LA
PRINCIPAUTÉ DE VALACHIE
SOUS LE HOSPODAR BIBESKO

LA PRINCIPAUTÉ

DE

VALACHIE

SOUS

LE HOSPODAR BIBESKO

PAR B. A***

Ancien agent diplomatique dans le Levant

Tantæ molis erat romanam condere gentem !
VIRG.

BRUXELLES

WOUTERS FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
8, rue d'Assaut

1847

Un assez long séjour, à différentes époques, dans les Principautés Danubiennes, une connaissance complète de la langue valaque, ainsi qu'une relation constante avec les personnages les plus distingués de la Valachie, ont mis l'auteur du présent ouvrage à même de bien suivre le cours des évé-

nements en ce pays, et de les observer avec soin. Il peut donc en parler *sciemment*. Mais en se décidant à livrer à la publicité cette page de l'histoire contemporaine Moldo-Valaque, il s'est bien gardé de suivre l'exemple de ceux qui, de nos jours, font du théâtre de l'histoire une arène politique où la passion se déchaîne, lutte avec acharnement, et où l'esprit de parti seul est juge. L'auteur de *la Principauté de Valachie sous le Hospodar Bibesko* est, autant par son caractère que par sa position, libre de toutes ces influences mesquines qui pourraient obscurcir son jugement ou égarer sa plume. Il ne s'est imposé d'autre loi que celle d'être juste et vrai. Le malheur d'un pays qui ne demande, pour prospérer, qu'à être sagement gouverné, et qui l'est, hélas! si fatalement, a seul excité son intérêt. Il n'a dit que ce qu'il savait, que ce qu'il avait vu, que ce qui était réel et constaté; et parmi les personnes qui connaissent la Valachie et son état présent, il n'en est aucune, l'auteur n'en doute pas,

qui ne témoigne hautement de l'authenticité des faits qu'il expose, et de l'impartialité de ses jugements.

Ah! si le Roi le savait! disait-on autrefois sous notre ancienne monarchie, parce que, de lui seul et de sa justice souveraine, on n'attendait jamais en vain, dès qu'il était connu, le redressement d'un grief. *Ah! si l'Empereur pouvait le savoir!* disent aujourd'hui, avec les mêmes motifs et avec le même espoir, les malheureux Valaques, toujours pleins de confiance dans leur auguste protecteur. Qu'ils se rassurent! Tôt ou tard l'Empereur Nicolas le saura; sa bonne foi ni celle de son gouvernement ne sera pas toujours surprise, et quand la vérité sera enfin connue, la question ne tardera pas à être jugée.

Carlsbad, 30 juin 1847.

CHAPITRE PREMIER.

—

Les traités.

LES TRAITÉS.

Les stipulations de Caïnardji, sous Catherine la Grande, qui donnaient à la cour Impériale de Russie le droit de faire des représentations à la Porte Ottomane en faveur des principautés de Moldavie et de Valachie, sont le premier traité connu qui annonce à l'Europe que ces provinces vivent d'une vie séparée au milieu des vastes possessions de la Turquie. Ces stipulations ne réussirent cependant point à soutenir

les anciennes capitulations; les Moldo-Valaques se plaignaient constamment. De nouvelles négociations en leur faveur amenèrent successivement la convention explicative du traité de Caïnardji en 1779, le Sened ou acte du grand vizir en 1783, et le traité de Jassy en 1791. Malgré toutes ces stipulations, on ne put garantir la tranquillité de ces provinces; l'insurrection dite de Pasvand-Oglou [1] vint bientôt remettre tout en question. Il y avait urgente nécessité d'intervenir; néanmoins la cour de Russie essayait toujours la voie des communications amicales pour éclairer la Porte sur les malheureux effets de l'instabilité des Hospodars. Le hatti-chériff de 1802 fut le résultat de ces nouvelles démarches: cette ordonnance accordait la septennalité du Hospodarat, la suppression des impôts établis depuis l'année 1783, et l'intervention des Consulats russes, en toute circonstance où les Hospodars dévieraient de la ligne de conduite que leur traçaient les traités. Ces bases furent admises alors comme garanties suffisantes du sort des peuples habitant les Principautés; mais elles se trouvèrent inefficaces plus tôt qu'on n'aurait dû s'y attendre.

Dès la première année qui suivit le hatti-chériff de 1802, une nouvelle irruption de Pasvand-Oglou, que la faiblesse de la Porte n'avait pu empêcher, ramena le trouble dans les Principautés. Les dépenses extraor-

[1] Pacha insurgé contre la Porte.

dinaires pour armement de troupes, celles nécessitées pour apaiser les pachas turbulents, riverains du Danube, fournirent motif à des exactions écrasantes et à l'établissement de nouveaux impôts, malgré la teneur des récentes stipulations entre les deux Cours. D'un autre côté, le gouvernement ottoman, que les querelles générales de l'Europe entraînaient alors dans des voies hostiles à la Russie, se montrait peu soucieux de tenir ses engagements; préludant à la guerre de 1806, par des infractions flagrantes et successives au hatti-chériff de 1802, il dénonça clairement ses intentions en déposant, au bout de trois années, les Hospodars nommés pour sept ans. On pressentait dès lors à St-Pétersbourg que la question d'humanité et de civilisation posée dans le principe par le traité de Caïnardji, et dont la solution appartenait à la Russie, par suite des conventions qui accordaient aux Moldo-Valaques le droit de recourir à sa protection, ne comportait plus de demi-mesures, et demanderait tôt ou tard l'adoption d'un système plus large, basé sur les anciennes capitulations, et corroboré de ces améliorations que nécessite en tous lieux la marche du temps. Tel eût été sans doute l'esprit qui aurait dicté les conditions du traité de Bukarest en 1812, si les affaires générales de l'Europe, et la guerre avec la France n'avaient alors exclusivement absorbé l'attention de l'Empereur Alexandre.

En fait, le traité de Bukarest se borna à stipuler le maintien des priviléges reconnus par le hatti-chériff de 1802 : la question se trouva ainsi de nouveau ajournée.

Le favori Halet-Effendi, qui dominait à Constantinople, nomma au Hospodarat deux de ses créatures qui durent dépouiller le pays pour satisfaire sa rapacité. Il n'est point inutile à notre sujet de donner une courte description des abus qui se commirent alors en Valachie, afin que nos lecteurs puissent être à même de comparer la situation actuelle avec celle d'alors.

L'impôt ordinaire sous le Hospodar Karadja en 1812, augmenté huit fois en sus de ce qu'il avait été fixé au budget général arrêté par l'Assemblée des boyards en 1802, d'après la teneur du hatti-chériff, s'éleva à des proportions indéfinies au moyen de suppléments additionnels ordonnancés tous les trois mois par des réunions partielles de boyards intéressés aux abus, réunions qu'on décorait du titre d'Assemblées Générales. Cet impôt, ainsi élevé, recevait encore un surcroît d'augmentation par les continuels changements que la Vestiarie [1], aidée de quelques Ispravniks [2] affidés, opérait dans son assiette. Ainsi par exemple, sous le prétexte insidieux de dégréver un district ou une commune, représentés comme ne pouvant suffire aux

[1] Ministère des finances.

[2] Préfets.

charges publiques, on procédait à des réversions sur le total des contribuables, qui, au moment du recouvrement, produisaient le double des sommes originairement décomptées. Les douanes intérieures, qui en 1802 ne prélevaient le droit que sur les villes et foires, furent étendues au plus petit hameau; les droits perçus sur les moutons, les vins et autres articles furent augmentés de dix à quinze fois plus que les traités n'avaient accordé; les réquisitions de foin et d'orge pour les écuries du Hospodar et les postes; celles de moutons et de beurre pour Viddin et Constantinople; celles de travailleurs à la journée pour la construction ou la réparation des forteresses turques sur les deux rives du Danube; celles de bois de construction pour l'amirauté, la plupart en opposition au hatti-chériff, recevaient encore, au moment de leur exécution, un surcroît de charges qui les rendaient accablantes. Souvent la Vestiarie, prétextant des besoins publics inexistants, frappait un district montagneux de réquisitions de grains, et exigeait des bois de construction d'un village situé en plaine, pour forcer les paysans à des prestations d'argent, dans l'impossibilité où ils se trouveraient de fournir les matières que la localité ne produisait point. Le voile s'épaississait sur les opérations fiscales; les bureaux de comptabilité avaient pris les allures d'une police secrète, et les minutieuses précautions de la diplomatie s'appliquaient à la levée des impôts; les

formes anciennes de contrôle, qui consistaient à faire examiner les comptes de l'Etat en Assemblée générale, furent mises de côté ; les complaisants seuls ou les complices du Hospodar eurent mission de légaliser par signature un simulacre de budget, qui ne manquait jamais d'établir un déficit, pour servir de motif aux abus de l'année suivante. En six ans, plus de quatre mille privilégiés furent créés ; une foule d'individus qui ne se recommandaient ni par leur naissance, ni par leur mérite personnel, ni par leur richesse, furent agrégés aux rangs supérieurs de la noblesse, ce qui avilit considérablement le premier corps de l'État déjà considérablement affaibli par l'exil ou la persécution des principaux membres. Une grande quantité de Chrysobules [1] greva les fermes publiques ; on trafiqua enfin ouvertement de toutes les places administratives ou judiciaires. Les inspections des écoles, des caisses de bienfaisance et des hôpitaux devinrent des bénéfices lucratifs, et la Spatharie [2] ou police générale couronna l'œuvre en vendant les Capitainies [3] ou commandements de la maréchaussée au plus of-

[1] Lettres princières qui accordaient à des particuliers le droit de prélever une somme fixe sur le produit des impôts indirects.

[2] Ministère de la guerre, chargé en même temps de la police générale.

[3] Commandement sur les frontières.

frant, c'est-à-dire à ces mêmes malfaiteurs qu'elle se trouvait appelée à réprimer.

Une situation aussi déplorable ne pouvait durer. Les remontrances adressées à la Porte n'aboutissaient à rien: les promesses étaient éludées; les abus allaient toujours en augmentant, et le paysan abandonnait sa chaumière pour se faire brigand ou émigrer en Turquie ; le désordre était complet. Tel était l'état des choses dans les Principautés, et l'on prévoyait que si la Porte continuait à se montrer aussi molle pour le redressement des affaires Moldo-valaques, la force deviendrait d'une nécessité absolue pour résoudre la question, lorsque la révolution grecque, se ramifiant dans l'insurrection valaque sous Vladimiresco, vint compliquer cette affaire déjà par elle-même assez difficile à régler. Cette insurrection, propagée facilement au milieu d'un peuple de mécontents, arrivait précisément à l'époque où les souverains réunis à Laybach essayaient de comprimer les perturbations partielles qui menaçaient de replonger l'Europe dans les grandes crises dont on venait de sortir. Aussi la demande formée par la Porte de faire entrer des troupes dans les Principautés pour étouffer les troubles, fut accueillie malgré les inévitables désordres qu'une occupation turque ne pouvait manquer d'amener à sa suite.

En tenant compte de l'exaspération du peuple mu-

sulman à cette époque contre les chrétiens, et du peu de moyens que la Porte possédait, même dans les temps ordinaires, pour contenir ses pachas chargés de commander loin de la capitale des troupes d'expédition, on s'explique aisément pourquoi les Principautés que des traités solennels prémunissaient contre les désastres des invasions armées, eurent cependant tant à souffrir de cette dernière occupation turque. La Porte, par ses déclarations successives aux puissances, protestait de son désir de conserver la paix avec la Russie. Elle se disait toute portée à maintenir les traités en faveur des Principautés; mais en réalité, elle n'avait point le pouvoir d'exécuter ses promesses. Au milieu des embarras de la réorganisation générale de son empire qu'il avait entreprise avec une rare intensité de conception, continuellement compromis par l'indiscipline de ses troupes dont les violences démentaient cruellement les protestations pacifiques de son Cabinet, le Sultan, qui ne pouvait ignorer que le maintien de la paix avec la Russie était à lui seul une condition de succès pour ses projets favoris de réforme intérieure, se trouva néanmoins débordé par le fanatisme de son peuple, et entraîné, malgré ses intérêts, dans la voie chanceuse des hostilités. L'Autriche, plus intéressée que toute autre puissance à éviter le conflit armé, s'évertuait en vain à Constantinople pour faire agréer sa médiation. Mais

la Porte était comme frappée de vertige : elle laissait insulter les sujets russes dans ses États ; elle entravait de toutes manières le commerce de la mer Noire ; elle oubliait comme à dessein de réprimer les brigandages de ses troupes dans les Principautés où elle avait fait nommer des Hospodars indigènes : tout était de sa part aigreur, et ses soupçons allaient jusqu'à l'injure. La longanimité même de l'empereur Alexandre n'y put suffire. Intimidée cependant par les déclarations plus fermes de son illustre successeur, la Turquie entra en arrangement, et le traité d'Ac-Kerman sembla pour un temps devoir clore la longue suite des infractions précédentes et ramener dans les Principautés, avec la tranquillité matérielle, un ordre d'administration plus régulier. Cette convention porte :

1° Que les deux Principautés choisiront leurs Hospodars pour sept ans dans leurs divans respectifs.

2° Que les impôts seront fixés d'après le hatti-chériff de 1802, et avec le consentement des boyards.

3° Que le nombre des gardes turcs sera fixé une fois pour toutes, et ne pourra être augmenté par la suite.

4° Que les usurpations faites sur le territoire valaque seront restituées.

5° Que les habitants des Principautés jouiront de la liberté du commerce.

6° Que les boyards ne pourront être punis qu'à la suite d'un jugement préalable.

7° Que les Consulats russes exerceront une surveillance active et dénonceront tous les actes arbitraires qui contreviendraient aux nouvelles stipulations, comme aux anciens priviléges dont jouissaient les Principautés ;

8° Que les Hospodars seront tenus de s'occuper avec les divans respectifs des mesures nécessaires pour améliorer la situation du pays, et que ces mesures seront l'objet d'un Réglement général pour chaque province, lequel sera mis immédiatement à exécution.

Mais en attendant les bons effets des nouvelles transactions, les Principautés, administrées par des hospodars indigènes nommés par la Porte seule, se trouvaient diversement préparées à l'ordre légal que la Russie désirait y introduire. En Moldavie, le Hospodar Jean Stourdja, servilement prosterné devant les caprices des pachas commandant les troupes turques d'occupation, avait déployé, en l'absence du contrôle des Consulats russes, un caractère de violence et de rapacité qui menaçait de tarir pour longtemps les sources de la prospérité du pays. Son ignorance et son incapacité auraient pu excuser en partie les vices de son administration, si la vénalité abjecte dont il usa en matières judiciaires, et le commerce déplorable qu'il fit ouvertement des lettres de noblesse, n'avaient essentiellement compromis l'ordre public, et renversé l'existence sociale des habitants.

Il n'en fut pas de même en Valachie. Le Hospodar Grégoire Ghyka, non moins porté que ses prédécesseurs à éluder en vue de ses intérêts les conventions existantes entre les deux cours, sut néanmoins se renfermer dans le système de l'administration grecque, habile à voiler tout abus de pouvoir. Il parvint à modeler sa conduite sur les errements que lui avaient légués ceux de ses devanciers qui s'étaient le plus fait remarquer par leur prudence. La justice surtout fut rendue comme sous les princes Grecs, sans acception de personnes, et avec discernement, ce qui, avec la protection efficace accordée aux intérêts des masses, fit beaucoup d'honneur à son gouvernement, plutôt conservateur que réparateur. Cependant les anciens impôts, et particulièrement les perceptions en nature, étaient maintenus, et faisaient toujours le grief capital du pays, grief qui avait suffi pour discréditer les administrations grecques, sous plus d'un autre rapport éclairées et habiles, grief que les habitants devaient s'attendre à voir redressé par un gouvernement national arrivé au pouvoir avec la mission expresse et naturelle de corriger les abus.

Telle était la situation respective des deux Principautés, lorsque les Consulats russes y furent réinstallés à la suite de la convention d'Ac-Kerman : restait à savoir quelle serait la ligne de conduite à suivre sous l'empire du nouveau traité, et si les Principautés,

en conservant le mode d'administration existant, pouvaient offrir à la Puissance Protectrice l'espoir d'avoir consolidé leur repos. Cet espoir fut bientôt déçu. Les avantages que le nouveau traité faisait aux Principautés pouvaient certainement promettre un avenir moins malheureux à leurs habitants; mais la réalisation de ces avantages allait dépendre de ces mêmes boyards qu'un siècle de concussions impunément exercées avait habitués à regarder, comme inhérente à leur existence sociale, la perpétuité des abus érigés en priviléges. Des Assemblées furent convoquées en 1827, pour aviser à l'adoption d'un Réglement d'organisation : on y débuta par des discussions sur la quotité de l'impôt et le mode de sa perception; et comme ces questions vitales touchaient aux priviléges, elles ne purent être résolues, car ceux-là mêmes qui semblaient professer des idées de réforme reculaient devant les conséquences de leur mise en pratique. La cour de Russie aurait pu acquérir dès lors la preuve que les Principautés ne pouvaient se suffire à elles-mêmes pour se réorganiser; elle se borna cependant à reconnaître que la convention d'Ac-Kerman ne pouvait être mise à exécution, et ce fait lui était constaté vers la même époque où cette convention, violemment déchirée par la Turquie, rendait nécessaire le recours aux hostilités.

On a beaucoup parlé alors des appréhensions de

l'Autriche ; et les notes menaçantes de M. de Metternich attestent les craintes sérieuses qu'on avait à Vienne de voir l'empereur Nicolas profiter de la faiblesse de la Turquie pour s'emparer définitivement des Principautés; mais une justice à rendre à la Russie, c'est que par ses actes elle n'avait donné nullement lieu à un pareil soupçon. Bien au contraire, dès le début de la guerre, le Cabinet russe adressa, en avril 1828, des instructions au comte Pahlen, nommé Président plénipotentiaire des divans, qui attestent les vues désintéressées et généreuses de l'empereur Nicolas. S'il s'était agi de conquérir, on n'aurait certes point pensé à des réglements d'organisation. Et cependant ces instructions imposent à l'administration provisoire comme premier devoir, celui de s'attacher à préparer les éléments des améliorations qui seront garanties aux Principautés à la conclusion de la paix; de plus, une instruction plus spéciale, datée de Varsovie, posa plus explicitement encore les bases de ces améliorations. C'est sur le principe de l'indépendance intérieure que les comités des boyards auront à régler l'administration; l'inutilité d'essayer de rapiécer l'ancien mode de gouvernement est pleinement reconnue. L'empereur ne s'arrête point devant la grave considération de l'intérêt commercial de ses propres États; il veut doter largement les Principautés, et lever tous les obstacles qui arrêtaient naguère leur

prospérité. On obtiendra ainsi la cessation des droits du Capan [1], et la liberté complète du commerce. On organisera le travail; on établira des quarantaines; on assurera la liberté des communications; l'impôt sera uniformément réparti; le tribut à la Porte une fois fixé en argent; la justice sera gratuitement rendue; tous les priviléges tomberont; les assemblées générales seront élues par les boyards, et non plus nommées par les Hospodars. La responsabilité du pouvoir est presqu'admise. L'intérêt public enfin et la légalité vont avoir des autels dans les Principautés moldo-valaques, comme partout où les sociétés civilisées prospèrent. Aucune Puissance, dans des circonstances analogues, n'a donné un aussi noble exemple de générosité que celui offert par l'empereur Nicolas, pendant la guerre de Turquie, dans ses larges et bienfaisants desseins en faveur des Principautés et de leur avenir. Quelque soupçonneux et quelque préoccupé que l'on soit des projets de conquête et des intérêts égoïstes de la Russie, quelqu'idée que l'on se fasse de l'hypocrisie de la diplomatie, et quelles que soient d'ailleurs les banalités qu'on débite sur les arrière-pensées des gouvernements, il est encore impossible de trouver le moindre motif dans les actes de la Russie

[1] Le Capan était une compagnie de commerce turque, qui avait le monopole des denrées des Principautés, sous le prétexte d'approvisionner Constantinople.

relativement à l'organisation des Principautés qu'on puisse soit incriminer, soit même soupçonner.

A la paix, les mêmes vues généreuses prévalent dans les négociations. Le traité d'Andrinople consacre tout ce que les instructions promettaient, et les Principautés sont enfin déclarées et reconnues indépendantes pour leur administration intérieure. Ce fait important pour l'humanité coïncidait avec la reconnaissance de la Grèce en 1830. Et ces deux actes glorieux, dus à la longue lutte que la Russie avait soutenue depuis Catherine la Grande, l'histoire les comptera à l'empereur Nicolas, comme marques certaines de l'excellence de son noble cœur et de la générosité de son caractère; les peuples aussi n'oublieront point dans l'occasion, qu'il en soit bien persuadé, la dette immense qu'ils ont contractée envers cet illustre monarque.

CHAPITRE II.

—

Administration du comte Kisseleff.

ADMINISTRATION DU COMTE KISSELEFF.

La mission difficile de réorganiser les Principautés sur les bases nouvellement adoptées, avait été déférée au comte Kisseleff. Il trouva ces pays mécontents de la sévérité de son prédécesseur, souffrant de la famine, et les classes privilégiées sourdement hostiles aux améliorations projetées. L'empereur Nicolas a souvent la main heureuse, lorsqu'il lui arrive de choisir par lui-même ses agents. Cette fois, il a été au delà de

de faire comprendre l'activité élevée jusqu'au génie qui créa en moins de cinq ans une société florissante et prospère dans un pays appauvri jusqu'aux haillons, courbé sous l'arbitraire jusqu'à l'abrutissement, et au milieu duquel toute idée de morale avait péri dans une longue suite d'inénarrables misères. On s'imagine d'ordinaire que rien ne se fait avec sagesse que ce qui se fait avec lenteur et pour ainsi dire à force de temps ; le comte Kisseleff a donné un bel exemple des droits exceptionnels du génie. Une constitution écrite sur une feuille de papier est bientôt faite ; mais elle ne tient lieu aux peuples, ni de mœurs, ni de religion, ni même de gouvernement. Qu'est-ce que les mille constitutions de l'Amérique du Sud ont créé ou maintenu ? Chaque peuple a sa vie particulière ; c'est celle-là, qu'il faut s'attacher à saisir pour la régler. On ne peut détruire cette vie, pour lui en faire une autre, sans le tuer. La chose paraît toute simple, et cependant au milieu des plus grandes nations le problème n'est pas encore résolu, au moins d'une manière satisfaisante. Le comte Kisseleff, sur un théâtre peu brillant, fit cependant beaucoup pour l'humanité et même pour la science. Il n'écrivit point des lois d'après des théories, et ce n'est point en cela qu'il marcha vite ; mais il en écrivit de possibles à mettre en œuvre dans les Principautés, les fit goûter de ses administrés, et les appliqua avec une sagesse et un tact

infinis. Cette mémorable administration, qui brille un moment dans les annales obscures de ces pays, livrés depuis des siècles aux abus de la force, cessa en avril 1834. Elle avait duré quatre ans et six mois. Le comte Kisseleff emportait avec lui, pour récompense de la pureté exemplaire de sa gestion, les bénédictions du peuple moldo-valaque, chez lequel il fit adorer le nom de l'empereur Nicolas à l'égal de celui de la divinité.

A cette époque, le revenu de la Valachie était de . . . . 14,722,709 P^tres^.
Les dépenses, de . . . . 13,605,045.
La caisse centrale [1]. . . . . 700,000 [2].
La caisse de réserve . . . . 1,924,872.

L'impôt personnel rentrait avec facilité et ne motivait aucune plainte; les services public avaient considérablement augmenté de valeur; l'exportation atteignait le chiffre de 46 millions de piastres; les redevances du paysan au seigneur ne donnaient lieu à aucune contestation, et les dispositions réglementaires, qui régissaient ces redevances, étaient appliquées

[1] La caisse centrale reçoit l'excédent du revenu des couvents qui relèvent du pays.

[2] Ce revenu équivalait aux dépenses de cette caisse; c'est depuis sous l'administration Ghyka qu'avec l'augmentation progressive de la valeur des terres, cette caisse a pu faire des épargnes considérables, et alléger en même temps la Vestiarie d'une somme de 710,000 fr. par an.

avec impartialité, de sorte que le fermier ne trouvait point moyen de fouler le cultivateur par des exigences illégales [1]. Les caisses communales et les magasins de réserve étaient soigneusement surveillés ; les routes étaient sûres ; les quarantaines remplissaient leur but ; les mesures d'hygiène publique étaient rigoureusement exécutées ; les prisons étaient assainies, les hôpitaux agrandis et merveilleusement tenus ; et des maisons de refuge, ouvertes aux pauvres et aux aliénés, avaient fait disparaître la mendicité. Les tribunaux enfin étaient en notable progrès. Les villes s'embellissaient et se purifiaient ; les habitudes et les mœurs commençaient à incliner vers une civilisation plus avancée ; les liens de famille se resserraient ; le clergé était satisfait de la part qui lui avait été faite dans les réformes, et il était décidé à en appuyer le développement ; les boyards étaient fiers de leurs sacrifices et trouvaient une ample compensation dans l'ordre public qui en était le résultat, et dans l'augmentation considérable des revenus de leurs terres, qui avaient sextuplé de valeur. Aussi la noblesse était-elle toute

[1] On verra dans le chap. 3e qui traite de l'administration sous le hospodarat d'Alexandre Ghyka, que cette question des redevances du paysan au seigneur devint le principal motif des abus, à cause de l'entêtement mal entendu des propriétaires des terres, qui s'appuyaient du vague de la loi pour permettre à leurs fermiers de fouler leurs paysans.

portée à remplir à la lettre le devoir sacré que lui imposait la loi fondamendale de garder intact le Règlement Organique, et d'en surveiller l'application. Le peuple aussi sortait de sa longue léthargie, et sur la foi de la parole impériale, il couvrait de cultures ce même sol qu'il avait si longtemps et sans fruit arrosé de son sang et de sueurs. L'ensemble avec lequel avait marché l'administration, la concordance de vœux et d'intérêts qui unissait toutes les classes des habitants dans une commune affection aux institutions nouvelles, présentaient le plus admirable spectacle politique. Telle était la situation des Principautés au moment du départ du comte Kisseleff: il ne s'agissait plus que de marcher sur les mêmes traces pour assurer cette prospérité inouïe.

CHAPITRE III.

—

Hospodarat Ghyka.

HOSPODARAT GHYKA.

Alexandre Ghyka venait d'être nommé Hospodar de Valachie. Ce choix paraissait convenable : ce boyard avait présidé à l'organisation de la milice, et avait fait preuve d'intelligence et d'activité; il sentait vivement les bienfaits des réformes; il connaissait parfaitement son pays; il était en outre capable de travail et de réflexion. Ces qualités avaient de l'importance, mais elles ne pouvaient suffire à une époque de crise, où il s'agissait de

connaître le sort des nouvelles améliorations, confiées aux mains débiles de l'administration indigène sans guide et sans frein. L'Assemblée Générale était, il est vrai, instituée pour modérer le pouvoir hospodarial; mais qui la garantirait elle-même de ses tendances rétrogrades et de ses passions? Le consulat de Russie devait certes veiller, et sur les Hospodars, et sur les Assemblées, afin de les maintenir dans le cercle des attributions que la loi organique leur avait fixée; mais il eût fallu trouver des agents qui eussent et le cœur et la capacité du comte Kisseleff pour suffire à cette tâche. A Saint-Pétersbourg, tout en admettant, en appréciant même les grands résultats obtenus par l'Administration Provisoire, on ne se faisait pas d'illusion sur le peu de probabilité de leur durée; il y eut comme un temps d'arrêt dans l'opinion : les administrations moldo-valaques, livrées à elles-mêmes, marcheraient-elles, ou non? Cette question ne resta pas longtemps indécise.

En Moldavie, le nouveau hospodar, Michel Stourdja, avait beaucoup d'habilité, une instruction étendue, et une entente parfaite des affaires; mais au fond, il était dénué de toute moralité, et ne s'occupait qu'à arrondir ses propriétés, et à augmenter ses capitaux par les moyens les moins délicats. Les boyards éclatèrent en plaintes dès la première année de son administration; des remontrances sévères lui furent adressées. En cé-

dant à temps, en révoquant de nombreuses confirmations judiciaires illégalement accordées, en abandonnant quelques projets de convoitise par trop osés, en flattant des vanités puériles et en ne faisant aucune difficulté sur les personnes à admettre dans son conseil, il sut éviter l'orage, et réussit, en faisant patte de velours, aussi bien que les plus rompus gouvernements constitutionnels. Il n'en fut pas de même en Valachie.

Le hospodar Ghyka n'était ni avide ni flexible. Il débuta par une faute grave : il renvoya les ministres qu'il avait trouvés en place, et accorda ces fonctions importantes à des boyards peu en crédit dans l'opinion, et au milieu desquels se faisait remarquer un homme destitué par le comte Kisseleff, et renommé pour ses intrigues et son improbité. Cette fausse démarche faisait tache aux débuts du gouvernement ; elle fit naître une opposition dangereuse dans le sein de l'Assemblée. Le consul de Russie qui y avait prêté les mains fût rappelé, et le baron Rükmann qui lui succéda se posa en contradicteur du Hospodar dont la fierté se pliait difficilement à se reconnaître des torts. Cette mésintelligence publique entrava singulièrement l'action du gouvernement. Trois années après sa nomination, le Hospodar se trouvait déjà soupçonné à Pétersbourg, en guerre ouverte avec l'Assemblée, et peu aimé du peuple qui voyait chanceler les réformes, dans les mains mal-habiles ou coupables

de ministres et d'agents repoussés par l'opinion. En 1837, les élections ayant ramené dans l'Assemblée cette même opposition, plus compacte encore, les représentations du Consulat commencèrent à faire de l'impression : il y eut comme une espèce de transaction entre l'Assemblée, le Consulat et le Hospodar. Un ministère mixte fut formé, mais trop de haines et de passions avaient été remuées dans cet intervalle ; l'impopularité de la Cour et son discrédit à Saint-Pétersbourg réagissaient sur les affaires et donnaient peu de valeur à cette nouvelle combinaison. M. Constantin Cantacuzène, alors secrétaire d'État, avait seul pris sa mission au sérieux, et appuyait le Hospodar avec courage et franchise malgré les désagréments que cette ligne de conduite lui attirait de la part de l'Assemblée. Les deux frères du Hospodar, qui tenaient les portefeuilles de l'intérieur et de la milice, fraudaient le gouvernement, et se faisaient mépriser de tous côtés. Quant aux autres ministres [1], ils étaient plutôt les organes de l'Assemblée que ceux du Hospodar. Une formation aussi hétérogène par ses éléments aurait eu peu de durée, si une intrigue, assez adroite-

[1] C'étaient MM. Stirbey, Alexandre Ghyka et Constantin Soutzo, tous trois fort considérés dans le pays, et que l'influence du Consulat fit passer des bancs de l'opposition parlementaire au ministère, comme étant les plus propres à donner au gouvernement la considération et la consistance qui lui manquaient.

ment conduite, n'était venue enlever de l'arène le principal combattant, l'Assemblée elle-même. Nous donnerons quelques détails dans la narration de ce qu'on a appelé depuis et avec beaucoup de raison *la journée des dupes*, parce que c'est de cet événement que datent les causes des bouleversements qui se sont succédé jusqu'à présent, et qui sont loin encore d'arriver à leur terme.

Le baron Rükman, conformément à la convention conclue avec la Porte, avait demandé que toutes les dispositions prises par le comte Kisseleff pour l'application des réformes fussent admises comme faisant partie du corps du Règlement Organique dont elles étaient les développements nécessaires et l'application naturelle : il avait en outre exigé qu'on y rétablit la clause portant que nul changement ne pourra être fait à la loi fondamentale sans le consentement des deux hautes Cours, clause qui se trouve dans l'acte original du Règlement Organique sous la signature de tous les boyards membres de l'Assemblée extraordinaire de révision, mais qui n'avait point été insérée par inadvertance dans le texte du Règlement imprimé. Ces deux demandes, et principalement la dernière, rencontrèrent dans l'Assemblée une opposition violente qui déclama contre la Russie, et finit par en voter le rejet d'une manière tumultueuse et contraire aux formes établies. Cette véritable pasqui-

nade mit au jour l'inintelligence de quelques boyards qui s'étaient laissé tromper par de perfides insinuations; car ce n'était point la majorité habituelle qui se livrait à ces écarts, mais au contraire les députés [1] dévoués au Hospodar, réunis à quelques-uns des membres de l'opposition, qui avaient, outre la simplicité de ne point comprendre la situation politique de leur pays, et par conséquent ses intérêts, le malheur de se montrer ingrats envers la Puissance Protectrice qui leur avait procuré ces droits mêmes dont ils mésusaient d'une manière si inconvenante. Un observateur plus froid aurait démêlé l'intrigue, et l'aurait méprisée. M. de Rükman au contraire, outré de la conduite de ces mêmes hommes qu'il avait jusqu'alors appuyés, s'adressa au Hospodar pour demander la constatation officielle des actes illégaux de l'Assemblée; et celui-ci, saisissant l'occasion avec empressement, se répandit alors en explications sur le caractère de l'opposition, sur les menées de ses chefs, qu'il représentait comme visant à renverser le gouvernement pour le remplacer, et sur l'impossibilité où il se trouvait de maintenir l'ordre public, avec une Assemblée aussi exaltée, qui,

[1] Sur les vingt-cinq députés qui vociférèrent contre les demandes du Consulat, quinze appartenaient à la minorité ou parti de la Cour, et parmi eux se faisaient remarquer M. Chéresco, ministre actuel du hospodar Bibesko, et plusieurs autres personnes exclusivement favorisées par le gouvernement actuel.

dans l'explosion de ses aveugles colères et de ses haineuses passions, ne respectait plus rien. Cette manière de voir les choses fut approuvée à Saint-Pétersbourg, et bientôt après l'Assemblée fut suspendue par firman de la Porte.

C'était la première fois, depuis l'adoption des réformes, qu'un fait aussi considérable avait lieu. Et ce fut un grand malheur pour le pays! Non point que l'Assemblée n'eût mérité d'être désapprouvée pour sa conduite aussi inintelligente que désordonnée, mais parce qu'elle devait être punie de manière à ce que les institutions nouvelles ne fussent point ébranlées. Pourquoi recourir à une illégalité, pour en punir une autre, tandis que la loi Organique fournissait le moyen légal de la dissolution et de l'appel aux électeurs? Cette faute grave, due aux insinuations du Hospodar, et au caractère emporté du Consul, prouva qu'à Saint-Pétersbourg les questions relatives aux Principautés ne sont point étudiées; qu'on s'en rapporte trop facilement aux assertions des Consuls ou des Hospodars, selon le degré de confiance que ces personnages inspirent. Et cependant le Cabinet impérial ne devait point oublier qu'il ne dispose plus d'un comte Kisseleff dans les Principautés pour lui exposer la vérité vraie, et que cela étant, les principes sont seuls à consulter là où les hommes manquent.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, de cette époque date la

déconsidération avouée du Règlement Organique. A Pétersbourg on s'imagine qu'on avait eu peut-être tort d'introduire dans les Principautés un mode d'institutions trop compliqué. A l'intérieur les yeux se dessillent : on croyait après tant de vicissitudes à la stabilité des lois, et on les voit périr sous une misérable intrigue. Aucun danger sérieux, aucune nécessité politique, n'excusent la suspension de l'Assemblée en 1838. L'œuvre que les traités successifs avaient préparée, les anciennes bases ou capitulations sur lesquelles vivait le pays, tous les travaux si louables de l'Administration Provisoire, la grande, la bienfaisante pensée de l'Empereur, se sont trouvés ébranlés par ce coup d'État extra-réglementaire. Et cela pourquoi? parce que le Hospodar a donné lieu, dès son avénement et par des imprudences multipliées, à une opposition légale; parce que bientôt, gêné de plus en plus par cet obstacle qu'il devait rencontrer, il s'attacha à la déconsidérer en la poussant aux plus fausses démarches; parce que le Consulat, qui devait mesurer son approbation ou sa désapprobation sur la plus stricte impartialité, se passionne de son côté, plus que le Hospodar et l'Assemblée, donne son appui tantôt aux uns, tantôt à l'autre, sans discernement, et que bientôt, fatigué de cette lutte, il se forme la malheureuse idée que ce sont les institutions qui sont la cause du désordre.

Nous avons prononcé plusieurs fois jusqu'ici le mot *opposition*. Mais comme on pourrait inférer du mot un système d'idées qui impliquent avec soi, morosité, esprit de faction, menées démagogiques et subversives, tout ce fatras enfin d'accusations plus au moins fondées que les partis se renvoient en Europe pour se dénigrer mutuellement, nous dirons ce que c'est que l'opposition en Valachie, parce qu'on y a singulièrement abusé depuis quelque temps de cette expression, qu'il s'en est suivi, de cet abus, des opinions erronées, qui ont eu accès jusque dans les hautes régions du Cabinet Impérial; que de ces opinions erronées est né un dégoût prononcé à l'encontre des affaires des Principautés et du caractère de leurs habitants, et qu'enfin ce dégoût a eu pour résultat une plus grande somme de liberté d'agir, accordée, ou plutôt abandonnée aux consuls, c'est-à-dire à leurs passions.

L'Assemblée en Valachie est formée de boyards, propriétaires terriers, et des quatre plus haut dignitaires du Clergé. Bien peu de membres possèdent une instruction ordinaire, et un nombre encore plus minime participe à de plus hautes études; mais tous, ou presque tous, étant ou ayant été employés de l'État, sont rompus aux affaires de leur pays, et se trouvent de cette manière préparés à discuter avec réflexion les matières qui s'y rapportent. Une pareille formation ne donne certes aucune prise aux spéculations socia-

listes ou démagogiques. Nous en demandons bien pardon aux journaux libéraux qui annoncent parfois pompeusement des nouvelles *des bords du Danube*, en classifiant les partis d'après leurs idées et leurs opinions; mais il n'existe rien de pareil dans les Principautés. Il n'existe, il n'a jamais existé d'opposition libérale ou démagogique. L'Assemblée est toujours cette même Assemblée qui, depuis les capitulations avec la Porte, est chargée de contrôler les actes des hospodars, avec cette seule différence que le Règlement Organique introduit par la Russie a voulu que ce ne soit plus le Hospodar qui en désigne les membres, mais les boyards entre eux, modification devenue nécessaire depuis l'octroi de l'indépendance intérieure qui a accru le pouvoir hospodarial, en l'affranchissant de la tutelle de la Porte et des privilèges dont la noblesse était investie.

Que si l'on vient à prétendre qu'il y a germe de désordre; que, de l'habitude de discuter les affaires publiques, on en vient à s'oublier, à méconnaître l'autorité et à ne point la respecter, cela est et sera toujours faux, en tant que les élémens qui forment l'Assemblée seront toujours ceux admis par le Règlement Organique, et qu'on n'y apportera point de modifications. Depuis des siècles que ces habitudes sont prises, il y a eu constamment abus de la part de l'autorité; ceci avait été si bien reconnu et constaté, que le fond des

motifs nécessitant des changements à introduire dans l'administration intérieure des Principautés, a toujours été la tendance du pouvoir hospodarial à franchir ses limites, et les efforts des boyards pour le contenir. D'ailleurs, en fait, il n'y a dans l'Assemblée ni tribune, ni orateurs, ni publicité des débats; et au dehors, il n'y a encore que quelques privilégiés, et point de peuple qui entende les questions politiques, qui y prenne part et qui puisse se passionner. L'existence de l'opposition dans les Principautés est légale; elle gêne les Hospodars, mais c'est sa mission naturelle. Si les Consuls en reconnaissent tantôt l'utilité et la nécessité, et tantôt aussi la déclarent dangereuse et nuisible, ceci ne dénote autre chose que les variations de leurs relations avec les Hospodars. En somme, l'esprit de conservation n'a pas de représentants plus fermes dans les Principautés que la noblesse et l'Assemblée qui en dérive; il y a non-seulement désir, mais ardeur de maintenir ce qui est, de ne pas aller en avant, de ne pas aller en arrière. Et voilà où est principalement l'honneur de l'administration du comte Kisseleff: c'est d'avoir fait goûter les réformes à ces mêmes privilégiés dont elles restreignaient l'influence, et de les leur avoir rendues chères, tellement nécessaires même à leur existence, qu'ils consentent à subir tous les désavantages attachés au rôle d'opposition, en s'occupant de les défendre contre d'incessantes attaques. A

moins de prétendre d'ailleurs qu'un peuple puisse exister sans gouvernement du tout, il y avait impossibilité de ne pas remettre au corps des boyards le contrôle des actes du gouvernement; parce que dans les pays où le pouvoir s'exerce le plus directement, comme en Russie, par exemple, le souverain, par son illustre naissance, par sa haute éducation, par les exemples de son auguste famille, par ses sentiments de religion et par son mérite distingué, impose ce respect, cette vénération, cet amour des peuples qui facilitent l'action de son gouvernement et la rendent chère aux sujets. Y a-t-il rien de tout cela en Valachie? Où sont dont l'illustre naissance, la haute éducation, les exemples d'une noble famille, les sentiments de religion et le mérite distingué chez ces Hospodars, pour leur confier sans contrôle le sort de quelques millions d'hommes? où sont encore le respect, la vénération et l'amour du peuple? Il a cependant fallu trouver une base où asseoir le gouvernement: on a pris celle qu'on a trouvée en l'améliorant, et l'Assemblée des boyards est restée telle qu'elle était, avec quelques grands priviléges de moins, et l'élection de plus. Nous ne voyons point de démagogie dans tout cela, si ce n'est tendance continuelle de la part du Hospodar et de sa cour, à échapper au contrôle de leurs actes, c'est-à-dire à violer impunément les lois, pour satisfaire leur passions et leurs convoitises.

Dans la suite de notre récit, il sera aisé de se convaincre que nous n'avançons rien sur les boyards, qui n'ait été dûment reconnu. Et dans la circonstance même de la suspension de l'assemblée en 1838, il s'est passé un fait unique dans son genre qui prouvera jusqu'à la dernière évidence les dispositions conservatrices qui dominent exclusivement dans les Assemblées lorsqu'elles ne sont point travaillées en sens contraire, et détournées de leurs devoirs par les hospodars et les consuls. Ce fait, c'est que le Hospodar Ghyka, après une année de suspension, convoqua cette même Assemblée qu'on avait rendue si tumultueuse par des excitations et des tiraillements continuels, et que cette Assemblée siégea encore trois ans, jusqu'au terme de son mandat en 1842, sans donner ni au Hospodarat, ni au Consulat, aucun motif de craindre des désordres et des perturbations, bien que lors de sa suspension elle eût été représentée comme factieuse et démagogue. Qu'est-ce qu'il y avait donc de changé pour transformer ces mêmes hommes naguère si turbulents, et pour calmer leurs passions? Il y avait que monsieur Titoff venait d'être envoyé à Bucharest. Ce changement seul avait suffi pour ramener les jours tranquilles. Le Hospodar Ghyka sentant au Consulat un homme calme et sans passions, bon juge en affaires et décidé à agir impartialement, dut mettre plus de réserve dans sa conduite, et comme il

avait beaucoup de bonnes qualités, que lorsqu'on usait de délicatesse avec lui il s'en montrait reconnaissant, et que d'un autre côté, dans le corps des boyards, s'il y avait des intrigants et des ambitieux, ils ne purent plus compter sur l'appui du Consulat, la grande majorité de ce corps sentant au contraire que les réformes confiées à sa garde trouveraient toujours la protection la plus sérieuse et la plus éclairée auprès du nouveau représentant de la Puissance bienfaitrice, il s'en suivit, de cette commune confiance, un calme complet. De tous les côtés on se remit à sa place : Hospodar et Assemblée marchèrent dans un esprit d'union et de concorde, et sans plus s'accuser d'arbitraire d'une part ni d'usurpation de l'autre ; et ce qui est plus essentiel, c'est que le pays y gagna sa tranquillité et sa rentrée dans la voie d'ordre et de légalité que lui avait ouverte le comte Kisseleff, auquel il faut toujours revenir lorsqu'on aura désormais à parler des Principautés, et sur lequel devraient se modeler toutes les autorités qui prennent part aux affaires de ces pays, Hospodars ou Consuls, dont les passions et le peu de connaissances pratiques sont la principale cause du désordre, et de l'oubli qu'ils font des préceptes et des exemples légués par l'homme éminent qui a présidé à l'introduction des réformes.

L'envoi de M. Titoff en Valachie était un bienfait; il aurait dû être aussi un enseignement. En remar-

quant que la tranquillité et le maintien de l'ordre dépendent principalement de la conduite réfléchie et du caractère honorable du représentant de Russie, on ne peut que déplorer la nécessité que M. Daschkoff, qui succéda à M. Titoff, s'était créée, de se départir de la ligne de conduite si loyale adoptée par son prédécesseur. Si le Cabinet impérial avait pu savoir combien la réorganisation des provinces moldo-valaques lui a fait d'honneur en Europe, il n'aurait point abandonné son œuvre aux mains de Hospodars ou de Consuls passionnés ou sans expérience. En Amérique, dans les Indes, en Afrique, nous avons toujours colonisé. Nous n'avons su rien faire prospérer chez les populations indigènes; et si de vastes établissements ont été formés, c'est toujours sur la ruine des enfants du sol que nous les avons élevés. Esclavage et massacre, c'est tout ce que nous avons semé sur ces malheureuses plages, qui nous ont vus aborder avec stupeur, et que l'avidité seule nous faisait visiter. Mais dans les Principautés, ce sont des peuples morts à toute idée d'ordre et de légalité, croupissant dans les misères de la plus grossière ignorance et sensibles à l'unique aiguillon de la force brutale, que la Russie convie aux bienfaits de la civilisation. Elle réussit à les placer en peu de tems dans de telles conditions de bien être, qu'elles auraient pu bientôt lutter de prospérité avec les riches provinces des plus vieux empires. C'était

donner une belle preuve et de désinteressement et d'habileté; c'était surtout graver sur le roc son droit de guider et de civiliser l'Orient; c'était pleinement justifier cette tendance des peuples à se réclamer de la protection russe, à l'espérer, à croire intimement à son efficacité, tendance que notre jalousie attribue à des intrigues habilement soutenues, et à la similitude de religion et de races, mais qui au fond n'est que le résultat naturel des nobles penchants, qui, depuis l'illustre Catherine II, ont porté la famille impériale de Russie à soulager les misères des populations chrétiennes du Levant. La naissante prospérité des provinces moldo-valaques devenait, pour toutes les races qui habitaient en ilotes le sol de la Turquie d'Europe, une motif d'espoir. S'il y avait là des vues politiques, il faut avouer qu'elles s'exerçaient noblement, et au profit seul des peuples qui en étaient l'objet.

Le Cabinet impérial, en nommant un successeur à M. Titoff, ne pouvait ne pas avoir eu en vue tous les motifs de convenance et d'utilité qui militaient à ce que son choix fût porté sur une personne distinguée et apte à continuer aux administrations moldo-valaques des avis et des conseils salutaires. Et cependant le malheur des affaires humaines veut que, lorsqu'un fait quelconque a été comme prédécidé, toute la raison que nous mettons dans nos calculs tourne contre nos plus prudentes prévisions. M. Daschkoff, nommé

Consul, n'était point préparé par des travaux diplomatiques ou administratifs à cette mission. Souvent, il est vrai, le caractère supplée au talent, à l'expérience et à l'instruction; mais c'est principalement par le caractère qu'il était impropre à la mission qui lui était assignée. A son arrivée, tout était tranquille; trois ou quatre boyards seuls, qui avaient été ministres, et qui voulaient le devenir encore, frondaient le gouvernement : parmi eux MM. Villara et Bibesko, aujourd'hui Prince régnant, se faisaient le plus remarquer par leur violence. Prêts à tout oser pour troubler le pays, ils se sentirent démesurés depuis l'arrivée du nouveau Consul, qui n'avait ni le calme ni la prudente réserve de son prédécesseur, et qui se trouva bientôt en butte à toutes les intrigues valaques. Il arriva tout à coup qu'un dissentiment se produisit entre le Hospodar et l'Assemblée, sur une question importante, celle relative à la partie des redevances du paysan au propriétaire que le Règlement Organique n'avait point fixée. D'innombrables plaintes s'élevaient sur ce point, et d'année en année le mal s'agrandissait; on va en juger.

Les cultivateurs sont divisés par la loi en trois classes. A chacune de ces classes le propriétaire doit fournir une portion de terre fixe, en labour, en pacage, etc. Ceux qui possèdent quatre bœufs reçoivent plus, et forment la première classe ; ceux qui n'en

possèdent que deux, moins, et forment la seconde; ceux enfin qui n'en possèdent pas du tout, reçoivent aussi une portion de terre, mais encore moindre, et forment la dernière catégorie. La quotité des redevances que ces trois classes de cultivateurs payent, soit en argent, soit en travail au propriétaire, est calculée sur ces trois différentes portions de terre qu'ils reçoivent, et se trouve ainsi préfixée par la loi, de sorte que sur ce point, il ne peut y avoir motif à contestation. Mais s'il advient que le paysan ait plus de quatre bœufs, ou bien que n'en ayant que deux, ou même point du tout, il possède quelques moutons, des buffles et des chevaux; ou si ne possédant même rien de tout cela, il se trouve riche en argent, et en état de cultiver une plus grande étendue de terre que celle fournie d'obligation par le propriétaire, la loi établit que, sur ce point, il y aura entr'eux transaction à l'amiable. On peut s'imaginer, d'après la position inégale des deux parties, si le vœu de la loi peut être rempli. Le paysan ne peut quitter la terre du seigneur dans l'intervalle des sept années entre les recensements de la population, et à ces époques même, il lui est imposé des conditions restrictives qu'il lui est bien difficile de remplir, lors même qu'il le voudrait. Les tombes de ses ancêtres, et des habitudes séculaires le retenant par les mille liens de l'affection et des souvenirs, il se trouve ainsi forcé de passer par toutes les conditions qu'un pro-

priétaire avide, profitant de sa position, voudra lui imposer. Que sera-ce donc, si comme cela se pratique en Valachie, le propriétaire ne réside point, et que le fermier seul se trouve en présence du paysan? Peut-on présumer au fermier ces sentiments d'humanité et de corrélation, qui, en établissant des rapports journaliers de sympathie entre le paysan et le seigneur, amortiraient chez ce dernier, ou atténueraient les effets des droits dont il est armé. Que sera-ce encore lorsqu'on refuserait au gouvernement, tuteur naturel des intérêts du paysan, le droit de surveiller ces transactions, et de ne les admettre qu'autant qu'elles porteraient le caractère d'amiabilité voulu par la loi? Que sera-ce enfin lorsqu'on exigera au contraire que le gouvernement soit obligé, les yeux fermés, de prêter main-forte au fermier pour l'accomplissement de ces transactions forcées, et quand les employés subalternes de l'administration, connivant avec le fermier, pressureront par mille exigences le paysan au moment de l'éxécution, et lui arracheront sa dernière obole, tandis que le gouvernement, désarmé pour punir ses propres agents, les verra se constituer en bourreaux aux ordres du fermier? Cet état de choses était un continuel tourment pour le Hospodar Ghyka. A part son devoir de chef de l'État qui ne lui permettait point de souffrir la continuation des violences exercées sur le cultivateur qui ne cessait de se plaindre, il lui

devenait encore bien amer de rester comme l'éditeur responsable des rapines exercées par des employés de son administration sans pouvoir les réprimer, et de subir l'humiliation d'être accusé par ses ennemis des souffrances du paysan. Il finit par s'adresser à l'Assemblée, en lui exposant les plaintes nombreuses qui lui parvenaient, l'âpre avidité du fermier, la connivence des employés de l'administration, comme son impuissance à les réprimer, et en demandant que l'Assemblée avisât aux moyens de fixer une fois pour toutes la partie des redevances que la loi avait cru possible de laisser à l'estimation des parties intéressées. Mais l'Assemblée, uniquement composée de propriétaires, repoussa cette proposition, en se fondant sur ce que le Règlement Organique avait fixé les rapports réciproques entre le propriétaire et le paysan, et qu'il était injuste de rien innover sur ce point, vu que les boyards avaient déjà assez sacrifié de leurs privilèges pour se croire, désormais, à l'abri de toutes nouvelles atteintes qu'on essayerait de porter au peu d'avantages qui leur avaient été concédés en compensation. Cette mésintelligence entre le Hospodarat et la noblesse, ne fut point prévenue par l'interposition du Consulat dont l'avis aurait facilement décidé la question.

Le mandat quinquennal de l'Assemblée étant terminé, on allait procéder à de nouvelles élections. Les partis se remuaient pour se renforcer. Le Consulat était entouré

d'intrigues; on usait de son nom pour égarer l'opinion. Toutes les fautes du gouvernement étaient complaisamment étalées, et tout ce qu'il avait fait de bien était hardiment nié. On conçoit aisément les avantages que les ennemis du Hospodar tiraient de l'inexpérience du Consul. Pour se retrouver dans ce chaos, pour se garantir des fausses opinions, pour se maintenir impartial, il faut se couvrir les yeux devant les hommes, et s'en tenir fermement aux principes; si l'on s'abandonne un seul moment au torrent, on en est emporté, et l'on finit par devenir aussi passionné que ceux dont on a mission de réprimer les écarts. C'est ce qui arriva de point en point. Il était de mode alors de prétendre que le Hospodar Ghyka était faux et hypocrite, qu'il encourageait les abus, qu'il était l'irréconciliable ennemi des réformes et de la puissance qui les avait accordées; qu'il ne recevait conseil que de notre agent M. Billecocq; qu'il adorait les Turcs, qu'il avait amassé d'immenses trésors, qu'il s'abandonnait à la plus infâme crapule, et même qu'il était laid et affreux de figure. Étrange aberration de l'esprit humain! Ces grossières accusations trouvaient crédit, et étaient ouvertement propagées par tous les individus valaques qui avaient accès au Consulat, sans que M. Daschkoff, qui aurait pu en examiner la source et en réprimer l'audace, se défendit de les écouter, et de leur faire même accueil. Et il se plaignait ensuite, dans le pays et à Pétersbourg,

de ne pouvoir s'entendre avec le Hospodar, qui aurait dû être certes bien reconnaissant de la conduite qu'on tenait vis-à-vis de sa personne et de son gouvernement! D'ailleurs, M. Daschkoff avait fini par ne plus pouvoir distinguer les erreurs réelles de l'administration. A force de donner créance aux plus absurdes accusations, son attention se trouva nécessairement déplacée; et au lieu de demander le redressement des fautes, il exigea la radiation du bien. Lorsque le Hospodar, exaspéré par le refus de l'Assemblée d'adopter les mesures nécessaires pour réprimer les extorsions des fermiers, donna ordre aux administrateurs des districts de ne plus prêter main-forte aux propriétaires qui, dans leurs arrangements avec les paysans, auraient dépassé la limite des conditions imposées aux fermiers des terres domaniales, disposition qu'en sa qualité de chef de l'État il était autorisé par le Règlement Organique à adopter et à faire exécuter dans l'intervalle des sessions de l'Assemblée, comme mesure de police tendante à assurer la tranquillité publique dans les campagnes, le Consulat éclata en plaintes et en récriminations, écrivit des notes menaçantes pour demander le rapport de cette disposition salutaire, et en rendit même l'application impossible, ni ministère, ni administrateur, n'osant plus obéir au Hospodar lorsque la désapprobation du Consulat était de notoriété publique.

Déjà le gouvernement devenait impossible; il per-

dait tous les jours de sa considération dans le pays, à mesure que le Consulat s'engageait de plus en plus dans une opposition directe et passionnée. Nous passerons sur toutes les inconvenances de détail qui ajoutaient jour par jour leur niaise influence au débat déjà trop scandaleux qui divisait les deux principales autorités du pays, méconnaissant toutes deux leur expresse mission, pour arriver plus tôt à l'époque qui devait décider la lutte.

Cette époque, que le Hospodar Ghyka n'aurait pas dû attendre avant d'essayer de réparer les quelques fautes de son administration, ou à laquelle il aurait dû se préparer avec les mille moyens que sa position lui fournissait encore, cette époque vint trouver le gouvernement presque complètement désarmé. Le corps des boyards était démoralisé par la lutte entre le Hospodar et le Consulat ; M. Alexandre Villara, aujourd'hui grand vornik, c'est-à-dire ministre de l'intérieur, ameutait tous les individus qui avaient quelqu'intérêt à faire naître des troubles; M. Bibesko, aujourd'hui Prince, s'adressait à tous ceux qu'on pouvait tromper, en leur représentant le Hospodar comme abandonné par la Russie, depuis sa mésintelligence avec le Consulat. L'esprit de faction était enfin déchaîné.

C'est alors que M. Bibesko fit écrire à Paris par le docteur Piccolo, et corriger par un littérateur émérite, une brochure ayant pour titre : PAUL KISSELEFF ET LES

PRINCIPAUTÉS DE MOLDAVIE ET DE VALACHIE, *par un habitant de Valachie.* Ce petit opuscule, qui n'est qu'une notice biographique, s'adressait aux faiblesses présumées d'un personnage éminent, qui pouvait être consulté au moment de la crise, et dont l'opinion ne pouvait manquer d'être d'un grand poids. D'ailleurs, comment le comte Kisseleff aurait-il pu supposer que les mêmes hommes qui publiaient l'éloge de son administration, ne fussent point aussi les seuls propres à prendre en mains les affaires de leur pays, qu'il était de toute probabilité qu'ils gouverneraient d'après les grands principes de justice et d'intégrité dont ils se faisaient les apôtres? Ce qui est constant, c'est que M. Bibesko se fit remarquer à l'étranger par cette publication, et que de retour en Valachie, il fut considéré comme un de ceux qui pouvaient le plus efficacement servir les intérêts de l'opposition, et soutenir même le Consulat par ses relations avec des personnages importants à l'extérieur. On ne négligea point en outre les ambitions secondaires qui commençaient à croire à la possibilité d'un changement, depuis que l'opinion du Consulat contre le Hospodar n'était plus un secret pour personne, et l'on fit adresser au ministère impérial les accusations les plus violentes par le métropolitain Néophyte, qui haïssait le Hospodar pour s'être entendu avec M. Titoff à l'effet de régulariser les biens de l'Église.

L'opposition se présenta ainsi aux élections, forte de l'assentiment déclaré du Consulat, appuyée par le clergé qui était mécontent de la loi qui régularisa en 1840 les biens de l'Église, compacte par l'adjonction successive de ceux des boyards de première classe qui espéraient le Hospodarat pour eux-mêmes, recrutée enfin de tous ceux qui voyaient l'apathie du gouvernement, et craignaient de se trouver, après sa chute, l'objet des récriminations et de la vengeance des vainqueurs. Le résultat ne pouvait être douteux. L'Assemblée fut formée des ennemis les plus décidés et les plus violents du gouvernement. Mais ici, et pour que la suite de notre récit puisse être comprise, comme pour faire ressortir de nouveau le danger qu'il y aura toujours à toucher aux institutions du pays, nous expliquerons, avant de continuer la narration des faits, les motifs qui rendaient le Hospodar Ghyka si apathique au milieu de l'orage, et sur quoi reposaient au contraire les espérances de l'opposition. Le Hospodar était fatigué de la lutte. Fier par nature, il n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il ne lui restait aucun des moyens qu'un homme sérieux pût employer pour plaider, auprès du Consulat, les intérêts du gouvernement et ceux de la tranquillité publique qui en était inséparable. Il se décida en conséquence à s'appuyer sur les institutions seules, bien persuadé que, malgré la multiplicité et la violence de ses ennemis,

malgré l'appui déclaré du Consulat, on ne réussirait point à faire signer par la nouvelle Assemblée des doléances aux deux hautes cours, pour implorer une enquête et demander sa destitution, seul cas où le Règlement Organique accorde l'enquête officielle et le changement de Hospodar dont la nomination est, autrement, à vie. Quant aux espérances de l'opposition, elles se basaient uniquement sur la certitude que le Consulat, seul écouté à Pétersbourg, ne se ferait aucun scrupule de passer sur toute considération de devoir ou de formes règlementaires, pour arriver à la destitution du Hospodar, destitution qui intéressait désormais sa propre conservation. Nous verrons bientôt, que tous deux, et gouvernement et opposition, ne se trompaient point dans leurs calculs, quoique partant de points différents; et voici de quelle manière.

L'Assemblée ayant été ouverte, les meneurs du parti pensèrent avec raison devoir profiter des premiers moments d'effervescence, et commencèrent les hostilités par l'Adresse en réponse au discours hospodarial, afin de compromettre l'Assemblée par un acte en apparence légal et que les députés les plus timides se laisseraient facilement persuader de voter, en leur insinuant qu'il ne s'agissait point de signer des doléances aux deux hautes cours, mais de signaler seulement au Hospodar quelques abus de l'administration pour le supplier de les faire redresser. Ce point

ayant été ainsi décidé, l'Assemblée nomma commissaires pour la rédaction du projet d'Adresse, messieurs Villara et Bibesko, les deux coryphées du parti, qui tous deux aussi avaient été ministres du Hospodar Ghyka et qui tous deux de même allaient, avec une indicible joie, déverser sans vergogne le blâme et l'injustice sur cette même administration dont ils avaient fait partie, administration qui, si elle avait abusé, avait abusé par eux. Tant qu'ils avaient été les organes du gouvernement, ils s'étaient fait détester de leurs compatriotes par leur morgue, et mépriser du pouvoir pour leur bassesse; vrais types du Valaque parvenu et rancunier, tous deux insolents ou vils tour à tour, ils furent dans toutes les occasions les premiers désignés par l'opposition pour insulter le gouvernement, la plupart des députés ne pouvant se décider à mentir ouvertement aux faits et à leur conscience. Dans la rédaction de l'Adresse principalement, ils dépassèrent tous leurs précédents; et amplifiant sur les méfaits de l'administration à laquelle ils avaient pris part, ils mentirent contre eux-mêmes avec la plus imperturbable assurance. Dans tout autre pays, on ne croirait point à la possibilité d'un pareil renversement d'idées et d'opinions ; en Valachie cela a eu lieu, et voici le projet d'Adresse que rédigèrent messieurs Bibesko et Villara, anciens ministres du Hospodar Ghyka, aujourd'hui l'un, Prince régnant, et

l'autre, ministre de l'intérieur, et marchant tous les deux de conserve. Nous l'insérons ici en entier, parce qu'elle sert à faire voir comment ses rédacteurs, parvenus au pouvoir, réalisèrent les plaintes du pays, en se livrant précisément à ces mêmes abus dont ils accusaient en grande partie, et sans preuve, l'administration Ghyka :

« Prince,

» La haute sagesse de Votre Altesse, en appréciant » la garantie qu'offrent à la prospérité publique les » institutions qui nous ont été accordées par les deux » hautes Cours suzeraine et protectrice, a bien voulu » convoquer l'Assemblée Générale pour une troisième » période de cinq années. Les membres qui la com- » posent ont l'honneur d'assurer Votre Altesse, que » la conservation intacte de ces institutions, et le » bien public dont elles sont la sauvegarde, seront » aussi l'unique but vers lequel tendent tous leurs » travaux et tous leurs efforts [1].

» Les assurances que Votre Altesse a bien voulu » nous donner que, dans la tentative des troubles » essayés l'été dernier dans la ville de Braïla, les

[1] M. Bibesko, devenu Hospodar, a demandé et obtenu la suspension de l'Assemblée ; il a administré les finances pendant quatre ans sans budget réglé, il a établi de nouveaux impôts et de nouvelles lois, de son autorité privée ; il a fait recenser la population, accordé des pensions, sans l'intervention de la législature ; il a détruit la loi des élections, et bouleversé toutes les institutions accordées par les deux hautes Cours suzeraine et protectrice.

» autorités locales n'ont point failli à la surveillance
» de tous les instants qu'exige un point aussi impor-
» tant, et que l'audace d'une pareille entreprise ne
» peut être imputée à aucune négligence de leur part,
» nous ont causé, Prince, le contentement que nous
» éprouverons toujours en apprenant le succès des
» mesures adoptées pour le maintien du bon ordre et
» de la tranquillité publique.

» Prince, l'Assemblée Générale, fidèle à ses devoirs
» et toujours soumise aux ordres de Votre Altesse,
» apportera l'examen le plus consciencieux sur tous
» les objets sur lesquels il plaira à Votre Altesse d'ap-
» peler son attention. Elle ose toutefois vous supplier,
» Prince, de vouloir bien lui permettre de s'ac-
» quitter aujourd'hui d'un de ses devoirs les plus
» sacrés, mais en même temps les plus pénibles;
» car il lui en coûte d'affliger le cœur de Votre Al-
» tesse: heureuse si elle avait pu lui épargner toute
» cause de déplaisir, l'Assemblée se serait épargnée à
» elle-même la vive douleur qu'elle ressent en ce
» moment!

» Prince, nous ne saurions vous cacher plus long-
» temps l'état critique du pays, sans assumer sur nous
» la plus grande responsabilité, en manquant aux de-
» voirs de notre mission et à la fidélité que nous de-
» vons à Votre Altesse [1].

[1] L'état critique du pays ne venait que de la mésintelligence du

» La Valachie, Prince, succombe sous les nom-
» breux abus qui ont envahi, dans l'espace des sept
» dernières années, toutes les branches de l'adminis-
» tration, et dont la marche progressive a jeté l'in-
» quiétude et la détresse dans toutes les classes de la
» population. Par une fatalité attachée à la destinée
» de notre patrie, tout ce qui fut statué, il y a à peine
» quelques années, dans le seul but de sa prospérité
» future, a malheureusement tourné contre elle; et le
» paysan, dont le sort fut alors l'objet de la plus vive
» sollicitude, est aujourd'hui de nouveau, et plus
» que jamais, en proie à la concussion et à la rapine [1].
» Ainsi l'alignement des villages et la construction
» des maisons communales, celle des écoles dans les
» campagnes, imposés primitivement aux villageois,
» dans l'espoir que leur bien-être moral et matériel

consul et du Hospodar, et des intrigues de l'opposition; l'administration n'y était pour rien autre chose que pour son apathie qui laissait carte blanche à ses ennemis.

[1] C'est une assertion fausse de tous points et qui ne mérite point de réponse. Quant aux souffrances du paysan, elles étaient en partie réelles; mais c'est l'Assemblée elle-même, comme nous avons eu l'occasion de le voir précédemment, qui avait refusé son concours au Hospodar sur cette question qui tenait aux intérêts mal entendus de la noblesse : et cependant c'est cette Assemblée qui accuse, et c'est le Hospodar qui est accusé! On ne pouvait s'attendre à plus de logique de la part de M. Bibesko, qui parvenu au Hospodarat, aggrava bien plus les souffrances du cultivateur qu'il livra sans défense à l'avidité sans mesure du fermier.

» en serait augmenté, sont depuis sept ans une cause
» incessante d'abus. Cependant les maisons commu-
» nales, destinées plus particulièrement à servir de
» dépôts aux ordres que les autorités compétentes
» sont tenues d'adresser par écrit aux communes,
» sont devenues inutiles; car ces ordres sont transmis
» pour la plupart du temps au moyen du dorobantz [1].

» Les greniers de réserve sont devenus, dans un
» grand nombre de localités, un moyen d'exactions
» ruineuses pour les paysans qui sont continuellement
» rançonnés, soit qu'on les appelle à y faire le dépôt
» de l'année, soit qu'ils viennent réclamer les grains
» déposés trois ans auparavant, soit qu'on visite leurs
» greniers. L'entretien des dorobantz qui, dans le
» principe, avait été calculé de manière à ce qu'il

[1] Les mesures relatives aux greniers de réserve, aux maisons communales et aux écoles des villages, ont été adoptées et appliquées sous l'Administration Provisoire; l'Assemblée, en affirmant qu'il s'est commis des abus dans l'exécution de ces différentes mesures, commet un anachronisme, ou un gros mensonge. Quant à l'alignement des villages, à l'époque de l'Adresse, il y en avait 2,360 d'alignés sur les 4,000 qui couvrent le sol de la province; cette opération se faisait avec lenteur à cause des réclamations fréquentes qu'elle soulevait de la part des cultivateurs et des propriétaires. Pour ce qui est des ordres écrits à afficher aux maisons communales, cette mesure n'a pu jamais être appliquée ni sous l'administration provisoire, ni sous le Hospodarat de Ghyka, encore moins a-t-on essayé de la mettre à exécution sous le gouvernement Bibesko, qui n'en fait mention dans l'Adresse que pour augmenter le nombre des griefs.

» pesât le moins possible sur les communes, est au-
» jourd'hui extrêmement onéreux à cause des injus-
» tices qui se commettent par les dispenses accordées
» dans un but d'intérêt particulier [1].

» Les abus sont bien plus graves encore dans le
» recrutement de la milice. Chaque recrue coûte à
» son village de 1,500 à 3,000 piastres. En effet, in-
» dépendamment de la somme légale de 300 piastres
» qui doit être payée à la recrue, au moment de son
» engagement, et qui s'élève presque toujours au delà
» du double, les allées et venues des villageois char-
» gés de déposer les recrues à des distances souvent
» de cinq à six jours de marche, les difficultés de
» toutes sortes suscitées par quelques officiers recru-
» teurs qui, de concert avec les autorités civiles, ren-
» voient deux et trois fois les recrues sous prétexte
» qu'elles n'ont pas les qualités requises, sont une
» source inépuisable d'avanies et d'extorsions [2].

[1] L'administration ne s'est jamais mêlée des greniers de réserve que pour les surveiller; s'il s'est glissé sous ce rapport de minimes abus, ils n'ont pu avoir grande importance et les réclamations des propriétaires auraient suffi pour les faire réprimer. Il en est de même pour les dorobantz : ce sont des questions infimes, qui ne sont mentionnées dans l'Adresse que pour faire nombre dans les griefs.

[2] Cette plainte a quelque fondement; mais il était bien difficile d'empêcher cet abus, à cause du mode de recrutement arbitraire qu'on suit jusqu'à présent, au lieu de mettre à exécution celui par conscription établi par le Règlement Organique; d'ailleurs ceci n'était

» Les réparations des routes, faites par les villages,
» s'exécutent sans aucun soin, sans aucune surveil-
» lance, de manière que le travail de la veille est à
» recommencer le lendemain. Les transports exécutés
» sans aucune rétribution, les manœuvres employées
» par les administrateurs et les sous-administrateurs
» pour obliger les paysans à livrer leurs produits à la
» la moitié et au tiers de leur valeur; les amendes
» prononcées arbitrairement et à leur profit par ces
» mêmes employés, les dépenses causées par les sous-
» administrateurs et les dorobantz au passage et pen-
» dant leur séjour dans les villages, ont ramené les
» anciennes corvées, les rétributions en nature, les
» cotisations, et tout ce que l'ancien ordre de choses
» aboli par le Règlement Organique avait d'écrasant et
» d'oppressif [1].

pas plus le fait de l'administration Ghyka que de celle qui l'a précédée, et de celle qui lui a succédé.

[1] Les abus dont il est fait mention ici sont inhérents à la constitution des villages en Valachie; mais ils sont loin d'avoir eu sous l'administration Ghyka l'importance que l'Adresse leur donne. La réparation des chemins est mise par le Règlement Organique à la charge des villages; si des employés subalternes en profitaient, l'autorité supérieure, non intéressée à l'abus, le faisait réprimer sur la première plainte. Pour ce qui est des manœuvres employées pour faire livrer par les cultivateurs leurs produits à moitié ou au tiers du prix coûtant, c'est l'administration Ghyka qui a essayé de réprimer cet abus attribué à tort aux administrateurs : c'est le fermier, appuyé par le propriétaire, qui prêtait de l'argent au paysan, et achetait les ré-

» Nous pouvons avancer, Prince, avec la conviction
» de ne pas vous tromper, que, s'il était possible de
» calculer toutes les sommes illégalement payées par
» les paysans, et toutes les corvées pendant les sept
» dernières années, elles s'élèveraient au double des
» redevances légales acquittées par eux dans ce même
» espace de temps, sans compter les dommages
» toujours incalculables provenant d'un tel état de
» choses [1].

coltes sur pied, au-dessous de leur valeur; l'autorité n'y pouvait rien devant le silence de la loi, et l'on ne pouvait punir les employés de l'administration qui s'en mêlaient, que par la désapprobation ou la destitution, ce qui avait souvent lieu. Quant aux dépenses des dorobantz dans les villages, ceci était vrai ; mais malheureusement c'est inévitable, et sous le hospodarat Bibesko, le mal a été en augmentant. Ce ne sont point d'ailleurs ces sortes d'abus, commis par la classe la plus infime des employés de l'administration, qui écrasent le paysan en Valachie, mais bien ceux auxquels prennent part le Hospodarat lui-même, ses ministres et ses favoris. De pareils abus généraux, tels qu'ils se pratiquaient sous l'ancien ordre de choses, n'ont pu jamais être cités contre l'administration Ghyka, au moins d'une manière permanente, et comme le gouvernement Bibesko en a depuis donné le funeste exemple.

[1] Ceci est exagéré : on peut tout au plus porter les sommes illégalement payées sous l'administration Ghyka par les paysans, à 4,000,000 par an, ou à la moitié du chiffre de l'impôt de la capitation; mais la plus grande partie de ces sommes illégalement extorquées au paysan revenait au fermier, dont les exactions avaient été si souvent dénoncées par le gouvernement à l'Assemblée, laquelle avait repoussé tous les moyens proposés pour y remédier, sous prétexte de ne point porter atteinte au droit de propriété. On voit d'ailleurs avec quelle affecta-

» La cause du mal, Prince, est dans la vénalité des
» places de sous-administrateurs, dans la protection
» accordée aux administrateurs accusés de concussion
» par l'opinion publique, dans le peu d'encoura-
» gement que reçoivent ceux en petit nombre qui
» remplissent leurs devoirs avec conscience. Si, dans
» ce déplorable état de choses qui ne saurait se pro-
» longer sans attirer sur le pays les plus grandes
» calamités, il nous était permis d'établir des degrés de
» souffrance, nous oserions, Prince, invoquer plus par-
» ticulièrement la sollicitude de Votre Altesse en faveur
» de nos villages situés sur le Danube. Préposés à la
» garde de nos frontières, dans l'espoir qu'avec des
» soins et du temps, ils seraient parvenus à acquérir
» une certaine discipline militaire propre à garantir
» l'efficacité du service qui leur est confié, ces vil-
» lages, loin d'avoir répondu à cet espoir, se trouvent
» aujourd'hui dans l'état le plus complet de dénuement
» et de misère. A l'époque de leur organisation pri-
» mitive, le temps de service pour chaque famille à
» tour de rôle fut fixé au maximum de quatorze

tion l'Adresse parle toujours des sept dernières années, c'est-à-dire de l'ensemble et de toute la durée de l'administration Ghyka, tandis qu'elle n'avait aucun droit d'attaquer un passé et des époques que le vote des Assemblées précédentes avait sanctionnés, et fermés pour ainsi dire aux passions et aux récriminations, par les éloges et les expressions de reconnaissance adressés au gouvernement au sujet de sa loyauté et de son patriotisme.

» jours par an; aujourd'hui, ce temps est de trente-six
» à quarante jours, et les plus fortes corvées pèsent
» en outre sur ces malheureux villages, tiraillés dans
» tous les sens entre les doubles exigeances des auto-
» rités civiles et militaires, aussi vexatoires et aussi
» ruineuses les unes que les autres. Nous ne saurions
» cacher, Prince, à Votre Altesse, que si les plus
» promptes mesures ne sont prises pour leur soula-
» gement, non-seulement la garde de notre frontière
» sera entièrement compromise, surtout maintenant
» qu'on a diminué le nombre de soldats jugé néces-
» saire au service des piquets, mais nous sommes en
» outre menacés de les voir bientôt émigrer tous au
» delà du Danube [1].

[1] Les Boyards propriétaires dans les districts nomment parmi eux et pour chaque arrondissement deux candidats, dont l'un doit être confirmé par le département de l'intérieur, pour remplir la place de sous-administrateur. De la lutte entre les deux candidats qui se disputent la préférence à obtenir, vient l'abus de la vénalité. Au lieu de se plaindre du fait, qui existe jusqu'à ce jour, l'Assemblée aurait dû demander la modification de la loi qui donne lieu à l'abus, en proposant de ne plus faire élire deux candidats, mais un seul, ce qui ferait cesser la lutte entre les postulants, et détruirait en conséquence la cause de l'abus dans sa source. Quant aux villages chargés du service des piquets, sur la frontière Turque, il y a eu des circonstances, pendant lesquelles certainement ces villages ont été astreints à une surveillance plus pénible qu'à l'ordinaire, comme à l'époque où la peste régnait sur la rive gauche du Danube, époque à laquelle les piquets furent doublés pour plus de sécurité. Mais en général ces

» Dans les villes et dans les campagnes, nous le
» disons avec douleur, Prince, le mécontentement est
» également dans tous les cœurs et la plainte dans
» toutes les bouches. On accuse les conseils muni-
» cipaux, et les autorités chargées de la surveillance
» de ces villes, de détourner à leur profit les revenus
» destinés à y maintenir l'abondance et le bon ordre.
» On les accuse de spéculer sur la nourriture du
» pauvre. Ces accusations reçoivent un caractère plus
» grave encore dans la capitale, où l'agglomération
» de la population rend le mal plus sensible. Nous
» aurions douté, Prince, de la vérité de la plupart de
» ces accusations, que nous aurions encore cru devoir
» les porter à la connaissance de Votre Altesse, dans
» la conviction où nous sommes que si l'opinion
» publique mérite des égards et une prompte satis-
» faction, même dans son égarement, c'est surtout
» lorsqu'il s'agit des premiers objets nécessaires à
» l'existence. Ainsi, avec l'infraction progressive des

villages, exemptés de l'obligation de fournir des recrues à la milice et des dorobantz, ne se plaignaient point ; et cependant le Hospodar Ghyka avait proposé les moyens de les soulager encore, moyens qui n'avaient point reçu la sanction de l'Assemblée. Nous ne voyons donc point sur quelle base se fonde l'Adresse, pour exagérer les charges qui pèsent sur ces villages, sans faire mention des exemptions importantes qui les compensent, et pour accuser le gouvernement qui avait provoqué des mesures pour remédier au mal dont on se plaignait, et dont on se plaint bien plus sous le Hospodarat Bibesko.

» dispositions du Règlement Organique, ont reparu
» les anciens vices et toutes les habitudes ruineuses
» auxquelles ses dispositions étaient destinées à
» remédier, comme en effet elles y étaient par-
» venues dans le principe [1].

» Si, de la partie administrative, nous passons à la
» partie judiciaire, nous ne pourrons malheureuse-
» ment signaler à Votre Altesse que le même mépris
» des lois, la même tendance à substituer sans cesse
» l'arbitraire à la légalité, le même abus de pouvoir.
» Dans les premiers temps de la réforme, il y avait
» une ambition générale, celle de faire preuve d'atta-
» chement au bien public; il y avait une conviction
» unanime que pour prétendre à des distinctions. Cha-
» cun devait se signaler par quelqu'action utile, et
» surtout par un caractère honorable. Ce double mo-
» tif d'émulation avait engendré une amélioration
» sensible dans l'état moral de nos tribunaux et di-

[1] Le vague des accusations articulées dans cet article ne donne lieu à aucune réfutation. Il faut néanmoins remarquer qu'accuser un gouvernement de l'insuffisance ou de la mauvaise administration des conseils municipaux, lorsque ce gouvernement, comme celui du Hospodar, n'a jamais été accusé, par l'Adresse elle-même, d'empiéter sur les droits des électeurs et de violer les élections municipales qu'il a laissées parfaitement libres, d'après le vœu de la loi, c'est mentir gratuitement aux faits. Si les conseils municipaux manquaient à leurs devoirs, c'était aux électeurs à leur retirer et leur confiance et leur mandat.

» vans, amélioration qui faisait espérer qu'avec le
» temps ils finiraient par s'élever entièrement à la
» hauteur de leur noble et importante mission. Mal-
» heureusement cet espoir n'a été que de bien courte
» durée. Les fonctions que plusieurs d'entre nous rem-
» plissent dans la magistrature ne nous empêcheront
» pas, Prince, de dire ici toute la vérité, car nous le
» devons à Votre Altesse et au pays. Vrais à l'égard des
» autres, nous ne le serons pas moins à notre égard, et
» nous ne chercherons pas à rejeter loin de nous la
» part qui nous revient de ce discrédit général dans
» lequel est tombé l'ordre judiciaire, et des justes
» reproches qui lui sont adressés. Une grande démo-
» ralisation règne en effet dans nos tribunaux et nos
» cours de justice; mais à côté de ce mal, il en est un
» autre plus pernicieux encore parce qu'on ne peut
» ni le prévenir ni s'en défendre, c'est l'envahisse-
» ment continuel du pouvoir judiciaire par les autres
» pouvoirs. Votre Altesse n'ignore pas que la sépara-
» tion de ces pouvoirs, réunis sous l'ancien régime,
» est un des grands principes sur lesquels est fondée
» toute notre législation actuelle. Les abus révoltants
» auxquels leur réunion avait donné lieu ont déter-
» miné, indépendamment de plusieurs autres motifs
» non moins puissants, l'adoption de ce principe fon-
» damental auquel sont portées chaque jour de nou-
» velles atteintes, qui font craindre de voir bientôt

» s'effacer toute garantie de la part des lois. Ainsi, à
» la méfiance qu'inspirent nos tribunaux, est venue
» se joindre l'inquiétude causée par ces instructions
» qui préjugent souvent les questions les plus graves,
» en influençant la conscience des juges par des in-
» terprétations de lois qui viennent attaquer des droits
» acquis depuis un grand nombre d'années, par des
» suspensions indéfinies qui arrêtent l'exécution de
» jugements définitifs et mettent souvent en péril les
» intérêts et la fortune des parties ; de là, Prince,
» aussi ce malaise qui se manifeste chaque jour dans
» notre commerce, et cette absence totale de crédit
» qui empêche la mise en circulation de nos capitaux [1].

[1] Le Règlement Organique a tracé une ligne de démarcation entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire; l'Adresse se plaint de ce que le Hospodar aurait franchi cette ligne, et empiété sur les droits de la magistrature. Mais nous ne voyons point que les magistrats qui se plaignent aient donné leur démission des places qu'ils occupaient, ni que les ministres de la justice aient résigné leurs portefeuilles, pour ne point rester responsables de l'abus prétendu et pour arrêter ainsi le pouvoir dans ses tendances anti-règlementaires. Au contraire, juges et ministres, rédacteurs de cette Adresse, tous à l'envi, continuent tranquillement leurs fonctions, et se plaignent qu'on les force de faire ce qu'ils peuvent fort bien ne pas faire. Que dirait-on chez nous d'une cour royale qui recevrait du roi un ordre écrit et contresigné par un ministre, une ordonnance en forme qui exigerait, soit un sursis, soit le retrait d'une affaire en cours de plaidoirie, soit l'inexécution d'un arrêt définitif, et qui même indiquerait telle ou telle marche à suivre dans la procédure, telle ou telle forme à observer, telle ou telle appréciation d'un fait qui fait partie du procès, ou telle

» L'exposé de l'état de notre pouvoir judiciaire nous
» offre l'occasion de recommander à la commisération de Votre Altesse les créanciers compromis
» dans la banqueroute de la maison Mosko, dont plusieurs sont réduits à la dernière misère, en attendant une justice qui a trop tardé pour eux. Il

manière d'interprêter et d'appliquer la loi. Certes, on passerait outre avec indignation, et l'ordonnance royale n'aurait d'autre effet, que de faire mettre en accusation le ministre signataire pour cas de forfaiture. Eh bien! le Règlement Organique a organisé sous ce rapport les tribunaux, et les a rendus aussi indépendants qu'en France. Pourquoi donc se soumettent-ils au pouvoir et à ses empiétements? Ou bien le Hospodar s'est-il servi de baïonnettes pour les courber sous ses volontés? Mais on n'a jamais prétendu accuser le hospodar Ghyka de violence. C'est au contraire de voies détournées, de démoralisation que parle l'Adresse. Ne dirait-on pas en vérité d'une prostituée qui se plaint d'avoir été séduite? Le fait est que le gouvernement, comme les Boyards, ne se sont point encore pénétrés de l'importance des réformes en matières judiciaires; et que l'Adresse, tout en ayant pour but de rejeter le blâme sur le Hospodar, évite de préciser les faits, de signaler, de spécifier tels actes illégaux qui se seraient consommés, d'en demander le redressement et la punition de leurs auteurs, parce que l'enquête qui aurait été la suite de cette demande aurait prouvé la répugnance constante que le Hospodar témoignait a se mêler d'affaires judiciaires, et son embarras continuel au milieu des plaintes incessantes qui lui parvenaient contre les tribunaux, qu'il n'avait aucun moyen de punir. On sait que le code Valaque ne prévoit point le cas de prévarication qui ne pouvait point se présenter dans la conduite des tribunaux sous l'ancien régime, car ceux-ci ne rendaient point des arrêts, mais signaient seulement des rapports au Hospodar, lequel assisté du haut clergé et de tous les fonctionnaires élevés en rang, jugeait

» y a cinq ans passés que cette affaire traine, et
» loin de laisser entrevoir une issue favorable, elle
» offre plus de complication qu'à son début, à cause
» des machinations de toutes sortes mises en œuvre
» pour décourager les créanciers, et du peu d'assis-
» tance que ceux-ci ont rencontré auprès des autori-
» tés auxquelles ils se sont adressés [1].

les procès définitivement en séance publique et solennelle : garantie immense pour les plaideurs, qui avaient de cette manière le moyen de confronter pour ainsi dire le tribunal dont ils appelaient, avec le Hospodar qui avait mission d'apprécier sa conduite et de réformer sa décision. L'Adresse ne rappelle point que le gouvernement avait fait rédiger un code criminel que l'Assemblée avait repoussé, en privant ainsi le Hospodar de tout moyen légal de punir les juges, pour cas de forfaiture ou prévarication ; elle se tait sur les véritables causes du mal, comme sur la spécification des faits qui motivent ses plaintes. Elle plane dans le vague, et se borne à injurier le Hospodar, en ayant l'air de lui dire : «Mais allez-vous en plus vite, vous voyez bien que nous ne voulons plus de vous, puisque nous vous chargeons de nos méfaits mêmes ; nous vous nommerons un successeur qui corrigera tout le mal. » En effet cela eut lieu : l'accusateur fut le successeur au Hospodarat ; et il a prouvé bien promptement que le mieux est l'ennemi du bien. Cette indépendance du pouvoir judiciaire, si prônée par l'Adresse, il n'en existe pas même l'ombre ; et en place des principes réglementaires dont on accusait naguère le Hospodar Ghyka de s'être départi, on procède par le *Sic volo, sic jubeo : sit pro ratione voluntas*. Ce n'était pas la peine de faire tant de bruit pour en arriver là.

[1] Cette plainte exige des explications ; trois graves questions étaient soulevées par la faillite Mosko. Les caisses publiques y étaient intéressées pour une somme d'environ 2,500,000 piastres que les ministres

» Le désordre de nos finances et l'état déplorable
» où se trouvent toutes nos caisses publiques ré-
» clament aussi la plus haute sollicitude de Votre
» Altesse. Nous voyons, Prince, avec inquiétude que
» nos dépenses augmentent chaque année en raison
» du relâchement qui se fait sentir dans toutes les
» parties du service public. Et en effet, en 1835, les
» besoins de l'État ayant été pris en mûre considéra-
» tion, il fut jugé que la somme de 16,500,000 piastres

avaient prêtée à cette maison de banque pour s'efforcer de la soutenir. Après la faillite, il s'agissait de savoir sur qui retomberait la perte : sur les ministres qui avaient prêté sans prendre des sûretés ? Ou sur la masse des créanciers, les droits de l'État ne pouvant souffrir en vue de la loi qui les garantit ? Sous le hospodar Ghyka, ce sont les ministres qui avaient été condamnés à désintéresser les caisses. Cette décision fut révoquée sous son successeur, et c'est l'État qui perdit sa cause malgré la loi. La seconde question tenait à un prêt d'environ 4,000,000 piastres que le baron Sina de Vienne avait fait à la maison Mosko, qui, pour sûreté, lui avait remis les titres de ses terres. Le prêteur demandait l'intégralité du payement pour se dessaisir des papiers, ce qui écornait considérablement la part afférente à la masse des créanciers ; le hospodar Ghyka réussit à obtenir du baron Sina qu'il se contentât de la terre de Doudesti valant 2,500,000 piastres, et que, moyennant cette acquisition, il se dessaisît des titres, et de toute autre prétention.

La troisième question enfin était que les créanciers, tout en reconnaissant les efforts du gouvernement pour leur être utile, soupçonnaient le Hospodar de vouloir favoriser le failli à leurs dépens, en faisant traîner la liquidation. Ce soupçon est donné par l'Adresse comme une certitude, et celui qui la proclame, devenu Hospodar, fait

» était suffisante pour couvrir toutes les dépenses de
» l'année, et nous laissions en même temps une
» réserve de 1,666,552 piastres. En 1859, l'augmen-
» tation offerte par le nouveau recensement, par la
» hausse de la ferme des salines et des douanes, fit
» monter les revenus au delà de 17,000,000 piastres.
» Cependant, les comptes de l'année dernière présen-
» tèrent un déficit, tandis que nous aurions dû avoir
» une réserve considérable, s'il y avait eu tant soit

traîner pendant près de cinq ans encore la liquidation désirée; et jusqu'à ce moment, les créanciers n'ont point encore reçu la totalité de 60 °/₀ qui leur revient, parce que le failli Mosko s'est trouvé être l'oncle du Hospodar Bibesko. Et c'est lui-même qui a réalisé les craintes des pauvres créanciers, en avantageant si ouvertement son parent, que celui-ci, tout failli qu'il est, marie et dote grassement ses filles, achète au nom de sa femme le vaste hôtel qu'il habitait et qui est une de plus belles habitations de la capitale, et ne se voit nullement inquiété, ni pour la jouissance de son mobilier somptueux, ni pour les pierreries d'une valeur d'un million de piastres qu'il dit faussement appartenir à sa femme, pierreries qui ont donné lieu à un procès scandaleux terminé, par décision hospodariale, plus scandaleusement encore au profit du failli. Mais le Hospodar Bibesko, pour avoir avantagé son oncle aux dépens des créanciers, n'en resta pas là. Il entreprit de leur faire payer encore plus cher leur naïveté : il fit mettre en vente aux enchères les terres de Mosko, à condition que les acheteurs acquerraient avec les biens-fonds les procès pendant avec les voisins de ces terres; et sous main il menaça tout acheteur qui acquerrait une de ces terres, de lui faire perdre ces mêmes procès. De sorte que les acheteurs se retirèrent des enchères, craignant avec raison d'en être pour leur argent. Le Hospodar alors acheta toutes ces terres à moitié prix, faute de concurrence, et fit immédiatement condamner à son profit

» peu d'économie, et si les sages dispositions de l'ar-
» ticle 132 et du dernier paragraphe de l'article 65
» avaient été mieux observées. Nous osons citer ici,
» Prince, un fait de peu d'importance, il est vrai,
» mais qui pourra donner à Votre Altesse la mesure
» de l'incurie qui est apportée dans l'administration
» de nos finances. La somme de 1,400,000 piastres
» que nous payons chaque année à la sublime Porte,
» offre sur le cours de la monnaie un bénéfice annuel

tous les voisins et tiers plaideurs, ce qui lui rapporta encore de plus grands avantages. Un sujet russe entr'autres, qui depuis nombre d'années soutenait un procès pour la terre de Tchorani, avait fini par gagner sa cause devant tous les tribunaux du pays ; mais sitôt après l'acquisition de cette terre par le Hospodar, le Russe fut débouté de ses prétentions par ordre du ministre de la justice, et ne retira de sa longue lutte que la misère, et les arrêts des tribunaux qui lui donnaient gain de cause! C'est après avoir ainsi condamné les caisses publiques, et libéré les ministres qui avaient fait des prêts illégaux sans garantie ; c'est après avoir combiné l'intérêt de la famille de son oncle Mosko avec celui de sa fortune privée, aux dépens des pauvres créanciers et des tiers plaideurs dépouillés, qu'il annonce au Consulat, avoir enfin réussi à liquider la faillite et à réparer les avanies du gouvernement précédent. Et le Consulat, qui est au milieu du pays et en présence des faits, ne veut rien voir ni rien entendre, et donne créance pleine et entière à ces vaines assertions, en se refusant à l'évidence, par la raison toute convaincante qu'il a été admis par lui une fois pour toutes, que M. Bibesko est un homme infaillible, un modèle d'intégrité ; qu'il en a donné maintes et maintes fois l'assurance à Pétersbourg, et que tous ceux qui sont d'un avis contraire, quelque fondés que soient leurs motifs, sont des perturbateurs du repos public, et méritent d'être punis.

» de 150 à 200,000 piastres dont la Vestiarie est frus-
» trée depuis sept ans consécutifs [1].

» La même absence d'esprit d'ordre et d'économie
» se fait remarquer, Prince, dans l'administration
» des autres caisses publiques. Ainsi la caisse de la
» milice, qui devait être dans l'état le plus prospère et
» posséder de fortes épargnes, est aujourd'hui en état de
» souffrance et se trouve même menacée de perdre un

[1] Que dirait-on chez nous d'une chambre des députés qui s'accuserait elle-même d'avoir sanctionné, pendant sept ans consécutifs, des budgets déclarés comme entretenant le désordre dans les finances et maintenant les caisses publiques dans un état déplorable ? Et cela sans en donner d'autre preuve, sinon qu'elle aurait elle-même augmenté les dépenses pour satisfaire à des besoins publics, reconnus tels par elle, et votés régulièrement. Qu'est-ce enfin que la plainte elle-même de ce paragraphe, qui reconnaît la hausse du revenu, et l'augmentation de la population, circonstances qu'on s'accorde en tout pays à considérer comme résultantes d'un progrès de la prospérité publique, et dont on fait d'ordinaire un mérite aux gouvernements ? Mais il serait ridicule de s'appesantir sur l'absurdité d'une accusation, qui, si elle eût été vraie, retomberait de tout son poids sur l'Assemblée qui a voté les budgets incriminés, le Hospodar Ghyka n'ayant jamais autorisé aucune dépense sans la sanction de la législature? Les commissaires de l'Adresse avaient présenté ces budgets aux différentes Assemblées en leur qualité de ministres; et ce sont eux aussi qui récriminent sur les finances dont ils ont toute la responsabilité ! La perte légère sur le tribut à remettre à la Porte avait été ordonnancée, pendant les quatre années que M. Villara avait occupé le ministère des finances, par ce même ministre ; et c'est encore lui qui vient se plaindre des mesures qu'il a adoptées et fait exécuter !

» capital de 300,000 piastres prêté à la maison Mosko
» en dehors de toutes les règles qui la régissent et à
» une époque où la Vestiarie empruntait à 18 °/.. Par
» ce même oubli, la caisse Centrale, celle des dépôts
» et celle de la Métropole, se trouvent compromises
» dans la faillite de cette maison : la première pour
» la somme de 819,995 piastres, la deuxième pour
» celle de 925,066 piastres, et la troisième pour celle
» de 326,700 piastres. La caisse Centrale éprouve en
» outre chaque année des pertes considérables, à
» cause des manœuvres employées à la vente de la
» ferme des biens des monastères pour en éloigner les
» enchérisseurs, et des remises continuelles faites
» sous différents prétextes aux fermiers de ces
» terres [1]. Quant à la caisse de la Métropole, elle
» n'est pas dans un état plus prospère que les autres,

[1] Dans la note relative à la faillite du banquier Mosko, nous avons répondu à ce grief qui n'a été réel que sous le Hospodar Bibesko, lequel seul a condamné les caisses publiques à perdre la moitié de leurs créances, et libéré les ministres qui avaient prêté sans sûreté et garanti. L'accusé a voulu réparer les suites d'un fâcheux événement; l'accusateur au contraire aggrave le mal et le consomme. Quant aux manœuvres employées pour éloigner les enchérisseurs, et aux remises dont parle l'Adresse, il y eut effectivement des bruits qui circulèrent à cette époque, bruits peu honorables pour le ministre en fonctions; mais jamais ces bruits n'ont reçu la confirmation ni la notoriété publique qu'ils ont acquises sous le Hospodar Bibesko, qui fait, lui, une guerre en grand à tous les établissements ecclésiastiques et les dépouille systématiquement.

» malgré ses nombreux revenus et la vacance du
» siége métropolitain pendant six ans. On en est
» même encore à savoir l'emploi de ces revenus. On
» ignore également l'usage des sommes enlevées aux
» caisses communales, qui possédaient, à la fin de
» 1837, un capital de 2,557,483 piastres dont elles
» ont été privées en grande partie, contrairement aux
» dispositions de l'article 106 du Règlement Orga-
» nique qui s'oppose expressément à ce que le gou-
» vernement ou ses employés touchent jamais aux
» fonds communaux sous quelque prétexte que ce
» soit [1].

» Cet esprit de désordre, Prince, a été porté dans la
» gestion de quelques monastères relevant des saints
» lieux, dont les biens pendant sept ans ont été li-
» vrés à la discrétion de quelques particuliers; ce qui
» n'a fait qu'augmenter les prétentions des saints

[1] Les comptes des revenus de la Métropole, pendant la vacance du siége, ont été soumis à l'Assemblée qui comptait dans son sein, comme membres, les trois évêques qui géraient ces revenus. S'il y avait abus, cet abus était le fait des gérants, dont les comptes ont été sanctionnés par le vote de la législature : le Hospodar n'y est pour rien; et le grief est tout à fait puéril et tombe à faux. Quant aux caisses communales, quelques sommes ont été dépensées sur la demande des villages, pour établissements publics, nécessaires à ces mêmes communes; et dans la discussion que ce point avait occasionné dans l'Assemblée, il a été prouvé que ces dépenses avaient été faites par le canal des députés à l'Assemblée, pour les districts respectifs.

» lieux, quelque exorbitantes qu'elles aient d'ailleurs
» été dans le principe [1].

» Nous croirions, Prince, manquer à notre devoir, si
» nous taisions à Votre Altesse l'opinion générale qui
» règne sur l'état de notre milice. On assure que ce corps
» a toujours été depuis six ans bien au-dessous du com-
» plet, que le nombre des soldats diminue chaque jour
» en rapport de l'augmentation du nombre des officiers,
» que sur 1,140 chevaux, dont se composent nos esca-
» drons de cavalerie, chaque escadron ne compte plus
» que 50 à 60 chevaux, tandis que le paragraphe des
» dépenses affectées à l'entretien de la milice se trouve
» augmenté du quart par la somme de 651,738 piastres
» ajoutée en 1839. On affirme en outre que le dépôt
» de 150 piastres, que chaque recrue en arrivant est
» tenue de faire à la caisse militaire, n'est jamais res-
» titué comme il devrait l'être aux soldats qui ont fini
» leur temps de service ; que les sommes provenant
» de ces dépôts et dont le total devrait offrir un capi-
» tal constamment disponible de 600,000 piastres, ne
» se trouve jamais dans la caisse ; que les économies

[1] Il y a eu, sous le Hospodarat Ghyka, quelques monastères qui se sont plaints, et sa famille avait été avec quelque fondement accusée de malversation à cet égard ; mais cet abus s'était borné à trois monastères connus. Il n'avait point reçu, comme sous le gouvernement actuel, l'extension systématique dont les saints lieux se plaignent incessamment.

» provenant des décès et des désertions ne lui pro-
» fitent que rarement. On dit aussi que les avance-
» ments dans l'ordre militaire sont souvent donnés
» sans aucun égard pour le mérite et les services ren-
» dus. Ce fait, Prince, s'il est vrai comme on l'assure,
» et l'on est trop malheureusement fondé à le croire
» à en juger par ce qui se passe dans les avancements
» civils, ne pourra que réveiller toute la sollicitude
» de Votre Altesse; car sa haute sagesse ne peut igno-
» rer que rien ne démoralise une société comme les
» distinctions et les récompenses accordées à des per-
» sonnes qui en sont peu dignes [1].

» Les distinctions et les honneurs, seul moyen
» d'encouragement que le gouvernement eût entre
» les mains, ont été distribués avec tant de profusion
» pendant ces dernières années, que dépréciés aux
» yeux de tous, ils ne sont plus recherchés que
» comme un moyen de parvenir à des emplois ca-
» pables d'enrichir. Ainsi une foule d'individus qui
» n'avaient rendu aucun service au pays ont été, con-

[1] Les comptes de la milice avaient passé dans toutes les Assemblées, sans réclamation. L'Adresse, qui parle ici par *on dit*, *on affirme*, *on assure*, devait attendre la présentation de ces comptes pour l'année, constater les abus qu'elle mentionne, en demander le redressement et refuser les fonds pour leur continuation. Quant aux grades militaires, il y a une loi sur les avancements qui a été suivie à la lettre, et l'Adresse en se plaignant fait un mensonge, ou parle sans connaissance des faits.

» trairement aux dispositions de la loi, détournés de
» leur modeste condition pour être placés, quoique
» sans capacité aucune et sans fortune, dans une
» carrière d'ambition où ils ne peuvent trouver que
» misère, à moins que par leurs méfaits ils n'aug-
» mentent le nombre de ceux déjà commis dans le
» pays [1].

» Prince, dans cet exposé rapide, mais bien pénible
» pour nous, nous ne saurions passer sous silence
» une question qui indépendamment de la haute
» importance qu'elle offre dans tous les temps par les
» nombreux intérêts qui s'y rattachent, en emprunte
» une bien plus grande encore de la préoccupation
» où se trouvent aujourd'hui les esprits. Oui, Prince,
» nous avouons que l'esprit de concussion, qui a
» pénétré partout, s'est introduit aussi dans l'exercice
» du droit de propriété, et s'en est emparé comme
» d'un moyen puissant pour arriver à ses fins. Nous
» ne nierons pas non plus qu'il y ait des propriétaires
» qui abusent de ce droit; mais nous devons à la

[1] Il en est de même pour les rangs civils. La loi sur les rangs, oblige le Hospodar à n'accorder d'avancement que pour ancienneté de service ; il a seulement le droit de remettre une année à ceux en faveur desquels il croit devoir faire une exception. Cette règle a été si strictement appliquée sous le Hospodar Ghyka que pas une seule plainte ne s'est élevée. Sous son successeur, cette loi sur les avancements a eu le même sort que le Règlement Organique et toutes les lois du pays : elle a été complétement et ouvertement violée.

» vérité d'affirmer que le nombre en est bien petit,
» et que la majeure partie des propriétaires sont en-
» tièrement étrangers aux abus qui se commettent
» sous leur nom, mais toujours contre leur gré et à
» leur détriment. Votre Altesse sait que toutes les
» terres en Valachie sont données à ferme, et que
» pour les conditions des contrats on s'en rapporte
» entièrement à la loi ; si les fermiers en dévient,
» c'est qu'ils trouvent de l'assistance et souvent
» même des encouragements auprès des employés de
» l'administration qui ont la plus grande part aux
» profits abusifs provenant de ces déviations. Pour
» preuve de ce que nous avançons, nous pour-
» rions citer les exactions commises d'une manière
» effrayante sur les terres des Monastères et des do-
» maines de l'État. Cependant à leur égard le gouver-
» nement représente en quelque sorte la personne du
» propriétaire. Les villageois établis sur les propriétés
» particulières sont beaucoup moins molestés; car ils
» trouvent toujours quelque protection auprès des
» propriétaires, lorsque ceux-ci sont en état de la leur
» accorder. On a prétendu que la plupart des plaintes
» adressées par des paysans concernaient les droits
» des propriétaires, d'où l'on a voulu induire que là
» était tout le mal et la source de la misère publique.
» Mais en admettant la vérité du fait, Prince, les
» conséquences qu'on en veut tirer ne sont pas

» exactes; d'ailleurs ces plaintes sont les seules qui
» ne rencontrent aucun obstacle auprès du gouver-
» nement, outre les encouragements qu'elles peuvent
» obtenir de la part des personnes intéressées à donner
» le change pour cacher leurs méfaits.

» On a aussi répandu, Prince, de graves accusa-
» tions contre la noblesse : on a cherché à la pré-
» senter comme hostile aux intentions bienveillantes
» du gouvernement. Nous ne chercherons pas à dé-
» fendre ici cette noblesse qui naguère a eu l'honneur
» de posséder Votre Altesse dans son sein; notre dé-
» fense paraîtrait trop intéressée. Nous avancerons
» même qu'elle a en effet de grands torts à se repro-
» cher, et que plusieurs des vertus qui devraient la
» distinguer des autres classes de la société lui sont
» étrangères; car les vertus, Prince, ainsi que Votre
» Altesse ne l'ignore pas, sont l'effet des institutions
» du gouvernement, et des grands modèles qu'on a
» sous les yeux, et surtout d'une longue pratique
» soutenue par une surveillance bienveillante et des
» encouragements de tous les instants. Cependant, s'il
» lui était permis de se défendre, elle pourrait citer
» des époques qui prouveraient que, si elle se laisse
» facilement entraîner à des penchants vicieux, elle
» est aussi facile à ramener dans la bonne voie, alors
» qu'on veut l'y conduire et qu'on sait gagner sa con-
» fiance. Elle citerait surtout cette époque où, à la voix

» d'un étranger qui avait su s'emparer de son esprit
» et de son affection par la bonne foi et l'amour du
» bien qu'il manifesta dans tous ses actes, elle vint
» sacrifier sans regrets tous les priviléges dont elle avait
» hérité de ses pères, et qui ailleurs ont été pendant
» longtemps la cause de sanglants débats: elle se
» contenta pour tout dédommagement de la garantie
» du droit de propriété [1].

» Si l'Assemblée Générale témoigna l'année der-
» nière quelque répugnance à adopter des projets de

[1] On exagère ici les sacrifices que la noblesse a faits à l'époque des réformes; la plupart de ces priviléges, qui n'étaient que des abus, avaient été restreints sous le Hospodar Grégoire Ghyka, et tous tombèrent enfin sous l'Administration Provisoire par l'introduction du Règlement Organique. L'habileté du comte Kisseleff consista à faire goûter les réformes à la noblesse, et les rendre agréables à toutes les classes des habitants, qu'il avait réussi à souder, pour ainsi dire, l'une à l'autre par de communs intérêts. Le Hospodar Alexandre Ghyka, qu'il avait choisi pour lui succéder, était le seul qui pût faire suivre cette voie salutaire au pays, si le Consulat avait eu l'intelligence de ce que le comte Kisseleff avait fait, de ses travaux, de son but et de ses résultats. Il n'en fut pas ainsi: en scindant les boyards, en les divisant, le Consulat aboutit au Hospodarat Bibesko, à la destruction complète du Règlement Organique, et à l'arbitraire et la violence, l'*ultima ratio* du système actuel. Si le comte Kisseleff avait pu voir par ses yeux ce que ses soi-disant admirateurs ont fait de ses travaux, et comment ils ont suivi ses exemples, il se serait détourné avec dégoût, et aurait pleuré toutes les larmes de son cœur sur les inénarrables misères d'un pays qu'il affectionnait, et que son auguste maître couvre de sa haute protection.

» modificàtion qui altéraient en partie l'esprit de la
» législation sur laquelle repose cette garantie, ce
» n'est point, Prince, pour disputer au paysan
» quelques avantages de bien peu de valeur, et qui
» ne l'auraient pas mis dans une position meilleure,
» en laissant subsister les vraies causes de la misère
» actuelle. Mais c'est que l'Assemblée Générale, loin
» de croire aux résultats qu'on paraissait se promettre
» de ces modifications, avait alors la conviction,
» comme elle l'a encore aujourd'hui que ce n'est pas
» en des temps où le pays est en souffrance par suite
» de l'inobservation des lois, qu'il est prudent de venir
» attaquer une des lois fondamentales de notre code
» politique, élaborée pendant trois ans avec tous les
» soins et toute la prudence qu'exigeait son impor-
» tance, afin d'y substituer des dispositions rédigées à
» la hâte pour servir de conditions de fermage, qu'il
» aurait sans doute fallu refaire le lendemain, en jetant
» ainsi l'instabilité et la perturbation dans les for-
» tunes. Comment d'ailleurs l'Assemblée Générale
» aurait-elle pu juger, au milieu de ce désordre uni-
» versel, de ce que la loi sur la propriété pourrait
» avoir de trop onéreux, pour y apporter le remède
» nécessaire [1]?

[1] Le gouvernement Bibesko a démontré que l'Adresse porte un jugement faux sur les modifications de la loi de la propriété proposée par le Hospodar Ghyka. Le mal s'est accru à tel point, à l'heure qu'il

» Ce n'est, Prince, que lorsque tout sera rentré
» dans la légalité, lorsque tous les abus auront cessé,
» lorsque la confiance détruite par de cruelles décep-
» tions aura été rétablie, lorsque chacun commencera
» à comprendre que, hors de la loi, il n'est point de
» salut, et que le gouvernement juste et impartial,
» veille sur tous, toujours prêt à récompenser et à
» punir légalement; ce n'est qu'alors seulement
» qu'un jugement sûr pourra être porté aussi sur la
» loi qui régit la propriété, loi dont l'épreuve n'a pas
» même encore été faite, car nulle part elle n'a été
» exécutée conformément à son esprit [1].

est, que le tiers des revenus des terres n'a d'autre base que les arrangements forcés imposés par le propriétaire au paysan. Ce n'est donc point un article de peu d'importance, comme le représente l'Adresse, que celui relatif à ces arrangements. Il est encore moins vrai que le désordre universel ait empêché l'Assemblée précédente de venir en aide au Hospodar Ghyka pour soulager le paysan; ce désordre universel n'existait que dans la tête des commissaires de l'Adresse, et ils l'ont bien prouvé depuis par leur funeste administration qui a vengé le Hospodar Ghyka de toutes les calomnies de l'Adresse.

[1] La question d'inopportunité est oiseuse, car treize ans après l'introduction des réformes, on avait eu tout le temps de voir s'il y avait ou non nécessité de modifier la loi sur la propriété. Lorsqu'un gouvernement vient proposer à la législature de remédier à un mal avéré et constaté par d'innombrables plaintes, répondre à ce gouvernement qu'il n'inspire pas de confiance, et laisser subsister le mal uniquement pour cette cause, c'est dire qu'on ne peut vivre avec lui; c'est se déclarer en insurrection. L'Adresse dit de même que la loi sur la propriété ne s'exécutait pas conformément à son esprit; elle

« Prince, nous venons de remplir un devoir dou-
» loureux. Puisse ce témoignage de notre dévoue-
» ment être utile au pays et au gouvernement de
» Votre Altesse ! Puissions-nous entendre bientôt s'é-
» lever vers elle, au lieu des plaintes, des expressions
» de reconnaissance ! Les difficultés à surmonter sont
» grandes sans doute, nous le reconnaissons, Prince ;
» mais la sagesse de Votre Altesse saura s'élever au
» dessus. L'Assemblée, jalouse de mériter les bienfaits
» qu'une haute protection a répandus sur le pays,
» sera heureuse de pouvoir coopérer, sous les ordres
» de Votre Altesse, autant que ses faibles moyens le
» lui permettront, à tout ce qui pourra contribuer au
» bonheur public et à l'affermissement du gouverne-
» ment [1]. »

entendait sans doute par là que cette loi devait être exécutée comme sous le gouvernement actuel, qui désole le cultivateur par des violences inouies.

[1] Cette Adresse n'avait point été rédigée ni pour l'Assemblée qui n'avait aucun droit de revenir sur les budgets, les lois et les actes votés par les assemblées précédentes, et d'incriminer les sept années d'une administration qui avait reçu, pour chacune de ces années, les remerciements et les éloges de ces Assemblées, ni pour le Hospodar auquel on demandait de corriger des abus, dont on ne prenait point la peine de constater l'existence ; mais uniquement pour le Consulat, auquel on venait en aide en articulant ces mêmes faux griefs qui faisaient le texte continuel de ses rapports au cabinet Impérial, rapports qui se trouveraient ainsi confirmés, par l'Assemblée elle-même, qu'on ne pouvait suspecter à Pétersbourg d'oser manquer à la vérité en face du

En recevant ce factum, tissu de faussetés et de calomnies, le Hospodar Ghyka ne pouvait ignorer que le pays était ému des événements qui se passaient. Entre les deux partis extrêmes, dont l'un visait au changement du Hospodar, et l'autre voulait son maintien pur et simple, la grande majorité des hommes sensés, ce que nous nommons en France le parti modéré ou con-

pays. En effet, l'Adresse n'attaque point les ministres; elle ne discute point leurs actes ; elle n'attend même point que ces actes lui soient soumis pour les apprécier ; elle ne menace point de refuser les fonds nécessaires au gouvernement. Elle entame au contraire la lutte *ab irato ;* elle édite de pauvres calomnies qui courent les rues, elle se fait l'écho des mille mensonges, débités dans les lieux publics, par les ennemis du gouvernement ; elle va droit au chef de l'État, lui crée une pensée hostile aux lois, lui déclare à lui-même qu'il est inintelligent, incapable, concussionnaire, corrompu et corrupteur, indigne enfin de la position qu'il occupe. L'Assemblée avait-elle le droit, et pour la forme et pour le fond, de déclarer la guerre au chef de l'État *à priori*, et sans examiner ses actes qui n'appartenaient point au Hospodar seul, puisqu'ils avaient été sanctionnés par les Assemblées précédentes ? Dans les pays où l'Adresse en réponse au discours du trône est un acte politique, l'opposition, lorsqu'elle s'est trouvée en force, s'est bornée à réfuter ce discours et à témoigner sa méfiance de la marche adoptée par le ministère. Si, dans son Adresse, une Chambre s'avisait d'insulter grossièrement le roi, d'entamer une discussion sur les budgets des années précédentes, et de préjuger tout ce que le gouvernement aura à lui proposer, elle prononcerait elle-même sa dissolution, et le bon sens des électeurs en ferait prompte justice. Bien plus, en Valachie où le régime constitutionnel n'est point établi tel que nous le concevons chez nous, en Valachie où le comte Kisseleff a caractérisé l'Assemblée en l'appellant le conseil consultatif

servateur, avait aussi son vœu. Si le hospodar Ghyka, se désistant de sa manière habituelle de voir, avait voulu s'appuyer sur ce parti, et faire les concessions qu'il réclamait, une immense manifestation en sa faveur aurait répondu à l'Adresse de l'Assemblée, et aurait pu éclairer à temps le ministère Impérial sur le véritable état des choses. La dissolution de l'Assemblée,

du Hospodarat, admettre de la part d'un pareil corps, dont les attributions ne sont point aussi étendues que celles de nos chambres, qu'il ait le droit de manifester ses passions et de proclamer ses haines *ab initio*, et sans y avoir été amené par quelqu'événement imprévu, qui sorte des règles communes, comme par exemple le renversement des institutions par le fait du pouvoir exécutif, c'est se constituer ouvertement en insurrection vis-à-vis de ce pouvoir. Et c'est précisément ce que voulait l'Adresse, elle voulait faire croire à Pétersbourg que le pays ne pouvait plus supporter l'administration Ghyka, qu'il allait se soulever, et que si l'on ne prenait point de promptes mesures, la levée de boucliers de l'Assemblée serait immanquablement suivie de troubles sanglants. C'est dans ce sens que l'Adresse est rédigée : peu lui importe ce qu'en pensera le Hospodar ou le pays, c'est à Pétersbourg qu'elle veut faire impression. Le gouvernement Ghyka, quelles qu'aient été ses faiblesses et ses erreurs, n'avait point ostensiblement violé les lois, ni attaqué en aucune manière les droits et les intérêts des masses. De quel côté pouvaient donc surgir les troubles? Les insurrections populaires ne sont point, que nous sachions, le résultat des oppositions de salon, ou le fait des haines individuelles. En parlant du pays, l'Adresse savait qu'elle ne parlait même pas au nom de l'Assemblée qui votait ces actes incongrus, uniquement par complaisance pour le Consulat, sans prévoir d'ailleurs les conséquences illégales qu'on réussirait à en tirer. Nous terminerons ces remarques par une observation sans réplique. C'est qu'on

de nouvelles élections, et une législature modérée, auraient été le résultat nécessaire de cette marche; le Hospodar n'aurait pas été destitué, et le Règlement Organique n'aurait pas péri avec lui [1]. Mais malheureusement, il ne sut pas voir clair dans sa situation; il ne nomma point d'enquête pour constater les abus et en punir les auteurs; il ne répondit point à l'As-

a eu par la suite la preuve que le débat qui l'existait autre l'Assemblée, le Hospodar et le Consulat, n'avait point pour but la question de principes, celle que l'Adresse posait ostensiblement, en faisant le parallèle de l'Administration Provisoire avec le gouvernement qu'elle attaquait, mais uniquement la questien de personnes, puisque le Consulat et les commissaires de l'Adresse ayant réussi à faire destituer le Hospodar Ghyka n'ont point soutenu ensuite les principes qu'ils avaient eux-mêmes posés dans l'Adresse, ni pris pour modèle l'administration du comte Kisseleff, et qu'ils se sont au contraire empressés de détruire, sans en laisser trace, le Règlement Organique et tous les travaux du Président plénipotentiaire, au nom desquels ils avaient demandé et obtenu le changement du Hospodar. C'est donc une question de personnes, qu'on a prise à Pétersbourg pour une question de principes. C'est ainsi que le Consulat remplissait sa mission et ses devoirs envers le cabinet Impérial !

[1] Un fait assez curieux, c'est que trois anciens employés du comte Kisseleff, qui avaient joui de sa confiance à différents titres, et avaient exercé des fonctions importantes, se trouvant à cette époque résider en Valachie, appuyaient tous trois l'opinion modérée, comme la seule qui pût faire marcher les réformes et réaliser les bienfaits accordés par la Russie. Tous trois étaient d'avis que le Hospodar Ghyka, avec quelques modifications, valait beaucoup mieux que les boyards qui se faisaient les faux admirateurs du comte Kisseleff, pour surprendre la religion du cabinet Impérial.

semblée ; il ne mit point en accusation et ne renvoya point devant les tribunaux tous les membres de cette Assemblée qui, fonctionnaires sous son administration, se trouvaient gravement compromis par les déclarations de l'Adresse, et principalement les rédacteurs de cet acte qui, ayant été ministres, auraient naturellement à répondre de leur gestion. Et cette apathie qu'il montra avant les élections, il la continua encore jusqu'à la clôture de la session, bien qu'il ne pût se dissimuler la gravité du danger.

Le Consulat à cette époque, sentant sa responsabilité engagée, encourageait la partie la plus exaltée de l'opposition dans ses violentes déclamations : c'est ainsi que MM. Villara et Bibesko se faisaient écouter, lorsqu'ils assuraient que le pays était prêt à s'insurrectionner, et à se précipiter dans des désordres sanglants plutôt que de souffrir la continuation d'un gouvernement abhorré; que le Hospodar Ghyka lui-même, ayant perdu tout espoir, conspirait en secret et organisait une défense armée; et cent autres rodomontades pareilles qui n'avaient aucun fondement.

On ne sait point positivement si M. Daschkoff avait eu la simplicité d'ajouter foi à ces mensonges; mais il est constant qu'il paraissait y croire : et parmi les éloges qu'il prodiguait à M. Bibesko, il le louait principalement du calme et de la modération dont il avait fait preuve dans la rédaction de l'Adresse, et de l'influence salutaire

qu'il exercait sur ses compatriotes, qualités, disait-il publiquement, au moyen desquelles il réussissait à préserver le pays des perturbations que le Hospodar Ghyka n'était plus en situation de prévenir et de réprimer.

Tel était l'état de la Valachie et des différents partis qui en troublaient le repos, lorsque les commissaires des deux hautes Cours arrivèrent à Bukarest.

Une disposition fondamentale du Règlement Organique était violée par l'ouverture même de cette enquête, qui ne doit être accordée que sur des doléances adressées par l'Assemblée aux deux hautes Cours.

La loi exige impérativement, et avec une grande raison, cette formalité essentielle, parce qu'en donnant à l'Assemblée un droit aussi important que celui de provoquer la destitution du chef de l'État, elle se précautionne cependant contre l'abus de l'exercice de ce droit, et veut que les plaintes soient discutées, votées et adressées aux deux hautes Cours publiquement, ce qui ne peut se présumer pouvoir être pratiqué que par une Assemblée qui se sent d'abord appuyée par le pays officiel le corps des boyards électeurs, et ensuite basée sur la réalité de l'existence des abus du gouvernement dont elle se plaindrait. Une intrigue seule ne pourrait certes jamais parvenir à faire signer de fausses

doléances, et à manifester, sans le concours du pays, des vœux aussi ouvertement hostiles au pouvoir constitué. Mais dans le cas dont nous parlons, il n'y avait ni doléances ni concours des électeurs, qui certes auraient préféré appuyer le Hospodar, s'il se fût agi de l'existence du gouvernement. Il n'y avait que des plaintes très-violentes, mais bien vagues, consignées dans une Adresse en réponse au discours du Hospodar pour l'ouverture de la session, c'est-à-dire avant que l'Assemblée se fût fait présenter les comptes-rendus des ministres, et qu'elle eût trouvé l'occasion, en les examinant, d'improuver leurs actes, et de demander leur redressement. Le cas de l'initiative des deux hautes Cours n'était donc point ouvert, et l'enquête officielle n'était pas non plus motivée, à moins qu'on ne se soit basé à Pétersbourg comme à Constantinople, sur les réclamations du Hospodar, ou sur une doléance apocryphe, signée par la minorité des députés exaltés, qui offraient de prouver les abus du gouvernement, et garantissaient sur leurs biens et sur leurs personnes la réalité des accusations articulées dans l'Adresse; mais leurs biens étaient peu de chose, et leurs personnes valaient encore moins. C'était pure jactance, et le dernier coup de dé d'hommes de peu, qui, s'étant compromis par leur conduite, n'avaient d'autre espoir que de renverser le gouvernement. D'ailleurs, la démarche en elle-même était contraire à la

disposition du Règlement Organique qui ne permet à la minorité de l'Assemblée de signer aucun acte quelconque, sous des peines sévères.

Si les formes, telles que la loi les exige pour qu'il y ait présomption que l'Assemblée exprime réellement le vœu du pays, n'avaient pu être observées par la signature de doléances aux deux hautes Cours, et si les plaintes avaient été seulement adressées au Hospodar, le Consulat parvint néanmoins à faire croire à Pétersbourg que ce moyen terme n'avait été adopté que dans l'intérêt unique de la tranquillité publique. C'est sur de pareilles allégations, complètement mensongères, que les fauteurs des troubles, se targuant de défendre l'ordre, parvinrent à ébranler les convictions et à surprendre la religion du cabinet Impérial.

Déjà en 1838, M. le baron Ruckman, alors Consul général, s'était servi de ce même prétexte de la tranquillité publique pour obtenir la suspension de l'Assemblée, en violation du Règlement Organique. Ce qui se fit alors en faveur du Hospodarat, se renouvela en 1842, en faveur de l'Assemblée. Dans l'un et l'autre cas, c'est toujours sur le même thème du maintien de l'ordre public qu'on brisa les institutions, qui, laissées à leur action naturelle et normale, auraient paisiblement continué à guider le pays dans les voies du bien-être, uniquement compromis par leurs violateurs.

Les commissaires des deux hautes Cours firent des rapports défavorables au Hospodar Ghyka ; on devait s'y attendre. Dévoiler au ministère Impérial les causes de l'état des choses, lors même qu'on aurait pu les distinguer, c'eût été attirer sur M. Daschkoff toute la juste colère de l'Empereur; c'eût été donner gain de cause au Hospodar dont la raideur et la persistance dans ses propres idées n'avaient pas peu contribué à augmenter les embarras, à hérisser d'obstacles une pacification désirée, et que le général Duhamel avait, dit-on, l'ordre d'amener entre les partis; c'eût été enfin contrecarrer une opinion partiellement reçue à Pétersbourg, que le Règlement Organique était trop compliqué et posait des principes trop abstraits pour l'état moral des Principautés. Quant au commissaire ottoman, Chekib-Effendi, aujourd'hui ambassadeur à Vienne, les motifs peu honorables de ses convictions sont de notoriété publique, et ne méritent aucune mention.

Après le départ des commissaires, et lorsque déjà l'opposition s'était assurée que leurs rapports lui seraient favorables, M. Bibesko se rendit de nouveau à Paris, où l'on prétend qu'il fit écrire une seconde brochure [1] qui n'est qu'un violent libelle contre le Hospodar

[1] De la situation de la Valachie sous l'administration d'Alexandre Ghyka, suivi de l'Adresse de l'Assemblée générale de Valachie. Bruxelles, 1842.

Ghyka, qualifié d'Albanais étranger au pays, hypocrite, dissimulé, astucieux, avide, rapace, crapuleux, difforme au moral comme au physique, ennemi enfin de la Russie et des institutions qu'elle a accordées aux Principautés. Toutes ces sales injures étaient le résumé des innombrables calomnies qu'on déblatérait incessamment dans les salons des adeptes de l'opposition, et servaient en ce moment de chant de victoire et de couronnement à ses œuvres patriotiques.

Le Hospodar Ghyka avait gouverné la Valachie pendant huit ans et quatre mois.

Au moment de son départ le revenu de la Valachie était de. . . . . 18,099,983 p^{tres}.
les dépenses de. 15,770,503
la caisse de réserve possédait. . . 1,100,000
et la caisse Centrale 2,170,456

L'état du cultivateur était satisfaisant; il aurait été aussi prospère que sous l'Administration Provisoire, si l'abus des redevances au seigneur n'avait motivé des plaintes générales et fondées. Toutes les branches du service public marchaient avec ordre et ensemble, excepté les tribunaux, où la confusion se produisait du côté des boyards, comme du côté du gouvernement. Cette partie était en souffrance; il aurait fallu revenir purement et simplement aux principes règlementaires qui n'ont jamais été appliqués dans toute leur étendue,

depuis l'introduction des réformes. Le commerce était en progrès, la culture des terres en friche s'étendait; et l'exportation, en 1841, atteignait le chiffre de 60,000,000 piastres. Tous les établissements publics fondés par l'Administration Provisoire étaient maintenus en bon état, et leurs règlements spéciaux observés. Parmi les différentes classes d'habitants, le haut clergé était mécontent, à cause de la loi qui régularisait les biens de l'Église; la noblesse était froide, en grande partie : ses discussions avec le gouvernement au sujet de l'indépendance des fonctions judiciaires, et sa désaffection pour la famille du Hospodar qu'on prétendait trop favorisée, la rendaient boudeuse; mais la bourgeoisie et le paysan, étaient sincèrement attachés au Hospodar Ghyka qui avait constamment respecté leurs droits et veillé sur leurs intérêts. Telle était la situation du pays, au moment du départ du Hospodar Ghyka. Nous verrons, dans les chapitres suivants, si, en cherchant à améliorer cette situation, on a réussi à atteindre le but qu'on se proposait.

CHAPITRE IV.

—

Caïmacamie ou gouvernement intérimaire.

CAIMACAMIE OU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE.

—

La destitution du Hospodar Ghyka, quoique prévue et attendue par tous ceux qui, s'occupant des affaires des Principautés, en remarquaient la marche malheureuse, étonna cependant le pays. Alors seulement on s'aperçut, que si quelques abus s'étaient glissés dans son administration, il n'y avait personne qui pût les attribuer au chef même de l'État, mais bien à ces mêmes hommes qui le renversaient et qu'il avait eu la

faiblesse de laisser impunis; que quelles qu'eussent été d'ailleurs ses fautes et ses erreurs, il n'avait point exercé de vengeances, ni compromis par ses mœurs la tranquillité des familles; qu'il était enfin et sans conteste, le moins mauvais Hospodar que la Valachie aurait pu se donner, relativement aux autres boyards qui allaient s'acharner sur son héritage. Nous remarquerons d'ailleurs ici, à propos du firman de sa destitution, que les deux hautes Cours, en ne faisant point constater juridiquement les abus relatés dans l'Adresse, et en ne faisant point châtier le Hospodar qui les aurait commis, ou ses ministres et les hauts fonctionnaires en place sous son administration qui auraient été ses complices, en étendant enfin sur eux tous une généreuse clémence, ont donné lieu d'espérer à l'administration qui lui succédait qu'elle serait de même couverte, en cas de chûte, par cette même clémence généreuse.

L'Assemblée extraordinaire qui allait élire le nouveau Hospodar avait à se prononcer sur trente-sept candidats, réunissant les qualités voulues par le Règlement Organique. Nous ne nous attacherons point ici à détailler les passions que fit naître cette concurrence nombreuse. Dans tous les pays, et en pareille occurrence, la moralité des moyens est plus ou moins douteuse. Mais ce que nous devons remarquer, c'est que les trois autorités, le Gouvernement Provisoire, le Métropolitain et le Consulat, qui avaient à se

concerter, afin que les dispositions du Règlement Organique fussent strictement observées, soit dans la formation des listes d'électeurs de candidats, soit pour le mode du vote, ont abandonné le terrain légal, et adopté des mesures arbitraires qui ont puissamment contribué au résultat de l'élection. Nous n'ignorons point que ces mesures ont reçu depuis la sanction du ministère Impérial, auquel certainement M. Daschkoff aura présenté la chose sous un jour légal; mais il n'en reste pas moins prouvé que l'élection, malgré le vœu du ministère Impérial et les ordres positifs de l'empereur, a été entachée de vices de forme graves, qui la rendent nulle aux yeux du pays. En effet, comment expliquer l'exclusion, comme électeurs et candidats, de trois boyards qui réunissaient toutes les qualités voulues par la loi, et l'admission au contraire, aux mêmes titres, de deux autres boyards qui n'avaient point ces qualités?[1] Pourquoi modifier le mode établi par le Règlement Organique, au sujet du vote, sous le vain prétexte qu'en suivant ce mode légal, l'Assemblée électorale siégerait une couple d'heures de plus ou de moins? et pour quel motif permettre que les députés s'écartent de la prescription impérative de la loi, qui les astreint à un silence complet au moment du vote,

[1] Les deux frères Nicolas et Constantin Soutzo, ainsi que M. Kimpiniano, ont été exclus; MM. Villara et Bibesko ont été admis.

et leur défend de se mêler entr'eux, de lier des conversations, et de quitter même les places qui leur sont assignées, si ce n'est pour aller déposer leur vote, et y retourner, jusqu'au terme du scrutin? On n'est pas à savoir que les plus légères infractions ont des conséquences graves en matières électorales. Mais ici ce ne sont plus de légères infractions; ce sont les bases principales, sur lesquelles se fonde la loi pour présumer la libre expression du vœu des électeurs, qui ont été détruites. Les sages observations du Métropolitain ne furent point écoutées, parce que le Consulat agissait uniquement sous l'influence de MM. Villara et Bibesko qui insinuaient les mesures les plus propres à faire réussir leurs projets.

L'instruction du cabinet Impérial qui recommandait la candidature des deux frères, MM. Stirbey et Bibesko, et qui invitait ces deux boyards à ne se point combattre l'un l'autre afin de rendre plus sûre l'élection de l'un des deux, parvint enfin au Consulat vers les derniers jours qui précédèrent la réunion de l'Assemblée électorale. Cette instruction très-courte n'était point impérative; elle ne donnait aucun droit à M. Daschkoff de forcer le vote des électeurs, de menacer l'évêque de Bouzéo, et de faire entendre au Métropolitain qu'il lui donnerait l'ordre écrit de voter dans ce sens. C'était simplement une recommandation surprise au ministère Impérial par les intrigues inces-

santes des deux frères, qui depuis longtemps visaient à renverser le Hospodar Ghyka, et circonvenaient la haute société de Saint-Pétersbourg, en déplorant les malheurs supposés de leur patrie, et en protestant de leur dévouement à la Russie. Ce dévouement, dans la pensée du ministère Impérial, n'a jamais signifié autre chose que promesse de bien gouverner le pays et de contribuer à sa prospérité, unique intérêt de l'Empereur dans les Principautés, et seul service que la Russie attende des boyards valaques qu'elle a voulu civiliser et rendre à la grande société européenne. Si cabinet Impérial avait pu savoir, alors qu'il se décidait à adresser cette instruction, que ce dévouement des deux frères serait bientôt traduit en ruine complète des réformes, et en réintroduction des abus monstrueux qui avaient naguère éveillé sa pitié, et lui avaient fait acheter par tant de sacrifices le droit de les faire cesser, il se serait bien gardé de remettre au Consulat cette arme dangereuse, qui a d'ailleurs servi au moins recommandable des deux frères, malgré la parité de situation qu'elle leur faisait. Quoiqu'il en fût, et malgré les efforts du Consulat, il n'y avait pas encore certitude de réussite. Un avis avait bien été ouvert, mais il était si odieux qu'on hésitait à l'adopter. On finit par s'y rendre: c'était de faire enrégimenter par M. Villara tous ceux qui, parmi les électeurs, lui avaient servi à diverses époques d'instruments pour

ses malversations, et de peser de tout son poids avec cette masse de votes contre tous les candidats autres que M. Bibesko, en promettant à cette nouvelle espèce de janissaires civils la curée des emplois publics, si celui-ci parvenait au Hospodarat, promesse trop bien tenue dans la suite, et qui a mis la Valachie à la discrétion de cette *bande noire* qu'on avait pu croire à jamais terrassée et vaincue par les réformes et la ferme administration du comte Kisseleff. M. Daschkoff, en permettant l'emploi de cet odieux moyen, en avait-il prévu les conséquences? C'était une véritable réaction qu'il préparait contre les travaux admirables de l'Administration Provisoire. Le parti de la rapine et de la corruption s'entendant avec le Consulat, pour prendre sa revanche contre les traités qui l'avaient anéanti, pour se créer lui-même son gouvernement, et élever ses chefs reconnus sur le pavois, c'était là une monstruosité incroyable!

Si le ministère Impérial eût été bien informé, son opinion si favorable sur le compte de M. Bibesko se serait singulièrement modifiée, du moment que celui-ci, pour escalader le pouvoir, se faisait pousser par M. Villara et ses recrues. En effet, sous des dénominations différentes, le parti des anciens Valaques, et le parti qui se fait appeler *patriote* ne font qu'un. Lorsqu'il suit M. Villara, il prend la première qualification; lorsqu'il se laisse guider par M. Bibesko, il s'empare de la seconde. Mais les hommes sont toujours les mêmes, et les

vœux sont identiques. Remettre les choses sur l'ancien pied, vivre de désordre et de pillage, repousser la protection russe, sous prétexte d'indépendance, mais en réalité pour récupérer, ce que l'Adresse au Hospodar Ghyka n'avait pas assez dissimulé, *l'héritage de ses pères;* dépouiller l'église et les monastères grecs; abattre l'influence de la majorité de la haute noblesse qui, éclairée par l'expérience et par la sagesse de l'Administration Provisoire, se groupe autour des institutions et des traités qui les garantissent; exiler du pays, en confisquant leurs biens, tous les descendants de souches étrangères : tels sont quelques-uns des rêves de ce parti à double enseigne qui, sous la protection du Consulat, repousse la protection de l'Empereur, et règne aujourd'hui par ses chefs en Valachie.

CHAPITRE V.

—

Hospodarat Bibesko

HOSPODARAT BIBESKO.

—

M. Bibesko est le premier Hospodar qui, depuis le traité de Caïnardji, soit arrivé au trône par le parti des anciens Valaques, et au nom de ce même parti. Que de funestes obligations ne lui imposait point cette triste origine! Nous allons voir s'il y manqua.

Les hospodars grecs, pour la plupart hommes de talent et possédant des connaissances variées, se servaient ordinairement du parti des anciens Valaques,

comme d'instrument aux abus qu'ils voulaient commettre; mais ne tenant point leur autorité de ce parti, ils savaient le brider à volonté, lorsqu'il se livrait par trop effrontément à ses instincts grossiers. Les réformes vinrent enfin l'abattre complètement. Alors, sous les auspices du comte Kisseleff, la société nouvelle s'organisa sous le titre de parti russe ou de la légalité. Cette nouvelle société, soutenant le gouvernement du Hospodar Ghyka, lorsqu'il suivait les institutions, et lui faisant une opposition modérée, mais ferme, lorsqu'il essayait d'en dévier, fut vaincue sur le champ de bataille de l'élection du nouveau Hospodar, par l'influence excessive du Consulat. Cependant la position n'était pas tenable. M. Bibesko, qui s'était fait agréer à Pétersbourg en se déclarant du parti de la légalité ou des réformes, gagnait néanmoins son trône dans le pays à l'aide du parti des anciens Valaques ou des abus. La contradiction était trop palpable : à la première occasion, la vérité dévoilée pouvait renverser en un moment tout l'échafaudage de cette jonglerie. C'est pour prolonger l'illusion du cabinet Impérial, et se donner comme un homme supérieur, qui a des vues et des idées gouvernementales, qu'il créa alors un tiers parti, qui n'est qu'une édition *expurgata* du parti patriote, le parti de la jeune Valachie, si préconisé dans le temps par M. Daschkoff, parti par l'assistance duquel on laisserait bien loin les utiles

travaux de l'Administration Provisoire, et on perfectionnerait la Valachie en la pressurant un peu, jusqu'à en faire une merveille. En faisant sonner le mot d'*indépendance absolue* aux oreilles de cette portion de la jeunesse qui fait son tour d'Europe pour gagner ses éperons de dandy et de lion, et nullement pour s'instruire sérieusement, le Hospodar Bibesko s'entoura d'un essaim de soi-disant lettrés, inintelligents, puérils et vains, qui ne peuvent comprendre que les droits accordés aux Principautés par les traités sont dûs uniquement à la protection russe, qui croient que leur mince pays pèse de son propre poids dans la balance européenne, et qu'au besoin tous les cabinets se prendraient aux cheveux pour une décision quelconque que les puissances voisines adopteraient en commun à leur égard. Ils ont entendu parler de Capitulations avec la Porte; mais où se trouvent ces Capitulations, ce qu'elles contiennent et ce qu'elles prouvent, ils l'ignorent. Leur position géographique ne leur dit rien; *oculos habent et non videbunt.* La nullité de leurs moyens ne les effraie point; leur ignorance, leurs mœurs efféminées, leur corruption ne leur est pas une honte. Au lieu de chercher à acquérir un degré d'instruction et de virilité qui, par par la suite, leur permettrait d'entrer en égaux dans le sein des sociétés civilisées qui les entourent, ils s'imaginent bénévolement que, pour arriver à une indépen-

danceabsolue, il leur suffira de transfigurer leur langue, d'en proscrire les caractères slaves et d'y substituer l'écriture romaine, qu'elle se prête ou non à la prononciation des mots, et de faire enfin les plus absurdes dissertations sur la probabilité de leur descendance des criminels que Rome envoyait en exil au-delà du Danube, sous la garde des légions chargées de surveiller cette frontière barbare. De cette portion de la jeunesse, fut formé le parti de la jeune Valachie. Le Hospodar, en se mettant à sa tête, s'imagina devoir adapter sa conduite extérieure aux allures excentriques de ses nouveaux affiliés. Il débuta par faire élever un monument à la mémoire d'un ancien Hospodar, connu dans les légendes populaires sous le nom de *Michel le Brave*. Cette gloire de contrebande, enfouie dans les cent mille histoires de brigandage qui révèlent seules l'existence de ces peuples, jusqu'à l'époque où l'illustre Catherine conçut le projet de les civiliser, paraît l'avoir vivement impressionné lui-même. Il se fit faire, pour son installation, des habits de cérémonie taillés d'après une mauvaise croûte qui a la prétention de représenter ce *héros modèle*, tableau d'ailleurs peint quelques siècles après la mort du grand homme en question, et dû uniquement à la verve goguenarde de quelque moine barbouilleur du monastère de Tchernika. C'est avec ce costume que le Hospodar, qui recherche toutes les

occasions d'inspirer à la jeunesse des idées d'une nationalité incomprise, reçoit les jours de cérémonie, au milieu d'une noblesse dont la mise à la française et le ton dégagé contrastent singulièrement avec cette évocation fabuleuse des temps malheureux de la Valachie[1].

En inspirant à une partie de la jeunesse des idées mortes et improductives, en l'égarant dans la recherche d'un passé auquel en vain on demanderait des gloires qu'il n'a jamais eues, le Hospodar la détache des institutions nouvelles; elle ne suit plus les carrières honorables que les réformes lui ont ouvertes et se complait à admirer le chef de l'État qui va pleurer sur le tombeau de son modèle favori, de ce Michel le Brave, donné en pâture à des imaginations malades qu'on prend plaisir à pervertir. Le fait est que Michel le Brave a aujourd'hui un monument magnifique en Valachie. C'est là que le Hospodar a versé des larmes sur cette gloire valaque ignorée de l'histoire, et il s'est trouvé des dupes pour applaudir aux sentiments patriotiques du chef de l'État. Partant on crie contre les très-nombreuses et très-respectables familles d'origine étrangère; on les insulte; on suspend leurs droits politiques, au nom de cette nationalité incomprise; et

[1] Il a même été jusqu'à se faire lithographier dans cette tenue fantastique. Excellente charge, et qui dépasse, à notre avis, toutes celles que nous a laissées notre immortel Callot! — Sur papier de Chine, prix net 2 ducats. — Chez Walbaum. à Bukarest.

il ne manque pas de badauds qui applaudissent avec stupidité à ces actes odieux, qualifiés d'actions patriotiques. On était allé même jusqu'à vouloir présenter une pétition pour demander l'extradition et la confiscation des biens de la majeure partie des boyards, au profit du parti des anciens Valaques. Voilà où aboutit et aboutira toujours dans les Principautés toute administration abandonnée à elle-même. En appuyant les allégations du Hospodar contre la noblesse attachée aux réformes, et en permettant à des vœux de désordre de se produire au grand jour, M. Daschkoff se vit entraîné si loin qu'à peine pût-il arrêter cette étrange et ridicule pétition.

Oui, il faut une direction et un guide. Ceci est reconnu par tout ce qu'il y a d'honnête et de probe dans le pays; mais cette direction, hors laquelle tout périclite, a été dévolue par les traités à la Russie. Si l'on a donné quelque attention au commencement de cet écrit, on a pu voir ce que cette Puissance a fait pour ces provinces. En résumé, elles les a créées. Avec le droit que les traités lui ont donné, elle a encore le devoir que le créateur contracte vis-à-vis de la créature, le devoir moral de les conserver, de ne point les abandonner, de ne point se laisser rebuter par les dégoûts de son œuvre pénible, oui, mais non stérile; de se défendre enfin du mépris qu'on veut lui inspirer pour un peuple qui ne demande qu'à prospérer sous sa

main généreuse. Cette direction remise aux mains nobles et pures du comte Kisseleff, nous avons vu ce qu'elle a produit; nous avons vu ces mêmes Valaques, que leur Hospodar actuel accuse avec persistance, avec colère même, d'être tous, sans distinction, également vicieux et ingouvernables, marcher à grands pas dans la légalité et l'ordre, et se maintenir à la hauteur des vues bienfaisantes de leur guide éclairé. Comment se fait-il donc que, sitôt cette direction évanouie, et le Consulat remis entre les mains d'hommes médiocres et passionnés, tout s'use, se flétrit et vieillit avant le temps, et que ces mêmes hommes, naguère si empressés à faire preuve d'un zèle louable, sont déclarés tous, sans exception, perfides, menteurs et concussionnaires? Ou Dieu nous a privés des lumières de la raison, ou bien ces allégations doivent être fausses. Les hommes ne changent point, mais la direction qui doit les guider a en effet changé; elle n'est plus guidée elle-même par des pensées de civilisation et de sagessse. La preuve matérielle en est dans l'Administration qu'elle a formée, et dans l'appui qu'elle donne à cette Administration.

Nous diviserons en trois époques le gouvernement du Hospodar Bibesko.

La première comprendra ses actes pendant que les formes extérieures du Règlement Organique ont été observées, jusqu'à la suspension de l'Assemblée.

La seconde exposera ceux des trois années pendant

lesquelles il a administré les finances, établi de nouveaux impôts, modifié le code civil, rétabli la peine de mort, recensé la population, accordé des pensions, violé les droits des conseils municipaux, et renversé la loi sur les avancements, sans la participation de l'Assemblée.

La troisième enfin traitera des ordonnances qui ont aboli définitivement le Règlement Organique, et changé la forme du gouvernement par la destruction de la loi des élections.

Première époque.

Aussitôt après son retour du voyage pour l'investiture à Constantinople, le nouveau Hospodar forma son conseil, et indiqua clairement la marche qu'il suivrait, par la nomination de M. Villara à la place importante de ministre de la justice. Tous ceux qui, par leur inconduite, avaient contribué à discréditer l'administration précédente, conservèrent leurs fonctions, furent promus à des grades supérieurs, et tous les emplois devinrent la récompense du parti des anciens Valaques ou patriotes. Après avoir ainsi pourvu à la réalisation des promesses faites à ce parti, il se fit payer sa liste civile du jour de l'élection, tandis que, de la confirmation seule, datait son droit. Il obligea la Vestiarie à lui payer une somme de 5,000 ducats pour

frais de route à Constantinople, et un loyer annuel de 1,500 ducats pour sa propre maison qu'il voulait continuer d'habiter, en réservant le palais princier où avait résidé le hospodar Ghyka, partie pour l'habitation de sa fille, partie pour la tenue des baise-mains à la turque, que le pays avait presqu'oubliés, et qu'il rétablit dans toute leur splendeur. Il sollicita de même et obtint de la cour Impériale une somme de 110,000 ducats pour dépenses d'investiture, en proposant de prendre cette somme à titre de prêt sur la caisse Centrale ou des monastères, et de la faire réintégrer dans cette caisse par annuités de 500,000 piastres payables par le trésor jusqu'à solde complète. Depuis lors il s'est passé cinq ans, et non-seulement aucune annuité n'a été remise, mais la Vestiarie a encore fait une nouvelle saignée à cette caisse qui est tout à fait épuisée. Sous l'administration précédente, plusieurs comptables infidèles avaient été condamnés et soumis à restitution des deniers détournés à leur profit, et au détriment du trésor public; il fit cesser toute poursuite ultérieure contre ces personnes, et les replaça dans des situations qui leur donnaient toute facilité de se livrer à leur coupable industrie. Pendant cette année 1843, il profita des dispositions pleines de déférence de l'Assemblée, et obtint l'acceptation de deux lois. La première, établit une augmentation du double sur les vins et spiritueux, et un droit de 5 paras par tête

de cheval ou de bœuf attelé à l'entrée des villes, ainsi que le monopole des jeux de cartes, au profit des municipalités; la seconde, impose aux paysans l'obligation de travailler six journées par an, pour la confection des grandes routes. On ignore si, pour ces deux lois, dont l'une établit de nouveaux impôts, et l'autre ramène le système si odieux des corvées, le gouvernement valaque a invoqué la permission des deux hautes Cours, ou si seulement le Consulat a demandé l'autorisation du ministère Impérial. Il est probable que non, parce qu'à Pétersbourg on ne se serait pas si aisément laissé aller à permettre qu'une des principales garanties réglementaires, celle qui abolit les corvées, fût effacée, sous quelque prétexte que ce fût. On connaissait à cet égard la répugnance que témoignait le comte Kisseleff, lorsqu'on lui proposait de modifier, pour les plus minimes questions, les dispositions une fois réglées par les lois. Il avait déclaré hautement le motif de sa répugnance. C'était qu'il préférait se sévrer du bien à faire, plutôt que de donner aux employés indigènes l'occasion de mésuser de ce bien en se livrant à des malversations. A ces causes, nous persistons à croire que le ministère Impérial n'a pas même été prévenu au sujet des deux lois précitées, dont la dernière surtout a ramené pour le pays les temps malheureux de la trop fameuse administration Karadja. Après avoir obtenu le vote de ces deux me-

sures, le gouvernement présenta un projet pour modifier la loi civile sur le régime dotal. C'est sur cette proposition qu'il rencontra pour la première fois de la résistance. Le projet était si absurde, qu'il provoqua une répulsion générale. On n'ignorait point d'un autre côté que les déplorables démêlés du Hospodar avec sa femme et sa belle-mère, ainsi que sa résolution de divorcer et de garder en même temps leur fortune, étaient les seuls motifs qui le portaient à vouloir modifier une loi, sur laquelle vivaient tranquilles les intérêts des familles depuis un temps immémorial, loi d'ailleurs conforme aux principes qui régissent la matière. Cette résistance à laquelle il ne s'attendait point, l'exaspéra. Il ne pouvait, disait-il, concevoir ces pauvres députés, qui se croyaient plus savans que lui qui avait fait ses études à Paris, et s'imaginaient pouvoir avoir raison contre un hospodar qui avait la faculté de leur retirer leurs places, de leur faire perdre leurs procès, et de leur rendre la vie insupportable et pénible par mille vexations de tous les instants. Malgré son étonnement, le projet ne résista pas à la discussion et tomba. Pour obvier aux difficultés qu'il allait rencontrer à disposer des biens de sa femme, depuis le rejet de cette loi, il prit un parti qui donna à ses administrés la mesure du peu de cas qu'il ferait des plus vulgaires convenances, lorsque ses passions l'inciteraient à les franchir. Il fit déclarer, par les tribunaux, sa femme

atteinte de folie incurable, et demanda formellement le divorce. Mais le malheur involontaire de cette excellente créature était-il une cause suffisante aux yeux de l'Église? Et les préceptes du divin Sauveur, ces préceptes d'amour et de mansuétude, qui, proclamés au milieu de la société la plus corrompue dont l'histoire nous ait légué l'exemple, avaient réussi à la régénérer, devaient-ils donc se courber devant un Hospodar de fraiche date, commençant par sa propre famille la longue suite de ses attentats contre la religion et les lois de son pays?

Ces commencements de règne étaient peu rassurants. La seconde session de l'Assemblée allait s'ouvrir, et l'opinion publique cherchait une occasion de manifester sa désapprobation. Aux siéges devenus vacants par la nomination des ministres, furent élus des boyards appartenant à la plus haute noblesse, et dévoués au maintien des réformes. Cet avertissement ne profita cependant pas au Hospodar. Il demanda à augmenter la milice, et à imposer ainsi une nouvelle charge sur les paysans, déjà accablés par le rétablissement des corvées. Ce projet ne fut point accepté, et l'Assemblée demanda de plus des explications aux ministres à propos d'une compagnie pour l'exploitation des mines d'or et d'argent, compagnie à laquelle des concessions qui lésaient le droit de propriété avaient été accordées, sans le consentement de l'Assemblée, et au mépris des dispositions du

Règlement Organique garantissant les intérêts que cette question soulève. Le Hospodar perdit ou feignit de perdre toute patience, en remarquant cet esprit de fermeté qui s'annonçait comme devant opposer une respectueuse mais constante résistance à tout projet qui sortirait du cercle règlementaire. Il se livra dès lors à toute la violence de son caractère, et adressa à l'Assemblée l'ordre écrit de se renfermer désormais dans l'examen du budget, vu qu'il la considère comme incapable de toute délibération sérieuse. L'insulte était directe, et de plus elle renfermait un abus de pouvoir inoui, le gouvernement n'ayant point le droit d'arrêter l'initiative de l'Assemblée à laquelle le Règlement Organique attribue, avec la garde des institutions, le devoir de signaler à la sollicitude du chef de l'État les plaintes du peuple, et de surveiller les actes de l'administration. La réponse très-respectueuse mais très-digne de l'Assemblée porta l'exaspération du Hospodar à son comble. Il demanda et obtint sa suspension par firman de la Porte.

Sur quels justes motifs se fondait donc le Consulat pour obtempérer à cette suspension, avant même le vote du budget? Quels étaient les troubles qu'il appréhendait? En quoi l'Assemblée avait-elle manqué à ses devoirs? Refuser son assentiment à une proposition qu'elle croyait et qui était en effet accablante pour le paysan, et inutile d'ailleurs au besoin du

service; demander l'application des lois existantes sur l'exploitation des mines; répondre aux insultes du Hospodar par une respectueuse justification, était-ce dépasser la limite de ses attributions? La constatation des faits, tels que nous les relatons, ne pouvait être difficile à M. Daschkoff qui se trouvait sur les lieux. Il ne s'agissait point de telle ou telle manière de considérer les choses : les actes du Hospodar et de l'Assemblée étant sur table, toute récrimination sur leurs motifs présumés était inadmissible. Ces actes parlaient par eux-mêmes : ils prouvaient l'impatience furieuse du Hospodarat contre le frein des institutions, comme la ferme intention de l'Assemblée de se renfermer respectueusement dans les devoirs que lui traçait le Règlement Organique. Dans cette occasion, M. Daschkoff ne pouvait se tromper. C'est à bon escient qu'il induisit en erreur le cabinet Impérial. Il représenta le Hospodar comme en butte aux intrigues des grands boyards qui, alléchés par la chute de Ghyka, visaient à renverser le nouveau gouvernement pour lui succéder ; il se fit l'écho des absurdes calomnies, tendant à représenter l'Assemblée comme s'étant opposée aux concessions accordées à la compagnie des mines, uniquement parce que les individus qui formaient cette association commerciale étaient Russes; il exprima enfin l'opinion que le gouvernement était impossible lorsque ses propositions les plus utiles étaient repoussées,

par esprit de mutinerie et de rébellion. Le ministère Impérial donna malheureusement créance à ces allégations. Pouvait-il faire autrement? Un Hospodar nouveau avait été élu. Le Consulat assurait que c'était un homme qui réunissait de grands talents aux meilleures intentions; que les difficultés qu'il rencontrait n'étaient point dans le pays, mais à la surface, à cause des incessantes intrigues de quelques boyards, éternels ennemis de la stabilité et de l'ordre. Il proposait d'appuyer le gouvernement, et de réprimer l'audace de ses ennemis. Nous avouons que la question, ainsi posée, ne pouvait recevoir une autre solution que celle qu'elle a eue. Mais cette solution même prouve, ce que nous avions toujours raison de dire, que les causes de la malheureuse situation des choses dans les Principautés dérivent exclusivement de la conduite du Consulat. Oui, nous ne pouvons assez le répéter : ou le cabinet Impérial est grossièrement trompé par ses agents en Valachie, ou les principes de bienfaisance qui l'ont constamment inspiré depuis le traité de Caïnardji ont reçu de notables altérations. Voyons un peu.

Protéger depuis un siècle les Principautés, négocier toujours en leur faveur et combattre souvent pour elles, les prendre enfin sous son patronage particulier, et puis tout à coup les abandonner, s'en dégoûter, y amonceler des ruines, briser à plaisir les lois et les institutions qu'on y avait introduites et qui commen-

çaient leur prospérité; les déclarer indisciplinables et ingouvernables, et les livrer par la destruction de leurs priviléges anciens et nouveaux à l'arbitraire, à la violence et à la folie; assister et applaudir à ce spectacle par ses agents, telle est la série des faits qui incombent à la mission Protectrice de la Russie. Était-ce ainsi que l'entendait Catherine la Grande, et cet Alexandre Ier, dont la générosité proverbiale avait obscurci les grandes gloires contemporaines? Est-ce ainsi que l'entend l'Empereur Nicolas, dont les magnifiques créations dans ses États attestent la hauteur de vues et l'excellence de cœur? Non, non, mille fois non; rien n'est changé dans les principes de bienfaisance qui animent les sommités du pouvoir en Russie. Au ministère des affaires étrangères, c'est toujours ce même ministre éclairé et bienveillant, M. le comte de Nesselrode, qui depuis trente ans a mis son expérience consommée et sa fidélité à toute épreuve au service de ses maîtres; et M. le comte Kisseleff est aussi toujours là auprès du trône pour plaider la cause des Principautés dont le bonheur a été son ouvrage, et qui lui a mérité d'augustes faveurs. Quelle est donc, quelle peut être la cause des faits trop fâcheux qui attristent tous les amis de l'influence russe dans les affaires du Levant, si ce n'est la malhabileté, les courtes vues et les passions des Consulats?

Une législation, pour être abandonnée, a commencé

toujours par être au moins essayée; le Règlement Organique n'a point eu cet honneur. En 1838, on ne veut point user des dispositions de la loi fondamentale qui veulent la dissolution et l'appel aux électeurs en cas de dissentiment grave avec l'Assemblée. On la suspend; pourquoi? parce que M. le baron Ruckman n'a pas bien compris, qu'il s'est laissé tromper ou emporter, ou qu'il a trop abondé dans les désirs du Hospodar. En 1844, on ne songe point encore à revenir au Règlement Organique et d'en essayer au moins pour une fois. Non, le pli était pris; on suspend de nouveau l'Assemblée, et cette fois-ci sans l'ombre d'un motif, et uniquement parce que le Consulat a voulu fermer les yeux et appuyer auprès du ministère Impérial les calomnieuses allégations du Hospodarat. Fait bien étrange que celui d'une Puissance aussi constamment induite par ses agents à des actes contraires à ses désirs et à ses principes! Pour qu'à Pétersbourg on soit revenu de l'opinion que les réformes étaient nécessaires aux Principautés, on a dû croire que ces réformes ont été en effet mises à l'essai et démontrées impuissantes. Il n'en est rien; la machine est excellente, mais ceux qui sont chargés de la faire mouvoir, tantôt ne s'y entendent point, et tantôt n'en veulent point, et la dénigrent comme embarrassante et dangereuse.

On s'effraye de penser quelle somme de calomnies a

dû être employée pour faire changer d'opinion à l'égard d'une organisation si longtemps discutée, et passée pour ainsi dire au crible des plus divers avis. Ces malheureuses provinces qui, après tant de siècles de misères, avaient vu pour un moment leurs plaies se cicatriser sous la protection généreuse d'un grand Empire, bientôt après retombent dans le gouffre de l'anarchie et de l'arbitraire. Spectacle funeste que nous offre l'oubli des principes réglementaires! Si au moins, sur les débris des lois qu'on avait établies, on réussissait à former un gouvernement qui, délivré de toute entrave légale, s'occupât à administrer avec justice ces peuples doux et paisibles, voués à l'agriculture et façonnés à l'obéissance, on aurait encore une excuse, et on pourrait revendiquer, sur ce terrain, la part d'un système qui a des partisans zélés dans le monde, le système de ce qu'on est convenu d'appeler le gouvernement paternel. Mais lorsqu'en détruisant les lois on ne fait qu'augmenter le désordre, lorsqu'on substitue à une administration médiocre comme celle du Hospodar Ghyka, une autorité orgueilleuse qui n'entend que la police orientale, qui conserve à la lettre tout ce qui se commettait d'abus, et qui les accroît même démésurément; lorsqu'on substitue, disons-nous, une autorité sans frein qui, par l'injure, la violence et l'arbitraire, attaque et renverse dans sa course furieuse, mœurs traditionnelles, usages, cou-

tumes, lois anciennes, institutions récentes, religion, intérêts, tout ce qui a formé cette société, tout ce qui l'a maintenue, tout ce que les gouvernements divers et la conquête même ont respecté, est-on bien venu alors à dire aux Valaques, à moins que d'être odieusement trompé, comme nous en avons la conviction : « Voilà les réformes qu'il vous faut, contentez-vous en, et applaudissez à ce meilleur des gouvernements possibles? »

Deuxième époque.

Un an et quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis la destitution du Hospodor Ghyka, obtenue en satisfaction des principes exposés dans l'Adresse de l'Assemblée, que cette Assemblée tombait elle-même brisée par le nouveau gouvernement, pour avoir continué à défendre ces mêmes principes. On ne peut plus se retrouver dans ce chaos. Les institutions sont-elles tombées, de même que leur principal organe? le Consulat est-il autorisé, lorqu'il déclare que l'arbitraire peut et doit seul gouverner la Valachie? M Daschkoff communique au métropolitain une dépêche ministérielle qui exprime l'indignation de l'Empereur contre ce prélat, pour s'être mis à la tête des mécontents. Voilà donc le parti Russe ou de la légalité officiellement désapprouvé! On n'en veut plus même comme élément

secondaire, on le rejette comme subversif. Et subversif de quoi? des institutions? Mais c'est lui qui essaye encore de prendre timidement la défense de ces institutions violées de tous les côtés, subversif en cela seul sans doute que sa situation de vaincu lui fait une loi de la plainte, et qu'on est las d'écouter des plaintes. Il n'y aura plus ainsi de plaintes; la porte des plaintes légales est fermée par la suspension de l'Assemblée. C'est ce que nous nommons en France *l'état de siége*.

Le Hospodar, délivré de tout contrôle, débuta par faire opérer le recensement de la population sans s'astreindre aux formes établies par le Règlement Organique, formes qui garantissent les contribuables des fraudes consistant à inscrire un seul et même nom sur les rôles de différentes communes obligées d'acquitter les impositions de ces êtres multiples, ou bien à prendre pour base les listes anciennes, en y conservant les noms des morts et des absents, dont les impositions sont également mises à la charge de ces mêmes communes. En outre l'impôt fut inégalement réparti : les villages appartenant à des propriétaires présumés opposants, supportèrent les dégrèvements opérés sur ceux des propriétaires favorisés. C'est le système des cotisations et des *lands* [1],

[1] Ancien mode de perception, en forme de catégories employé sous le prince Karadja, et très-pernicieux au pays.

relevé de sa proscription et de sa déchéance. On ne peut d'ailleurs calculer les malversations particulières des employés au recensement, lesquels, cette fois-ci, n'ayant à rendre compte qu'à leurs supérieurs tout aussi intéressés qu'eux-mêmes à couvrir les abus, ont dû se livrer à toute l'âpreté de leurs mauvais instincts, eu égard aux innombrables plaintes que ce recensement souleva dans le pays, plaintes qui, pour la ville de Bukarest, ont motivé le renouvellement des opérations : ce qui a encore donné lieu à de nouveaux abus, et prouvé surabondamment qu'il vaut mieux souffrir et se taire, que se plaindre pour se faire mieux écorcher.

Ainsi, au moyen de ce recensement fictif, le chiffre du revenu direct put être maintenu malgré la diminution évidente de la population, et augmenté même de 215,509 ps., quoiqu'il y ait eu perte de 95,410 ps. sur le droit des patentes et des mazils. Quant au revenu indirect, il fut augmenté d'un nouveau droit arbitrairement établi sur les passeports, et des sommes prises dans les caisses communales des cultivateurs de la banlieue, malgré les dispositions impératives du Règlement Organique qui ne permettent point à l'administration de toucher à ces caisses. Au moyen de ces mesures, toutes contraires aux lois, le revenu général atteignit le chiffre de 18,027,699 piastres.

Pour les dépenses, le Hospodar ne se borna point au

budget de l'année 1843, qui contenait d'ailleurs des sommes très considérables ordonnancées sans la participation de l'Assemblée. Les appointements des employés civils furent arbitrairement portés à environ 6,000,000 ps. malgré la défense expresse consignée dans le Réglement Organique, de les laisser jamais s'élever au delà de la somme de 4,500,000 ps. La milice, les loyers, les frais de route, les postes, les réparations des palais, la visite faite l'an passé au Sultan, à Routschuk, laquelle ne coûta pas le quart de la somme de 819,000 piastres. portée au budget, et une foule d'exigences journalières, toutes en contravention des lois existantes, égalèrent les dépenses aux revenus. Et non seulement la caisse de réserve y passa; mais encore la Vestiarie fut forcée de reporter les 500,000ps. de dépenses annuelles pour les écoles, les hôpitaux, les enfans trouvés, et autres établissemens de cette nature, sur la caisse Centrale, et se trouva à plus forte raison dans l'impuissance de faire à cette même caisse aucune remise sur les annuités de 500,000 ps. qui avaient été fixées pour éteindre la dette de 2,800,000 ps. contractée par le Trésor en payement de l'indemnité accordée au Hospodar pour dépenses d'investiture : ce qui constate un déficit de 1,000,000 ps. annuellement, malgré l'elévation du revenu. Nous terminerons d'ailleurs ces remarques, par l'observation que la Vestiarie, autorisée en cela

par des offices hospodariaux, est redevenue ce qu'elle était avant le Réglement Organique, et a centralisé dans ses mains toutes les caisses spéciales enlevées aux administrateurs particuliers auxquels la loi les avait confiées, et réduites au rôle de succursales du Trésor. La comparaison du budget règlementaire sous l'Administration Provisoire avec celui arrêté en 1846 par le Hospodar Bibesko, présente pour ce dernier une différence en plus de 6,243,759 ps. en dépenses annuelles. Et cependant les dépenses dites administratives, et des impôts d'une importance majeure, ne sont point compris dans ce budget, et forment une autre série d'opérations fiscales, indépendantes de la Vestiarie, et dirigées par un bureau installé *ad hoc*, au ministère de l'intérieur. Ce bureau, confié à un ancien comptable infidèle, dirige spécialement les travaux publics. Ces travaux se bornent à la création de deux jardins, au dessèchement d'une mare, à la pose des tuyaux pour les fontaines pour la distribution des eaux de la Dimbovitza dans la capitale, et à la construction d'un quai à Braïla et d'un pont sur la rivière de l'Olto. Les voies et moyens affectés à leur exécution sont un impôt sur les Niamours[1], les corvées, la coupe des forêts des monastères, et la somme votée par l'Assemblée pour élever une statue au comte Kisseleff.

[1] Titre qui atteste qu'on est issu de noblesse.

L'impôt des Niamours était un droit perçu sur le renouvellement des titres à chaque nouvelle nomination de Hospodar. Aboli par le Réglement Organique: il fut rétabli par simple ordonnance du Hospodar Bibesco qui l'éleva à 60 ps. et ne le fit plus percevoir sur le titre qui comprenait parfois 4 et 5 noms réunis, mais par tête, ce qui l'accrut à proportion. Il est impossible de connaître exactement le rendement de cet impôt, parceque, n'ayant point été voté par l'Assemblée, ni assis sur un dénombrement connu, il échappe par là à toute règle de comptabilité. Le chiffre avoué par le département de l'intérieur est de 1,800,000 ps.; mais par cela seul qu'on ne se contente point de renouveller les titres, qu'on en crée de nouveaux en falsifiant le sceau des anciens Hospodars et les signatures des Vestiars de ces époques éloignées, on peut s'imaginer le déplorable désordre qui préside à la perception de cet impôt odieux, dont le ministère Impérial, avait formellement refusé le rétablissement sous l'administration précedente.

Les corvées dérivent de la loi votée par l'Assemblée sur la proposition du Hospodar, loi qui oblige les paysans à travailler avec leurs charriots et leurs bœufs, pendant six jours de l'année, pour la confection des grandes routes. Malgré la défense expresse que le Règlement Organique porte de jamais rétablir ce mode de travail si onéreux pour le cultivateur, et

si discrédité par les abus auxquels il donnait lieu sous les administrations anti-réformistes, cependant l'Assemblée n'avait pas cru devoir refuser au gouvernement ce moyen instamment demandé pour cause d'utilité publique reconnue et indispensable, comme celle des grandes communications intérieures, lesquelles devaient profiter principalement à l'agriculture et au commerce. Depuis cinq ans que cette loi est en cours d'application, aucune route n'a été sérieusement entreprise, si ce n'est une courte chaussée qui conduit à la maison de plaisance de la nouvelle princesse, chaussée, comme on peut bien le penser, où le commerce et l'agriculture n'ont rien à voir. Il est vrai que sur le cadre des améliorations annoncées figurent les grandes artères qui devraient lier la capitale avec Braïla, Georgeow, Crajowa, et la frontière d'Autriche; mais elles sont seulement sur le papier, et on ne répare pas même les voies élargies sous l'Administration Provisoire.

Les corvées n'ont point été ainsi appliquées jusqu'à ce moment au but d'utilité générale pour lequel elles ont été obtenues. Le gouvernement en employa une partie à la création du seul des deux jardins, planté en éventail des deux côtés de la chaussée qui conduit à la maison de plaisance de la princesse, au dessèchement de la mare de Tchesmidjiou située dans un des faubourgs, comme au transport des lourds conduits en fer

et de la machine qui doivent amener les eaux de la rivière dans les fontaines de la capitale. Mais comme il restait encore chaque année un reliquat considérable de journées non employés, le Hospodar prit sur lui de le transformer en impôt personnel sur le pied de 9 piastres par tête; et il en appliqua le produit aux frais considérables de l'établissement des fontaines, qui lors du commencement de l'entreprise, avaient été présumés à 2,000,000 ps., mais qui ont depuis englouti 5,000,000 de piastres [1].

On ne peut d'ailleurs évaluer, comme pour le droit sur les Niamours, le rendement exact de ce nouvel impôt personnel, qui, également exigé en dehors des formes de comptabilité établies, et manié par le bureau spécial annexé au département de l'intérieur, se refusera toujours à toute appréciation réglée, d'autant plus que le contrôle général de l'État évite d'entrer dans l'examen des opérations relatives à son classement et à sa perception, sur le motif légal que le Règlement Organique a aboli d'une part les corvées, et prohibé d'un autre côté l'adoption et l'exécution de

[1] L'ingénieur que le gouvernement a fait venir pour la confection des fontaines, est un de nos compatriotes. Comme, dès son début, la Section le trouva, sur certains points, scrupuleux à l'excès et peu maniable, elle jugea prudent de ne pas l'initier aux mystères des bureaux ; et lui, voyant à qui il avait affaire, n'a jamais voulu s'occuper chose que de la partie technique de son œuvre.

toute nouvelle mesure, sans la permission des deux hautes Cours. On sait seulement, par les plaintes incessantes des communes, que les paysans sont obligés à un travail double et triple de celui fixé par la loi des six jours, et que c'est précisément aux époques des labours, de la fenaison et de la coupe des blés, qu'ils sont forcés de quitter leurs champs, et qu'ils n'échappent parfois à ces violences odieuses que par des prestations d'argent.

La coupe des forêts des monastères et de l'hôpital de Saint-Pantaléon, n'a point été autorisée par une loi; elle est aussi exécutée par ordonnance hospodariale. C'est une violation directe du droit de propriété, et une perte immense pour l'État, qui aurait pu se faire dans l'avenir une importante ressource de cet immense capital gratuitement gaspillé. Le quai de Braïla qui a été fait deux fois, une inondation du Danube ayant d'abord emporté les jetées; les opérations d'attérissement à la mare de Tchesmidjiou, et les premiers travaux pour le pont de l'Olto qui est encore en devis, ont englouti une énorme quantité de bois. On ne pourrait évaluer en argent le dommage occasionné, parce qu'il se complique des malversations que les employés de l'administration ne manquent point d'exercer, les coupes étant abandonnées, sans règle et sans précaution, à leur volonté arbitraire. Il ne faut pas croire d'ailleurs que le mal

vienne des seules causes générales que nous avons signalées. La corvée et la coupe des forêts des monastères ne se font point seulement pour les travaux autorisés par ordonnances. Une fois la chose admise, toutes les convoitises ont pris l'éveil. Le Hospodar se fait bâtir une habitation vraiment royale dans la terre de Baniassa appartenant à sa nouvelle épouse, et tous les travaux indistinctement s'y exécutent au moyen des corvées. Les bois sont fournis par les forêts des monastères, et la chaux et les tuiles proviennent du reliquat des matériaux amassés pour la construction d'une caserne, que le Hospodar a fait bâtir avec l'argent de la caisse d'épargne des recrues dépouillées [1]. Cette caisse d'épargne est la même que l'Adresse de l'Assemblée à Ghyka disait avoir été dilapidée par le chef d'alors de la milice, et qui cependant s'est trouvée assez riche pour suffire à la petite dépense d'une caserne, et à la dépense bien plus importante d'un palais colossal. Il en est de même des constructions que le Hospodar fait élever, et des embellissements qu'il prodigue dans toutes ses terres. Ses parents, ses ministres, ses favoris et la plupart des personnes en place, tous prennent part à cette ample

[1] Les 150 ps. que les villages payent pour chaque recrue de la milice forment une caisse qui doit subvenir aux frais d'établissement des libérés au terme de leur service. C'est cette caisse qui a défrayé, au préjudice des libérés, les bâtisses ici mentionnées.

curée; et l'on ne peut autrement caractériser, nous le répétons, ce qui se passe, qu'en le comparant à l'époque désastreuse de l'Administration Karadja.

Quant à la somme de 500,000 ps. votée par l'Assemblée pour élever une statue au comte Kisseleff, c'est sur son refus d'accepter cet honneur banal, dont sa gloire n'a que faire dans les Principautés, et c'est sur sa proposition d'affecter cette somme à l'établissement des fontaines dans la capitale, qu'elle a été jointe aux ressources précitées dans le but d'activer les travaux.

On a pu voir, d'après ce qui a été dit, que les améliorations si pompeusement annoncées n'ont abouti qu'à un jardin presqu'inutile à la capitale par sa situation, et à un quai mesquinement exécuté à Braïla. Mais en attendant, plus de 19,000,000 ps. ont été gaspillés, et les nouveaux impôts qui les ont produits ont occasionné un dommage incalculable aux paysans, par le mode arbitraire de leur perception. Le Consulat a pu d'abord croire aux bonnes intentions du Hospodar; mais se trouvant en présence même des faits, il n'a pu continuer à se laisser tromper que par système arrêté. Autrement il se serait bien promptement convaincu que des améliorations, quelque minces qu'elles soient, ne seront jamais réalisées en Valachie que par une administration ayant de l'ordre et quelqu'intelligence, qualités que nous ne sachions point

encore pouvoir être remplacées par la jactance et la rapacité, aussi loin qu'on les pousse.

La partie des redevances non-fixée par le Règlement Organique, cette question, source de tant de plaintes sous Ghyka qui s'usa à vouloir défendre les intérêts du paysan, fut résolue sous le Hospodar actuel en faveur du propriétaire, ou plutôt du fermier et des employés de l'administration. En vain, M. Stirbey avait essayé, dans les commencements, de quelques conditions de garantie pour le paysan. La défaveur dont ce boyard, à plus d'un titre recommandable, jouissait auprès du Consulat et du Hospodar son frère, a réagi sur le sort des paysans qui ont définitivement perdu leur cause. On peut évaluer pour les 4,000 villages qui couvrent la Valachie, à 16,000,000 ps. au moins les abus auxquels donnent lieu les arrangements forcés de fermier à paysan. Ces abus ont déjà pris les formes régulières d'un impôt. Ce n'est plus tel ou tel individu dans un village, qui, ayant besoin d'une plus grande portion de terre que celle accordée par la loi, se voit forcé de passer par les conditions les plus onéreuses que lui impose le fermier; mais c'est tout le village, et les paysans même de troisième classe qui ne cultivent point la portion de terre accordée par la loi, qui sont obligés de payer pour un excédant de terre qu'ils ne demandent et ne prennent point. Et cela se fait ouvertement, au vu et au su des autorités, qui se

font les exécuteurs empressés et salariés de ce nouvel impôt personnel.

La suspension de l'Assemblée, qui privait le pays de ses droits politiques, ne retomba point seulement sur les deux classes extrêmes de la noblesse et des paysans; elle atteignit également la bourgeoisie. Les élections des municipalités ne se firent plus que par ordre de la police. A Bukarest, ce ne furent plus les boyards les plus considérés qui purent briguer l'honneur d'exercer les fonctions gratuites de président et de membres du conseil de ville; ils furent tous mis au ban de la cité, comme ils avaient déjà été exclus de toute participation directe ou indirecte aux affaires générales. Il s'en suivit que les individus, préposés par ordre supérieur à exercer ces fonctions, ne purent ni ne surent défendre les intérêts qui sont censés leur avoir été confiés. Malgré la notable augmentation des revenus [1], due aux nouvelles taxations votées par l'Assemblée en 1843 au profit des villes, le budget de la capitale est en déficit et ne se soutient que par des emprunts; et dans un temps fort prochain, il lui sera matériellement impossible de suffire aux charges que le Hospodar lui impose sans discernement. Ces charges extraordinaires sont : une somme annuelle de 63,000 ps. pour les deux jar-

[1] Cette augmentation est d'environ 300,000 piastres.

dins; une subvention également annuelle de 32,000 ps. pour le théâtre; les frais de combustible et de curage pour la machine des eaux, frais fixés à 80,000 ps., mais qui dépasseront la somme de 250,000 ps., d'après l'estimation la plus modérée; les feux d'artifices, distributions de comestibles, arcs de triomphe et illuminations féeriques, pour fêtes, mariages et couches du Hospodar, de la Hospodaresse et des Hospodarillons mâles et femelles des différents lits de Son Altesse. La cherté progressive des premiers objets de consommation, comme, pain, viande, chandelle et savon, est venue d'ailleurs prouver, soit que l'accusation portée contre l'administration Ghyka, de s'entendre avec les boulangers et les bouchers pour se faire un revenu de 1,000 piastres par jour, était fausse et calomnieuse, soit que l'administration actuelle se livre à ce même commerce honteux et sur une plus grande échelle. Tous les règlements spéciaux que l'Administration provisoire avait établis pour l'Assainissement des villes sont mis de côté. On ne balaye plus, on n'arrose plus, on ne répare plus les pavés: la saleté des rues est quelque chose d'inconcevable; il y autant d'inhumanité que peu d'amour-propre à les laisser dans cet état. Et le grand incendie, qui a dévoré dernièrement une notable partie de la capitale, a prouvé qu'aucune des précautions prescrites par les dispositions si prévoyantes du comte Kisseleff n'avait

été mise à exécution depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Il ne s'est trouvé effectivement dans aucune maison, ni cordes, ni crocs, ni haches, ni échelles; de sorte qu'il devenait matériellement impossible d'essayer de lutter même avec le sinistre. Le Hospodar assista passivement au désastre, et se fit donner le jour d'après, par la municipalité complaisante de la capitale, des adresses de remerciment pour avoir sauvé la ville qui avait brûlé. M. Daschkoff se faisait surtout remarquer par la chaleur de son enthousiasme. Il ne pouvait concevoir l'héroïsme du Hospodar, qui s'était exposé à la fumée, et qui avait retardé de deux heures son dîner pendant ce jour néfaste.

Sous le prétexte d'approvisionner Bukarest, où le pain manque régulièrement, tandis que le pays regorge de céréales, les achats forcés ont été permis au profit de la municipalité qui s'entend ouvertement avec les administrateurs des districts qui prennent leurs blés aux paysans, et payent ce qu'ils veulent, mais toujours, dans leurs rapports officiels, au prix coûtant. On cite les plus proches parents du Hospodar, en exceptant toutefois M. Stirbey qui, n'ayant aucune influence, ne peut ni bien ni mal faire, comme participant à l'accaparement forcé des grains. Les sous-administrateurs servent d'instrument à l'exercice de cette nouvelle industrie. Ouvertement protégés par

tel personnage influent, ils forcent les paysans à livrer leurs produits, pour des prix d'imagination, souvent du tiers de leur valeur réelle. Si les paysans dépouillés se plaignent aux autorités supérieures, celles-ci se trouvent placées entre leurs devoirs et le danger de déplaire au personnage qui protége les prévaricateurs dénoncés. Il va sans dire qu'ils s'empressent d'éviter le danger, et que le paysan est éconduit. C'est le retour du Capan, ou monopole Turc, non plus au profit de Constantinople, mais au profit des favoris. La spécialité du gouvernement actuel, c'est l'avidité qu'il témoigne en toute occasion pour la louange officielle. Le *salve imperator*, *morituri te salutant* est exploité dans tous les sens; les brûlés, les affamés, les volés, sont forcés de remercier; les boyards dont les droits sont foulés aux pieds, l'église qu'on dépouille, et dont on ridiculise la mission spirituelle, le commerce dont on paralyse l'action, proclament la clairvoyance, l'humanité et la générosité du Hospodar. Bien peu de personnes s'abstiennent, parce que les emprisonnements préventifs, la mise au secret, le supplice des verges et l'exil, ne sont plus le résultat d'arrêts judiciaires, comme nous l'avons déjà dit, mais ordonnés et exécutés par la seule autorité hospodariale. Dans l'intérieur, on s'en indigne, mais jusqu'à ce moment on ne bouge pas; à l'extérieur, les adresses laudatives que le gouvernement se fait décerner forment capital;

le journal salarié de Constantinople ne cesse d'imprimer les remercîments du peuple valaque à son Hospodar, et par contre les plus odieuses calomnies sur les boyards les plus honorables ; çà et là même on réussit à capter la crédulité de quelque feuille d'Allemagne, dont la bonne foi est mise en défaut par une pauvre gazette allemande qui s'imprime à Bukarest aux frais du Hospodar. Les Consuls des puissances étrangères assistent à ces scènes burlesques sans les comprendre, ou bien circonvenus de toute manière, et ne se bornant qu'à préserver leurs nationaux et les petits intérêts qu'ils se créent malheureusement dans le pays, ils se taisent, et rien ainsi ne transpire au dehors de ce déplorable état de choses.

La seule pensée qui trouble le Hospodar, c'est que cette situation ne parvienne à être connue du ministère russe et de l'Empereur ; ce serait sa perte immédiate. Aussi emploie-t-il tous les moyens imaginables pour égarer l'opinion en Europe, et ne se refuse-t-il point même les plus minces ressources à cet égard. On sait comment M. Doré de Nion, notre consul général actuel, fut circonvenu à son arrivée, l'an passé, par le Hospodar qui avait alors à racheter de graves torts vis-à-vis de la France qu'il déteste, quoiqu'il y envoie ses enfants faire, comme lui, leurs études. M. de Nion fut de sa part l'objet de mille attentions, prévénances et petits soins hypocrites. On s'occupa de lui chercher

une maison, il désirait un jardin; on lui en créa un comme par enchantement, dessiné et planté par le jardinier Mayer. Aussi M. de Nion fut ébloui, fasciné, et ne tarit plus en éloges sur le mérite transcendant, le caractère et les grandes capacités du Hospodar. C'était tout ce que celui-ci désirait, pour que M. de Nion fît à son gouvernement des rapports précisement contraires à ceux de son honorable et véridique prédécesseur, M. Billecocq, qui lui, diplomate exercé et se connaissant en hommes, avait toujours apprécié le Hospodar Bibesko à sa juste valeur. Mais on raconte que Mme de Nion, se plaignait un jour de mourir de langueur et d'ennui. Interrogée sur la cause de son prétendu mal, ne répondit-elle point que M. Daschkoff avait remis à son noble époux la liste des seules personnes qu'il était convenable à un agent de France de voir à Bukarest, et que, cette liste se bornant à la cour du Hospodar et aux quelques personnes qui la fréquentent, et n'offrant d'ailleurs aucune ressource de société, force lui était de dessécher dans l'isolement pour ne point déroger : admirable quiproquo, qui a fait croire à cette dame, aussi justement fière de sa naissance que de la situation officielle de son époux, qu'elle voyait dans cette liste, où ne figurent que les noms de quelques intrigants parvenus, le livre d'or de la noblesse valaque, laquelle vit douloureusement à l'écart, et, se trouve ainsi, par la puritaine exclusion de

M. Daschkoff, privée encore des visites et de l'aimable conversation de Mme de Nion.

Pour les affaires du Clergé, la suspension de l'Assemblée n'a pas donné lieu à des abus de pouvoir moins audacieux. Le Règlement Organique préposait le Métropolitain à la garde de la caisse Centrale, où se réunissent les revenus des monastères indigènes, des caisses particulières à chaque évêché vacant, des dépôts provenant également des vacances de monastères grecs ou d'héritages ecclésiastiques. Toutes ces différentes attributions de surveillance furent enlevées au chef de l'Église, non-seulement en vue de s'emparer des réserves considérables et des revenus courants des caisses spéciales du Clergé, mais aussi par profonde rancune contre ce prélat, qui seul, restant encore sur la brèche des institutions attaquées, luttait avec persévérance et s'attirait les sourdes antipathies du Consulat et du gouvernement qu'il protégeait. Il y avait aussi un autre motif qui envenimait la colère du Hos podar : c'était le refus d'accorder pour les deux divorces les dispenses qui devaient rendre réalisable le mariage projeté. Mais ces deux divorces étaient impossibles. Naguère M. le Chancelier de l'Empire, dans une lettre au métropolitain, disait que l'Empereur Nicolas attribuait au long veuvage du siége de la métropole, le relâchement des mœurs en Valachie, et que S. M. Impériale espèrait en la sévérité et en la fermeté du nouvel

archevêque pour mettre un frein à des scandales funestes à la religion et à la morale. Nonobstant cette auguste invitation, le Métropolitain trouvait encore, dans les devoirs impérieux de sa mission apostolique, une impossibilité dirimante qui lui faisait une loi de ne point permettre des actes qui, même dans les Principautés, n'avaient point de précédents, et qui répugnaient à sa conscience. A quel titre le Hospodar Bibesko donnant un si funeste et si incroyable exemple d'immoralité pouvait-il prétendre à l'indulgence de l'église, et lui demander de suspendre des règles immuables, afin de consacrer un double adultère par une union mal assortie qui, dès ici bas déjà, est devenue une amère punition pour ce couple violateur de toutes les lois divines et humaines? Et cependant le Consulat appuya l'appel du Hospodar au patriarche de Constantinople. Y a-t-il donc, sur les questions de religion et de morale, deux manières de voir, comme au sujet de la politique et des institutions? Dans cette affaire du mariage, la partialité trop évidente du Consulat ne nuisait plus seulement aux choses de ce monde; elle s'attaquait à plus haut. De sorte que les résistances du métropolitain ne servirent qu'à montrer aux habitants du pays que leurs opinions religieuses n'étaient pas plus respectées que leurs droits politiques.

Les magnificences royales déployées pour les fêtes

du mariage, les municipalités des villes se ruinant pour suffire à des réjouissances imposées, le mépris affiché par le prince Stourdza de Moldavie, lequel devait servir de *père assis*, d'après le rit grec, et ne dissimulait point que cette corvée lui était imposée par M. Daschkoff; la corbeille de mariage coûtant enfin la somme énorme pour le pays de 3,840,000 piastres : tout ce luxe enfin mêlé à tant de bouffonnerie et de scandale, étonnait et indignait. De tous les sentiments que peut inspirer l'autorité publique, le mépris est le plus funeste; le Hospodar Bibesko venait de s'en couvrir à jamais. Il fallait cependant pourvoir à payer *les prodigalités de son bonheur*, comme il les appelait lui-même. De cette époque date un plus grand désordre dans les finances. Le Consulat, dans sa joie d'avoir réussi à assurer le repos de l'intérieur du Hospodar, ne cessait de répéter que le gouvernement marcherait dorénavant avec plus de régularité; et c'est cependant au milieu de cette joie et de ces assurances que toutes les ressources du trésor étaient épuisées, et que les caisses spéciales du clergé étaient enlevées. On alla même plus loin. On attaqua les établissements particuliers : le vaste hôpital de Saint-Pantaléon, fondé et doté par la famille Ghyka, possédait une réserve d'à peu près 700,000 piastres; elle lui fut arrachée. On en agit de même pour différentes autres fondations pieuses. On évalue à 4,530,000 piastres les sommes soustraites jus-

qu'à ce moment à la caisse Centrale, et à environ autant celles qui ont été détournées des évêchés, des vacances de monastères grecs, et des dépôts et héritages ecclésiastiques.

Pour couvrir en apparence ces dilapidations, le gouvernement, sans y être invité, annonce qu'il rebâtira quatre monastères dans les montagnes, ainsi que l'église de l'évêché d'Ardjech. Les dépenses inutiles qui montent à environ 5,000,000 piastres servent de paravent à cette ingérance illégale dans les affaires pécuniaires de l'église; mais les deux tiers de ces dépenses sont fictives; le détail en est confié à des comptables infidèles, et les abbés des monastères sont exclus de la surveillance des travaux.

Quant aux monastères grecs, nous ne toucherons point à cette question, qui doit être bien connue du ministère russe, à causes des incessantes réclamations que sa légation à Constantinople, reçoit de la part des communautés spoliées. Nous nous bornerons à remarquer que cette question est toute d'humanité, en ce sens que les longs malheurs et les misères des populations chrétiennes qui habitent la Turquie inspirent la plus vive sollicitude aux cabinets et aux peuples de l'Europe, et que par cela même que les revenus des communautés grecques dans les Principautés servent à soulager ces populations, en y entretenant quelques écoles, des hôpitaux et autres établissements de ce

genre, en bien petit nombre hélas ! pour de si grandes et de si longues infortunes, céder aux prétentions des gouvernements moldo-valaques qui veulent s'emparer de tout ou partie des revenus de ces communautés, c'est aggraver le sort des populations chrétiennes, auxquelles tout le monde prend un si vif intérêt. S'il s'est glissé des abus dans la gestion des monastères grecs, il est d'abord de fait que ces abus sont dus à la rapacité des administrations indigènes, et lors même qu'ils proviendraient de la négligence et de l'incapacité des religieux, nous ne voyons point que ce soit une raison pour justifier une spoliation. Ces abus d'ailleurs, il dépend de la Russie, dont l'Empereur est reconnu par les traités défenseur de la religion grecque dans le Levant, de les extirper, de manière à rendre les communautés religieuses complétement aptes au but d'humanité et de piété que se sont proposé leurs vénérables fondateurs. Les révolutions se couvrent d'ordinaire du prétexte du bien public, pour excuser la perturbation de la propriété; les gounernements moldo-valaques ne pourraient arguer du même motif pour confisquer tout ou partie des revenus des monastères grecs, et cela à une époque ou l'Europe entière se soumet à toute sorte de sacrifices, pour aider au progrès et à l'instruction des chrétiens du Levant. Est-il venu dans l'idée du gouvernement russe de prélever jamais un droit sur les donations

importantes, faites par les Zossima, les Varvaqui et tant d'autres, à leurs coréligionnaires, sous le ridicule prétexte que ces hommes pieux avaient fait fortune en Russie? Le Hospodar Bibesko ne comprend l'indépendance de son pays, que dans la persécutiou des plus nobles intérêts, créés anciennement par la situation exceptionnelle des Principautés en Turquie. Etranger aux antécédents de la noblesse valaque, il n'a pas l'intelligence de l'honneur, légué aux boyards actuels par leurs ancêtres, pour la plupart Grecs, venant au secours de la religion dans son berceau, à Jérusalem, à Sinaï, au mont Athos, et aux ermitages de la Thébaïde.

Nous avons vu jusqu'ici quels ont été les résultats de la suspension de l'Assemblée, pour les finances, l'intérieur et les cultes; il nous reste à parler de la justice. C'est la branche du service qui a le plus souffert, et celle où les garanties réglementaires ont été le plus ouvertement violées. Le comte Kisseleff avait rencontré de grandes difficultés; et malgré tous ses efforts, il n'avait point réussi à régulariser complétement cette partie du service public. Mais en homme supérieur, il sentit que le temps seul peut former des juges, des avocats et des notaires; et il se borna à veiller sur les tribunaux, et à inspirer une crainte salutaire aux prévaricateurs, en laissant au progrès naturel de l'instruction à faire le surplus. Si les gou-

vernements qui lui succédèrent avaient suivi cette voie, la justice serait déjà organisée en Valachie. Il eût fallu se montrer sévère sur la moralité des personnes, encourager les études spéciales, respecter l'indépendance des cours judiciaires, se renfermer strictement dans sa prérogative, et ne point faire du sanctuaire de la justice une arène électorale, où le vote politique excuserait tous les abus et toutes les malversations. Sous le Hospodarat Ghyka, on tâtonna longtemps, on essaya de diverses modifications, pour remédier à un mal dont la cause n'est point là où on la cherche, mais dans le mauvais usage que les hospodars font de leur prérogative et dans la constante inobservation des dispositions réglementaires. Le Hospodar Bibesko, manquant tout-à-fait d'expérience, et ayant de plus le malheur de se croire des idées en matière de législation et de jurisprudence, augmenta la confusion. En nommant M. Villara, qui avait passé sa vie dans les bureaux des finances, ministre de la justice; en lui déférant une autorité sans bornes ; en repoussant toute requête qui dénonçait l'abus de cette autorité; en peuplant les cours judiciaires de ses créatures et des électeurs qui lui avaient donné le pouvoir, et en excluant tous les hommes spéciaux qui s'étaient fait remarquer par leur aptitude depuis l'introduction des réformes; en dictant les arrêts des tribunaux, en les cassant souvent

au gré de ses passions ou de ses caprices, il démolit l'édifice au lieu de le réparer. Mais il n'attaqua point seulement les tribunaux : il fit une guerre systématique au Réglement, en brisa, en éparpilla les dispositions. Au criminel, il confirma la peine de mort à jamais abolie. Il exila sans jugement préalable, malgré l'art. 6. du traité d'Ac-Kerman, et les prescriptions impératives de la loi fondamentale qui accorde à tous les habitants cette garantie contre l'abus du pouvoir des hospodars. Il augmenta les peines prononcées par les tribunaux, tandis qu'il n'a que le droit de les diminuer et de faire grâce. Il porta le désespoir dans l'âme des détenus, et les poussa à de fréquentes insurrections en leur faisant infliger par ses délégués des privations inouies, et en repoussant leurs réclamations avec dureté : il alla enfin jusqu'à faire rédiger des arrêts de condamnation à des peines capitales, sans l'intervention du greffe et des membres du divan suprême qui avaient à signer ces arrêts.

Au civil, il se fit une règle de ne point s'astreindre à confirmer les décisions du Divan suprême. Il changea la loi sur les empiétements des terres, établit de nouvelles prescriptions, et se fit en même temps juge et législateur. Les enquêtes judiciaires furent annihilées ; les rapports du département de la justice. devenu omnipotent et omniscient, suffirent à tout. L'abus qui se commettait sous Ghyka, par exception,

devint la règle sous le Hospodar Bibesko, et rendit la propriété douteuse. Tout ce qui résista au torrent révolutionnaire des volontés hospodariales, fut éliminé; et l'indépendance du pouvoir judiciaire alla dormir à côté de l'Assemblée, toutes deux brisées par le gouvernement, qui, d'après ses promesses et ses déclarations, venait rendre son lustre au Règlement Organique, soi-disant mal compris et mal appliqué par l'administration précédente. Nous ne parlons point de la vénalité des charges judiciaires, de la persécution des intérêts particuliers, et de la détresse du commerce. Faut-il donner des détails et des preuves sur les résultats funestes de la transgression manifeste des lois? Mais est-ce de gaieté de cœur et sans but qu'on organise le désordre? Nous exprimons seulement encore notre étonnement de ce que le Consulat persistait, même dans cette partie, à applaudir à la conduite du Hospodar, et à accuser de mauvais vouloir et d'ambition les hommes honorables qui fuyaient le contact d'une administration aussi immorale que violente et désorganisatrice.

Troisième époque.

Tels furent les résultats de la suspension des garanties accordées par les traités à la Valachie. La situation était tellement grave vers la fin de l'année 1846, époque de l'expiration du mandat de l'Assemblée

suspendue, et où de nouvelles élections générales allaient faire rentrer le pays dans la jouissance de ses droits politiques, que le Hospodar sentit lui-même qu'il lui était impossible, avec le mépris que son gouvernement inspirait à l'opinion publique, de réussir à se former une majorité de députés qui consentissent à passer sous silence les désordres de son administration. Eût-il eu cet espoir, qu'il n'aurait pas encore été satisfait; car il était obligé alors de changer de conduite pour l'avenir, et de renoncer à son système. Cependant il fallait se résigner, ou courir le danger de voir la nouvelle Assemblée s'adresser immanquablement aux deux hautes Cours, avec de respectueuses doléances. Dans cette alternative, il adopta le seul parti conforme à la violence de son caractère. Il osa changer la loi des élections, et fit appel au parti des anciens Valaques ou patriotes, pour venir au secours du gouvernement qu'ils avaient créé, et du système qui les faisait vivre.

Cet acte audacieux, qui renverse officiellement les traités et le Règlement Organique, aurait dû être sur le champ sévèrement désapprouvé par le Consulat, chargé de veiller à leur maintien. Non-seulement aucun veto, aucune manifestation de sa part ne vint consoler et fortifier le pays, mais encore toute protestation fut interdite à la noblesse par l'accueil disgracieux que reçurent deux de ses membres, qui

osèrent adresser leurs réclamations à M. Daschkoff et invoquer son assistance. Nous insérons ici la lettre de protestation que quatre-vingt-quatre boyards de tout rang avaient signée, pour remettre au Consulat, lorsque rebutés par la réception faite à leurs collègues, ils se résignèrent à renvoyer à un temps plus favorable l'expression de leurs griefs. Cette lettre pouvait mieux exposer les droits du pays; mais telle qu'elle est, elle sert à prouver au moins que la Valachie n'est pas morte au sentiment de ses maux.

« Monsieur le Consul général.

» Les soussignés croient de leur devoir de signaler
» à l'attention de Votre Excellence l'Office de convo-
» cation pour l'Assemblée Générale ordinaire en date
» du 27 octobre 1846, sous n° 330, et les instructions
» qui l'accompagnent, comme des actes qui renversent
» les principes et les lois qui règlent les élections, et,
» comme tels, funestes au maintien de l'ordre public.
» L'Office en question, tout en déclarant se renfermer
» dans les dispositions des paragraphes 3 et 4 des art: 75
» et 76 du Règlement Organique, tout en assurant que
» les instructions émanées de l'Administration Provi-
» soire devront servir, comme par le passé, aux élec-
» tions présentes, applique dans le fait les dispositions
» des articles précités, d'une manière matériellement
» contraire à ce qui avait été fait sous l'Administration
» Provisoire, et au lieu d'envoyer aux administrateurs

» des districts les instructions émanées de cette même
» administration, il leur fait tenir celles, toutes diffé-
» rentes et toutes nouvelles, publiées dans le n° 79 du
» bulletin officiel.

» En effet, sous l'Administration Provisoire, tous les
» boyards ou fils de boyards, de quelque rang qu'ils
» fussent, pourvu qu'ils possédassent une propriété ter-
» ritoriale, et qu'ils eussent l'âge voulu, avaient de droit
» de voter dans les élections des districts. Et comme,
» dans le nombre, il y en avait qui, possédant des terres
» dans différents districts, pouvaient abuser de ce droit
» pour voter dans plusieurs collèges à la fois, le Règle-
» ment Organique, pour obvier à cet inconvénient, éta-
» blit que les colléges électoraux des districts seront
» convoqués tous dans le même jour, et à la même
» heure, afin de mettre de cette manière les électeurs
» dans l'impossibilité matérielle de se présenter en per-
» sonne dans plusieurs colléges à la fois. De cette dis-
» position il ressort que le Règlement Organique n'a
» jamais entendu donner exclusivement, à ceux qui ha-
» bitent matériellement dans les districts, le droit de
» voter, mais bien à tous les boyards propriétaires,
» qu'il a voulu empêcher même de mésuser de ce droit.
» Les lettres de convocation de cette époque, conser-
» vées par plusieurs boyards propriétaires, mais non
» résidant dans les districts, prouvent d'une manière
» positive que tous indistinctement avaient pris part

» aux assemblées électorales, sous l'Administration
» Provisoire. Ainsi l'Office en question, qui défend à
» tous les propriétaires de voter dans les colléges des
» districts, est en opposition flagrante avec les instruc-
» tions et la marche suivie par l'Administration Provi-
» soire, bien qu'il déclare se servir de ces mêmes in-
» structions. L'Office en question convoque le grand
» collége de Bukarest, simultanément avec les colléges
» des districts, en opposition à ce qui s'est pratiqué sous
» l'Administration Provisoire et aux instructions de
» cette époque, et par là il met les boyards de première
» classe dans l'impossibilité de voter dans les élections
» des districts, comme le leur accorde la loi qui éta-
» blit que, dans ces assemblées, les plus avancés en
» rang occupent les siéges des secrétaires.

» L'Office en question, en accordant l'éligibilité aux
» boyards de seconde classe, propriétaires mais non
» résidents, rend cette éligibilité impossible, parce
» qu'en les privant du droit de voter, et en créant une
» classe nouvelle d'électeurs, la classe des résidents,
» il donne de fait l'éligibilité exclusive à ces mêmes ré-
» résidents qui se garderont bien de voter pour d'autres
» que pour eux. Aussi, par les dispositions de cet Office,
» la seconde classe des boyards propriétaires, mais non
» résidents, est privée de tout droit politique; car en les
» privant du droit de voter, on leur rend impossible le
» droit d'être élus. Et cependant cette seconde classe

» de propriétaires non résidents est la plus nombreuse,
» la plus riche, et la plus attachée en conséquence au
» maintien de l'ordre public; tandis que le bien petit
» nombre de boyards qui résident dans les districts ne
» possèdent, pour la plupart, que des propriétés de peu
» d'importance, et se trouvent ordinairement par les
» petites fonctions qu'ils exercent, sous la dépendance
» absolue des administrateurs et autres agents du pou-
» voir. Et c'est cependant au profit de cette classe que
» l'Office entreprend de priver la grande majorité des
» boyards propriétaires de tout droit politique. Il est
» vrai que, pour éviter ce blâme, les instructions
» qui accompagnent l'Office paraissent accorder aux
» boyards résidant dans les villes, le droit de voter
» dans les colléges des districts dont ces villes ressor-
» tissent, lors même qu'ils ne possèdent point des pro-
» priétés foncières dans cette circonscription. Ainsi à
» Bukarest, le collège du district réunira une foule d'é-
» lecteurs qui dépasse peut-être le nombre de mille;
» tandis que, dans le district avoisinant de Vlaska, le
» collége ne réunira peut-être pas trente électeurs, sur
» environ quatre cents boyards propriétaires dans ce
» même district : ce qui établit une anomalie, que le
» Règlement Organique n'a jamais certes entendu con-
» sacrer. S'il s'agissait de réduire l'Assemblée Générale
» ordinaire aux proportions qu'elle avait sous les hos-
» podars, avant l'introduction des réformes, et de dé-

» truire tout contrôle sérieux des comptes de l'Etat, il
» n'y aurait point de mesure plus efficace que celle or-
» donnée par l'Office en question ; parce que la partie la
» plus nombreuse et la plus importante des proprié-
» taires venant à être éloignée des élections, le résul-
» tat de ces élections ne peut être que des députés
» désignés par les administrateurs des districts, et
» comme tels, des instruments passifs des volontés du
» gouvernement, prêts à admettre et à consacrer par
» leur signature toutes les dépenses, toutes les illéga-
» lités, et toutes les injustices qu'il plairait à une ad-
» ministration de consommer.

» Pour preuve irrécusable que l'article 46 du Règle-
» ment Organique n'a point eu en vue la résidence
» matérielle, mais seulement le domicile résultant de
» la propriété territoriale, c'est que lorsque le Règle-
» ment Organique fut écrit et introduit, il n'y avait
» peut-être pas, dans la plupart des districts, comme
» Jalomitza, Braïla, Vlaska, Mehédintzi, Veltza et
» autres, une trentaine d'individus réunissant, aux
» qualités voulues de rang et d'âge, la résidence maté-
» rielle inventée actuellement comme condition *sine*
» *quâ non* du droit de voter. Les brigands qui infestaient
» les routes, le manque de ressources sanitaires, et l'ab-
» sence de tout moyen d'enseignement rendant l'habi-
» tation des campagnes impossible, les boyards de toute
» classe résidaient dans la capitale et dans le peu de

» villes qui, comme Crajowa et Pitesti, étant devenues
» des centres de population, pouvaient offrir quelque
» commodité et quelque sûreté pour la vie. D'ailleurs,
» ce n'est que sous les administrations des Hospodars
» Ghyka et Bibésko, que les petits propriétaires de la
» dernière classe ont reçu des titres de noblesse ; il eût
» été ainsi maté riellement impossible que le Règle-
» ment Organique statuât en faveur d'êtres d'imagina-
» tion qui alors n'existaient point. Par le mot *domici-*
» *liés*, comme la version française le donne, il a
» nécessairement entendu ceux qui possédaient les
» terres, et avec d'autant plus de certitude, que la base
» de l'exercice de tout droit en Valachie porte sur la
» propriété territoriale. Mais il est une autre considéra-
» tion que celle qui dérive de l'explication gramma-
» ticale du mot *domiciliés* : c'est que l'Office en ques-
» tion, en voulant accorder, uniquement à ceux qui
» résident matériellement dans les districts, le droit
» exclusif de vote dans les assemblées électorales, res-
» treint le nombre des électeurs à la plus petite mino-
» rité des boyards, et prive la grande majorité des pro-
» priétaires des droits politiques qu'ils ont exercés jus-
» qu'à ce moment sans conteste, en 1831 et 1832 sous
» l'administration Provisoire, en 1836 et 1841 sous le
» Hospodar Ghyka, et en 1842 sous le Hospodar Bi-
» besko, à l'ombre des instructions du comte Kisseleff.
» Ces instructions seules peuvent faire autorité pour

» l'application de l'article 46 du Règlement, parce
» qu'elles émanent de ce même chef qui a présidé à
» l'introduction des réformes élaborées sous sa bien-
» faisante influence, réformes dont les principes ont
» dû être présents à l'esprit de l'illustre exécuteur
» d'une loi qu'il avait lui-même fait adopter. Et il est
» tellement hors de toute incertitude que tel est non-
» seulement l'esprit du Règlement Organique, mais
» aussi la pensée des deux hautes Cours, qu'elles stipu-
» lèrent solennellement, à Constantinople, que les sup-
» pléments que l'Administration Provisoire a jugé
» nécessaire de joindre au Statut Organique, seront
» considérés comme faisant partie de ce même Statut;
» et que, dans une occasion subséquente, des difficultés
» s'étant élevées entre le gouvernement du Hospodar
» Ghyka et le Consul général de Russie sur une autre
» expression de ce même article 46 du Règlement, M. le
» baron Rückman, alors Consul général, a, par une
» note formelle en date du 13 août 1836, transmis offi-
» ciellement au gouvernement valaque la décision de
» Sa Majesté l'Empereur, laquelle coupe court à toute
» interprétation ultérieure en ordonnant péremptoire-
» ment : que *les dispositions consignées par l'Adminis-*
» *tration Provisoire, dans les instructions qu'elle a*
» *transmises au Conseil administratif, en date des* 13
» *et* 15 *octobre* 1831, *doivent servir de règle à la marche*
» *des élections, vu qu'elles ne sont qu'un dévelop-*

» *pement indispensable des principes émis par l'article*
» 46, *dont elles ont spécifié l'application dans ses détails.*
» Mais pour renverser ainsi et les dispositions des
» art. 45 et 46 du Règlement, tout en déclarant s'y con-
» former, et les instructions émanées de l'Administra-
» tion Provisoire, tout en publiant des instructions
» toutes nouvelles et toutes différentes, l'Office en ques-
» tion doit prendre, comme il le fait en effet, tous les
» caractères d'une nouvelle loi. Et cependant les lois en
» Valachie sont élaborées par les Assemblées Générales;
» l'autorité hospodariale n'en a que la confirmation et
» l'exécution. Le Règlement Organique ne lui accorde
» point le droit de changer, en quoi que ce soit, la légis-
» lation existante qui règle la marche à suivre dans les
» élections, parce que cette législation se trouve placée
» sous l'égide de l'article 52 du Réglement Organique
» qui établit à tout jamais que tout acte d'une Assemblée
» Générale ou d'un Hospodar, qui serait contraire aux
» privilèges du pays, aux traités ou aux hatti-chériffs,
» comme aux droits des deux hautes Cours, sera con-
» sidéré comme étant sans force et non-avenu. Or l'Of-
» fice en question est contraire aux privilèges du pays,
» parce qu'il prive la grande majorité des boyards de
» leurs droits les plus importants; et il est contraire aux
» traités et aux hatti-chériffs, comme aux droits des
» deux hautes Cours, parce qu'il renverse le mode des
» élections introduit par l'Administration Provisoire,

» mode consacré par les traités et par le hatti-chériff
» qui en est résulté, ainsi que par la décision plus
» récente de Sa Majesté l'Empereur, Protecteur de la
» Principauté, consignée dans la note du Consulat
» général de Russie en août 1836.

» C'est à ces causes que les soussignés se croient en
» devoir de réclamer la favorable assistance du Consu-
» lat général de Russie pour la conservation de leurs
» droits, tout en se réservant de porter par la suite leurs
» humbles griefs jusqu'au pied du trône de Sa Majesté
» l'Empereur, l'auguste Protecteur de cette Princi-
» pauté. Pour le moment, ils protestent, au nom de la
» Cour Protectrice qui a daigné promettre de veiller
» au maintien intact de réformes introduites sous ses
» auspices, contre l'Office de convocation et les in-
» structions qui l'accompagnent, rendus par S. A. le
» Hospodar en date du 27 octobre 1846, parce que ces
» actes changent complétement les principes et les lois
» qui règlent les élections à l'Assemblée Générale ordi-
» naire. C'est le coup de hache porté sur la clef de voûte
» soutenant le corps entier des améliorations et des
» réformes, qui, sous le titre de Règlement Organique,
» nous ont été accordées et garanties par les deux
» hautes Cours, en retour de l'abandon volontaire,
» effectué par nous sous la mémorable administration
» du comte Kisseleff, des droits et avantages ancienne-
» ment attachés aux grandes charges et à la qualité de

» boyard, d'après des usages traditionnellement admis
» et consacrés par une possession de plusieurs siècles.
» Ces actes, les soussignés ne peuvent les considérer
» comme obligatoires,—non-seulement parce qu'ils les
» privent de droits, que les administrations du comte
» Kisseleff et des Hospodars Ghyka et Bibesko leur ont
» reconnus jusqu'à ce moment, sans conteste, de voter
» dans les élections des districts; non-seulement parce
» qu'ils privent à tout jamais leurs enfants de prendre
» part aux affaires de leur pays, sous peine de se sépa-
» rer de leur famille et d'aller habiter les déserts des
» districts, où tout moyen d'éducation manque totale-
» ment; non-seulement parce qu'ils retirent à la grande
» majorité des propriétaires, aux plus intelligents, aux
» plus indépendants par la fortune, et aux mieux ren-
» seignés sur les affaires du pays, toute participation
» aux élections, pour confier exclusivement le dépôt sa-
» cré de la défense des intérêts publics à une minorité
» de petits propriétaires, la plus infime, la plus dénuée
» d'indépendance de fortune, la plus frustrée des avan-
» tages de l'instruction, portée par conséquent, par
» ignorance et par position, à sacrifier l'avenir au pré-
» sent et à servir d'instrument passif aux abus,—mais
» parce que ces actes joignent, à toutes les illégalités
» ci-dessus relatées, le vice capital de toucher, sans
» l'assentiment des deux hautes Cours, et sans la parti-
» cipation de l'Assemblée Générale ordinaire, à la plus

» fondamentale de nos lois, d'en dénaturer le principe,
» de heurter violemment les intérêts les plus respec-
» tables, de semer la division, la haine et des passions
» heureusement inconnues dans notre paisible pays,
» et de paralyser en même temps les effets de la haute
» et bienfaisante pensée qui a voulu rompre, à tout
» jamais, le réseau de la centralisation des abus dans
» les bureaux de l'ancienne Vestiarie, en soumettant
» les comptes de l'État au contrôle réel et non fictif
» d'une Assemblée élue par tous les propriétaires. »

Si cette protestation avait été remise, il est difficile de croire, après tout ce que nous voyons se passer tous les jours, que le Consulat n'aurait point réussi à la présenter, à Pétersbourg, comme une démarche de peu de valeur. Et lors même qu'on en eût jugé autrement, et qu'on eut enjoint au gouvernement valaque de se renfermer dans l'observation du Règlement, les opérations électorales auraient été terminées avant que cette décision eût pu parvenir à Bukarest. Les ordonnances s'étaient précautionnées contre ce danger, par le délai très-court qu'elles assignèrent pour la réunion des collèges. Une fois les députés élus, le Consulat n'aurait pas de peine à soutenir le fait accompli, et à renvoyer l'exécution de la loi aux calendes grecques : manière d'agir qui ne manque jamais d'être accueillie par le consentement du silence, dans le profond dégoût que les embarras des affaires va-

laques inspirent à Pétersbourg, et dans l'opinion, sans cesse entretenue par les rapports du Consulat, que ces affaires ne méritent point l'extension que leur avait donnée le comte Kisseleff. Nous pensons donc que le sort de la loi électorale et du Règlement qu'elle était destinée à soutenir, avait été d'avance décidé entre le Hospodar et le Consulat, qui, étroitement unis par une entente cordiale, préparent de longue main la solution de toutes les questions qui les intéressent, et ne redoutent plus, au moment de l'exécution, que des plaintes isolées et timides, qu'ils ont d'avance caractérisées comme insignifiantes et peu dignes d'être écoutées, viennent apporter un obstacle à leurs projets. Nous en avons pour exemple, tout ce qui a été illégalement perpétré sous le Hospodarat actuel. Pour s'emparer des caisses spéciales du clergé, on avait commencé par écrire qu'il vaut mieux emprunter à ces caisses, dont les capitaux ne servent à rien, que d'augmenter de plusieurs dixièmes supplémentaires les impositions qui pèsent sur le paysan. De quelle valeur peuvent être, après coup, des plaintes sur l'illégalité de cette mesure une fois permise et exécutée? Et sur quoi se fonderait-on pour donner créance aux abus auxquels l'adoption de cette mesure a donné lieu, lorsque les rapports du Consulat et les assurances du Hospodar présentent les choses, comme étant dans le meilleur état? Pour ramener le système des corvées, et rétablir

des impôts abolis par le Règlement Organique, n'avait-on point écrit à Pétersbourg, en s'appuyant de l'intérêt du commerce et de l'agriculture, lesquels, en tout pays, réclament l'ouverture de grandes communications à l'intérieur? On avait osé même annexer les plans des routes à construire, et un ensemble magnifique de travaux. Eh bien! que signifieraient des plaintes qui accuseraient le Hospodar de ne pas s'en tenir aux lois des finances établies par le Règlement? Oui bien, il l'a fait. Mais il en a d'abord demandé la permission; et c'est dans les meilleures intentions, c'est pour améliorer l'état du pays, qu'il modifie ces lois! — Mais il ne pratique rien; cinq ans se sont passés, et il n'y a pas ombre de routes et de canaux; il applique les nouveaux impôts à embellir ses terres et à bâtir à sa femme des palais de plaisance somptueux.—Et pourquoi donc croire à ces assertions, dont toutes les oppositions passées et futures se servent contre les meilleurs gouvernements? Pour employer exclusivement le parti des anciens Valaques ou patriotes et lui livrer toutes les ressources du pays, n'a-t-on point représenté depuis longtemps à Pétersbourg tous les boyards comme corrompus et indignes de l'intérêt du ministère Impérial? Et quel moyen d'ailleurs adopter pour parvenir à séparer l'ivraie du bon grain, s'il y en a? Et quelles plaintes trouveraient sur ce point un accès favorable, lorsque les rapports du Consulat appuyent

les accusations du Hospodar? Il en a été de même sans doute pour la destruction de la loi électorale. Le Hospodar, vous verrez, aura agi par bonne intention; il aura voulu appliquer la lettre de la loi, et agir d'après le *Règlement-vérité*. Le comte Kisseleff a pu faire autrement; mais ce n'est point une raison pour qu'il faille marcher aveuglement sur les traces de cet ex-roi des Principautés, comme les buralistes du département affectent de le désigner. Et puis, voilà que le résultat est des plus excellents. Le pays ne bouge pas; donc il est tranquille, sinon heureux. La nouvelle Assemblée ne se plaindra point, ne criera point, c'est l'essentiel. M. Daschkoff est le phénix des Consuls, et le Hospodar un Prince comme on n'en voit pas! Mais cependant, pour nous qui ne sommes, ni Hospodar, ni Consul, qui avons été dans le pays, qui avons vu, ce qui s'appelle vu, de nos propres yeux, et qui après notre départ, recevant les renseignements les plus exacts, tous basés sur des actes officiels que nous pouvons produire, actes appuyés des explications les plus lucides, venant des boyards les plus honorables et les plus dignes de foi, parce qu'il s'en trouve encore et beaucoup, malgré les assurances contraires du Consulat; pour nous, qui avons pour unique but d'éclairer l'opinion publique, et de payer l'hospitalité qu'on nous a accordée en Valachie, par un bien faible service, celui d'exposer la vérité seule, nous ne pouvons

mettre au-dessus des faits les considérations subreptices sur lesquelles s'étaye le système de l'administration actuelle, et nous disons ce qui est.

Ces faits, il dépend du ministre russe d'en constater l'existence et la gravité. Du Danube à la frontière moldave, ce n'est qu'un long cri de douleur contre la rapine organisée; et ce pays que l'Adresse de l'Assemblée au Hospodar Ghyka représentait comme succombant aux abus, c'est snr son sol que l'administration actuelle trouve encore des sueurs et un sang abondants à sucer. Toutes les classes des habitants étaient satisfaites de leur sort, lors de la retraite de l'administration russe; et voilà que, bientôt après, le clergé dépouillé et honni, les boyards dépouillés de leurs droits et calomniés, la bourgeoisie méprisée, les paysans réduits par la misère au désespoir, doivent se tenir satisfaits de ce qu'on les rend malheureux, parce qu'on le fait au nom du bien public et avec permission : et s'ils se plaignent, c'est qu'ils font métier de la plainte et ne méritent pas d'être écoutés. Et c'est au milieu d'un pareil état de choses que le ministère Impérial n'aurait pas le moyen de connaître la vérité ! Qu'il essaye seulement de le vouloir, et il verra !...

Le Hospodar, avant de publier les ordonnances sur la nouvelle loi des élections, parcourut le pays dans tous les sens ; et sans égard pour la loi des avancements qui l'oblige à observer l'ancienneté, et lui ac-

corde seulement, pour récompense au mérite, le droit de faire grâce d'une année de service sur les trois exigées pour obtenir un rang supérieur, il distribua une énorme quantité de titres honorifiques à la classe la plus infime des propriétaires que nous voyons signalée dans la protestation des boyards sous le nom de *résidents*. Après avoir ainsi créé une foule d'électeurs, et leur avoir promis de les rendre seuls maîtres dans les collèges des districts, par l'exclusion des propriétaires aisés mais non résidents, il retourna dans la capitale, où l'on désespérait déjà du salut des lois. Il s'assura enfin une majorité factice jusque dans le grand collége de Bukarest, en mésusant de nouveau et plus audacieusement encore de la loi sur les avancements, ainsi que par l'abolition du vote secret, et il obligea tous les employés à lui présenter leurs bulletins écrits sous les yeux du maître de la police, auquel il confia, en cette occasion, la menée et la surintendance des élections.

Il advint de tout cela que l'Assemblée fut formée de dix-neuf députés des districts, pris uniquement dans la classe des résidents, et de vingt boyards de première classe, ou employés de l'administration, ou récemment créés. Le banc des évêques resta désert, par la vacance des trois évêchés et par l'état habituel de maladie du Métropolitain ; et l'Assemblée, contrairement à la loi, fut présidée par un vieux boyard sur-

nommé Tempête, parce qu'il est ordinairement peu maître de son jugement et de la fougue de ses colères. Tels étaient les représentants du pays, auxquels le Hospodar avait à rendre compte de ses actes, depuis la suspension des garanties règlementaires. Un discours ampoulé, où l'on essaye de dissimuler la vérité sous l'hyperbole du mensonge, fut prononcé à l'ouverture de la session, et devait prouver à Saint-Pétersbourg que l'administration, si elle était accusée, l'était faussement, puisque le pays, censé représenté par l'Assemblée, ne démentait point les assurances que le Hospodar donnait à haute voix sur sa progressive prospérité. Les comptes des années 1843, 1844, 1845 et 1846, furent sanctionnés sans examen. Les impôts arbitrairement établis, leur perception, et leur application plus arbitraire encore, furent légalisés; le budget fut déchargé d'une nouvelle somme annuelle de 500,000 piastres sur la caisse centrale des monastères, laquelle caisse, avec les 710,000 ps. qu'elle payait déjà, dut contribuer désormais aux dépenses de l'Etat pour 1,210,000 ps., sans espoir de jamais rentrer dans les débours faits à titre de prêt à la vestiarie, de 2,800,000 ps., pour compte du Hospodar, en indemnité de ses frais d'investiture. Une somme de 500,000 ps. fut accordée pour régulariser le mode de tailler le sel dans les carrières, dépense qui ne peut tout au plus aller qu'à environ 200,000 ps. Un impôt universitaire fut établi dans un

pays où, comme le comte Kisseleff se plaisait à le répéter, il faudrait au contraire donner des primes pour encourager l'instruction qui est à l'état rudimentaire. La vente des postes faite par le gouvernement seul, avec perte considérable pour l'État, fut légalisée sans aucune observation, même pour le nouvel impôt qu'elle établit par l'élévation du prix de la course. La concession des salines, malgré les profits évidents réalisés par le fermage antérieur, fut accordée sans augmentation de prix et avec prolongation de deux années de jouissance, condition bien onéreuse pour les finances. Le zèle enfin de cette Assemblée alla si loin, qu'elle déclara ne vouloir plus lire les projets que lui présentaient les ministres, mais les voter par acclamation, sans examen et sans discussion. Ainsi furent adoptés: le projet de loi, qui augmente du triple la taxe des appels judiciaires; celui qui détruit le principe règlementaire des trois instances, et dote la prérogative hospodariale du droit de confirmer les arrêts des tribunaux de première et deuxième instance, sans renvoi en appel au divan suprême[1]; celui qui dépouille les évêques de leurs revenus, et abolit

[1] Ce qui était la seule garantie réelle contre les caprices et les passions du pouvoir, puisque cette haute cour de justice, composée de boyards les plus élevés en rang et présumés les plus indépendants, était plus en situation d'échapper à l'influence du Hospodar, qui impose facilement sa volonté aux tribunaux inférieurs.

sur ce point le Règlement et la loi votée,en 1480, sur la régularisation des biens de l'église ; le projet enfin qui accorde la liberté aux Bohémiens des monastères grecs et des évéchés valaques. Cette dernière mesure, prise uniquement dans le but de s'attirer des louanges de la presse européenne en en attribuant l'honneur au Hospodar Bibesko, mérite des explications. Les Bohémiens du clergé en Valachie, esclaves de par la loi, étaient placés, en fait, dans de bien meilleures conditions que les paysans soi-disant libres. En payant de 25 à 30 piastres par an à leurs maîtres, pour toute redevance, ils pouvaient se livrer à toutes les industr·es, sans ancune autre obligation envers qui que ce fût. Le paysan, au contraire, soumis au service des dorobantz et de la milice, paye 32 ps. à l'État 3 ps. à la caisse communale, 9 ps. pour la corvée des routes, environ 100 ps. au seigneur, et se trouve de plus en butte à toutes les illégales exigences des employés administratifs et judiciaires qui le réduisent à ces privations proverbiales que l'esclave n'envierait certainement pas au milieu de sa plus grande misère. Le Hospodar Bibesko, en délivrant les Bohémiens, pour augmenter les revenus de l'Etat au détriment du clergé, et pour les assimiler au paysan, a considérablement aggravé leur sort, et cela avec l'imprudence qui est le fond de son caractère, sans avoir préalablement entrepris d'assurer au moins la nourri-

ture de ces tristes populations, la plupart impropres à l'agriculture. Dix mille familles vont de cette manière se trouver livrées à une existence incertaine et précaire, et se fondront bientôt par la misère, les maladies, la faim et les charges excessives qui leur sont imposées, et auxquelles elles échappaient par la protection de leurs maîtres : tout cela, pour donner au Hospodar Bibesko la seule gloire qui lui manquait encore, celle de travailler au bonheur de l'humanité! Et cependant nous soutenons que l'abolitionniste le plus déterminé n'aurait point consenti à donner la liberté au Bohémien, pour l'assimiler au paysan soi-disant libre de la Valachie.

La clôture de cette Chambre ardente, formée de la fine fleur du parti des anciens Valaques ou patriotes, fut prononcée après le vote d'une Adresse de remerciements superlatifs au Hospodar pour son excellente administration, son économie et son patriotisme (*sic*). Par contre, les plus amples récompenses lui furent prodiguées. M. Villara passa, du ministère de la justice, à celui de l'intérieur qui est la plus grande charge du pays, et comme une espèce de vizirat; trois autres ministères furent accordées à des favoris de boudoir, lesquels avaient signé un faux témoignage qui servit de base au patriarchat de Constantinople pour casser la décision du Métropolitain relativement au divorce; et les grandes charges judiciaires furent distribuées aux

autres boyards, députés du collége de Bukarest. Quant au fretin des soi-disant représentants des districts, ils reçurent des rangs et des places secondaires, avec toute latitude d'aller pressurer leurs localités.

Que faisait donc M. Daschkoff, au milieu de cette orgie politique ? Les priviléges du pays, les traités et les hatti-chériffs, comme les droits des deux hautes Cours, étaient mis en lambeaux ; le Règlement Organique, les principes qu'il consacre, les exemples légués par l'Administration russe, les intérêts de toutes les classes des habitants, étaient foulés aux pieds au profit du Hospodar, de M. Villara et d'une poignée de factieux qui arrachaient jusqu'aux racines du système de légalité et du progrès civilisateur introduit par la Russie. Et le Consulat n'avait d'autre préoccupation que de faire faire silence. Le silence des Valaques! mais il est si facile de l'obtenir ; la Russie a si profondément gravé dans leurs cœurs les sentimens de la reconnaissance et de la vénération pour ses bienfaits passés, qu'ils se résignent à tous les malheurs, plutôt que de recourir, pour se délivrer de leurs oppresseurs de clocher, à des moyens qu'ils savent déplaire à l'auguste Protecteur de leur Pays. Mais profiter du respect et la gratitude d'un peuple pour lui infliger des souffrances au-dessus de ses forces, pour l'avilir et l'écraser ainsi sans pitié, c'est une idée asiatique, indigne de notre siècle et de nos mœurs! Et ce n'est pas assurément celle de l'Empereur Nicolas.

Résumons.

Le Hospodar Bibesko, gouverne depuis quatre ans; il a reçu du pays :

En impôts ordinaires, d'après ses propres budgets.	81,468,083 p^tres
En impôts extraordinaires . . .	18,072,000
Réserve laissée par Ghyka dans les caisses de la vestiarie. . . .	1,100,000
Réserve laissée par Ghyka dans la caisse centrale.	2,347,000
Revenus de la caisse centrale pour quatre ans, jusqu'au 23 avril 1847 [1].	9,000,000
Réserve de l'hôpital de St-Pantaléon.	650,000
Réserve de l'établissement de bienfaisance de St-Spiridion . . .	70,000
Héritage de l'évêque d'Ardjech. .	200,000
Réserve pour la construction d'un local qui devait servir aux en-	
A reporter. . .	112,907,083 p^tres

[1] Les revenus de cette caisse n'ont point augmenté sous le Hospodar Bibesko, de ce qu'ils étaient sous Ghyka; et si des abus se commettaient sous Ghyka dans les enchères de ces revenus, il est en conséquence avéré que ces abus se continuent de même sous le gouvernement actuel.

Report. . . .	112,907,083 p^tres
fants trouvés laquelle a disparu.	377,758
Coupe des forêts du clergé et des hôpitaux.	3,000,000
Exportation des céréales [1]. . . .	1,500,000
	117,784,841

A cette somme il faut joindre :

Pour les abus des arrangements forcés	64,000,000
Pour les revenus des évêchés vacants.	2,000,000
Pour les vacances des monastères grecs	1,500,000
Pour dons exigés des monastères grecs à l'occasion de la reconnaissance de leurs abbés, de la confirmation de leurs fermages	
A reporter. . . .	185,284,841 p^tres

[1] Le produit du droit sur l'exportation des céréales ne figure point dans le budget; accordé, sous le hospodar Ghyka, au gouvernement, pour gratifications à ceux des boyards qui auraient mérité par leurs services des récompenses signalées, il ne fut plus sous le Hospodarat actuel qu'une allocation supplémentaire de la liste civile.

Report. . . .	185,284,841 ps.
et des sentences judiciaires qu'ils auraient obtenus, et de mille autre motifs [1]	4,000,000
	189,284,841 ps.[2].

Nous ne parlons pas ici des autres abus qui pèsent sur le paysan, et que nous avons mentionnés dans le récit de l'administration. Il est très difficile d'évaluer en chiffres ces sortes de prestations journalièrement exigées; la somme de 64,000,000 ps. à laquelle nous avons évalué les abus des arrangements forcés, à raison de 16,000,000 ps. par an, renfermera ainsi, avec une estimation de beaucoup au-dessous de la réalité, tous les abus dont se plaint le paysan. Il y a bien aussi une foule d'autres articles, qu'il eût été fastidieux

[1] L'abbé du monastère de St-George avait perdu les titres des terres dépendantes de ce monastère dans l'incendie qui dévora dernièrement une notable partie de la ville de Bukarest. Il demanda que les copies de ces titres qui existaient fussent légalisées; mais on lui répondit qu'on ne lui accorderait le paraphe nécessaire que moyennant le don d'une terre apportant 65.000 ps. de revenu annuel. On peut juger d'après cela si nous n'avons point évalué au minimum les abus relatifs aux monastères grecs.

[2] Il faut joindre à cette somme environ 2,000,000 ps. que le Hospodar actuel a retiré des ventes fictives des terres de la faillite Mosko.

de relever, comme les malversations qui se commettent dans les caisses de la milice, dans les subsistances de la capitale, dans la caisse du théâtre, etc. nous les passons sous silence.

On croirait difficillement qu'une population de 310,000 contribuables ait pu payer, en quatre ans, le total que nous venons d'énumérer et qui, en argent de France, équivaut à près de 85 millions de francs, si l'on ne s'expliquait ce prodige par la hausse énorme du prix des grains en Europe. C'est cette hausse momentanée qui dissimule la misère réelle du paysan valaque, et l'a mis jusqu'ici en état de suffire à des charges aussi accablantes. Mais une fois que le prix des grains retombera au taux habituel, il y aura crise nécessairement. Et qui pourrait garantir aux Principautés, que des années de sécheresse ne viendront point les rendre elles-mêmes tributaires de pays plus favorisés? Et alors quelles sont les ressources dont le gouvernement valaque disposerait pour nourrir la seconde Irlande qu'il a créée? Déjà, au moment où nous écrivons, une terrible épizootie sévit sur la province; le paysan, dans la plupart des villages, a perdu ses bêtes à cornes, et le gouvernement, qui a consumé le produit des années d'abondance, se voit dans l'impossibilité matérielle d'offrir le moindre secours aux cultivateurs. Nous sommes bien loin des exemples légués par l'administration du comte Kisseleff, qui veillait

avec une sollicitude continue sur les intérêts du paysan, et qui, en établissant une sévère économie dans les finances, avait toujours à sa disposition une réserve considérable pour subvenir à des secours de ce genre, sacrifices momentanés, que les gouvernements les plus médiocres savent s'imposer pour préserver et garantir l'avenir des populations. La misère progressive du paysan sous l'administration actuelle, est un fait incontestable. Soit que le système des corvées, par lui-même si onéreux, reçoive encore au moment de son exécution un surcroît de charge qui le rend plus accablant; soit que les injustices qui se commettent pour la levée des recrues aigrissent le paysan; soit que la dureté des employés, se modelant sur l'exemple du maître, ait augmenté; soit enfin que les exigences des fermiers ne trouvent plus d'obstacles, et que le paysan ait perdu toute illusion sur l'efficacité d'un recours à l'autorité supérieure, il est constant, à quelque cause qu'on doive l'attribuer, que le découragement du cultivateur touche à ce désespoir sombre dans les incertitudes duquel ont germé plus d'une fois les insurrections populaires. Que Dieu préserve la Valachie d'une Jacquerie! Mais l'exemple de la Gallicie devait donner cependant à réfléchir au Hospodar Bibesko, qu'il ne suffit point de séduire par des flatteries le Consulat russe, pour préserver ses deux oreilles d'une bourrasque qui emporterait en un clin d'œil,

comme le plus petit atôme, tout le système de mensonges et d'hypocrisies par lequel il s'est élevé et maintenu au pouvoir, et qui révèlerait, mais trop tard, au ministère Impérial, les malheurs de la Valachie et les véritables causes de sa situation.

Ainsi, depuis le départ du comte Kisseleff et en treize ans, l'Assemblée valaque est deux fois suspendue; un Hospodar, nommé à vie, est destitué; la loi des élections est bouleversée; les intérêts et l'existence de tout un peuple sont presqu'anéantis, et pourquoi? Pour asseoir sur le trône un homme qui n'y avait d'autre titre qu'une ambition cupîde et des promesses dont nous avons vu le résultat, et pour lui conserver un pouvoir discrétionnaire, dont il use en détruisant tout ce que, depuis un siècle, la Puissance Protectrice avait réussi à établir. Nous croyons fermement que la vérité n'est point connue du ministère Impérial ni de l'Empereur Nicolas. Oui, nous le croyons. Si nous avions un seul moment l'indigne soupçon que ce généreux monarque ait pu abandonner la Valachie, en connaissant ses malheurs, nous nous serions abstenu de publier cet écrit qui n'a d'autre but que de réveiller sa commisération pour un peuple malheureux. Mais dans la ferme persuasion du contraire, dans l'intime conviction où nous sommes que l'Empereur et son cabinet ignorent complètement l'état des choses, nous avons tenté de suppléer, au moyen de cette publication, à

l'impossibilité où les boyards valaques se trouvent, par la destruction de la loi électorale, d'adresser légalement leurs doléances aux deux hautes Cours.

Puisse cet essai être assez heureux pour attirer les regards de l'auguste et généreux Protecteur de la Valachie, et lui faire connaître enfin la vérité tout entière!

Les boyards valaques, frustrés par la violation de leurs droits de tout moyen légal de faire parvenir leurs humbles plaintes jusqu'au pied de son trône, nous ont prié, nous qui connaissons à fond le malheureux état de leur pays, de les aider de notre concours par la voie de la presse. Et nous savons d'ailleurs qu'ils sont à même de fournir, en cas d'enquête, d'irrécusables preuves à l'appui de ce que nous avons avancé. Nous n'avons donc pas cru devoir leur refuser notre coopération, quelque faible qu'elle fût, sans toutefois abdiquer rien de notre impartialité. Nous avons été fidèle historien, sincère en tout, tant dans le tableau que nous avons tracé de l'administration déplorable du Hospodar Bibesko et des époques qui l'ont précédée, depuis l'origine du protectorat, que dans l'expression de notre respect pour l'Empereur, et de nos sentiments à l'égard de la pensée civilisatrice qui anime le gouvernement russe dans sa politique en Orient.

FIN.

LE DUC D'AUGUSTENBOURG

ET LA RÉVOLTE DU HOLSTEIN.

EXPOSÉ AUTHENTIQUE

EXTRAIT DES PAPIERS AUGUSTENBOURGEOIS,

PAR

C. F. WEGENER,

CONSEILLER D'ÉTAT, GARDE DES ARCHIVES SECRÈTES DU ROYAUME, HISTORIOGRAPHE ROYAL,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE DANNEBROG.

COPENHAGUE.

IMPRIMERIE DE BIANCO LUNO.

MDCCCXLIX.

Il est reconnu que c'est presque toujours au nom du peuple que se font les révolutions, qui sans le concours des masses deviendraient impossibles. Mais il est également vrai, que le peuple s'y trouve rarement disposé par lui-même, sentant trop bien que dans tous les cas c'est lui qui en souffre le premier. Les agitateurs doivent donc tromper, non seulement le pouvoir qu'ils veulent surprendre et attaquer, mais de plus le peuple qui doit exécuter l'attaque. C'est pour cela que les révolutions se préparent ordinairement par des conspirations secrètes dont la source reste inconnue jusqu'au moment où le but des révolutionnaires est atteint.

La révolte qui éclata l'année dernière dans les états du roi de Danemark avait été fomentée par les moyens ordinaires, mais les circonstances ont permis de dévoiler, sinon toute la trame criminelle, du moins sa source principale. Le ministre des affaires étrangères du Danemark déclarant publiquement que la rébellion du Holstein était excitée et conduite par des princes ambitieux et félons, parents de la maison régnante, en tenait les preuves dans ses mains. S'il ne désignait personne spécialement, ce fut un ménagement délicat, dont on aurait dû lui savoir gré. Cependant le duc d'Augustenbourg ayant traité de calomnie cette déclaration générale, on

devient responsable de toute espèce de considérations secondaires, devant la patrie et l'étranger, devant les princes et les nations, devant le présent et la postérité; les preuves dont on se trouve nanti se produiront au grand jour et force sera donnée à l'honneur et à la vérité.

Lorsque le duc d'Augustenbourg quitta sa résidence, il n'eut que le temps d'emporter la partie la plus récente et sans doute la plus dangereuse de sa correspondance secrète. Une partie de l'ancienne, mêlée à une foule d'autres papiers, fut laissée en arrière lorsque les troupes danoises vinrent occuper le château d'Augustenbourg. Ces documents se trouvent devant l'auteur du présent mémoire et serviront à éclaircir l'influence du duc sur les progrès et les développements de la révolte.

La tâche n'est pas sans présenter de certaines difficultés, tant du côté des matériaux, qu'à l'égard de l'auteur qui doit s'en servir. Les papiers augustenbourgeois ne sont que des fragments épars d'une masse plus considérable et se trouvent être plutôt des rapports communiqués au chef de la conspiration, que des ordres émanés de lui-même. L'auteur pourra sembler suspect dans l'usage qu'il fera de ces matériaux, car personne ne le blâmerait s'il envisageait sa position à l'égal du soldat qui se trouve face à face avec l'ennemi de son pays.

Cependant, l'auteur a l'intention de ne faire de ces papiers que l'usage préscrit par une réflexion mûre et calme. Ce n'est pas pour son plaisir qu'il entre en lice contre un homme issu de la race des rois de Danemark. La classification chronologique des pièces l'a successivement initié aux principes que le duc a professés à différentes époques, lui a fait connaître les buts qu'il s'est

proposés et les moyens qu'il a employés pour les atteindre. L'auteur ne présentera donc qu'un résumé exact de ce qu'il croit avoir appris; les preuves authentiques serviront de pièces justificatives.

Ce mémoire se trouvera tout naturellement divisé en deux parties: La première contiendra un exposé, consciencieusement fondé sur les papiers trouvés; l'auteur se propose d'en donner ici un plan en abrégé. Le duc lui semble avoir eu pour but principal de s'élever de la position modeste de propriétaire à la dignité de souverain, variant à l'infini les moyens qu'il emploie pour y arriver. D'abord aristocrate-royaliste, ombrageux de toute expression de liberté civile et politique, il cherche par cette voie à gagner le Danemark et le Holstein à la fois; plus tard, et surtout après l'avénement de Christian Huit, il balance visiblement et croit pouvoir forcer le Danemark par le Holstein et l'Allemagne, surtout si le Holstein pouvait se transformer en Schleswigholstein pour être d'un poids plus considérable. L'idée de démembrer l'état danois en le partageant en deux fractions, le royaume et les duchés, vient ensuite, et pour la réaliser on découvre à travers les papiers authentiques trois époques distinctes: à la première, les employés du roi dans les duchés furent plus ou moins secrètement débauchés et initiés dans les projets du duc, sans que le peuple semblât marquer aucune sympathie pour de pareilles intrigues; à la deuxième on fit une vaine tentative d'entraîner les rois et les princes de l'Allemagne et de l'Europe dans une ligue secrète contre le roi de Danemark; à la troisième et dernière, le duc s'attacha de plus en plus au mouvement populaire qui agitait le Holstein et l'Allemagne, le favorisa de tout son pouvoir et le poussa vers une haine ardente contre

le Danemark. Lorsque les massacres de Paris, de Vienne et de Berlin eurent atténué pour un temps le pouvoir légitime des princes, il jugea le moment opportun pour l'explosion des mines qu'il avait préparées. C'est ainsi que l'auteur a compris les papiers augustenbourgeois, il fournira à ses lecteurs l'occasion d'en juger par eux-mêmes.

La seconde partie présentera un choix de pièces justificatives, rangées par ordre chronologique et copiées littéralement, avec omission toutefois des non-valeurs politiques et des lettres de famille, même de celles qui auraient pu servir la cause que nous défendons. L'auteur invite ses lecteurs, de quelle couleur qu'ils soient, à un examen scrupuleux des preuves pour se rendre compte à eux-mêmes, si ces papiers découvrent ou non la cause des erreurs et la source primitive du fanatisme qui en cette circonstance a pu aveugler la nation allemande.

Les peuples, de même que les princes, ont reconnu depuis long-temps qu'ils avaient été trompés, mais ... ils veulent sauver „l'honneur." Eh bien! Ayez donc le courage de vous avouer à vous-mêmes: „On nous a indignement abusés; nous y voyons clair maintenant et nous voulons repousser l'imposture et l'iniquité." — C'est alors que l'honneur sera réellement sauvé.

PREMIÈRE PARTIE.

LE DUC D'AUGUSTENBOURG ET LA RÉVOLTE DU HOLSTEIN.

EXPOSÉ HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

PROJETS D'UNITÉ.

Les princes de Sonderbourg, aïeux des Augustenbourg et des Glücksbourg, ne tenaient pas d'origine à la branche régnante de la maison d'Oldenbourg[1], il paraît même qu'ils avaient entièrement renoncé à l'idée d'en faire partie. Dans le dix-septième siècle, ils cedèrent à la branche royale lo comté héréditaire d'Oldenbourg qui leur était échu; ils renoncèrent sans hésitation, au commencement du dix-huitième siècle, à tout droit de succession au Slesvig; ils aliénèrent dans le courant du même siècle leurs principautés héréditaires aux rois[2] et n'observèrent même pas les conditions d'où dépendait leur admission future à la dignité souveraine dans le Holstein, ainsi que dans le Slesvig. Les princes d'Augustenbourg vivaient à travers plusieurs générations dans leur terres, achetées à deniers comptants, tenant ni du régimo féodal, ni d'aucune espèce de souveraineté[3]. Propriétaires fortunés, ils ne nourrissaient au-

1 Voy. Pièce justif. no. 36.

2 Savoir dans la période de 1723 à 1779, où les faibles restes des anciennes divisions féodales échurent au roi.

3 Ernst Günther, fondateur de la branche d'Augustenbourg, acheta en 1651 deux villages, Stavnsbölle et Sebbelov, et bâtit sur le terrain

cune prétention capable de compromettre le droit politique de l'Europe, la paix générale et l'intégrité de dix siècles de la monarchie danoise.

Cependant, vers la fin du siècle dernier, les princes d'Augustenbourg commencèrent à tourner leurs vues du côté de la couronne danoise. Les circonstances leur en fournirent une raison légitime. Le duc Frédérik Christian d'Augustenbourg fut fiancé à Louise Augusta, sœur unique de Frédérik (six), prince royal de Danemark; il y avait à cette époque la plus grande probabilité que les descendants de cette princesse, héritassent, selon la Loi Royale, de l'état dano-norvégien, dans le cas d'extinction de la branche du prince royal, vu que Frédérik, frère du roi, seul héritier mâle de la branche latérale, prince d'une faible santé, avait vu mourir presqu'en naissant trois enfants l'un après l'autre, et se trouvait sans progéniture après onze ans de mariage. La question en fut préalablement mise sur le tapis. Le mariage conclu, le duc et sa jeune épouse signèrent, le vingt-huit octobre 1786, un acte solennel, qui garantit à leurs descendants le droit de succession d'après la Loi Royale, hors de laquelle ils déclarèrent tous les deux n'avoir aucun droit ni aux royaumes ni aux principautés[4]. Cette dernière déclara-

---

du premier le château d'Augustenbourg qui de 1770 à 1776 fut démoli et rebâti dans sa forme actuelle.

4 Ostwald, Zur Würdig. II. 217. Après la renonciation formelle à „tout héritage patrimonial de royaumes, principautés, comtés, seigneuries et pays" (Danemark et Norvège, Slesvig et Holstein, Rantzau et Pinneberg, Island et Grœnland) il est dit: „toutefois avec la réservation et à la condition expresses que tout ce qui pourrait nous revenir à nous et à nos successeurs d'après les constitutions de la mai-

tion fut entièrement à l'avantage des Augustenbourg, ses conséquences devant exclure toutes les autres branches d'extraction oldenbourgeoise.

Il est de fait que peu de semaines avant cet acte l'épouse du prince Frédérik était accouchée d'un fils, plus tard Christian huit; mais cet enfant pouvait subir le même sort que ses aînés et bien des circonstances contribuèrent à nourrir chez Louise Augusta les rêves d'avenir de sa race. Le roi Frédérik six n'ayant point de fils, voyait s'éteindre sa propre branche; les fils de sa sœur se trouvaient de son vivant, suivant la Loi Royale, plus rapprochés du trône qu'aucun autre cognat, et ses rapports avec le prince Christian, surtout à de certaines époques, n'étaient pas des plus cordiaux. Donc les espérances une fois réveillées dans le sein des Augustenbourg trouvèrent constamment à s'alimenter, et ces espérances ne se bornaient pas au Holstein, encore moins au Schleswigholstein, état dont le nom était absolument inconnu alors, mais elles s'étendaient pleinement à l'état indivisible de la monarchie danoise.

2. On a voulu insinuer qu'à l'époque de 1806, le duc d'Augustenbourg ait protesté contre l'incorporation du Holstein dans l'état de Danemark; cette assertion est absolument dénuée de fondement. Malgré la réservation de la Russie, comme branche aînée de Gottorp[5], et en dépit de

son royale et la teneur de la susdite Loi Royale dans tous les cas à venir, doit profiter à nous et à nos successeurs légitimes."

5 Voy. le remarquable mémoire de Twiss, On the relations of the Duchies of Schleswig and Holstein to the crown of Denmark and the Germanic Confederation, où se trouve imprimée la note de Lisakewitz du 15 décembre 1806.

la faible perspective d'héritage laissée par la Loi Royale, aucune objection ne fut faite de la part des Augustenbourg, par la raison toute simple, qu'ils n'eurent aucun autre droit à la succession que celui qui d'après la Loi Royale revenait à Louise Augusta. En revanche, ce droit, ainsi fondé sur la Loi Royale, fut constamment et à juste titre l'objet d'une sollicitude toute particulière de la duchesse et de ses fils. Lorsque le fils aîné, ayant hérité en 1814 du titre et des biens de son père, voulut, trois ans plus tard, épouser la fille du comte de Danneskjold, sa mère lui rappela expressément, qu'il avait des droits au trône de Danemark, et que la sanction du roi était indispensable à son mariage[6]. Quand plus tard, d'après la convention de 1819 avec la Suède, le lion de Norvège fut ôté des armes de Danemark, la duchesse douairière revint à la question des prétendus droits de ses enfants, en conseillant à son fils de ne point opérer ce changement dans le blason de la maison d'Augustenbourg „qui n'avait point renoncé à la succession de la Norvège." „Puisque le roi de Suède", écrivit-elle, „ne te refuse pas le titre d'héritier de la Norvège, c'est, à mon avis, une raison de plus pour ne point effacer le lion de Norvège de tes armes, lors même qu'on te le propose-

6 V. Pièce justif. nº I. L'article 21 de la Loi Royale dont il est question en ce lieu, est de la teneur suivante: „Aucun prince du sang séjournant dans le royaume ou sur notre territoire, ne pourra se marier à moins d'en avoir obtenu la permission du roi." On voit que la duchesse regardait ses fils comme princes danois séjournant en Danemark. Il ne fut point question du consentement de la maison de Holstein quoique ce fût justement de ce côté-là que des difficultés pourraient s'élever. Voy. plus bas la lettre du prince de Solms du 2 octobre 1845.

rait."[7] Elle revint encore à cette matière en s'exprimant en termes très remarquables: „Je désirerais," dit elle, „que tu pusses conserver intactes et les armes et ton titre, mais quand on n'a à sa disposition ni armée ni argent, il y a bien des choses qu'on ne peut pas faire, malgré la volonté qu'on en ait."[8] La fille des rois, devenue simple châtelaine, ne pouvait oublier les chants qui avaient retenti autour de son berceau d'enfance, elle les fit résonner aux oreilles de ses fils qui les comprirent fort bien. Un diplomate étranger s'exprimait déjà il y a quelques années, au sujet du cadet, le prince de Noer, de la manière suivante: „On regrette avec lui, qu'il ne soit que le neveu, et non le fils d'un roi."[9]

Les princes-frères, élevés dans ces hautes idées, pensèrent déjà de bonne heure aux moyens que leur mère indiquait en les regrettant. Ils convoitèrent la lieutenance générale des duchés, c'est à dire de près de la moitié de l'état de Danemark, en cas de décès ou de retraite de

---

7 Voy. P. j. nº 2. C'est cette maxime, également redoutable au bien et à la paix des états, que le duc a voulu faire valoir dans la question du Slesvig, savoir que les traités et les décisions émanés d'un souverain n'engagent l'état que pour le temps où régne sa ligne directe, et que le droit public des états se trouve être le droit privé des maisons princières. De cette manière le traité du $^{20}/_{31}$ mai 1773 est annullé par l'extinction de la branche masculine de Russie (Voy. P. j. octobre 1846), et les garanties des grandes puissances au sujet du Slesvig perdront leur valeur à l'avénement d'une nouvelle dynastie en Danemark! (Voy. P. j. 7 janvier 1846.)

8 Voy. P. j. nº 3. Il y a donc la perspective d'une guerre de succession au sujet de la Norvège!

9 Schilderungen u. Begebnisse eines Vielgereisten, der ausruht. Leipz. 1833. vol. I. p. 116 suiv.

l'octogénaire landgrave Charles de Hesse[10]. Le duc fit plusieurs voyages à Copenhague pour ménager la réussite de ses projets d'avenir[11]. Cependant Frédérik six n'avait que peu de confiance en ses neveux, qui au fond du cœur n'etaient dévoués ni au roi, ni à sa famille[12].

3. Les troubles de l'automne 1830, suites de la révolution de juillet, excitèrent le duc et son frère à une nouvelle tentative; mais ils suivirent alors une route bien différente de celle qu'ils choisirent plus tard. Ils se prononcèrent hautement contre le parti libéral. Le prince engagea une correspondance avec le roi, pour lui désigner les démagogues, tels que Balemann, et les employés auxquels on ne pouvait se fier, tels que Spies et Höpp. Il ecrivit en même temps à son frère pour lui conseiller de se rapprocher du roi. „La fin des fins", dit-il, „sera pourtant que le landgrave, dont les bévues s'accumulent de jour en jour, sera admis à la retraite; si le Roi avait confiance en toi, il n'y a personne qu'il puisse mieux choisir. Penses-y-bien[13]."

Il s'agissait donc toujours d'arriver à la dignité si ardemment convoitée de lieutenant-général dans les duchés; pour y parvenir il fallait inspirer au roi une confiance qu'il n'avait pas, et dans ce but le duc avait devancé de trois jours les conseils de son frère, en écri-

---

10 Voy. P. j. n° 4.

11 Voy. P. j. n° 5.

12 Les pièces justif. n° 5 et 6 expriment assez leurs sentiments à l'égard de la famille royale et la manière dont ils en parlaient entre eux.

13 Voy. P. j. n° 7.

vant au monarque en date du dix novembre 1830[14]. Il déplora, dans cette lettre, que les souverains n'eussent pas, dans un temps aussi agité, des employés fidèles et sûrs, voulant indiquer par-là les employés et les troupes de France et de Belgique, qui avaient trahi leurs serments et leurs drapeaux; il dénonça un fonctionnaire public, Lorentzen[15], comme ayant à Kiel et à Flensbourg provoqué à la demande d'une constitution; il rapporta que plusieurs employés du roi avaient par leur mauvaise conduite fait présumer que ces démonstrations étaient favorisées par le roi lui-même; enfin, il termina son épître d'une manière très significative en offrant au roi ses services, son bien et son sang. Le prince écrivit au roi à son tour, dépeignit chacun des démagogues en particulier et provoqua à des mesures sévères[16].

La tranquillité du Holstein ne fut que légèrement troublée; néanmoins le paternel Frédérik six se décida à établir dans tout le pays des états provinciaux à l'instar de la Prusse. Le duc rédigea en cette occasion un mémoire, écrit remarquable qui, de même que ses paroles à cette époque, dévoila des principes bien différents de ceux dont il fit profession plus tard. — Il déconseilla non seulement le régime constitutionnel, tout en proposant des chambres consultatives, mais il fut d'avis qu'on partageât chacun des deux duchés en plusieurs petits cantons,

---

14 Voj. P. j. n° 8, minute autographe du duc.

15 Le duc veut dire Uwe Jens Lornsen dont la petite brochure: Ueber das Verfassungswerk in Schleswigholstein, Kiel 1830, fit tant de bruit.

16 Voy. P. j. n° 9.

dont chacun devait avoir son assemblée particulière; il eut en même temps si peu égard à l'union réciproque des duchés qu'il ajouta à son projet la remarque que par ce moyen on pourrait éluder complètement la question de l'union administrative des duchés[17]. Il n'était donc pas nécessaire, d'après son opinion d'alors, de donner aux deux pays une constitution en commun, ce qui avait été expressément défendu en 1460, mais aujourd'hui même fait verser tant de sang innocent.

Le duc emporta son mémoire lors de son voyage à Copenhague, où il élabora un nouvel exposé de ses idées législatives[18]. Après son retour à Augustenbourg, il adressa une lettre au ministre d'état Stemann, et s'étendit sur „l'esprit démagogique qui dévore tout et qui menace de détruire toutes les formes et tous les droits établis"; il regretta vivement que le roi n'eût pas voulu écouter les conseils qu'il lui avait donnés[19].

4. L'entreprise du duc avait donc échoué, il n'avait pu réussir à gagner de l'influence. Frédérik six ne put jamais se résoudre à placer sa confiance dans ses neveux. En dépit de leurs dénonciations, le chancelier slesvicois Spies, le chancelier holsténois Brockdorff et l'avocat Balemann de Kiel furent appelés à seconder le gouvernement dans l'établissement des chambres consultatives; le conseiller de chancellerie Höpp fut

---

17 Voy. P. j. nº 10.

18 La minute de ce mémoire, écrite de la main du duc et datée de Copenhague le 10 décembre 1830, se trouve devant nous, mais ne contient rien de remarquable.

19 Voy. P. j. nº 11. „On ne s'est pas soucié de suivre ce plan," dit-il; „le temps nous apprendra si l'on a bien ou mal fait."

nommé commissaire royal à la première assemblée des états en Slesvig et en Holstein; malgré tous leurs efforts, le landgrave Charles de Hesse conserva sa place de lieutenant-général des duchés, jusqu'à sa mort en 1836, et son fils, le landgrave Frédérik, lui succéda à ce poste de confiance. A la première session des états du Slesvig le duc n'eut pas encore de parti prononcé; il s'intéressa même faiblement à la question de nationalité qui ne tarda pas à être soulevée par la population danoise, trop long-temps opprimée; mais lorsqu'un professeur de Kiel[20] publia une brochure qui démontrait que le Slesvig et plusieurs parties du Holstein se trouvaient soumis à la même loi de succession qui régit le royaume de Danemark, et qu'à l'extinction de la branche masculine ils devaient échoir en partage à la branche féminine, qui actuellement n'était plus celle d'Augustenbourg; ensuite que le droit de succession à la partie kieloise, jadis russe, du Holstein nonobstant les événements de 1806 ne pouvait en aucune manière revenir à la branche d'Augustenbourg, c'était toucher la corde sensible du duc. Si le destin lui avait ôté la perspective d'hériter du royaume conjointement avec les duchés, il valait au moins la peine d'essayer si, par l'héritage des duchés, il ne pouvait gagner le royaume à leur suite. Le duc publia en 1837, sous l'anonyme le plus rigoureux, une petite brochure[21] dans laquelle,

20 C. Paulsen. Für Dänemark und für Holstein. Altona 1836.

21 Die Erbfolge in Schleswig-Holstein. Halle 1837. La P. j. nº 12 dévoile le secret, qui d'ailleurs ne le resta pas long-temps, que c'est le duc lui-même qui a écrit cette brochure.

sautant à pieds joints par-dessus les événements intermédiaires, dédaignant l'union du Slesvig à la couronne de Danemark, garantie par les grandes puissances, oubliant même la renonciation formelle signée en 1786 par son père et sa mère, il prétendit hardiment que lui et sa famille se trouvaient, dans le cas prévu, seuls héritiers du duché danois de Slesvig[22] et du duché allemand de Holstein. Par conséquent le reste du Danemark ferait de lui-même appendice à cet héritage, car le royaume de Danemark n'a jamais existé et ne pourra jamais exister sans le Slesvig.

CHAPITRE DEUXIÈME.

SÉPARATISME ET AGITATIONS PAR LES JOURNAUX.

A dater de ce moment, il se fit un revirement remarquable dans la politique suivie par le duc. Le but auquel il visait fut toujours le même; mais les moyens qu'il employait durent être bien différents. Jusqu'alors il avait cherché à gagner le Danemark et le Holstein, maintenant c'était par le Holstein qu'il voulait acquérir le

---

22 A cette époque il convint que le Slesvig dans tous les cas devait rester fief danois. L'état souverain et duché allemand de Slesvig n'avait pas encore été inventé. Cependant il n'y a guère de cela que dix ans.

Danemark[23]. A cette fin, le Holstein dut être transformé en Schleswigholstein, car aussitôt qu'un état étranger se trouvait enclavé entre les îles et le Jutland septentrional, le Danemark n'avait plus qu'à succomber ou suivre l'impulsion donnée. Quant au Holstein, le Slesvig ne lui était pas d'une importance majeure, il y avait même depuis long-temps un parti puissant qui demandait d'en être séparé comme d'un pays d'une essence étrangère[24]. D'un autre côté, le Slesvig ne trouvait pas d'avantages positifs à être la suivante du Holstein, mais pour le duc l'existence d'un Schleswigholstein était du plus grand intérêt. Il prit donc à tâche de rendre odieux au Slesvig tout ce qui était danois, d'exciter le mécontentement de tous les actes du gouvernement, de déprimer la langue danoise, enfin, s'il était possible, de donner à l'antique Jutland méridional un cachet décidé de germanisme. Les allemands, vivant en grand nombre dans le Slesvig, devinrent les instruments dociles de pareilles intrigues.

Les Augustenbourg étaient au fond de l'ame aristocrates déterminés, traitant avec dédain l'expression même la plus modérée de l'opinion contraire. „Que dis-tu", écrivit le prince à son frère, „de l'adresse des imbéciles de Kiel aux

---

23 On verra encore dans les années 1844, 45 et46, même en 1848, cette idée exprimée dans des pièces authentiques de la main du duc et du prince. Ces piècesseront produites plus bas.

24 Les nommés Néo-holsténois qui demandaient l'organisation indépendante du Holstein comme état allemand, sans union avec le Slesvig. Cette nuance fut long-temps celle de la feuille la plus intelligente du Holstein, le Correspondant de Kiel; un de ses plus zélés défenseurs fut le docteur Heiberg, avocat à Kiel, plus tard membre des assemblées de Francfort et de Stoutgard.

professeurs de Gœttingue?" [25] à l'occasion d'un témoignage d'intérêt, donné par une société de savants distingués aux frères Grimm, à Dahlmann et à Gervinus. Les Augustenbourg prenaient constamment la défense des prérogatives nobiliaires, restes du moyen-âge, trop souvent en contradiction avec l'ordre reçu dans un état bien administré, telles que les franchises en matière de douanes, les lois de chasse, le droit patrimonial et de certaines exemptions d'impôts; s'en rendant les champions, ils eurent le double avantage de s'attacher la noblesse allemande, jalouse de ses priviléges, et de la pousser à l'irritation contre un gouvernement réformateur. Ainsi lorsqu'en 1838 Frédérik six voulut organiser les douanes dans les duchés en commençant par des indemnités considérables, les Augustenbourg seuls cherchèrent sourdement à fomenter des troubles. Le prince écrivit au duc dans les termes suivants [26]: „Je me casse la tête à trouver les moyens les plus forts pour entraver le gouvernement; j'ai imaginé que des députés de la noblesse et de la Marche holsténoise devraient porter plainte à la diète germanique d'enfreintes à leurs droits garantis; mais il faut agir secrètement!" Même après que la Ditmarse eut accédé aux propositions du gouvernement, le duc ne cessa d'inciter la noblesse; mais il eut le désappointement d'apprendre par une lettre du comte Reventlow-Farve

---

25 Voy. P. j. n° 13.

26 Voy. P. j. n° 14. On doit se rappeler que les franchises douanières de la noblesse et de la Ditmarse rendaient impossible, et les enclaves oldenbourgeoises très difficile, l'établissement d'un système équitable dans le Holstein, au grand préjudice du pays.

— que celui-ci le pria de brûler à l'instant même — que le grand duc d'Oldenbourg avait accepté sans hésitation la nouvelle loi des douanes pour ses enclaves holsténoises [27].

Dans l'assemblée des états du Slesvig le duc et ses amis eurent un peu plus de succès en combattant les réformes que le gouvernement voulait introduire dans les vieilles institutions nobiliaires, détestées par le peuple. Ils obtinrent un égal mécontentement chez la noblesse et chez le peuple, pas moins des efforts du gouvernement, que de leur peu de fruits. Pármi les usages surannés, improprement qualifiés de „droits constitutionnels", on comptait celui d'imposer des employés, des juges et même des prédicateurs allemands à la population danoise qui habite encore aujourd'hui les deux tiers du pays, savoir la partie du Slesvig qui est coupée par la ligne qui s'étend de Wedelbek par Langsö et Helligbek jusqu' à Husum [28]. Aussi quand la population danoise présenta à l'assemblée la modeste demande de pouvoir plaider dans sa langue maternelle dans les endroits ou le danois se prêchait encore à l'église, et que cette demande obtint le suffrage de la majorité, le duc et ses partisans ne purent contenir leur dépit. Le duc fit part de ce grand désastre au bailli Steffens, qui lui fit une réponse digne d'être

---

27 Voy. P. j. nº 15.

28 On connaîtra par la p. j. nº 16 que ce reste de barbarie du moyen-âge fut réellement appelé droit constitutionnel quoiqu'il n'existe ni loi ni charte qui en fasse mention. Mais c'est une fois l'usage parmi les Schleswigholsténois d'appeler tout ce qu'ils demandent „droits constitutionnels."

conservée. „Vraiment, je tombe des nues", écrivit-il, „en voyant ces grands libérateurs, ces bruyants défenseurs des droits constitutionnels des duchés changer si brusquement de couleur, jeter le masque aussi subitement; les défaites qu'ils ont essuyées dans l'affaire des chasses, dans celle de la juridiction patrimoniale et au sujet des exemptions d'impôts, leur ont fait renier par dépit les principes qu'ils avaient annoncés avec tant de fanfares, pour agir contre Votre Altesse Sérénissime et cela, les misérables! sans avoir égard à la cause que vous défendez, ni à celle que vous combattez" [29]. Ensuite il passe en revue les criminels: „le servile Jaspersen, cuistre fieffé, l'inconséquent et versatile Falck, le curé démocrate Boysen, le démagogue Vollertsen etc." Enfin, il met à la disposition du duc un article destiné à être inséré dans la feuille hebdomadaire d'Itzehoe. Un des serviteurs du duc trouva l'article tellement à son goût, qu'il proposa à son maître de le faire traduire en danois, pour qu'il pût figurer dans le journal de Sonderbourg [30].

2. Par-là et dès ce moment commencèrent les machinations secrètes du duc par l'organe des journaux, qui bientôt prirent un développement incroyable. Il avait compris par l'affaire des langues, que ce n'était pas par l'aristocratie seule qu'il réussirait, mais qu'il fallait, pour atteindre le but, agir sur le peuple et attirer à soi cette démocratie tant dédaignée. Le grand seigneur

---

29 Voy. P. j. n° 16.

30 Voy. P. j. n° 17. Le journal de Sonderbourg paraissait en danois, et par ce moyen on voulait influer sur la majorité danoise de la population du Slesvig.

sut profiter de la leçon et vaincre son orgueil au point de descendre dans les rouages bas qui doivent être mis en mouvement pour remuer le peuple; il ne craignit pas de se commettre dans des conspirations clandestines avec les gens qui durent lui servir d'instruments. Le plan d'attaque fut ébauché dans une entrevue que le duc eut à Gravensteen avec le pasteur Lorenzen d'Adelby, et nous apprenons à le connaître par une lettre de ce dernier[31]. L'idée principale était: avec audace et persévérance d'embrouiller, d'exciter et de dominer l'opinion publique par le moyen de la presse. Lorenzen conseilla de commencer par le „Mercure d'Altona" parce que la feuille d'Itzehoe se trouvait alors sous l'influence immédiate du démagogue Loeck; ce ne fut que plus tard, lorsque la démocratie, qui régit aujourd'hui l'Europe entière, gagna du terrain, que l'on choisit cette dernière feuille pour organe principal de la conjuration. „Qui sera donc le chef de cette campagne politico-dialectique?" demanda Lorenzen, et il se répondit à lui-même: „Personne autre que S. A. S. le duc d'Augustenbourg, parce que sans lui rien ne s'exécutera."

Il en fut ainsi. Le duc devint non seulement le chef, distribuant les rôles et recevant les rapports, mais payant de sa personne en remuant l'esprit du peuple par les articles de journaux les plus forts et les plus persévérants. Par-là il se trouva dans la plus singulière contradiction avec ses propres principes; méprisant souverainement ceux qu'il appelait épiciers et démagogues, ainsi que leur in-

---

31 Voy. P. j. nº 18 du 5 décembre 1838.

fluence sur les affaires de l'état, il se vit obligé d'employer tous les moyens pour exciter leur haine contre le gouvernement. Les rapports qui lui arrivaient étaient également contradictoires. Le prince de Noer lui écrivit[32]: „Quant au gouvernement, Scheel & moi, nous lui avons porté des coups à lui briser les côtes"; puis il ajouta: „J'ai fait connâitre au roi tous les démagogues." Le duc lut avec un plaisir extrême la tirade suivante dans la gazette d'Augsbourg: „Le maréchal Soult méprise en Dupin le représentant de la bourgeoisie boutiquière qui se présente partout, bouffie d'orgueil plébéien et frappant le sol du talon de ses bottes imperméables, tandis qu'elle ne peut jamais renier son esprit de servage". Il prit une copie de ces paroles et la serra dans son pupitre[33]. Cependant le „chef de la campagne politico-dialectique" s'efforçait de faire entrer dans les affaires du gouvernement les dernières classes du peuple sans toutefois lever la visière. Il se fit présenter une adresse écrite au nom des paysans danois dans la juridiction du Dr. Steffens à Als, par ce même bailli, surnommé „aide-de-camp du duc" par le prince de Noer[34]; cette adresse contenait la singulière demande, que la langue allemande fût introduite dans les écoles des villages danois. L'invraisemblance était évidente; aussi les intrigues du bailli furent-elles bientôt denoncées par une autre feuille politique[35]. Le duc, contrarié à l'extrême

---

32 Voy. P. j. n° 19.

33 Voy. P. j. n° 20.

34 Cela se voit par une lettre de famille, datée du 3 décembre 1840, mais que nous ne produisons pas.

35 Le Courrier de Copenhague 1839 n° 294.

de ce qu'une grande partie de la population du Slesvig ne savait pas un mot d'allemand, se chargea de réparer cet affront. Il écrivit au nom des représentants communaux de l'île d'Als une lettre au gérant du même journal, dans laquelle il leur fit déclarer que Steffens n'avait écrit l'adresse qu'à leur demande expresse, que le danois parlé à l'église et à l'école était plus que suffisant, qu'ils n'en voulaient pas devant les tribunaux, et qu'ils désiraient apprendre l'allemand qui avait cours dans tous les pays du monde, tandis que le danois ne se parlait que jusqu'au midi de Flensbourg etc. Cette lettre du duc, supposée du village de Sillerup, fut signée par lui: „Tous les jurés et représentants des communes du bailliage de Nordbourg, en decembre 1839."[36]. Elle fut envoyée plus tard à Steffens, qui probablement devait expédier le reste, et qui répondit qu'il travaillait de son côté à de pareils articles qui seraient insérés dans la gazette de Sonderbourg[37].

On ne pourra comprendre la contradiction du fier aristocrate au corrupteur secret du peuple, qu'èn se rappelant le but que le duc s'était proposé. Toutes les considérations de goûts personnels s'effaçaient devant ce but unique. Le premier pas vers ce point de mire était un „Schleswigholstein"; tout ce qui était danois dans le

---

36 Cette lettre, inventée par le duc, ne se trouve cependant pas dans le Courrier de Copenhague, soit que le duc ait changé sa destination, ou que le rédacteur ait refusé de l'insérer. On croit pourtant s'apercevoir par le nº 341 de ce journal que l'article à été inséré dans la gazette de Sonderbourg nº 36.

37 Voy. P. j. nº 21.

Slesvig devait disparaître, ou bien être porté à l'irritation contre le Danemark. L'avocat Cartheuser à Slesvig s'occupait en attendant de la rédaction d'une brochure qui devait prouver le droit de succession du duc à ce Schleswigholstein; il en présenta une partie à la révision du duc, et Steffens aussi mit la main à cet ouvrage[38]. On s'explique donc la haine que le duc professait pour la langue danoise, malgré que dans l'article qu'il avait écrit au nom des habitants danois d'Als il fût convenu que le danois se parlait jusqu'au midi de Flensbourg, c'est à dire, dans près des deux tiers du duché. Son propre beau-frère le comte de Danneskjold lui reprocha ouvertement ce sentiment dénaturé en lui rappelant qu'il lui avait entendu dire que jamais dans ses domaines il ne placerait ni prêtres ni médecins danois, en dépit de la nationalité de la population entière[39].

3. Peu de semaines avant cette lettre du comte de Danneskjold, il s'était fait un changement important dans l'état. Le roi Christian huit était monté sur le trône. Ceux qui se trouvaient initiés dans les projets du duc et connaissaient la bienveillance particulière dont le roi l'honorait, espéraient de voir bientôt le premier pas fait par sa nomination à la place de lieutenant-général dans les duchés. Le comte Blome de Salzau lui conseille, dans une lettre

---

38 Voy. P. j. nº 22, où Cartheuser, en date du 15 août, parle de l'ouvrage comme presque achevé. A la fin de l'année Steffens, à qui la révision était confiée, écrivit au duc, le 1 décembre: „J'espère avoir fini ma tâche mercredi prochain." Il est encore question de cet ouvrage en 1844, cependant il n'a guère été imprimé.

39 Voy. P. j. nº 23 de 4 janvier 1840.

du 12 mai 1840, de ménager la confiance du roi, par une conduite sage et prudente. „Pour atteindre le but principal," ecrivit-il, „je regarde comme un grand moyen que V. A. S. soit nommée lieutenant général, et vous y parviendrez si le roi ne conçoit aucun soupçon[40]." Le duc ne demandait pas mieux, cependant il paraît qu'il s'était attendu à d'autres résultats de la flexibilité du roi; il n'en continua pas moins sa guerre contre la langue danoise et cette même époque lui en fournit une occasion nouvelle.

Il a été remarqué ci-dessus que les états provinciaux du Slesvig, au grand scandale du duc, avaient présenté une pétition pour que la procédure fût introduite en langue danoise, partout où cette langue se trouvait être celle de l'église et de l'école; ils y avaient ajouté la demande que l'étude de l'allemand fût établie dans les dites écoles de villages. La première partie du placet fut aussi naturelle que la dernière sembla extraordinaire; cependant le roi, ne voulant donner aux conjurés aucun sujet d'irritation nouvelle, sanctionna la pétition dans sa totalité en donnant l'ordonnance des langues du 14 mai 1840. Aucune loi ne fut mieux fondée du côte formel, et si par son essence elle pouvait craindre de rencontrer quelque objection, certes ce n'était pas par une décision qui voulait que la justice fût rendue dans une langue comprise par le peuple.

---

40 Voy. P. j. n° 24. L'intention de cette lettre est de prémunir le duc contre un soi-disant parti de cour qui devait se flatter de l'espoir que le duc, donnant un trop libre essor à sa mauvaise humeur, gâterait les dispositions bienveillantes du roi.

Cependant le duc fut très mécontent de cette ordonnance qui ne s'accordait pas avec la position du Slesvig comme province de l'état imaginaire de Schleswigholstein. Les difficultés élevées dans la juridiction d'Augustenbourg[41] furent éconduites par le gouvernement, mais „la campagne politico-dialectique" concertée avec le pasteur Lorenzen offrit des expédients dont on pouvait se servir à la dérobée, et on les employa. Le duc luimême écrivit en juillet 1840 un morceau tellement virulent, que les journaux les plus acharnés de l'opposition, tels que le Mercure d'Altona et le Correspondant de Kiel, se refusèrent à l'insertion[42], de sorte qu'il fut obligé de s'adresser à la gazette d'Itzehoe, feuille tellement séditieuse, que les affidés même du duc l'avertirent du danger d'y écrire[43]; il fit amener, par le ministère de Steffens, les paysans du district de Nordbourg à réclamer contre l'arrêté des langues, devant l'assemblée des états[44]; il intrigua aux élections pour faire exclure les citoyens loyaux-danois, et chercha à gagner des voix pour ses agents[45].

---

41 Le chef de cette juridiction faisant au duc des rapports sur tout ce qui se passait et en recevant des instructions, les uns et les autres se trouvent dans les papiers augustenbourgeois, de même que la copie d'une lettre du conseiller Jasper adressée au nom du duc à la chancellerie royale en octobre 1840 sur le même sujet.

42 Voy. P. j. nº 25. Article du journal d'Itzehoe 1840 nº 27, ingitulé: „Der Abgeordnete von Hadersleben und die dänische Sprache in chle swig."

43 Nous en tenons la preuve entre les mains (une lettre du 3 décembre 1840), mais d'après les principes que nous voulons suivre, nous n'en ferons pas usage.

44 Voy. P. j. nº 26.

45 Voy. P. j. nº 27.

Par de semblables menées et secondé par des hommes imbus des doctrines politiques des universités d'Allemagne, le duc poussa les choses au point que l'assemblée des états de Slesvig de 1840 pétitionna pour l'abrogation du décret qu'elle avait provoqué elle-même. On s'abuserait cependant en croyant que la „campagne politico-dialectique" fut déjà parvenue alors à infecter le pays de l'esprit de révolte.

4. Il est très certain que les maximes que le duc cherchait à propager, n'eurent d'abord point de sympathies dans les duchés. „L'aide-de-camp du duc", le bailli Steffens, en porte le plus sûr témoignage dans sa lettre du 10 novembre qui rapporte, que l'on ne pouvait guère compter sur les dispositions des employés, et qu'il fallait tout baser sur la résistance opiniâtre du duc[46]. Un autre témoignage est contenu dans une lettre du rédacteur de la gazette d'Itzehoe, qui demande à être délivré des articles violents du duc, ses lecteurs étant fatigués des déclamations monotones contre le danisme, contre la propagande danoise etc. etc.[47]. Il s'en trouve dans la controverse que le duc — toujours sous le manteau de l'anonyme — eut à soutenir contre l'avocat le Dr. Heiberg, qui louait le libéralisme danois, et trouvait fort naturel que les Slesvicois danois le préférassent à l'aristocratie holsténoise[48].

---

46 Voy. P. j. n° 25 du 10 novembre 1840.

47 Voy. P. j. n° 29 du 9 juillet 1841.

48 Cette controverse se trouve dans le journal d'Itzehoe 1841 n° 16, 22, 30 et n° 14, 18, 29 et 24. Le duc attaque violemment les danois et leur célèbre représentant Peter Hjort Lorenzen dont les principes sont défendus par Heiberg. Voy. P. j. n° 30.

Enfin il y en a un de plus dans la correspondance du duc avec le bourgmestre de Haderslev, Schrader, qui déclara nettement, que le décret était dans les bornes du droit naturel et qu'aucun juge ne pouvait se refuser à le mettre en exécution sans enfreindre ses devoirs et trahir son serment[49]. Mr. Schow, bourgmestre d'Apenrade, fut obligé à son grand regret de rapporter au duc, en date du dix-neuf décembre 1841, qu'il n'avait pas pu réussir à débaucher le gérant de la feuille hebdomadaire d'Apenrade. „Cependant," ajouta-t-il, „je ne perds pas l'espoir"[50], et le duc ne le perdit non plus.

Moins ses efforts dialectico-politiques eurent de succès, plus il porta son attention vers le mouvement en sens danois qui se manifestait dans le Slesvig. Pour pénétrer dans les rapports intimes, il fut obligé de descendre jusqu'aux vils instruments dont il avait besoin. La population danoise du Slesvig, séparée de la bureaucratie allemande, et depuis des siècles frustrée des moyens d'instruction élevée, s'était enfin procuré par souscription de petites bibliothèques danoises, disséminées çà et là dans le duché. Ces bibliothèques étaient subventionnées par les patriotes du royaume.[51] Le duc, ombrageux de ces institutions inoffensives, voulut les connaître et chargea de leur inspection le curé d'Adsböll, Jörgen Brag, homme parfaitement disposé au

---

49 Voy. P. j. nº 31. Ces deux lettres, l'une du 21 septembre, l'autre sans date, montrent comment le duc excitait à la désobéissance et à la rébellion les employés du roi qui se trouvaient dans son voisinage.

50 Voy. P. j. nº 32.

51 Ces moyens nobles et naturels pour répandre l'instruction et les connaissances utiles dans le peuple furent qualifiés par le duc et ses conjurés de „machinations de la propagande danoise."

métier d'espion. Il répondit amplement à l'attente de son maître. Ministre d'une paroisse danoise, il lui était facile de faire accroire à ses fidèles, que leurs bibliothèques lui inspiraient le plus grand intérêt; il y fut admis sans difficulté, s'instruisit de leurs détails et en devint même souscripteur. Il en fit son rapport au duc dans deux lettres[52] remplies de sottes plaisanteries et de railleries effrontées, respirant un ton de familiarité qui annonce jusqu'à quel point le duc avait été obligé de s'abaisser avec de pareils individus.

Toutes ces intrigues étaient encore tellement secrètes, que personne, hors les initiés, ne s'en douta. A Copenhague, la confiance dans la bonne foi du duc était au moins assez grande, pour que tous ceux qui voulaient être bien vus d'en haut n'osassent en temoigner le moindre doute. Le secret était de la plus grande rigueur, parce que le premier degré, savoir la lieutenance générale, n'était par encore atteint. Cependant on touchait à ce but. Le landgrave Frédéric de Hesse aspirait à la retraite, et le prince de Noer sollicitait pour obtenir ce poste important. Le huit mars 1842 il écrivit à son frère en termes tels qu'on devrait croire qu'il était sur le point de faire éclater une révolution: „Nous sommes", dit-il, „à la veille de grands événements dans les duchés[53]." Trois semaines après, au grand étonnement de la nation danoise, de son propre parti et des diplomates étrangers, il obtint la lieutenance générale et fut

---

52 Voy. P. j. n° 33 et 34, pièces qui méritent d'être lues comme offrant un portrait frappant du caractère de M. Brag.

53 Voy. P. j. n° 35.

investi comme chef civil et militaire du pouvoir suprême dans les duchés de Slesvig et de Holstein. Les destins devaient s'accomplir!

CHAPITRE TROISIÈME.

CORRUPTION SYSTÉMATIQUE.

La conséquence naturelle de la nomination du prince à la lieutenance générale fut qu'il n'osait pas se montrer ouvertement l'ennemi du gouvernement. Cependant les intentions des Augustenbourg ne changèrent point, et leurs machinations secrètes, trouvant un point d'appui dans un pouvoir réel, s'étendirent de tous les côtés. Pendant les quatre années de cette gestion, les malheurs qui aujourd'hui fondent sur nous furent systématiquement préparés par une corruption des plus étendues, qui cependant s'enracina mieux dans la bureaucratie anti-nationale, que dans le sein même du peuple.

Le duc s'étant occupé pendant l'été 1842 à écrire une série d'articles anonymes, insérés par le ministère de Falck dans le Correspondant de Kiel[51] et dirigés contre l'avocat

---

54 Voy. P. j. n° 36. Clausen arriva au résultat définitif que la branche féminine ne pouvant hériter du Slesvig, ce pays se trouvera sans héritiers à l'extinction de la branche royale masculine, vu la renonciation de la branche de Gottorp et l'absence de titres chez celle de

Clausen, qui avait contesté à la maison d'Augustenbourg tout droit de succession aux duchés, l'ouverture des états provinciaux lui offrit une occasion d'agiter dans le sens qu'il avait préféré d'abord — agitations contre la langue et la nationalité danoises, qui lui rappelaient sans cesse que le Slesvig n'était autre chose que l'ancien Jutland méridional. Il savait que le peuple était saturé de ses éternels cris au danisme et à la propagande danoise, mais dans l'assemblée, composée en grande partie de seigneurs et d'employés allemands initiés aux doctrines des universités allemandes, il pouvait compter sur une plus grande réceptibilité. — Le gérant de la gazette d'Apenrade n'ayant pas voulu vendre sa foi, son influence devait être anéantie ou du moins atténuée; à cet effet, le duc prit sur lui de faire établir dans la même ville une feuille allemande. Il ordonna au bourgmestre Schow, employé assermenté du roi, de faire présenter à l'assemblée une pétition, semblant venir de la part des citoyens d'Apenrade, pour demander la permission que le Dr. Neuber y établît un journal allemand. Schow qui dans ce même moment était occupé de la confection d'un drapeau schleswigholsténois écrivit au duc le 5 novembre[55] que l'ordre était difficile à exécuter, le Dr. Neuber étant mal vu d'une

---

Sonderbourg, parce que le duc Jean le jeune, fondateur de cette branche n'avait jamais été proclamé héritier par les états malgré la demande réitérée qui en avait été faite. Pour le Holstein Clausen prétendit que la portion Kieloise devait échoir à la Russie, Pinneberg et Ranzau aux Augustenbourg, et que la portion de Glückstadt se trouverait sans héritier légal. — On se figure facilement les objections du duc. Voy. Corresp. de Kiel 1842, n° 33, 34, 35, & 51, 52, 53.

55 Voy. P. j. n° 37. Nous recommandons cette lettre à l'attention particulière du lecteur.

grande partie du public, mais qu'il espérait pourtant d'en venir à bout; quant au drapeau, il pria le duc de lui désigner un modèle convenable, de même que les couleurs et les emblêmes [56]. Au bout de huit jours, Schow réussit à se procurer quelques signatures et la prétendue adresse de la part de quelques citoyens fut présentée aux états comme l'expression du désir de la nation [57].

Dans l'assemblée même il était plus facile d'irriter les esprits. Lorsque le député de la ville de Sonderbourg, P. H. Lorenzen, indigné de la jactance de l'aristocratie allemande, s'avisa de parler la langue qui était celle de ses commettants [58], le président Falck lui interdit la parole, et malgré que le danois eût été parlé très souvent dans la salle des états du Slesvig, il se permit des procédés tellement injurieux, que les états du Jutland septentrional, assemblés à la même époque, se sentirent provoqués à prendre la défense de l'offensé, dans une adresse au Roi. Le duc qui s'était retiré de la salle, pour sembler être en dehors de la querelle, fut rappelé par le prêtre Lorenzen, qui ainsi que les autres agents,

---

56 Il est digne de remarque que les Schleswigholsténois les plus zélés ne connaissaient encore, il y a six ans, ni les armes, ni le pavillon, ni les couleurs de leur „état" imaginaire, et cependant on parle d'un Schleswigholstein comme d'un état existant depuis des siècles, et même des princes étrangers donnent dans cette erreur.

57 Voy. p. j. n° 38 du 14 novbre 1842. La pétition fut annoncée le 21 novembre par le président des états, et recommandé au commissaire royal le 12 décembre.

58 Ce fut le 11 novembre 1842. Le duc se prononça contre lui, mais quitta aussitôt l'assemblée laissant au pasteur Lorenzen le soin de faire disparaître toute espèce de soupçons de participation du duc aux violences exercées contre P. H. Lorenzen.

voyait en lui le chef et le conducteur du parti [59] et commençait à craindre d'avoir été trop loin, au point, que le roi se verrait obligé de protéger de tout son pouvoir les danois du Slesvig. Le duc revint et distribua ses ordres. Dans les deux districts, représentés par P. H. Lorenzen et un autre loyal danois, le greffier Jepsen, il devait y avoir des adresses désapprouvant la conduite des deux députés. Le conseiller Krogh devait se charger de l'adresse contre Jepsen [60], et le pasteur Brag, de concert avec une jeune fille du nom de Sophie, belle-sœur d'un bourgeois de Sonderbourg s'appelant Jensen, devait diriger celle qui blâmait P. H. Lorenzen [61]. Cependant on fit l'expérience, que la voix générale était en faveur des deux députés. Krogh écrivit plusieurs fois au duc, que malgré tous ses efforts, il ne lui avait pas été possible de réunir un nombre suffisant de signatures contre Jepsen [62]; Brag, en dépit de ses voyages nocturnes et des intrigues de „la fidèle Sophie" avec sa clientèle d'amis et de parents [63], n'obtint qu'un faible résultat [64]. Cela n'empêcha pas que

---

59 Voy. p. j. n° 39. La lettre décèle clairement la mauvaise conscience d'avoir donné lieu au roi de prendre sous sa protection spéciale la population danoise outragée dans la personne de Lorenzen.

60 Voy. p. j. n° 40.

61 Quatre lettres du 4, 5 et 6 décembre 1842, qui se trouvent devant nous, prouvent suffisamment le fait allégué et plusieurs autres; elles appartiennent à la catégorie de celles que nous ne publierons qu'à notre corps défendant.

62 Voy. p. j. n° 41 et 42.

63 D'après une lettre du 8 décembre 1842, encore de celles dont nous désirons éviter la publication.

64 N'ayant pu parvenir à rassembler un nombre convenable de

le duc ne parlât, dans ses nombreux articles anonymes, de la foule d'adresses qui s'étaient prononcées contre P. H. Lorenzen. Jasper était chargé de quatre ouvrages de la même source et de la même nature, un pour le journal de Berling, deux pour la gazette d'Itzehoe et un pour le Mercure d'Altona. Ils furent lus et — on s'en laissa duper[65].

Cependant la prouesse la plus remarquable du duc pendant le cours de ladite session, fut la proposition astucieuse de l'incorporation du bailliage de Haderslev dans le Jutland septentrional. Voici l'explication de ce fait étonnant. Le duc était secrètement convenu avec l'avocat Beseler, que celui-ci devait proposer au gouvernement de séparer du duché de Slesvig le grand-bailliage de Haderslev, qui constitue à peu près le quart du duché, et l'incorporer dans le Jutland comme substance entièrement danoise. Ce projet devait nécessairement rencontrer une opposition décidée, on en était persuadé[66]. Le duc ne désirait non plus le voir adopter, mais on devait par-là montrer combien les schleswigholsténois étaient modestes dans leurs prétentions, indiquer ensuite que la partie danoise du Slesvig

signatures d'électeurs, on fit signer aux non-électeurs, ce qui fut mentionné dans l'adresse présentée à l'assemblée le 12 décembre et annoncée par le président le 16 décembre. C'est un fait assez curieux que des non-électeurs déclarent de n'avoir point engagé Lorenzen, député qu'ils n'avaient pas élu, à parler danois. Mais c'est la conséquence de la mauvaise foi.

65 Voy. p. j. nº 43.

66 Parce que le Slesvig ne veut pas être partagé, mais rester entier comme il existe depuis des siècles.

se bornait au bailliage de Haderslev, tandis qu'elle s'étend à une bonne distance au-delà de Flensbourg jusqu' à Husum [67], et provoquer enfin des réclamations de la part de la population danoise elle-même, ce qui pouvait s'ébruiter par les journaux allemands comme preuve de l'inimitié qui régnait entre les danois du Slesvig et ceux du royaume. Beseler présenta la pétition [68], qui rencontra partout la plus vive résistance, et le duc annonça dans le Mercure d'Altona, que les pétitions se déclaraient à l'unanimité contre le projet émané de lui-même, encourageant les états à combattre de toutes leurs forces une idée aussi pernicieuse [69]. C'était là où le duc voulait en venir; mais le profond secret de cette affaire se trouve maintenant dévoilé.

Au milieu de ce tissu d'impostures, tendant à tromper les états, les peuples et les princes, au-dedans comme à l'étranger, le prince de Noer, lieutenant-général et homme de confiance du roi, avait la tâche de le tranquilliser comme si rien n'était. Il s'acquitta consciencieusement de cette partie de la trahison. Quinze jours à peine après sa nomination à la lieutenance-générale, le comte Reventlow-Criminil ayant été nommé, par l'influence des Augustenbourg, président de la chancellerie, il vanta au roi les effets miraculeux de ces excellentes mesures, en ajoutant des con-

---

67 Voy. l'adresse du duc lui-même, écrite au nom des slesvicois, ci-dessus p. 23.

68 La preuve que cette pétition fut l'œuvre du duc est devant nous dans une lettre du 4 décembre 1842 de la part d'une personne très rapprochée du duc. Nous ne publierons cette lettre que dans un cas d'urgence.

69 Mercure d'Altona nº 298. Voy. p. j. nº 43.

seils pour que tout pût prendre une face encore plus riante. „Depuis ma nomination et celle de Criminil", écrivit-il, „il s'est opéré un tel changement dans l'esprit public qu'on „a oublié jusqu'aux sous de la banque danoise." Ensuite il propose au roi de charger Criminil de la réorganisation de toute la chancellerie, et de faire appeler du Holstein à Copenhague huit ou douze hommes capables pour y remplir les plus hautes fonctions[70]. A la fin de l'année, les conjurés dans l'assemblée slesvicoise ayant franchi toutes les bornes en demandant un pavillon à part et l'incorporation du duché danois dans la confédération germanique, le prince continua à calmer le roi en lui faisant accroire que tout cela ne signifiait rien, que personne dàns les duchés n'avait de telles idées, excepté des individus comme Gülich, Tidemann et Beseler, et qu'en général on ne faisait que rire de ces absurdités[71]. Le roi s'étant fâché

---

70 Les lettres du prince de Noer au roi, dont nous nous servons ici et ailleurs comme pièces justificatives, sont devant nous. Elles sont toutes en langue danoise. On y lit en date du 9 avril 1842: „C'est peut-être une vanité de ma part de le prononcer, mais après ma nomination et celle de Criminil il s'est opéré un tel changement dans l'esprit public qu'on a oublié jusqu'aux sous de la banque danoise . . . . . Je suis d'avis qu'il vaudrait mieux de charger Criminil de l'organisation de la chancellerie, et de lui permettre d'appeler des duchés à Copenhague 8 ou 12 fonctionnaires capables; . . . . . dans ce nombre il pourrait choisir ceux qu'il proposerait ensuite à compléter le collége d'administration."

71 Le 6 décembre 1842 le prince de Noer écrit à son royal beau-frère: „Tu fais des reproches à l'assemblée des états parce que quelques individus ont vociféré contre le pavillon, contre la marque danoise imprimée aux vaisseaux, et ont parlé de la confédération germanique etc.; mais qui a prononcé de telles paroles, si ce n'est Gülich, Tidemann et Beseler, et ceux-là l'ont fait par pur caprice sans jamais en croire la réalisation possible. Tout le monde, au contraire, rit de ces absurdités."

avec raison de ce que le lieutenant-général n'eût pas empêché les violences que la populace et les chefs de la conspiration s'étaient permises contre le député P. H. Lorenzen, le prince lui assura que c'était par pure prudence qu'il avait toléré ces désordres, que l'emploi de la force militaire aurait soulevé tout le pays, que le repos public n'avait pas été troublé, et qu'en tel cas il aurait „balayé les rues à tout prix"[72] Lorsque enfin à la clôture de la session des états le roi eut chargé le commissaire royal, ce comte de Reventlow-Criminil que nous venons de nommer, d'indiquer la position politique du duché en mentionnant son indépendance provinciale „sous la couronne de Danemark", comme c'était réellement, le lieutenant-général et son complice, le comte, tombèrent d'accord d'omettre ces derniers mots dont tout dépendait, et dans une lettre au roi, qui s'en montra très mécontent, le prince

---

72 Voilà ce qu'à cette occasion le prince rapporte au roi, en date du 11 décembre 1842: „Persuadé qu'il se ferait quelque malheur, qu'on ruinerait la maison de Lorenzen si l'on ne le massacrait lui-même, j'ai hésité à compromettre le gouvernement si la police se trouvait n'être pas de force dans un moment si dangereux. Employer la force militaire dans ce moment aurait été d'exposer le pays à une révolte générale. J'ordonnai donc à Spies (président du gouvernement) de ne pas faire de difficultés, mais j'avais toute la garnison sous les armes dans les quartiers, et mes chevaux sellés pour arrêter le désordre s'il y en avait eu, et en cas de non-réussite j'aurais fait balayer les rues à tout prix par les troupes. Heureusement tout s'est passé si bien qu'à 10 heures j'ai fait sonner la retraite, sachant que la ville était parfaitement tranquille."

Cette lettre nous offre un exemple, instar omnium, des moyens qu'employait souvent le prince pour intimider le roi. L'étranger doit croire que Slesvig est une ville comme Paris, Berlin ou Vienne; ce n'est pourtant qu'une petite ville de 11000 habitants. Et dans une telle ville le gouvernement n'a pas assez de force pour protéger un *député!*

vanta ce changement prudent en assurant que par-là on avait empêché une irritation des esprits et que les états avaient été très satisfaits en quittant l'assemblée[73]. Après tous ces exploits dignes d'un fidèle serviteur de son roi, le prince écrivit au commencement de l'année suivante, le six janvier 1843, à son frère: „Je ne manque pas un jour de poste d'écrire au roi, pour le calmer et l'adoucir; j'ai écrit dernièrement à Mösting, pour le prier de faire entendre au roi, qu'on ne veut nullement se séparer de lui. Il est toutefois très bien, que dans tous les cas importants le roi me demande mon avis, pour que je puisse avec calme lui exposer les différents points de vue[74].

2. A la clôture de la session, le duc se voua sans partage à l'embauchage des sujets et des employés du roi, par le moyen de la presse. Ses entreprises deve-

---

73 Le 31 décembre 1842 le prince lieutenant-général écrit au roi en ces termes: „Criminil me mande que tu as manifesté ton mécontentement de ce que dans son discours pour la clôture de la session il a omis les mots *„sous la couronne de Danemark"*; il me dit de s'être autorisé d'une conférence qu'il avait eue avec moi la veille de la clôture. Je me sens obligé d'attester que nous avons mûrement réfléchi à cette phrase dans ta lettre, laquelle, si elle avait été prononcée dans la salle des états, aurait provoqué des protestations et des exclamations de tous les députés, excepté de Lorenzen et consorts .... Car le procédé de Lorenzen ces derniers jours a causé une grande irritation dans l'esprit de tous les députés .... A la distance tout ceci ne paraît pas ainsi, mais tu peux compter sur ma connaissance du pays; en Danemark les esprits s'emportent et bouillonnent, et tout finit par-là, ici le feu couve sous la cendre ..... Quant à moi je n'ai pu donner d'autre conseil à Criminil; car il est de mon devoir de maintenir la bonne disposition à l'egard du gouvernement, et de tâcher de faire naître la confiance et le repos."

74 Voy. p. j. n° 44.

nant de jour en jour plus étendues, bien qu'il rédigeât lui-même la plupart de ses articles, il eut toujours besoin d'aides, pour que sa main pût rester cachée, non seulement aux yeux du roi, qui lui marquait toujours de la confiance et du bon vouloir, mais encore devant le pays et l'étranger, qui ne devaient pas s'apercevoir que toutes ces agitations partaient de la même source. Quelques-uns des aides du duc, surtout de ceux qui vivaient dans sa proximité, ou qui avaient des prétentions modestes, tels que les prêtres Lorenzen et Brag, le conseiller Krogh, „la fidèle Sophie" et autres, furent facilement indemnisés de leurs travaux. Jasper au contraire n'appartenait pas à cette catégorie et était néanmoins un des instruments les plus actifs du duc. Il avait toujours besoin d'argent, et sut s'en procurer, comme on le sait, de différentes manières [75]; il dut être récompensé, non seulement de ce qu'il avait fait, mais de ce qu'il comptait faire; aussi le duc le récompensa-t-il — royalement! A l'époque où Jasper expédiait tous les jours secrètement les articles séditieux du duc et livrait des combats continuels aux lois et à leurs ministres, le duc recommanda cet employé parjure à recevoir du roi une gratification de 5000 écus payables sur place. En date du treize janvier 1843, le secrétaire du cabinet du roi donna communication au duc, que Sa Majesté avait assigné à Mr. Jasper la dite somme comme „avances sur les honoraires des travaux qu'il aurait à exécuter pour le service du roi" [76].

75 Quelques années plus tard, les Augustenbourg ne pouvant plus le protéger, il fut destitué à cause de malversation.

76 Voy. p. j. nº 45. La communication reçue par Jasper com-

Peut-on pousser plus loin la corruption ou mieux la tourner en ridicule!

Nous ne connaissons guère les travaux de Jasper au service du roi, mais, en revanche, il n'est que trop facile de désigner ceux qu'il exécuta contre le roi. Jasper témoigna au duc sa reconnaissance de la gratification royale[77]. Le duc distribua à ses agents criminels leurs rôles respectifs et en reçut continuellement des rapports. Ainsi le huit janvier 1843, Krogh lui demanda des instructions pour rester impuni d'avoir éludé le décret des langues[78]. Jasper et Brag restèrent cependant les principaux agents du duc; le premier ayant été chargé du Slesvig méridional et du Holstein y déployait une activité extraordinaire:

Le 7 janvier, il rapporta que la censure n'avait pas voulu laisser passer deux articles du duc, envoyés à la gazette d'Itzehoe, mais que le rédacteur était disposé à servir „la bonne cause"[79].

Le 17 janvier, qu'il avait reçu du duc un article dont l'admission par la censure était douteuse.[80]

---

mence en ces termes: „La recommandation de S. A. S. le duc d'Augustenbourg n'a pu que confirmer S. M. dans sa très gracieuse disposition etc." Dans une lettre, datée d'Augustenbourg le 25 janvier, le duc remercie son royal beau-frère des 5000 écus accordés à Jasper. La lettre originale est devant nous.

77 Voy. p. j. nº 46.

78 Voy. p. j. nº 47 du 8 janvier 1843. Depuis l'émanation du décret royal du 14 mai 1840, Krogh, qui dans sa juridiction avait une population entière ne parlant d'autre langue que le danois, avait ainsi su pendant plusieurs années enfreindre la loi. Mais c'était là la morale des employés à la portée de l'influence des Augustenbourg.

79 Voy. p. j. nº 48.

80 Il avait pour titre: „Die dänische Propaganda", et se trouve dans le journal d'Itzehoe 1843 nº 3.

Le 20 janvier, que l'article avait été permis, et qu'un autre article de la facture du duc allait être inséré dans le prochain numéro de la gazette d'Itzehoe.[81]

Le 28 janvier, qu'un nouvel article du duc lui était parvenu et allait être expédié pour Itzehoe.[82]

Le 8 fevrier, que deux nouveaux morceaux d'insertion qu'il avait reçus du duc venaient d'être envoyés à la gazette d'Itzehoe.[83] L'un de ces deux articles était d'une telle force que ni la dite feuille, ni les gazettes de Rendsbourg ou de Sonderbourg n'osèrent l'adopter, ce qui fut rapporté les jours suivants par Jasper.

Ainsi se passa tout le printemps de l'année 1843, pendant le séjour du duc à Augustenbourg; les articles agitateurs se succédaient[84] et Jasper les expédiait si adroitement que le rédacteur même de la gazette d'Itzehoe ne se doutait jamais que le duc les eût écrits; il declara même, au grand amusement de Jasper, quil n'avait aucun rapport personnel avec le duc.[85] C'était justement ce qu'il fallait;

---

81 Voy. p. j. n° 46.

82 Voy. p. j. n° 48.

83 Voy. p. j. n° 49. L'un de ces articles, intitulé „Peter Schlemihl", ne put paraître dans aucune feuille; l'autre doit être celui qui se lit dans le journal d'Itzehoe 1843 n° 6 (Die dänischen Parteikämpfe) ou bien dans le n° 8 (Die dänische Conservanda).

84 Les rapports de Jasper sont devant nous et pourront être publiés si l'on voulait révoquer en doute nos allégations; cependant pour ne point fatiguer l'attention de nos lecteurs nous n'en citerons que les dates: 23 et 28 février; 10, 18, 22, 26 et 31 mars; 19 et 26 avril; 10 et 24 mai.

85 Voy. p. j. n° 48, la fin de la dernière pièce.

on devait croire entendre l'expression de l'opinion publique, tandis que c'était uniquement celle du duc qui se faisait valoir.

Le curé de village Jörgen Brag était en même temps chargé de travailler la majeure partie du Slesvig septentrional et de servir d'intermédiaire secret entre le duc et la gazette de Sonderbourg qui dans ces contrées devait tenir la place de la feuille d'Itzehoe. Pour la plus grande mystification du public, Brag persuada à Jörgensen, un de ses paroissiens du village de Fiskebek [86], de se faire passer pour l'auteur de plusieurs articles adressés par le duc et ses aides à la population danoise. Le rapport de Brag, du dix-sept février, annonce que l'attaque du duc contre les habitants de Sonderbourg, qui avaient voué des remercîments publics à P. H. Lorentzen au sujet de sa courageuse défense de la nationalite danoise, avait été insérée dans la gazette et qu'elle avait excité la plus vive attention. [87] La réplique ne s'étant par fait attendre, Brag écrivit lui-même un nouvel article, l'envoyant d'abord au duc pour le faire assaisonner "de bonnes saillies et de sel attique" avant d'aller à l'impression. [88] Cependant le duc semble avoir entièrement refondu cet article et Brag rapporte, en date du trois mars, que l'article du duc avait

---

86 Voy. plus bas les pièces justif. nos 52, 54 et autres. Les villages de Fiskebek, Fiskebekskov appartiennent à la seigneurie du même nom et se trouvent dans la paroisse d'Adsbölle en Sundeved. C'est sous le nom de cet homme que le duc écrivait dans les journaux allemands et danois.

87 Voy. p. j. n° 50. L'article du duc est intitulé: „An die 109 Unterzeichner der aus Sonderburg an den Herrn P. H. Lorenzen gesandten Dankadresse." Il est signé A. J., ce qui veut dire A. Jörgensen.

88 Voy. p. j. n° 51.

été remis au rédacteur de la gazette de Sonderbourg par le dit A. Jörgensen, mais que la censure en avait interdit la publication;[89] il annonça le vingt-cinq mars, que le morceau écrit par le duc contre la fête populaire célébrée à Sommerstedt par les danois du Slesvig avait rencontré de la résistance du côté de la censure.[90] Le duc, reconnaissant enfin que des feuilles allemandes, n'ayant qu'un public très restreint, ne réussiraient pas à elles seules à exciter les esprits du Slesvig contre l'union danoise, chargea Brag de négocier avec le rédacteur Meyler pour qu'il donnât une tendance nouvelle à la feuille danoise de Sonderbourg et combattît par-là tout ce qui était danois, par les armes même de la langue maternelle. Brag se rendit donc à Sonderbourg et rapporta déjà en date du six avril, que Meyler, après la conversation qu'ils avaient eue ensemble, se sentait le courage de braver l'autorité du gouvernement, que l'article contre la fête de Sommerstedt avait été imprimé, et qu'il en avait été envoyé un nombre d'exemplaires à Jörgensen qui tout en le colportant devait passer pour en être l'auteur.[91] Brag prêta secrètement la main à cette distribution, pendant que le duc pré-

---

89 Voy. p. j. n° 52. Une lettre de Brag au duc, du 24 mai 1843, annonce que le journal de Rendsbourg n'osait non plus insérer cet article.

90. Voy. p. j. n° 53. Cet article du duc était déjà inséré dans le journal d'Itzehoe sous le titre de „Politisches Diner im Sommerstedter Kruge", voy. le dit journal 1843 n° 10. Cependant, par un rapport de Jasper au duc, du 10 mars, on apprend qu'une partie en avait été rayée par la censure.

91 Voy. p. j. n° 54. On lit dans la gazette de Sonderbourg 1843 n° 14 et 15 l'article du duc, intitulé „Folkefesten i Sommersted (la fête populaire à S.)"

parait un mémoire sur lès affaires du Slesvig, destiné à figurer dans quelque grand journal d'Allemagne, pour frayer le chemin au système que le duc se proposait d'y faire valoir à son prochain voyage. Brag-fut encore chargé de cet écrit. Le dix-neuf avril il rapporta au duc, que Brockhaus l'avait reçu pour le faire insérer dans la gazette universelle de Leipzig; il y ajouta la phrase suivante: "Je suis très occupé de la distribution de l'article sur la solennité de Sommerstedt, mais toujours avec la plus grande circonspection; les jours de fête m'ont empêché d'espionner ce qui se passe dans le public"[92]. C'est le ministre du culte Brag, qui écrit ainsi au duc.

13. Pendant que les opérations marchaient ainsi sous le commandement du duc, au nord par les efforts de Brag, au midi notamment par l'activité de Jasper, le duc fit, dans l'été 1843, un voyage en Allemagne.[93] Il pouvait espérer que ses innombrables articles dans les feuilles holsténoises eussent fait quelque bruit dans les pays voisins où l'on ignorait qu'ils étaient tous de sa main; il comptait faire préalablement des connaissances parmi les princes allemands, qui ne savaient non plus qu'il fût le chef secret d'une conjuration; le moment lui sembla opportun, parce que l'automne devait réunir une quantité de ces princes dans le camp de Lunebourg. Cependant

---

92 Voy. p. j. n° 55. Quel édifiant culte divin, dont le ministre lui-même se plaint d'avoir été par-là empêché de faire l'espion politique.

93 Un rapport de Brag du 24 mai dit que le rédacteur de la feuille de Rendsbourg s'était refusé à insérer un des articles pseudonymes du duc; un autre de Jasper du 25 mai annonce qu'un semblable article avait été accueilli par le journal d'Itzehoe. Cependant le 6 juin il y eut déjà des rapports communiqués au duc à Francfort par la voie de Hambourg. Tout d'après la correspondance originale qui se trouve entre nos mains.

le duc ne perdit pas de vue l'affaire du moment, la corruption et l'agitation de son pays, et à cet effet il s'était arrangé de maniere à ce que les intrigues allassent leur train, malgré son absence. Il avait envoyé à Copenhague un ouvrage polémique intitulé: Missive à MM. les professeurs Clausen et Schouw [94], qui y fut imprimé et publié comme brochure séparée; il ordonna à Brag d'expédier au „Courrier de Copenhague" un autre article de sa façon, faussement signé „A. Jörgensen de Fiskebek", et de faire insérer dans la gazette de Sonderbourg un troisième article également sous un nom supposé.[95] Il chargea Jasper d'acheter argent comptant le gérant du journal d'Itzehoe, Schönfeldt, dont le sous-rédacteur Lobedanz s'était rendu suspect aux yeux des Schleswigholsténois en favorisant le holsteinisme pur [96], nuance plus naturelle, mais très redoutée. Ses agents lui rendirent un compte exact de leurs exploits. En date du trente juillet, Brag lui fit un récit détaillé, comme quoi il avait écrit à Leipzic selon les ordres du duc, instruit et suborné le pauvre Jörgensen de Fiskebek, et fait envoyer par sa propre femme (!) un article au journal de Leip-

---

94 Ces deux hommes, présidents des dernières assemblées des états de Roeskilde et de Viborg, avaient rédigé un mémoire dans la Revue danoise 1842 n° 35, dans lequel ils approuvèrent les efforts de Lorenzen et démontrèrent l'injustice des procédés de Falck à son égard. La brochure du duc s'appelle „Missive patente à MM. les professeurs Clausen et Schouw. Copenh. 1843" Elle est anonyme, mais les preuves juridiques de l'identité de l'auteur sont devant nous et pourront être produites quand il le faudra.

95 Voy. p. j. n° 56.

96 Voy. p. j. n° 57 du 10 et 13 juin 1843.

zic sous le nom supposé de „Peter Jensen, homme de lettres à Copenhague"; enfin il raconta la conduite qu'il avait montrée de concert avec le pasteur Lorenzen et un certain Prehn, à l'égard des désordres qui avaient eu lieu pendant le séjour du roi à Flensbourg.[97] Cette lettre est tellement abjecte, qu'elle a dû certainement réveiller chez l'orgueilleux seigneur des réflexions sur l'intimité dans laquelle il s'était engagé avec de semblables individus. Le pasteur Germar et le maquignon Fischer à Augustenbourg, le conseiller d'état Falck à Kiel, le pasteur Lorenzen à Adelby et d'autres envoyaient tous des rapports à leur maître en voyage.[98] Le prince de Noer fut cependant son premier conseiller politique et ses lettres accusent parfaitement la véritable intention du voyage de son frère.

Le duc s'arrêta pendant l'été, soit à Francfort, Hombourg et Wisbade, soit à Dresde, Berlin ou dans le camp de Lunebourg. Il s'attachait particulièrement à fixer l'attention et gagner la faveur des têtes couronnées et des diplomates haut placés, comme le roi et le prince de Prusse, le roi de Suède, le grand-chancelier d'Autriche M. de Metternich, l'ambassadeur de Russie à Paris M. le comte de Pahlen et d'autres. Le prince de Noer lui conseilla dans une lettre du vingt-trois juillet d'épier l'arrivée au

---

97 Voy. p. j. nº 58, pièce authentique dont nous recommandons particulièrement l'examen à nos lecteurs. Elle finit par des regrets de ce qu'il n'y avait eu ni barricades ni scènes sanglantes à Flensbourg au sujet de la banque que le roi venait d'accorder aux sollicitations de la ville reconnaissante.

98 Ces rapports sont présents, datés du 1, 4, 6, 8, 11 etc. du mois d'août; mais ils ne contiennent que des choses déjà prouvées.

camp du roi de Prusse, qui n'y devait rester tout au plus qu'un jour, „cependant," ajouta-t-il, „je te conseille avant tout de parler au prince de Prusse, qui définitivement est d'un plus grand poids que le roi lui-même;" il lui fit remarquer la conférence qui devait avoir lieu entre Metternich et Pahlen, et observa en même temps, que ce dernier avait approfondi les écrits du parti schleswigholsténois, et qu'il était de plus son ami particulier.[99] Peu de semaines après, le duc reçut de Stockholm une lettre du général Mansbach, qui avait été prié par lui de lui ménager une invitation de la part de la cour de Suède. Cela n'avait par réussi. Mansbach lui répondit avec politesse, que le vieux roi, Charles Jean, par égard pour les autres princes de la maison royale de Danemark, ne pouvait l'inviter expressément, mais qu'il se ferait un plaisir de le recevoir, s'il venait de lui-même[100]. A la fin d'août il arriva de la part du prince de Noer, l'homme honoré de la plus haute confiance du roi, une lettre tellement véhémente, qu'elle semblait présager l'éruption prochaine de la révolte. Elle avait sans doute été provoquée par l'alliance du Danemark avec la maison impériale de Russie tant haïe et tant redoutée des Augustenbourg. „Emploie bien ton temps," écrivit-il, „en Allemagne, surtout à Berlin; il y aura bientôt rupture ici, nous marchons à pas de géant vers une dissolution prochaine; l'alliance russe inspire du courage à ceux qui

---

99 Voy. p. j. n° 59 du 23 juin 1843.

100 Voy. p. j. n° 60 du 31 juillet 1843.

autrefois ne connaissaient que la crainte; il faut insinuer à Metternich, que Langenau[101] est l'ami des Hessois!"[102]

Enfin, vers la fin de Septembre ou au commencement d'Octobre le duc alla à Lunebourg, où il eut occasion de se présenter devant beaucoup de grands seigneurs. On ne sait pas ce qu'il opéra à l'égard de la révolte annoncée par son frère, mais cela n'a pas dû être très considérable. Les princes et les hommes d'état, même dans des circonstances ordinaires, se seraient bien gardés de prêter appui à un rebelle, ou de porter un jugement, ne fût-ce que tacitement, dans une cause qu'ils n'avaient pu approfondir. Le camp de Lünebourg levé, le duc s'en retourna à Augustenbourg.

4. Au point où en étaient les préparatifs de l'insurrection, la place du duc était en effet chez lui. Le voyage n'en avait été qu'un accessoire. Les agitations et les corruptions ayant été poussées avec vigueur pendant l'absence du chef, il avait fallu choisir de nouveaux expédients, en cas que les anciens vinssent à s'user, notamment l'affaire des langues. Parmi ces inventions il y avait l'incorporation du Slesvig dans

---

101 Alors envoyé d'Autriche près la cour danoise. Le sens de ces mots est qu'il faut inspirer de la méfiance à Metternich pour qu'il n'ajoute pas foi à la manière dont ce diplomate représente l'état de choses.

102 Voy. p. j. n° 61 du 27 août 1843.

la confédération germanique[103] par suite d'une séparation politique et financielle d'avec le Danemark et d'une union étroite avec le Holstein[104], l'association patriotique pour germaniser le Slesvig, les projets divers pour empêcher l'établissement de la banque d'affiliation, tant désirée par la ville de Flensbourg et accordée par le roi etc[105]. La nouveauté était d'urgence, car du nord et du midi, par Lorenzen et par Falck, le duc apprit que l'on ne s'inquiétait plus du tout de la guerre des langues. Lorenzen lui en avait déjà fait part à Hombourg dans une lettre du huit août, proposant de remplacer la question des langues par celle de la banque, et conseillant, comme moyen d'agitation plus sûr, d'écrire aussitôt au comte de Reventlow-Farve pour l'engager à mettre toute la noblesse en émoi[106]. Un autre agent du duc, l'inspecteur Tidemann, avait saisi l'occasion avec empressement et avait tenu des conciliabules d'un caractère tellement séditieux, que le grand-bailli Scheel, qui jusqu' alors avait été lié d'amitié avec les Augustenbourg, ne put s'empêcher d'en faire son rapport au roi, rompant toute intimité avec les conjurés. Or, l'affaire de la banque dut être le mot d'ordre du moment, et d'après les conseils du prêtre le duc écrivit au comte de Reventlow. C'était

---

103 Cette idée fut exprimée par le duc dans son article: „Die dänische Conservanda", feuille d'Itzehoe 1843 No. 8. voy. pag. 41 note 83.

104 Le duc en fit mention dans son article: „Die dänische Propaganda und die Zolleinnahme aus den Herzogthümern", feuille d'Itzehoe 1843 Nr. 15. — Il y a devant nous une lettre à ce sujet pour M. Jasper du 31 mars 1843.

105 Les éclaircissements de ces deux projets se trouvent plus bas.

106 Voy. p. j. n° 62.

encore un coup manqué. Le comte répondit, en date du vingt-deux août, que l'établissement de la banque de Flensbourg était un acte parfaitement légal et que la noblesse ne voulait pas imiter les députés anarchistes des villes [107]. Falck qui avait été chargé de former une nouvelle „association politique" ne put donner que des rapports peu satisfaisants; il s'était adressé à des personnes désignées par le duc, en leur proposant, comme point essentiel, la propagation de la langue allemande dans le Slesvig par le moyen des écoles, d'une feuille danoise, qui devait travailler l'opinion dans le sens allemand, enfin, par l'établissement d'une revue allemande dans le sein même de la capitale du Danemark. Cependant, Falck avait fait l'expérience, que l'on ne désirait pas s'aventurer plus avant dans la querelle des langues; il conseilla donc de choisir de préférence des moyens par lesquels on pût détourner les habitants du Slesvig de l'union avec le Danemark et les attirer vers le Holstein et l'Allemagne [108]. Le duc s'étant adressé d'abord à des hommes indépendants, et ayant fait un appel aux fortunes, n'avait guère vu avancer ses projets; en revanche il lui fut plus facile d'émouvoir les masses privées de volonté et de provoquer des entreprises qui ne coûtaient rien; c'est ce qu'on avait vu lors du séjour du Roi à Rendsbourg, où l'on instruisit la populace à crier sur son chemin „keene Filialbank (pas de banque d'affilia-

---

107 Voy. p. j. n° 63. — Il est digne de remarque, que la constitution de la banque du cinq janvier 1813 § 15 octroie expressément les affiliations dans les villes principales, nommément dans les duchés.

108 Voy. p. j. n° 64.

tion)!" même manœuvre à Itzehoe, où les avocats avaient excité une demi-insurrection militaire qui faillit coûter cher aux malheureux soldats[109]. Cependant, le prince de Noer, fidèle à son rôle, exposa au roi toute l'affaire comme une bagatelle. „Ce n'était qu'un manque de conduite des officiers formés à l'école militaire de Copenhague; le petit nombre d'officiers qui pendant les dernières guerres avaient reçu leur éducation à Rendsbourg valaient infiniment mieux; ceux-là étaient actuellement montés en grade, tandis que les grades inférieurs se remplissaient aujourd'hui de héros du pavé de Copenhague. Toute la faute de l'insubordination était chez les officiers; on devait prendre des jeunes gens de famille, sur les lieux même, leur donner un enseignement pratique et en faire des officiers[110]." Ainsi s'exprimait le prince et c'était en effet le vrai moyen de faire

109 Ces événements sont très connus. — L'insubordination grave des dragons eut lieu en septembre, au moment que les troupes allaient partir pour le camp de Lunebourg.

110 Le prince de Noer écrit au roi en date du vingt octobre 1843, et s'exprime de la manière suivante sur le délit d'insubordination: „Une mauvaise conduite générale a été cause de la scène du seize septembre, mais la source d'un pareil esprit dans les troupes est tout autrement profonde, et se fera bientôt connaître dans toute l'armée. C'est que d'après la nouvelle organisation tous nos lieutenants sortent de l'école des Du Plat, et des Linde .... Les bons officiers de l'école des caporaux volontaires de Rendsbourg, formés en 1811-15 au milieu des camps par Lorenz, sont maintenant avancés aux grades supérieurs, de sorte que les grades subalternes ne sont occupés que par des héros du pavé de Copenhague." — Après avoir exposé l'affaire à sa manière, le prince-lieutenant-général continue: „Nous serons définitivement forcés par les circonstances à choisir l'expédient que je t'ai si souvent proposé, savoir de prendre des jeunes gens de bonnes maisons et de familles aisées, et de leur faire embrasser l'état d'officier après un examen préalable et un cours abrégé de tactique militaire." D'après l'original.

entrer les factieux dans l'armée et leur en confier le commandement. Peu de temps après il écrivit à son frère une autre lettre qui ne fut pas tout à fait du même ton, car il s'y faisait un plaisir d'annoncer que les troupes étaient révolutionnées et que la désunion la plus complète régnait parmi les officiers[111].

Ces expériences faites, le duc s'efforça d'exciter la masse du peuple dans les duchés, notamment les danois du Slesvig, car pour les allemands et les holsténois ils étaient plus faciles à séduire n'ayant pas de rapports directs avec le Danemark. Le pasteur Lorenzen, par une lettre du quinze novembre donna au duc le conseil de renoncer préalablement au projet de „l'association patriotique"; Heiberg et Gülich, dit-il, avaient en effet répandu une convocation, mais ces hommes n'avaient pas l'habileté nécessaire, il fallait en chercher d'autres qui possédassent l'estime et la confiance du public; le duc devrait fonder un journal populaire capable d'agir sur les masses; le peuple ne comprenant pas l'allemand, il fallait le publier en danois[112]. Le duc approuva la proposition, fournit de l'argent et distribua secrètement ses ordres, d'après lesquels Fischer et Lüders se rendirent chez l'imprimeur Meyler à Sonderbourg pour le gagner à force d'argent; une autre personne travestie, apparemment M. Jörgen Brag, y allait de temps en temps

---

111 Voy. p. j. nº 65.

112 Voy. p. j. nº 66 du 15 novembre 1843. — La réunion proposée par Heiberg et Gülich fut cependant, malgré le faible témoignage de Lorenzen, effectuée l'année suivante; mais il est difficile de dire ce qu'elle opéra.

pendant la nuit. Meyler céda, mais il s'en repentit bientôt, craignant de perdre tous ses abonnés danois. Le duc lui envoya encore le maquignon Fischer, lui fit présent d'une presse de fer toute neuve, et donna sa parole d'honneur qu'il le soutiendrait. Meyler ne put résister à la tentation, il se livra avec son journal entre les mains des conjurés[113]. Le duc fit alors dessiner les armes schleswigholsténoises pour être imprimées en tête du journal[114], et chargea de la rédaction un allemand, nommé Maurice Reichenbach, auquel il donna, par l'entremise de Fischer, deux cents écus par an. A dater du premier janvier 1844 parut la feuille hebdomadaire de Sonderbourg, qui était achetée par le duc, et qui en langue danoise devait soulever le peuple danois du duché contre le roi de Danemark. Cependant, comme on le verra plus loin, l'entreprise échoua complètement, et cela même à cause de son énormité. Les slesvicois ne voulurent ni acheter ni lire cette feuille, l'éditeur y perdit sa fortune et laissa bientôt à sa veuve pour tout bien un journal ruiné. Tout le projet avait été fondé sur le dédain que professaient le duc et son frère pour le caractère de la nation danoise[115] et qui fut imité par les feuil-

---

113 La veuve Meyler en parle dans une lettre pleine de doléances, écrite après la mort du mari le 31 août 1847 et adressée directement au duc. Elle sera rapportée plus tard.

114 Nous avons sous les yeux une lettre du pasteur Lorenzen au duc, datéé du 17 janvier 1844; il y est dit: „Toute espèce de succès au journal de Sonderbourg avec les armoiries dessinées par Votre Altesse Sérénissime!" —

115 Les expressions du prince dans les p. j. nº 61 & 65 s'accordent parfaitement avec le discours d'Olshausen à l'assemblée de Rendsbourg lors de l'éruption de la révolte.

les allemandes, bouffies d'orgueil et d'ignorance. Partout néanmoins où la voix de la vérité put se faire entendre et où les allemands n'eurent pas entièrement envahi la presse, les agitations n'obtinrent aucun succès. Par cette raison, non seulement la Suède et la Norvège restèrent inaccessibles aux insinuations du duc, mais en Angleterre et en France l'opinion publique fut évidemment pour le Danemark; du moins, les essais que tenta le duc à Paris et à Londres, par la voie de M. Duckett, passèrent sans être remarqués [116].

Le duc eut plus de satisfaction de ses articles insérés dans les journaux d'Allemagne, car là il trouva, ainsi que ses agents, le champ libre et une crédulité exemplaire qui donna en plein dans ces contes dont la source secrète et unique était parfaitement inconnue. Le duc était infatigable; au commencement de l'année 1844 il n'avait pas moins de quatre articles prêts à être expédiés par Jasper, savoir, un pour la gazette de Rendsbourg, deux pour le Mercure d'Altona et un pour la Börsenhalle de Hambourg; le premier contenait même une nouveauté, c'était un appel aux holsténois pour qu'ils réclamassent la séparation financielle d'avec le reste de l'état [117]. On ne sait pas jusqu'où le duc aurait poussé

---

116 Voy. p. j. nº 67. Les instructions données par le duc à Mr. Duckett ne se trouvent pas, mais d'après une lettre du prince de Noer du 22 octobre 1844, il paraît probable que le dit M. Duckett ait écrit pour le duc dans les Journal des Débats.

117 Voy. p. j. nº 68. Le duc explique aux holsténois pourquoi les impôts sont si forts. C'est parce qu'ils doivent contribuer au théâtre royal de Copenhague! — De pareilles raisons étaient bien calculées pour le public qui devait les recevoir.

ces nouveaux moyens d'agitation, s'il n'avait pas été subitement alarmé d'un côté où il n'était que faiblement défendu. Pour la première fois parut à Copenhague le remarquable acte authentique, par lequel Christian-Auguste, bisaïeul du duc, le trois septembre 1721, avait prêté serment, pour lui et ses successeurs, de suivre la succession préscrite par la Loi Royale, comme tous les autres habitants du Slesvig lorsque ce duché fut réuni à perpétuité à la couronne danoise sous la garantie solennelle de la Grande-Bretagne et de la France [118]. Le duc, qui avait toujours douté de la conservation de ce précieux document, essaya dans le Mercure d'Altona et dans la Börsenhalle de lui donner une explication moins défavorable à ses projets [119]; mais, réfuté victorieusement par l'historien qui avait publié le document [120], le parti fut troublé au dernier point. A l'instant et le même jour le pasteur Lorenzen de son presbytère et le prince de Noer de sa résidence gouvernementale écrivirent au duc, qu'ils avaient lu, avec la plus grande indignation, cette réfutation, à laquelle il fallait nécessairement répliquer pour faire ressortir que l'avenir des duchés dépendait du droit d'héritage du duc etc. [121]. Tout cela était plus facile à dire qu'à prouver. On voulut cependant en faire l'essai.

---

118 Imprimé dans la Revue danoise de Schouw 1844 n° 93 (et plus tard dans le journal de Berling) dans un traité de Dirkinck-Holmfeld.

119 Voy. p. j. n° 68.

120 Journal de Berling 1844 n° 41. et Mercure d'Altona 1844 n° 40—41. signé C. D.

121 Voy. p. j. n° 69 et 70.

5. La session des états provinciaux du Slesvig s'approchait et les préparatifs ordinaires donnèrent beaucoup à faire à la conjuration secrète. Le gouvernement voulant éviter les violences qui à la dernière assemblée avaient été exercées envers P. H. Lorenzen par le parti schleswigholsténois, décida de la querelle des langues par une patente du vingt-neuf mars 1844 qui, bien qu'elle désapprouvât les offenses contre la personne de Lorenzen, ne garantit aux danois du Slesvig le droit de se servir de leur langue maternelle que pour peu qu'ils declarassent ne point posséder la langue étrangère. Cette dernière clause remplit d'amertume les slesvicois et toute la nation danoise[122]. L'ancienne injustice reparut dans toute sa dureté, étant dépourvue même d'une raison plausible, car si d'aprés la patente royale l'assemblée devait admettre également le danois et l'allemand, rien ne paraissait plus inconséquent que de défendre à celui qui sût une langue étrangère, l'usage de la sienne. L'aigreur se fit particulièrement sentir par l'organe de l'association slesvicoise[123]. Plusieurs députés refusèrent de paraître à l'assemblée aussi long-temps que l'ordonnance eut force de loi, et l'opinion fut exprimée avec douleur et véhémence

---

122 Voy. p. j. n° 71, témoignage d'un schleswigholsténois ardent, le pasteur Hansen d'Aastrup. — Le secrétaire du cabinet du roi, feu le chambellan Tillisch, écrivit au duc en date du 2 juillet: „La patente des langues à excité une sensation incroyable, et si l'assemblée slesvicoise ne la reçoit pas à l'unanimité, je crains fort qu'elle ne soit changée."

123 Cette association, fondée en Slesvig pour le maintien de la nationalité danoise, déclara publiquement le 12 juin 1844 qu'il était impossible à tout danois homme d'honneur de se présenter aux états, aussi long-temps que la patente des langues était en vigueur.

à la grande union populaire de Skamlingsbanke[124]. Cependant, le gouvernement, obligé de soutenir son propre ouvrage, procéda à une enquête contre l'association slesvicoise et en défendit les séances. Les conjurés regardèrent la patente royale comme une victoire arrachée au gouvernement. Le pasteur Lorenzen annonça au duc, que les meneurs du parti à Kiel étaient fort satisfaits[125], et les journaux même les plus acharnés contre les actes du gouvernement déclarèrent hautement que, dans le cas actuel, l'opposition serait le comble de l'injustice et de la stupidité[126]. Cependant le duc d'Augustenbourg, à qui il fallait toujours des moyens d'agitation, même au sein de l'assemblée prochaine, songea qu'on pouvait risquer la prétention que, le Slesvig étant un pays allemand, la langue allemande dût être la seule admissible dans les discussions parlementaires. A cette fin il ordonna à Jasper de fouiller dans tous les anciens documents pour voir s'il n'était pas possible de découvrir un endroit où le gouvernement eût nommé le Slesvig conjointement avec le Holstein comme duchés allemands — ce qui aurait pu lui arriver très facilement[127]. Il s'agissait encore, pour préparer convenablement l'ouverture des états, de choisir parmi les dévoués de la faction un président de l'assemblée, ce devait être Falck ou bien Moltke de Grünholz. C'etait encore à

124 Le 4 juillet 1844.

125 Voy. p. j. n° 42. Lorenzen lui-même n'en était pas satisfait.

126 P. ex. le Correspondant de Hambourg 1844. n° 241.

127 La preuve des efforts du duc, dans les deux directions, suivra plus tard.

Jasper d'amener ce choix, et son rapport du huit juin nous apprend qu'il y avait pourvu[128].

L'assemblée fut donc ouverte, et Falck nommé président, comme on en était convenu d'avance. Il a été dit que la patente royale désapprouvait les procédés de la dernière assemblée à l'egard de P. H. Lorenzen. Le duc s'en saisit aussitôt comme premier moyen d'agitation. De concert avec le pasteur Lorenzen, il rédigea une adresse qui devait protester contre les paroles royales, et comme il désirait rester un peu à couvert, il ordonna, par l'organe du prêtre, à Falck de présenter l'adresse à l'assemblée comme étant de lui. Le président Falck obéit et le curé fit part au maître de sa très humble obéissance[129]. La majorité de l'assemblée ne fut jamais composée de slesvicois, mais d'après la loi des élections de schleswigholsténois, c'est à dire, de grands seigneurs et d'employés élevés dans les universités allemandes; ceux-ci appuyèrent par acclamation la protestation du duc qui fut regardée comme l'expression de l'opinion générale[130]. Le duc lui-même se tint en distance, s'occupant alors très sérieusement de la retouche des mémoires qu'il avait fait élaborer par les avocats allemands Cartheuser et Samwer, pour prouver son prétendu droit de succession. A mesure

---

128 Voy. p. j. n° 73.

129 Voy. p. j. n° 74.

130 Le gouvernement n'a jamais pu entendre la voix des slesvicois, ce n'était que les schleswigholsténois ç.-à-d. les holsténois en Slesvig qui portaient la parole partout et toujours. Les pays étrangers s'en laissèrent imposer, et l'armée prussienne fut toute étonnée l'année passée de trouver à quelques lieues au nord de l'Eider une population entièrement danoise.

que ses agents lui rapportaient tout ce qui se passait à l'assemblée, il eut aussi connaissance des événements en dehors d'elle. L'inspecteur Krogh veillait à l'enquête dressée par ordre du gouvernement contre l'association slesvicoise et se plaisait à y trouver une occasion favorable pour humilier les loyaux danois. Le quatorze juillet il écrivit au duc pour lui proposer des moyens de semer la division parmi eux, demandant en même temps s'il ne serait pas convenable de permettre au représentant Petersen — qui du reste appartenait à la faction — de parler danois, non parce que c'était sa langue maternelle, mais seulement pour prouver l'équité des seigneurs holstenois et la fausseté de l'assertion qu'aucun homme parlant danois n'avait voulu se présenter à l'assemblée[131]. Le même Krogh envoya le dix-huit et le vingt-un juillet de nouveaux rapports sur l'association slesvicoise à laquelle il en voulait tant, et s'exprimait en même temps de la manière la plus incongrue au sujet de l'assemblée jutlandaise, particulièrement en parlant des députés Schytte et Brock, témoignant toutefois sa satisfaction du train des affaires qui, à ce qu'il disait, allaient mieux que jamais[132].

Néanmoins, au milieu de tous ces succès, le duc et ses partisans n'étaient pas sans inquiétudes, car la vérité ne se laisse pas entièrement supprimer. Le duc, le prince et les autres conjurés craignaient par-dessus tout que le

---

131 Voy. p. j. n° 75. Il y a de la différence entre un danois homme d'honneur et un „homme parlant danois". Presque tous les allemands du Slesvig savent parler danois; beaucoup de schleswigholsténois écorchent l'allemand. Du reste il est du grand genre d'estropier cette langue.

132 Voy. p. j. n° 76.

roi, voyageant dans le Slesvig, ne parlât librement aux habitants. Le duc témoigna ses craintes au pasteur Lorenzen qui lui répondit, en date du trois août, qu'il avait la même appréhension[133]. En effet, peu de jours après, Krogh rapporta que le roi étant arrivé subitement, on n'avait pu prendre les mesures convenables; que par conséquent on n'avait pu empêcher les habitants de Tõrning de lui montrer la tablette sur laquelle était gravée une inscription en commémoration de son décret sur le rétablissement du danois comme langue judiciaire; que ceux de Vonsbek avaient demandé au monarque un curé danois; que cependant il n'était pas mécontent et se flattait d'avoir dévoilé au roi „l'imposture des danois"[134]. Le vingt-trois août il arriva une lettre de Jasper, annonçant le peu de succès de ses efforts pour trouver un passage où le Slesvig figurât comme „duché allemand"; „malgré les recherches les plus minutieuses", écrivit-il, „je n'ai pu découvrir un seul document officiel, dans lequel ce terme ait été employé"[135]. Le prince ne fut pas plus heureux dans le plan qu'il avait jeté très adroitement. Ce plan avait pour but, au retour du roi, de l'éloigner entièrement de ses sujets fidèles et dé-

---

133 Voy. p. j. n° 77. L'avis du pasteur Lorenzen était toujours de la plus haute importance pour le duc, qui, de même que le prince, fit tout pour ne point le heurter. Un billet assez curieux du prince rappelle au duc de ne point oublier Lorenzen à l'occasion d'une invitation à dîner. „Il est", dit-il, „un partisan trop précieux pour que l'on ne fasse tout pour ne point le blesser." Ce billet est daté de Noer le 26 août 1844.

134 Voy. p. j. n° 78.

135 Voy. p. j. n° 79. Nous avouons franchement, qu'une pareille expression pourrait bien être découverte, mais nous ne savons pas ce qu'elle prouverait.

voués, en lui insinuant que ceux-ci, qui à juste titre devaient se trouver lésés par la patente en question, avaient formé une conspiration contre lui; par conséquent un cercle étroit de traîtres et de leurs affidés devait entourer le roi et feindre le contentement et la loyauté. Dans ce but, le prince de Noer écrivit au roi une lettre qui certainement, pour peu qu'on ait de connaissance des choses, surpasse tout ce qu'on peut s'imaginer en ce genre. Il rapporta[136] qu'il s'etait formé une garde allemande d'hommes

---

136 Cette lettre scandaleuse du prince est datée de Gottorp le 30 août 1844. Nous en transcrivons quelques passages. „J'ai été instruit par différentes voies, que de Copenhague, par P. H. Lorenzen et consorts à Haderslev, on prépare un mouvement contre toi pendant ton séjour à Gram. . . . . Des avis anonymes indiquent même des intentions plus sinistres. D'après ce que j'ai entendu dire hier soir par un homme des environs, il s'est formé une garde de gens loyaux, qui du consentement du chambellan Krogh veillera autour de ta personne, de même que le parti soi-disant allemand s'est engagé à réprimer toute espèce de violences. Ce parti est maintenant très supérieur en nombre, mais on ne peut pas savoir ce qui peut arriver du côte du Jutland, qui est si près de Gram, surtout comme la population de Ribe n'est pas de la meilleure espèce et que Lauritz Skau, après avoir été à Föhr, a répandu (à ce qu'on m'a dit), que tu avais changé ta manière de voir, depuis que tu t'étais expliqué à Haderslev. . . . . Mr. Ploug, chef du scandinavisme, est pour beaucoup dans cette affaire . . . Il m'est trop important, qu'il ne t'arrive pas le moindre désagrément dans les duchés, et c'est pour cela que je te demande la permission, si tu le trouves convenable, d'envoyer un détachement de cavalerie, formé en escadron de la force de 80 hommes, d'ici jusqu'à Haderslev, avec ordre de se rendre en cantonnement près de Horsens, mais de faire halte à Haderslev pour être passé en revue par mo avant d'aller en Jutland. De cette manière, je pourrais d'abord avoir des troupes sous la main en cas de besoin à Gram, ensuite je suis persuadé que la présence de ce détachement à Haderslev suffira pour étouffer toutes les intentions illégales. Aussitôt que tu quitteras Gram, je renverrai le détachement sous un prétexte quelconque et il n'en sera plus question. Un autre moyen d'éviter tous les inconvénients serait de prolonger ton séjour à Föhr pendant la durée du beau temps, et de

bien-pensants sous la conduite de Krogh; que cette garde veillerait autour de la personne du roi pour empêcher tout attentat du côté des danois du Slesvig; il témoigna la crainte que l'attaque ne pût venir du Jutland et notamment de Ribe; il chercha à intimider le roi, en rendant suspecte l'activité du parti scandinave; il s'offrit à détacher un escadron de cavalerie de la ville de Slesvig à Haderslev, sous prétexte d'y prendre un jour de repos, pour se rendre plus tard à Horsens, afin que le roi eût des troupes sous la main en cas d'événements; toutefois il proposa au roi, pour ne point être exposé au contact du peuple, de prolonger son séjour dans l'île de Föhr, et ensuite de s'en retourner précipitamment et par bateau à vapeur d'Apenrade à Horsens; enfin il conseilla au roi de quitter le Jutland le plus vite possible, comme un endroit dangereux. Tous ces efforts n'aboutirent absolument à rien. Le roi parut enfin apercevoir une lueur de vérité à travers ce chaos de mensonges. Il répondit avec calme et dignité, qu'il avait une confiance entière dans la loyauté de son peuple slesvicois, qu'il y trouverait la garde la plus sûre et qu'il ne voulait en aucune manière s'entourer de soldats[137]. Pour cette fois ni Krogh, ni le prince ne

prendre le chemin du Jutland par Tönder jusqu'à Apenrade pour te rendre par bateau à vapeur jusqu'à Horsens. De toute manière je suis d'avis qu'il faudra abréger le temps entre Föhr et Horsens, et en général ne pas rester plus long-temps que nécessaire en Jutland etc.

137 Nous avons le brouillon de la réponse du roi; il y est dit: Je me fie entièrement à la loyauté de la population danoise du Slesvig et quand elle formera une garde pour veiller autour de la personne du roi, je me sentirai en sureté

parvinrent á l'abuser; dans ce voyage, au contraire, le roi put mieux que jamais se convaincre de la vraie situation du Slesvig. L'enquête judiciaire contre l'association slesvicoise fut levée, et les séances de cette société ouvertes de nouveau[138] et lorsque dans l'automne de la même année le député Ussing dans les états de Roeskilde proposa de provoquer une déclaration royale sur la succession dans les duchés, le gouvernement prit cette proposition en considération d'une manière qui prouva qu'il avait enfin ouvert les yeux sur la véritable cause de tous les malheurs. Mais le duc avait déjà fait un pas de plus.

CHAPITRE QUATRIÈME.

VAINES TENTATIVES AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS.

Pendant que le venin de la corruption, distribué en doses plus ou moins légères par la main cachée, opérait de tels effets, et que les employés assermentés du roi travaillaient sous les enseignes étrangères à la destruction de la monarchie, le duc d'Augustenbourg cherchait de son côté secrètement à persuader aux princes de

comme si je me trouvais environné de ma garde. Donc je ne permettrai pas qu'un détachement militaire aille à Haderslev.

138 Ceci arriva le 10 janvier 1845.

l'Europe d'entrer en ligue avec lui et le Schleswigholstein, jusqu'alors parfaitement inconnu, contre son souverain légitime, le roi de Danemark. Son voyage en Allemagne en 1843, et peut-être les articles de Mr. Duckett dans les journaux de France et d'Angleterre[139], avaient faiblement préparé ces projets. Maintenant on allait tenter un essai plus vigoureux.

Pour frayer le chemin, le duc avait chargé les avocats Cartheuser et Samwer de rédiger des mémoires pour démontrer son droit de succession à l'état nouveau de Schleswigholstein, et pour donner à ses efforts un cachet de légalité[140]. Le mémoire de Samwer l'emporta. Il fut retouché, corrigé et augmenté par la main du duc et plusieurs de ses apostilles sont très remarquables. Une d'elles prouve jusqu'à l'évidence, que le duc songeait toujours à la souveraineté de la monarchie entière, ne voulant démembrer l'état que dans le cas d'une non-réussite, pour en gagner au moins une partie. A la fin de l'introduction du mémoire de Samwer il est indiqué d'une manière précise qu'à l'exception de deux agnats de la maison d'Oldenbourg, tous les autres sont en même temps cognats de la branche de Frédérik trois et, comme tels, collatéraux de la couronne danoise; que pour le moment les Augustenbourg, à la renonciation d'un petit nombre de personnes, dont une seule avait de

---

139 Voy. plus haut p. 46—47, 54 et la p. j. n° 67.

140 L'ouvrage de Cartheuser est déjà annoncé comme achevé en 1839 dans la p. j. n° 22. — Dans une lettre du 13 novbre 1844 Jasper présuma que le duc voulût le faire distribuer dans les cours étrangères; mais nous ne pouvons certifier si jamais cet écrit a été publié.

la progéniture, se trouveraient les plus proches héritiers d'après la Loi Royale, et pourraient réunir l'état en entier[141]. La preuve que cette phrase a été ajoutée par le duc se trouve dans la lettre par laquelle Samwer lui envoya sa brochure, le quatre octobre 1844. Ce qui est encore digne de remarque, c'est que le duc avait fait cette apostille à l'endroit même où Samwer parle du mariage de son père avec la princesse danoise Louise Augusta[142], mais Samwer s'était permis de la placer à l'endroit indiqué. Samwer s'exprime en cette occasion de la manière suivante: „Si les partisans de l'unité danoise ne sont pas tout à fait aveuglés, on pourra espérer qu'ils voudront agir dans le sens indiqué en ce lieu," c'est à dire, choisir le duc pour héritier du trône. Il ne pouvait se dissimuler, ajouta-t-il, qu'il y avait dans son argumentation en faveur des droits du duc à la succession du Slesvig un point scabreux, savoir l'acte de renonciation à l'avantage des successeurs royaux et des héritiers de la couronne[143]. Dommage, que ce soit là précisément le point essentiel de ces documents!

Cette brochure, composée par Samwer et retouchée par le duc, devait passer pour un ouvrage „purement scientifique" et comme tel être répandue dans les cours de l'étranger, ce qui fut fait. D'abord on eut soin de prôner le livre dans tous les journaux. Déjà le neuf octobre Jasper annonça qu'il comptait en donner un extrait

---

141 Samwer, De la succession d'état. Intr. pag. XIX—XX.

142 Nouvelle confirmation de ce que nous avons avancé au sujet des effets produits par ce mariage, et des espérances éveillées par lui.

143 Voy. p. j. n° 80.

dans la feuille d'Itzehoe où il avait fait insérer en même temps un article du duc contre les employés danois dans le Slesvig[144]. Duckett devait en faire un résumé pour le Journal des Débats[145]. Samwer se chargea lui-même de faire annoncer son mémoire dans la gazette d'Augsbourg, le correspondant de Hambourg, le journal universel d'Allemagne, le Mercure d'Altona, les feuilles hebdomadaires de Rendsbourg, Wandsbeck et Oldeslohe, enfin dans quelque grand journal anglais; il ne voulait pas envoyer la brochure au ministre des affaires étrangères de Prusse pour ne point ôter à son ouvrage le caractère de „purement scientifique," mais il savait qu'un attaché au dit ministère, Grunert, en avait reçu des exemplaires, et il comptait l'envoyer à plusieurs professeurs de droit public, nommément à Hormeyer qu'il appelait „le plus écrivassier des diplomates[146]." Ensuite l'ouvrage de Samwer devait être distribué parmi tous les hauts personnages de la connaissance du duc, tels que le prince Bernard de Solms et le prince Waldemar d'Augustenbourg à Berlin, l'aide de camp du roi de Würtemberg le

---

144 Voy. p. j. n° 81. — Ce dernier article était un nouveau moyen d'agitation pour entretenir le mouvement. Il est reconnu, que la loi d'indigénat du 15 Janv. 1776, tant vantée dans son temps, comprend non seulement le royaume proprement dit, mais les deux duchés, et il n'est pas moins avéré, qu'il y a beaucoup plus d'employés holsténois en Danemark que de danois en Holstein. La rédaction même de la feuille d'Itzehoe observe que l'auteur semble ignorer l'existence de la loi d'indigénat.

145 Voy. p. j. n° 82.

146 Samwer en instruit le duc à l'époque même de la publication de l'écrit. Voy. p. j. n° 83. Activité rare!

Baron Massenbach, l'aide de camp du roi de Prusse M. de Willisen[147]. Le roi de Prusse lui-même, s'il était venu en Danemark à ce moment, l'aurait reçu de la main du duc, car il y avait déjà à Copenhague une invitation pour prier le roi de passer par Augustenbourg à son retour à Berlin[148]. Puis on espérait entraîner le roi des Belges dans la conjuration et de gagner par lui Louis Philippe et la reine Victoria, de sorte que la France et l'Angleterre, les plus anciens et les plus forts garants de l'intégrité des états danois, devaient assurer la possession du Slesvig au duc[149]. Enfin, le duc devait chercher à obtenir une pareille garantie de la part de la Prusse et de l'Autriche, et dans ce but il devait se rendre le plus tôt possible à Berlin et à Vienne, et de là par Bruxelles à Paris et à Londres[150]. Il est digne de remarque que l'on ne songea pas à la Russie quoique la maison impériale comptât parmi les agnats oldenbourgeois et que la diplomatie russe, plus que toute autre, fût à même de connaître la question dont il s'agissait. Etait-ce peut-être pour cela même qu'on ne se souciait pas d'instruire la Russie?

C'était essentiellement du prince de Noer que venait l'idée sublime d'enlever tous les corps diplomatiques par

---

147 La preuve ci-dessous.

148 Voy. p. j. nº 84.

149 Le plan était du prince de Noer, comme nous le verrons bientôt. Nous ne pouvons dire si le duc écrivit sur le champ au roi Léopold, mais l'année suivante (le 7 janv. 1846) il lui adressa une lettre détaillée, dont le brouillon est devant nous.

150 Voy. p. j. nº 85.

surprise, et cependant cela ne lui suffisait pas, il en voulait au Danemark en entier, et c'était peut-être la partie la plus raisonnable du projet. Sa lettre au duc finissait ainsi: „Je te recommande la plus grande circonspection en parlant des danois, soit en public soit en particulier; au pis-aller, les danois te préféreront pourtant aux Hessois. Donc, de la prudence!"[151] Le duc avait déjà touché cette corde, qui vibrait encore dans l'écrit de Samwer. Il y a, écrivit celui-ci, encore un autre moyen d'arriver à l'unité de l'état danois, c'est la renonciation des Hessois[152].

2. Cependant, ce puissant projet d'un démembrement diplomatique de la monarchie danoise ne fut pas entièrement effectué et les résultats des essais ne répondirent nullement à l'attente. Il n'était pas facile de prendre les princes et les hommes d'état au dépourvu, et c'était déjà très mauvais signe, que les partisans mêmes du duc ne furent point satisfaits du mémoire qui devait opérer tant de merveilles. A l'égal de Samwer, qui n'avait pu éluder la signification du mot „héritiers de la couronne" dans l'acte de renonciation des agnats[153], Falck avoua en confiance à son maître que Samwer n'avait pas réussi à réfuter l'objection principale, que tout droit de succession par inféodation simultanée dépend de l'investiture répétée, que la maison de Sonderbourg

---

151 Voy. p. j. n° 85.

152 Lettre de Samwer au duc, du 8 novbr. 1844. P. j. n° 86.

153 Samwer l'appelle dans sa lettre du 4 octobre 1844, „un point difficile et dangereux."

n'avait jamais ni reçue ni demandée.[154] Samwer lui-même, toujours en secret, fut obligé d'avouer qu'il n'était pas encore en état de vaincre cette difficulté qui avait renversé toute son argumentation.[155] En outre, il arriva de l'étranger des rapports peu satisfaisants. Le prince Waldemar d'Augustenbourg, fils de l'oncle du duc et de Mlle de Scheel,[156] devait agir dans l'intérêt des conjurés auprès de la cour de Prusse, mais il annonça en date du vingt-huit octobre, que le roi, malgré tout son intérêt pour la cause allemande, n'avait aucune idée de l'affaire; „nos princes," ajouta-t-il, „en ont bien entendu dire quelque chose, mais ne le comprennent qu'imparfaitement; les hommes d'état n'ont point approfondi la chose, et pensent en général, que l'affaiblissement du Danemark ne doit pas être regardé d'un œil indifférent par les grandes puissances." Son seul espoir était dans l'aide-de-camp Willisen. „Celui-ci," écrit-il plus loin, „ne manquera pas de fixer l'attention du roi sur le mémoire de Samwer, ou ce qui vaudra mieux encore, de lui en faire un récit, ce que je tâcherai de faire aussi, quand j'en trouverai l'occasion, car, par malheur, le roi lui-même ne lit pas."[157] Les tentatives de gagner un appui dans le Hol-

---

154 Voy. p. j. n° 87.

155 Même pièce, note. Après l'explication non réfutée et irréfutable donnée sur l'inféodation simultanée par le professeur Larsen, dans ses fragments anti-schleswigholsténeis liv. 1—2, tous les résultats de l'argumentation de Samwer sont anéantis.

156 Nous ne savons pas si le mariage, d'où est issu le prince Waldemar, est à condition égale; mais les enfants sont nommés également princes et princesses.

157 Voy. p. j. n° 88.

stein, selon les théories du duc et celles de Samwer, échouèrent également. Le duc envoyant dans toutes les directions des estafettes et des lettres,[158] cherchait à déterminer les membres les plus influents de l'assemblée holsténoise à donner une déclaration formelle en faveur des Augustenbourg; mais le bourgmestre Balemann répondit d'une manière froide et indécise: „qu'il verrait ce qu'il y aurait à faire pour obtempérer aux désirs du duc,"[159] et le comte de Reventlow-Farve lui écrivit franchement, en date du six décembre, que les états devaient s'en tenir aux branches masculines de la maison d'Oldenbourg sans se prononcer sur laquelle était la plus proche à la succession du Holstein.[160] L'année suivante 1845 les efforts du duc furent aussi infructueux. Le baron de Massenbach, accusant réception des exemplaires du mémoire de Samwer, signifia au duc, que sans un mandat officiel il ne pouvait le présenter au roi de Würtemberg. L'essai réitéré d'amener le roi de Prusse à Augustenbourg n'eut point de succès. Le roi visita Copenhague pendant l'été, mais ne craignant pas de s'en retourner par mer, comme l'avait présumé le prince de Noer, il évita le séjour d'Augustenbourg. Arrivé à Berlin, il

---

158 Voy. p. j. nº 89, lettre de l'agent principal, le conseiller Jasper, du 30 novbr. 1844.

159 Voy. la note ajoutée à la pièce nº 89.

160 Voy. p. j. nº 90. La matière à réflexion désignée par le comte de Reventlow était peut-être surtout relative à la branche de Gottorp qui refuse de reconnaître l'égalité de condition du mariage du duc. On l'assure à l'égard du grand-duc d'Oldenbourg, comme nous le montrerons plus loin.

161 Voy. p. j. nº 92, du 2 février 1845.

écrivit au duc une lettre de remercîments, dans laquelle il glissa ces paroles significatives: „Je n'oublierai jamais les trois journées de Copenhague; je suis pénétré de reconnaissance de l'accueil plein de bonté qu'on m'y a fait, et je craindrai toujours de n'avoir par assez vivement exprimé ma gratitude."[162] De plus il arriva de la part du prince Bernard de Solms une lettre contenant des observations qui ne laissaient pas d'être sensibles au duc, malgré tous les ménagements employés. Le duc avait recommandé à l'attention particulière de ce seigneur la manière dont Samwer défendait la cause du mariage à condition inégale, relativement à la question de succession. Le prince lui répondit, qu'il avait vu maintenant que des mariages à condition inégale avaient eu lieu déjà dans la branche latérale de Sonderbourg et d'Augustenbourg, sans préjudice aux titres et aux biens patrimoniaux,[163] et que le roi de Danemark avait sanctionné le mariage du duc, en vertu de la Loi Royale. Mais plus loin il ajoute avec beaucoup de finesse: „J'ai toujours été peiné de de voir que le Landgrave Guillaume et autres aient déclaré les enfants du duc non-successibles, à cause de son mariage; une des branches de la maison de Gottorp,[164] notamment le grand-duc d'Oldenbourg, partage

---

162 L'original, daté de Sans-Souci le 20 sept. 1845, est devant nous.

163 Ces branches de la maison d'Oldenbourg n'ont jamais été régnantes. Dans les branches régnantes, savoir la royale-danoise et la russe-gottorpienne, nous ne connaissans point de descendants des mariages à condition inégale comme princes ayant droit de succession.

164 D'après une remarque un peu nébuleuse dans un ouvrage déjà cité, Schilderungen und Begebnisse eines Vielgereisten, vol. p. 113. on

cette opinion, et en forme la base de ses prétentions; le droit et la pratique générale ne parlent non plus en faveur de Votre Altesse Sérénissime, mais je suis charmé de voir que tout cela puisse être mis hors de considération et qu'on n'a qu'à s'en tenir à la pratique qui règne dans la branche latérale d'Augustenbourg."[165] Ce raisonnement doit paraître un peu singulier et ne fut certainement par du goût du duc. — Enfin, ni les articles de Duckett dans les journaux de France et d'Angleterre, ni les instances de Falck auprès de l'ambassadeur français, lors de son passage à Kiel,[166] ne purent donner accès aux théories du duc près des grandes puissances de l'Ouest, premiers garants de la possession à perpétuité du duché danois de Slesvig. Le duc lui-même écrivit au roi Léopold: „A Copenhague on est sûr de son fait, et l'on prétend avoir reçu les assurances les plus fortes des ministères anglais et français."[167]

3. Au milieu de ces désappointements vis à vis de l'étranger, les machinations du duc semblaient vouloir se

---

doit supposer que le chef même de la maison de Gottorp, l'empereur de Russie, ait refusé de reconnaître l'égalité de condition du mariage du duc.

165 Voy. p. j. n°91, du 2 octobre 1845.

166 Une lettre de Samwer au duc, datée de Neumünster le 30 sept. 1845, rapporte, que l'ambassadeur de France ayant séjourné deux jours à Kiel à son passage, Falck avait profité de l'occasion pour l'entretenir des rapports politiques etc.

167 Le brouillon du duc, écrit de sa main, est devant nous. Il est des premiers jours de l'année 1846 et semble accuser une grande intimité avec le roi Léopold.

briser contre la résistance des amis de l'ordre légal et de la modération. Le pasteur Lorenzen fut contraint de lui annoncer que la ville de Flensbourg avait présenté une adresse au roi pour se rallier à la proposition d'unité d'Ussing.[168] Krogh rapporta que la feuille schleswigholsténoise, soutenue par le duc à Haderslev, avait un déficit considérable que le duc devait combler s'il ne voulait en voir cesser la publication.[169] La feuille de Sonderbourg, que le duc faisait publier en danois pour agiter le peuple du Slesvig, fut supprimée pour avoir enfreint son privilége, et bien que le duc ne cessât d'écrire et de faire écrire des articles fulminants contre tout ce qui était danois,[170] il eut cependant le chagrin d'apprendre par Jasper, en date du treize avril 1845, que le calme le plus parfait régnait partout dans le Holstein. „Loeck," écrivit-il, „est très mécontent des dispositions du public, surtout en Holstein; le Slesvig est un peu plus impres-

---

168 La lettre est datée du 7 décembre 1844, et se trouve sous la main.

169 Nous avons deux lettres de Krogh sur cette matière, datées du 1er et du 9 décembre 1844. La feuille s'appelait Lyna, et le duc paya son déficit avec 171 écus 33 sh. courant. C'était le docteur Marcus, qui jouait le premier rôle dans cette affaire. La lettre du 9 décembre nous dit que „le docteur Marcus se tiendra derrière les coulisses, soutenant toutefois le traducteur des articles danois et le mettant en avant comme rédacteur."

170 Une lettre de Jasper, du 4 janvier 1845, nous montre le duc comme auteur de l'article de la feuille de Rendsbourg 1845 n° 2: „Les dernières tentatives des danois," dans lequel il conseille de choisir le futur régent du Holstein pour roi de Danemark — et de l'article de la feuille d'Itzehoe 1845 n° 2: „Du Schleswig septentrional," dans lequel il est question de la gazette de Sonderbourg. On voit par la p. j. n° 93, qu'il laissa au Dr. C. Lorenzen le soin d'écrire pour lui contre le baron Dirckinck.

sionnable, mais le Holstein est sur le point de s'endormir." La cause du duc étant repoussée par les princes et regardée avec indifférence par les holsténois, Jasper conseilla à son maître d'employer le suprême moyen, celui qui de nos jours a renversé tout pouvoir légitime et mis l'Allemagne entière en révolution. Il écrivit au duc ces paroles remarquables et terribles: „Puissiez vous réussir à mettre sur pied le vieux Michel allemand!" [171]

Ces paroles renferment leur propre commentaire. L'Europe en a ressenti avec terreur la redoutable signification. Elles veulent dire: séduire le peuple honnête, simple et ignorant, remuer les passions de la foule, rendre les masses violentes arbitres de rapports inconnus et incompris, livrer la vie et le bien du citoyen paisible à la merci des perturbateurs, fouler aux pieds l'ordre légal, effacer par le fer et le feu les lois divines et humaines. Et pourquoi ces furies allaient-elles se déchaîner contre la noble nation danoise, trop souvent victime de la violence et de l'injustice? Le duc d'Augustenbourg nous l'apprend lui-même dans une lettre qu'il a fait imprimer depuis. Ce n'était pas que le bien-être des duchés exigeât une révolution, ni qu'il fallût défendre ou attaquer une nationalité quelconque; c'était uniquement pour procurer un pays au duc et redresser le tort qu'il avait eu de quitter le chemin légal, pour entrer dans la voie criminelle qui lui parut moins longue pour arriver

---

171 Voy. p. j. n° 94. „Michel allemand" est l'équivalent du „John Bull" de l'Angleterre.

au but. „Voilà," dit-il, „le point difficile, et c'est là, plus ou moins, la source effective de tous les troubles actuels, de toutes les dissensions politiques et nationales."[172] Il a raison. Ces dissensions ne sont qu'un masque en dessous duquel il n'était pas permis au „vieux Michel allemand" de regarder; il devait s'imaginer de ne verser son sang que pour ses propres intérêts les plus sacrés. Si l'on pouvait lui inculquer cette croyance, son zèle fanatique le mettrait sur pied. Lui inspirer la foi — voilà le problème!

CHAPITRE CINQUIÈME.

LE MOUVEMENT DES MASSES EN ALLEMAGNE.

Donc, si les souverains ne pouvaient être gagnés par les instances du duc, on les forcerait par la violence de leurs propres sujets. Ce plan n'était par maladroit. Déjà

---

172 La lettre du duc, dont le brouillon avec des notes autographes est devant nos yeux, est écrit en danois à l'adresse d'un homme en Danemark et datée du 2 avril 1845. Plus tard, le duc la fit insérer dans la gazette d'Augsbourg du 4 et 5 mars 1849, et dans le Correspondant de Kiel 1849 n° 68, pour prouver qu'il n'avait jamais aspiré à la couronne de Danemark. Nous en appelons aux preuves multipliées que nous avons produites du contraire, et notamment dans son article dans la feuille de Rendsbourg 1845 n° 2. Mais toutes ces preuves se couvraient de l'anonyme.

depuis long-temps le peuple d'Allemagne était travaillé par des écrits démagogiques, des assemblées populaires, des discours et des chansons capables de monter les têtes, mais par-dessus tout par des théories académiques sur l'unité de la grande patrie germanique qui devait dominer l'Europe entière et faire revivre l'époque brillante de l'empire des Hohenstauff. Des hommes, depuis leur jeunesse épris de ces idées, envahirent les positions d'où ils purent diriger les masses, et par elles dicter la loi aux souverains. Sans doute, ce n'était pas les Augustenbourg qui avaient fait naître ce grand mouvement, mais ils surent le tourner à leur profit d'abord en Holstein et plus tard dans toute l'Allemagne. Les agents schleswigholsténois se montrèrent partout où il y avait de l'agitation, dans les assemblées populaires, dans les séances législatives et parmi les réunions chantantes; bravant et insultant leur propre souverain ils jetèrent partout la déconsidération sur les princes. Les massacres de Berlin et de Vienne, de Francfort, de Dresde et du reste de l'Allemagne n'en étaient que les déplorables conséquences, et les schleswigholsténois furent les derniers qui tinrent bon à la fameuse diète où une poignée d'avocats et de professeurs élurent et destituèrent des empereurs et des rois[173]. „Le vieux Michel allemand" était vigoureux. Il ne s'agissait que de

173 Il est évident que la révolution allemande coule d'une source théorique et académique, ce qui lui donne un caractère tout différent de la révolution française. C'est pour cela que les agitateurs de France n'ont aucune sympathie pour leurs collègues d'Allemagne — ils ne les comprennent pas.

le „mettre sur pied" pour soutenir la conjuration augustenbourgeoise.

Il s'offrit un moyen dans les assemblées législatives des petits états allemands par la manie des adresses, signées à la volée par tous ceux qui en avaient la fantaisie. Les pays de Brunswic-Lunebourg, voisins du Holstein, étaient les premiers exposés au déluge des pamphlets; ils se trouvaient en rapports plus intimes avec la noblesse holsténoise qui ne sut pas assez tôt ouvrir les yeux sur le sort qu'elle se préparait à elle-même, et l'assemblée des états de Brunswic donna en premier lieu l'exemple d'une immixtion illégale dans les rapports internationaux et politiques du Danemark; elle traita avec l'aplomb de l'ignorance cette affaire qui n'était aucunement de sa compétence[174]. Le duc d'Augustenbourg commanda au conseiller Esmarch une espèce de catéchisme à l'usage des assemblées qui voulussent, sans se fourvoyer trop grossièrement, se mêler des affaires du Danemark. Il arriva trop tard, et ne fut pas des plus instructifs[175]. Les allemands n'avaient pas la patience d'attendre, c'était à qui des assemblées arriverait la première. Des noms inconnus au-delà de leurs bourgades entraient en lice contre un roi, avec le même front que plus tard les hommes de Francfort se plaisaient à vociférer contre tous

---

174 C. Dirckinck-Holmfeld, Critik der Holsteinischen Rechtsverwahrung, Sendschreiben an die Braunschweigische Ständeversammlung. Altona en février 1845.

175 Ces opuscule ne fut achevé que vers la fin de l'année 1845; nous en ferons mention plus loin.

les souverains, et le scandale atteignit son apogée par l'effronterie et l'ignorance crasse de l'adresse de Heidelberg. Le mémoire de Mr. Bunsen n'avait pas encore paru.

Un autre moyen d'enflammer les imaginations était dans les réunions chantantes ou les soi-disant „banquets lyriques" (Liedertafeln). Dans les duchés, on les mit en rapport avec les clubs politiques et la saine raison s'évapora en hymnes révolutionnaires. Chaque ville avait son club et son „banquet lyrique" et tous étaient de la même nature, à l'exception cependant de Flensbourg; cette ville, la plus importante du Slesvig, avait toujours été attachée à l'union avec le Danemark; c'est pour cela qu'elle fut travaillée plus que jamais par le parti des factieux, qui s'y prirent soit en établissant un chemin de fer qui la rapprochât de Rendsbourg, soit en lui donnant pour bourgmestre un rebelle fanatique[176]. Le duc forma dans ses domaines,

176 Nous avons devant nous une lettre originale du prince de Noer au roi, datée Noer le 24 Mai 1845, nous en transcrivons les passages suivants. „Si tu voulais concessionner le chemin de fer de Rendsbourg à Flensbourg, ce serait maintenant le moment opportun, pour que les travaux de terrasse pussent commencer, quand les autres seraient achevés. Ce chemin est le plus important du pays, également sous les points de vue stratégique et économique, c'est à mon avis le seul qui dût être permis, parce que toutes les routes latérales ne pourront se soutenir à la longue, au lieu que celle-ci se prolongera bientôt jusqu'à Aalbourg." — Après avoir longuement développé cette idée qui devait exclure Flensbourg et tout le Jutland de tout commerce indépendant, uniquement au profit des marchands de Hambourg, et ouvrir aux armées de l'Allemagne l'entrée du pays, le prince recommande Pierre Lüders à la place de bourgmestre de la ville encore fidèle de Flensbourg, en ces termes: „La situation de Flensbourg a été et reste encore vacillante, il lui faut un homme capable de fixer l'esprit

aussi danoises que le Séland et le Julland, un choeur allemand qu'il appelait „mon banquet." Ces choeurs politiques des duchés envoyèrent des délégués aux autres réunions établies en Allemagne et le banquet du duc ne resta pas en arrière.

Un troisième moyen d'agitation sur le brave „Michel" était de déployer en procession solennelle le drapeau vierge de l'état nouveau-né de Schleswigholstein. Il a déjà été remarqué[177] que le duc indiqua à ses agents la manière de composer ces armoiries et ces drapeaux inconnus du monde, et qu'il en fit confectionner le dessin à ses frais[178]. Pendant l'été 1845 ces équipées symboliques des rebelles furent poussées à leur comble, et le prince de Noer, toujours fidèle à son rôle, prit à tâche de maintenir le roi en belle humeur, comme si tout allait au mieux. Cherchant à faire accroire au roi que l'indulgence de la censure était un effet de la plus profonde sagesse politique, il osa défendre l'innocence des drapeaux séditieux. Dans ses lettres au Roi il n'eut pas honte de débiter les choses les plus incroyables. „Les

---

de spéculation sur les nombreuses ressources qui sont encore à exploiter. Je crois que le conseiller d'état Lüders trouverait une place convenable dans le gouvernement!" — Ce Lüders qui devait convertir Flensbourg au parti des factieux, s'était montré dans l'assemblée des états comme l'ennemi décidé du Danemark. — D'autres lettres du prince montrent, que le roi a dû être mécontent de cet homme, et que le prince, tout en lui faisant une mine aimable, désirait le voir éloigné du gouvernement de Gottorp.

177 Lorsque le bourgmestre Schow en demanda des éclaircissements, le 5 novbre 1832. (voy. p. j. nº 37).

178 Pour mettre en tête de la feuille de Sonderbourg, lorsque le duc en avoit acheté le rédacteur Meyler, voy. à la pag 53.

drapeaux," écrivit-il, „ne sont formés que de vieilles enseignes des régiments et l'on n'y ajoute aucune importance; mais les danois m'en veulent parce qu'ils savent que je soutiens la force de ton règne dans les duchés; il serait à désirer que les employés du royaume fussent aussi fidèles que ceux d'ici. Je suis parfaitement de ton avis, qu'il n'existe pas un état de Schleswigholstein, mais je regarde comme absolument indifférent qu'un journal prétende le contraire[179]." Il n'était donc pas étonnant que

---

179 Cette lettre du prince au roi est datée de Noer du 14 juin 1845. Après avoir parlé du chemin de fer de Flensbourg à Husum, et recommandé celui de Flensbourg à Rendsbourg, il en vient à l'indulgence de la censure à l'égard des feuilles séditieuses des duchés. „Il faut", écrit-il," beaucoup de conduite de la part du censeur pour tenir le juste-milieu et ne pas provoquer un mécontentement général par une trop grande rigidité. En outre, on attache ici beaucoup moins d'importance aux feuilles publiques que tu ne l'imagines. Les banquets lyriques sont une institution tout à fait inoffensive qui détourne l'homme du peuple du cabaret et de la débauche; ce sont des réunions de localité qui ne se mêlent pas de politique, et pour t'en donner la preuve (!!) voici les statuts du „banquet" de notre endroit. ... Pour ce qui est du drapeau, il doit son origine aux vieilles enseignes des régiments; pour conserver les anciennes couleurs, on les a réunies dans le nouveau drapeau, soi-disant schleswigholsténois, auquel du reste on n'attache pas grande importance." — Ensuite le prince cherche, comme à l'ordinaire, à jeter de l'ombrage sur la fidélité des sujets danois, comme s'ils ne pensaient qu'à la révolte; il s'exprime de la manière suivante. „Ils (les danois) savent fort bien que les fondements de ton trône sont fermement soutenus dans les duchés, c'est pour cela qu'ils veulent tout saper, afin d'en avoir beau jeu plus tard. Je sais peut-être mieux que personne, que les dispositions dans le Danemark ne sont guère rassurantes. Il serait à désirer que les employés en Danemark fussent aussi loyaux et conservatifs que ceux d'ici; malheureusement ce n'est pas le cas. ... Je suis parfaitement de ton avis qu'il n'existe pas d'état de Schleswig-Holstein, mais je regarde comme absolument indifférent, si un journal le dit ou non." — Il paraît que le prince-gouverneur a supposé au roi une crédulité qui ferait honte à un enfant.

peu à peu le peuple inoffensif fût perverti et disposé à la révolte, quand le duc, beau-frère du roi, semait la corruption, et l'autre beau-frère, lieutenant-général des duchés, protégeait les premiers germes de la rébellion. Aucun gouvernement du monde n'eût souffert de pareilles menées; mais le roi, naturellement doux et bon, trouvant ses efforts neutralisés par les serviteurs déloyaux qui l'enveloppaient de toutes parts, ne fit rien, ou mieux, ne prit que des demi-mesures. Il défendit en effet les drapeaux séditieux; mais la démoralisation des employés de tous grades était telle, que l'on ne fit guère attention à l'ordonnance royale; les drapeaux prohibés dans le pays allaient maintenant par bravade se montrer en Allemagne, où la foule égarée devait être fanatisée à la vue de ces emblêmes du martyre, et ce fut encore le duc d'Augustenbourg qui se mit à la tête du mouvement. Il fit confectionner par les mains de ses filles mêmes un somptueux échantillon des étendards de la révolte, et les banquets lyriques du Slesvig l'emportèrent à la fête chantante de Wurzbourg. Ce devait nécessairement être un secret et l'avocat Chemnitz fût chargé de pourvoir au silence des journaux à cet égard[180]. Cependant le mystère était connu et devait essentiellement rehausser l'enthousiasme, qui fut excessif partout où paraissait le drapeau. La relation qu'en fit Jasper au duc est celle d'un amoureux en délire; elle a dû sans doute amuser, par son extravagance,

180 Une lettre du duc, datée du 27 juillet 1845, en fait preuve. Cependant, fidèles aux principes que nous avons suivis jusqu'à présent, nous ne désirons pas en donner connaissance, à moins qu'on ne révoque en doute notre assertion.

les boudoirs d'Augustenbourg. „Il nous tarde," écrivit-il, „de voir cette bannière merveilleuse, digne de l'illustre main qui nous l'offre; elle sera saluée avec admiration, reconnaissance et enthousiasme, non seulement à Würzbourg, mais dans toutes les contrées de la patrie allemande; ensuite elle sera gardée chez le bailli Pauly, où l'on ira en pèlerinage, comme pour voir la sainte robe de Trèves[181]." Si quelqu'un eût dit tout simplement aux peuples d'Allemagne que ce drapeau venait du Danemark, de l'île purement danoise d'Als qui de temps immémoriaux appartient à la juridiction du grand-bailliage de Fionie, et qu'on allait le conserver dans la maison d'un employé, dont le titre danois[182] n'était pas même connu dans les idiomes parlés au midi de l'Eider! Mais personne n'en eut connaissance et le drapeau d'Als fit complètement fureur. Succès de nouveauté!

Cependant le moyen souverain de mettre sur pied le bonhomme „Michel" était le tapage, tapage en journaux, en processions et en réunions populaires. Dans ce but, le duc envoya un article anonyme au Correspondant de Hambourg dans lequel il raconta, que le sort des duchés allait se décider par la mission du ministre des affaires étrangères du Danemark auprès de la reine Victoria, de lord Aberdeen et du prince de Metternich. Jasper lui assura que cet article allait faire sensation[183]. On com-

---

181 Voy. p. j. nº 95.

182 Le Slesvig, à l'instar du reste du Danemark, est depuis le temps les plus reculés partagé en Herred (seigneuries, bailliages), nom qui ne se trouve ni en Holstein ni en Allemagne.

183 „Grande sensation," écrit-il, voy. p. j. nº 95.

bina une imposante démonstration populaire en forme de députation qui devait se rendre à l'île de Föhr, auprès du roi, pour protester contre la prohibition des drapeaux révolutionnaires; mais le duc, s'étant convaincu qu'une restriction encore plus forte allait en devenir la conséquence, la fit contremander par le pasteur Brag[184]. Le manuel que le duc avait fait écrire à Esmarch pour exciter les assemblées allemandes, parut au commencement de l'année 1846, et ce travail fut payé 100 écus par le duc[185]. C'était un peu cher, mais le duc dut s'habituer aux largesses; il fut encore obligé, à la même époque, d'indemniser d'une année de déficit la feuille de Haderslev, Lyna, qui avait perdu tous ses abonnés depuis qu'elle s'était mise à la solde du duc[186].

Partout où les journalistes, les professeurs, les avocats et les employés allemands purent seuls haranguer le peuple, la corruption systématique commença à porter ses fruits. La ville de Rendsbourg, visitée souvent par le prince de Noer en sa qualité de chef militaire, et peuplée en grande majorité d'allemands, prouva le fait d'une manière assez éclatante. Il arriva que la garde bourgeoise, au milieu d'une revue, mit le sabre à la main contre un officier d'artillerie danois qui était de service, et cela

---

184 Voy. p. j. n° 96.

185 Voy. p. j. n° 97. Le livre n'est essentiellement qu'une traduction des débats de Roeskilde et d'Itzehoe. Le travail d'Esmarch consiste dans une introduction exposant les doctrines schleswigholsténoises et une conclusion brève qui, par extraordinaire, tend à démontrer, que l'on ne regarde pas comme vraisemblable la séparation des duchés d'avec le royaume.

186 Voy. p. j. n° 98.

même sous les yeux du prince-gouverneur, qui rudoya l'officier et présenta l'affaire au roi comme une rixe insignifiante[187]. Ces faits positifs auraient dû avertir le

---

187 Quand on sait que cette affaire, à l'époque où le prince de Noer se trouva à la tête du gouvernement des deux duchés, fut jugée par un conseil de guerre qui acquitta complètement le lieutenant Schau, et que le roi, par suite de ce résultat, ordonna la dissolution de toute l'artillerie bourgeoise de Rendsbourg, il est intéressant de voir comment le prince-gouverneur, dans sa lettre au roi, datée du 5 octobre 1845, rapporte cet événement scandaleux. „Après la revue d'artillerie, pendant que nous déjeûnions dans une tente, il s'éleva à quelque distance de là un bruit entre le lieutenant d'artillerie Schau et l'artillerie bourgeoise mêlée aux spectateurs. Schau qui déjà plusieurs fois, à cause de sa rudesse, avait eu des démêlés avec les bourgeois, ne voulut pas permettre aux spectateurs de quitter la chaussée qui longe le champ d'exercice, et comme l'artillerie bourgeoise en ce moment devait occuper la redoute, quelques conscrits non-uniformés de la garde bourgeoise faisant le service d'ouvriers y entrèrent en même temps. Dans cette occasion Schau cria à sa troupe: „ne laissez par entrer cette canaille!" C'était le signal d'un assaut contre lui, les sabres furent tirés, des coups distribués, cependant, à ce que je crois, sans que le sang ait coulé. Le colonel Koye fit sonner l'appel, je montai à cheval et perçai la foule qui se dispersa à un signe de ma main, et tout fut fini . . . . . Après avoir passé en revue les bourgeois, je leur fis former un cercle autour de moi et je leur dis, que c'était avec le plus grand plaisir que j'inspectais leurs exercices, qu'ils savaient combien j'étais l'ami de la bourgeoisie, mais que j'étais en même temps l'ami de l'ordre et de la tranquillité, et que ce qui était arrivé aujourd'hui m'avait profondément affligé . . . . Je rassemblai ensuite le corps des officiers d'artillerie et leur signifiai, que tout en ayant trouvé mon attente satisfaite à l'égard de leurs exercices etc., je me voyais obligé par les scènes dont j'avais été témoin après la revue, de leur faire observer . . . que la politique était en-dehors des fonctions militaires, que j'avais appris qu'ils se mêlaient de politique, ce qui avait aigri les esprits contre eux . . . . Ces bonnes gens ont pris à mal cette remontrance, à ce que j'ai entendu, parce qu'ils croient que je protège la bourgeoisie à leur détriment . . . . — Je t'ai donné cette longue description d'une vraie bagatelle, parce que je présume qu'il y aura là-dessus beaucoup de relations différentes." Nous laissons aux témoins oculaires de juger à quel degré le prince avait compris l'affaire.

gouvernement qu'il était temps de réprimer le mal dans sa source.

2. La source primitive n'était autre que les prétentions du duc à la succession de l'état nouveau de Schleswigholstein. Il en était déjà convenu vis-à-vis de ses amis[188]; le roi aussi était enfin arrivé à ce resultat. La haute opinion sur la loyauté chevaleresque des Augustenbourg ne pouvant plus se soutenir, le roi fut obligé de prendre une décision à l'égard de la question de leurs droits d'héritage, qui avait été mise en avant avec tant de force qu'il ne convenait plus de la traiter d'extravagance. Il fut donc nommé une commission composée d'hommes distingués, chargés de fouiller dans les archives, et les résultats de ces travaux parurent enfin sous la forme d'une lettre patente du 8 juillet 1846. Le roi y déclara que la question qui s'était élevée au sujet de l'indivisibilité de l'état danois, l'avait engagé à donner les plus grands soins aux recherches nécessaires, et qu'il avait acquis la certitude que le Slesvig en entier faisait partie inséparable de la monarchie danoise; cependant, qu'à l'égard *de certaines parties du* Holstein il existait quelques *doutes* qu'il chercherait à lever, pour que l'état pût rester *réuni tel* qu'il l'avait été depuis des siècles. La lettre patente fut signée par tout le conseil d'état, dans lequel siégeait alors le comte de Reventlow-Criminil, membre de

188 Qu'on se rappelle ses paroles du 2 avril 1845: „C'est là le nœud difficile, et la véritable source de toutes nos dissensions." Corresp. de Kiel 1849 page 305.

la noblesse holsténoise et à cette époque ministre des affaires étrangères [189].

Le duc d'Augustenbourg ne se laissa pas convaincre de l'illégitimité de ses prétentions. Il adressa une protestation au roi, apparemment au sujet du Slesvig, et une autre à la diète germanique, probablement à l'égard du Holstein. Cette dernière fut en quelque sorte encore plus singulière que la première, le roi n'ayant exprimé que la volonté de chercher à opérer l'union du Holstein avec la monarchie danoise, une pareille tendance put bien lui être permise. Le duc de Glucksbourg protesta également, et la conséquence en fut sa démission, ainsi que celle du prince de Noer. En revanche, les deux frères du duc de Glucksbourg, Frédérik et Christian, déclarèrent que la lettre patente ne les empêcherait pas de servir le roi avec la même fidélité qu'auparavant, et leur serment fut renouvelé avec leurs sceaux et signatures. Le prince Christian motiva sa déclaration dans un mémorial séparé, avec ces paroles: „Les prétentions élevées par la branche d'Augustenbourg, ainsi que par la nôtre, au sujet du droit de succession éventuelle dans les duchés à l'extinction de la branche masculine de la maison royale, s'appuient, selon moi, sur des titres mal fondés, et comme le roi ajoute expressément que la patente est basée sur la justice et la vérité, j'en demeure convaincu et je renouvelle à Sa Majesté mon serment de fidélité, révérant les

---

189 Parmi les signatures se trouvent encore celle du prince royal d'alors et du prince héréditaire Ferdinand, tandis que le conseil d'état ne signe pas d'habitude les ordonnances royales. Mais celle-ci était une loi d'état et de maison royale, et fut comme telle déposée en original dans les archives de l'état.

principes émis par Sa Majesté dans sa lettre patente"[190]. Le prince Christian n'est point devenu parjure, même dans les jours d'adversité et d'impunité. Il est très naturel que les conjurés du Holstein usassent de tous les moyens. Les avocats Lorenzen et Beseler convoquèrent une assemblée populaire à Neumunster, où ils haranguèrent la foule dans les termes les plus révoltants; les assemblées des états d'Allemagne, particulièrement la chambre quasi-révolutionnaire de Bade, lancèrent des bulles d'anathème; les états du Holstein se déclarèrent dissous, après en avoir appelé à la diète de Francfort et — M. Eugène de Hammerstein s'annonça chez le duc comme un Béranger allemand, dont les chansons devaient faire surgir des armées et renverser des trônes[191].

Cependant le „Michel allemand" n'avait pas encore accablé les défenseurs de l'ordre existant et du droit politique de l'Europe; un gouvernement probe et vigoureux avait succédé dans les duchés à celui qui venait de quitter. Le roi de Prusse qui dans le premier moment avait peut-être été entraîné par les clameurs, prit connaissance des faits et déclara ensuite que le mouvement étant purement révolutionnaire, le gouvernement devrait le réprimer par la force[192]. La diète germanique, malgré le vague de ses

---

190 Le serment renouvelé du prince Frédérik est daté d'Itzehoe le 11 septembre 1846. Le serment à commentaire particulier du prince Christian est daté de Copenhague le 4 septembre 1846, tous les deux en allemand. Les originaux en furent déposés dans les archives de l'état.

191 Voy. p. j. n° 99.

192 D'après le témoignage non suspect en cette circonstance du duc de Glucksbourg, appuyé sur des relations diplomatiques. Voy. p. j. n° 100.

principes, ne put se prononcer à l'égard du Slesvig et ne voulait se mêler que des pays confédérés de Holstein et de Lauenbourg, compétence que le roi du moins n'avait jamais contestée. Le nouveau gouvernement des duchés suivit la maxime recommandée par le roi de Prusse; un grand rassemblement, connu d'avance par le prince de Noer et très probablement aussi par le pasteur Lorenzen[193], fut obligé de se dissoudre devant la contenance décidée du gouvernement, et comme le duc ne possédait en effet de parti que parmi les avocats, les professeurs et les employés, il n'était pas si difficile de maintenir encore la tranquillité à l'intérieur.

3. Il y avait, notamment depuis la démission du prince de Noer, une différence très remarquable entre les progrès de la conjuration dans le pays même et ceux qu'elle faisait à l'étranger. En Allemagne où les académiciens s'attachaient de plus en plus aux masses et propageaient l'idée de la grande patrie réunie, les disciples de Dahlmann et de Falck pouvaient compter sur un intérêt suivi, du moment qu'il s'agissait d'agrandir la patrie allemande, ne fût-ce que d'un territoire de 150 milles carrées, ravi au Danemark, ce pays tant dédaigné! C'est pour cela même que l'agitation fut continuée dans les journaux allemands. L'avocat Cartheuser rapporta au duc, le trente octobre, que plusieurs articles avaient été envoyés à la gazette d'Augsbourg; il lui proposa en même temps de les faire im-

193 Voy. p. j. nº 101. La lettre du prince est du 6 septembre; celle de Lorenzen parle, comme d'habitude, à mots couverts, mais paraît traiter de la même matière.

primer dans des brochures qui pussent être distribuées aux députés des états du Slesvig[194]. Comme réplique à l'apostrophe, les conjurés reçurent une foule d'adresses de l'Allemagne, toutes remplies de divagations et d'invectives grossières contre le roi de Danemark. Ce n'étaient que des exercices préparatoires dans l'art d'injurier une tête couronnée et le duc était si certain que le „Michel allemand" n'attendait qu'un signal d'attaque, que déjà au commencement de 1847 il comptait sur l'assistance de quarante millions d'allemands pour soutenir ses projets séditieux[195].

Dans le pays même, les progrès ne répondirent pas aux désirs du duc. Son seul appui dans le Slesvig était dans l'assemblée des états qui, comme nous l'avons déjà remarqué, ne pouvait pas, d'après la loi d'élection existante, devenir l'organe réel et véridique du pays. L'assemblée des états du Slesvig ne pouvait autrement que devenir allemande, holsténoise ou schleswigholsténoise sous l'influence de tant d'éléments étrangers, et le duc en était si sûr, qu'il songeait même à renoncer à sa voix délibérative dans l'assemblée. Du moins il ébaucha une lettre au roi, demandant à se démettre de cette prérogative, et motivant ce sacrifice dans un mémorial[196] remarquable par

---

194 Voy. p. j. n° 102. Les articles envoyés à la gazette d'Augsbourg: „Wider die Dänischen Erläuterungsartikel I–II", se trouvent dans les n° 276, 285, 286 suppl. Ces trois articles parurent réellement en brochure.

195 Cela se voit par une lettre, du 11 janvier 1817, de la part du professeur Hjort de Sorö au duc.

196 Voy. p. j. n° 103.

le peu d'aplomb que le duc semble y montrer, en reconnaissant les titres des rois de Danemark à la partie de Gottorp même après l'extinction de la branche masculine, contestant en revanche les droits de la branche de Gottorp à la succession éventuelle du Slesvig, comme pour se venger du duc d'Oldenbourg qui avait refusé de reconnaître la validité héréditaire de son mariage[197]. Cette lettre ébauchée ne fut peut-être par expédiée, car le duc siégea néanmoins dans l'assemblée, participa aux désordres qui y eurent lieu, appuya la proposition de la séparation du Slesvig d'avec le Danemark et de son incorporation dans l'Allemagne, enfin donna signal de la dissolution de l'assemblée en déclarant le premier de vouloir la quitter. Cependant en-dehors de l'assemblée des états le duc et ses conjurés n'eurent que de mauvais succès. Peu de temps avant les élections du sixième district, au printemps de 1847, le duc fit distribuer clandestinement deux petites brochures en danois, intitulées „Du droit de succession dans les duchés", et „L'adresse de Neumünster", toutes les deux en sens ennemi contre le Danemark[198]; mais l'entreprise échoua et dans ce district, comme ailleurs, des loyaux-

197 Qu'on se rappelle ce que le prince Bernard de Solms écrivit au duc à ce sujet le 2 octobre 1846.

198 Le bourgmestre de Haderslev, le conseiller d'état Lassen, éclaircit à la suite d'une enquête, qu'un grand nombre de personnes avaient colporté ces brochures, telles que le docteur Marcus à Haderslev, le négociant Lüders à Apenrade et son homonyme à Sonderbourg, Todsen à Tönder, Ahlmann à Gravensteen, Fischer, le docteur Bach, le boucher Eklund et le tailleur Beckmann, tous à Augustenbourg. Une lettre de famille au duc, datée du 23 mai 1847, montre que le duc était l'âme de toutes ces intrigues. La lettre est devant nous.

danois furent élus députés. On ne sait pas si la correspondance secrète que le duc engagea à cette époque avec un certain M. Hansen, ci-devant major, actuellement percepteur des contributions indirectes à Grenaa, lui a été de quelque profit, mais cela n'est guère probable[199]. Ses efforts pour agiter les slesvicois par des prêtres et des maîtres d'écoles anti-danois eurent à peu près le même sort; le pasteur Petersen de Notmark et son beau-frère, le curé Ahlmann de Tönder, étaient chargés de fournir des maîtres d'écoles de la vraie espèce pour les possessions du duc[200], et quand une cure s'y trouvait vacante, on eut particulièrement égard à la profession de foi politique du candidat, les aspirants danois étant définitivement exclus de la concurrence[201]. Tout cela cependant ne servit à rien: les idées augustenbourgeoises n'eurent aucun accès dans l'esprit de la population danoise, ce qui fut évidemment prouvé par les mauvais succès de Lyna et de la feuille hebdomadaire de Sonderbourg, toutes deux salariées par le duc. La première accusa, au commencement de la deuxième année, un déficit de 658 écus courant, que le duc fut obligé de combler[202] et malgré

---

199 Voy. p. j. n° 104, que nous produisons comme pièce curieuse.

200 Voy. p. j. n° 105.

201 Voy. p. j. n° 106. Le conseiller d'état Hegewisch à Kiel, recommande le candidat Schlaykiær à la cure du village d'Adserballing parce qu'il s'était formé l'esprit à la guerre défensive. Steffens recommande de la même manière son cousin J. Th. Petersen. Nous avons les deux lettres de recommandation.

202 Dans une lettre du receveur Krogh, datée du 12 mars 1848; l'original se trouve devant nous.

tous les efforts pour la soutenir[203], le rédacteur ruiné vendit son privilége au gérant du journal danois de Dannevirke qui florissait alors. La feuille de Sonderbourg essuya les mêmes désastres: après s'être vendue au duc elle trouva si peu de lecteurs que l'on put déjà, au printemps 1847, prévoir sa chute, et la propriétaire, veuve de l'imprimeur Meyler, écrivit au duc une lettre, datée du trente-un août, exposant avec douleur comment les projets du duc et les insistances de ses agents l'avaient mise dans cette situation déplorable[204]. De pareils faits attestent suffisamment les dispositions du peuple de Slesvig.

Il arriva également de la frontière de l'Eider des rapports au duc, annonçant que la paix et la tranquillité renaissaient visiblement sous l'administration nouvelle. Le prince de Noer écrivit au duc, en juillet 1847, qu'il y avait calme plat dans la politique, que les affaires de la conjuration allaient mal et que dans la capitale on travaillait avec succès à une réconciliation.[205] Ses lettres au roi furent nécessairement d'un genre différent, mais il lui représenta que l'état réuni ne pouvait se conserver plus facilement qu'en réintégrant les agnats dans leur ancien droit à la couronne da-

---

203 Voy. p. j. nº 107.

204 Voy. p. j. nº 108, témoignage très remarquable des artifices que le duc employa pour dominer les journaux.

205 La lettre du 19 juillet contient ces paroles: „Dans la politique il y a pour le moment calme plat, et à mon avis cela va mal. A Copenhague on fait tout au monde pour amener une réconciliation." La lettre se trouve sous nos yeux.

noise.[206] Le prince Waldemar d'Augustenbourg remarqua dans une lettre au duc, datée du dix-neuf janvier, que la noblesse holsténoise semblait regretter vivement de s'être engagée dans une voie tortueuse, et qu'elle désirait revenir au roi.[207] Le lendemain mourut le roi Christian VIII. Son fils et successeur reçut du duc une lettre remplie des expressions les plus loyales. Cela n'était assurément pas de l'hypocrisie, car de nombreux sentiments ont dû l'émouvoir en réfléchissant à sa conduite à l'égard du défunt.[208] Du reste il n'avait guère d'autre parti à prendre que de faire bonne mine. Le duc ne pouvait compter que sur le „Michel allemand" avec ses quarante millions de compatriotes, mais alors les souverains d'Allemagne étaient encore maîtres chez eux, et la perspective d'un renversement de la puissance légale, écrasée par les doctrines académiques qui durent fanatiser le peuple, semblait encore éloignée.

Alors apparut comme un éclair sur l'horizon serein, la révolution parisienne de fevrier 1848, et le „Michel allemand" non pas le brave et honnête, mais le méchant et l'infernal, longtemps agité en sécret et ouvertement, en prose et en vers, par les théories des corrupteurs du peuple, leva sa tête menaçante. Le duc s'en aperçut et — reconnut son allié; ses vrais amis craignant qu'il

---

206 Nous avons devant nous la lettre, dans laquelle le prince émet l'eventualité d'un avénement de la maison d'Augustenbourg au trône du Danemark; elle a été écrite le 5 janvier 1848, deux semaines avant la mort du roi.

207 Voy p. j. n° 109.

208 Voy. p. j. n° 110.

ne se laissât entraîner, l'avertirent du danger[209], mais son frère lui donna des conseils tout différents dans une lettre du 28 février, où, fort de sa confiance dans les révolutionnaires d'Allemagne, il annonça la guerre aux souverains. „Que deviendra maintenant," écrivit-il, „Metternich avec sa politique stupide? la France exigera une constitution pour le Milanais, et volera au secours de l'Italie. Que la Prusse prenne garde à ses provinces rhénanes. Le roi des Belges peut également faire son paquet; bref, dans ce moment, tout chancelle!"[210]

Cette lettre du prince de Noer, — cette joyeuse prédiction de la rupture de tous les liens politiques de l'Europe — est le dernier des documents augustenbourgeois que nous ayons à produire à l'appui de notre exposé historique. Notre tâche est achevée et — la cause peut être jugée.

Le duc a dû emporter la correspondance la plus rapprochée de l'époque même de la révolte. Ces pièces sont superflues, car les événements parlent plus clairement que les lettres. Pendant que la sécurité la plus parfaite régnait dans la capitale du Danemark, des corps de volontaires furent rassemblés par les agents secrets de la révolte, à Hambourg et dans d'autres villes d'Allemagne, et le prince de Noer évita d'une manière suspecte et par

---

209 Voy. p. j. n° 111 du 26 février 1848.

210 Voy. p. j. n° 112 du 28 février 1848.

de vains subterfuges de prêter le serment militaire.[211] Après que l'avocat Beseler, un des chefs de la conjuration, eut été à Haderslev le dix-sept mars, pour concerter avec les meneurs du parti, eut lieu la séance décisive à Rendsbourg, où l'on organisa la révolte, On décréta l'établissement d'un comité gouvernemental composé de Reventlow-Preetz et des deux avocats Beseler et Bargum; on prit la résolution d'envoyer à Copenhague une députation pour demander l'érection en état indépendant de leur

211 Cette affaire est très remarquable, et comme nous avons les pièces authentiques devant les yeux, nous en donnerons une relation en résumé. Après la mort de Christian VIII tous les militaires devaient selon l'usage prêter le serment de fidélité au nouveau roi, et l'aide-de-camp général de service, Ewald, envoya le 27 janvier au prince de Noer, comme lieutenant-général danois, et aux deux fils du duc, comme lieutenants-colonels, la formule du serment qui en pareilles occasions avait servi aux princes d'Augustenbourg. Mais le prince répondit en date du 2 février, et le duc, au nom de ses fils, le 7 février, que par des raisons toutes particulières ils se croyaient dispensés de ce serment; ils s'appuyèrent d'abord sur une assurance verbale, donnée en 1815, à ce qu'ils disaient, par Frédérik VI, en vertu de laquelle les princes ne devaient pas être obligés de prêter serment, ensuite sur ce qu'on ne l'avait pas exigé à l'avénement de Christian VIII. L'aide-de-camp général de service, Schöller, écrivit à son tour, en date du 28 février, au duc et au prince, et leur montra combien il était invraisemblable que le roi Frédérik VI se fût exprimé de ladite manière, vu que peu d'années avant, le 27 mars 1808, il avait exigé et reçu le serment de fidélité de leur propre oncle, le prince Christian Auguste; il leur fit en même temps observer que la négligence qui avait eu lieu à l'avénement de Christian VIII, ne pouvait servir de règle, le serment n'ayant pas été exigé, il ne put être prêté. La conséquence fut que le duc convaincu fit prêter serment à ses fils le 7 mars. Mais le prince s'en défendit toujours et laissa une nouvelle lettre de l'aide-de-camp-général sans réponse. Peu de jours après il jeta le masque, et se mit ouvertement à la tête de la révolte. Le serment tout récent n'empêcha point les fils du duc de suivre l'exemple de leur oncle.

Schleswigholstein, et l'incorporation dans la confédération germanique du duché de Slesvig.

La première nouvelle en arriva à Copenhague le vingt mars, dans la matinée et produisit la plus grande sensation. Si le gouvernement se fût laissé surprendre au point de céder à ces exigences, c'en était fait de la monarchie danoise. Tout le monde, même les conjurés holsténois, savait bien que le roi ne le voulait pas, il s'était déjà, comme prince-royal, fortement prononcé contre la nomination du prince de Noer à la place de lieutenant-général des duchés, et ses sentiments étaient connus des factieux. Le soir un nombre considérable de citoyens et d'employés se réunit dans la grande salle du Casino, ils résolurent de prier le roi de vouloir former un ministère nouveau, qui accorderait à l'Allemagne ce qu'elle demandait à l'égard du Holstein, comme partie de la confédération germanique, mais conserverait au Danemark le duché de Slesvig qui de temps immémoriaux avait fait partie intégrante de la monarchie danoise. Le lendemain, vingt et un mars, une députation alla présenter cette pétition au roi, et reçut la réponse, que l'ancien ministère était dissous et qu'un nouveau ministère allait être formé. La députation holsténoise arriva dans la matinée du vingt-deux mars, et en même temps on reçut le rapport du chef militaire des duchés, qui annonça comme imminente l'éruption à main armée de la révolte. Le 22 et 23 mars le roi n'avait pas encore choisi les hommes auxquels il voulait confier les portefeuilles, et ce ne fut que le vingt-quatre mars qu'il nomma ses ministres. Le même jour il résolut de communiquer sa réponse à la députation.

Mais les rebelles du Holstein, sachant fort bien

qu'un ministère danois, quel qu'il fût, ne pourrait accéder à des prétentions tendant à la dissolution totale de l'état, n'attendirent pas cette réponse. Déjà le vingt-trois mars ils avaient envoyé un courrier au duc d'Augustenbourg, qui s'était hâté d'aller à Berlin pour chercher à tromper le roi de Prusse par un faux exposé, tandis que son frère, par des moyens semblables, devait surprendre la forteresse de Rendsbourg. Dans la nuit du vingt-trois au vingt-quatre mars, les révoltés, rassemblés à l'hôtel de ville de Kiel, résolurent d'installer un gouvernement provisoire et proclamèrent formellement l'insurrection. Des exprès furent envoyés à tous les corps de troupes séjournant dans les duchés, avec ordre de se rendre à Rendsbourg, et le vingt-quatre mars au matin, le prince de Noer y arriva par le chemin de fer de Kiel, à la tête du 5me chasseurs entraîné à la défection par ses mensonges, et sous le prétexte fallacieux qu'il s'agissait de délivrer le roi retenu prisonnier, il suborna la garnison et s'empara de la place. C'était son rôle à lui. — Le duc, son frère, devait à la même heure surprendre la religion du roi de Prusse, qui jusqu'à ce moment avait désigné le mouvement du Holstein comme une révolution que le roi devait réprimer par la force. Nous ignorons par quels moyens le duc parvint à abuser le monarque, mais la lettre qu'il en reçut en date du vingt-quatre mars, prouve jusqu'à l'évidence que le roi n'avait pas été instruit du véritable état des choses. C'était là le rôle du duc, jusqu'au moment où, par sa proclamation, il se joignit publiquement aux rebelles. Mais les corps volontaires de Berlin et des autres villes d'Allemagne entrèrent déjà à Rendsbourg le vingt-quatre mars.

La députation, envoyée à Copenhague par les révoltés, n'avait pas encore reçu la réponse

du roi Frédérik. Elle ne fut admise au château de Christiansbourg que le vingt-quatre mars vers midi, et quelques moments après, immédiatement avant le départ des délégués, ils reçurent la réponse suivante: „Que le roi, pour ce qui concernait le Holstein, s'associerait volontiers à la tendance d'unité de l'Allemagne, mais que le Slesvig, tout en conservant ses particularités locales, devait rester partie inséparable de la monarchie danoise et recevoir une constitution libérale en commun avec le Danemark." La députation quitta la rade de Copenhague le vingt-quatre dans l'après-midi, mais ce ne fut que le lendemain dans l'après-midi qu'elle aborda à Kiel et publia l'ultimatum du roi. La révolte avait donc été complètement effectuée long-temps avant que les paroles royales fussent prononcées à Copenhague.

Cependant la rébellion n'avait nullement pris racine dans le peuple, ce qui se découvrait partout de la manière la plus décidée. Quoique le roi eût été attaqué à l'improviste, ses troupes entrèrent déjà le vingt-neuf mars sans résistance dans Haderslev; le trente-un elles furent à Apenrade, et le neuf avril toute l'armée des rebelles fut dispersée après le court engagement de Bau. Deux jours après, tout le duché de Slesvig était rentré sous la domination de son légitime souverain. La petite armée campait déjà sur les bords de l'Eider et le roi s'y trouvait en personne. Son apparition produisit sur les prisonniers, qui avaient été séduits et trompés, la plus vive émotion. A Flensbourg le roi adressa la parole à un vieux sergent-major, qui portait sur sa poitrine la croix de Danebrog, et lui demanda comment il avait pu porter les armes contre son roi. Le vétéran malheureux sortit des rangs des prisonniers avec toutes les marques

de la plus profonde contrition et répondit: „Moi et mes camarades, nous avons été séduits par les officiers supérieurs qui nous ont raconté, que le roi était prisonnier et que nous devions combattre pour sa délivrance!"

L'insurrection aurait pu en rester là. Le Danemark aurait respecté les droits du Slesvig, comme le roi avait accordé au Holstein tout ce que pouvait désirer un pays allemand. La paix eût été rétablie, non seulement dans le nord, mais dans l'Allemagne même, car les rebelles holsténois furent les têtes les plus violentes et les plus opiniâtres de l'assemblée de Francfort. Il n'en fut point ainsi. Ce vieux légionnaire du Danebrog put servir de type aux peuples et aux princes de l'Europe. Comme lui, et plus facilement encore, ils furent tous trompés par les artifices criminels des factieux; comme lui, ils reconnaîtront un jour l'imposture et détesteront les traîtres, seulement un peu plus tard que lui. Depuis un an et au-delà, la petite nation danoise soutient un combat inégal, amené par une révolte née du mensonge et de l'iniquité, sans qu'aucun des souverains dont l'honneur est engagé dans la garantie de nos droits, ait levé une main à notre défense. Mais l'aurore de la vérité, levée déjà de l'autre côté de l'Elbe sur le maintien de la légalité, répandra ses rayons lumineux sur les rives opposées de ce fleuve — et cela nous suffira. Les puissants de la terre s'apercevront qu'à la faveur des ténèbres on les a surpris et trompés; ils s'empresseront de faire ce sacrifice à la vérité et à la justice, à la paix et au bonheur des peuples, à leur propre gloire et à la postérité. Mais sur les têtes des instigateurs de la révolte, sur les impies et les parjures, pèsera

la responsabilité du sang innocent qui a été versé et — de celui qui se répandra encore.

La force et le courage s'accroissent dans la lutte même. Puisse-t-elle donner à ma patrie la force de tenir ferme jusqu'au jour de la justice, et inspirer à nos puissants ennemis le courage d'avouer leur erreur et et d'être justes!

SECONDE PARTIE.

CHOIX

DES PAPIERS AUGUSTENBOURGEOIS.

Les pièces justificatives suivantes se trouvent imprimées en langue originale dans l'édition allemande du présent ouvrage.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU CHAPITRE PREMIER.

№ 1. 1817, le 26 février. Augustenbourg.

(L'original est en danois.)

La duchesse douairière Louise Augusta au duc.

..... Le consentement de ta mère ne suffit nullement pour le mariage que tu vas contracter. Suivant la Loi Royale tes droits à la couronne danoise te rendent la sanction du Roi absolument indispensable .....

№ 2. 1819, le 14 novembre. Augustenbourg.

(L'original est en danois.)

La duchesse douairière Louise Augusta au duc.

..... Tu auras vu par les journaux que, d'après la dernière convention entre le Danemark et la Suède, le lion de Norvège sera ôté des armes du Danemark ... Si le roi m'ordonne de l'ôter de mes armes danoises, je dois obéir. Mais je ne toucherai pas aux armes holsténoises. Aucun de nous ne doit le faire. Ta maison de Holstein n'a pas, comme la maison royale, renoncé à son droit de succession à la Norvège[212].... Puisque le roi de Suède,

---

212 Il est bien superflu de faire observer que par „armes holsténoises", „maison de Holstein" la duchesse entend celles d'Augustenbourg ce qu'elle indique en écrivant: Ta maison de Holstein.

ne te refuse pas le titre d'héritier de la Norvège, c'est, à mon avis, une raison de plus pour ne point effacer le lion de Norvège de tes armes, lors même qu'on te le proposerait.

№ 3. 1819, le 14 décembre. Augustenbourg.

(L'original est en danois.)

La duchesse douairière Louise Augusta au duc.

..... Je désirerais ardemment que tu pusses conserver intactes et tes armes et ton titre; mais quand on n'a à sa disposition ni armée ni argent, il y a bien des choses qu'on ne peut pas faire, malgré la volonté qu'on en ait .....

№ 4. 1821, le 15 juin. Gœttingue.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

.....Je m'occupe maintenant beaucoup de l'histoire de Danemark[213] et de l'état actuel de ce pays, et je ferai un extrait de ce qui regarde notre famille, et ses droits ..... Notre mère me mande que tu t'es flatté de l'espoir d'obtenir la place de lieutenant-général des duchés après le décès du Landgrave. Cette place ne

---

Car ce n'étaient que les branches oldenbourgeoises cognatiquement unies à la ligne royale qui par cette raison eussent droit de succession à la Norvège, droit que le duc actuel possédait, comme fils de Louise Augusta, jusqu'en 1814. Les autres lignes de la maison d'Oldenbourg s'appellent aussi „héritiers de Norvège", mais elles n'y fondent point de droit de succession.

213 Ceci est très juste. Ce n'est que dans l'histoire de Danemark, non dans le droit féodal de l'Allemagne, que la maison d'Augustenbourg puisse trouver ses droits réels.

rapportant que 7000 écus, je crois devoir te faire observer que la dépense d'argent et de temps qu'elle te fera faire s'élèvera bien au-delà de cette somme..... Cette place, je l'avoue, répondrait entièrement à mes vœux et à l'activité que je choisirais avant toute autre; cependant je n'hésiterais pas un instant à renoncer à tout espoir d'y parvenir si je pouvais la juger utile à tes intérêts.....

№ 5. 1825, le 9 février. Augustenbourg.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Par ta lettre je vois à ma très grande satisfaction que ton voyage à Copenhague, à ce que j'espère, ne sera pas sans fruit. Le soufflet que recevra l'évêque, je voudrais pouvoir le lui appliquer physiquement; vraiment, le monde verrait qu'on peut tuer un misérable d'un seul coup. Notre imbécile de beau-frère (unser schwägerliches Schöpsgenie) aura bien aussi sa part? [214]

---

[214] On ne s'est pas soucié de faire des recherches sur le fait auquel ont trait ces mots. Probablement l'évêque d'Als, le doux mais ferme Dr. Tetens, a dû maintenir les droits de la couronne contre l'autorité seigneuriale du duc; car les îles d'Als, d'Ærö et une grande partie du nord du Slesvig ont été soumises, depuis l'établissement du christianisme, aux évêchés de Fionie et de Ribe, et ainsi, après la réformation, immédiatement à la couronne danoise. L'évêque Tetens était souvent obligé de défendre ses propres droits et ceux de la couronne, et la ferme résistance qu'il opposait au duc, neveu du roi et beau-frère de l'héritier du trône, fut généralement appréciée dans l'île d'Als. Le duc, de son côté, cherchait à le dénigrer auprès de ses parents. Nous avons devant nous une lettre du duc au prince Christian (plus tard Christian huit), du 29 juin 1821, dans laquelle il dit: „Quant à notre cher évêque, c'est un prêtre rusé et intrigant qui cherche à usurper

Ne tâche pas d'emporter trop de choses à la fois, mais plutôt d'en préparer plusieurs; quand on est trop importun les bonnes gens s'effraient et montrent les dents .....

№ 6. 1829, le 15 avril. Augustenbourg.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Salue bien de ma part la princesse royale et Philippsthal; pour moi, le reste de la canaille peut s'en aller au diable ....

№ 7. 1830, le 13 novembre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Je peux te rassurer entièrement sur ma participation à la révolution qui nous menace .... et je puis t'assurer que mon chemin dans cette affaire est très facile à trouver. Dans un mouvement qui émane de telles gens .... tout homme de bien ne pourra certainement trop s'attacher à l'ordre de choses existant. Ainsi, dans ma position comme soldat ma route est tracée, et je la suivrai strictement en royaliste, parce que j'aime mieux un seul tyran que plusieurs. Fidèle à mon devoir j'ai instruit le Roi de tout ce que je sais de cette affaire, nommément que le chancelier et Hœpp se laissent toujours assoupir par Bahlemann, et lui présentent les choses comme moins importantes qu'elles ne le

---

autant de pouvoir qu'il peut." — Le royal beau-frère du duc qui se trouve qualifié d'une si belle manière, était alors gouverneur de Fionie. Son crime semble avoir été le même que celui de l'évêque.

sont en réalité[215]. Il m'a envoyé une lettre très gracieuse .... Il me semble que tu devrais aussi faire une démarche. ..... La fin des fins sera pourtant qu'on donnera une constitution, et que le landgrave, dont les bévues s'accumulent de jour en jour, sera admis à la retraite .... Si le roi a confiance en toi ..... il n'y a personne qu'il puisse mieux choisir. Penses-y bien!! .....

№ 8. 1830, le 10 novembre. Augustenbourg.

(L'original est en danois.)

Le duc au roi Frédérik six.

Pendant longtemps ..... j'ai combattu en moi-même avant d'oser adresser ces lignes à V. M., craignant qu'Elle ne me regardât comme un importun qui s'ingère de choses qui ne le regardent point; mais la conviction que dans les conjonctures actuelles il est du devoir de tout homme de bien, fidèle et dévoué à son roi, de dire la vérité sans détours et de diriger l'attention de V. M. sur l'orage qui se prépare ..... m'a inspiré le courage d'écrire ces lignes.

Une triste expérience prouve qu'obéissant à l'esprit de l'époque les hommes sur lesquels, dans ces temps orageux, les monarques croient pouvoir compter, ne sont pas tous dignes de la confiance de leurs souverains; on en voit les preuves dans la France agitée et dans la malheu-

---

215 Nul doute qu'en ce lieu il s'agisse de M. Ove Frédérik Spies, chancelier du tribunal suprême à Gottorp. M. Hœpp, plus tard président de la cour suprême à Kiel, était alors conseiller à la chancellerie à Copenhague. M. Balemann, plus tard bourgmestre à Kiel, était alors avocat dans cette ville.

reuse Belgique, où une grande partie des fonctionnaires publics, dans le moment du danger, ont abandonné leur monarque avec autant de lâcheté qu'une partie de l'armée a perfidement abandonné ses drapeaux. Il ne m'appartient pas de faire des parallèles ni de citer des faits que je ne saurais prouver ..... La malheureuse catastrophe de France et celle encore plus malheureuse et plus triste de Belgique ont éte imitées en miniature par plusieurs des petits états d'Allemagne. De telles tentatives exercent une influence dangereuse sur des gens dont les idées de justice et de devoir ne sont pas bien établies, et de ce nombre est la grande foule qui se laisse si facilement entraîner.

Dans le moment actuel, des démagogues cherchent à profiter d'une disposition des esprits peu favorable; ...... un fonctionnaire public, nommé Lorenzen[216], entouré de gens dignes de lui, a invité les habitants de Kiel et de Flensbourg à signer une pétition où l'on demande à V. M. de donner aux duchés non seulement une constitution, mais même la constitution que ces messieurs trouvent convenable aux duchés ...... Il est bien triste que la conduite inexplicable de plusieurs des fonctionnaires de V. M.[217] ait fait croire à beaucoup de personnes que ces menées ont lieu d'après la volonté

---

216 Faute d'écriture. C'est Uwe Jens Lornsen, bailli à l'île de Sylt, comme nous avons fait observer plus haut.

217 Allusion, entr'autres, à M. Kraus, conseiller de conférence, alors bourgmestre à Flensbourg. Ceci se voit par une lettre postérieure du duc, du 28 décbre 1839, que nous avons sous les yeux et où il est question de cette affaire.

et à la connaissance de V. M., et que par-là beaucoup d'hommes probes et honnêtes soient entraînés à y prendre part. .... Le moment est venu où tous les hommes intègres et bien-intentionnés doivent se grouper autour du trône de V. M. pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Je regarde donc comme de mon devoir d'offrir mes services à V. M. ... Peut-être que par ma position personnelle à l'égard de V. M. et par mes autres rapports je pourrais réussir, plus facilement qu'aucun autre, à influer sur les esprits, ... cependant il ne m'appartient pas d'indiquer les moyens qui, selon moi, conduiraient au but. Mon bien et mon sang sont à V. M.

№ 9. 1830, le 15 novembre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Je suis enchanté de la conformité de nos idées et de nos actions. ... J'ai écrit au roi, je lui ai fait le portrait de chacun des démagogues, et je l'ai conjuré de prendre la chose de la manière la plus sérieuse et la plus énergique. ....

№ 10. 1830, en novembre.

(L'original est en allemand.)

Mémoire du duc sur l'établissement des états consultatifs dans les duchés.

...... C'est devenu une affaire de mode et l'esprit du siècle fait croire qu'une formule de constitution écrite sur le papier est un remède universel contre tous les maux qui pèsent sur l'état. .... Il ne peut être question ici que d'introduire l'une des deux constitutions, ou celle qui a existé autrefois, ou une toute nouvelle accordée

par le gouvernement. ... Je crois pouvoir supposer que tout homme raisonnable m'approuvera quand je prétends qu'il serait de toute impossibilité de rétablir l'ancienne constitution dans le moment actuel. Par cette raison plusieurs seront d'avis qu'il faille demander au gouvernement d'octroyer une nouvelle constitution conforme à l'esprit de l'époque.

Mais, croit-on en effet qu'une constitution puisse être créée d'un seul trait de plume? Et veut-on qu'un problème aussi difficile soit résolu en un instant? Est-ce possible? Mais si néanmoins il pouvait se faire qu'une telle précipitation produisît une constitution qui .... ne pût avoir égard à tous les rapports, qu'y aurait-on gagné? Des mécontentements et des fermentations encore plus grandes.

Je ne crois pas impossible de fonder des institutions conformes aux besoins et aux vœux de la plupart, sans qu'elles présentent aucun danger. Je veux dire une institution pareille à celle des états-provinciaux introduits en Prusse.

On pourrait .... diviser tout le pays en certains cantons .... p. e. une partie des districts nobles avec les bailliages et les villes attenantes formerait un canton; la Marche le second; les seigneuries de Breitenbourg, de Pinneberg et le comté de Rantzau avec la ville d'Altona le troisième etc. On établirait ensuite les règles du droit électoral et de l'éligibilité. L'assemblée électorale aurait lieu au milieu de chacun de ces cantons. ... Les états ne devraient avoir qu'une voix consultative. Les assemblées ne seraient point publiques. — Voilà à peu près les traits fondamentaux de cette nouvelle institution.

.... Il ne serait point question à cette occasion de l'union administrative des deux duchés.....[218]

№ 11. 1831, le 11 février. Augustenbourg.

(L'original est en danois.)

Le duc à M. de Stemann, ministre d'état.

...... Je ne puis assez témoigner à V. E. ma joie de l'opinion que Vous avez exprimée à l'égard des vœux de l'époque et de l'emploi des moyens qui puissent nous garantir un avenir tranquille; cette opinion je la partage en tous points. Assurément le moment est venu où tous les souverains doivent consentir à des réformes, sous peine de se voir arracher tout leur pouvoir et toute leur influence. ... Je suis entièrement de Votre avis que dans le moment actuel la chevalerie, ainsi que tout homme bien-intentionné, doit se joindre au gouvernement, car l'intérêt commun doit donner à tous la conviction que ce n'est qu'ainsi qu'on puisse mettre une digue à cet esprit démagogique qui dévore tout et qui menace de détruire toutes les formes et tous les droits établis jusqu'à présent. Je suis fermement persuadé qu'on parviendra à ce résultat, pourvu que le gouvernement sache profiter d'une manière sage de l'opinion qui vise à ce but et qui est la prédominante dans une grande partie des duchés. Le premier pas pour y arriver

---

218 A la fin de ce mémoire sont notés les mots: „Le mémoire en 2de rédaction a été emporté par S. A. S. à Copenhague, le 25 novembre. — Le second mémoire du 10 decembre 1830, rédigé par le duc et cité ci-dessus p. 14, traite de même la question si l'introduction des états provinciaux était d'urgence ou si l'on pouvait la différer. Le duc se prononce fortement pour la première alternative.

serait une confiance mutuelle dont le gouvernement prendrait l'initiative .... V. E. se souviendra que pendant mon séjour à Copenhague .... je me suis efforcé de démontrer au Roi la nécessité de se prononcer avec franchise, mais en même temps avec fermeté, sur les démarches qu'il se proposait de faire à l'avenir. ....

№ 12. 1837, le 28 août. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Bien des remercîments de la brochure[219] que tu viens de m'envoyer. Le professeur Olshausen, qui fut ici il y a quelques jours, m'a dit que son frère se servait de cet écrit dans le „Correspondant" comme d'une arme pour forcer Paulsen à produire ses sources[220]. D'abord il avait bien idée que, si même tu n'étais pas auteur du livre, tu en eusses du moins occasionné la publication. Mais quand je lui dis que je n'avais pas encore obtenu le livre, tout en le priant de m'en procurer un exemplaire et en me donnant l'air le plus niais du monde, il fut entièrement convaincu de notre ignorance complète de toute l'affaire. .... Scheel au contraire, qui lut le livre avant-hier, éventa la mèche et me dit que tu devais en être l'auteur, qu'il avait reconnu ton style dans le développement des différences entre le Slesvig et le

219 L'écrit anonyme Die Erbfolge in Schleswig-Holstein. Halle 1837, rédigé en tout secret par le duc.

220 Allusion au serment d'hommage selon la succession de la Loi Royale, prêté par Christian Auguste en 1721, que Paulsen avait allégué dans son livre cité plus haut, p. 27. Ce serment a été imprimé plusieurs fois après ce temps, p. e. dans Falck Samml. von Urk. p. 279.

Jutland. Je soutenais la négative, en ajoutant que peut-être l'auteur s'était servi de tes remarques imprimées dans le procès-verbal des états, lesquelles sont à-peu-près de la même teneur. .....

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DU CHAPITRE SECOND.

№ 13. 1837, le 12 décembre. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Que dis-tu de l'adresse des imbéciles de Kiel aux professeurs de Gœttingue? Si le roi d'Hanovre chasse ces drôles[221] on se trouvera bien embarrassé à Copenhague de ce qu'ici les professeurs et les premiers fonctionnaires se sont tellement compromis. Tout semble pourtant aller bien en Hanovre, ce qui servira non seulement à étouffer les démagogues, mais encore à montrer à l'univers qu'une constitution qui n'est pas fondée sur le principe aristocratique est dépourvue d'une base solide.

---

221 Il faut se souvenir qu'il est question ici des sept professeurs: Dahlmann, Albrecht, Jac. Grimm, Wilh. Grimm, Gervinus, Ewald et Weber.

№ 14. 1838, le 16 février. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

.... Je me casse la tête à trouver les mesures à prendre pour mettre autant d'entraves que possible à cette maudite loi des douanes dont l'établissement m'a terriblement effrayé. J'ai pensé qu'il serait utile qu'une assemblée des députés s'entendît avec les députés de la chevalerie et de la Marche pour porter plainte à la diète germanique à cause d'enfreintes à leurs droits garantis..... Mais il faut agir bien secrètement.

№ 15. 1838, le 30 octobre. Itzehoe.

(L'original est en allemand.)

Le comte Reventlow-Farve au duc.

..... Quant à l'affaire des douanes .... la Ditmarse septentrionale a déclaré vouloir accéder aux propositions moyennant une indemnité .... Eutin semble assez disposé; cependant il nous a été promis sous main[222] de ce côté-là de nous communiquer les propositions d'Eutin pour les soumettre à une consultation particulière avant de les envoyer. Je Vous prie en grâce de brûler aussitôt mes lettres!

№ 16. 1838, en mai.

(L'original est en allemand.)

Le bailli Dr. Steffens au duc.

Je présente à V. A. S. mes .... remercîments des nouvelles intéressantes mais en même temps très surpre-

---

222 Ceci prouve que le gouvernement grand-ducal d'Oldenbourg à Eutin avait promis à la chevalerie holsténoise de les lui communiquer.

nantes que Vous m'avez fait parvenir le huit de ce mois, concernant la délibération conclusive sur l'introduction et la propagation de la langue danoise qu'on avait proposées. Vraiment, je tombe des nues en voyant ces grands libérateurs, ces bruyants défenseurs des droits constitutionnels du duché de Slesvig, ces antagonistes prononcés de la propagande danoise, changer si brusquement de couleur, jeter le masque si subitement; les défaites qu'ils ont essuyées dans l'affaire des chasses, dans celle de la juridiction patrimoniale et au sujet des exemptions d'impôts[223], leur ont fait renier par dépit les principes que jusqu'à présent ils avaient annoncés avec tant de fanfares pour agir contre V. A. S., et cela, les misérables! sans avoir égard à la cause que Vous défendez, ni à celle que Vous combattez!!! Ces hommes, on ne peut que les mépriser. .... Le servile Jaspersen, maître d'école et cuistre fieffé, l'inconséquent et versatile Falck, toujours en contradiction avec lui-même, son écho Henningsen de Schönhagen, le curé démocrate Boysen, le bourgmestre Schütt et Wilder avec le démagogue Vollertsen et toute la nombreuse cohorte des paysans se sont en effet érigé un monument bien honorable!

Ci-joint un petit mémoire sur ce sujet que j'envoie a V. A. S. pour qu'Elle l'examine, en La priant de vouloir bien y faire les changements qu'Elle ju-

---

223 Ces pétitions présentées à l'assemblée des états de Slesvig pour faire opérer une réforme dans des institutions datant du moyen-âge et odieuses au peuple, avaient rencontré une si forte résistance de la part du duc et du parti aristocratique qu'elles furent refusées par l'assemblée.

gera convenables. V. A. S. daignera aussi envoyer le mémoire mutatis mutandis à Itzehoe. ...[224]

№. 17. 1838, le 20 mai. Augustenbourg.

(L'original est en allemand.)

Hattensen au duc.

.... Si V. A. S. juge à-propos que la „lettre de Slesvig du 10 mai" soit insérée dans le journal danois de Sonderbourg, Elle n'aura qu'à l'ordonner.....

№. 18. 1838, le 5 décembre. Adelby.

(L'original est en allemand)

Le curé Lorenzen au duc.

J'envoie à V. A. S. un article, fruit de notre conversation à Grafenstein;[225] .... craignant qu'il ne réponde pas tout-à-fait à Vos vœux et à Vos attentes, je crois pouvoir alléguer à mon excuse que les points sur lesquels je devais me prononcer ne m'ont pas été indiqués avec assez de précision. L'article contient, pour ainsi dire, ma profession de foi politique, et je serais extrêmement reconnaissant à V. A. S. si Elle daignait m'en dire franchement Son opinion qui m'est à tout égard de la plus grande importance. — Pour ce qui concerne la fin de l'article, je crois que dans le moment actuel il ne se-

---

224 Ce mémoire s'y trouve aussi et a pour titre: „Aus dem nördlichen Schleswig." Il attaque la majorité de l'assemblée des états. Cependant il ne se trouve pas imprimé dans le journal d'Itzehoe; il aura été supprimé par le duc, ou imprimé dans une autre feuille ou envoyé en manuscrit à Hattensen.

225 Grafenstein, comme l'écrivent le pasteur Lorenzen et les Augustenbourg, est originairement le mot danois Graa-Steen (Roche-Grise), qui a été transformé d'abord en Graucn-Stein, ensuite en Graven-Stein, et enfin en Grafen-Stein (Roche du comte).

rait guère à propos d'entrer en négociations avec la feuille hebdomadaire d'Itzehoe qui pendant la diète holsténoise se trouve en relation trop intime avec les rédacteurs du procès-verbal des états, messieurs les ultra-libéraux Lor. Loeck.[226] — J'ai vu dans une annonce du Mercure d'Altona que ce journal .... va offrir une rubrique particulière aux discussions sur les affaires du pays. Le Mercure serait peut-être sous cette forme le journal le plus propre à notre but, et autant que .... je connais Poel, il s'empressera certainement d'aller au-devant de nos intentions et de nos désirs. Mais qui sera donc le chef de cette campagne politico-dialectique?— Je pense S. A. S. le duc d'Augustenbourg, car sans lui rien ne s'exécutera.

№ 19. 1839, le 18 Juni. Rendsbourg.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

.... Quant au gouvernement, Scheel[227] et moi nous lui avons porté des coups à lui briser les côtes. Je me garderai bien de commettre des imprudences, mais j'ai fait connaître tous les démagogues au Roi.... à Slesvig. Nous en parlerons plus tard....

№ 20. Article rédigé par le duc.

(L'original est en allemand.)

Un article de Paris dans la gazette d'Augsbourg du

---

226 Les députés Lorenzen, négociant de Kiel, et Loeck, avocat d'Itzehoe, étaient rédacteurs du procès-verbal imprimé des états holsténois.

227 Plus tard Scheel quitta le parti du duc et devint l'objet de sa haine acharnée.

14 mars 1839.... contient ce passage frappant:[228] — — „Mais le maréchal Soult méprise en Dupin le représentant de la bourgeoisie boutiquière bouffie d'orgueil plébéien et frappant lourdement le sol du talon de ses bottes imperméables tandis qu'au fond elle ne peut jamais renier son esprit de servage." — Avec quelle vérité ces gens sont dépeints en ce peu de mots, et combien tout souverain doit se garder de prendre ses conseillers dans cette classe, surtout parce que cette espèce de gens (les parvenus) ordinairement n'ont pas eu dès leur jeunesse l'éducation et l'usage du monde si nécessaires pour prémunir un homme haut placé dans la vie publique contre les influences d'en-dehors, et pour empêcher que par préjugé, orgueil, flatterie, et servilité il ne devienne l'instrument de la faiblesse et de la perversité humaines.....

№ 21. 1839, décembre?[229]

(L'original est en allemand.)

Le bailli Dr. Steffens au duc.

...., Je lirai avec grand plaisir l'article contre N. H. et consorts,[230] que V. A. S a daigné m'envoyer. Nis

---

228 Voy. Gazette d'Augsbourg 1839 n° 73. L'article de Paris, daté 9 mars 1839, parle de la difficulté qu'avait le maréchal Soult à former un ministère avec M. Dupin dont les vues différaient beaucoup des siennes.

229 La lettre est sans date, mais il n'y a point de doute qu'elle ne soit de cette époque.

230 Nis Hansen, que le duc attaque avec tant de furie, était auteur d'un article (Courrier de Copenhague 1839 n° 294), dans lequel il dévoile la manière dont Steffens en impose aux habitants danois d'Als. Hansen, slesvicois des environs de Tönder, étudiait alors à l'université de Copenhague.

Hansen et consorts sont maintenant étrillés de la belle façon. Moi aussi j'ai composé un grand ouvrage contre les danomanes .... dont j'ai lu une partie à V. A. S. Pour le voir imprimé aussitôt que possible j'en fais paraître une partie dans la prochaine feuille de Sonderbourg.

№ 22. 1839, le 15 mai. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

L'avocat Cartheuser au duc.

Je présente à V. A. S. mes très humbles remercîments de la gracieuse indulgence avec laquelle Elle a daigné accueillir mon Essai politique sur la succession en Schleswigholstein. Votre suffrage sera pour moi le plus puissant aiguillon pour continuer mes études dans cette direction, et pour donner à mon ouvrage, dont je n'ignore point les défauts, toute la perfection qu'exige un sujet d'une si haute importance pratique.

Quant à la publication de mon ouvrage il n'y a rien qui presse, à moins que V. A. S. ne regarde le moment actuel comme l'époque la plus convenable, ce que je ne crois pas devoir supposer d'après ce que Vous m'en avez dit avant. C'est, Monseigneur, avec le plus profond dévouement que j'en remets la décision entre vos mains, comme en général dans cette affaire je me fie à Vos hautes lumières .... En même temps j'implore Votre indulgence et Votre pardon de n'avoir pas encore envoyé la dernière partie de mon ouvrage. Mais dans plusieurs points il s'était glissé des erreurs assez essentielles.... qui m'ont imposé le devoir d'en changer quelques chapitres.... Dans peu j'espère en avoir fini, et j'aurai alors

l'honneur de Vous soumettre la partie qui manque encore.....[231]

№ 23. 1840, le 4 janvier. Gisselfeldt.

(L'original est en danois.)

Le comte C. Danneskjold-Samsöe au duc.

.... Mes livres sont déjà envoyés et voilà pourquoi je ne Vous dis pas mon opinion sur les propos que Vous avez tenus aux états. Ce que pourtant je puis Vous dire, c'est qu'à Copenhague on a allégué avec raison, à ce qu'il me semble, comme preuve de Votre disposition anti-danoise, que plusieurs fois à Votre table Vous avez hautement déclaré de ne vouloir jamais placer aucun pasteur danois ni aucun médecin danois, ce qui est d'autant plus blâmable, ajoutait-on, que le danois se trouve être la langue ordinaire de l'île d'Als. Quelque volonté que j'en eusse, je n'ai pu réfuter cet argument, surtout comme plusieurs fois moi-même je Vous ai entendu tenir ces propos, et que Vous avez souvent ajouté que non seulement Vous ne lisiez jamais le Courrier de Copenhague et les autres sots journaux danois, mais que même Vous en rompriez l'abonnement si ce n'était que la duchesse désirait le continuer.

№ 24. 1840, le 12 mai. Salzau.

(L'original est en allemand.)

Le comte Otto Blome au duc.

....V. A. S. ne doit se fier à personne à Copenhague, pas même aux plus anciennes connaissances, et je

---

231 L'ouvrage de Cartheuser semble avoir été fini vers la fin de l'année, époque à laquelle le Dr. Steffens l'eut à examiner. Voy. plus haut p. 24 note 38.

Vous prie instamment d'être stoïcien pour six semaines. .... Pour atteindre le but principal[232] je regarde comme un grand moyen que V. A. S. soit nommée lieutenant-général .... et Vous y parviendrez si le Roi ne conçoit aucun soupçon....

№ 25. 1840, le 16 Juin. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

B. Lüders au duc.

On a refusé de recevoir l'article destiné au Mercure d'Altona, ce qui est d'autant plus surprenant que l'article était entièrement dans l'esprit de ce journal .... Si, contre tout attente, le rédacteur de la feuille d'Itzehoe s'opposait à admettre des discussions ultérieures sur l'affaire en question, je prie V. A. S. de daigner m'indiquer à qui je dois m'adresser pour l'insertion de l'article. Je doute que la feuille de correspondance de Kiel veuille recevoir l'article ....

№ 26. 1840, octobre (?)

(L'original est en allemand.)

Le bailli Dr. Steffens au duc.

..... La pétition aux états de Slesvig[233], envoyée au conseiller de justice Drôhse par les représentants et jurés de ce pays ..... a été rédigée par .... sub sigillo

---

232 Quel était ce but principal ne se dit pas dans la lettre bien qu'elle soit assez longue. La nomination à la lieutenance n'etait qu'un moyen pour parvenir au but principal.

233 Cette pétition fut annoncée par le président le 28 octobre comme étant parvenue aux états. C'est donc l'époque où cette lettre a été écrite.

silentii pour Frédérik Jepsen qui a eu soin d'y faire apposer les signatures de ses collégues[234]. .... Dans peu il paraîtra dans la feuille danoise de Sonderbourg un article contre un certain maître d'école Hansen à Dynnewith, qui, à ce qu'on dit, se glisse partout avec une pétition conçue dans l'esprit de la propagande danoise. .... L'article susdit .... est écrit très drôlement et daté de „Guderup"[235].

№ 27. 1840, le 21 octobre. Grauensteen.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller aulique Barth au duc.

Suivant l'ordre que V. A. S. m'avait fait parvenir dans Sa lettre, je me suis rendu ..... à Grafenstein pour parler à Ahlmann[236] ..... Il s'est trouvé très flatté quand je lui ai communiqué que V. A. S. avait été satisfaite de ce qu'il avait accepté le choix d'aide aux élections, et qu'Elle approuvait „son" idée que Lorenzen de Wassersleben serait un député habile. Je trouvai à-propos de donner à la chose la tournure comme si l'idée de l'élection de Lorenzen eût été la sienne, et que comme telle

---

234 Les „collègues" qui avaient résisté aux séductions en sont récompensés par des sobriquets dans ce rapport, p. e. „ce poltron de Mads Madsen à Oxbüll et son beau-frère le bêta Hans Vagt à Braballig."

235 Encore une tromperie, un article probablement conçu au nom et dans le style des paysans pour donner le change au public. Guderup est un village de l'île d'Als, paroisse d'Igen, comme aussi Dynnewith, et le but de ce faux article était d'ôter toute importance à la pétition du maître d'école.

236 Cet Ahlmann, qui était la dupe de Barth et dont celui-ci se moque, est négociant à Grauensteen.

je l'avais communiquée à V. A. S., en ajoutant que cette idée venant de lui avait obtenu l'approbation de V. A. S. Il était enchanté que l'idée fût venue de lui et la défendait franchement et avec chaleur. .... A présent Ahlmann travaillera pour la réalisation de sa propre idée, et ne dira nulle part que son idée ait été approuvée par V. A. S.[237]. — Je suis venu ici avec le conseiller aulique Prehn. Nous retournons .... par Broacker où Prehn aura soin que la pétition au sujet de l'affaire des langues soit envoyée aussitôt que possible[238] .... Il vaudrait mieux qu'elle fût adressée au président et non à un membre de l'assemblée, encore moins à V. A. S. ....

№ 28. 1840, le 10 novembre. Nordbourg.

(L'original est en allemand.)

Le bailli Steffens au duc.

..... Si, à partir du 1 janvier 1841, les fonctionnaires sont obligés, bon gré mal gré, de dresser des procès-verbaux en langue danoise et de publier des décrets en cette langue, nous attendrons encore long-temps un changement ou une abolition de l'ordonnance du 14 mai c. a. Je connais trop bien l'esprit des fonctionnaires ici et dans le nord du Slesvig pour que je veuille bâtir sur ce sable mouvant! .... Mon dernier espoir, depuis le

---

237 Malgré tous ces efforts le projet échoua totalement. Le peuple, qui ne pouvait pas encore être induit en erreur, élut le greffier Jepsen de Rinkenæs qui était loyal danois.

238 Les conseillers auliques Prehn et Barth était des officiers au service particulier du duc; on reconnaît l'importance de ces pétitions, soi-disant émanées du peuple.

commencement, s'est appuyé sur la résistance décidée et énergique que V. A. S. y a toujours opposée et qu'Elle y opposera à l'avenir. ....

№. 29. 1841, le 11 juillet. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

..... Ce n'est que d'hier soir que j'ai reçu d'Itzehoe le refus ci-joint de la part de Schönfeldt ..... J'ai tâché de faire changer de résolution à S. en lui répétant l'offre de l'indemniser des frais d'impression, et j'espère maintenant voir paraître dans le numéro prochain „le dernier mot"[239] comme feuille supplémentaire. S'il refuse encore, il ne voudra non plus recevoir la réfutation de P. .....

* Le sénateur Schönfeldt, rédacteur de la feuille d'Itzehoe à Jasper.

(L'original est en allemand.)

Itzehoe, le 9 juillet 1841.

..... Je recevrai avec grand plaisir dans mon journal des articles émanés de Votre plume, mais j'avoue franchement que je serais enchanté qu'on s'abstînt entièrement d'articles concernant l'affaire des langues, le danisme et la propagande danoise. En publiant plusieurs articles je crois avoir suffisamment manifesté combien je suis contraire à tout danisme, mais il faut avoir égard aux lecteurs du journal qui n'aiment plus à entendre parler de ces matières.....

---

239 Titre d'un article de journal rédigé par le duc. V. plus bas. — La lettre de Schönfeldt prouve de la manière la plus positive que toutes ces controverses sur la langue émanaient du duc seul.

№ 30. 1841, le 10 août. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

..... V. A. S. aura déjà vu que le journal d'Itzehoe a publié „le dernier mot à H."[240] dans une feuille supplémentaire.

№ 13. 1841, le 21 septembre. Haderslev.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller d'état Schrader au duc.

.... D'abord je n'ai pas compris ce qu'avait voulu dire V. A. S. en manifestant qu' Elle hésitait à placer un homme du pays de Hadersleben à cause de ses relations danoises. .... Bientôt après je vis clairement que les paroles de V. A. S. avaient trait à moi-même, et que le sens en était d'exprimer Votre étonnement qu'après ma conduite dans les affaires danoises je voulusse Vous demander une grâce. Que V. A. S. me permette de m'expliquer là-dessus par écrit .... Si même on devait désirer que la malencontreuse ordonnance des langues n'eût jamais été promulguée ..... il faut cependant avouer que le droit naturel parle en sa faveur et que maintenant elle ne peut point être anullée. .... Le fonctionnaire, en agissant contre la loi, ... se conduit en même temps d'une manière imprudente, car il fournit à ses adversaires des armes dangereuses appuyées sur la loi. ....

---

240 C'est à dire le Dr. Heiberg. — On peut lire l'article du duc dans la feuille d'Itzehoe 1841 nº 30, supplém.; c'est la dernière réplique du long combat qui se livrait dans les journaux entre le duc et le Dr. Heiberg qui, démocrate lui-même, défendait le démocrate P. H. Lorenzen contre les attaques du duc.

Le même au même, sans date.[241]

(L'original est en allemand.)

Je présente à V. A. S. mes .... remercîments de Sa réponse ..... à ma lettre ..... Je n'ai nullement l'intention de combattre les vues de V. A. S. sur l'inconvénient de deux langages judiciaires. ..... Mais, selon ma conviction intime, aucun juge ...... sans enfreindre ses devoirs et trahir son serment, ne pourra se refuser à mettre en exécution l'ordonnance sur les langues .....

№ 32. 1841, le 19 décembre.

(L'original est en allemand.)

Le bourgmestre Schow au duc.

..... Quant à la feuille hebdomadaire de cette ville je ne saurais rien en dire de nouveau. Je tâche par d'autres personnes et sans éveiller de soupçon de m'approcher de l'homme en question pour pouvoir lui faire des offres[242]. Mais, à cause de la prudence qu'il faut y employer, la chose est très difficile et je n'y ai pas réussi encore. Cependant je ne perds pas encore l'espoir. ....

№ 33. 1842, le 26 janvier. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Jörgen Brag au duc.

D'après l'ordre ..... qui m'en a été donné, je

---

241 C'est évidemment la réplique de Schrader après que le duc eût répondu à la lettre précédente.

242 Fischer, rédacteur de la gazette d'Aabenraa, était un homme pauvre et infirme; cependant son patriotisme et sa probité le rendaient toujours inaccessible à de telles tentatives du duc.

m'empresse de faire à V. A. S. le rapport suivant. Le journal „Fædrelandet" n° 719 avait nommé .... Sonderbourg, Apenrade, Rörkjær et Lygumkloster comme endroits munis de bibliothèques danoises.

A Sonderbourg c'est l'aubergiste Reimuth qui est directeur d'une bibliothèque composée d'environ 1500 volumes; il n'existe point de catalogue .... La collection offre un mélange confus de bons et de mauvais livres.... A Sonderbourg les souscripteurs, en payant un écu par an, obtiennent un ou deux .... livres à la fois qu'ils peuvent changer à volonté.

La société de lecture d'Apenrade est mieux organisée; il y existe un catalogue en forme. .... Comme pièce curieuse je produis la réponse de l'orfèvre Fischer [243] .... qui est un danois fanatique; si au jour du jugement universel la trompette ne sonne pas en danois, il ne sortira pas du tombeau.

Jusqu'à présent je n'ai point de nouvelles de Rörkjær ni de Lygumkloster. .... D'ici là les sociétés restent inconnues. .... On demandera à quoi ces sociétés serviront? Elles prouvent quelle place éminente les vieux et nouveaux chiffons sont appelés à occuper parmi nous. Rien de plus important que toujours plus de papier et plus d'écriture. .... L'oraison dominicale est susceptible d'une réforme, car à l'avenir, comptant avec assurance d'être exaucés, nous pouvons prier: Seigneur! donnez-nous nos livres quotidiens!

---

243 Tout ce qu'il y a de curieux dans cette lettre, qui existe, c'est que l'honnête Fischer a regardé Brag comme un brave homme et lui a offert de lui envoyer des livres s'il voulait entrer dans la société de lecture.

№ 34. 1842, le 2 février. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le même au même.

Aussitôt après, avoir reçu Votre lettre du 31 janvier je me suis rendu. ..... à Sonderbourg pour examiner la bibliothèque chez R. .... Après un court préambule sur l'utilité, l'activité et les immenses avantages de ce nouvel établissement, nous allâmes au fait. „Où se trouve Votre bibliothèque, mon cher R?" — „En haut." — „Pourrais-je la regarder? je voudrais bien y choisir quelques livres." — Comment donc, monsieur! en voici quelques-uns. .... Attendez donc, je vais en chercher d'autres encore." Le voilà qui prend la clef de la bibliothèque, je le suis, mais non! „Je Vous en prie, monsieur! ne vous donnez pas la peine!" Crac! il s'échappe ..... et un moment après le voilà de retour. .... Ainsi la bataille était perdue pour cette fois et il ne me restait que d'opérer ma retraite. .... Mais voici le plus beau de l'affaire. Je me suis fait membre de la société de lecture et j'ai emporté quelques livres. Au bout de quelque temps je les changerai contre d'autres ..... et ainsi nous parviendrons à pénétrer ce mystère. .....

№ 35. 1842, le 8 mars. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Par des raisons politiques il est important que tu sois bien portant et actif, car tu sais comment on juge ordinairement les goutteux et les infirmes quand il s'agit d'actions publiques et énergiques. Ici dans les duchés nous sommes à la veille de grands évé-

nements, pour lesquels l'énergie et la confiance publique sont d'une grande importance[244]. ....

PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU CHAPITRE TROISIÈME.

№ 36. 1842, le 22 juin. Kiel.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller d'état Falck au duc.

Je m'empresse d'accuser réception à V. A. S. de Sa gracieuse lettre du 19 de ce mois et du manuscrit y joint[245]. Après avoir parcouru l'article je l'ai remis au copiste pour pouvoir l'envoyer encore ce soir à la rédaction du Correspondant. .... Quand il s'agit des rapports primitifs après 1564 je ne saurais être entièrement d'accord avec Vous sur l'assertion, que les seigneurs isolés (abgetheilte Herren) jouissent dans leurs pays des mêmes droits de souveraineté que les seigneurs régnants[246]. .....

---

244 Le prince sollicitait alors la place de lieutenant-général des duchés, et l'obtint le 28 mars!

245 Ce manuscrit contenait les articles du duc contre l'avocat Clausen qui contestait à la maison d'Augustenbourg le droit de succession au Slesvig.

246 Le premier chef de la maison d'Augustenbourg était du nombre des „abgetheilte Herren" qui ne recevaient jamais d'hommage hé-

Dès que j'aurai l'article suivant. . . . . je ne manquerai pas de prendre les mesures nécessaires[247]. . . . .

№ 37. 1842, le 5 novembre. Aabenraa.

(L'original est en allemand.)

Le bourgmestre Schow au duc.

. . . . . La pétition concernant un journal allemand a rencontré d'abord beaucoup de difficultés. . . . . parce que les adversaires personnels du Dr. Neuber s'y opposaient. . . . . . Cependant j'espère avoir maintenant vaincu tous les obstacles, de sorte que la pétition puisse être envoyée demain à l'assemblée des états. Si néanmoins mes espérances étaient déçues, je ne manquerai pas de rendre compte à V. A. S. de ce qui se passera. . . .

Si V. A. S. daignait indiquer le modèle convenable d'un pavillon schleswig-holsténois, surtout les couleurs des champs et les emblèmes des armes, j'en serais . . . . bien reconnaissant. De différents côtés on m'a demandé à cet égard des explications que je . . . . . ne puis donner.

---

réditaire. On voit ici quelle était l'assertion du duc, contre la justice de laquelle Falck proteste.

247 Ces articles du duc se trouvent dans le Corresp. de Kiel 1842, nos 51, 52, 53. Ils sont dirigés contre l'avocat Clausen qui dans une suite d'articles dans le même journal nos 33, 34 et 35 avait totalement nié le droit de la maison d'Augustenbourg à la succession du Slesvig. Les débats furent conduits avec la plus grande chaleur de la part du duc, car il s'agissait de la chose principale, de sa successibilité à l'état de Schleswigholstein qu'il venait d'inventer.

№ 38. 1842, le 14 novembre. Aabenraa.

(L'original est en allemand.)

Le bourgmestre Schow au duc.

Je m'empresse d'informer V. A. S. que la pétition ..... est partie d'ici. ....

№ 39. 1842, le 19 novembre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le curé Lorenzen au duc.

..... Je suis entièrement de l'avis de V. A. S. que les discussions du président et du commissaire avec Lorenzen[249] sont fort mal calculées. De telles discussions le rendront plus inflexible et plus orgueilleux encore, et je sais ..... qu'il s'en est réjoui. ..... La position de Criminil est toute particulière. Les Danois sont prévenus contre lui et pourront profiter de cet événement pour faire toutes sortes d'insinuations odieuses. Voilà ce qu'il craint, et delà ses hésitations à employer la force. .... A Dieu ne plaise qu'on engage le roi à interposer son autorité par un décret royal! Lorenzen a encore écrit au roi par le courrier d'aujourd'hui ..... J'ose prier instamment V. A. S. de revenir ici et même aussitôt que possible[250]. Qui sait quelles seront les nouvelles qui nous arriveront lundi de Copenhague? Nous

248 A la date sont ajoutés les mots: „8 heures du soir".

249 Le député P. H. Lorenzen, négociant à Haderslev, le plus zélé défenseur de l'indépendance du Slesvig à l'égard du Holstein, et antagoniste des projets du duc.

250 Les mots „instamment" et „aussitôt que possible" sont soulignés trois fois.

ne pouvons nous passer de Vos conseils. Sans Votre présence et Votre coopération les choses pourraient prendre une forme très singulière et une tournure peu favorable à nos intérêts. — Le discours que j'ai tenu hier d'après Vos ordres ..... prouve que Vous avez été absent ces jours-ci, ce qui ne peut laisser de Vous être agréable dans les circonstances actuelles. ....

№ 40. 1842, le 4 décembre. Gravensteen.

(L'original est en allemand.)

Le juge Krogh au duc.

V. A. S. m'a fait la grâce de m'ordonner de faire rédiger, s'il était possible, une déclaration des électeurs de cet endroit pour prouver que ce n'était pas à leur demande que leur député, le greffier Jepsen, s'était servi de la langue danoise dans l'assemblée des états. Même avant d'avoir reçu cet ordre j'avais mis en circulation, par Michelsen à Buschmoes, une pétition du bailliage de Lundtoft dans laquelle ce district demande qu'il soit permis aux parties ..... de décider elles-mêmes si les procès-verbaux judiciaires doivent être rédigés en langue allemande ou en langue danoise[251].....

Il se trouve à la vérité une réclamation dans le sens que désire V. A. S. dans cette pétition du bailliage de Lundtoft; mais celui-ci ne forme qu'une faible part du district qui a élu Jepsen, et une déclaration formelle des électeurs.... serait certainement d'un bien plus

---

251 Cette pétition forgée par Krogh était donc dirigée contre l'ordonnance royale. Le duc lui ordonna d'en procurer encore une contre les députés danois aux états.

grand effet. — Je n'ai pas besoin d'assurer V. A. S. que je ferai ..... volontiers tout ce qui est en mon pouvoir et pourra s'accorder avec ma position pour parvenir au but auquel nous visons, — mais j'avoue à regret qu'en sondant les esprits pour fixer l'étendue de la pétition en question, j'ai trouvé que la disposition du peuple de Sundewith ne peut nullement être qualifiée de favorable, et que par cette raison, et non sans intention, je m'en suis tenu exclusivement au bailliage de Lundtoft. Je me bornerai d'abord à sonder le terrain, et dans ce but Ahlmann s'est rendu a Broacker, particulièrement pour voir Matzen à Krammark; Michelsen, auquel on peut se fier, ira demain dans le pays de Sundewith, et après-demain je mettrai à profit moi-même ma présence à Sandberg où siège le tribunal[252].....

№ 41. 1842, le 8 décembre. Grauensteen.

(L'original est en allemand.)

Le juge Krogh au duc.

En continuation de ma..... lettre, je dois malheureusement faire connaître à V. A. S. que les renseignements que j'ai pris à l'egard de la disposition de ce pays n'ont pas mené à un résultat conforme à mes attentes. Ahlmann a trouvé Matzen peu enclin à

---

252 Krogh était en même temps juge dans la terre seigneuriale de Sandberg. On voit comment un juge abuse de son influence pour faire signer aux paysans des pétitions et des réclamations dont il avoue lui-même qu'ils les désapprouvent. Et néanmoins le peuple s'opposait tellement aux agitations du duc, qu'il fut impossible à Krogh de le séduire, même dans sa propre juridiction, ce que prouve la lettre suivante.

s'intéresser à la chose en question, et sans lui rien ne peut se faire à Broagger; à la séance du tribunal de Sandberg, ainsi qu'à Sattrup ..... j'ai moi-même eu occasion de me convaincre que les opinions ..... sont du moins très partagées.

A la vérité je ne doute point qu'un nombre de signatures puissent être gagnées pour l'affaire en question; mais une non-réussite, même partielle, doit être regardée comme d'autant plus périlleuse que toute démarche, même la plus prudente, sera considérée comme émanée de V. A. S.[253], et il est suffisamment connu de quelle vilaine manière les journaux danois s'emparent de tout ce qui peut servir leurs intérêts. J'hésite donc à faire des démarches définitives à ma propre responsabilité ..... en Vous demandant des instructions ultérieures .....

№. 42. 1842, le 11 décembre. Grauensteen.

(L'original est en allemand.)

Le juge Krogh au duc.

..... Les craintes que j'ai manifestées dernièrement ont été justifiées par la réalité. La pétition .... envoyée à Jepsen de la part du bailliage de Lundtoft, quoique toujours munie de 70 à 80 signatures, a trouvé beaucoup plus d'opposition que je n'avais cru; à Uck on n'a pas signé du tout, à Hokkerup on n'a presque pas

---

253 Les lecteurs de cet ouvrage jugeront eux-mêmes si cette opinion a été fondée ou non. A cette époque cependant il y avait beaucoup de personnes en Danemark qui ne supposaient nullement le duc tel qu'il se montre à présent d'avoir été en réalité.

voulu en entendre parler; une autre pétition de la même teneur, émanée d'Apenrade, n'a presque pu être présentée dans les villages septentrionaux du bailliage de Lundtoft, dans le district de Warnitz et dans une partie de Sundewith. Je laisse à la sagesse de V. A. S. de déterminer ce qu'il faut faire dans ces circonstances[254].....

№ 43. 1842, le 21 décembre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

La lettre pour M. Nathanson[255] est partie....., et je suis très curieux de connaître sa réponse. Je lui ai fait entendre que peut-être d'autres envois suivraient. — Par le journal de lundi du Mercure d'Altona V. A. S. aura vu que tout de suite..... il a pris l'article envoyé sous son caducée[256]. — Mais on n'a pas permis à la rédaction de la feuille d'Itzehoe d'insérer les deux derniers articles..... J'espère que V. A. S. se sera bientôt entièrement remise des fatigues de ces combats journalistiques.....

---

254 Le duc aura probablement ordonné de ne plus tenter les paysans puisqu'il était impossible de les séduire. Il est remarquable que la pétition mentionnée comme étant envoyée, ne se trouve point nommée comme parvenue aux états. On a peut-être été honteux du peu de signatures en dépit des grands efforts.

255 Rédacteur de la Gazette de Berling. — C'est ainsi que l'activité journalistique du duc s'étendait même aux journaux danois.

256 Cet article du duc se lit dans le Mercure d'Altona 1842 n° 298; il a pour titre: „Envoi du Slesvig, le 16 décembre."

№ 44. 1843, le 6 janvier. Gottorp.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

..... Je ne manque pas un jour de poste d'écrire au roi pour le calmer et l'adoucir ..... J'ai écrit dernièrement à Mösting sur les controverses dano-allemandes et pour le prier de faire entendre au Roi, qu'on ne veut nullement se séparer de lui ..... Il est toutefois très bien que dans tous les cas importants le roi me demande mon avis pour que je puisse avec calme lui exposer les différents points de vue .....

№ 45. 1843, le 13 janvier. Copenhague.

(L'original est en danois.)

Le conseiller intime Adler au duc.

Je regrette de n'avoir pu avant aujourd'hui répondre d'une manière satisfaisante à la lettre de V. A. S. ..... En date d'hier Sa Majesté m'a autorisé d'assigner au conseiller de justice Jasper une somme de 5000 écus d'argent comme avances sur les honoraires des travaux dont S. M. daignerait le charger ......

№ 46. 1843, le 20 janvier. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

La rescription de S. M. le Roi concernant l'avance de 5000 écus me rend de nouveau le reconnaissant débiteur de V. A. S., car non seulement mon cœur me dit que sans l'entremise de V. A. S. je n'y serais jamais parvenu, mais la communication de M. Adler ..... commence même ..... par les mots: „La recommandation de

S. A. S. le duc d'Augustenbourg n'a pu que confirmer S. M. dans Sa très gracieuse disposition" etc.

..... Ma lettre envoyée de Kiel[257] ..... doit Vous être arrivée; les craintes que j'y exprime à l'égard de la censure n'ont heureusement pas été justifiées, car dans la feuille d'Itzehoe d'aujourd'hui j'ai lu l'article sur la propagande, et le numéro suivant donnera sans doute le dernier envoi de M. de Cossel[258].

№ 47. 1843, le 8 janvier. Gravensteen.

(L'original est en allemand.)

Le juge Krogh au duc.

Supposant que V. A. S. désire connaître le résultat de la ..... déclaration, je me permets de communiquer à V. A. S une copie de l'arrêté du tribunal suprême:

„Par rapport à la .... déclaration du juge Krogh .... *il lui est* enjoint par ces présentes .... de déclarer plus *précisément* de quelle langue il s'est servi dans les expéditions ..... officielles, auxquelles, d'après les lois, le greffier n'a point de part. Tribunal suprême royal de Slesvig ce 6 janvier 1843."

En effet, un homme d'un caractère peureux pourrait y voir un motif pour quitter notre chère patrie ..... Si même par la déclaration de Schow[259] ma position devient

---

257 Voy. plus bas le n° 48 du 17 janv. 1843.

258 Ce M. de Cossel, qui est nommé plus souvent, était au service du duc en qualité d'intendant ou dans une position pareille. Dans quelques lettres il est qualifié de chef de la cour.

259 Le bourgmestre Schow d'Apenrade s'était vu forcé de déclarer

toujours plus délicate, je ne doute nullement de pouvoir me justifier complètement; je me mettrai d'abord à rédiger une apologie aussi favorable que possible à moi-même et à notre cause et je me rendrai à Augustenbourg pour la soumettre à V. A. S.[260].....

№ 48. 1843, le 7 janvier. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

Je dois notifier ..... à V. A. S. que Schönfeldt m'a renvoyé les deux articles[261] et m'a chargé de porter plainte auprès du gouvernement ..... Il s'est encore déclaré prêt à insérer les deux articles pour faire réussir la bonne cause.

Le 17 janvier. Kiel. Le même au même.

(L'original est en allemand.)

..... J'ai expédié l'article qui m'a été envoyé par le chef de la cour M. de Cossel; je crains cependant que la censure n'en permette par la publication quelque modéré qu'en soit le caractère, et quelque vraie et frap-

---

que rien ne s'opposait à l'emploi de la langue danoise dans les terres seigneuriales où il était juge.

260 La déclaration de Krogh contenait, qu'il s'était servi de la langue allemande toutes les fois que les parties n'avaient pas expressément demandé l'emploi de la langue danoise. Il réussit ensuite à traîner l'affaire jusqu'à ce qu'un ordre royal du 19 août 1843 lui enjoignît de suivre une méthode précisément opposée.

261 Voy. plus haut n° 3. Dans ces articles le duc tâchait d'affaiblir l'importance des déclarations publiques des slesvicois en faveur du procédé de P. H. Lorenzen dans la dernière assemblée des états de Slesvig, et il cherchait notamment à tourner en ridicule la fête populaire des danois à Sommersted.

pante qu'en soit la teneur[262]. — Nathanson n'a pas encore répondu.

Le 28 janvier. Slesvig. Le même au même.

(L'original est en allemand).

J'ai reçu les ordres de V. A. S. ..... et après avoir fait copier l'article je l'ai envoyé à Itzehoe[263]. Il serait bien à désirer que l'article détaillé sur le même sujet suivît bientôt[264], pour qu'un de nos publicistes intrus, tels que le Dr. Heiberg et consorts, ne nous prévienne pas.

..... V. A. S a-t-elle observé comment la rédaction de la feuille d'Itzehoe s'exprime dans son n° 4 p. 98 à l'égard de l'assertion du journal „Fædrelandet" n° 1108 sur la dépendance supposée des vues schleswigholsténoises où doit se trouver la rédaction, et sur la liaison intime de V. A. S. avec la feuille?[265] Ce passage m'a extrêmement amusé.....

---

262 Cet article du duc fut cependant reçu de la feuille d'Itzehoe. Voy. p. j. n° 46 du 20 janvier 1843.

263 Feuille d'Itzehoe 1843 n° 5, article sur la validité de la Loi Royale dans le Holstein, dirigé contre l'auteur dit „aux étoiles" dans le journal de Berling.

264 Cet écrit anonyme du duc parut en brochure intitulée: Widerlegung des Aufsatzes in der Berl. Zeitung über die internationalen Staatsverhältnisse in der dänischen Monarchie. Hamburg 1843. D'aprés un rapport de Jasper, du 10 mai 1843, le duc eut l'intention de publier un résumé de cet ouvrage dans la feuille d'Itzehoe. Un tel article se trouve en effet dans le n° 29 de cette feuille.

265 Tandis qu'ainsi Jasper expédiait sans cesse les productions du duc à la feuille d'Itzehoe, le rédacteur écrivit: „La rédaction n'est point personnellement connue au duc, elle ne s'est jamais trouvée en correspondance avec S. A. et n'a jamais été honorée d'aucune liaison intime avec Elle."

№ 49. 1843, le 8 février. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

J'ai expédié ..... pour la feuille d'Itzehoe les deux articles que V. A. S. m'a envoyés avec Sa lettre ..... L'article sur Peter Schlemihl est très spirituel et aura assurément un grand succès[266]. Le bon effet de ces articles se reconnaît dans les journaux danois et même dans quelques journaux allemands. Ainsi la gazette de Flensbourg offre un article ..... plein de fiel ...., et la feuille de Wandsbeck fait un bruit terrible[267]. Mais ce qui est l'essentiel, c'est qu'en Danemark l'article ne passera pas inaperçu et par conséquent ne sera pas sans effet.

№ 50. 1843, le 17 février. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

La sensation qu'a faite le dernier article dans la feuille de S.[268] est impossible à décrire ..... Tout le monde se torture l'esprit pour en découvrir l'auteur ..... Mais qui sont donc ces messieurs S. P. W.? disent quelques-uns ..... Je vous l'expliquerai, répond le chan-

---

266 Ni la feuille d'Itzehoe, ni celle de Rendsbourg, ni celle de Sonderbourg n'osaient publier cet article „spirituel". Voy. les rapports de Jasper du 26 mars.

267 Les gazettes de Wandsbeck, de Flensbourg, d'Aabenraa et de Haderslev n'étaient pas sous l'influence du parti rebelle.

268 Feuille hebd. de Sonderbourg 1843 n° 5, supplém. Le duc attaque surtout quelques citoyens qu'il désigne par les lettres S., P. et W. et qu'il regarde comme les auteurs principaux de l'adresse à P. H. Lorenzen.

tre d'église, ces messieurs sont et s'appellent — il trouve les vrais noms — et qu'avez-Vous à y répondre? Rien! ..... Que V. A. S. excuse ce bavardage puéril, mais je suis si transporté de joie que je sens le besoin de décharger le poids que j'ai sur le cœur..... Craignant que l'écriture de M. de Cossel ne soit connue à l'imprimeur ou à Langreuter[269], j'en ai moi-même fait une copie, comme je ne corresponds avec personne; je remettrai l'original entre les mains de mon gracieux seigneur et maître.....

№ 51. 1843, le 28 février. Adsbölle.

(L'original est en allemand)

Le curé Brag au duc.

La gazette de Flensbourg n° 15 offre un petit article de S. P. W..... L'envie m'a pris de faire une petite leçon à ces messieurs dans la feuille de Sonderbourg, si V. A. S. croit que cela vaut la peine. Dans ce but je me permets d'envoyer l'article ci-joint pour que Vous le parcouriez et le corrigiez. Si V. A. S. daignait l'assaisonner de sel attique et de bonnes saillies .... je Lui en serais infiniment obligé.....

№ 52. 1843, le 3 mars. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

Mercredi soir.... je reçus la lettre de V. A. S..... j'en fis d'abord moi-même la copie, et jeudi matin j'en-

---

269 Le conseiller de justice Langreuter, bourgmestre, maître de police et censeur à Sonderbourg.

voyai A. J.[270] chez Meyler. Il m'apporta la réponse que Langreuter ne voulait pas permettre l'impression de l'article. Messieurs S. P. W. avaient été très alarmés de ce que la censure à S. eût biffé leur réplique, et ils s'étaient donc adressés à la gazette de Flensbourg. Pour la conséquence et pour ne pas paraître partial, l'article en question a dû subir le même sort. J'ai honte de ma production pygméenne, mais elle était déjà envoyée....

№ 53. 1843, le 25 mars. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

Dans ce moment on m'a renvoyé .... le récit de la grande fête à S.[271] avec la remarque .... que Manthey[272] n'y voit rien qui puisse donner ombrage à la censure, mais qu'il préfère que Langreuter.... en décide lui-même....J'ai tout de suite renvoyé l'article à Meyler en le priant de l'insérer, puisque la censure n'y trouvait rien de reprochable....

Les autres ordres....je les exécuterai dès que j'ose sortir, et je ferai part aussitôt que possible à V. A. S. du résultat de ma conversation avec Meyler concernant

---

270 A. Jörgensen à Fiskcbek-Skov, qui dès-lors devait passer pour l'auteur des articles du duc, est employé par Brag comme porteur de de lettres.

271 Article du duc où il tâche de tourner en ridicule la fête populaire des Slesvicois à Sommersted, célébrée surtout pour fêter P. H. Lorenzen, Nis Lorenzen de Lillholt, Posselt et Jepsen, députés danois aux états de Slesvig.

272 Dans l'absence du maître de police, le conseiller d'état Manthey fonctionnait comme censeur.

son **journal danois**. Mais d'après les expériences que j'ai faites il n'y aura pas grand'chose à faire avec lui; il est trop peureux, trop préoccupé.

№. 54. 1843, le 6 avril. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

L'intéressante description de la grande fête de Sommersted a enfin paru. Meyler en a envoyé onze exemplaires à A. J. pour qu'il les distribue. Langreuter avait ajouté que Meyler lui rendrait un bien grand service en n'insérant pas l'article, à quoi celui-ci avait répondu que sans une défense formelle l'article paraîtrait infailliblement. Il semble que le petit Meyler ait pris du courage après la dernière conversation.....

№. 55. 1843, le 19 avril. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

Selon Vos.... ordres j'ai expédié le 5 à F. A. Brockhaus à Leipsic l'article que **Vous** m'avez **envoyé**, en lui demandant de le faire insérer dans la **Gazette universelle de Leipzic**..... Je suis très occupé de la distribution de l'article sur la solennité de Sommersted, mais toujours avec la plus grande circonspection..... Les jours de fête m'ont empêché d'**espionner** ce qui se passe dans le public. Un mot de B. était fort naïf: Cela lui (Jepsen) cuit comme du vinaigre sur une plaie fraîche..... Qui diantre peut en être l'auteur? — Ah, répondis-je, Dieu le sait.

Cependant le Semper paratus doit s'y prendre avec plus de circonspection. L'arpenteur Hinrichsen .... a dit

.... qu'à la foire de Flensbourg un quidam dans un état d'ivresse avait souvent allégué Götz de B. et nommément la citation.[273] ....

№ 56. 1843, le 10 juin. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

D'après Vos ordres j'ai expédié le 6 juin l'article: „Quelques mots sur l'invitation des vingt-deux;" je l'ai envoyé par Apenrade par la poste danoise. Suivant Vos ordres, il a été signé: „Un campagnard du nord du Slesvig." La lettre même au rédacteur du Courrier de Copenhague portait la signature: „A. Jürgensen, propriétaire à Fiskebek-Skov près d'Apenrade."[274] Dans ce moment je reçois par M. de Cossel l'ordre de V. A. S. de traduire en danois „l'Appel d'un campagnard du nord du Slesvig", et de le faire insérer dans la feuille danoise. Cet ordre gracieux sera exécuté....[275]

№ 57. 1843, le 10 juin. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

.... J'écrirai aujourd'hui même à Schönfeldt d'une manière conforme aux vœux de V. A. S., et j'es-

---

273 Ces mots ne sont compréhensibles qu'aux initiés de la conspiration. Nous renvoyons pourtant le lecteur à la tragédie de Götz de Berlichingen par Goethe, acte troisième, scène 17.

274 Cet article, fruit de tant de tromperies, fut inséré dans le Courrier de Copenhague 1843 n° 133.

275 Cet „appel," qui se trouve dans la gazette de Sonderbourg 1843 n° 24, est une traduction de l'article allemand du duc dans la feuille d'Itzehoe n° 22.

père de réussir, car Sch. n'est pas insensible aux avantages pécuniaires.

Le 13 juin. Slesvig. Le même au même.

Par la prompte réponse[276] ci-jointe de Schönfeldt V. A. S. verra que ma lettre n'a pas laissé de porter son fruit; il en résulte en même temps que V. A. S. avait bien jugé Schönfeldt et qu'Elle avait employé avec lui les moyens les plus efficaoes.

№ 58. 1843, le 30 juillet Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

Hier.... je suis revenu de Flensbourg et je vais communiquer à mon gracieux seigneur et maître ce que j'y ai vu et entendu....

Le roi arrive à Flensbourg. Il était en uniforme de la marine; le peuple demandait sans cesse: „Lequel est le roi (Hvad for En er Kongen)?" „Où est le roi (Wo is de König)?"[277] Ensuite les députés des dix villes du du duché de Slesvig se réunissent chez Döll pour protester d'abord contre la banque d'affiliation et l'ordonnance relative aux lettres de change.... Je me trouve

---

[276] La réponse de Schönfeldt, datée d'Itzehoe le 12 juin, se trouve devant nous en original. On y voit que le duc avait été inquiet de ce que Lobedanz, sous-rédacteur de Schönfeldt, était du parti néo-holsténois, c. à d. de ceux qui voulaient un Holstein indépendant, en renonçant entièrement au Slesvig.

[277] Brag lui-même indique en ce lieu la langue du peuple de Flensbourg, d'abord et principalement la danoise, ensuite le patois allemand.

au milieu d'eux, ils viennent d'envoyer deux députés pour demander une audience.... Nous attendons avec impatience.... On vient annoncer que le roi recevra les députés demain entre 4 et 5 heures! Murmure général: „Les Flensbourgeois le travailleront et nous succomberons...."[278]

A midi les premiers négociants de la ville donnent à Leurs Majestés une collation près de la ruine du château de Duborg sous une grande tente.... Prehn et moi, nous courons à la ville... Le détestable avocat Jäger nous tourmente avec son danois,[279] et quand nous tâchons de lui échapper, il crie à Prehn: „Vous êtes un ducal, mais moi je suis un royal danois"... Enfin voici le moment où les députés doivent paraître.... L'audience .... dure plus d'une forte heure. L'avocat Lohse nous en raconte l'issue, à Prehn et à moi, dans la rue; près de nous est le pasteur Lorenzen d'A. qui écoute.... Je feins de ne pas le reconnaître, mais nous nous parlons des yeux....

---

278 Flensbourg, la plus grande et la plus importante ville de commerce du duché, et après Copenhague la principale ville de la monarchie danoise, avait elle-même demandé au roi de lui accorder une banque, elle l'obtint et en fut très contente. Mais le duc et ses Schleswigholsténois, qui n'avaient jamais pu se faire un parti dans la fidèle ville de Flensbourg, en étaient fort peu satisfaits, et arrangèrent pour cela cette bagarre des soi-disant „députés des villes du duché" sous la direction de messieurs Paap et Lohse, „députés" de la ville slesvicoise de Rendsbourg, farce qui d'ailleurs n'eut point de résultat.

279 Il faut observer que Brag, auteur de cette lettre, est ministre du culte dans une paroisse entièrement danoise et que chaque dimanche il est obligé de se „tourmenter" à prêcher en langue danoise dans son église à Adsbölle!

.... Les députés se précipitent dans la maison de Döll. Les discours qu'on y tenait.... furent cause que nous nous éloignâmes, Prehn et moi, pour ne pas nous exposer à des désagréments, bien que.... j'eusse grande envie de rester. On m'a dit qu'au souper tous les députés ont porté à V. A. S. une santé au bruit des acclamations.... On prétend que Barth[280] y a assisté. On parlait beaucoup d'une démonstration; .... il n'en fut rien, une seule pierre alla casser une vitre de la maison de banque.... Nous sommes de bonnes gens, nous causons beaucoup, mais nous n'agissons que peu....

.... Je pense donner à la feuille danoise de Sonderbourg une description de la fête populaire d' Apenrade[281].... Ce soir j'enverrai à Leipsic une lettre dans la forme qui m'a été gracieusement indiquée et d'après les règles préscrites....

A. J. de F. a été dûment instruit, et attend avec plaisir le moment de descendre dans l'arène.... Ce n'est que lorsqu'il m'aura bien et bravement secondé comme prête-nom[282] qu'il recevra une récompense dont il se dit très satisfait, ne désirant rien tant que d'entrer en scène.... Le journal de Leipsic ne semble pas vouloir faire usage du dernier article de Copenhague qui lui a été envoyé par Peter Jensen, homme de lettres (ma femme). On s'est donc adressé à la rédaction du journal Fædrelandet.....

---

280 Inspecteur des terres du duc à Als.

281 Feuille hebd. de Sonderbourg 1843 n° 34.

282 A. Jörgensen de Fiskebek devait se donner pour auteur des articles de Brag.

№ 59. 1843, le 23 juillet. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

.... Je me fais un devoir de t'informer.... que le roi de Prusse ne restera qu'un seul jour à Lunebourg s'il y arrive. Je te conseille avant tout de parler au prince de Prusse, qui définitivement est d'un plus grand poids que le roi lui-même.[283]

Je vois que Pahlen et Metternich vont avoir une conférence au sujet de l'Espagne, peut-être qu'on y traitera aussi les affaires du Nord. Je connais beaucoup Pahlen, il a étudié le livre de Lornsen à Carlsbad. On pourrait peut-être agir par le moyen de Mönch....

№ 60. 1843, le 31 juillet. Stockholm.

(L'original est en allemand.)

Le général Haasbach au duc.

.... Pendant mon long séjour ici j'ai plusieurs fois trouvé occasion de parler de V. A. S. à notre vieux roi, qui est encore très vigoureux, et j'ai eu l'honneur de présenter Vos compliments à Sa Majesté. A cette occasion S. M. m'a chargé de présenter à V. A. S. les assurances de Son estime toute particulière, en assurant que ce n'est que par égard aux autres princes de la maison royale de Danemark que S. M. se trouve empêchée d'inviter V. A. S. spécialement à Stockholm, où d'ailleurs le roi serait très charmé de La recevoir ..... Dans une telle visite, surtout dans les conjonctures actuelles,

---

283 Ce n'est pas le seul mauvais compliment que font au roi de Prusse les correspondants du duc. On en trouve un semblable p. e. dans une lettre du prince Waldemar d'Augustenbourg, p. j. n° 88.

on pourrait peut-être aussi traiter ou entamer d'autres intérêts d'importance. Cette petite observation, appuyée sur des communications confidentielles d'une époque précedente, n'a pas besoin d'explication[284]....

№ 61. 1843, le 27 août. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

.... Emploie bien ton temps en Allemagne, surtout à Berlin, il y aura bientôt rupture ici. Nous marchons à pas de géants vers une dissolution prochaine. L'alliance Russe inspire du courage et de l'opiniâtreté à ceux qui autrefois ne connaissaient que la crainte. .... Je te le répète donc, prends garde. Il faut insinuer à Metternich que Langenau est l'ami des Hessois. Je suis fâché que tu aies fait des invitations pour les courses de chevaux le vingt-six septembre. Ces futilités auraient bien pu être entièrement supprimées quand il s'agit de choses d'une telle importance. On prétend que l'empereur de Russie viendra à Lunebourg. En tout cas il faut que tu y ailles et que tu t'y fasses connaître. Je pourrais te raconter une infinité de choses, mais je n'aime pas à les écrire. ....

---

284 Le duc avait déjà connu le général Mansbach avant cette époque. Nous ne connaissons pas l'intimité de leurs rapports, mais nous voyons par une lettre du duc au roi Christian VIII, de Wisbade 25 août 1842, que le duc et le général s'y étaient rencontrés l'été de cette année.

№. 62. 1843, le 8 août. (Timbre de Hambourg.)

(L'original est en allemand)

[Le curé Lorenzen d'Adelby] [285] au duc.

.... Un article sur les lycées dans le nord du Slesvig est .... terminé .... et sera envoyé au conseiller de justice Jasper pour qu'il l'expédie. Depuis notre conversation à Grafenstein les choses ont un peu changé de face .... par l'accession des vingt-cinq Slesvicois du nord au vingt-deux danois. ....

D'ailleurs l'intérêt pour l'affaire des langues .... a été refroidi par la perspective de l'établissement d'une banque d'affiliation à Flensbourg. .... Il serait désirable que la chevalerie vînt au secours des villes .... V. A. S. trouvera peut-être bon de faire des démarches à cet égard auprès de Reventlow ou de quelque autre. Mais ce qui doit se faire, il faut le faire bientôt. .... N'est-ce pas? V. A. S. est sur les charbons? je voudrais qu' Elle fût ici! Ces jours-ci Scheel se rend à Föhr .... Dorénavant il ne sera propre à rien [286]....

L'auteur de cette lettre est suffisamment connu à V. A. S. même sans signature. Il a des raisons pour ne pas signer. ....

№. 63. 1843, le 22 août. (Timbre de Wisbade.)

(L'original est en allemand.)

Le comte Reventlow-Farve au duc.

.... Je parlerai volontiers à quelques membres de la

---

285 On verra par la conclusion de la lettre que Lorenzen ne l'a pas signée; mais l'écriture et le cachet prouvent qu'il en est l'auteur.

286 Scheel va à Föhr complimenter le Roi, par conséquent nous ne pourrons pas nous servir de lui dans notre conspiration!

chevalerie au sujet de la question soulevée par V. A. S. .... Cependant je ne puis qu'être d'avis que par une démarche énergique, à présent que la banque nationale vient d'obtenir la promesse de la banque d'affiliation, ... la chevalerie aurait l'air d'imiter bien mal-à-propos les députés irréguliers, je dirai presque anarchistes, des villes de Slesvig. ....

№ 64. 1843, le 9 septembre. Kiel.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller d'état Falck au duc.

.... Je me crois dans l'obligation de rendre compte à V. A. S. de la marche de l'affaire qui Lui tenait tant à cœur. Au mois d'août j'écrivis aux personnes désignées par V. A. S.[287] au sujet de l'établissement d'une association patriotique. .... Je proposai d'indiquer dans le programme comme buts de l'association: 1. Encouragements accordés aux progrès de l'enseignement de la langue allemande. 2. Création d'un journal danois dans le Slesvig septentrional, et 3. Création d'une revue allemande à Copenhague. .... Presque tous se déclarent contre la création d'une revue allemande .... Sur l'encouragement de l'enseignement de la langue allemande en décernant des prix aux maîtres d'écoles, les avis sont partagés. Au fond il n'y a qu'un seul qui se soit déclaré en faveur de ce point. Plusieurs pensent qu'il vaudrait mieux de ne point toucher à la controverse des langues, mais d'agir de manière que les slesvicois du nord fussent éclairés sur les rapports des duchés entre eux et

---

287 De ce nombre était aussi le pasteur Lorenzen, voy. p. j. nº 66.

relativement au Danemark, et que leurs sympathies fussent éveillées en faveur de l'union des duchés. ....

№. 65. 1843, le 5 décembre. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

.... Je n'ai pas reçu un mot de la part du roi depuis que j'ai quitté Itzehoe; j'en conclus avec certitude qu'il couve quelque chose qu'il n'ose me communiquer. Je vais aujourd'hui à Gottorff où j'apprendrai sans doute du nouveau. On ne pourra plus compter sur le militaire.

Dans le Corsaire on attaque Lorenzen. Vraiment il n'y a pas de peuple plus stupide que les danois. A force de moqueries ils soulèvent tout le monde pour qu'un jour on les attaque avec d'autant plus d'acharnement, et ils doivent pourtant savoir qu'ils manquent de courage quand vient le moment décisif[288]. ....

---

288 Pour déconsidérer la nation danoise, et dans son propre pays et à l'étranger, les Augustenbourgeois et les autres chefs de la conjuration s'étaient accoutumés à se servir en toute occasion de tels propos infâmes qui doivent révolter tout brave danois jusqu'au fond de son âme. Mais l'histoire de tous les temps et l'expérience de nos jours en ont fait justice comme d'une calomnie impudente. Le courage guerrier du peuple danois ne s'est pas démenti depuis les hardies expéditions des Normands et les brillants exploits des Waldemar. La fortune de la guerre est variable, mais ce sont les mêmes héros qui succombèrent à Brunkebierg et à Luther am Barenberg, et qui triomphèrent à Svarteraa et dans le golfe de Kjöge. Dans le siècle passé les éloges de la bravoure danoise retentissaient en Hongrie et en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France. Eugène et Marlborough, le vieux duc de Dessau et Villars lui fournirent un témoignage qui n'a pas été oublié. Au commencement de ce siècle un homme que l'Allemagne ne nomme qu'avec un profond respect, écrivit

Le 20 décembre. Le même au même.

(L'original est en allemand.)

„.... Je me rends à mon gouvernement à Gottorff. Pour le moment cependant il n'y a rien à faire. (Scheel est très malade; ce ne serait pas malheureux qu'il mourût). Dans le militaire il y a toutes sortes d'agitations. A Rendsbourg les officiers danois et allemands sont brouillés au point que tout rapport de société a cessé. — Bientôt la comédie de l'Espagne et celle de la Grèce se joueront ici. C'est pourtant un scandale qu'un tel gouvernement de femme. ...."

№ 66. 1843, le 15 novembre. Adelby.

(L'original est en allemand.)

Le curé Lorenzen au duc.

..... Au mois de septembre je reçus de la part de Falck une lettre détaillée sur la création d'une association patriotique[289]. Je crois qu'il vaut le mieux de faire d'abord en sorte qu'un journal populaire danois soit établi dans le nord du Slesvig aussitôt que

---

en parlant de ceux qui combattaient le jeudi saint 1801: „Ce qui nous „transporte, c'est l'héroïsme sans égal de nos combattants. „Jamais on n'a vu une telle résistance. Nelson lui-même a avoué qu'il „n'a rien vu de comparable dans toutes les batailles aux-„quelles il a assisté. C'est une bataille égale à celle des „Thermopyles." Ce sont les témoignages de B. G. Niebuhr (Lebensnachr. I. 292—93) et de l'amiral Nelson. — Vous donc qui expirâtes alors, et vous dont le sang a coulé cet autre jeudi saint, dont la mémoire est encore si fraîche, et vous qui en payant de votre vie avez écrasé les cohortes rebelles et parjures qui cernaient les remparts de Frédéricia, réjouissez-vous dans vos célestes demeures! Celui qui à Bau fit si belle preuve de courage n'a pas encore réussi à fausser l'histoire.

289 Voy. plus haut p. j. n° 64.

possible .... V. A. S. s'expliquera sans peine pourquoi je ne me suis pas placé moi-même publiquement à la tête de cette entreprise. Le Roi, à ce qu'on prétend, ... est très mal disposé à mon égard depuis la dernière assemblée des états. — Il y a quelques jours on m'a dit que Heiberg et Gülich avaient fait circuler une invitation pour fonder une association patriotique. Ces deux messieurs ne sont nullement propres à cela. Plût à Dieu qu'il s'en trouvât bientôt d'autres, jouissant de la confiance générale et de l'estime nécessaire pour qu'une telle chose réussisse[290]....

№ 67. 1843, le 28 novembre. Paris.

(L'original est en français.)

M. W. Duckett au duc.

.... Si V. A. S. en arrivait à penser que la presse étrangère bien dirigée, obéissant à une impulsion occulte et habile, put servir au maintien et à la défense des droits de Sa maison, je m'estimerais heureux de pouvoir mettre ma connaissance personnelle de ce terrain mouvant à Sa disposition, et de transmettre aux feuilles de Paris et de Londres (au Times notamment, dont l'un des principaux rédacteurs M. Kirwan, avocat au Queen's Bench, est de mes amis) un mot d'ordre et une direction de nature à influer d'une manière plus ou moins directe

---

290 Pour comprendre ces mots il faut se rappeler que Heiberg et Gülich étaient des démocrates et que le duc détestait la démocratie en même temps qu'il s'en servait. Nous avons déjà mentionné sa controverse longue et violente avec le Dr. Heiberg.

et dans un avenir plus ou moins rapproché sur la décision d'une question à laquelle se rattachent des considérations de l'ordre politique le plus élevé. Mon rôle.... ne saurait être dans tout cela que celui de la mouche du coche. .... J'attendrai à cet égard les instructions qu'il Lui conviendrait de me donner[291]; et je mettrai toujours mon ambition à les exécuter avec l'intelligence et la réserve que réclament le ménagement et la direction de graves intérêts. ....

№. 68. 1844, le 10 février. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

..... Enfin la gazette de Rendsbourg ..... a bien voulu insérer les deux articles sur la séparation des finances[292] et celui du „Fædrelandet". ..... L'article destiné à la Börsenhalle et au Mercure .... a été publié dans le numéro de lundi passé[293]. Il me tarde bien de voir la réfutation plus détaillée faite de la main de maître de V. A. S. ....

№. 69. 1844, le 24 février. Adelby.

(L'original est en allemand.)

Le curé Lorenzen au duc.

..... C'est avec la plus grande indignation

---

291 Nous n'avons pas relu les journaux français et anglais pour y chercher les effets des instructions donneés à M. Duckett. Il faudrait sans doute les chercher dans le Journal des Débats et dans le Times. Nous verrons plus bas que les liaisons à cet égard continuaient avec M. Duckett.

292 La feuille de Rendsb. 1844 n° 5 contient ces deux articles du duc.

293 Börsenhalle 1844 n° 9828 et Merc. d'Altona 1844 n° 31.

que j'ai lu l'article du Journal de Berling, qui a passé de là dans le Mercure d'Altona, sur l'hommage prêté par Votre bisaïeul. .... Je suis charmé d'apprendre par la lettre de V. A. S. que le consul chinois in spe aura bientôt son compte comme il le mérite, bien entendu, dans le Mercure. .... Cet article, plus éhonté et plus insolent que les précédents ....., m'a fait venir des réflexions bien graves et bien sombres. Il est écrit avec une suffisance frappante et publié dans ce moment peu de jours après la conclusion du mariage russe. A l'occasion de ce mariage il a été fait sans doute quelque chose d'important pour le duché de Slesvig! .... Dans ces conjonctures ..... je me permets de prier V. A. S. de terminer aussitôt que possible le mémoire en question[294] pour qu'il soit envoyé au lieu de sa destination. Si jamais un moment a été favorable pour cela, c'est le moment actuel. .... Serait-il à propos dans cet état de choses de soulever la question de succession dans l'assemblée des états — je n'en suis pas tout à fait certain, et je n'ai pas encore considéré la chose sous tous ses points de vue. Nous en parlerons peut-être à Flensbourg, comme de beaucoup d'autres choses. ....

---

294 Il s'agit certainement d'un mémoire sur les prétentions de succession du duc, ouvrage que depuis long-temps il avait fait rédiger par l'avocat Cartheuser, et qu'il se proposait d'envoyer aux différentes cours. Ce mémoire a sans doute été supprimé et remplacé par le mémoire de Samwer.

№ 70. 1844, le 24 février. Gottorp.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

Que penses-tu faire contre l'attaque de C. D.[295] dans le journal (officiel) de Berling? Elle ne peut pas rester sans réplique puisque tu as déjà écrit. Mais tu ne feras jamais rien avec ces articles obscurs où tu gardes toujours la moitié in petto; par-là tu ne fais que nuire à ta propre cause. Ou il faut leur dire la vérité sans détours, c. à d. faire paraître l'acte tout entier[296], ou il faut déclarer tout bonnement que la discussion ayant pris une tournure telle qu'elle ne peut plus se continuer dans les journaux, c'est devant le tribunal politique qu'il faut se présenter les documents en main, ou quelque chose de semblable. Fais observer en même temps que, d'après la manière de voir qui domine en Danemark, l'union des duchés se trouve dans la plus étroite liaison avec notre droit de succession. .....

№ 71. 1844, le 8 juillet. Aastrup.

(L'original est en allemand.)

Le curé Hansen au duc.

V. A. S. .... me pardonnera si j'ose .... diriger Son attention .... sur quelques-uns des événements du jour. L'indignation qu'a excitée la patente du 29 mars, non seulement parmi les propagandistes du pays ... mais encore

---

295 Le baron C. Dirckinck-Holmfeld.

296 Le prince semble vouloir dire que le serment d'hommage du chef de sa famille n'a pas été publié en entier. Ceci a pourtant été le cas et aujourd'hui on peut le lire dans Falck Sammlung v. Urk. p. 279

parmi les habitants du royaume, a été suffisamment manifestée par les discours prononcés à la fête célébrée le 4 juillet sur la colline de Skamling. .... On prétend que les discours tenus dans les tentes ont passé toutes les bornes. A la fin cependant Nis Hansen s'est avancé pour porter le toast du Roi et du prince royal; on ne se serait certainement pas aperçu de l'absence de ce dernier s'il n'avait pas été si loin.

№ 72. 1844, le 8 juin. Adelby.

(L'original est en allemand.)

Le curé Lorenzen au duc.

.... A Kiel on est très content de la patente royale sur les langues. .... Quant à moi, je n'en suis nullement satisfait. Néanmoins la question pourrait s'élever si, pour paralyser les efforts des danois basés sur la validité provisoire de l'ordonnance, il ne faudrait pas l'accepter, pourvu que le commissaire du Roi declarât d'être autorisé à donner à l'ordonnance une force de loi définitive si l'assemblée y consentait? .... Je ne suis pas tout à fait d'accord avec moi-même sur ce point. ...

№ 73. 1844, le 8 juillet. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

J'ai à rapporter à V. A. S. que j'ai travaillé pour la nomination à la présidence de Falck et éventuellement du comte Moltke de Grünholz. .... Par la poste d'aujourd'hui j'ai relevé l'erreur par rapport au terme „duchés allemands" et j'ai demandé qu'on rectifiât à l'avenir une opinion si erronée [297]. ....

---

297 Cfr. la lettre du 23 août m. a de ce même Jasper au duc (p. j. nº 79).

№ 74. 1844, le 10 juillet. Sleswig.

(L'original est en allemand.)

Le curé Lorenzen au duc.

J'ai l'honneur d'informer V. A. S. que la mission auprès du conseiller d'état Falck a eu un plein succès. Aujourd'hui à l'assemblée il fera la déclaration littéralement comme elle a été projetée par nous[298]. .... Je suis charmé que l'adresse ait été écartée de cette manière. . .

№ 75. 1844, le 14 juillet. Aastrup.

(L'original est en allemand.)

Le receveur Krogh au duc.

Je ne saurais partager l'opinion de V. A. S. à l'égard de la fameuse lettre[299]; je crois ... que cette lettre pourrait fournir ample matière à une enquête dans laquelle l'auteur serait forcé de nommer ceux de ses collègues qu'il prétend lui avoir tenu de tels propos; dans l'interrogatoire ceux-ci feraient probablement des dépositions par rapport à l'auteur de la lettre, et delà naîtrait dans cette clique une désunion qui pourrait mener à la destruction de tout ce guêpier.

Je me permets de recommander à V. A. S. le maire de village Petersen de Nissumgaard; c'est un homme tres bien intentionné qui comprend l'allemand, mais le parle mal. .... Selon moi il serait convenable, dans les circonstances actuelles, que quelqu'un, de bonne

---

298 Savoir: par le curé et le duc.

299 Il est question de la lettre du 1 juin 1844, dans laquelle le slesvicois Lauritz Skau décrivit au roi, avec la plus grande franchise, l'effet qu'avait produit sur tous ses fidèles sujets la patente du 29 mars 1844.

intention d'ailleurs, parlât danois pour donner un démenti formel à la déclaration des députés qui ont abandonné la diète; il devra cependant se conformer .... à la volonté de l'assemblée! ....

№. 76. 1844, le 18 juillet. Aastrup.

L'original est en allemand.

Le receveur Krogh au duc.

.... La commission nommée pour faire une enquête criminelle sur les membres de l'association slesvicoise tient.... ses séances tous les jours.... Ils tiennent fortement ensemble; mais c'est un fait constaté que ces gaillards ont avoué d'avoir résolu en commun la publication et le procès verbal en question, ce qui suffira sans doute pour leur infliger une peine criminelle[300]; le degré de la punition, à ce qui me semble, serait de moindre importance; j'avoue pourtant que le mieux vaut toujours le mieux!....

V. A. S. a-t-elle déjà lu le discours de Schytte à Viborg? C'est un misérable qui mériterait la roue! .... Cependant, selon moi, les affaires vont mieux que jamais....

1844, le 21 juillet. Le même au même.

L'original est en allemand

.... Les interrogatoires des membres de la soi-disant association slesvicoise continuent toujours, sans présen-

---

300 En ce cas ils seraient flétris par la condamnation et ne pourraient guère siéger dans l'assemblée des états. Krogh était content de ce résultat; mais les mots suivants de sa lettre („j'avoue pourtant" etc.) prouvent que le duc ou d'autres de son parti, à ce qu'il semble, auraient bien voulu pousser la chose plus loin.

ter .... aucun résultat important; cependant ces misérables ne pourront nous échapper! .... L'assemblée de Viborg, je l'espère, ira si loin que le roi sera obligé de la dissoudre! A-t-on jamais vu ou entendu quelque chose de semblable? Evidemment la providence n'a pas encore assez puni ce vieux et aveugle colonel Brock, elle devrait encore lui paralyser la langue.

№ 77. 1844, le 3 août. Adelby.

(L'original est en allemand.)

Le curé Lorenzen au duc.

.... Le commissaire[301] a cru que ce voyage (du roi) à Hadersleben serait d'un bon effet; ce n'est point mon avis et à cet égard je partage entièrement l'opinion de V. A. S..... Si le roi fait en sorte que tel ou tel se prononce devant lui, cela ne pourra mener à aucun résultat solide. Et quels seront les gens qu'on lui présentera? S'il veut même s'aboucher avec Lauritz Skau et Peter Hjort L., et écouter de tels misérables!!! Vraiment, les affaires vont bien mal![302]....

De différents côtes on me tourmente chaque jour pour savoir quand V. A. S. reviendra à Slesvig. Elle ferait bien d'y aller aussitôt que possible! je ne crois pas nécessaire de motiver cet avis devant un homme d'état sage et expérimenté. ....

---

301 Le comte Reventlov-Criminil, commissaire du roi à l'assemblée des états slesvicois.

302 Voy. ci-dessus l'assertion de Krogh du 18 juillet, et ce changement subit s'opère uniquement par la possibilité que le roi puisse trouver occasion de parler pendant quelques heures à ses sujets fidèles.

№ 78. 1844, le 7 août. Aastrup.

(L'original est en allemand.)

Le receveur Krogh au duc.

.... L'arrivée inattendue du roi fut connue si peu avant, que personne n'eut le temps de faire les préparatifs nécessaires pour le recevoir dignement;[303] cependant tout le monde se mit en activité et, ce qui nous semblait le plus important, on mit en mouvement beaucoup de gens qui tous furent engagés et étaient eux-mêmes enclins à montrer au roi que tout le monde était content ici et que notamment on était satisfait de l'ordonnance des langues, en un mot à manifester une disposition contraire à l'esprit de la lettre de Skau. Nous y réussîmes au-delà de toute attente, de sorte que sans aucun doute le roi aura vu que tout ce que cet infâme L. Skau lui avait suggéré n'est que pur mensonge.... Le roi a visité les églises d'Aastrup, de Wonsbeck et de Hammeleff, et quelques écoles. A Aastrup, comme de raison,[304] tout allait bien; mais à Wonsbeck quelques misérables lui ont demandé un bon curé danois, demande qui leur sera surement accordée!.... A l'hôtel de ville de Törning le Roi a regardé la fameuse tablette!....

---

303 La lettre même explique quels étaient ces apprêts nécessaires, savoir, des arrangements pour faire croire au Roi que la disposition des esprits était bien différente de ce qu'elle était en réalité. Si l'on n'avait pas voulu tromper à dessein, on aurait mieux fait de laisser parler la disposition sans „préparatifs nécessaires“ préalables.

304 Cela s'entend, car Aastrup est un village près de Haderslev où résidait Krogh et où les „préparatifs nécessaires“ pouvaient être promptement faits.

№ 79. 1844, le 23 août. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

D'après les ordres de V. A. S. j'ai .... fait les recherches les plus exactes sur la qualification des duchés de Slesvig et de Holstein comme „Nos provinces allemandes" ou „Nos duchés allemands", mais je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Les résultats de mes recherches se trouvent exposés dans l'article ci-joint.

Appendice. Dans les anciennes lois exclusivement royales la qualification ordinaire des duchés de Slesvig et de Holstein est: „Nos principautés de Slesvig et de Holstein"; plus tard on les appelle: „Nos duchés de Slesvig et de Holstein". Malgré les recherches les plus scrupuleuses je n'ai pu trouver aucune loi où les deux duchés de Slesvig et de Holstein aient été qualifiés de pays allemands; de l'autre côté on trouve, p. e. dans les lettres patentes du neuf septembre 1806 le duché de Holstein, la seigneurie de Pinneberg, le comté de Rantzau et la ville d'Altona cités comme pays de l'empire allemand.[305]

---

305 Cette dernière assertion est parfaitement juste. Tous ces pays constituent le duché actuel de Holstein, formé en 1806, par l'incorporation du Holstein à la monarchie danoise et composé de diverses parties advenues aux Rois à différentes époques et à différents titres. Pinneberg, Ranzau et Altona ne regardent nullement la maison commune d'Oldenbourg, mais exclusivement la ligne royale danoise de cette maison.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU CHAPITRE QUATRIÈME.

№ 80. 1844, le 4 octobre. Neumunster.

(L'original est en allemand.)

L'avocat Samwer au duc.

J'ai enfin l'honneur de présenter à V. A. S. mon ouvrage sur la succession du Schleswig-Holstein [306]. Tous mes vœux seraient remplis si cet ouvrage dans sa forme actuelle obtenait le suffrage de V. A. S.... D'après les gracieuses observations de V. A. S. et après plus mûre réflexion j'ai modifié quelques assertions ou je les ai prononcées avec plus de précaution .... C'est à la fin de l'introduction que j'ai placé la teneur de la note que V. A. S. avait désirée concernant le mariage de feu Ses parents d'illustre mémoire. Une note ajoutée à l'endroit indiqué aurait fait naître des difficultés à l'impression du livre, et d'ailleurs à l'endroit où elle se trouve placée elle m'a semblé produire plus facilement l'effet auquel avait visé V. A. S. [307] Si les partisans de l'unité de la monarchie danoise ne sont pas tout à fait aveuglés, on pourra espérer qu' ils voudront agir dans le sens indiqué en ce lieu. En Dane-

---

306 La dédicace de cet ouvrage est signée: „Ecrit à Neumunster, dans l'éte de 1844."

307 Savoir: d'engager les danois à prendre pour roi le duc, en passant par-dessus les cognats plus proches.

mark on traitera cet ouvrage d'écrit de parti[308], ...
j'espère cependant que les juges impartiaux y reconnaîtront le caractère d'un travail purement scientifique ..... Il n'y a qu'un seul point qui me semble difficile et dangereux, c'est le mot „héritiers de la couronne" dans l'acte de renonciation slesvicois[309] ..... Le suffrage de V. A. S. serait pour moi la plus agréable récompense et la plus sûre garantie de n'avoir pas entièrement manqué la vérité ....

№ 81. 1844, le 9 octobre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

Par les soins ..... de V. A. S. j'ai obtenu un exemplaire de l'ouvrage de Samwer ..... Il ne sera pas facile de donner un résumé précis et pragmatique des résultats d'une manière assez concise pour qu'il puisse être inséré dans la gazette d'Itzehoe. Cependant j'en retrancherai tout ce qui n'est pas strictement nécessaire pour que Schönfeldt n'ait pas de prétexte de refus[310] ....

. . . . .

---

308 Oui certainement! Un écrit provoqué et corrigé par le duc d'Augustenbourg, qui même fait des additions au manuscrit, qui le fait publier et l'envoie partout comme mémoire rédigé dans son intérêt articulier, n'est-ce pas un écrit de parti?

309 Voilà l'une des difficultés insurmontables; Falck en indique une autre dans ce même ouvrage de Samwer. Voy. p. j. nº 87.

310 Le duc avait encore envoyé à Schönfeldt un autre article, dont Jasper rapporte le 15 octobre qu'il paraitra au numéro prochain. Cet article était dirigé contre les fonctionnaires danois en Slesvig. On peut le lire dans la gazette d'Itzehoe 1844 nº 42.

№ 82. 1844, le 22 octobre. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

..... Je trouve le livre de Samwer excellent. Il est écrit avec toute la solidité et toute la profondeur qu'on peut désirer et imaginer. Il serait bien de l'envoyer à Duckett pour qu'il en fît un extrait dans le Journal des Débats comme journal officiel. Réfléchis-y .....

№ 83. 1844, le 30 octobre. Neumunster.

(L'original est en allemand.)

L'avocat Samwer au duc.

Je présente à V. A. S. mes très humbles remercîments de la manière gracieuse dont Elle a daigné juger mon ouvrage .... Déjà depuis long-temps j'aurais rempli le devoir de la reconnaissance si je n'avais désiré de rendre compte à V. A. S. de la réalisation des promesses qu'on m'avait données d'annoncer le livre .... J'apprends que déjà la semaine passée des annonces ont été envoyées à la gazette d'Augsbourg et au Correspondant de Hambourg, et que cette semaine on en fera parvenir une à la gazette universelle d'Allemagne. Le procureur Carstens m'a promis une annonce dans le Mercure d'Altona .... On m'en a promis de même dans les feuilles de Rendsbourg, de Wandsbeck et d'Oldeslohe. Jusqu'à présent je n'ai vu qu' une seule annonce, celle du Journal de Weser .... par le professeur Wurm. M. Wurm m'a promis à moi, ainsi que plus tôt au conseiller d'état Hegewisch, qu'il traiterait cette matière plus en détail dans un des grands journaux anglais. Il serait bien à désirer que la même

chose eût lieu dans le Journal des Débats[311]; j'ai fait à Kiel des démarches à cet effet et j'espère d'y engager un des professeurs de cette ville qui se trouve en relation avec les journaux français. Ce qui ferait la seule difficulté, c'est que le Journal des Débats, comme tout autre journal respectable, demande toujours des garanties.

J'ai hésité à envoyer le livre au ministre des affaires étrangères de Prusse; Falck nommément m'en a dissuadé, parce que par-là on aurait l'air de renoncer au caractère d'un pur intérêt scientifique, et pour le moment au moins, cette indépendance littéraire fortement prononcée sera la meilleure recommandation. D'ailleurs j'avais déjà appris que trois exemplaires avaient été commandés par M. de Grunert, employé au ministère des affaires étrangères. De l'autre côté j'ai envoyé des exemplaires à plusieurs professeurs de droit public et à M. de Hormeier[312], le plus écrivassier des diplomates ....

№ 84. 1844, le 26 octobre. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

Hier je fus à Kiel où j'ai appris .... qu'on y attendait le Roi de Prusse; on prétend même qu'il retournera par Augustenbourg, ce qui n'est pas invraisemblable puisqu'il déteste la mer et aimera mieux voyager par terre. Il est

---

311 Voy. plus haut p. 166 p. j. n° 82, où le prince de Noer a la même idée et donne au duc le même conseil.

312 Plus tôt ministre de Bavière à Hanovre, et ainsi près du berceau de la conspiration.

facile à comprendre qu'à Copenhague on remuera ciel et terre pour l'en empêcher; je te conseille donc de lui proposer de passer chez toi dans son retour, et d'envoyer cette lettre à ..... pour que .... la donne au Roi de Prusse s'il arrive à Copenhague (ce dont je doute encore)[313] .....

№ 85. 1844, le 5 novembre. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer, lieutenant-général, au duc.

• .... A ta place j'écrirais au Roi Léopold et je lui demanderais s'il n'était pas possible d'obtenir une promesse de garantie de tes droits de la part de la France et de l'Angleterre; ensuite je me rendrais bientôt à Berlin et à Vienne pour parvenir au même but; de Vienne j'irais par Bruxelles eventuellement à Paris et à Londres, et je ferais tous mes efforts pour gagner un appui. Je te recommande d'ailleurs la plus grande circonspection en parlant des Danois, soit en public, soit en particulier, car tout est rapporté. Au pis-aller les Danois te préféreront pourtant aux Hessois[314].

---

313 Le duc suivit ce conseil. Nous avons sous les yeux sa lettre 'invitation, datée de „Grafenstein le 28 octobre 1844." Mais le Roi de Prusse n'étant pas arrivé à Copenhague cette année, la lettre ne lui est pas parvenue, mais a été renvoyée au duc.

314 Le prince donne ici la même explication que le duc lui-même avait donnée dans ses additions à l'ouvrage de Samwer, sur le vrai but des vœux des princes d'Augustenbourg! Ceci pourra servir de commen- ... article du mois de mars de cette même année, inséré dans le ...iel nº 68 suiv., et portant le titre: „Un prince juste qui ... une couronne de roi." Dans la pièce suivante on ... même idée de royauté prononcée par l'avocat Samwer.

Donc, de la prudence! Réfléchis à mes observations et ne diffère pas de faire ce qui maintenant est peut-être possible mais qui bientôt sera trop tard. En tout cas nous sommes à la veille de tristes temps .... Brûle cette lettre après l'avoir lue.

№ 86. 1844, le 8 novembre. Neumunster.

(L'original est en allemand.)

L'avocat Samwer au duc.

..... Les événements de l'assemblée de Roeskilde peuvent être regardés comme ce qui s'est passé de plus important après la diète de Slesvig en 1842 ..... On pourrait aussi concevoir la proposition des états de Jutland d'une autre manière: elle avait pour but l'unité de la monarchie, et il existe un autre moyen d'y parvenir, c'est la renonciation à la succession de la part des Hessois.

Il me semble qu'il serait très avantageux que dans ces conjonctures où l'attention générale de l'Europe sera bientôt fixée sur ce combat, quelques membres des chambres de France ou du parlement anglais, appartenant au parti anti-russe, fussent dûment instruits pour pouvoir soulever cette question. Les Danois en seraient effrayés et les S.-H croiraient y avoir trouvé un soutien. Le roi hésiterait surement à risquer un coup d'état. L'affaire sera maintenant mise sur le tapis dans le Journal des Débats, par qui? je l'ignore[315]. Les journaux

---

315 Le duc savait sans doute très bien d'où venaient ces articles. Voy. p. j. nº 82 du 22 octobre.

allemands ne discontinueront pas à traiter cette affaire; pour ma part, j'y contribuerai de tout mon pouvoir.....

№ 87. 1844, le 8 novembre. Kiel.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller d'état Falck au duc.

..... L'ouvrage de Samwer lui a réellement très bien réussi. Il n'y a qu'un seul point qui, selon moi, n'a pas été suffisamment développé, c'est le chapitre de l'inféodation simultanée. Je le lui ai dit avant, mais il ne l'a pas cru nécessaire. On voit aujourd'hui que c'est sur ce point que se dirigent surtout les attaques d'Ostwald. J'ai conseillé à Samwer ..... de composer un petit écrit en réfutation de Dirckinck, et j'ai en même temps soutenu qu'il serait utile de faire paraître un résumé français qui donnât un aperçu général de tous les points principaux, et mît au jour, par une polémique serrée, tous les faibles de Dirckinck et d'Ostwald.... Cela me semble en effet bien nécessaire[316].....

№ 88. 1844, le 28 novembre. Potsdam.

(L'original est en allemand.)

Le prince Waldemar d'Augustenbourg au duc.

..... Il n'y a que quatre jours que j'ai reçu les livres[317] et j'ai d'abord voulu délivrer l'exemplaire destiné

---

316 Il semble que ceci n'ait pas été très facile; car quoique Falck jl'ait cru nécessaire, un tel ouvrage — à ce que nous sachions — n'a jamais paru. Dans sa lettre au duc, du 8 novembre, Samwer déclare que cette controverse avec Ostwald, dont dépendait pourtant de son côté toute l'affaire, „demande une érudition que du moins je ne possède pas encore".

317 Les exemplaires du livre de Samwer qui devaient être distribués aux entours du Roi de Prusse.

à Willisen. J'avais déjà lu l'ouvrage et je ne manquerai pas de faire le meilleur usage des exemplaires, que Vous avez eu la bonté de m'envoyer, c.-à-d. je les ferai lire autant que possible pour qu'on s'éclaire sur l'état de choses. Willisen Vous remercie très humblement; il connaît les rapports et pense qu'en général on regarde l'affaire du point de vue allemand, et que si le cas devenait urgent on ferait même quelque chose au besoin c.-à-d. du côté allemand. Dieu le veuille, pourvu qu'il ne soit pas trop tard comme à l'ordinaire ..... Dans les cercles du plus haut rang on ignore totalement de quoi il est question, comme on ignore en général la plupart des choses humaines, et voilà pourquoi beaucoup de personnes cherchent leur plaisir dans le ciel. Le Roi ne connaît point du tout la question, ce que j'ai appris dans des entretiens que j'ai eus souvent avec lui; mais, comme toujours, il saisit l'intérêt allemand dès qu'on lui en suggère l'idée; nos princes en ont bien entendu dire quelque chose mais ne le comprennent qu'imparfaitement; je n'ai point encoré trouvé de hauts fonctionnaires qui aient approfondi la chose, excepté le ministre Rochow ..... quelques-uns soutiennent qu'abstraction faite du point de droit, il ne peut pas être indifférent aux grandes puissances si le Danemark est de telle ou de telle grandeur ..... Willisen est aide-de-camp de service, et en cette qualité il ne manquera pas de fixer l'attention du roi sur l'ouvrage de Samwer, ou ce qui vaudra mieux encore, de lui en faire un récit, ce que je tâcherai de faire aussi quand j'en trouverai l'occasion. Par malheur le roi lui-même ne lit pas.

Quant à moi et autant que je connais la chose elle-

même, la science publiciste et les auteurs publicistes de l'Allemagne, rien ne sera négligé de ce qu'indique V. A. S. . . . . . :

№ 89. 1844, le 30 novembre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

V. A. S. aura déjà été informée que j'ai eu soin d'expédier aussitôt par estafette les deux lettres. Dans ce moment je reçois la réponse de Balemann que je me permets . . . . . de joindre en copie[318]. Selon l'état de choses et d'après l'assurance de Balemann il est à espérer qu'on aura égard aux justes vœux de V. A. S. — De toutes les adresses celle de Rendsbourg m'a plu le mieux.

L'envoi à la rédaction de la feuille d'Itzehoe est parti . . . . . De tous côtés on attaque les machinations danoises, et j'espère qu'en certain lieu il ne tardera pas à se manifester un bon effet — la crainte.

№ 90. 1844, le 6 décembre. Itzehoe.

(L'original est en allemand.)

Le comte Reventlow-Farve au duc.

. . . . . Si même, relativement à la succession dans les duchés, il doit paraître épineux d'indiquer avec précision laquelle des différentes maison princières de la famille d'Oldenbourg est en possession des droits

318 Cet appendice s'y trouve aussi. Balemann y dit: „Je serai probablement chargé d'ébaucher le rapport du comité, et alors je verrai ce qui pourra se faire pour remplir les désirs du duc." Le duc avait désiré que les états se déclarassent en faveur de sa successibilité.

de succession plus proches[319], il me semble qu'il faut tenir ferme au principe que la ligne masculine, et non la féminine, doit être la chose décisive pour nous.... Si cependant on n'a aucun égard au droit, ce à quoi je ne prêterai jamais la main, il serait à préférer qu'un roi de la maison d'Oldenbourg déclarât que le royaume tombera en partage aux agnats mâles de la maison d'Oldenbourg qu'à ceux de la maison de Hesse.....

№ 91. 1844, le 2 octobre. Braunfels.

(L'original est en allemand.)

Le prince Bernard de Solms-Braunfels au duc.

V. A. S. m'a fait grand plaisir en m'envoyant deux exemplaires du livre de M. Samwer qui me semble très bien rédigé..... Je n'ai pas manqué, selon le vœu que Vous en aviez exprimé, d'étudier avec un vif intérêt le chapitre des mariages à condition égale..... Je suis bien obligé à V. A. S. des détails qu'Elle m'a communiqués sur Son propre mariage et sur les procédés du roi de Danemark à cet égard. La sanction réellement accordée au mariage de V. A. S. par feu le roi me semble un point essentiel aux intérêts de V. A. S.[320]

---

319 Ces lignes sont les deux gottorpiennes, celles de Russie et du grand-duc d'Oldenbourg, toutes les deux de l'ancienne ligne „régnante", et les deux lignes de Sonderbourg, celles d'Augustenbourg et de Glucksbourg, toutes les deux de l'ancienne ligne des „seigneurs isolés" c.-à.-d. de la ligne non régnante.

320 Nous ignorons ce que le duc avait écrit sur ce sujet, mais le prince de Solms semble l'avoir mal compris. D'après la Loi Royale le consentement du roi de Danemark était décisif pour le duc comme héritier éventuel du royaume après sa mère; mais selon la théorie du duc lui-même concernant un état indépendant de Schleswigholstein, ce con-

Jusqu'à présent il n'était parvenu à ma connaissance que le bruit, probablement répandu à dessein, que le Roi avait refusé de donner le consentement en question et de recevoir madame la duchesse. Moi qui m'intéresse vivement à la personne et au bon droit de V. A. S., j'ai toujours été peiné, lorsque, avec quelque apparence de raison, le landgrave Guillaume et autres ont affirmé „qu'à cause de son mariage le duc, relativement à ses enfants, était non-successible". Le grand-duc d'Oldenbourg fait aussi à ce titre ...., à ce que je crois, des prétentions à la succession des duchés ...... A la vérité le droit commun et la pratique générale ne parlent pas tout à fait en faveur de V. A. S., mais on s'en passera dans cette affaire et l'on n'aura égard qu'à la manière dont, depuis des siècles, on a réellement et de fait succédé dans Votre maison.....

№ 92. 1845, le 2 février. Stoutgard.

(L'original est en allemand.)

Le baron de Massenbach, aide-de-camp, au duc.

...... J'ai voulu attendre jusqu'à ce que j'eusse reçu les deux exemplaires du livre sur la succession dans les duchés de Schleswig-Holstein, que V. A. S. a eu la grâce

---

sentement ne pouvait être décisif à l'égard de la succession dans ce nouvel état. Il y serait encore, et tout autant, question de ce que déclareraient les autres lignes, nommément la Russie et l'Oldenbourg. Mais bien certainement, lorsque le roi Frédérik VI en 1820 accorda son consentement au mariage du duc, lui, aussi peu qu'aucun autre prince en Europe à cette époque, ne s'était imaginé qu'une nouvelle doctrine d'un Schleswigholstein dût diviser l'ancienne monarchie danoise, et encore moins que le Slesvig, qui en a fait partie depuis le commencement de l'histoire, dût être tout-à-coup regardé comme un état à part.

de m'adresser .... Je désirerais présenter à Sa Majesté le roi[321] l'un de ces exemplaires, mais les devoirs de ma place et la délicatesse de ma conscience ne me permettent pas de le faire sans une autorisation spéciale, bien que ..... V. A. S. ait daigné exprimer que je pouvais disposer des exemplaires comme bon me semblerait. Si donc V. A. S. veut que le roi prenne connaissance du livre, je La prie ..... de m'en informer.

№ 93. 1845, le 9 avril. Kiel.

(L'original est en allemand.)

Le docteur C. Lorenzen au duc.

La lettre très gracieuse de V. A. S. n'a fait que me confirmer dans mon dessein de répandre quelque lumière sur le dernier ouvrage du baron de Dirckinck[322] ..... Cet ouvrage me semble très peu dangereux et je trouve peu nécessaire de s'engager dans une réfutation du contenu .....; mais j'ai plus envie de démontrer la véracité de M. de Dirckinck par quelques exemples pris dans l'ouvrage même. Quelque désagréable qu'il soit de transporter une controverse littéraire ou politique sur le domaine des motifs personnels, M. le baron ne me semble cependant pouvoir prétendre qu'à être produit dans toute sa nullité morale. Cependant ..... je consens à ce

321 Le roi de Würtemberg auprès duquel le baron de Massenbach était aide-de-camp de service.

322 En ce lieu il est question de la brochure dans laquelle le baron de Dirckinck-Holmfeld avait assez rigoureusement censuré la déclaration des états de Holstein relativement à la proposition sur l'unité de la monarchie, faite par M. Ussing dans l'assemblée des états de Roeskilde.

que Vos désirs soient pour moi des ordres à cet égard .....

№ 94. 1845, le 11 avril. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

..... Demain matin à quatre heures j'enverrai la lettre à Itzehoe par Kiel et Wrist, et un duplicata partira directement par la diligence à Itzehoe. J'espère ainsi remplir les vœux de V. A. S. en faisant de manière que l'article paraisse dans le numéro prochain. Schönfeldt fera son possible .....

Loeck[323] est extrêmement mécontent de l'esprit public, surtout en Holstein .... Pour ce qui regarde le mouvement des esprits il donne la préférence au Slesvig sur le Holstein qui semble sur le point de s'endormir. Puissiez Vous réussir à mettre sur pied le vieux Michel allemand, car il en est vraiment temps si quelque chose doit se faire.

---

323 Loeck était le patriarche des ultra-démagogues et avait été plus tôt la terreur du parti des Augustenbourg. Voy. p. j. n° 18. Mais maintenant que le Michel allemand devait être agité, il devint une autorité dont les paroles avaient du poids.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU CHAPITRE CINQUIÈME.

№ 95. 1845, le 27 août. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller de justice Jasper au duc.

L'article destiné au Correspondant a été déjà expédié lundi passé ..... Il ne manquera pas de faire grande sensation, et il sera reproduit dans tous les journaux. Je voudrais bien que cette mission valût au messager dans l'un des endroits point de Victoire et dans l'autre seulement un bon verre de vin du Rhin [324].

Ici nous attendons avec grande impatience la belle bannière, cadeau digne de l'auguste donateur; elle sera saluée avec admiration, reconnaissance et enthousiasme, non seulement à Wurzbourg mais dans tous les cantons de la patrie allemande. On dit que ce drapeau sera conservé ici, dans la maison du bailli Pauly, et aucun ordre arbitraire n'empêchera les pèlerins de s'y rendre en foule comme tout récemment à la sainte robe de Trèves .....

---

324 L'article du duc se trouve dans le Corresp. de Hamb. 1845 n° 204, sous le titre de „Lettre du Schleswig-Holstein". La teneur en est que le comte Reventlow-Criminil, ministre des affaires étrangères, après avoir été voir le roi à Föhr, devait aller en mission diplomatique auprès de la reine Victoria et du prince de Metternich etc.

№ 96. 1845, le 30 août. Adsbölle.

(L'original est en allemand.)

Le curé Brag au duc.

Suivant Vos très gracieux ordres j'ai été à Apenrade le 25 pour remettre au pharmacien Petersen la lettre du conseiller aulique [325] . . . . Il me demanda naïvement si j'en connaissais la teneur, je lui répondis négativement. Puis il me fit la question si j'avais parlé à Barth. Oui, lui répondis-je, par hasard . . . . . et c'est alors qu'ayant appris que je me proposai d'aller à Apenrade, il me chargea d'une lettre pour Vous. En lisant la lettre il me dit à quelle occasion il avait écrit à Barth. Profitant de ce moyen convenable, je lui exposai dans le cours de la conversation mon opinion sur l'affaire; P cependant était d'avis qu'il fallait entreprendre quelque chose; il ajouta que des lettres parties d'Apenrade avaient été répandues dans les deux duchés, et que de plusieurs villes on avait reçu la réponse que le 27 elles enverraient des députés à une assemblée générale à Kiel pour y discuter l'édit concernant les drapeaux; lui-même et Karberg se rendraient d'Apenrade à Kiel [326] . . . . . Par une députation d'environ 100 membres ils espèrent obtenir une interprétation restrictive de l'édit. Quand je lui eus fait observer qu'il fallait craindre une explication amplificative, il me répondit qu'une telle crainte n'était pas

---

[325] Barth, conseiller aulique, inspecteur des terres du duc d'Augustenbourg à Als. Petersen, gendre du major Hansen (voy. p. 91), était alors pharmacien à Aabenraa, mais vendit sa pharmacie avant l'éruption de la révolte et acheta une terre en Jutland près de Skive.

[326] Dans cette assemblée à Kiel le 27 août on résolut, comme le voulait le duc, de ne point envoyer de députation à Föhr, mais de demander par des pétitions la révocation de l'édit contre les drapeaux.

fondée, ... que le seul bon moyen était une grande démonstration propre à intimider. Mon entretien avec P. fut interrompu par l'arrivée de Karberg. Tous les deux sont des Schleswigholsténois enragés. Ayant appris par la lettre ..... que V. A. S. était allée à Föhr, P. me demanda si Vous Vous étiez prononcé sur l'édit. A cette question je ne répondis pas une syllabe. Mais, dit-il, les couleurs et les emblèmes du duc ne peuvent être prohibés. En tel cas la chose ne finirait pas sans combat et effusion de sang....

№ 97. 1846, le 21 janvier. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller à la cour suprême Esmarch au duc.

Je suis presque honteux de n'avoir pu avant aujourd'hui annoncer à V. A. S. que la brochure, à laquelle V. A. S. s'était intéressée l'été dernier, vient enfin de paraître. L'impression en a été terminée depuis deux mois au moins, mais au commencement l'éditeur avait plusieurs scrupules mal fondés[327] .....

D'après les ordres de V. A. S. j'enverrai les douze exemplaires demandés. J'aurai soin que le livre soit répandu autant que possible, et, plusieurs assemblées législatives se trouvant réunies dans le moment actuel[328], j'espère que l'époque de la publication sera favorable.

---

327 L'ouvrage d'Esmarch parut sans nom d'auteur sous le titre: Actes des assemblées des états danois et holsténois dans l'année 1844 relativement à la succession dans les duchés de Slesvig, Holstein et Lauenbourg. Slesvig 1845.

328 C'est à dire en Allemagne, car ce fut pour ces assemblées que l'ouvrage avait été composé.

Je désire ardemment que le livre, en tant qu'il n'est pas seulement une traduction, obtienne le suffrage de V. A. S. Mais je regarderais comme une grâce toute particulière si V. A. S. daignait mettre à ma disposition chez le conseiller Barth les 100 écus qu'Elle m'avait accordés pour les frais d'impression. Ayant attendu la publication de l'ouvrage beaucoup plus tôt, j'avoue que j'avais aussi compté plus tôt sur cette somme.

Personne ici ne soupçonne ma coopération à cet ouvrage que j'ai cachée même à mes intimes, et j'espère aussi garder mon incognito[329] .....

№ 98. 1846, le 31 janvier. Aastrup.

(L'original est en allemand.)

Le receveur Krogh au duc.

Je prends la liberté d'envoyer ci-joint à V. A. S. un calcul de l'avocat Gottfriedsen concernant la recette et la dépense du journal de Lyna de l'année passée....

1846, le 22 février. Haderslev.

(L'original est en allemand.)

Le docteur Marcus au duc.

Pénétré de la plus vive reconnaissance en remerciant très humblement V. A. S. du bienveillant sacrifice qu'Elle a daigné faire cette fois encore[330] pour la Lyna,

---

329 Nous possédons une autre lettre, datée quatre jours après, dans laquelle Esmarch rapporte de vouloir envoyer le lendemain des exemplaires du livre à Dresde.

330 Ce journal, qui servait les intérêts du duc, avait eu l'année précédente (1844) un déficit de 171 écus que le duc avait dû combler;

je suis obligé d'approuver la critique que V. A. S. a bien voulu faire de ce journal en relevant les imperfections qui le déparent.

La partie allemande de la Lyna n'est en effet.... qu'une espèce d'appendice ...., où le principe allemand devait être en quelque sorte représenté. Je n'ose décider si, en changeant la forme du journal, on a agi prudemment en conservant le principe .... juste en lui-même, sans avoir égard à l'utilité toute pratique. Si le journal avait été publié en danois il aurait été beaucoup plus répandu ici....

La pauvreté et l'aridité du journal... a surtout pour cause l'absence totale d'intérêt dans la classe d'hommes intelligents de la même opinion politique. Plusieurs personnes dans la ville et dans le bailliage s'étant réunies pour lire le même exemplaire, l'abonnement a dû être très peu étendu.[331] ....

1846, le 16 mars. Aastrup.

L'original est en allemand.

Le receveur Krogh au duc.

V. A. S. aura .... reçu ma quittance des 260 écus

---

cette année (1845) il fut obligé de payer 268 écus, et le déficit augmentait toujours. Au commencement de 1848 il paya 658 écus courant. Voy. ci-dessus p. 91.

331 Cette lettre prouve la part qu'avait le docteur Marcus dans le journal de Lyna, ce qu'avait pourtant nié M. Schultz, rédacteur en titre, en qualifiant, dans son n° 57 et 90, une telle assertion de „mensonge infâme digne d'une âme servile." Le n° 89 de la Lyna prétend de même que le receveur Krogh ne se trouvait avec le journal dans d'autre rapport que celui d'abonné. Ici la chose se montre d'une toute autre manière.

qu'Elle a bien voulu m'envoyer;.... restent donc 8 écus 43 sh. non-payés. J'ai avancé cette petite somme.

№ 99. 1846, le 12 août. Celle.

(L'original est en allemand)

M. Eugène de Hammerstein au duc.

...J'ose me présenter devant V. A. S. en mes qualités de natif de Lauenbourg, de membre de la chevalerie holsténoise et d'homme de lettres .... J'ai prononcé mon opinion dans le poème ci-joint.[332] Je ne suis qu'un homme isolé, — mais le peuple m'aime en Hanovre et en Holstein, ainsi que dans le reste de l'Allemagne où mon nom est connu; ma pièce de vers n'est qu'une chanson, mais le peuple la lira, le peuple en sera pénétré[333]....

№ 100. 1846, le 4 septembre. Norderney.

(L'original est en allemand.)

Le duc de Glucksbourg au duc.

Le prince royal (d'Hanovre) s'intéresse vivement à toute l'affaire.... Le comte de Knyphausen, envoyé d'Hanovre à la cour de Prusse, et M. de Winzingerode, ministre de Brunswic près la diète germanique, qui sont ici pour prendre les eaux, me font souvent part des nouvelles qui leur arrivent.... J'ai été bien étonné des nou-

---

332 Ce poème, intitulé: „Encore une lettre patente", tâche de prouver que les lettres patentes du Roi avaient pour but de forcer les habitants des duchés à parler danois etc. On voit que le poète ignorait de quoi il était question.

333 Nous avons de ce chansonnier une autre lettre au duc, du 28 juin 1847.

velles parvenues de Berlin au comte de Knyphausen, dans lesquelles on lui mande que le Roi de Prusse, qui d'abord s'était prononcé avec beaucoup de chaleur pour le maintien des droits allemands, est entièrement changé depuis l'arrivée du comte Moltke, et qu'il qualifie le mouvement dans les duchés d'effervescence révolutionnaire à laquelle notre Roi doit s'opposer de toutes ses forces.

№ 101. 1846, le 6 septembre. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

.... L'irritation générale s'accroît de jour en jour, et la déraison du gouvernement augmente dans la même proportion. On ne doute guère plus de mesures violentes dont on prévoit l'explosion à Rendsbourg le 12 ou à Nordorf le 14.[331] Plusieurs de mes connaissances m'ont conseillé de ne pas me trouver ici à cette époque. Si cela ne te dérange pas, je t'amènerai ma femme et mes enfants jeudi le 10 de ce mois; moi-même j'irai delà à Samsöe et j'en reviendrai la semaine suivante. Je donnerai pour prétexte de mon voyage le désir de complimenter la Reine....

1846, le 9 septembre. Le curé Lorenzen au duc.

(L'original est en allemand.)

Quelques jours après mon retour de Grafenstein je fus saisi d'une maladie violente qui m'empêcha de me rendre à l'endroit où je m'étais proposé d'aller .... Di-

---

331 Ce dernier lieu, comme on le sait, fut choisi pour y rassembler le peuple. On voit par cette lettre que les auteurs secrets de la révolte avaient aussi pensé à Rendsbourg.

manche dernier je me suis remis à force de prêcher, et maintenant j'ai été à l'endroit en question. On y a parlé de beaucoup de choses, et tout ce qui est nécessaire a été amplement débattu,[335] ce que préalablement je fais savoir à V. A. S..... Rien, à ce que je sache, n'a besoin d'être rapporté promptement, et je me réserve d'en rendre compte à V. A. S.... le 19... Les événements se pressent, et pour quel résultat?

№ 102. 1846, le 13 octobre. Slesvig.

(L'original est en allemand.)

L'avocat Cartheuser au duc.

J'ai l'honneur de présenter ci-joint à V. A. S. les deux derniers articles déjà envoyés à la Gazette d'Augsbourg. Le Mercure d'Altona et la feuille d'Itzehoe .... ont été obligés d'en refuser l'insertion. Il me semble qu'on pourrait faire imprimer les trois articles comme une brochure à part à Leipsic ou à Brunswic, et les faire ainsi distribuer notamment aux membres de la diète de Slesvig. Je prie.... V. A. S. de me faire savoir si Vous en approuvez l'impression en forme de brochure.[336] Le premier article est déjà imprimé dans le supplément de la gazette d'Augsbourg du 3 octobre....

---

335 Il ne nous est guère possible d'indiquer avec certitude quel est ce projet dangereux dont on parle en termes si vagues. Vu l'époque, il faut penser au rassemblement de Nortorf où les conjurés s'attendaient déjà à des scènes sanglantes. Cependant, ce n'est qu'une conjecture.

336 Ces trois articles parurent en effet comme brochure sans nom d'auteur, avec le titre: „Le Danemark et les duchés de Slesvig et le Holstein. Réfutation succincte de l'avis du comité sur la succession dans le Slesvig. Hamb. 1846."

№. 103. 1846, probablement en septembre ou octobre.

(L'original est en allemand.)

Le duc d'Augustenbourg au Roi Christian huit. (Brouillon.)

Votre Majesté a daigné me faire parvenir par mon frère l'ordre de lire les motifs qui L'ont engagée a promulguer les lettres patentes, en m'ordonnant de différer jusque-là l'exécution de mon dessein de renoncer à la place qui m'a été accordée dans l'assemblée des états de Slesvig.

Je dois être bien reconnaissant à Votre Majesté de m'avoir ainsi donné le temps de réfléchir mûrement à la résolution que je dois prendre dans une chose de si grande importance, et d'avoir ainsi voulu laisser impunie une précipitation, si je m'en étais rendu coupable ..... Si néanmoins les motifs de cet exposé[337] n'ont pu ébranler ma conviction, je dois désirer de rendre témoignage à Votre Majesté d'avoir sérieusement pesé la question dont il s'agit, et de ne point m'être laissé entraîner à un jugement précipité par une opinion préconçue.

A l'extinction, Dieu aidant bien éloignée, de la ligne royale masculine, l'ancien ordre de succession doit entrer en vigueur de la manière suivante:

1. Si alors les deux lignes principales des descendants mâles de Christian trois et du duc Adolphe existent encore, succèderont a) dans l'ancienne partie royale, les Sonderbourg, appelés à succéder d'après l'ancien ordre de succession, b) dans la partie Gottorpienne, les

---

337 Nous ignorons quel est cet exposé que le roi avait envoyé sous main au duc et au prince. Ce devait être un autre exposé que celui de la commission que le roi n'avait pas besoin d'envoyer puisqu'il était imprimé.

rois de Danemark, suivant la renonciation des Gottorp[338], c) dans la partie commune, les Sonderbourg et les rois de Danemark en commun, d'après leurs titres ci-dessus cités.

2. Si alors les Sonderbourg de la branche masculine s'étaient éteints, les Rois de Danemark, suivant la cession du grand-duc, succèderont dans tout le duché[339], parce que les Gottorp successibles ont renoncé non seulement à la part de leurs lignes, mais encore à la succession de tout le duché.....

Telle est mon opinion....., elle me rend impossible de me prononcer autrement qu'en opposition aux lettres patentes si une discussion à cet égard s'élève aux états. Je ne crois donc pouvoir mieux justifier la confiance que m'avait témoignée Votre Majesté en m'accordant une voix virile, qu'en Lui répétant ma prière d'avoir la grâce de reprendre cette même voix délibérative.

№. 104. 1847, le 8 avril. Randers.

(L'original est en danois.[340])

Le major Hansen, percepteur des contributions indirectes, au duc.

..... Si V. A. S. veut bien envoyer Ses lettres sous l'adresse de mademoiselle Wilhelmine Schow[341] à Ulstrup

---

338 Nous avons déjà fait observer que cette déclaration sonne tout autrement dans l'époque suivante peu après.

339 Le duc reconnaît pourtant en ce lieu que la ligne féminine peut régner dans tout le duché! —

340 Le texte original de cette lettre, comme toutes celles du même auteur, fourmille de fautes d'orthographe.

341 Cousine du bourgmestre Schow à Apenrade, fameux falsificateur des certificats de bourgeoisie, dont la sœur est mariée à M. Hansen.

près de Randers, ne pas y mettre l'adresse de Sa propre main, et les cacheter seulement d'un pain à cacheter sans armes, Ses lettres me parviendront intactes, et je serais charmé d'avoir bientôt de Ses nouvelles. Je pourrai envoyer mes lettres..... sous l'adresse de M. de Cossel, en forme de lettres de commerce[342].....

№ 105. 1847, le 23 avril. Notmark.

(L'original est en allemand.)

Le curé Petersen au duc.

..... J'ai reçu hier de mon beau-frère[343] une lettre dans laquelle il me rend compte du résultat de ses efforts. Parmi les dix-neuf jeunes gens qui viennent de quitter le séminaire il n'y a qu'un seul..... qui soit en quelque sorte capable d'être mis à la tête d'une école danoise. Il s'appelle Matthiesen. — Mon beau-frère n'en connaît point d'autre, pas même de ceux qui ont quitté le séminaire les années passées; mais il dirige mon attention sur un certain Schütt à Rinkenis..... Celui-ci est très habile et,

---

342 Nous avons aussi une lettre de félicitation pour le jour de naissance du duc, du 19 juillet (probablement 1844), de ce même homme, où il se plaint du malheureux „exil" dans lequel il se trouve, étant obligé de vivre au milieu de Danois à Randers!

343 Le pasteur Ahlmann à Tönder, l'un des directeurs du séminaire de cette ville. Cet homme avoue qu'il n'y avait qu'un seul élève de ce séminaire qui fût en quelque sorte capable d'être mis à la tête d'une école danoise. Le séminaire de Tönder étant le seul dans le duché de Slesvig, où pourtant la plupart des habitants parlent danois, on était obligé ou de prendre des maîtres dans les séminaires danois, ou d'établir un séminaire danois dans le duché même. Neanmoins les Schleswigholsténois jetèrent de grands cris quand on faisait venir des maîtres d'écoles danois du séminaire de Skaarup, et quand un seminaire danois fut établi à Vonsbæk en Slesvig.

selon l'opinion d'Ahlmann, entièrement étranger aux menées propagandistes. Cependant j'ose ajouter qu'un pasteur n'est pas très propre à faire de telles observations, surtout ses propres sentiments étant connus; Schütt a été élevé a Skaarup, il est fils de l'aubergiste et adjoint du marguillier propagandiste à Rinkenis. J'attends les ordres de V. A. S. auxquels, j'ose le dire, je me fais le plus grand plaisir d'obéir, surtout comme les écoles m'ont toujours intéressé et qu'ici à Als l'église et l'école ont le plus grand besoin d'être imprégnées de saines doctrines .....

№ 106. 1847, juin.

(L'original est en allemand.)

Le conseiller aulique Barth au duc.

..... Le pasteur Paulsen à Atzerballing a été nommé curé en Séland. J'en ai eu la nouvelle par le maître de poste Wernich qui désire la cure pour son fils. Mais je l'ai confirmé dans ses doutes que V. A. S. veuille nommer des candidats danois[344], bien que, vu la nomination du pasteur Schwensen, je n'en fusse pas tout-à fait certain.

№ 107. 1848, le 28 juillet.

(L'original est en allemand.)

Le curé Petersen à Notmark au docteur Marcus (Copie).

Votre lettre prouve que Vous rétractez la concession à l'égard de la langue, concession que Vous aviez faite

344 Cfr. la lettre du comte de Danneskjold du 4 janvier 1840 ci-dessus citée. Ainsi, bien long-temps avant, le duc avait eu l'idée d'exclure les pasteurs danois de ses possessions.

dans Votre lettre du 14 juin. Dans ces circonstances Vous trouverez naturel que la subvention[345] accordée à la Lyna soit retirée, ce qui a lieu par ces présentes, de manière pourtant à ce qu'on puisse se réserver une décision positive..... Pour que la Lyna soit utile à notre cause, il faut qu'elle devienne un journal populaire, ce qui n'aura lieu qu'en parlant la langue du peuple qui dans le nord du Slesvig est finalement le danois. Ce n'est pas en nous attachant minutieusement à la forme de la langue, mais en nous servant de l'idiome du nord du Slesvig quand nous parlons de notre cher Schleswig-holstein et dans son intérêt, que nous ferons réussir notre cause. Quelque envie que nous en ayons, nous ne saurions nier que dans le nord du Slesvig la langue du peuple ne soit un patois danois[346]. Mais, qui veut gagner le peuple doit parler son langage. ....[347]

№ 108. 1847, le 31 août. Sonderbourg.

(L'original est en allemand.)

La veuve de l'imprimeur Heyler au duc.

..... Ce qui a causé mes grandes pertes est clair comme le jour; c'est uniquement. ..... la tendance poli-

---

345 200 écus d'abord pour deux ans de la part du duc comme supplément des honoraires du rédacteur, — suivant une lettre de Petersen à Samwer du 12 juillet.

346 Patois! Certainement, dans le monde entier le peuple et les paysans parlent la langue du pays comme un patois!

347 Pour cette affaire, concernant une réforme du journal de Lyna, nous avons plusieurs documents, tels qu'une lettre de Samwer à Petersen et la réponse de celui-ci, ensuite une lettre du docteur Marcus à Petersen du 24 juillet, à laquelle la lettre communiquée sert de réponse.

tique du journal dans les dernières trois années depuis janvier 1844[348]. Si feu mon mari avait fait ce changement ..... de son propre chef, je supporterais mon triste sort actuel sans m'en plaindre, mais il était innocent. La seule chose qu'on puisse peut-être lui reprocher, c'est que, séduit par les brillantes promesses de Messieurs Fischer et Lüders, ainsi que par celles d'un inconnu qui entra un jour au crépuscule dans notre maison et qui semblait déguisé[349], il se soit laissé entraîner à donner son consentement. Plus tard, se repentant de cette démarche, ... feu mon mari fit part à Messieurs Fischer et Lüders de ses justes inquiétudes ...., mais ces messieurs savaient toujours rassurer mon mari en lui citant V. A. S. comme son auguste protecteur, et M. Lüders lui dit même „que la parole d'honneur du duc devait lui suffire à cet égard." Se confiant dans ces paroles, dont la vérité fut encore confirmée par le don d'une presse en fer toute neuve, mon mari se calma un peu.

Messieurs Fischer et Lüders ne pourront nier d'avoir causé et dirigé le changement politique de la gazette, il existe d'ailleurs des documents de ces messieurs qui prouvent la teneur du contrat qu'ils ont passé avec M. Reichenbach qu'ils avaient engagé comme rédacteur; ce dernier et sa femme ont déclaré d'avoir reçu les honoraires de rédaction de 200 écus courant de la caisse de V. A. S. par l'intermédiaire de M. Fischer.

---

348 C.-à-d quand le journal commença à plaider pour les rebelles. Depuis ce temps-là le peuple ne l'achetait et ne le lisait plus.

349 Nous avons conjecturé plus haut que cet homme déguisé aurait bien pu être le spirituel pasteur Brag,

Lorsque dans ma situation embarassée. V. A. S. eut la grâce de m'adresser à ces messieurs, je me rendis auprès de M. Fischer. Celui-ci a donné à entendre à mon curateur, que mon affaire .... se trouvait dans une position si critique „parce que d'abord après la perte de mon privilége je ne m'étais pas adressé à lui[350] au lieu de me jeter entre les bras des danois", — qu'il en avait aussitôt informé V. A. S.-et qu'à cette occasion on lui avait répondu: „Eh bien! si la veuve agit de la sorte, nous n'avons pas besoin de rien faire pour elle." ....

№ 109. 1843, le 19 janvier. Charlottenbourg.

(L'original est en allemand.)

Le prince Waldemar d'Augustenbourg au duc.

.... Ici je n'ai rien appris de nouveau sur les affaires Schleswigholsténoises, mais, si j'ose m'exprimer franchement, ce que j'apprends sur le compte de la chevalerie ne me plaît nullement. A la vérité elle est allée trop loin pour pouvoir se rétracter sans façon, mais au fond du cœur elle semble en avoir la plus grande envie. Dieu veuille que les assemblées des états soient d'accord, *sans* cela ici, comme partout dans les gouvernements allemands, on se servira certainement du point qui déplaît pour en faire la chose principale. Nous ne voulons pas de politique nationale. ....

---

350 Il est bien dommage que le maquignon Fischer n'ait pas dit ce qu'en tel cas il aurait fait contre les ordres du gouvernement. Car le prince de Noer n'était plus lieutenant-général des duchés alors.

№ 110. 1848, le 28 janvier. Augustenbourg.

(L'original est en français.)

Le duc à Sa Majesté le roi Frédérik VII. (Brouillon.)

..... En exprimant à V. M. ces vœux, j'ose La prier de vouloir bien recevoir en même temps ceux que je forme en particulier pour la longue durée et la prospérité de son règne, et d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance pour l'assurance gracieuse que V. M. daigne m'accorder de la continuation de Sa bienveillance.

Croyez, Sire, que je forme des vœux bien sincères pour que V. M. me conserve à jamais des sentiments si précieux pour moi.

Je prie de vouloir bien agréer les sentiments de la haute vénération et du profond respect, avec lesquels je suis etc.

№ 111. 1848, le 26 février. Seröe.

(L'original est en danois.)

Le professeur Hjort au duc.

Je ne conçois pas comment mon noble duc puisse être tranquille. Si l'état danois doit être partagé, il faut des combats pour le Slesvig, qui coûteront la vie à dix ou vingt-mille hommes! Cela est évident! .... Le Slesvig ne deviendra une province de l'état projeté de Nordalbingie qu'au prix de la moitié de la nation danoise, tuée ou détruite par la faim et la misère. Voilà mes craintes et je pense que Vous devez les partager. Pour la fin, je ne la crains pas,[351] car elle sera comme la providence

---

351 Dans une autre lettre de M. Hjort du 19 mars 1847, il dit à l'égard de la menace du duc que 40 millions d'allemands prendraient son parti: „La Nordalbingie mourra dans sa naissance, même si 40 millions de femmes allemandes s'en faisaient les sages-femmes.

la voudra; mais ce que crains, ce sont les horreurs inséparables d'une telle lutte.

Et puis.... je frémis à l'idee que tant de prosperité va périr,.... quand les pays depuis l'Elbe jusqu'aux îles d'Anholt et de Bornholm ne formeront plus un royaume comme aujourd'hui. L'intérêt de l'Europe et celui de ces pays le demandent, et pourtant cela ne doit pas être! N'est-ce pas désespérant?

Ce qui me fait encore frissonner c'est que je pense que la décision en est mise dans Votre main, mais que Vous semblez toujours de plus en plus Vous laisser entraîner à repousser cet.... empire sur le bonheur, sur le vôtre et sur celui de deux millions! Et c'est Vous en qui je vois le sauveur de ces beaux pays dans le moment important où la succession doit être fixée, après que quelques-uns aient quitté la vie et d'autres se soient désistés de leur prétentions.....

№ 112. 1848, le 28 février. Onze heures du soir. Noer.

(L'original est en allemand.)

Le prince de Noer au duc.

Je t'envoie ci-joint les importantes nouvelles de Paris. Qu'est devenu à présent le soutien des lettres patentes?[352] lui sur l'autorité duquel s'appuyaient

[352] On voit que le prince aussi était persuadé que le roi Louis Philippe avait approuvé les lettres patentes, ce qui en effet n'était autre chose que de reconnaître la garantie donnée par la France en 1720. En même temps le prince eut l'opinion si peu en harmonie avec la bonne foi et la loyauté françaises, que la république ne se croirait pas tenue par les obligations les plus solennelles et les plus sacrées.

Mais M. Bastide, ministre de la république, déclara, en date du 8 août 1848, dans sa note à MM. Arago et Savoye, envoyés de France

les danois. Il faut pourtant que Scheel et Moltke aient le cœur un peu serré. Les priviléges du pays seront probablement un peu mieux accueillis quand Reventlow en demandera la confirmation.....

Que deviendra maintenant Metternich avec sa politique stupide? La première chose que fera la France ce sera d'exiger une constitution pour le Milanais, et de voler au secours des Italiens. Que la Prusse prenne garde à ses provinces rhénanes. Le roi des Belges peut également faire son paquet. Bref, dans le moment actuel tout chancelle!

à Berlin et à Francfort, que la république française avait fermement résolu de rester fidèle à ses obligations et que par conséquent le gouvernement de la république protestait hautement contre l'agression injuste de l'Allemagne à l'égard du Danemark.

Table des matières.

L'INTÉRÊT
DE LA FRANCE
DANS LA QUESTION
DU SCHLESWIG-HOLSTEIN

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

L'INTÉRÊT DE LA FRANCE

DANS LA QUESTION DU

SCHLESWIG-HOLSTEIN

SUIVI D'UN

APERÇU HISTORIQUE SUR CETTE QUESTION JUSQU'A L'ÉPOQUE DU SOULÈVEMENT DES DUCHÉS EN MARS 1848

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE JACOB, 56

1850

MÉMOIRE

SUR

L'INTÉRÊT DE LA FRANCE

DANS LA

QUESTION DU SCHLESWIG-HOLSTEIN.

Ce fut à la suite de la révolution française de juillet 1830 que la Belgique se souleva et renversa le trône du roi Guillaume, en se déclarant indépendante. Toutes les grandes puissances, sauf la France, s'effrayèrent de cette première tentative contre les actes du congrès de Vienne, par lesquels la Belgique était donnée à la Hollande comme *accroissement de territoire*. La Prusse arma pour venir au secours de la Hollande. La conférence de Londres n'était pas encore réunie. Ce fut dans ces circonstances que, vers les premiers jours d'oc-

tobre 1830, M. le comte Molé, alors ministre des affaires étrangères, dit ces mots remarquables à M. le baron de Werther, ministre de Prusse à Paris : « Tenez pour certain que les soldats prussiens ne mettront « point les pieds en Hollande, sans rencontrer l'armée « française entrant par la frontière de la Belgique. La « guerre, je vous le répète, est au bout de mes paroles ; « sachez-le, et mandez-le à votre cour ! » La Prusse se désista de son dessein, et de ce jour peut dater l'indépendance de la Belgique.

Peu de temps après cette conversation, le roi Guillaume s'adressa à la France, à l'Autriche, à la Grande-Bretagne, à la Prusse et à la Russie, comme puissances signataires des traités de Paris et de Vienne qui avaient constitué le royaume des Pays-Bas. Des plénipotentiaires de ces cinq puissances se réunirent à Londres, pour délibérer sur les mesures à prendre *dans le but de remédier au dérangement que les troubles survenus en Belgique avaient apporté dans le système établi par les traités de* 1814 *et de* 1815. Le rôle considérable que la diplomatie française n'a cessé de jouer pendant toute la durée des négociations ouvertes à Londres est connu. Rappelons donc ici seulement quelques preuves ultérieures de l'intérêt et de la

part qu'a pris la France à la fondation de cette jeune monarchie belge, qui depuis a su se concilier l'admiration de toute l'Europe.

Après avoir refusé la couronne de Belgique offerte à son fils en février 1831, le roi Louis-Philippe reçut, le 19 mars, M. Le Hon comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du régent de la Belgique. Cette réception équivalait à la reconnaissance de la Belgique par la France. — Lors de la reprise des hostilités par la Hollande au mois d'août de la même année, le gouvernement français se décida, sur la demande du roi des Belges, à faire marcher une armée au secours de la Belgique. Ce ne fut que plus tard que la conférence de Londres s'appropria la mesure prise spontanément par la France. Ce fut le même gouvernement français qui, en novembre 1832, d'après la proposition de M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, fermement secondé par M. Thiers, se décida à faire une seconde démonstration en faveur de la Belgique, pour accomplir le siége de la citadelle d'Anvers. L'assentiment définitif de l'Angleterre n'arriva que plus tard. Ce ne fut point un désir de conquête qui fit franchir ses frontières à l'armée française, comme dans les guerres précédentes; ce ne fut que le

sentiment intime du droit de la Belgique qui engagea la France à conclure le traité du 15 novembre 1831, dont la glorieuse campagne de novembre et décembre 1832 devait assurer l'exécution. Nous ne pouvons croire que M. Thiers ait voulu préciser les motifs de la conduite de la France dans la question belge, lorsque plus tard il résuma les conséquences de la révolution de 1830 par ce trait rapide : « Vous me demandez ce « que la France a gagné au dehors ? La destruction du « royaume des Pays-Bas, *cette grande hostilité contre « la France !* »

Voilà comment la monarchie française de 1830 envisagea les mouvements d'une nation opprimée. Voyons à présent le rôle que la République française de février 1848 a joué à l'égard du soulèvement national des duchés de Schleswig-Holstein contre les agressions des Danois; soulèvement qui, dans ses causes comme dans son droit, a tant de ressemblance, tant d'analogie avec la révolution belge, hormis que ce n'est qu'un mouvement légitime contre une nationalité hostile, et non une révolte contre le souverain, que ces duchés n'ont jamais cessé de reconnaître.

Le 21 mars 1848, Frédéric VII, roi de Danemark, duc de Schleswig-Holstein, fut forcé, par un mouve-

ment révolutionnaire dans sa capitale de Copenhague, de congédier son ministère, dont faisaient partie deux Schleswig-Holsteinois, et d'agréer un nouveau ministère, composé des chefs du parti national danois, qui, depuis plusieurs années, avaient prêché l'incorporation du Schleswig au Danemark; ministère dont était exclue toute personne née en Schleswig-Holstein. Le premier acte du nouveau cabinet fut de proclamer l'incorporation du Schleswig au Danemark, et de rompre ainsi tous les liens intimes qui unissaient depuis des siècles le Schleswig au Holstein, et sur lesquels est basé le bien-être moral et matériel des deux duchés. Le 24 mars, les duchés se soulevèrent contre cette violation flagrante de leurs anciens droits. L'Allemagne, obligée de protéger le Holstein, comme État de la confédération, dans ses rapports intimes avec le Schleswig, accourut au secours des duchés menacés. L'armée auxiliaire fit une première invasion dans le Jutland, pour forcer le Danemark à restituer le *status quo ante*. La France, loin d'applaudir à cet élan généreux qui répondit si bien à ses efforts pour la Belgique en 1830-32, la France protesta formellement contre cette invasion en mai 1848. Elle ne s'en tint pas là. Seule de tous les États de l'Europe, la Répu-

blique française, dans une note adressée, le 7 août 1848, au ministre danois à Paris, se ressouvint d'une garantie donnée au roi de Danemark en 1720, à l'égard du Schleswig. M. Bastide, ministre des affaires étrangères à cette époque, chargea, le 8 août, M. Arago de remettre sous les yeux du gouvernement de S. M. Prussienne le texte de cet acte de garantie, et de protester hautement contre l'agression dont le royaume de Danemark se plaignait d'être l'objet, et contre la prétendue violence qui devait être faite aux sentiments de justice de S. M. Prussienne. Le chargé d'affaires de la République à Francfort, M. Savoye, adressa, le 16 août, une protestation analogue au ministère du pouvoir central de l'Allemagne. La trêve de Malmoë fut conclue. Des négociations s'ouvrirent à Londres, sous la médiation de la Grande-Bretagne. Le gouvernement du lieutenant général de l'Empire germanique accepta pour la troisième fois les propositions de paix faites par la puissance médiatrice, et trois fois rejetées par le cabinet de Copenhague. Malgré les déclarations pressantes de la République en faveur d'une prolongation de la trêve sur les bases du *status quo*, le Danemark n'en dénonça pas moins l'armistice le 26 février 1849, et la guerre recommença. On au-

rait dû croire qu'alors la France, blessée de l'opiniâtreté avec laquelle ses bons conseils et toutes les propositions d'accommodement étaient repoussés à Copenhague, retirerait son concours au Danemark : il n'en fut rien. Le gouvernement de la République continua à lui prêter son appui moral. Une seconde trêve est venue arrêter l'effusion du sang; mais jusqu'à présent les négociations ouvertes entre la Prusse et le Danemark n'ont pas conduit à une solution satisfaisante du différend. Le gouvernement danois, fort de l'appui moral de la République française et de l'empereur de Russie, continue à rejeter toutes les propositions les plus convenables; et il y a à peine quelques semaines que le gouvernement français a tâché de déterminer la Prusse à mettre fin à l'*insurrection* des duchés de Schleswig et de Holstein, comme elle avait fait dans le grand-duché de Bade.

Voilà quelle a été jusqu'à présent la politique de la République française à l'égard de la question du Schleswig-Holstein, politique approuvée d'ailleurs par la plupart des grands journaux de la capitale.

M. d'Haussonville vient de proclamer, dans sa remarquable *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français depuis* 1830 *jusqu'à* 1848, « que

« le rôle permanent de la France est un rôle honorable « et brillant; que c'est celui de promoteur de la civi- « lisation et des idées libérales, de protecteur de l'in- « dépendance des petits États. » L'existence florissante de la monarchie belge prouve la vérité de ces mots. Le monument érigé à Bruxelles en l'honneur du général comte Belliard, les remercîments à l'armée française votés à l'unanimité par les deux chambres belges les 29 et 30 décembre 1832, et l'épée d'honneur décernée au maréchal Gérard, sont les plus beaux actes de gratitude d'une nation libre pour cette protection généreuse.

La République française, se demande-t-on, aurait-elle donc changé ce rôle honorable et brillant que M. d'Haussonville a signalé comme permanent? Le célèbre manifeste que M. de Lamartine adressa à l'Europe le 4 mars 1848, comme programme de la République française dans ses relations internationales, ne contient-il pas, entre autres, la promesse expresse de protéger les mouvements légitimes des nationalités opprimées? Nous apprécions trop la noblesse de caractère et les sentiments loyaux de la nation française, pour ne pas reconnaître que ce sont, avant tout, les difficultés d'une question peu étudiée et mal comprise,

ainsi qu'une appréciation inexacte des faits et des rapports d'où dépend un juste jugement de l'affaire, qui seules ont pu dicter au gouvernement français la politique suivie à l'égard du Schleswig-Holstein. — La brochure de M. le comte René de Bouillé, intitulée *Des droits de la couronne de Danemark sur le duché de Schleswig*, qui valut à l'auteur d'être nommé commandeur de l'ordre danois de Danebrog; la pièce publiée par M. de Bourgoing sous le titre : *Les guerres d'idiome et de nationalité. Seconde partie, la pacification du Danemark;* Paris, septembre 1849, brochure de remercîments pour le grand cordon du même ordre; les articles de M. Desprez dans la *Revue des Deux Mondes*, auxquels il est redevable du titre de chevalier de Danebrog; ces publications et plusieurs du même genre, toutes dues à une même inspiration, ont sans doute contribué beaucoup à égarer l'opinion publique en France. Mais ce serait estimer un peu trop la valeur de ces écrits, si nous voulions les accuser d'avoir provoqué les sympathies du peuple français envers le Danemark. Ces sympathies s'expliquent plutôt par le fait que les duchés de Schleswig-Holstein, qui ne comptent pas même un million d'habitants, sont trop peu étendus, et occupent une place trop minime

dans l'histoire de l'Europe au siècle dernier, pour que la France, dont l'attention est absorbée par de plus grands intérêts, puisse connaître l'histoire de leurs rapports avec le Danemark, qui est en même temps celle de leurs épreuves et de leur patience. Ajoutons à cela que le Danemark, qui pendant des siècles a été l'allié de la France, a qualifié le mouvement des duchés du nom d'insurrection; qu'il a accusé l'Allemagne de vouloir conquérir le Schleswig à son profit; qu'il a excité les sympathies de la France en faveur des habitants du nord du Schleswig, qui parlent danois, et qui, au dire des Danois, sont opprimés; et enfin qu'il a tiré de la poussière et invoqué la garantie de la France de 1720 à l'égard du Schleswig.

Nous sommes fermement convaincu qu'il suffit d'examiner impartialement chacun de ces points, ainsi que les intérêts généraux qui se rattachent à cette question embrouillée, pour mettre le lecteur à même de porter un jugement équitable.

Quant aux hommes désireux de connaître plus particulièrement les rapports des duchés de Schleswig-Holstein avec le Danemark, la part que la France a prise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, pour régler ces rapports, ainsi que les preuves

en faveur de nos assertions, nous les invitons à vouloir bien consulter l'aperçu historique placé à la fin de ce mémoire. Nous croyons pouvoir nous borner ici à exposer succinctement dans leur vrai jour les principaux faits qui en découlent.

En 1460, les états du Schleswig-Holstein élurent le roi Christian Ier de Danemark duc de Schleswig et comte de Holstein. Par compensation, le roi-duc déclara solennellement, entre autres choses, que ni lui, ni ses héritiers, n'élèveraient jamais la prétention de régir les duchés à titre de rois de Danemark, mais seulement comme seigneurs du Schleswig et du Holstein; que ses descendants en ligne masculine auraient seuls droit de succession aux duchés, et que les deux duchés resteraient à jamais indissolublement unis. Tous les successeurs de Christian Ier, y compris le roi-duc actuel, ont confirmé et en partie même accru ces droits et priviléges du Schleswig-Holstein. La personne des souverains a été et est encore à présent le seul lien qui rattache les duchés au royaume de Danemark, dont les séparent, du reste, mille choses importantes dans la vie des peuples, langage, mœurs, sympathies, intérêts de toute espèce. Quant aux duchés, d'après la déclaration expresse faite à la diète germanique, le 7 sep-

tembre 1846, par M. le baron de Pechlin, ministre du feu roi Christian VIII de Danemark, duc de Schleswig-Holstein, *ils ont* au contraire *en commun* (*sauf la position particulière du Holstein comme État de la confédération, et sauf des assemblées des états séparés*), *outre une législation et administration communes ou de même nature*, TOUS LES DROITS ET RAPPORTS PUBLICS. L'intimité la plus étroite existe depuis des siècles entre les populations des deux territoires, qui de tout temps se sont considérées comme ne formant qu'une seule et même famille politique (1). — Le célèbre historien Rühs a dit que « *vouloir séparer aujourd'hui les du-* « *chés de Schleswig-Holstein serait vouloir leur mort;* » et encore, en février 1837, l'historiographe danois, M. Baden, savant estimé, osait répéter ces mêmes mots. Mais les tentatives du peuple danois et de la famille régnante elle-même pour détacher le Schleswig du Holstein, et l'incorporer comme province au royaume de Danemark, ont commencé beaucoup plus tôt : elles ont commencé dès qu'on se fut aperçu qu'on essayerait en vain d'incorporer les *deux* duchés au Danemark; elles ont augmenté lorsque le danger de voir

(1) Voir, pour les détails, l'aperçu historique à la fin de ce mémoire.

la branche aînée de la maison régnante s'éteindre fut imminent : car le roi Frédéric III de Danemark avait commis en 1665 la faute grave de changer l'ordre de succession du royaume, de repousser la loi salique, et d'admettre les femmes à la succession au trône en cas d'extinction de la ligne masculine. Depuis lors, la dissolution de l'union personnelle entre le Danemark et le Schleswig-Holstein fut indiquée, puisque la loi fondamentale des duchés exclut les femmes de la succession. Le moment où cette dissolution se réalisera semble proche aujourd'hui, car la branche aînée qui règne dans les duchés et dans le Danemark n'a pour tout représentant que le roi-duc actuel, et son oncle le prince héréditaire Ferdinand, tous deux à peu près sans espoir de postérité. Si cette ligne vient à s'éteindre, la couronne du Danemark passe à la descendance féminine de cette branche, et présomptivement le jeune Frédéric de Hesse, beau-fils du czar de Russie, sera le premier roi du Danemark de la ligne féminine, tandis que les duchés écherront à une branche agnatique cadette qui y est établie, et dont le chef est le duc d'Augustenbourg. Quiconque croit que c'était mieux qu'un bon mot de Frédéric le Grand, lorsqu'il signala les duchés de Schleswig-Holstein comme les vaches à lait du Danemark,

ne blâmera pas le peuple danois de craindre cette éventualité. Mais jamais cette crainte ne saurait justifier les actes d'injustice et de violence contre les duchés qui ont provoqué le soulèvement de mars 1848; et pourtant elle en est le seul motif. D'une part, l'intérêt qu'a la famille régnante à conserver tous les États réunis sous son sceptre pour sa dynastie, a entraîné les derniers rois-ducs dans cette voie funeste. D'autre part, le peuple danois a poursuivi le même but, dans la crainte de voir l'influence de la Russie sur le Danemark s'augmenter davantage, si le beau-fils du czar venait à monter sur le trône. Pour cette raison, un parti nombreux avait en vue le renouvellement de l'Union de Calmar, la réunion du Danemark à la Suède et à la Norwége. Il voulait offrir au fils du prince de Ponte-Corvo le trône de Danemark, en cas d'extinction de la famille régnante; mais, pour déterminer le roi Oscar Ier à accepter cette couronne, il jugeait nécessaire de conquérir préalablement le Schleswig, afin *de l'offrir en dot le jour des fiançailles* (1).

Signalons brièvement en quoi consistent les violations des droits des duchés par le Danemark, qui pré-

(1) Voir l'appendice de ce mémoire.

cédèrent la dernière agression, dont le but n'était autre que d'anéantir l'existence politique, le bien-être moral et matériel des duchés. On verra jusqu'à quel point extrême les duchés ont poussé la patience et la loyauté. Pour les détails, nous renvoyons de nouveau le lecteur à l'appendice historique placé à la fin de ce mémoire.

D'abord, on essaya d'imposer la langue danoise aux deux duchés, de fixer le siége des autorités supérieures, les écoles militaires, les établissements de marine, etc., aussi bien pour les duchés que pour le Danemark, dans la résidence danóise de Copenhague; de réformer la législation du Schleswig-Holstein en conformité avec les idées et institutions danoises; d'établir un système d'impôts dans les duchés d'après les intérêts danois; de donner aux Danois, en violation des priviléges de 1460, la préférence sur les Schleswig-Holsteinois dans la répartition des fonctions civiles et militaires, etc., etc. Quiconque prendra la peine de consulter l'énumération des griefs de la Belgique contre l'ancien gouvernement hollandais, faite par M. Nothomb dans son célèbre *Essai sur la Révolution belge* (troisième édition, page 49), verra que les griefs des Schleswig-Holsteinois contre le gouverne-

ment danois sont textuellement les mêmes. A la vérité, la Belgique avait de plus un grief bien fondé à l'égard de la tendance anticatholique du gouvernement néerlandais. Les habitants des duchés et du Danemark ayant embrassé la même confession religieuse, il ne restait plus au gouvernement danois que d'abuser de la religion dans un but politique, en ne nommant dans le nord du Schleswig que des pasteurs et curés danois, comme les instruments les plus propres à la propagande danoise, et d'interdire (en 1846) à plusieurs professeurs de l'université de Kiel, de représenter dans leurs cours les droits des duchés sous un point de vue peu conforme aux intentions du gouvernement. Mais comme les duchés ont trouvé dans leur union intime une force invincible, le gouvernement ne s'est pas borné à ces essais pour les *daniser :* il a cherché à dissoudre cette union. Le moyen dont il se servit fut, il faut l'avouer, assez radical.

Depuis 1460, les états des duchés, en possession d'un vote décisif à l'égard de l'administration des finances et de la législation, siégeaient dans une même assemblée. A dater de 1712, les états ne furent plus convoqués; et seulement en 1831, à la suite de la révolution française de juillet 1830, une espèce de re-

présentation nationale fut de nouveau introduite. Mais, malgré les protestations les plus vives, on sépara alors les états des duchés en deux chambres, l'une pour le Schleswig, l'autre pour le Holstein, et on les priva du vote décisif, que l'on réduisit à un vote purement consultatif. Les requêtes renouvelées et votées à l'unanimité pour demander la restitution des anciens droits et une constitution conforme aux besoins du temps présent, furent repoussées.

Malgré la séparation des états, les lois pour les deux duchés restèrent les mêmes; et lorsque le gouvernement proposa, en 1844, un projet de loi sur les municipalités, les états du Schleswig se désistèrent spontanément de leur vote, en adoptant purement et simplement les résolutions des états du Holstein à l'égard de cette loi, pour éviter qu'un sujet si important fût réglé pour le Schleswig autrement que pour le Holstein. Mais la résistance de toute la population contre les essais du gouvernement de séparer les duchés, n'empêcha pas celui-ci de renouveler incessamment la tentative de rattacher le Schleswig aussi étroitement que possible au Danemark, et, par conséquent, de le détacher du Holstein. Ce qu'on ne put conquérir au grand jour, on le tenta par des voies détournées et

par la ruse. Une propagande systématiquement organisée seconda le gouvernement; mais on ne put réduire les duchés. Ceux-ci, au contraire, se montrèrent toujours si bien d'accord, et tellement résolus dans la défense de leurs droits, que les derniers rois-ducs se virent plusieurs fois forcés de reconnaître de nouveau et formellement les anciens droits des duchés, surtout celui d'être et de rester étroitement unis. Nous avons reproduit textuellement ces déclarations solennelles des derniers souverains, dans l'aperçu historique qui termine ce mémoire. Rappelons ici seulement que le roi-duc actuel, Frédéric VII, a reconnu lui-même deux fois, par des actes solennels en date du 28 janvier et du 3 mars 1848, les droits et priviléges du Schleswig-Holstein. Ce même prince (cela peut paraître incroyable, mais cela est vrai), trois semaines après, anéantit ces mêmes droits. Voyons maintenant comment il s'y prit.

Une profonde défiance s'était emparée de tous les esprits dans le Danemark ainsi que dans les duchés. De part et d'autre on se considéra comme ennemis mortels. Le nouveau roi-duc avait essayé de calmer l'ardeur des esprits en promettant, le 28 janvier 1848, de réunir les duchés et le royaume par une même cons-

titution. Mais cet essai, dont nous parlerons explicitement dans l'aperçu historique à la fin de ce mémoire, n'avait satisfait personne : au contraire, il avait plutôt augmenté la défiance innée. C'était dans de telles circonstances que la révolution française de février 1848 ébranlait toute l'Europe pour la troisième fois. Le parti national du Danemark crut que, pour lui aussi, le moment d'agir était venu. Le trouble qui régnait en Allemagne fit naître l'idée de détacher le Holstein de toute union intime avec le Danemark, et d'incorporer définitivement, après tant d'essais infructueux, le Schleswig dans le royaume. Les duchés s'aperçurent du danger qui les menaçait. Profondément pénétrés des sentiments de loyauté et de fidélité envers leur souverain, ils résolurent d'épuiser d'abord tous les moyens légaux et pacifiques pour garantir leurs droits. Dans ce dessein, les députés des états des deux duchés s'assemblèrent spontanément le 18 mars à Rendsbourg, et nommèrent une députation de cinq membres, à l'effet d'exposer au roi les vœux du pays, et de le supplier :

1° de convoquer les deux assemblées des états, pour délibérer conjointement et d'un commun accord;

2° de soumettre à ces états réunis un projet de cons-

titution pour le Schleswig-Holstein, conforme aux besoins de l'époque;

3° de prendre des mesures pour faire entrer le Schleswig dans la confédération germanique.

L'objet des deux premiers points était fondé sur les priviléges de 1460 : quant au troisième (c'est-à-dire l'adhésion du Schleswig à la confédération germanique), on le regardait comme la seule garantie suffisante contre les empiétements des Danois sur les droits du pays; et c'est pour cette raison que, en 1846, les états du Schleswig avaient déjà fait la même demande à l'unanimité, moins trois voix.

C'est dans la matinée du 20 mars que la nouvelle des délibérations de l'assemblée de Rendsbourg arriva à Copenhague. Aussitôt une assemblée populaire fut convoquée au *Casino* par MM. Orla Lehmann, Monrad, Tscherning, Hvidt, chefs du parti national danois, qui nourrissait des projets d'agrandissement, et dont le mot d'ordre était : *Le Danemark jusqu'à l'Eider* (1)! M. Lehmann commença par déclarer, contrairement à la vérité, qu'une insurrection avait éclaté dans les duchés, et que, le 18 mars, on avait nommé

(1) L'Eider est une rivière qui forme la frontière méridionale du Schleswig.

à Rendsbourg un gouvernement provisoire; *il déclara le roi incapable de gouverner et les ministres coupables de trahison*, et proposa, vu que le temps d'agir était venu, de demander des ministres animés de sentiments nationaux, et disposés en faveur de l'incorporation du Schleswig, etc. — Les faussetés qui avaient servi de base à la proposition du renvoi des ministres, furent rectifiées; mais l'assemblée n'en tint pas compte, et résolut d'inviter le roi à changer de ministère, et de demander l'incorporation du Schleswig pour programme du nouveau ministère. L'assemblée se sépara aux cris de *Vivent les nouveaux ministres!* Le même jour, les représentants de la bourgeoisie de Copenhague étaient rassemblés sous la présidence de M. Hvidt, et avaient voté une adresse au roi dans le même but. Cette adresse fut portée le lendemain matin au château par plusieurs milliers d'hommes; elle se terminait par ces mots : « *Nous supplions Votre Majesté de ne* « *pas pousser la nation au désespoir, et de ne point la* « *forcer à s'aider elle-même.* » (« *Ikke at drive nationen til Fortvivelsens selvhjaelp.* ») Le roi céda à la volonté menaçante du peuple, et renvoya son ministère, dont deux Schleswig-Holsteinois faisaient partie. Dans tout ceci, il est vrai, il n'y a point effusion de

sang; mais qui pourrait nier qu'il n'y ait eu une révolution? Ce ne fut que le 22 mars, après de longues négociations, et après que le roi, dont on ne pouvait se passer, eut menacé d'abdiquer, qu'un nouveau ministère fut constitué. Les chefs de l'assemblée du *Casino*, MM. Orla Lehmann, Tscherning, Monrad, Hvidt, étaient membres de ce ministère; *mais aucun Schleswig-Holsteinois, aucun Allemand*, ne put, malgré les instances du roi, se décider à entrer dans ce ministère et à trahir ainsi son pays. Un des nouveaux ministres laissa échapper, le 22 mars, en présence de l'auteur de ce mémoire, qui se trouvait alors à Copenhague, les paroles suivantes, qui sont très-significatives : « *Nous nous trouvons déjà, croyez-le bien, au milieu d'une révolution* « *qui se propagera encore davantage. Au fond, nous* « *n'avons plus de roi, mais seulement un gouvernement provisoire sous forme de conseil d'État, dont* « *j'ai l'honneur de faire partie.* »

Sur ces entrefaites, les membres de la députation des états de Rendsbourg étaient arrivés le 22 au matin. Grâce aux étudiants qui avaient pris les armes, ils furent protégés contre la fureur populaire. Ils exposèrent leurs demandes le 23, et le 24 ils reçurent la réponse suivante :

« A vos propositions nous avons à répondre que nous sommes disposé à octroyer à notre duché allemand de Holstein, duché indépendant et uni à la confédération, une constitution libre, basée sur un droit électoral étendu, et dans laquelle seront consignés l'armement du peuple, la liberté de la presse, et le droit de réunion.

« Qu'en conséquence notre duché de Holstein aura un gouvernement à part, une organisation militaire, une administration et des finances séparées, aussitôt que, par un accord réciproque, *les conditions d'une union du Danemark et du Schleswig auront été arrêtées;*

« Que nous ferons ouvertement tous nos efforts pour constituer un parlement allemand, national et puissant;

« Que nous n'avons *ni le droit, ni le pouvoir, ni la volonté* de laisser incorporer notre duché de Schleswig à l'Allemagne; que nous voulons au contraire *consolider de fait l'union inséparable du Schleswig au Danemark,* au moyen d'une constitution commune et libre;

« Mais que nous sommes résolu, en outre, à protéger *par la force* l'indépendance du Schleswig par des institutions provinciales, surtout à le pourvoir d'une diète et d'une administration séparées.

« Nous vous signifions de plus que notre vif désir est d'établir par un accord sincère, dans nos pays, la paix et la liberté avec nos fidèles et aimés sujets, etc.

« Donné au château de Christiansbourg, le 24 mars 1848.

« FRÉDÉRIC, roi. »

Cette réponse fut remise à la députation à bord d'un bateau de guerre à vapeur, où elle avait été transpor-

tée, parce que, même dans le palais du roi, on ne la croyait plus à l'abri des violences du peuple, qui voyait dans les membres de la députation les adversaires du projet d'incorporation. Une proclamation portant en tête, « *Salut du roi!* » donna connaissance aux habitants de Copenhague de la réponse faite à la députation. Quelques heures après, tous les Schleswig-Holsteinois, employés dans la résidence près des autorités supérieures, avaient pris la fuite, parce que la proclamation et les armements extraordinaires qui se faisaient depuis plusieurs semaines sous différents prétextes, ne permettaient plus de douter que cette dernière violation de la constitution n'allât être exécutée de vive force.

On apprit bientôt dans les duchés que la révolution qui s'était faite avait imposé au roi un nouveau ministère, et qu'on était à la veille d'un coup d'État. Le paquebot à vapeur de Copenhague, qui aurait dû être à Kiel dans la matinée du 23 mars, n'arriva pas, parce que la populace de la résidence s'était opposée au départ, et avait forcé les autorités de mettre un embargo sur tous les navires destinés pour le Holstein, embargo qui ne fut levé que le 22 mars au soir. Le péril était évident. Une plus longue hésitation aurait pu ren-

dre toute résistance impossible. C'est alors que quelques patriotes pleins d'énergie prirent la résolution de se dévouer au salut du pays. Ils se constituèrent à Kiel, dans la nuit du 23 au 24, en *gouvernement provisoire*; et le 24, c'est-à-dire le jour même où leur souverain légitime, victime des violences d'un parti, anéantissait les droits de son pays, ils adressèrent la proclamation suivante aux Schleswig-Holsteinois. :

« Concitoyens!

« Notre duc, par suite d'un mouvement populaire qui vient d'avoir lieu à Copenhague, s'est vu contraint de congédier ses conseillers, et de prendre à l'égard des duchés une attitude hostile et menaçante.

« La volonté de notre duc n'est pas libre, et le pays est sans gouvernement. Nous ne devons point souffrir qu'un pays allemand devienne la proie des Danois. De grands dangers appellent d'énergiques mesures. Un pouvoir dirigeant est nécessaire à la défense des frontières, au maintien de l'ordre.

« Obéissant à la nécessité qui nous presse, et forts de la confiance qu'on nous a montrée jusqu'ici, nous avons, d'accord avec l'opinion publique, pris possession du gouvernement provisoire, que nous exercerons *au nom de notre duc, pour le maintien de ses droits et de ceux du pays.*

« Nous allons immédiatement convoquer les états, et nous déposerons le pouvoir aussitôt que le souverain aura recouvré sa liberté, ou que d'autres personnes seront appelées par les états au gouvernement des affaires du pays.

« Nous unirons nos efforts à ceux que l'Allemagne fait en ce moment pour constituer son unité et sa liberté.

« Nous invitons tous les habitants bien intentionnés du pays à faire cause commune avec nous. Par la persévérance et l'ordre, offrons à la patrie allemande un témoignage digne du patriotisme qui anime les habitants du Schleswig-Holstein.

« Donné à Kiel, le 28 mars 1848.

« *Beseler*, *Frédéric*, prince de Schleswig-Holstein ; *F. Reventlou*, *M. T. Schmidt.* »

Le jour suivant, le gouvernement provisoire notifia au roi-duc, dans un mémoire qui justifie de la pureté de ses intentions et de la justice de la cause des duchés, son installation, et les motifs qui l'avaient fait agir. Le souverain, subissant l'influence du ministère du *Casino* et de la population de Copenhague, ne reconnut pas la loyauté de cette démarche.

La garnison de Kiel avait, dès l'abord, reconnu le gouvernement provisoire, et la forteresse de Rendsbourg s'était placée, le 24 mars, sous les ordres du prince Frédéric de Schleswig-Holstein-Augustenbourg. Toutes les troupes du pays reconnurent le gouvernement provisoire. Les habitants de la ville de Schleswig, à la nouvelle de l'installation du gouvernement provisoire, avaient pris les armes et s'étaient assurés de la personne du général danois. Les deux régiments en

garnison dans la ville firent acte d'adhésion au gouvernement provisoire. Le général et tous les autres officiers, Danois de naissance, retournèrent sains et saufs dans leur patrie. A l'exemple de la force armée, toutes les autorités du Schleswig-Holstein, depuis la haute cour de justice jusqu'à l'employé subalterne, reconnurent le gouvernement provisoire.

Tel est l'historique de la prétendue *insurrection* du Schleswig-Holstein. Après ce qui s'est passé à Copenhague, pourrait-on se refuser à croire que Frédéric VII, qui, comme tous ses prédécesseurs sur le trône, avait reconnu à plusieurs reprises *les droits des duchés à l'indépendance et à une union indissoluble*, n'agissait pas librement, mais forcément, lorsque le 24 mars il renia tout à coup ces déclarations, lorsqu'il sépara violemment le Schleswig du Holstein, lorsqu'il chercha à changer l'union purement personnelle qui unit les duchés au Danemark en une union constitutionnelle pour le Schleswig, et qu'il essaya d'incorporer ce dernier duché au Danemark? — Quant à nous, nous le disons à l'honneur de Frédéric VII, nous ne saurions croire qu'on ne lui ait pas fait violence. Un prince qui, à son avénement, promet de sauvegarder les intérêts de ses différents pays, et d'étendre sa sollicitude pa-

ternelle dans la même mesure sur les habitants de toutes les parties de sa monarchie, ne saurait, quelques mois après, anéantir spontanément les priviléges d'une grande partie de ses sujets, et avoir recours à la violence pour faire exécuter cette résolution. La France reconnaîtra que les duchés ont donné une grande preuve de loyauté en admettant que le souverain n'était pas libre lorsqu'il porta atteinte à la constitution, et en lui restant fidèles jusqu'à ce jour, malgré la guerre que ses sujets danois leur ont apportée, sous prétexte que c'était le roi-duc qui la voulait. D'ailleurs, Frédéric VII a reconnu lui-même qu'il avait été contraint de porter atteinte aux droits des duchés. Le 2 avril 1848, le roi-duc, par l'organe de son ambassadeur, essaya de justifier dans la diète germanique les résolutions qu'il avait prises, en déclarant que le Schleswig, par son union constante avec le Holstein, devenait de plus en plus étranger au Danemark, et qu'à la fin le roi serait forcé d'adhérer aussi pour le Schleswig à la confédération germanique, « *ce qui lui était absolu-* « *ment impossible de réaliser, à cause de l'irritation* « *des esprits et des sentiments nationaux danois, qui* « *se manifestaient d'une manière irrésistible dans la* « *capitale.* »

Nous espérons fermement que les faits que nous venons de retracer sur l'origine et le caractère du soulèvement des duchés prouveront, d'une manière évidente, que le Schleswig-Holstein n'est nullement en révolte, mais dans un état de légitime défense contre les agressions du Danemark.

Passons à présent à l'examen des autres points, qui, comme nous l'avons dit ci-dessus, semblent, d'après notre opinion, avoir gagné au Danemark les sympathies de la France, et commençons par quelques mots sur l'*alliance de ces deux États*.

Nous reconnaissons que le Danemark a toujours été l'allié de la France. Mais que le peuple français examine lui-même les motifs de cette alliance; qu'il calcule les sommes énormes que la France a payées depuis le dix-septième siècle au Danemark, à titre de subsides; qu'il se demande si ce n'est pas l'espoir de placer aussi sur sa tête, Napoléon aidant, la couronne de Suède et de conserver celle de Norwége, qui a été la principale cause de l'attachement de Frédéric VI de Danemark à la cause de l'empereur? Il faut que la France sache aussi que le Danemark, après avoir recherché, en décembre 1812, l'alliance de la Russie, conclut en effet, en mars 1813, un traité d'alliance par lequel il s'enga-

geait à mettre 20,000 hommes en campagne *contre* la France; que le Danemark négociait en même temps une alliance avec l'Angleterre; que les troupes françaises et danoises en étaient même déjà venues aux mains, lorsque la Russie et l'Angleterre donnèrent elles-mêmes lieu au Danemark de changer de politique. Quant au secours que le Danemark prêta à la France après la rupture des négociations qu'il avait entamées avec ses ennemis, ce furent presque exclusivement les troupes du Schleswig-Holstein qui, malgré leurs sympathies naturelles pour l'Allemagne, combattirent vaillamment et versèrent leur sang pour la France, avec le treizième corps de l'armée. Ce furent les duchés de Schleswig-Holstein qui supportèrent avec courage tous les malheurs de la guerre, tandis que l'armée de Danemark était cantonnée tranquillement dans les îles danoises. Mais dès que les hordes asiatiques eurent inondé le pays jusqu'aux dernières limites du Schleswig, et qu'elles se disposèrent à mettre le pied sur le sol danois, c'en fut fait de la fidélité danoise. Le 14 janvier 1814, la paix fut signée, malgré toutes les objections du brave général français Lallemant, dont la haute intelligence comprenait bien toute l'influence qu'une armée danoise, fraîche et intacte, pourrait avoir sur les

destinées de la guerre en France, influence qu'elle aurait eue inévitablement, après les victoires de l'empereur en février 1814.

Ignore-t-on ces faits en France? ou est-ce une nouvelle preuve de la générosité du caractère français, si vantée, qui porte la France à oublier qu'elle n'a jamais retiré d'avantages réels de l'alliance avec le Danemark; à oublier aussi la duplicité de cet allié pendant les dernières guerres, et à ne se rappeler que ce fait : « Un ancien allié, le roi de Danemark, se trouve en guerre avec une puissance beaucoup plus forte, avec toute la confédération germanique : c'est un devoir d'honneur de l'appuyer? »

Quant à *la part que l'Allemagne a prise à la guerre des duchés contre le Danemark*, elle a presque toujours été mal interprétée. Nous exposerons tout au long, dans notre aperçu historique, tant la signification des traités de Vienne à l'égard du Schleswig-Holstein, que les rapports de ces mêmes duchés avec la confédération germanique. Observons ici seulement que les agressions du Danemark contre les duchés avaient déjà, en 1846, donné lieu à la diète germanique de s'immiscer dans leurs affaires intérieures; qu'elle s'était réservé, par sa résolution du 17 septembre 1846, de faire valoir,

le cas échéant, sa compétence constitutionnelle ; qu'elle avait exigé alors du Danemark de respecter les droits de tous, particulièrement les droits de la confédération, les droits légitimes des agnats, et ceux de la représentation légale du Schleswig-Holstein. En 1848, le cas prévu arriva. En accourant au secours des duchés menacés, l'Allemagne n'avait pour but que de défendre les droits incontestables d'un de ses membres, et de prouver que sa constitution politique était assez solide pour faire face à d'injustes agressions. Les duchés de Schleswig-Holstein, dont le dernier fait partie de la confédération germanique, sont des États souverains. D'après leurs lois fondamentales, ils ne peuvent jamais être séparés ; ils ont droit à une administration propre, et distincte de celle du Danemark, avec lequel ils n'ont de commun que la personne du souverain. L'incorporation du Schleswig au Danemark était donc une violation manifeste de la constitution politique d'un État allemand ; la menace d'une coercition à main armée, et même d'une invasion du duché de Holstein, devait donner lieu à des mesures défensives, aussi naturelles que fondées dans le droit politique de la confédération germanique. La guerre ne commença que lorsque le duché de Schleswig fut envahi par les troupes

danoises, dans le but avoué d'en opérer l'incorporation au Danemark, et de briser la résistance qui s'était organisée contre cette incorporation. Ceci équivalait à une conquête. Pour l'Allemagne, il ne s'agissait que d'empêcher cette conquête, et d'obtenir par la force des armes l'évacuation du Schleswig. Cette évacuation était le *status quo ante* qu'il fallait avant tout ramener, pour rendre les positions égales et les négociations possibles. L'Allemagne n'avait aucune idée de conquête, elle ne désirait pas s'agrandir aux dépens d'un État moins puissant qu'elle ; mais elle ne pouvait voir d'un œil indifférent une violation manifeste des droits du moindre de ses territoires. Ces considérations se trouvent exposées plus longuement dans un *Mémoire sur la question du Schleswig*, du 25 août 1848, que le ministère de l'Empire fit remettre au ministère français par M. de Raumer, à qui nous empruntons presque textuellement ce dernier passage. Ceux qui accusent l'Allemagne d'avoir voulu conquérir le Schleswig et d'avoir voulu l'incorporer à l'Allemagne, oublient que, malgré le désir exprimé le 31 mars 1848 dans le parlement préliminaire (*Deutsches Vorparlament*) de Francfort, de voir entrer le Schleswig dans l'empire d'Allemagne, *jamais la diète germanique, ni le pou-*

voir central, ni l'assemblée nationale, n'ont pris une pareille résolution. A la vérité, la diète germanique avait déclaré, dans sa séance du 12 avril 1848, qu'elle était convaincue que l'admission du duché de Schleswig dans la confédération germanique était la plus sûre garantie de l'union de ce duché avec le Holstein, et elle avait prié la Prusse d'agir dans ce sens dans les négociations d'accommodement qu'elle avait entreprises. C'est à cela que se bornèrent les efforts de la diète. La constitution de l'Empire du 28 mars 1849, constitution qui du reste ne fut jamais mise en vigueur, faisait elle-même dépendre le règlement des rapports du Schleswig à l'égard de l'Empire, de l'issue des négociations entamées à ce sujet.

Veut-on des preuves plus fortes encore que ni la confédération germanique, ni particulièrement la Prusse, n'ont eu aucune idée de conquête en venant au secours des duchés? Qu'on observe la modération qu'on a mise dans les hostilités; qu'on examine les articles préliminaires de paix dont sont convenus la Prusse et le Danemark lors de la conclusion de l'armistice de Berlin du 10 juillet de l'année dernière, qui tendent à dissoudre l'union des duchés de Schleswig-Holstein, et qui réservent même la position future que doit occuper

le Holstein vis-à-vis des autres États allemands, pour une entente ultérieure entre les hautes parties contractantes. L'indignation profonde que ces articles préliminaires ont provoquée dans les duchés prouvera encore mieux la justesse de nos assertions. Les duchés (nous ne le nions pas) ont beaucoup désiré l'adhésion du Schleswig à la confédération germanique, comme la meilleure garantie de leurs droits contre les agressions perpétuelles du Danemark. Mais, avant tout, ils demandent la conservation de leur union étroite; et ils seront satisfaits de toute autre garantie qui leur assurera cette union, à condition toutefois que le Holstein ne cessera pas de faire partie de la confédération germanique. La question du Schleswig-Holstein est une question toute d'intérieur. Les duchés ne veulent nullement porter atteinte aux lois extérieures, au système social de l'Europe, ni accorder la suprématie sur eux à quelque autre peuple, à la Prusse, par exemple. Ils luttent pour le maintien de leur indépendance, et n'ont rien de plus à cœur que de dégager l'Allemagne de leur cause; d'épargner aux États maritimes de ce pays un troisième blocus de leurs ports; de terminer leurs propres affaires seuls avec le Danemark. Pour cette raison, ils ont essayé deux fois de traiter directement

avec le Danemark, mais deux fois leurs propositions ont été repoussées; et, comme on le voit, c'est exactement la répétition de ce qui s'est passé en 1831 et 1832, lorsque le gouvernement hollandais refusa deux fois d'entrer en négociations directes avec la Belgique. Les propositions amiables rejetées, les duchés se sentent assez forts pour défendre leurs droits les armes à la main. Que seulement les grandes puissances qui n'ont pas voulu reconnaître le droit des duchés à l'indépendance et à leur union étroite, comme elles le firent en 1830 à l'égard de la Belgique; que seulement les grandes puissances soient assez généreuses pour ne pas les empêcher de vider seuls à seuls leurs différends avec le Danemark; qu'elles ne craignent pas que la paix générale et l'équilibre européen en soient troublés. L'esprit tout conservateur qui anime la population des duchés, et qui leur a déjà enlevé les sympathies du parti démocratique en Allemagne, saura mieux les retenir loin de la voie révolutionnaire, et d'un appel aux passions de cette foule de factieux et de mécontents en Europe, que ne saurait jamais le faire une paix qu'on viendrait leur imposer en opposition avec la conscience qu'ils ont de leur bon droit, et qui ne serait tout au plus qu'un armistice sans limites déterminées.

Mais les grandes puissances, et principalement la France, nous oppose-t-on, ne veulent pas l'affaiblissement du Danemark, ce qui arriverait inévitablement, à ce qu'on prétend, par suite de la guerre entre ce royaume et les duchés. Il est vrai : le Danemark a un intérêt tout particulier à prévenir la perte des deux duchés de Schleswig et de Holstein, et les grandes puissances de l'ouest ont un intérêt également puissant à ce que le passage de l'Oeresund, qui ferme un de ces grands bassins où la Russie accumule et exerce ses forces maritimes, soit entre des mains bien armées, et aussi fortes que fidèles. En outre, la République française, quoiqu'elle ait déclaré ne plus reconnaître les traités de 1815, admet aussi les circonscriptions territoriales de ces traités comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Sans nous prévaloir de la preuve fournie par l'expérience des deux dernières années, que le Danemark peut exister sans les duchés, et même sans le duché de Schleswig; sans nous autoriser de ce fait incontestable, que la réunion d'éléments hétérogènes ne peut que diminuer la force d'un État, et que le Danemark, par une union plus étroite avec le Schleswig, s'affaiblirait plus qu'il ne se fortifierait, il suffira de faire re-

marquer qu'un intérêt n'est pas un droit, et que la régénération politique dont le monde civilisé commence à recueillir les fruits, donne lieu de croire que l'époque où les intérêts l'emportaient sur les droits est à jamais passée. Pour le moment, la ligne masculine aînée règne encore en Danemark comme dans le Schleswig-Holstein, et les duchés n'ont nullement l'intention de porter atteinte à ses droits. Si, tôt ou tard, la ligne agnatique aînée vient à s'éteindre, et que par conséquent les duchés échoient, en vertu d'anciens droits de succession, à un prince qui n'a pas d'autre souveraineté, cela ne pourra troubler l'équilibre européen. La déclaration de la République française, dans le manifeste du 4 mars 1848, ne peut, d'après notre opinion, avoir d'autre sens que celui que les circonscriptions territoriales ne sauraient être changées, si les droits existants et reconnus devaient à la suite y apporter quelque modification. Il en serait autrement si la confédération germanique voulait faire une conquête sur le Danemark. Il ne reste donc que la crainte prétendue des puissances de l'ouest à l'égard du passage de l'Oeresund. Deux faits, nous l'espérons, suffiront pour prouver l'insignifiance de cet argument, que les Danois ont voulu mettre en avant pour gagner des sympa-

thies. — Premièrement, la flotte anglaise a franchi à toutes voiles les prétendues Dardanelles du nord en 1807, sans se soucier le moins du monde des décharges incessantes des batteries du château de Kronenborg et de ses environs. D'abord, la Russie se montre plus zélée que toute autre puissance dans la protection qu'elle accorde au Danemark, et la Russie sait trop bien ce qu'elle fait pour qu'on puisse croire qu'elle ait jamais rien à craindre des batteries gardiennes de l'Oeresund. Du reste, nous sommes plutôt disposés à voir, dans la protection que la Russie exerce envers le Danemark, l'acheminement vers une conquête paisible de l'Oeresund; raison qui pourrait bien engager les deux grandes puissances de l'ouest à s'intéresser aux faibles efforts que fait l'Allemagne pour organiser une flotte, la meilleure avant-garde contre l'est, jamais dangereuse pour l'ouest, car depuis 1848 la France et l'Allemagne n'ont plus qu'un même ennemi. Ce n'est qu'avec le plus grand regret que nous signalons encore la triste désunion qui, pour le moment, semble s'être emparée de toute l'Allemagne, et qui fournit une nouvelle preuve que ni l'Allemagne, ni aucun État allemand, n'a eu d'idée de conquête en intervenant dans les affaires du Schleswig-Holstein.

Passons à la *question de la nationalité des habitants du Schleswig, qui parlent le danois;* nationalité si cruellement opprimée, au dire de nos adversaires. Aucune question n'a été plus dénaturée, plus faussée que celle-ci. Un agent danois à Paris, M. Borring, *ouvrier de la république universelle des lettres*, ne s'est pas fait scrupule, dans une brochure intitulée *La Vérité sur la question du Schleswig-Holstein* (Paris, 1848), brochure dans laquelle l'ignorance et l'impudence éclatent à chaque page, de débiter au public français, entre autres inepties, les faits suivants, qui sont aussi faux qu'absurdes : « La population du Schleswig est de « 330,000 habitants : sur ce nombre, 180,000 sont « Danois, 25,000 Frisons, et 125,000 seulement par- « lent allemand. Les Frisons, qui parlent une langue « particulière tout à fait étrangère à l'allemand, pren- « nent une part très-active à la guerre contre l'am- « bition allemande. Les femmes même courent aux « armes. » Des journaux ont répété et accrédité ces faits erronés. Abstraction faite de l'inexactitude de ces chiffres, aucun district n'est plus hostile aux Danois que le district frison. Le corps danois qui, pour se soustraire aux effets de l'irritation du peuple, s'enfuit, comme on sait, en avril 1848, de Tondern, la ville

frisonne la plus septentrionale, l'a bien éprouvé. L'expérience en a aussi été faite par les fonctionnaires publics que la commission administrative, instituée pour le Schleswig pendant la durée de l'armistice, a envoyés dans le district frison. L'attachement des Frisons à la cause des duchés peut d'autant moins surprendre, que les Frisons sont une des plus anciennes peuplades de la race germanique.

Nous avons consulté les documents officiels sur le dénombrement qui a eu lieu le 1er février 1845, et à l'aide de ces listes statistiques nous avons compté, avec toute l'exactitude possible, la population de toutes les paroisses du duché de Schleswig, les divisant en deux catégories, selon que la langue allemande ou danoise est la langue usitée dans les écoles et dans l'exercice du culte religieux (*Kirchen-und Schul-Sprache*). Dans cette supputation, nous avons même ajouté toute la population des trois plus grandes villes du nord du Schleswig, *Apenrade*, *Hadersleben* et *Sonderbourg*, au district danois, quoiqu'il soit notoire que dans ces villes la langue allemande est non-seulement la langue de la bonne société, mais qu'elle est encore employée en grande partie dans les écoles et dans l'exercice du culte. Voici le résultat de nos re-

cherches : La population du duché de Schleswig était, le 1er février 1845, de 362,900 âmes. Sur ce nombre, 229,174 habitent des paroisses dans lesquelles l'allemand est la langue de l'Église et de l'enseignement, paroisses auxquelles les 23,918 Frisons appartiennent; de sorte qu'il ne reste que 133,726 âmes pour les paroisses où le danois est la langue de l'Église et de l'enseignement. Mais est-ce bien le danois que parle cette minorité de 133,726 Schleswigois? — Non, assurément : ce n'est qu'un patois, un mélange d'allemand et de danois, aussi inintelligible pour le Danois que pour l'Allemand, s'ils ne sont pas familiarisés avec cette langue corrompue. C'est un jargon semblable à celui qu'on parle dans quelques parties de l'Alsace, qui pour cela n'en est pas moins française; et il est tout aussi impossible au Danemark d'en inférer que le Schleswig est Danois et qu'il a des droits sur ce duché, qu'il serait absurde aujourd'hui, de la part de l'Allemagne, de prétendre que la nationalité de l'Alsace est opprimée, et qu'il faut la secourir.

Voilà l'exacte vérité sur la langue danoise dans le duché de Schleswig. Mais ce qui à nos yeux est bien plus important et plus convainquant que les données statistiques, c'est que tout ce qui, jusqu'aux fron-

tières du Jutland, a de l'instruction, de la fortune et des propriétés, est Allemand de race, de caractère et de conviction. Et c'est précisément parce que la classe aisée et éclairée est allemande, que, de la part des Danois immigrés ou des Schleswigois parlant danois et séduits par la propagande danoise, elle est en butte à des vexations qui ne sont pas uniquement inspirées par des antipathies nationales. Faut-il donc, après tout, s'étonner que cette population soit allemande, puisque c'est précisément de l'Allemagne que lui sont venues la civilisation et les lumières, et que tout le commerce, non-seulement des duchés, mais encore d'une grande partie du Jutland, se fait avec le sud, par l'entremise des grandes places marchandes de Hambourg et Lubeck, situées sur les frontières méridionales du Holstein ?

Quant aux sympathies de la population du Schleswig, les Danois les ont, il est vrai, proclamées bien haut, dans l'espoir de les éveiller après coup à force de détours et d'intrigues. Mais, en dépit de tous leurs efforts, à part un petit nombre d'hommes sans conviction et flétris aux yeux du pays, personne, dans tout le duché, ne veut entrer dans des rapports plus étroits avec le Danemark, et, à plus forte raison, y être incorporé. Ceux auxquels

les Danois attribuent, mais à tort, des sympathies danoises, ne se distinguent des autres que parce qu'ils ne tiennent pas à faire partie de la confédération germanique, et qu'ils désirent seulement maintenir leur union avec le Holstein et rester Schleswig-Holsteinois. En outre, il ne faut pas se dissimuler qu'il en est beaucoup qui sont sous l'empire de la terreur, et qui ont soin de cacher leur attachement à la cause des duchés, parce que, dans le cas d'une nouvelle invasion des Danois dans le Schleswig, ils auraient à redouter leur vengeance et leur fanatisme, tandis qu'ils sont sûrs de l'indulgence des Allemands. Il est presque inutile d'ajouter que, dans la population du duché, il faut aussi faire la part des indifférents. Quant à ce qui concerne la levée en masse de 6,000 Schleswigois, faite contre les Allemands, c'est une pure fable, dont nous sommes redevables à M. Borring. Ce même M. Borring reproche aux états du Schleswig de ne pas représenter exactement le pays, par la raison, dit-il, que la fortune en biens-fonds des Danois du duché de Schleswig est trop minime pour que, d'après la loi électorale des duchés, ils soient admis dans la classe des électeurs, qui se composent principalement de la noblesse, de ceux qui dépendent d'elle, et de commerçants riches. — La faus-

seté de cette assertion est prouvée aujourd'hui d'une manière victorieuse. Aussitôt après le 24 mars 1848, on convoqua, à l'exemple de la France, une assemblée constituante, basée sur le vote universel; et cette assemblée constituante, émanée directement du peuple, ne compte dans son sein aucun membre sympathique aux Danois : tous, sans exception, veulent le maintien des droits fondamentaux des duchés réunis. S'il était besoin d'apporter encore d'autres preuves à l'appui de ce fait incontestable, que la très-grande majorité du Schleswig prend fait et cause pour l'union des duchés, et qu'elle continuera, s'il le faut, à sacrifier sa fortune et sa vie au triomphe de ses convictions et de ses droits, nous pourrions ajouter que, dans ce moment même, il y a encore plus de 10,000 Schleswigois dans l'armée du Schleswig-Holstein, malgré tous les moyens de séduction employés par les Danois pour leur faire déserter le drapeau national; nous pourrions encore en appeler aux sentiments et aux faits qui se sont révélés dans le Schleswig depuis la conclusion de l'armistice de Berlin du 10 juillet 1849. La commission administrative, chargée de l'intérim dans le duché, ne peut que maintenir, ainsi que le reconnaît le membre danois lui-même, M. Tillisch, dans un rapport officiel du

24 novembre de l'année dernière, « *un semblant de gouvernement; et cela pour la ruine du pays et à la honte du nom du roi et du Danemark.* » Dans la portion méridionale, c'est-à-dire dans la plus grande partie du Schleswig, personne ne se soumet à elle, personne ne lui paye les impôts, et ses employés sont expulsés partout où ils se présentent; car il n'y a que des hommes méprisables et mal famés qui se mettent au service de cette commission, imposée au pays.

Telle est la véritable situation du Schleswig, situation qui nous autorise à nous sentir forts de la promesse que la République française fit, le 4 mars 1848, aux nationalités opprimées, de protéger leurs mouvements légitimes, si l'heure de la reconstruction de leur nationalité était venue.

Mais la France, dit-on, *a garanti au Danemark la possession du Schleswig*, *et la République doit remplir la promesse de la monarchie.*

Quoique nous ne soyons pas en général de l'avis de Frédéric le Grand, qui disait (1) « que toutes les garanties sont comme de l'ouvrage de filigrane, plus propre à satisfaire les yeux qu'à être de quelque utilité, » nous

(1) *Histoire de mon temps*, œuvr. posth., vol. I, chap. IX, p. 229.

croyons pourtant pouvoir démontrer l'insignifiance de la garantie française de 1720 relativement au Schleswig.

Tout en nous référant, pour les détails, à notre aperçu historique placé à la fin de ce mémoire, il est utile de retracer ici quelques faits qui ont précédé la garantie en question.

Depuis 1581, le Schleswig-Holstein était régi par deux princes corégents, dont l'un était en même temps roi de Danemark, et chef de la ligne dite *royale*, ou de *Gluckstadt;* l'autre, seulement duc du Schleswig-Holstein, et chef de la ligne dite *ducale*, ou de *Gottorp*. Du reste, le gouvernement, les états, les finances, etc., furent et restèrent les mêmes pour les deux duchés, et en réalité il n'y eut qu'un partage des revenus. Mais peu à peu les deux ducs cherchèrent à se rendre de plus en plus indépendants l'un de l'autre dans les districts respectifs du Schleswig et du Holstein, dont les revenus leur étaient alloués. Grâce à l'influence de la France et de l'Angleterre, le roi de Danemark se démit en 1658, en faveur du duc de Gottorp, de la suzeraineté qu'il avait exercée jusqu'alors sur la part du duché de Schleswig échue à ce prince, et de l'île de Fémarn; et par la paix de Fontainebleau, du 23

août 1679, Louis XIV garantit au duc de Holstein-Gottorp, la souveraineté exclusive de la partie ducale du Schleswig. Le roi de Danemark se repentit d'abord de la concession faite à son corégent dans les duchés. Il essaya de recouvrer la suzeraineté sur le Schleswig, et bientôt la guerre du Nord lui fournit l'occasion de chasser, en 1713, son corégent, le duc de Gottorp, de la partie des duchés qui lui appartenait, de réunir la partie ducale du Schleswig à la partie dite royale du même duché, et d'obtenir en 1715, de la part de la Prusse et du Hanovre, et en 1720, de celle de l'Angleterre et de la France, une garantie à l'égard de la partie ducale du Schleswig. Examinons maintenant la signification de cette garantie. Par bonheur, les Danois eux-mêmes nous ont fourni les moyens de prouver que la France ne se décida que difficilement à la donner, et que ni la France ni le Danemark n'y attachaient au fond une grande importance. Un certain M. Grimur Thomsen a publié, dans une brochure intitulée *Les garanties anglo-françaises données au Danemark en* 1720, *pour le duché de Schleswig*, Copenhague, 1848, toute la correspondance et les négociations qui ont précédé la garantie; et, en s'attachant à faire ressortir le vif intérêt que l'Angleterre prenait

aux affaires du Danemark, il divulgue tout ce qui est de nature à prouver la nullité de la garantie de la France. Cette brochure, et d'autres sources auxquelles nous puisons, nous fourniront les moyens de faire ici quelques rapprochements.

Déjà, dans une lettre du 5 janvier 1720, le duc d'Orléans, régent, avertissait M. de Campredon, ministre de France à la cour de Suède, de se garder « *de pré-* « *cipiter des démarches dont on pourrait abuser.* » L'abbé Dubois écrivait, le 1er février, à M. Wernicke, ambassadeur de Danemark à Paris : « Le roi accor- « dera au roi votre maître sa garantie du duché de « Schleswig, conjointement avec le roi de la Grande- « Bretagne, *lorsqu'il sera maintenu dans la paisible* « *possession de ce duché par les traités* qui rétabli- « ront la tranquillité dans le nord, et à condition que « la ville de Stralsund, ses dépendances, et l'île de Ru- « gen, seront restituées à la couronne de Suède. »

Après de longues négociations, M. de Campredon expédia le 3/14 juin 1720, c'est-à-dire le jour même que le traité de paix de Stockholm était signé par la Suède, un acte de garantie, dont voici le passage le plus important (1) :

(1) Voir la note adressée par M. Bastide à M. Arago le 8 août 1848, note que

« Ayant été informé en même temps des difficultés insurmontables qui se rencontraient pour la restitution à la couronne de Suède de l'île et principauté de Rugen, de la forteresse de Stralsund, et du reste de la Poméranie jusques à la rivière de Pehne, occupée par la couronne de Danemarc, si elle n'estait assurée de la possession du Slesvic, laquelle Sa Majesté Britannique lui a déjà garantie ; le roi Très-Chrétien a bien voulu pour toutes ces considérations, et sur les *instances* des rois de la Grande-Bretagne et de Danemark, accorder à cette dernière couronne, comme il lui donne par ces présentes, la garantie du duché de Slesvic, promettant, en considération des susdites restitutions stipulées dans le traité, signé ce jourd'hui à Stockholm par MM. les plénipotentiaires de Suède, *de maintenir le roi de Danemarc dans la possession paisible de la partie ducale dudit duché.* »

Le 18 août, le roi Louis XV, et pour le roi le duc d'Orléans, régent, ratifièrent cette garantie; mais le duc et l'abbé Dubois en conçurent bientôt de tels scrupules, qu'ils rappelèrent le courrier porteur de l'acte. Ce ne fut que le 20 octobre qu'enfin cette pièce fut délivrée, le roi de Danemark ayant refusé d'échanger les ratifications de la paix du Nord avant d'être en possession de l'acte de garantie. Les passages suivants, empruntés aux dépêches des ambassadeurs d'Angle-

nous avons citée dans l'introduction de ce mémoire, et qui se trouve dans les *Actenstücke zur Schleswig-Holsteinischen Frage;* Francfort-sur-le-Mein 1848, p. 56, etc.

terre à Paris et à Copenhague, fourniront quelques éclaircissements sur les motifs qui ont fait agir la France, et sur la portée de la garantie.

Le 27 août 1720, le chevalier Sutton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrivait à lord Stanhope, ministre des affaires étrangères :

« M. l'archevêque de Cambrai (Dubois) me fit sentir « combien il coûtait au régent, de donner sa garantie « du duché de Schleswig; *qu'il était obligé de rompre « des engagements antérieurs, et qu'il serait désho- « noré aux yeux de la nation française*. Mais qu'il ne « faisait ce sacrifice que par considération pour S. M. « Britannique. »

Le 28 septembre 1720, les lords Carteret et Polwarth écrivaient à lord Stanhope :

« That prelate (l'archevêque de Cambrai), has li- « kewise not scrupled to tell M. Wernicke, the Danish « envoy at Paris, that France gives this guaranty of « Schleswick *more out of consideration to the interests « of Sweden, than those of Denmark.* » (« Ce prélat ne s'est pas fait scrupule de dire à M. Wernicke, envoyé danois à Paris, que la France donnait cette garantie pour le Schleswig *plutôt dans l'intérêt de la Suède que dans celui du Danemark.* »)

Le 1[er] octobre, les mêmes lords écrivaient à lord Stanhope :

« France has derogated from her guaranty of Schles-« wick, as the only means by which a peace could be « made between Sweden and Denmark. » (« La France a annulé sa garantie pour le Schleswig — donnée au duc de Gottorp par la paix de Fontainebleau, — parce que c'était le seul moyen de rétablir la paix entre la Suède et le Danemark. »)

Le 8 octobre, ils s'exprimaient ainsi :

« This retardment from the court of France appears « the more extraordinary, because its guarantys — are « nothing but engagements in general, this court has « penetration enough to insist upon those pieces, ra-« ther with a view to draw the court of France out of « her former engagements to the house of Gottorp, « *than with any hopes or expectation of receiving any* « *real support or succours from France upon the foot* « *of the guaranty, in case Denmark should be so in-* « *fortunate, as to be attacked upon account of Schles-* « *wick.* » (« Le retard de la part de la France — à l'égard de la garantie — est d'autant plus extraordinaire, que ses garanties ne sont que des engagements tout à fait généraux; et cette cour — la cour de Co-

penhagne — a assez de pénétration pour insister sur ces documents, *plutôt pour dégagèr la cour de France de ses engagements antérieurs à l'égard de la maison de Gottorp, que parce qu'elle espère ou attend que la France la soutiendra et la secourra, dans le cas où le Danemark serait assez malheureux pour être attaqué à cause du Schleswig.* »)

Ce qui prouve que le Danemark ne se trompait pas dans sa manière de juger des dispositions de la France, c'est la réponse que le ministre Dubois fit à M. du Mont, envoyé du duc de Holstein à Paris. Ce dernier se plaignant que l'acte de garantie eût été remis, l'archevêque de Cambrai lui répondit « *cet acte n'est qu'un chiffon que le Nord prend pour argent comptant, mais auquel lui-même et le duc-régent n'attachent pas la moindre importance; que, d'ailleurs, le duc devra s'efforcer de gagner la bienveillance du czar, et ne pas se mettre en peine du reste.* »

Tout cela n'indique-t-il pas suffisamment le sens que la France attachait en 1720 à sa garantie relativement au Schleswig? La Prusse et le Hanovre, ainsi que nous l'avons dit plus haut et comme nous l'exposerons plus longuement dans notre aperçu historique, ont également donné en 1715 une garantie semblable; mais cela ne les

a pas empêchés de prendre part à la guerre de l'Allemagne contre le Danemark pour protéger les droits des duchés de Schleswig-Holstein, fondés sur les privilèges de 1460. La Grande-Bretagne, qui avait donné, en 1715, 1719 et 1720, des garanties beaucoup plus fortes que celles de la France, et qui a déterminé cette puissance à accomplir le même acte, n'en a pas moins, malgré ces garanties, forcé en 1814 le roi de Danemark de lui céder l'île de Helgoland, qui appartenait précisément à la partie ducale du duché de Schleswig, qui avait été garantie. La France seule a interprété en 1848 sa garantie dans un sens qui porte à croire qu'elle la regarde encore comme valide, et en particulier pour le cas présent.

Cela nous met dans la nécessité d'examiner encore de plus près la portée de l'acte de 1720, et des traités postérieurs de la France avec le Danemark.

Il résulte clairement des termes cités ci-dessus de l'acte du 3/14 juin 1720, que cette garantie n'a été donnée que *sur les instances des rois de la Grande-Bretagne et du Danemark*, qu'elle n'a rapport qu'à la partie ducale du Schleswig, et qu'elle est, non pas au profit *du royaume*, mais au profit *du roi* de Danemark. La partie ducale fut réunie à la partie royale du Schles-

wig, et c'est cette union ou l'indivisibilité même du duché qui fut garantie. Ce n'est qu'en tant que *et parce que* le gouvernement des deux lignes régnantes dans le duché de Schleswig (gouvernement qui jusqu'alors avait été commun entre eux) passa ensuite à la ligne royale seule, qu'on est peut-être en droit de dire que la garantie s'étend jusqu'à un certain point à tout le duché. Mais la partie royale du Schleswig n'étant pas l'objet du différend, elle ne pouvait être l'objet de la paix, ni par conséquent celui de la garantie. Il ne faut pas perdre de vue que Frédéric IV de Danemark, au moment de la concession de la garantie, ne possédait la partie ducale que *de fait;* que la patente du 22 août 1721 (1), sur laquelle le Danemark se fonde lorsqu'il prétend que le duché de Schleswig est incorporé au royaume, n'a été proclamée que plus d'une année après; que par conséquent la garantie ne pouvait apporter aucun changement dans les rapports du duché de Schleswig avec le royaume de Danemark; qu'en conséquence, un pareil changement n'aurait été possible que par suite d'une violation, de la part du Danemark, des droits fondamentaux desdits duchés, et

(1) Voir l'appendice de ce mémoire.

qu'en général une guerre entre le Schleswig et le Danemark n'avait pas eu lieu, mais seulement un conflit dynastique entre deux princes schleswigois. *On ne pouvait donc garantir que la conquête que l'un des ducs de Schleswig avait faite des possessions de l'autre.* Cela résulte clairement d'une lettre de lord Stanhope aux lords Carteret et Polwarth, datée de Hanovre le 8 juillet 1720, où il est dit :

« The *true* point of view of Denmark is to fence « and secure the possession of Schleswig *against the « duke of Holstein who will not easily be persuaded « to make a cession of that duchy.* » (« Le *vrai* point de vue du Danemark est de défendre et de s'assurer la possession du Schleswig *contre le duc de Holstein, qui ne se déterminera pas facilement à renoncer formellement à ce duché.* »)— La garantie ne peut jamais disposer des droits des tiers. S'il en fallait la preuve, nous la trouverions dans une interprétation authentique donnée par le roi George Ier d'Angleterre (1), à l'occasion d'un différend qui s'était élevé au sujet du payement de l'apanage du duc Christian-Auguste de Hols-

(1) Voir l'exposé remarquable de M. Leverkus, directeur des archives du grand-duché d'Oldenbourg, intitulé « *Eine authentische Interpretation der Garantieacten Englands und Frankreichs wegen des Herzogthums Schleswig ; Oldenburg*, 1848. »

tein-Gottorp, évêque de Lubeck, payement auquel l'île de Fémarn était affectée. Il écrivait à ce sujet, le 2/13 décembre 1720, à M. de Bothmer, ambassadeur d'Angleterre à Copenhague : « D'après une règle con-
« nue, on ne peut rien acquérir sans accepter les obli-
« gations dont la chose acquise se trouve chargée, et
« l'acquéreur n'a jamais plus de droits que son prédé-
« cesseur. Notre garantie ne va pas plus loin ! » — Par un autre rescrit du 27 janvier/7 février 1721, le ministre eut ordre de déclarer, d'une manière encore plus explicite, « que le roi George Ier ne comprenait la garantie, dont il s'était chargé, que comme concernant le droit que les ducs régnants de Holstein-Gottorp avaient dans le territoire du Schleswig, *salvo omni jure cujuscunque tertii.* » Ajoutons que tous les diplomates de cette époque furent du même avis. Cela résulte particulièrement d'une lettre du célèbre Mauritius, résident néerlandais près du cercle de la basse Allemagne à Hambourg, en date du 2 avril 1728, dans laquelle il dit que l'évêque de Lubeck désire l'entremise des états généraux de la Hollande, à l'effet d'obtenir la possession de l'île de Fémarn; et que les cours d'Angleterre et de France, malgré leur alliance particulière avec le Danemark à l'égard du Schleswig, se montrent bien

disposées en faveur de cette demande, parce qu'elles regardent leurs garanties comme données sous réserve du droit d'un tiers (« *considereerende, dat hunne garantie verstaan moet worden, behoudens het recht van een derden.* »)

Mais quelle que soit l'interprétation qu'on veuille donner à cette garantie, il est de toute évidence qu'elle ne s'applique nullement aux différends survenus, dans les derniers temps, entre les duchés et le Danemark. D'une part, c'est un principe reconnu du droit international, qu'une garantie ne saurait jamais s'étendre à une guerre entreprise par suite d'un nouveau différend survenu après la conclusion d'un traité de garantie; et que particulièrement lorsqu'il s'agit de garanties de territoire, la garantie ne s'étend pas à une guerre provoquée par l'agression de celui auquel cette garantie a été donnée. Or, le Danemark est l'agresseur, c'est lui qui a provoqué la guerre en anéantissant les droits garantis aux duchés : il s'est donc dépossédé lui-même du bénéfice de la garantie française. D'un autre côté, il est notoire que les garanties de possession de territoire constituent un *rapport international* : mais les droits du roi de Danemark comme duc de Schleswig sur la possession du duché de Schleswig,

ne sont nullement contestés; ce droit de possession, au contraire, est et a toujours été reconnu dans toute sa plénitude par les duchés aussi bien que par l'Allemagne; et si les duchés se sont soulevés, ce n'a été que pour empêcher la violation de leurs *droits et rapports publics;* ils se sont soulevés, non contre leur duc, le roi de Danemark, mais contre les empiétements du peuple danois.

Il nous reste encore à prouver que les obligations contractées par la France envers le Danemark au moyen de la garantie de 1720, ont déjà été remplies, et que, de l'avis même des hommes d'État danois, elle est déliée de ses engagements.

Le duc Charles-Frédéric de Gottorp, dépouillé de ses possessions, s'était rendu en 1721 à Saint-Pétersbourg, pour implorer le secours de la Russie. Il est prouvé par une lettre du duc à la reine Ulrique-Éléonore de Suède, datée du 17 mars 1720, que Sa Majesté Czarienne avait déclaré « *non-seulement vouloir confirmer en général la garantie que le prince de Menzikow lui avait donnée avec le traité de Stettin de ses duchés et pays héréditaires, mais qu'outre cela elle s'était encore offerte en particulier à lui garantir solennellement le duché de Schleswig.* » Obéissant

aux conseils du cardinal Dubois, qui lui avait dit « *de s'efforcer de gagner la bienveillance du czar, et de ne pas se mettre en peine du reste,* » il chercha du secours auprès de Pierre Ier, qui lui en promit, et qui lui accorda, en 1725, la main de sa fille aînée. Dans un mémorial du 25 février 1726, où sont examinées les négociations conduites alors entre la Russie, la France et l'Angleterre, la Russie protesta contre les garanties anglo-françaises du Schleswig. En conséquence de cette protestation, la France et l'Angleterre conclurent à Copenhague, le 16 avril 1727, un nouveau traité d'alliance avec Frédéric IV de Danemark, *contre les Moscovites et leurs adhérents*. Un article secret de ce traité contient la stipulation suivante : « *Si* « *jamais le duc de Holstein voulait bien se résoudre à* « *céder son duché au Danemark contre un équivalent,* « *Leurs Majestés Très-Chrétienne et Britannique pro-* « *mettent de donner les deux tiers de cet équivalent,* « *et Sa Majesté Danoise ne sera chargée que de la* « *troisième partie.* » Cette clause n'est-elle pas l'aveu manifeste de l'injustice commise? Car pourquoi la France et l'Angleterre auraient-elles promis un équivalent au duc de Holstein, sinon pour le dédommager de ce dont il avait été injustement dépossédé?

Cela est encore confirmé, quant à la France, par une lettre du duc d'Orléans, régent, au duc de Gottorp, lettre qui a été citée par le célèbre historien Schlosser, et dans laquelle il est dit : « *Je ne puis, en attendant, que* « *plaindre votre triste situation, et vous assurer que* « *je serai ravi de la rendre plus heureuse* (1). » Cette alliance a été si avantageuse au Danemark, que M. Hoyer (2), historiographe de Frédéric IV, en éprouva des transports d'allégresse; et, dans sa joie, il la proclama la plus avantageuse que le Danemark ait conclue depuis près de deux cents ans. Bientôt après, on entama des négociations à l'effet d'amener la maison de Gottorp à renoncer volontairement à ses droits sur le Schleswig, et à échanger les possessions qu'elle avait dans le Holstein. La France surtout déploya une grande activité dans cette affaire, et elle trouva moyen d'obtenir d'abord la renonciation de la ligne cadette de Gottorp, qui régnait en Suède. Il est hors de doute que, dans l'intention des parties contractantes, il ne devait plus y avoir matière à garantie, dès que la cause

(1) Voir à ce sujet un excellent article sur les garanties, dans le *Times* du 12 février 1846.

(2) *Hoyer, König Friederich IV glorwürdigstes Leben*, volume II, page 126, etc.

pour laquelle elle avait été donnée n'existait plus, c'est-à-dire dès que la renonciation avait eu lieu. Le Danemark du moins envisageait la chose sous ce point de vue. Nous en appelons au témoignage irrécusable du comte de Lynar, homme d'état danois et ambassadeur du roi de Danemark à Saint-Pétersbourg, qui avait été chargé de ces négociations.

Dans une dépêche adressée au roi son maître, et datée de Saint-Pétersbourg le 2/13 août 1751, ce comte (1) lui annonce que l'Angleterre est disposée à appuyer cet accommodement avec le grand-duc, dès le moment qu'elle en sera requise par Sa Majesté Danoise. Le comte répondit au grand chancelier, qui lui fit cette communication : « *Cette délicatesse de l'Angle-* « *terre* (nous citons le texte de la dépêche) *me sur-* « *prenait d'autant plus, que, d'un côté, elle était* « *tout autant intéressée que l'empereur et la Hol-* « *lande à la tranquillité du Nord, dont la conserva-* « *tion formait le principal but de toute cette affaire;* « *et que, d'un autre côté, l'Angleterre devrait, plus* « *qu'aucune autre cour, souhaiter l'arrangement des* « *différends touchant le Schleswig, parce qu'elle serait*

(1) Voir *Des Grafen zu Lynar hinterlassene Staatsschriften*. Hambourg, 1793, vol. I, p. 559.

« délivrée par là des obligations onéreuses auxquelles « elle se trouvait engagée à cet égard. » Le 13/24 août 1751, le comte Lynar revient sur cette question (1). Il dit que l'ambassadeur d'Angleterre, M. Guydickens, quoiqu'il eût conçu le fâcheux soupçon que ces négociations aboutiraient à une alliance étroite entre le Danemark et la Russie, alliance qui serait préjudiciable à l'Angleterre, ne contestait pas dans le fond l'utilité de l'accommodement, et l'*intérêt que l'Angleterre y trouvait elle-même.* La France ne méconnaissait pas ses intérêts. Dans l'article 3 du traité du 4 mai 1758, qui, au reste, ne se réfère pas à la garantie, le roi Très-Chrétien s'engagea de son côté « à faire de bonne foi tous ses efforts pour procurer au roi de Danemark un accommodement solide avec le grand-duc de Russie. » Cette promesse a été remplie; les bons offices de la France, sans résultat au commencement, ont eu à la fin un plein succès : la maison de Gottorp a renoncé à ses anciennes possessions dans le Schleswig, et a échangé, contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, la partie qu'elle avait dans le Holstein. Les traités de 1767 et 1773, par lesquels

(1) *Ibid.*, p. 564.

eurent lieu cette renonciation et cet échange de possessions, et dont nous parlerons en détail dans notre aperçu historique à la fin de ce mémoire, sont reconnus et en pleine vigueur. Désormais la garantie que la France a donnée en 1720 est sans objet. Le Danemark lui-même l'a reconnu, ainsi que le prouvent les dépêches du comte de Lynar citées ci-dessus. Si le Danemark avait cru que la garantie de 1720 eût une plus grande portée, il ne l'aurait pas passée sous silence en 1758. Le savant M. *Trawers Twiss* a montré moins de connaissances qu'on ne serait en droit d'en exiger d'un « *fellow of university college Oxford*, » lorsque, dans son ouvrage intitulé *On the relations of the duchies of Schleswig and Holstein to the crown of Denmark* (London, 1848, pag. 146 et suivantes), il croit pouvoir contester l'exactitude de l'observation du *chevalier Bunsen* dans son *Memoir on the constitutional rights of the duchies of Schleswig and Holstein* (London, 1848, pag. 53 et suivantes). « For in fact, « the guarantee must be supposed to have ceased « when it lost its object. This is clearly did in 1773, « when those claims of the house of Gottorp were re- « nounced, against which that guarantee had been « demanded and given. » (« *En effet, la garantie doit*

être supposée éteinte, si elle n'a plus d'objet. Ce cas est évidemment arrivé en 1773, *lorsque la maison de Gottorp renonça à ses droits, contre lesquels la garantie avait été demandée et donnée.* »)

Nous sommes arrivés à la fin de notre tâche. Nous croyons avoir prouvé, d'une manière convaincante, que la garantie de la France à l'égard du Schleswig est en elle-même sans portée, et que, fût-elle encore en vigueur, elle ne saurait être invoquée dans le différend qui s'est élevé, dans ces derniers temps, entre les duchés de Schleswig-Holstein et le Danemark.

Faut-il s'étonner, après tout ce que nous venons de dire, que nous ne puissions comprendre pourquoi la République française se montre si peu favorable aux duchés ainsi qu'à l'Allemagne, en tant que cette dernière prend la défense de leurs droits ?

Lors de la révolution belge, l'Angleterre et les trois puissances du Nord désiraient une restauration, soit par un retour complet de la Belgique à la Hollande, soit au moyen de la séparation administrative des deux pays. La ferme volonté du peuple belge, secondée vigoureusement par la France, rendit cette restauration impossible, et força même en 1832 l'empereur de Russie à déclarer « qu'il ne se reconnaissait plus la possibilité

de prêter aucun appui ni secours à Sa Majesté le roi des Pays-Bas (1). » — Le soulèvement des duchés de Schleswig-Holstein, au contraire, n'a trouvé d'appui qu'auprès de la confédération germanique, et principalement auprès de la Prusse. La France, qui en 1830 a empêché la Prusse de venir au secours de la Hollande, rivalise aujourd'hui avec la Russie pour protéger le Danemark. Et pourtant (nous croyons l'avoir prouvé) le soulèvement du Schleswig-Holstein a, dans ses causes et dans son droit, la ressemblance la plus frappante avec la révolution belge, et l'indépendance des duchés n'a rien d'hostile envers les autres peuples!

Depuis qu'en 1665 Frédéric III de Danemark a introduit dans le royaume un ordre de succession différent de celui des duchés, la séparation de ces États, unis jusqu'à présent sous les mêmes souverains, est indiquée. La République française subordonnera-t-elle les intérêts d'une nationalité opprimée à ceux d'une dynastie, en aidant le Danemark à se rattacher à tout jamais les duchés, quoique le soulèvement actuel du Schleswig-Holstein, qui n'a rien de commun avec la

(1) Voir la déclaration officielle du comte Alexis Orloff, datée de la Haye le 10/22 mars 1832, qui se trouve reproduite dans l'*Essai historique sur la révolution belge*, de M. Nothomb. (Troisième édition, p. 240.)

question de succession, n'ait pour but que le redressement de griefs bien fondés? ou bien craint-elle que le soulèvement des duchés ne crée un foyer de révolution et de socialisme? S'il est un pays assez heureux pour être dépourvu de tout esprit révolutionnaire et du poison du socialisme, c'est assurément le Schleswig-Holstein. Tandis que presque toute l'Europe était en proie à des désordres plus ou moins graves, le repos le plus profond, le respect le plus complet des lois n'ont cessé de régner dans les duchés, quoiqu'ils fussent en guerre, et eussent été forcés de changer trois fois de gouvernement dans l'espace de deux ans. Les seuls troubles, mais partiels et passagers, que l'on ait eu à y déplorer, ont été provoqués dans le Schleswig par les actes de violence et d'injustice de la commission administrative instituée pour ce duché par l'armistice de Berlin du 10 juillet 1849. Le Schleswig-Holstein a prouvé depuis deux années qu'il sait se gouverner lui-même.

Si la France veut la paix dans le Nord, qu'elle fasse valoir sa puissante influence à Copenhague; qu'elle use de son ascendant pour obliger le peuple danois à ne pas empêcher plus longtemps le roi-duc de rétablir et de reconnaître les droits des duchés ouvertement violés; qu'elle force le gouvernement de Danemark, qui

deux fois a repoussé les démarches conciliantes des duchés, à se désister de ses prétentions, et à répondre aux sentiments loyaux et désintéressés de la lieutenance générale du Schleswig-Holstein, instituée par l'empire d'Allemagne jusqu'à la conclusion de la paix. C'est là le seul secours que les duchés réclament de la France pour la reconstitution de leur nationalité opprimée.

Nous ne pouvons croire que la politique de la République française soit en effet de se rallier, dans la question du Schleswig, à celle de la Russie, qui a pris le Danemark sous sa protection, et de faire cause commune avec elle contre l'Allemagne. Quand donc arrivera le moment, appelé de tous nos vœux, où la France et l'Allemagne, fortes d'elles-mêmes et de leur alliance, marcheront d'un commun accord, pour l'exemple du monde, dans le chemin de la liberté, de la civilisation et de la justice? — La question du Schleswig-Holstein, question de nationalité, de liberté et d'indépendance, saurait-elle donc retarder ce moment? Qu'on laisse aux duchés le soin de vider seuls à seuls leurs différends avec le Danemark. La conscience qu'ils ont de leur bon droit leur donnera des forces, et l'histoire n'aura pas à leur reprocher d'avoir

troublé la paix générale. La révolution française de février 1848 a donné au Danemark le courage de tenter d'anéantir l'existence politique des duchés : la République française ne saurait approuver un tel résultat !

APERÇU HISTORIQUE

SUR LA

QUESTION DU SCHLESWIG-HOLSTEIN

JUSQU'A L'ÉPOQUE DU SOULÈVEMENT DES DUCHÉS

EN MARS 1848.

Dans les temps les plus reculés, le Schleswig était une province danoise donnée en fief à une branche cadette de la famille royale de Danemark. Le Holstein, qui n'était alors qu'un comté, faisait partie de l'Empire germanique. Les ducs de Schleswig, prétendant que le duché de Schleswig devait être transformé en fief héréditaire, s'allièrent bientôt avec les comtes de Holstein contre leurs suzerains. Après de longues guerres, cette transformation se réalisa. En 1326, le roi Waldemar III de Danemark fut obligé de promettre *que le Schleswig ne serait jamais réuni au royaume de Danemark* sous le même prince. En 1330, le roi promit la succession dans ce duché aux comtes de Holstein, dans le cas où la ligne ducale du Schleswig viendrait à s'éteindre. En 1373, le dernier duc de Schleswig de la ligne royale de Danemark mourut ; et, en 1386, la reine Marguerite conféra, par une inféodation publique et solennelle, la succession dans ce duché au comte Gérard IV de Holstein, de la maison des comtes de Schauenbourg. Quelque temps après, le roi Éric, contrairement aux traités, entreprit la conquête des deux duchés; mais ceux-ci trouvèrent dans leur union intime une force invincible ; et à la fin de la guerre, en 1440, le Schleswig fut encore une fois reconnu comme fief héréditaire du Danemark, sous le comte Adolphe de Holstein, en qualité de duc. Après la mort du roi Christophe, la couronne vacante de Danemark fut offerte en

1448 au prince régnant du Schleswig-Holstein, le comte Adolphe. Il la refusa en faveur de son neveu et héritier présomptif le comte Christian d'Oldenbourg, qui reconnut de nouveau la constitution de Waldemar III de 1326, dont il a été fait mention plus haut. Onze ans après, le comte Adolphe mourut sans enfants. Les deux duchés, unis par les liens les plus étroits, prévoyaient les graves dissensions qui s'élèveraient au sujet de cette succession, et les dangers qu'ils courraient d'être séparés. Les états des deux duchés, convoqués ensemble, crurent ne pouvoir mieux faire, pour éviter les nouvelles complications dont ils étaient menacés, que d'accepter l'offre que leur fit le roi Christian Ier de Danemark, de confirmer et de garantir tous leurs droits et priviléges, ainsi que l'indépendance entière du Schleswig-Holstein, s'ils consentaient à l'appeler à succéder au comte Adolphe. Après de longues négociations ayant principalement pour but de garantir aussi bien que possible l'indépendance des duchés unis vis-à-vis du royaume de Danemark, ils élurent le roi Christian, le 3 mars 1460, duc de Schleswig et comte de Holstein. Par contre, le roi-duc publia le 6 mars et le 5 avril 1460, avec le consentement du grand conseil du royaume, deux lettres patentes, les soi-disant « *Privilegien der Lande Schleswig-Holstein,* » par lesquelles il déclara en son nom et en celui de ses héritiers, entre autres choses, ce qui suit :

1. Que les états et les habitants de Schleswig et de Holstein l'ont choisi *non comme roi de Danemark*, mais comme seigneur du Schleswig et du Holstein ;
2. Que les deux duchés sont et resteront à jamais indissolublement unis;
3. Que les états des duchés auront le droit de choisir leur seigneur parmi les héritiers mâles du dernier duc, et que chaque nouveau prince du Schleswig-Holstein jurera, à son avé-

nement au trône, de maintenir les droits et les priviléges du pays;

4. Que les habitants ne sont point obligés de fournir des secours de guerre en dehors du Schleswig-Holstein, et qu'il ne sera point entrepris de guerre que les états n'aient été préalablement consultés;
5. Qu'aucune taxe, qu'aucun impôt ne pourra être établi que du consentement des duchés, et qu'il ne sera frappé aucune monnaie qui n'aurait pas cours à Hambourg et à Lubeck;
6. Que les fonctionnaires publics ne pourront être pris que parmi les habitants du pays.

Sous la foi des serments les plus sacrés et sous l'invocation de tous les saints, Christian Ier jura solennellement que ces droits et priviléges seraient maintenus tant par lui-même que par ses héritiers et descendants; et tous ses successeurs au trône de Danemark et des duchés ont confirmé et en partie encore amendé ces *priviléges du Schleswig-Holstein*. La confirmation du feu roi-duc Christian VIII est datée du 22 avril 1840; celle du roi-duc régnant, Frédéric VII, du 3 mars 1848. Les violations réitérées de ces serments et de ces confirmations ont enfin provoqué le soulèvement des duchés, afin de repousser les agressions dont ils ne cessaient d'être l'objet de la part du Danemark.

Il est évident que, d'après les droits et priviléges garantis en 1460 et confirmés successivement jusqu'au 3 mars 1848, le seul lien qui rattache les duchés au royaume de Danemark est l'union dite personnelle, union purement temporaire, et le lien féodal du duché de Schleswig à l'égard du Danemark; tandis que les duchés sont unis entre eux formellement et virtuellement par une constitution, par des états (1) et une administration qui leur sont communs à l'un et à l'autre.

(1) Quoique les priviléges de 1160 fassent mention de deux chambres des

Le duché de Schleswig, dont une partie de la population a de tout temps été allemande, et qui depuis près d'un siècle avait le même seigneur que le Holstein, élevé en 1474 au rang de duché par l'empereur d'Allemagne; ce duché, grâce aux rapports étroits qui l'unissaient au Holstein et à l'absence de violentes influences extérieures, est devenu de plus en plus étranger au royaume de Danemark, et à fini par être, quant aux mœurs, à la langue et à ses institutions, un pays presque entièrement allemand. L'histoire des duchés durant les quatre siècles qui se sont écoulés depuis 1460 jusqu'aux derniers événements, offre peu d'intérêt. Les prétendus partages de pays qui eurent lieu après la mort de Christian (1481) firent surgir des complications, qui donnèrent plusieurs fois occasion aux Danois de tenter des empiétements sur les droits des duchés. Après la mort de Christian Ier, on persuada aux états du Schleswig-Holstein de choisir pour ducs les deux fils du roi-duc défunt, Jean et Frédéric, dont l'aîné seul succédait à son père sur le trône de Danemark, sous le nom de Jean Ier. Par la suite on continua à appeler au gouvernement plusieurs princes à la fois; et quoique dans le principe cela n'ait eu d'autre effet qu'un partage des revenus, et que le gouvernement, les états, le corps de la noblesse, les finances, fussent et restassent les mêmes pour les deux duchés, il en résulta néanmoins que les différentes branches princières acquirent peu à peu, dans les districts dont les revenus leur étaient alloués, une influence et un certain pouvoir administratif qui allaient sans cesse en augmentant, et qui menaçaient l'unité des duchés. Cependant les actes de partage des 10 août 1490 et 9 août 1544, ainsi que le recez de Flensbourg

états, l'une pour le Schleswig, l'autre pour le Holstein, les états des deux duchés n'ont tenu des diètes séparées qu'à dater de 1835.

(*Flensburger Abschied*), du 26 octobre 1564, démontrent clairement que l'unité et l'indissolubilité des duchés n'ont pas été perdues de vue un instant. *Cette indissolubilité n'était pas un droit des princes, mais un droit du pays de Schleswig-Holstein.* On en trouve encore la preuve dans cette alliance offensive et défensive conclue à Rendsbourg le 5 décembre 1533, sous le nom de *Union perpétuelle*, entre les duchés de Schleswig-Holstein et le royaume de Danemark; alliance qui fut renouvelée en 1623, et confirmée en dernier lieu dans le traité de paix de Travendahl, le 18 août 1700. Aux termes de cette alliance, les parties contractantes s'engageaient à se prêter mutuellement secours; et quant aux contestations qui pourraient s'élever entre elles, elles consentaient à les terminer, non par la voie des armes, mais par celle des conseillers constitués de part et d'autre comme arbitres, et dégagés de leur serment d'hommage. Depuis 1581 il y a eu dans les duchés deux de ces branches régnantes : la *branche* dite *royale* ou *de Gluckstadt*, dont le chef était en même temps roi de Danemark, et la *branche ducale* ou *de Gottorp*. Chacune de ces lignes avait une partie de ses possessions dans le duché de Schleswig, une partie dans le Holstein, ce qui n'empêchait pas de maintenir le principe de l'indissolubilité des duchés, garantie par les priviléges de 1460. Les deux princes régnants alternaient chaque année dans le gouvernement des duchés. Mais lorsque, dans le dix-septième siècle, les souverains des différents États de l'Europe, entraînés par l'exemple de la cour de France, cherchèrent à étendre et à consolider leur pouvoir, les ducs de Schleswig-Holstein tâchèrent également de se rendre de plus en plus indépendants l'un de l'autre dans leurs districts respectifs. C'est ainsi que les ducs de Holstein-Gottorp mirent tout en œuvre pour détruire le lien féodal qui rattachait le Schleswig au Danemark. La maison de Gottorp fut secondée

dans ses desseins par la Suède, alors victorieuse, avec laquelle elle s'allia. L'article 17 du traité préliminaire conclu à Hoye-Tastrup le 18/28 février 1618, par la médiation des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et l'article 22 du traité de paix conclu à Rothschild le 26 février, par la médiation desdits ambassadeurs, stipulent qu'il sera donné pleine satisfaction au duc de Gottorp par le roi de Danemark. En conséquence, et par la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Suède, il fut conclu à Copenhague, le 12 mai 1658, un traité d'accommodement entre Frédéric III, roi de Danemark, et Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, *par lequel le roi se démit, en faveur du duc, de la suzeraineté* qu'il avait exercée jusqu'alors sur la partie ducale du Schleswig et sur l'île de Fémarn. Le diplôme qui assurait la souveraineté au duc et à ses descendants mâles fut rédigé le même jour et signé par le chevalier de Terlon, ambassadeur de France, par M. Phil. Meadowe, ambassadeur d'Angleterre, et par le grand conseil de Danemark. Les dispositions en furent confirmées dans les articles 27 et 28 du traité de paix négocié à Copenhague le 27 mai 1660, avec le concours du chevalier de Terlon. Le roi rédigea également, le 6 juin, un acte de souveraineté pour la partie du Schleswig qui lui appartenait en sa qualité de duc. *C'est ainsi que le duché de Schleswig, grâce en partie à l'influence salutaire de la France, s'est affranchi de la suzeraineté du Danemark, et s'est constitué en État souverain et indépendant.* Le duché de Holstein, au contraire, est resté un fief de l'Allemagne jusqu'à la dissolution de l'Empire en 1806.

L'indépendance et la souveraineté du Schleswig ne cessèrent pas d'être menacées. La France, fidèle à sa politique antérieure, stipula expressément, dans un acte séparé du traité de paix conclu à Fontainebleau le 23 août/2 sept. 1679, « que le roi Christian V de Danemark rétablirait le duc de Holstein-Gottorp dans

le même état qu'il était en vertu des traités de Rothschild et de Copenhague. Cependant les hostilités ne discontinuèrent pas. Christian V occupa même en 1684 la partie du Schleswig appartenante à la maison de Gottorp; mais dans le traité d'accommodement, négocié à Altona le 20/30 juin 1689, il fut forcé de réintégrer le duc dans ses possessions, dans ses droits de souveraineté, et dans les avantages que la paix de Fontainebleau lui assurait. Cet accommodement fut confirmé par l'entremise de la France dans le traité de paix de Travendahl du 18 août 1700, où il fut également stipulé que « le gouvernement commun demeurerait dans son ancien état. »

Telle était la situation des choses, lorsque la guerre du Nord éclata. Les duchés étaient partagés entre deux familles régnantes, mais ils étaient administrés en commun, et il n'y avait qu'un corps de noblesse et une chambre des états pour les deux duchés. Ils avaient depuis longtemps, il est vrai, renoncé en faveur du premier-né au droit d'élire leurs souverains; et une loi sur la succession fut promulguée en 1616 pour la partie du Schleswig-Holstein appartenante à la maison de Gottorp; une autre en 1650, pour la partie qui revenait au roi de Danemark. Aux termes de ces lois, le gouvernement passait aux descendants mâles des princes régnants, par ordre de primogéniture. La féodalité du Schleswig fut abolie, et l'union personnelle avec le Danemark n'exista plus que pour la partie dite *royale;* union dont la durée était très-précaire, puisque la fameuse loi royale de 1665 changeait l'ordre de succession en Danemark, et établissait qu'en cas d'extinction des descendants mâles, la couronne passerait aux femmes.

Les incidents qui survinrent ne tardèrent pas à changer l'état des choses. Le roi Frédéric IV de Danemark, avant de déclarer la guerre à Charles XII de Suède le 28 octobre 1709, convint

avec le prince qui partageait avec lui la souveraineté dans les duchés, par les articles séparés du recez d'Altona du 21 mars de la même année, *de ne pas remplir les formalités d'une diète;* et en effet la diète de 1712 fut la dernière que l'on convoqua en vertu des priviléges de 1460. Le fameux axiome de Louis XIV, « L'État, c'est moi ! » trouva aussi des échos parmi les princes du nord de l'Europe. Les choses n'en restèrent pas là. Le Danemark, afin d'entretenir pendant la guerre une bonne intelligence avec la maison de Gottorp, se prêta de bonne grâce à un accommodement qui, par le traité de Hambourg du 5 janvier 1711 et par le recez explicatif de Rendsbourg du 30 août 1712, mit fin aux légers différends qui les divisaient; et le duc Christian-Auguste, régent pendant la minorité du duc Charles-Frédéric de Gottorp, promit à plusieurs reprises, et en dernier lieu en janvier 1713, de garder la neutralité dans la guèrre du Danemark avec la Suède. Contrairement à cet engagement, le régent fit un traité secret avec le général suédois, comte de Steenbock, par lequel il s'engageait à lui ouvrir, en cas de nécessité, la forteresse de Tœnningue, située sur le territoire du Schleswig, à condition que, lors de la conclusion de la paix, le bailliage de Segeberg et la seigneurie de Pinneberg, qui étaient compris l'un et l'autre dans la partie *royale* du Holstein, lui écherraient. Le 14 février, les portes de Tœnningue étaient déjà ouvertes aux Suédois, qui furent aussitôt assiégés par les Danois. A cette occasion, le roi Frédéric IV occupa, en vertu d'une patente du 13 mars de la même année, tous les pays que la maison de Gottorp possédait dans le Schleswig et le Holstein. Par une autre patente du 31 juillet 1714, il se défendit du reproche qui aurait pu lui être adressé d'une occupation violente, et déclara ne s'y maintenir que pour protéger ses propres États. La maison de Gottorp n'avait pas perdu tout espoir d'être réintégrée dans ses posses-

sions; mais, vers la fin de l'année 1714, Charles XII, de retour de la Turquie, ayant offensé sans nécessité la Prusse et le Hanovre, qui s'étaient montrés jusqu'alors amis de la maison de Gottorp, Frédéric IV conclut, le 24 mai 1715, un traité avec la Prusse, dont l'article 5 garantit au roi Frédéric *la possession, la jouissance et la popriété de la partie ducale du duché de Schleswig.* Il conclut également, le 11/26 juin de ladite année, un traité avec George Ier, roi de la Grande-Bretagne et électeur de Hanovre, par lequel le roi cède à perpétuité les duchés de Brême et de Verden, dont il avait fait la conquête sur la Suède, pour être réunis à l'électorat de Hanovre. En compensation, l'article 11 du traité donne à Frédéric la même assurance que la Prusse lui avait donnée au sujet du Schleswig.

La mort de Charles XII, tué devant Friederichshall (1718), vint interrompre les négociations de paix de la Suède avec la Russie, dans lesquelles la réintégration de la maison de Gottorp était un des points les plus importants. La Suède, abandonnant cette question, chercha à faire la paix sous d'autres conditions. La France, l'alliée de la Suède, et l'Angleterre, l'alliée du Danemark, se rendirent médiatrices; et cette dernière puissance s'était déjà engagée, le 30 octobre 1719, à garantir au roi Frédéric IV la possession de la partie *ducale* du Schleswig. La paix fut signée, de la part de la Suède, à Stockholm le 3/14 juin; et, de la part du Danemark, au château de Friederichsburg le 3 juillet 1720. Par l'article 6, Sa Majesté Suédoise promit de ne s'opposer ni directement ni indirectement à ce qui serait stipulé en faveur du roi de Danemark, concernant ledit duché de Schleswig, par les deux puissances médiatrices. La paix conclue, lord Polwarth, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès du roi de Danemark, se référant aux garanties de 1715 et de 1719, rédigea en faveur de Frédéric IV, le 23 juillet 1720,

un acte de garantie ratifié par le roi George Ier le 26 dudit mois, par lequel ce roi promit pour lui et ses héritiers, au roi de Danemark, « *de lui garantir et conserver, dans une possession continuelle et paisible, la partie du duché de Schleswig que Sa Majesté danoise avait entre les mains.* » Le résident et plénipotentiaire de France près le roi de Suède, le sieur de Campredon, avait de même rédigé en faveur du roi Frédéric, le 3/14 juin de ladite année, un acte ratifié, le 18 août, par Louis XV et le duc d'Orléans régent, et par lequel la France promettait « *de maintenir le roi de Danemark dans la possession paisible de la partie ducale dudit duché de Schleswig.* » Ayant exposé dans le mémoire précédent la vraie signification de ces garanties et la portée qu'elles ont eue, nous passerons ici sous silence les motifs qui les ont dictées, ainsi que les traités postérieurs du 16 avril 1727, du 15 mars 1742, du 30 janvier 1754, du 4 mai 1758, qui y ont rapport. Mais il était nécessaire de nous arrêter un instant à l'histoire de la guerre du Nord et au traité de paix qui fut conclu, parce que le Danemark a prétendu tout récemment en inférer une union indissoluble entre le duché de Schleswig et le royaume de Danemark.

Par suite d'un mandat réitéré, adressé par l'empereur le 9 août 1720, le roi Frédéric restitua à la maison de Gottorp, vers la fin de ladite année, la partie du Holstein dont elle avait été privée. Par des lettres patentes du 22 août 1721, le roi Frédéric IV invita les sujets du duc de Gottorp à lui prêter l'*hommage usuel*. Le passage le plus important de ces lettres patentes est ainsi conçu :

« Nous avons résolu de reprendre possession de la part échue au duc Charles-Frédéric de Gottorp dans le duché de Schleswig, comme d'un bien injustement arraché à la couronne de Danemark dans des temps difficiles et malheureux. Et attendu que par la paix conclue, signée et ratifiée

par la bonté de la Providence, au mois de juillet 1720, entre nous et le roi et la couronne de Suède; attendu que, par les garanties formelles et solennelles que les deux rois médiateurs en ont données pour nous et pour nos successeurs, la possession tranquille et à perpétuité et la domination de tout le duché de Schleswig, et par conséquent aussi la ci-devant partie ducale dans le susdit duché, nous sont assurées, nous avons en conséquence résolu de *réunir et d'incorporer ladite partie à la nôtre*, et, *à cet effet*, de demander et recevoir *nous seul* le serment de fidélité des états de notre duché de Schleswig, des prélats, du corps de la noblesse, des habitants et sujets des villes, bailliages et campagnes, etc., etc »

Les passages les plus importants du serment que *les prélats et les possesseurs des biens nobles* prêtèrent au roi, d'après cet ordre, sont les suivants :

« Attendu que par vos lettres patentes, données à Gottorp le 22 août 1721, Votre Majesté royale de Danemark, etc., mon gracieux roi et seigneur, vous avez trouvé bon de réunir à votre part la ci-devant partie ducale du duché de Schleswig, et de l'incorporer de nouveau et à perpétuité à votre couronne, comme une portion qui en a été anciennement arrachée, *injuria temporum*;— je promets et prends l'engagement, par et en vertu des présentes, pour moi et mes héritiers et successeurs, que moi et eux nous reconnaissons et tenons Votre Majesté royale de Danemark, etc., pour notre seul et unique souverain seigneur, et que nous vous serons fidèles, à vous ainsi qu'à vos héritiers et successeurs royaux, *secundum tenorem legis regiæ*, etc. »

Le serment que prêtèrent les *habitants de la partie ducale* était conçu dans des termes semblables.

C'est en s'appuyant sur ces faits que des écrivains danois, et en 1846 même le conseil d'État, ont cherché à prouver qu'en 1721 la succession de la ligne féminine, conformément à la loi royale danoise de 1665, s'était étendue à tout le duché de Schleswig, et que la loi salique y avait été abolie. Ils ajoutent que l'intention du roi Frédéric IV avait été d'incorporer tout le duché de Schleswig au royaume de Danemark. Mais la commission qui

fut chargée par le roi, en 1846, d'examiner cette question, a reconnu elle-même que le roi Frédéric IV renonça plus tard à ce projet. Cette commission se borna donc à soutenir que le roi avait changé l'ordre de la succession. Comme les éventualités donnent peu d'opportunité à cette question, aussi longtemps que la branche masculine d'Oldenbourg ne sera pas éteinte, nous ne nous attacherons pas à développer ici tout ce qui pourrait faire ressortir l'inexactitude et la témérité des assertions de nos adversaires. Nous nous bornerons simplement à soumettre à nos lecteurs les considérations suivantes, tout en les invitant à consulter, pour plus de détails, les *Études sur le Schleswig-Holstein avant et après le* 24 *mars* 1848, *par Eugène de Lasiauve, Paris,* 1849, l'ouvrage le plus complet et le plus impartial qui jusqu'à présent ait paru en France sur la question du Schleswig-Holstein.

1. Les lettres patentes altèrent et dénaturent complétement le sens de l'acte de garantie, en disant que la France et l'Angleterre ont assuré au roi tout le duché de Schleswig, et par conséquent aussi la partie ducale dudit duché. Nous avons démontré ci-dessus, et principalement dans le mémoire même, que c'est tout justement le contraire qui a eu lieu.

2. L'acte de garantie des deux puissances médiatrices pourrait, à la vérité, donner lieu de croire à l'union de la partie *ducale* et de la partie *royale* du Schleswig, mais non à un changement dans l'ordre de succession; car ce n'est pas à la couronne, mais au roi de Danemark, en sa qualité de duc de Schleswig et de Holstein, que cette possession a été garantie. D'ailleurs les garanties ne sauraient par elles-mêmes changer la possession *de fait* en possession *de droit*, et c'est ce que Frédéric IV et ses successeurs ont fort bien compris : ils n'ont pas regardé les droits de la maison de Gottorp comme abrogés, puisqu'ils ont cherché

ensuite à obtenir la renonciation de la maison de Gottorp, qui n'eut lieu que beaucoup plus tard.

3. Les duchés de Schleswig-Holstein ayant toujours eu un gouvernement commun à tous deux, les habitants prêtaient hommage aux deux souverains. Lorsque le duc de Gottorp eut été dépossédé de sa part dans le Schleswig, il était naturel que le roi, en sa qualité de duc unique, demandât et reçût à lui seul le serment de fidélité.

4. Ce ne sont pas les états du duché de Schleswig, comme le disent les lettres patentes, mais seulement les prélats, le corps de la noblesse et les autres habitants de la partie *ducale*, qui furent appelés à prêter le serment de fidélité, et qui le prêtèrent. Il n'y avait d'ailleurs pas d'états du Schleswig, les deux duchés ayant des états en commun. Ceux-ci n'ont pas été convoqués et n'ont pas prêté serment.

5. Si le roi a cru pouvoir changer la succession dans le Schleswig par l'intercalation de ces mots, *Secundum tenorem legis regiæ*, et s'il a voulu faire rapporter cette insinuation à la loi royale danoise de 1665, nous ferons observer que jamais cette loi n'a été publiée dans le Schleswig; qu'elle a été imprimée pour la première fois en 1709, et envoyée comme pièce curieuse aux cours étrangères; et que dans les duchés il n'existait d'autre loi royale touchant la succession, que la loi du 21 juillet 1650, d'après laquelle la branche masculine est seule apte à succéder. En outre, il ne faut pas perdre de vue que le roi aurait dû s'expliquer clairement sur un changement si radical des rapports politiques, et que, d'après les lettres patentes qui invitaient les sujets du duc de Gottorp à prêter l'*hommage usuel*, il ne pouvait venir à la pensée de personne que le roi eût un changement de succession en vue.

6. Si la succession eût dû être changée dans le Schleswig par la prestation du serment, il aurait pour le moins fallu que les

habitants de la partie *royale* du Schleswig fussent convoqués à cet effet : or, cette convocation n'a pas eu lieu. Et quand même tous les habitants du Schleswig eussent prêté serment de fidélité, et que l'intention du roi de changer la succession eût été évidente, la branche féminine n'en aurait aucun droit de plus, ni les agnats des droits de moins.

Cette mesure a été appréciée à sa juste valeur même par les contemporains, qui n'y ont vu qu'une réunion de la partie *ducale* du Schleswig à la partie *royale*. On en trouve la preuve dans le *Mercure historique et politique* du mois de septembre 1721, où il est dit : « Le préambule de l'acte pour l'hommage « porte, entre autres, que Sa Majesté Danoise a jugé à propos de « s'emparer du duché de Schleswig, pour l'incorporer à perpé- « tuité au *duché royal* de Holstein » (c'est-à-dire de Schleswig-Holstein).

Ces considérations, que nous ne faisons qu'indiquer, suffiront pour faire justice des prétentions danoises. Quant au lien féodal du Schleswig que quelques écrivains danois se plaisent de nouveau à rappeler, quoique la souveraineté du duché ait été proclamée en 1658 par la médiation de la France, et confirmée en 1700 par la paix de Travendahl, il n'en a plus été question en 1721 ni après. Bien plus, Frédéric IV a lui-même parlé plusieurs fois, nommément dans ses ordonnances du 13 juin 1725 et du 13 juin 1729, *de tout notre duché souverain de Schleswig*. Une nouvelle preuve que les événements de 1720 et 1721 n'ont apporté aucun changement aux rapports politiques et à l'union indissoluble du Schleswig et du Holstein, c'est que Frédéric IV, le 17 septembre 1721, quelques jours après l'hommage, donna au corps de la noblesse du Schleswig-Holstein l'assurance que, dans le cas où les circonstances rendraient la convocation de la diète nécessaire dans les duchés, il prendrait des dispositions à cet effet. De plus, son successeur

Christian VI confirma en 1732, dans toute leur étendue, les priviléges accordés au pays en 1460, priviléges confirmés aussi par Frédéric IV en 1712, et par les autres rois qui l'ont suivi.

Les mesures prises pendant les années 1713 et 1721 n'avaient, ainsi que nous l'avons démontré, d'autre but que d'exclure la branche de Gottorp de la possession du Schleswig, et d'assurer à la branche royale la possession exclusive du duché. Mais cet état de choses n'était établi que *de fait*, tant qu'il n'était pas reconnu par la maison de Gottorp. Aussi tous les efforts des rois de Danemark tendirent-ils à obtenir cette reconnaissance. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces négociations : nous les avons examinées en détail dans notre précédent mémoire, et selon que la France y a été intéressée.

Le duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, privé de ses possessions dans le duché de Schleswig, se retira en Russie au mois de mars 1721 ; et l'empereur Pierre Ier, son futur beau-père, ainsi que Catherine Ire, qui lui succéda, étaient décidés à le réintégrer dans ses possessions du Schleswig. Frédéric IV, résolu de s'y opposer, arma en 1726 une flottille, et conclut avec la France et l'Angleterre, le 16 avril 1727, un traité d'alliance dont voici l'introduction : « LL. MM. s'allient étroitement, vu « qu'elles ont effectivement lieu de croire que les Moscovites « et leurs adhérents pourront bientôt concerter les moyens, et « se disposer à venir attaquer les États de S. M. le roi de Dane- « mark, soit pour ôter par la force à S. M. Danoise le duché de « Schleswig, soit pour se préparer les moyens d'exécuter d'au- « tres projets contraires à la tranquillité du Nord, etc. »

Ces paroles désignent assez clairement le but de l'alliance contractée par le roi de Danemark.

Mais bientôt après (17 mai 1727), la mort de Catherine vint renverser tous les projets en faveur du duc Charles-Frédéric ; et

le gouvernement du nouvel empereur, Pierre II, était si peu favorable au duc, que ce dernier se décida à quitter la Russie dans la même année, et à se retirer à Kiel. Tout à coup la situation changea à l'avantage de la maison de Gottorp. En 1742, l'impératrice Élisabeth de Russie proclama son neveu, le duc Charles-Pierre-Ulrich, fils et successeur du duc Charles-Frédéric, grand-duc et héritier de la couronne impériale; et les Suédois appelèrent, dans la même année, le chef d'une branche cadette de la maison de Gottorp, le prince Adolphe-Frédéric, à succéder sur le trône de Suède à Frédéric Ier, qui n'avait pas d'enfants. La maison de Gottorp se trouva élevée ainsi tout à coup à un haut degré de puissance et de gloire. Le roi de Danemark aurait bien voulu alors changer la possession *de fait* du Schleswig en possession *de droit,* par une renonciation formelle de la maison de Gottorp. A cet effet, des négociations furent entamées en secret à Copenhague, sous la médiation de la France, avec l'ambassadeur de Suède, le baron de Flemming. Ces négociations donnèrent pour résultat, le 27 juillet/2 août, un accord sur douze articles préliminaires qui servent de base au traité définitif conclu, le 25 avril 1750, entre le roi Frédéric V et Adolphe-Frédéric, héritier de la couronne de Suède. Par ce traité ce dernier consentit, en sa qualité de chef de la branche aînée de la ligne cadette de Gottorp, à renoncer pour lui et ses descendants mâles, en faveur *du roi de Danemark et de sa descendance masculine,* à la partie ducale du Schleswig et à l'île de Fémarn, moyennant une somme de 200,000 rigsdalcs (écus), dans le cas où sa branche serait appelée à la succession; et à céder, dans le cas indiqué, la partie ducale du Holstein en échange des deux comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qui forment aujourd'hui le grand-duché d'Oldenbourg, et qui appartenaient dès 1676 à la ligne royale aînée de Danemark.

La France, qui avait confirmé, par les traités du 15 mars 1742 et du 30 janvier 1754, son acte de garantie à l'égard du Schleswig, promit, dans la convention de Copenhague du 4 mai 1758, « *d'employer ses bons offices pour procurer au roi de Danemark, à la paix, ou plus tôt, si cela se pouvait, un accommodement solide avec le grand-duc de Russie*, et l'échange gratuit de ce qu'il possède en Holstein contre lesdits comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst; et si ce prince n'y voulait pas consentir, de faire obtenir à la paix, à S. M. Danoise, un équivalent raisonnable. » Mais le grand-duc refusa nettement toutes les offres qui lui furent faites par le roi de Danemark; et ce n'est que la courte durée de son règne (1762) qui l'empêcha de conquérir à main armée l'ancienne partie *ducale* du Schleswig. L'impératrice Catherine II, qui lui succéda, promit dans le traité provisionnel du 11/22 avril 1767, au nom de son fils mineur Paul, de renoncer à la partie *ducale* du Schleswig, et d'échanger la partie ducale du Holstein contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst; et le grand-duc Paul, à l'âge de majorité, accepta cet arrangement par le traité définitif de Czersko-Zelo du 21 mai/1er juin 1773, et délivra les actes de renonciation et de cession.

On s'est demandé si le grand-duc, par son acte de renonciation, avait aussi abdiqué les droits d'hérédité éventuels qu'il avait sur tout le duché de Schleswig, droits qui se fondaient sur l'acte d'élection de 1460 et sur sa descendance de Christian Ier; ou s'il n'a renoncé qu'à la possession actuelle et au gouvernement d'une partie du duché. Les avis sont partagés sur ce point, que le texte des documents est loin d'éclaircir. Si la renonciation s'étend à tout le duché de Schleswig, la descendance du grand-duc Paul, relativement à la succession dans le duché de Schles-

wig, serait regardée comme étrangère à la maison d'Oldenbourg, issue de Christian I[er].

Mais jamais la renonciation de la maison de Gottorp à ses droits sur le duché de Schleswig ne saurait être interprétée dans le sens que, par le fait même de cette renonciation, la succession féminine, admise dans le royaume de Danemark, fût reconnue aussi dans le duché de Schleswig. L'acte contient une renonciation pure et simple, et non une cession en faveur de la couronne de Danemark, et cette renonciation est sans effet sur les droits des tiers. L'opinion émise par le Danemark et soutenue aussi par M. *de Gruner* dans sa brochure, d'ailleurs si recommandable, « *De la succession dans la monarchie danoise* » (Paris, 1847), suivant laquelle les droits de possession de la maison de Gottorp auraient passé aussi aux branches féminines de la ligne royale, cette opinion est infirmée par cela seul que, dans la renonciation de la ligne suédoise de la maison de Gottorp, il n'est fait mention que de la branche masculine de la ligne royale, et que la troisième ligne gottorpienne qui règne dans le grand-duché d'Oldenbourg n'a jamais renoncé à ses droits.

On ne saurait contester l'importance des traités de 1767 et 1773, qui mirent fin aux partages des duchés de Schleswig-Holstein, partages si funestes par suite des dissensions auxquelles ils donnèrent lieu, et qui réunirent dans leur intégrité, comme en 1460, les deux duchés sous le même seigneur, qui était en même temps roi de Danemark ; mais il est impossible d'attribuer à ces traités, ainsi qu'aux événements de 1721, une importance quelconque relativement à la succession dans les duchés. L'ancien principe établissant que la branche masculine est seule apte à la succession dans les duchés, n'en subsiste pas moins ; et, à l'extinction de la branche masculine de la ligne royale

aînée de la maison d'Oldenbourg, la succession sera dévolue à la branche masculine de la ligne royale cadette, dont le duc Christian-Auguste d'Augustenbourg est en ce moment le chef.

Il entre d'autant moins dans nos vues de nous appesantir sur cette question, que le cas de succession n'est pas arrivé, et que la ligne royale a encore deux représentants. Le différend qui s'est élevé dans ces derniers temps entre le Danemark et les duchés a été, il est vrai, entretenu et envenimé par les prétentions danoises au sujet du droit de succession de la branche féminine; mais, ainsi que nous l'avons montré dans notre mémoire, il tient en réalité à d'autres causes que nous allons examiner avec soin.

Lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne en 1806, le Holstein, qui avait été jusqu'alors un fief de l'Empire, fut constitué en État souverain; et, comme tel, il entra en 1815 dans la confédération germanique, sans que ses rapports avec le Schleswig et le Danemark en reçussent aucune atteinte. Au contraire, l'union du Schleswig et du Holstein a plutôt été implicitement sanctionnée par toutes les puissances, et par conséquent aussi par la France, dans les traités de 1815. Car, en déclarant que les circonscriptions territoriales d'alors serviraient à l'avenir de base à tous les rapports internationaux, ces traités reconnaissaient en même temps non-seulement l'union du Holstein et de la confédération germanique, mais encore le droit de la confédération de protéger le Holstein dans tous les rapports qui l'unissent étroitement au Schleswig, puisque ces rapports étaient alors en pleine vigueur. Les idées libérales que la révolution française avait propagées dans toute l'Europe ne restèrent pas sans influence sur les duchés. On réclamait d'abord la convocation des états qui étaient communs aux deux duchés, et qui, par suite d'une violation flagrante des priviléges du pays, n'avaient pas été assem-

blés depuis 1712. Le roi-duc n'accueillit pas les pétitions qui lui furent adressées, et la diète germanique repoussa en 1823 la réclamation qui lui fut faite par le corps de la noblesse de Schleswig-Holstein. Vinrent les journées de juillet 1830, par lesquelles la France entraîna pour la seconde fois l'Europe à sa suite dans les voies libérales. Les désirs des duchés se manifestèrent plus hautement ; mais on s'en tint à des sollicitations. Par une loi générale du 28 mai 1831, le souverain promit d'établir *préalablement* dans chaque duché des états délibérants, ajoutant expressément « *que, par l'assemblée séparée des états, il ne devait être apporté aucun changement au lien social du corps de la noblesse du Schleswig-Holstein, ni aux autres rapports établis entre les duchés de Schleswig-Holstein.* » Le corps de la noblesse déclara, sous la réserve solennelle des anciens droits du pays, qu'il ne regardait cette loi que comme une *mesure administrative*, par laquelle l'ancienne constitution commune aux deux duchés n'était et ne pouvait être abrogée ou modifiée. L'atteinte portée aux anciens droits du pays, par la séparation des états en deux assemblées, fut profondément sentie, quoique deux assemblées des états provinciaux séparées eussent aussi été établies dans le royaume de Danemark, et que, en 1834, l'union des duchés eût été resserrée par la création d'une cour suprême d'appel et d'une autorité administrative qui leur étaient communes à tous deux.

Les discussions qui eurent lieu dans les assemblées des états du Danemark ne tardèrent pas à révéler que le désir de séparer peu à peu les duchés, et d'incorporer le Schleswig au royaume, avait été cause de la division des états du Schleswig-Holstein en deux assemblées. Les rois de Danemark, issus de race allemande, mais sans cesse entourés d'influences étrangères à leur origine, s'étaient insensiblement *danisés*. Résidant à Copenhague, leur

capitale danoise, et ne faisant que de rares visites à leurs duchés allemands, dont les autorités supérieures siégeaient à Copenhague, ils oubliaient qu'ils n'étaient pas seulement rois de Danemark, mais aussi ducs allemands. C'est surtout depuis la chute du ministre allemand Struensee (1772) que le parti national mit tout en œuvre pour s'emparer de l'esprit du roi, et pour introduire dans les duchés la langue et les institutions danoises. Les efforts de ce parti ne furent pas sans résultat. Par une ordonnance du 15 janvier 1776, il fut décrété que les Danois pourraient aussi être investis de fonctions publiques dans ces duchés; et quoique, d'après les priviléges du pays, tous les fonctionnaires des duchés, sauf deux, dussent être des indigènes, les emplois les plus importants et les plus lucratifs n'en furent pas moins accordés à des courtisans danois et aux favoris de la cour. L'armée du Schleswig-Holstein ne comptait guère que des officiers danois, les deux écoles militaires des duchés ayant été supprimées, l'une en 1808, l'autre en 1810. Le petit établissement de marine qui se trouvait à Gluckstadt, sur l'Elbe, subit le même sort en 1815. Différentes ordonnances, publiées de 1807 à 1814, décrétèrent que toutes les lois et ordonnances pour les duchés seraient publiées à l'avenir en danois et en allemand; que tous les candidats pour les emplois publics devraient justifier de leur connaissance de la langue danoise, et que cette même langue serait enseignée dans toutes les écoles supérieures. Les efforts des rois de Danemark pour briser la résistance des duchés par l'abolition de leur union intime, et pour les réunir ensuite aussi étroitement que possible, dans un intérêt dynastique, au royaume danois, ces efforts devinrent plus nombreux et plus énergiques à mesure que le danger d'extinction de la ligne aînée de la branche royale d'Oldenbourg apparaissait plus imminent, parce que les

deux mariages que le roi-duc régnant avait contractés l'ont laissé sans héritier. C'était là le mobile secret de la politique du feu roi-duc Christian VIII, qu'une certaine timidité naturelle empêcha seule d'avoir recours à la violence. Le peuple danois appuyait de toutes ses forces la politique suivie par ses rois. Le *parti scandinave*, qui avait en vue le renouvellement de l'union de *Calmar*, c'est-à-dire la réunion du Danemark, à la Suède et à la Norwége, désirait offrir le Schleswig en dot aux royaumes unis (1).

Une propagande danoise, systématiquement organisée, était occupée sans relâche à éveiller des sympathies danoises dans le nord du Schleswig, où l'on parle un patois danois. Comme moyen de séduction, on montrait en perspective à cette population une constitution libre l'unissant au Danemark, constitution que le Schleswig, tant qu'il serait uni au Holstein, n'obtiendrait jamais, disait-on, à cause de la politique du prince de Metternich, suivie par la confédération germanique. On distribua gratis des brochures en faveur de la politique danoise; on fonda une prétendue école primaire supérieure danoise; on tint au profit des intérêts danois des assemblées populaires, dans lesquelles ces mêmes hommes qui entrèrent, le 22 mars 1848, dans le ministère danois, proclamaient la non-validité des priviléges de 1460. Le gouvernement encourageait ces démonstrations, au lieu de les réprimer. Les duchés conçurent de la défiance; ils exigèrent une reconnaissance de leurs priviléges, des institutions en harmonie avec le besoin du temps présent, et de nouvelles garanties de leurs

(1) La *Gazette d'Aarhuus* (Jultand), n° 112, 1843, contient le passage suivant : « Pas d'union scandinave, tant que le Danemark ne sera pas libre, respectable aux yeux de l'étranger et aux siens propres; pas d'union, tant que « nous n'aurons pas *conquis le Schleswig, afin de l'offrir en dot au jour des* « *fiançailles.* »

droits. C'est pourquoi Christian VII jugea à propos de déclarer solennellement, le 14 décembre 1842, par son commissaire royal à l'assemblée des états du Schleswig, que « Sa Majesté n'avait jamais eu la pensée de réunir le duché de Schleswig au Danemark, de le faire entrer dans la confédération germanique, ni par conséquent de le faire soit allemand, soit danois ; mais qu'il voulait le maintenir tel qu'il est. » Et, le 21 décembre 1842, il ajouta « *que les rapports politiques sur lesquels l'indépendance du duché de Schleswig repose, ainsi que l'union qui a existé jusqu'ici entre ce duché et celui de Holstein, doivent être maintenus.* »

Les Danois ne comptèrent pour rien cette déclaration ; et, dans l'assemblée des états danois à Rothschild, le bourgmestre de Copenhague, *Algreen-Ussing*, fit, au mois d'octobre 1844, la motion suivante : « La diète, afin de prévenir les agitations qui « pourraient naître et porter atteinte à l'*unité de l'État*, en ten- « dant à la dissolution prochaine du royaume, représente au roi « la nécessité de faire savoir à ses sujets que la monarchie da- « noise (le Danemark proprement dit, le Schleswig, le Holstein « et le Lauenbourg) sera désormais considérée comme *un royaume « héréditaire, inséparable et indivisible*, *et cela d'après les lois « en vigueur dans le royaume ;* et que le roi prendra les me- « sures nécessaires pour faire échouer toute entreprise qui aurait « pour but de dissoudre le lien qui unit les parties séparées de « l'État. »

Non-seulement le ministre OErsted, commissaire royal près des états, ne protesta pas contre cette motion, mais il assura que le roi l'accueillerait favorablement. L'assemblée l'adopta presque à l'unanimité. Un cri d'indignation retentit dans les duchés ; mais le moment de manifester cette indignation autrement que par des paroles n'était pas encore venu. L'assemblée des

états du Holstein, précisément réunie alors, répondit à la motion de M. Algreen-Ussing, sur la proposition du comte de Reventlou-Preetz, par une protestation énergique, présentée sous la forme d'adresse au souverain. La réponse du roi-duc n'arriva que deux ans après, par *la fameuse lettre patente de Christian VIII*, *du* 8 *juillet* 1846. Le roi y disait qu'il avait fait examiner, par une commission nommée par lui à cet effet, tous les actes et documents relatifs à la question de succession dans les duchés, en tant *que ces actes et documents avaient pu être retrouvés*, et que dans la déclaration suivante il exprimait sa conviction fondée sur le droit et la vérité. « Que la succession établie par *la loi royale* est en pleine vigueur et valeur dans le duché de Schleswig ; qu'elle l'est en vertu des lettres patentes du 22 août 1721 et de l'hommage qui les a suivies, comme aussi en conséquence des actes de garantie de l'Angleterre et de la France, en date des 14 juin et 23 juillet 1721 (1), et des conventions conclues avec la Russie le 22 avril 1676 et le 1er juin 1773. » « Mais, d'un autre « côté (continue le roi), ce résultat de l'enquête ordinaire a été « qu'à l'égard de quelques parties du duché de *Holstein*, il y a « des faits qui nous empêchent de nous prononcer avec la même « certitude sur les droits de tous nos héritiers à la succession de « ce duché. » — Après avoir encore assuré que tous ses efforts ne cesseront de tendre à écarter les obstacles dont il vient d'être question, et à provoquer la reconnaissance pleine et entière de l'intégrité de l'État de Danemark, le roi fait savoir, à la fin de cette fameuse lettre patente à ses fidèles sujets du Schleswig,

(1) Ce qui prouve la légèreté avec laquelle on a traité cette importante affaire, c'est qu'une faute typographique aussi grave que celle qui est commise ici ait pu se trouver dans la publication officielle de la lettre patente. La garantie de la France est datée, comme on sait, du 14 juin 1720, et celle de l'Angleterre du 23 juillet 1720.

qu'il n'est nullement dans son intention de porter atteinte par cette lettre patente à l'indépendance de ce duché, telle qu'il l'avait jusqu'ici reconnue, ou d'introduire aucune modification dans les rapports qui unissent présentement ce même duché au duché de Holstein.

Le roi Christan VIII, en disant au duc Decazes, dans la lettre autographe qu'il lui adressa lors de la communication de la lettre patente (1), « *J'espère bien que cet acte contribuera à rectifier « les opinions dans les duchés et à tranquilliser le peuple,* » a prouvé qu'il ne connaissait pas la disposition des esprits de son pays, qu'il ne fit qu'irriter davantage en défendant aux états de porter jamais au pied du trône une pétition relative à cette question. L'irritation des esprits allait en augmentant. Une assemblée populaire, tenue à Neumunster le 20 dudit mois, envoya une adresse aux états du Holstein, dans laquelle elle invoquait les trois principes fondamentaux du droit public du Schleswig-Holstein :

> *Les duchés sont des États indépendants; la ligne masculine règne dans les duchés; les duchés sont des États éternellement et indissolublement unis.*

Les états du Holstein, convaincus que « s'abstenir en cette occasion, c'eût été trahir les intérêts du pays aussi bien que ceux du souverain lui-même, » adressèrent au roi, malgré la défense qui leur en avait été faite, une protestation dans laquelle ils demandaient le rétablissement des droits violés, ajoutant que c'était le seul moyen de prévenir l'explosion illégale de l'indignation publique. Le roi ayant refusé de recevoir cette adresse, les états portèrent plainte à la diète germanique, auprès de laquelle le grand-duc d'Oldenbourg (chef de la troisième ligne de la maison

(1) Voir la *Revue rétrospective*, n° 20, page 318.

de Gottorp) et les ducs d'Augustenbourg et de Glucksbourg (comme chefs de la ligne royale cadette) avaient déjà protesté solennellement contre cet empiétement sur leurs droits de succession ; puis les états se séparèrent sans discuter les projets de lois qui leur étaient soumis. L'Allemagne tout entière s'en émut ; toutes les grandes villes envoyèrent des adresses au Schleswig-Holstein, en témoignage de leurs sympathies. L'irritation parvint à son comble. Le prince Frédéric d'Augustenbourg, frère du duc et beau-frère du roi, donna sa démission de gouverneur et de général en chef dans les duchés ; le président de la chancellerie de Schleswig-Holstein-Lauenbourg suivit son exemple. On fut obligé d'employer les armes pour réprimer l'explosion de la fureur du peuple ; une assemblée populaire tenue à Nortorf fut dispersée par la force armée ; on procéda à des arrestations ; on intenta des procès politiques ; des fonctionnaires publics furent destitués, la liberté de la presse restreinte ; on interdit même les journaux de Hambourg, qui se prononçaient en faveur des duchés. L'autorité administrative du Schleswig-Holstein fut suspendue, et on en constitua une nouvelle sous la présidence de M. de Scheel. Cependant la situation des esprits était si sérieuse et si menaçante, que le roi parut s'effrayer de ses projets d'incorporation. On en trouve la preuve dans plusieurs déclarations et décisions qui se suivirent rapidement. Le 24 août, le roi écrivait au duc Decazes (1) :

« D'abord j'ai promis au duché de Schleswig que ce duché res-
« terait *indépendant dans les mêmes relations qui existent ac-*
« *tuellement entre ce duché et le Holstein ; de sorte que je n'ai*
« *jamais voulu incorporer le Schleswig au royaume de Dane-*
« *mark*. Qu'est-ce qui pourrait donc me porter à vouloir incor-

(1) Voir la *Revue rétrospective*, n° 20, page 320.

« porer le Holstein et le Lauenbourg? Et l'ai-je jamais dit? Non, « certes! »

Le 7 septembre, le roi-duc fit déclarer dans l'assemblée de la diète germanique, par son ministre M. le baron de Pechlin, « que Sa Majesté n'avait jamais eu la pensée *d'apporter un changement quelconque aux rapports qui unissent le duché de Holstein au duché de Schleswig;* qu'au contraire, la continuité de cette union se trouve reconnue, dans la lettre patente, avec les mêmes termes qui ont été employés dans la loi générale du 28 mai 1831; que la nature de cette union est que les *deux duchés*, sauf la position particulière du Holstein comme État de la confédération, et sauf les assemblées des états séparées, *ont en commun, outre le lien social du corps de la noblesse du Schleswig-Holstein et une législation et administration communes ou de même nature, tous les droits et rapports publics.* »

Le 9 septembre, le nouveau président de la chancellerie du Schleswig-Holstein, le comte Charles de Moltke, lors de l'installation de M. de Scheel dans les fonctions de président de l'autorité administrative, dit ces propres paroles: « *Personne n'a plus à « cœur l'indépendance et l'union étroite des duchés que le roi.* »

Cependant toutes ces déclarations ne suffisaient pas encore; et le 18 septembre, jour anniversaire de sa naissance, le roi-duc publia une deuxième lettre patente, dans laquelle il disait: « *Ce « n'a pu être en aucune façon notre intention, de léser, par « notre lettre patente du 8 juillet de cette année, les droits de « nos duchés ou de l'un d'eux;* nous avons au contraire promis « au duché de Schleswig qu'il resterait *uni* au duché de Hol- « stein comme par le passé; d'où il suit que le duché de Holstein « ne doit pas être séparé non plus du duché de Schleswig. »

Cette lettre patente du 18 septembre avait évidemment été publiée en vue de la décision de la diète germanique à l'égard de la

plainte portée par les états de Holstein. Cette décision arriva quelques jours après; elle avait déjà été rendue le 17 septembre 1846. En voici le passage le plus important :

« S. M. le roi de Danemark, duc de Holstein êt de Lauenbourg, « ayant fait connaître, par la déclaration du 7 septembre, en ré- « ponse à la pétition adressée à la diète par les états du Holstein « le 3 août, que jamais sa pensée n'avait été de porter atteinte à « l'indépendance du duché de Holstein, ni d'en modifier arbi- « trairement soit la constitution, soit les autres institutions et « *rapports que l'usage et les lois de ce pays ont consacrés* (*Die* « *auf Gesetz und Herkommen beruhenden Beziehungen*); Sa « Majesté ayant de plus donné l'assurance que ses efforts pour ré- « gler l'ordre de succession de ce duché n'avaient point pour « objet de léser les droits légitimes des agnats; enfin l'intention « de maintenir entier le droit constitutionnel de pétition des états « étant exprimée par Sa Majesté, la diète se voit confirmée dans « l'attente et la confiance qu'en réglant d'une manière définitive « les questions dont la lettre patente du 8 juillet fait mention, « *S. M. respectera les droits de tous, et particulièrement les* « *droits de la confédération, les droits légitimes des agnats, et* « *ceux de la représentation légale du pays.* » En même temps la diète se réserva, comme organe de la confédération, de faire valoir, le cas échéant, *sa compétence constitutionnelle*, et déclara, entre autres, « que l'ordre transmis par Sa Majesté au « commissaire royal près des états, de ne plus recevoir de péti- « tions ni de réclamations ayant trait à la question de succession, « ne se trouvait point, en tant qu'on l'interpréterait d'une ma- « nière absolue, d'accord avec le sens littéral de la loi du 28 mai « 1831, etc. »

Dans les duchés et dans toute l'Allemagne on vit avec raison, dans cette décision, une reconnaissance des droits du Holstein à

une union indissoluble avec le Schleswig, et des droits de succession de la branche mâle sur les duchés (1).

La lettre patente du 8 juillet 1846 avait manqué son but. La critique historique en fit prompte et bonne justice. Près de la diète germanique elle eut un tout autre résultat que celui qu'on en attendait ; l'animosité des duchés augmenta, et leur vigilance s'en accrut. Les grandes puissances même parurent surprises de cette manière de régler arbitrairement l'ordre de la succession. On n'a pas connaissance de toutes les démarches du Danemark pour leur faire agréer ses projets. On disait, il est vrai, généralement à Copenhague, pendant l'été de 1846, que le roi Christian VIII n'avait donné le premier des ordres danois, l'ordre de l'Éléphant, à M. Guizot et au duc Decazes (M. Guizot avait d'abord refusé la grand-croix de l'ordre de Danebrog, qui ne lui semblait pas assez honorable), qu'à cause des services qu'ils lui

(1) L'exactitude de cette interprétation est confirmée par le fait suivant : Le *journal des Débats* du 22 septembre 1846 avait rapporté que le baron de Pechlin, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi-duc auprès de la diète, avait fait, lors de la décision de la diète du 17 dudit mois, la déclaration suivante : « En se référant à la déclaration de sa cour, et sans voter sur la question de la « constitution, l'envoyé ne croit devoir faire de réserve que dans le cas où le « passage dans lequel la diète dit qu'elle a la confiance que le roi de Dane« mark, en statuant d'une manière définitive sur les questions mentionnées « dans la lettre patente, respectera certains droits, *serait interprété de ma« nière à concerner le duché de Schleswig ;* ou dans le cas *où l'on attri« buerait aux droits de la représentation nationale qui seraient respectés* « une autre portée que celle de ses droits constitutionnels, droits que la diète « a eu en vue en parlant antérieurement de l'intention de S. M. de maintenir « en entier le droit de pétition de ses états » A peine ce rapport fut-il connu à Francfort, que le journal *Oberpostamtszeitung*, du 26 septembre, publia l'avis suivant : « *Nous sommes autorisés à déclarer qu'une telle réserve « n'existe pas, et que si elle avait été consignée dans les procès-verbaux « de l'assemblée de la diète, elle aurait été l'objet d'une protestation una« nime de la part de l'assemblée.* »

avaient rendus au profit des prétentions de sa dynastie. On ne saurait guère en douter aujourd'hui, après avoir lu dans la lettre du duc Decazes à M. Guizot, en date du 28 juin 1846 (1), « que le roi mit beaucoup de prix à ce que le *Moniteur* et le *Journal des Débats* ne donnassent pas à cette gracieuseté *une signification politique particulière*, dans le sens des lettres reçues par les ministres, et n'en fissent pas un événement européen. » Mais quoique M. le duc Decazes se vante, dans une lettre ultérieure du 30 juin, que le roi lui ait également remis et attaché de sa propre main la croix d'argent de Danebrog (qui d'ailleurs n'est jamais donnée à un étranger, — raison pour laquelle l'almanach d'État danois ne nomme pas M. le duc parmi les personnes décorées de cette croix d'honneur), en l'embrassant plusieurs fois avec une grande effusion, et quoique M. le duc ait en outre reçu des dons précieux, nous ne saurions croire que le roi Louis-Philippe ait été instruit d'avance des intentions de S. M. Danoise à l'égard de la succession dans le Schleswig. Nous en trouvons la preuve dans une lettre du roi Christian VIII au duc Decazes, du 13 juillet, dans laquelle il dit : « J'entamerai d'abord avec la « Russie les négociations qui doivent avoir l'intégrité de la mo-« narchie danoise pour but; et, comptant sur toute la bonne « volonté du roi Louis-Philippe, je crois qu'il envisagera comme « moi la nécessité de ne pas prendre une part active à la négo-« ciation avant que je lui demande son appui. Ce sera de même « avec les autres grandes puissances. »

Ces négociations furent vivement poursuivies à Copenhague en 1847; des ambassadeurs spéciaux furent envoyés en Russie et en Angleterre. M. de Bulow, chargé de cette dernière mission, se rendit aussi à Paris. On ignore encore les détails de ces négo-

(1) Voir la *Revue rétrospective*, p. 315.

ciations; on a seulement connaissance du mémoire qui fut adressé à ce sujet au prince de Metternich, et de la réponse des cabinets d'Autriche et de Prusse, par laquelle ils déclarent ne pouvoir admettre le principe d'après lequel *les droits des agnats seraient subordonnés à l'intégrité de la monarchie danoise*. On chercha en même temps à influencer l'opinion publique par la publication de nombreux écrits; et c'était dans ce moment que M. le comte *René de Bouillé* faisait paraître, dans l'intérêt danois, la brochure dont nous avons fait mention dans notre mémoire; brochure intitulée « *Des droits de la couronne de Danemark sur le duché de Schleswig,* » qui lui valut d'être nommé, le 21 août 1847, commandeur de l'ordre de Danebrog. Mais tous ces moyens n'eurent pas le résultat qu'on en attendait, et à la fin il ne resta plus à Christian VIII qu'une dernière ressource, qui consistait à engager les duchés de Schleswig-Holstein, par des concessions inattendues, à désirer eux-mêmes l'intégrité de la monarchie. C'est dans cette intention qu'il fit élaborer un projet de constitution représentative pour tous les États réunis sous son sceptre. Mais ce travail n'était pas encore achevé, lorsque le roi Christian VIII mourut, après une courte maladie, le 20 janvier 1848.

Le roi-duc actuel Frédéric VII lui succéda. Par un rescrit royal du 28 janvier 1848, il déclara que sa volonté était d'établir des états communs au Danemark et aux duchés de Schleswig-Holstein, et de leur accorder une coopération décisive dans le changement et la modification des impôts, dans l'administration des finances, et dans l'établissement des lois qui concerneraient les affaires communes du royaume et des duchés. — Des hommes pleins d'expérience et de lumière, choisis dans toute la monarchie, devaient, avant sa promulgation, examiner en commun cette charte constitutionnelle. — Mais Frédéric VII dit en même

temps, dans ce rescrit : « La constitution promise ne doit rien « changer aux lois générales du 28 mai 1831 et du 15 mai 1834, « touchant l'organisation des états provinciaux de notre royaume « et de nos duchés de Schleswig et de Holstein, *et ne modifier en « rien l'union de ces mêmes duchés*, non plus que les rapports « politiques de nos duchés de Holstein et de Lauenbourg avec la « confédération germanique. »

Les duchés accueillirent avec défiance ce rescrit de constitution ; ils craignirent de perdre par cette mesure leur indépendance à l'égard du Danemark, et d'être sacrifiés aux intérêts danois. Cependant on se disposait, sous certaines réserves, à choisir les hommes qui devaient examiner le projet de constitution. Le mécontentement que le rescrit excita fut encore plus vif dans le royaume, de la part du parti national ; on s'en émut surtout à Copenhague, qui, semblable en cela à Paris, renferme dans son sein tout ce que l'intelligence offre de plus distingué, et exerce ainsi sur le pays une influence décisive. On déclama, dans les journaux et par des brochures, contre le projet, et on chercha à prouver qu'il était nécessaire de séparer le Schleswig du Holstein, d'unir le Schleswig seul par une constitution commune au Danemark, et de donner une constitution particulière au Holstein.

Sur ces entrefaites survint le 24 février.

Nous avons raconté, dans le mémoire précédent, de quelle manière le parti national danois crut devoir profiter de l'agitation qui venait d'être provoquée par la troisième révolution française, pour accomplir sa tâche d'incorporer définitivement le Schleswig au Danemark, et quelles ont été les suites de ses menées. Nous laissons au lecteur impartial le soin de décider de quel côté est le tort dans la guerre entre le Danemark et les duchés (1). Il nous

(1) Nous ne pouvons nous abstenir toutefois de diriger ici l'attention des

reste à donner ici un aperçu succinct de l'organisation politique des deux duchés lors du soulèvement de mars 1848, pour faire connaître plus clairement en quoi consiste cette union étroite entre le Schleswig et le Holstein, à laquelle ils ne veulent et ne peuvent renoncer, sans courir le risque de voir anéantir leur bien-être matériel et moral.

Le baron de Pechlin ne s'était pas trop avancé, lorsque, dans la déclaration faite à la diète germanique le 7 septembre 1846, et mentionnée ci-dessus, il dit *que les duchés, sauf la position particulière du Holstein comme État de la confédération, et sauf des assemblées des états séparés, ont en commun, outre une législation et administration communes ou de même nature, tous les droits et rapports publics*. En voici la preuve :

1° D'abord la législation était la même ou du moins de même nature. Bien que le roi Waldemar III eût donné au Schleswig et au Jutland la soi-disant *jutsche Lov* (loi jutlandaise), qui, du reste, a été abolie expressément pour le Jutland, et qui a perdu toute sa portée pour le Schleswig par suite des influences politiques et scientifiques, les principes du droit du Schleswig s'étaient tellement rapprochés, par la suite des temps, de ceux du Holstein, que la législation des deux duchés était devenue la même dans tous les points essentiels. Les duchés avaient en outre en commun, depuis 1460, la même instance supérieure, et, depuis 1834, une cour suprême de justice à Kiel.

2° Pour ce qui concerne l'administration, les duchés avaient aussi en commun à Copenhague depuis des siècles, dans le voisinage de leur souverain, une chancellerie du Schleswig-Holstein, et dans les duchés un gouverneur royal chargé de pouvoirs

lecteurs sur une petite pièce remarquable, publiée chez M. Charles Reinwald, à Paris, l'année dernière, sous le titre de : *A qui les torts dans la guerre entre le Danemark et l'Allemagne?*

étendus; et, en 1834, il a été institué une autorité administrative du Schleswig-Holstein au château de Gottorp.

3° La législation qui réglait les impôts était la même dans les deux duchés, et tout à fait différente de celle en vigueur dans le Danemark. Le budget des duchés et celui du royaume étaient dressés séparément. Le Schleswig-Holstein était séparé du Danemark par une ligne de douane. A la vérité, les directions générales pour les contributions directes et indirectes, pour les finances et la dette publique, étaient communes à toute la monarchie, quoiqu'elles eussent des sections séparées; et depuis longtemps les revenus étaient versés, au mépris des droits des duchés, dans une caisse commune, et employés principalement au profit du Danemark, ce qui n'a pas peu contribué au mécontentement des duchés. Les deux années écoulées depuis le soulèvement des duchés, en 1848, ont montré clairement que deux années de guerre n'étaient pas aussi ruineuses pour les duchés réunis sous un gouvernement national, que deux années de paix sous l'administration danoise.

4° De même, la force armée du royaume et des duchés formait un tout homogène : cependant aucun régiment schleswig-holsteinois n'était stationné dans le Danemark, et aucun régiment danois n'était en garnison dans les duchés, qui avaient un général en chef spécial dans la ville de Schleswig.

5° La représentation des duchés au dehors, les ambassadeurs et les consulats à l'étranger, les traités internationaux conclus par le souverain, étaient, dans les derniers temps, aussi les mêmes, à peu d'exceptions près, pour le Schleswig-Holstein et le Danemark, quoique le plus grand jurisconsulte du Danemark, le ministre OErsted, ait reconnu lui-même que, *en droit*, le Danemark était un pays étranger aux duchés (1).

(1) Voir l'*Eunomia*, vol. IV, p. 145, etc.; Copenhague, 1822.

L'union étroite et indispensable des duchés résultait en outre de nombreuses et importantes institutions communes, telles que l'Université, l'autorité sanitaire, l'école d'accouchement pour les sages-femmes, l'établissement pour les aliénés, l'institut des sourds-muets, les maisons de correction, les caisses d'assurance contre l'incendie, le canal du Schleswig-Holstein, le système des poids et mesures, le système monétaire, qui s'est conservé, malgré les efforts réitérés du Danemark pour introduire le système monétaire danois, si différent de celui des duchés. En un mot, au temps du soulèvement des duchés en mars 1848, le Schleswig et le Holstein étaient étroitement unis entre eux par des rapports sans nombre d'intérêts publics et privés, moraux et matériels.

Peut-on s'étonner que la population se soit émue lorsque le Danemark essaya de dissoudre cette union ? Les duchés n'ont jamais rien demandé et ne demandent aujourd'hui rien de plus que la conservation de cette union, et une constitution conforme aux besoins de l'époque. La faute en est au Danemark ; c'est lui qu'il faut accuser, s'il est devenu impossible de retourner à l'état de choses tel qu'il était en mars 1848. Depuis que le Danemark a cessé d'être soumis au régime absolu ; depuis que le roi a donné, le 5 juin de l'année dernière, une loi fondamentale d'après laquelle le royaume est gouverné par des ministres responsables devant les états danois ; depuis qu'il est notoire pour tous, et reconnu par le roi-duc actuel lui-même, que chaque État doit être gouverné d'après un régime constitutionnel ; depuis ce temps-là il est impossible qu'une communauté administrative quelconque puisse subsister entre le Danemark et le Schleswig-Holstein. Nous ne tirons qu'une simple conséquence en prétendant que les duchés doivent également être régis par des ministres responsables envers leurs propres états ; que le gouverneur, qui a de tout temps siégé dans les duchés, doit avoir les droits et l'autorité d'un véri-

table vicaire du souverain ; que les autorités supérieures doivent siéger dans les duchés mêmes, et que l'intérêt du pays doit seul dicter la politique du souverain. Aujourd'hui, le Schleswig-Holstein jouit d'une administration nationale et prospère sous ce gouvernement. Aussitôt que les droits ci-dessus exposés seront garantis pour l'avenir aux habitants de ce pays, ils déposeront instantanément les armes, et accueilleront au milieu d'eux Frédéric VII, délivré de toute influence danoise, comme leur duc légitime.

à Mr Hallam
hommage de l'auteur

Grovestins

4

GUILLAUME III

DÉFENSEUR ET SOUTIEN

DE L'INDÉPENDANCE DE L'EUROPE

CONTRE

LA PUISSANCE DE LOUIS XIV.

Imprimerie Typographique et Lithographique de H. PICAULT, à St.-Germain-en-Laye,
Rue de Paris, 27.

4

GUILLAUME III

DÉFENSEUR ET SOUTIEN

DE L'INDÉPENDANCE DE L'EUROPE

CONTRE

LA PUISSANCE DE LOUIS XIV,

Par le Baron Sirtema de Grovestins;

SUIVI

1° D'UNE LETTRE ADRESSÉE AU ROI LOUIS-PHILIPPE,
EN 1838;

2° DE DEUX LETTRES A M. GUIZOT,
Ancien Ministre d'État;

ET LES RÉPONSES DE M. GUIZOT A M. DE GROVESTINS.

PARIS,

CHEZ DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais-National.

1850

PRÉFACE.

Comme depuis la mort de Louis-Philippe on a souvent établi un parallèle entre ce prince et Guillaume III, et que ces rapprochements ont presque toujours été faits dans un esprit favorable au roi Louis-Philippe et peu bienveillant en faveur du Monarque anglais, nous croyons devoir livrer au public le résumé historique d'un ouvrage inédit, intitulé : *Guillaume III et Louis XIV*, ou *Histoire des rivalités et des luttes politiques entre les puissances maritimes et la France.* Cet ouvrage renferme un exposé de la glorieuse carrière de Guillaume III, depuis l'année 1672 jusqu'à sa mort, en 1702.

Le mérite de cet ouvrage consiste en ce qu'il a été écrit d'après des documents originaux et inédits, recueillis dans plusieurs collections de papiers d'État existant en Hollande, mais principalement d'après la correspondance autographe de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire de Hollande Heinsius (1).

Lorsque cette Histoire fut terminée, l'auteur en fit part à son ami le comte Van der Duyn, en lui disant :

« Je viens vous annoncer que mon ouvrage sur Guillaume III est achevé. J'aime à vous communiquer cette nouvelle, parce que vous avez vu naître et grandir mon œuvre; que vous l'avez en quelque sorte choyé et caressé dans son enfance, et qu'en 1828, lorsque je pris la résolution de quitter la cour, vous m'écrivîtes ces lignes, qui ne sont pas sorties de ma mémoire :

(1) La seule copie qui existe de cette précieuse correspondance est en la possession de l'auteur de cet écrit. Quant à la correspondance originale, elle fait partie aujourd'hui des archives de la maison d'Orange. Le roi des Pays-Bas, Guillaume 1er, l'a acquise des héritiers de Heinsius.

La copie et le manuscrit historique seront un jour la propriété de la Bibliothèque de l'Université de Leyden, l'auteur ayant offert au Sénat de cette Université de les recevoir comme un legs, et le Sénat académique ayant accepté cette offre avec une bienveillance dont l'auteur saisit cette occasion d'exprimer ses remercîments à ce docte corps.

« Vous savez, me disiez-vous, combien je
» m'intéresse à votre travail, et combien j'eusse
» trouvé fâcheux que l'heureux goût d'études
» que le Ciel vous a départi se fût perdu dans
» les misères ordinaires d'une vie de cour. Mais
» aussi faut-il, à présent, produire au jour le ré-
» sultat du parti que vous avez pris : parti sage et
» bien vu, à mon avis, mais qui n'est pas celui
» de tout le monde. »

» Eh bien ! le résultat de ce parti est devant moi, mon cher Comte, il est là.

» J'ai réfléchi sur la détermination qui me restait à prendre. Faut-il garder mon ouvrage dans mes cartons ? ou bien, faut-il le lancer dans le monde ? Je n'ai point de détermination arrêtée jusqu'à ce jour. La publication d'un livre n'est pas de ces choses qui puissent se faire à la légère : c'est une espèce de profession de foi, politique la plupart du temps, souvent même religieuse, qui entraîne bien des conséquences après elle ; qui lie l'auteur bien plus qu'on ne le pense généralement. Combien n'a-t-on pas vu d'écrivains à qui on est venu opposer leurs écrits comme un engagement sacré, en les accusant d'inconséquence ou de mauvaise foi, si, plus tard, ils s'écartaient des principes émis par eux dans leurs ouvrages ! N'y a-t-il pas là de quoi faire reculer un homme

réfléchi, un homme qui ne croit pas qu'il soit sage de se lier irrévocablement, et de donner aux autres le droit de lui imposer telle ou telle ligne de conduite, en venant, son ouvrage à la main, lui déclarer qu'il est un apostat, s'il croit devoir marcher dans une voie nouvelle ?

» Que d'auteurs cependant ont eu à subir ces sortes d'exigences ! Certes, il y a bien là de quoi hésiter et mettre en garde contre le petit mouvement de vanité qui porte à livrer son travail au public.

» Quel que soit le parti que j'adopte dans la suite, je viens, mon cher et respectable ami, vous demander la permission de vous dédier mon long et, j'ose dire, mon consciencieux travail. »

Plus tard, le comte Van der Duyn, ayant lu le manuscrit, il écrivit ce qui suit à l'auteur.

« L'histoire de Guillaume III est religieuse au-
» tant que politique. Dans sa lutte avec Louis XIV,
» ce ne sont pas seulement les rois qui se com-
» battent, mais encore le protestantisme et le
» catholicisme, placés en opposition à l'époque
» de leur plus grande dissidence : c'était là,
» si je me le rappelle bien, votre point de vue
» en commençant votre travail ; or, il me paraît,
» peut-être à tort, que, surtout dans les derniers

» volumes, il ne ressort point, autant que je m'y
» fusse attendu, et qu'entre autres le héros me
» paraît plus politique et moins protestant, je
» n'ose dire exagéré et bigot même, qu'il me pa-
» raît l'être dans sa très-intéressante correspon-
» dance avec Heinsius. Je sais que l'impartialité,
» autant qu'elle est possible, est un des premiers
» devoirs de l'historien; mais cependant, dans ce
» cas-ci, il fallait peut-être montrer le héros plus
» entièrement, et dans toutes ses idées, en oppo-
» sition à celles de son antagoniste. »

Ce n'était pas la première fois que cette observation avait été faite à l'auteur; il l'avait déjà combattue plus d'une fois, lorsqu'elle lui fut faite par le comte Van der Duyn : il donna à celui-ci les explications qu'on va lire :

« Il est possible, probable même, qu'en commençant mon ouvrage, j'aie partagé l'erreur générale, selon moi, que Guillaume III était exclusivement l'homme et le défenseur du principe religieux protestant. Je sais que jusqu'à ce jour on l'a toujours représenté comme tel; mais, en m'occupant de son histoire, je n'ai trouvé en lui que l'homme politique, l'homme européen, faisant concourir, à la vérité, le protestantisme au grand but politique qu'il

avait constamment en vue : la défense et le maintien de l'indépendance du continent. Toutes les guerres qu'il a faites étaient des guerres exclusivement politiques, et la preuve de ceci, c'est qu'après la conclusion de la paix de Ryswyk, il écrit au conseiller pensionnaire Heinsius : — *J'ai toujours redouté une guerre de religion.*

» Je crois donc que c'est une aussi grande erreur de représenter Guillaume III, comme représentant exclusivement le principe du protestantisme, que c'en est une de dépeindre Jean de Witt, comme le républicain zélé, le tribun, le défenseur du peuple, contre l'ambition de la maison d'Orange. Voilà cependant deux erreurs qui sont tellement enracinées dans l'esprit des érudits, que, quand on prend la liberté de parler dans un sens contraire, on a presque l'air de divaguer.

» Votre lettre me fournit l'occasion de vous exprimer toute ma pensée sur le protestantisme. Il offre, selon moi, deux points de vue très-distincts, qu'il ne faut pas confondre.

» La grande question à débattre serait celle-ci : La question religieuse a-t-elle constamment dominé la question politique? ou bien : Celle-ci a-t-elle prévalue? est-elle parvenue à se placer en première ligne, tout en se faisant un drapeau de

la question religieuse, et la faisant concourir à son but?

» Si la question politique n'a été qu'un accessoire de la question religieuse, si elle doit être considérée sous ce point de vue, alors ceux qui ne voient dans Guillaume III qu'un défenseur du protestantisme, *quand même*, ont parfaitement raison; mais, dans ce cas-là aussi, Guillaume III ne serait, à mes yeux, que le plus inconséquent de tous les hommes, et je regretterais d'avoir consacré tant d'années à écrire l'histoire de sa vie.

» Mais si, au contraire, la question religieuse n'est devenue qu'une annexe de la question politique, si elle n'a été qu'un drapeau à l'aide duquel quelques grands hommes ont combattu d'abord la suprématie de la maison d'Autriche, ensuite celle de la France, dans ce cas-là, il me semble que l'on doitreconnaître que Guillaume a défendu avec un zèle éclatant, et en dehors de la question religieuse, l'indépendance de l'Europe, les libertés et immunités du peuple anglais.

» En étudiant la vie de Guillaume III, je n'ai pas trouvé en lui un apôtre, mais un homme politique : il n'était pas même théologien, mais il était né et avait été élevé dans le camp du protestantisme; il en adopta les principes religieux et politiques, et ce fut à cette cause qu'il voua son épée et ses talents, parce qu'à cette époque

le camp protestant, non l'Eglise réformée, était la place d'armes, le boulevard de l'indépendance européenne.

» Je crois donc que c'est une grande erreur de représenter Guillaume III comme exclusivement occupé des intérêts de la réforme religieuse, de faire de lui un sectaire, au lieu de le considérer comme un homme politique.

» Si on veut une preuve de l'opinion que j'avance, qu'on se rappelle que ce prince a passé trente années de sa vie à défendre l'Espagne et la maison d'Autriche, qui, certes, ne peuvent pas être soupçonnées d'avoir nourri de vives sympathies pour le protestantisme.

» L'Angleterre et les Provinces-Unies se sont toujours, d'après les conseils de Guillaume, épuisés d'hommes et d'argent, pour défendre un roi et un pays catholiques! C'était là la grande, l'unique préoccupation de ce prince.

» Eh bien! si, comme roi de la Grande-Bretagne, et stathouder et capitaine-général de l'Union d'Utrecht, il a tout mis en jeu pour arriver à ce résultat (et l'histoire est là pour le démontrer), et qu'on prétende en même temps le considérer exclusivement comme le défenseur de la réforme religieuse, comme le champion du protestantisme, alors, véritablement, sa vie politique, depuis 1672 jusqu'à la mort de Charles II

d'Espagne, en 1700, n'aurait été qu'une longue, une immense aberration, un acte de démence non interrompu, qui dura près de trente années consécutives. Et, dans ce cas, Guillaume ne serait rentré dans l'usage de la raison que deux ans avant sa mort, lorsqu'il résolut de combattre l'Espagne, qui venait de contracter alliance avec la France.

» Telles sont les conclusions rigoureuses qu'il faut tirer du jugement de ceux qui ne voient, dans Guillaume III, que le défenseur de la réforme religieuse.

» S'il en est bien réellement ainsi, je ne pourrais plus voir en lui un grand homme; loin de là, je ne pourrais y voir qu'un fou, un maniaque, épuisant les ressources de l'Europe protestante, dans l'intérêt du catholicisme; car personne ne sera disposé à nier, je pense, que la maison d'Autriche ne fût, à cette époque, le principal appui de la catholicité.

» Que trouvait donc Rome dans Louis XIV, qu'on représente comme le ferme soutien du catholicisme? Elle n'y trouvait qu'un schismatique honteux, comme l'appelait Voltaire, un Henri VIII au petit pied, faisant de l'opposition au Saint-Siége, devant lequel il se prosternait comme roi dévot, mais contre lequel il se roidissait comme souverain absolu.

» Louis XIV ne prenait du catholicisme que ce qu'il en fallait pour le faire servir à sa politique, et refusait d'accorder à Rome ce qui blessait, soit ses intérêts matériels, soit son orgueil de roi. En ceci, il se conduisit, moins la franchise, comme ces princes qui rejetèrent ouvertement la foi de Rome : seulement, il prétendait cumuler les bénéfices qu'il trouvait dans le catholicisme avec l'indépendance de Rome sur tout le reste.

» Louis XIV ne luttait pas, par conséquent, pour la vérité, pour l'Église : s'il en eût été ainsi, on l'eût vu, mettant de côté toute pensée ambitieuse, se joindre à la maison d'Autriche, champion du catholicisme, pour écraser la ligue protestante qui s'était formée en Europe; mais son ambition n'y eût pas trouvé son compte, car c'était aux dépens de l'Espagne qu'il visait à s'agrandir : or, en attaquant la maison d'Autriche, en conspirant sa ruine, Louis XIV frappait à coups redoublés sur la portion vitale de la catholicité, et forçait celle-ci à se jeter dans les bras de Guillaume, d'implorer, auprès de l'hérésie, le moyen de repousser les attaques systématiques d'une puissance catholique, de celui qui s'instituait le fils aîné de l'Eglise.

» Sur ce terrain de la monarchie d'Espagne, ce vaste champ de bataille entre Louis XIV et

ıme III, les rôles se trouvent par consé-
intervertis : ce que Louis, roi catholique,
protéger, il l'attaque ; ce que Guillaume,
protestant, devait chercher à détruire,
otége, il s'efforce de le consolider ; c'est
jet de sa plus constante sollicitude.
est de l'histoire, rien que de l'histoire :
si tous les faits qui précèdent sont des vé-
ıcontestables, qui donc pourra désormais
ir qu'il faille considérer Guillaume III
e le défenseur exclusif du principe protes-
Guillaume combattait et pour le protes-
ne et pour Rome, quand il entreprit d'ar-
l'Europe à la domination de Louis XIV.
st qu'ainsi que j'ai compris ce prince,
ne comprit Guillaume de la même ma-
et la preuve en est que la catholicité
omber misérablement Jacques II, qui ne
rien pour elle dans l'ordre politique, et
se sentit rassurée en apprenant qu'un roi
ant remplaçait un roi catholique en An-
e !
Guillaume eût eu un esprit étroit, nul
u'il se serait enquis si ceux que Louis XIV
ait étaient catholiques ou protestants ; il
volé au secours de ceux-ci et eût aban-
les autres à la merci du monarque fran-
ais, grâce à Dieu ! une pensée aussi mes-

quine n'entra jamais dans la vaste tête politique de Guillaume! Il s'inquiétait fort peu des croyances religieuses de ceux que Louis XIV attaquait; il n'allait pas s'informer si leur chef de file était Luther, Calvin ou Zwingle, ou si leur foi leur ordonnait de se soumettre à la voix des successeurs de saint Pierre. Guillaume s'enquérait seulement si leur destruction était de nature à compromettre l'équilibre politique, à faire pencher le bassin de la balance du côté de la France; et, pour peu qu'il y eût le moindre danger à appréhender à cet égard, son épée, son génie politique, ses soins infatigables, tant sur le champ de bataille que dans le cabinet, appartenaient aux catholiques comme aux protestants.

» Voilà ce qui a fait de Guillaume III un homme européen! voilà ce qui l'a fait grand!

» Voilà aussi ce qui a fait que j'ai consacré avec délices plusieurs années de ma vie à écrire son histoire, que j'ai senti mon âme grandir avec la sienne!

» Si, au lieu d'un homme politique, je n'eusse trouvé en Guillaume qu'un misérable dévot calviniste, à quoi bon, alors, lui consacrer tant de soins, tant de veilles! Je n'aurais pas eu à mettre en relief d'aussi immortelles actions; la petitesse de ses vues eût nécessairement réagi

sur ses actes : au lieu d'être un grand homme, il n'eût été qu'un prince médiocre ; et Louis XIV, en présence d'un prince exclusivement protestant et uniquement occupé des intérêts de la réforme religieuse, eût eu beau jeu ; il aurait dominé en Europe, tandis que Guillaume se fût contenté d'assister au prêche avec ses co-religionnaires.

» Guillaume III rallia autour de lui les peuples et les cabinets de l'Europe, les catholiques aussi bien que les protestants, tous ceux, en un mot, qui avaient à redouter la puissance de la France. En se plaçant héroïquement à la tête de cette formidable ligue, il prouva au monde la grandeur de son âme, l'élévation et la hardiesse de son génie, et sa tolérance religieuse, un des plus beaux titres de gloire qu'il ait légué à la postérité reconnaissante. »

Après avoir lu ces explications, M. Van der Duyn écrivit à l'auteur ce qui suit :

« J'ai lu avec un véritable intérêt votre lettre
» sur votre grand ouvrage, et apprécié le point de
» vue sous lequel vous avez dû voir et présenter
» votre héros, notre habile Guillaume. Les raisons
» que vous en donnez, avec autant de justesse que
» de clarté, expliquent (je ne veux pas dire justi-

NOTE EXPLICATIVE

sur la différence de date de la paix de Munster.

(*Voir page 1re*).

Les articles relatifs à la paix entre l'Espagne et les États-Généraux étaient arrêtés dès le 5 février 1647 ; seulement, il fut stipulé que ce traité serait nul, si la paix ne se concluait pas entre la France et l'Espagne.

Les États-Généraux, par égard pour leur allié, attendirent près d'une année entière ; alors, voyant que la France persistait à rester en guerre avec l'Espagne, ils se décidèrent à passer outre de leur côté, et à signer leur paix séparée avec le roi d'Espagne, le 30 janvier 1648.

Négociations secrètes, t. III, p. 379, 391 et 468 ; t. IV, p. 69, 70, 78 et 258. — Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, part. I, p. 429.

GUILLAUME III

DÉFENSEUR ET SOUTIEN

DE L'INDÉPENDANCE DE L'EUROPE

CONTRE

LA PUISSANCE DE LOUIS XIV.

Les Provinces-Unies avaient soutenu une guerre de quatre-vingts ans contre l'Espagne pour obtenir la reconnaissance de leur indépendance. Elles furent soutenues dans cette guerre par l'Angleterre et par la France, toutes deux intéressées à consolider la puissance de la République, parce qu'elle affaiblissait la puissance espagnole.

Cependant les Provinces-Unies jugèrent que le moment de déposer les armes était arrivé ; car l'Espagne consentait à les reconnaître comme puissance libre, et à laisser jouir la République de toutes les conquêtes qu'elle avait faites, tant en Europe que dans les colonies. La paix fut signée à ces conditions avantageuses pour les Provinces-Unies, à Munster, en 1647.

Mais la France ne trouva pas son compte à cette paix; elle demeura en guerre avec l'Espagne. Selon elle, l'Espagne n'était pas encore assez affaiblie, la France voulant complètement ruiner cette puissance, pour lui enlever ses plus belles provinces.

Les Provinces-Unies, au contraire, trouvaient que l'Espagne n'était que trop affaiblie; qu'il fallait lui laisser conserver ce qu'elle possédait alors, pour que la balance politique ne fût pas rompue.

La France se montra très-blessée de se voir abandonnée par son ancienne alliée, et lui reprocha plus d'une fois son ingratitude. Telle fut l'origine des brouilleries subséquentes entre la France et la République : ce fut toujours, pendant près d'un siècle, la question de l'Espagne qui divisa les deux puissances, parce que chacune d'elles avait une politique différente, prenant sa source dans des intérêts inconciliables.

La grande révolution consommée par la paix de Westphalie, en 1645, fut l'intervention de la France dans les affaires intérieures de l'Empire. Ce fut le résultat du protestantisme qui, faible et désuni au moral, manquait également de forces matérielles. Il fallut donc que les princes et les États protestants allassent chercher aide et protection en dehors du protestantisme, et ce fut aux rois de France qu'ils eurent recours.

La cour de France ne laissa pas échapper une occasion si favorable de prendre pied dans l'Empire; ainsi, pour se garantir de la maison d'Autriche, les princes

protestants de l'Allemagne se précipitèrent dans le système français. Par là, ils ne firent en réalité que changer de dominateur, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour l'Europe entière ; toutefois la domination de la maison d'Autriche était une domination usée, affaiblie, tandis que celle de la France était jeune, vivace et, partant, mille fois plus dangereuse que la première.

La mort du prince Frédéric-Henri d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, coïncida avec la conclusion de la paix de Munster, et son fils, Guillaume II, lui succéda dans ses fonctions politiques et militaires.

Toutes les pensées dans la République étaient tournées, à cette époque, vers les bienfaits et les économies résultant d'un état de paix, et la réalisation de leurs conséquences immédiates.

Au nombre de celles-ci se trouvait le licenciement d'une partie de l'armée, qui désormais devenait inutile, et qui était depuis longtemps une charge fort onéreuse pour l'État.

C'est à cette occasion qu'éclata un dissentiment profond entre le jeune prince d'Orange, animé de pensées plus belliqueuses que pacifiques, et les États qui demandaient une réforme importante dans l'armée.

Le prince stathouder s'y oppose avec tenacité; les États la proclament indispensable et veulent passer outre. De là, collision entre le prince et les États, collision qui porta le prince à faire arrêter très-arbitrairement quelques membres des États qui s'opposaient le plus

ouvertement à ses desseins, et qui l'amena ensuite avec des troupes sous les murs d'Amsterdam, dans le but de triompher par la force du noyau d'opposition qui s'était formé dans cette ville. Mais la tentative du prince échoua, et ce revers amena la mise en liberté des prisonniers politiques. Ce fut au milieu de l'émotion universelle causée par ces mesures hardies du prince, que Guillaume II mourut, et que, huit jours après sa mort, sa veuve mit au monde un fils qui porta le titre de prince d'Orange. Ce fut plus tard Guillaume III.

Les événements qui suivirent la mort du stathouder Guillaume II furent une révolution gouvernementale dans les Provinces-Unies; car le pouvoir, qui jusqu'alors avait résidé entre les mains des princes d'Orange et des partisans du stathoudérat, passa alors entre les mains des adversaires du stathoudérat et de la maison d'Orange.

Pour donner plus de stabilité à cette révolution, le parti oligarchique provoqua la réunion d'une assemblée extraordinaire des États-Généraux, dans laquelle on s'occuperait des modifications à introduire dans le droit public des Provinces-Unies, par suite de la mort du dernier stathouder.

La mission de cette assemblée n'était ni de détruire ce qui existait, ni d'élever un nouvel édifice politique: la tâche qui lui était imposée était d'approprier ce qui avait existé jusqu'alors aux circonstances présentes; c'est-à-dire de conserver le gouvernement républicain, mais de substituer au principe monarchique qui y avait

été conservé (le stathoudérat), le principe oligarchique.

Mais à l'époque de la mort de Guillaume II, le principe monarchique, qui avait constamment été maintenu sous différentes dénominations et sous différentes formes, tantôt plus larges, tantôt plus circonscrites, était tombé dans une si grande défaveur dans la province de Hollande, que l'oligarchie municipale de cette province résolut de le supprimer. Le parti oligarchique hollandais ne visait à rien moins qu'à envahir toute la puissance législative et exécutive dans les Provinces-Unies.

Les délibérations de l'assemblée des États-Généraux furent toutes dirigées dans cet esprit, et, malgré les protestations énergiques de quelques membres de l'*Union d'Utrecht*, le triomphe resta au parti oligarchique. Dès ce moment, la maison d'Orange et les partisans du stathoudérat se virent exclus de toute participation aux affaires publiques; le stathoudérat fut considéré comme une institution abrogée dans toutes les provinces où Guillaume II avait été revêtu de cette dignité.

Ce fut une révolution gouvernementale complète, révolution qui avait pour antagonistes tous ceux qui étaient attachés à la maison d'Orange, c'est-à-dire le peuple, l'aristocratie nobiliaire et le clergé calviniste, et qui ne comptait d'adhérents que parmi quelques familles patriciennes, la plupart établies dans les villes de la province de Hollande, où elles étaient en possession de père en fils des premières fonctions municipales.

Cet état de choses, quoique antipathique à l'immense majorité des habitants des Provinces-Unies, exista néanmoins pendant plus de vingt ans, et on ne trouve d'autre explication à ce fait que la suivante : c'est que tout système de gouvernement n'a de consistance et d'éléments de durée qu'autant qu'il se présente un individu dans lequel ce système se résume, et qui se charge de le mettre en œuvre ; or, il se trouva à cette époque un homme qui possédait les talents nécessaires pour accomplir cette tâche difficile. Cet homme fut Jean de Witt.

Appelé aux fonctions de conseiller pensionnaire de Hollande, de Witt devint le chef du parti oligarchique, et se chargea de faire triompher le système de ce parti dans la République.

Alors aussi commence cette ère de domination des hauts barons de l'aristocratie bourgeoise en Hollande, tous hommes sous l'influence exclusive de l'intérêt du clocher, ayant pour guide un homme qui, malgré ses talents administratifs et son génie, ne sut pas s'élever au-dessus des intérêts de sa province qu'il gouvernait absolument, et à laquelle il visait ouvertement à subordonner les intérêts des six autres provinces de l'Union, c'est-à-dire à les sacrifier à la prépondérance de la province dont il était tout à la fois le ministre et l'unique régulateur ; en un mot, détruire de fait l'Union, pour y substituer la domination exclusive et sans conteste de la province de Hollande.

Les partisans du stathoudérat, au contraire, n'avaient

à cette époque, pour tout point de ralliement, qu'un enfant au berceau, et qui de longtemps encore ne pourrait représenter le système de gouvernement républicain, où dominait le principe monarchique. Cette absence d'un chef fut cause de la faiblesse du parti stathoudérien pendant l'enfance et la jeunesse de Guillaume III, prince d'Orange, quoique dans le fait la force numérique et matérielle lui appartînt dans la République, force dont il ne retrouva l'usage que lorsque le prince d'Orange, ayant atteint l'âge d'homme, put être opposé par lui au chef du parti oligarchique.

La première guerre maritime entre l'Angleterre et les Provinces-Unies fut provoquée par Cromwell en haine de la maison d'Orange, alliée à la famille des Stuart (1652).

Cromwell parvint, à la vérité, à rendre cette guerre populaire en Angleterre, en la liant à la question de l'*Acte de navigation ;* mais le grand, le principal but de cette guerre, c'est que Cromwell redoutait et le parti d'Orange dans la République, et cette famille, à cause de son alliance avec la maison de Stuart. Il appréhendait que les Provinces-Unies ne devinssent un foyer d'intrigues contre le gouvernement républicain établi en Angleterre depuis la mort du roi Charles Ier.

Après avoir vainement essayé d'attacher les États-Généraux à son système, en resserrant l'alliance entre les deux Républiques, Cromwell fit déclarer la guerre aux Provinces-Unies par le Parlement anglais. En agis-

sant de la sorte, il nuisait à ses intérêts ; car la guerre augmenta la popularité de la maison d'Orange dans les Provinces-Unies, et y fit naître de nouveaux regrets parmi les populations, relativement à la suppression de l'ancien système de gouvernement.

Cromwell ne tarda pas à remarquer qu'il venait de commettre une faute. Il s'aperçut qu'il était plus utile à sa cause de mettre un terme à la guerre et de s'entendre avec le parti oligarchique, plutôt que d'exaspérer les Hollandais par des hostilités qui auraient pu provoquer dans la République une contre-révolution favorable à la maison d'Orange.

Cromwell se tourna alors vers les oligarques de la Hollande ; il attacha pour condition spéciale de la paix entre les deux Républiques que le jeune prince d'Orange, fils du dernier stathouder Guillaume II, serait exclu des dignités politiques et des fonctions militaires dont ses ancêtres avaient été revêtus dans les Provinces-Unies. Il se contenta d'obtenir cette promesse des États de Hollande seulement, prévoyant les difficultés qu'elle pourrait rencontrer en la demandant aux autres provinces. D'ailleurs, la promesse des États de Hollande suffisait à Cromwell ; car les autres Etats n'étaient point de force à lutter, en pareille circonstance, avec les États de Hollande, dont la volonté faisait loi.

Le parti oligarchique adopta avec empressement les vues du gouvernement anglais, et la paix de 1654 entre les deux Républiques eut pour but la promesse solen-

nelle, faite par les États de Hollande à Cromwell, d'exclure le prince d'Orange de toute participation aux affaires de la République.

Si la guerre avec l'Angleterre fut ruineuse pour la République, elle profita singulièrement au parti oligarchique, qui, sous le prétexte spécieux de faire un sacrifice au rétablissement des relations amicales avec la Grande-Bretagne, parvint à consolider le système gouvernemental introduit depuis la mort de Guillaume II, en liant la suppression du stathoudérat en Hollande à une négociation diplomatique qui rejetait tout l'odieux de la mesure sur un gouvernement étranger. Nul doute cependant que ce ne soient de Witt et son parti qui aient suggéré cette voie de terminer la querelle à Cromwell, et que celui-ci, tout en travaillant à satisfaire son ombrageuse antipathie contre la maison d'Orange, n'ait puissamment coopéré à imprimer plus d'énergie aux adversaires de cette famille dans la République.

Aux préoccupations de la guerre avec l'Angleterre succéda bientôt un autre sujet d'inquiétude pour la République. La France était restée en guerre avec l'Espagne après la paix de Munster. La cour de France n'avait pu oublier qu'elle avait été abandonnée dans cette circonstance par les Provinces-Unies : celles-ci n'avaient pas d'intérêt à ruiner complètement l'Espagne. Loin de là, il leur importait de conserver entre elles et la France une puissance devenue inoffensive par sa faiblesse, comme un boulevard de la République contre la France, deve-

nue à son tour puissante et agressive. Celle-ci comprit l'abandon de son ancienne alliée. C'était là une de ces rancunes qui, tôt ou tard, éclatent contre celui qui en est l'objet : la République ne pouvait y échapper.

Louis XIV continua à affaiblir l'Espagne pendant douze autres années ; puis, en 1659, il accorda la paix à Philippe IV. Cette paix des Pyrénées, par laquelle le roi d'Espagne accordait sa fille aînée à un redoutable ennemi, fut le point de départ d'une politique nouvelle pour la cour de France. Ce qui avait résisté jusqu'alors aux armes de Louis XIV, il espéra l'obtenir tôt ou tard par héritage. Ceci ne put échapper à la pénétration de Jean de Witt, et ce dut être pour lui un nouveau motif de se mettre en garde contre la France.

Après la paix de Munster, on voit les États-Généraux soutenir leurs droits auprès des cours de France et de Portugal, dans l'intérêt du commerce, de la navigation et des établissements coloniaux de la République. On les voit aussi jouer un rôle important dans la pacification du nord de l'Europe, et coopérer d'une manière active à la conclusion du traité de paix d'Oliva, qui fut pour le nord du continent européen ce que la paix de Westphalie avait été pour l'Europe centrale et occidentale.

Après la paix des Pyrénées, on voit la République constamment occupée à garantir l'Espagne de nouveaux revers ; car la maison d'Autriche, alors déchue du haut degré de puissance dominante en Europe, vit sa rivale, la maison de France, dominante à sa place.

De ce jour, le système de l'équilibre continental fut bouleversé. Ceux qui, la veille encore, avaient marché sous la bannière de la France contre la maison d'Autriche, se rangèrent alors du côté de la puissance déchue, pour s'opposer à la maison de Bourbon, qui déjà commençait à peser d'un poids trop lourd dans la balance politique du continent.

Ce nouvel état de choses dérangea toutes les combinaisons politiques, toutes les relations de cabinet à cabinet qui existaient depuis plus d'un siècle en Europe. Son influence se fit ressentir partout dans le nord comme dans le midi, et principalement dans l'Europe centrale, la plus exposée à ressentir les effets funestes d'un débordement de puissance de la France.

La République des Provinces-Unies se trouvait placée en première ligne parmi les États menacés, à cause de sa proximité de la France. Elle vit alors se dissoudre ses anciens liens d'amitié avec cette puissance ; car, ce que Henri IV et Louis XIII avaient protégé, Louis XIV paraissait disposé à le détruire : ce que la paix de Munster avait considérablement relâché, la paix des Pyrénées le rompit irrévocablement, pour y substituer un état de méfiance permanent, toujours prêt à dégénérer en un état d'hostilité.

Telle était devenue la position des États-Généraux vis-à-vis de la France ; leur intérêt les portait à chercher un allié auprès de l'Angleterre, puissance maritime et protestante comme la République, et tout aussi intéres-

sée que celle-ci à combattre la suprématie à laquelle Louis XIV commençait si ouvertement à viser.

Nul doute que l'alliance entre la Grande-Bretagne et les États-Généraux contre la France n'eût été recherchée avec empressement par ceux-ci, à cette époque; car la raison d'État le commandait. Mais la restauration de la maison de Stuart, en 1660, vint déranger cette combinaison politique. Si la France était devenue l'ennemie naturelle des Provinces-Unies, la royauté restaurée en Angleterre se déclara l'adversaire implacable du système oligarchique de Jean de Witt, et le protecteur hautement avoué du prince d'Orange et du parti qui demandait le rétablissement du stathoudérat.

Le parti oligarchique se trouva alors placé entre deux écueils.

S'unir étroitement avec l'Angleterre contre la France, c'était s'exposer à se voir culbuter par le gouvernement anglais, qui n'avait de sympathie que pour la maison d'Orange et pour le parti qui soutenait les intérêts du prince : s'unir à la France pour s'en faire un appui contre les maisons d'Orange et de Stuart réunies, c'était compromettre l'existence de la République, risquer l'avenir des Provinces-Unies.

De Witt, malgré toute son habileté, ne sut jamais se tirer de ce dilemme : il était insoluble. Que fit-il alors? Il organisa un système de bascule dirigé tantôt contre Louis XIV, tantôt contre Charles II : arme dangereuse pour celui qui s'en servait, et qui, tôt ou tard, devait

infailliblement se briser entre ses mains, pour l'exposer à la vengeance de ceux contre qui il croyait pouvoir jouer ce double jeu.

La restauration de la maison de Stuart fut saluée par des cris d'allégresse par tous les partisans de la maison d'Orange et du stathoudérat. Elle fut par cela même un sujet d'inquiétude pour Jean de Witt et les hommes de son parti. Les premiers se berçaient de l'espoir que le rétablissement de la royauté en Angleterre amènerait dans la République un retour vers le principe monarchique, c'est-à-dire vers l'unité gouvernementale, en rétablissant le stathoudérat. Mais plus cet avenir souriait aux partisans de la maison d'Orange, plus il froissait les intérêts du parti oligarchique, qui détestait ce principe d'unité si contraire à ses vues ambitieuses.

Il va sans dire que Charles II, remonté sur le trône, embrassa avec chaleur les intérêts de son neveu le prince d'Orange. Il feignit de pardonner à Jean de Witt ce qu'il appelait sés méfaits, dans l'espoir de le rendre plus docile à ses vues sur l'avancement des affaires de son neveu. Mais de Witt lui opposa une résistance qui surprit d'abord le monarque anglais, et qui, au bout de quelque temps, excita toute sa colère.

Après avoir inutilement essayé par les voies de la douceur et de la persuasion à faire rétablir le stathoudérat en Hollande, le cabinet anglais se décida à obtenir ce rétablissement par la voie des armes.

Telle fut l'origine de la seconde guerre maritime entre

l'Angleterre et les Provinces-Unies, qui éclata en 1664.

La première, sous Cromwell, avait été entreprise en haine du prince d'Orange et de son parti ; la seconde fut entreprise dans l'intérêt de ce même prince, et dans l'espoir de faire tomber Jean de Witt et son parti, pour amener au pouvoir les adhérents de la maison d'Orange.

Les calculs de la cour d'Angleterre furent cette fois plus conformes au véritable état des choses et des partis dans la République, que ne l'avaient été ceux de Cromwell, lorsqu'il fit la guerre aux Provinces-Unies.

Jean de Witt et son parti avaient tout à redouter du mécontentement qu'allait exciter dans la nation une guerre coûteuse, qui exposerait le commerce et la navigation à mille embarras et à de grandes pertes. Cependant, il était impossible d'éviter cette guerre, à moins de céder la place au prince d'Orange et à son parti.

Pendant le cours de cette guerre, qui dura trois années, Jean de Witt se vit souvent sur le point d'être accablé sous le poids de la haine que lui et son parti inspiraient au peuple. Mais les talents et la fermeté du conseiller pensionnaire ne se démentirent pas : ses négociations, habilement dirigées, lui procurèrent l'appui de Louis XIV, qui daigna lui tendre une main secourable ; car, pour ce monarque francais, le moment n'était pas encore venu de faire tomber le fier républicain. Sa chute eût ramené le parti d'Orange et détruit des ferments de discorde dans l'État ; le stathoudérat eût consolidé l'État, et Louis XIV voulait sa ruine. La chute de Jean de Witt

fut donc différée par Louis XIV, pour le faire tomber en même temps que son pays.

Des dépenses considérables, pour ne recueillir que des succès douteux, dégoûtèrent bientôt le roi d'Angleterre de cette guerre. La glorieuse expédition de Chatam et la destruction d'une partie de la flotte royale par une escadre de la République terminèrent cette guerre. La paix fut conclue à Bréda en 1667. Charles II, en signant cette paix, dut abandonner le projet de replacer le prince d'Orange à la tête de la République. Jean de Witt et son parti triomphaient du côté de l'Angleterre, mais d'autres dangers les attendaient du côté de la France.

Louis XIV venait de manifester ses intentions : il revendiquait du chef de sa femme une grande partie des Pays-Bas espagnols. Il le faisait, disait-il, en vertu d'un droit coutumier dit de *dévolution*, ce qui l'autorisait à réclamer ces territoires après la mort du père de la reine de France. A l'appui des négociations diplomatiques, Louis XIV fit marcher ses armées, qui, dans un pays à peine gardé, eurent bientôt occupé tout ce que le roi de France réclamait du roi d'Espagne.

Jean de Witt avait eu connaissance des prétentions du roi de France : il avait cherché à prévenir cette prise de possession à main armée ; mais il avait échoué. Si Louis XIV persistait dans son dessein de retenir cette portion des Pays-Bas, la République ne pouvait se dispenser de secourir le roi d'Espagne, dans l'intérêt même des Provinces-Unies, menacées elles-mêmes par cette

extension de la domination française : c'était donc la guerre avec la France.

L'oligarchie communale, toute-puissante dans les assemblées souveraines, était cependant complètement étrangère à la guerre et à la carrière des armes. Ce n'était point dans ses rangs qu'on aurait pu trouver un chef pour commander les armées de la République. Ce chef ne pouvait être que le prince d'Orange qui, à cette époque, venait d'atteindre sa dix-septième année. Jean de Witt et son parti se soumirent à un mal qu'ils ne voyaient pas moyen d'éviter, à moins d'ameuter contre eux la République tout entière.

Mais pour atténuer ce que ce commandement en chef des armées pouvait avoir de dangereux pour leur système, il fut résolu, sous l'inspiration de Jean de Witt, de déclarer qu'à l'avenir le commandement en chef des troupes de la République serait incompatible avec les fonctions politiques de stathouder, et que quiconque serait nommé capitaine-général de l'Union devait commencer par s'engager par serment à ne pas accepter les fonctions de stathouder. Cette résolution fut prise par les États de Hollande ; elle fut appelée l'*Édit perpétuel* : tous les magistrats furent obligés d'en jurer l'observation, à moins de perdre leur place.

L'*Édit perpétuel* fut dicté par l'égoïsme du parti qui voulut l'imposer à la nation comme loi fondamentale de l'État. Mais tous ceux qui n'étaient pas immédiatement intéressés à cette mesure murmurèrent contre les au-

teurs de cette résolution. On y vit d'ailleurs une preuve du peu de confiance que le parti oligarchique avait dans ses propres forces, et combien il craignait l'influence d'un chef militaire.

Malgré cette nouvelle preuve des sentiments hostiles du parti de de Witt contre le prince d'Orange, le parti de celui-ci se fortifiait dans la République, et la majorité de Guillaume III fournit à ses partisans l'occasion de manifester leurs sentiments à son égard.

On vit alors éclater la division entre la province de Zélande et celle de Hollande; car, tandis que celle-ci prenait de nouvelles mesures pour tenir le prince d'Orange éloigné des affaires, l'autre l'appelait dans son sein, lui prodiguait des honneurs; et ce ne fut pas sans un violent dépit que de Witt apprit que les États de Zélande avaient profité de la majorité de Guillaume III pour l'investir de la dignité de *premier noble* de Zélande, prérogative qui avait été héréditaire dans sa famille depuis Guillaume Ier.

Tout ceci prouvait que l'absolutisme du système de Jean de Witt commençait à peser sur les autres provinces d'une manière insupportable, et qu'elles n'attendaient qu'une occasion pour se soustraire au joug que les États de Hollande prétendaient leur imposer.

Le prince d'Orange était enfin d'âge à se placer à la tête du mouvement réactionnaire qui se préparait dans la République; de là aussi baisse du crédit de Jean de Witt en dehors de sa petite clientèle oligarchique.

La politique de celui-ci l'avait fatalement conduit dans une impasse d'où il ne pouvait sortir qu'en accumulant fautes sur fautes.

Si on avait la guerre, le prince d'Orange sortait avec éclat de la nullité politique dans laquelle le parti de de Witt était parvenu à le tenir jusqu'à ce jour : il allait jouer un rôle à la tête de l'armée ; une partie de l'autorité allait être transportée dans son camp ; une bataille gagnée ou perdue pouvait même entraîner après elle la ruine du parti oligarchique, soit par l'enthousiasme excité par un succès, soit par la terreur qu'inspirerait une défaite.

Pour conservêr la paix, il fallait consentir à laisser dépouiller le roi d'Espagne, satisfaire l'ambition de Louis XIV, lui abandonner la plus belle partie des Pays-Bas pour agrandir la France, au point d'en faire un État limitrophe de la République.

Voilà où la prétendue habileté de Jean de Witt avait conduit les affaires de son pays ; et tout cela dans le but de satisfaire l'esprit de domination du parti dont il était le chef.

Pour éviter cette rupture qu'il redoutait, Jean de Witt eut recours à un moyen terme. Il consent à dépouiller le faible pour enrichir le fort : il impose quelques sacrificcs au roi d'Espagne, et il fait annoncer à Louis XIV que, s'il persiste à réclamer la totalité, on la lui contestera les armes à la main.

Il va sans dire que de Witt n'était pas de taille à tenir

seul ce langage au monarque français; mais il trouva deux hommes qui consentirent à placer leurs noms avec le sien sous cet *ultimatum* : ce fut Temple d'abord, ambassadeur du roi d'Angleterre à La Haye, auquel se joignit l'envoyé du roi de Suède. Ce fut là ce qu'on appela plus tard la *triple alliance*.

Louis XIV se laissa éblouir par un fantôme qui se serait dissipé, si, au lieu de négocier, il eût marché en avant. Peut-être même que, si, à cette époque, il eût envoyé ses armées pour attaquer les Provinces-Unies, il eût réussi à faire ce qu'en 1672 il ne put exécuter : effacer la République de la carte de l'Europe. L'état de délabrement dans lequel Jean de Witt avait laissé tomber l'état militaire et tout ce qui concerne l'armée de terre, était tel, qu'aucune résistance sérieuse n'eût été possible ; car ce ne fut qu'après la crise de 1668 que de Witt s'occupa, quoique faiblement, à mettre la République dans un état de défense tel quel, contre une attaque de Louis XIV.

Celui-ci céda donc aux exigences de la triple alliance. La paix fut signée à Aix-la-Chapelle (1668), et la France se trouva être considérablement agrandie sur sa frontière du nord.

Alors le parti oligarchique entonne l'hymne de la victoire ; il se proclame le sauveur, l'ange gardien de la balance politique en Europe ; il a fait reculer le puissant roi de France ! Mais ces impudentes fanfaronnades étaient aussi déplacées qu'imprudentes. Louis XIV, déjà irrité

d'avoir rencontré un obstacle imprévu, sentit augmenter sa colère, en entendant les éloges que le parti oligarchique hollandais se prodiguait à lui-même ; alors aussi il prend la résolution d'exterminer cette orgueilleuse République et ces marchands qui s'imaginent dicter des lois à un roi de France.

Les trois années qui suivirent la paix d'Aix-la-Chapelle furent sans contredit les plus difficiles du ministère de Jean de Witt. Il avait à combattre à l'intérieur la force croissante du parti d'Orange, la haine de plus en plus violente que le peuple portait à son système. Enfin la phalange oligarchique en Hollande, jadis si compacte, si serrée autour de son chef de file; cette phalange ne marchait plus avec la même docilité sous les ordres de son guide. Déjà il y avait eu quelques défections, signe certain que l'étoile de Jean de Witt pâlissait, et qu'un nouvel astre se montrait sur l'horizon.

Voilà pour la situation à l'intérieur de la République.

Au dehors, cette situation n'était pas moins alarmante pour de Witt.

La triple alliance, ce traité éphémère, était dissoute.

Louis XIV ne cessait de négocier dans toutes les cours de l'Europe, pour se procurer, soit des alliés contre la République, soit la promesse des princes de demeurer neutres dans la guerre d'extermination qu'il méditait.

Le roi d'Angleterre, poussé par sa haine contre de Witt, consent à s'unir à la France pour détruire la République.

L'Empereur, qui venait de conclure avec Louis XIV

un traité de partage éventuel de la succession d'Espagne, s'engage à rester neutre.

La Suède abandonne la République à son sort.

L'Empire n'était pas sans inquiétude. On y prévoyait que la ruine de la République pourrait devenir fatale au corps germanique. On s'y réjouissait, à la vérité, à l'idée que l'orgueil des marchands hollandais serait châtié par Louis XIV ; mais on redoutait que ce châtiment n'allât trop loin, et que la destruction des Provinces-Unies ne devînt le marche-pied qui conduirait Louis XIV à asservir l'Empire.

L'Empire était divisé ; les princes catholiques se réjouissaient à la pensée de voir crouler l'édifice protestant en Hollande. Les princes qui avaient embrassé la Réforme n'étaient pas de force à soutenir une lutte isolée. La faiblesse et la désunion du corps germanique étaient un gage certain de succès pour Louis XIV et de frayeur pour l'Empire. Ce fut dans ces circonstances que Leibnitz écrivit son fameux Mémoire, par lequel il suggérait à Louis XIV de détruire la puissance de la Hollande, en ruinant son commerce et sa puissance coloniale. A cet effet, Leibnitz proposait à Louis d'aller conquérir l'Égypte pour faire de cette contrée le centre du commerce de l'Orient et du globe, ce qui eût été la ruine du commerce des Hollandais. Amsterdam eût cessé d'être le marché universel. Mais Louis XIV, visant à l'agrandissement territorial de son royaume, ne crut pas devoir se laisser détourner de

son projet pour aller faire des conquêtes aussi lointaines.

Il ne restait d'allié à la République que le roi d'Espagne ; ses vastes domaines, éparpillés sur plusieurs points de l'Europe, offraient plus de points d'attaque que de défense. L'alliance entre la République et l'Espagne fut donc une alliance entre l'impuissance et la faiblesse.

C'est sous ces auspices menaçants que s'ouvre la mémorable année de 1672, qui, croyait-on, devait être la dernière de l'existence de la République.

Pendant ce temps, que faisait-on à La Haye? On s'y disputait, comme les Grecs du Bas-Empire se disputaient entre eux au moment où les Osmanlis menaçaient Bysance. Ce n'étaient pas, à la vérité, des questions théologiques et de grammaire qui occupaient les esprits en Hollande; mais on s'y querellait pour savoir à qui appartiendrait le commandement de l'armée, si le prince d'Orange serait nommé capitaine-général; qu'elle serait son autorité, si elle serait temporaire ou à vie. . . . .

Pendant ces interminables disputes, on négligeait d'organiser des moyens de défense bien entendus, la République demeurait exposée à une invasion ; et, quand l'armée de Louis XIV se mit en marche au printemps de l'année 1672, on se trouva pris comme au dépourvu : rien n'était prêt pour repousser l'agression dont on savait être menacé d'un jour à l'autre.

L'armée, si tant est qu'on puisse donner ce nom à cette poignée d'hommes si mal armés, qu'ils n'avaient ni canons, ni même de poudre, et plus mal disciplinés

encore, auxquels le prince d'Orange commandait comme capitaine-général ; cette armée ne pouvait opposer aucune résistance sérieuse, quand les forces imposantes du roi de France viendraient fondre sur elle pour l'écraser.

Partout où elles se montrèrent, ce fut pour prendre possession des villes et des places sans combattre. Devant ces troupes débandées, il n'y avait que des avantages à remporter, aucune gloire à acquérir (1).

Louis XIV pénètre au milieu du pays ; ce n'est que là qu'il veut dicter les conditions de la paix en vainqueur implacable.

Pendant ce temps, la plus horrible confusion règne dans les villes et les campagnes de la Hollande ; les autorités n'étaient plus respectées par le peuple, qui avait pris ses magistrats en horreur, qui les accusait de livrer le pays à l'ennemi.

Les assemblées souveraines, celle des États-Généraux et celle des États de Hollande, offraient l'aspect le plus sinistre. Toutes les formes régulières étaient mises de côté. Enfin, il n'y eut dans ce désastre universel que le parti oligarchique qui ne perdit pas la tête, mais qui, dans cette crise et jusqu'au dernier moment, espéra faire triompher sa cause, à l'aide des maux qui accablaient la patrie commune.

On savait que Louis XIV avait déclaré qu'il ne vou-

(1) Correspondance inédite du prince de Nassau-Siegen, l'un des généraux de l'armée des États, avec le prince d'Orange, relativement à l'état moral et matériel de l'armée de la République.

fait traiter qu'avec ceux qui pourraient lui payer l'énorme rançon qu'il exigeait pour l'indemniser des frais de la guerre. Ces millions, réclamés par le roi de France, ne pouvaient être trouvés qu'en Hollande. Les États de cette province, en indemnisant Louis, conservaient leur indépendance et achetaient en quelque sorte les provinces conquises par les Français; celles-ci seraient, par conséquent, passées des mains d'un vainqueur belliqueux entre celles de petits tyrans hypocrites. Tel fut le projet que conçut l'oligarchie hollandaise à l'heure de son agonie. C'est au moment où les négociations pour l'accomplissement de ce perfide traité allaient s'entamer au camp de Louis XIV, qu'éclate cette révolution populaire qui élève Guillaume III au stathoudérat et fait tomber Jean de Witt et son parti du pouvoir.

De Witt tomba dans l'abîme qu'il s'était creusé lui-même : son républicanisme, c'était la tyrannie; car il ne comprit jamais que le monopole de la liberté, c'est la servitude pour tous, moins quelques hommes privilégiés (1).

Il s'était toujours brutalement opposé aux vœux du peuple, ses concitoyens. Ceux-ci s'en souvinrent un jour, jour terrible pour lui, car ce jour fut le dernier de sa vie.

(1) Certes, il n'y a pas là de quoi lui valoir les éloges que lui ont prodigués quelques historiens, ceux même qui font montre d'opinions libérales. Mais, parmi ces historiens, il y en a beaucoup de qui on pourrait dire ce que Montesquieu disait de Voltaire : « Il est comme les moines qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur Ordre. Voltaire écrit pour son couvent. »

Tel fut le résultat de l'administration des vingt années de Jean de Witt : la ruine de son pays et sa mort violente (1).

Avant la catastrophe dont de Witt fut la victime, le prince d'Orange avait déjà été proclamé stathouder et capitaine-général de l'Union, comme ses ancêtres l'avaient été. Peu à peu l'effervescence du peuple se calma et les affaires reprirent leur allure accoutumée dans la République. On put s'occuper alors de la défense régulière du pays et de déloger les Français des provinces conquises.

Au point d'abaissement où les Provinces-Unies étaient tombées, elles comprirent que, si les prédécesseurs de Guillaume III avaient identifié leurs intérêts avec les des-

(1) C'est passé en vérité historique chez les écrivains français, que Jean de Witt et son frère ont été massacrés d'après les instigations secrètes de Guillaume III. Cependant, quand on consent à commettre un crime politique, au moins faut-il que ce crime soit profitable à celui qui le fait commettre. Or, quel intérêt le prince d'Orange pouvait-il avoir à la mort des frères de Witt ? Guillaume III était stathouder depuis plusieurs semaines, et Jean de Witt avait renoncé à la charge de conseiller pensionnaire, lorsque lui et son frère furent massacrés par la populace de La Haye. Le prince était à l'armée lorsque le tumulte éclata le matin, et, dans l'après-midi, les frères de Witt avaient cessé d'exister.

La vérité est que Jean de Witt et son frère étaient considérés l'un et l'autre comme des traîtres, ayant de criminelles relations avec l'ennemi, et il est facile de comprendre combien l'exaspération devait être grande, d'autant plus que cette accusation n'était pas dénuée de fondement. En voici la preuve :

Louis XIV n'aurait pas été fâché de voir remonter de Witt *sur sa bête*, comme le dit Louvois dans une lettre au maréchal de Luxembourg : à cet effet, le général français avait reçu l'ordre d'encourager sous main de Witt et son parti ; et ceux-ci, dans l'espoir de se faire un appui du roi de France, allèrent jusqu'à faire les promesses les plus infâmes aux ennemis de la République. « Ils m'ont quasi promis de me faire battre les ennemis, pourvu » qu'il y eût des conditions réglées avec M. de Witt. » Voilà ce que le maréchal de Luxembourg écrivait à Louvois. — On voit par là que de Witt

tinées de la République, celle-ci devait, dans ce moment suprême, identifier sa cause avec celle de Guillaume III. Toute l'histoire de ce prince est renfermée dans cette pensée, où viennent aboutir tous les événements de la vie de ce grand homme. Ce fut l'ambition de Louis XIV qui créa cette position glorieuse au prince d'Orange, et qui fit d'un homme, qui avait dans son caractère tout ce qui forme les rois les plus absolus, l'adversaire le plus ardent du pouvoir arbitraire et du despotisme politique et religieux. Ce fut là, peut-on dire en toute vérité, un des miracles de Louis XIV. Celui-ci, en soumettant tout à sa grandeur personnelle, força son adversaire à sou-

était traître à son pays; car ces ennemis, qu'il promettait de faire battre par les Français, c'était l'armée de la République ! De Witt avait envoyé pour moins que cela Buat à l'échafaud, durant la deuxième guerre maritime avec l'Angleterre. Buat n'avait été tout au plus coupable que d'avoir entretenu une correspondance cachée avec les ministres de Charles II. Le peuple tira donc une vengeance atroce de la perfidie de Jean de Witt et de son parti ; mais les historiens français se gardent bien de parler de cette correspondance du maréchal de Luxembourg avec Louvois, pour ne pas compromettre la mémoire de Jean de Witt. On la trouve dans un ouvrage ayant pour titre : *Campagne de Hollande, en 1672, sous les ordres de M. le duc de Luxembourg. Recueil de pièces copiées sur les originaux, au dépôt de la guerre de la Cour de France.* La Haye, 1759; in-f°.

Ces mêmes écrivains, qui veulent à toute fin faire de Jean de Witt un martyr de la liberté de son pays, et une victime immolée aux vengeances personnelles du prince d'Orange, se donnent bien de garde aussi de citer le passage suivant :

« Le parti républicain fut abattu par la chute de ses deux chefs; le » prince d'Orange profita de ces excès qu'il détestait. Il domina dès lors » par lui ou par les siens dans toutes les délibérations de la République, et » les mesures qui furent prises eurent désormais plus d'ensemble, de con- » sistance et de vigueur. »

On trouve ce passage dans *Beaurain*, *Histoire de la Campagne de M. le prince de Condé, en 1674. Introduction.*

mettre sa propre grandeur à la grandeur de la cause dont il se constitua le défenseur. L'histoire offre peu de contraste aussi tranché et aussi rempli d'intérêt.

Cependant le bruit de cette rapide conquête avait excité les inquiétudes de l'Europe. Bientôt il s'offrit des alliés à la République : l'Empereur, l'Empire, l'électeur de Brandebourg et plusieurs autres princes étaient intéressés à ne pas laisser écraser les Provinces-Unies par la France.

Le cabinet anglais lui-même finit par entrevoir qu'en soutenant Louis XIV dans cette guerre, il faisait un marché de dupe, et que tous les avantages de la conquête seraient au profit du monarque français et tourneraient à la honte de l'Angleterre.

Guillaume III profita de toutes ces dispositions, et les secours ne tardèrent pas à arriver du côté de l'Allemagne.

Un temps d'arrêt imprimé à sa marche triomphale devint aussi fatal à Louis XIV. Avant la fin de l'année, la plus grande partie de ses troupes avaient évacué le territoire de la République ; mais plusieurs places furent pourvues de nombreuses garnisons, d'où les Français menaçaient la province de Hollande d'une attaque.

Dès l'année 1673, le théâtre de la guerre est transporté du territoire de la République sur le Rhin, dans l'Empire et dans les Pays-Bas espagnols ; et, avant la fin de cette année, Louis XIV évacue toutes ses conquêtes dans les Provinces-Unies.

C'est pendant les années 1673 et 1674 que se forment,

sous les auspices et par les soins infatigables de Guillaume III, ces alliances entre les puissances du continent dirigées contre la France, et qui donnèrent à cette ligue le nom de Grande Alliance, par la grandeur de son but et l'extension de ses moyens.

L'intervention de Guillaume III dans les affaires publiques de l'Europe y amena une révolution complète, et voici comment :

Avant et depuis la paix de Westphalie, les puissances protestantes, excitées par leur crainte de la maison d'Autriche, par leur aversion pour le catholicisme, n'avaient cru pouvoir se soustraire à ces deux dangers qu'en acceptant le patronage puissant de la France, patronage qui, bientôt, devint une autre tyrannie : Guillaume III comprit toute l'absurdité de ce système, qui conduisait directement à l'anéantissement de l'indépendance du continent.

Il résolut d'arracher l'Europe à ce danger. Il comprit donc qu'il était plus que temps de mettre de côté ces vieilles rancunes politiques, nées à la suite de la réforme religieuse entre les États protestants et les puissances catholiques ; il comprit, en un mot, que si le parti protestant ne voulait pas être cause de la ruine de la liberté européenne, il fallait qu'il entrât dans une voie nouvelle, c'est-à-dire qu'il vînt à renoncer à l'appui de la France pour se réunir aux puissances catholiques, afin de combattre à forces réunies la trop grande puissance de Louis XIV. Les premiers pas dans cette route de salut

général furent faits par la conclusion de la grande alliance, qui suivit la rupture du congrès de Cologne en 1674. Ceux qui, pendant près d'un siècle, s'étaient combattus, ruinés réciproquement, devinrent alors des alliés naturels. Telle fut la révolution politique à laquelle Guillaume III eut la gloire d'attacher son nom, au début de sa participation aux affaires publiques.

Néanmoins, cette grande alliance reste frappée de stérilité dans ses résultats, parce que la cour de Londres refuse d'y entrer. En 1674, le roi d'Angleterre dépose les armes contre la République; il signe la paix avec les États-Généraux; mais, malgré tous les efforts, toutes les instances de Guillaume III, le cabinet anglais refuse d'entrer dans la ligue européenne contre la France; si les sympathies du peuple anglais étaient pour la cause que le prince d'Orange défendait, celles des Stuarts étaient pour le roi de France. Les Stuarts étaient dévoués à Louis XIV par sentiment religieux, par un besoin incessant d'argent, par méfiance et haine contre le Parlement, enfin par le désir d'établir le pouvoir illimité de la couronne en Angleterre, à l'aide des secours de Louis XIV, et du retour vers le catholicisme. Louis encourageait puissamment le roi d'Angleterre à persévérer dans cette voie, et, pour rendre la cour de Londres plus docile et pour la lier plus intimement à la cause de la France, Louis XIV accordait des subsides à Charles II, qui les touchait avec reconnaissance, pour n'avoir pas besoin de les demander au Parlement.

Cette conduite dépopularisait de plus en plus la cour et la famille royale en Angleterre, tandis que la conduite du prince d'Orange obtenait toute la sympathie du peuple anglais, parce qu'il voyait en lui le défenseur de l'indépendance européenne et le soutien de la cause protestante, deux intérêts qui se confondaient à cètte époque.

Un premier congrès avait été réuni à Cologne, en 1674, pour y traiter de la paix générale; il se sépara sans rien terminer.

De nouvelles négociations amenèrent, en 1676, la réunion d'un congrès à Nimègue; mais tout y languit jusqu'à l'époque décisive du mariage de Guillaume III, qui eut lieu après la fin de la campagne de l'année 1677.

L'alliance du prince d'Orange avec la princesse Marie, nièce du roi de la Grande-Bretagne et fille de l'héritier de la couronne, le duc d'York, fut un coup de foudre pour Louis XIV. Il comprit alors que si la cour d'Angleterre ne lui échappait pas complètement, il perdait pour toujours l'espoir de rallier la nation anglaise à sa politique, et que, de ce jour, elle se rangerait constamment en opposition avec la cour, du côté de la cause que le prince d'Orange défendait avec tant d'ardeur et de talent.

Le rôle du cabinet anglais devint aussi plus difficile à dater de ce mariage; des tiraillements continuels l'empêchaient de se prononcer ouvertement entre Louis XIV et Guillaume III. Ses prédilections le portaient à favoriser tous les desseins du premier; mais la crainte de blesser trop vivement les sympathies nationales, l'obligeait à

conserver de grands ménagements vis-à-vis du prince d'Orange. Ainsi faisant, la cour d'Angleterre tomba dans une nullité complète et dans le mépris universel; elle ne se signala plus que par ses perfidies, tantôt envers Louis XIV, tantôt à l'égard du prince d'Orange et de ses alliés. Elle finit par devenir un embarras pour tous, et ceci explique la fin qui était réservée à la maison de Stuart.

Ce ne fut que vers la fin de l'année 1677, et après le retour du prince d'Orange de son voyage en Angleterre, que les négociations furent poussées avec une nouvelle activité au congrès de Nimègue.

Tout l'hiver de 1678 se passa en négociations, et, à l'entrée de la campagne militaire de cette année, le manque d'union entre les alliés, d'une part, et de l'autre le manque de bonne foi et la partialité de la cour de Londres pour la France, firent prévoir au prince d'Orange quelle serait l'issue de ces négociations, si le sort des armes favorisait Louis XIV.

Celui-ci s'attachait principalement à désunir les alliés, à rompre la grande alliance. A cet effet, il cherchait à conclure une paix séparée avec les Etats-Généraux, dans le but de dicter plus tard la loi à l'Espagne et à l'Empereur.

Guillaume III considérait cette manière de négocier comme ruineuse et pour les Provinces-Unies, et pour l'Europe en général. Il travaillait donc à faire conclure une paix générale, s'appuyant en ceci sur les traités con-

clus entre les Etats-Généraux et les alliés de la République. Sa réponse à ceux qui lui parlaient de l'urgence d'une paix séparée était invariablement celle-ci : « Les » Provinces-Unies ont trouvé des défenseurs à l'heure du » danger ; aujourd'hui l'honneur ne permet pas qu'on » abandonne à la merci du roi de France ceux qui ont » sauvé la République. Ce serait là une infamie, une là» cheté ; je n'y consentirai jamais. »

Mais ce noble langage était peu apprécié dans la République ; on y avait hâte de sortir de la guerre le moins mal possible. D'ailleurs les débris du parti de de Witt travaillaient puissamment dans le sens de Louis XIV, pour ruiner le crédit du prince tant dans la République qu'à l'étranger ; ces hommes, ardents adversaires du stathouder, poussaient donc de tout leur pouvoir à une réconciliation immédiate avec la France, sans s'inquiéter du mal qui pourrait en résulter pour les alliés de la République et pour l'État lui-même.

Voilà en peu de mots le nœud des intrigues diplomatiques qui présidèrent aux négociations de Nimègue (1).

Quoique les vues du prince fussent éminemment favorables aux intérêts de la cause générale, il n'en est pas moins vrai aussi qu'il était fort mal secondé par ceux-là même pour lesquels il travaillait. Il avait à lutter à la fois contre l'épuisement des Provinces-Unies, contre les perfidies et les embûches de la cour de Londres, contre

(1) Lettres inédites du conseiller pensionnaire Fagel au prince d'Orange, durant les négociations de la paix.

la faiblesse de l'Espagne, contre l'inertie de l'Empereur, contre le manque d'accord qui régnait dans l'empire; c'étaient là autant de motifs qu'on alléguait au prince, pour ne pas s'opiniâtrer à continuer la guerre et à sacrifier les intérêts de la République à celui de princes dont il n'avait aucun secours à attendre.

Mais aussi toutes ces causes réunies lui faisaient envisager avec effroi l'avantage que la France retirerait d'une négociation séparée avec les Etats-Généraux, négociation à laquelle ceux-ci ne paraissaient que trop disposés à l'ouverture de la campagne de 1678.

Les succès des armes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols, durant cette campagne, précipitèrent un dénouement si redouté par le prince d'Orange pour le bien de la cause commune.

Les Etats-Généraux abandonnèrent leurs alliés et conclurent un traité de paix séparé avec le roi de France.

Les alliés de la République se plaignirent avec aigreur de l'abandon où les laissaient les Etats-Généraux, et Guillaume III éprouva le plus violent chagrin d'un traité qui bouleversait entièrement ses vues politiques en mettant en quelque sorte l'Europe à la merci de Louis XIV.

Pendant que la question européenne se dénouait si fatalement au congrès de Nimègue, le prince d'Orange était à la tête de l'armée près de Mons. Ce fut sur ces entrefaites qu'il livra le combat de Saint-Denis. On savait combien la paix séparée qui venait d'être conclue devait contrarier le prince d'Orange. On crut donc que le dépit

et l'humeur qu'il en éprouva le portèrent à risquer une bataille qui, gagnée, pourrait encore changer la face des affaires et rompre le traité qui venait d'être signé entre la France et les Etats-Généraux. Ceci avait une apparence de probabilité très-grande, d'autant plus que le maréchal de Luxembourg avait reçu avant le combat la nouvelle que la paix venait d'être signée. Mais le général français l'avait reçue en droiture de Nimègue, tandis que le prince n'en reçut l'avis que de La Haye. Ceci explique pourquoi la nouvelle arriva un jour plus tard au camp du prince d'Orange, au moment où il se préparait à poursuivre les avantages qu'il avait obtenus la veille sur l'ennemi (1).

(1) Cette bataille de Saint-Denis a toujours été, surtout de la part des écrivains français, un des grands chefs d'accusation contre Guillaume III. On a dit et répété sur tous les tons qu'il avait la nouvelle de la signature du traité dans sa poche. D'où pouvait-il l'avoir reçue? De La Haye ou de Nimègue même. De La Haye? Les États-Généraux ne reçoivent eux-mêmes la nouvelle que le 12, au soir; ils écrivent le 13 : impossible donc que le prince ait la lettre le 14, au matin, avant le combat. De Nimègue? M. Van Beverningh, ambassadeur des États-Généraux au congrès, adressa, en effet, aux États un rapport dans lequel il dit : « Que les ambassadeurs des États écrivirent de Nimègue au prince pour l'informer que la paix venait d'être signée; que » cette lettre fut expédiée avec le paquet du marquis de los Balbasos, l'un » des plénipotentiaires de la cour d'Espagne, puisqu'ils n'avaient pu se procurer d'autre courrier; mais que depuis il arriva à leur connaissance que » le susdit courrier avait été arrêté. »

Ainsi, ni de Nimègue, ni de La Haye, Guillaume ne pouvait avoir reçu la nouvelle de la paix. M. Mignet, qu'on ne soupçonnera sans doute pas de partialité en faveur de Guillaume, le reconnaît lui-même dans son ouvrage de la *Succession d'Espagne*. En effet, au moment où il se préparait à publier la partie de cet ouvrage où était mentionnée la bataille de Saint-Denis, M. de Grovestins lui avait adressé un extrait du Rapport de M. Van Beverningh aux États-Généraux, et M. Mignet avait répondu : « Le témoignage du négociateur de Nimègue concourt à prouver que le prince » d'Orange ignorait que la paix fût déjà signée lorsqu'il livra la bataille » de Saint-Denis. Du reste, la lettre confidentielle du stathouder au pen-

On refusa longtemps de croire à la vérité de ce fait; et, à cette époque, les ennemis du prince s'emparèrent avec avidité de cet événement, pour le rendre de plus en plus suspect dans la République, et en l'accusant d'avoir livré cette bataille pour satisfaire son ambition personnelle, bien qu'il fût instruit de la conclusion de la paix.

» sionnaire Fagel le ferait croire, au besoin, toute seule, tant elle respire la » sincérité. » Il est vrai que M. Mignet ajoute, sur la foi des Mémoires de Gourville, que Guillaume n'ignorait pas cependant que la paix était faite: c'est à Gourville que Guillaume aurait fait cet aveu. Quoi! Guillaume, qui, le lendemain de la bataille, écrivait au pensionnaire Fagel : « Je puis vous » déclarer devant Dieu que je n'ai su qu'aujourd'hui, à midi, par votre lettre » du 13, que la paix était conclue ; » Guillaume aurait avoué à M. de Gourville le contraire de ce qu'il jurait presque solennellement! Et qui aurait fait cela? Un prince léger, au moins dans ses paroles, un homme sans consistance, sans jugement, sans réflexion: non Guillaume, une des figures les plus graves de l'histoire! un homme que tout le monde proclame un grand politique! un prince que sa prudence, sa retenue, sa réserve, faisaient presqu'accuser de dissimulation!

Mais, d'ailleurs, supposons encore qu'il ait su que la paix était signée ; en quoi donc serait-il plus coupable que le maréchal de Luxembourg, auquel on n'adresse aucun reproche? Le maréchal l'avait réellement dans sa poche, la nouvelle de la paix : il l'avoue hautement; mais il n'a pas refusé le combat, il n'a pas proposé de trêve, parce qu'il n'a pas reçu d'ordre de sa cour. Pour le maréchal de Luxembourg, l'excuse paraît bien suffisante, pourquoi ne le serait-elle pas pour Guillaume? Lui aussi a besoin d'ordres pour agir et s'arrêter: ce n'est pas de Nimègue qu'ils peuvent lui venir, c'est de La Haye, des États-Généraux, et c'est le 13 seulement que les États-Généraux lui écrivent.

Il était même à cet égard bien plus lié que le maréchal de Luxembourg, car il ne commandait pas seulement les forces des États, il était généralissime des armées confédérées; il avait entre les mains les intérêts de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Empire, de tous les membres de la grande alliance, qui, eux, ne traitaient pas à Nimègue, qui avaient même protesté, aussi bien que le médiateur anglais, contre la paix séparée entre la France et la République des Provinces-Unies.

Ainsi même, après la nouvelle de la paix, en admettant que Guillaume l'eût reçue, le seul reproche qu'on pourrait lui faire, ce serait, non pas d'avoir livré bataille, mais d'avoir gardé dans son armée les troupes des États-Généraux.

Cette paix séparée eut toutes les conséquences fatales que Guillaume III avait tant de fois prédites à ses fauteurs : elle livra l'Empereur et le roi d'Espagne à la merci de Louis XIV ; la maison d'Autriche, déjà si affaiblie, n'obtint pas la paix à Nimègue, elle y reçut la loi de la France. Ce fut l'Espagne principalement qui fut victime de l'ambition de Louis XIV. Tout ce que celui-ci n'avait pu lui arracher, en 1668, à la paix d'Aix-la-Chapelle, lui fut enlevé à celle de Nimègue.

Tels furent les résultats funestes de cette guerre entreprise par tant de princes et de rois, dans le but de sauver les Provinces-Unies, et d'où la République se tira avec égoïsme, sans calculer ce que la reconnaissance et la prudence lui commandaient de faire, c'est-à-dire, ne pas séparer sa cause de celle de ses alliés.

L'époque de cette paix peut être regardée comme l'apogée de la puissance de Louis XIV : rien ne paraissait pouvoir désormais lui résister ; aussi cette paix ne fut-elle qu'une trève ; à peine signée, elle fut mise à néant par de nouvelles usurpations du monarque français sur ses faibles voisins.

La paix de Nimègue, quoique fatale à la cause des alliés, eut encore pu être une faible barrière au système de Louis XIV, si le roi de la Grande-Bretagne, qui était garant de cette paix, eût rempli les devoirs que lui imposait cette garantie. Mais, à cette époque, les affaires intérieures de l'Angleterre étaient dans une si grande confusion, que Charles II ne pouvait s'occuper de ce qui se passait hors

de son royaume. Sa garantie devint donc illusoire. Louis XIV devait le désirer, et nul doute qu'il n'ait travaillé à obtenir un résultat si conforme à ses intérêts.

La duplicité de la cour de Londres, pendant tout le cours des négociations de la paix, et les sourdes menées de Charles II avec Louis XIV, avaient violemment indisposé le peuple anglais contre le roi, et principalement contre son frère le duc d'York. On se plaisait à ébruiter que la cour voulait retourner au catholicisme pour cimenter davantage son alliance avec le roi de France. Ces bruits, semés avec adresse, se propagèrent avec une étonnante rapidité et finirent par produire en Angleterre une violente conflagration, dont l'explosion fut amenée par le prétendu *complot papiste.*

Tout fut ébranlé à cette occasion en Angleterre : la raison de la nation, le trône, l'hérédité de la couronne ; la confusion y fut à son comble pendant plusieurs années ; tout ce que la haine peut inventer de plus violent fut mis en œuvre contre la famille royale, et, de guerre lasse, cette confusion fit place à la soumission la plus absolue. C'est certes là un des spectacles les plus curieux de l'histoire moderne ; mais ce calme apparent cachait un abîme pour la maison de Stuart.

L'exclusion du duc d'York de la succession d'une royauté qui avait à la fois un caractère politique et religieux devint le mot de ralliement de l'opposition.

Aussitôt que cette question eut été soulevée par le vote de la Chambre des Communes, l'opposition, excepté quel-

ques hommes fanatiques et brouillons, qui visaient à l'établissement d'un gouvernement républicain, l'opposition, fidèle à l'Église anglicane, jeta les yeux sur le prince d'Orange, dont la femme devenait l'héritière du trône par la mort naturelle ou politique de son père le duc d'York.

Il va sans dire que le prince d'Orange ne pouvait être indifférent à la grande question qui agitait l'Angleterre à cette époque ; elle l'intéressait sous le point de vue politique et religieux, comme défenseur de l'équilibre politique européen et comme prince protestant.

Les démêlés sur l'exclusion du duc d'York à la succession du trône occupent par conséquent une place importante dans la vie politique de Guillaume III ; car c'est à partir de cette époque que son nom se lie à tous les événements dont l'Angleterre fut le théâtre jusqu'à la révolution de 1688 (1).

Cependant le prince sut observer au milieu de cette crise une admirable réserve. L'opposition aurait volontiers fait de lui son chef de file, son drapeau contre la couronne, sauf à briser son idole le jour où il ne marcherait point d'après ses ordres : ce rôle pouvait convenir à une espèce d'aventurier comme le duc de Monmouth, mais il ne pouvait convenir au défenseur de la cause européenne. La cour aurait vivement souhaité de rallier le prince à ses vues, pour le dépopulariser plus sûrement en

(1) Lettres inédites de M. Van Beuningen, ambassadeur des États à Londres, au prince d'Orange.

Angleterre et n'avoir plus à le redouter comme rival. C'était là un double écueil que Guillaume III sut éviter. Il comprit que son intervention inopportune ne pourrait servir qu'à le compromettre vis-à-vis de la nation effervescente et hors d'état d'entendre raison à cette époque, et vis-à-vis de la cour exaspérée au plus haut point et contre l'opposition et contre le gouvernement parlementaire : faire entendre le langage de la raison à des hommes aussi exaltés, eût été impossible. Le prince d'Orange le comprit et s'abstint de paraître sur cette scène de folie et d'horreur, car, dans le paroxisme de leur fureur, les partis envoyaient indistinctement à l'échafaud l'innocent comme le coupable. Il leur fallait du sang, n'importe lequel, pour assouvir leur rage.

Cette prudente et sage réserve ne fut pas même approuvée par les amis les plus dévoués à la cause du prince d'Orange; car ils lui reprochaient, assez durement même, de manquer à ce qu'il se devait à lui-même, de nuire à sa réputation d'habileté, en ne se montrant point en Angleterre comme le pacificateur entre la cour et la nation. Par là, disait-on, il donnait prise à ses ennemis de le perdre dans l'opinion publique et de le rendre suspect à la Cour (1).

(1) Il existe à ce sujet une lettre admirable de sir W. Temple à Guillaume III, inédite, comme toutes celles qui furent écrites à cette époque au prince d'Orange. Ces lettres font disparaître la lacune qui existe dans les correspondances publiées dans l'appendice aux Mémoires de Dalrymple (1680-1682). On trouve parmi ces lettres des lettres des lords Sunderland, Halifax, de Laurent Hyde, de Godolphin, de Sidney, et des ministres du roi

Le prince n'en persista pas moins dans sa résolution.

Cependant de nouveaux empiétements de la part de Louis XIV viennent renouveler toutes les terreurs de l'Europe. C'est à l'ombre de la paix de Nimègue que le

de la Grande-Bretagne. Toutes prouvent que déjà, à cette époque, on ne croyait pas à la possibilité d'arranger les affaires en Angleterre sans l'intervention du prince d'Orange.

Nous donnons ici la lettre de Temple, qui explique si bien ce qu'on attendait du prince d'Orange longtemps avant l'avénement de Jacques II.

« Votre Altesse croira facilement que j'ai eu ma part dans la peine qu'elle » a bien voulu m'exprimer dans sa dernière lettre, en me parlant de l'état » de nos affaires. C'est une chose qui doit, en effet, affecter tous ceux qui » sont intéressés dans leurs fatales conséquences, au dedans comme au de- » hors, Votre Altesse, surtout, plus qu'une autre, à cause du grand intérêt » qu'elle y prend. Je vais donc, en peu de mots, exposer aux yeux de Votre » Altesse l'état présent des affaires, et, marchant aussi clairement que je » pourrai dans une chose aussi embrouillée, je rappellerai les circonstances » qui se lient le plus particulièrement aux intérêts de Votre Altesse, afin » de la mettre à même de juger de notre position et de sa propre conduite.

» Il est certain qu'une longue suite de malheureux conseils a réduit Sa » Majesté au point d'avoir besoin de l'argent et de l'autorité nécessaires pour » soutenir les droits de sa couronne, comme l'exigent nos affaires au dedans » et au dehors du royaume.

» Il n'y a qu'un Parlement qui puisse porter aide à Sa Majesté dans sa po- » sition, et qui puisse lui fournir l'argent et l'autorité nécessaires pour le » soutien de sa couronne; car, si la première de ces deux choses lui était four- » nie, soit par la France, soit par les papistes, comme l'on en fait courir » le bruit, les secours qu'elle recevrait d'une de ces manières diminue- » raient de plus en plus son autorité, et augmenteraient les craintes et le » mécontentement du peuple.

» Il est évident que cette Chambre des Communes ne donnera au roi au- » cun secours, et que même elle ne contribuera en rien à relever son auto- » rité, tant que le *bill d'exclusion* contre le duc, qui a dernièrement été re- » jeté par la Chambre des Pairs, ne sera pas accepté.

» Le roi est tout à fait décidé à ne jamais consentir à ce bill, ni à aucun » autre de cette espèce, et il ne peut être de nouveau proposé à cette » session de la Chambre des Communes, sans une prorogation de quelques » jours, qui dépend entièrement de Sa Majesté.

» Dans cet état de choses, je ne vois pas la moindre chance d'accord entre » le roi et son Parlement, durant cette session, et je pense que les princi- » paux membres de la Chambre des Communes désirent en voir la fin le

monarque français cherche à se procurer de nouvelles conquêtes, en faisant rendre des *arrêts de réunions.* L'Espagne et l'Empire, menacés de nouveaux démembrements par ce système nouveau de conquêtes, implo-

» plus tôt possible, pour adopter une nouvelle méthode, par laquelle le roi » verra tout de suite l'humeur et la disposition de son peuple. La cour, de » son côté, voudrait que cette session durât longtemps, dans l'espoir de » voir la division se mettre dans le parti qui gouverne la Chambre; mais » je ne crois pas que cela puisse arriver à présent. Quels en seront les résul- » tats? Votre Altesse peut en juger aussi bien que moi; car je ne crois pas » que quelqu'un ait la prétention de le savoir, quoiqu'il soit bien naturel » de penser qu'il y aura un nouveau Parlement, qui sera convoqué tout de » suite après la dislocation de celui-ci; car, autrement, je ne vois pas com- » ment on fera pour calmer le mécontentement public, si le Parlement » présent finit sans l'adoucir.

» A présent, quant à ce qui concerne plus particulièrement Votre Al- » tesse, il me semble évident, d'après le *bill d'exclusion* et toute la mar- » che de cette affaire dans la Chambre des Communes, que ses intérêts à » la couronne resteront intacts, et que tout se passera comme si le duc » était mort, et je crois que si le *bill* venait encore à être discuté dans une » autre Chambre des Communes, il ne serait proposé rien qui ne fût exac- » tement conforme à cette première résolution. Mais si le Parlement » présent ou un autre vient à être dissous sans qu'ils se soient mis d'accord » avec le roi, je ne vois aucun moyen pour nous empêcher de tomber dans » de violents tumultes populaires. Il est clair que le duc de Monmouth ne » manquera pas de se mettre à leur tête, et que non-seulement il sera joint » par la Cité, mais par tous les lords et membres des Communes qui, s'étant » en dernier lieu si fortement déclarés contre le duc, à propos du *bill d'ex- » clusion*, ne veulent plus retourner sur leurs pas, et se jettent dans le parti » qu'ils jugent le plus violent et le plus animé contre lui, non en considé- » ration du duc de Monmouth, mais pour leur propre sûreté. En ce cas, Vo- » tre Altesse aura un rôle très-difficile à soutenir; car, en prenant le parti » de la cour, elle se met, à l'égard du peuple, dans la même position que » le duc d'York. Si Votre Altesse, au contraire, ne se prononce pas, le duc » de Monmouth se mettra peu à peu à la tête de la nation, sous prétexte de » défendre la religion protestante, de chasser le duc, et s'il arrive à un tel » point que le roi ne puisse plus résister au courant, et qu'il soit entraîné » par lui, Votre Altesse sait trop bien ce qui peut en résulter.

» Après tout, il ne reste plus à Votre Altesse que trois partis à prendre : le » premier, c'est de venir ici, comme milord Sunderland et M. Van Leeuwen » (l'ambassadeur des États-Généraux à Londres) disaient que le voulaient

rent l'assistance de Guillaume III et des garants de la paix de Nimègue.

Alors Guillaume vole à Londres pour demander l'exécution de cette garantie au cabinet britannique. Il va

» quelques-uns de vos amis, au commencement de ce Parlement, et d'em-
» ployer tous vos efforts pour décider le roi à consentir au *bill d'exclusion*.
» On aurait lieu d'espérer, dans ce cas-là, que la Chambre des Communes
» mettrait le roi en état de faire respecter les droits de la couronne au dedans
» comme au dehors du royaume, et Votre Altesse pourrait alors se mettre
» à la tête du parti qui a attaqué le duc, et se constituer le défenseur de la
» religion protestante, partout où ce culte aurait besoin de son appui.

» Le second est de continuer à agir comme Votre Altesse l'a fait l'an der-
» nier; c'est-à-dire, de ne pas se mêler de nos affaires, de n'écouter ni le
» parti de la cour, ni celui du peuple; de s'abstenir enfin de toute démar-
» che qui pourrait être regardée comme injuste ou disgracieuse, et de lais-
» ser la décision des événements à la volonté du Tout-Puissant.

» Le troisième parti à adopter, serait d'attendre l'issue de la présente ses-
» sion du Parlement, et, en cas de dissolution et de convocation d'un nouveau,
» de venir immédiatement ici, pour déclarer à la fois au roi et à son peuple
» le grand intérêt que Votre Altesse prend à voir s'établir l'union entre le
» roi et le Parlement. Votre Altesse dira, qu'outre nos propres intérêts, ceux
» de la chrétienté seront perdus sans ressource, au printemps prochain,
» sans cette union; qu'outre l'affection que vous portez au roi et l'intérêt
» que vous prenez à ses affaires, vous-même avez des motifs plus puissants
» encore pour désirer que ce rapprochement ait lieu, Votre Altesse étant le
» prince de la chrétienté qui souffrirait le plus si les États-Généraux, voyant
» qu'ils ne sont pas secourus par l'Angleterre, se jetaient dans les bras de la
» France; que Votre Altesse, étant étranger à nos affaires domestiques, ne
» peut proposer les moyens d'accorder le roi et le Parlement; que vous ne
» pouvez qu'en démontrer la nécessité; que, quel que soit le parti qu'on
» adopte, il sera toujours préférable à rien du tout; qu'à la vérité, le parti
» qu'on pourrait choisir serait peut-être considéré par quelques personnes
» comme ruineux et peu sûr, mais que si on persiste à n'en point adopter
» du tout, tout sera perdu sans ressources; que, quant à l'affaire du duc,
» c'est une question domestique à laquelle ni vous ni les États-Généraux
» ne peuvent se mêler, mais que vous contribuerez de tous vos efforts pour
» opérer une heureuse union entre le roi et le Parlement, et pour préserver
» de toute atteinte le protestantisme en ce royaume et, partant, dans le reste
» de la chrétienté, puisque c'est de chez nous que doit venir soutien et appui.

» De ces différents partis, les amis de Votre Altesse ont jugé que le pre-
» mier convient mieux à un grand homme; que le second serait celui

sans dire qu'elle ne pourra être accordée qu'à la condition que le roi se réconcilie avec le Parlement. Mais le prince d'Orange trouve les esprits si aigris de part et d'autre, qu'il ne put rien obtenir, ni du roi, ni de l'opposition. Il quitte l'Angleterre en emportant la douloureuse certitude que les divisions qui y régnaient allaient encore une fois mettre Louis XIV en position d'exécuter sans obstacles les nouvelles usurpations qu'il méditait. C'est ainsi que l'argent que le roi de France prodiguait aux chefs de l'opposition et à la cour d'Angleterre, pour y entretenir des luttes politiques, lui servait à conquérir des provinces.

Dans la République, mêmes intrigues de la part de Louis XIV, pour arrêter l'élan du prince d'Orange. Louis sait que le prince veut proposer une augmentation considérable de l'armée pour être en mesure de disputer, les armes à la main, les conquêtes pacifiques du roi de France.

Alors les intrigues de l'ambassadeur de France à La Haye soulèvent habilement une tempête contre le prince d'Orange, en excitant la régence de la ville d'Amsterdam et les États des provinces de Frise et de Groningue à

» d'un honnête homme ; quant au troisième, qui, vu les circonstances, » semble le seul qui vous reste à prendre, il me paraît difficile qu'un homme » sage s'y refuse, et que, dans les circonstances où nous nous trouvons, il se » contente d'être oublié, négligé et même diffamé à certains égards. Les » ennemis de Votre Altesse sont actifs et malintentionnés, et leurs accu- » sations si peu fondées, que vos amis n'y ont fait aucune attention et ont » jugé plus utile de les laisser tomber d'elles-mêmes. » (Du 30 novembre 1680.)

s'opposer aux desseins que Guillaume III avait formés pour s'opposer aux nouvelles exigences de Louis XIV.

Le tableau de la situation de l'Angleterre explique comment Charles II se trouva dans l'impossibilité d'exercer son rôle de garant de la paix de Nimègue, et comment Louis XIV en profita pour faire de nouvelles acquisitions de territoire sous le vain simulacre d'une paix qu'il enfreignit presque aussitôt qu'elle avait été conclue.

Car, dit un auteur : « Après qu'il eut conclu la paix » avec toutes les puissances avec lesquelles il avait été » en guerre, il continua à vexer et l'Espagne et l'Em» pire, et à étendre ses conquêtes dans les Pays-Bas et » sur le Rhin à l'aide de la plume comme du glaive. Il » créa les *Chambres de réunions*, où ses propres sujets » étaient tout à la fois poursuivants, témoins et juges, » et, d'après les décisions de ces tribunaux, il s'empara, » sous le nom de dépendances et sous le prétexte de » *réunions*, des villes et des districts qui tentaient son » ambition ; il acquit par ce moyen, au milieu de la paix, » plus de territoires qu'il n'eût pu le faire en restant » en guerre. Il agit dans tout ceci sans vouloir recon» naître de bornes ou de limites. Sa gloire l'avait porté » à attaquer la Hollande en 1672, et ses convenances » devinrent plus tard un motif suffisant d'attaque, selon » lui. Il dérobe Strasbourg, achète Casal ; il assiége » Luxembourg, prend cette importante forteresse (1684), » et, pendant qu'il attendait le moment opportun de pro-

» curer à sa maison la couronne d'Espagne, il n'était pas » sans espoir, peut-être, de lui procurer un jour la cou- » ronne impériale (1). »

Toutes ces causes réunies forcèrent donc les ennemis de Louis XIV à le laisser jouir de ce dont il s'était emparé, soit aux dépens du roi d'Espagne, soit aux dépens de l'Empire. Il fallut consentir à un traité, connu dans l'histoire sous le nom de la *Trève de vingt ans* (1684). Ce traité, signé à Ratisbonne, était tout à l'avantage de Louis XIV ; on le laissa en possession de tout ce qu'il s'était fait adjuger, sauf à laisser discuter ses droits par une commission instituée à cet effet, et dont les décisions ne virent jamais le jour.

Ces deux traités, le traité de Nimègue et celui de Ratisbonne, terminent le premier âge, l'âge glorieux du règne de Louis XIV.

Des complications religieuses donnent un caractère nouveau au second âge du règne de Louis XIV. La lutte entre le catholicisme et la réforme, assoupie pendant un temps, se ravive au début de cette époque. L'Angleterre et la France en sont le principal théâtre et la politique s'en empare aussitôt. Bientôt aussi, les adversaires de Louis XIV s'en font une arme puissante contre le dominateur de l'Europe, et les questions religieuses viennent de ce moment se confondre avec les questions politiques.

La tempête qui avait grondé avec tant de violence en

(1) Bolingbroke.

Angleterre s'était peu à peu calmée : alors, aux opinions les plus exagérées et sur la liberté et sur les entraves à mettre au pouvoir de la couronne, on vit succéder un système entièrement opposé. Ceux qui naguère avaient applaudi à l'opposition se mirent à prêcher le dogme de l'obéissance passive au pouvoir avec la plus incroyable hardiesse. L'Angleterre était lasse de tant de troubles, de cet état perpétuel d'anarchie; elle crut trouver le repos dans la soumission la plus absolue aux volontés de la couronne. Dès-lors, il ne fut plus question de convoquer le Parlement; il était devenu inutile : la volonté du roi faisait loi. Ce calme, cette soumission, tout cela cependant n'était qu'un symptôme trompeur; mais il procura sans conteste, à Jacques II, cette couronne dont on avait voulu le priver.

Jacques II monte sur le trône après la mort de son frère Charles II, comme s'il n'avait jamais été question de son incapacité de régner en Angleterre comme roi professant la foi de Rome, dans un État où l'Église protestante fait partie de la constitution du royaume, et où l'Église et l'État se confondent dans la personne du souverain.

Bien plus, le clergé anglican ne fit aucune difficulté de reconnaître la suprématie religieuse de Jacques II, roi catholique, sur l'Église établie. Ce fut dans cet esprit que Jacques II fut couronné et sacré par le primat de l'Église d'Angleterre, que les évêques jurèrent obéissance au roi. Reste à savoir dans quel esprit Jacques II reçut

ces serments dérisoires, et dans quel esprit il prononça le sien : celui de maintenir et de défendre une Église hérétique à ses yeux.

L'esprit s'arrête devant l'impudeur de cette comédie politique, où la religion joue un si indigne rôle.

Une distance immense avait séparé le duc d'York de son gendre ; mais cette distance fut bien plus grande encore entre Jacques, roi d'Angleterre, et le prince d'Orange, mari de l'héritière présomptive du trône de la Grande-Bretagne.

Du côté de Guillaume III il y avait méfiance de son beau-père, du côté du roi Jacques existait la crainte de son gendre.

Cette disposition mutuelle se manifesta tout d'abord après l'avénement de Jacques au trône, à l'occasion de la révolte de Monmouth. La levée de boucliers du duc de Monmouth était aussi bien dirigée contre le roi que contre le prince et la princesse d'Orange, car Monmouth visait à s'emparer de la couronne. Il se présenta donc à l'aurore du règne de Jacques II une circonstance où les intérêts du roi et du prince d'Orange se confondaient. Le prince d'Orange s'offrit pour voler au secours du trône menacé de son beau-père, car il avait à défendre de son côté l'héritage de sa femme. Mais Jacques, déjà effrayé d'avoir affaire à un sujet rebelle, crut qu'il ne serait pas prudent d'attirer dans son royaume un prince qui y jouissait d'une popularité immense à cause de son attachement à la religion protestante. Jacques refusa

donc les offres de service du prince d'Orange, et ce refus prouve évidemment combien il redoutait son gendre.

La répression de la révolte de Monmouth était dans l'intérêt du prince d'Orange, comme elle l'était dans celui du roi Jacques. Mais, en définitive, ce fut le prince d'Orange qui en recueillit tout l'avantage, car Jacques, en abusant de la victoire par d'effroyables actes de vengeance, s'aliéna de plus en plus le cœur de ses sujets qui, tous, portèrent leurs regards et leur espoir sur le prince d'Orange.

Telle fut cette prise de possession d'un trône du dernier roi de la maison de Stuart.

Pendant que les bourreaux faisaient le tour de l'Angleterre, pour satisfaire les vengeances de Jacques II, un immense cri de désespoir s'élève du sein de la France; il alla retentir dans le reste de l'Europe pour y exciter l'horreur et les ressentiments contre Louis XIV. Celui-ci venait de révoquer l'Édit de Nantes (1685).

De tous les actes du règne de Louis XIV, la révocation de l'Édit fut sans contredit le plus impolitique et le plus nuisible aux intérêts de la France et du roi lui-même.

L'État perdit, par cette mesure, une foule d'hommes laborieux qui, pour échapper aux persécutions, allèrent porter leurs talents et leur industrie dans des pays voisins, qu'ils enrichirent aux dépens de la France qui s'appauvrit par la perte d'une foule de bras et de capitaux.

Louis XIV, déjà si suspect aux autres puissances par son ambition, le devint à double titre aux yeux des

peuples protestants, lorsqu'ils le virent si acharné dans sa persécution contre ses sujets protestants.

Mais ici commence une nouvelle phase du règne de Louis XIV. Le monarque était arrivé à une époque de la vie où les illusions de la jeunesse sont détruites pour faire place à des sentiments plus sérieux. L'ambition n'abandonna jamais Louis ; mais à la galanterie de ses belles années vint succéder la dévotion, et ce sentiment, si puissant déjà, fut augmenté encore par les nouveaux liens que le roi de France contracta à cette même époque. L'amour dévot fit de Mme de Maintenon une *quasi*-reine, ou plus qu'une reine de France : elle devint l'arbitre des destinées du royaume. La révocation de l'Édit fut le signal de cette domination nuisible en France.

Mais cette mesure porta un coup irréparable à l'influence de Louis XIV dans la République : elle fit ce que ses attaques à main armée n'auraient peut-être pas été capables de faire ; elle rapprocha d'irréconciables ennemis : le parti de de Witt, le parti de l'aristocratie bourgeoise, se rapprocha du prince d'Orange. Ce parti, voyant le double danger dont le protestantisme était menacé, en Angleterre, de la part d'un roi catholique, en France, par suite des persécutions auxquelles les calvinistes étaient exposés depuis la révocation de l'Édit, ce parti comprit que le protestantisme tout entier serait mis en cause un jour, si Jacques II et Louis XIV combinaient leurs efforts pour le détruire. Alors le parti oligarchique se rapprocha du prince d'Orange, parce qu'il voyait en lui le défenseur

de la cause protestante. C'est de cette manière que la révocation de l'Édit réagit sur les affaires intérieures des Provinces-Unies. Louis, en s'y aliénant un puissant parti, toujours en opposition avec le prince d'Orange, aplanit à celui-ci mille difficultés, difficultés qui eussent été insurmontables, si le parti de de Witt eût continué à recevoir le mot d'ordre de la France. Mais désormais ceci était impossible. Il y avait un abîme entre les protestants hollandais et Louis XIV.

L'ambassadeur D'Avaux avait prévu ce dénouement si contraire aux intérêts de son souverain : il en avait prévenu Louis ; mais celui-ci n'en tint aucun compte. Ce mal irréparable était fait ; D'Avaux conseille alors de ménager le commerce hollandais, de ne pas blesser à la fois la susceptibilité religieuse des calvinistes et les intérêts des marchands. Il conseille de gagner ceux-ci en abaissant le tarif d'entrée sur les marchandises provenant de la Hollande. Louis XIV ne tient encore aucun compte de cet avis ; les produits des pêcheries hollandaises sont frappés d'un nouveau droit en France. Alors, le commerce hollandais se récrie, et la ville d'Amsterdam, si puissante dans la République, fait trève à son antagonisme contre le prince d'Orange.

Depuis le jour où Louis XIV célébra ses noces mystérieuses avec Mme de Maintenon, il semble qu'il n'ait plus qu'un but, qu'une seule pensée : celle de favoriser les entreprises du prince d'Orange, celle d'aplanir les difficultés que celui-ci pourrait rencontrer dans l'exécution

de ses desseins, soit contre la France, soit contre le gouvernement de Jacques II.

L'alliance entre les rois d'Angleterre et de France devint alors la grande préoccupation du moment. Elle pouvait devenir menaçante pour l'Europe, mais principalement pour la République, placée entre ces deux puissants ennemis. On ne se rappelait pas sans terreur le résultat de la ligue entre Louis XIV et Charles II, en 1672, et combien peu de temps il avait fallu au premier pour conquérir plusieurs provinces. On connaissait l'aversion des deux rois, et pour tout ce qui avait nom de République, et pour le protestantisme; c'était, par conséquent, à ce double titre que les Provinces-Unies étaient odieuses à ces rois. De plus, le prince d'Orange était le chef de l'État; Jacques II le craignait à cause de sa popularité en Angleterre; Louis XIV trouvait en lui le principal obstacle à la réalisation de ses projets d'agrandissement. Ruiner l'État à la tête duquel le prince était placé, n'était-ce pas ruiner Guillaume III? n'était-ce pas le mettre dans l'impuissance de s'opposer, soit aux desseins du roi de France sur l'empire et sur l'Espagne, soit à ceux que Jacques II avait formés pour ramener l'Angleterre à la foi de Rome, en y établissant une royauté modelée sur celle de Louis XIV : le pouvoir absolu du roi, en place d'un gouvernement parlementaire?

Il est permis d'admettre toutes ces hypothèses, bien que le temps ait manqué aux deux rois d'exécuter leur

projets, parce que le prince d'Orange n'en laissa pas le temps au roi Jacques, et que, par là, Louis perdit un allié sur lequel il comptait.

Alors, pour que l'Europe et la République ne fussent pas prises au dépourvu, comme en 1672, le prince d'Orange fit négocier dans toutes les cours, pour arriver à la conclusion d'une ligue générale qui serait prête à agir quand le moment de se défendre serait venu.

Telle fut l'idée qui présida aux négociations qui amenèrent la conclusion de la ligue d'Augsbourg, en 1686. Un grand nombre de princes et d'États y entrèrent, les uns dans l'intérêt de leur propre conservation, d'autres dans le but de se venger des outrages reçus de Louis XIV, tous dans le but de prévenir les nouveaux désastres auxquels l'Europe et les Provinces-Unies paraissaient de nouveau devoir être exposées. Souverains, catholiques et protestants s'enrôlèrent dans cette ligue, parce qu'il ne s'agissait pas d'une question de rivalité religieuse, mais d'une question politique : le maintien de l'équilibre politique, la défense de l'indépendance du continent contre la puissance toujours croissante de la France. Le prince d'Orange était l'âme de cette ligue, qui divisa l'Europe en deux camps : d'une part, la France et l'Angleterre, de l'autre, tous les Etats qui ne voulaient plus désormais être exposés à être rançonnés ou à recevoir la loi de Louis XIV. Les Etats-Généraux seuls refusèrent d'y entrer, dans la crainte d'irriter trop vivement le roi de France. Cette timidité s'explique jusqu'à un certain

point, mais elle ne détourna pas Guillaume III de son dessein ; il comprit qu'à l'heure du danger, la République serait trop heureuse de trouver la ligue sur pied, et qu'alors les Etats-Généraux seraient les premiers à y entrer. Cette ligue fut un premier pas qui devait conduire à la royauté de Guillaume III, en Angleterre, et à la grande alliance qui fut formée immédiatement après que le prince d'Orange eut été proclamé roi de la Grande-Brètagne.

L'impatience et la précipitation maladroite que Jacques II mit à accomplir ses projets hâtèrent ce dénouement..

Le roi Jacques était pressé d'en finir avec l'Église anglicane. Il voulait la chute de cette institution politico-religieuse, qui, aussi longtemps qu'elle serait debout, serait un obstacle invincible à la réconciliation de l'Angleterre avec l'Église de Rome. Ce fut donc contre cette institution que les coups de Jacques II furent principalement dirigés. L'Église anglicane détruite, il ne doutait pas que tout le reste ne fléchît devant l'autorité royale. Mais, à cette époque de l'histoire d'Angleterre, l'Église anglicane était une forteresse imprenable ; aussi le roi chercha-t-il à y entrer par la ruse, et voici comment :

Le but qu'on se proposait à la cour de Londres était le même que celui où tendait la mesure qui venait d'être prise à celle de Versailles, l'extirpation du protestantisme. Mais les moyens qu'il fallait employer, en Angleterre, pour y arriver, devaient nécessairement entraîner à leur suite de

bien plus grandes difficultés. En France, la volonté du roi faisait loi. En Angleterre, au contraire, la constitution était liée à l'Église anglicane, et, avant de la détruire, il fallait bouleverser la constitution en plaçant le pouvoir royal au-dessus de la loi, comme en France.

En Angleterre, la loi était intolérante ; l'Église anglicane seule dominait, tous les autres cultes étaient frappés d'incapacité politique, et par des lois pénales plus ou moins rigoureuses. A cette tyrannie religieuse, émanant de la loi, Jacques II résolut de substituer la tolérance religieuse émanant de la prérogative royale. C'était une révolution à la fois politique et religieuse que Jacques II voulut mener à bonne fin par une voie détournée, par l'introduction d'une liberté de conscience générale fondée sur le principe de l'égalité des cultes. Mais, pour obtenir ce premier point, il fallait que le Parlement consentît à révoquer les lois pénales portées contre les dissidents, et l'acte du *Test*, particulièrement dirigé contre les catholiques.

Le Parlement s'y opposa, et il fut tout aussitôt congédié pour ne plus se réunir pendant ce règne.

Alors le roi Jacques s'adresse au prince et à la princesse d'Orange pour avoir leur consentement à la révocation du *Test* et des lois pénales. En faisant cette démarche impolitique, le roi fournit l'occasion à sa fille et à son gendre de se mêler dans les affaires de l'Angleterre et de se placer à la tête du parti opposé à la cour.

Le refus du prince et de la princesse de donner leur

assentiment à une mesure si évidemment dirigée contre l'Église anglicane, accrut la popularité de Guillaume III en Angleterre. Depuis ce moment il y eut une influence décisive sur les affaires. Le parti mécontent, ou plutôt la masse de la nation eut un chef autour duquel elle pouvait venir se ranger au besoin.

Jacques vit avec dépit que, par son imprudence, il avait fourni des armes contre lui-même au prince d'Orange; depuis ce jour, il paraît livré à un esprit de vertige qui le pousse irrésistiblement vers sa chute.

L'acte de tolérance émane enfin de la volonté royale, en dépit de la loi qui le repousse. Les catholiques y applaudissent, les dissidents protestants n'y voient qu'un piége, l'Eglise anglicane un attentat.

Le clergé anglican, profondément intéressé à défendre le dogme du droit divin de la royauté, avait marché avec Jacques II aussi longtemps que celui-ci avait respecté l'Église anglicane. Le jour où il crut pouvoir s'en séparer, les évêques abandonnèrent le roi; celui-ci se trouva alors placé dans un effrayant isolement au milieu de la nation.

Quelques évêques résistent à l'acte de tolérance du roi; le roi les fait arrêter et conduire à la Tour, pour qu'on leur fasse leur procès; ils sont acquittés. On les avait vus marcher en martyrs vers la prison, ils sortirent en triomphateurs du tribunal. Jacques II avait perdu son procès, non contre les évêques, mais contre la nation.

C'est au milieu de cette crise que lui naît cet héritier

qui devait perpétuer la race des Stuarts. Cet événement accéléra la chute de Jacques II. Si l'enfant eût été un fils supposé, comme on l'a dit dans le temps, une révolution devenait inutile. L'imposture n'aurait pas manqué de paraître au grand jour, et la princesse d'Orange et son époux seraient parvenus à la couronne après la mort du roi Jacques. Le mal qu'on redoutait en Angleterre n'eût été que temporaire : à la mort de Jacques II, tout fût rentré dans l'ordre légal.

Mais on juge qu'une révolution est nécessaire, que seule elle peut arrêter le mal ; n'était-ce pas déclarer que ce mal serait héréditaire, et que le fils de Jacques était bien réellement son héritier, un enfant légitime?

C'est dans ces circonstances que le prince d'Orange est appelé en Angleterre par les mécontents, pour y veiller au maintien de la constitution politique et religieuse, pour y défendre et l'*Église* et l'*État*. Guillaume III répond à cet appel en se préparant pour son expédition en Angleterre.

La terreur était arrivée à son comble dans les Provinces-Unies. L'opposition n'osait plus y faire entendre sa voix, dans la crainte d'être accusée par le peuple de faire cause commune avec les ennemis de la République et du protestantisme.

Le prince fut libre de tout préparer, de tout entreprendre. Louis XIV et Jacques II l'avaient rendu tout-puissant dans les Provinces-Unies.

Guillaume III se prépare à passer la mer, laissant

aux princes de la ligue d'Augsbourg le soin de défendre l'Allemagne et la République pendant son absence. Une seule circonstance, cependant, peut le retenir comme enchaîné sur le rivage de la Hollande. De quel côté Louis XIV portera-t-il ses armes ? S'il envahit les Pays-Bas espagnols, s'il marche vers les frontières des Provinces-Unies; Guillaume est obligé de rester sur le continent pour veiller à la défense de la République : on ne l'eût pas laissé partir. Mais la fortune, qui déjà tant de fois avait favorisé le prince d'Orange, le favorisa encore dans cette circonstance.

Louis XIV pouvait sauver Jacques II, et il ne le fit pas. Par un aveuglement inexplicable, le monarque français fait marcher ses armées du côté de l'Empire. Il entreprend cette fameuse guerre du Palatinat, et va mettre le siége devant Philisbourg. Alors Guillaume III est rassuré, il s'embarque pour l'Angleterre. Là, tout conspire en sa faveur, même son adversaire, qui, abandonné de tous, éperdu, s'enfuit, et qui, au lieu d'avoir la présence d'esprit d'aller planter son étendard royal au milieu de son armée de fidèles Irlandais, va chercher un asile à la cour de Louis XIV.

La révolution accomplit son œuvre en Angleterre. Celui qui y avait été appelé comme libérateur, comme sauveur de la nation, comme défenseur de l'*Eglise* et de l'*Etat*, fut, conjointement avec sa femme, proclamé roi par la Convention : Marie règne en vertu du principe de l'hérédité de la couronne, Guillaume III en vertu de

l'élection nationale. C'était un acte décisif pour en finir avec ce dogme du droit divin de la royauté, si invariablement invoqué par les quatre rois de la maison de Stuart. De ce jour, le Parlement put toujours demander aux souverains, en Angleterre : Qui vous a fait Roi? Sous les Stuarts, une pareille question eût été un crime de lèze-majesté.

A ce droit divin, qui avait fini par l'expulsion de Jacques II, succéda le *Bill des droits*, qui devint la pierre angulaire de la Constitution anglaise.

En 1688, l'Europe était disposée de telle sorte, qu'elle appelait de tous ses vœux Guillaume au trône d'Angleterre, et qu'il arriva à Londres avec l'alliance de tous les rois.

Il est possible que Guillaume, sans aide ni assistance du dehors, eût succombé sous les immenses difficultés qu'offraient sa position en 1689. Mais l'Europe entière était là pour le soutenir ; car tous ceux qui voulaient l'abaissement de la France (et qui, d'entre les souverains de l'Europe, ne le désirait pas à cette époque?) comprenaient que le plus sûr moyen d'affaiblir Louis XIV, c'était d'empêcher Jacques de recouvrer une puissance dont il ne s'était servi que pour compromettre les intérêts des alliés naturels du peuple anglais. Son alliance avec une puissance qui visait à une suprématie si exorbitante, qu'elle menaçait de détruire l'équilibre continental, avait rendu Jacques odieux à tous les souverains de cette époque ; aussi, dans son infortune, ne rencontra-t-il ni pitié

ni sympathie. Sa chute fut pour les autres rois du continent un sujet de satisfaction et un gage de sécurité pour l'avenir.

Le grand, l'incomparable mérite de la révolution qui porta Guillaume III au trône de la Grande-Bretagne, était, aux yeux de toute l'Europe, de reconstruire cet équilibre politique qui menaçait ruine. Aussi tous, rois, princes et potentats de la chrétienté, sans en excepter Innocent XI, surnommé le pape *protestant*, saluèrent-ils cette révolution comme un chef-d'œuvre de politique européenne : tous tinrent à honneur d'y avoir plus ou moins contribué ou participé ; tous se montrèrent disposés à consolider le trône de Guillaume III, en qui ils voyaient le défenseur de leurs droits trop longtemps méconnus ou lésés ; tous le proclamèrent le sauveur de l'indépendance du continent, le génie tutélaire de leurs personnes, de leurs États et domaines, et Jacques ne recueillit pas même un regard de pitié de tous ces souverains, parmi lesquels il avait occupé un rang si éclatant. Les plaintes du roi proscrit retentirent dans toutes les cours, mais ne trouvèrent point d'écho. Les cabinets ne s'en émurent pas ; ou bien, ils firent sentir avec rudesse au monarque déchu qu'il avait mérité son sort en s'appuyant sur l'alliance d'un roi qui était le fléau de l'Europe, tandis qu'il n'aurait dépendu que de lui de prendre le rôle glorieux de protecteur des faibles contre l'oppresseur.

Toutes les cours de l'Europe, moins celle de France

et le pape, reconnurent donc avec joie Guillaume, comme roi de la Grande-Bretagne. On sait que d'après la loi, en Angleterre, toutes relations avec la cour de Rome étaient interdites; ainsi, la non-reconnaissance d'Innocent XI ne provenait pas d'un sentiment hostile à la royauté de Guillaume III.

La guerre que Louis XIV avait allumée par l'invasion de l'Empire avait été suivie, vers la fin de l'année 1688, d'une déclaration de guerre de la France aux États-Généraux. Le cabinet de Versailles ne tarda pas à se montrer hostile au gouvernement de Guillaume III, et les secours fournis par le monarque français au roi Jacques, pour aller prendre possession de l'Irlande, provoquèrent une déclaration de guerre de l'Angleterre à la France. Ainsi, au printemps de l'année 1689, une guerre générale était à la veille d'éclater, car Louis compta bientôt toutes les puissances de l'Europe occidentale et centrale parmi ses ennemis.

Mais tant de forces disséminées devaient être organisées et liées entre elles : il s'agissait de donner l'unité, un but commun, un point de ralliement à toutes ces haines, à toutes ces animosités partielles contre la France; il fallait former une alliance générale, une ligue européenne, de tous ces éléments de force et de puissance, épars au nord, au midi et à l'est, où les chefs du catholicisme pussent s'associer aux colonnes du protestantisme, et les disciples de Luther et de Calvin promettre leur appui à Rome en haine de la France et en raison de

la terreur que Louis XIV inspirait à tous indistinctement. L'ambition de ce monarque troublait l'Europe depuis un quart de siècle, la remplissait d'inquiétude, de frayeur et d'une juste et légitime indignation. Prévoir la fin et les limites de cette ambition : qui l'eût osé ? Tous, au contraire, petits et grands, catholiques et protestants, se croyaient menacés, soit immédiatement, soit dans un avenir très-prochain. Aussi, n'est-ce pas sans raison que l'historien de *la Papauté* dit : « Singulière conséquence » des complications politiques de cette époque, les pro- » testants furent obligés, puisqu'ils maintenaient l'équi- » libre européen contre la puissance prépondérante, » de coopérer à ce que cette puissance se pliât aux pré- » tentions religieuses de la papauté (1). »

Un des premiers soins de Guillaume fut donc de poser les bases d'une nouvelle grande alliance contre la France, qui, plus solide, plus compacte que la précédente, aurait pour point d'appui l'union intime entre l'Angleterre et les Provinces-Unies : car ce qui avait fait échouer jusqu'alors les efforts des alliés contre la France, avait été le manque d'accord entre les puissances maritimes.

Ces divisions n'étaient plus à redouter depuis que le trône de la Grande-Bretagne n'était plus occupé par des rois aux gages de la France, et que Guillaume présidait aux destinées des deux peuples.

(1) L. Ranke, t. IV, p. 464, traduct. franç.

Guillaume, cependant, rencontra dans l'exécution de son projet des obstacles auxquels il n'était peut-être pas préparé. Ils prirent leur source dans une jalousie réciproque entre les Anglais et les Hollandais, qui se manifesta incontinent après l'élévation du prince stathouder au trône de la Grande-Bretagne.

L'éloignement de Guillaume des Provinces-Unies et la nouvelle position dans laquelle il se trouva placé, fournirent de bonne heure aux adversaires de la maison d'Orange, en Hollande, un prétexte plausible pour diriger leurs attaques contre le stathoudérat. Une question d'incompatibilité entre cette dignité et la possession d'un trône à l'étranger, fut soulevée et ne manqua pas de trouver des prôneurs parmi les partisans du gouvernement républicain, tel qu'on l'avait vu subsister au temps de Jean de Witt; mais les amis de la maison d'Orange repoussèrent cette prétention avec énergie.

Guillaume, de son côté, n'était pas disposé à faire le sacrifice de ses dignités héréditaires dans les Provinces-Unies. L'habile politique entrevit tout d'abord combien sa double qualité de souverain de la Grande-Bretagne et de stathouder pourrait contribuer à faciliter l'exécution des grands desseins que son vaste génie avait conçus.

Peut-être s'avouait-il déjà à lui-même, ce que d'autres ont remarqué avec beaucoup de justesse, plus tard, qu'il ne serait que stathouder en Angleterre et roi en Hollande; c'est-à-dire que son pouvoir, comme souverain constitutionnel, serait toujours très-limité dans le

premier de ces deux pays, tandis que, dans l'autre, il jouirait plus encore que par le passé d'une influence prépondérante sur les délibérations des États, tantôt en sa qualité de stathouder et de capitaine-général de l'Union, tantôt comme monarque d'une nation indissolublement alliée à la République, souvent aussi comme chef de la confédération qu'il se proposait de former contre la France. Guillaume donc, après avoir pris possession d'un des premiers trônes de l'Europe, déclara ouvertement qu'il tenait à honneur de figurer sur le continent comme chef d'une puissante République.

Cette immense influence que le stathouder possédait dans les Provinces-Unies, Guillaume comptait aussi la faire servir à l'avancement de ses desseins en Angleterre, principalement dans les négociations diplomatiques; car, désormais, la politique des deux pays allait marcher de front.

Faudra-t-il négocier ou former des alliances? ce sera aux États-Généraux que le stathouder-roi commencera par s'adresser. S'agira-t-il de conclure des traités de subsides? ce sera encore à cette assemblée qu'il aura recours en première instance. Les circonstances exigeront-elles des sacrifices extraordinaires pour l'entretien des armées de terre et l'équipement des forces navales? on commencera par les solliciter des États-Généraux, certain d'avance de ne pas essuyer un refus; et, l'œuvre à moitié élaborée par l'assentiment des États, le gouvernement du roi de la Grande-Bretagne se présentera au Parle-

ment pour obtenir de lui les mêmes sacrifices. C'est ainsi que Guillaume se proposait de disposer des deux cabinets : celui de La Haye était destiné à préparer les voies au cabinet de Londres, et la politique de Guillaume, à cet égard, est renfermée tout entière dans une phrase naïve, à l'occasion de l'exécution d'une mesure dans laquelle les deux pays étaient également intéressés : « La République, disait-il, devra conduire la » danse. »

Un événement vint menacer, toutefois, de déranger les combinaisons de Guillaume ; il pouvait même en résulter des conséquences d'une gravité extrême, qui, en le jetant dans d'inextricables embarras, eussent pu détruire en partie les avantages qu'il espérait recueillir du nouvel ordre de choses établi en Angleterre : Guillaume perdit à cette époque un homme sincèrement dévoué à sa cause, un homme à qui il devait un immense tribut de reconnaissance. Cet homme était Fagel. Le conseiller pensionnaire de Hollande n'eut pas la satisfaction de voir l'accomplissement du grand drame politique auquel son nom est si glorieusement attaché. Il mourut au moment où ses talents et son habileté allaient plus que jamais être indispensables au stathouder-roi. Ce magistrat remplissait depuis 1672 les fonctions de conseiller pensionnaire, dans lesquelles il avait été confirmé deux fois, par les États de Hollande, malgré les intrigues des adversaires de la maison d'Orange, qui ne pardonnaient pas à Fagel d'avoir professé, sur la fin de sa carrière,

d'autres principes politiques que ceux qu'on lui avait connus dans sa jeunesse. Fagel, d'ailleurs, avait su imprimer à ce changement d'opinions un caractère imposant, par l'inébranlable fermeté avec laquelle il avait constamment témoigné, par tous les actes de sa vie politique, que ce pas, toujours si difficile, avait été le résultat d'une conviction sincère ; cette apostasie, comme l'appelait l'ardent parti de de Witt, était devenue pour lui une autre religion politique.

Gaspard Fagel a immortalisé son nom ; car il est lié à l'un des plus grands événements politiques dont l'histoire moderne fasse mention. Il est incontestable que sans sa coopération et sans l'assistance franche et vigoureuse qu'il donna aux desseins de Guillaume, l'expédition d'Angleterre eût été impossible. Fagel y prêta la main, et toutes les difficultés semblèrent se dissiper comme par enchantement.

L'Angleterre lui doit une statue, sa patrie des éloges, d'avoir, dans ces circonstances, su apprécier ce que l'intérêt de l'Europe réclamait avant tout; car, disons-le sans détours, si l'avénement de Guillaume au trône de la Grande-Bretagne fut glorieux pour la République, par la part immédiate qu'elle eut à la Révolution de 1688, la République n'en retira pas toujours des avantages. Elle se trouva absorbée dans la politique d'un État trop puissant, pour ne pas être, à la longue, un allié impérieux dont les jalousies, les caprices et les superbes volontés étaient toujours à ménager, si on ne voulait les avoir

à craindre : ces inconvénients se révélèrent peu à peu; mais alors aussi il était trop tard pour pouvoir reculer.

Le remplacement de Fagel allait devenir par conséquent une affaire de la plus haute importance, et pour la République, et pour Guillaume III. L'avenir de l'Angleterre et des Provinces-Unies, celui de l'Europe même, dépendait en grande partie du choix de l'homme qui serait appelé, par les États de Hollande, à exercer le ministère vacant par le décès du conseiller pensionnaire. Si, pris dans les rangs du parti de de Witt, il était imbus de principes hostiles au stathoudérat, Guillaume allait avoir à lutter contre des embarras sans cesse renaissants, qui pourraient arrêter tous ses projets et peut-être même faire pencher la balance en faveur de la France en Hollande.

Mais si, au contraire, l'homme qu'on allait choisir avait fait preuve de dévouement à la maison d'Orange, la tâche de Guillaume serait abrégée de moitié : tranquille sur ce point, n'ayant pas un rival de gloire et de puissance à redouter dans le conseiller pensionnaire de Hollande, il pourrait s'appliquer tout entier à la solution de la grande question européenne, dont il s'était fait le défenseur.

L'occasion paraissait propice pour le parti de de Witt de porter un homme de son bord au ministère des États de Hollande; car, bien que la multitude parût être enivrée du résultat de l'expédition, beaucoup d'esprits judicieux étaient disposés à se mettre en garde contre la trop grande prééminence de l'Angleterre.

Mais toutes ces intrigues des adversaires de la maison d'Orange tournèrent à leur confusion ; les États désignèrent Antoine Heinsius comme le ministre qui succéderait à Fagel. Ce choix avait une immense portée politique, car Heinsius était connu comme un magistrat sincèrement attaché à Guillaume, et, partant, à cette forme de gouvernement qui se résumait toute entière dans la personne du stathouder.

Remarquons que, dans cette circonstance, l'heureuse étoile de Guillaume III ne se démentit point. Fagel était d'un âge à faire pressentir que bientôt le temps du repos viendrait pour lui. Il meurt après avoir attaché son nom à la délivrance de l'Angleterre ; sa perte est considérée comme un événement funeste aux intérêts de Guillaume : mais ce vieillard aurait-il pu supporter le poids des affaires publiques en Hollande pendant l'éloignement du prince stathouder ?

De cette mort, considérée comme un événement calamiteux par les partisans de la maison d'Orange, surgissent deux faits : une manifestation formelle de la part des États de Hollande en faveur de Guillaume, par le choix d'un ministre qu'on savait lui être dévoué, et le remplacement d'un vieillard par un homme dans la force de l'âge, et qui était à même de se livrer tout entier aux nombreuses occupations qui allaient lui échoir en partage (1).

(1) C'est à partir de cette époque que commence la correspondance entre Guillaume III et Heinsius. Cette partie de la correspondance générale forme

Le nom de Heinsius est désormais un nom lié intimement à l'histoire de Guillaume III ; on le voit grandir peu à peu, à mesure que les relations entre lui et le roi d'Angleterre prennent plus de développement : ministre des États de Hollande, on le voit tout à la fois l'*alter ego* du stathouder et capitaine-général de l'Union. Tout, désormais, dans la République, se fait de concert entre le stathouder-roi et Heinsius ; tout s'exécute par les soins et l'entremise de ce dernier. Il dirige les négociations des Etats-Généraux avec les cabinets étrangers : c'est lui qui se charge de procurer ces trésors, ces armées dont Guillaume a besoin pour réduire la France. Il grandit sous l'influence du stathouder, et cette grandeur n'est que le prélude d'une autre bien plus éclatante, quand la Providence l'aura appelé à faire partie de ce triumvirat, qui, pendant quelques années, eut entre les mains les destinées de l'Europe, et réduisit Louis XIV à un état

à elle seule une collection de plus de deux mille lettres; car le roi de la Grande-Bretagne et le conseiller pensionnaire de Hollande s'écrivaient réciproquement deux fois, et souvent même trois fois par semaine; aussi cette correspondance peut-elle être regardée comme un journal de tous les événements de l'époque mémorable de 1689 à 1702. Parmi les calamités qui sont venues fondre sur la France depuis 1848, il est bien regrettable de devoir aussi compter les calamités historiques et littéraires : car il est probable que le monde érudit sera encore privé longtemps de la suite du curieux travail publié par M. Mignet sur la *Succession d'Espagne*. Rien n'eût été plus intéressant que de pouvoir comparer la correspondance diplomatique des agents de la cour de Versailles et celle de Guillaume III avec Heinsius, principalement à l'époque des négociations relatives aux deux traités de partage de la monarchie d'Espagne, négociations qui se firent en grande partie directement par Guillaume III et le comte de Tallard, ambassadeur de Louis XIV à la cour d'Angleterre. Espérons toutefois qu'un jour viendra où l'on verra la continuation de ce bel ouvrage.

d'abaissement, qui fut toujours le but de Guillaume III, mais auquel il ne put jamais atteindre. Il mourut à la peine, tandis que Heinsius, joint au prince Eugène et à Marlborough, eut la gloire de l'accomplir.

Un des premiers résultats heureux de la grande alliance de 1689 fut le triomphe de Guillaume III en Irlande. Le roi Jacques y était arrivé à la tête d'une armée française et y avait relevé son étendard royal, autour duquel les populations catholiques de l'Irlande étaient venues se ranger avec empressement. Le sort de l'Irlande, longtemps indécis, devait se décider dans une bataille rangée, celle de la Boyne, entre les deux rois. L'armée de Jacques est défaite, et ce prince reprend aussitôt le chemin de l'exil. La soumission de l'Irlande devint la conséquence de cette victoire.

Après avoir vaincu l'Irlande, Guillaume III a à cœur de la pacifier, de la réconcilier avec son gouvernement. Pour arriver à ce but, il fallait commencer par adopter, à l'égard des catholiques irlandais, une politique toute différente de celle suivie par ses prédécesseurs. Guillaume III propose d'apporter des adoucissements aux lois atroces qui avaient été rendues par les Parlements contre les catholiques. Il aspire à faire des Irlandais catholiques des sujets, au lieu d'esclaves qu'ils étaient.

Mais alors s'élève un cri formidable de réprobation du sein de l'Église anglicane. Le système de tolérance proposé par Guillaume est accueilli comme celui de Jacques II, et l'Église anglicane est à la veille de se

retourner contre son libérateur. Jacques II avait été chassé parce qu'il avait commis l'immense faute de mettre la main sur l'Église anglicane. Si Jacques II eût eu un peu plus de pénétration, il aurait compris qu'au lieu de heurter de front l'Église anglicane, il serait parvenu à faire d'elle, en la caressant un peu, un merveilleux instrument de despotisme. Il erra grandement le jour où il engagea une lutte entre la couronne et l'épiscopat anglais. Dès ce moment, les jours de son règne furent comptés; car, comme Balthasar, il avait été pesé et jugé trop léger par l'Église anglicane.

L'Église anglicane venait de se venger des atteintes portées à son existence, en faisant misérablement tomber celui que peu d'années auparavant elle avait caressé, encensé, adoré, oint et proclamé son chef spirituel, son protecteur et son gardien, bien qu'il fût, comme bon catholique, l'ennemi irréconciliable de toutes les églises nées du protestantisme !

Tel fut le caractère de la révolution de 1688 : ce fut une révolution faite toute entière dans l'intérêt de l'Église anglicane, d'une église dont un auteur anglais a dit : « Si » l'Église de Rome a la prétention d'être infaillible, » l'Église anglicane a celle de ne pouvoir pas faillir. »

Cette Église, dominée par des sentiments de mesquine jalousie, ne comprit pas Guillaume III. Il voulait adoucir le sort des presbytériens et des catholiques en Angleterre, et il ne rencontra dans l'Église anglicane que hauteur et rebuts.

L'intolérance religieuse a été au nombre des reproches le plus souvent adressés à Guillaume III : mais ce reproche est-il fondé? Il suffit d'examiner et de réfléchir sur le rôle que ce prince jouait en Europe, pour faire tomber cette accusation et en démontrer même l'absurdité.

La position de Guillaume III vis-à-vis de tant de peuples professant des cultes divers ne lui imposait-elle pas cette sage tolérance? En Hollande, il avait à ménager les calvinistes qui tenaient en main le maniement des affaires publiques; en Angleterre, les épiscopaux; en Ecosse, les presbytériens; en Allemagne, les calvinistes, les luthériens et les catholiques; dans les États du Nord, il trouvait encore des luthériens; enfin l'Italie et les États soumis à la domination des deux branches de la maison d'Autriche, formaient une masse compacte de populations catholiques, dont il fallait surtout ménager les susceptibilités religieuses, et qui se seraient bien certainement émues, dans l'intérêt de leur culte, pour peu que Guillaume III eût montré trop de partialité en faveur du protestantisme. Aussi ce prince était-il toujours disposé à traiter les catholiques avec douceur, tant ceux qui résidaient dans la République des Provinces-Unies, que ceux qui habitaient l'Angleterre, pour ne pas donner un juste sujet d'ombrage à ses alliés, les princes catholiques. Et si ce système de tolérance ne put être appliqué par Guillaume III à l'Irlande catholique, à qui la faute? Non au monarque, mais aux cabales du roi déchu avec le

parti jacobite (1), et à la réaction ultra-protestante qu'elles provoquèrent dans le Parlement anglais, en dépit des efforts conciliants de Guillaume III. Ce prince était tolérant par inclination; mais, ne l'eût-il pas été, toujours est-il qu'il devait l'être par politique; et, comme

(1) A ce reproche d'intolérance adressé à Guillaume III, on en ajoute un autre encore, celui de cruauté, et l'on met toujours en avant le massacre du clan de Glencoë, exécuté dans les hautes terres, en Ecosse. Mais ce massacre a-t-il été réellement ordonné par Guillaume? Dans quel but l'eût-il ordonné? quel fruit en eût-il retiré? Avant de porter une accusation, encore faudrait-il consulter les correspondances du temps, et on reconnaîtrait que la bonne foi de Guillaume a été surprise, et que ce massacre fut l'œuvre d'hommes qui abusèrent en quelque sorte de sa confiance pour la satisfaction de leurs passions personnelles.

Les Écossais des basses terres s'étaient soumis au gouvernement de Guillaume III; restaient ceux des hautes terres, qui persistaient à soutenir le parti du roi Jacques. Guillaume se décida à obtenir, ou plutôt à acheter la paix dans les hautes terres, et la négociation fut confiée au comte de Breadalbane. Celui-ci était alors intimement lié avec sir John Dalrymple, secrétaire d'État pour les affaires d'Écosse, et c'est entre ces deux hommes que se traita toute l'affaire des hautes terres. Tous deux, dans l'origine, avaient l'espoir de rallier les habitants à Guillaume III, et d'amener à exécution un plan formé pour entretenir une armée aux frais du gouvernement. Dalrymple voyait dans la réussite de ce projet, qui souriait au roi, un moyen certain d'augmenter la confiance que Guillaume avait en lui. Mais ils rencontrèrent dans les clans des hautes terres une résistance plus vive qu'ils ne s'y étaient attendu; ils en ressentirent une sorte de colère, et le désir de la vengeance paraît avoir dès-lors été le guide de leur conduite: « *Delenda est Carthago,* » écrit Dalrymple au comte de Breadalbane. « Soyez » sur vos gardes, et vous aurez lieu d'être satisfait de votre vengeance. » (3 décembre 1691; Dalrymple, *Mémoire*.) Cette correspondance entre le comte de Breadalbane et Dalrymple, correspondance dépourvue d'ailleurs de tout caractère officiel, porte l'empreinte de leur désir de se venger des clans, et de l'attente où ils sont du moindre prétexte qui leur sera fourni pour satisfaire leur passion.

Le 1er janvier 1692 avait été fixé comme le terme dans lequel tous les chefs devraient avoir fait leur soumission. Un seul avait attendu au dernier moment; puis, par suite d'obstacles purement matériels, sa soumission n'avait réellement eu lieu que postérieurement au terme fixé. Le 16 janvier, le secrétaire d'État obtient un ordre de Guillaume III, d'après lequel le clan de Glencoë était excepté de toute indulgence. « Quant à Mac Donald

chef de l'Europe coalisée contre la France, s'y soustraire, eût été risquer de compromettre le salut de l'Europe, qui était le but glorieux où tendaient tous ses desseins. Ceux donc qui se plaisent à faire de Guillaume III le champion exclusif du protestantisme, et le

» et à sa tribu, y est-il dit, s'ils peuvent être distingués du reste des habitants des hautes terres, il sera convenable pour la vindicte publique » d'exterminer cette bande de voleurs. » Voilà l'ordre émané de Guillaume qui sert de fondement à cette accusation de cruauté politique portée contre lui.

Remarquons d'abord que cette épithète de *voleurs*, appliquée à un clan des hautes terres, n'a rien qui doive surprendre. Qu'était-ce, en effet, que la plupart de ces clans? quels étaient leurs moyens d'existence? Ils descendaient de temps en temps dans les basses terres, enlevaient à main armée le bétail et tout ce qu'ils rencontraient, puis retournaient dans leurs montagnes vivre du fruit de leurs rapines. Qu'on consulte les historiens de l'Écosse : tous ont consigné les plaintes continuelles des habitants des basses terres contre les déprédations exercées par ceux des hautes terres. Walter Scott lui-même ne les représente pas autrement que comme vivant du produit de leurs excursions. Aux yeux de Guillaume III, ce n'était donc pas là réellement des ennemis politiques, mais bien des voleurs, dont la conduite appelait le châtiment. Néanmoins, Guillaume n'eût sans doute pas donné cet ordre, s'il n'avait été trompé par les rapports de Breadalbane et de Dalrymple, et la précaution même, prise par celui-ci, de faire dresser et signer par le roi lui-même les ordres relatifs au clan de Glencoë, alors que tous les autres papiers d'État n'étaient seulement que souscrits par le roi et contresignés par le ministre, suffirait à indiquer quels étaient déjà les secrets desseins de Dalrymple qui, comprenant la gravité de ce qu'il allait faire, voulait à l'avance se mettre à l'abri derrière les ordres du roi. C'est ainsi, du reste, que le jugea une commission instamment demandée trois ans après par le Parlement écossais.

La commission déclara que les lettres et les instructions du secrétaire d'État étaient la seule cause du massacre. Elle excusa le roi de la part qu'il y avait prise, en assurant que les instructions du secrétaire d'État excédaient de beaucoup les ordres que Guillaume avait signés. Le rapport de la commission fit tomber tout le poids de l'accusation sur le secrétaire d'État Dalrymple, dont les lettres, sous prétexte de bien public, ordonnaient que le clan de Glencoë, « sans distinction d'âge ni de sexe, fût détruit » de sang-froid, subitement, secrètement et avec promptitude. » Ils ajoutèrent que ces instructions étaient la première cause du massacre; que ce massacre n'avait point été autorisé par les ordres du roi; enfin le rapport nom-

persécuteur des catholiques, se trompent singulièrement, et ne paraissent pas s'être rendu compte à eux-mêmes de la position de ce prince comme homme politique européen.

Guillaume III croyait que sa mission en Angleterre était d'y établir un système de tolérance raisonnable, à l'ombre duquel presbytériens et catholiques pussent vivre en paix ; mais aussitôt que l'orgueilleuse Église anglicane comprit où tendaient les vues du roi Guillaume, elle se mit à crier anathème contre lui. Il fallait que l'Église anglicane demeurât sans rivale en Angleterre ; que le même système de rigueur qui avait pesé sur les dissidents et les catholiques, depuis l'introduction de la réforme capricieuse du tyran Henri VIII, demeurât dans toute son intégrité. Ce n'était qu'à ce prix, mais à ce prix seulement, que l'Église anglicane consentait à appuyer le gouvernement du roi Guillaume.

Pour ne pas s'aliéner un Parlement anglican, il eut

ma le secrétaire d'État, l'auteur de cette entreprise. Dans le cours de l'enquête, on fit des découvertes sur la conduite du comte de Breadalbane, qui fut accusé de haute trahison et emprisonné dans le château d'Edimbourg. Dalrymple fut privé de sa place de secrétaire d'État, et obligé de se retirer des affaires publiques. L'indignation générale le bannit si complètement de la société, qu'ayant, à peu près à cette époque, succédé au titre de son père, le comte de Stair, il n'osa siéger au Parlement, comme ce titre lui en donnait le droit, en conséquence de la menace du lord Justice-Clerk, qui assurait que, s'il osait paraître, il demanderait que l'adresse et le rapport relatifs au massacre de Glencoë fussent exhibés et examinés.

D'après cela, il est évident que l'accusation de cruauté ne peut atteindre Guillaume III : tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir été trompé par un conseiller dans lequel il avait placé sa confiance. Mais s'il est impossible à un homme, à un prince surtout, de ne pas laisser surprendre sa bonne foi, que peut-on lui demander de plus que de punir le crime et réparer la faute ?

fallu que Guillaume III marchât avec lui, et que son gouvernement se montrât sévère à l'égard des dissidents, cruel et inhumain envers les malheureux catholiques.

Alors le parti tory et les chefs de l'Église anglicane se montrèrent pleins de défiance à l'égard de Guillaume III, et plusieurs d'entre eux allèrent grossir les rangs du parti jacobite, qui travaillait à renverser l'établissement de 1688.

Les Wighs, voyant cette impopularité croissante de Guillaume, crurent y trouver leur compte et devenir des hommes indispensables, parce qu'ils étaient fidèles aux principes de la révolution. Ils cherchèrent donc à s'emparer de l'esprit du roi de cette révolution pour en faire leur instrument docile. Mais Guillaume III repoussa toujours ces services fallacieux, comme plus propres à ébranler son trône qu'à le consolider. Il ne voulait pas être l'homme d'un parti, mais le souverain de l'Angleterre, et, pour déjouer ces trames, il fit fréquemment usage de la prérogative royale, en composant son gouvernement tantôt d'hommes pris parmi les Wighs, et tantôt parmi les Torys : si ceux-ci le servirent souvent mal par manque d'affection, souvent aussi les autres ne le servirent guère mieux par rancune et par jalousie.

Ainsi faisant, le roi se vit constamment exposé à la violence des deux partis, dont l'un cherchait à s'emparer du pouvoir pour le perdre et l'autre pour l'assujettir. S'il eût été d'une autre trempe de caractère, Guillaume III

serait peut-être parvenu à calmer ce déchaînement contre sa personne, en caressant et les uns et les autres, en leur prodiguant à tous de belles paroles, pour les jouer plus facilement. Mais l'esprit sévère de Guillaume et le sentiment de ce qu'il se devait à lui-même et à la royauté, ne lui permirent jamais de jouer ce double jeu et de faire descendre la majesté royale jusqu'aux roueries du charlatanisme politique. Il ne voulait convaincre et triompher qu'à l'aide de la raison, dont l'office est souvent tardif à la vérité, mais jamais compromettant. Mais si Guillaume III eut des ennemis, et des ennemis ardents, qui plus est, il conserva leur estime; il y en avait qui le détestaient, mais pas un seul qui lui portât du mépris, parce qu'il sut toujours se montrer digne à ses amis comme à ses ennemis. Sa réserve silencieuse, que beaucoup lui imputaient à crime, était même une qualité précieuse pour lui, au milieu de tant de passions effervescentes; car elle l'empêchait de commettre ces indiscrétions soit calculées, soit involontaires, qui deviennent une arme si nuisible et si perfide dans les mains des ennemis du prince.

En un mot, Guillaume III se montra toujours digne de commander à des hommes et de régner sur eux. Et si la fortune le porta au trône, il prouva qu'il possédait toutes les qualités qui, souvent, ne sont pas le partage de ceux qu'un heureux hasard vient tirer de la foule pour les porter au faîte de la grandeur.

Telles étaient les difficultés contre lesquelles le roi de la Grande-Bretagne avait à combattre dans son royaume, et dont il sut triompher.

Comme roi d'Angleterre et comme stathouder des Provinces-Unies, il était exposé à d'autres reproches. Le peuple anglais l'accusait de favoriser exclusivement les Hollandais au détriment de l'Angleterre ; dans les Provinces-Unies, on avait peine à pardonner à Guillaume la partialité injuste, disait-on, qu'il témoignait aux Anglais. Heureusement pour Guillaume III qu'il trouva, dans le conseiller pensionnaire Heinsius, un ministre habile et zélé, qui, pendant son éloignement de la République, y dirigeait les affaires, et cherchait à ramener les amis et les ennemis de Guillaume III, dans la République, à des sentiments plus raisonnables.

Toutefois, ces perpétuelles rivalités de nation à nation nuisaient souvent à l'exécution des projets du roi d'Angleterre pour réduire l'ennemi commun.

Comme chef de la ligue européenne, le rôle de Guillaume III n'était pas moins difficile ; il avait à combattre les jalousies et le mauvais vouloir des princes confédérés entre eux, les exigences impérieuses de quelques-uns, l'incurie ou l'impuissance des autres ; tous voulaient être secourus, protégés contre la France, mais que les frais de la guerre retombassent exclusivement sur les puissances maritimes, qui, en retour de leurs efforts, sur mer et sur terre, contre l'ennemi commun, et des abondants subsides qu'ils payaient à leurs alliés, ne rencontraient, la

plupart du temps, qu'ingratitude ou mauvaise volonté de la part de ces mêmes alliés.

Sans Guillaume III, la grande alliance n'eût pas été viable ; elle se serait dissoute dès les premières années de la guerre : lui seul, par sa ferme volonté et son énergie, imprimait le mouvement à cette alliance, et, à force d'efforts, de sacrifices et d'habileté, il parvint à empêcher sa dissolution.

Louis XIV profitait avec une grande habileté de toutes les difficultés contre lesquelles son adversaire avait à lutter.

En Angleterre, il soutient les Jacobites et leurs conspirations contre le gouvernement ; il tient celui-ci dans de perpétuelles alarmes, par des préparatifs militaires destinés à opérer une descente en Angleterre.

Dans la République, Louis XIV travaille sous main à raviver le parti de de Witt, à le détourner de la guerre, à l'exciter contre le stathouder, roi à l'étranger. Il cherche à former un puissant parti en faveur de la paix, à Amsterdam, dans l'espoir de détacher la République de la grande alliance, et d'arriver à la conclusion d'une paix séparée, comme à Nimègue, avec les États-Généraux.

Dans l'Empire et dans le Nord, les puissances sont travaillées par la France, pour y arrêter les efforts de la grande alliance. Enfin, celle-ci fut entamée, lorsque le duc de Savoie abandonna la cause des alliés pour se réconcilier avec Louis XIV. Dès ce jour, l'Italie fut perdue

pour la Confédération, et l'Empereur réduit au rôle de puissance neutre.

A cette même époque aussi, un événement fatal était venu frapper Guillaume III. La reine Marie mourut en 1695. Beaucoup s'étaient ralliés autour d'elle, comme représentant le principe de la monarchie héréditaire; mais il était douteux que ceux-là voulussent se rallier autour de Guillaume III, qui ne représentait que le principe anti-monarchique de l'élection nationale. Ce fut là un véritable moment de crise pour Guillaume III, et la difficulté de sa position lui paraissait si grande, dans les premiers temps qui suivirent la mort de sa femme, qu'il semble douter s'il pourra parvenir à la dominer. Il règne un grand abattement dans son esprit, et sa correspondance avec Heinsius en fait preuve.

Cependant les succès de la campagne de 1695 vinrent dissiper ses préoccupations. La prise de Namur par le roi Guillaume excita un enthousiasme général en Angleterre. Quand il revint dans son royaume, il vit qu'il pouvait compter sur le concours du peuple anglais, et que sa conquête sur le continent avait raffermi sa royauté qui lui avait paru chancelante après la mort de la reine.

Cependant on sentait de part et d'autre que le moment de déposer les armes était arrivé; car l'épuisement était général, tant en France que parmi les alliés, et les puissances maritimes surtout ne pouvaient à la longue sup-

porter le poids d'une guerre dont toutes les charges retombaient sur elles.

Des négociations préliminaires s'ouvrirent à l'époque de la défection du duc de Savoie, et bientôt un congrès se réunit à Ryswyk en 1696. Si la France n'avait plus été conquérante durant cette guerre, elle n'avait cependant rien perdu de ses conquêtes précédentes; on s'attendait à la voir élever ses prétentions très-haut, parce qu'elle ne pouvait ignorer le délabrement où se trouvaient les finances des puissances maritimes. Il n'en fut pas ainsi cependant; Louis XIV, satisfait de conserver ses principales conquêtes, alla même jusqu'à consentir à quelques restitutions, et au rétablissement du duc de Lorraine, le protégé des puissances maritimes dans ses États.

Mais le grand point de cette négociation était celui de la reconnaissance de Guillaume III par le roi de France. Sans elle, il n'y avait pas de paix possible entre la France et l'Angleterre, et la guerre devait continuer. Cette reconnaissance fut donc la condition *sine quâ non* des puissances maritimes. Louis XIV consentit à reconnaître Guillaume III, comme roi de la Grande-Bretagne, et s'engagea à ne pas donner de secours à celui ou à ceux qui voudraient troubler Guillaume dans la possession de son trône; c'était abandonner la cause du roi Jacques: toutefois le roi de France ne voulut pas aller plus loin; il résista avec fermeté à toute autre exigence, et se refusa péremptoirement à la demande d'éloigner le Roi déchu de ses États.

Cette paix fut généralement jugée indigne du roi, en France, et l'opinion publique osa se prononcer contre elle. Mais la modération dont Louis XIV fit preuve dans ses négociations, s'explique par le désir qu'il avait de voir la grande alliance dissoute avant la mort de Charles II d'Espagne. Cette succession paraissait alors à la veille de s'ouvrir, et Louis se préparait à la revendiquer du chef de sa femme pour le Dauphin.

Si le roi d'Espagne venait à mourir pendant que la grande alliance était sur pied et en armes, la prise de possession de la succession espagnole par Louis XIV devenait bien plus difficile ; toute l'Europe se serait trouvée prête à combattre les prétentions du roi de France. La grande alliance dissoute par la paix, ou du moins désarmée, il allait être bien plus facile à Louis de renouer ses intrigues dans les différentes cours, et en Espagne surtout. Pendant ce temps de répit, accordé à la France pour se remettre du fardeau de la guerre, son roi pouvait s'occuper à organiser de nouveaux moyens d'attaque et de défense, afin de soutenir une nouvelle lutte. L'héritage espagnol avait été la pensée dominante de tout le règne de Louis XIV, et le moment où cette immense succession allait lui revenir ne paraissait plus éloigné à cette époque ; mais une guerre seule pouvait décider de la question. Elle était inévitable, d'après l'aveu de tous ceux qui étaient intéressés à ce que le pouvoir, déjà si grand du roi de France, ne s'accrût pas de la totalité de la succession espagnole après la mort de Charles II.

La monarchie d'Espagne, sous les derniers rois de la maison d'Autriche, n'avait plus été qu'une masse frappée d'inertie, que tous avaient dû défendre dans l'intérêt de la cause commune, et pour maintenir l'équilibre européen. Mais les vastes États de la succession d'Espagne, placés sous l'influence immédiate et régénératrice de Louis XIV, devenaient aussitôt autant de points d'attaque, soit contre la maison d'Autriche, soit contre les puissances maritimes, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Monde, et leur commerce et leur navigation y eussent rencontré partout de puissants rivaux.

Les puissances maritimes trouvaient cependant un immense avantage dans cette paix : la reconnaissance de la royauté de Guillaume III d'abord, ensuite le moyen de se refaire de l'épuisement où la guerre avait plongé l'Angleterre et les Provinces-Unies, afin de se préparer à une nouvelle guerre.

La paix générale fut donc signée à Ryswyk, en 1697; mais ce traité ne fut en réalité qu'une trêve : car, à cette époque, l'état maladif du roi d'Espagne était tellement empiré, que sa mort semblait très-prochaine, et ce moment devait être le signal de la reprise des hostilités. Telle était la conviction de ceux qui signèrent le traité de paix de Ryswyk, et celle du roi de France principalement, car il ne crut pas devoir désarmer, afin d'être prêt à tout événement.

L'époque qui suivit la paix de Ryswyk ne fut qu'un

temps d'arrêt dans la sanglante querelle entre la France et les puissances maritimes.

Plusieurs compétiteurs se présentaient pour recueillir la succession d'Espagne, nonobstant le système des renonciations à cet héritage, adopté par la maison d'Autriche, afin d'en écarter tous les concurrents étrangers, et pour l'assurer au chef de la branche impériale, à l'extinction de la branche d'Espagne. Mais ces renonciations étaient considérées comme illusoires par ceux à qui elles avaient été demandées, et, en les accordant, on avait bien l'intention de les violer plus tard.

Ainsi, les rois d'Espagne, en mariant des infantes aux rois de France, avaient toujours exigé de ces princesses des renonciations sanctionnées par leurs époux à l'héritage paternel, tandis qu'en donnant des infantes aux archiducs d'Autriche, ces renonciations n'avaient jamais été exigées.

L'infante doña Anne avait renoncé, en épousant Louis XIII, et l'infante doña Marie-Thérèse en fit autant, à la paix des Pyrénées, en épousant Louis XIV, tandis que sa sœur, l'infante doña Marguerite, n'avait pas renoncé à la succession paternelle en épousant l'empereur Léopold Ier.

Celui-ci avait adopté pour les archiduchesses le même système de renonciation que la cour d'Espagne pour les infantes qui épousaient des princes étrangers. Ainsi, lorsque Léopold maria sa fille, issue de son mariage avec l'infante d'Espagne, à l'électeur de Bavière, il exigea

qu'elle renonçât en sa faveur à l'héritage de sa mère; de cette manière, la succession d'Espagne devait immanquablement revenir à l'empereur Léopold, qui, ayant deux fils, destinait la succession de l'Autriche à l'aîné, l'archiduc Joseph, depuis roi des Romains, et la succession de l'Espagne et des Indes à son second fils, l'archiduc Charles.

Mais ni Louis XIV, pour le Dauphin, venant au droit de sa mère, ni l'électeur de Bavière, pour son fils, venant aussi au droit de sa mère, n'admettaient ce système de renonciation, adopté par les deux branches de la maison d'Autriche dans l'intérêt de leur famille. D'ailleurs, la loi politique admettait la succession des femmes en Espagne, et, cette loi à la main, les droits du Dauphin primaient ceux du jeune prince de Bavière, et l'empereur Léopold ne venait qu'après ces deux prétendants.

Mais l'Empereur n'admettait pas la possibilité d'une chose semblable. Il invoquait la paix des Pyrénées contre Louis XIV, et ses arrangements paternels, pour mettre à néant les droits de son petit-fils le prince électoral de Bavière.

Guillaume III ne se dissimulait pas l'extravagance des prétentions de l'empereur Léopold, qui prétendait à la totalité de la succession, sans avoir les moyens de se rendre maître de la plus petite partie de ce qu'il disait devoir lui revenir.

Aussi le roi d'Angleterre disait-il en riant à Heinsius: «Qu'il aille la chercher.»

Mais si l'Empereur ne pouvait se faire illusion sur son impuissance, il comptait sur les bons offices du roi Guillaume et sur ceux de la République : nul doute, selon lui, que les puissances maritimes ne consentissent jamais à voir passer la succession d'Espagne au Dauphin ; c'eût été anéantir l'équilibre du continent et le mettre au pied du roi de France.

Cependant si les puissances maritimes étaient disposées à faire les affaires de l'Europe, elles ne l'étaient pas à se lancer dans une guerre, pour faire exclusivement celles de la maison impériale, et pour procurer un trône à l'archiduc Charles.

Aussi, dans des entretiens confidentiels entre Guillaume III, le conseiller pensionnaire Heinsius et le comte de Portland, cette question avait déjà été traitée ; et le roi de la Grande-Bretagne et le ministre hollandais n'avaient trouvé de solution possible, dans une question où il allait de l'avenir de l'Europe, qu'en admettant que la monarchie espagnole serait partagée entre les trois principaux compétiteurs, et que, dans ce partage, on aurait en vue :

1° Le maintien de l'équilibre politique ;

2° Les garanties à stipuler en faveur du commerce et de la navigation des puissances maritimes, tant en Europe que dans le Nouveau Monde.

Telle était la politique à Londres et à La Haye ; politique qui était placée entre les vues exclusives qu'on y attribuait à la cour de Versailles et celles professées par la cour de Vienne.

Toutes les puissances, par une espèce d'accord tacite, s'étaient abstenues de soulever la question de la succession d'Espagne, au congrès de Ryswyk, parce qu'elles savaient que c'était toucher à une question insoluble: toutes voulaient la paix, ne fût-ce que pour respirer pendant un peu de temps; il ne fallait donc pas aborder un point qui ne pouvait être qu'un sujet d'interminables divisions. On préféra, par conséquent, attendre l'événement de la mort du roi d'Espagne, pour prendre une détermination quand cet instant décisif serait là.

Mais au printemps de l'année 1698, Louis XIV rompt la glace; il va au-devant des difficultés qu'il prévoit devoir naître après la mort du roi d'Espagne : son but est de les aplanir.

Le comte de Portland se trouvait, à cette époque, comme ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne, à la cour de Versailles. Un jour, deux ministres de Louis XIV, MM. de Torcy et de Pomponne, viennent trouver lord Portland de la part du roi, pour lui faire part du projet que leur souverain avait formé de s'entendre, avec le roi d'Angleterre, sur la question de la succession d'Espagne, avant qu'elle ne s'ouvrît par la mort de Charles II. Ils dirent à l'ambassadeur anglais, que, selon l'opinion du roi de France, ce serait le seul moyen d'éviter de retomber dans une guerre générale (1).

Telle est l'origine des négociations qui s'ouvrirent,

(1) Lettre du comte de Portland à Guillaume III, du 15 mars 1698.

pour le partage de la monarchie d'Espagne, entre la cour de France et les puissances maritimes.

Après plusieurs mois de négociations, Louis XIV et les puissances maritimes tombèrent d'accord sur le partage de la succession de Charles II. L'Espagne et les Indes furent attribuées au prince électoral de Bavière, et les autres domaines de la couronne d'Espagne furent partagés entre le Dauphin et l'archiduc Charles. Mais ce traité, à peine signé, fut détruit par la mort du prince Bavarois.

Alors il fallut recommencer les négociations, qui, cette fois, offrirent bien plus de difficultés. Il n'y avait plus que deux compétiteurs à la succession ; faire que la part de l'un et de l'autre fût à peu près d'égale importance, devenait d'autant plus difficile que c'était agrandir démesurément la France, pour ne laisser sur la frontière méridionale qu'une puissance affaiblie par la perte de Guipuscoa.

L'Archiduc devait hériter de la couronne d'Espagne et des Indes, des Pays-Bas et de la Sardaigne, et la part du Dauphin se composait de tout le reste. La Lorraine devait lui appartenir en échange contre le Milanais : ainsi la frontière de la France s'étendait au midi par l'acquisition de Guipuscoa, ce qui lui faisait prendre pied au-delà des Pyrénées ; au nord, par l'acquisition de la Lorraine, et la domination française s'établissait dans la Méditerranée, par la possession du royaume de Naples, de la Sicile et des ports qui appartenaient aux Espagnols sur la côte de Toscane ; et ce lot si magnifique,

cette puissance réelle, et sur terre et sur mer, furent cependant sacrifiés, par Louis XIV, à la vaine gloire de donner un prince de son sang pour roi à l'Espagne! Mais ce fut là une aberration du monarque français, qui sauva l'équilibre politique du continent; car, comme on l'observa dans ce temps, le second traité de partage menaçait de le détruire en établissant la domination exclusive de la France dans la Méditerranée, par la possession du royaume des Deux-Siciles, d'où elle aurait pu se rendre toute-puissante dans le Levant.

Les négociations pour ce traité furent laborieuses, hérissées de mille difficultés, et arrêtées par divers incidents.

En Angleterre, elles ne rencontrèrent pas de grandes difficultés, car Guillaume III était, avec le comte de Portland, les seuls négociateurs, et les ministres anglais, tenus en dehors des négociations, n'y furent appelés que pour apposer le sceau royal au traité.

Mais, dans la République, il fallait obtenir le consentement des divers États composant la confédération. Six provinces la donnèrent, mais celle de Hollande fut longtemps arrêtée, par le refus péremptoire d'Amsterdam, de consentir à un traité de partage, négocié et conclu sans le consentement de l'empereur Léopold. Celui-ci protestait contre toute espèce de négociations tendantes à lui enlever la moindre partie de la succession du roi d'Espagne.

Louis XIV, voyant les difficultés qui s'élevaient dans

la République et le retard qu'elles apportaient à la signature des États-Généraux, s'en prit à Guillaume III, qu'il savait tout-puissant dans les Provinces-Unies.

Alors, la position du roi de la Grande-Bretagne devient fort difficile. Il se voit placé entre le *veto* puissant de la ville d'Amsterdam, qui arrête tout dans la République, et les instances de plus en plus vives, quelquefois même menaçantes, de la cour de Versailles. Louis XIV, enfin, ne veut plus entendre parler de délais : il insiste pour que Guillaume III passe outre, et que, sans se laisser arrêter plus longtemps par les lenteurs des États-Généraux, il signe le traité avec la France. Cette démarche eût été un commencement de rupture entre les puissances maritimes. Guillaume III voit le piége, et sa perplexité augmente. Il est à bout de protestations de sincérité ; l'ambassadeur de France a l'air de ne pas y ajouter foi, celui-ci se laisse emporter par la fougue de son caractère : *Il est impétueux*, écrit le roi à Heinsius; mais Guillaume n'oppose à la bouillante ardeur du comte de Tallard que son calme imperturbable.

Les entretiens du roi avec l'ambassadeur sont rendus d'une manière très-dramatique dans les lettres de Guillaume III à Heinsius.

Enfin, les talents, l'art et la persévérance du conseiller pensionnaire finissent par triompher de la résistance de la ville d'Amsterdam : d'une opposition active, elle passe à une opposition passive ; elle blâme la mesure,

mais elle consent à *laisser faire.* Alors les États-Généraux signent le traité ; il porte la date du 25 mars 1700.

L'indignation excitée à Vienne par ces négociations n'était pas moins vive à Madrid. La cour d'Espagne s'en montre si profondément offensée, qu'elle rompt les relations diplomatiques avec le roi de la Grande-Bretagne.

Pendant qu'on disposait ainsi de la succession, le roi moribond croyait déjouer ces projets, en faisant, défaisant et refaisant son testament : tantôt sa succession devait revenir à l'archiduc Charles, tantôt au prince électoral de Bavière ; celui-ci mort, la chance parut tourner en faveur du fils de l'empereur Léopold, puis, en définitive, elle tourna en faveur du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Ce dernier testament fut signé peu de semaines avant la mort de Charles II.

Louis XIV connut en substance les dispositions testamentaires du roi d'Espagne, par lesquelles il appelait le duc d'Anjou au trône d'Espagne ; alors il charge ses ambassadeurs à Londres et à La Haye, d'assurer aux puissances maritimes qu'il n'en demeurera pas moins fidèle aux stipulations du traité de partage, et insiste auprès des deux puissances pour qu'elles se mettent en mesure d'exécuter la partie du traité qui les concerne, c'est-à-dire l'armement des vaisseaux destinés à agir pour obtenir l'exécution du traité.

Le roi d'Espagne meurt dans les premiers jours de

novembre 1700. Son testament est ouvert ; le duc d'Anjou est appelé au trône : une députation part pour Versailles, pour demander le nouveau souverain de l'Espagne et des Indes à son grand-père. Louis XIV l'accorde ; il déchire le traité de partage et accepte le testament. A cette nouvelle, le roi de la Grande-Bretagne écrit avec son calme habituel à Heinsius : « Nous avons été dupes. »

Le duc d'Anjou se rend en Espagne, où il est proclamé roi, comme dans les autres domaines qui dépendent de la monarchie.

Louis XIV proteste de son désir de conserver la paix ; mais bientôt ses actes prennent un caractère plus agressif que pacifique.

La reconnaissance du nouveau roi d'Espagne par les puissances maritimes se faisant trop attendre, il se décide à un moyen d'intimidation à l'égard des Provinces-Unies.

Celles-ci avaient obtenu, à la paix de Ryswyk, d'avoir des garnisons dans les places fortes des Pays-Bas espagnols, pour défendre ces provinces contre une irruption des Français ; c'était là un gage de sécurité pour la République, ce qu'elle appelait sa barrière, et le point auquel Guillaume III attachait la plus grande importance.

Dans la même nuit, toutes ces garnisons hollandaises sont surprises par les Français, qui se mettent en possession des places, et font les troupes de la République prisonnières de guerre.

En apprenant cette fâcheuse nouvelle, Guillaume III est consterné. Alors, de cette âme calme et réfléchie,

s'échappe un noble cri de douleur : « Vous comprendrez, » écrit-il à Heinsius, combien j'ai été affecté en voyant dis- » paraître en un jour, et, sans coup férir, cette barrière, » l'objet de tous mes travaux depuis vingt-huit ans. »

Cette barrière disparue, l'épouvante se propage avec rapidité dans les Provinces-Unies, et l'on croit que le seul moyen de conjurer le péril, c'est la reconnaissance immédiate du nouveau roi d'Espagne par les États-Généraux.

Cette reconnaissance précipitée contraria les vues de Guillaume III, qui, pour ne pas se séparer de la République sur une question aussi importante, fut obligé peu après de reconnaître de son côté Philippe V.

Alors, sans avoir la guerre, on n'a plus la paix : de part et d'autre on vit dans un état de *qui vive* perpétuel, la moindre étincelle peut amener une explosion.

Cependant l'Europe n'était pas préparée à la guerre : c'est ce qui explique la phase de négociations qui précèdent la reprise des hostilités.

Si la grande alliance de 1689 n'était pas dissoute, elle était du moins considérablement relâchée : il fallut donc en reprendre laborieusement tous les fils. C'est à cette tâche, à la fois importante et ingrate, que Guillaume III consacre la dernière année de sa vie. Ce fut un rude travail, une lutte diplomatique de tous les jours. Tantôt il fallait déjouer les trames de la France dans la République et ailleurs; tantôt il fallait subir mille exigences, pour attirer sous la bannière des puissances maritimes

des princes et des États plus préoccupés de leur propre intérêt que de celui de la cause commune.

L'Empereur, comme toujours, formait les plus vastes prétentions, sans avoir à sa disposition aucun moyen de les soutenir par une coopération un peu efficace.

Ce fut au milieu de ces intrigues diplomatiques que fut enfantée la royauté en Prusse. L'électeur de Brandebourg, voyant que l'Empereur et les puissances maritimes mettaient à haut prix sa coopération contre la France, stipule la reconnaissance de sa royauté, qu'il obtient ; mais, portant ses vues plus loin et plus haut, il vise à faire de sa nouvelle monarchie une puissance maritime et coloniale : il demande que, d'avance, on lui assure une part dans les conquêtes que l'on pourrait faire sur les Espagnols dans le Nouveau Monde. Ici, il vient se heurter contre la jalousie commerciale de l'Angleterre : si Guillaume III rit de la nouvelle royauté de son parent, tout en la reconnaissant *pour lui faire plaisir*, il repousse ses autres prétentions comme inadmissibles et opposées à l'intérêt de l'Angleterre (1).

(1) Frédéric 1er n'ignorait pas combien on avait besoin de lui, lors de la conclusion de la grande alliance, en 1701 ; aussi mit il son accession à cette ligue à haut prix : on peut en juger par les prétentions de ce prince ; il demandait :

1° La garantie de ses prétentions pécuniaires sur l'Espagne, par les puissances maritimes ;

2° L'acquisition d'une partie du haut quartier de Gueldre, qui serait distraite des Pays-Bas espagnols ;

3° Des Établissements coloniaux en Amérique ;

4° La neutralité de la Prusse.

Ces demandes excitent la surprise de Guillaume III, qui écrit à Hein-

Ce qui doit particulièrement fixer l'attention de l'historien, dans le cours des négociations pour la grande alliance de 1701, c'est que le testament de Charles II d'Espagne servit de marche-pied à l'électeur de Brandebourg pour arriver à la royauté. Mais cette nouvelle royauté, considérée à cette époque comme un événement très-secondaire dans la politique générale de l'Europe, devait amener une révolution dans l'Empire, au sein duquel s'éleva, peu d'années après, une puissance rivale de l'Autriche, et qui ne laissa échapper aucune occasion de la tenir en bride. L'empereur Léopold n'y vit, à cette époque, que le moyen de gagner un allié de plus dans sa querelle avec la France. Cependant il se trouva un homme à la cour impériale, et cet homme était le prince Eugène, qui prévit toute la portée de la complaisance de l'Empereur pour la cour de Berlin. On prétend que ce grand général aurait dit, en apprenant cette nouvelle : « L'Empereur aurait dû faire pendre les ministres qui » lui ont donné un conseil aussi perfide. »

Mais les cours et les cabinets de l'Europe n'étaient préoccupés alors que de la terreur de voir régner un Bourbon en Espagne. Cet événement, qui devait, d'après les prévisions des politiques de cette époque, amener un bouleversement général, fit éclater, à la vérité,

sius : « Il est incroyable que cette cour prétende tout gagner, et ne rien » donner en retour ; et encore faudra-t-il passer par où l'on n'aimerait point » aller, en voyant la manière dont ce cabinet est travaillé, pour qu'il se » joigne au parti français. » (*Correspondance de Guillaume et de Heinsius*, fin de l'année 1701.)

une guerre longue et dispendieuse, obéra ceux qui y prirent part, ouvrit le chemin à des banqueroutes nationales, mais ne changea pas essentiellement la balance du pouvoir; car les Bourbons d'Espagne cessèrent bientôt d'aller prendre le mot d'ordre à la cour de Versailles.

La royauté de la maison de Brandebourg, au contraire, fut au nombre de ces événements qui étaient appelés à modifier le système politique du continent, et à excrcer une influence durable et toujours croissante. Les faits l'ont suffisamment prouvé. Que sont les Bourbons d'Espagne à l'époque actuelle?.. tandis qu'à l'heure qu'il est, la lutte est flagrante entre l'Autriche et la Prusse. L'Allemagne sera-t-elle autrichienne ou prussienne? Telle est la question qui, sous d'autres noms, se débat aujourd'hui (1).

(1) Ce qui se passe actuellement en Allemagne avait été prédit, dès 1822, à l'auteur de ces pages. Celui-ci, s'étant rendu en Allemagne pour y étudier le droit public de la Confédération germanique, s'adressa à un publiciste allemand, pour l'aider dans cette étude. Voici quelle fut la réponse du professeur :

« L'étude ne sera ni longue ni difficile, dit-il. Vous voyez qu'aujourd'hui, » que l'Autriche et la Prusse sont d'accord, tout marche facilement à la » Diète; car pas un n'est de taille à s'opposer aux volontés réunies des » cabinets de Vienne et de Berlin; mais, s'il arrivait un jour qu'à Vienne » et à Berlin on ne s'entendît plus, vous verriez que, de ces deux centres » d'action, partirait une impulsion toute différente, dans le but de s'emparer » exclusivement de la direction des affaires en Allemagne, soit à Berlin, soit » à Vienne. En définitive, ce serait alors ou la raison du plus habile, ou » celle du plus fort qui prévaudrait. » Puis il ajouta : « Quand une fois » on en sera venu là, il sera difficile de s'entendre; car, par point d'hon» neur, on ne voudra céder ni à Vienne ni à Berlin. Il pourrait résulter » de là des luttes intestines en Allemagne, qui pourraient conduire à de » nouvelles médiatisations; car les petits États qui auront pris fait et cause

La grande alllance se reconstitue péniblement, laborieusement.

Le Parlement flottait jusqu'alors dans une indécision qui mettait le roi de la Grande-Bretagne dans une position très-difficile à l'égard des cours du continent; mais, comme dans plus d'une occasion, Louis XIV est là pour le tirer de cet embarras.

Jacques II meurt, et Louis XIV reconnaît son fils en qualité de roi de la Grande-Bretagne. Alors le peuple anglais se réunit autour du roi de son choix. A cette provocation, partie de la cour de Versailles, l'Angleterre répond par un redoublement de haine contre cette race à laquelle le roi de France reconnaît un droit au trône d'Angleterre. Ce moment fut décisif; il fut glorieux pour Guillaume : la grande alliance signée le 7 septembre 1701, entre les puissances maritimes et l'Empereur, peu de jours avant la mort du roi Jacques, n'est plus une lettre morte. Le peuple anglais promet son concours au roi de la Révolution de 1688.

Dès ce jour, tout favorise les desseins de Guillaume III, et c'est à la veille de voir éclater une nouvelle guerre qu'il meurt au printemps de 1702.

Il lègue à l'Angleterre et à l'Europe sa grande alliance, qui est destinée à lui survivre, et dont l'exécution est confiée à deux guerriers plus heureux que lui sur le champ de bataille, et à l'homme d'État qui fut son ami.

« pour le plus faible seront probablement ceux aux dépens desquels le plus « fort se paiera des frais de la guerre. »

Alors apparaît le triumvirat de Marlborough, d'Eugène et de Heinsius ; le sort du Continent est placé entre les mains de ces trois hommes.

Louis XIV avait fait, dans les derniers temps de la vie de Guillaume III, d'immenses sacrifices d'amour-propre au désir de ne pas avoir la guerre ; ce qu'il consentit à ne pas regarder comme devant blesser la gloire d'un roi de France est réellement *incroyable* (1), et l'on n'y reconnaît pas de monarque si haut, si fier, si ardent à se venger de tout ce qui pouvait faire ombrage à sa susceptibilité royale, et qui, à tout prix, voulait être le premier et chez lui et chez les autres.

Mais tant de mansuétude s'explique par le vif désir de Louis XIV de ne pas voir éclater la rupture avant la mort de Guillaume III : il savait que ce prince était dans un état à ne pouvoir vivre que quelques mois encore. Si la paix n'était pas rompue à la mort du roi d'Angleterre, Louis comptait que l'alliance entre les puissances maritimes serait sinon dissoute, du moins considérablement relâchée par la mort du stathouder-roi ; que ce puissant lien disparu entre les puissances maritimes, et la Hollande retombée sous l'influence du parti oligarchique, il y avait encore quelques chances pour lui de s'accommoder avec les États-Généraux, et de rompre par là la grande alliance qui venait de se réorganiser si péniblement à la voix mourante de Guillaume III.

(1) Ces détails se trouvent dans les lettres de Heinsius à Guillaume III.

Mais tous ces calculs vinrent échouer devant la ferme détermination des puissances maritimes de ne pas séparer leurs intérêts : le faire, c'eût été livrer la domination du Continent à la France, s'appuyant du concours de la monarchie d'Espagne.

La guerre générale éclate donc au printemps de l'année 1702, et l'alliance entre les puissances maritimes fut encore raffermie par les traités de 1702 et 1703.

Alors, aux brillantes années de la jeunesse de Louis XIV, à ces batailles gagnées par les grands généraux de cette époque, à ces triomphes qui firent de Louis l'objet de la terreur de ses voisins, succédèrent des années marquées par une suite de revers, par des batailles perdues, par des embarras de tous les jours, par un amoindrissement de l'influence morale de la France, qui s'évanouissait à mesure que le prestige de la puissance se perdait.

C'est alors que l'absence de la forte tête politique de Guillaume III se fit principalement sentir. S'il avait été plus d'une fois un point de ralliement pour les alliés, au moment du danger, il eût été, pour ces mêmes alliés, un guide prudent et prévoyant au moment du succès : ce guide leur fit défaut.

Les triomphes remportés par Marlborough et par Eugène sur les champs de batailles, tant de revers essuyés, et sur terre et sur mer, par la France et l'Espagne réunies, toutes ces causes firent que les alliés oublièrent bientôt, enflammés par tant de prospérité, leur point de départ

commun, la grande alliance, l'œuvre de Guillaume III.

L'esprit dans lequel ce traité européen avait été conclu n'avait pas été de dépouiller complètement la maison de Bourbon de son droit de succéder à une partie de la monarchie d'Espagne, pour donner la succession entière à la maison impériale. Non, l'esprit de la grande alliance de 1701 avait été, avant toute autre chose, le maintien de l'équilibre politique, et, sous ce point de vue, il n'avait été que la reproduction du deuxième traité de partage, avec cette différence toutefois, que, dans le traité de partage, les parts réciproques avaient été faites et explicitement stipulées; tandis que d'après l'esprit de la grande alliance, les parts de chacun restaient à faire, d'après les exigences du moment et le maintien de l'équilibre politique du Continent.

Mais quand, après tant de succès, les alliés crurent la maison de Bourbon assez affaiblie pour lui imposer les conditions les plus dures, on commença à changer de langage; ce que l'on n'aurait osé espérer au début de la guerre, on crut pouvoir l'obtenir après quelques campagnes brillantes. On en vint enfin à contester à la maison de Bourbon toute espèce de droit de conserver la plus petite partie de la succession de Charles II d'Espagne. Le but auquel tendait la grande alliance fut donc dépassé, et c'est de ce moment aussi que commence la réaction en faveur de Louis XIV.

Celui-ci, après avoir lutté avec une admirable constance contre les revers de tout genre qui l'accablèrent

durant la première période de cette guerre, crut que, de tous ses adversaires, il n'y avait que la République des Provinces-Unies qui fût intéressée à lui procurer la paix à des conditions raisonnables. Ce fut dans cette conviction qu'il tourna les yeux vers La Haye, où Heinsius était toujours le principal personnage dirigeant. Celui-ci se trouva alors placé dans la position de devenir l'arbitre des destinées de l'Europe et de sa patrie ; mais, par une fatalité déplorable, il ne sut tirer aucun parti de cette belle situation. Lui aussi se montra trop oublieux des principes politiques qui avaient dirigé Guillaume III, lorsqu'il négocia la grande alliance : *indè lacrymæ* pour la République.

L'histoire de ces négociations prouve combien la France était affaiblie, combien son roi désirait sincèrement la paix, et, de l'autre côté, combien ces hommes, qui se trouvaient à la tête du gouvernement, dans la République, méconnurent le véritable intérêt de l'État, en ne voulant pas déposer les armes quand Louis XIV offrait de le faire à des conditions si avantageuses pour ses ennemis. Était-ce, de la part des États-Généraux, un désir aveugle de vengeance, ou bien, faut-il y voir un sentiment plus noble, une trop grande déférence pour leurs alliés, qui voulaient obtenir plus encore qu'on n'offrait ?

Ainsi, dès l'année 1705, les offres les plus avantageuses faites par Louis XIV pour détacher la République de la grande alliance sont repoussées par Heinsius.

L'année suivante, après que la victoire de Ramillies, par les alliés, eut amené la reconnaissance de l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, dans les Pays-Bas espagnols, de nouvelles négociations sont entamées, et Louis XIV offre aux plénipotentiaires des États-Généraux, de céder l'Espagne et les Indes à l'archiduc et de remettre les Pays-Bas aux États-Généraux, pour ne les restituer au nouveau roi d'Espagne qu'après que la République se serait assurée d'une barrière dans ces contrées : des offres si avantageuses sont encore une fois repoussées.

A la fin de la campagne de l'année 1708, Louis XIV se voit réduit à demander la paix à tout prix, et, au commencement de l'année 1709, il se montre prêt à abandonner la plus grande partie de la succession espagnole; il ne réserve à son petit-fils que le royaume des Deux-Siciles, la Sardaigne et les ports sur la côte de Toscane.

Outre l'abandon de tant de royaumes et de provinces à la maison d'Autriche, il s'engage à retirer ses troupes de l'Espagne, et il promet à la République des avantages considérables pour le commerce et la navigation des Provinces-Unies, et une barrière afin d'assurer leur sécurité future. La cour de Versailles admettait ces différentes clauses à titre de préliminaires et comme conditions fondamentales de la paix à conclure.

Ainsi, à cette époque, Louis XIV se serait contenté d'une part bien moins considérable que celle que le deuxième traité de partage lui avait faite; car, par celui-ci,

la France recevait en outre la Lorraine et le Guipuscoa. C'était donc le moment de déposer les armes avec honneur, surtout pour les Provinces-Unies, qui n'avaient plus aucun intérêt à prolonger une guerre qui était aussi ruineuse pour la République qu'elle l'était pour la France. Mais les alliés élevaient leurs prétentions à mesure que Louis cédait devant les coups de la mauvaise fortune, et ce fut après les succès de la campagne de 1709 qu'ils voulurent imposer à Louis XIV le rôle odieux de détrôner lui-même, les armes à la main, son petit-fils, pour placer un prince de la maison d'Autriche, au lieu d'un Bourbon, sur le trône d'Espagne.

Louis XIV était tombé bien bas, à cette époque de son règne, et la preuve s'en trouve dans les conditions cruelles et humiliantes auxquelles on crut pouvoir lui faire acheter la paix : c'était le déshonneur qu'on lui proposait ; et de quel nom l'histoire eût-elle flétri celui d'un prince qui aurait fait la guerre à son petit-fils! Le monarque français se montra grand à cette époque malheureuse de son règne. Il se décida à tout risquer, à éprouver encore le sort des armes, plutôt que d'accepter des conditions qui l'eussent déshonoré aux yeux de ses sujets et de l'Europe.

Le gain de la bataille de Villa-Viciosa, par Vendôme, vint le récompenser, en relevant ses armes en Espagne et en raffermissant la couronne sur la tête de Philippe V.

Alors le moment favorable est passé, pour la République, d'être l'arbitre de la paix ; deux événements vont

changer la face des affaires en Europe et procureront à la France cette paix, si ardemment sollicitée par Louis XIV, à des conditions bien plus favorables qu'il n'eût pu espérer après une suite non interrompue de si éclatants revers.

Marlborough et son parti tombent du pouvoir et les Tories s'en emparent.

La mort de l'empereur Joseph Ier porta son frère, l'archiduc Charles, au trône impérial, comme son héritier en Autriche.

Dès-lors, continuer la guerre pour procurer au nouvel Empereur la succession de l'Espagne, c'eût été continuer la guerre pour reconstruire l'empire de Charles-Quint; mieux valait consentir à laisser régner en Espagne une branche cadette de la maison de Bourbon.

Telle fut l'issue de cette longue lutte, et ce fut le nouveau cabinet anglais qui procura la paix à Louis XIV.

La paix d'Utrecht fut, à peu d'exceptions près, la répétition du deuxième traité de partage; seulement, les rôles principaux étaient intervertis; ce que l'archiduc Charles aurait dû avoir d'après le traité de partage, l'Espagne et les Indes, Philippe V le conserva à la paix d'Utrecht.

C'est ainsi que, par un concours d'événements, la question de la succession d'Espagne se termina en faveur de la politique de Louis XIV; mais les Pyrénées continuèrent à subsister, et les rivalités entre l'Espagne et la France éclatèrent encore sous des chefs de la même dynastie.

L'Espagne gagna quelque chose à cette nouvelle souche de rois; cela n'était guère possible autrement, car les derniers rois de la maison d'Autriche n'avaient été que des fantômes couronnés.

La France sortit de la guerre en conservant les principales conquêtes de la grande époque du règne de Louis XIV. Forte et puissante par l'unité de son territoire, la paix allait la refaire de l'épuisement où la guerre l'avait jetée pour le moment.

L'Empereur joignit à ses États patrimoniaux, en Allemagne, le royaume de Naples, le Milanais et les Pays-Bas espagnols : le Milanais le constituait le gardien de l'Italie, et la possession des Pays-Bas faisait de cette contrée le boulevard de l'Empire et des Provinces-Unies contre la France.

Quant aux puissances maritimes qui avaient joué un si grand rôle pendant toute cette guerre, l'avenir qui les attendait l'une et l'autre commence à se dessiner après la conclusion de la paix d'Utrecht.

L'Angleterre, rajeunie par sa Révolution de 1688, allait entrer dans l'âge de la virilité, et la République des Provinces-Unies vit avancer de cette époque l'ère de sa décrépitude.

La paix d'Utrecht allait être, pour l'Europe centrale et occidentale, ce que la paix de Westphalie avait été pour elle pendant l'époque précédente.

Mais une nouvelle tourmente politique, s'élevant du sein de la France, détruira à son tour l'édifice politique

fondé sur la paix de 1713, pour en faire surgir un ordre de choses tout nouveau, par l'introduction de l'élément démocratique dans le gouvernement des Etats. *Sic tempus ruit.*

Après avoir lu ces pages, où la noble et glorieuse carrière politique de Guillaume III est rapidement esquissée, on se demande comment il est possible qu'il y ait des hommes qui se plaisent à établir un parallèle entre le roi de la Révolution de 1688 et le roi de la Révolution de 1830. Etablir un parallèle entre deux hommes si dissemblables en tout, que Guillaume III et Louis-Philippe Ier, mais c'est là une chose impossible !

Pour définir Guillaume III, on peut emprunter à Cicéron le passage suivant.

« *Neque enim est ulla res in quâ propiùs ad Deorum*
» *numen virtus accedat humana, quam civitates aut con-*
» *dere novas, aut conservare jam conditas ;* »

(Cicero. *De Republicâ*, lib. I, cap. vii.)

Tandis que pour définir Louis-Philippe, on peut citer ce mot de Châteaubriand.

« Il (Auguste) succédait à un conquérant, et pour se
» distinguer, il fut tranquille. Ne pouvant être un grand
» homme, il voulut être un prince heureux ; il donna
» beaucoup de repos à ses sujets, ce calme fut appelé
» prospérité ! »

(*Génie du Christianisme*, chapitre dernier.)

Pour rendre ce passage tout-à-fait applicable, il aurait fallu que Louis-Philippe mourût roi des Français; car Guillaume III mourut sur le trône entouré du respect et de la vénération des Anglais, après avoir fait conclure la grande allianee de 1701, qui fut le testament politique que le grand homme laissa à ses sujets et à l'Europe.

Maintenant, veut-on savoir pourquoi la Révolution de 1688 a été riche en heureux résultats, et pourquoi celle de 1830 n'a abouti qu'à une nouvelle Révolution? Le voici :

La Convention d'Angleterre, librement élue en 1689, après la fuite du roi Jacques II, pouvait offrir une couronne et faire un roi : elle fit l'un et l'autre au nom de la nation ; c'était sa mission, elle en avait le droit.

Les meneurs de 1830 n'avaient pas de couronne à offrir, ils n'en avaient ni la mission ni le droit : ils étaient impuissants à faire un roi ; ils ne pouvaient que déférer le pouvoir, c'est-à-dire, une royauté révolutionnaire.

Nous empruntons ici un passage remarquable dû à la plume de M. Guizot ; il dit :

« Les institutions, quelles qu'elles soient, ne s'impro-
» visent point. *On ne fait pas plus un roi légitime qu'un*
» *peuple libre.* L'idée et le sentiment du droit, qui, dans
» l'un et l'autre cas, sont le vrai principe de l'institution
» et en procurent seuls l'énergie, n'y pénètrent pas en un
» seul jour.

» Toutes choses, à leur origine, sont plus ou moins
» l'œuvre de la force, et la force les dénature alors même

» qu'elle les crée. Le germe du droit se souille et s'altère
» sous la main des passions et des déréglements de la
» force. Il faut que le temps s'en saisisse, le dégage, le
» féconde, et fasse enfin sortir le droit brillant et pur de
» cet alliage grossier où l'avaient enveloppé l'erreur et
» la violence. Partant, cela est certain, la légitimité a
» commencé par l'usurpation, comme la liberté par l'a-
» narchie. Mais, aussi, à leur commencement, elles n'é-
» taient ni la légitimité, ni la liberté. »

Ce que quelques meneurs, en l'absence de la nation et du droit, avaient fait en 1830, quelques meneurs purent le faire en 1848. Car il est à remarquer que tous ces grands drames politiques, en France, se passent toujours sans la participation de la nation ; que ce sont toujours quelques *habiles* qui les exécutent, comptant sur la docilité de la France entière, pour ratifier le fait accompli en dehors d'elle, et souvent à son insu. Voilà aussi pourquoi la nation n'a l'air de se passionner pour aucune forme de gouvernement : ceux qu'elle a vus naître et disparaître depuis plus d'un demi-siècle n'étaient pas son œuvre, on lui transmettait par la voie du télégraphe le régime sous lequel elle allait vivre. Ainsi toucher à ces gouvernements, ce n'est pas toucher à une décision nationale. On ne blesse pas l'amour-propre d'un peuple, quand on renverse un gouvernement qu'il n'a pas édifié.

Il n'en est pas de même en Angleterre, où la Révolution de 1688 et l'établissement de la couronne ont été, l'un et l'autre, de grands actes nationaux. C'est là aussi

ce qui les fait respecter, et qu'on ne touche qu'avec prudence à l'édifice constitutionnel, là, où les réparations sont nécessaires et urgentes. Que résulte-t-il de là? C'est qu'en Angleterre on cherche la solution des questions les plus irritantes dans les évolutions politiques qui réussissent et s'accomplissent sans y occasionner de commotions publiques, tandis qu'en France, on ne cesse, depuis plus d'un demi-siècle, de recourir à l'expédient dangereux et ruineux des révolutions, qui troublent la société entière et l'empêchent de s'asseoir solidement; car, après le triomphe du jour, on y est toujours dans l'attente du triomphe du lendemain.

En France, on peut appliquer au repos ces vers de Molière :

« Belle Philis, on désespère,
» Alors qu'on espère toujours. »

LETTRE

ADRESSÉE

AU ROI LOUIS-PHILIPPE

EN 1838.

AVIS AU LECTEUR.

Guillaume III, après avoir pris possession du trône de la Grande-Bretagne, indisposa par sa politique le parti Whig qui l'avait fait roi ; il reçut alors une lettre anonyme d'un Whig mécontent. L'auteur de cette lettre resta pendant longtemps inconnu : plus tard, cependant, on l'attribua à M. Wharton, un des hommes influents du parti Whig.

En 1838, le roi Louis-Philippe reçut également une lettre, mais elle n'était pas anonyme; celui qui l'écrivit la signa; aujourd'hui il la livre au public, comme un document de l'histoire de ce règne.

GROVESTINS.

AU ROI LOUIS-PHILIPPE.

Sire,

Voilà plus de huit années que vous régnez ; qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil et sur votre élévation au trône et sur la situation politique et morale où se trouve la France à l'époque actuelle.

Vulgairement parlant, votre royauté, Sire, représente le principe de la souveraineté nationale, en opposition avec le principe de la monarchie légitime, qui était l'apanage exclusif des Bourbons de la branche aînée.

Légitimité et souveraineté nationale me paraissent cependant être des mots très-vagues, quand on ne les considère que sous un point de vue abstrait, rétréci.

Un roi légitime, ou de droit divin, est, dit-on, un prince qui ne règne qu'en vertu d'une mission spéciale de la Divinité. La royauté, qui prend sa source dans la souveraineté nationale, tient au contraire son mandat du peuple, dont le vœu est manifesté par la majorité de la nation.

Dans le premier cas, le choix du monarque se fait immédiatement par la Divinité, ou, comme nous ne vivons

plus au temps des miracles, le roi s'impose à la nation par la conquête. Dans le second cas, la Divinité choisit le monarque par l'organe de la nation ; car je ne puis raisonnablement supposer que, dans cette seconde hypothèse, on puisse vouloir nier l'intervention de la Providence. Si donc la force des choses contraint le roi légitime à céder la place au roi, l'élu de la nation, c'est que la Providence a jugé ce changement nécessaire ; d'où il résulte que ce roi, couronné par la volonté de Dieu, est bien légitimement roi, bien qu'on puisse lui refuser la qualification de roi légitime.

Je ne m'arroge point le droit de discuter si cette royauté doit être considérée comme un bienfait que la Providence entend accorder à la nation, ou comme un châtiment qu'elle veut lui infliger.

Ceux qui donnent la préférence à cette royauté sur celle dite légitime, se diront être en possession d'un bonheur d'autant plus grand, qu'il aura été d'autant plus ardemment désiré par eux.

Ceux, au contraire, qui considèrent la royauté légitime comme le gouvernement modèle, et la royauté émanant de la volonté nationale comme une punition du Ciel, vivront sous celle-ci comme on vit à l'époque d'une calamité publique. Ils subiront la volonté de Dieu, comme on est tenu de subir tout ce qui vient de lui ; comme on subit la grêle, la famine, la peste, la guerre, et tous ces milliers de maux qu'il plaît à la Providence d'envoyer de loin en loin sur notre globe, pour châtier le genre humain.

Ma prédilection et mon antipathie pour telle ou telle forme de gouvernement; mon amour ou ma haine pour telle ou telle famille régnante ou expulsée, ne me fera jamais divaguer au point de méconnaître que c'est Dieu qui est l'arbitre suprême des événements de ce monde, et que dans la chute ou l'élévation des grands de cette terre, je dois, avant tout, mettre la volonté orgueilleuse de l'homme de côté, pour ne reconnaître que la main agissante de Dieu, à moins que, par une aberration d'esprit inconcevable, je veuille positivement me déclarer rebelle ou au-dessus de la volonté de la Providence.

Libre donc aux uns d'applaudir à votre élévation; libre aux autres de la déplorer; mais tous, indistinctement, sont tenus d'adorer la volonté du Très-Haut.

En somme, Sire, je suis intimement convaincu que vous régnez de par la volonté de la Providence; car je ne puis considérer le peuple français que comme l'instrument dont elle se servit pour vous porter au trône. La Révolution qui vous y porta a été une haute, une éclatante leçon. Dieu veuille que les annales de la France n'aient plus à en enregistrer de semblables! Car, la plupart du temps, ces jeux de hasard, où une couronne, jetée négligemment sur le tapis vert, est l'enjeu, se jouent au détriment de la pauvre humanité; elle les paie de son sang et de son avoir. Dieu vous a couronné par l'organe de la nation, ceci me suffit, et je crois que, dans son immense miséricorde, il a épargné par là bien des malheurs à la France et à l'Europe.

Quant à votre mission, Sire, comme roi des Français, je la considère comme complexe : vous en avez une à remplir à l'égard de la France, et, comme représentant de ce royaume en Europe, une mission européenne vous est imposée simultanément.

Votre mission, à l'égard de la France, est rude, Sire, j'en conviens; elle correspond, à peu près, à celle que le roi des Dieux de la Fable imposa à Hercule en lui ordonnant de nettoyer les étables d'Augias.

Qui jamais assista à un parcil débordement de passions viles, sordides, désordonnées, atroces? C'est une gangrène qui est à la veille de gagner toutes les classes de la société en France.

Vos généraux, Sire, se rendent plus fameux par leur rapacité et par les pots-de-vin qu'ils se font donner, que par leurs exploits. Le public n'a pas encore oublié l'allusion spirituelle de M. le président Dupin, à Rome devenue vénale depuis sa guerre contre Jugurtha. De nouveaux faits sont là pour rappeler cette piquante sortie qui, d'ailleurs, fut si docilement avalée par celui à qui elle s'adressait (1).

Vos administrateurs supérieurs ne seront fameux dans l'histoire que par leurs marchés scandaleux, par leurs tours de bâton, leur passion pour l'ignoble pot-de-

(1) Ce mot fut lâché par M. Dupin, à l'occasion d'un reproche de concussion fait au maréchal Clausel pendant son commandement en chef en Algérie; plus tard on eut le procès du général Brossard, et les révélations relatives à un certain cadeau de chancellerie fait au général Bugeaud.

vin (1), et surtout par la manière dont ils savent exploiter vos télégraphes royaux : ceux-ci paraissent n'avoir été inventés que pour fournir l'occasion à des va-nu-pieds, d'amasser de grosses fortunes à la Bourse.

Vos juges, Sire, sont plus habiles à dénaturer l'esprit et à torturer le texte du Code, par les subtilités d'une misérable jurisprudence, pour donner gain de cause à de malhonnêtes gens, qu'à rendre bonne et équitable justice à ceux qui ont été dépouillés de leur avoir par d'impudents fripons.

Le barreau n'a pas échappé à la contagion générale : son éloquence, loin d'être uniquement consacrée à défendre le bon droit, la justice, le faible contre le fort, ne s'est mise que trop souvent au service du vice et de l'immoralité. L'avocat ne rougit plus de flétrir sa toge, en couvrant de l'égide de son nom et de ses éloquents sophismes, ce que la clameur publique signale comme le comble de l'audace et de l'impudeur. Ce n'est pas la nature de la cause qui touche ces modernes disciples des Cicéron et des Démosthène ; c'est le lucre : l'art oratoire s'élèvera chez eux aux plus nobles inspirations, si le client est dans

(1) Cette lettre fut écrite à l'époque du scandaleux procès où M. Gisquet, l'ancien préfet de police, fut si ouvertement flétri. A cette même époque, les pots-de-vin de M. Edmond Blanc faisaient également très-grand bruit dans le public.

Plus tard des pairs de France allèrent s'asseoir sur le banc des accusés, et MM. Teste et Cubières furent dégradés pour leurs concussions. La science non plus n'y resta pas étrangère, et les journaux retentirent du rapport d'un procureur du roi au garde-des-sceaux à l'occasion de soustractions faites par un membre de l'Institut.

une position à pouvoir leur en tenir compte à beaux deniers comptant ; leur éloquence sera pâle, stérile, décolorée, quand Plutus ne se tiendra pas à leur côté pour échauffer leur imagination et faire vibrer la corde de l'intérêt dans leur âme.

La capitale du royaume, ce centre de la civilisation, comme on la qualifie si pompeusement, rivalise, à l'heure qu'il est, avec la forêt de Bondy, à l'époque de ses plus mauvais jours. Vous en savez quelque chose, Sire ; votre poitrine a pendant longtemps servi de cible aux régicides.

Nous vivons au milieu d'une nuée de voleurs, d'assassins, d'empoisonneurs ; les bagnes vomissent, sans désemparer, le rebut de la société dans cette société même, d'où il semblerait qu'on ne l'eût banni momentanément, que pour l'y voir rentrer plus pervers, plus hideux, mille fois plus à redouter encore. Qui donc s'aviserait de lâcher des loups affamés dans une bergerie ?

Assis au coin de son foyer domestique, on n'est pas certain de n'y point périr sous le poignard ou la hache d'un scélérat. Du train dont on y va, on sera certain, à Paris, de rencontrer la mort au détour de chaque rue, et, de retour au logis, la mort vous y attendra encore ; car, pendant votre absence, le crime se sera fait un repaire de votre domicile, et en franchissant le seuil de sa demeure, on sera exposé à le teindre de son sang (1).

(1) Dans les premiers temps qui suivirent la Révolution de 1830, on eut la pensée plus folle que généreuse d'abolir la peine de mort, non seulement pour

Ainsi nos vies sont à la merci des assassins, notre avoir à la merci des voleurs et des *loups-cerviers*, comme les appelle si pittoresquement M. le président Dupin. Ce que les premiers daigneront nous laisser, les autres ne se feront pas faute de nous en débarrasser par l'émission d'actions de toute espèce, véritable guet-apens, nouveau *Mississipi*, au moyen duquel ils savent faire pas-

les crimes politiques, mais aussi pour les assassins. Pendant un temps, on recula devant l'application du supplice; mais les crimes devinrent enfin si fréquents, que force fut de replacer sur les places publiques cet instrument, dont le nom seul évoque de si hideux souvenirs. Les drames Lafarge et Praslin font partie de cette lugubre série de méfaits et de crimes.

Ces horribles tragédies n'étaient que la mise en scène de ces infâmes romans dus à la plume des auteurs romantiques; car la littérature, elle aussi, a beaucoup contribué à pervertir la société sous le règne de Louis-Philippe. Cette littérature avait pris à tâche de tout salir, de tout souiller; et, pour mieux arriver à son but, elle inventa le roman-feuilleton. Des journaux, qui auraient dû se respecter, ne reculèrent pas devant l'énormité de publier des productions telles que *Les Mystères de Paris*, etc., etc.; tandis que Proudhon et son système : *La propriété c'est le vol*, avaient un précurseur dans Georges Sand, qui, dans *Lélia*, plaidait la cause des voleurs, en mettant dans la bouche de son Trenmor une apologie du vol. Toutes ces horreurs se lisaient avec fureur à cette époque ; tandis que Victor Hugo faisait retentir la scène des immondes produits de son imagination soi-disant poétique, pour faire adopter cet étrange paradoxe, que le beau c'est le laid; l'ignoble, le noble, et que le théâtre, qui doit être l'école des bonnes mœurs, peut impunément se prostituer, en devenant l'école du vice et du crime. Lui, ainsi qu'Alexandre Dumas, qui fut jusqu'à la chute de Louis-Philippe l'un des coryphées littéraires, semblaient avoir pris à tâche d'étaler aux yeux du public toutes les immoralités, avec cette différence, toutefois, qu'il y avait plus de laisser-aller dans la manière d'Alexandre Dumas, plus d'insolence et d'impudence dans celle de Victor Hugo. L'un paraissait tout simplement vouloir faire partager au public les joies de sa vie débraillée; on eût dit que l'autre défiait la société, et essayait jusqu'où il pourrait, sans la lasser, pousser l'absurde et l'immoral; et le gouvernement assistait à cette démoralisation systématique, en se croisant les bras ! Si la République n'a pas fait grand'chose de bien jusqu'à présent, du moins lui est-on redevable d'avoir fait tomber dans l'oubli tous ces écrivains qui paraissaient avoir obtenu sous Louis-Philippe le privilége de vicier et d'empoisonner l'esprit de la nation.

ser dans leurs coffres-forts le patrimoine du riche et du pauvre, de la veuve et de l'orphelin (1). Ces *loups-cerviers* ne sont autre chose que des détrousseurs patentés; ils logent dans de somptueux hôtels, roulent dans d'élégants équipages, caracolent sur des chevaux de pur sang, donnent des dîners et des bals, et se plaisent à étaler sur le cou de leurs femmes pour quelques millions de diamants et de rubis, en témoignage irrécusable et dénonciateur du succès de leur odieux agiotage.

Parmi ces *loups-cerviers*, il s'en trouve qui se vantent d'habiter dans des demeures qu'ils tiennent de la munificence nationale. Ils en ont menti; certes, c'est bien l'argent de la nation qui a payé ces splendides habitations; mais c'est le fruit de leurs innombrables rapines, c'est le produit de l'art avec lequel ils savent tondre leurs concitoyens.

Ce tableau est vrai, il est exact, Sire; chaque fait que j'allègue, je pourrais l'appuyer par la citation d'un nom propre; mais je préfère laisser au vice que je stigmatise la satisfaction de se reconnaître lui-même, et de se nommer s'il en a l'impudeur.

Ces vices, ces passions sordides marchent la tête haute au milieu d'une société dont la mollesse, l'abaissement moral et la dégradation intellectuelle sont une honte pour la génération présente. Ils bravent ouvertement la répro-

(1) Qui ne se rappelle le scandale des mines de Saint-Bérain et la plaisanterie, malheureusement trop vraie, des dividendes *antichipés*. Ce fut à la suite de toutes ces opérations scandaleuses que Robert-Macaire et son ami Bertrand acquirent droit de bourgeoisie en France.

bation, parce que celle-ci n'ose se montrer à front découvert; et, pourvu que la société, timide et lâche, leur fasse bonne mine dans les salons dorés de la Capitale, ils s'inquiètent très-peu si on les voue au mépris quand ils ont tourné le dos.

Voilà pour la France, Sire; convenez qu'elle est bien malade, bien profondément gangrenée; vous régnez sur une nation où toute foi est éteinte : foi religieuse et foi politique; où le vice et l'immoralité ne se cachent que trop souvent sous une apparence de philanthropie et d'indulgence, qui, au fond, n'est qu'un calcul hypocrite, pour laisser impuni ce que d'autres peuples moins raffinés punissent et vouent à l'exécration.

Ce que nous voyons, ce que nous entendons journellement terrifie l'esprit, et assombrit profondément l'âme; on est en droit de se demander si les bienfaits d'une civilisation très-avancée ne peuvent s'acquérir qu'au prix de si douloureux sacrifices, et si le bien-être matériel aurait pour conséquence immédiate la démoralisation de l'homme, cet être créé à l'image de Dieu? Votre règne, Sire, paraît être destiné à résoudre ce grand, cet immense problème en France. Puisse-t-il l'être dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de la morale publique! Le plus grand bienfait qu'un roi sage pourrait accorder à la France, ce serait d'y faire renaître la foi religieuse sans fanatisme, et la foi politique sans basse servilité.

En présence de ce débordement qui souille la France, quel serait votre devoir ou celui de votre gouverne-

ment, pour ne m'exprimer que dans un langage constitutionnel?

Ce devoir serait de mettre la cognée à l'arbre du vice; ses branches démesurées et son feuillage épais étouffent le bon grain qui pourrait germer en France.

Le devoir de votre gouvernement serait de signaler tant et de si nombreux actes avilissants pour l'humanité, à la législature du pays; de ne point craindre d'aborder franchement et en public une question et un état de choses, dont, je n'en doute point, vous êtes le premier à gémir en secret, Sire, quand vos ministres paraissent n'en tenir aucun compte, préoccupés qu'ils sont exclusivement à se procurer cette majorité parlementaire qui leur assure la possession de leur portefeuille.

Qu'est-ce qui peut retenir vos ministres? Vous l'apprendrai-je, Sire? Une fausse honte. On s'est plu, depuis nombre d'années, à proclamer la France le pays modèle en Europe, le centre de la civilisation du Continent. Aujourd'hui, il faudrait convenir que ceci n'est qu'une illusion; qu'une lèpre hideuse, infecte, immonde, la couvre, vicie et mine le corps social : il faudrait demander à ces législateurs des lois sévères pour réprimer le crime et ceux qui ont rêvé, si longtemps, que les châtiments étaient trop sévères; à ces législateurs qui se sont évertués, depuis plusieurs années, à émousser la loi, au profit de qui? non au profit de la société qui périclite, qui souffre, qui se démoralise; mais du crime et de l'immoralité qui y bénéficient.

Législateurs, prenez garde que l'équitable histoire ne dise de vous un jour : « Vos lois ! elles étaient faites dans » l'intérêt des malhonnêtes gens ; on peut raisonna- » blement vous confondre avec eux, pour qui votre solli- » citude s'évertuait d'une manière si éclatante. »

Sire, ne soyez pas davantage dupe du langage hypocrite ou stupide de ceux qui prêchent des principes délétères pour le corps social.

Rappelez-vous, Sire, que le glaive de la justice est déposé entre vos mains.

Ramenez à l'ordre vos juges qui faiblissent devant la justice, l'éternelle justice.

Châtiez vos administrateurs qui prévariquent et se déshonorent ; ne tolérez point qu'on puisse dire de votre gouvernement qu'il capitule avec l'immoralité, avec la corruption.

Associez à cette œuvre louable la législature du pays, et croyez, Sire, que votre gouvernement grandira aux yeux de la France et des autres nations, quand elles le verront, s'attachant avec fermeté et constance à déraciner le vice, et à purger le sol de la France de tant de misères qui en font la honte et finiront un jour par en faire le malheur.

La session législative va s'ouvrir, Sire, l'occasion est belle ; abordez franchement la question de la réforme sociale dans votre discours d'ouverture aux Chambres. La France demande réparation, justice, depuis longtemps. Demandez-la aux Chambres au nom de la France,

et vos nobles paroles ne peuvent être reçues des hommes honnêtes et bien pensants qu'avec reconnaissance, qu'avec applaudissement.

De l'intérieur de la France, je reporte mes yeux sur la situation de l'Europe et sur la place que la France est appelée à y occuper. Cette situation est, à peu d'exception près, territorialement parlant, ce qu'elle était quand l'Europe sortit des mains des architectes politiques qui travaillèrent à la réédification de l'édifice européen à Vienne. Mais, moralement, il s'y est opéré une immense révolution depuis 1830.

De 1815 à 1830, l'Europe parut n'être qu'une grande famille confiée à la direction de plusieurs chefs, qui, à tout prendre, s'entendaient merveilleusement bien.

En prenant place parmi ces chefs, Sire, vous avez désuni ce qui était uni par une même pensée; votre élévation sur le trône a créé deux intérêts distincts en Europe, deux pensées. Elle est bien positivement divisée à l'heure qu'il est en deux zones.

Plusieurs publicistes ont désigné ces deux divisions sous le nom de zone absolutiste et de zone libérale. En adoptant cette division, ils placent dans la première tous les peuples et États qui vivent sous le régime d'un gouvernement plus ou moins absolu. Dans la zone opposée ils ont placé tous les pays régis constitutionnellement et en possession d'une représentation nationale. Cette définition, toutefois, me semble être défectueuse.

Je préfère, par conséquent, m'en tenir à une définition

qui me paraît plus claire, parce qu'elle est applicable à la position vraie du Continent européen. Je dis que l'Europe est divisée aujourd'hui en Europe occidentale et orientale ; chacune de ces divisions a un intérêt, un avenir très-distincts.

La ligne de démarcation entre l'Europe occidentale et orientale ne serait pas difficile à établir : la première devrait comprendre tous les pays qui ne font pas partie de l'Empire moscovite ; car l'Europe orientale, c'est la Russie.

Malheureusement, cependant, il se trouve deux puissances en Europe qui n'appartiennent ni à l'Occident, ni à l'Orient ; elles s'éloignent des États de l'Occident, parce que leurs gouvernements ont une invincible répugnance pour les institutions politiques des peuples de l'Europe occidentale, tandis qu'elles ne voient pas sans une inquiétude très-fondée, le colosse russe, grandissant outre mesure en Orient, pesant sur elles de tout son poids et menaçant de les écraser tôt ou tard. Ces deux puissances sont la Prusse et l'Autriche. En se tournant vers l'Occident, le mot *Constitution*, semblable à la tête de Méduse, les fait pâlir ; l'assujettissement, prochain ou éloigné, à la domination russe, les épouvante lorsqu'elles jettent les yeux du côté de l'Orient.

Une commotion politique violente pourra seule mettre un terme à l'incertitude qui ballotte les cabinets de Vienne et de Berlin ; et comme les peuples de ces contrées ont plus à craindre des hordes nomades que les

flancs de l'Orient pourraient un jour vomir sur elles, que des populations casanières de l'Occident, il est à prévoir que le choix de l'Autriche et de la Prusse ne proviendra pas de leurs cours, mais qu'à l'heure du danger ce seront les populations qui indiqueront à ces cabinets le parti qu'ils devront prendre et adopter pour s'y soustraire.

Sauf cette région de neutralité entre l'Occident et l'Orient de l'Europe, les positions respectives sont bien nettement dessinées, d'ailleurs.

La Russie est là, menaçante, n'attendant que l'occasion de faire un pas de plus vers l'Occident, de faire un nouveau mouvement en avant de la Vistule sur l'Oder; mais avant de faire ce nouveau mouvement, avant de faire avancer son centre sur l'Allemagne, elle doit nécessairement tenter d'achever son mouvement sur son aile méridionale, c'est-à-dire prendre pied en Turquie, s'emparer de Constantinople, et devenir ainsi, ce que, Dieu soit loué ! elle n'est pas encore, une puissance maritime formidable.

L'Occident de l'Europe est donc intéressé à empêcher ce nouvel accroissement de puissance de la Russie dans le Midi, pour ne pas devenir ensuite victime d'un nouveau débordement de la puissance russe du côté de l'Allemagne et de l'Europe centrale.

A la tête des puissances de l'Europe occidentale marchent la France et l'Angleterre : l'une et l'autre sont également intéressées à s'opposer au débordement de la

domination moscovite. L'une, comme puissance maritime et commerciale, l'autre, comme grande puissance continentale, mais dont la prépondérance relative s'affaiblirait, si à côté d'elle s'élevait une domination qui la surpassât de beaucoup en étendue, en population et en richesses.

La France et l'Angleterre sont encore placées dans une position à pouvoir dire conjointement à la Russie :

« Tu n'avanceras pas de la largeur d'un pouce, soit » sur la frontière du Midi, soit sur celle du Nord, soit du » côté de l'Allemagne. Nous prenons sous notre protec- » tion la puissance que tu voudrais essayer de violenter, » pour la dépouiller ; nos flottes réunies bloqueront dans » ce cas les tiennes, et dans la Baltique et dans la mer » Noire ; notre assistance sera non-seulement accordée » pour empêcher que tu te livres à de nouvelles spolia- » tions, mais aussi à ces peuples que tu as réunis si ini- » quement à ta domination ; à notre voix, ils s'émouvront; » les Finlandais pourraient fort bien redevenir Suédois; » les Polonais ressaisir leur vieille et respectable nationa- » lité ; les populations mahométanes rentrer sous la do- » mination de la Porte ; la Géorgie redevenir province » de la Perse. Ainsi attaquée, traquée, sur tant de points » en même temps, tu ne saurais où courir le premier, et » tant de peuples divers, ayant à venger tes longues, tes » cruelles spoliations, se donneront rendez-vous dans le » centre de ton empire, pour se venger de l'ennemi qui

« leur a coûté tant de soupirs, de larmes, de trésors et » de sang. »

Voilà, Sire, ce que l'Europe peut attendre de l'Angleterre et de la France réunies; elle peut l'attendre avec raison, parce que ces deux puissances sont dans une position à pouvoir le faire, du jour où le salut de l'Europe et de la civilisation le commandera.

La France et l'Angleterre n'ont-elles pas d'ailleurs une grande, une immense faute politique à réparer? Elles restèrent spectatrices impassibles du partage de la Pologne, de la destruction de cette antique nationalité qui combattit si longtemps et si vaillamment pour l'indépendance de l'Europe; qui fut le boulevard de l'Occident, quand les Osmanlis menaçaient la chrétienté (1)! Le Polonais a rougi de son sang et sa terre natale et celle de ses voisins, pour que la Croix ne fût pas renversée, pour n'y pas voir substituér le Croissant par l'ennemi du nom chrétien.

Le jour où la Moscovie envahit la Pologne, l'Orient entraîna l'Occident, la barbarie fit une irréparable conquête sur la civilisation.

Si la Pologne eût existé au commencement de ce siècle, si cette clef de voûte de l'édifice politique n'eût pas fait défaut au Continent, est-il présumable que l'occident

(1) On sait que le célèbre publiciste anglais Burke date l'ère des révolutions en Europe, du premier partage de la Pologne; que de cet ébranlement de l'équilibre politique provint, selon lui, une partie des bouleversements subséquents dont l'Europe fut le théâtre.

de l'Europe eût été forcé d'envoyer ses enfants périr misérablement dans le climat affreux de la Russie, et qu'à son tour la Moscovie, à demi barbare, eût envoyé les siens camper sur les bords du Rhin et de la Seine? Lorsque, sous le Bas-Empire, les hordes du Nord eurent goûté les douceurs de l'Italie, le souvenir ne s'en effaça pas, et le Nord ne tarda point à venir s'élancer sur le Midi; la rudesse sauvage de ces populations triompha facilement d'une civilisation qui avait amolli, vicié les populations du Midi : un pareil destin serait-il réservé à l'Occident de l'Europe?

Ce que la France et l'Angleterre ont laissé faire pour la Pologne, le laisseront-elles également faire pour la Turquie, lorsque la Russie croira que le moment est venu de s'établir sur les rives du Bosphore?

Voulez-vous savoir, Sire, pourquoi tant de questions politiques, qui en d'autres temps eussent principalement absorbé l'attention des cabinets, restent en suspens, et sans qu'on ait l'air de s'inquiéter bien vivement de leur solution?

Pourquoi on laisse les Espagnols s'entr'égorger, et les partis se disputer une terre, qui bientôt ne sera qu'un vaste charnier, où des ruines seules attesteront le passage des populations qui ne seront plus?

Pourquoi le roi des Pays-Bas et le roi des Belges prolongent à l'infini une parodie politique, qui compromet à la fois les intérêts des parties intéressées et la dignité des grandes puissances, qui se sont posées comme arbitres

dans cette interminable querelle de deux petits peuples ?

Pourquoi le nom de Pologne a disparu une seconde fois de la liste des nations, après que l'Europe entière l'y eut réinscrit en 1815 ?

C'est que toutes ces questions, et nombre d'autres, qui à une autre époque eussent eu un intérêt direct, immédiat, n'ont, à l'heure qu'il est, et en présence de la question principale entre l'Occident et l'Orient, qu'un intérêt très-secondaire.

C'est à la France de 1830 qu'appartient l'honneur de la résoudre, en comblant cette lacune du traité de Vienne, qui laissa la Porte Ottomane en dehors des arrangements arrêtés à cette époque entre les cinq puissances. Seule la Russie était intéressée à laisser la Turquie en dehors du droit public européen ; mais toutes les autres puissances, et en particulier la France, sont intéressées à garantir l'existence de l'empire Ottoman, à le mettre à l'abri de toute atteinte de la part d'un voisin ambitieux, et à se créer un allié dans la Porte, pour contre-balancer la puissance déjà si prépondérante de la Russie dans l'Orient.

La solution de cette question est la question dominante de votre règne ou de celui de votre successeur ; ce que les Bourbons de la branche aînée ne pouvaient pas faire, vous le pouvez, Sire.

Ce serait une étrange aberration de s'imaginer que la Providence vous a couronné, seulement pour que vous et

vos successeurs puissiez avoir la satisfaction de porter l'antique couronne, apanage de la branche aînée de votre race.

Un but plus grand, plus glorieux, se révèle dans cette Révolution qui vous porta au trône : c'est un but européen ; c'est la rupture de l'alliance monstrueuse entre l'Orient et l'Occident, la rupture entre les cours de Saint-Pétersbourg et des Tuileries. Des liens de reconnaissance, mais d'une reconnaissance funeste pour l'Europe et pour la catholicité, attachaient les Bourbons de la branche aînée à la famille et à la politique des Czars. Le choix d'un roi a rompu cette alliance ; avant 1830, ces deux principales puissances de l'Europe, la France et la Russie, par l'organe de leurs souverains respectifs, se tendaient la main. C'était une alliance, où l'Orient avait tout à gagner, l'Occident tout à perdre. Aujourd'hui la France et la Russie sont placées dans une situation naturelle ; elles s'observent la main posée sur la garde de leur épée.

Au dix-septième siècle un grand homme, Guillaume III, vint en Angleterre, et s'y fit couronner par la nation, pour rompre l'alliance britannique et française qui menaçait l'Europe dans son indépendance. L'alliance fut rompue, le Continent fut sauvé, et Guillaume III proclamé le libérateur et le défenseur de l'Europe.

Sire, soyez le Guillaume III du dix-neuvième siècle. Aujourd'hui, comme à l'époque de ce grand prince, l'Europe sent le besoin d'avoir un défenseur ; l'Occident de

l'Europe a les yeux fixés sur vous ; car il sait ce que peut un roi à la tête de 32 millions de Français.

Telle est la mission européenne qui vous est imposée, Sire ! Dieu veuille, pour le bonheur des peuples, des nations, et pour votre gloire personnelle, que vous sachiez la remplir : c'est à cette condition, mais à cette condition seulement, que vous et vos successeurs vous vous ferez un grand nom, et que vous parviendrez à vous concilier à jamais l'amour et le respect des peuples.

Si j'étais Français, Sire, je ne croirais point déroger à ma qualité d'homme libre, en me disant votre très-humble sujet ; étranger, je dois me borner, en faisant des vœux sincères pour le bonheur et la grandeur de la France, à me dire avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

GROVESTINS.

Ce 10 décembre 1838.

LETTRES A M. GUIZOT

ET

RÉPONSES

DE M. GUIZOT à M. DE GROVESTINS.

A M. GUIZOT.

Montmorency, ce 8 mai 1838.

Monsieur,

C'est peut-être une présomption déplacée de ma part de vous adresser ces lignes, et je commence par vous faire mes très-humbles excuses de ce qu'il pourrait y avoir d'insolite dans la démarche que je me permets auprès de vous; moi, dont le nom n'est, à coup sûr, jamais parvenu jusqu'à vous.

Cependant, Monsieur, j'ai pris courage en me disant: amis ou inconnus ont des chances égales en s'adressant à M. Guizot, lorsqu'il s'agit de faire faire un pas en avant à l'éternelle raison, à la saine philosophie.

Me suis-je trompé, Monsieur? suis-je dans l'erreur? Dans ce cas-là, veuillez me pardonner d'être venu interrompre un instant vos méditations ou troubler vos loisirs. — Si, au contraire, j'ai deviné juste, dans ce cas-là, Monsieur, veuillez me permettre de vous exposer succinctement ce que j'écrivis, il y a quelque temps, à un de

mes correspondants en Angleterre, à l'ami du célèbre Fox, à l'élève en politique de l'historien des derniers rois de la maison des Stuarts.

Le but de ma Lettre était de lui exposer mes opinions relativement à la Révolution de 1688 et relativement à celle, peut-être plus mémorable encore, de 1830. Je lui demandais, en sa qualité d'Anglais, jusqu'à quel point il trouvait un caractère d'analogie, des points de rapprochement, entre ces deux grands événements de l'histoire modernes; je lui écrivais entre autres ce qui suit :

« Je suis condamné à entendre répéter autour de moi, » et cela, pour ainsi dire, sans appel : — La Révolution » de 1688 est une œuvre d'aristocratie, et celle de 1830, » une œuvre de démocratie et de souveraineté nationale; » — d'où on tire cette conclusion : qu'il n'y a aucune » ressemblance entre ces deux révolutions.

» Voilà tantôt treize années de mon existence que j'ai » consacrées à l'histoire de Guillaume III, et j'avoue que » rien ne me paraît plus absurde que d'entendre ravaler » la Révolution de 1688 à une œuvre d'aristocratie, et » rien de plus faux que d'entendre décider qu'il n'existe » aucune ressemblance entre la Révolution de 1688 et » celle de 1830. Quant à moi, il me semble qu'il existe » une grande analogie entre ces deux événements. Voici » de quelle manière ils se présentent, l'un et l'autre, à » mon esprit :

» Les grands points de ressemblance qui existent entre

» les Révolutions de 1688 et de 1830, sont : qu'elles fu-
» rent l'une et l'autre nationales; que la branche aînée
» de la dynastie régnante tomba du trône et que la
» branche cadette fut appelée, par élection nationale (1),
» à la remplacer, moyennant certaines conditions que la
» nation lui imposa en prenant possession du trône.

» Voilà les grands points de ressemblance, et, en fait

(1) L'auteur reconnait qu'en appliquant le mot d'*Election nationale* à la royauté de Louis-Philippe, il a été beaucoup trop loin, attendu que la nation n'a été pour rien dans cet événement. Ce fut la Chambre des Députés qui proclama Louis-Philippe roi; et quelle Chambre? Une Chambre due à la loi électorale alors en vigueur, et qui ne portait pas le nombre des électeurs en France à cent mille. C'était là un fait contre lequel le parti libéral s'était toujours vivement récrié, disant qu'un si petit nombre d'électeurs ne représentait pas réellement trente millions de Français. C'était vrai, très-vrai; mais alors n'eût-il pas fallu tenir le même langage, lorsqu'il fut question de déférer la royauté à Louis-Philippe : car, si le parti libéral avait cru, avec raison, qu'une Chambre, produit du suffrage d'un si petit nombre d'électeurs, ne représentait pas suffisamment la nation, pour la confection des lois, à plus forte raison, cette Chambre était-elle incapable d'élire un roi, et de l'imposer à trente millions de Français.

L'élection de Louis-Philippe ne fut donc pas une élection nationale, tant s'en faut. Pour qu'elle pût avoir ce caractère, il aurait fallu avoir recours à de nouvelles élections, sur une base plus large, et de manière à ce que la nation fût réellement représentée à la Chambre, comme ceci avait eu lieu en Angleterre à l'époque de la *Convention*, qui décerna la couronne à Guillaume et à Marie.

Bien que le nombre des électeurs fût plus que double après 1830, il ne s'élevait qu'à deux cent mille; l'augmentation de ce nouveau chiffre et la réforme électorale devint le grand cheval de bataille de l'opposition, vers la fin du règne de Louis-Philippe. Alors une nullité politique boursouflée, une espèce de doublure de Lafayette, croit faire merveille en organisant des banquets patriotiques. Il croyait travailler pour lui-même et pour son parti; il s'attendait qu'à sa voix la réforme sortirait solennellement de ces festins, lorsque tout-à-coup il sort de ces banquets, quoi? le cri de *Vive la République*. Alors quelques meneurs républicains défirent en peu d'heures ce que les meneurs de 1830 avaient mis plusieurs jours à édifier. La nation reçut, comme toujours, par le télégraphe, l'annonce du nouveau régime qu'on lui avait imposé. *E sempre bene.*

» de révolution, c'est beaucoup. Ce fut ainsi qu'on consi-
» déra la chose peu de jours après l'avénement de Louis-
» Philippe Ier.

» On oppose à cela les points de dissemblance suivants :

» La Révolution de 1688 fut empreinte, dit-on, d'un
» caractère essentiellement aristocratique, ce qui impli-
» que qu'elle ne fut point nationale ; qu'elle fut l'ouvrage
» d'une caste privilégiée ; tandis que la Révolution de
» 1830 porte le cachet de la démocratie, c'est-à-dire de
» la souveraineté nationale.

» Dire que la Révolution de 1688 fut une œuvre d'a-
» ristocratie, n'est-ce point parler dans un sens beau-
» coup trop absolu ? car l'aristocratie anglaise, les pairs
» spirituels et temporels, se joignirent au peuple, l'élé-
» ment démocratique, pour faire cette révolution ; ce qui
» lui imprima un caractère de nationalité, que certes elle
» n'eût point eu, si les pairs seuls se fussent arrogé le
» droit de décerner la couronne à Guillaume III et à la
» princesse Marie ; et Guillaume lui-même était pénétré
» de cette vérité.

» En France, où, depuis la fin du siècle dernier, il
» n'existe plus à vrai dire d'aristocratie, il eut été difficile
» de faire une révolution empreinte d'un caractère aris-
» tocratique ; mais dans un pays où il n'existe point d'a-
» ristocratie constituée, il n'existe pas non plus de démo-
» cratie, l'absence de l'une exclut l'autre : tout alors
» vient se confondre dans la généralité de la nation, où
» l'on rencontre le riche et le pauvre, le duc, le grand

» seigneur, ayant quelques cent mille livres de rentes,
» et l'artisan qui vit de son labeur; dans ce pêle-mêle
» de toutes les classes de la société, il est difficile de re-
» connaître le caractère *exclusif de la démocratie*, mais
» on y trouve la nation forte et puissante, composée de
» tous les différents degrés qui se présentent dans la
» société par suite des richesses, des lumières, des ta-
» lents, de l'activité, de l'ordre, de l'économie des uns,
» de la paresse, des vices, de l'ignorance des autres; dif-
» férences qui subsisteront toujours dans la société, quelle
» que puisse être la forme de gouvernement qui la régit.
» Or, c'est la majorité de cette nation qui a fait, qui a
» sanctionné la Révolution de 1830.

» Ainsi il ne me paraît pas plus exact de dire que la
» Révolution de 1688 fut exclusivement une œuvre d'aris-
» tocratie, que de soutenir que celle de 1830 fut exclu-
» sivement l'ouvrage de la démocratie. Ces deux révolu-
» tions ont été, selon moi, l'une et l'autre, l'œuvre de la
» nation, telle que cette nation était organisée en corps
» social et politique, en Angleterre, à l'époque de 1688,
» et telle que la nation se trouvait organisée, en France,
» en 1830. »

Voilà ce que j'eus l'honneur d'exposer à Sir Robert Adair, et, à l'appui de ce que je lui disais, je me permis d'énoncer le doute suivant : « Quelque grande que puisse
» avoir été l'influence de l'aristocratie anglaise en 1688,

» la masse de la nation n'était point dominée par elle, et
» si cette nation n'avait pas voulu de Guillaume III pour
» son roi, il eût été, je crois, impossible à cette aristo-
» cratie de l'imposer de son chef au peuple anglais. »

D'où je conclus, Monsieur, qu'il fallut, en 1688, l'assentiment du peuple, de l'élément démocratique en Angleterre, pour maintenir le nouveau trône que la révolution y avait fondé sur les ruines de celui des Stuarts, et que, par conséquent, cette révolution fut bien véritablement nationale.

Je ne disconviens point, Monsieur, qu'à l'époque de la Révolution de 1688, ce furent quelques pairs spirituels et temporels, quelques notabilités sociales, en dehors de la pairie, qui jouèrent le premier rôle, qui prirent l'initiative, qui donnèrent l'impulsion au mouvement populaire; que ce furent ces hommes qui préparèrent la voie à cette Révolution, que la nation adopta comme son œuvre, qu'elle sanctionna presque aussitôt que Guillaume III eut foulé le sol anglais. Pourquoi? parce que l'homme de cette révolution n'était pas en Angleterre, qu'à cette époque il était encore en Hollande; que la révolution ne put devenir l'œuvre de la nation que lorsque le libérateur eut planté son étendard en Angleterre. La Révolution de 1688 arriva à pas lents et mesurés; celle de 1830 comme un coup de tonnerre. Dans celle-ci on voit le peuple, les députés de la nation, les notabilités sociales qui interviennent de prime abord et simultanément.

Ici l'esprit du siècle se fait sentir d'une manière irréfragable. Dans le XVIIe siècle, les lumières partaient d'en haut, et éclairaient les masses ; dans le XIXe, les masses sont plus éclairées, elles n'ont plus besoin de guides ; le bon sens national indique le mal, il indique le remède, la route qu'il faut suivre, et la majorité la suit par une force instinctive et s'y rallie tout d'abord.

Les deux Révolutions dont je me permets de vous entretenir, Monsieur, furent, l'une et l'autre, des événements admirables; mais celle de 1830 a l'avantage sur sa sœur aînée qu'elle se fit sans le concours d'une intervention étrangère ; que la France ne dut sa délivrance qu'à l'énergie et au bon sens de ses propres enfants.

Mais s'il en est ainsi, Monsieur, si la Révolution de 1830 fut une œuvre nationale, n'est-ce pas s'écarter du vrai que de la représenter comme une œuvre de démocratie pure ? Lorsque, dans ces jours pleins de si hautes et si importantes leçons, un trône s'écroulait à la voix d'une nation rugissante de colère, et qu'un autre trône s'élevait au milieu d'un concours universel d'espérances pour l'avenir, on vit prendre part à sa réédification des hommes qui portaient un nom presqu'aussi ancien que celui de l'établissement monarchique en France. Peut-on attribuer à la démocratie pure un mouvement auquel s'associèrent des Périgord, des Mortemart, des Molé, etc. ?

Ces illustrations de la vieille noblesse d'épée et de robe se sont jointes à la bourgeoisie et au peuple, et c'est

ce qui donne un caractère véritablement national à la Révolution de Juillet.

Je crois volontiers que la France aime sincèrement la liberté ; elle a fait, depuis près d'un demi-siècle, des sacrifices et des efforts trop grands pour l'obtenir, pour qu'on en puisse douter ; mais il y a en France une chose que l'on prise à tout prendre plus haut que la liberté, c'est l'égalité, et ce sentiment y date de loin. C'est lui qui, dans tous les temps, en France, fit trouver grâce aux niveleurs. Richelieu en profita pour battre en brèche les restes de l'esprit de la féodalité. Louis XIV, essentiellement niveleur quoique despote, fut redevable à ce sentiment d'égalité de pouvoir fonder son établissement monarchique sur les ruines des derniers vestiges de la liberté nationale. Il n'y eut plus en France qu'un roi et son peuple.

Ses faibles successeurs ne furent point en état de maintenir ce qu'il avait établi. L'empire qu'exerçaient quelques grandes familles sous le règne de Louis XVI blessa mortellement l'esprit d'égalité qui, de jour en jour, prenait plus de force et de consistance en France. Dès l'aurore de la Révolution de 1789, ce sentiment éclata dans la scène de la nuit du 4 août, spectacle unique dans l'histoire du monde.

Qu'est-ce qui constitue la popularité dont Napoléon jouit encore ? c'est que la France, qui avait déjà été à l'école du despotisme sous Louis XIV, trouva dans Napoléon un despote mille fois plus despote que Louis ;

mais, en retour, elle trouva aussi en lui un niveleur bien plus déterminé, bien plus audacieux (1). Tout pliait sous son sabre. Tous indistinctement recevaient, étaient tenus de recevoir sa loi, avec soumission, avec docilité ; il n'y avait d'exception pour personne. Si cet état de subordination à la force brutale abaissait les notabilités sociales, il relevait en quelque sorte les classes inférieures, en plaçant indistinctement tout le monde sur la même ligne. C'était la perfection de l'égalité au sein du despotisme, et c'est là, je crois, ce qui rendit Napoléon populaire pendant un temps en France.

Du système de privilége de l'ancienne monarchie il ne reste aujourd'hui que des titres qui, à eux seuls, ne constituent point une aristocratie, et quelques grandes fortunes, soit d'origine patrimoniale, soit nouvellement acquises. L'ancienne aristocratie, ayant tout perdu, en est venue au point d'invoquer aujourd'hui l'égalité, qu'elle détestait cordialement il y a cinquante ans. Cette égalité est devenue sa seule sauvegarde à l'époque actuelle.

Telles sont les considérations que je me permets de vous soumettre, heureux si je puis acquérir la certitude que je ne suis pas dans l'erreur, et que je comprends et la Révolution de 1688 et celle de 1830.

J'ai l'honneur, etc.

GROVESTINS.

(1) « Je suis l'Empereur du peuple, » disait-il.

RÉPONSE DE M. GUIZOT.

Je partage presque complètement, Monsieur le Baron, votre idée ou plutôt vos idées sur les deux Révolutions de 1688 et de 1830. Quoique diverses par la forme, elles se ressemblent beaucoup au fond. Des acteurs différents ont joué le même drame. Des principes à peu près pareils ont employé des instruments divers; et je crois aussi qu'on a tort de donner à la Révolution de 1830 le titre spécial de *Démocratique*. C'est l'état de la société en France qui est démocratique. La Révolution de 1830, prise en elle-même et dans les quelques jours qui l'ont accomplie, n'a été ni démocratique, ni aristocratique, mais tout simplement nationale, c'est-à-dire accomplie par le concours, ou du moins de l'aveu de presque tous, au milieu du silence absolu de quelques-uns. Elle a, il est vrai, donné une nouvelle force, et imprimé un nouvel élan au principe démocratique, déjà si prépondérant, et encore si mal compris et si mal réglé parmi nous. Finira-t-il par être compris et réglé? Deviendra-t-il un principe d'organisation et de création, après avoir été un principe de guerre et de destruction? Je l'espère. Là est le secret de notre avenir.

Agréez, je vous prie, Monsieur, mes remercîments, etc.

GUIZOT.

A SON EXCELLENCE M. GUIZOT,

Ancien Ministre d'État.

2 Avril 1850.

Monsieur,

Je pris la liberté de vous adresser une lettre, il y a bien des années déjà, et vous eûtes la bonté de me répondre. Vous trouverez cette réponse et ma lettre dans la brochure que j'ai l'honneur de vous offrir.

A la vue du spectacle que nous avons sous les yeux, vous trouverez peut-être quelque intérêt à relire ce que vous me disiez en 1838.

Comptant sur votre indulgence, je me hasarde encore une fois à soumettre quelques pages à votre jugement.

Louis XIV et le Socialisme se rencontrant sur le même terrain, tenant à peu près le même langage, revendiquant la même chose; c'est à ne pas en croire ses yeux! et c'est bien le cas de s'écrier avec Salomon : « Il n'y a rien » de nouveau sous le soleil! »

Ceci peut aussi nous rassurer un peu sur les velléités spoliatrices de messieurs les Socialistes.

J'ai l'honneur, etc.

GROVESTINS.

LE DESPOTISME MONARCHIQUE ET LE DESPOTISME RÉPUBLICAIN

OU

Louis XIV et les Socialistes.

Mars 1850.

Ce qui peut, en quelque sorte, rassurer ceux qui seraient tentés de s'effrayer des étranges doctrines émises par le sieur Pelletier (1), c'est qu'elles ne sont pas nouvelles, et que d'autres avant lui avaient déjà conçu l'idée que tout appartenait à l'Etat et que l'État seul devait être regardé comme le véritable propriétaire de toutes les valeurs mobilières et immobilières. Celui qui soutenait cette théorie, avait une puissance bien autrement grande que le sieur Pelletier, qui n'a que sa langue pour débiter de pareilles énormités, pour ne pas nous servir d'une expression plus sévère ; et cependant cet homme ne passa jamais à la pratique de ces étranges théories dont nous

(1) M. Pelletier veut que l'on s'empare des mines, des salines, des chemins de fer, des assurances, des banques, et de tout ce qu'on pourra prendre pour l'État.

allons offrir un échantillon comme un rapprochement curieux de celles du sieur Pelletier. Cet homme identifiait son individualité à l'État, au point de dire : *L'État, c'est moi ;* et, c'est de là qu'il partit pour établir en principe que tout lui appartenait, comme représentant l'État, être moral, monarchique alors, comme aujourd'hui la République est l'être moral au nom duquel on veut exercer la même tyrannie. Les noms seuls ont changé ; l'idée est la même. Car nous ne faisons pas à Louis XIV l'injure de croire qu'il voulait dépouiller les propriétaires à son profit, pas plus que nous ne songeons à accuser le sieur Pelletier et ceux de son école, de vouloir s'approprier le bien d'autrui. La pensée monarchique comme la pensée républicaine reporte tout à l'État qui est le seul, l'unique propriétaire.

Voici ce qu'on lit dans les conseils que Louis XIV adresse à son petit-fils le duc de Bourgogne :

« Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, » de quelque nature qu'il soit, nous appartient. Les » deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeu- » rent entre les mains des trésoriers et ceux que nous » laissons dans le commerce de nos peuples, doivent » être par nous également ménagés (1).

» Vous devez donc être persuadé que les rois sont » seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition » pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi

(1) *Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin.* Œuvres de Louis XIV ; éd. de 1816, t. I, pag. 18.

» bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour
» en user en tout temps comme de sages économes (1). »

Enfin, dans un Cours de droit public de la France, que Louis XIV avait fait composer sous l'inspection de M. de Torcy, pour l'instruction du duc de Bourgogne, toutes ces maximes sont reproduites. En voici le début qui explique parfaitement comment Louis XIV identifiait l'Etat avec lui-même, et comment il pouvait dire : *L'État, c'est moi.*

« La France est un État monarchique dans toute
» l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation
» entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul
» individu envers le roi; par conséquent, toute puissance,
» toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne
» peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles
» qu'il établit. Cette forme de gouvernement est la plus
» convenable au génie de la nation, à son caractère, à
» ses goûts, à sa situation. Les lois constitutives de l'Etat
» ne sont pas écrites, ou du moins le plus grand nombre
» ne l'est pas. La nation ne fait pas corps en France.
» Elle réside toute entière dans la personne du roi (2). »

Quand on se rappelle ce que Louis XIV avait fait; qu'il avait élevé la France au rang de puissance dominante sur le Continent; qu'il l'avait considérablement agrandie et faite telle qu'elle est encore aujourd'hui ; quand on

(1) *Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin.* Œuvres de Louis XIV ; édit. de 1816, t. II, p. 121.

(2) Lemontey, *Essai sur l'Établissement monarchique de Louis XIV.*

songe que l'Europe entière trembla pendant longtemps devant ce puissant monarque; quand on réfléchit à tout l'encens que l'on venait brûler de toutes parts devant cette grandeur si solidement établie, il n'est pas surprenant que, par intervalle, des bouffées d'orgueil montassent à ce cerveau royal et lui fissent croire que sa puissance et son pouvoir étaient encore bien plus étendus qu'ils ne l'étaient en réalité. Alors on est disposé à pardonner à des idées aussi exagérées, car le fondement de ces pensées de puissance illimitée prenait sa source dans la conscience que Louis XIV avait de la grandeur et de la toute-puissance de la France. C'était, à la vérité, du délire, mais le délire d'un grand roi s'appuyant sur une grande nation respectée et crainte surtout, en Europe. Cette nation est-elle encore crainte et respectée comme à cette époque de son histoire? Où est sa grandeur? Que reste-t-il de sa puissance? Quel respect inspire-t-elle encore en Europe? Tout cela a disparu; la France est tombée si bas, qu'un miracle seul pourrait la relever, et c'est au moment où la France est déchue à ce point, qu'elle est descendue au plus bas dans l'opinion publique, tant à l'intérieur qu'au dehors, que des pygmées osent venir réclamer des choses semblables pour l'État, pour en user en tout temps comme un *sage économe*. Singuliers économes, que ceux qui ne savent répandre autour d'eux que le désordre et la ruine! Quand on songe que moralement et matériellement la France offre le spectacle d'une décadence effrayante; que des partis irréconciliables la

divisent, et rendent en quelque sorte sa puissante unité territoriale un avantage illusoire, parce que, d'un jour à l'autre, ces partis peuvent s'entre-déchirer et livrer le pays aux horreurs d'une guerre intestine, pour savoir qui enfantera le maître, l'arbitre suprême d'une situation qui, tout en se prolongeant, devient de plus en plus énigmatique ; quand on songe surtout que ce pays est privé de véritables hommes d'État, et que son avenir semble dépendre, tantôt du triomphe de renégats politiques et tantôt de celui d'empiriques sociaux qui prétendent posséder le secret de rajeunir une vieille société, dont les fondations se perdent dans la nuit des temps; quand on réfléchit à tout cela, on ne peut que trembler en pensant à l'avenir qui se prépare pour la France; car ceux qui tour à tour disposent des destinées de ce malheureux pays, n'ont aucune idée, aucun plan arrêté : on les voit marcher comme des aveugles vers l'avenir, sans daigner se soucier d'un passé historique qui date de plusieurs siècles. Et cependant ces législateurs théoriciens devraient bien se pénétrer des éternelles vérités contenues dans les lignes suivantes :

« Les législateurs devraient ne jamais oublier qu'ils ne » sont point appelés à exposer et à prouver une théorie; » ils sont appelés à agir pour et sur une société qui leur » est donnée, nullement à en créer une. Les nations existent, mais ce ne sont pas les législateurs qui leur ont » donné l'existence. Les nations existent, et toute nation, » par cela seul qu'elle existe, a une certaine constitution,

» prenant ce mot dans le sens le plus large. Le législa-
» teur peut toucher à cette constitution avec la lime, ja-
» mais avec la hache. C'est son devoir de faire en sorte
» qu'elle convienne mieux chaque jour au perfectionne-
» ment et au bonheur de l'homme ; mais dans son travail,
» il doit prendre bien garde de mettre jamais en péril
» cette vie qu'il n'est pas en son pouvoir de rendre, et
» qui dépend, de quelqu'organe qu'il aurait peut-être
» la fantaisie de remanier ou de supprimer. Que le légis-
» lateur respecte surtout la vie du corps politique, tel
» qu'il est constitué, et celle de tous ses membres ; il est
» conservateur et non pas créateur. Ce n'est pas à lui à
» demander si la royauté, la noblesse, le clergé, les as-
» semblées populaires, les corporations municipales doi-
» vent exister ou non dans la constitution qu'il est chargé
» de faire marcher. Sans doute il importe qu'il ait de
» tous ces faits une connaissance raisonnée, et qu'il se
» forme une idée juste de leurs mérites ou de leurs dé-
» fauts ; mais il doit en même temps se souvenir toujours
» que ce sont là des faits qui se retrouvent, sous différen-
» tes formes, chez presque toutes les nations, et que peut-
» être la vie de sa propre nation est attachée à la forme
» qu'elle a revêtue chez elle dans le cours de son his-
» toire (1). »

Qu'il y a loin de ces législateurs prudents et conscien-
cieux à ces législateurs modernes qui veulent tout dé-

(1) Préface de M. Talboys, auteur d'une traduction anglaise du *Cours d'Histoire générale de la Civilisation dans l'Europe moderne* ; par M. Guizot.

truire, avec la prétention de tout refondre. Ces derniers ressemblent à Médée qui, pour rendre la jeunesse à son vieux père, le coupait par morceaux et faisait bouillir son cadavre dépécé dans une chaudière avec des herbes magiques. Nous croyons au pouvoir qu'auraient ces législateurs de déchirer le corps social, mais ils n'ont pas encore prouvé que leurs enchantements soient assez puissants pour le reconstruire et en former un corps jeune et plein de vie.

RÉPONSE DE M. GUIZOT.

Monsieur le Baron,

J'ai reçu et lu votre lettre et votre brochure avec un vif intérêt. Vous êtes bien bon de vous souvenir de ce que j'ai pu vous écrire il y a dix ans. Le temps n'emporte donc pas tout. Vous avez toute raison : le despotisme monarchique et le despotisme républicain partent de la même idée ; Louis XIV et la Convention disaient également : *L'État, c'est moi*. Mais Louis XIV était moins conséquent. Il respectait davantage, en fait, les propriétés et les libertés dont, en droit, il se croyait le maître. De

tous les gouvernements despotiques, les gouvernements anonymes sont les plus durs, parce qu'ils sont irresponsables.

Recevez, je vous prie, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GUIZOT.

Val-Richer, 24 juillet 1850.

DE L'ORIGINE ET DES CONSÉQUENCES

DU

POUVOIR TEMPOREL DES PAPES;

Leçon faite à la Faculté des Lettres de Grenoble,
le lundi 25 novembre 1850,

PAR

M. Antonin MACÉ, professeur d'histoire.

Lundi dernier, un public nombreux, composé de dames, d'ecclésiastiques, d'hommes du monde, de professeurs et d'étudiants, se pressait dans l'enceinte des cours de la Faculté des Lettres, pour entendre la leçon que M. Macé avait annoncée sur le pouvoir temporel de la papauté. L'attente de ce nombreux auditoire paraît n'avoir pas été trompée, si l'on en juge par les sympathiques applaudissements qui ont suivi la leçon. Nos lecteurs en jugeront. Pour répondre à des demandes nombreuses qui lui ont été adressées, M. Macé a bien voulu rédiger sur ses notes, et aussi fidèlement que possible, pour notre journal, cette leçon qui a produit une vive sensation. Nous ajouterons seulement que, dans la leçon précédente, le professeur avait tracé un tableau général de la situation de l'Europe en 752, lors de l'avènement des Carlovingiens, et qu'il abordait dans celle-ci l'histoire de Pepin le Bref, c'est-à-dire du fondateur de la seconde race. Ces explications serviront à faire comprendre la première partie de la leçon de M. Macé auquel maintenant nous laissons la parole.

P. F.,

Rédacteur en chef du Courrier de l'Isère.

MESSIEURS,

En abordant, dans le premier volume de son Histoire de France, l'histoire de la dynastie carlovingienne, M. Michelet a fait ressortir, d'une manière aussi vraie qu'ingénieuse, les différences qui existent entre la première et la seconde race de nos rois.

Suivant ses procédés habituels, M. Michelet prouve, par une anecdote caractéristique, que la seconde race de nos rois a été bien plus religieuse, bien plus ecclésiastique que ne l'avait été la première.

Nous lisons, en effet, dans la vie anonyme de saint Columban, le grand apôtre irlandais dont nous avons, l'année dernière, raconté l'histoire, qu'étant venu à la cour du roi de Bourgogne, petit-fils de Brunehaut, il lui adressa des reproches sanglants sur les désordres et les scandales de sa conduite, et qu'il termina ce discours en engageant le jeune roi à entrer dans le cloître pour y faire pénitence et y expier les scandales qu'il avait donnés. A ces mots, ajoute le chroniqueur, il s'éleva parmi les Leudes de Bourgogne un immense éclat de rire, et tous s'écrièrent qu'ils n'avaient jamais entendu dire qu'un roi mérovingien se fût fait moine volontairement.

L'on trouve en effet parmi les derniers Mérovingiens plusieurs rois pris dans les cloîtres. Mais ils y ont été renfermés, ils en sont tirés, ils y sont replongés ensuite, au gré et suivant les caprices des Leudes ou des maires du palais, représentants de l'aristocratie; jamais ils n'ont, eux-mêmes, spontanément, de leur plein gré, adopté la vie religieuse. Il n'en est pas ainsi pour la seconde race. Le véritable fondateur de la dynastie carlovingienne est saint Arnulf, évêque de Metz; son fils lui succède dans cette dignité; un des frères de Pepin le Bref, Carloman, dégoûté du pouvoir et du monde, se fait moine au mont Cassin; un autre est archevêque de Rouen, un troisième abbé de Saint-Denis. Sous Charlemagne, sous Louis le Débonnaire, comme précédemment, nous rencontrons dans la dynastie carlovingienne une foule de saints, de moines, d'abbés et d'évêques.

A ces observations très-justes, l'illustre historien aurait pu ajouter beaucoup de faits aussi concluants, plus concluants encore peut-être.

En 752, Pepin, qui, depuis 741, exerçait réellement l'autorité

royale, comme son père et son aïeul avant lui, mais avec le seul titre de maire du palais, est invité par les Leudes, par les évêques, par les grands des trois royaumes, habitués à obéir à sa famille, à monter sur le trône. Il n'y consent pas avant que le pape Zacharie, consulté par lui, l'ait autorisé à réunir le titre de roi au pouvoir véritablement royal que sa famille exerçait depuis près d'un siècle.

Cette autorisation elle-même lui semble avoir besoin de sanction. Il rétablit la cérémonie juive du sacre. Comme les rois d'Israël et de Juda, il fait oindre son front de l'huile sainte, d'abord par saint Boniface, archevêque de Mayence, puis par Etienne II, lorsque ce pontife est venu en Gaule implorer son appui.

Partout, dans toutes les occasions, Pepin protège les missionnaires chrétiens, de telle façon, ainsi que nous le disions dans notre dernière réunion, que là où ont pénétré les armes des Francs sous Pepin et sous Charlemagne, là aussi ont pénétré les missionnaires chrétiens et avec eux la civilisation.

Pepin ne suit ni l'exemple de son père, ni celui des derniers Mérovingiens. Il ne considère pas les évêchés ou les abbayes comme des fiefs dont il ait le droit de disposer; il rend au clergé et au peuple le droit d'élection.

Parmi les grandes réformes dues à Pepin, l'on doit signaler la réorganisation des assemblées générales tombées en désuétude sous les derniers Mérovingiens. D'abord, pour des causes que nous étudierons plus tard, ces assemblées sont transférées du mois de mars au mois de mai. Mais les modifications importantes, les voici: Dans ces assemblées, les évêques doivent, à l'avenir, occuper le premier rang, et la langue latine y est substituée à la langue germanique. Dès lors, les guerriers, les Leudes francs, s'en éloignent peu à peu et y laissent le champ libre aux évêques. Elles deviennent une sorte de conciles ou de synodes, et cela est évident pour qui étudie les Capitulaires, c'est-à-dire les lois émanées de ces assemblées. L'influence ecclésiastique, l'esprit moral du christianisme, y apparaissent à chaque article.

Nous achèverons de démontrer cet esprit religieux, ecclésiastique, de la seconde race, et surtout de son fondateur, par l'appréciation des guerres de Pepin. Pendant son règne de seize ans (752-768), ce prince a fait quatre grandes guerres: 1° contre les Saxons; 2° contre les Lombards; 3° en Septimanie; 4° en Aquitaine. Or, le caractère religieux des trois premières guerres saute, pour ainsi dire, aux yeux. En Saxe, Pepin combat un peuple païen au profit du chris-

tianisme; en Italie, il combat les Lombards hérétiques et ennemis des papes; en Septimanie, il agit contre les Arabes musulmans, maîtres de ces belles provinces du midi, achève l'œuvre si glorieusement inaugurée par son père, en 732, à la bataille de Poitiers, et rejette les Musulmans au delà des Pyrénées. Ces trois premières guerres ont donc bien évidemment un caractère de prosélytisme religieux. Cela peut paraître moins évident pour la guerre d'Aquitaine. Sans doute, l'asile offert par le duc d'Aquitaine Waïfre à Grippo, frère de Pepin, révolté contre lui; le degré différent de civilisation du Midi et la séparation qui en résultait; enfin, la haine naturelle des ducs d'Aquitaine descendants, très-probablement au moins, de Caribert, frère de Dagobert, et dès lors héritiers des Mérovingiens, contre les Carlovingiens, qu'ils considéraient comme des usurpateurs; toutes ces causes contribuèrent à faire éclater cette guerre si longue et si horrible. Mais il suffit d'ouvrir Eginhard pour voir que ces motifs ne sont pas les seuls. Ce que Pepin reproche surtout à Waïfre, c'est d'avoir spolié les églises; c'est d'avoir enlevé aux bénéfices ecclésiastiques du Midi les immunités que les rois Francs de la première race leur avaient assurées. L'esprit religieux qui guidait Pepin apparaît encore ici d'une manière évidente.

Le fait que nous voulions prouver nous paraît donc suffisamment démontré. Ces réflexions vont jeter un grand jour sur la constitution du pouvoir temporel des Papes, qui est l'objet principal de cette leçon.

Pepin, nous venons de le rappeler, règne de 752 à 768. Des guerres importantes, des réformes sérieuses, signalent ces seize années. Un mot sur divers événements des premières années de ce règne est nécessaire avant de passer aux guerres d'Italie.

A peine reconnu par Zacharie et sacré par Boniface, Pepin eut à soutenir une guerre civile. Son jeune frère Grippo, qui avait été exclu de toute part dans l'autorité, à la mort de Charles-Martel, avait déjà excité des révoltes contre Carloman et Pepin. Lorsque Carloman se fut retiré au Mont-Cassin, et que Pepin eut réuni l'héritage de son frère au sien, sans rien accorder à Grippo, celui-ci reprit ses intrigues et ses menées. Enfin sa fureur ne connut plus de bornes, lorsque Pepin fut monté au trône. Il excita contre son frère le duc d'Aquitaine Waïfre, auprès duquel il avait trouvé un asile; bientôt après il s'allia avec le roi des Lombards Astolphe, et se disposa à l'aller rejoindre en Italie. Des comtes Francs, et surtout le comte de Vienne, se mirent à sa poursuite, et Grippo périt en

combattant contre eux auprès de St-Jean-de-Maurienne. L'alliance de Grippo et d'Astolphe contribua pour quelque chose, on ne peut le nier, à la guerre que Pepin déclara bientôt après au roi des Lombards, et qui eut de si graves conséquences.

Une expédition en Septimanie signala aussi la première année du règne de Pepin. Il marcha contre les musulmans, et il paraît même avoir pu entrer dans Narbonne. Mais il ne tarda pas à se voir expulsé de cette ville, et obligé de l'assiéger. Le blocus de Narbonne, qui doit durer sept années entières, et la conquête de la Septimanie, dont cette ville était la capitale, nous occuperont spécialement dans la prochaine leçon.

Presque simultanément Pepin fit deux expéditions importantes : l'une, à l'ouest, contre la Bretagne armoricaine, toujours hostile à la domination des Francs, et à la suite de laquelle les villes de Vannes, de Rennes et de Nantes paraissent avoir été assujetties de nouveau à payer ce tribut auquel elles s'étaient soustraites depuis longtemps déjà ; l'autre, à l'est, contre les Saxons. Les détails nous manquent sur cette guerre, qui paraît avoir été sanglante. Pepin s'avança jusqu'au Wéser, remporta, sur les bords de ce fleuve, une victoire décisive et obligea les Saxons occidentaux, ceux qui habitaient entre le Rhin et le Wéser, à ajouter un tribut de trois cents chevaux au tribut de cinq cents vaches qu'ils devaient payer depuis Charles-Martel, et surtout, c'est là un fait important et caractéristique, à recevoir les missionnaires chrétiens que les Francs enverraient dans leur pays.

Débarrassé de ces guerres, Pepin put s'occuper exclusivement de ses expéditions en Italie et de son intervention en faveur du pape.

Nous ne pouvons trop insister sur ce fait si grave, le plus important de l'histoire du moyen-âge, un des plus importants de l'histoire universelle. Mais nous ne le comprendrions pas, tel qu'il doit être compris, si nous ne jetions pas un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la papauté et sur la situation dans laquelle elle se trouvait au milieu du VIIIe siècle.

Depuis la chute de l'empire d'occident, et surtout depuis que Bélisaire et Narsès, au VIe siècle, avaient reconquis l'Italie, au nom de Justinien, sur les Ostrogoths, les empereurs grecs, malgré la conquête des Lombards, en 568, étaient restés maîtres de l'exarchat de Ravenne, de la Pentapole, de l'Emilie, au nord-est ; de plusieurs provinces du midi ; et, au centre, du duché de Rome. Ils exerçaient à Rome tous les actes de la souveraineté ; un duc les y

représentait ; les monnaies y étaient frappées, la justice rendue, l'administration exercée en leur nom. Cependant là, concurremment avec le duc, se trouvait une autorité rivale, celle du pape, investi exclusivement alors de cette autorité spirituelle, qu'il exerçait depuis saint Pierre et que reconnaissaient toutes les Eglises du monde chrétien. Mais l'influence morale du souverain Pontife était immense, si son autorité matérielle semblait nulle, et des collisions fréquentes devaient éclater entre deux magistrats placés dans la même ville, dont l'un était un étranger, dont l'autre semblait, au contraire, le véritabe chef d'une population qui se pressait autour de lui.

Fidèles à la religion dont ils étaient les organes, les papes prêchaient le respect dû au souverain temporel ; mais ils sentaient le poids de la servitude, et ce poids pesa plus d'une fois lourdement sur eux. Nous nous contenterons d'en citer deux exemples.

Lorsque, en 602, Phocas, un des empereurs les plus débauchés et les plus sanguinaires qui aient déshonoré un trône, eut renversé son bienfaiteur Maurice ; lorsque, s'étant fait reconnaître empereur à Constantinople par la terreur, il eut mis à mort la femme et les enfants de son prédécesseur, et bientôt Maurice lui-même, il envoya à Rome l'ordre de reconnaître son autorité. Le siége pontifical était alors occupé par saint Grégoire Ier le Grand, digne de son surnom, un des papes les plus pieux et les plus remarquables qui aient honoré l'Eglise. Et, cependant, l'asservissement de la papauté était tel que, pour maintenir la paix et accomplir son devoir, Grégoire le Grand écrivit au monstre qui souillait le trône de Constantinople une lettre de félicitation qu'on lit avec douleur parmi ses œuvres ! Phocas fit, du reste, acte de souveraineté à Rome. On lui éleva, ou il se fit élever, au pied du Capitole, à l'entrée du Forum, une magnifique colonne qui, seule, est restée debout et intacte au milieu de tant de ruines qui couvrent le *campo vaccino*, comme un monument éternel de la servitude qui pesait sur Rome et sur la Papauté dans les premières années du VIIe siècle !

Cinquante ans plus tard, au milieu du même siècle, nous rencontrons une preuve plus convaincante peut-être encore de cet esclavage. L'empereur Constant II venait de sanctionner l'hérésie des Monothélites ; il envoya l'ordre au pape Martin Ier de publier ses édits. Le souverain pontife refusa ; c'était son droit et son devoir. L'empereur le menaça dans Rome par ses émissaires, et, comme le peuple romain se soulevait pour défendre le pontife, Martin Ier fut

saisi, emmené à Constantinople, torturé, et enfin envoyé mourir en exil.

Cette situation ne pouvait se prolonger sans un immense danger pour la religion. Elle ne tarda pas à être radicalement modifiée. C'est ici, Messieurs, que j'appelle toute votre attention. Il existe sur ce point une foule de préjugés que les historiens du XVIIIe siècle ont propagés, qui se sont transmis à notre génération, mais qu'un examen attentif suffit pour dissiper. De l'exposé succinct, mais complet et impartial, des faits, il va, je l'espère, résulter pour vous la preuve qu'il n'y a rien de plus injuste que les accusations d'ambition et d'usurpation qu'on dirige contre les papes; que ce ne sont pas eux qui ont été au-devant du pouvoir, mais que le pouvoir est venu au-devant d'eux et leur a été, pour ainsi dire, imposé; enfin, que cette puissance temporelle des papes, objet de tant de déclamations, repose sur le principe le plus respecté des sociétés modernes, j'ajoute sur le principe le plus sacré, sur la base la plus inébranlable, sur la souveraineté et la volonté nationales.

De 715 à 731, le siége pontifical est occupé par Grégoire II. Presque en même temps que lui, était monté sur le trône impérial un soldat courageux, mais grossier, Léon III, surnommé l'Isaurien. Celui-ci avait vécu longtemps avec les Sarrasins et les Juifs qui, les uns et les autres, adorent Dieu sans représentations figurées et considèrent l'honneur rendu aux images comme une idolâtrie. Ce sont ces idées que Léon III porta sur le trône, et il fut, sinon le fondateur, au moins le propagateur le plus actif, de cette hérésie dont les sectateurs brisaient les statues et détruisaient les peintures représentant Dieu, les anges et les saints. On les appela les *Iconoclastes*. Cette secte fit, nous le verrons plus tard, des progrès en Occident, et, sous Louis le Débonnaire, nous en trouverons les doctrines soutenues par Agobard, archevêque de Lyon. On conçoit jusqu'à un certain point que les occidentaux aient considéré comme une adoration, et par suite comme un acte d'idolâtrie, l'honneur rendu aux images. La langue latine, qui n'avait guère que le mot *adorare* pour exprimer l'un et l'autre actes, pouvait les induire en erreur. Mais les Grecs n'étaient pas excusables de s'y tromper. On exprimait l'hommage rendu aux représentations figurées par le mot προσκύνησις, qui signifie simplement respect, prosternement, hommage, tandis que l'adoration s'exprimait par le mot λατρεία; or, l'Eglise a toujours enseigné que le culte de *Latrie* n'est dû qu'à Dieu seul, comme s'expriment tous nos catéchismes. Cependant ils confondirent les

deux cultes; les statues des saints furent renversées à Constantinople, les images détruites ou brûlées; on va même jusqu'à dire que Léon l'Isaurien fit brûler une bibliothèque entière pour détruire les images que contenaient les manuscrits, et qu'avec ces précieux monuments furent brûlés les bibliothécaires qui s'efforçaient de les conserver et de les défendre.

L'empereur, non content de voir ses ordres exécutés en Orient, écrivit au pape en 720, et lui enjoignit de suivre cet exemple. Le pontife refusa; il adressa à l'empereur des lettres respectueuses, mais fermes; dans ce cas encore, n'est-il pas évident que le pape était dans les strictes limites de son droit et de son devoir? L'empereur, furieux, envoya des assassins à Rome pour tuer le pape. Ils furent saisis et, à cette nouvelle, l'indignation du peuple fut telle que des soulèvements simultanés éclatèrent à Rome, dans l'Exarchat et la Pentapole; enfin, les Lombards, dont les rois et les grands avaient momentanément alors embrassé le catholicisme, jurèrent au pape de le défendre, et s'emparèrent des provinces d'Italie qui reconnaissaient la souveraineté des empereurs Grecs. Si Grégoire II avait été un ambitieux, comme on l'a dit quelquefois, s'il avait été avide de pouvoir, jamais plus belle occasion pouvait-elle s'offrir à lui? Or, quelle fut sa conduite? Les Romains et les Lombards voulaient déclarer Léon déchu du trône et nommer un empereur. Le pape s'y opposa; il continua de dater ses actes et ses bulles de l'année du règne de Léon; il lui écrivit des lettres admirables par la modération, le respect, les sages conseils. Si, pour exposer sous ce jour la conduite de Grégoire II, nous ne nous appuyions que sur le récit d'Anastase le Bibliothécaire, ou sur celui de Paul Diacre, notre exposition pourrait paraître suspecte et partiale; mais nous avons un témoignage irrécusable de la respectueuse réserve et de la modération de Grégoire II; c'est le texte même des lettres qu'il écrivit à l'empereur d'Orient.

A Grégoire II succéda Grégoire III dont le pontificat s'étend de 731 à 741. Sous lui, la question fit un pas immense. Dès son avènement, il adressa à l'empereur des lettres dans le même esprit qui avait dicté celles de son prédécesseur. Comment Léon III y répondit-il? Il envoya une flotte en Italie pour recouvrer les provinces que les Lombards lui avaient enlevées, et pour ramener, comme autrefois Martin I[er], Grégoire III pieds et poings liés à Constantinople. La flotte fut dispersée par une tempête; mais ce dernier attentat de l'empereur mit le comble à l'indignation populaire. Le peuple se souleva

dans les provinces et à Rome, et, à la suite de cette insurrection, il chassa les magistrats impériaux, et constitua une république romaine à la tête de laquelle fut placé le pape. Grégoire III accepta et l'autorité impériale fut détruite pour toujours au nord et au centre de l'Italie. Cependant la papauté n'avait échappé à un ennemi que pour en rencontrer un autre plus redoutable et plus voisin d'elle. Les Lombards n'avaient pas entendu vaincre pour les papes, mais pour eux-mêmes; ils étaient d'ailleurs retournés à l'hérésie, et bientôt ayant enlevé à la république romaine l'Exarchat, la Pentapole, l'Emilie, ils allèrent mettre le siége devant Rome. Dans cette extrémité, que fit Grégoire III? Il commença par demander un appui à l'empereur grec; ses demandes ne furent pas accueillies. Il prit alors une résolution hardie et qu'on lui a souvent reprochée. Il s'adressa aux Francs, c'est-à-dire au peuple non-seulement le plus puissant, mais surtout le plus religieux de l'Occident; il écrivit au maire du Palais, à celui qui venait de sauver à la fois, dans les plaines de Poitiers, le christianisme et la civilisation; il envoya enfin à Charles-Martel une ambassade chargée de lui offrir le titre et les insignes de patrice et de consul. Le pape, a-t-on dit souvent, se rendit, en agissant ainsi, coupable d'usurpation de pouvoirs, puisque le droit de conférer le patriciat et le consulat appartenait exclusivement au souverain, c'est-à-dire à l'empereur. Cette accusation tombe d'elle-même lorsqu'on suit bien la marche des faits. L'empereur, en refusant d'agir contre les Lombards, en abandonnant l'Italie à elle-même, n'a-t-il pas, pour ainsi dire, abdiqué? Le peuple romain est rentré dans la plénitude de sa souveraineté et l'a déférée au pape; peut-il y avoir une légitimité au dessus de celle-là? On reste plus convaincu encore de cette vérité lorsqu'on lit les lettres de Grégoire III à Charles-Martel. Ce n'est pas en son nom que le pape s'adresse au maire du Palais et qu'il lui offre ces dignités; c'est au nom des évêques, des seigneurs et du peuple de Rome.

Cette première tentative d'alliance entre les Francs et les papes n'eut pas de suites. Grégoire III, Léon III, Charles-Martel, moururent la même année, en 741. Les choses restèrent dans le même état pendant la mairie de Pepin et le pontificat de Zacharie, c'est-à-dire de 741 à 752. Mais la protection que Pepin avait accordée aux missionnaires chrétiens, le zèle qu'il avait montré pour la conversion des peuples païens, sa demande à Zacharie pour sanctionner l'élection des Francs, enfin la confirmation du titre de roi que le pape lui avait accordée, toutes ces circonstances avaient resserré les liens des

chefs Francs et des papes, dont les progrès vont dès lors être simultanés et les services réciproques.

Zacharie mourut à l'époque même du couronnement de Pepin et fut remplacé par Etienne II, sous le pontificat duquel est enfin constitué le pouvoir temporel des papes. Pour obtenir l'appui du roi des Francs contre les Lombards dont le roi, Astolphe, attaquait sans cesse les Romains, Etienne II écrivit à Pepin trois lettres dont l'une a été singulièrement appréciée par beaucoup d'historiens. Dans les deux premières, Etienne réclame avec instance, avec éloquence, l'appui des Francs; dans la troisième, écrite entre la première et la seconde expédition de Pepin en Italie, Etienne II ne parle plus en son propre nom; c'est le prince des Apôtres, c'est saint Pierre qui fait appel au zèle des Francs. On peut lire ces lettres dans le cinquième volume de D. Bouquet et dans le recueil intitulé *Code Carolin*. On a, au XVIII[e] siècle, vivement critiqué la dernière; de nos jours même, un historien, que j'estime d'autant plus que je m'en sers très-souvent avec beaucoup de fruit, M. Henri Martin, ose traiter cette lettre de *jonglerie tant soit peu sacrilége*. Mais, en vérité, Messieurs, supposer que les Leudes et les ducs francs aient pu croire que cette lettre était écrite de la main même de saint Pierre, c'est gratuitement, passez-moi le mot, supposer une grande simplicité, une prodigieuse niaiserie de leur part. Au fond, personne ne s'y trompa, et assurément le pape n'avait jamais pensé que personne pût s'y tromper. Qu'est-ce donc, au fond, que cette lettre qui a causé tant de scandales? C'est tout simplement l'emploi hardi de cette figure dont parlent toutes les rhétoriques, une de ces prosopopées par lesquelles on fait parler des choses inanimées ou des personnages qui ne sont plus, telles qu'on en trouve dans la péroraison de la Milonienne, dans tous les orateurs, dans tous les poëtes de l'antiquité et des temps modernes.

La tendance de Pepin n'était pas douteuse; mais les rois Francs, nous en avons eu des preuves nombreuses, n'étaient pas libres; ils dépendaient, surtout depuis que les Leudes Ostrasiens avaient triomphé à Testry de la royauté mérovingienne, des volontés, souvent même des caprices, d'une aristocratie presque souveraine. Une première assemblée rejeta la demande du pape. Cependant les instances devenaient plus vives et le danger plus pressant. Etienne II passa en Gaule, fut accueilli avec vénération par Pepin, sa famille, les grands eux-mêmes. Il sacra de nouveau Pepin à Saint-Denis, et, avec lui, sa femme Berthe, et ses deux fils Charle-

magne et Carloman, auxquels il accorda ce titre de *patrices des Romains*, déjà conféré à Charles-Martel par Grégoire III. L'expédition d'Italie ne rencontra plus d'obstacles. En vain Astolphe envoya-t-il Carloman négocier auprès de son frère. Pepin ne le laissa pas retourner en Italie et Carloman mourut à Vienne l'année suivante. En 754, Pepin, ayant avec lui le souverain pontife, et à la tête d'une nombreuse armée, franchit le mont Cenis, battit Astolphe en avant de Suze, puis alla l'assiéger dans Pavie. Après quelques jours de siége, le roi des Lombards signa avec le roi Franc un traité par lequel il s'engageait *à restituer au pape et à la république romaine la ville de Ravenne et plusieurs autres.* Pepin repassa les monts, sans rien exiger pour lui-même, heureux d'avoir agrandi, disons le mot, constitué le pouvoir temporel de la papauté.

Cette retraite des Francs était trop hâtive. A peine eurent-ils quitté l'Italie qu'Astolphe renouvela ses attaques. C'est alors qu'Etienne II écrivit à Pepin cette lettre éloquente où, par une hardiesse de langage qui n'a pas besoin de justification, il faisait parler le prince des apôtres. Pepin passa en Italie pour la seconde fois en 755; ses succès y furent plus rapides et plus décisifs encore. Un nouvel acte de *donation* ou de *restitution* fut rédigé par Pepin, et les papes y obtinrent un plus grand nombre de villes, et une plus grande étendue de territoire.

Ainsi, Messieurs, s'est constitué le pouvoir temporel des papes, non pas, comme on l'a dit souvent, par la ruse, par les intrigues, par la force brutale. Le simple et rapide exposé des faits que nous venons de faire suffit pour réfuter ces calomnies ou ces préjugés. Le pouvoir temporel des papes a pour principe, pour base, pour point de départ, le vœu unanime et spontané des populations de Rome et de l'Italie; le rôle de Pepin, rôle d'autant plus glorieux qu'il a été désintéressé, s'est donc borné à rétablir un état de choses que les peuples eux-mêmes avaient constitué, et qui avait été détruit par les Lombards. Rien ne ressemble moins assurément à l'emploi de la force, à la violence, à l'usurpation.

Mais, a-t-on dit quelquefois, Pepin a donné aux papes ce qui ne lui appartenait pas. Comment, Messieurs, Pepin a donné ce qui ne lui appartenait pas! Mais ce qu'il donne il vient de le conquérir! Depuis quand, donc, la conquête ne constitue-t-elle plus un droit? S'il en est ainsi, hâtons-nous de renoncer à l'Algérie, à la Flandre, à la Bourgogne, à la Franche-Comté, à l'Alsace, à toutes nos provinces; car, il me semble qne c'est bien à la conquête que nous

les devons. D'ailleurs, Pepin ne s'appuie pas seulement sur le droit de conquête, droit incontestable; ce n'est même pas pour lui le caractère véritable de sa donation. Il déclare, non pas *donner*, mais *restituer* aux papes les terres, les villes et les domaines qui ont constitué, depuis lors, le patrimoine de saint Pierre. C'était bien, en effet, une *restitution*, puisque ces provinces s'étaient volontairement données aux papes Grégoire II et Grégoire III, et qu'elles avaient été usurpées par les armes des Lombards. L'expression de *restituer*, qui a embarrassé quelques commentateurs, ne veut pas dire autre chose; elle ne fait aucunement allusion, comme on l'a quelquefois prétendu, à une donation antérieure, à celle de Constantin.

Nous avons eu, l'année dernière, l'occasion de nous expliquer déjà sur cet acte de donation attribué à Constantin, et qu'on lit dans quelques recueils des actes des Conciles. J'engagerais ceux qui seraient encore tentés de croire à son authenticité, à lire une des pièces justificatives de l'excellent ouvrage de M. l'abbé Gosselin, intitulé: *Du Pouvoir du pape au moyen-âge*, ouvrage précieux dont nous nous sommes servis comme d'un guide sûr, remarquable à la fois par l'esprit de modération, les recherches consciencieuses, le ton parfait et impartial de la discussion. M. de Maistre a dit, sans doute, en parlant de la fable de cette donation, que rien n'est plus vrai que cette fable, et cela par la raison que Constantin, ayant quitté Rome pour Constantinople, donnait Rome au pape. C'est un sophisme, c'est un jeu de mots puéril, indigne d'un esprit sérieux. M. l'abbé Gosselin a montré un tout autre esprit d'impartialité et de critique, et il résulte, de sa discussion, que la prétendue donation de Constantin est un acte apocryphe inventé au IXe siècle. Le pouvoir temporel des papes, leur reconnaissance comme souverains, l'exercice de la souveraineté sur des domaines nettement déterminés et indépendants de toute autre puissance, tout cela ne date donc que de l'insurrection des Italiens sous Grégoire II et Grégoire III, et de la donation de Pepin, c'est-à-dire du VIIIe siècle. C'est un fait à l'abri de toute critique sérieuse.

Est-ce à dire, cependant, qu'antérieurement à cette époque, la papauté n'ait exercé qu'une autorité spirituelle; qu'elle n'ait eu jusque-là ni domaines, ni patrimoines? Non, assurément. Nous avons vu, l'année dernière, qu'une loi de Valentinien avait constitué dans toutes les villes de l'empire des magistrats sous le nom de *défenseurs des cités* (*defensores civitatum*), élus par les citoyens,

chargés de soutenir leurs intérêts et leurs priviléges, et nous avons prouvé que, partout, c'étaient les évêques que le vœu et le choix spontané des populations avaient appelés à ce poste éminent. Depuis que les empereurs s'étaient éloignés de Rome, les papes avaient ajouté à leurs titres d'évêques de la ville elle-même, et d'évêques des évêques, celui de *défenseurs* de la cité, autorité immense et qui leur frayait les voies à la puissance qu'ils allaient bientôt exercer. Voilà donc déjà un commencement de pouvoir temporel. Ajoutons que Constantin d'abord, puis tous les empereurs chrétiens, avaient fait des dons considérables aux papes; que ces dons s'accroissaient chaque jour par les restitutions des pénitents, et la générosité des fidèles; qu'ils consistaient en richesses mobilières, et en propriétés désignées sous le nom de *patrimoines*, dispersées dans beaucoup de pays, surtout en Italie, et principalement dans l'ancienne Ligurie, la Corse, la Sardaigne, la Calabre, et dont les revenus étaient considérables. Cela n'est pas douteux, et M. l'abbé Gosselin a rassemblé sur ce point des renseignements nombreux et instructifs. Mais entre ces *patrimoines* et le *patrimoine* de saint Pierre, constitué par Pepin, la différence est aussi grande qu'entre une propriété ordinaire et un fief sur lequel on exerce les droits de la souveraineté.

La souveraineté des papes ne date donc que de l'époque à laquelle nous sommes parvenus. C'est quelque chose d'en avoir historiquement démontré l'origine, les progrès, la formation. Toutefois, Messieurs, ce n'est là que la partie la moins importante de la tâche que je me suis imposée. Il me semble bien autrement important encore de suivre les conséquences de ce grand fait et d'en montrer les résultats. Je sais parfaitement que c'est là une question difficile, une question délicate, une question brûlante. Cependant je ne reculerai pas devant elle; je l'aborderai résolument, avec franchise, avec impartialité. L'enseignement public est destiné précisément à traiter de semblables questions. Reculer devant elles, quand elles se présentent, naturellement, d'elles-mêmes, sur la route, c'est de la pusillanimité; les faire naître, c'est du charlatanisme. L'un ne vaut pas mieux que l'autre.

L'adjonction d'un pouvoir temporel à l'autorité spirituelle, que les papes exerçaient depuis saint Pierre, a-t elle été un bien ou un mal pour le monde et pour la religion? Question bien simple, à ce qu'il semble, et cependant résolue d'une façon contradictoire, je ne dis pas seulement par les hommes religieux d'une part, par les sceptiques de l'autre, mais, chose étrange, par des hommes sincèrement

religieux de part et d'autre. Depuis la déclaration célèbre de 1682, l'Eglise de France a, comme tout le monde le sait, été malheureusement divisée en deux grands partis qui ont pris le nom d'Ultramontains et de Gallicans. Les premiers n'hésitent pas à proclamer les bienfaits, les heureux résultats, du pouvoir temporel des papes; les seconds ne les reconnaissent que dans de certaines limites. Là, fort heureusement, n'est plus aujourd'hui la question; ces vieilles appellations de partis sont maintenant sans signification aucune, et la distinction, si l'on en établit encore, repose évidemment sur des malentendus. Quant à moi, ce n'est pas en théologien que je m'exprime ici; je n'ai aucune qualité pour cela. Je tâche seulement de m'élever un peu au-dessus de tristes querelles de partis, et c'est à un point de vue politique, plus sensible peut-être en ce moment que le point de vue exclusivement religieux, que je me place pour tâcher, sinon de résoudre, du moins d'étudier la question.

Or, quand on se place à ce point de vue, la question n'en est plus une. Qui pourrait nier que, sans cette indépendance que le pouvoir temporel était seul capable de leur donner, les papes n'eussent été servilement soumis à une puissance étrangère et tyrannique? De cet état de choses que serait-il résulté pour l'Eglise, pour la religion chrétienne? La conduite et les exigences des empereurs à l'égard de Grégoire le Grand, de Martin Ier, de Grégoire II et de Grégoire III, nous l'apprennent assez. Bientôt les papes auraient été des instruments entre les mains des empereurs, comme le devinrent les derniers califes Abbassides sous la domination des Turcs et des Tartares, comme l'ont été les patriarches de Constantinople depuis le schisme de l'Eglise grecque, comme l'ont été, au XIVe siècle, à partir de Clément V, les papes d'Avignon, placés sous la main, sous la pression du roi de France, pendant cet esclavage que l'on a appelé justement la moderne captivité de Babylone, et que Pétrarque, le Jérémie et le Juvénal de ce siècle, a si énergiquement flétrie! Sans doute plus d'un pape aurait protesté contre d'injustes exigences; son nom n'aurait pas tardé à grossir la liste des martyrs, et bientôt les empereurs, s'attribuant le droit de désigner les papes, auraient trouvé dans leur cour, parmi leurs officiers, des papes complaisants et dociles. L'indépendance des papes pouvait seule sauver l'Eglise et le monde de ces dangers; or, l'indépendance n'était possible pour eux qu'à la condition d'être maîtres absolus chez eux, c'est-à-dire souverains.

Allons plus loin. Supposons que, pendant nos grandes guerres,

sous François Ier, sous Richelieu, sous Louis XIV, sous Napoléon, le pape eût été Autrichien, Espagnol, Russe ou Anglais, pouvez-vous envisager sans frémir ce qui serait arrivé? Au moment où deux armées se seraient trouvées en présence, une excommunication serait venue frapper l'une d'elles, l'annuler, briser les armes entre ses mains! Savez-vous en effet, Messieurs, ce que c'est qu'une excommunication? Je vais vous le dire. Il y a cinq ans, en 1845, après nos glorieux succès sur le Maroc, le maréchal Bugeaud signa avec Abd-el-Rhaman le traité de Tanger, et il y fit insérer une clause par laquelle l'empereur de Maroc, comme chef de l'islamisme en Occident, frappait Abd-el-Kader d'excommunication. Lorsque le traité fut connu en France, on se moqua beaucoup de cette disposition. Seul, avec sa haute raison, M. Guizot en fit comprendre l'importance; il montra, il prédit, à la tribune, que, par cela seul, les armes de notre habile et terrible ennemi allaient être brisées entre ses mains. Deux ans plus tard, Abd-el-Kader, abandonné de ses coreligionnaires, mis au ban de l'empire, se remettait entre les mains du général de Lamoricière et du duc d'Aumale, et vous savez où il est aujourd'hui!

Croyez-vous donc que, après le XVIIIe siècle, l'excommunication soit moins puissante chez les peuples chrétiens que chez les nations musulmanes? Ce serait une grave, une funeste erreur. Sans doute nous pouvons paisiblement, chez nous, au coin de notre feu, quand rien ne nous les fait craindre, plaisanter, avec plus ou moins d'esprit, sur les foudres inoffensives du Vatican. Nous nous en occuperions un peu moins si elles ne méritaient pas qu'on s'en occupât. En réalité, à moins que vous ne parveniez, comme Frédéric II, au XIIIe siècle, à former une armée de musulmans; ou bien à moins que vous n'ayez une armée comme celle de Georges Frondsberg, quand, en 1527, il entraîna le connétable de Bourbon au sac de Rome, armée composée de tous les brigands de l'Europe, sans foi, sans loi, sans Dieu, sans patrie; à moins de cela, dis je, tant que vous aurez une armée nationale, recrutée parmi ces paysans qui restent fidèles au culte de leurs pères, une excommunication neutralisera tous vos efforts, toute votre tactique. Il en est dans le monde politique comme dans l'organisation humaine. La puissance morale l'emporte sur la force physique, et armé du pouvoir de bénir ou de maudire, le pape verra toujours se briser à ses pieds toutes les résistances. C'est un pouvoir terrible, je le veux bien; mais c'est une force morale contre laquelle la force maté-

rielle est impuissante. Quel est donc, je ne dis pas le devoir, mais quel est l'intérêt de toutes les puissances catholiques ou même dissidentes? C'est de se soumettre à un état de choses qu'elles ne peuvent détruire, parce qu'elles ne l'ont pas créé. Les Grecs avaient autrefois le territoire sacré de Delphes, territoire tellement inviolable que le peuple, qui en franchissait les frontières, attirait contre lui les armes de tous les autres peuples de la Grèce; de là les guerres sacrées de l'antiquité. La prêtresse, qui rendait ses oracles au nom d'Apollon, devait être indépendante, parce que ses oracles pouvaient ou enflammer ou éteindre l'ardeur des armées belligérantes. Ce que les peuples païens comprenaient si bien, les nations chrétiennes le comprendraient-elles moins? Qu'elles assurent au pape un état quelconque, la République de Saint-Marin ou celle d'Andorre, si elles n'ont pas mieux à lui offrir; mais que cet Etat n'appartienne qu'à lui; que ce soit un terrain neutre; que ce soit un *casus belli* que d'en franchir les frontières les armes à la main. Bossuet et Fénélon ont développé ces grandes idées, ces grands principes, mieux mille fois que nous ne pouvons le faire. Si ces noms paraissent suspects, qu'on étudie, dans le premier volume de l'histoire du Consulat et de l'Empire par M. Thiers, les négociations qui aboutirent au concordat entre la République française et Pie VII. Peut-être alors sera-t-on convaincu que le pape, armé de cette puissance morale contre laquelle toute force matérielle est impuissante, ne doit être ni français, ni anglais, ni russe, ni autrichien, ni espagnol; qu'il doit être catholique, c'est-à-dire appartenir à tous les peuples, sans appartenir spécialement à aucun.

La souveraineté du Pape peut seule résoudre ce problème. Cela est évident. Mais, tout en admettant le principe, beaucoup de bons esprits élèvent contre le pouvoir temporel des Papes deux genres d'objections. Les unes sont tirées de l'usage que les Papes ont fait de leur pouvoir au moyen-âge; les autres, de l'administration des Etats de l'Eglise. Je vous ai promis d'aborder toutes les questions; examinons la valeur réelle de ces objections.

Pour ce qui regarde la première, lorsque les Papes sont intervenus dans les affaires intérieures des divers Etats pendant le moyen-âge, ce n'est pas comme souverains temporels, c'est comme chefs de l'Eglise, c'est au nom de leur puissance spirituelle. Une seule fois, la religion et la politique se sont trouvées mêlées dans cette intervention, c'est au XVI[e] siècle, sous le pontificat de Jules II; nous verrons plus tard dans quelles circonstances. Par conséquent l'ob-

jection tombe d'elle-même ; le pouvoir temporel des Papes est désintéressé dans la question. Toutefois, Messieurs, examinons bien si cette intervention de la papauté dans les affaires intérieures des Etats, ces excommunications qu'on lui a si amèrement reprochées, ne s'expliquent pas, j'allais dire ne se justifient pas, par la situation même des choses. Remarquons d'abord que le moyen-âge ne protesta jamais contre ce droit, et que les souverains eux-mêmes, frappés par les Papes, ne réclamèrent jamais contre le droit lui-même, mais seulement contre l'usage, contre l'abus du droit. Il put y avoir exercice abusif de cette autorité; en poursuivant nos études, nous en trouverons des exemples, et, sur ce point, nous serons plus d'une fois de l'avis de Bossuet. Mais depuis quand, donc, l'abus d'un droit prouve-t-il contre le droit lui-même ? Au moyen-âge, les peuples, enfants, avaient besoin d'un protecteur et d'un appui. Où le rencontrèrent-ils, sinon dans le Pape ? Nous sommes bien fiers aujourd'hui d'être en mesure de faire nos affaires par nous-mêmes et d'exercer notre souveraineté. Mais n'avons-nous jamais été mineurs ? Nous appartient-il bien de protéger les droits des souverains du moyen-âge contre les Papes, à nous qui, à ce qu'il semble, ne croyons plus au droit divin des rois, et ne les considérons guère comme inviolables et sacrés ? Les droits que nous exerçons aujourd'hui, les Papes les exercèrent en notre nom, pendant notre enfance; la souveraineté s'est déplacée; voilà tout. Ils en abusèrent; n'en avons-nous jamais abusé ? Remarquez d'ailleurs, Messieurs, et nous en aurons des preuves nombreuses, que, dans beaucoup de cas, lorsque les Papes frappèrent les souverains d'excommunication, Robert, Philippe Ier, Philippe-Auguste, par exemple, pour nous borner à la France, ce fut pour défendre les droits de la morale éternelle, pour faire respecter la sainteté et l'indissolubilité du mariage. Pour moi, je dirai toute ma pensée : ce que je regrette, ce n'est pas que cette intervention ait été aussi fréquente, c'est qu'elle n'ait pas été plus fréquente encore. Lorsqu'on vit Louis XIV loger ses maîtresses à Versailles; lorsque, pendant la campagne de Flandre, il alla visiter ses armées ayant dans la même voiture avec lui, sa femme légitime, la vertueuse Marie Thérèse, et ses deux maîtresses, l'altière Montespan et la douce la Vallière, si bien, dit saint Simon, que les peuples se demandaient naïvement les uns aux autres s'ils avaient vu les trois reines; lorsque, plus tard, le grand roi donna le scandale de légitimer et de déclarer aptes à monter sur le trône, des enfants issus

d'un double adultère ; si, en ce moment, un Grégoire VII ou un Innocent III avait occupé le trône pontifical et était venu frapper Louis XIV d'excommunication, qui donc, je vous le demande, aurait eu le droit de s'en plaindre?

Mais, dit-on, en admettant que la souveraineté des papes soit nécessaire, il faut plaindre le pays où cette souveraineté s'exerce, car il n'y a pas au monde d'Etat plus mal administré que les Etats de l'Eglise. Disons toute la vérité. Il n'est pas nécessaire d'avoir vu Rome pour savoir qu'en effet les abus administratifs sont énormes dans les Etats de l'Eglise ; quand on a vu Rome, on en est plus convaincu encore. Mais serait-ce avec justice qu'on rendrait les papes responsables de ces abus? Les finances sont dans un état déplorable; la régularité et la comptabilité, si exactes, de la France n'y existent pas, cela est vrai ; mais depuis combien de temps existent-elles donc chez nous? depuis cinquante ans au plus. Les Etats de l'Eglise sont arriérés à cet égard ; laissons agir le temps et fructifier nos leçons. — L'industrie y est nulle ? à peu près sans aucun doute. Mais ces grands progrès dont nous sommes si justement fiers, de combien d'années datent-ils ? de quelques années à peine. Voyez d'ailleurs la différence. La population française est pleine d'activité, d'ardeur, d'émulation ; la population romaine, endormie sous son beau ciel, abrutie par cette longue habitude de paresse qu'elle a héritée de la populace de l'empire romain, déteste le travail et ne peut secouer sa torpeur. Les Papes sont-ils responsables d'un état moral contre lequel ils ont inutilement lutté ? — Le système municipal est déplorable ? Sans aucun doute. Mais il n'y a pas vingt ans que nous avons essayé de résoudre ce difficile problème, la conciliation de la liberté locale avec la nécessité de l'action du pouvoir central; encore même l'avons-nous résolu ? Nous avons le légitime orgueil de marcher à la tête des peuples de l'Europe ; comment pourrions-nous exiger que les autres eussent réalisé ce que nous n'avons pu encore réaliser nous-mêmes ?

Mais l'agriculture ? Ici, Messieurs, permettez-moi un souvenir, ou, comme l'on dit aujourd'hui, une impression de voyage. Lorsque, pour la première fois, au mois de septembre 1844, je suis arrivé à Rome, je venais de Naples. J'avais traversé la terre de Labour, c'est-à-dire le pays le plus fertile du monde, où le sol, à peine retourné, produit simultanément trois récoltes. Je venais de traverser le délicieux village d'Albano, bâti près de l'emplacement d'Albe la Longue, la mère infortunée de Rome ; j'avais la mémoire

remplie des dramatiques récits de Tite-Live et des vers sublimes de Corneille, lorsque, du haut du mont Albain, je vis s'élever dans le lointain la gigantesque coupole de Saint-Pierre et se dérouler à mes pieds la triste campagne de Rome. Je ne saurais dire quel serrement de cœur me saisit. Au point extrême où ma vue atteignait, était Rome; un désert m'en séparait. Que voyais-je dans ce désert? Des eaux croupissantes, des herbes gigantesques grillées par le soleil, des aqueducs rompus; à droite et à gauche de la Via Appia que je suivais, une double rangée de tombeaux; pas une trace humaine, pas une habitation. Rien n'est comparable à cette mélancolique impression, que Léopold Robert a si admirablement rendue dans son tableau de la Pèlerine dans la campagne romaine. Mais, Messieurs, cet état de choses sont-ce les papes qui l'ont créé? Non, mille fois non. Il est antérieur au christianisme et à l'empire lui-même. Ainsi que je crois l'avoir démontré dans mon ouvrage sur les *Lois agraires chez les Romains*, cette désolation de la campagne romaine date de la République; elle provient, par suite de l'opposition systématique de l'aristocratie aux lois agraires, de l'extension des grandes propriétés de luxe, et de la disparition de la classe moyenne, des agriculteurs libres, des petits propriétaires. Quant aux ruines, qui les a faites, sinon les barbares, et, après eux, cette aristocratie romaine qui, à l'époque de Marozia et de Théodora, et plus tard, lors des luttes des Colonna et des Orsini, ensanglanta Rome, la couvrit de ruines et arrêta l'impulsion que les papes auraient donnée, s'ils avaient été libres, comme ils l'ont donnée depuis que la liberté leur a été rendue?

Il y a en effet, Messieurs, souveraine injustice à ne voir dans un gouvernement que le mauvais côté, sans vouloir reconnaître le bien qu'il a accompli. Que penserions-nous d'un écrivain qui jugerait les Etats-Unis d'Amérique d'après le principe et la pratique de l'esclavage que leurs constitutions reconnaissent; l'Angleterre d'après le paupérisme qui la ronge et les abus que ses lois maintiennent; la Belgique par ses contrefaçons; la Suisse par son esprit mercenaire; la France par les interminables et stériles discordes qui la tourmentent? Pourquoi donc jugeons-nous les Etats de l'Eglise avec une partialité plus injuste? Il suffit d'avoir vu Rome pour apprécier que de bienfaits elle doit aux papes : ses hospices; ce magnifique établissement de Saint-Michel où, pour la première fois, le système pénitentiaire a été essayé; les monuments antiques relevés de leurs ruines ou pieusement consacrés par la religion, le Colysée, le

Panthéon, le mausolée d'Auguste, le môle d'Adrien; et, auprès des monuments antiques, des monuments modernes qui les égalent, s'ils ne les surpassent pas : la fontaine Pauline, 400 églises, Saint-Pierre, le Vatican, les palais et les musées; à qui Rome doit-elle tous ces chefs-d'œuvre qui en font encore, à tout prendre, la première ville du monde, si ce n'est aux papes?

Les papes ont-ils travaillé pour eux, ont-ils été inspirés par l'orgueil? Vous allez en juger. Lorsque l'on a visité le Vatican, le plus vaste palais qui existe; lorsque l'on a vu les Loges où Raphaël et Jules Romain ont peint l'histoire sainte; la magnifique Bibliothèque; les chefs-d'œuvre de la sculpture antique rassemblés dans de vastes galeries autour de l'Apollon, du Laocoon, des neuf Muses; le Musée égyptien et le Musée étrusque créés par Grégoire XVI; les cartons de Raphaël, ses fresques sublimes et sa Transfiguration, placée auprès de chefs-d'œuvre qu'elle n'écrase pas; la Chapelle Sixtine avec les fresques vigoureuses de Michel-Ange, les Sybilles et les Prophètes, et le Jugement dernier; on se demande ce qui reste donc au pape dans ce vaste palais, trop étroit pour les merveilles qu'il renferme. Alors, Messieurs, le voyageur trouve, au fond d'un corridor, une modeste porte vitrée qui conduit dans une antichambre bien simple; cette antichambre donne accès à une pièce carrée dont les murs sont presque nus, n'ayant pour ornement qu'un Christ d'ivoire; dont le parquet est formé de briques non cirées, et au milieu de laquelle se trouve un modeste bureau qui en est le seul ameublement. C'est là que le souverain des Etats de l'Eglise reçoit les ambassadeurs des puissances chrétiennes; c'est là qu'il signe ses ordres; c'est là que le vicaire de Jésus-Christ voit se prosterner à ses pieds les catholiques de toutes les parties de la terre; c'est là ce qu'il s'est réservé dans ce palais consacré à la science et aux arts! Voilà, Messieurs, ce qu'on a appelé l'orgueil et l'égoïsme des papes! (*Applaudissements prolongés.*)

Grenoble, imprimerie de C.-P. Baratier.

Offert à Monsieur [illegible]
ancien Ministre, M[illegible]
de l'Institut &c, [illegible]
la Commission po[illegible]
les affaires des Eg[illegible]
Wallonnes des Pay[illegible]

Août 1855

EXPOSÉ HISTORIQUE

DE L'ÉTAT

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DES PAYS-BAS;

POUR ÊTRE PRÉSENTÉ DE LA PART

DE

LA RÉUNION WALLONNE

AUX

ÉGLISES RÉFORMÉES ÉTRANGÈRES,

SPÉCIALEMENT

AUX ÉGLISES DE LA FRANCE ET DE LA SUISSE-FRANÇAISE,

PAR

la Commission pour les affaires des Eglises Wallonnes des Pays-Bas.



Amsterdam,

G. VAN TYEN & FILS.

1855.

EXPOSÉ HISTORIQUE

DE L'ÉTAT

DE

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DES PAYS-BAS.

Nous nous proposons de donner un court exposé de l'état des choses dans l'Eglise réformée des Pays-Bas. C'est surtout des temps actuels qu'il s'agit. Cependant la Hollande protestante a été trop connue autrefois, elle a eu trop de part à la vie religieuse et intellectuelle de l'Europe réformée, pour que nous n'appelions pas un instant l'attention sur ce passé que l'on connaît; nous le relierons au présent par un coup d'œil sur ces temps intermédiaires, où l'absence d'un lien commun entre les Eglises des divers pays réformés, les a conduites, non à s'oublier, mais à ne plus guères se connaître. — A l'égard des temps passés, nous nous bornons à une esquisse rapide du mouvement théologique, mouvement d'autant plus important à connaître, qu'il reflète en quelque sorte la vie ecclésiastique et religieuse. Il en naît et y réagit à son tour. Connaître le premier c'est pouvoir se faire une idée de cette dernière. Arrivés aux temps présents, nous nous appliquerons à distinguer, sous le triple rapport, ecclésiastique, religieux et scientifique, les quelques traits que nous aurons à présenter.

Quant au *passé*, il s'agit de *trois siècles*, depuis la moitié du 16e siècle jusqu'à la moitié du 19e. Nous les passerons successivement en revue.

I.

Dès la première moitié du 16e siècle, et déjà pendant tout le cours du 15e, la réforme religieuse était en voie de se faire et de se développer dans les provinces septentrionales des Pays-Bas. Après l'influence exercée par Geert Groete (Gérard le Grand) de Deventer (né 1340), et au milieu du bien considérable opéré dans ce pays et en Allemagne par la *Société des frères de la vie*

commune, fondée par Groete et par son ami Florent Radewijn, les écrits et la parole d'hommes, tels que Thomas à Kempis, Wessel Gansfoort, Agricola, Hegius, Erasme, Pistorius, Menno, Block et nombre d'autres, tous Neerlandais, firent naître un ensemble de convictions religieuses entièrement opposées aux erreurs de Rome. Luther lui-même exprima son étonnement de retrouver ses propres convictions dans ce qui s'était écrit et prêché, plus d'un demi-siècle avant lui, par Gansfoort de Groningue. L'impulsion donnée par Luther, Zwingle et Calvin, leurs écrits et ceux des autres réformateurs, de Mélanchton surtout, réagirent puissamment sur le mouvement des esprits dans ces contrées. On commença à rompre ouvertement avec l'Eglise de Rome, à se nommer d'après Luther ou Calvin; mais l'esprit et le mouvement conservèrent quelque chose de propre et de caractéristique, se rapprochant de Mélanchton et de Zwingle, plus que des autres réformateurs. Les rapports étroits et naturels avec les réformés Neerlandais des provinces du midi, Flamands et Wallons, l'organisation ecclésiastique plus avancée de ces derniers, leur adhésion prononcée aux idées de Calvin tant sur la doctrine que sur le gouvernement de l'Eglise, contribuèrent beaucoup à faire prévaloir le Calvinisme dans l'Eglise des Pays-Bas, et à y faire adopter la confession Wallonne Calviniste, redigée en 1561 par Gui de Brès, le pasteur martyr de Valenciennes.

On sait que la guerre avec l'Espagne affranchit les sept Provinces-Unies de sa domination. Comme cette domination triompha et se raffermit dans les Provinces méridionales, elle y éteignit pour longtemps la réforme. Il en résulta qu'un très grand nombre de Flamands et de Wallons s'établirent au milieu de leurs frères du nord; et que l'Eglise des Provinces-Unies prit un caractère plus décidément Calviniste que son origine ne l'eût fait prévoir.

Nous avons nommé les Wallons, c. a. d. les réformés des Provinces Wallonnes, ou de langue française, des Pays-Bas méridionaux (pays de Liège, Hainaut, Flandre et Brabant méridionale). Ils sont les fondateurs de nos Eglises Wallonnes. Nous saisissons l'occasion pour indiquer en passant le rapport de celles-ci avec l'Eglise réformée des Pays-Bas. Ce rapport n'est autre que celui de membres avec le corps, mais de membres ayant une sorte d'existence à eux par leur origine comme par leur caractère propre. Les réformés Wallons avaient eu leur organisation et leur Synode particuliers dans les provinces du midi. Lors de leur établissement dans les sept Provinces-Unies, et de la part active qu'ils prirent aux affaires de l'Eglise du pays, il

fut convenu d'un commun accord, dans le Synode Général de Dordrecht en 1578, que les Eglises des deux langues, Neerlandaise et Wallonne, auraient chacune leurs Synodes particuliers, sans cesser pour cela de former une seule et même Eglise, représentée par un même Synode Général. Ainsi les Eglises Wallonnes ont continué de former un corps distinct dans la Société réformée Neerlandaise, uni à celle-ci par une même confession de foi, mais avec des différences pour les autres livres symboliques et liturgiques, et par un même ordre ecclésiastique, mais avec des modifications tenant à leurs besoins particuliers. Vivant de leur propre vie, ces Eglises ont continué d'exercer au milieu de l'Eglise de Hollande une influence spontanée et salutaire, non seulement par tous les docteurs éminents, que pendant le 17ᵉ siècle elles ont fourni aux chaires académiques, sans parler des illustrations du refuge vers la fin de ce siècle et le suivant, mais aussi par l'esprit modéré qui a distingué en général les Eglises Wallonnes au milieu des dissensions ecclésiastiques, et par l'exemple des utiles mesures exécutées par elles dans leur propre sein. Leur existence distincte, qui dans l'origine n'a tenu essentiellement qu'à la différence des langues, s'est maintenue; moins par nécessité: car sauf quelques étrangers qui ne tardent pas à se nationaliser, les fidèles des Eglises Wallonnes entendent généralement le hollandais; mais plutôt par une suite de l'usage général et indispensable de la langue française dans ce pays, par un effet de la consistance que les Eglises Wallonnes ont prise, ainsi que de la considération dont elles jouissent et des droits qui leur sont communs avec les autres Eglises, considération et droits qu'elles savent se conserver. — On voit ainsi, que loin d'avoir été fondées par les réfugiés français après la révocation de l'édit de Nantes, les Eglises Wallonnes ont une origine Neerlandaise fort antérieure à la révocation [1]). Elles entretinrent des rapports fréquents de fraternité et de secours avec l'Eglise réformée de France, pendant ses travaux et ses luttes dans le 17ᵉ siècle, et pendant son apparente destruction et sa lente renaissance dans le 18ᵉ. Il est inutile de rappeler qu'elles comptaient alors dans leur sein la foule des confesseurs du refuge, dont les descendants, bien

[1]) La plupart de nos Eglises Wallonnes encore existantes ont été fondées avant la fin du 16ᵉ siècle; celle d'Amsterdam en 1578; celles de Harlem et de Middelbourg en 1579; d'Utrecht en 1580; de Leide en 1584; de Dordrecht et de Delft en 1586; de la Haye en 1595; de Rotterdam en 1605; etc. La collection des actes des Synodes Wallons, qui se sont tenus sans interruption d'année en année, remonte jusqu'à 1563. L'autographe de ces actes, y compris ceux des tout premiers Synodes, est conservé avec soin dans les archives des Eglises Wallonnes.

qu'entièrement nationalisés, continuent de former une partie de nos troupeaux.

Le travail de Gui de Brès, approuvé par Calvin, et fort peu différent de la confession de foi des Eglises de France, était donc devenu la confession de foi de l'Eglise des Pays-Bas. Les pasteurs furent d'abord invités à la signer, et dès 1586 ils y furent obligés. Cependant l'esprit primitif de la réformation dans ces Provinces, commença bientôt à se trouver en désaccord avec les conséquences rigoureuses de plus d'un principe énoncé dans la confession. D'accord sur l'ensemble, on ne l'était pas généralement sur l'interprétation de quelques articles, surtout du 16e, qui traite de la prédestination. Mitigé par les uns dans le sens d'une prédestination à condition de la foi, expliqué par les autres dans le sens du supralapsarisme, il devint le grand objet des disputes arminiennes et gomaristes, qui dès les premières années du 17e siècle divisèrent si profondément l'Eglise des Pays-Bas. Elles donnèrent lieu, après plus d'une péripétie en sens contraire, à la convocation du Synode de Dordrecht: à ce concile réputé universel des Eglises réformées, auquel assistèrent les députés des Eglises d'Angleterre, d'Emden, de Brème, du Palatinat, de Nassau, de Hesse, de Genève et de la Suisse. Les décrets de ce concile, résultat de tant de travaux théologiques, tout en demeurant dans les limites de l'infralapsarisme, n'en condamnèrent pas moins les opinions arminiennes. Contre la doctrine d'une élection divine, déterminée par la conversion ou l'endurcissement des pécheurs, on admit celle d'une élection libre et gratuite, se portant sur quelques uns ni meilleurs ni plus dignes que les autres. Contre la doctrine de la mort de Christ soufferte pour tous, mais salutaire seulement aux croyants, — celle de cette mort, subie seulement pour ceux que de toute éternité Dieu a déterminé de sauver. Contre la doctrine qui, tout en reconnaissant le besoin qu'a l'homme de la grâce de Dieu pour parvenir à la foi salutaire, laisse quelque place aux propres désirs et aux efforts de l'homme pour parvenir à cette grace, — celle de l'absolue impuissance de l'homme à corriger sa nature totalement dépravée, ou même à y être enclin ou disposé, et celle d'une régénération surnaturelle des élus par le St. Esprit. Contre la doctrine de la résistibilité de la grâce, — celle que la foi est irrésistiblement conférée, infuse et inspirée aux élus. Contre la doctrine de la possibilité d'une déchéance totale et finale du fidèle, — celle que, bien que les élus régénérés puissent tomber profondément, Dieu ne permet pas une chute tellement totale qu'ils perdent par elle la grâce d'adoption et soient replongés

dans la perdition éternelle. — Tels sont les cinq célèbres canons de Dordrecht. Ceux qui refusérent de souscrire à ces décrets dogmatiques, se séparèrent ou furent expulsés de l'Eglise, au milieu de toutes les douleurs inséparables de ces rigueurs extrêmes. L'esprit général de l'Eglise conserva pendant fort longtemps l'empreinte particulière de ces débats et de ces décrets; et pendant bien du temps aussi les études théologiques ne sortirent guères de la direction, où ces importantes, profondes et chaleureuses discussions avaient poussé les esprits. On le vit dans la prédication, comme dans les travaux des docteurs. Ces derniers avaient leurs principales chaires dans les académies de Leide fondée en 1575, de Franeker en 1583, de Groningue en 1614, dans les athénées de Deventer en 1630, et d'Amsterdam en 1632, ainsi que dans les académies d'Utrecht en 1636 et de Harderwyk en 1648. La Théologie dont ces écoles se portaient l'organe, ne devait avoir pour but et pour mission que d'exposer et de soutenir la doctrine de l'Eglise, telle que le Synode l'avait interprétée dans une conformité avec la parole de Dieu reputée entière. Renouveler l'examen de la doctrine sous le rapport de sa conformité avec l'Ecriture paraissait inutile, presque dangereux; c'était montrer de la défiance et s'exposer à tomber dans l'hérésie. Aussi *l'exégèse* fut elle peu en faveur durant cette période, et même ce ne fut pas sans peine que l'on remit en honneur l'étude, d'abord fort négligée, des langues de la Bible. On y réussit cependant. André Rivet et Louis de Dieu à Leide, Drusius, Amesius et Schotanus à Franeker, ainsi que Gomarus et Episcopius, se distinguèrent comme de savants linguistes; chez la plupart cependant l'exégèse, assujettie au dogme et craignant de le froisser, n'allait pas au delà du sens littéraire des mots, sans entrer, ainsi que l'avait fait celle de Calvin, dans l'examen de l'esprit du texte. Tous ils furent dépassés, et de loin, par Grotius; mais les mérites herméneutiques de ce dernier ne furent guères appréciés à leur juste valeur par ses contemporains. En raison de ses opinions réputées arminiennes tout ce qui sortait de sa plume réveillait des soupçons dans le parti opposé. Ce fut surtout la *dogmatique*, qui eut ses nombreux et illustres représentants; outre Arminius † 1611 [1]) et Episcopius, qui lui succéda comme professeur à Leide, il suffit de nommer Gomarus, professeur d'abord à Leide et ensuite à Groningue, après l'avoir été aussi à Saumur; André Rivet venu de France à Leïde, Maresius ou des Marets de Sédan à Groningue, Maccovius à Franeker, supralapsa-

[1]) La date avec une † indique l'année de la mort; la date simple, l'année de l'événement; les deux dates marquent l'année de la naissance et celle de la mort.

riste prononcé, qui introduisit avec trop de succès les formes et formules de la scolastique dans l'exposition du système. Amesius de Franeker et Alting de Groningue, grands adversaires de ces formes, s'appliquèrent à une méthode moins étrangère aux Saintes Ecritures. Leurs efforts accueillis avec défaveur n'eurent pour résultat que de faire donner à ce dernier le surnom, réputé alors dérisoire, de théologien biblique. Voetius [1]) d'Utrecht, l'une des grandes célébrités du temps (1589—1676) fut partisan de la scolastique, tout en cherchant à en corriger l'abus; il réussit mieux dans ses efforts pour enlever à la théologie du temps son extrême aridité pour le coeur; son *ascétique* produisit beaucoup d'effet. Il n'eut pas le bonheur de remettre ainsi en honneur l'étude entièrement négligée de la *morale chrétienne*, mais il eut celui de laver la doctrine reçue du reproche trop fondé des remontrants, d'être bonne pour la spéculation, mais sans fruit pour la pratique. Les frères Teellinck l'avaient précédé dans cette voye.

Enfin l'année 1637 vit paraître la nouvelle version Neerlandaise des Saintes Ecriture. Cette œuvre projetée et entreprise par les Synodes depuis 1571, mais définitivement ordonnée par le Synode de Dordrecht, et accomplie par les traducteurs et les reviseurs nommés par lui, après avoir triomphé par ses mérites des antipathies qu'elle rencontra au commencement, a continué de jouir d'une grande et juste réputation.

II.

Coccéiens et Voetiens.

La grande lutte arminienne était terminée. Les canons de Dordrecht, admis avec obéissance de foi, exposés selon les règles de la scholastique, dominaient l'Eglise, lorsqu'une nouvelle tendance commença vers le milieu du 17e siècle à se manifester dans plusieurs esprits. L'influence de la philosophie de Descartes avait ébranlé chez plusieurs leur confiance en la validité de toute croyance adoptée sur l'autorité d'autrui. On commença à se défier de tout dogme reçu sans un examen préalable et sérieux de l'enseignement contenu dans les Saintes Ecritures. D'après ces antécédents les principes et la méthode de Coccéjus (Franeker, Leide 1603—1669) trouvèrent un terrain bien préparé. Tout en repoussant les formes et les exubérances purement scolastiques, Coccejus adopte sans réserve la doctrine reçue par l'Eglise; mais il veut que l'enseignement soit biblique, et que l'étude biblique de

[1]) Voetius, Voetiens. Prononcez Voutius, Voutiens.

cette doctrine ne consiste pas dans le soin d'y adapter le contenu des Ecritures, mais dans l'étude des Ecritures mêmes pour en découvrir le vrai sens. Sa règle d'interprétation est connue: » Les paroles de l'Ecriture signifient tout ce que le contexte et les parallèles leur permettent de signifier." Christ et son Eglise, voilà le but de la prophétie; tout dans l'ancien Testament y prépare et les préfigure; après l'alliance des œuvres, rompue par le péché, c'est l'alliance mosaïque, économie d'ombres et de servitude, laquelle conduit à Christ, le préfigurant, lui et les biens acquis par lui; et enfin, après l'abolition de celle-ci, l'alliance nouvelle en Christ, économie d'accomplissement et de liberté. — Dans la voie nouvelle, ouverte par lui, il fut suivi par une foule de théologiens, dont plusieurs poussèrent jusqu'à l'exagération ses idées au sujet des prophéties et des types; tandis que d'autres, plus Cartésiens que lui, ou conduits par leur interprétation des Ecritures, s'écartèrent en quelques points de la doctrine reçue dans l'Eglise. — Balthasar Bekker (1634—1698) pasteur à Amsterdam, bien qu'il reconnût l'existenee du Diable et qu'il vît en lui la cause du premier péché, le considérait comme un ennemi vaincu et captif, désormais sans empire et sans influence personnelle sur les hommes. Il développa ces idées dans son livre alors si célèbre: *le monde enchanté*. Cet écrit porta un coup de mort à bien des superstitions populaires; mais le principe qu'il y pose, d'une accommodation de la part du Seigneur et de ses Apôtres aux erreurs de leurs contemporains lui procura plus tard en Allemagne une autre sorte de célébrité: Semler fit réimprimer son livre en 1782 à Leipzig. Bekker fût démis et excommunié. — Roëll (Franeker, Utrecht 1653—1718) soutenait qu'il ne faut admettre, en matière de foi, que ce qui résulte distinctement, soit de la raison, soit de la révélation. Conformément à ce principe il niait la génération éternelle du Fils par le Père, dans le sens ecclésiastique de ce dogme, comme incompatible avec la coéternité du Fils avec le Père; et il expliquait la génération ou le caractère de Fils de la seconde personne de la Trinité, par le fait de sa mission de la part du Père auprès des hommes. — Vlak (pasteur à Zutphen, † 1690) déplore de voir la doctrine de l'Eglise défigurée par tant de subtilités dogmatiques. Les révélations divines, voilà, selon-lui, pour l'homme la source de la vérité et l'objet de ses études. Il faut signer les formulaires, sous la réserve prescrite en Suisse » que s'il nous arrive plus tard d'être mieux renseigné par les Saintes Ecritures, on se soumettra en tout temps à Dieu et à sa parole." Il soutient que la justice de Christ ne peut pas devenir proprement

et formellement la nôtre; que Paul, en déclarant que l'homme ne peut pas être justifié par *les œuvres de la loi*, n'avait eu en vue que la loi de Moïse et les institutions juives; et que l'homme n'est pas justifié sans les œuvres de la foi. — Les idées de ces trois théologiens causèrent un soulèvement presque général et prolongé dans l'Eglise, et donnèrent lieu entr'autres aux cinq articles additionels, ajoutés aux formulaires d'unité par la classe de Walcheren, en 1693, touchant la corruption de la raison humaine; la génération éternelle du Fils; l'influence des anges et des démons; la justification du pécheur devant Dieu; et l'imputation du péché d'Adam. La classe de Walcheren continua d'exiger la signature de ces articles par tous les pasteurs de son ressort. On n'avait pas attendu l'apparition de ces résultats de la tendance Coccéienne, pour diriger contre Coccéjus lui-même de sérieuses attaques. Dès 1655, Essenius (Utrecht), Hoornbeek (Leide), Marésius, et en 1665, le champion de la vieille orthodoxie, l'ennemi mortel de la philosophie Cartésienne, Voetius, avaient commencé le combat. Les pasteurs et les fidèles se séparèrent dès lors en deux camps, les Coccéiens et les Voetiens, deux partis, qui survécurent durant près d'un siècle à ceux dont ils portaient le nom, et furent souvent fort loin de représenter leur esprit. Dans les premiers temps surtout les Voetiens se distinguaient par la sévérité des dehors et leur esprit intolérant, tandis que les Coccéiens étaient d'un esprit plus indépendant et plus facile. La stricte observance d'un jour de repos devint une des grandes bannières de l'esprit de parti. Voetius en rattachait l'obligation à la loi de Moïse et en faisait même remonter l'institution au temps du paradis. L'obligation était abolie, selon Coccejus, par l'alliance nouvelle; et la sanctification du premier jour de la semaine était devenue une institution juste, sage, mais libre. Delà, et souvent à dessein, une grande et provoquante différence dans la manière, dont les deux partis le célébraient. Les discussions ecclésiastiques s'envenimèrent, tout comme au commencement du siècle, par des irritations politiques. Les Voetiens étaient Orangistes. Les Coccéiens étaient du parti des Etats. Après le triomphe du parti Stathoudérien en 1672, un schisme pareil à celui des Remontrants et des Contre-remontrants parut inévitable. Il se serait accompli si l'intervention sage et ferme des autorités du pays n'y eût porté obstacle. Le magistrat d'Amsterdam négotia en 1677 une convention entre les deux partis: on se supporterait mutuellement; et chaque parti aurait droit à un nombre égal de pasteurs [1]). L'exemple d'Amsterdam produisit

[1]) Ce partage égal des pasteurs des deux nuances, augmentées plus tard d'une

partout un effet salutaire. La tempête fut conjurée, et le temps put agir pour calmer les esprits.

Aussi les adversaires de la théologie coccéienne, à mesure qu'ils apprirent à en mieux comprendre l'esprit et à mieux pénétrer jusqu'aux principes, commencèrent-ils à revenir de leurs préventions. Bien que les débats aient continué sur quelques points, surtout au sujet des prophéties, on se réconcilia avec l'esprit de cette théologie, grâces à la sérieuse et pénétrante prédication de van Giffen (pasteur à Sneek et à Dordrecht, † 1701), et à celle de d'Outrein (pasteur à Amsterdam). Les Voetiens reconnurent qu'il y avait à profiter de la méthode de Coccéjus; et les Coccéiens, que tout en se gardant dans la théologie de subtilités scolastiques, une déduction philosophique n'est jamais à dédaigner. Ainsi naquit une école mixte, où se distinguèrent des hommes très éminents. Si Leidekker (Utrecht, † 1721) théologien savant, sérieux et pratique, appelé à Utrecht au milieu de toute l'ardeur des débats (1678) continua de se montrer Voetien assez rigide, Marck (Franeker, Groningue, Leide 1655—1731) se distingua comme réformateur de la théologie et de l'exégèse Voetienne; c'était un esprit profond, armé d'une science solide; ses œuvres, portant le cachet d'une grande maturité, ont continué d'être recherchées encore longtemps après sa mort. — Witsius (Franeker, Utrecht, Leide 1636—1708) fut universellement respecté pour sa science, sa piété et sa charité. Il avait choisi pour devise cette belle parole, dont on cherche toujours l'auteur, »*in necessariis unitas, in minus necessariis libertas; in omnibus sapientia et charitas.*" — Campegius Vitringa (Franeker 1659—1722) d'une célébrité européenne. Son école peuplée de disciples de tous les pays protestants forma un grand nombre de théologiens solides, ne reconnaissant d'autre autorité que celle de la vérité puisée à sa source divine. Qui ne connait son commentaire sur Esaie? Un autre de ses ouvrages mériterait de jouir de la même célébrité. Il a pour titre: *Campegii Vitringae typus Theologiae practicae, sive de vità spirituali ejusque affectibus commentatio.* Ceux qui étudient ce livre sont frappés des vues profondes et vérita-

---

troisième, celle des Lampéens, a continué d'être observé comme règle à Amsterdam à chaque vacance et vocation de pasteur, même après que les noms de Coccéiens et de Voetiens eurent complétement perdu leur signification primitive. Le consistoire était divisé en trois sections, qui répondaient aux trois nuances susdites. Quand il s'agissait de remplacer un pasteur soit Voetien, soit Coccéien, soit Lampéen, la section de la nuance intéressée présentait au Consistoire une liste de trois pasteurs, pour le choix d'un successeur. Ce n'est que depuis une trentaine d'années, que ces sections ont déposé leurs noms distinctifs. Il est vrai que les sections ont été conservées et qu'elles continuent d'être chargées chacune à son tour des préliminaires de la vocation; mais ce n'est plus qu'une mesure d'ordre, sans signification dogmatique.

blement Evangéliques qu'il présente sur la vie chrétienne. En fait de vraie morale Evangélique, ils estiment qu'il y a peu d'ouvrages comparables à cet écrit de Vitringa.— Lampe (Utrecht, Brème, † 1729) travailla également à remplacer l'aridité du coccéianisme scientifique par une direction plus vivante, plus fructueuse pour le coeur. Il le fit avec tant de succès que les Coccéiens sérieux, qui abondaient dans son esprit, prirent depuis le nom de Lampéens, pour se distinguer non seulement des Voetiens, mais aussi des anciens Coccéiens. L'étendue et l'indépendance des études scripturaires de Lampe se manifestent dans son savant commentaire sur l'Évangile de St. Jean, où l'on trouve sur le dogme de la génération du Fils et sur celui de la procession du St. Esprit, des idées qui donnèrent lieu à des débats animés. L'esprit de modération et de rapprochement qui caractérise ces hommes éminents fut loin de se communiquer à l'instant même à la masse des Voetiens ou partisans des anciennes idées; de ce côté il y eut des résistances et des recrudescences de l'esprit de parti jusque dans la 1re moitié du 18e siècle. Cet esprit finit cependant par s'assoupir, et on peut dire qu'il s'éteignit entièrement sous la bienfaisante impression d'un savant et pieux écrit du pasteur octogénaire Mommers (1736), Voetien lui-même, écrit destiné à montrer que les différends entre Coccéjus et les Voetiens ne concernaient pas des questions de fond, mais des questions de méthode, qui ne devaient pas empêcher les frères de s'entendre et de s'unir.

Études exégétiques.

L'activité théologique de presqu'un siècle avait été absorbée par la question Voetienne et Coccéienne, question sérieuse sans doute! C'était la théologie se débattant pour s'affranchir, malgré une opiniâtre et consciencieuse résistance, de ses chaines scolastiques et de ses bases traditionnelles. Elle avait conquis sa liberté, mais sans avoir suffisamment réussi à se placer sur le terrain qu'elle cherchait. C'était le terrain biblique, mais qui ne se trouvait pas encore assez déblayé. L'interprétation des Ecritures était peu avancée. Le principe de Coccéjus: rechercher le vrai sens des Ecritures, pour mettre ainsi en évidence la vérité révélée, le seul objet de la théologie, était admirable sans doute. Mais la vraie application de ce principe paraît avoir été au dessus des forces de l'époque, fort inférieure sous ce rapport aux jours des réformateurs, surtout d'un Calvin. Sans doute les Coccéiens s'occupaient, et beaucoup, de l'explication des écritures; ils étudiaient l'hébreu et le grec avec une ardeur qui allait quelque-

fois jusqu'à l'excès. Mais leur règle herméneutique au sujet de la multiplicité des sens, et leur principe dogmatique sur la préfiguration du Christ dans tout ce qui l'a précédé, égarait leur exégèse dans un dédale de prophéties, de types et d'emblêmes. L'esprit Voetien était opposé à l'exégèse; il portait à négliger l'étude des langues de la Bible. Le contenu des Ecritures étant connu, revenir sans cesse à la recherche de ce que l'on sait, ne conduit, disait-on, qu'à former des *novateurs*. L'exégèse de ses disciples consistait à spiritualiser le sens du texte, et à y trouver des allégories et des emblêmes; en ce point elle se rapprochait de celle des Coccéiens. Les travaux de Vitringa et de Marck forcérent l'exégèse à sortir de cette mauvaise voie. — Dans la société des Remontrants on marcha mieux et plus vite sur les traces de Grotius. Courcelles, le Clerc et Wetstein s'occupèrent avec beaucoup de soin et de succès de la *critique du texte* du N. T. Leurs travaux exégétiques acquirent une juste célébrité, ainsi que ceux de Limborch, non moins remarquable pour la lucidité et l'exactitude de ses écrits dogmatiques: sous ce rapport Cattenburch fut son émule.

Ascétique.

Pendant toute cette période, *la morale chrétienne* continua de jouir de peu de faveur. Le traité de Vitringa, mentionné ci-dessus, fait seul exception. Mais *l'ascétique* étudiée avec soin d'abord par les Voetiens, plus tard avec non moins de zèle par les Coccéiens, surtout par Lampe, devint très populaire dans l'Eglise. Les tendances religieuses n'étaient pas exemptes de mysticisme. Les associations religieuses, se réunissant en conventicules, ne cessèrent d'être en nombre. Surtout vers 1668, lors du retentissement prolongé qu'obtint la prédication de Labadie, ce mystique distingué, ardent mais exalté, qui d'abord Jésuite puis Janseniste était enfin devenu pasteur, premièrement à Genève, ensuite à Middelbourg. Déposé peut-être avec trop de précipitation par le Synode Wallon, il voulut, protégé par sa grande popularité, réformer l'Eglise en dehors de l'Eglise. Voetius, d'abord son chaud partisan, se sépara de lui, lorsqu'il le vit tourner au séparatisme. Après eux Lodesteyn et van Brakel, pasteurs à Utrecht et à Rotterdam, exercèrent une grande influence par leurs prédications et leurs écrits empreints d'une piété vivante, mais souvent mystique. — Cette ascétique mystique continua d'être en faveur chez un grand nombre de fidèles, les poussant quelquefois à des exagérations maladives en théorie comme en pratique, aussi contraires à l'ordre qu'à la vraie et saine piété du coeur.

Eglises Wallonnes.

Les Eglises Wallonnes, sans demeurer complètement en dehors du mouvement général, surent se maintenir, comme dès l'origine de leur établissement dans une position indépendante et toujours honorable. En général les Wallons ne s'associèrent que de loin aux luttes des Remontrants et des Contre-Remontrants. De souche Calviniste ils partageaient essentiellement les idées de ces derniers. Attachés à la confession de foi, oeuvre d'un de leurs chefs, dans l'adoption de laquelle toute l'Eglise Neerlandaise les avait suivis, (*nostra, quia vestra*, leur avait écrit en 1606 le Synode de la Sud-Hollande) se supportant dans leurs idées quelquefois divergentes, évitant les disputes si fréquentes ailleurs, ils entrèrent peu dans la grande querelle Coccéienne et Voetienne. Ils n'étaient guères Coccéiens; ils suivaient leur propre chemin. Leur théologie, dans la science comme dans la prédication, était plus simple, et par la même meilleure, plus vivante que celle des Voetiens, dont du reste ils se rapprochaient. Malgré leurs rapports de langue et d'études avec la France réformée, ils résistèrent aux efforts que l'on fit pour les attirer dans les débats théologiques de ce pays. Ils donnèrent cependant une attention pleine d'intérêt, non seulement aux débats suscités par La Place (1645) sur l'imputation médiate du péché d'Adam, et à la question soulevée par Pajon (1677) sur une moindre corruption de l'homme et une moindre part de la grâce divine dans l'oeuvre de la conversion, mais aussi et surtout aux thèses d'Amyrault (1649), accueillies en général avec faveur en France, sur le décret universel et primordial de Dieu relatif à la satisfaction de Christ pour les pécheurs et à leur vocation au salut, et sur le décret particulier et subséquent relatif à l'élection de quelques uns et au rejet des autres. L'attention qu'ils prêtèrent était une attention d'intérêt et en même temps de prudence, vû le nombre croissant de pasteurs venus de France, déjà avant le refuge. L'affluence des réfugiés donna lieu en 1685 à une augmentation considérable des Eglises Wallonnes. Tout en faisant aux confesseurs »venus de la grande tribulation" (terme Synodal du temps) un accueil plein d'intérêt et d'amour, dont nous regrettons de devoir supprimer les détails [1]), le Synode Wallon prit, à la grande satisfaction de toute l'Eglise du pays, un soin particulier pour le maintien de la doctrine et de la paix de l'Eglise. Le Synode de Rotterdam (1686) demanda aux pasteurs réfugiés,

---

[1]) On connait les renseignements d'un haut intérêt sur le refuge en Hollande, donnés par M. Ch. Weiss, dans son livre universellement connu: *Histoire des Réfugiés Protestants de France.* Tom. II.

indépendamment de leur adhésion à la confession de foi et aux canons de Dordrecht, » la promesse très-expresse de ne dogmatiser ni en public, ni en particulier sur les controverses qui ont quelque rapport à ce qui a été décidé au Synode de Dordrecht et qui ont troublé le repos des Eglises en France pendant quelque temps, mais qui depuis se sont heureusement appaisées." Une déclaration dans ce sens fut signée aussitôt par près de deux cents pasteurs réfugiés. La surveillance, accompagnée quelquefois de répression, continua pendant quelque temps. Une édition de la nouvelle versification des Psaumes de Conrart ayant paru en 1700, avec des altérations assez significatives dans la confession et les liturgies, il en résulta une telle antipathie contre cette versification, que malgré sa supériorité incontestable sur celle de Marot et de Bèze, l'introduction en demeura retardée près de trente années; et que le Synode Wallon se refusa au désir exprimé par les frères de Genève de voir admettre aussi en Hollande ce psautier déjà introduit chez eux. — Soigneux de conserver la fraternité et la paix, le Synode réprima en 1708 par la censure et la suspension l'attaque intempestive et virulente, que de Joncourt, pasteur réfugié à la Haye, avait dirigée contre les Coccéiens. Les débats sur le *mensonge officieux* dans l'affaire assez connue de Saurin, débats qui paraissent s'être compliqués d'éléments étrangers à la question, furent terminés par le Synode en 1730, peu de mois avant la mort du grand homme. Ce même Synode déposa Paul Maty, à la suite de la vive agitation occasionnée dans toute l'Eglise Neerlandaise par ses écrits sur la trinité, laquelle consiste selon lui, dans l'union du Père qui possède en lui la plénitude de la divinité, avec le Fils et le Saint Esprit produits par lui avant la création du monde. Ces écrits ont continué de faire époque dans l'Eglise Réformée, moins par leurs résultats positifs, que sous le rapport de la critique et de l'exégèse.

On connaît du reste les pasteurs réfugiés qui se sont illustrés dans les Eglises Wallonnes: Claude et Du Bosc, illustres déjà en France, Jurieu, Basnage, David Martin, Benoit, Jacquelot et surtout Jacques Saurin. Nourrie de leurs talents et de leurs lumières, la prédication Wallonne continua de se distinguer comme solide, instructive, pratique, édifiante, féconde pour le coeur, bien plus que ne l'était alors et que ne le fut longtemps encore la prédication Neerlandaise. Celle-ci était en général surchargée d'une érudition aride, et souvent avec cela négligée et mystique. Le mal était senti. Tous s'en plaignaient; mais on ne profita guères des modèles qu'on avait devant les yeux. Le remède devait venir plus tard, et d'ailleurs. — Longtemps les

nombreux ouvrages issus durant la première moitié du 18e siècle du sein des Eglises Wallonnes, furent en possession d'instruire et d'édifier l'Europe réformée. Outre les sermons, surtout ceux de Saurin, il suffit de désigner ses Discours historiques, son catéchisme, celui de Superville, l'histoire des Juifs par Basnage, son histoire des Eglises Réformées, les Annales Historiques de son cousin Basnage de Flottemanville, le Dictionnaire de Chaufepié, l'histoire de l'Eglise par Le Sueur, le Nouveau Testament de Chais, et surtout cette Bible de David Martin, qui se trouve encore entre toutes les mains.

Du reste le Synode Wallon continua de prendre pendant le 18e siècle l'intérêt le plus actif aux souffrances de l'Eglise de France. Il fit des démarches solennelles auprès des plénipotentiaires réunis à Utrecht lors de la paix de 1714, afin d'obtenir de Louis XIV quelque liberté de religion pour ses sujets persécutés. Le Synode ne cessa de faire passer des secours aux galériens, et de s'occuper de leur élargissement par l'intervention généreuse et zélée de l'ambassadeur de Hollande auprès du Cabinet de Versailles, et par les soins de son chapelain, constamment l'un des pasteurs Wallons. Le Synode ne répondit jamais par un refus aux nombreuses demandes de secours et d'appui, que les Eglises du refuge dans les états Allemands, surtout dans le Palatinat et le Wurtemberg, continuèrent de lui adresser. Il entretint des rapports de fraternité quelquefois très animés avec l'Eglise de Genève et avec celles de la Suisse française. Il ne cessa de vouer une sympathie chrétienne à la situation précaire des Eglises de la Lithuanie et de la Pologne, situation aggravée quelquefois par de cruelles persécutions. Et tout en faisant passer à ces Eglises des secours quelquefois très-considérables, le Synode travailla encore avec succès, en sollicitant l'entremise des Etats-Généraux, à procurer aux persécutés la protection des Souverains de la Prusse et de la Russie. — C'est surtout aussi aux Eglises des vallées du Piémont, que le Synode Wallon prit l'intérêt le plus constant et le plus étendu. Il entra avec ces Eglises dans des relations très étroites, par le moyen d'une institution spéciale, qui maintenant encore, après plus d'un siècle, continue envers ces fils ainés de la Réforme l'oeuvre de nos dévanciers.

III.

Vers le milieu du 18e siècle la majorité des représentants de la théologie dans les Académies Neerlandaises avaient quitté les anciennes traditions Voetiennes et Coccéiennes. Attachés à la doctrine de l'église réformée, mais selon l'intention des réfor-

mateurs plus à l'esprit qu'à la lettre des formulaires, étudiant les Saintes Ecritures avec plus de lumières et de sagacité qu'au siècle précédent, ils se frayèrent leur propre route sans reculer devant les conséquences et sans asservissement à une méthode quelconque. A la tête de ces pieux et savants théologiens on distinguait Venema (+ 1787), pendant un demi-siècle la gloire de l'académie de Franeker, et une lumière pour l'Eglise des Pays-Bas et pour toute la théologie protestante. Ses Commentaires sur l'Ancien Testament, surtout sur les Psaumes et les petits Prophètes, travaux d'un mérite immense pour le temps, continuent d'être consultés avec respect et avec fruit. — Alberti (+ 1762), disciple de Vitringa comme Venema, et travaillant comme lui dans l'esprit profond, libre et sage de leur maître, se distingua à Leide, où il excita un zèle ardent pour l'étude critique du Nouveau Testament. — Déja avant lui Albert Schultens de Leide, le grand orientaliste, l'auteur des commentaires sur Job et sur les Proverbes († 1750), avait donné à l'étude de l'Hébreu comparé à l'Arabe, une direction nouvelle, féconde en résultats pour l'interprétation de l'Ancien Testament. — Cette nouvelle marche des études, antipathique à ceux qui étaient zélés pour l'ancien état des choses, fit naître une opposition tenace et quelquefois violente. Elle se montra par des écrits nombreux et ardents; par la déposition, pour des idées réputées trop libérales, d'un pasteur généralement respecté (Van den Os, à Zwolle); et par une sorte de coalition pour expulser de l'Eglise, au moyen d'un nouveau Synode national, le grand nombre de théologiens, docteurs et prédicateurs, entachés, comme on s'exprimait, de l'ancienne rouille de Saumur. Cette surexcitation, trop peu en harmonie avec l'esprit du temps, s'appaisa cependant. Les écrits de Jean Jaq. Schultens, fils d'Albert, comme lui professeur à Leide († 1778), et non moins les écrits de Venema, firent sentir avec évidence combien les doctrines essentielles, qu'on les accusait de miner, telles que la divinité du Christ et l'efficace de sa passion, avaient tout à gagner par une étude scientifique des Ecritures, indépendante des anciens systèmes et des formulaires. Cette étude plus libre de la doctrine de l'Eglise, toujours plus expressément dirigée vers celle des Ecritures, prit le dessus. — Ce n'est pas que les anciens tiraillements cessassent entièrement de se faire sentir. Les opinions de Kleman (1775) sur »le rapport étroit entre la moralité libre de l'homme et les dons surnaturels de la grâce de Dieu," celles de Le Sage ten Broek (1784), sur la vertu satisfactoire de la passion de Christ, résidant dans l'ensemble de l'œuvre

plutôt que dans ses détails, donnèrent lieu à de vifs débats et à des procès ecclésiastiques, qui, sans l'intervention des Etats, se fussent terminés par la déposition des inculpés. Il sortit de là de nouvelles discussions sur le droit du gouvernement *in sacra*. Et les débats théologiques se poursuivirent avec chaleur sur la question, complexe avec les deux premières, touchant l'offre du salut, si elle est universelle et adressée sans limitation à tous les hommes, ou si elle est particulière et limitée aux seuls élus. Les défenseurs du premier dogme, parmi lesquels se distingua Hamelsveld d'Utrecht, furent appelés *la nouvelle lumière*, par opposition à *l'ancienne lumière*, nom donné à l'autre parti. La discussion souleva dans le temps d'autres questions, au sujet de l'usage de la Sainte Cène et du droit d'y participer; questions qui donnèrent lieu, encore en 1790, à un écrit remarquable de Bosveld, sous le nom de *Philalèthe*. Les nombreux écrits théologiques, nés des débats de ces temps et de ceux des temps qui suivirent, productions quelquefois trop passionnées, mais marquées souvent du cachet d'une haute science, mériteraient d'être moins inconnus à l'étranger. Jusque là le latin avait été l'idiome de préférence pour les discussions théologiques. Maintenant son usage diminua. Nos compatriotes continuèrent d'écouter leurs voisins; mais sans réciprocité. L'ancien intermédiaire n'existant plus, l'Europe cessa de nous entendre et de nous connaître.

Cependant l'attention avait dû se diriger forcément chez nous vers le mouvement antireligieux dont la seconde moitié du 18e siècle était venu donner le signal. Certes il n'avait pas la Neêrlande pour centre! Il communiqua au contraire à notre activité théologique une direction spéciale et un nouveau développement dans la voie scripturaire qu'elle avait déjà prise. Bientôt on vit des hommes de nuances diverses, d'anciens adversaires, s'unir pour tenir tête à l'incrédulité française, au déisme anglais et au rationalisme allemand. Et à côté des débats qui se rattachaient aux anciennes questions théologiques, commencèrent à paraître les discussions et les travaux, conséquences d'une nouvelle direction des esprits. — L'intérêt s'était porté ici comme ailleurs sur des questions de philosophie religieuse: religion naturelle, tolérance, liberté religieuse. Sur le tout on s'en occupait dans un esprit libéral. Les écrits de Voltaire, Rousseau, Marmontel etc. avaient beaucoup contribué à mettre ces questions à l'ordre du jour, mais sans que l'on distinguât assez le mélange de vérité et d'erreur dans des théories hardies, présentées sous des formes brillantes. Il surgit de là une polé-

mique animée entre les défenseurs en principe de la tolérance et de la liberté religieuses, ainsi que de la valeur de la religion naturelle (de Cock et Stinstra en Frise, van der Marck à Groningue, Nozeman à Rotterdam), et ceux qui dans leur juste résistance à l'abus se laissèrent aller jusqu'à porter atteinte au principe, (Bonnet à Utrecht, van der Kemp à Leide, Hofstede à Rotterdam). — Plusieurs institutions firent preuve d'un zèle pieux et éclairé pour la défense de la vérité religieuse, en même temps que d'un éloignement croissant pour les disputes de parti. Des rétributions résultant de legs ou de donations affectées à ce but, furent destinées à multiplier des prédications instituées dans l'intention expresse de repousser les attaques des incrédules et des novateurs, sous la réserve de ne jamais servir à entretenir ou à raviver les anciens débats dogmatiques (1751, 1792). L'incrédulité Voltairienne et les écrits de Priestley et de Steinbart, donnèrent lieu à l'établissement de trois prix périodiques, pour le meilleur écrit sur des questions proposées en rapport avec les besoins de la science religieuse: une médaille d'or, ou *f* 250 (500 fr.), à décerner par le *legs de Stolp* à Leide (1753); une médaille, ou *f* 400 (800 fr.), à décerner par *la Société de Teyler* à Harlem (1778); une médaille de même valeur, avec un accessit de *f* 200, à décerner par » *La Société de la Haye* pour la défense des principales vérités de la religion Chrétienne contre ses adversaires actuels." Depuis leur origine ces trois sociétés, surtout la dernière, n'ont cessé de rendre de grands services. Leurs annales continuent de publier sur toutes les grandes questions de l'époque les traités couronnés de nos théologiens les plus distingués, ainsi que de plusieurs savants étrangers.

La sérieuse attention que l'on donnait ici dans la seconde moitié du 18e siècle au développement des études théologiques en Allemagne, ne se montre pas seulement par le soin de se mettre en garde contre la méthode alors si entrainante, mais rationaliste de Semler et de Steinbart, mais aussi par l'accueil que l'on fit, surtout pour l'étude du Nouveau Testament, aux principes exégétiques d'Ernesti. Avec eux on poursuivit, avec mesure mais sans scrupule, la voie ouverte par Grotius, cherchant au moyen de l'interprétation grammaticale et historique à saisir exactement le sens des Ecritures, et à constater ainsi ce qu'elles nous présentent comme vérité religieuse. Ce fut surtout Abresch de Groningue qui détermina ce mouvement (1775). Van Voorst († 1833), Broerius Broes († 1790), te Water († 1822), tous à Leide; Heringa à Utrecht, († 1840), ont tenu la même

route. Grands et sages théologiens, ces hommes illustres ont été suivis avec empressement et succès par leurs nombreux disciples dans des études isagogiques sur le Nouveau Testament, études aussi pleines d'intérêt que riches en fruits. Les représentants actuels de la science continuent de se porter sur cette voie, appelée parmi nous la *voie royale*, pour explorer le vrai sens de l'Ecriture et la vérité divine qu'elle contient. — Dans l'étude de l'Ancien Testament, Schroeder se distingua à Groningue. Il fut l'émule de Venema et de Alb. Schultens. Ses leçons manuscrites sur les Pseaumes et les Prophètes se sont répandues en Europe. A Leide Henri Alb. Schultens petit-fils d'Albert (+ 1793), muni d'une science solide et doué du gout le plus exquis, vénéré de la foule de ses disciples comme un oracle et un père, environna d'une nouvelle gloire un nom déjà doublement célèbre. Formés à l'école de ces grands hommes, leurs successeurs, surtout van der Palm à Leide, († 1838), J. H. Pareau à Utrecht, († 1833), Muntinghe à Groningue, († 1824), se sont distingués par un enseignement également éminent, et par des travaux dont la génération actuelle se glorifie de posséder le souvenir et les fruits.

Au milieu de cette étude des Ecritures, la *dogmatique* sortit de plus en plus des limites des anciens systèmes ecclésiastiques et d'une philosophie surannée, et devint essentiellement biblique. Ce fut dans la voye exégétique, suivie avec piété et sagesse, que Hollebeek à Leide († 1796), Chevallier à Groningue († 1795), Manger à Franeker (+ 1791), Broes, Muntinghe, van Voorst, Heringa, Clarisse (ce dernier à Leide † 1846) retravaillèrent le système théologique. Tout en conservant les anciennes divisions, ils s'appliquèrent à exposer et à formuler les dogmes d'après un libre examen des Ecritures. La *Pars Theologiae Christianae Theoretica* de Muntinghe (1801), et le *Compendium Theologiae Christianae* de van Voorst (1808) duquel les éditions se succédèrent pendant nombre d'années, présentent l'état général des idées théologiques, tel que les dernières années du 18e siècle l'avaient constitué et tel qu'il se maintint sans beaucoup de variation environ pendant les vingt-cinq premières années du siècle actuel. C'est un supranaturalisme modéré, aimant à accueillir le fruit de solides études bibliques, mais soigneux de se séparer du rationalisme allemand, et attentif à repousser les invasions qu'il tentait de temps à autre sur le territoire Neerlandais. Les vues Kantiennes de van Hemert sur l'autorité de la raison en matière de religion, combattues par Bonnet d'Utrecht, rencontrèrent peu d'écho. Un mécontentement très prononcé accueillit les écrits de Regenbogen de Franeker (+ 1814), théologien et exégète distingué, mais ratio-

naliste, moins dans l'esprit de Paulus et d'Ammon que plutôt dans celui de Bretschneider. Au contraire les écrits apologétiques furent accueillis avec empressement; entre plusieurs autres la *défense de la Bible* par Hamelsveld (Prof. à Utrecht † 1812), auteur en outre d'une traduction complète de la Bible avec notes explicatives, alors fort recherchée malgré le style trop modernisé de la version. L'ouvrage remarquable de Muntinghe: » *L'histoire de l'humanité d'après la Bible*," expose le développement intellectuel et religieux du genre humain au milieu de la progression des révélations divines, et cherche à répandre, par des recherches archæologiques encore peu en usage jusqu'alors, un jour plein d'intérêt et de fruit sur le contenu de l'Ecriture. Les commentaires exégétiques de Bosveld, pasteur à Dordrecht, sur les Epîtres de Paul, publiés 1798—1815, ouvrirent sur ces Epîtres des vues jugées alors hardies, mais qui firent refléchir. Dans le même esprit Bosveld écrivit déjà vers 1785 un traité sur *les principales vérités de la religion Chrétienne*, qui ne fut publié qu'après sa mort, en 1825, et qui fit, même alors, beaucoup de sensation. En 1838 van der Willigen, pasteur à Tiel, après s'être distingué par plusieurs écrits théologiques, exposa avec une entière liberté *l'essence de la religion*, telle qu'elle ressort d'une étude attentive de l'enseignement de Jésus et de ses Apôtres. On fut plus généralement d'accord sur la méthode que sur les résultats. Un ami de l'auteur, Donker-Curtius, pasteur à Arnhem, comme lui alors très influent dans l'Eglise, avait démontré en 1826 la différence radicale qui sépare cette méthode du rationalisme allemand.

A côté de la dogmatique et de l'interprétation des Ecritures, la *morale chrétienne* médiocrement cultivée jusqu'alors, malgré l'excellent travail de Vitringa, avait mieux pris le rang qui lui appartient dans les sciences théologiques. L'ouvrage alors classique de Reinhard en Allemagne seconda efficacément les efforts de ceux qui cherchaient à relever cette étude parmi nous. Leurs écrits furent peu nombreux; mais Rau, Clarisse et d'autres s'en occupèrent avec soin dans leurs leçons académiques.

Bien que notre public religieux conservât un certain attachement pour les anciennes idées, il accueillit cependant sans trop de défiance et même avec un assentiment croissant, ce que plusieurs persistaient à nommer *la nouvelle lumière*, surtout en éprouvant qu'elle était vraiment vivifiante pour le cœur et la conduite. A cet égard *l'Ascétique* du pieux et éloquent pasteur Kist de Dordrecht, publiée en 1804 et lue avec avidité, fit beaucoup de bien. Il en fut de même de l'écrit populaire, intitulé *la voye*

du salut, du vénérable pasteur Egeling de Leide, publié en 1818. C'est une exposition historique des révélations divines d'après l'ordre des Ecritures, conduisant à un exposé lucide de la vérité et de la vie Chrétiennes; résultats populaires d'une science solide, parlant également à l'intelligence et au cœur. Les nombreuses éditions de cet ouvrage, promptement enlevées malgré le volume et le prix, en attestent le rare succès. Ces livres de Kist et de Egeling ont contribué pour beaucoup à donner de la fixité à l'esprit et aux idées de notre public religieux. — Au milieu de la direction générale des esprits, on voyait cependant se préparer une réaction. L'abandon des anciennes idées n'avait cessé d'exciter chez quelques-uns des regrets et des plaintes, qui prirent un caractère plus prononcé, lorsqu'ils eurent trouvé leur principal organe dans le poëte Bilderdyk († 1832), cet homme remarquable, très diversement jugé, mais de qui personne ne conteste le rare génie, la vaste érudition et l'esprit ardent et profond. Grand fut l'ascendant qu'il exerça par ses entretiens et ses écrits, en particulier sur un cercle de jeunes hommes enthousiastes de son génie, dont plusieurs unîssaient à de beaux talents une position sociale éminente, et qui, nourris de ses idées et s'empressant de les propager, formèrent ainsi ce qu'on a nommé *l'école de Bilderdyk*. — Ce noyau d'opposition n'arrêta pas cependant le mouvement général des esprits et des études. Celui-ci continua de produire et de faire accueillir avec empressement nombre d'ouvrages, scientifiques et populaires, pleins de mérite, publiés par les théologiens déjà nommés et par plusieurs autres dont nous supprimons les noms à regret. Il est impossible cependant de ne pas s'arrêter un moment à van der Palm, de Leide, 1763—1838, dont l'éloquente parole d'orateur et d'écrivain, après avoir exercé une espèce de pouvoir magique pendant sa vie, continue d'être aimée et écoutée après sa mort. Parmi ses nombreux écrits, tous très répandus, on distingue sa *Bible*, selon le titre, *pour la jeunesse*, mais pour tous les âges, selon le contenu, publiée 1810—1834. C'est un commentaire suivi de l'histoire biblique, où l'on reconnait partout l'orientaliste distingué, l'interprète biblique doué d'un sentiment exquis du beau et du tact le plus sûr; le langage y présente un modèle de simplicité et de noblesse. Cet ouvrage a efficacément servi à répandre une saine et solide connaissance de l'ensemble de l'histoire sainte, en particulier de l'Ancien Testament. Son travail le plus important a été *la traduction de toute la Bible*, y compris les apocryphes (1819—1825), avec une introduction à chaque livre, des sommaires en tête de chaque chapitre et de

nombreuses notes explicatives. Cette version de la Bible, accueillie avec empressement, continue d'être consultée par les théologiens, et est adoptée pour le culte domestique dans bon nombre de familles. La prédication de van der Palm, modèle très suivi et éminemment digne de l'être, a contribué pour beaucoup à donner à la prédication Neerlandaise, maintenant toute différente de ce qu'elle était il y a un siècle, l'éclat dont elle s'honore à cette heure. Grâces à l'exemple donné par van der Palm, elle s'est dégagée de ce que jadis elle avait communément de trop érudit pour le fond, et de trop peu soigné dans la forme. Une saine explication des Ecritures en forme la base; l'instruction et l'édification constituent le but. Le style est en général simple et digne, également éloigné de la négligence et d'une recherche de mauvais goût. Cet heureux changement avait déjà commencé dès l'année 1768, préparé depuis quelque temps par d'honorables essais, et déterminé par un besoin universellement senti. L'attention donnée alors aux écrits ascétiques des Anglais, fit remarquer et recommander leur méthode de prédication, surtout celle de Doddridge. Hollebeek de Leide y travailla avec fruit. Bonnet d'Utrecht essaya de remettre en honneur l'ancienne méthode Neerlandaise, tout en retranchant l'aridité dogmatique que les débats Coccéiens et Voetiens avaient su y ajouter. Hinlopen d'Utrecht s'appliqua surtout à purifier la prédication du style guindé et ampoulé, dont une imitation imprudente du genre de Hervey avait inspiré le goût. L'homilétique Neerlandaise persévéra dans une voie de progrès. Les prédicateurs Wallons, longtemps supérieurs comme tels, et parmi lesquels on compte Guyot, les Vernède, les Bouillier, les Huët, les de Chaufepié, pasteurs de père en fils, Rau (professeur à Leide † 1807), de la Saussaye et Delprat père, pasteurs à la Haye, chapelains de la maison d'Orange († 1817, 1841), Teissèdre L'Ange à Amsterdam († 1853), poursuivant leurs succès virent leurs frères Hollandais devenir leurs émules et même leurs rivaux de prédication solide et chrétienne. Parmi ces derniers le nombre de ceux que l'on doit citer est considérable. Nous nous contentons d'indiquer, un peu au hasard et en nous bornant aux morts, les trois Clarisse (Amsterdam, Leide, Groningue), van der Roest (Harlem), Kist (Dordrecht), Wijs (la Haye), Héringa (Utrecht), Fransen van Eck (Deventer), Donker Curtius (Arnhem), Borger (professeur à Leide), si puissant en parole et dont le trépas prématuré (1820) causa un deuil universel. Nous nous permettons cette énumération dans la parfaite persuasion, que si notre langue Hollandaise était aussi connue qu'elle mérite de l'être pensons-nous, et que hélas!

elle l'est peu, nos frères de l'étranger donneraient aux productions de nos chaires Hollandaises une attention sérieuse, peut-être même une part de l'admiration que nous portons aux chefs-d'oeuvre dont s'honore la langue, organe (encore pour ne pas désigner les vivants) des Chalmers, des Reinhard, des Claus Harms et des Vinet.

L'étude plus libre de la théologie qui avait quelque peine à prendre racine dans la grande société réformée, continua de présider à l'enseignement scientifique et populaire dans les communautés des Mennonites et des Remontrants. On vit quelquefois des théologiens Réformés passer à ces communautés, pour y jouir d'une liberté de pensée et de parole qu'on leur refusait dans leurs propres Eglises. La méthode de prêcher profita de l'œuvre de ces communautés. Comme hommes de science et surtout comme prédicateurs, Hulshoff chez les Mennonites († 1795) et Stuart chez les Remontrants († 1826) obtinrent une juste renommée. — Une invitation adressée en 1795 par la société des Remontrants aux Synodes Réformés, tendant à rapprocher ou même à réunir les deux communautés séparées, fut peu favorablement accueillie, en partie à cause des circonstances politiques du temps. — La communauté Luthérienne vit naître dans son sein des différends, causés par la résistance aux idées plus libres et quelquefois trop en disparate avec les idées reçues, importées des universités allemandes. Envénimés par des antipathies politiques, ces différends déterminèrent en 1791 un nombre considérable de Luthériens à quitter l'Eglise établie, pour se constituer en communauté séparée, sous le nom d'*Eglise Luthérienne rétablie*.

Arrivés aux *temps actuels*, notre exposé ne doit pas se borner aux seuls mouvements de la théologie Neerlandaise, mais doit donner aussi un aperçu de notre organisation ecclésiastique, et présenter quelques détails tant sous le rapport matériel que sous celui de la vie religieuse.

Jusqu'en 1795, année de notre révolution politique, en suite de la révolution de 1789 en France, l'Eglise réformée des Provinces-Unies avait été Eglise dominante. Elle était l'Eglise de l'Etat. A cette époque ce caractère et ce privilège lui furent enlevés; perte qu'elle déplora bien moins, qu'elle ne s'inquiéta des incerti-

tudes et de l'instabilité que les incessantes variations politiques firent planer depuis lors durant près de vingt années sur sa position publique et ses moyens matériels d'existence. En 1814 et 1815, notre état politique fut reconstitué sur des bases plus conformes aux idées d'alors qu'à nos antécédents historiques. L'Eglise Réformée ne fut point rétablie dans son ancien rang d'Eglise dominante, et ne chercha pas à l'être. Elle fut contente d'occuper sa place à côté des cultes existants, à qui la loi fondamentale reconnaissait une même liberté, et garantissait une égale protection. Et si elle a resisté aux envahissements tentés d'un autre côté, elle n'a jamais cherché à faire valoir sa prépondérance numérique et morale, pour sortir de son rang de parfaite égalité. Cependant les rapports avec l'Etat n'étaient plus les mêmes. L'ordre Ecclésiastique (révision de celui de 1591) arrêté par le Synode de Dordrecht en 1618, 1619, n'avait point été révisé depuis cette époque. De plus il n'avait jamais été sanctionné par l'Etat, ni complètement exécuté. Il était donc urgent de réviser ou même de réorganiser. On y procéda en 1816.

Un mot sur cet ancien ordre de choses fera mieux apprécier celui qui est actuellement en vigueur. — Anciennement notre régime ecclésiastique différait peu de celui de l'Eglise de France, avant 1685. Chaque Eglise locale avait son *Consistoire*, composé de pasteurs, d'anciens et de diacres. Ces Consistoires se renouvelaient eux-mêmes, avec présentation au troupeau des membres nouveaux élus. Un certain nombre d'Eglises voisines, de vingt à quarante, formaient une *Classe*. Tous les pasteurs et quelques anciens de ces Eglises constituaient *l'Assemblée Classicale*. Cette assemblée était l'autorité ecclésiastique dans la classe, exerçant des pouvoirs fort étendus, surtout sur le ministère des pasteurs. Les assemblées classicales de chacune des Provinces, fort indépendantes les unes des autres, dont notre République était composée, formaient par leurs députés le *Synode Provincial*. Aux termes de la loi ces divers Synodes Provinciaux devaient former chaque troisième année, par leur députation, *le Synode Général* ou *National*. Mais une foule de circonstances politiques et ecclésiastiques ont empêché l'exécution de cette dernière stipulation. Depuis le Synode de Dordrecht en 1618, le Synode Général n'a jamais été convoqué. Toutes les autres assemblées n'ont cessé de se réunir avec une grande régularité. Et les Synodes Provinciaux s'appliquèrent à maintenir entr'eux un lien d'union, en s'envoyant mutuellement des députés, à qui on donnait droit de séance.

L'organisation de 1816 vint modifier assez sensiblement cet

ordre de choses. Elle fut l'œuvre du gouvernement, qui tout en consultant des hommes d'Eglise, suivit avant tout ses propres vues, et introduisit d'autorité le nouveau règlement dans l'Eglise en imposant silence aux réclamations, qui s'élevèrent de plusieurs parts. On ne toucha point aux *Consistoires.* On laissa subsister les Classes et les *Assemblées classicales;* leur rôle jadis si important se réduisit à former des listes de six personnes, présentées pour l'élection de chaque membre de la *Direction Classicale*, en moyenne de 6 ou 7 membres, chargée de la gestion des affaires de la classe. Ces listes de six étaient réduites par la *Direction Provinciale* à une liste de trois, au sein de laquelle le Roi faisait son choix. Ces Directions Provinciales remplacèrent les anciens Synodes Provinciaux; elles furent composées d'un pasteur de chaque classe, nommé par le Roi sur une liste de six, formée par la Direction Classicale et reduite à une liste de trois par la Direction Provinciale elle-même. Chaque pasteur membre de la Direction Provinciale était de droit président de la Direction de sa classe. Les membres de ces deux dégrés de directions siégeaient pendant trois années; ils étaient rééligibles et habituellement réélus. Parmi les membres de ces directions, il n'y avait qu'un seul Ancien, et élu seulement pour une année sans rééligibilité immédiate. — Les directions provinciales nommaient annuellement chacune un député; ces députés réunis constituaient le *Synode général.*

Ce règlement général ou organique ne pouvait être changé que par le Roi, après avoir pris l'avis du Synode. Les règlements particuliers émanés du Synode devaient être sanctionnés par le Roi, pour avoir force de loi; et les rescrits synodaux de moindre importance devaient être munis du *visum* du ministre des cultes. — Si bien intentionné que fût le gouvernement envers l'Eglise, comme ses actes le prouvèrent, ces intrusions du pouvoir politique dans la direction de l'Eglise, étaient trop évidentes et trop irrégulières pour pouvoir triompher des répugnances et des réclamations, qui, surtout après 1830, devinrent de plus en plus vives. Le gouvernement lui-même reconnut qu'il était dans l'erreur; il laissa graduellement plus de liberté à l'Eglise et ne s'opposa point à une révision du règlement organique par le Synode. Cette révision commencée avant 1848, reçut à la suite des évènements de cette année une plus grande étendue. — Plusieurs hommes d'Eglise furent d'avis, que tout en affranchissant la direction de l'Eglise de l'influence trop prépondérante du gouvernement, il fallait en même temps ôter à cette direction son caractère oligarchique qui l'isolait trop des troupeaux et de leurs

consistoires, et lui faire trouver dans ces derniers sa base et sa force. Les consistoires à nommer pas les troupeaux; l'assemblée classicale à choisir par les consistoires, exerçant dans la classe l'autorité ecclésiastique, sauf représentation par son bureau, quand elle n'est pas réunie; les assemblées classicales devant former directement par leurs députés le *Synode Général*, Synode suffisamment nombreux et représenté par son bureau et par quelques-uns de ses membres dans l'intervalle de ses séances annuelles; telles furent les bases d'un nouveau règlement organique, discuté et même provisoirement admis par le Synode en 1848, mais écarté l'année suivante lors de la délibération définitive. — L'organisation que l'on a fini par adopter, conserve la série des collèges établie en 1816; mais l'Assemblée Classicale, sans avoir droit de direction, est reconnue assemblée ayant droit de discussion et de préavis. Elle nomme directement les membres de la Direction Classicale de la Direction Provinciale. Il n'y a plus de listes de six, ni de trois, ni de nomination par le Roi. Les Directions Provinciales continuent de nommer au Synode. Le nombre des anciens siégeant dans ces divers corps a été augmenté, et leur temps de service rendu égal à celui des pasteurs. Enfin pour les règlements et les rescrits du Synode, la sanction royale et le visum ministériel ont cessé d'être requis.

Cette organisation, arrêtée par le Synode par résolution du 9 Septembre 1851, a été reconnue par le gouvernement. Elle l'a même été par lui avant la loi d'Etat de 1853, *sur les communautés ecclésiastiques*, loi qui reconnaît expressément le droit de l'Eglise de s'organiser et de se gouverner par elle-même, avec simple communication à l'Etat de ses règlements organiques, et sauf les points pour lesquels, le concours de l'Etat devenant nécessaire, le consentement de celui-ci est requis.

Telle que l'Eglise est actuellement constituée, voici à peu près son état extérieur.

L'Eglise Reformée des Pays-Bas compte environ 1,750 000 individus, distribués en 1272 communautés, desservies par 1511 pasteurs. Chaque communauté, urbaine ou rurale, est régie par un Consistoire, composé du pasteur ou des pasteurs du lieu, et d'anciens et de diacres, choisis parmi les membres du troupeau. Généralement les anciens et les diacres sortent de charge, après un temps de service plus ou moins long, ordinairement de deux ans, et ne sont réélus qu'après quelque temps de repos. Il est reconnu en principe par l'Eglise, dans sa loi organique, que le droit d'élire les pasteurs, les anciens et les diacres, réside dans le sein des troupeaux eux-mêmes. Jusqu'ici ce sont les Con-

sistoires qui exercent ce droit, comme les représentants des troupeaux, en présentant à l'approbation de ceux-ci les personnes nommées. Le Synode de 1854 a arrêté des règlements pour les consistoires et la vocation des pasteurs, qui donnent effet au principe de la loi organique. Mais ils viennent d'être écartés par le vote final des Directions Provinciales. On remarque en général chez les Directions ecclésiastiques quelque tendance rétrograde vers le système en vigueur avant 1848.

Un certain nombre de troupeaux rapprochés par le voisinage forment une *Classe;* l'Eglise compte 45 de ces circonscriptions classicales. Les Pasteurs de chaque Classe réunis à un nombre égal d'Anciens nommés par les consistoires forment l'*Assemblée Classicale.* Ces assemblées discutent les intérêts généraux de la classe, et nomment pour trois années une *Direction Classicale*, de cinq, sept ou neuf membres, dont les deux tiers sont pasteurs.

Dans chacune des onze provinces de notre pays les classes réunies, forment ensemble un *Ressort Provincial*, dont les intérêts communs sont gérés par une *Direction Provinciale*, nommée également pour trois années, et formée d'autant de pasteurs qu'il y a de classes dans le ressort et d'un nombre moindre d'anciens, tous à nommer par les Assemblées Classicales.

Les 17 Eglises Wallonnes, desservies par 25 pasteurs, ne font point partie de ces circonscriptions classicales et provinciales; elles constituent ensemble un ressort particulier. Leurs Consistoires forment par leurs députés une *Réunion annuelle* pour délibérer sur les intérêts communs. La table de cette Réunion est un comité de sept membres, nommé par la Réunion pour trois années, et qui sous le nom de *Commission pour les affaires des Eglises Wallonnes des Pays-Bas* ou plus simplement de *Commission Wallonne*, constitue la direction générale de nos Eglises. La Commission Wallonne a le rang et les attributions d'une Direction Provinciale, en exerçant aussi quand il y a lieu les fonctions d'une Direction Classicale [1]).

Les députés de ces douze directions, tant Directions Provinciales que Commission Wallonne, forment le *Synode général.* Chacune de ces directions députe annuellement pour cet effet un pasteur, et trois d'entr'elles, à tour de rôle, chacune un ancien. Les Eglises de nos Colonies, bien que relevant plus directement

[1]) On trouve sur les Eglises Wallonnes et sur la Statistique Ecclésiastique de la Hollande en général des renseignements intéressants dans *l'Almanach-Annuaire Protestant Administratif, Statistique et Historique pour* 1855, Paris chez Smith-Merché et tous les principaux libraires. Cet annuaire présente dans un resumé court et clair, une foule de détails utiles à connaître sur l'Eglise de France à laquelle il est destiné. C'est un service rendu non seulement à la France Protestante, mais aussi à l'étranger.

du gouvernement que celles de la mère patrie, sont également représentées au Synode par un des membres de la *Commission pour les Eglises des Indes.* Le Synode nomme annuellement son Président et son Vice-Président. Il a un Secrétaire nommé à vie, qui assiste aux assemblées synodales, avec voix consultative. Ont également droit de séance, avec voix consultative, trois professeurs députés annuellement par les trois facultés de théologie de Leide, d'Utrecht et de Groningue. Le droit de séance au Synode est encore reconnu à un commissaire politique envoyé par le Roi. C'est ordinairement le chef du département des cultes protestants, qui peut se faire accompagner de son secrétaire officiel. Le Synode s'assemble une fois l'année (sauf convocation extraordinaire) en Juillet. Les assemblées sont d'une durée inégale, en moyenne d'un mois au moins. Dans l'intervalle entre les assemblées annuelles, les affaires courantes sont confiées à une *Commission synodale*, de six membres, nommés par le Synode pour trois années, auxquels il adjoint annuellement son bureau et un des professeurs en théologie.

Le Synode est l'autorité ecclésiastique supérieure, tant en matière de législation que de discipline et d'administration. Il s'occupe de plein droit des intérêts généraux. Les intérêts locaux, du ressort des Consistoires ou des Directions Classicales et Provinciales, n'atteignent sa juridiction que par voie de recours en première ou en seconde instance. Et quant aux réglements généraux à rédiger ou à réviser, le Synode les présente sous forme de projet aux Directions Provinciales. Celles-ci donnent leur avis, et recueillent aussi, quand il y lieu, celui des Directions et Assemblées Classicales et même des Consistoires. Le Synode, après avoir fait de ces divers avis l'usage qu'il croit utile pour modifier son travail, l'arrête définitivement et le soumet au vote final des Directions Provinciales. Quand le réglement est adopté par ces Directions à la majorité absolue, il est promulgué comme loi de l'Eglise. Pour tout changement au Règlement *Organique*, il faut la majorité de deux tiers des voix. — Astreints à quelques règles générales particulièrement à l'égard de la vocation des pasteurs, chaque Consistoire jouit du reste d'une grande et forte indépendance dans la direction des intérêts du troupeau, qui de sa part lui donne sa confiance, et se montre disposé à répondre à ses appels. Les Assemblées Classicales pourraient exercer une influence analogue au milieu des Consistoires de leur ressort. Mais à l'exception des Eglises Wallonnes, au sein desquelles l'assemblée annuelle des députés des Eglises, ou la *Réunion*, est un corps muni d'une activité et d'une autorité reconnues par

elles, ce centre de vie et de relations mutuelles est peu développé, peu agissant jusqu'ici au sein de notre Eglise Réformée. L'autorité supérieure va se concentrant entre les mains de collèges peu nombreux, de plus en plus éloignés des Consistoires. Et arrivée jusqu'au Synode, collège suprême de 16 membres effectifs, l'autorité se trouve tellement isolée de la source d'où elle émane, qu'elle ne peut ni en recevoir de la force, ni réagir sur elle avec assez d'influence et d'effet. Cette forme oligarchique paraît à plusieurs le grand défaut de notre organisation ecclésiastique. Elle n'empêche pas l'autorité supérieure de maintenir un ordre assez général; mais elle la rend trop peu sûre de l'assentiment et de l'appui des troupeaux et de leurs Consistoires, pour qu'elle ose entreprendre, avec courage et succès, de ces oeuvres sérieuses et grandes, qui demandent le concours des lumières, des forces et de la bonne volonté de tous. Ceux qui ont fait prévaloir le principe oligarchique pensent au contraire, que la participation du grand nombre au gouvernement de l'Eglise ne serait pas le moyen d'y maintenir l'ordre et l'union; mais que ce serait plutôt le moyen de faire passer ce gouvernement entre les mains de ceux, dont le zèle a plus d'activité remuante qu'il n'est prudent et éclairé.

L'admission au ministère est l'une des attributions les plus importantes de la hiérarchie existante. Jusqu'ici l'autorité ecclésiastique ne s'est pas adjugé une part bien large, ni même assez large, dans la direction proprement dite des études. Bien que l'Eglise ait le droit, bien qu'elle eût aussi les moyens de fonder pour cet effet ses propres institutions, elle continue de profiter des facultés théologiques des trois universités relevant de l'Etat, par la raison toute simple que ces facultés sont spécialement destinées à l'Eglise reformée; les autres communautés, tant Protestantes que Catholiques Romaines, possédant chacune leur séminaire particulier. Il y a assurément de l'irrégularité à permettre que les docteurs auxquels incombe la charge de former les futurs pasteurs de l'Eglise, soient nommés par l'Etat, sans concours ni présentation aucune de la part de l'Eglise. Jusqu'ici on n'a trouvé aucun expédient pour rémédier à un inconvénient dont plusieurs se plaignent, tandis que d'autres le jugent plus grand en théorie qu'il ne l'est en pratique. Ceux-ci voient même de l'avantage dans un mode de nomination, qui assure à des savants consciencieux, tels que le sont nos docteurs actuels, une liberté d'enseignement toute dans l'intérêt de la science; mais c'est contre cette liberté même que quelques-uns, qui l'appellent licence, élèvent des réclamations. Cependant les conditions

pour être admis au St. Ministère, comme l'admission elle même, dépendent uniquement de l'Eglise. Ses règlements déterminent la nature de l'examen que les récipiendaires doivent subir devant les Directions Provinciales, et pour les pasteurs Wallons devant la Commission Wallonne; et cet examen est sérieux. Ceux qui ont fait leurs études à l'étranger peuvent être admis à l'examen, mais à des conditions et sous des garanties spéciales. L'examen est également de rigueur pour les ministres étrangers, à moins qu'ils n'ayent été pasteurs à cure fixe. Mais avec ou sans examen, aucun étranger ne peut être admis chez nous à l'exercice du St. Ministère, qu'après avoir obtenu au préalable le consentement tant de la direction ecclésiastique que du gouvernement.

Les rapports entre l'Eglise et l'Etat, on a déjà pu s'en appercevoir, se ressentent toujours de plus d'une manière de l'ancien état des choses, tel qu'il s'était constitué sous la république des Provinces-Unies, alors que l'Eglise réformée était Eglise de l'Etat. Il y a trop de souvenirs historiques, trop d'institutions et de coutumes anciennes, trop d'intérêts communs, trop de points de rapprochement naturel entre l'Etat et une Eglise, qui compte dans ses rangs les deux tiers, les plus éclairés, les plus riches et les plus anciens de la nation, pour qu'il puisse y avoir entre eux une séparation complète. Le payement des traitements des 1400 pasteurs, (en moyenne de 1000 à 1200 florins, ou fr. 2000 à 2500, *f* 6 à 800 dans les cures de campagne; *f* 1800 à 2200 dans les villes les plus grandes); l'éméritat à leur accorder *salvo honore et stipendio* après 40 années de service, donnent lieu pour leur part à des rapports constants et nombreux. Le traitement des pasteurs et des professeurs de théologie en activité, la retraite payée aux pasteurs émérites, sont en partie une dette que l'Etat reconnaît avoir contractée envers l'Eglise en retour d'anciens biens ecclésiastiques réunis au domaine public; pour une autre partie ces payements continuent d'être le provenu de biens ecclésiastiques, administrés par l'Etat ou du moins sous son inspection. Les affaires résultant pour l'Etat de ces rapports de divers genres avec l'Eglise, sont gérées dans des bureaux formant le *Département des cultes protestants*, dont le chef, l'un des ministres du roi, représente les intérêts de l'Eglise dans le conseil du gouvernement. Mais ces rapports *circa sacra*, pour la plupart d'une nature bienveillante et d'un effet utile, n'entravent en rien l'entière liberté de l'Eglise pour tout ce qui touche au domaine spirituel.

L'Eglise veille aussi par le moyen de réglements spéciaux, rédigés et maintenus avec soin, aux autres grands intérêts qui le concernent. Tels sont surtout: 1°. L'administration diaconale.

Il n'y a pas d'Eglise locale, qui n'aît pour l'entretien de ses pauvres des moyens, souvent considérables, provenus de collectes, de dons et de legs. Un très grand nombre d'Eglises ont aussi en faveur des pauvres leurs institutions particulières, entièrement à leurs frais, salle d'asyle, écoles, hospices pour les orphelins et les vieillards. — 2°. L'instruction religieuse, donnée partout et surtout par les pasteurs, assistés nécessairement dans les communautés nombreuses par des maîtres catéchistes, qui sont formés par des soins réguliers. — 3°. La discipline ecclésiastique, pour veiller à la vie religieuse et à l'ordre dans l'Eglise. Aux temps où nous vivons cette discipline ne peut guère s'exercer sur les individus, comme cela s'est fait jusque dans la moitié du 18e siècle; cependant elle n'est point hors d'usage; et à l'égard des pasteurs et des conducteurs, elle continue d'être exercée d'une manière sérieuse et réglée. — 4°. Les biens ecclésiastiques: savoir temples, prèsbytères, capitaux, propriétés foncières, appartenant aux communautés particulières. L'administration en est réglée d'une manière fixe et autant que possible uniforme. Pour prévenir ou réprimer les abus, la part du gouvernement dans la surveillance de cet intérêt matériel, est plus directe que dans les autres affaires d'Eglise; cependant la part trop exclusive qu'il continue de s'y attribuer, demeure l'un des points épineux dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat. L'ordre que celui-ci y maintient sans doute, ne serait pas moins assuré, si l'autorité ecclésiastique ne s'y voyait pas mise à l'écart, d'une manière souvent aussi peu compatible avec sa dignité qu'avec les intérêts qu'elle doit surveiller. — De nos mille communautés rurales et au delà il y en a nombre hors d'état d'entretenir leurs édifices ou d'en construire de nouveaux. Il y est pourvu par une institution synodale, dite *pour les Eglises nécessiteuses*, qui par le moyen d'une collecte annuelle *ad hoc*, repartit ordinairement 30,000 à 40,000 florins (80,000 francs) par an, aux Eglises qui sont dans le besoin. — Vû l'entière disproportion des traitements des pasteurs avec les besoins de la vie en Hollande, on a organisé des moyens pour augmenter les traitements les moins élevés. — Il y a nombre de fonds généraux et locaux, administrés par l'Eglise, pour assurer une pension aux veuves des pasteurs. — On s'occupe aussi des moyens de créer un fonds considérable, dont les revenus seront destinés à augmenter le nombre des cures, nombre qui jusqu'ici demeure fort au dessous des besoins. Non seulement de nouvelles communautés se forment par l'accroissement de la population, accroissement dont la proportion a été et est encore plus considérable chez les Protestants que chez les

Catholiques-Romains; mais des communautés nouvelles surgissent par suite des grandes entreprises de dessèchement et de mise en valeur de terres incultes, qui caractérisent l'époque actuelle. Il importe d'ailleurs de faire cesser la disproportion flagrante, qui existe à peu près partout entre le nombre des pasteurs et celui des membres de leurs troupeaux. L'Etat est tenu de payer les traitements existants; mais il n'est pas toujours facile d'obtenir, et il n'est même pas toujours opportun de réclamer des subventions nouvelles.

A côté de l'Eglise Réformée, on sait qu'il y a dans notre pays d'autres communautés protestantes. Plusieurs d'entr'elles jouissent d'un état florissant.

Les *Remonstrants*, séparés de l'Eglise Réformée au milieu des discussions ecclésiastiques qui agitèrent ce pays au commencement du 17e siècle, sont au nombre d'au delà de 5,000, et comptent 27 troupeaux, actuellement desservis par 25 pasteurs. Ils forment ensemble une *Association fraternelle*, régie par des Consistoires et par une Assemblée Générale. Ils ont à Amsterdam leur propre séminaire pour les études de leurs futurs pasteurs, régi par un seul professeur; ils surveillent ces études; et ils ont leurs propres lois et usages pour l'admission au ministère sacré. — Dans leur régime ecclésiastique ils ont moins de rapports avec l'Etat que les réformés.

Les *Luthériens*, ou *ceux de la confession d'Augsbourg*, sont les plus nombreux. On en compte environ 55,000. Ils forment 47 Eglises et 9 succursales, desservies par 58 pasteurs. Les troupeaux d'Amsterdam et de Rotterdam, surtout le premier, sont fort considérables. Les Luthériens ont leurs Consistoires et leur Synode, leurs règlements et usages; leur régime ecclésiastique ne diffère pas essentiellement de celui des réformés, et se trouve à peu près dans les mêmes rapports avec l'Etat. Ils ont à Amsterdam leur séminaire théologique, avec deux professeurs.

L'opposition aux idées nouvelles porta vers la fin du dernier siècle, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un certain nombre de Luthériens à se séparer de leurs coréligionnaires et à se constituer à part sous le nom d'*Eglise Lüthérienne rétablie*. Ils sont au nombre de près 11,000, et comptent 8 troupeaux, desservis par 11 pasteurs. Ils ont leur régime ecclésiastique particulier, peu différent de celui des autres Luthériens. L'enseignement théologique est donné aux étudiants par leurs pasteurs à Amsterdam, ainsi que par le professeur de l'athénée.

Les *Mennonites* ou *Téléo-Baptistes;* ils tirent leur origine des

mouvements de réforme antérieurs à Luther et à Calvin, dont le fanatisme anabaptiste du 16e siècle fut une triste dégénérescence. Ceux qui se refusèrent aux excès, se constituèrent en société religieuse par les soins de Menno Simons de la Frise, de qui ils prirent leur nom. Les Mennonites, au nombre de près de 40,000, forment 123 troupeaux, desservis par 124 pasteurs. On sait qu'ils n'admettent que le baptême des adultes. Composées pour la plupart de personnes de la classe aisée, les communautés Mennonites ne demandent guères de subsides de l'Etat, et tiennent à n'avoir que peu de rapports avec lui. Elles ne sont liées entr'elles que par des rapports fraternels, et ont en commun un séminaire théologique à Amsterdam, que dirigent deux professeurs.

Bien qu'indépendantes les unes des autres, ces diverses sociétés ecclésiastiques sont liées entre elles et avec la grande communauté réformée par des intérêts communs et par des sentiments fraternels. On voit quelquefois les pasteurs de ces diverses sociétés se remplacer les uns les autres dans la chaire. De même les pasteurs réformés ne refusent pas, quand il en est besoin, d'occuper la chaire des Remontrants, des Mennonites ou des Luthériens. Habituellement on trouve aux exercices religieux un mélange, quelquefois considérable, de protestants de toute dénomination. Il existe un grand nombre de familles mixtes, dont les divers membres appartiennent à diverses sociétés protestantes, sans aucun détriment pour l'harmonie domestique et la vie religieuse. Et pour toute oeuvre chrétienne d'un intérêt général, on peut dire que la fusion entre ces diverses sociétés est complète.

Les seuls *Réformés dissidents* ne participent pas jusqu'ici à cette entente fraternelle. Ils se sont séparés de l'Eglise, lors de la fermentation causée il y a 15 et 20 ans par la résistance de quelques-uns à l'ordre ecclésiastique et par des débats sur le dogme, fermentation augmentée alors par d'imprudentes répressions de la part du pouvoir civil. Leur nombre qui dès les premières années s'est élevé à au delà de 40,000, n'a pas augmenté depuis. Leur acte de scission n'a été ni imité, ni approuvé par plusieurs de ceux, qui partagent du reste leurs tendances dogmatiques. Ils forment à peu près 200 communautés. Le nombre des prédicateurs est moins élevé. Ces communautés se trouvent partagées en plusieurs fractions, qui sont loin de faire cause commune. Depuis leur séparation d'avec l'Eglise, les dissidents se sont tenus vis à vis de toutes les communautés protestantes dans un état d'isolement, dont on ne peut s'attendre encore à les voir sortir.

Ces détails sur l'organisation de l'Eglise, peuvent faire sentir déja qu'il y a chez nous de l'activité dans la vie ecclésiastique. Et cette activité n'est pas celle d'un mécanisme officiel. Elle est l'une des manifestations de ce qui caractérise l'Eglise Réformée en général et en particulier notre peuple, savoir *la vie religieuse et chrétienne.* Sans doute qu'à cet égard il y a chez nous, comme partout, des choses à reprendre et à corriger. On y trouve du formalisme et de l'indifférence, tantôt en lutte et tantôt d'accord; mais en général on prend chez nous la religion au sérieux, et on s'en occupe autant par un besoin du coeur que par une fidélité héréditaire à de pieuses habitudes. Le ministère des pasteurs sert efficacément à entretenir cette religiosité nationale. Il y aurait de l'affectation de notre part, à hésiter à dire que l'on reconnait en général une haute valeur morale à notre clergé protestant. Dans ce corps d'environ 1600 pasteurs, les hommes de science sont en majorité. L'inconduite y est excessivement rare. Très-généralement les pasteurs se distinguent par une foi sérieuse et une piété sincère, qui se voient dans leur vie tant privée que publique, et dont une grande activité chrétienne est l'un des effets. L'exercice même de leur ministère les conduit à prendre part aux nombreuses institutions établies dans l'intérêt des moeurs et des lumières. Tandis qu'ils sont l'âme de toutes les entreprises qui ont un but essentiellement religieux, on s'empresse d'assurer leur appui et leur concours à tout ce qui se fait du reste dans un but philanthropique. Leur influence sur l'instruction primaire est sensible; et la part très-active qu'au grand avantage de celle-ci le gouvernement les appelait à prendre à l'inspection des Ecoles publiques, n'a diminué que par l'effet des exigences hautaines du parti Ultramontain et des concessions que le gouvernement a cru devoir lui faire. C'est à cette masse de bons exemples répandus partout, à cette continuité d'une œuvre influente et salutaire, exercée jusque dans les moindres localités, que l'on attribue pour une bonne part cette diffusion de lumières, ce progrès de civilisation et cette absence d'agitations radicalistes dont nòtre pays a droit de s'honorer.

L'un des thermomètres de la vie religieuse est ici comme partout la fréquentation du *culte public.* Il est suivi par un grand nombre avec régularité. On peut compter, à la campagne surtout, que plus de la moitié de la population réformée, se trouve réunie, de dimanche en dimanche, dans les assemblées religieuses. Dans les villes, dans les grandes villes surtout, la proportion est moins favorable. Cela tient sans doute en

partie à un regrettable défaut de zèle, mais en partie aussi à un défaut d'emplacement. Il serait impossible que les temples de nos grandes cités, par exemple les quatre de Rotterdam ou les dix d'Amsterdam, si vastes qu'ils soient, continssent seulement le quart de la population réformée. L'encombrement y est souvent étouffant; la moitié de l'auditoire est si mal placée qu'elle ne peut que très-imparfaitement voir et entendre le prédicateur; et le mauvais usage, qui existe chez nous, de payer les places, fait aussi que l'accès en est difficile à un grand nombre. C'est cette difficulté même qui devient un motif ou du moins un prétexte assez plausible pour délaisser le culte public. C'est aussi une cause de progrès pour les Eglises séparatistes. Là se sentent chez eux et à leur aise ceux qui se voient rebutés ailleurs. — Un signe réjouissant de vie religieuse chez ceux qui par les motifs indiqués ne fréquentent pas les exercices ordinaires du culte public, c'est le grand empressement avec lequel on voit la classe indigente accourir à Amsterdam et ailleurs à des exercices de culte établis exclusivement pour elle; ainsi que l'affluence considérable qu'attirent en d'autres localités les lectures publiques uniquement pour la classe ouvrière, lectures établies entr'autres à Rotterdam, trois fois par semaine, en trois lieux différents de 8 à 9 heures du soir, et dirigées par les pasteurs de toutes les communautés. — Le culte public se célèbre dans les endroits les plus populeux jusqu'à 4 fois le dimanche (7 et 10 h. du matin, 2 et 5 ou 6 h. du soir), ailleurs trois, ou, jusques dans les plus petites cures, pour le moins deux fois. Outre cela il y a dans les villes, comme dans beaucoup d'Eglises rurales, plusieurs services sur semaine, qui attirent quelquefois un grand concours de fidèles. La Sainte-Cène régulièrement célébrée quatre fois par an, et dans les villes deux dimanches de suite, attire habituellement un nombre considérable de communiants. — Le culte domestique est en progrès depuis les dernières années. — La jeunesse suit presque sans exception des catéchismes spéciaux, donnés autant que possible à des cercles restreints, pour rendre l'instruction plus individuelle et plus fructueuse. L'instruction catéchétique se prolonge ordinairement pendant plusieurs années. On n'aime pas à admettre les catéchumènes trop jeunes à la communion. L'âge ordinaire est de 18 ans ou au delà. L'admission est refusée ou différée quand on n'est pas satisfait des connaissances et des dispositions religieuses. Pour la jeunesse de la classe ouvrière, les Catéchismes préparatoires à la profession de foi sont réduits, par l'obligation du travail, à un temps beaucoup plus

limité. On tâche de compenser cette brièveté, par l'instruction religieuse donnée aux enfants des écoles Diaconales, et continuée aux jeunes gens dans des Ecoles du Dimanche. Les catéchismes se donnent l'été et l'hiver.

De même qu'ailleurs, la vie chrétienne se manifeste encore chez nous par la spontanéité avec laquelle sont nées et agissent un nombre considérable d'institutions consacrées aux intérêts du royaume des cieux. Ainsi ont surgi et subsistent entr'autres trois sociétés principales: celle des *Missions*, *la Société Biblique* et celle des *Traités Religieux*. Elles se proposent le même but que celles qui portant les mêmes noms travaillent ailleurs. Les deux premières comptent l'une et l'autre 7 à 8 mille membres contribuants, et recueillent annuellement en dons et en contributions, chacune de 60 à 90,000 florins (130,000 à 200,000 francs). Les membres de chacune de ces Sociétés forment un grand nombre de départements, relevant d'une direction supérieure, établie pour la première à Rotterdam, pour les deux autres à Amsterdam. Dans plusieurs localités la Société des Missions célèbre mensuellement un service public de prière, consacré aussi à des communications au sujet de l'oeuvre missionnaire et biblique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les grandes assemblées générales annuelles des deux premières sociétés, surtout celle de la Société des Missions, excitent toujours un vif intérêt. Cette Société des Missions travaille dans l'intérêt des vastes populations, qui environnent nos Colonies Asiatiques; les peines qu'il en a coûté pour obtenir aussi l'admission de ses envoyés dans l'île de Java même, ont été enfin couronnées de succès. Quant à nos Colonies Américaines, l'oeuvre est confiée à la Société des Frères Moraves, dont une des branches est établie au milieu de nous et y jouit de sympathie et d'encouragement. Les travaux de Gutzlaf, cet homme de foi, d'enthousiasme et d'action, formé par la Société des Missions hollandaise, ont donné lieu à la fondation d'une société spéciale pour l'évangélisation des Chinois. Une autre société a été fondée en vue de la conversion d'Israel; elle a organisé en plusieurs endroits des réunions publiques de prières. — La Société Biblique distribue annuellement un total de plus de 30,000 Bibles et Nouveaux Testaments. Elle n'a épargné ni frais ni peines pour procurer une bonne traduction de la Bible dans la langue si riche et si difficile des Javanais. L'Ancien Testament vient de paraître; et on prépare une seconde édition du Nouveau Testament. Un exemplaire de la traduction de l'Ancien Testament, en quatre

volumes in 8°, se trouve dans ce moment à l'Exposition Universelle de Paris. La société met actuellement ses soins à faire traduire la Bible dans la langue des Battaks (Sumatra), des Dajaks (Bornéo), et des Bouguis (Celebes). Elle fait étudier les langues par ses envoyés, et s'occupe d'en faire rédiger et publier des grammaires. Les caractères nouvellement confectionnés pour servir à la version en langue Battake ont été également envoyés à l'Exposition de Paris. Chacune des sociétés susdites a son organisation propre et indépendante du régime ecclésiastique. Les pasteurs prennent une part active aux travaux de ces sociétés, mais assistés avec un zèle égal par d'autres fidèles. Ce ne sont point enfin des institutions exclusivement réformées; c'est un terrain commun exploré par les fidèles de toutes les communautés protestantes, tant réformée, que luthérienne, mennonite et remontrante, où elles se réunissent pour travailler de concert. Il n'y a que l'Eglise Téléo-Baptiste, qui ait établi sa propre Société de Missions.

A côté de ces Sociétés on peut nommer un nombre considérable d'autres institutions de charité chrétienne, dont l'origine et la gestion portent les mêmes caractères de spontanéité et d'universalité protestante. Plusieurs de ces institutions ont pour objet l'intérêt spirituel de ces classes inférieures de la société, au sein desquelles l'absence de soins spécialement appropriés à leurs besoins, laisse aisément un champ libre au désordre et à l'indigence qui en est la suite. Il y a des associations particulières pour avancer la vie religieuse et la lecture de la Bible parmi les pauvres par des visites à domicile, et de nombreuses salles d'asyle établies partout pour les petits enfants des ouvriers. On a fondé des écoles, dites déguenillées, pour les enfants de la classe tout à fait infirme; — un Mettrai Neerlandais pour de jeunes indigens négligés; — des associations particulières, indépendamment d'un asyle spécial, pour préserver de jeunes repenties du retour au désordre, institutions qui continuent de produire des fruits réjouissants; — à Amsterdam et à Utrecht, des établissements pour former des Diaconesses gardes-malade, dont on s'empresse de demander les services dans toutes les parties du pays. On s'occupe partout de soins religieux à donner dans les maisons de détention à tous les prisonniers, surtout dans celles pour de jeunes détenus; une société particulière travaille dans ce sens depuis près de quarante années; elle s'occupe du sort des prisonniers après leur élargissement. — Plus ancienne que toutes ces institutions, la Société dite »*pour l'utilité générale*," poursuit son oeuvre commencée dès l'année 1784. Elle se pro-

pose d'avancer, surtout au milieu des classes inférieures, la piété, les moeurs et les lumières, d'après les principes de la religion chrétienne. Elle continue de publier dans cette vue des ouvrages populaires et fort repandus, sur des sujets de religion, d'histoire, de sciences naturelles et d'industrie. Elle a organisé non seulement dans les villes, mais aussi dans plusieurs villages, des soirées de lectures en général fort suivies. C'est cette société qui a donné une première et énergique impulsion à l'amélioration de l'instruction primaire. Les écoles fondées par elle ont fourni le modèle de la meilleure méthode d'enseignement maintenant adoptée. La Société ne multiplie plus ses écoles depuis que le but paraît atteint. Propagatrice dès son origine d'idées libérales, elle continue d'avoir à endurer le reproche que son libéralisme touche à l'indifférentisme et à l'incrédulité. Elle compte dans ce pays 16,000 membres divisés en départements. Nous avons cru devoir donner ces détails au sujet d'une société essentiellement Neerlandaise. Les autres sociétés sont suffisamment connues par l'analogie de leurs homonymes dans d'autres pays.

Ces institutions diverses de charité ne sont pas exclusivement protestantes en principe; mais elles le sont presque par le fait. Les *Catholiques-Romains* n'y prennent que fort peu de part, et paraissent s'en retirer de plus en plus. On sait que leurs rapports d'union avec leurs concitoyens protestants ne sont pas en progrès depuis les derniers temps. Ils sont en majorité numérique dans les parties méridionales de notre pays, contrées qui dès l'origine n'ont point fait partie de la république des Provinces-Unies; ils y forment un nombre d'environ 600,000, et par conséquent la majorité de la population. Un nombre à peu près égal se trouve mêlé parmi 2 millions de protestants, dans les sept anciennes provinces. L'esprit ultramontain autrefois moins actif ou plus inaperçu, a poussé ses envahissements parmi eux. Le ton et les procédés non de la masse, mais d'un parti fort actif et influent parmi eux, sont devenus plus âpres et plus agressifs. L'habileté que ce parti déploye pour affaiblir et pour faire disparaître les communautés protestantes, dans les endroits où le Catholicisme est en force, et pour supplanter ailleurs les protestants dans leur industrie par une concurrence seulement redoutable par ses moyens matériels, — a obligé le protestantisme à se mettre sur la défensive. Quatre sociétés protestantes se sont formées dans cette vue, tandis qu'une autre société, fondée il y a un an, a pour but de chercher à porter la vérité

évangélique au sein des Catholiques-Romains de notre pays. Il y aurait peut-être un intérêt d'actualité à entrer ici dans quelques développements; mais nous croyons sur ce point comme sur d'autres, ne pas devoir dépasser les proportions d'une esquisse rapide et générale.

Nous ne pouvons passer sous silence la *question confessionnelle*, ou celle concernant la force obligatoire des confessions de foi ou des symboles, bien que ce soit, chez nous comme ailleurs, la question éminemment délicate, qui donne lieu à des jugements fort divers. Nous nous bornons à l'exposé des faits.

L'Eglise Réformée des Pays-Bas a par le fait sa doctrine propre et caractéristique, exprimée dans ses livres symboliques, qui sont la confession de foi de Gui de Brès, le catéchisme dit d'Ursinus ou de Heidelberg et les Canons de Dordrecht. D'après l'intention primitive ces livres symboliques eussent dû être l'objet d'un examen toujours renouvellé, par l'Eglise légalement représentée dans des Synodes généraux, pour voir s'il n'y avait rien à changer ou à amender afin d'atteindre une conformité toujours plus entière avec la parole de Dieu. L'Eglise des Pays-Bas usa de ce droit jusque en 1619. Depuis il n'y eut plus de Synode général, ainsi plus de révision possible. Un désaccord inévitable s'établit entre la foi réelle de l'Eglise d'une part, et de l'autre, non point entre l'esprit et l'ensemble de nos livres symboliques, mais entre plusieurs points de détail. Et lorsqu'au bout de deux siècles (1816), on jugea nécessaire de renouveller l'organisation de l'Eglise, il ne fut plus possible de déclarer, comme on l'avait fait en 1619, une adhésion complète à »tous les points et articles" de la doctrine présentée par les livres symboliques. Il ne fut pas non plus possible de réviser ces livres. Le nouveau Synode général, assemblée peu nombreuse, nommée toute entière à son origine par le gouvernement, sentit lui même qu'il n'avait pas pour cela la qualité nécessaire. Mais on résolut d'exiger de ceux qui étaient admis à la prédication dans l'Eglise, une déclaration de leur adhésion sincère à »la doctrine comprise, conformément à la parole de Dieu, dans les formulaires d'unité actuellement reçus dans l'Eglise des Pays-Bas." Le maintien de la doctrine de l'Eglise Réformée, entendue dans ce sens, fut imposée à tous ceux, qui étaient appelés à quelque charge dans l'Eglise; et les règlements ecclésiastiques, celui sur la discipline surtout, cherchèrent à y pourvoir. Le terme de doctrine comprise, »conformément à la parole de Dieu", dans les formulaires d'unité, — parut bientôt trop vague et involontairement

équivoque. Etait-ce adhérer à la doctrine, *parce qu'*elle est conforme à la parole de Dieu, ou *dans la mesure où* elle y est conforme? *quia*, ou *quatenus?* Les débats à ce sujet devinrent vifs, même passionnés; ils donnèrent un nouveau et douloureux développement aux discussions dogmatiques, qui cessent rarement d'exister au sein de toute Eglise, mais qui assoupies dans la nôtre pendant les grandes commotions de l'Europe, s'étaient ranimées chez nous peu après notre réorganisation ecclésiastique en 1816. Un exposé historique de ces mouvements a été publié en allemand en 1840, par le professeur Gieseler. Pressé de faire cesser l'ambiguité par une interprétation officielle de la formule, le Synode de 1841 déclara, »qu'en vertu de l'engagement à signer par tous ses ministres, l'Eglise ne leur demande pas de se conformer à tous les points et articles de la doctrine, renfermée dans les livres symboliques; que cependant ne se contentant point d'une adhésion partielle à tel ou à tel dogme pris isolément, elle exige un assentiment général à la doctrine contenue dans ces livres, comme constituant par sa nature et par son esprit l'essence et le fonds de la confession de foi adoptée par l'Eglise Réformée, confession dont l'expression se renouvelle à chaque célébration de la Sainte Cène, lorsque les communiants sont invités à professer solennellement leur *soumission respectueuse à l'autorité divine de l'Ecriture Sainte, et leur foi humble, consolante et sanctifiante dans l'unique Sauveur des pécheurs.*" — Cette profession chaque fois renouvelée consiste à faire, sous la forme de réponse à quatre questions, les déclarations suivantes: »Nous croyons que la vraie et complète doctrine du salut, révélée de Dieu, se trouve contenue dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. — Nous croyons que nos péchés, nous rendent indignes et punissables devant Dieu; ils sont pour nous des sujets d'un déplaisir qui nous porte à l'humilité et au repentir. — Nous croyons que Dieu nous donne par un effet de sa pure grâce pour notre seul et parfait Rédempteur, son Fils unique, notre Seigneur Jésus-Christ, dont le corps a été rompu pour nous et le sang versé pour nous en rémission des péchés. Nous le recevons pour nous-mêmes avec une vraie foi comme nous ayant été fait de la part de Dieu, sagesse et justice, sanctification et rédemption. — Nous sommes résolus de persévérer dans cette confession par la vertu du Saint Esprit, de fortifier notre foi, d'amender notre conduite, de vivre avec nos prochains dans la charité et dans une union mutuelle, et de prouver ainsi par les effets notre reconnaissance envers Dieu pour la grâce qu'il accorde." — Cette déclaration du Synode fut gé-

néralement approuvée comme un progrès réel. Elle faisait cesser l'équivoque du *quia* ou *quatenus* et diminuait le vague. De plusieurs côtés on réclama cependant avec insistance une déclaration ultérieure plus explicite, au sujet des doctrines qu'il fallait considérer comme essence et fonds de la confession réformée, et on s'éleva contre une liberté illimitée dans la prédication et dans l'enseignement. Ces réclamations ont été présentées avec plus d'insistance encore au Synode de 1854, à l'occasion de vocations de pasteurs au sein des Eglises d'Amsterdam et de La Haye, vocations contestées pour des motifs de doctrine. A des dégrés inférieurs de jurisdiction les opposants avaient été renvoyés de leur plainte. Tout en reconnaissant dans les écrits de l'un des inculpés quelques opinions s'écartant de la doctrine renfermée dans les livres symboliques, l'autorité ecclésiastique n'avait vu ni dans la nature des opinions, ni dans leur rapport avec l'engagement à prendre par les futurs pasteurs lors de leur admission au saint ministère, des motifs suffisants pour informer contre le pasteur appelé. Le Synode appelé à l'occasion de cette procédure à se prononcer de nouveau sur la question des symboles, ravivée par ces débats, a remis en mémoire et confirmé, dans un manifeste synodal, la déclaration de l'année 1841. Il a jugé que chercher à exprimer la foi adoptée en commun par l'Eglise Réformée d'une manière plus explicite et plus généralement satisfaisante que ne l'a fait le Synode de 1841, et vouloir en condenser l'expression dans quelque nouveau formulaire suffisamment succint, précis et complet, assez en rapport avec les diverses nuances d'opinion pour paraître généralement admissible — ce serait là tenter et vouloir l'impossible. L'essai seul serait aussi imprudent, qu'il est hors de sa compétence. Jugeant l'abus, s'il existe, de la liberté dont notre Eglise jouit, profondément regrettable, et désirant que tout ami de l'Eglise se garde même l'apparence d'un libéralisme excessif, le Synode se déclare convaincu que toute entrave mise à cette liberté, envénimerait le malaise et la désunion, au lieu d'en être le remède. Mais il demande avec instance que tous ceux, qui aiment l'Eglise et qui sont attachés de coeur à sa doctrine, mettant de côté ce qui divise et éloigne, s'unissent de plus en plus dans une foi vivante en Jésus-Christ et dans la charité fraternelle; qu'ils n'oublient pas que cette foi et cette charité sont la condition d'union essentielle, et que là où elle existe, il n'est pas besoin d'une entière conformité d'opinions dogmatiques, pour que la vie de Christ se développe dans chacun de ses membres, comme dans l'Eglise qui constitue son corps.

Le même Synode, ayant à reviser le Règlement sur l'admission au saint ministère, a modifié la formule d'engagement, de manière à en faire disparaître l'ambiguité qui a été si longtemps une occasion de plaintes. Désormais le récipiendaire est appelé à » déclarer sincèrement, que, conformément au principe » de l'Eglise Chrétienne en général et de l'Eglise Réformée en » particulier, il reçoit de tout son coeur et avec une foi sincère, » la sainte parole de Dieu, contenue dans les livres de l'ancien » et du nouveau Testament; que par là même il a pour voeu et » pour volonté de prendre en toute fidèlité la défense de l'es- » sence et du fonds de la doctrine, comprise dans les formulaires » d'union adoptés dans l'Eglise Réformée des Pays-Bas; qu'en » conséquence il prêchera sérieusement et de tout son coeur, » selon le don qui lui est départi, le conseil entier de Dieu, en » particulier sa grâce en Jésus-Christ, comme l'unique base du » salut".... (le reste ne concerne pas le doctrine). — Les ministres étrangers, qui acceptent une vocation de pasteur, ou seulement un service à temps dans l'Eglise Neerlandaise, sont tenus de signer le même engagement.

On voit par tout cela que la question confessionnelle, sérieusement débattue au milieu de nous, tantôt avec trop de passion, tantôt avec plus de calme, attend encore sa solution. Les formulaires du 16e siècle ne sont plus l'expression exacte et fidèle des croyances religieuses de nos jours. A cet égard on est unanime; mais c'est sur la nature et l'étendue de la divergence que roule le débat. L'Eglise Réformée doit-elle chercher à formuler une confession commune, qui soit la véritable expression de la foi de la généralité de ses fidèles, — d'une confession de foi qui serait sans doute religieuse et chrétienne avant tout, mais aussi *réformée,* qui soit une conséquence des antécédents de cette Eglise, qui réponde à ses origines, qui en mette au jour le vrai principe, qui en un mot signale sa raison d'être comme Eglise Réformée, distincte de toute autre communion chrétienne et protestante? Plusieurs contestent le besoin ou la possibilité d'une pareille publication de principes; ils jugent que les principes professés jusqu'ici en commun, constituent une unité suffisante et seule nécessaire; que vouloir plus d'unité, ce serait marcher vers la désunion; et qu'en ce qui concerne d'autres points réputés indispensables pour caractériser la réforme, si on remonte à leur principe et si on en sépare ce qui n'est que l'œuvre de l'esprit et des nécessités du temps, ils rentrent et se retrouvent dans les vrais principes communs de la grande famille chrétienne. — Selon d'autres au contraire, il est possible

et il importe de remplacer par des expressions nettes et précises, formulées de concert, le vague qu'une profession conçue dans des termes généraux (comme celle des communiants citée plus haut) laisse planer sur plusieurs articles de foi, à l'égard desquels elle semble tolérer de nombreuses et de profondes divergences. Ces divergences dit-on ne sont point une nécessité qu'une Eglise doive subir; c'est un défaut qu'elle peut vaincre. Car il est dans la nature de la vérité, comme dans celle de l'esprit humain, que l'un étant bien développé, et l'autre étant bien explorée, les divergences finissent par se résoudre dans une haute unité. L'idée aussi d'Église, d'Eglise particulière, d'association par l'effet d'une foi commune à dès vérités spéciales, cette idée même implique cette foi commune; elle repousse une confusion d'opinions divergentes. D'ailleurs l'Eglise Réformée comme telle, professe des doctrines spéciales et caractéristiques, qui sont pour elle sa raison d'être comme Eglise particulière, et qu'elle a maintenues quand on voulait les mettre de côté ou leur substituer des doctrines contraires. Ces doctrines ont fait prendre à son organisme entier une nature et une forme distinctes. Il ne convient pas de les abandonner; au contraire elles doivent être exposées et mises dans tout leur jour. Et si ces doctrines sont d'une vérité absolue, s'il en résulte des déductions d'une invariable importance pratique; il est d'urgence que dans la confession de foi de l'Eglise, aussi bien que dans toute manifestation de sa vie, elles maintiennent leur place, en conservant ainsi à l'Eglise son caractère spécial et réformé. La formule d'une telle confession de foi, propre à être adoptée en commun et réformée, n'existe pas; mais, dit-on, elle peut naître; les travaux de la réflexion et de la science chrétienne doivent la préparer; le temps doit disposer les esprits à l'apprécier et à l'accepter. — Ceux qui ont ces idées regrettent que le Synode ne les ait pas encouragées jusqu'ici, et que ce corps, incompétent sans doute pour les réaliser, du moins n'ouvre pas la voie pour aider le cours du temps et la marche des esprits à résoudre le problème. Les partisans du système opposé louent la prudente réserve du Synode et ne voient pas quelle part active il pourrait prendre à la réalisation de voeux, qu'à leur point de vue ils ne partagent pas. Quand ils ajoutent qu'en dehors et au dessus de ces divergences, dont on exagère l'importance, domine une unité latente et méconnue, que c'est celle-là qu'il sagit de faire valoir et apprécier; les autres répondent que chacune des opinions divergentes possède une part de vérité, dont on ne doit pas faire le sacrifice. Toutefois lorsque la discussion s'établit sur ce terrain, elle semble

entrer dans la voie qui peut rapprocher les défenseurs des points de vue opposés, si ce n'est les réunir complètement.

Les débats sur la question confessionnelle tiennent de près à ceux sur le dogme. Nous serons conduits à en parler, en donnant, en dernier lieu, un coup d'oeil aux *études théologiques* parmi nous.

L'académie de Harderwyk, ainsi que celle de Franeker jadis si célèbre et si florissante, a été supprimée. L'athénée de Deventer ne sert plus qu'accessoirement aux études théologiques. On les cultive avec succès dans les académies de Leide, d'Utrecht et de Groningue, ainsi qu'à l'athénée d'Amsterdam. La faculté de théologie de Leide est composée avec le professeur émérite van Hengel, des professeurs Kist, spécialement chargé de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique et de la théologie morale, Scholten pour la dogmatique, l'introduction aux livres du Nouveau Testament et la théologie naturelle, en y ajoutant le professeur extraordinaire Kuenen, pour l'exégèse. La chaire ordinaire des sciences exégétiques et de la théologie pastorale vient de vaquer par le décès inopiné du professeur A. Niermeijer, enlevé à l'âge de 40 ans, à l'Université, à la science et à l'Eglise, douloureusement frappées par sa mort. Ses écrits, entr'autres ceux sur l'Epitre aux Ephésiens et sur les écrits Joänniques sont un précieux legs qu'il laisse à la Théologie et à l'Eglise; ils donnent la mesure de tout ce qu'elles ont perdu en lui. Les professeurs Rutgers et Juynboll s'occupent des langues orientales et des antiquités hébraïques. — A Utrecht la faculté se compose des professeurs Bouman, pour l'exégèse et la théologie naturelle, Vinke, pour la théologie dogmatique et la théologie pastorale, et Ter Haar, pour l'histoire ecclésiastique et la théologie morale. On va y remplir la chaire des langues orientales vacante par la retraite du professeur Groenewoud. — La faculté de Groningue est formée par les professeurs Hofstede de Groot, pour l'histoire ecclésiastique et la théologie naturelle, Pareau, pour la théologie morale, l'exégèse de l'ancien Testament et l'herméneutique biblique. L'encyclopédie théologique et la théologie dogmatique sont enseignées alternativement par ces deux professeurs. Le professeur Muurling est chargé de l'exégèse et de la théologie pastorale; tandisque le professeur Valeton enseigne les langues orientales. — A Amsterdam, la théologie est enseignée à l'athénée, ainsi que dans les divers séminaires protestants. Les étudiants des diverses communautés, sans cesser de se rattacher à l'institution de leur Eglise, profitent volontiers

des ressources que leur offrent les autres chaires de théologie, avec la pleine approbation des Directions Ecclésiastiques, auxquelles ils ressortissent. Les Remontrants, les Luthériens et les Luthériens rétablis, ont même confié, par résolution provisoire, une partie de l'enseignement au Professeur réformé. Les sciences théologiques sont professées à l'athénée même par le professeur Moll; dans le séminaire Luthérien par les professeurs Millies et Domela Nieuwenhuis; dans le séminaire des Téléo-Baptistes, par les professeurs Muller et van Gilse; et dans le séminaire des Remontrants par le professeur des Amorie van der Hoeven. Ces savants enseignent la dogmatique au point de vue de leurs communautés respectives. Ils s'occupent presque tous, surtout M. M. Millies et van Gilse, de l'interprétation des Ecritures. M. Moll traite plus particulièrement l'histoire ecclésiastique, M. Domela Nieuwenhuis la morale et la théologie naturelle, M. des Amorie van der Hoeven l'éloquence sacrée, tandisque M. Veth est spécialement chargé des langues orientales et de l'antiquité hébraïque.

Cependant les docteurs et professeurs en titre ne sont pas parmi nous les seuls représentants de la science théologique. Non seulement nos pasteurs continuent à cultiver, de manière à demeurer à la hauteur du temps, les connaissances scientifiques acquises pendant les années de leurs études [1]; mais plusieurs d'entr'eux s'élèvent jusqu'aux premiers rangs de la science. Quand il s'agit de remplir des chaires académiques, on trouve toujours parmi eux ample matière à choisir. Pour ne pas trop nous étendre, nous passons sous silence des noms très distingués, qu'il y aurait à signaler. Nos théologiens hollandais, professeurs et pasteurs, écrivent pour le public, mais non dans la proportion de leurs confrères d'autres pays. Les journaux étrangers présentent de temps à autre une indication de quelques-uns de leurs écrits. Les *Studien und Kritiken* d'Ullmann, de 1829 et de 1834, contiennent un exposé rédigé par feu le professeur Royaards d'Utrecht, de nos publications

[1]) Plusieurs de nos jeunes ministres quittent l'université avec le grade de Docteur en Théologie. Pour l'obtenir, il faut entr'autres publier et défendre une dissertation latine sur un sujet Théologique. Ces dissertations ont ordinairement une valeur scientifique réelle, quelquefois même une valeur très-distinguée. Nous ignorons si les savants allemands, qui citent quelquefois ces travaux avec distinction, savent toujours que ce sont des travaux d'Etudiants. Parmi un grand nombre de publications étendues et solides dans ce genre, nous ne nommons que le Commentaire bien connu de Borger sur l'Epître aux Galates. C'est la dissertation doctorale avec laquelle il a terminé ses Etudes à l'université.

théologiques à ces époques. Une récapitulation sommaire de plusieurs de nos publications plus récentes, par le pasteur Busken-Huët de Harlem, a paru dans les deux premiers numero's 1855 de la *Revue de Strasbourg*. Mais on se tromperait, si on jugeait du sérieux et du développement des études chez nous par le nombre ou l'étendue des livres. Ce nombre relativement exigu de publications imprimées tient sans doute pour une part à ce que notre public est trop restreint pour le placement d'un grand nombre de travaux scientifiques; elle tient aussi au caractère national. Des observateurs étrangers l'ont vu et l'ont dit: le savant hollandais réfléchit plus qu'il n'écrit; il a coutume d'exprimer sa pensée par la parole plus que par la plume, — et à l'écrire, moins sur le papier, que dans l'esprit et le cœur de ceux qu'il est appelé à former. Quelques-unes de nos publications scientifiques continuent de s'écrire en latin. L'usage de cette langue pour l'enseignement académique existe encore chez nous plus qu'ailleurs. Il diminue cependant; et il n'est pas encouragé par l'expérience, depuis que par une suite même de l'abandon général de cette langue comme langue commune de la science, les ouvrages écrits en latin ont moins de cours qu'autrefois dans la république des lettres.

Disons un mot au sujet des branches principales de la théologie, étudiées chez nous dans les ramifications suivantes.

L'étude des *langues orientales* comprend l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le chaldaïque et quelques fois d'autres langues sémitiques. Cette étude a souffert une perte très sensible par la mort prématurée de professeur Hamaker (Leide + 1835). Un de ses disciples, M. Roorda, (professeur, d'abord à Amsterdam, ensuite à l'académie technique de Delft) a publié en latin deux grammaires, l'une hebraïque, l'autre arabe, deux ouvrages fort estimés. M. Veth prépare une grammaire syriaque; il a donné aussi en hollandais une grammaire hébraïque plus élémentaire que celle de Roorda, pour faciliter l'enseignement de l'hébreu introduit depuis quelques années dans les gymnases, spécialement en faveur de futurs étudiants en théologie. La publication de manuscrits arabes, dont quelques-uns sont fort étendus, se poursuit par nos orientalistes. La langue Javanaise continue d'être un objet d'études spéciales pour le professeur Roorda. Cette langue a revêtu une forme scientifique entre les mains de ce philologue distingué. C'est par ses soins que les travaux pour la traduction de la Bible en Javanais, ont pu être amenés à une bonne fin. — Les professeurs des langues orientales donnent un soin particulier à l'interprétation exégétique de

l'Ancien Testament; les autres professeurs de théologie s'associent à ces études.

Les sciences qui se rattachent à *l'interprétation des Ecritures*, occupent dans les études une place importante, tant l'herméneutique, la critique, l'isagogique, que l'exégèse proprement dite. — Sur l'*Herméneutique* M. Pareau de Groningue a publié un livre qui sera mentionné plus tard. — L'*Isagogique* est traitée avec un soin particulier par M. Scholten de Leide. — Les travaux sur la *Critique* ont été enrichis en 1844 par un ouvrage remarquable de M. Doedes, actuellement pasteur à Rotterdam, »*sur la critique du texte du Nouveau Testament*," ouvrage couronné par la société de Teyler. L'auteur y donne, après l'histoire du texte même, celle de la critique du texte dans ses commencements depuis Erasme jusqu'à Mill, dans ses développements depuis Bengel jusqu'à Griesbach, et dans sa maturité relative produite par les travaux des derniers temps. Il présente ensuite les principes, la voie et les règles à suivre, ainsi que les secours à employer pour atteindre le but de la critique du texte, savoir la reconstruction du texte primitif, lequel, malgré l'avis contraire de Schleiermacher et de Lachman, il juge retrouvable. Il applique enfin sa méthode à plusieurs passages du Nouveau Testament. — M. Doedes a publié aussi plusieurs autres traités Théologiques, accueillis avec distinction, quelque soit d'ailleurs le plus ou le moins d'accord avec les résultats exégétiques et dogmatiques des études de l'auteur. — L'*Exégèse* est calquée sur la méthode grammaticale historique, selon les principes de Winer, complétés par l'adjonction du principe d'interprétation psychologique-religieux. Les jeunes théologiens ne sont admis au ministère, qu'après avoir suivi pendant trois années les cours d'exégèse tant de l'ancien que du nouveau Testament. Ils sont soumis à un examen sérieux et prolongé sur de longs fragments de l'original dans les deux divisions de la Bible. Il est sursis à l'examen si pour cette partie le résultat est jugé insuffisant. Habitués ainsi de bonne heure à une saine et solide exégèse, nombre de nos théologiens continuent de s'appliquer à cette base principale de toute bonne théologie. — Après avoir beaucoup contribué à l'affermir, le vénérable W. A. van Hengel, continue dans sa verte vieillesse d'en maintenir l'usage parmi nous. On connaît à l'étranger ses commentaires latins sur » *Quelques endroits du Nouveau Testament*," 1824, sur » *l'Epître aux Philippiens*," 1838, sur » 1 *Cor. XV*," 1851, et sur *l'Epître aux Romains*, qui se publie actuellement à Leipsig. Ses convictions sur la nécessité d'une nouvelle version hollandaise de la

Bible, exposées par lui devant le Synode et communiquées au public par ses écrits, ont donné appui aux demandes devenues de plus en plus instantes et nombreuses depuis quelques années pour que l'on mît la main à cette oeuvre. Après plusieurs sessions annuelles vouées à l'examen de cette grave question, le Synode a résolu en 1853 que ce travail serait entrepris à commencer par le Nouveau Testament; et il a invité plusieurs de nos savants les plus distingués à s'en charger comme traducteurs ou comme réviseurs. Parmi ces théologiens il y en a qui appartiennent à d'autres communautés protestantes. Quatorze d'entre les appelés ont accepté. Ce sont les professeurs des facultés de théologie de Leide et de Groningue, les pasteurs Spyker d'Amsterdam, Prins de Rotterdam, Blom de Dordrecht et van Herwerden de Groningue, le professeur Remontrant des Amorie van der Hoeven, et les pasteurs Mennonites Harting de Enkhuizen, et Vissering de Wormer et Jisp en Frise; tous théologiens distingués. Ils se sont constitués en comité, en rapport avec le Synode, pour travailler sur des bases et d'après des règles arrêtées de concert. Le Synode se charge des frais. Le professeur van Hengel a été nommé président; le pasteur Spyker, auquel on doit pour une grande part le succès de l'idée et du plan, vice-président; et le pasteur Prins, secrétaire. On ne s'écartera du texte grec ordinaire, l'édition d'Elzevir de 1624, que pour autant que les résultats évidents de la critique l'exigent. L'ouvrage sera précédé d'une introduction générale à l'ensemble des livres du Nouveau Testament. Il y aura une introduction particulière à chaque livre, avec des sommaires en tête de chaque chapitre. On indiquera les endroits parallèles. De plus on ajoutera des notes pour indiquer les différences de leçon, les interprétations divergentes mais probables, et les passages propres à éclaircir, ainsi que les notes nécessaires pour l'intelligence du texte, tout en s'abstenant de notes dogmatiques. — L'oeuvre de la traduction a été distribuée en quatre parts; la traduction des Evangiles Synoptiques et des Actes a été remise à M. M. Harting, Prins et Blom; celle des écrits Joänniques à M. M. Niermeyer Scholten et Kist; celle des Epîtres Pauliniennes, à l'exclusion des Pastorales, à M. M. Spyker, Pareau et Vissering; celle des autres Epîtres à M. M. Hofstede de Groot, Muurling et van Herwerden. Il y a donc quatre sections de collaborateurs, dans chacune desquelles le premier mentionné est le traducteur, et les deux autres lui servent de conseil. M. Niermeyer a été remplacé comme traducteur par M. Scholten. Les quatre traducteurs viennent d'achever la

traduction de quelques chapitres par voie d'essai. Dans une conférence qui s'est prolongée durant quinze jours, ils se sont communiqués leur travail, dans le but de lui donner de l'uniformité et pour en régulariser la suite. — La *révision* est confiée à un collège de cinq membres, chacun avec un suppléant; pour la révision de chaque partie du travail le traducteur-même est adjoint aux réviseurs. M. van Hengel est aviseur-général de l'oeuvre. L'oeuvre terminée, il sera donné un soin spécial à l'uniformité et à la pureté du langage. M. des Amorie van der Hoeven, assisté d'un autre expert, sera chargé de cette tâche. — La traduction de l'Ancien Testament aura lieu de la même manière, en vertu d'une résolution du Synode de 1854. M. M. les orientalistes Roorda, Juynboll, Veth et Kuenen, invités à en préparer les voies, ont arrêté déjà pour cette oeuvre des bases et des règles qui ont été approuvées. Pour les notes, pour l'introduction générale, comme pour les introductions à chaque livre, les règles ne diffèrent pas de celles qui ont été arrêtées pour le nouveau Testament. Tout en indiquant à la marge la division reçue des chapitres et des versets, on placera les sommaires en tête des divisions principales de chaque livre, et pour les livres prophétiques en tête de chaque nouvelle prophétie. Le texte ordinaire ou masorétique d'après les éditions de van der Hooght et de Michaelis servira de base pour la traduction. On ne s'en écartera que par urgence, et en l'indiquant. On propose la distribution suivante du travail entre les Commissaires et des Collaborateurs à inviter pour cet effet. Le Pentateuque, Josué, Daniël et Jonas par M. le Professeur Kuenen. Les Juges et Ruth par M. le pasteur Remontrant Vollenhoven. Les livres de Samuël par M. le pasteur Wyers. Les Rois, les Croniques et Job par M. le professeur Veth. Esdras, Néhémie, Esther, les Lamentations et le Cantique par M. le pasteur Ott. Les Psaumes par M. le pasteur Vorstman. Les Proverbes, par M. le professeur Valeton. L'Ecclésiaste et Ezéchiel par M. le professeur van Gilse. Esaie, Jérémie, Michée et Habacuc par M. le professeur Roorda. Osée, Nahum, Sophonie, Aggée et Malachie par M. le professeur Rutgers. Joel, Amos, Abdias et Zacharie par M. le professeur Juynboll. En cas de non acceptation de la part d'un ou de plusieurs de ces savants, on propose de demander la collaboration de M. M. les pasteurs Hoekstra chez les Mennonites, van Leeuwen chez les Remontrants et Laurillard. Le travail doit être régularisé définitivement dans une assemblée générale des collaborateurs. La révision du travail de chaque traducteur se fera par deux autres traducteurs à désigner par les collaborateurs

réunis. — Plusieurs années s'écouleront sans doute, avant que cette vaste entreprise ne soit achevée. Il n'entre point dans les intentions, d'ordonner jamais officiellement la substitution de la nouvelle traduction à l'ancienne dans le culte public. Le Synode n'en a ni la volonté, ni le droit, ni le moyen. On n'a d'autre dessein que de présenter aux Chrétiens de ce pays une version des Ecritures, faite avec un ensemble, un concours de lumières et des garanties de conformité à l'original qui inspirent de la confiance, tandis que l'oeuvre aura à se recommander elle-même par son mérite et ses fruits. — L'impartialité exige cependant d'ajouter que l'entreprise, bien qu'applaudie et encouragée de beaucoup de côtés, est loin de réunir *tous* les suffrages. Tout en reconnaissant qu'une meilleure traduction est à désirer, plusieurs allèguent que le moment n'est pas venu d'y travailler en commun et d'une manière officielle, avec l'espoir d'un succès réel. Ceux qui se prononcent dans ce sens, refusent ou retirent leur concours. Leur absence dans le collège des traducteurs y forme une lacune qui est remarquée, et qui est au détriment de la sympathie et de la confiance générales, dont il serait à désirer qu'une oeuvre, comme celle d'une nouvelle traduction des Saintes Ecritures, pût jouir. L'importance de l'entreprise justifiera sans doute les détails où nous sommes entrés.

Pour seconder l'intelligence des Saintes Ecritures au milieu de notre public religieux on imprime un » *Dictionnaire Biblique pour la famille chrétienne*," publication remarquable, oeuvre d'une réunion de théologiens distingués; la Revue de Strasbourg, Janvier 1855, en parle avec quelque détail.

L'histoire ecclésiastique (sans en retrancher la patristique, l'histoire des dogmes, la symbolique, et l'histoire particulière de l'Eglise de notre pays) n'est pas seulement étudiée avec soin dans nos universités, mais on aime aussi à en répandre la connaissance parmi notre public religieux. Celui-ci accueille avec intérêt les publications de ce genre, publications qui unissent les mérites de la popularité et de la forme littéraire à celui de la valeur scientifique. Nous citons les » *Tableaux de la Réformation*," du professeur Ter Haar d'Utrecht, ouvrage couronné par la Société de la Haye; ainsi que les » *Tableaux de l'histoire ecclésiastique*," publication périodique, faite avec soin par des hommes d'Eglise distingués. Nous voudrions pouvoir faire connaître avec quelle rare sagacité, avec quel discernement des temps et des esprits, le pasteur Broes d'Amsterdam, s'adressant à un public plus restreint, a recueilli les leçons de l'histoire dans ses divers écrits

sur l'histoire ecclésiastique, destinés aux hommes d'Eglise comme aux hommes d'Etat. Broes, le nestor vénéré des théologiens hollandais, continue, malgré ses 89 années, d'instruire et d'édifier, en communiquant dans un style concis et nerveux des réflexions, fruits d'une longue expérience et d'une perspicacité peu commune. — Pour l'étude des sources de l'histoire de l'Eglise en général, particulièrement de celle de notre pays, nous avons de grandes obligations aux professeurs Royaards d'Utrecht, Kist de Leyden et Moll d'Amsterdam. Le premier a été prématurément enlevé à l'Eglise et à la patrie au commencement de 1854. Depuis 1829, M. M. Kist et Royaards avaient publié leurs » *Archives de l'histoire ecclésiastique, en particulier de celle des Pays-Bas*, dont il a paru presqu'annuellement un volume. Depuis la mort de M. Royaards l'ouvrage sera continué par M. M. Kist et Moll. C'est un recueil de monographies, une exposition critique de sources oubliées ou inconnues. Les travaux de ces savants et de leurs collaborateurs sur les points d'histoire les plus importants, sont de nature à faire regretter une fois de plus les étroites limites, qui circonscrivent la littérature hollandaise. Un très-petit nombre des écrits de M. Royaards ont été traduits en allemand. M. Kinkel de Bonn a publié dans le Recueil périodique pour la Théologie Historique de Chr. F. Illgen, une traduction du beau travail du Professeur d'Utrecht » *Sur la fondation et le développement des nouveaux Etats de l'Europe sous l'influence du Christianisme jusqu'à la fin du moyen âge.*" Cet ouvrage couronné par la Société d'Utrecht a fait époque. Après avoir considéré le moyen âge jusqu'au 6e siècle, où les peuples de l'Europe commencent leur développement, l'auteur montre ce développement hâté et fécondé par le Christianisme depuis le 7e siècle jusqu'au 9e; la barbarie se renouvellant dans le 9e siècle et le suivant, mais repoussée par le Christianisme: enfin depuis le 12e siècle jusqu'au 16e les peuples de l'Europe parvenus à leur entiere maturité et marchant vers un développement ultérieur. On a traduit encore en allemand, le traité de M. Royaards sur » *les concordats avec Rome*," écrit digne de l'intérêt qu'il inspira dans le temps où la question de ces concordats agitait plusieurs peuples de l'Allemagne et surtout aussi le nôtre. — Le recueil d'Illgen contient aussi la traduction allemande par M. Stolle de deux traités de M. Kist de Leide: l'un » *sur l'origine du pouvoir Episcopal dans l'Eglise Chrétienne, en rapport avec la situation des premières communautés Chrétiennes;* traité, qui montre en même temps l'authenticité et l'importance des Epîtres d'Ignace. L'autre écrit présente *l'histoire de la doctrine du Christianisme*, dans son rapport avec l'histoire de

l'Eglise et celle du dogme, comme une branche spéciale de la Théologie Historique. — M. le professeur G. Mohnike a publié en allemand (Leipzig 1840) la dissertation de M. Delprat, ancien pasteur Wallon de Rotterdam sur » *Gérard le Grand* (Geert Groote) *et sur les Frères de la vie commune*, traité couronné en 1830 par la Société d'Utrecht. Ce travail fait connaître l'état moral et social des Pays-Bas septentrionaux, surtout du pays d'Overyssel et de celui de Groningue pendant le 14e siècle et le suivant, et montre comment le nord de l'Allemagne doit à ces deux provinces Neerlandaises une grande partie de ses progrès intellectuels et scientifiques dans le 15e siècle ainsi que dans le 16e. Cet ouvrage a attiré l'attention sérieuse des savants allemands sur notre état religieux avant la réforme. L'auteur va faire paraître une seconde édition, refondue et développée de ce travail hautement apprécié. — Quelques autres écrits sont en latin, tels que » *Compendium Historiae Ecclesiae Christianae*," » *Chrestomathia Patristica*" de M. Royaards. — *De Ecclesia Graeca*, » *De inchoata, nondum perfecta sacrorum emendatione*," » *De religionis Christianae indole practica, uti antea semper, sic omnino hodie multum neglecta*," 1853, de M. Kist. — *Chartae theologicae, librorum censuras et doctrinae sacrae miscella continentes*, 1853; ainsi que » *Memoria Joannis Clarisse Theologi*," de M. Bouman d'Utrecht. Ce dernier ouvrage fait connaître un de nos théologiens modernes les plus éminents et son temps; il se recommande de plus, ainsi que le précédent, par une latinité d'une élégance plus rare de nos jours que jamais. Grâce à la langue latine, ces ouvrages sont à la portée du monde savant même hors de la patrie.

Un mot encore sur la *prédication*. Elle n'a pas fait et n'a point eu aussi à faire les mêmes progrès que dans le premier quart de ce siècle. Il lui a suffi de se maintenir à la même hauteur. Et l'on peut dire qu'elle n'en est point déchue. Sans exclure aucun genre, le genre didactique est le plus suivi. La prédication parmi nous se propose surtout l'interprétation populaire et l'application du contenu de la Bible: elle veut s'adresser tant à l'intelligence qu'à la conscience. Notre public religieux veut à la fois être instruit et édifié. Pour satisfaire à la longue aux désirs et aux besoins de nos auditoires, une prédication solide pour le fond et soignée pour la forme, est de rigueur. Il faut pour s'y préparer du travail et du temps. Cette nécessité, on le comprend sans peine, est de nature à former des prédicateurs de mérite. Nous n'osons guère offrir ici une liste de noms. Bien que l'âge aît obligé le pasteur Dermout de la Haye, chapelain du Roi, ancien Secrétaire

du Synode, à prendre sa retraite, on se souvient toujours de ses utiles travaux comme homme d'Eglise, et surtout de la mâle éloquence de sa prédication. Depuis 35 années M. des Amorie van der Hoeven continue de jouir comme orateur sacré d'une célébrité peu commune parmi nous. Sa prédication pleine de gravité et d'onction, a exercé une influence incontestable sur les prédicateurs de toutes nos communautés protestantes. — Plusieurs pasteurs publient des recueils de sermons; et le public aime à les lire. Du nombre de ces recueils il y en a aussi en français, publiés par des pasteurs Wallons, tant par les frères qui nous sont venus de la France et de la Suisse, que par nos anciens Wallons Neerlandais. Parmi ces derniers nous citons le recueil de sermons de M. le pasteur D. T. Huët, de Rotterdam, comme specimen remarquable de l'un des genres de la prédication Neerlandaise. Ce recueil a paru en 1842; il contient des sermons de philosophie chrétienne, très appréciés par l'auditoire auquel ils sont destinés. — On a traduit en France des sermons hollandais de M. van Oosterzee de Rotterdam, prédicateur très-suivi, qui joint aux ressources du savoir et de l'imagination, une diction entrainante, bien difficile à rendre dans une traduction. Nous aimons surtout à signaler ici M. van Oosterzee comme l'auteur d'une publication récente: » *Jacques Saurin: une page de l'histoire de l'éloquence de la chaire*," 1855. Une notice intéressante sur la vie de l'illustre réfugié, précède l'examen du *fond* et de la *forme* de sa prédication. Les réflexions sur le fond tendent à faire ressortir les mérites du prédicateur, comme théologien, moraliste et réfugié; les réflexions sur la forme signalent l'influence de Tillotson sur Saurin, qui se distingue du premier par son individualité plus oratoire; le mérite de ses exordes, de ses plans et de ses péroraisons; son style un peu réfugié quant à la pureté du langage, mais naturel, grave, élevé et plein de nerf, diction soignée et sans surcharge d'ornements; sa manière profonde de saisir et complète de traiter, peut-être de trop élaborer son sujet; le caractère biblique, évangélique et pratique de ses discours, qui montre en lui le théologien instruit et le prédicateur fidèle. Un parallèle entre Saurin et les grands prédicateurs du siècle de Louis XIV, fait ressortir sa supériorité pour le fond, malgré l'infériorité de quelques formes. Certains défauts de Saurin tenant en partie à ses mérites ne sont pas dissimulés; et l'imitation de ce génie homilétique est recommandée, sous la réserve qu'on le suive aussi dans le soin de profiter des modèles sans annuler sa propre individualité. Le juste intérêt porté à Saurin par la

France Protestante qui le revendique comme l'une de ses gloires, et par Genève qui l'a élevé, nous fait penser que ces détails sur une publication qui le concerne, ne seront pas jugés de trop. Peut-être qu'il ne serait pas superflu d'en donner une traduction, même après l'utile travail de Mr. Ch. Weiss sur Saurin. — Nous citons encore de M. van Oosterzee »*La vie de Jésus*," en trois forts volumes; ouvrage scientifique et religieux, écrit pour des esprits cultivés, accueilli avec empressement et toujours lu avec intérêt. L'auteur fait paraître maintenant comme une suite de l'ouvrage précédent, une *Christologie* destinée au même public. — Egalement sous le titre »*Vie de Jésus*" se publie actuellement un travail de M. Meyboom, pasteur à Amsterdam; ouvrage digne d'un grand intérêt, mais distinct de celui de M. van Oosterzee par des différences dogmatiques tenant à la diversité de vues théologiques chez les deux auteurs. — M. Meyboom, auteur de plusieurs écrits de théologie et de religion, a publié en français, les *Oeuvres philosophiques de François Hemsterhuis*, édition augmentée de pièces inédites, ainsi que de notes et d'une étude sur l'auteur et sur sa philosophie, en 1846. C'est la première fois que les chefs-d'oeuvre du philosophe hollandais, publiés déja deux fois par des étrangers, le sont enfin dans sa propre patrie. — Nous venons de signaler les diverses tendances théologiques, qui chez nous comme ailleurs sont inséparables de la vie scientifique et religieuse. Nous allons en présenter quelques traits, qui se rattacheront à ce que nous avons à dire en dernier lieu des *études dogmatiques* au sein de notre Eglise. Nous rappelons que nous faisons un simple rapport; et que nous ne jugeons pas.

Pendant les vingt dernières années on a vu naître et se développer, à Groningue surtout, une manière de concevoir et de présenter l'Evangile qui fait époque. Nous allons donner un exposé succinct des principes, des vues et de la méthode, adoptés d'un commun accord par les trois professeurs, qui forment la faculté de théologie de Groningue, M. M. Pareau, Hofstede de Groot et Muurling, dans leur enseignement théologique, ou, comme ils nomment et considèrent celui-ci, dans leur oeuvre de former des ministres de Christ. Ces vues et cette méthode se supposent et se complètent réciproquement; et forment ainsi un tout, qu'ils ont exposé dans leur *Institution du Théologien*, »*Encyclopaedia Theologi Christiani, in scholarum suarum usum breviter delineata à Hofstede de Groot et L. G. Pareau*," ed. 3ª., 1851. — En voici les principaux traits.

Le christianisme, c'est Jésus-Christ vivant au milieu des hom-

mes pour les former à sa vie. Venu du ciel pour vivre ici-bas sa vie parfaite, il a formé l'esprit de cette vie dans quelques disciples; et transmettant par eux cet esprit, il a formé ainsi la société des fidèles ou l'Eglise, qu'il continue d'étendre par la vie qui en est le centre et le foyer. Elevé au dessus du monde visible, Jésus continue de vivre au milieu de son Eglise; il y est présent et la vivifie. Pour propager sa vie dans les âmes, il continue d'employer le ministère des siens; tous doivent exercer ce ministère, mais plus spécialement ceux en qui la vie de Jésus habite abondamment, et qui en même temps en ont l'intelligence et la conscience. Ce sont là les Théologiens. Dés leur bas âge ils doivent être formés à la vie dans l'esprit de Christ. L'institution académique, qui devrait servir à développer en eux cette vie, est destinée spécialement à en donner l'intelligence et la conscience. Pour y parvenir, il faut avant tout la connaissance objective de la vie de Christ, de sa vie sur la terre (*interprétation du Nouveau Testament*), et de sa vie dans l'Eglise (*histoire ecclésiastique*). Il faut ensuite que le théologien aît l'intuition de la vie de Christ, telle qu'elle doit se réaliser en chaque chrétien (*institution morale*). Il doit aussi connaître les caractères particuliers qu'elle doit revêtir en lui, pour qu'il puisse en inspirer les autres (*théologie pratique*). Il importe enfin qu'il se rende un compte distinct et bien coördonné de ce qu'il a contemplé et reçu de la vie de Christ (*dogmatique*), et qu'il sache mettre au jour l'excellence de cette vie (*apologétique*).

Indépendamment des dispositions intellectuelles, morales et religieuses, nécessaires à l'étude de chacune de ces parties, il faut encore des connaissances positives.

I. La connaissance objective de la vie du Christ demande:

1. *L'interprétation du Nouveau Testament.* Celle-ci exige au préalable, outre la connaissance des langues, l'étude spéciale de l'Ancien Testament, surtout à l'égard de l'histoire d'Israël, de l'antiquité hébraïque et de la théocratie mosaïque; il faut aussi l'étude du Judaïsme après la captivité, et celle du Grec de la version des septante et de celui des apocryphes. L'interprétation doit être grammaticale, historique, logique et psychologique; au point de vue historique il faut avoir égard aux moeurs et aux idées du temps, sans oublier combien les Apôtres et surtout Jésus étaient élevés au dessus de leur siècle. L'interprétation doit avoir pour but de faire sentir et comprendre ce que Jésus a dit et a fait, ce qu'il a été et ce qu'il est, pourqu'on puisse d'autant mieux être transformé à sa ressemblance. Pour cet effet il faut contempler d'abord Jésus-Christ directement, tel qu'il s'est révélé

lui-même, d'après les renseignements fournis par les Ecrivains sacrés; puis méditer les jugements de ces derniers sur la personne de Jésus, jugements sans erreur sans doute, mais le mystère de Christ surpasse toute connaissance (Eph. III). A l'exégèse, ou critique du sens, doit se joindre, mais sans la précéder, la critique du texte et du canon. Cette théorie d'interprétation se trouve développée dans un traité spécial, *Hermeneutica codicis sacri, edidit L. G. Pareau* 1846.

2. *L'histoire de l'Eglise.* Elle doit être étudiée également dans le but de mieux connaître Jésus-Christ et son oeuvre divine dans la régénération du genre humain, pour que le théologien s'approprie ainsi tout ce qui peut être connu de la vie de Christ. Car Jésus-Christ continue de se manifester au sein de l'Eglise, qui est son corps; il y est vivant, il la gouverne spirituellement. Ceci doit être entendu dans ce sens que la révélation de Christ dans le Nouveau Testament demeure le critère de sa révélation dans l'histoire de l'Eglise, de sorte que nous ne pouvons reconnaître dans cette dernière comme vrai et divin, que ce qui est dans une parfaite harmonie avec ce que nous savons de Jésus-Christ par le Nouveau Testament. L'histoire de l'Eglise doit être *critique*, *pragmatique* et *chrétiennement* ou réligieusement pragmatique, montrant avec les causes humaines, Jésus-Christ et Dieu par lui, agissant dans les hommes libres; et *éclectique*, c. a. d. donnant par la narration exacte de quelques détails une idée vivante de l'ensemble. — C'est dans cet esprit que sont redigées les *Institutiones Historiae Ecclesiae Christianae à P. Hofstede de Groot*, ed. altera 1852.

II. Après l'étude de la vie objective de Christ, il faut l'étude de *la vie de Jésus-Christ dans le chrétien-théologien.*

1. L'étude de cette vie dans le chrétien en général: c'est l'*institution morale*, ou l'exposition de l'action de Dieu et de celle de Jésus tant par lui-même que par les hommes, pour que ceux-ci reçoivent du Sauveur cette vie divine qui s'est manifestée en lui; en d'autres termes, c'est l'exposition de la manière dont la vie divine naît et se développe dans l'homme, et dont le règne de Dieu se développe dans le genre humain. C'est en suivant une méthode philosophique et historique qu'il faut exposer, d'un côté quelle est la nature de l'homme, son état de péché, et ses besoins; d'un autre côté quel est Jésus-Christ, quel est le but qu'il se propose et que Dieu se propose par lui; et enfin comment, au moyen non seulement de sa doctrine, mais surtout de l'action de toute sa vie et de sa personne, comme aussi par l'intermédiaire de son Eglise, Jésus développe la nature de l'hom-

me, remplit ses besoins et ses désirs, opère son amendement, et accomplit le perfectionnement tant de l'individu que de l'Eglise chrétienne et de toute la famille humaine. Ces principes sont développés dans l'écrit: *Initia institutionis christianae moralis: edidit L. G. Pareau* 1842.

2. Il faut ensuite l'étude des moyens, primitivement employés par Christ lui-même, qui serviront au théologien à communiquer aux autres (le pasteur à son troupeau) sa propre vie spirituelle, sa vie en Christ et par Christ. C'est la *théologie pratique*, l'institution de la vie pastorale, ou du soin à prendre de l'Eglise. Cette étude se divise en catéchétique, homilétique, liturgique, visite du troupeau, droit ecclésiastique, et oeuvre apostolique. Cette dernière consiste dans la part active, qui doit être prise aux intérêts communs de l'Eglise, au développement de sa vie et à l'énergie de sa propagation. Telle est la matière traitée avec un soin particulier dans le livre, écrit en hollandais par M. Muurling, en trois volumes, sur la *pastorale chrétienne.*

III. La vie de Christ, telle qu'on peut l'observer dans le Nouveau Testament et dans l'Eglise, et telle qu'elle doit être réalisée dans l'homme, ou la religion chrétienne, doit être étudiée, appréciée et exposée dans la voie historiquement philosophique. Telle est la *dogmatique.*

1. La Théologie naturelle ou philosophique en est l'introduction. Elle recherche et expose la vraie *idée* de la religion, et diffère ainsi de la dogmatique chrétienne, laquelle a pour objet la *réalisation* de cette idée de la part de Dieu, par Jésus-Christ dans l'humanité. M. Hofstede de Groot traite cette matière dans les *Institutiones theologiae naturalis*, ed. 3ª, 1845.

2. La *dogmatique* a pour source *l'esprit de vérité* donné par Christ, esprit d'investigation, d'intelligence et d'ordre, poussant le théologien à se former une théorie du christianisme. Cette théorie, tout en se rapportant à un même objet, se ressent nécessairement des différences individuelles, ainsi que des besoins et des lumières variables selon les temps; elle ne peut donc pas être la même chez tous ni à toutes les époques. Au milieu de toutes les modifications, son point de départ a été et doit être la personne de Jésus-Christ, de Jésus-Christ fondant la religion absolument vraie, la seule parfaite, qui est une institution pour l'éducation de l'homme à la ressemblance de Dieu. La dogmatique doit donc commencer par Jésus-Christ, la base de l'édifice (*christologie*). Jésus-Christ, l'image parfaite de Dieu manifestée au milieu des hommes, fait connaître Dieu (*théologie.*) Jésus-Christ,

encore, considéré comme idéal de l'homme, guide dans l'étude de l'homme; il en fait connaître la nature, capable d'être rendue semblable à la sienne propre; il manifeste la destination de l'homme, qui est de parvenir à cette ressemblance; il fait voir combien sa condition actuelle diffère de cette ressemblance; (*anthropologie*). Jésus-Christ enfin doit être considéré comme la voie offerte à l'homme pour parvenir à la ressemblance avec lui, (*sotériologie*) dans la quelle est comprise (*l'eschatologie*).

3. A l'exposition philosophique du Christianisme, il faut en joindre la recommandation, *l'apologétique;* cette recommandation se fonde sur la vérité historique et sur la nature parfaite et souverainement salutaire de la religion chrétienne. La recommandation de la vérité historique comprend l'examen des sources, surtout des Evangiles, ainsi que des épîtres et des écrits de l'ancien testament qui servent à faire connaître Jésus; elle comprend aussi l'étude de leur intégrité, de leur authenticité, de leur vérité historique, et de la théopneustie des écrivains. Sous le double rapport de la vérité historique et de la perfection, l'apologétique considère successivement Jésus-Christ, l'Eglise chrétienne, et la religion chrétienne; elle considère cette dernière dans la vie spirituelle du vrai chrétien, dans sa vie sociale et ecclésiastique; elle fait ressortir en particulier cette excellence propre à cette religion, que plus l'examen dont elle est l'objet est sérieux, plus sa vérité se manifeste et s'impose. C'est dans cet esprit qu'est rédigé le » *Compendium Dogmatices et Apologetices*, *a L. G. Pareau et P. Hofstede de Groot*, ed. 3e 1848.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de donner cet apperçu des vues et de la méthode de l'Ecole de Groningue. Nous savons bien que le nom en est connu hors du pays, mais uniquement par suite de la sympathie et de l'opposition qu'elle a suscitées. Les limites de notre exposé nous défendent de mettre spécialement en saillie les divers points sur lesquels les idées de Groningue ont fait naître des débats animés. On les reconnaîtra facilement, si on fait attention au point de départ de cette Ecole et à la marche qu'elle a suivie. Ces points diffèrent peu de ceux qui préoccupent de nos jours les théologiens des autres pays. Au milieu de l'assentiment presque général à ce que cette théologie a de pratique, et de l'accueil assez favorable que l'on fait aux éléments mystiques qu'elle renferme, on reproche aux docteurs de Groningue d'entendre l'importance qu'il faut attacher à la vie du Christ, de manière à éclipser l'importance réelle que doit avoir sa doctrine. On leur reproche aussi de ne pas assigner à l'Ancien Testament la place qui lui revient, et de considérer les apôtres

et les écrivains du Nouveau Testament uniquement comme des témoins dignes de foi, mais non comme des autorités infaillibles. Ce qui excite en outre l'opposition, c'est: 1. leur manière de présenter l'action perpétuelle et contingente de l'amour de Dieu, en faisant une place à la liberté de l'homme, par opposition au déterminisme, mais avec la condition de limiter la toute-science de Dieu. 2. Leur doctrine sur la nature de Jésus, qui d'après eux est un être participant à un dégré suprême à la nature de Dieu, à laquelle les hommes participent aussi à un dégré très inférieur, qui a quitté une condition céleste, semblable à celle de Dieu, pour manifester ici-bas sa nature sublime, en déployant une vie sainte et semblable à celle de Dieu, dans une condition terrestre conforme non à celle de Dieu, mais à celle des hommes; tout ce mouvement historique, dès la première origine jusqu'à la fin des temps, de la personne du Sauveur, concourant en même temps à son propre développement dans la possession de la vie divine et au salut de l'humanité. — 3. Leurs vues sur le rapport de la passion de Jésus avec le pardon des péchés. Les péchés sont pardonnés d'après eux, moins en considération que par une suite de la mort de Christ; cette mort, manifestation suprême du péché de l'homme, de l'amour de Dieu et de la fidélité de Jésus, étant nécessaire pour que Jésus devint le sauveur de l'humanité, pour que l'homme fût amené au repentir et pour que Dieu pût ainsi lui pardonner, le sanctifier et le sauver. — 4. Leur enseignement sur la nature du Saint-Esprit, selon eux l'esprit de Dieu et de Christ, puissance, vie divine que Dieu communique à l'homme et fait demeurer en lui par Jésus-Christ. — Telles sont les principales idées, qui parmi d'autres encore fournissent un aliment à la polémique. Se maintenant sur le terrain de la libre et religieuse recherche de la vérité, les théologiens de Groningue défendent et développent leurs vues dans un écrit périodique hollandais, paraissant chaque trimestre, fondé par eux en 1837, sous le titre de »*la vérité dans la charité.*" Cet écrit est fort répandu.

M. Scholten enseigne à Leide la dogmatique chrétienne, sous une forme philosophique comme celle de Groningue, mais avec des procédés scientifiques plus rigoureux. Il exerce son action, tant par des leçons suivies par un nombreux auditoire, que par des écrits capitaux. Son livre, sur »*les principes de la doctrine de l'Eglise Reformée, exposée et jugée d'après les sources*," (2 vol. en hollandais, la 3e édition paraît maintenant) est connu hors du pays, en particulier par l'analyse qu'en a donnée M. Busken-

Huët, pasteur Wallon de Harlem, dans la *Revue de Strasbourg*, (1) et par la critique, basée sur cette analyse de Mr. le pasteur Chavannes d'Amsterdam, dans le même recueil (2). Adoptant la distinction connue du *principe formel* et du *principe matériel*, M. Scholten établit, que le *principe formel* de l'Eglise Réformée est de reconnaître l'Ecriture Sainte comme la seule source et pierre de touche de la vérité chrétienne, de discerner la parole de Dieu au sein de l'Ecriture, et d'admettre comme critère de la parole de Dieu dans l'Ecriture le témoignage du Saint-Esprit. Selon lui le témoignage du Saint-Esprit est la conscience de l'accord, qui existe entre la révélation que Dieu opère par l'organe de la raison et du sentiment moral et religieux de l'homme délivré par Christ de l'assujettissement au péché, et la révélation chrétienne contenue dans l'Ecriture." — Le principe *matériel*, c'est dans le vrai sens la profession, que Dieu, et spécialement sa libre grâce par Jésus-Christ, est la seule source du salut. Les développements du système présentent ce principe, comme étant celui de la religion parfaite, posé par Jésus; développé par Paul dans ses débats avec le Paganisme et le Judaïsme; débattu entre Pélage qui le nie et Augustin qui l'exagère; dégagé par le protestantisme des profondes altérations qu'il avait subies dans l'Eglise Romaine; maintenu sur le terrain protestant contre le Socianisme qui le méconnaît; sauvegardé contre l'exagération des Anabaptistes et des Mennonites; développé d'une manière plus complète par l'Eglise Réformée que par l'Eglise Luthérienne; et défendu par l'Eglise Réformée contre les objections des Remonstrants. Ce principe bien compris et dûment suivi dans ses conséquences (il ne l'a pas toujours été par les Réformés) ne conduit pas à reconnaître de l'antagonisme entre la causalité de Dieu et la spontanéité de l'homme; il n'exclut pas la liberté morale, en entendant celle-ci comme la puissance de l'homme, régénéré par Christ, d'accomplir la loi de sa nature; car affranchie de la servitude du mal par la communion avec Dieu, la volonté humaine se dirige invariablement et spontanément vers le bien. Quoiqu'identique avec celui de la souveraineté absolue de Dieu, et conséquemment avec le déterminisme, ce principe n'est point en contradiction, avec la justice, la sainteté et l'amour de Dieu; il n'oblige point, pour sauver l'honneur de ses perfections divines, de recourir à la ressource insuffisante d'un infralapsarisme inconséquent, comme l'a fait le Synode de Dordrecht; mais il porte

---

(1) *Revue de Strasbourg*, III, 156, IV, 65.

(2) *Ibid*, IV, 214.

à admettre le rétablissement final de toutes choses, l'*apocatastase*, comme la fin suprême, comme l'aboutissant du plan éternel de Dieu.

Quelque soit le jugement porté sur les vues de l'auteur, on reconnaît généralement à l'ouvrage le mérite d'une profondeur de vues, d'une richesse, et d'une clarté d'expressions peu communes. Développant les principes jusque dans leurs dernières conséquences, et les dégageant des inconséquences qu'il repousse, l'auteur traite presque de tous les points de la théologie chrétienne théorétique. — On retrouve l'ensemble de ses idées à ce sujet, en d'autres termes sa dogmatique chrétienne, dans un écrit latin, qu'il a fait imprimer à l'usage de ses auditeurs: »*Dogmaticae Christianae initia, in auditorum usu; pars formalis*, 1853, *pars materialis* 1854." Nous allons en extraire quelques propositions importantes. — La *partie formelle* appuye sur la distinction à faire entre *φανέρωσις*, la vérité extérieurement manifestée par Dieu dans la nature, l'histoire, la prophétie ou des événements extraordinaires, et *ἀποκάλυψις*, ou cette vérité subjectivement reconnue par l'homme. La foi, c'est l'acte par lequel la raison humaine saisit la vérité manifestée par Dieu; la foi *εἰς χριστόν*, l'acte par lequel l'homme uni à Jésus devient participant de la vie divine et de la vérité manifestées en Christ; elle naît, lorsque l'âme éprouve l'efficacité de la vérité; car affiliée à Dieu l'âme est attirée par le vrai et le divin, visibles en Jésus, et elle est conduite ainsi à reconnaître en lui le Christ, le fils de Dieu. La foi, indépendante de toute autorité extérieure quelconque, n'est dirigée que par l'autorité de la vérité. — La *partie matérielle*, présente successivement: 1. *La connaissance de Dieu. Théologie. Fondement de la religion.* La providence inséparable de la prédestination. L'infinité de Dieu n'est pas limitée par la péché ni par la liberté de l'homme. Cette liberté, puissance de l'homme d'accomplir la loi de son être, ne limite pas davantage la toute-science de Dieu. — 2, 3. *La connaissance de l'homme créé à l'image de Dieu. Origine de la religion. La connaissance de la chute et du péché. Dépravation de la religion. Anthropologie.* L'homme est créé *à l'image de Dieu*, c. a. d. il est destiné à former dans son union avec Dieu et par la libre impulsion de sa nature spirituelle, sa vie et ses moeurs à la ressemblance de Dieu; c'est ce qui constitue la vraie religion. Le *péché* est une absence de la vie spirituelle, une négation de ce que l'homme doit être d'après sa nature. Le péché est une nécessité de sa condition actuelle: participant à la vie animale et à la vie spirituelle, l'homme ne peut être formé à faire dominer celle-ci sur l'autre, que par des

combats et des luttes, où il ne se peut pas qu'il n'ait pas quelquefois le dessous. Cette nécessité de pécher n'est point une infraction au conseil éternel de Dieu; car dans le gouvernement du monde Dieu n'est pas dépendant du libre arbitre des hommes; mais le péché est une maladie, née dans le genre humain sous le gouvernement de Dieu, et destinée à être vaincue un jour sous ce même gouvernement, par la force innée que possède l'homme de se former continuellement à l'image de Dieu. — 4. *La connaissance de Jésus Christ. Christologie. La manifestation de la religion parfaite.* En Jésus, homme parfait, il y a eu comme une nouvelle création de la vraie vie religieuse viciée par le péché. Par l'excellence de sa nature morale, bien qu'exposé à beaucoup de tentations, *il n'a pas pu* ne point imiter Dieu. *Il a pu* accomplir ainsi l'acte de la suprême obéissance; il a eu la puissance de laisser sa vie. Il a été l'image parfaite de Dieu, l'homme-dieu. Dieu et l'homme, bien que les natures soient distinctes, se sont montrés unis en Jésus de telle sorte, que Dieu s'est manifesté par la perfection de la nature humaine, et que l'homme développé et rendu accompli à la ressemblance de Dieu, présente une image parfaite de la divinité. — 5. *Rédemption et salut par Christ. Sotériologie. Restauration de la religion.* L'excellence et l'efficacité de la religion sont devenues visibles, surtout dans la mort de Jésus, comme dans l'obéissance accomplie envers Dieu. Cette efficacité de la religion passe par la foi dans les fidèles; cette foi est telle que, une fois enté sur Christ, on ne peut plus déchoir entièrement. — Dès lors cette foi lui est réputée justice. Car elle n'est autre chose que la vie religieuse du croyant, semblable à la vie religieuse de Christ, non en acte encore, mais en puissance. Non seulement Christ *veut* et *peut* être le Sauveur de ceux pour qui il est mort, mais il l'*est* en effet. Telle est l'efficacité de la vérité et de la vie religieuse manifestées par Christ, que la nature de l'homme ne peut pas y résister à la longue. Lorsque Christ sauve par sa vie, sa mort, sa résurrection, c'est par l'effet du conseil éternel de Dieu, déterminé par sa grâce infinie. La *vocation* ne consiste pas dans l'invitation à venir vers Christ, mais dans l'acte même par lequel Dieu conduit l'homme à la foi. — 6. *De l'Eglise. Ecclésiologie. Conservation et propagation de la religion.* Pour conserver et propager la religion, Jésus a promis le Saint-Esprit. C'est l'esprit de Dieu, ou Dieu, tel qu'il vit, opère et se manifeste en Christ luimême et dans l'Eglise sanctifiée par Christ, qui est chez tous le principe et la source de la vie religieuse. — 7. *De la vie future. Eschatologie. La religion accomplie et triomphante.* L'abnégation

que fait l'homme de lui-même étant un effort vers la vie spirituelle, l'acte suprême de cette abnégation, accompli par Christ dans sa mort, n'a pas pu éteindre sa vie, mais a dû la développer dans une plus haute perfection. C'est donc la propriété de la vraie vie de l'homme, restaurée par Christ, de briser les liens de la mort. En Christ l'homme a déjà passé de la mort à la vie. La félicité et la misère à venir seront dans le plus étroit rapport avec la vie religieuse ou irréligieuse dans l'existance présente. Le rétablissement final de toutes choses est une conséquence de l'efficacité de l'esprit de Christ; il semble avoir été enseigné par lui; il est conforme à la nature spirituelle de l'homme; il est en rapport nécessaire avec la sainteté et l'amour de Dieu, incompatibles avec la durée éternelle du mal.

L'ensemble et les détails de ce remarquable système continuent de trouver de chauds partisans et d'ardents adversaires. On s'élève contre le déterminisme décidé qui y domine, et que l'on juge inadmissible, malgré la solution, censée problématique elle-même, de l'apocatastase. On combat la définition qui y est donnée de la liberté; cette définition paraît à plusieurs une négation de la liberté même. On déclare ne pas trouver dans ce système une exposition juste et complète des principes de l'Eglise Réformée. Si l'infralapsarisme, qui après avoir été admis par le Synode de Dordrecht, a généralement prévalu dans l'Eglise Réformée, est en désaccord logique avec le dogme de la prédestination, on soutient que ce n'est pas une inconséquence, mais l'effet d'un principe de l'Eglise Réformée; celle-ci plutôt que de vouloir atteindre à toute force à l'absolu dans sa théorie des profondeurs divines, a senti qu'il ne fallait pas sacrifier la liberté morale de l'homme, tout en maintenant la souveraineté de Dieu. La Christologie, les idées sur l'autorité en matière de foi, en un mot, la plupart des points de ce système fortement trempé, continuent d'être le sujet de débats philosophiques et exégétiques à des points de vue quelquefois très divergents.

La théologie professée à l'académie d'Utrecht, a, comme celles de Groningue et de Leide, une tendance caractéristique. Comme cette théologie est en général toute conforme aux traditions de l'Eglise, il n'est pas nécessaire de l'exposer en détail pour en donner une idée. L'attachement aux traditions de l'Eglise est plus ou moins héréditaire dans les études théologiques d'Utrecht. Et cette tendance y a pris dans les derniers temps un nouveau développement, depuis que feu le Professeur Royaards a su donner par des travaux d'un grand mérite, un utile élan à

l'étude de tout ce qui touche à l'Eglise Neerlandaise, avant comme après la réformation. M. Vinke qui enseigne la dogmatique à Utrecht, a publié en 1846, *Libri Symbolici Ecclesiae Reformatae Nederlandicae.* Persuadé que ces livres contiennent la vraie doctrine révélée, tout en les subordonnant à l'analogie de cette doctrine comprise dans les Saintes Ecritures, l'auteur les considère comme l'une des sources de la Théologie Dogmatique de l'Eglise Neerlandaise. C'est dans cet esprit qu'est rédigé *Theologiae Christianae Dogmaticae Ecclesiae Reformatae Neerlandicae compendium; in scholarum suarum usum scripsit*, *H. E. Vinke*, *part:* I, II, 1853, 1854. On y rencontre un exposé de la doctrine de l'Eglise Neerlandaise, telle que l'auteur la trouve dans les livres symboliques; mais il la développe d'après les Ecritures, dont l'origine et l'autorité sont la base de la foi de l'Eglise; il la complète et la rectifie d'après cette norme, là où il y a lieu. C'est ainsi qu'après les déclarations des Confessions sur les Ecritures et sur le témoignage du Saint-Esprit, (ni notre esprit, ni notre sentiment, mais le Saint-Esprit, attestant d'une manière particulière la divine autorité des Ecritures dans le coeur de ceux qui sont éclairés par lui), il est suppléé à l'insuffisance des livres Symboliques par des arguments ultérieurs. L'argumentation porte sur la foi à mettre dans les écritures tant au point de vue humain qu'au point de vue divin, en se fondant à ce dernier égard, pour le Nouveau Testament sur l'autorité divine de Jésus et sur l'inspiration des apôtres, inspiration consistant dans une direction et un secours divins et particuliers, qui les ont rendus exempts d'erreur dans la prédication de l'Evangile. — L'exposition de la théologie a lieu dans l'ordre présenté par la formule du Baptême. *Le Père.* L'action de sa toute-science ne se laisse point définir; malgré l'antagonisme apparent entre la toute-science et la liberté de l'homme, l'une et l'autre demeurent points fondamentaux. Le péché n'est point une nécessité de la nature humaine. Dieu a créé l'homme bon. La prédestination est infralapsaire; c'est la volonté de Dieu de sauver gratuitement les hommes en Christ, c. a. d. ceux qui croient en lui, et de retirer le salut aux incrédules et aux rebelles. La fin suprême du décret divin est un mystère qui reste encore à dévoiler, et qui sera dévoilé par l'accomplissement final du règne de Christ. — *Le Fils.* Dans sa *Christologie* l'auteur maintient la préexistence divine de Jésus. Venu du Père vers les hommes pour leur être de sa part sagesse, justice, sanctification et rédemption, il a rempli son oeuvre en vivant au milieu des hommes et en formant ainsi en eux une vie nouvelle. Par ses souffrances et sa mort qu'il

a subies en notre place, il nous a obtenu le pardon de nos péchés; entre cette mort et ce pardon il y a un rapport immédiat, un rapport de causalité, un rapport non seulement de nécessité subjective quant à nous, mais encore de nécessité objective quant à Dieu. Toute cette partie est traitée à l'aide d'un examen consciencieux des paroles de Jésus et de celles de ses apôtres (On a sur ce point un travail remarquable du même auteur, couronné par la Société de la Haye en 1835). — Christ élevé dans la gloire poursuit son oeuvre. Il la poursuit personnellement, et non uniquement par l'efficacité de l'oeuvre qu'il a accomplie pendant sa vie terrestre. — La 3e partie sur le *St. Esprit* n'a pas encore paru. — Quant à *la vraie foi Chrétienne*, M. Vinke a déclaré dans une récente publication, qu'elle a pour objet Dieu, établissant son Fils sur le monde comme Sauveur et Seigneur, l'envoyant aux hommes, lui rendant témoignage par l'Evangile, nous montrant en lui son amour et se manifestant en lui. Cette foi consiste à recevoir cette vérité par l'intelligence et le coeur, par l'âme toute entière, à nous en pénétrer, de manière à ce qu'elle nous fasse demeurer en Dieu par Jésus-Christ, avec une ferme assurance en lui, et avec des effets naturels de consolation, de sanctification et de renoncement à nous-mêmes. Celui qui a cette foi, est vrai Chrétien et vrai membre de l'Eglise réformée; il est admissible à y être pasteur et docteur; et nul n'a le droit de l'exclure, soit qu'il se conforme aux livres symboliques, soit qu'il déclare ne pas pouvoir admettre et enseigner ce qui dans ces livres lui paraît moins conforme avec les Ecritures, ou en dépasser le contenu. Avec cette foi, il peut y avoir support fraternel, profit mutuel au sein de la divergence des vues; et il n'y a que de son action salutaire dont l'Eglise agitée puisse attendre le retour de la paix. — Le Professeur d'Utrecht a exprimé ces idées dans un discours académique, publié sous le titre » *Oratio de verae fidei Christanae notione, nostris praesertim temporibus, memoriâ tenendâ et in omnium animis imprimendâ, habita Trajecti ad Rhenum a. d. XXVI in Martii a.* 1853, *quum magistratum academicum iterum deponeret.*,

L'exposé que nous venons de donner, montre assez qu'il y a au milieu de nous une grande divergence de vues théologiques; elle entretient entre nos principaux théologiens une controverse qui est animée et approfondie, en général fraternelle et souvent fructueuse. L'estime que l'on se conserve mutuellement au milieu des débats, ne peut pas être toujours de la sympathie, surtout quand il s'agit

de ces points de la théologie que l'on considère comme étant les points essentiels de la religion. A cet égard les rapports sont plus difficiles entre la grande majorité de nos théologiens et une minorité également composée d'hommes de science et de foi, qui désapprouvent l'esprit qui selon eux préside en général aux études théologiques chez nous, et s'opposent surtout aux deux premières tendances que nous avons signalées. Toutes ensemble leur paraissent entachées, soit d'un humanisme limpide mais sans profondeur, soit d'un idéalisme trop ardu, soit d'un manque de profondeur spirituelle. Ils leur reprochent en général de méconnaître ou du moins de ne pas assez approfondir l'essence même de la vérité chrétienne, telle qu'ils la trouvent toujours le mieux et le plus fidèlement exprimée dans les dogmes traditionnels de l'Eglise et dans ses confessions de foi. Cette désapprobation commune et hautement exprimée forme entre ceux qui la partagent comme un lien d'association. On trouve parmi eux des hommes éminents dans l'Eglise et dans l'Etat. Nous ne citons que deux noms, trop connus pour les passer sous silence; ceux de M. M. Groen van Prinsterer et Da Costa; M. Groen, orateur, historien, écrivain du premier ordre, qui a exposé ses vues religieuses, politiques et ecclésiastiques avec le talent le plus remarquable dans plusieurs publications, entr'autres dans celles qui ont pour titre: »*Incrédulité et révolution*" et »*le droit de l'Eglise Réformée.*" Da Costa, poëte, théologien, homme d'étude et de progrès dans la voie que son âme ardente et religieuse lui trace. Ses nombreux écrits sur les parties essentielles de l'Ecriture continuent d'être accueillis avec intérêt par les hommes appartenant aux nuances théologiques les plus opposées. — Unanime dans la plainte, on l'est moins à l'égard du remède à appliquer. — Les uns croyent qu'il faut s'en tenir bien plus rigoureusement et plus complètement, qu'on ne le fait, aux livres symboliques. La doctrine y contenue est la propriété de l'Eglise; c'est le droit de l'Eglise d'exiger de ses pasteurs qu'ils respectent et défendent sa propriété. Pour cela on ne voudrait pas cependant insister sur une adhésion toute littérale soit aux formules, soit même au fonds de tel ou tel dogme contenu dans les confessions. — Les autres, faisant une part plus grande au progrès dans l'intelligence de la vérité, veulent que l'Eglise cherche pour sa foi une formule, où il y ait autant de profondeur, de vérité et de vraie conformité avec la foi de l'Eglise, qu'en eut selon eux la formule conçue dans le siècle de la Réformation; ils veulent que l'Eglise la cherche dans la voie de la science et de la foi, en tenant un compte sérieux de la vérité renfermée dans ses constantes tra-

ditions dogmatiques, et en se gardant ainsi de ce qu'ils appellent le défaut des tendances qu'ils condamnent. Les inculpés se défendent, et reprochent à leurs adversaires soit l'insuffisance de leurs procédés scientifiques, soit l'inconséquence qu'il y a à vouloir astreindre les autres à l'ensemble d'un système, dont ils abandonnent eux-mêmes des points essentiels. Après la réponse, la replique! et des deux côtés la lutte est quelquefois vive, trop vive.... A ces débats sur le dogme se rattachent de près des controverses sur le système suivi dans l'instruction primaire, combattu par les opposants comme disposant la jeunesse à une direction d'esprit qu'ils déplorent, — ainsi que sur l'hiérarchie actuelle de l'Eglise. Ils la désapprouvent comme portant obstacle à cé que la tendance qu'ils représentent, obtienne dans l'Eglise sa place et son droit. — Il est dans la nature de débats sur de pareilles questions, de ne pas se renfermer dans l'enceinte du monde théologique, mais d'entrainer dans leur mouvement tous ceux qui se croyent capables de comprendre les questions de religion et d'Eglise, et même d'exciter le grand public à y prendre une part où il y a souvent moins de lumière que d'ardeur. Ces débats entretiennent des tiraillements, des antipathies ecclésiastiques qui, bien que peut-être dans une moindre mesure, existent ici comme partout. On nous dispensera d'en tracer l'histoire. Il faudrait reprendre de haut pour en signaler l'origine; et de si haut qu'on s'y prît, on ne découvrirait que le développement de germes déjà existants. Qu'il suffise de dire, que l'origine, les éléments, les phases diverses, les douleurs, les écarts, les bons fruits aussi de nos agitations ecclésiastiques, sont à peu près les mêmes qu'ailleurs. Et l'appréciation de toutes ces choses diffère, comme partout, selon le point de vue de chacun. — Qu'on ne croye pas cependant que l'opposition soit scission, et qu'à côté même de sérieux différends, on refuserait de remarquer les points sérieux aussi, sur lesquels on peut se rapprocher et s'entendre. Il n'est pas rare de voir les mêmes théologiens, qui se combattent dans leurs directions divergentes, fraternellement unis à d'autres égards, et cordialement associés pour des oeuvres d'Eglise. Notre corps Wallon compte parmi ses pasteurs, compte dans le collège qui dans ce moment vous trace cet exposé, des hommes appartenant à des nuances très-diverses; mais cette diversité ne nous empêche pas de fraterniser, et très-sincèrement. C'est notre commune prière, que le Seigneur nous guide dans la vérité par son esprit et par sa parole; et c'est pour nous un sujet de joye et de reconnaissance, de voir

que l'Assemblée annuelle des pasteurs de nos Eglises aît droit de revendiquer comme titre et drapeau de ses oeuvres le nom de *Réunion!*

Nous ne disons pas pour cela, que l'accord soit près de renaître dans notre monde théologique. Nous ne nous dissimulons pas ce que les différends ont de profond, ce que les débats ont de grave. Il ne s'agit pas de simples querelles de théologiens. Les questions les plus sérieuses, les plus importantes pour la vie religieuse de l'homme, sont agitées. Sur le terrain de la recherche de la vérité, se présente d'une part, la raison de l'homme et ses droits; de l'autre, la parole de Dieu et la soumission qui lui est due. Dans l'explication des faits et des phénomènes visibles ou invisibles de la vie extérieure et de la vie intime, on retrouve toujours la liberté morale de l'homme vis à vis de la souveraineté de Dieu. Dans la grande question de la rédemption, d'une part la puissance de notre nature morale pour vaincre en Christ le péché qui nous est inhérent; de l'autre, cette nature morale profondément corrompue par le péché, mais obtenant grâce et régénérée par Christ par des moyens dont nous ne pouvons sonder le mystère. Tant qu'on n'aura pas trouvé, et certes on en est encore loin de nos jours, la solution qui réunira dans une haute unité l'antagonisme apparent de ces contrastes, qui semblent s'exclure, et qui ont cependant, l'un et l'autre, leur vérité, les hommes sérieux et religieux, partout en nombre, surtout chez nous, prendront l'une ou l'autre des alternatives pour point de départ, chacun selon la tournure de son esprit ou l'inspiration de son coeur. Ils chercheront à la concilier avec la thèse opposée à laquelle on conteste de moins en moins sa valeur et sa vérité. Mais chacun étant préoccupé des exigences de son propre point de vue, il sera en général difficile de tenir assez de compte des exigences du point de vue opposé. La part qu'on fera à ce dernier, ne satisfera point ceux qui y tiennent d'entrée. Les moyens de s'entendre seront en défaut, à moins de concessions de principes interdites par la conscience. On continuera de manifester, de défendre et de combattre des convictions opposées avec sérieux, avec persistance et quelquefois avec trop d'ardeur. Mais ces luttes, où il est toujours douloureux de trouver des traces de l'humaine infirmité, n'en ont pas moins leur source dans la conscience religieuse et dans l'amour de la vérité; ce qui est selon Dieu.

C'est là ce qui nous fait penser que les différends théologiques, chez nous, comme ailleurs, sont bien plus sérieux et plus profonds que ne le seraient de simples querelles de parti, et

que nous sommes encore loin du terme de la lutte. Mais c'est là aussi ce qui nous empêche de voir cet état des choses avec trop d'inquiétude et de douleur. Il importe infiniment que, purs de toute injustice et des amertumes de l'esprit de parti, comme aussi de toute concession à l'esprit du temps, de toute captation de la faveur des hommes, les débats soient toujours sincères et vrais, et que leur forme demeure fraternelle et digne de la sainteté du sujet. Si à cet égard il reste chez nous comme ailleurs beaucoup à désirer, nous nous réjouissons cependant de pouvoir citer, dans toutes les tendances, des exemples d'une controverse telle qu'elle convient entre Théologiens et entre frères. Puissions-nous, en poursuivant nos controverses, avoir de plus en plus pour devise et pour règle, *ἀληθεύειν ἐν ἀγάπῃ*. Nous ne pensons pas qu'alors même on sera près de s'entendre; mais nous pensons qu'alors chacun de ceux qui sont appelés à prendre une part active au mouvement Théologique, suivant dans la recherche de la vérité en Dieu et en Christ une direction, conforme à son individualité intellectuelle et morale, aura sa part et sa place utiles dans l'oeuvre d'ensemble qui s'opère dans l'Eglise du Seigneur. Sous la direction souveraine du Chef de l'Eglise, au milieu et par le moyen même de la diversité des esprits, cette œuvre de développement et de progrès s'accomplit en faisant sortir l'unité véritable de la lutte des antagonismes actuels, en procurant à la vérité un triomphe de jour en jour croissant sur toutes les infirmités d'esprit et de coeur qui nous empêchent de la distinguer dans son unité et sa perfection absolues. Ainsi arrivent les temps où Christ verra tous ses ennemis sous ses pieds et où Dieu sera tout en tous. Jusque-là l'Eglise sera militante. Nous ne déplorons donc pas trop les luttes actuelles. Mais nous prions le Seigneur, en faveur de chaque partie de l'Eglise, pour celle de notre pays, comme pour celle où le Seigneur vous appelle à travailler et à vivre, qu'il nous donne à tous de combattre le bon combat.

Nous terminons ici notre exposé de l'état ecclésiastique, religieux et scientifique de l'Eglise Réformée de notre pays. Obligés de nous borner à quelques traits principaux, nous avons choisi ceux qui nous ont paru propres à intéresser nos frères à l'étranger, tout en les rattachant à quelques souvenirs historiques qu'ils ont pu conserver de notre Eglise d'autrefois. Trop incomplet en même temps que trop étendu, (défauts insépara-

bles d'une oeuvre comme la nôtre) notre exposé peut servir du moins à faire connaître un peu mieux une Eglise, qui, après avoir compté pour beaucoup, compte trop peu maintenant dans le mouvement de la chrétienté réformée. Il peut servir aussi à ouvrir une série de renseignements de détail, si ces premières communications en faisaient naître le désir. Quant à nous, communautés Wallonnes dans l'Eglise Réformée des Pays-Bas, nous n'avons pas tracé ici notre propre histoire; nous n'avons touché qu'en passant à ce qui nous concerne; et même nous nous sommes complètement effacés dans l'exposé des temps actuels. Ce n'est pas que nous n'ayons aussi notre vie à nous, ni que nous estimions que la connaissance en fût sans intérêt pour nos frères de la langue française, quand même ils ne compteraient pas parmi nos pasteurs actuels, des concitoyens, des parents et d'anciens compagnons de service. Plus tard, s'il y a lieu, nous pourrons parler de nous mêmes. Mais pour le moment, formant, comme nous le faisons, l'un des corps de l'Eglise de notre patrie, en même temps que liés avec les Eglises réformées des pays de la langue française, tant par la langue, que par les affections héréditaires et les souvenirs personnels d'un grand nombre d'entre nous, nous avons à coeur de remplir un désir et un devoir, en donnant par cet exposé une voix à la Hollande réformée, auprès de ceux avec qui nous avons des relations naturelles. Nos avons voulu aller ainsi au devant de leurs voeux, si, mieux connus de nous par la grande publicité de ce qui s'écrit dans leur langue, ils désirent à leur tour nous connaître un peu mieux. — En même temps c'est une preuve de notre désir de faire revivre la correspondance fraternelle et utile, que nos anciens Synodes Wallons ont entretenue autrefois avec les Eglises de la France et de la Suisse; c'est un essai pour la recommencer. Si ces anciennes communications peuvent renaître, si à défaut de réunions personnelles, désirables sans doute, mais difficiles et rares, il peut s'établir une correspondance réciproque et régulière, cette correspondance ne pourra qu'avoir de l'intérêt et du fruit. Ce n'est pas dans l'isolement, mais c'est par des relations sérieuses et fraternelles, que, malgré l'éloignement, on apprend à se connaître, à s'estimer et à s'aimer. C'est par là aussi que se forme et s'alimente dans l'Eglise cette vie commune, également source de vie pour chacune des parties. Toutes sont membres du corps de Christ. Chaque sincère tentative pour y faire circuler et y augmenter la vie, ne répondrait-elle pas à la pensée de son Divin Chef! ne pourrait-elle pas servir à sa gloire!

Et maintenant, chers et honorés frères, nous vous recommandons, comme nous-mêmes, à Dieu et à la parole de sa grâce, lequel est puissant pour achever de nous édifier et pour nous donner l'héritage avec tous les saints. — Recevez nos salutations fraternelles.

Vos dévoués frères en Jésus-Christ notre Seigneur.

La Commission pour les affaires des Eglises Wallonnes des Pays-Bas.

AMSTERDAM,
Juillet 1855.

TABLE DES MATIÈRES.

EXPOSÉ HISTORIQUE DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DES PAYS-BAS.

Temps Passés.

Premier Siècle.

Second Siècle.

Troisième Siècle.

Temps Actuels.

Ordre Ecclésiastique.

Vie religieuse et Ecclésiastique.

Etudes Théologiques.

DESCRIPTION

DE LA CRIMÉE.

Strasbourg, imprimerie de Veuve Berger-Levrault.

DESCRIPTION

DE LA CRIMÉE

SURTOUT AU POINT DE VUE

DE SES

LIGNES DE COMMUNICATION.

MONOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

PAR

M. J. H. SCHNITZLER,
Ancien directeur de l'**Encyclopédie des Gens du Monde**, Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, chevalier de la Légion d'Honneur, etc.

AVEC UNE CARTE.

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES,

PARIS, Rue des Saints-Pères, 8. | STRASBOURG, Rue des Juifs, 33.

1855.

PRÉFACE.

Au point de vue patriotique, qui était le mien, j'arrive peut-être un peu tard pour donner au public et à l'armée une description de la Crimée; mais des travaux du genre de celui-ci ne s'improvisent pas, et, peu libre de mon temps, je n'ai pu lui consacrer que les rares moments que mes devoirs journaliers ne réclamaient pas impérieusement. D'ailleurs on verra, dans le mémoire placé en tête de ce volume que ce dernier devait d'abord se restreindre à une brochure de quelques feuilles, accompagnée d'une carte, et que j'ai modifié mon plan après l'impression déjà commencée. Il ne s'agissait primitivement que d'une monographie tout à fait spéciale, d'une espèce de guide-manuel à mettre aux mains des chefs et officiers de notre brave armée d'Orient au moment où elle pouvait être appelée à faire, au lieu du siége de Sévastopol seulement, une campagne de Crimée, et peut-être dans la partie montagneuse de la presqu'île, encore peu connue parmi nous. Mais ensuite le plan de l'ouvrage s'est agrandi par le désir que j'avais et que mon éditeur partageait, de donner à ce petit volume un intérêt plus durable que celui qui tenait aux circonstances actuelles, si graves, si solennelles, mais pourtant passagères et pouvant amener à leur suite des phases diverses et inattendues.

Ainsi une monographie très-spéciale s'est transformée en une description plus générale, bien que conservant le même caractère scientifique.

Au reste, je n'ai point eu l'avantage de visiter moi-même la Crimée : j'ai dû laisser échapper l'occasion qui s'est présentée[1] de fouler cette terre classique et qui occupe une si grande place dans l'histoire. Je n'ai donc pas la prétention de rien dire de bien neuf à son sujet, et ma tâche se bornera presque exclusivement à résumer les nombreux rapports de voyageurs qui sont sous les yeux du public et auxquels j'étais à même d'ajouter encore une relation manuscrite due à un homme supérieur, ami de mes études, mais qui ne m'a pas permis de livrer son nom au public.

En effet, et malgré les apparences, malgré ce qui s'est dit récemment au sein du Parlement britannique, ou dans une brochure française qui vient de faire quelque bruit à l'étranger, la Crimée n'est nullement une terre inconnue. Mais les renseignements abondants que l'on possède et que, depuis l'antiquité, les siècles ont accumulés, ne paraissent pas avoir assez fixé l'attention pour entrer dans le domaine public ; les gouvernements eux-mêmes semblent avoir été pris au dépourvu par l'événement mémorable du 14 septembre 1854 ; au moins le leur a t-on reproché énergiquement en Angleterre. Ce qui, en tout cas, atténue leur tort, c'est que les importants travaux dont ils auraient pu faire leur profit n'ont point, jusqu'à ces derniers temps, été résumés et soumis à une discussion critique et contradictoire : or, le vrai y était mêlé d'erreurs et à

1. Voir dans le texte, p. 32.

l'utile y était allié le superflu. Les voyageurs eux-mêmes ne paraissent pas toujours avoir eu connaissance des relations de tous leurs devanciers; plusieurs, dans le cas contraire, se seraient certainement abstenus d'ajouter encore un livre à tant d'autres livres souvent plus exacts ou plus complets que le leur.

Il était donc utile de rappeler les travaux déjà publiés, d'en soumettre les éléments à une révision critique, d'en faire un classement nouveau, en les disposant de telle sorte qu'ils devinssent d'un usage commode dans les circonstances actuelles.

En parlant avec sévérité de quelques ouvrages des autres, je me sens pressé de faire un humble aveu au sujet de l'un des miens. Peut-être ai-je à m'accuser d'avoir contribué de ma part à faire passer pour incomplètes les notions qui nous sont acquises sur la presqu'île Taurique. Car rien n'est malheureusement plus insuffisant que la description que j'ai autrefois donnée de cette région, si intéressante, dans un livre qui pourtant a été accueilli avec faveur par le public[1]. Comme je ne

1. *La Russie*, *la Pologne et la Finlande, tableau statistique, géographique et historique;* Paris, 1835, in-8°. Une édition de quinze cents exemplaires a été épuisée au bout de peu d'années, et l'ouvrage, annoncé par le *Journal des Débats* dans trois grands *premiers-Paris* de M. Saint-Marc-Girardin, a reçu des éloges même à la tribune de la Chambre des pairs.*

Afin de faire voir que, si, dans ce complément de la *Statistique générale de la Russie,* la description de la Crimée était faible, celles des autres gouvernements ne l'étaient pas au même degré, il me suffirait de rappeler cette circonstance que l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg leur a fait l'insigne honneur, ainsi que le très-regrettable M. de Fuss, secrétaire perpétuel, a bien voulu m'en informer, de les adresser aux gouverneurs de ces mêmes provinces, avec invitation d'en faire la base d'un travail officiel plus complet; mais peut-être, sans manquer à la modestie, me sera-t-il

* Rapport de M. le baron de Gerando sur la création, au Collége de France, d'une chaire de littérature slavonne.

voudrais pas que l'on jugeât sur cette partie, un peu rudimentaire, je le répète, tout le reste du volume, j'ai besoin de dire ici, si on veut bien l'entendre, ce qui explique et excuse peut-être l'infériorité évidente non-seulement des pages consacrées au gouvernement de Tauride, mais de tout le 3me chapitre du Livre II, relatif aux populations turques et tatares.

Ce chapitre commence à la p. 658, qu'on veuille bien faire attention à ce chiffre. J'avais déjà dépassé les bornes d'un volume ordinaire, et il me restait beaucoup à dire avant d'être à la fin. Or j'avais annoncé un volume unique, et il ne m'était pas permis de l'enfler

permis de dire un mot de plus. Oublié et resté à l'écart, les témoignages de haute approbation émanés des hommes les plus compétents sont pour moi comme une espèce de justification que cette disgrâce semble nécessiter. C'est à ce titre que je livre ici à la publicité la lettre suivante qui fut adressée à mon éditeur, le 19 novembre 1834, par feu le prince Dimitri Vladimirovitch Galitsyne, général en chef et gouverneur général de Moscou, au moment où le livre parut; lettre dont je conserve précieusement l'original.

« Monsieur, veuillez recevoir mes sincères remercîments pour l'envoi de « la brochure qui donne une description de Moscou. Ce petit écrit étant un « extrait de la Statistique de Russie par M. Schnitzler, sera d'une grande « utilité pour les voyageurs. Tous ceux qui ont lu cette Statistique *, ne peuvent « que rendre justice aux travaux de cet écrivain; peu d'auteurs, sans même « en excepter les auteurs russes, ont rempli leur tâche aussi honorablement. « Plusieurs articles assez difficiles à traiter y sont développés avec justesse « et témoignent des peines et travaux qu'il a dû entreprendre pour composer « cet ouvrage. Vous, Monsieur, vous méritez la reconnaissance de mes com- « patriotes pour avoir entrepris de publier cet utile ouvrage; pour ma part, « veuillez en recevoir mes sincères remercîments.....

« Veuillez recevoir, etc. » Prince D. GALITZIN.

Je conserve aussi dans mes petites archives une lettre semblable du comte Rehbinder sur la partie consacrée à la Finlande, dont il était le secrétaire d'État ou ministre dirigeant, et plusieurs autres de l'illustre comte Cancrine, alors ministre des finances, lettres toutes remplies d'une appréciation bienveillante et pleine d'encouragement.

* Le prince veut parler ici de la *Statistique générale*, publiée en 1829. La Statistique spéciale, qui porte le titre indiqué plus haut, et dont la description de Moscou était un extrait, publié comme spécimen, n'avait pas encore vu le jour.

outre mesure; même en m'interdisant les détails, j'arrivai jusqu'à la page 744; je ne me serais pas arrêté à la p. 800, si je ne m'étais résigné à tout écourter.

Dans le présent volume, j'ai dû chercher à être complet, du moins à mon point de vue, et sauf la partie historique dont j'ai l'intention de m'occuper ultérieurement. Je me suis entouré des matériaux les plus riches, et, je puis ajouter, les plus récents aussi bien que les plus anciens. J'ai comparé entre elles les différentes relations de voyages, j'en ai vérifié les données en les rapprochant les unes des autres, et, parmi elles, j'ai choisi ce qui me paraissait le plus exact, sans rien m'approprier, laissant à chacun, comme je le voudrais pour moi-même, le mérite de ses recherches. Je cite souvent, trop peut-être au gré de bien des lecteurs, et je fais de tous côtés des emprunts, qui seront la meilleure partie de cet opuscule. Je prie les auteurs dont les richesses sont venues au secours de mon indigence de recevoir ici mes remercîments les plus sincères. Comme la modification du plan a disséminé sur toutes les pages des données qu'on voudrait plutôt avoir réunies, on fera bien de consulter sur toutes les matières importantes le Répertoire alphabétique qui termine le volume et qui en indique tout le contenu; répertoire d'ailleurs destiné à faciliter toutes les recherches, à faire trouver, sans perte de temps, l'emplacement et connaître la nature même du plus humble village, s'il peut s'y rattacher un intérêt quelconque.

Les mesures sont toutes exprimées en kilomètres ou en verstes russes, unités itinéraires qui diffèrent peu entre elles (voir p. 4, note 3). Avec les lieues et les milles,

on donne des indications incertaines et trompeuses, à moins qu'on ne précise très-nettement, comme l'a fait entre autres Balbi dans sa Géographie, de quelles lieues, de quels milles on entend parler.

Les noms sont écrits de la manière dont il faut les prononcer en français, sans surcharge de lettres inutiles. C'est le système que j'ai invariablement suivi dans mes écrits, sans prétendre au mérite de l'avoir inventé, car dès le siècle dernier on le suivait en France, de préférence au système emprunté à l'orthographe allemande. Les noms ou parties de noms qui reviennent fréquemment dans la géographie de la Crimée, ont été expliqués dans un petit vocabulaire tatar ou plutôt turc formant la 15me ou dernière note additionnelle.

Pour plus de clarté, une carte a été jointe à ce volume. Elle a été dressée avec le plus grand soin, surtout à l'aide de celle de M. de Kœppen, qui, toutefois, ne se rapporte qu'à la partie méridionale de la Crimée. Pour la partie du nord, beaucoup plus étendue, je me suis servi de la carte de M. Démidof et de celle de M. Hantke, publiée en Allemagne; et, à la fin de ce travail, j'ai pu utiliser encore la carte dressée, en 1854, par le Dépôt de la guerre d'après celle de l'État major général de Russie. Toutefois, le même système d'orthographe a encore été appliqué, et tous les détails inutiles ont été supprimés.

Avant de finir cette trop longue préface, qu'il me soit permis d'éclaircir ici deux points généraux dont il n'a été question dans l'ouvrage même qu'incidemment.

D'abord, pourquoi les deux mots *tatar* et *turc* se trouvent-ils si fréquemment accolés l'un à l'autre, quoiqu'ils n'expriment nullement la même idée?

Les Ta-ta ou Tatars (qu'un jeu de mots de Saint-Louis a fait appeler Tartares) étaient les compagnons des Mo-ho ou Mongols, dont ils formaient peut-être une des tribus ou auxquels ils obéissaient comme l'une des peuplades tout d'abord soumises par leurs armes. De même qu'eux, ils faisaient partie de la race jaune, à laquelle les Mongols ont attaché leur nom et que représentent avec eux les Chinois. L'invasion de Témoudjine dit Tchenghiz-Khan, en se dirigeant vers le centre et l'occident de l'Asie, rencontra partout des peuples turcs, Turcomans ou Trukhmènes, qu'elle écrasa ou traîna à sa suite. Ces peuples, sous le nom de Kangles ou autres, étaient aussi agglomérés dans le Kiptchak, steppe immense entre le fleuve Oural ou Iaïk et le Volga, occupée par des nomades gouvernés par leur khan, et divisée en Kiptchak oriental et Kiptchak occidental. Djoutchi, fils de Tchenghiz-Khan, fit, vers 1220, la conquête du premier; celle du second, effectuée par des généraux de Tchenghiz, mit les Mongols en conflit avec un autre peuple turc, les Komans ou Poloftses, voisins des Kangles ou Kiptchaks. Les Komans partagèrent le sort de ces derniers : ils furent défaits par Batu-Khan; et lorsque ce fils de Djoutchi, eut fait, après la bataille de la Kalka, en 1224, son expédition en Russie, où il s'avança jusqu'à peu de distance de Novgorod la Grande, il se précipita de nouveau sur eux, et mit fin, en 1237, à leur khanat. Quelques débris de ce peuple allèrent fonder une nouvelle Komanie

(Cumanie) dans la Pannonie, devenue le pays des Madiares.

Ainsi les Mongols et les Tatars s'établirent en Europe au milieu de populations turques, et comme celles-ci étaient sans doute supérieures en nombre aux hordes des conquérants, leur propre langue prévalut, et devint, sinon la langue de la cour, du moins celle de l'empire. Mais cette langue, au lieu de l'appeler turque, ou kangle, ou komane, on la désigna sous le nom de tatare qui lui est resté, ainsi qu'au peuple soumis, peuple non moins turc que sa langue. De là est venu que les deux noms, tatar et turc, passèrent faussement pour synonymes.

Seconde question : D'où vient le nom de la Crimée?

Je ne parle pas de celui de *Tauride*, dérivé des Taures, peuple primitif dont il est beaucoup question dans les auteurs[1] et qui paraît avoir eu des rapports avec les fabuleux Centaures; mais bien de celui de *Crimée, Krym* ou *Krim*, actuellement usité.

On dérive ordinairement ce nom, *Krim-Adassi* en tatar, ou de *Cimmerium* (Kimmerion), que Ptolémée[2] compte au nombre des villes de l'intérieur du pays, et que l'on suppose avoir été la même que Eski-Krim, longtemps la capitale. Strabon connaît en outre un mont Kimmerion. L'opinion commune est que ce sont

1. Voir Hérod., IV, 99-103, édit. Schweighæuser, t. II, p. 292 et suiv.; Strabon, L. VII, éd. Casaubon, p. 308-311; Pline, *H. N.*, IV, 26, éd. Lemaire, t. II, 1re partie, p. 334-339, etc.

2. L. III, chap. 6, édit. Wilberg, p. 204. — Strabon, liv. XI, p. 494, et Scymnus de Chios parlent de *Cimmericum* et de *Cimmeris* comme d'une ville voisine de la mer d'Asof et à l'entrée du Bosphore. — Voir aussi Hérodote, L. IV. chap. 12, et Dubois, *Voyage autour du Caucase*, etc., t. V, p. 34 et suiv.

là des souvenirs laissés dans la presqu'île par les Cimmériens dont parlent Homère et Hérodote, et qui, de même que les Taures, auraient été de la famille de langue thrace. Ils seraient arrivés en Tauride, après avoir été chassés par les Scythes de leurs siéges au nord-ouest de l'Asie. Mais, outre que ces traditions sont peu certaines et qu'il eût fallu une transposition de lettres pour changer *Cimmerium* en *Krim*, nous trouvons dans le vieux Hérodote [1] les deux passages suivants : « Ceux-ci (les Scythes royaux), du côté du midi, appartiennent à la Taurique; mais du côté de l'orient, ils s'étendent vers ce fossé qu'ont creusé les fils des aveugles, et vers le port marchand sur le Palus-Méotis qui s'appelle *Cremni* (Κρημνοί).» Puis : «S'abandonnant au gré des flots, elles (les Amazones) arrivèrent à Kremnoï, sur le Palus-Méotis. Or Kremnoï est un endroit dans le pays des Scythes libres.» Là me paraît être la véritable étymologie du nom de Krim, Crimée; peut-être aussi l'adjectif κρημνὸς, abrupt, y est-il pour quelque chose [2], car le père de l'histoire [3] nomme encore le pays habité par le peuple taurique (τὸ Ταυρικὸν ἔθνος), Chersonèse

1. L. IV, chap. 20 et 110, édit. Schweighæuser, t. II, p. 214 et 301.

2. Voir dans le corps de l'ouvrage, p. 29, la note 1re. — Cet adjectif, cependant, je ne l'ai point trouvé dans Hérodote, malgré une citation de Schneider dans son Dictionnaire grec-allemand, qui paraît reposer sur une erreur. Je n'y ai pas trouvé davantage l'interprétation de ce mot de κρημνοί qu'on attribue au père de l'histoire dans le passage latin qu'on peut lire dans une note de la page 157 : *Cujus Herodotus meminit*, **Cremini** *illud vocans, ac nomen explicans dicendo : id est Præerupta.* Cette citation n'est pas faite d'après le texte grec, mais probablement d'après la traduction latine de L. Valla, qui renferme des interpolations.

3. Hérod., L. IV, chap. 39, édit. Schweighæuser, p. 292. Il est vrai que, d'après d'autres auteurs, la Chersonèse Trachée était, non pas la presqu'île Taurique tout entière, mais seulement la presqu'île de Kertch, son appendice oriental.

Trachée ou Presqu'île âpre, c'est-à-dire hérissée de montagnes escarpées.

Il eût été facile de multiplier, dans le texte même de l'ouvrage, des discussions de cette nature : si je me les suis interdites, c'est pour ne pas faire un livre de pure érudition d'un travail auquel il s'agissait surtout de ménager le caractère de l'utilité pratique.

LA CRIMÉE MÉRIDIONALE ET SES LIGNES DE COMMUNICATION AU MILIEU DES MONTAGNES.

(Mémoire présenté à S. Exc. M. le Ministre de la Guerre.)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Notre intention, en nous occupant de la presqu'île Taurique, n'est pas d'entreprendre une description nouvelle de cette terre que des combats de géants viennent d'immortaliser : après les remarquables travaux de Pallas, de Clarke, de Dubois de Montpéreux, de Hommaire de Hell, de MM. Mouravief-Apostol, Anatole Démidof, de Kœppen, Koch, Oliphant, etc., auxquels il est juste d'ajouter deux savants articles de M. Alexandre Bonneau, dans la *Revue contemporaine* (novembre 1854), ce serait peut-être de notre part une témérité. Notre tâche sera bien plus restreinte[1] : nous voulons simplement réunir quelques renseignements tout à fait locaux sur la nature du terrain montagneux, le cours des ruisseaux, et sur les routes, chemins et défilés praticables dans toute cette partie méridionale de la Crimée, voisine du théâtre de la guerre actuelle ; heureux si nous pouvions faire servir ainsi quelques faibles fruits de nos études sur la Russie à orienter les chefs de notre vaillante armée dans le pittoresque labyrinthe dont celle-ci occupe en ce moment un coin, et dont elle pourra bien, malgré des apparences de paix auxquelles on voudrait croire, être appelée, dans l'espace de quelques mois, à parcourir, à explorer les gorges les plus âpres, les vallées les plus écartées.

1. Voir cependant page 55 et la préface.

A défaut de la nouvelle grande carte de l'état-major général russe, commencée vers 1840[1], et qui sans doute était achevée au moment où éclata la guerre européenne actuelle, nous avons devant nous celle de la Crimée méridionale en quatre feuilles, qui fait partie du *Krymski Sbornik* (Recueil criméen) de M. Pierre de Kœppen, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, auteur d'une curieuse carte ethnographique de l'empire Russe, encore trop peu connue, et, sans nul doute, non-seulement le premier statisticien de son pays, mais aussi un des hommes qui ont le plus fait pour la connaissance de ce colossal empire sous le rapport géographique, ethnographique, etc.[2]

L'excellente carte de la Crimée méridionale de M. de Kœppen, gravée en 1836, a en partie servi de base au travail, encore plus parfait sans doute, de l'état-major : il est à regretter seulement, pour le plus grand nombre des lecteurs, que la nomenclature et les légendes y soient en langue russe. En 1840, le même savant a publié, sous le nom de *Taurica*, et en langue allemande, un supplément à son *Krymski Sbornik*, que nous avons sous les yeux, aussi bien que les autres matériaux indiqués, et d'où nous tirons également quelques-uns des renseignements que nous nous proposons de réunir dans ces quelques feuilles.

Il est donc bien entendu que c'est exclusivement de la

1. Une autre, plus ancienne, est celle en dix feuilles du général Moukhine, 1817.

2. La plupart des données statistiques les plus récentes sur la population de la Russie et sur le territoire que cette population occupe, reposent sur les recherches de M. de Kœppen, et, tous les ans, ce nom est reproduit comme une autorité digne de confiance par l'*Almanach de Gotha*, qui jouit d'une considération méritée dans le monde diplomatique et dans le monde savant. La Crimée en particulier est le domaine de M. de Kœppen, et, selon nous, il mériterait à plus juste titre le surnom de *Taurique* que le fameux prince Potemkine, qui ne se signala dans ce pays déjà soumis autrefois par le grand Munnich, que par ses cruautés.

Crimée méridionale, du Daghestan (pays de montagnes)[1] taurique que nous nous occuperons ici, et non de la Chersonèse taurique tout entière, qui, comme on sait, a presque la superficie de l'île de Sicile, et est beaucoup plus grande que la presqu'île de Morée. D'après les calculs de M. de Kœppen, elle aurait, avec le Sivasch, 476 milles carrés d'Allemagne, c'est-à-dire plus de 26,000 kilomètres carrés. De cette surface totale, le pays de montagnes n'occupe guère que le quart, une étendue que l'on peut comparer à celle du département du Finistère ou du département du Pas-de-Calais. Le savant académicien a très-exactement indiqué la limite qui sépare cette région méridionale de la steppe au nord, laquelle s'étend sur tout le reste de la Crimée.

Cette limite commence sur la mer Noire, un peu au nord de l'embouchure du Boulganak; elle remonte ce ruisseau jusqu'à Seimanlak, au delà de la route directe de Pérékop à Sévastopol; puis elle se retourne vers le nord et le nord-ouest, passant à Symphéropol et suivant le cours du Salghir jusqu'à Tchilé ou jusqu'au point où il reçoit, à droite, la Zouïa. De là, elle remonte cet affluent du Salghir jusque vers le fort de Barouth-Khan; tournant ensuite à l'est, elle va former, sous 45° 12′ de latitude N., une ligne qui, malgré quelques ondulations, suit toujours la même direction jusqu'à Oïkoïou, à environ 12 kilomètres de la mer d'Asof, où elle s'infléchit vers le sud, pour s'arrêter sur la côte de cette mer, un peu au nord de Théodosie.[2]

Telle est la limite septentrionale de la région dont nous nous proposons d'explorer l'intérieur, au point de vue des lignes de communication.

Mais avant tout, il faut que le lecteur soit en état de se

1. *Dagh*, montagne; de là le nom du vrai Daghestan, dans le Caucase.

2. Les Russes disent Fœodocia; mais nous rétablissons l'ancien nom grec de cette ville si célèbre sous celui de Kaffa.

faire une idée exacte de la nature orographique de cette région ou de la conformation géographique des montagnes dont elle est couverte.

I.

ENSEMBLE DU SYSTÈME OROGRAPHIQUE DE LA CRIMÉE.

«La presqu'île de Tauride, dit l'illustre Pallas, est, pour la géographie physique et la minéralogie, un des plus singuliers pays qui existent sur la terre. Les montagnes, élevées jusqu'à plus de 1200 pieds[1], sont presque taillées à pic le long de la côte méridionale, où règne une mer très-profonde; s'aplanissent par degré, et, à la fin, insensiblement vers le nord; et se perdent en pente douce dans la grande plaine, peu élevée au-dessus du niveau de la mer, et qui occupe la plus grande partie de la surface de ce pays.»[2]

L'ensemble des montagnes forme une étendue d'environ 150 verstes[3] en longueur, et dont la largeur varie de 10 à 40 verstes. Il se divise en deux longs tronçons, au centre desquels s'élèvent deux géants, le Tchatyr-Dagh et le Démirdji. Le tronçon occidental s'appelle *monts Iaïla;* le tronçon oriental est la *Karabi-Iaïla,* qui se continue sous plusieurs autres noms, ainsi qu'on le verra plus loin, jusqu'aux environs de Théodosie.

Le Tchatyr-Dagh, qui est le point le plus élevé de toute la presqu'île, est aussi le centre de tout ce système orogra-

1. Ainsi qu'on le verra plus loin, Pallas s'est trompé complétement sur la hauteur de ces montagnes, qui est beaucoup plus considérable.

2. *Voyages dans les gouvernements méridionaux de l'empire de Russie,* T. II, p. 582. Voir aussi son *Tableau topographique de la Tauride.*

3. On sait que la verste est de 1067 mètres, et que par conséquent elle est un peu plus forte que le kilomètre. Il y a 111 kilom. et seulement 104 verstes au degré de l'équateur. En nombres ronds cependant, une verste peut bien être regardée comme étant à peu près l'équivalent d'un kilomètre.

phique. Son nom tatar signifie Montagne de la Tente; la dénomination russe de *Palath-Gora* en est la traduction fidèle. Pallas n'estime sa hauteur qu'à 1300 pieds; mais c'est évidemment une erreur de sa part; il suffit d'une première vue, sans mesurage barométrique, pour s'assurer qu'il faut doubler ou tripler cette estimation. Néanmoins, Clarke l'a adoptée, en ajoutant encore à cette erreur celle de dire que le chiffre indiqué par son savant devancier est 1200 pieds. Il fait observer toutefois que le Tchatyr-Dagh «s'élève si rapidement de la côte vers Alouschta, qu'il paraît beaucoup plus haut»[1]. Dubois de Montpéreux porte le chiffre à 4740 pieds (1580 mètres), ce qui n'est peut-être pas encore suffisant; car certaines évaluations ne restent pas au-dessous de 1700 mètres[2]. Au haut de son sommet, on jouit d'une vue merveilleuse sur toute la Crimée; «et les Tatars assurent, dit Clarke, qu'on distingue encore une grande étendue de pays au delà de Pérékop». Cette ville est à une distance d'environ 160 verstes, ou 40 lieues.

Le chemin à faire, de la côte au sommet de la montagne, peut être d'une douzaine de verstes; mais jusqu'au pied, il n'y a guère qu'une distance de cinq ou six verstes.[3]

S'élevant d'assise en assise ou de terrasse en terrasse, non sans fatigue, le long d'un roc pelé ou maigrement tapissé

1. *Voyages en Russie, en Turquie et en Tartarie*, t. II, p. 447. Voir, en outre, pour la description du Tchatyr-Dagh, *Description physique de la contrée de la Tauride*, trad. du russe, p. 56; Castelnau, *Essai sur la Nouvelle-Russie*, t. III, p. 230 et suiv.; Reuilly, *Voyage en Crimée*, p. 5 et suiv.; Kohl, *Reisen in Sud-Russland*, t. I, p. 204; Koch, *Die Krim und Odessa*, p. 153, et les ouvrages cités plus loin dans la note 3.

2. Par le mesurage barométrique on a trouvé 5110 pieds anglais, ce qui, à 3,0480 décimètres, fait 1557 mètres.

3. Sur le voyage au Tchatyr-Dagh, voir Pallas, t. II, p. 195 et suiv.; Dubois, *Voyage autour du Caucase*, t. V, p. 418 et suiv.; Démidof, *Voyage dans la Russie méridionale*, p. 483; Kœppen, *Taurica*, p. 11. — Voir aussi une vue du Tchatyr-Dagh dans Pallas, t. II, p. 196. On en trouve une autre dans l'Atlas de Dubois, mais nous n'avons pas dans ce moment sous la main cette curieuse collection de dessins.

de pâturage, on arrive, au bout d'une marche de six ou sept autres verstes, sur la *table* de la montagne nommée par les anciens *Trapezus*. En effet, le sommet forme une plate-forme; une petite plaine de pierres, dit Reuilly, plaine à laquelle il donne une longueur de deux verstes environ, mais, selon Dubois, elle a six ou sept verstes de long, sur trois de large. D'en bas, on croit voir une tente militaire, de là le nom moderne. L'ascension se fait ordinairement depuis Symphéropol, qui est éloigné du Tchatyr-Dagh, vers le nord, de 20 verstes en ligne directe. La route de Symphéropol, qui va presque toujours en montant, et arrive, selon M. Oliphant, le visiteur le plus récent, jusqu'à la hauteur de 2800 pieds anglais, se continue jusqu'à Alouschta au bord de la mer, en tournant le géant. Car le Tchatyr-Dagh n'est point lié aux autres montagnes qui sont à sa droite et à sa gauche. Vu du côté de la mer, il s'élève majestueusement et presque à pic dans un parfait isolement. «Des deux côtés, dit Pallas[1], ces alpes (les deux Iaïla) sont séparées du Tchatyr-Dagh, dont elles égalent presque la hauteur, par deux vallons très-profonds et rétrécis qui coupent la chaîne du nord au sud, et font pente tant vers le nord, où elles donnent origine aux deux rivières Salghir et Alma (Kébith), que vers le sud, où elles se réunissent dans la vallée d'Alouschta.»

«La large vallée d'Alouschta, qui sépare la partie de l'ouest des hautes montagnes de la Tauride de celle de l'est, dit ailleurs le même illustre voyageur, peut avoir six verstes de longueur sur cinq de largeur, à partir du pied du Tchatyr-Dagh jusqu'à la mer. Cette montagne, isolée par deux vallons qui aboutissent à la plaine septentrionale, borde la vallée vers le nord, où elle paraît détachée de la chaîne des hautes montagnes. Du côté de l'ouest, on découvre le promontoire le plus élevé de la chaîne occidentale, nommé

1. T. II, p. 585.

Babougân-Iaila, qui fait une forte saillie dans la mer[1]; à l'est, les montagnes plus basses[2] de Temirdschi (lisez Démirdji) sont opposées à celles du Tchatyr-Dagh, et s'étendent aussi jusqu'à la mer, parce que toute la côte, avec ses terrasses, se dirige, depuis Lambath, au nord-est. La vallée profonde, large et bien boisée, qui sépare la Babougân-Iaïla, située beaucoup plus au sud et très-escarpée, du Tchatyr-Dagh, coupé de même à pic, s'étend au nord-ouest jusqu'aux sources de l'Alma; la plupart de ces ruisseaux se réunissent à l'est de la Babougân-Iaïla, où une croupe aplatie, courant vers le Tchatyr-Dagh, les sépare de ceux qui suivent la direction d'Alouschta. La vallée plus orientale et moins profonde se prolonge du sud au nord, entre les hautes montagnes de Témirdschi et de Tchatyr-Dagh, vers la source du Salghir. On y trouve une assez bonne route, construite par un bataillon de chasseurs, et qui mène à Alouschta. C'est de cette même vallée que sort le ruisseau considérable de Témirdschi, qui tombe dans la mer près d'Alouschta; le Mesarlik arrose celle de l'ouest, traverse les villages de Kotnachur et de Kubukul, au pied du Tchatyr-Dagh, et tombe également dans la mer non loin d'Alouschta.»[3]

Après cette description du point central, le Tchatyr-Dagh, nous envisagerons séparément chacun des deux grands tronçons, en commençant par celui de l'ouest, qui, d'Alouschta,

1. Cette saillie vers la mer, au sud d'Alouschta, est formée par le mont Kastel, et entre celui-ci et la Babougân-Iaïla est encore le mont Buïuk ou Boulouk. Un cap plus au sud que le mont Kastel (Dubois, t. V, p. 443) est l'Aïou-Dagh, ou montagne de l'Ours, à moitié chemin entre Alouschta et Ialta. Il en sera question plus loin, p. 23. Plus au sud encore vient le cap Nikita. — Voir sur tous ces caps, jusqu'à celui d'Aïa, au sud-est de Balaklava, ainsi que sur la côte en général et les baies, Pallas, t. II, p. 115. C'est l'Aïou-Dagh, qui, d'après Clarke, Héber, MM. Mouravief-Apostol, Kœppen, Dubois, est le Front du Bélier *(Kriou Métopon)* des anciens.

2. Pas de beaucoup plus basses.

3. Pallas, t. II, p. 193. Voir encore sur la vallée d'Alouschta, Clarke, t. II, p. 445; de Besse, *Voyage en Crimée, au Caucase, en Géorgie*, etc., p. 224.

s'étend jusqu'à la côte de Balaklava et le fameux monastère de Saint-George, voisin de l'ancien port génois, mais qui, pour le dire en passant, n'est pas le seul couvent de ce nom en Crimée.[1]

La carte dont cet opuscule est accompagné et qui est établie d'après celle de M. de Kœppen, bien que sur une échelle très-considérablement réduite, achèvera de donner au lecteur une idée nette de tout ce système orographique.

II.

LE TRONÇON OCCIDENTAL.

Nous avons déjà dit que le tronçon occidental s'appelle, dans la langue tatare du pays, *Iaïla,* plateau. On lui a faussement appliqué, sur plusieurs cartes, le nom de *Sinab-Dagh*, qui appartient spécialement à une montagne au sud-ouest du Tchatyr-Dagh. L'extrémité orientale du tronçon s'appelle *Babougân-Iaïla.* Ces montagnes «présentent généralement la forme de croupes ou de crêtes élevées, qui se prolongent presque toujours suivant la direction des couches horizontales. Ces croupes, hérissées de rochers et sillonnées de vallons plus ou moins larges, sont coupées par escaliers au sud-est (sud-ouest?), où elles forment une suite de terrasses; mais leur pente est plus douce au nord, comme celle des couches calcaires d'alluvion. Toutes ces montagnes s'élèvent rapidement au sud, et forment le long des côtes de la mer une chaîne presque continue de rochers en terrasses, d'une élévation prodigieuse. Les plateaux de ces alpes sont couverts de neige jusqu'à la fin du mois

1. Nous parlerons plus loin d'autres couvents de St.-George. Quant à celui de Balaklava, Pallas le décrit, t. II, p. 92-95, et l'on peut en voir des vues, t. II, p. 93, et Atlas, planche 32. Voir aussi Démidof, *Voyage dans la Russie méridionale*, p. 396.

de mai. Escarpées au sud, ces montagnes s'abaissent du côté du nord, vers les terrasses escarpées de la roche calcaire plus moderne. Les ruisseaux qui descendent de cette haute chaîne se dirigent, soit au nord, au nord-ouest et au nord-est, soit au sud, sans cependant se confondre, quoiqu'ils soient très-rapprochés dans les points les plus élevés. Les ravins que forment ces ruisseaux sont généralement étroits et courts, mais d'un escarpement et d'une profondeur considérables, en raison de la hauteur des montagnes et de la proximité de la mer; ils ont rarement des communications entre eux, et tous les ruisseaux qui sortent de ces alpes tombent en petites cascades immédiatement dans la mer, ce qui fait qu'on en voit peu de considérables dans cette partie; mais on y trouve en revanche beaucoup de torrents impétueux et rapides. Les vallons en pente douce et les ruisseaux qui coulent au nord, se réunissent, au contraire, en divers endroits.»[1]

«Le plateau des alpes Tauriques offre, lorsqu'on atteint la cime des rochers qui le couronnent, une plaine à perte de vue, tapissée de verdure, et qui s'incline au nord-ouest (vers Inkermân, etc.) avec des terrasses de rocs, des gorges et des profondeurs, où la neige dure jusqu'au mois de juin, tandis qu'elle se fond sur le plateau vers la fin d'avril.»[2]

Au pied du plateau ou de l'immense muraille qu'il surmonte, et qui est formée de rochers de calcaire jurassique s'élevant à pic, est cette côte méridionale si célèbre par ses beautés pittoresques et par la douceur de son climat; côte à laquelle serait applicable le mot de *corniche*, qu'on emploie pour celle de Gênes, et qui s'étend depuis le cap Monastyr et le couvent de Saint-George jusqu'à Théodosie, l'ancienne Kaffa, et le cap Kara-Dagh. Cette côte, de largeur très-inégale,

1 Pallas, t. II, p. 113.
2. T. II, p. 171.

mais qui ne paraît dépasser nulle part celle de cinq verstes, si ce n'est aux deux endroits où la chaîne s'ouvre, est couverte de vignes, de lauriers, d'oliviers et d'arbres fruitiers de toute sorte, et parsemée de villas, de riches domaines appartenant à quelques-unes des plus grandes familles du pays, ou même à l'empereur et à l'impératrice.

La chaîne des monts Iaïla, «espèce d'alpes continues, dit Pallas[1], très-élevées, escarpées du côté de la mer et aplaties en plaines immenses, inclinées vers le nord et sillonnées de vallons,» est seulement coupée de distance en distance par des ravins ou par des vallées d'une beauté remarquable.

«La partie la plus épaisse de ces montagnes, d'une élévation presque toujours égale, dit le même Pallas, est celle que l'on voit le long du rivage de la mer, depuis Balaklava jusqu'à Alouschta. Elles y forment, en s'inclinant vers le nord, la Iaïla de Baïdari (Baïdar) et d'Ussundschi (Ouzoundji), ensuite celle de Kokkos (au nord d'Aloupka), et enfin, dans la direction d'Alouschta, la Babougân-Iaïla, sur les plateaux élevés de laquelle on découvre encore quelques montagnes isolées.»[2]

Avant de parler des routes, chemins et sentiers qui traversent cette chaîne, nous décrirons le cours des ruisseaux (car on ne peut dire ni fleuves ni rivières) qui parcourent, avec des méandres divers, le tronçon occidental dont nous nous occupons.

Cours d'eau du tronçon occidental.

Ceux de la côte méridionale, insignifiants et d'un cours peu long, l'Outchân-sou, près d'Aoutka, à l'ouest de Ialta, le Poutamitz et la Bala, plus près de Ialta, l'Oulou-Ouzen et le

1. T. II, p. 585.
2. T. II, p. 115.

Démirdji-Ouzen[1], près d'Alouschta, méritent à peine une mention, quoique la route de Baïdar à Alouschta les traverse; mais ceux du versant opposé sont d'une importance plus grande, surtout sous le rapport stratégique.

Nous commencerons par ceux de ces cours d'eau avec lesquels nos troupes ont déjà fait connaissance, et dont elles ont immortalisé les noms.

La Tchernaïa ou Tchornaïa Retchka (Ruisseaunoir). Son nom tatar est *Biyouk* ou *Buïuk-Ouzen* (Grand ruisseau), et aussi *Kasikly-Ouzen*. Elle a sa source dans la fameuse vallée de Baïdar[2], qui a 16 verstes de longueur sur 8 à 10 de large, un peu au-dessus du village de Baïdar, et vers le terrible passage appelé Foros-Boghaz. Après avoir reçu un premier affluent près du village de Tulé, il s'avance vers Tchorgouna[3] en serpentant au nord du mont Tchirka-kaïasy; puis il reçoit à sa droite le Chouliu, petit ruisseau que Pallas appelle Aï-Todor (Saint-Théodore), et qui descend, du côté du nord, des environs de la petite forteresse de Mangoup[4], qui ferme la vallée d'Inkermân (*Ink-iermân*, Ville des grottes). Vers Inkermân, la vallée de Tchorgouna, où coule la Tchernaïa, s'élargit, et l'on sait que le ruisseau a ensuite son embouchure à l'extrémité ou au fond de la baie de Sévastopol, dont la longueur, depuis la pointe appelée *Sévernaia Koça* (Pointe septentrionale) est d'environ six kilomètres. «Comme tous les ruisseaux ou les rivières de la Crimée, dit Pallas[5], le Biyouk-Ouzen est tantôt un tor-

1. *Ouzen* signifie ruisseau; *sou* signifie eau.

2. Voir sur elle Pallas, t. II, p. 141 et suiv.; Clarke, t. II, p. 410; lady Craven, *Voyage en Crimée et à Constantinople*, p. 260 et suiv.; Castelnau, t. II, p. 3 et suiv.; Reuilly, p. 34; Kohl, p. 267; Dubois, t. VI, p. 87-89.

3. Tchorgouna est appelé par les Russes *Tchernaïa dérevna*, Village noir. — Voir la vue de ce domaine avec sa tour octogone, habitation seigneuriale, dans l'Atlas de Pallas, pl. 33.

4. Située sur un rocher élevé d'environ 330 mètres. Il y a un fort, une rivière et une montagne de ce nom. — Il sera question plus loin du fort de Mangoup.

5. T. II, p. 103— 110.

rent rapide, tantôt presque à sec, c'est-à-dire que ses eaux ne sont pas toujours en état de faire tourner les moulins construits sur ses bords. J'ai même vu le petit ruisseau d'Aï-Todor, qui traverse, à quelques verstes au-dessus de Tchorgouna, le vallon et les vergers qui m'appartiennent, éprouver une crue si subite et devenir tellement rapide après une pluie d'orage, que personne n'osait le passer. On ne doit cependant compter le Biyouk-Ouzen qu'au nombre des ruisseaux de la seconde classe en Crimée....

«Le ruisseau Biyouk ou Kasikly-Ouzen, dit-il plus loin, forme la limite entre la couche marneuse crétacée et la couche calcaire compacte. A peu de distance de l'habitation seigneuriale du village de Tchorgouna, en remontant le ruisseau d'Aï-Todor, la couche marneuse crétacée, qui forme d'assez hautes montagnes, a pour base l'ancienne roche calcaire qui ressemble au marbre; elle s'étend et s'élève beaucoup en remontant le Biyouk-Ouzen, couronné de rochers à pic.»[1]

«La difficulté des localités, dit Dubois de Montpéreux[2], n'a pas permis de créer une route en suivant le cours de la Tchornaïa-Retchka.»

Le Belbek ou Kabarta[3]. La vallée de ce ruisseau, parallèle au nord à celle de la Tchernaïa, est beaucoup plus longue que la vallée de la dernière. Lui-même se forme, un peu au-dessus de Karlou et de Fomasala, de la réunion d'un autre Biyouk-Ouzen que celui dont il vient d'être question à propos de la Tchernaïa, avec l'Ouzen-Basch; s'avance vers le nord-ouest, reçoit divers petits affluents, et prend, près du village d'Albath, au nord du fort de Mangoup, le nom de *Belbek*. Il forme, «dans les contrées supérieures,

1. Voir sur cette conformation géologique, Pallas, t. II, p. 106.

2. T. VI, p. 109.

3. Voir Dubois, t. VI, p. 234, 289.

dit Pallas[1], de petites cascades au milieu des vallées garnies de bois; mais dans les montagnes calcaires, à partir d'Albath,.... il coule entre des roches grotesquement brisées, dentelées et calcaires, qui offrent le paysage le plus agreste.....

«Un pont, continue-t-il, traverse le Belbek, qui coule ici sur un lit de vase, entre.... Alexiana et un moulin......» C'est probablement près du village de Kabarta, où passe la route de Baktchi-Saraï à Sévastopol. Depuis là, le ruisseau se dirige tout à fait à l'ouest, et, après avoir reçu encore un petit affluent à gauche, passe, dans un lit encaissé, sous un autre pont servant à une seconde route qui relie entre elles les deux villes. Non loin de son embouchure dans la mer Noire, sur la rive gauche, en dehors du riant vallon tout couvert de vergers et de jardins, où se trouve le village de Belbek, est un petit fort qui s'appelle en russe *Staroïé Oukreplénié* (Vieux-Fort), comme celui, situé au nord du Boulganak, sur la route d'Eupatoria (Kozlof), qu'on a, un peu ridiculement, inscrit sur des cartes françaises, sous le nom anglais d'*Old-Fort.*

La KATCHA vient après, quand on avance du sud au nord. A son tour, elle coule à peu près parallèlement au Belbek; son cours est presque de la même longueur. M. de Kœppen, dans son Indicateur (*Oukasatel*) de la carte, dit qu'en tatar elle s'appelle *Biyouk* ou *Buiuk-Ouzen,* qui est le nom d'un de ses affluents, comme aussi celui d'un des affluents du Belbek, et comme celui de la Tchernaïa supérieure. Ces noms identiques pour désigner des cours d'eau différents, doivent nécessairement donner lieu à beaucoup de confusion. «La Katcha, dit Pallas[2], qui descend des hautes montagnes plus à l'ouest que l'Alma, est

1. T. II, p. 43. Voir aussi p. 170.
2. T. II, p. 41 et 39.

formée de la réunion de plusieurs ruisseaux qui coulent des gorges et des vallées comprises entre la Babougân-Iaïla et la haute montagne de Potamis; cette rivière n'est cependant pas aussi considérable que l'Alma et le Belbek, qui suivent une direction parallèle pour se rendre à la mer.[1] Son cours est très-rétréci dans les étés secs, quoique la neige et les eaux de pluie la changent quelquefois en torrent; mais comme son lit est large et pierreux, le passage n'offre jamais autant de danger que celui des deux premières. Elle serpente au milieu d'une contrée fertile et découverte, et ses bords sont parsemés de beaucoup de villages tartares ornés de beaux jardins.

«Les montagnes calcaires situées entre la Katcha et le Belbek deviennent plus escarpées, plus hautes et plus rapprochées les unes des autres; elles présentent aussi des tranches plus déchirées. La chaîne encore plus élevée de montagnes calcaires, qui se prolonge au delà de ce dernier fleuve, à partir de la mer, et de l'ouest à l'est, n'est coupée que par la vallée transversale qui se dirige vers Mankoup (Mangoup), en longeant la rive méridionale du Belbek[2].»

Au-dessous de Tulé, rive gauche, la Katcha reçoit le Tchuruk-sou (Eau fétide), ruisseau bourbeux qui arrive de Baktchi-Saraï, dont il entraîne avec lui les immondices des rues ou de plusieurs cloaques souterrains[3]. Le dernier

1. Tous ces cours d'eau, y compris même le Salghir, « qui, dit encore Pallas, (t. II, p. 43) dans d'autres pays de montagnes, ne passeraient que pour de gros ruisseaux, doivent être comptés parmi les principales rivières de la Crimée. Les eaux de pluie qui, des vallées supérieures et escarpées, se rassemblent dans ces ruisseaux, en ont creusé et élargi le lit, et leur donnent quelquefois, pendant plusieurs jours, l'apparence de larges torrents, surtout en automne et en hiver; mais les sécheresses de l'été les font beaucoup diminuer.»

2. Ceci est une erreur. La plaine, accidentée depuis la mer, est bordée par le Belbek; mais la vallée, depuis le point où cette plaine la forme en se rétrécissant, reste à une assez grande distance au sud du ruisseau.

3. Voir sur le Tchuruk-sou, Pallas, t. II, p. 34-37; Démidof, *Voyage dans la Russie méridionale*, p. 355. — M. Démidof écrit, peut-être avec raison, *Baghtcheh-Saraï*.

village que baigne la Katcha, avant de se jeter dans la mer Noire, est celui de Mamachaï.

Encore plus au nord est l'ALMA, nom désormais illustre par la bataille du 20 septembre 1854, livrée sur les coteaux qui la bordent au sud, tout près de son embouchure.

«La vallée du Salghir[1] et celle de l'Alma, dit Dubois[2], dans son style un peu forcé, la première à droite, la seconde à gauche, rivalisent par un contraste surprenant. Plus le Salghir s'enorgueillit de voir que sur ses deux rives l'homme ait laissé à peine une place sans s'y créer une habitation, plus l'Alma se plaît à conserver ses ondes vierges loin du bruit des hommes, à les cacher sous d'épais ombrages.»

L'Alma se forme de l'Ala-basch (Tête rouge) et du Saoulukh-sou (Eau de santé), au pied septentrional de la Babougân-Iaïla, non loin du Kébith-Boghaz (Gorge du Kébith), dont on parlera dans la suite, un peu au sud du Tchatyr-Dagh. Elle s'appelle d'abord *Kébith-sou;* puis, quand elle a reçu le Kara-sou (Eau noire), elle prend le nom de *Oulou-Ouzen* (Grand ruisseau)[3]. Plusieurs petits ruisseaux qui ont leur source au pied de cette montagne, le Koïsé ou Koïsou, le Méner, etc., le grossissent immédiatement en s'y réunissant par le côté droit. «La fonte des neiges tombées dans les montagnes ou de fortes pluies, dit Pallas[4], rendent l'Alma pour le moins aussi rapide et dangereuse que le Salghir. Il ne se passe presque pas d'année qu'il n'y périsse des voyageurs. Le ruisseau de Badrak (affluent de la rive gauche, qui passe à Mangoup), n'est pas moins perfide, à cause des creux qu'il forme dans son lit de vase, et des eaux pluviales qui s'y dégorgent par de larges vallées; on le traverse

1. Sur le Salghir, voir plus loin la 2me des notes additionnelles.
2. T. V, p. 423.
3. Voir Kœppen, *Taurica*, p. 11.
4. T. II, p. 25.

après l'Alma, non loin de sa jonction avec cette rivière.» Avant d'arriver à la réunion du Badrak avec l'Alma, on rencontre, en descendant celle-ci, sur la rive droite, d'abord le village de Béchouï ou Besch-euv (Cinq demeures), où aboutit une route praticable aux voitures, venant de Korbekli et d'Alouschta[1]; et ensuite les vieilles murailles de Sarysak-Kermân. Depuis son confluent avec le Badrak, l'Alma, après avoir suivi pendant quelque temps une direction tout à fait occidentale, descend vers le nord-ouest pour ne plus former que la lisière du pays de montagnes, passer à droite près de Bazardjik et Almatchik, à gauche près de Alma-Kermân et Kotchkar-Eli, et baigner, à son embouchure, ces coteaux que naguère l'armée anglo-française a escaladés si intrépidement, à la grande surprise du prince Menchikof, retranché sur leur sommet avec son armée pleine d'une confiance que les événements ont depuis dû ébranler.

Le Boulganak, encore plus que le Salghir, n'appartient au pays de montagnes que par sa source, qui est à quelques kilomètres seulement au sud de Symphéropol : nous n'avons donc pas à nous en occuper ici. C'est d'ailleurs le moindre des ruisseaux que nous avons rencontrés jusqu'ici.

Routes et chemins du tronçon occidental.

Arrivons enfin aux routes et chemins, qui doivent former l'objet principal de ce travail.

Les routes de poste et les chemins ordinaires, praticables aux voitures, sont connus. Notre tronçon occidental en est entouré comme d'un cordon, au sujet duquel nous pouvons nous borner à une courte mention.

Notre point de départ sera Symphéropol, le chef-lieu du gouvernement. De là, une route de poste, commencée en 1824, mène, entre nos deux tronçons de montagnes, et en

1. Voir plus loin, p. 34.

contournant le Tchatyr-Dagh du côté oriental, à Alouschta[4] par le village de Biyouk-Tchavké, unique station[1]. La distance totale est de 45 verstes; 20 jusqu'à Biyouk-Tchavké, 25 jusqu'à Alouschta.

D'Alouschta à Balaklava[2], la distance est de 104 verstes; mais il n'y a de route proprement dite que jusqu'au village d'Aloupka, célèbre par son beau château, résidence d'été du prince Michel Vorontsof. Entre Ialta et Aloupka, cette route est excellente, une véritable chaussée, malheureusement d'une longueur encore trop restreinte. Mais partout elle offre un grand attrait par les sites pittoresques qu'elle ne cesse de dérouler aux yeux du voyageur. Après Aloupka, elle est encore abordable aux voitures, mais au delà de Kikinéis, on n'a guère d'autre ressource que de voyager à cheval. Le chemin même qu'on ouvrit à grands frais, en 1787, pour le voyage de l'impératrice Catherine II, voyage si agréablement décrit par le comte de Ségur[3], est d'autant moins praticable de toute autre manière, qu'il n'est pas resté en bon état d'entretien, sauf la portion de Mchatka à Khaïtou, où la chaussée reprend et s'élève du littoral au plateau de la Iaïla.

De Balaklava, ce n'est pas le long de la côte, partout

1. Voir de Besse, p. 224. — Nous trouvons toutefois dans le voyage de M. Démidof l'indication d'une autre station ou relai, Taokhân-Bazar (Marché aux lièvres), sur le flanc oriental.

2. Sur le voyage le long de la corniche méridionale de la Crimée, on peut voir: Pallas, t. II, p. 138 et suiv.; Clarke, t. II, p. 393 et suiv.; 410 et suiv.; Castelnau, t. II, p. 208 et suiv.; Dubois de Montpéreux, t. VI, p. 21 et suiv.; Anatole Démidof, p. 301—309, 404 et suiv.; de Besse, p. 225 et suiv.; Kohl, p. 192-210, 264 et suiv. Voir aussi ce que nous en avons dit nous-même dans notre *Histoire intime de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*, à l'occasion du dernier voyage de l'empereur Alexandre, t. I, p. 118 et suiv.

3. *Mémoires ou souvenirs et anecdotes*, t. III, p. 110 et suiv. On sait qu'outre le comte de Ségur, ministre de France, la Sémiramis du Nord était accompagnée dans ce voyage par le ministre d'Angleterre, Fitz-Herbert, par celui d'Autriche, comte de Cobentzl, par le prince de Ligne, le comte de Nassau, etc.

hérissée de falaises et de coteaux, qu'on peut arriver au versant méridional de la chaîne Taurique. De ce petit hâvre si sûr et dont le site est si remarquable, le chemin conduit droit à l'est, par le village de Kutchuk-Mouskomiya à Varnoutka, autre village situé dans la belle vallée qui succède à celle de Balaklava, et qui forme en quelque sorte l'entrée de la vallée de Baïdar. Il faut gravir des hauteurs pour y arriver, et la distance est d'environ 12 verstes. Il y en a 7 jusqu'à Baïdar, situé dans la longue et pittoresque vallée du même nom, où sont disséminés onze petits villages. De Baïdar, la route tourne vers le sud pour franchir l'escarpement méridional de la chaîne en pénétrant dans la gorge de Foros ou Foroz (*Foroz Boghaz*), dont nous aurons bientôt à nous occuper plus en détail. On se trouve là sur une véritable chaussée construite depuis 1831, mais qui s'arrête présentement encore au village de Mchatka, appelé Pchatka par les Tatars, et qui fait partie de la vallée de Laspi, ainsi nommée d'un village qui reste un peu sur la droite, pendant que Foros, distant de Baïdar d'environ 5 verstes, est sur la gauche. « Sur le revers du nord où nous montions péniblement, dit M. Démidof[1], après avoir fait ce chemin dans le sens inverse, le paysage est rude et sauvage : la végétation, robuste, mais rabougrie, atteste de longs combats contre le souffle destructeur des vents. Au sommet de la montagne, l'admiration d'un splendide tableau nous arrêta immobiles : c'était l'amphithéâtre de Laspi, éclairé par les rayons déjà obliques du soleil. C'étaient des roches d'un merveilleux dessin..... qui couronnaient un vaste croissant de verdure, et ce cercle de végétation touffue s'en allait tout en bas, à une lieue de là, mourir sur une

1. P. 408. — Voir aussi de Besse, p. 244 et suiv.; Castelnau, t. III, p. 215. — Dubois de Montpéreux (t. VI, p. 95 et suiv.) fait le mieux connaître les alentours de Laspi.

plage de sable blanc. » C'est à Laspi que commence la partie cultivable et cultivée des côtes sud de la Crimée. La route, plus haut, passe par des contrées qui paraissent avoir subi quelque violente commotion, et cette commotion, nous dit M. de Besse, « a amoncelé les matières les unes sur les autres dans un désordre, véritable image du néant. » Le même voyageur parle d'affreuses solitudes, de lieux de désolation. Mais, ajoute-t-il ensuite, « au moment où l'on arrive sur la terre de Laspi, tout change de face : c'est une autre atmosphère, une tout autre région. On quitte dès lors et les rochers et la nature en deuil; on entre d'abord dans une vaste forêt percée d'une allée large qui s'étend jusqu'au bord de la mer.... On ne trouve pas sur cette côte de plus vaste forêt que celle de Laspi....; elle abonde en bois de construction et en bois de chauffage. Le propriétaire de cette belle terre est le général Potier, Français de naissance (gendre du propriétaire antérieur, Rouvier), actuellement (1830) au service de la Russie. » Un voyageur beaucoup plus récent, l'Anglais Oliphant, dit que pour entrer de Foros dans la vallée de Laspi, on passe d'abord par une forêt et puis par une galerie taillée dans le roc et longue de quarante ou cinquante pas.

De Foros, dit M. Démidof, « la chaîne de montagnes prend le caractère qu'elle conserve jusqu'à Ialta, qui est à plus de quinze lieues. La crête supérieure de la Iaïla se dresse à pic au-dessus du village[1], tandis qu'au-dessous, la pente plus adoucie permet à la culture de s'étendre jusqu'aux bords de la mer, et cette culture est riche et féconde. Les vignes, les mûriers, les noyers gigantesques tapissent ces belles pentes d'une admirable verdure, à peine interrompue par des ravins désolés, où les immenses avalanches ont déchiré le sol et ouvert de larges lits aux torrents que

1. Sa hauteur totale, près de Foros, paraît être de 1300 mètres.

chaque orage précipite dans le gouffre. Ce n'est pas sans péril que les voyageurs franchissent ces pas difficiles.»

De Foros à Moukhalatka il y a environ 12 verstes; on passe par Mchatka. Au-dessous de Moukhalatka est le fameux chemin de l'Échelle ou *Scala*, dont il sera parlé plus loin. Puis à Kutchuk-Keui (Petit village), la distance est de 8 verstes. On n'y parvient qu'en suivant des sentiers d'une effrayante rudesse. «Tout y porte encore, dit M. Démidof, les traces d'un horrible éboulement qui, il y a environ un demi-siècle (en 1786), écrasa sous sa masse bondissante un grand nombre d'habitations[1].

Puis, 4 ou 5 verstes plus loin, vient Kikinéis, «le riche et florissant village, abondant en sources claires et rapides qui arrosent des champs déjà plus paisibles et un sol moins tourmenté. Plus loin, on descend jusqu'à la mer[2].» De Kikinéis au charmant village de Siméis[3], il y a 7 verstes, et à Aloupka il y en a 8, ou seulement 5 en ligne directe. Total de la distance entre Balaklava et Aloupka, environ 60 verstes ou 15 lieues.

Aloupka est peut-être l'endroit le plus ravissant de toute la Crimée, nonobstant la partie désolée qui se trouve aussi là, et que Reuilly appelle un véritable chaos. «Le laurier, dit le marquis de Castelnau, croît entre les fentes des rochers; tous les arbres transplantés des climats chauds y réussissent au mieux: le buis, l'olivier, le grenadier et surtout le figuier y viennent sans culture[4].» Le village, avec son château, est surplombé par l'Aï-Pétri (montagne de Saint-Pierre), dont Dubois nous apprend qu'il élève ses

1. «Le village a été reconstruit sur ces débris anciens et modernes.» Dubois, t. VI, p. 87. — Voir aussi Pallas, t. II, p. 597.

2. Démidof, p. 415.

3. Non pas Simæus. — Voir dans l'Atlas de Pallas, pl. 36, une vue de cette vallée plantée d'oliviers.

4. T. III, p. 222. — Voir aussi Clarke, t. II, p. 431 et suiv.; Kohl, t. I, p. 274.

aiguilles à une hauteur absolue de 3798 pieds de roi, hauteur qui aurait été mesurée trigonométriquement par M. de Châtillon[1]. Il domine Aloupka, dit M. Démidof, comme une tour crénelée. La vue y est très-étendue. La côte présente de part et d'autre deux caps : celui de Kourtyry-bouroun à l'ouest, et celui d'Aï-Todor (Saint-Théodore) à l'est[2]. Auprès du dernier se trouvent les insignifiantes fortifications de Kalé. Aloupka est plus près du premier. Nous avons déjà dit un mot de son château, magnifique, mais un peu bizarre et d'un style composite, et pour lequel le prince Vorontsof, éminent ami des arts, eût dû prendre soin de choisir un site moins défavorable[3]. La couleur verdâtre du marbre dont on s'est servi pour cette construction gothique, d'ailleurs imposante, ne lui permet pas de se détacher nettement du parc et de la végétation qui l'entoure.

De ce village bien connu aujourd'hui, la route, devenue belle, traverse le domaine de Myskhor pour gagner Khoréis, 5 verstes; puis elle passe à Gaspra, où elle est assez éloignée de la mer, pour s'en rapprocher ensuite à Orianda, 5 verstes. Orianda[4], aujourd'hui propriété de l'impératrice Alexandra, est l'endroit où l'empereur Alexandre avait rêvé qu'il lui serait permis de terminer sa vie dans le silence de la retraite. De là, il n'y a plus que 7 verstes jusqu'au petit port de Ialta, et l'on y arrive en passant par des sites charmants, celui de Livadia, belle terre du comte Léon Potocki, et celui d'Aoutka. Ce dernier village, dans le voisinage duquel se trouvent les cascades de l'Akar-sou[5], est à l'embouchure de l'Outchân-sou, qui donne son nom à une espèce

1. T. VI, p. 77.
2. On a déjà vu qu'il ne faut pas confondre ce cap Aï-Todor avec la rivière et la vallée du même nom qui sont près de Mangoup, dans le massif de la montagne.
3. Voir Kohl, t. I, p. 274.
4. De Besse, p. 235. — Un beau château a été construit à Orianda.
5. Reuilly, p. 26.

de petit fort, Outchân-sou-Içar, lequel reste sur la hauteur, à gauche. Derrière Ialta, aussi sur la hauteur, est Déré-Keui (Village du vallon).

Le bourg de Ialta, qu'on peut presque nommer une ville aujourd'hui, et qui, en effet, a été érigé, en 1837, en chef-lieu de district, est, selon une expression heureuse d'un voyageur, le port de la villeggiature moscovite. Un bateau à vapeur y arrive périodiquement d'Odessa[1]. Pourtant ce petit port, assez fréquenté, est peu sûr. Le Poutamitz y a son embouchure. Ce ruisseau qui traverse la largeur du littoral, agrandi en cet endroit, est grossi, à quelques centaines de pas au-dessus de Ialta, par un autre ruisseau qui descend en droite ligne de la montagne, et dont le cours est plus borné.

La distance totale entre Aloupka et Ialta est de 17 verstes. Pallas toutefois en comptait seulement 14.

De Ialta, une route mène, par la montagne, à Symphéropol. Mais continuons pour le moment de suivre celle qui côtoie la mer en passant par Marsanda (ou aussi Massandra). Elle se dirige vers Nikita, village situé non loin du promontoire de ce nom, et au-dessus duquel s'élève, de l'autre côté de la route, le fort de Palékastre (Vieux château). La distance est de 5 verstes. A Nikita, il faut visiter le jardin impérial, fondé en 1812, « vaste établissement d'essais d'acclimatation et d'études pratiques sur les plantes et arbres qui peuvent fournir à la Crimée une nouvelle branche d'industrie[2] ». Puis, de là, on passe par les vignobles d'Aï-Danil (Saint-Daniel), et, en quittant un peu la côte, par le riant paysage d'Oursouf ou Gourzouf, anciennement une ville, d'abord romaine, plus tard génoise, et qui, dans l'intervalle, reçut, dit-on, des Slaves le nom de *Gorzabita*

1. Voir ce qu'en dit Kohl, t. I, p. 192.
2. Dubois de Montpéreux, t. VI, p. 62. — Voir aussi Démidof, p. 578.

(Montagne éclatée)[1]. Ce nom lui est venu d'un rocher, à l'est du village, qui se divise en deux pointes, et sur lequel est placé le fort d'Oursouf. Plus loin, sont Artek à droite et Kisil-tasch à gauche. Près du dernier village est le fort en ruines de Ghélin-kaïa, déjà dans le voisinage de la Babougân-Iaïla. Artek est au pied du formidable Aïou-Dagh (Montagne de l'Ours), le Kriou-Métôpon (Front du Bélier) des anciens. On le laisse aussi à sa droite. « En escaladant la montagne par un sentier rapide, dit Dubois de Montpéreux, après une heure de marche, on arrive au sommet, où l'on trouve les ruines d'un vieux château, dont les murs sont composés de grandes pierres brutes qui sont posées à sec, sans ciment. L'ensemble des fortifications forme un grand demi-cercle, dont le mur qui en est la corde, a 728 pieds de longueur; leur épaisseur n'est pas de moins de 4 pieds et demi, et la hauteur où la muraille est encore visible ne dépasse pas une toise[2] ». — « La cîme de l'Aïou-Dagh, dit encore le même voyageur, est complètement boisée, tandis que ses flancs verdâtres ou noirâtres sont nus. La hauteur de la montagne, calculée par M. Châtillon, est de 1975 pieds de roi. »

Le Kriou-Métôpon est le lieu où s'élevait jadis le temple de Diane dont la prêtresse était Iphigénie[3]. Quand on l'a dépassé, on est à Parténith, qui serait le *Parthénion* des Grecs, le lieu de la Vierge, par allusion à la fille d'Agamemnon. On est

1. Démidof, p. 577. — Voir aussi Pallas, t. II, p. 185; Kohl, t. I, p. 199. — Le duc de Richelieu avait une maison à Oursouf.

2. T. VI, p. 23. — Voir aussi Pallas, t. II, p. 187 et suiv.; Taitbout de Marigny, *Portulan de la mer Noire et de la mer d'Azof*, p. 65; et un plan de ces ruines avec d'autres détails dans Kœppen, *Krymski Sbornik*, p. 169.

3. Dubois donne à cette opinion beaucoup de vraisemblance, t. VI, p. 18. — Voir aussi Clarke, t. II, p. 446 et 494, et les autres relations de voyage. — Au reste, il est probable que la Diane taurique a eu deux temples sur cette côte, l'un, aux environs de Cherson, dans la Chersonèse héracléotique, l'autre au Front du Bélier.

alors à 10 ou 12 verstes de Nikita, et il en reste 12 à faire pour arriver à Alouschta. «Le nom antique de Parténith, dit M. Démidof[1], désigne aujourd'hui un domaine fertile en raisins, et un riche village qui cultive avec succès le lin et le meilleur tabac de la Crimée, si riche sous ce rapport. Sur toute cette route on peut suivre les traces d'un bouleversement immense causé par les convulsions du globe.» Entre Parténith et Kutchuk-Lambath se trouve un petit hâvre. La route passe à Dermen-Keui et à Iéni-Keui; Kutchuk-Lambath et Buïuk-Lambath (Grand et Petit Lambath) restent à droite, du côté de la mer[2]. Puis, près du mont Kastel, dans le voisinage duquel se trouve encore un autre mont, le Buïuk-Ouraga, qu'un plateau sépare de la Babougân Iaïla, on descend dans la vallée d'Alouschta, à laquelle nous revenons maintenant; le lecteur se souvient que nous y avions déjà touché, car notre point de départ était Symphéropol, par la route qui contourne le Tchatyr-Dagh. Alouschta n'est plus qu'un village tatar; mais au moyen âge c'était une ville appelée *Alustan Phrunion*. On y voit encore trois tours pittoresques et un mur en pierre, de 12 pieds de haut et de 7 d'épaisseur[3]. La vallée, couverte de vignobles, est magnifique.

Toute la distance de Ialta à Alouschta est de 27 verstes. Le total de la distance d'Alouschta à Balaklava est en conséquence de 104 verstes ou 26 lieues, comme nous l'avons déjà dit.

Reste à mentionner la partie occidentale du périmètre.

De Balaklava ou de Kadi-Keui (Village du cadi), deux routes mènent à Sévastopol, l'une à gauche vers la mer, par le

1. P. 576. — Voir aussi Possart, *Das Kaiserthum Russland*, t. II, p. 783.

2. Un peu au-dessous de Buïuk-Lambath, et à 7 verstes en deçà d'Alouschta, est le domaine de Karabagh, propriété du savant si souvent cité dans cet opuscule, notre ami, M. de Kœppen. On en peut voir la description dans le Voyage de Dubois, t. V, p. 449. — Lambath est le *Lampas* des anciens.

3. Voir Clarke, t. II, p. 447; Reuilly, p. 21; Dubois, t. V, p. 431; t. VI, p. 225; de Besse, p. 225; Démidof, p. 574; Kohl, t. I, p. 203.

khoutor et le *traktyr*[1] qui sont de ce côté-là; l'autre à droite, par un second *traktyr,* en passant la Tchernaïa sur le pont de pierre par où la route de Symphéropol s'avance de Kamara vers Inkermân, lieu célèbre par la bataille du 5 novembre 1854 et par les grottes ou cellules de moines dont les roches calcaires sont comme criblées[2]. La distance qu'elle parcourt est d'environ 10 kilomètres.

De Sévastopol à Baktchi-Saraï, il y a 32 verstes. Si l'on veut visiter l'ancienne forteresse génoise de Mangoup et les ruines de Tcherkess-Kerman, on s'arrête à Ioukary-Karalès et l'on monte à cheval. De Baktchi-Saraï à Symphéropol, il y a 30 verstes[3]. On a dit que cette étendue tient encore de la steppe, mais de la steppe se transformant. Là se rencontrent déjà des vallons charmants, des prairies riantes et des vergers formés d'arbres fruitiers; les villages s'échelonnent et se pressent sur les versants de la chaîne Taurique.

Tel est le périmètre du tronçon occidental qui nous occupe, périmètre de 176 verstes au total, ou de 44 lieues.

Pénétrons maintenant de nouveau dans l'intérieur de ce labyrinthe, où nous n'avons fait encore qu'une exploration préliminaire en suivant les cours des torrents.

Cette fois, nous pourrions y entrer, depuis Sévastopol,

1. *Traktyr*, en russe, signifie traiteur, auberge. *Khoutor*, c'est une ferme ou la dépendance d'une ferme. Nos soldats connaissent le khoutor Mackenzie, au nord de Sévastopol; ils y ont touché dans leur marche par le flanc gauche, quand, tournant la baie de Sévastopol, ils se sont trouvés face à face avec les Russes de Menchikof qui venaient de Balaklava.

2. Voir Pallas, t. II, p. 85, et Atlas, pl. 31; Clarke, t. II, p. 373 et suiv.; Dubois, t. VI, p. 246 et 259; Démidof, p. 389, avec une gravure.

3. Nous parlerons de Sévastopol dans la 9[me] note additionnelle. Sur Baktchi-Saraï, voir Pallas, t. II, p. 26 et suiv., et Atlas, pl. 27: Castelnau, t. III, p. 154 et suiv.; Dubois, t. VI, p. 323 et suiv., et Atlas; Démidof, p. 355 et suiv.; Kohl, t. I, p. 217-253. — Relativement à Symphéropol, *Ak-metchet* (la Mosquée blanche) des Tartars, entouré de montagnes dont les groupes offrent un spectacle ravissant, nous renvoyons aux descriptions suivantes: Pallas, t. II, p. 15 et suiv.; Clarke, t. II, p. 325 et suiv.; Dubois, t. V, p. 382 et suiv.; Démidof, p. 488. — Il sera aussi question de toutes ces villes dans les notes additionnelles.

par la vallée d'Inkermân, qui s'étend de l'ouest à l'est dans une longueur d'environ 15 verstes, et que ferme, ainsi qu'on l'a déjà dit, l'ancienne forteresse de Mangoup[1], dont les ruines couronnent un affreux rocher de 330 mètres de haut. Nous verrions en passant les ruines de Tcherkess-Kerman, intéressantes par le nom caucasien qu'elles portent et où l'on va visiter un puits profond, très remarquable. Poussant ensuite plus avant, nous pourrions nous diriger sur Baktchi-Saraï, que nous atteindrions après avoir gagné Eisoba, village qui, malgré les détours qu'on est obligé de faire, n'est qu'à 16 verstes de Mangoup. De là, une courte excursion nous mènerait à la montagne et au vallon d'Aï-Todor, où l'on jouit d'une vue remarquable[2], ou au beau village de Kara-Ilias (Elie noir) ou Karalès, à 8 verstes du rocher sur lequel repose Mangoup, et à 15 verstes de Tchorgouna.[3] En suivant, depuis Mangoup, le ruisseau d'Aï-Todor ou Chouliu, dans une longueur de 5 ou 6 verstes, on arriverait au village du nom de Chouliu[4]. Puis, de Baktchi-Saraï, nous

1. Dubois (t. VI, p. 189) parle d'un «chemin public de Kherson à Mangoup.» Il dit qu'à un point de la côte la vue s'étend jusqu'à l'Aï-Todor, par-dessus lequel on voit «le palais de Mangoup et le mur de son château.» Il est curieux d'étudier les constructons de Mangoup (voir Pallas, t. II. p. 124), dernière place où les Génois se soient maintenus avant d'être expulsés de la presqu'île. Voici ce qu'on lit dans le Voyage de Clarke (t. II, p. 480) : «La forteresse de Mangoup est d'une grandeur très-extraordinaire, et on peut dire littéralement dans les nuages. Elle couvre la cime d'une montagne isolée semi-circulaire; son aspect effrayant, sa hauteur et ses bords perpendiculairement escarpés rempliraient l'esprit d'étonnement en entrant dans ce défilé, à ne considérer même dans ce lieu que le travail prodigieux de la nature. Arrivé avec effort à la cime de la montagne, on conçoit difficilement comment on a pu y parvenir, mais plus difficilement encore comment les Génois ont pu y transporter les matériaux dont ils se sont servis pour construire une forteresse, dont la pareille n'existe peut-être pas en Europe, monument de leur opulence, de leur talent et de leur audace.»

2. Voir Pallas, t. II, p. 107, 124, 127. — Il ne s'agit plus ici, comme on voit du cap Aï-Todor.

3. Pallas, t. II, p. 132. Voir aussi p. 125. — Sur Kara-Ilias, voir t. II, p. 129 et suiv.

4. Pallas écrit Schullü.

pourrions traverser la montagne du nord au sud, en prenant le chemin de Ialta, long de près de 40 verstes. Cependant, suivant le fil que nous présente, après Soumarokof[1] et Pallas, M. de Kœppen, nous aimons mieux nous élever à la Iaïla depuis la côte méridionale, et nous diriger, du sud au nord, vers les points que nous venons d'indiquer et quelques autres encore.

Pallas ne signale[2] que six ou sept « principales routes » dans les montagnes entre Balaklava et Alouschta; M. de Kœppen, dans un mémoire lu à l'Académie de St. Pétersbourg et dont il a fait faire, sous le titre de *Taurica*, 1840, un tirage séparé, à l'usage de ses amis, en énumère un bien plus grand nombre. La plupart de ces chemins servent seulement à monter sur le plateau; quelques-uns toutefois se prolongent vers le nord et arrivent jusque dans les vallées des torrents que nous venons de passer en revue; le principal, celui de Ialta à Baktchi-Saraï, traverse tout le tronçon du sud au nord, et ouvre même une communication intérieure, transversale, entre la vallée d'Inkermân et celle d'Alouschta.

Voici ces chemins, comme on les rencontre en allant de l'ouest à l'est, du cap Aïa à Alouschta.

Toutefois, il importe de faire d'abord une remarque concernant la nomenclature tatare. Le mot *boghaz*, qu'on va lire ici itérativement, signifie bouche, ouverture, gorge. Le mot *aghyz*, quelquefois *aouz*, est à peu près synonyme; et *dar-boghaz* ou *dar-iol* (de là le *Dariel*, passage du Caucase), se rapporte à une gorge très-étroite, un défilé, un ravin. L'ouverture d'un passage de cette nature porte assez souvent la dénomination de *Démir-Khapou* (Porte de

1. *Histoire philosophique et politique du commerce, de la navigation et des colonies des anciens dans la mer Noire*, Venise 1789. Ouvrage aujourd'hui rare.

2. T. II, p. 116.

Fer). Un simple chemin ou sentier s'appelle *kutchuk-iol* (Petit chemin); plus souvent *sokhakh*, et, quand il est praticable aux chevaux *at-sokhakh.*

1. *Passage du Buiuk-Boghaz.* C'est, depuis le cap Aïa, la première voie, menant du côté sud de la Iaïla au côté nord. On la suit pour aller au village de Khaïtou, dans la vallée de Baïdar, depuis Laspi, près du promontoire de ce nom, lieu où commence le littoral de la presqu'île. Le *Kutchuk-Boghaz* est un peu plus bas; ce chemin, également praticable aux chevaux, a été abandonné pour le précédent. Un sentier plus direct pour aller de Laspi à Khaïtou est le *Chabourla-iol,* appelée aussi *Chabourla-Sokhakh.*

2. *Foros Boghaz,* aujourd'hui une route carossable, dont il a déjà été parlé. Cette route arrive de Balaklava par Kamara. Au lieu de descendre en la suivant au village de Mchatka ou Pchatka, on peut, à cheval, prendre un chemin latéral, conduisant au village ou bourg de Foros. « La descente est roide, dit le marquis de Castelnau[1], mais les chevaux (de Baïdar) ne bronchent pas. Le bourg n'est intéressant que par son heureuse situation et son ancienneté; il porte encore le nom qu'il avait du temps des Grecs (Phoros): c'est une exception remarquable en Crimée, où les villes ont reçu autant de dénominations diverses qu'elles ont changé de maîtres». — Tout auprès de cette route est encore un sentier, appelé *Sudurmusch-Bogatchik,* qui mène au Kilsé-Bouroun (cap de l'Église).

3. *Merdven, la Scala,* l'Escalier ou Échelle, un peu plus à l'est. Ce passage sert à franchir la Iaïla depuis Baïdar ou Kalendé, en descendant vers Moukhalatka ou Kutchuk-Keui. Il n'est plus aussi terrible que du temps de Pallas. « Si, du Baïdar, dit M. Démidof[2], on veut gagner la côte sans tra-

1. T. III, p. 216. — Voir aussi de Besse, p. 244.
2. Page 412.

verser la vallée de Laspi, on attaque directement la montagne par son côté septentrional, et c'est pour descendre la muraille verticale qui couronne la chaîne, qu'on s'engage dans les échelles[1]. Des escaliers taillés dans le roc ou bien formés de troncs d'arbres se dressent en zigzag jusqu'à une hauteur énorme; et cependant telle est l'adresse de cette rustique architecture qu'on peut gravir à cheval ces étourdissants échelons, sans que la tradition d'aucun événement sinistre vienne glacer le courage du voyageur confiant dans les rares qualités de son cheval.»

«Les chevaux tatars, habitués à ce trajet, dit Dubois[2], le montent et descendent sans peine; il ne faut que les laisser aller et se tenir sur sa selle. Sans contredit, c'est un des points les plus pittoresques de la côte.»

4. *Kéresla.* C'est un simple sentier conduisant de Kikinéis au haut de la Iaïla. — Un peu plus à l'est est un autre sentier, le *Kopek-Boghaz*[3] (Passage des chiens), et à une lieue de Kikinéis est le *Miessis-Boghaz,* praticable aux chevaux.

5. *Eski-Boghaz* (Vieille gorge), ou aussi *Limena-Boghaz,* du nom du village de Limena, qui est entre Kikinéis et Siméis. On le prend pour aller de Kikinéis à Kokkos. Kokkos est un grand et beau village dans la vallée du Belbek, qui, en cet endroit, s'appelle encore Kabarta et Biyuk-Ouzen (voir p. 12). Pallas dit que les Tatars de Kokkos sont dans

1. C'est peut-être de ces échelles que vient le nom de Krim. On le dérive le plus souvent de celui des Cimmériens ou Kimry; mais peut-être serait-il plus juste d'adopter l'étymologie grecque de κρημνός, disposé en pente abrupte, ou de κρήμνη, *declivitas.* Voir notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 727, et surtout la fin de la Préface, ci-dessus.

2. T. VI, p. 88. Voir aussi, sur cette localité, Kœppen, *Krymski Sbornik,* p. 206 et suiv.; Kohl, t. I, p. 272, et une planche du *Guide du Voyageur en Crimée,* par C. H. Montandon, Odessa, 1834, in-8°. Du temps de Pallas, les chevaux n'auraient pas pu remonter l'escalier (t. II, p. 116). D'après Possart (*Das Kaiserthum Russland*, t. II, p. 778), les marches de l'escalier seraient au nombre de 800.

3. Non pas *Topek-Boghassi*, comme écrit Pallas, t. II, p. 172.

l'aisance par le commerce du bois qu'ils font descendre en traîneaux de la pente des gorges boisées et escarpées. Ils habitent des maisons propres, entourées de jolis jardins. Près de Kokkos, le vallon dans lequel la Kabarta coule avec fracas en petites cascades, s'élargit de manière à laisser une vue assez étendue[1]. On peut arriver à Kokkos en voiture, et surtout en *arabas* ou charrettes des Tatars, soit en partant de Baktchi-Saraï, soit en remontant le Belbek (Kabarta), le long de sa vallée. De Kikinéis on n'y peut aller qu'à cheval[2]. Les Tatars du littoral prennent ce chemin pour se rendre au marché, à Baktchi-Saraï, et de là vient que ce passage s'appelle aussi *Bazar-iol*, Chemin du marché. D'autres chemins, dans le voisinage, sont le *Pélakia-Sokhakh* et le chemin du *Souli-Dagh*.

6. *Siméis-Boghaz* ou aussi *Aloupka-Boghaz*. C'est le chemin de communication ordinaire entre Kokkos et Aloupka; la distance est d'environ 30 verstes en ligne directe. Ce même chemin conduit aussi à Ouzoundji, près de la source d'un des cours d'eau qui forment la Tchernaïa, et à Skélia, qui n'en est pas loin, un peu à l'ouest, vers Kalendé, à l'est de la vallée de Baïdar. «Le chemin d'Ouzoundji, dit Pallas[3], mène dans un de ces vallons (du plateau) par la pente si rapide d'une gorge pierreuse couverte de genévriers, qu'on est obligé de conduire son cheval par la bride. Il y a 35 verstes d'Aloupka à Ouzoundji, par le chemin qui traverse diagonalement la Iaïla, 5 depuis cet endroit jusqu'à Skélia, site le plus riant et le plus beau de la vallée de Baïdar; 6 jusqu'à Baïdar même, et 14 de Baïdar à Tchor-

1. Pallas, t. II, p. 173.

2. Kœppen, *Taurica*, p. 20. — Les Tartars arrivent cependant en arabas jusqu'aux deux villages d'Ouzen-basch (grand et petit), qui sont à l'est de Kokkos. De là des sentiers conduisent dans la belle vallée du Marta ou Marta-sou, affluent de l'Alma supérieure, et font aussi communiquer la vallée du Belbek avec celle de l'Alma.

3. T. II, p. 172.

gouna, par All-sou, la route la plus courte, et praticable seulement pour des voyageurs à cheval.»

Malaïa-Boghaz est un sentier qui mène dans la vallée de Baïdar en franchissant l'Aï-Pétri du côté de l'ouest.[1]

7. Le *Pélaki-Boghaz* ou *Pilakiler-Boghaz* ne doit pas être confondu avec la gorge de Pélakia, dont il a déjà été parlé. Le premier, qui tire son nom d'un rocher, mène sur la Iaïla depuis Myskhor.

8. *Stavréia-Boghaz* ou *Vastéia-Boghaz.* C'est, comme le *Gaspra-Boghaz,* un chemin, moitié pour les chevaux, moitié pour les hommes seulement, menant de Gaspra, par Gaspra-Içar (Ruine de Gaspra), en deux heures sur le plateau; puis, soit à Kutchuk-Ouzen-basch à droite, soit à Kokkos à gauche, en passant près de la ferme du prince Vorontsof, appelée Pétrofskoï Khoutor. Tout à fait à main gauche, un sentier quitte le Stavreïa-Boghaz pour se diriger à l'Outchan-sou-Içar (Ruine près de la cascade).

9. *Iaprakhli-Gueul-Boghaz* (Gorge du lac du Feuillage), ainsi nommée d'un petit lac au bord méridional de la Iaïla, et couvert de plantes aquatiques. Comme il conduit sur le plateau depuis Aoutka, on l'appelle aussi *Aoutka-Boghaz.* Avant d'atteindre le plateau, on voit à droite une grotte appellée *Iograf-Monastyr,* c'est-à-dire couvent de Saint-Eugraphe. En le traversant, on arrive au *Kutchuck-Ouzen-basch-Boghaz,* qui mène au village de ce nom.

10. *Lapata-Boghaz* (Gorge de l'Oseille), contigu au *Kaboplou-Boghaz.* Ceci est le plus court chemin pour aller de Ialta à Baktchi-Saraï. Il est en bon état d'entretien, mais non praticable aux voitures : toutefois il n'est pas rare que les Tatars y fassent passer leurs arabas. En allant du Kaboplou-Boghaz vers le nord, on touche au *Stilya-Boghaz.* Stilya est un village sur un affluent de la Katcha portant le

1. Sur les environs de l'Aï-Pétri, voir Pallas, t. II, p. 158.

même nom. M. Démidof a suivi ce chemin (1837), à cheval, avec sa caravane d'artistes et de savants, dont l'auteur de ce mémoire avait été invité à faire partie, sans malheureusement être libre d'accepter une proposition si flatteuse. «Au point culminant du Iaïla, dit-il[1], et à une place qu'on nomme *Stillé-Bogas* (Stilya-Boghaz), nous avons longtemps joui du plus riche panorama de la Crimée. Au sud, la mer bornait le tableau, et cet horizon tout bleu se confondait dans les teintes transparentes de l'atmosphère. Tout au bout d'un magnifique tapis de verdure apparaissaient Ialta, sa baie azurée, et ses navires qui scintillaient dans les eaux. Au nord et à l'ouest, l'aspect change, et vous dominez des monticules qui vous rappellent le *montes exultaverunt sicut arietes*, jusqu'à ce que vous arriviez au Tchatyr-Dagh, le géant des alpes tauriques. A la descente du revers du Stillé-Bogas, les bois sont moins touffus; les arbres, plus tourmentés, plient sans rompre sous le vent du nord; ce n'est plus que dans les profonds ravins que se retrouvent ces belles teintes chaudes, ces tons pleins de richesse, ces paysages colorés par le soleil du midi.» Pour aller à Baktchi-Saraï, nos voyageurs revinrent à Buïuk-Ouzen-basch, et de là ils errèrent pendant quelque temps au hasard, ayant perdu le chemin qui mène au *Palais des Jardins.* De Stilya, le meilleur parti à prendre est sans doute de descendre la vallée du ruisseau, affluent, comme nous l'avons dit, de la Katcha. Pallas parle aussi de Stilya sous le nom de Stilæ[2]. «Plus on gravit la montagne, dit-il, en suivant le sentier qui conduit à Ouzen-basch, Stilæ et Mangoup, plus les rochers paraissent amoncelés, et leurs interstices ne renferment ni terre, ni végétaux.»

Mais voici le vrai chemin de Ialta à Baktchi-Saraï.

1. Page 348.
2. T. II, p. 162, 169. Il ne faut pas confondre chez lui Stilæ avec Skelæ.

Au bas de la Iaïla, le chemin qui part de Ialta, en se dirigeant au nord et au nord-est, passe à l'Aï-Vassil et à Déré-Keui. Aï-Vassil est à 15 verstes du Grand-Ouzen-basch. « A juger d'après ces pentes si sauvages et si escarpées, dit Dubois[1], l'on ne dirait pas que par là s'élève une des principales routes de communication de la côte à Baktchi-Saraï. J'ai voulu faire cette excursion pénible, et je ne m'en suis point repenti. » D'Ouzen-basch, on gagne Makhouldyr, qui est au nord-ouest; puis Gadji-Keui (Village du Hadji ou Pèlerin), sur la gauche de l'Alma supérieure, et Oulou-Sala, sur la rive droite; puis Bia-Soula, au confluent du Marta avec ce ruisseau; puis Chouliu, qui est encore à 9 ou 10 verstes de Baktchi-Saraï. Tous ces endroits sont indiqués sur la carte d'Ernest Bourdin, mais surtout et très-exactement sur celle de Kœppen.

Chouliu est au pied de l'Aï-Todor, à peu de distance de Mangoup, et sur le ruisseau de Chouliu, affluent de la Tchernaïa qui débouche dans la baie de Sévastopol par la vallée que Pallas[2] appelle vallon de Kasikli-Ouzen. L'illustre voyageur a donné différents noms aux montagnes qui bordent ce vallon depuis Inkermân, et dit que « la chaîne se prolonge ensuite le long du ruisseau d'Aï-Todor, sous le nom de Schuldan ou Schuludan-Kaïa (Chouloudân-Kaïa). » Cette chaîne, jusqu'à Chouliu, est aussi traversée par un chemin de voiture dont Pallas fait mention.[3]

11. *Oustréia-Boghaz.* C'est la communication entre Nikita et Aï-Danil d'une part, et Buyuk-Ouzen-basch, Stilya ou Béchoui d'autre part; elle peut avoir lieu à cheval. On franchit le Gramata, qui se rapproche déjà de la Babougân-Iaïla, dont le mont Magarasch le sépare encore. — Un

1. VI, p. 59.
2. T. II, p. 106.
3. P. 107.

chemin voisin de celui-ci mène au couvent de Saint-George (autre que celui près de Balaklava), en passant devant les ruines de l'église de Saint-Élie.

12. *Gourbet-Déré-Boghaz.* Des villages du littoral, Buyuk-Lambath, Dermen-Keui, Parténith et Kisil-tasch, et aussi d'Oursouf, on prend ce chemin, à cheval, pour se rendre à Kouousch et à Baktchi-Saraï. Kouousch est plus au nord que Stilya, aussi sur un affluent de la Katcha. La distance de là à Baktchi-Saraï, en droite ligne, doit être d'environ 20 verstes (5 lieues). De Kisil-tasch, on se rend à Poutamitz et à Osman-Kosch. D'Oursouf on peut prendre aussi l'*Eip-nine-Kosch.* — De Dermen-Keui, ou plutôt Deghermen-Keui (Village du Moulin), plusieurs autres sentiers mènent à la Iaïla, entre autres le *Balik-Kosch-Boghaz*, le *Vatsinéia-Boghaz* (à 2 verstes et demie du village), le *Viglanine-iolu* (Chemin de la garde), le *Talma-Boghaz* et le *Patalos-Kosch-Boghaz.*

13. *At-tchokrak-Boghaz* (Gorge de la source des chevaux). Elle est à 7 verstes de Buïuk-Lambath, sur la Babougân-Iaïla, et sert de communication entre ce village et celui de Kouousch, dont il vient d'être question.

14. *Kebith-Boghaz* est un des plus importants de tous ces passages. On se rappelle que *Kébith* est le nom de l'Alma supérieure (voir p. 15). Elle le prend après la réunion de l'Ala-Basch (Tête rouge) avec le Saoulukh-sou (Eau de santé); et la réunion du Kébith-sou avec le Kara-sou s'appelle ensuite Oulou-Ouzen ou Grande Rivière. On arrive par ce défilé à tous les chemins dans l'intérieur de la montagne, dont on vient de parler.

15. Un chemin à voitures conduit d'Alouschta à Korbekli, et jusqu'au village de Béchoui ou plutôt de Besch-euv, c'est-à-dire des Cinq Demeures.

Korbekli ou Korbek est un petit endroit au pied du

Tchatyr-Dagh. Ses maisons, à l'orientale, sont surmontées de toits plats en terre servant de terrasses aux familles tatares pour y prendre le frais le soir. Quoique en dehors déjà du tronçon occidental, Korbekli y est rattaché par le cours des principaux ruisseaux de ce tronçon, qui, la plupart, remontent jusque dans son voisinage, surtout l'Alma, dont la source est non loin de Korbekli.

Le *Gavrel-Boghaz* est à deux heures de chemin de Korbekli et mène à la Babougân-Iaïla, qui s'élève un peu plus au sud, et où, du même endroit, on peut arriver aussi en voiture par l'*Aranlar-Khryry-iol* (Chemin des montagnes des moutons, ou plutôt des étables pour moutons).

Le *Kastel-iol* est le plus court chemin pour aller de Korbekli à Buyuk-Lambath; il passe entre le mont Kastel et le mont Ouraga.

Enfin, il y a un chemin de Korbekli au village de Kouousch, situé plus à l'ouest, au nord de Stilya et sur le Biyouk-Ouzen ou la Katcha supérieure; et il y en a un autre à Buïuk-Iankoï, mais qui reste en dehors du tronçon, qu'il côtoie pourtant, puisqu'on passe au pied de l'Eklissaïa-Bouroun (cap de l'Église), qui est au nord-ouest du Tchatyr-Dagh. Ce chemin s'appelle *Ouzoun-Alan-iol* Chemin du long champ), et il met, dit M. de Kœppen, les habitants de Korbekli dans la possibilité d'arriver sur roues jusqu'à la haute montagne. Buïuk-Iankoï, du reste, est bien au delà déjà, dans la vallée du Salghir, et plus près de Symphéropol que de Baktchi-Saraï.

Un jugement d'un des voyageurs qui nous servent de guides, sur tout ce massif qui s'étend de Balaklava à Symphéropol, mérite encore d'être cité. Aux yeux de Dubois de Montpéreux, le versant septentrional de la Iaïla est une « vraie forteresse naturelle formée d'une suite de vallées dajacentes, toutes fermées du côté de la plaine-steppe par

deux hauts rangs de rochers crayeux et tertiaires qui ressemblent à des murailles, pays de bois, de pâturages, de vin, de blé, de fruits[1].» Cette observation, ajoutée aux autres détails où nous sommes entré, achève de retracer la nature et pour ainsi dire la physionomie de cette partie de la montagne.

III.

LE TRONÇON ORIENTAL.

Après avoir ainsi exploré le tronçon occidental, nous allons faire connaître avec non moins de soin le tronçon oriental, qui s'étend depuis le Tchatyr-Dagh jusque vers la petite presqu'île de Kertch, appendice oriental de la grande presqu'île de Crimée.

Dans cette partie, il n'y a pas de longs cours d'eau, car le Salghir, beaucoup plus au nord, reste en dehors; tout au plus aurons-nous à nous occuper de son principal affluent, le Kara-sou (Eau noire), d'abord divisé en Grand et Petit, lesquels tous deux descendent du revers nord des montagnes du littoral. Un second Boulganak[2], qui se jette dans la mer Putride, plus au sud que le Salghir, après s'être renforcé du Kourou-Indal (Jendol de Pallas, Yendol de Clarke, Andal de Reuilly), a seulement sa source dans cette région.

Comme la première, celle-ci est bornée au sud par la mer. Au nord, nous regardons comme en formant la limite, la route de Symphéropol à Kara-sou-bazar, et de cette ville à Théodosie, l'ancienne Kaffa, ligne qui a 107 verstes de longueur.

Nous parlerons encore d'abord des montagnes de ce tronçon oriental, qui commence à la vallée d'Alouschta et

1. T. V, p. 304.
2. Voir le premier, p. 16.

que la route allant de ce village à Symphéropol, sépare du point central de la chaîne Taurique, le Tchatyr-Dagh.

A l'est de cette route s'élève l'alpe de *Démirdji*, «qui a donné son nom, dit Pallas[1], à un village situé sur une haute terrasse, auquel on parvient en remontant le ruisseau qui prend sa source dans le village même..... Plus on s'élève vers le pied des montagnes coupées à pic au-dessus du village, et plus on aperçoit de débris considérables de roches (grès et poudingue) sur leur pente, ainsi que des deux côtés du ruisseau. Le village de Démirdji, situé au pied d'une haute montagne de rochers hérissés de pointes, dont les intervalles sont couverts de bois, domine le vallon ensemencé de lin et de blé.....» «Sa position, dit Dubois[2] est fort belle, et son ancienneté se trouve confirmée par son vieux château et son église grecque assez bien conservée, qui s'élevait au milieu du château...» Pallas ajoute[3] que tout le spacieux vallon qui sépare la croupe inclinée vers la mer, au sud-est, est couvert de chênes et d'autres arbres.

Le Démirdji se rattache, par le Samar-Kaïa et une longue croupe, à la *Karabi-Iaïla*, plateau éloigné d'environ 8 verstes de la mer. «Le plateau très-large et très-élevé de la Karabi-Iaïla, dit Pallas[4], se termine en pointe vers Ouskut; les hautes montagnes sont coupées précisément au nord de ce village, entre les deux plus élevées de toute la chaîne, par un vallon qui se dirige en droite ligne du nord au sud[5], et forme, en s'élargissant vers la côte, des bas-fonds assez

1. T. II, p. 208.
2. T. V, p. 433.
3 P. 211.
4. T. II, p. 217.
5. Ainsi qu'il sera dit plus loin, on peut arriver à Ouskut, même en voiture, de Kara-sou-bazar. Ce chemin, en droite ligne, a au delà de 30 verstes. Voir Pallas, t. II, p. 216.

considérables que traverse le ruisseau d'Ak-Fortla ou Ouskut-Ouzen pour se rendre à la mer. A partir d'ici, le reste de la continuation des hautes montagnes à l'est commence à se rétrécir et n'offre plus d'aussi larges plateaux ou *iaïlas*.

Mais arrêtons-nous encore un instant à celui de Karabi, et faisons-le connaître par la description qu'en donne, après Pallas, Dubois de Montpéreux, son digne successeur. «J'étais curieux, dit-il[1], de comparer cette portion de la chaîne Taurique avec le Tchatyr-Dagh : j'en fis la traversée, et je puis dire en général que ces faits (géologiques) sont toujours les mêmes. On me fit grimper à cheval pendant deux heures dans le fond d'une longue et sauvage vallée, avant d'atteindre le sommet de la montagne, bordé d'une ceinture de charmes. Nous étions à peine arrivés au faîte, où est encore un *Démir-Khapou,* que nous commençâmes à descendre, comme s'il y avait eu une espèce de *crêt* (*sic*), semblable à la cime du Tchatyr-Dagh. Au bout de 300 pas commence alors une plaine haute ou iaïla, la plus large de celles qui couronnent les sommités tauriques, et avec la iaïla surgissent derechef les longs sillons produits par les têtes dures et saillantes des couches. L'allure en est de O. S. O. vers E. N. E., et ils traversent toute la longueur de la iaïla, les couches qu'ils représentent plongeant vers le nord, comme au Tchatyr-Dagh. Les intervalles plus ou moins creux sont de 8 à 10 pieds, et présentent ou des bandes gazonnées, ou des amas de petits fragments de rocher... La vue est immense du côté de Pérékop... La pente de la iaïla n'est pas grande : on dirait une espèce de steppe sur une montagne... En approchant de l'extrémité septentrionale de la iaïla, l'inclinaison des couches devient tou-

1. T. V, p. 437. — Le livre de M. Démidof ne nous est ici d'aucun secours.

jours moindre, et à Kazanlé[1] à peine diffèrent-elles de 15° de l'horizontalité (*sic*).

«Cette iaïla, comme le Tchatyr-Dagh, est parsemée de grottes et d'abîmes, de cavernes et de glacières.»[2]

Plus à l'est s'étend le *Postrofil,* continué par le *Voronn-Kaïa,* plateaux longs et étroits d'où descendent de part et d'autre des ruisseaux.

En avant de l'extrémité occidentale du Postrofil sont deux hautes montagnes boisées, à droite ou à l'est celle d'*Arpath*, à gauche ou à l'ouest celle que Pallas appelle *Skala,* mais que nous ne trouvons pas sous ce nom sur la carte de M. de Kœppen. «Ces deux montagnes, qui s'élèvent, dit le premier de ces érudits[3], sur un plateau découvert, sont les premiers qu'on aperçoit, ainsi que le Tchatyr-Dagh, de la steppe de Pérékop. La plus considérable (Arpath) se termine par de hautes pointes de rochers, et communique à l'est avec celles de Kutlak. La seconde (Skala) forme un pic isolé, couronné d'éminences de rocs.»

Depuis le Voronn-Kaïa, il n'y a plus, du côté du littoral, de muraille régulière surmontée d'une iaïla ou plateau. Celle qui s'élève derrière le *Bal-kaïa,* au nord de Sououk-sou, s'éloigne déjà de la côte, et reste sans continuation. Le *Sandyk-kaïa* et le *Karasân-Oba,* qui viennent après, s'étendent en travers, dans la direction du nord au sud. Les flancs à pic du Sandyk-kaïa, dit Dubois, présentent, à partir de Théodosie, le premier échantillon des murailles jurassiques, qui ne cessent de border la côte de Crimée jusqu'à Balaklava. Plus loin, de Koz à Otouz, se présentent l'Etchki-dagh, l'Asma-kaïa, le Kysyl-tasch, l'Otlou-kaïa, etc. «Les hautes montagnes qui bordent le vallon de Koz à

1. M. de Kœppen écrit Kazanly.
2. Voir la suite, et Pallas, t. II, p. 215.
3. Pallas, t. II, p. 219.

quelque distance, dit Pallas[1],.... courent toutes au sud-est, en chaînes assez parallèles. Celles de l'ouest sont : le Tokluk-Syrt, le Buïuk-Syrt et le Kopsaly; dans la partie de l'est, le Porssukkaïa (Porsouk-kaïa), constitué de lits horizontaux d'argile et de grès, qui s'inclinent en pente douce comme les précédentes; plus loin, la croupe pierreuse de Panschar-kaïa (Pandjar-kaïa, Roche de l'oseille), derrière laquelle s'élève l'Etschki-Dagh, plus saillant et plus avancé vers la mer, où ses couches sont très-distinctes; au delà, le Kara-Dagh, surmonté de hautes pointes de rocs noirs et déchirés, qui se termine vers la côte par une pente très-escarpée, etc.»

Ici, au *Kara-Dagh* (Montagne noire), se termine la chaîne Taurique. Le chemin le plus commode pour y arriver d'Otouz, est, selon Pallas[2], «celui qui tourne au nord, au pied de cette grande montagne.» Le voyageur continue ainsi : «Arrivé sur la hauteur, on commence à distinguer vers la gauche, au nord et au nord-est, les montagnes blanches de seconde formation; leurs couches calcaires se rapprochent de la mer, avec le chemin de poste qui conduit d'Eski-Krym à Kaffa, et couvrent entièrement, près de là, les anciennes montagnes dont elles sont ici séparées, comme dans toutes les autres parties de la Tauride, par un vallon spacieux. La plus considérable de ces montagnes, qui forme comme une espèce de terrasse du côté du sud, se nomme *Sari-kaïa.*»

Un vallon sépare le Kara-Dagh des hauteurs qui sont autour de Théodosie.

Plus au nord, une multitude de petites collines diminuant peu à peu de hauteur et d'étendue, forment la transition du pays de montagne au pays de steppe[3], et n'atteignent

1. T. II, p. 254.
2. T. II, p. 259.
3. Voir Pallas, t. II, p. 275.

que par-ci par-là la route de Théodosie à Symphéropol, que nous avons prise pour limite. Celle-ci, évitant le plus qu'il est possible toute ondulation du sol un peu forte, «suit, comme nous l'apprend Dubois [1], à grande distance le pied de la chaîne Taurique, errant au milieu des affleurements plus ou moins légers de la craie, du calcaire à nummulites et du tertiaire, dont elle coupe les limites irrégulières.» Il ajoute: «Cette route n'est guère plus pittoresque que celle de la presqu'île de Kertch, et sauf les ruines d'Eski-Krym, qu'on visite en passant, et Kara-sou-bazar, je ne sais, sur cette longue distance de 107 verstes, ce que je pourrais citer d'intéressant.»

Cours d'eau du tronçon oriental.

Le lecteur a vu que les seuls cours d'eau un peu importants de cette partie de la chaîne Taurique, ce sont les deux Kara-sou, le Grand et le Petit, qui, après s'être réunis dans la steppe, deviennent un affluent du Salghir. [2]

Le Grand (*Biyouk-Kara-sou*) est le plus occidental des deux. Sa source, que le Voyage, d'ailleurs si rudimentaire, de lady Craven [3] a rendu célèbre, et dont elle a fait graver une vue, est à 6 verstes au sud de la ville de Kara-sou-bazar (Marché de Kara-sou), dans une voûte de rocher très-pittoresque. «Au delà du village de Kara-sou-béchir, dit Dubois [4], la terre semble s'entr'ouvrir, le sol, peu accidenté, est sillonné par une large fente, profonde de 150 à 200 pieds, encaissée par des rochers jurassiques qui commencent à surgir. La fente se termine par une gorge étroite, hérissée de rocs, sur lesquels bondit une eau qui se préci-

1. T. V, p. 306.
2. Voir sur ce principal ruisseau de la Crimée la 2me note additionnelle.
3. *Voyage en Crimée et à Constantinople, en 1786*, p. 230. — Voir aussi Pallas, t. II, p. 270.
4. T. V, p. 380. — Voir aussi Démidof, p. 504.

pite en nappes et en cascades. La fente est remplie par un beau ruisseau, d'une couleur bleuâtre, qui lui a attiré l'épithète de Kara-sou (Eau noire)[1]. L'onde, en serpentant, laisse tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, des morceaux verdoyants couverts d'arbres et de vigne sauvage. Rien n'annonce qu'on va trouver à ses pieds ce beau tableau.» A ce ruisseau se réunit, au-dessus de Kara-sou-bazar, le Tounas, d'un cours déjà beaucoup plus long, car il prend naissance à l'extrémité orientale de la Karabi-Iaïla, non loin de la Porte de Fer (*Démir Khapou*). Puis il coule droit au nord, passe à Iéniçala et à Iukary-Baschy, à Achaga-Baschy et à Takyl, pour atteindre enfin Kara-sou-bazar, qui, comme Baktchi-Saraï, est une ville tatare, Catherine II les ayant réservées l'une et l'autre exclusivement au peuple musulman vaincu. Après Sévastopol, Kara-sou-bazar est une des trois villes de Crimée qui renferment la population la plus nombreuse[2]. De même que la ville du *Palais des Jardins*, elle a été assez souvent et bien décrite : aussi nous abstiendrons-nous ici de tout détail à son sujet[3]. Pour en revenir au Grand Kara-sou, ainsi renforcé par le Tounas, il continue à suivre la direction du nord, passe au village d'Ak-kaïa (Rocher blanc), que les Russes appellent montagne de Chirine[4]; puis à Kara-tasch, à Toganasch, à Chik-alé, à Alghintchik,

1. Ordinairement ce nom désigne une eau lente.

2. D'après l'ouvrage officiel *Statistitcheskaïa Tablitsy o sostoïanii gorodof Rossüskoï Imperii*, publié en 1842, Kara-sou-bazar avait 12,104 habitants, 6562 du sexe masculin et 5542 du sexe féminin. Sévastopol avait une population toute maritime et militaire de 41,155 âmes, dont 37,624 du sexe masculin et seulement 3531 du sexe féminin, ce qui prouve suffisamment qu'il ne s'agit pas ici d'une population sédentaire. Symphéropol avait 12,891 habitants, 6410 du sexe masculin et 6481 du sexe féminin. Baktchi-Saraï, 12,391; sexe masculin, 6562, sexe féminin 5542. Théodosie, 4709; sexe masculin 2585, sexe féminin 2124. Pérékop, 4045; sexe masculin 2369, sexe féminin 1676. Staroï-Krym ou Eski-Krym, 1176; sexe masculin 586, sexe féminin 590.

3. Voir Pallas, t. II, p. 267 et suiv., et Atlas, pl. 38; Dubois, t. V, p. 375 et suiv.; Démidof, p. 498 et suiv., etc.

4. Il en sera question plus loin.

reçoit le Petit Kara-sou, et va rejoindre ensuite le Salghir, à environ 20 verstes de son embouchure dans la mer Putride ou Sivasch.

Le Petit Kara-sou a un cours beaucoup plus long que le Grand Kara-sou proprement dit. Sa source est au versant septentrional du Postrofil, un peu à l'est de celle du Tounas; coulant ensuite au nord, il passe à Aï-Lanma, Besch-euv, Keui-Eli, Bi-Eli, Kopyrli-Keui, Baktché-Eli, Katyrcha-Saraï, Azamath, Tagaï, Bourus, Bogatcha, Kazampir, etc., et se réunit à son homonyme.

Le Boulganak et l'Indal, qui se jettent, après leur réunion, dans la mer Putride, sont plus à l'est. De ces deux cours d'eau, le moins insignifiant est l'Indal, dont la source est dans le voisinage du plateau de Voronn-Kaïa, entre Tchermalyk et Ortalân. Il coule au nord-est, parallèlement au Kourou-Indal, reçoit la Sala près de Borkaïa, passe à Utchkouïou et à Ak-tcheubek, et se confond avec le Boulganak à peu de verstes du golfe.

Le Tchuruk-sou, qu'il ne faut pas confondre avec le ruisseau bourbeux de Baktchi-Saraï, est encore plus à l'est. Il a sa source aux environs de Baka-tasch, au sud-est d'Eski-Krym[1], en russe Staroï-Krym (Vieux-Krym), ville déchue, habitée aujourd'hui presque exclusivement par des Arméniens, et but de pélerinage pour les hommes de cette nation et de ce culte, à cause du couvent de Saint-George, qui se trouve près de là. Le Tchuruk-sou traverse la steppe, dans la direction du nord-est, jusqu'à la mer Putride, où il arrive après avoir baigné les villages d'Appak et de Kouïath.

Routes et chemins du tronçon oriental.

Ici encore, la partie la plus intéressante, c'est le littoral: nous allons y continuer notre course rapide, interrompue

1. Voir sur Eski-Krym, Pallas, t. II, p. 278 et suiv.; Clarke, t. II, p. 318 et suiv.; Dubois, t. V, p. 307 et suiv.

à Alouschta, c'est-à-dire sur l'Oulou-ouzen, qui forme la limite entre la *Côte de l'ouest* et la *Côte de l'est;* et nous la pousserons jusqu'à Théodosie, ville située au nord d'un cap où se trouve le couvent de Saint-Élie.

Chouma, qui s'élève au-dessus de la belle vallée d'Alouschta, reste à gauche, ainsi que le Démirdji; et c'est ou le long de la grève, ou par d'étroits vallons, qu'on arrive à Kourou-ouzen, à Kutchuk-ouzen et à Touak ou Touvak, qui est à environ 15 verstes d'Alouschta, dans un beau site. Jusqu'au second de ces villages, le chemin est à peine praticable pour les chevaux; on suit, selon l'expression de M. Démidof[1], les hasards d'un rivage inégal. Mais ensuite il devient meilleur. De Touak, il y a 12 verstes jusqu'à Ouskut, riche village bâti en amphithéâtre sur trois pentes de montagnes, et dont le cimetière, avec ses pierres sépulcrales surmontées d'un turban et ses mausolées en marbre, méritent l'attention. Ouskut est mis en rapport avec Kara-sou-bazar par une route qui permet de faire le trajet en voiture, et où une vue remarquable s'étale devant le voyageur. «Des hauteurs voisines d'Ouskut, dit Pallas[2], on découvre à l'ouest l'Aïou-Dagh, avec le promontoire de Nikita-bouroun, les montagnes d'Alouschta, et, plus près, la haute Karabi-laïla, derrière laquelle s'élève le Tchatyr-Dagh. On domine, par conséquent, de là, sur une étendue d'environ 60 verstes de la côte méridionale.»

D'Ouskut à Kapsokhor, beau village tatar, dont le vallon, riche en jardins et vignobles, est à la distance d'à peu près une verste et demie de la mer, il y a environ 7 verstes; et à la moitié du chemin, on voit, sur l'extrémité de la croupe la plus voisine de la mer et la plus escarpée, un vieux château grec, auquel les Tatars ont donné le nom de Tcho-

1. P. 570. — Voir Pallas, t. II, p. 213.
2. T. II, p. 218.

bân-Kalé (Fort des bergers)[1]. Puis vient, aussi du côté de la montagne, et à une assez grande distance du chemin, le village d'Arpath, qui donne son nom à une montagne déjà nommée et qui domine le Postrofil, devant lequel elle est placée. Le village de Voronn, qui donne son nom au mont Voronn-Kaïa, est un peu au delà. Kapsokhor, dit M. Démidof[2], «est disposé avec art, sur un grand amphithéâtre, où les maisons sont rangées par gradins superposés, de telle sorte que toutes ces terrasses se commandent. Une mosquée toute neuve occupe l'un des flancs de la montagne.» A 10 verstes plus loin est Koutlak, village situé dans un vallon en partie planté de vignes, et éloigné de la grève de quelques verstes. De là, il y a encore 10 verstes jusqu'à Soudak[3], ancien établissement génois comme Kaffa et comme Balaklava, aujourd'hui simple village habité par des Grecs et par des colons allemands, disséminé sur un assez vaste

1. Pallas, t. II, p. 224. — Nous lisons ailleurs que Tchoban-Kalé est à 10 verstes d'Ouskut. — Sur le vallon de Kapsokhor, voir Pallas, t. II, p. 226.

2. P. 568.

3. Quelques voyageurs, à l'exemple de Pallas, d'une autorité généralement si grande, écrivent Sou-dagh, et expliquent expressément ce nom par Eau et montagne. «C'est en deux mots, dit M. Démidof (p. 566), tout le site qu'on a sous les yeux.» Cependant cette étymologie n'est rien moins que certaine. Sur l'emplacement de Soudak se trouvait autrefois la ville ou le bourg de Soldaïa, avec nn fort génois, dont Pallas a donné une vue dans son Atlas, pl. 41, à l'appui de la description qu'il en a faite t. II, p. 242. Ce nom de *Soldaïa* paraît avoir été transformé en *Soudaïa* et *Soudak*. La ville est ancienne; elle a eu un évêque dès le VIIIme siècle (voir Kœppen, *Krymski Sbornik*, p. 129), et, gouvernée par ses princes particuliers, elle faisait partie, jusqu'en 1204, de l'empire romain d'Orient. Puis elle fut, pendant un temps, la capitale des Komans (Reuilly, p. 84). «Mais déjà en 1237, dit Dubois (t. V, p. 354), les Tatars mongols détruisirent l'empire des Komans, et Soudak redevint une ville chrétienne. Quand Rubruquis y passa, en 1253, *Soldaia* était alors le principal port de la Crimée; la ville payait un tribut à Batu, khan des Tatars; mais elle avait ses chefs particuliers et son évêque, qui logea Rubruquis dans *l'église épiscopale*» (voir Collection Bergeron, p. 3). Voir *ibidem* encore la suite de l'histoire de Soudak. Nous y ajouterons le fait suivant emprunté de Marin, *Storia civile e politica di commerzio de' Veneziani*. Cet historien a connu un titre authentique, prouvant qu'en 1287 un consul fut envoyé de Venise à Soldaïa, pour toute la *Gazarie* (Khazarie), nom que portait alors la Crimée, ou dans lequel du moins elle était comprise.

espace, n'ayant une population un peu forte que vers l'époque des vendanges, mais important comme chef-lieu de l'exploitation vinicole en Russie. Le port peut encore abriter les navires.

Le total de la distance entre Alouschta et Soudak est de 54 verstes ou de 13 lieues et demie.

Soudak même n'occupe pas un terrain fertile, mais tout auprès est une vallée d'une grande fécondité. La vallée de Soudak est célèbre, non-seulement par sa beauté, mais aussi par la qualité de ses vins, qui sont les meilleurs de la Crimée, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'ils puissent se comparer aux bons vins de France[1]. On assure qu'ils seraient plus vineux et moins sujets à tourner à l'acidité, si on arrosait moins fréquemment les ceps de vignes. Longue de plus de 3 verstes sur 2 de large, la vallée s'étend, dit Reuilly[2], «de la mer dans les montagnes presque du sud au nord, et se prolonge d'une manière plus étroite au nord et à l'ouest. Elle est couverte de vignobles et de jardins fruitiers. La partie basse, qui forme une plaine ovale s'inclinant visiblement au sud, est frappée de toute la chaleur du soleil, ce qui donne au vin une bonté remarquable, qui manque à celui des vallons supérieurs (près des sources du Belbek, de la Katcha et de l'Alma).» Plusieurs ruisseaux l'arrosent : le principal est le Sououk-sou (Eau froide), inscrit sur la carte de M. de Kœppen sous le nom de Taraktasch. «Il descend des montagnes, dit Pallas[3], et parcourt 13 verstes avant de tomber dans la mer. Il reçoit en chemin celui de Kara-gatch, beaucoup plus petit, qui vient du vallon voisin plus à l'ouest, tarit tous les étés, et reste

1. Voir Dubois, t. V, p. 331.

2. P. 17. — Reuilly, ici, et en d'autres endroits, ne fait que reproduire les termes de Pallas, sans avouer cet emprunt. Que d'auteurs coutumiers du même fait! Nous pourrions en citer des centaines, rien qu'en ce qui concerne la Russie.

3. T. II, p. 233.

quelquefois à sec toute l'année. Les eaux de ces deux ruisseaux, sagement distribuées par de nombreux canaux, servent à l'arrosement des vignobles et des jardins, et fécondent le sol, dont la qualité marneuse augmente la sécheresse.» Le vallon d'Aï-Sava (Saint-Sabas), non loin de la côte, ainsi nommé d'une vieille église grecque, et celui de Taraktasch, plus haut et plus près des montagnes, et qui a 3 verstes de long, tandis que l'autre en a 2, ne sont que des ramifications de la vallée de Soudagh[1]. Outre la vallée ce dernier nom ne désigne plus aujourd'hui qu'un village de Grecs et de colons allemands, occupés de viticulture, ainsi qu'un vaste amas de ruines, qui rappelle l'ancienne importance de Soudak, comme capitale d'un royaume, forteresse imposante, port de mer, évêché. «Le bourg n'est presque rien, dit Castelnau[2]; il se réduit à une vieille église, des bicoques et des fontaines.»

De Soudak à Koz[3], il y a environ 15 verstes. On passe à Toklouk, en s'éloignant de la côte et en laissant à sa droite une espèce de presqu'île secondaire, qui se termine au sud par le cap Méganom. Toklouk est un joli village tatar, situé au milieu des vergers, à 5 verstes du vallon de Soudak. Koz a moins d'importance; mais ses fruits sont renommés et d'immenses vignobles l'entourent. Dans le voisinage, on rencontre un vaste amas de tombeaux, qui semble attester, dans le passé, l'existence d'une population nombreuse, probablement grecque. Derrière le hameau de Koz, com-

1. Voir sur la vallée de Taraktasch, Dubois, t. V, p. 366 et 372; et Atlas de Pallas, pl. 40. *Tarak-tasch* signifie Pierre de peigne, ou Pierre de crête.

2. T. III, p. 286. Toute cette localité est figurée sur une des planches de l'Atlas de Dubois, IIme série, pl. 45 et 64. Dans Pallas, t. II, p. 119, voir la 20e vignette, et p. 237. — Voir aussi sur Soudak, le *Voyage du maréchal duc de Raguse en Hongrie, en Transylvanie, dans la Russie méridionale, etc.* 2me éd., t. I, p. 325; et Possart, *Das Kaiserthum Russland*, t. II, p. 772.

3. C'est ainsi qu'écrivent MM. de Kœppen et Démidof; Pallas écrit Kooz.

mence le vallon de ce nom[1], tout couvert de vignes, comme celui de Soudak, et qui produit, dit-on, le vin le plus généreux de la Crimée. Son abord, pour celui surtout qui vient du côté opposé à notre route, est très-pittoresque, et le paysage, circonscrit de toutes parts par des rochers nus, a un aspect sauvage. Sous une voûte, au pied du rocher Délikli-Kaïa, jaillit la belle source de Ietlighen-sou, qui arrose le vallon, large en quelques endroits d'une verste et plus, entretient sa verdure, et explique la fraîcheur de ses vergers. Le vallon, dit Pallas, «s'étend entre les montagnes de Toklouk-Syrt et de Porsouk-Kaïa, jusqu'au rivage, sur une longueur de quatre verstes et demie. La température y est extrêmement douce..... Il se divise en deux branches, immédiatement à la sortie du village....... Les hautes montagnes qui bordent ce vallon à quelque distance, servent à le garantir des vents froids du nord-ouest, du nord et du nord-est, sans le priver de la douce influence du soleil.»

De Koz à Karadagh, il y a 19 verstes. Le chemin reste à distance de la mer, dont il est séparé par l'Etchki-Dagh, uni au Sandyk-Kaïa par un sol élevé et des plus sauvages, et dont les rochers à pic s'avancent jusque sur le rivage. Bientôt on arrive à Otouz, village également situé près d'un vallon riant et pittoresque. D'après M. Démidof[2], *otouz,* dans la langue tatare, signifie trente. «Autant de villages, dit-on, s'élevaient jadis dans la vallée; il en reste aujourd'hui un seul, moitié tatar, moitié russe, disséminé sur un vaste espace, et aussi grand à lui seul, sans nul doute, que les trente hameaux d'autrefois.» Le Mécène-voyageur continue ainsi sa description: «De riches vignobles couvrent tous les coteaux d'Otouz; au-dessus même de ces pentes fertiles, se

1. Voir Pallas, t. II, p. 253; Dubois, t. V, p. 317; et l'Atlas de Dubois où une planche représente toute cette localité; Démidof, p. 564.

2. P. 563.

dressent les nobles crêtes des montagnes. Tous ces environs sont célèbres par les curiosités naturelles qu'ils offrent à l'observateur : des grottes, des cascades, des rochers de formes bizarres......» Quelques lignes empruntées à Dubois de Montpéreux[1] compléteront le tableau : « Au haut de la vallée, dit-il, sur un sol moins resserré (que celui de la route depuis Karadagh), se présente le village d'Otouz, divisé en deux groupes, le haut et le bas; les maisons blanches ressortent sur la verdure foncée. Les montagnes ne sont couvertes que de clairières. L'usage de la tuile pour les toits indique un climat plus humide que la côte occidentale, qui n'a que des toits plats en terre. Les peupliers pyramidaux se dessinent fort bien dans le paysage, où le vert de la vigne est plus clair, plus tendre que celui du feuillage des arbres, tandis que ce qui est prairie est d'un vert pâle, brûlé. La mosquée du village, avec son grossier minaret, est ce qu'on peut voir de moins élégant.» Enfin, Pallas nous avait déjà appris que le vallon d'Otouz, par sa position entre de hautes montagnes et sa direction diagonale vers l'est et le sud, n'était point aussi favorablement situé pour la culture de la vigne que ceux de Koz et de Soudak; mais que son sol, arrosé par le petit ruisseau d'Otouz, était rempli de vergers et excellent pour la culture du blé.

Après Otouz vient Karadagh, près de la montagne de ce nom. Le chemin n'est praticable qu'à cheval; néanmoins les Tatars y font passer leurs arabas, parce que les bœufs qui les tirent sont accoutumés aux descentes rapides. On tourne la montagne au nord, ayant à sa gauche celle d'Otloukaïa; cependant à la rigueur, et pour qui ne craindrait pas

1. T. V, p. 315. — Voir aussi Pallas, t. II, p. 256 et suiv. Au bord de la mer, sur une colline près d'Otouz, s'élèvent les ruines d'anciennes fortifications, dont on trouve le plan dans le *Krymski Sbornik* de M. de Kœppen, p. 102.

la fatigue des fortes pentes et des chemins escarpés, il serait possible aussi de suivre la côte en longeant le pied de la chaîne Taurique, baigné par la mer. On arrive successivement dans la grande vallée de Koktébel, village près de la mer, célèbre par les onyx qu'on y trouve, et dans celle des Allemands, ainsi nommée des colons qui s'y sont établis. De Karadagh à Théodosie, il y a 16 verstes.

La distance de Soudak à Théodosie est donc d'environ 50 verstes, ou de 12 à 13 lieues. Le total de la distance depuis Alouschta est de plus de 100 verstes, ou 25 lieues.

Théodosie, en russe *Fœodocia*, est l'ancienne Kaffa, la célèbre colonie génoise, où tous les ans six ou huit cents bâtiments venaient mouiller, et que l'affluence des voyageurs avait fait nommer *Djarem Stamboul*, le Petit Constantinople ou Mi-Constantinople; mais qui, aujourd'hui déchue, réduite à une population de moins de 5,000 habitants, se souvient à peine de son ancienne splendeur. Le port est spacieux, profond et sûr, qualité que lui contestait toutefois Peyssonnel[1]. Il est encore visité par environ quatre-vingts vaisseaux par an[2]. Le voisinage de Kertch[3], dit-on, nuit à la prospérité de son commerce jadis si florissant. La tristesse des environs de Kaffa paraît frappante : des montagnes pelées, incultes, dépouillées d'arbres, offrent un aspect lugubre, qui a suggéré à Castelnau cette réflexion, que la nature semble avoir pris le deuil des revers que la ville a essuyés.[4]

Le lecteur connaît maintenant le périmètre du tronçon

1. *Traité sur le commerce de la mer Noire*, t. Ier, p. 14.

2. Voir sur Théodosie, Pallas, t. II, p. 284; Clarke, t. II, p. 305 et suiv. et 460; Dubois, t. V, p. 280 et suiv.; Besse, p. 264; Démidof, p. 518-558 et 562. — Dans l'Atlas de Pallas, pl. 39, on peut voir les ruines de la ville ancienne et une partie de la ville actuelle.

3. Sur Kertch et son port, voir Pallas, t. II, p. 296 et suiv.; Clarke, t. II, p. 269 et suiv.; Dubois, t. V, p. 106 et suiv.; Hagemeister, *Mémoire sur le commerce des ports de la Nouvelle-Russie*, etc., p. 55 et suiv.; Démidof, p. 528-540.

4. T. III, p. 262.

oriental, comme il connaît celui du tronçon occidental : ce dernier, il se le rappelle, est de 176 verstes ou de 44 lieues; le premier est d'environ 236 verstes ou 59 lieues.

Pallas et M. de Kœppen nous serviront encore de guides pour pénétrer dans l'intérieur des montagnes; mais disons d'abord qu'ainsi que le tronçon occidental est partagé en deux par la route menant de Ialta à Baktchi-Saraï et à Symphéropol, le tronçon oriental l'est par la route de Soudak à Kara-sou-bazar, à laquelle on pourrait ajouter encore celle de Soudak à Eski-Krym. C'est une route de poste, et Dubois assure[1] qu'elle suit le tracé de celle que fréquentaient, dans le moyen âge, les caravanes de l'Orient, quand Soudak était leur entrepôt de commerce. Lors du voyage de l'impératrice Catherine II, en 1787, cette route avait été mise en bon état, mais depuis, elle ne paraît pas avoir été maintenue à l'état d'entretien. De Soudak, elle remonte la vallée se dirigeant sur Taraktasch[2], environ 6 verstes; à 10 verstes au delà, elle gravit pendant 2 $^1/_4$ verstes, en suivant le cours du Sououk-sou que M. de Kœppen appelle aussi Alypkhor, un col, d'où elle descend par une pente douce à Ielbouzli, qui est à 15 verstes de Taraktasch. Là elle se bifurque : la branche de droite, qui prend la direction de Chakh-Mourza et de son couvent arménien, passe à Bakatasch, puis à Eski-Krym, qui est à 11 verstes de là, pour rejoindre la grande route de Kara-sou-bazar à Théodosie; la branche à gauche s'avance par Borkaïa sur l'Indal, vers Bouroundouk, dont dépend un relai de poste de la grande route de Théodosie à Kara-sou-bazar, et qui est encore à 28 verstes de cette dernière ville. Toute la distance de Soudak à Kara-sou-bazar est de près de 60 verstes ou 15 lieues; celle de

1. T. V, p. 360. — Voir aussi Pallas, t, II, p. 227-244; Castelnau, t. III, p. 285.

2. Voir plus haut, p. 47.

Soudak à Eski-Krym, de 32 à 36 verstes. Un chemin à voitures, venant de Koutlak, qui est plus à l'ouest sur le littoral, se rallie à la route dont on vient de parler, vers Taraktasch.

Au reste, selon le jugement de Dubois de Montpéreux[1], ce trajet n'a d'intéressant que la roche d'Ak-Kaïa, dont il a déjà été parlé à propos du cours du Kara-sou, roche que les Russes appellent *Chirinskaïa-Gora,* du nom de la famille tatare de Chirine, qui, après les Ghiraï, était la plus puissante de la Crimée.[2]

Voici maintenant quels chemins on rencontre entre Théodosie et cette même route de Kara-sou-bazar dont il vient d'être question.

1.° Le *Tarlyk* ou *Dar-iol* (Chemin étroit), qui prend par le village de Barak-Gueul pour conduire d'Otouz à Théodosie, en passant encore par Nassipkoï.

2.° Le *Tasch-Khapou* (Porte de pierre), qui mène d'Otouz à Eski-Krym, et qui est un peu à l'ouest de Barak-Gueul.

3.° Le *Tasch-Khabakh* (Enceinte murée de pierre), qui fait arriver d'Otouz au couvent arménien de l'Église de la Sainte-Croix situé près de Chakh-Mourza.

4.° *D'Otouz à Sououk-sou,* de l'est à l'ouest, en coupant, en deçà de ce village, la route de poste qui mène à Kara-sou-bazar.

5.° *D'Otouz à Koz* ou *à Taraktasch,* le long du ruisseau de Laghym-Ouzen, qui descend du Sandyk-kaïa, et en passant près du rocher de Kycil-Tasch.[3]

6.° *De Koz à Taraktasch,* par une vallée transversale et le Tasch-Khabakh (un autre, éloigné vers le sud-ouest de celui dont il a déjà été question). Ce chemin est parcouru par les arabas des Tatars.

1. T. V, p. 368.
2. Voir sur elle, Pallas, t. II, p. 271 et 387, et Peyssonnel, t. II, p. 269.
3. Pallas, t. II, p. 257.

A l'ouest de la grande route menant de Soudak à Kara-sou-bazar, on rencontre les chemins ou passages suivants :

7.° *Khaplaryne* ou *Khapoularyne Boghaz*, chemin de Soudak à Sououk-sou, praticable aux arabas. Il mène d'abord dans la forêt de Karagatch, qui est au bout et au nord-ouest du vallon d'Aï-Sabas ; puis par le Iamân-iol (Mauvais chemin) à Sououk-sou. — A l'ouest de la forêt de Karagatch est le village d'Aï-Sérès (Saint-Serge), où l'on arrive depuis Koutlak, qui, comme on l'a vu, est à 10 verstes à l'ouest de Soudak, en franchissant une montagne par le *Kemtchik-Sokhakh*. Depuis la côte, un chemin mène à Aï-Sérès par la vallée du Voronn et celle d'un affluent de ce ruisseau qui donne, plus haut, son nom à un village, ainsi qu'à la iaïla dite Voronn-Kaïa. Parallèlement au Voronn, coule le Chélen-Ouzen, du village de Chélen jusqu'à la mer.

8.° Le *Saréiénisch-Boghaz*. Il mène de Voronn et de Chélen, par-dessus la Karabi-Iaïla (ce nom pris dans l'acception la plus étendue), à Koktasch et à Ortalân, soit directement, soit en passant à Tchermanlik. De Voronn à Koktasch ou à Ortolân, par le chemin le plus droit, il y a environ 10 verstes ; de Chélen à Tchermanlyk, à peu près autant. De ce dernier village, un chemin praticable aux arabas va droit au nord jusqu'à Kara-sou-bazar.

9.° Le *Kok-Hassan-Boghaz*, que traverse un chemin de voiture allant d'Ouskut à Kara-sou-bazar. D'Ouskut jusqu'à ce passage de la iaïla, il faut près de deux heures de marche, et jusqu'à Kara-sou-bazar environ cinq. Du temps de Pallas, ce chemin, «qui traverse obliquement les montagnes», était, et il est probablement encore aujourd'hui, très incommode pour les arabas ; «il peut avoir au delà de 30 verstes en droite ligne, dit l'illustre voyageur[1], et va directement au nord, en

1. T. II, p. 218. — Pourquoi obliquement ? Le chemin, comme Pallas le dit ensuite, va droit au nord sur Iéniçala, puis sur Sartana, Altchyne, Soultân-Saraï et Kara-sou-bazar.

remontant le vallon d'où sort le ruisseau....... qui coule des montagnes et se perd entre les cailloux dans la mer.» C'est ce vallon qui sépare, comme nous l'avons dit p. 39, la montagne d'Arpath et celle de Skala. Le ruisseau est celui d'Ouskut, appelé aussi Aïskhar, dont la source est à l'extrémité occidentale du Postrofil. — Un chemin d'Arpath par le *Kok-tasch-Boghaz,* chemin dont M. deKœppen donne la description exacte[1], et que l'on fait à cheval, rejoint cette route à Iéniçala. Deux chemins mènent d'Ouskut à Arpath, et la distance est de deux heures de marche.

10.° L'*Allakaty-Boghaz.* Il mène d'Ouskut au Tounas, ruisseau du versant opposé qui, comme nous l'avons dit p. 42, est un affluent du Grand Kara-sou, et sur lequel est situé Iéniçala, ainsi que Kara-sou-bazar même.

11.° *Kutchuk-Boghaz* (Petite gorge), chemin de piétons menant de Kutchuk-Ouzen sur la iaïla, vers les villages de Kourtluk, Kasanly, etc. — D'autres chemins, le *Tasch-Khabakh*, le *Suat-Boghaz*, le *Mémet Mourza Boghaz*, etc., mènent à la Karabi-Iaïla, de Kutchuk-Ouzen ou d'Oulou-Ouzen, village plus rapproché du plateau et connu par sa cascade. «Au-dessus du village, dit Dubois[2], le ruisseau devient torrent et bondit sur d'énormes blocs roulés de poudingue et de calcaire entassés sur le schiste. Puis tout à coup, à 2 verstes d'Oulou-Ouzen, à la frontière des poudingues aux couches redressées comme un mur, on le voit se précipiter d'une hauteur de quarante pieds en cascade. Ce paysage sauvage mérite d'être visité.» Dubois nous apprend en même temps qu'il existe un chemin, ou plutôt un sentier, menant d'Oulou-Ouzen à Kara-sou-bazar, à travers la Karabi-Iaïla, et qu'il l'a suivi.

1. *Taurica*, p. 8. nº 14.

2. T. V, p. 436. Voir aussi l'Atlas, Vme série, pl. 24, fig. 3. Dubois nomme aussi cette cascade d'Oulou-Ouzen : cascade de Djourdjour.

12.° *Bazàryne-Chyry-Boghaz*, c'est-à-dire la gorge du chemin du marché de la ville (de Symphéropol). Ce passage s'appelle ainsi parce qu'il mêne, par Démirdji et la iaïla de ce nom, à l'Angar-Boghaz, d'où l'on rejoint la route de poste allant d'Alouschta à Symphéropol.

Cette route forme, comme on sait, la limite du tronçon oriental du côté de l'ouest.

CONCLUSION.

Tels sont les divers points sur lesquels la muraille de ce remarquable littoral, que nous avons parcouru dans toute sa longueur de cinquante lieues, est abordable, et par où, venant du côté opposé, de Balaklava, Symphéropol, Kara-soubazar ou Eski-Krym, on peut arriver à la mer méridionale. Ainsi notre tâche proprement dite serait remplie, si le désir de dispenser le lecteur moins familiarisé avec les études de géographie spéciale, de recourir à tant d'autres ouvrages décrivant la presqu'île dans son entier, ne nous décidait à en compléter le tableau dans des notes additionnelles. Ces notes formeront la seconde partie de notre travail. Mais, au fait, notre seul objet, le titre de cette monographie l'atteste, était de décrire le pays de montagnes, sous le point de vue des lignes de communication qui y existent ou qu'on peut y établir.

Pour faire remarquer, en terminant, à quel point la partie méridionale de la presqu'île contraste avec le reste du pays, nous reproduirons ici le passage suivant des Mémoires du comte de Ségur[1] qui a pour but de le mettre en saillie.

«La partie plate de la presqu'île, malgré la fertilité de son terrain, dit le noble écrivain, était, lorsque je la vis (1787), presque aussi déserte que la steppe des Nogaïs. Le nord était coupé de lacs salés, riche branche de commerce. De nombreux

1. *Souvenirs et anecdotes*, t. II, p. 162.

troupeaux paissaient dans ces vastes pâturages, le long de la route; de loin en loin on apercevait quelques hameaux et quelques champs qui commençaient à être cultivés. La partie montagneuse et méridionale, où l'on entre après avoir passé la rivière nommée Salghir, offre un coup d'œil tout différent: l'air y est sain, le ciel pur, la nature féconde; la majesté de ces monts, dont quelques-uns s'élèvent à dix-huit cents pieds de hauteur[1], est imposante. Les nombreuses vallées qui les séparent sont riches de fleurs, de fruits, de bois, de ruisseaux, de cascades et de culture. Des arbres touffus de toute espèce, de riants bocages, des lauriers, des vignes qui se marient aux troncs des arbustes, des maisons de plaisance entourées de jolis jardins, présentent aux voyageurs mille aspects variés et délicieux. Au revers des montagnes, on éprouve la chaleur du climat de Naples et de Venise, tandis qu'au nord, dans la plaine, aucune hauteur n'arrêtant la course des vents depuis la mer Baltique jusqu'au Pont-Euxin, c'est-à-dire pendant l'espace de huit cents lieues, on y ressent la rigueur du froid des zones glacées.[2]»

Mais le contraste que nous signalons ne se borne pas à l'aspect du pays, il se montre aussi dans les faits. Quoique

1. On sait maintenant que c'est plus de 4500 pieds qu'il faudrait dire.

2. Les beautés pittoresques de la Crimée méridionale sont incontestables; mais pour en faire une autre Suisse, il faudrait d'abord donner à la presqu'île ce qu'elle n'a pas, les glaciers et les lacs au milieu des montagnes, sans parler des vastes forêts, des beaux fleuves, des innombrables cascades. C'est donc par un effet de cette exagération, habituelle aux Russes quand ils parlent de ce qui les concerne, que Vsévolojski, auteur du *Dictionnaire géographique et historique de l'empire de Russie* (t. Ier, p. 149), et dont nous avons déjà signalé ailleurs la boursouflure, a écrit les lignes suivantes: «On peut pendant presque toute l'année (l'hiver ne dure que trois mois en Crimée) parcourir avec délices les charmants paysages de la Tauride. Si l'habile artiste Ivanof, que le prince Potemkine y avait envoyé, fait graver les deux cents vues qu'il y a dessinées, l'amateur impartial n'hésitera pas à leur donner la préférence sur les glaciers et les sites fameux de la Suisse, qui doivent une partie de leur célébrité au burin des Mecheln, des Alberti, des Haller et des Luc(!!).» Convenons toutefois que la mer, qui manque à la Suisse, peut tenir lieu d'une partie de ces beautés.

la Chersonèse Taurique en général fût regardée par les Grecs comme un de leurs principaux greniers[1], c'est à la partie méridionale de la presqu'île que se rapporte, presque exclusivement, toute son histoire; le pays de steppes n'a marqué que comme le séjour de ces nomades dont les hordes nombreuses composaient les armées qui, pendant trois siècles, ne cessèrent de porter la dévastation dans les provinces voisines du nord et jusqu'à Moscou.

«Toutes les côtes, continue Ségur, offrent aux navigateurs de bons ports, des rades sûres; et, en considérant l'étendue de la Tauride, la variété de ses productions, et tous les moyens de défense que la nature lui a prodigués, on trouve très-simple que tant de peuples (Taures, Cimmériens, Scythes, Grecs d'Asie, Grecs d'Europe, peuples de Mithridate, roi de Pont, Alains, Goths, Khazars, Komans, Mongols et Tatars, Vénitiens, Génois, Turcs et Russes) s'en soient disputé pendant tant de siècles la possession.»

C'est dans la partie méridionale seulement que des traces de la présence de ces peuples subsistent. A l'exception de Taphros (Tranchée, Fossé), qui doit avoir occupé l'emplacement de Pérékop sur l'isthme, et d'un petit nombre d'endroits dont on ne nous a donné que les noms[2], toutes les villes mentionnées par les auteurs appartiennent, soit directement au littoral du sud, soit aux deux petites presqu'îles secondaires qui en forment comme l'encadrement ou la bordure, à l'est, la presqu'île de Kertch, à l'ouest, la Chersonèse héracléotique entre la baie de *Cténus* (Sévastopol)

1. Strabon, VII, p. 402.

2. Nous ne parlons pas ici d'Eupatorium, parce que la ville de ce nom n'était pas, comme le gouvernement russe du temps de Catherine II l'a cru, à l'endroit où est aujourd'hui Kozlof, mais beaucoup plus au sud et dans la région des montagnes (voir Clarke, t. III, p. 6). Une erreur semblable a été commise par le gouvernement russe à l'égard de la ville de Kherson dans la Nouvelle-Russie, qu'il ne faut pas confondre avec Kherson ou Cherson, autrefois existant en Crimée.

et celle du *Symbolôn Portus* (Balaklava)[1]. Là se trouvaient *Cherson* ou *Chersonesus* (ou aussi *Cherronesus*)[2], qui passait pour une colonie d'Héraclée, ville grecque du Pont; *Ctenus* et *Symbolôn Portus*, dont il vient d'être parlé; *Eupatoria* ou *Eupatorium*, la ville de Diophante, située à ce qu'il paraît sur la baie de la Quarantaine, non loin de Sévastopol[3]; *Athenæum* (Soudak), le port du peuple appelé tauro-scythe; le port plus important de *Theodosia;* puis *Nymphæum Cimmericum* ou *Kimerikon*, et *Panticapæum* ou *Bosporos* (Kertch), qui fut, pendant quelque temps, la capitale de la Chersonèse Taurique et du royaume de Bosphore illustré par le grand Mithridate[4]. Dans le moyen âge, plusieurs de ces villes anciennes donnèrent à la Crimée une nouvelle célébrité: Cherson, ou Korsoun, devint le siége d'un évêché grec, et Vladimir-le-Grand y reçut le baptême, en 988; au temps des Mongols, les Vénitiens formèrent sur le littoral des établissements de commerce, que les Génois leur enlevèrent ensuite; ceux-ci firent fleurir leurs trois ports de Kaffa (Théodosie), Soudak et Balaklava, dont le premier surtout devint un de leurs entrepôts les plus considérables. Plus tard, imposant leur protection aux khans de la Petite-

1. On trouve, dans Clarke, t. II, p. 364, une carte de la presqu'île, dite *Héracléotique*, ainsi qu'une description de ce sol devenu classique par le fameux temple de Diane ou du moins par l'un des temples où était adorée cette déesse.

2. Sur Cherson, voir Pallas, t. II, p. 71; Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 186; Clarke, t. II, p. 210; Dubois, t. VI, p. 130 et la 8e note additionnelle.

3. Clarke, t. II, p. 382.

4. Voir Clarke, t. II, p. 266; et en outre, Pallas, t. II, p. 303 et Atlas, pl. 42; Dubois, t. V, p. 106 et 118 et suiv. — Les érudits se rappellent sans doute la vive polémique à laquelle les monuments de cette contrée donnèrent lieu après la publication de l'ouvrage de feu Raoul-Rochette, intitulé *Antiquités grecques du Bosphore cimmérien*, Paris, 1822. Le savant Kœhler, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, reprocha à l'académicien français de nombreuses erreurs d'histoire, de numismatique et d'archéologie. Un autre débat s'éleva entre le même érudit de St. Pétersbourg et M. de Kœppen, auteur de l'opuscule *Alterthümer am Nordgestade des Pontus*, Vienne, 1822. — Les faits relatifs à l'histoire des rois du Bosphore sont aussi discutés dans le *Voyage en Crimée* de M. Mouravief-Apostol.

Tatarie, les Turcs se rendirent maîtres de cette même partie méridionale. Les Russes, dans leur lutte réitérée contre les Tatars, l'atteignirent à peine; mais lorsqu'elle fut en leur possession, ils en firent leur villeggiature du midi, comme le chemin de Péterhof, près de Saint-Pétersbourg, est leur villeggiature du nord, et recommencèrent à y cultiver la vigne et l'olivier; enfin, c'est là que se vide dans ce moment le long débat au sujet du point le plus essentiel de la question d'Orient, sur laquelle repose l'équilibre et, par conséquent, la sécurité du monde européen.

Ce ne sera donc pas, nous l'espérons, sans utilité, indépendamment des circonstances spéciales qui nous ont fait entreprendre ce travail, que nous avons arrêté l'attention des lecteurs sur des lieux, temporairement retombés dans l'obscurité peut-être, mais appartenant à un sol éminemment classique, et dont les noms auront encore une fois dans l'histoire un grand retentissement.

LA CRIMÉE DANS SON ENSEMBLE.

NOTES ADDITIONNELLES.

I.

DIVISIONS ET POPULATION.

La presqu'île de Crimée, qui formait autrefois la portion la plus importante de la Petite-Tatarie[1], mais qui fut réunie à l'empire Russe en 1783, dépend, après avoir fait d'abord partie de la Nouvelle-Russie, du gouvernement de Tauride organisé en 1802, en comprenant alors toutefois, avec tout son territoire actuel, la presqu'île de Tamân et le vaste pays des Kosaks de la mer Noire (Tchernomorskii), qui en furent détachés en 1816. Ce gouvernement, encore très-étendu, se divise en huit districts administratifs, dont trois, celui de *Dniéprofsk*, chef-lieu Aleschki, celui de *Mélitopol*, chef-lieu Orékhof ou plutôt Mélitopol[2], et celui de *Berdiansk*, avec la ville du même nom, sont en dehors de la Crimée, dans la steppe des Nogaïs. Les districts qui appartiennent à la presqu'île même sont ceux de *Symphéropol*, *Fœodocia* (Théodosia des Grecs), *Ialta*, composé en 1837

1. Voir sur elle la 14me des notes additionnelles.

2. Il paraît que le siége de l'administration du district est maintenant transféré à Mélitopol, nom qui a été donné tout récemment au village à église (*Sélo*) de Nova-Alexandrovka, sur la Molotchna. Des changements ont aussi été introduits dans les divisions administratives elles-mêmes telles qu'elles sont indiquées non-seulement dans notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 734, mais aussi dans l'ouvrage postérieur à celui-ci de Possart, *Das Kaiserthum Russland*, t. II, p. 766.

de quelques démembrements des districts de Symphéropol et de Fœodocia, *Ievpatoria* (Eupatoria des Grecs), et Pérékop.[1]

Dans son ensemble, le gouvernement de Tauride a, d'après M. de Kœppen, statisticien éprouvé dont nous aimons à invoquer l'autorité[2], une superficie de 56,290 verstes carrées, dans laquelle celle du Sivasch[3] ou mer Putride (*Gniloïé Moré*), qui est de 2,265 verstes carrées, n'est pas comprise, sinon par rapport à quelques îles qui s'y trouvent. Sur cette superficie totale, comparable, pour l'étendue, à un dixième de la France, 33,278 verstes carrées reviennent à la partie continentale, y compris les îles, et 23,011 à la presqu'île Taurique, à l'exclusion du Sivasch.

Sa forme est celle d'un carré irrégulier et dont les côtés sont formés par des lignes courbes. Elle tient au continent par l'isthme de Pérékop dont il sera parlé plus loin. Sa côte du nord-est, remarquable d'ailleurs par de nombreux lacs salés, est, de même que la côte opposée de la steppe des Nogaïs, échancrée et déchirée de la manière la plus bizarre le long de la mer Putride. Celle-ci, comme on le verra dans la note IV, est un golfe de la mer d'Asof, à eaux salées, basses et croupissantes. Elle en est séparée par la langue de terre appelée *langue* ou *flèche d'Arabath*, rempart de sable très-étroit (sa largeur varie de 400 mètres à 2 et à 3 verstes) et long de 113 verstes. Cette langue de terre s'étend du sud au nord vers la steppe des Nogaïs, dont elle reste séparée toutefois par le détroit de Ghénitchi[4], qui n'est qu'une étroite passe d'environ 100 mètres de largeur, la seule

1. Cette division, différente de celle qu'on trouve dans la plupart des livres imprimés, est la dernière établie. Nous avons sous les yeux un travail quasi-officiel sur les résultats du recensement de la population faite en 1851 (neuvième révision), où tous les districts actuels sont énumérés.

2. Voir le mémoire *Ueber die Dichtigkeit der Bevœlkerung in den Provinzen des europæischen Russlands*, p. 9 et 27.

3. On disait autrefois, en français, mer de Zabache.

4. D'autres écrivent Iénitchi.

qui permette de pénétrer de la mer d'Asof dans la mer Putride. Elle s'appelle Ghénitchi ou aussi Tonka, du nom d'un petit endroit situé sur la côte opposée, dans la steppe des Nogaïs, entre Pérékop et Berdiansk.[1]

Toute la presqu'île n'a pas beaucoup moins de 1000 kilomètres ou 250 lieues de côtes.

Sa plus grande longueur, du cap Tarkhân ou de celui de Karamroun, où se termine le golfe de Pérékop, jusque sur le détroit de Kertch ou Iéni-Kalé, par conséquent de l'ouest à l'est, est d'environ 300 kilom. (75 lieues). Sa plus grande largeur, du sud au nord, ou du cap Aï-Todor au fossé de Pérékop, est de près de 200 kilom., ou de 40 à 50 lieues. La presqu'île secondaire de Kertch, qui commence à la baie de Théodosie, d'un côté, et à celle d'Arabath de l'autre, a elle-même une longueur d'environ 70 kilom., ou 17 ½ lieues.

Quant à la population, encore en majeure partie tatare, ou plutôt turque[2], on sait que, beaucoup plus forte au temps où la Crimée était régie par ses propres khans, elle a été successivement réduite par l'émigration des musulmans, après la conquête de la presqu'île par les Russes. A l'époque la plus florissante de la domination de ces khans, il y avait dans la presqu'île 9 villes, 48 siéges de justice et environ 1400 villages. La population de tout le gouvernement de Tauride a été trouvée en 1851, époque du plus récent recensement, être de 608,832 individus. Auparavant, on l'estimait à 570,000 individus (dont 265,349 du sexe masculin); et dans ce nombre il y avait environ 150,000 Tatars mâles de religion musulmane[3]. Sur ces 570,000 âmes,

1. Voir Pallas, t. II, p. 289. — Pallas nous apprend que la flèche d'Arabath est très-fréquentée par les rouliers de la Petite-Russie, qui transportent en Tauride des vivres, des marchandises et le poisson de la mer d'Asof.

2. Nous expliquons à la fin de la préface comment on en est venu à confondre ces deux noms, très-différents pourtant et désignant des peuples de deux groupes bien distincts.

3. Au 1er janvier 1837, 125,329 individus mâles.

près des trois cinquièmes appartenaient à la Crimée. D'après Montandon, cette presqu'île n'aurait que 240,000 habitants des deux sexes, dont 187,000 dans les campagnes et 53,000 dans les villes; mais M. de Kœppen, pour 1846, lui donne 307,400 habitants, ce qui peut être le résultat d'un accroissement de population[1]. Cette estimation se trouve confirmée par le recensement de 1851. En divisant ce nombre par le chiffre de la superficie, 23,000, on trouve la densité de population ou la population relative, qui serait ainsi de 13 habitants par verste carrée ou kilomètre carré. C'est bien peu, car en Suisse, pays bien plus montagneux que la Crimée, on compte 55 âmes par kilomètre carré. En prenant le gouvernement de Tauride dans son ensemble, on ne trouve que 10 individus par verste carrée.

Voici, d'après le recensement de 1851, comment la population des deux sexes était répartie sur les cinq districts de la presqu'île :

Symphéropol . .	92,097	individus.
Ialta . . .	30,455	»
Théodosie . . .	74,122	»
Eupatoria . . .	53,305	»
Pérékop . . .	56,618	»
	306,597	»

Pour 1848, les états d'impositions avaient donné 142,685 *âmes*, c'est-à-dire individus mâles[2]. En doublant ce nombre[3] on n'avait encore que 285,000 individus.

Les matériaux nous manquent pour distinguer en classes

1. D'après M. Koch (*Die Krim und Odessa*, p. 161), toute la population tatare de la Crimée ne serait plus aujourd'hui que de 60,000 individus, appartenant tous à la horde de Djemboïlouk (voir plus loin, p. 150). Cette assertion nous paraît un peu hasardée.

2. Kœppen, *Russlands Gesammtbevölkerung*, p. 135, et les appendices (*Belege und Erläuterungen*), p. 13.

4. Peut-être la population féminine est-elle de 5 p. 0/0 plus faible que la population mâle.

cette population de la Crimée prise séparément; nous ne les possédons que relativement au gouvernement de Tauride dans son ensemble, et seulement par rapport à l'année 1838; encore ces données ne sont-elles pas complètes. Nous allons les reproduire ici, telles que nous les trouvons dans divers mémoires de M. de Kœppen. Il s'agit uniquement du sexe mâle.

Nations.	Marchands.	Bourgeois.	Paysans.	Ecclésiastiques.	Totaux.
Tatars	251	16,769	125,236	7,866	150,122.
Russes	601	5,288	?	?	73,329.
Grecs	115	1,047	»	?	1,162.
Arméniens	218	1,607	»	»	1,825.
Allemands	?	73	12,137	?	12,237.
Juifs	553	3,106	»	?	3,659.[1]
				Total	252,334.

Classe des marchands. Elle comptait en tout 1744 individus, dont 37 de la première guilde, et 76 de la seconde; tous les autres, de la troisième.

Classe des bourgeois. En tout 28,631, auxquels on peut ajouter 11,078 *odnodvortses,* c'est-à-dire cultivateurs libres qui ne comptent pas avec les paysans ordinaires.

Classe des paysans. Il y avait 17,425 serfs possédés par 722 propriétaires, et la proportion à la population totale était de $^1/_{15}$ ou de 6,57 p. $^0/_0$, proportion très-favorable comparativement aux autres gouvernements. Le reste des paysans, tatars, allemands et boulgares, étaient tous des cultivateurs libres. Les colonies allemandes étaient au nombre de 80, dont 11 dans la presqu'île, et leur population totale (des deux sexes) était de 23,460 individus, dont 3660 appartenaient aussi spécialement à la presqu'île. En réunissant les paysans de toutes dénominations, tels que les énumère

1. Il n'est pas possible, à l'égard des Juifs, de concilier les diverses données qui se trouvent dans le volume de M. de Kœppen, *Russland's Gesammtbevölkerung*, p. 133 et suiv.

M. de Kœppen (*Russlands Gesammt-Bevölkerung*, p. 133), on trouve un total de 208,210. Dans ce nombre, les Tatars, les Allemands, les odnodvortses russes et les paysans dits *Kosaks* sont compris.

Parmi les Juifs, il y avait, selon la même autorité, 1600 Israélites ordinaires, et 2064 Karaïtes (*Karaïm*), secte particulière dont le principal siége est Djoufout-Kalé, près de Baktchi-Saraï, et ensuite Eupatoria.[1]

Les Tatars ne sont pas sans nuances entre eux, et ne parlent pas absolument la même langue : ici elle se rapproche plus du turc, là elle est plus mélangée de mongol. Le *tatt* est un dialecte tatar particulier. C'est un peuple bon, pacifique et docile, mais n'aimant pas l'application au travail et incapable de mettre le pays en valeur. Les Tatars du littoral, qui paraissent s'être mêlés avec l'ancienne population grecque, sont de beaucoup supérieurs aux Tatars de la steppe. On comptait de plus, en 1838 : 16,531 Nogaïs et 8868 Tatars Kirghises, la plupart établis en dehors de la presqu'île. Les Nogaïs, longtemps nomades, mais depuis cinquante ans établis à demeure fixe, se regardent comme des Tatars ou plutôt des Turcs de pur sang, qualité qu'ils contestent aux autres tribus de la même race. Ils sont bien faits, de taille moyenne, d'un beau port, vigoureux et pleins de dignité; ils ont le nez droit, les yeux moyens et bruns, les cheveux foncés, peu de barbe, et, ce qui trahit un mélange avec le sang mongol, les pommettes assez saillantes. Le Tatar de Crimée, dit Daniel Schlatter[2], diffère du Nogaï en ce qu'il a plus de culture et plus d'amour du travail; sa langue se rapproche davantage de la turque, il parle plus distinctement et on a moins de peine à le comprendre. Tous ces Tatars restent

1. Il en sera question plus loin, dans la note VII.

2. *Bruchstücke aus einigen Reisen nach dem südlichen Russland in den Jahren 1822—1828.*

fidèles à l'islamisme; ceux dits de Crimée possèdent presque toutes les terres, mais parmi leurs nobles ou *mourzas* on ne trouve guère de grands propriétaires. Après eux, les Grands-Russes et les Petits-Russes sont les plus nombreux. A Kertch, Iéni-Kalé, Fœodocie vivent beaucoup de Grecs et d'Arméniens; aux environs de Kara-sou-bazar on trouve, en outre d'un grand nombre d'Arméniens, des Boulgares, excellents cultivateurs. Les colonies allemandes, établies en majeure partie dans le district de Mélitopol, se composent de mennonites venus des environs de Dantzig, de sujets d'Anhalt et de cultivateurs originaires de divers autres points de la Confédération germanique. On a vu que les Juifs sont également assez nombreux. Le reste se compose de Bohémiens, de Persans ou Tadjiks, et de la petite colonie militaire d'Arnautes ou Albanais qui se fait encore remarquer dans le voisinage de Balaklava, se compose de 2648 individus et entretient un bataillon d'infanterie (gardes-côtes).

En 1838, on comptait dans le gouvernement de Tauride 17 villes, dont 4 seulement étaient en dehors de la presqu'île; les 10 principales de celles qui y appartenaient avaient ensemble une population de 109,000 individus des deux sexes, et renfermaient 6904 maisons en pierre et 4094 en bois. La ville qui en contenait le plus, Sévastopol, avait 2055 maisons en pierre et seulement 2 en bois.[1]

La grande majorité des habitants est adonnée à l'islamisme, et Symphéropol est le siége de l'un des deux mouftis qui sont chargés de la direction des affaires de ce culte dans tout l'empire. Parmi les Russes, chrétiens de l'église orientale, il y a beaucoup de sectaires, doukhobortses (lutteurs d'âme), malakhans (mangeurs de lait), etc., tous hostiles au culte

1. Nous tirons ces détails de la publication officielle intitulée *Statistitcheskiya Tablitsy o sostoïanii gorodof Rossiiskoï Imperii*, St. Petersb., 1842, p. 34. Voir aussi le mémoire de M. de Kœppen, *Ueber Russlands Stædte*, p. 7.

des images et compris par cette raison sous la dénomination d'*ikonobortses*.

II.

LE COURS DU SALGHIR.

La Crimée n'a pas de cours d'eau qu'on puisse appeler un fleuve; cependant comme le Salghir a son embouchure dans la mer, on ne peut pas non plus lui donner le nom de rivière: il est donc le principal *ruisseau* de la presqu'île, le seul qui, la parcourant du sud au nord et dans la direction du nord-est, fournisse un cours quelque peu considérable. On peut en évaluer la longueur à 150 verstes.

La source du Salghir, voisine de la vallée d'Alouschta, et, par conséquent, du littoral méridional, entre le pied du Tchatyr-Dagh et les massifs calcaires qui montent vers les sommités du Samar-Kaïa[1], un peu au sud du village de Salghir, qui, appelé aussi Mamout-Soultân, se trouve entre Kicilkoba et Kutchuk-Iankoï, dans le voisinage de Tchavké et de Iéniçala. A 4 verstes de Tchavké s'étend sur des rochers calcaires le village d'Aïân (Saint-Jean, Aï-Iân), habité par des Tatars. Là s'ouvre comme une fente profonde dans une montagne de marbre rouge. A une demi-verste d'Aïân, cette fente, en se fermant, montre une espèce d'impasse dont le fond pénètre jusqu'au sein de la montagne. «Sous un roc énorme, dit Dubois, encore dans un langage qu'on peut trouver singulier, sans rien ôter du reste du mérite éminent de ce voyageur, — sous un roc énorme, couronné d'autres rocs brisés, s'ouvre une large bouche qui vomit le Salghir tout entier au milieu des blocs mousseux. L'onde, à peine

1. Voir plus haut, p. 37, et Dubois t. V, p. 413 et suiv. Voir aussi l'Atlas, 2me série, pl. 48; Pallas, t. II, p. 198; Reuilly, p. 42.

échappée, écume sur un premier banc de marbre, qu'elle franchit en cascade. Le bruit de l'onde qui tombe se mêle au froissement de celle qui se presse dans les gouffres, ou, pour dire le mot, dans les entrailles de la montagne. Et c'est à la lettre: car, grimpant au haut du roc qui se cintre sur la source, je pénétrai dans une grotte, où je vis à mes pieds, dans un gouffre qu'on dit avoir plus de cent pieds de profondeur, le ténébreux Salghir bouillonner et tournoyer arrivant des profondeurs de la terre pour paraître à la lumière du jour. Ces gouffres souterrains, comme les cavernes de Kicilkoba, pénètrent jusque dans le vif de la montagne, où ils communiquent avec les gouffres et les abîmes qui conservent de la neige pendant toute l'année, sur la cîme du Tchatyr-Dagh. L'eau du Salghir, en sortant, marque 8° R.» [1]

Reuilly rapporte à peu près la même chose dans un style plus simple: «Près du village d'Aïân, dit-il, au fond d'un énorme ravin, entouré de montagnes de roches calcaires, on voit une grotte spacieuse, sous laquelle commencent à s'échapper les sources du Salghir. Le jour pénètre dans cette grotte à travers les rochers, et laisse apercevoir un gouffre, dont les bords presque à angle droit ne permettent pas, sans danger, d'en sonder la profondeur. Je vis en frémissant le Tatar qui me servait de guide, se promener tranquillement autour de cet abîme: c'en était fait de ce malheureux si le pied lui eût manqué; il n'y aurait eu nuls moyens de lui porter secours.»

Presque aussitôt le Salghir est grossi par l'Angar qui, venant du sud, s'y réunit du côté droit. Alors le Salghir coule vers le nord-ouest pour atteindre Symphéropol,

1. Voir aussi Kœppen, *Taurica*, 2me section, p. 10. Voici la traduction du titre de cette section : *Sur la température de 130 sources de la presqu'île Taurique.*

recevant sur sa rive gauche divers autres petits affluents. Au-dessus de Symphéropol, il touche au petit fort en ruines de Kermentchik[1], et il en rencontre un autre, celui de Razvaliny, un peu au-dessous de la ville. A Symphéropol même, ou plutôt à Ak-metchet, ancien nom de la cité tatare, le vaste palais, résidence du kalga-sultân ou khan vicaire, la première personne de l'État après le khan[2], était sur la rive gauche du Salghir. Un peu plus loin, ce ruisseau reçoit, par la rive droite, le Petit Salghir, qui, venu du village de Djafer-Berdi, au nord de Kicilkoba, a baigné Mamak et Tchokoura[3]. Arrivé aux derniers coteaux sur la limite de la steppe, le Salghir tourne au nord-est et décrit cette limite jusqu'à Tchilé et au point où il reçoit le Tchuïuntchu et ensuite la Zouïa, l'un et l'autre affluents de droite. Le dernier vient de réunir ses trois branches : il a été grossi d'abord par l'Asma et ensuite par le Beschterek qui, tous les deux, comme la Zouïa elle-même, viennent du sud en se dirigeant du pays de montagnes vers la steppe. Entré dans celle-ci, le Salghir baigne Chibân, et se dirige de plus en plus vers le nord-est. Il n'y a plus de villes le long de son cours, ni même de villages, mais seulement des hameaux disséminés composés de quelques maisons. Dans toute l'étendue de Pérékop à Symphéropol, on ne rencontre guère de localité plus considérable. Sur sa rive droite, il reçoit encore la Bouroultcha et surtout le Karasou, dont nous avons décrit le cours plus haut[4]. Enfin, à la distance

1. Voici ce que Dubois dit de ce petit fort (t. V, p. 389; Atlas, 5me série, pl. 9 et 19) : «Sur un lambeau de la falaise de calcaire à nummulites, qui regarde au sud-est la vallée du Salghir et au nord-est le portail par où cette rivière s'échappe vers la steppe, s'étendent les ruines du Symphéropol primitif, une forteresse, ancienne résidence sans nom de Skilouros, roi des Scythes, l'ennemi de Mithridate. Les Tatars appellent cet amas de ruines *Kermentchik* (le petit château).

2. Voir Peyssonnel, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, t. II, p. 252; Pallas, t. II, p. 19; Koch, *Die Krim und Odessa*, Leipzig, 1854, p. 34.

3. Dubois, t. V, p. 406.

4. Voir p. 41.

d'une vingtaine de verstes de ce dernier confluent, au-dessous de Djarak, le Salghir se jette dans la mer Putride par deux bras principaux.

La route de Pérékop à Symphéropol remonte le Salghir, depuis la lisière de la steppe.

Voici maintenant la description que nous donne Pallas de ce grand ruisseau.[1]

«Le Salghir, guéable en plusieurs endroits, roule des eaux limpides sur un lit large et caillouteux. Lorsque la neige des montagnes vient à fondre, ou qu'il tombe de fortes pluies dans les contrées supérieures, cette petite rivière augmente, en vingt-quatre, trente-six heures, ou plusieurs jours, au point de couler à plein bord, et de former un torrent impétueux qui entraîne les hommes et les bestiaux, et qu'il serait dangereux de traverser à cette époque. Ses eaux sont alors troubles, et ne deviennent potables qu'après avoir déposé la vase argileuse qu'elles charrient....... Le Salghir est peu poissonneux........ Les montagnes calcaires qui sont dans le voisinage du Salghir, comme toutes celles qui se prolongent jusqu'à la petite rivière d'Alma d'une part, et au ruisseau de Souja (Zouïa), à l'est, de l'autre, ne présentent qu'une roche calcaire alternativement blanche ou jaunâtre, mélangée d'argile dure et poreuse, qui tantôt se délite en couches minces, tantôt forme des lits épais, et dans laquelle on aperçoit plus ou moins de pétrifications.... Ce qu'il y a de plus remarquable dans le vallon du Salghir, de même que dans plusieurs autres formés par la couche calcaire d'alluvion qui traverse la plaine de Tauride, c'est le coup d'œil que présentent les terrasses et les pans de rochers qui les bordent. Toutes ces vallées, évasées jusqu'à une certaine hauteur, paraissent avoir été lavées et rongées par les vagues de la mer; mais je n'oserais pas décider si l'on

1. T. II, p. 19 et suiv.

doit attribuer ces dégradations aux flots de l'ancienne mer Noire, ou bien à l'intempérie des saisons. Je crois qu'il serait intéressant de déterminer, par le niveau, la position de ces vallées au-dessus de la mer actuelle, et la hauteur à laquelle on remarque la décomposition des roches.»

Il serait inutile, après le Salghir, de parler ici de nouveau des autres ruisseaux de la Crimée, le Boulganak, l'Alma, la Katcha, le Belbek, la Tchernaïa, l'Indal, le Tchuruk-sou, etc., tout ce qu'il est utile de savoir à leur sujet ayant été dit dans la première partie de ce volume.[1]

III.

LA STEPPE ET LES LACS SALÉS.

La région montagneuse occupe moins du tiers de la presqu'île; les deux autres tiers, jusqu'à la limite décrite à la page 3, sont occupés par la steppe et, au sud de cette limite, par une zone intermédiaire, accidentée, sillonnée de ravins et remarquable par sa grande fertilité. La vallée de l'Alma et une partie de celle du Salghir appartiennent à cette zone.

Disons d'abord un mot de la vallée de l'Alma. «Il est difficile, au jugement de Reuilly[2], de voir un plus joli paysage. C'est là où se trouvent ces nombreux pâturages que les khans de Crimée avaient l'habitude de réserver pour leurs haras. De riches plateaux de verdure, ombragés par des tilleuls et des peupliers, couverts de chaumières et de villages habités par les Tatars; de nombreux troupeaux qui paissent sur les coteaux voisins, des sources qui jaillissent du milieu des rochers et viennent se jeter dans l'Alma, tels sont les bords

1. P. 10-16, et p. 43.
2. P. 41.

de cette rivière, ou plutôt de ce ruisseau; telle devait être l'Arcadie. Les cimetières tatars dispersés dans les vallons et sur les montagnes réalisent le sublime tableau du Poussin. Je croyais lire sur chaque pierre sépulcrale: *Et ego in Arcadiâ*, de ce poète des peintres.»

Mais pour arriver sur les bords de l'Alma, depuis l'isthme de Pérékop, il y a une distance d'environ 150 verstes ou 37 lieues à parcourir, et nous devons nous arrêter maintenant quelques instants à la plaine qui l'occupe, pour en étudier la nature particulière.

La steppe de Crimée, continuation de celle qui s'étend au delà de l'isthme, est une plaine immense, à perte de vue, sans forêts, même sans arbres, en partie saline et généralement sèche par suite du règne des vents du nord-est, brûlante pendant l'été, glacée en hiver, mais non pas stérile pourtant, car elle est couverte d'herbes très-élevées offrant une abondante pâture aux troupeaux, et de plus, même riche en blé dans le voisinage des ruisseaux.[1] Cette plaine va en s'élevant, sauf deux exceptions, où le sol s'abaisse de tous les côtés. Vers sa limite au sud surtout, elle est entrecoupée de ravins appelés *balka*, qui ôtent au pays un peu de sa fatigante monotonie. Elle a été longtemps le domaine des nomades, depuis les temps des Scythes, jusqu'à l'arrivée des Tatars, compagnons des Mongols et successeurs des Khazars et des Komans ou Poloftses.

Ainsi, un horizon ras et uni, c'est là le spectacle qu'on a sous les yeux quand on entre dans la Crimée par le nord, tandis qu'en arrivant par mer, du côté du sud, on a devant soi le tableau pittoresque et majestueux d'une nature alpestre, sans roches primitives toutefois, le calcaire en

1. Voir *Description physique de la Tauride relativement aux trois règnes de la nature*, p. 139.

tenant généralement la place. Comme cette formation résiste moins à l'action du temps, on s'explique ainsi les nombreux éboulements de montagnes dont les habitants ont gardé le souvenir.

Le sol de la steppe n'est pas partout le même. En général il est sablonneux ou mêlé d'argile; sa fertilité dépend du mélange plus ou moins fort de la terre marneuse avec le sable. Il est très-gras, par exemple dans l'angle qui se termine entre Pérékop et Kozlof (Eupatoria). Les Tatars appellent cet espace *Tarkhon-Dip*, et les Russes *Tarkhanskoï-Kout.* Cette steppe qui renferme des cantons comme ceux compris entre Pérékop et les lacs salés, de nature argileuse, saline, aride, semblable à celle des steppes caspiennes et à la vase de la mer, s'abaisse imperceptiblement dans la direction de ces mêmes lacs. Pallas[1] nous apprend qu'il eut beaucoup de peine à traverser ce terrain gras et pâteux, après la pluie qui était tombée la veille. D'autres parties, privées d'eau et où le sable domine, sont très-sèches; et dans les vallées, le sol, amendé de chaux et de craie, est composé d'argile ou de petites pierres, sous une épaisse couche de terreau. Les torrents des montagnes y entretiennent l'humidité.

Quoique la plaine soit assez élevée au-dessus du niveau de la mer, les lacs salés, les salines et les corps marins pétrifiés qu'on y trouve, ont donné à penser qu'elle a dû être autrefois couverte par la mer.[2]

Sauf les étendues imprégnées de sel, la steppe est très-susceptible de culture, et le temps viendra peut-être où la Crimée sera un véritable grenier d'approvisionnement. En

1. T. II, p. 11. — Voir sur la steppe en général l'ouvrage de Hommaire de Hell et l'Atlas qui l'accompagne.

2. Selon Pallas (t. II, p. 2) la Crimée aurait du moins été séparée du continent par la mer, et, au lieu d'une presqu'ile, aurait par conséquent formé une île (voir Pline, *H. N.*, liv. IV, chap. 26, et liv. III, chap. 12). Castelnau discute cette opinion sans l'adopter lui-même (t. II, p. 137).

attendant, son produit le plus ordinaire est la graminée très utile qu'on appelle *bouriân* dans la langue du pays. Les grandes herbes acquièrent une hauteur démesurée; habituellement elles montent jusqu'à trois pieds. «J'en ai vu, dit Castelnau[1], sur des fonds bas s'élever jusqu'à sept. On ne peut attribuer cet effort de végétation qu'à la profondeur d'une terre vierge, grasse, surchargée de sucs nourriciers. Les herbes sont tellement touffues qu'elles garantissent la terre des ardeurs du soleil, et les rosées si abondantes, qu'elles ont pénétré le sol avant que le soleil les pompe de nouveau. A mesure que les herbes sèchent, elles occupent un moindre espace; les premières pluies en font pousser de nouvelles dans les interstices, et, de cette manière, les bestiaux sont toujours fournis d'une pâture fraîche....

«L'automne est pour ces contrées la plus belle de toutes les saisons. Le printemps dure peu, on passe rapidement du froid au chaud; mais un bel automne est une compensation presque certaine[2]. La steppe conserve sa verdure jusqu'en décembre. Quand l'automne est par trop pluvieux, les terres présentent de grandes résistances à la charrue; on l'attèle communément de six ou huit bœufs....

«L'air de la steppe est peut-être le plus pur de l'Europe; le froid y est vif sans doute en hiver, mais le vent moins impétueux que sur les bords de la mer; il n'est pas rare de voir s'écouler quelques années sans neige, tandis que les pays environnants, au nord et à l'ouest (il s'agit ici de la partie continentale du gouvernement de Tauride), en sont couverts.»

Mais la steppe a aussi ses fléaux, et le plus redoutable de tous peut-être, ce sont les sauterelles. «J'avais toujours

1. T. II, p. 293.
2. Sur le climat de la Crimée, voir Pallas, t. II, p. 12, 420; *Description physique*, etc., p. 86 et suiv.; Reuilly, p. 50 et suiv.; Castelnau, t. II, p. 285 et suiv.

regardé comme supposé et fort exagéré, dit Clarke[1], tout ce que les voyageurs rapportent sur la multitude prodigieuse de ces insectes dans certains pays; mais ils fatiguèrent tellement nos regards de leurs nombreux essaims, que la nature nous parut comme entièrement cachée sous un voile vivant.... Les steppes étaient toutes couvertes de leurs corps, et, comme elles se précipitent ordinairement en troupes innombrables, on aurait cru voir des flocons de neige obliquement transportés par le vent. Elles étendaient quelquefois un épais nuage sur le soleil. Des myriades de ces insectes tombaient sur la voiture, sur les chevaux et sur les conducteurs.» On mange les sauterelles en Crimée, après les avoir fait frire; mais c'est là une pauvre compensation aux ravages que causent ces insectes.

Une particularité de la steppe, c'est encore le grand nombre de tertres sépulcraux ou *tumuli* dont elle est parsemée. Ces monticules, quelquefois surmontés de statues en pierre, se rencontrent dans la Russie méridionale, de distance en distance, depuis le voisinage d'Oboïân, dans le gouvernement de Koursk, jusque sur les bords de la Katcha, en Tauride[2]. Les Russes les désignent sous le nom de *kourganes*, qu'on dérive du tatar (*kur*, tertre, et *khané*, maison), et ils les distinguent des *tombeaux de Scythes* des environs du Bosphore Cimmérien. «Une carte spéciale, dit M. Anatole Démidof, dans son beau livre d'une lecture si attrayante, où figureraient à leur place, et dans leur ordonnance capricieuse, ces innombrables éminences qu'on trouve si pressées depuis les plateaux du Don jusque dans ces parages voisins de la Tauride, et qui vont de là rayonner plus espacées, et comme des sentinelles perdues, jusque

1. T. II, p. 293.

2. Voir Kœppen, *Ueber Tumuli in Russland*, Saint-Pétersbourg, 1836, in-8.° — Une dénomination plus générale en russe pour les tombes d'origine inconnue est celle de *moghila*. Voir aussi Possart, p. 743.

sur les bords du Danube, les confins de la Pologne et le nord de la Russie, serait, à coup sûr, un digne sujet de curiosité et d'étude. Que ces *tumuli* soient uniquement des tombeaux, ou bien qu'ils aient servi, dans l'antiquité fabuleuse qui nous les a légués, à quelque usage inconnu, il n'en est pas moins vrai que leur utilité est encore appréciée aujourd'hui sur la steppe de la Crimée. Les gardiens de troupeaux qui veulent rassembler les chevaux ou les dromadaires épars, se postent sur leur sommet pour dominer la plaine; et, récemment encore, une ligne télégraphique, qui traverse la presqu'île, a tiré un excellent parti de ces antiques observatoires». [1]

En différents endroits de la côte, là où elle est basse et dépourvue de ces falaises menaçantes qui commencent à l'embouchure de l'Alma et règnent partout dans la partie plus méridionale de la Crimée; aux environs de Pérékop, par exemple, le long du Sivasch, près d'Eupatoria, etc., s'étendent des lacs salés considérables, de même que le Sivasch lui-même forme en plusieurs endroits des marais salants. C'est là aussi une des richesses de la presqu'île; car ces réservoirs fournissent le sel nécessaire non-seulement à ses habitants, mais à ceux des gouvernements voisins, surtout de la Nouvelle- et de la Petite-Russie. Les principaux de ces lacs sont : au nord, à environ 22 verstes de Pérékop, par Armianskoï - Bazar, le *Staroïé - Ozero* ou Vieux lac, appelé aussi lac de Touzla, le *Krassnoïé* ou Lac rouge, le lac de Tarkan, celui de Kirléoutsk et celui de Kirk; à l'ouest, vers Eupatoria, le grand lac Sassyk, surnommé *Gniloïé,* c'est-à-dire putride ou croupissant, et qui est séparé de la mer par un isthme de 2 à 300 mètres de largeur, le lac Donkouzlof et celui de Saak ou Touzla; à l'est, dans la presqu'île secondaire de Kertch, l'Alouil, le Choun-

1. P. 467. — Voir aussi Clarke, t. I, p. 307; t. II, p. 14, 130, 159, 221, etc. Castelnau, t. II, p. 67, etc. — De plus, voir Kœppen et Kohl.

galek, le Tchorak, et, à l'extrémité nord de la flèche d'Arabath, le lac Ghénitchi, etc.[1]

Ces lacs, tous séparés des côtes de la mer par une barre de terre étroite et basse, composée de coquilles brisées et de sable, doivent avoir été jadis des anses ouvertes, mais que la mer a fermées en amoncelant à leur entrée du limon, des pierres et du gravier.

Les plus grands de ces lacs ont une circonférence d'une vingtaine de verstes; celui de Kirk a jusqu'à 32 verstes de circuit. Leur plus grande profondeur ne dépasse pas de beaucoup un mètre. L'évaporation cristallise le sel des eaux, pendant les mois les plus chauds de l'été; plus la saison est sèche, plus il se forme de sel, parce que l'eau des lacs s'évaporant alors davantage, accélère la condensation de la matière saline. Mais les pluies produisent un effet contraire. Le minéral n'est pas toujours d'une bonne qualité et a besoin d'être purifié avant de servir. Le plus pur est le sel des environs de Pérékop, et ensuite celui du côté de Kozlof ou Eupatoria. On attribue au lac de Saak la vertu de guérir les douleurs rhumatismales et les maladies chroniques. «Il est si facile d'extraire le sel, dit Clarke, que les conducteurs des chars n'ont qu'à enfoncer leur voiture d'un tour de roue dans les basses eaux sur le côté oriental de l'isthme (pour les lacs de Pérékop) : ils y prennent aussitôt tout le sel qu'il leur plaît d'avoir; il s'y présente en amas comme du sable. La vue de cette multitude de chariots, roulant dans l'eau par cinquantaines à la fois, est très-remarquable; on croirait voir des flottes de petits bateaux se mouvant sur la surface des ondes. Le conducteur de chaque chariot paie à la couronne un droit de dix roubles.»

1. On trouve l'analyse de l'eau de ces lacs, ainsi que celle de l'eau du Sivasch, dans Possart, *Das Kaiserthum Russland*, t. II, p. 744. — Voir du reste Pallas, t. II, p. 8 et suiv., 530 et suiv.; Clarke, t. III, p. 22; Castelnau, t. III, p. 143; Reuilly, p. 44; *Description physique*, etc., p. 6.

En attendant qu'ils ramassent le sel en tas, les bœufs d'attelage vont paître dans la steppe. De tout ce mouvement résulte un spectacle fort intéressant.[1]

En terminant cette note, nous mentionnerons un phénomène qui a été observé aux environs de Iéni-Kalé, de même qu'à ceux de Tamân, sur la presqu'île opposée à celle de Kertch. C'est celui des volcans à éruption boueuse ou vaseuse, décrit par Pallas[2]. Le plus remarquable est celui de Djo-Tubé.

IV.

LE SIVASCH ET L'ISTHME DE PÉRÉKOP.

Séparée de la mer Noire par le détroit que les anciens appelaient Bosphore Cimmérien et qui porte aujourd'hui le nom de détroit de Kertch et de Iéni-Kalé[3], quelquefois détroit de Tamân, la mer d'Asof, qui est de toutes parts entourée du territoire russe, a, sans compter la baie de Taganrog, une longueur de 200 verstes et une largeur de 160. Elle n'est pas accessible à tous les navires : ceux qui tirent plus de dix à douze pieds d'eau ne peuvent jamais s'y risquer. Tous sont conduits par le chenal sous le canon de Iéni-Kalé.

Le passage du Bosphore Cimmérien a fait jeter des cris d'admiration à Dubois de Montpéreux. «L'horizon de cette côte d'Europe, dit-il, surprend encore plus que celle de Tamân par la crénelure à perte de vue des collines : là, les pics à polypiers avec les tumulus se confondent de telle sorte que l'œil ne peut en faire la distinction...... En laissant

1. Voir Atlas de Pallas, pl. 26, et une gravure de Castelnau, t. III, p. 143.
2. T. II, p. 347 et suiv. Voir aussi p. 293.
3. Il s'appelle détroit de Iéni-Kalé là où il débouche dans la mer d'Asof et où il n'a guère que 5 kilomètres de largeur. Du côté opposé, l'entrée est large, et la distance entre Kertch et Tamân est de 23 verstes. Elle est de $17\frac{1}{2}$ entre Tamân et Iéni-Kalé. Toute la longueur du détroit est d'environ 35 verstes.

derrière soi Tamân, chaque coup de rame vous rapproche d'un panorama immense qui devient de plus en plus lucide et distinct. Le Bosphore s'ouvre dans toute son étendue, et l'œil en suit à perte de vue les longs et sinueux contours : rien ne ressemble à ce qu'on a vu. [1]»

En rompant en quelque sorte et en détachant du continent l'espèce de digue appelée *flèche d'Arabath* [2], la mer d'Asof a formé le Sivasch ou mer Putride (*Gniloïé-Moré*), dont il a déjà été dit un mot.

On donne au Sivasch 140 verstes de long depuis le fort d'Arabath, au sud, jusqu'à l'extrémité opposée, au nord-est de Pérékop. Sa largeur, très-variable, est à peine de 3 verstes à l'embouchure du Salghir, tandis qu'ailleurs elle est de 15 et même de 20 verstes. La superficie de ce golfe, de 2,265 verstes carrées, répond à peu près à la moitié de celle d'un département moyen de la France. Couvert de roseaux où vont nicher les oiseaux de marais, le Sivasch renferme au nord quelques îles dont la plus grande a près de 45 verstes carrées : on y trouve un village nommé Pétrotskaïa. L'île de Tchourouk-tup, qui vient après celle-là, a encore 43 verstes carrées. Les échancrures que le Sivasch découpe dans la côte du continent et dans celle de la Crimée, ont produit un grand nombre des petites presqu'îles, dont la plus saillante est celle de Tup-Tarkhân.

Par le vent d'est, le golfe est plein d'eau; car alors les flots de la mer d'Asof sont poussés vers le petit détroit de Ghénitchi; mais quand le vent opposé règne, l'eau se retire par la même passe, et une largeur de côte de près de 10 verstes reste à sec sur divers points de la presqu'île Taurique. Alors surtout des exhalaisons fétides s'élèvent de toutes parts et empestent l'air autour de Pérékop et sur tous les

1. T. V, 103 et suiv.
2. Voir plus haut, p. 64.

autres points le long de la côte. Partout est répandue une odeur de pourriture qui a fait donner à ce grand lac d'eau salée et croupissante le nom de *mer Putride*, sous lequel il est le plus connu.

Resserrée au nord, là où elle se rattache au continent, entre le Sivasch et la mer Morte (*Mertvoïé Moré*), qui est au fond du golfe de Pérékop ou de Cercinite, la presqu'île forme un isthme dont la largeur, à Pérékop, est, selon Pallas, de 8 verstes et demie; selon Manstein et plusieurs voyageurs récents, de 7 verstes; mais qui, plus au nord, se rétrécit encore davantage, et qui a près de 30 verstes de longueur. A son extrémité méridionale se trouvent quelques-uns des lacs salés dont nous avons parlé dans la note précédente.

«L'espace le plus étroit entre le Sivasch et la mer Noire, dit Castelnau[1], est près du lac où l'on prend le sel (?); ce terrain est plus bas que le Sivasch même, puisque, durant certains vents, ou après de grandes pluies, les eaux de cette mer ou marais forment des torrents qui vont aboutir au Pont-Euxin, vers Térékli-Youschum.» Nous reproduisons cette citation sans nous en porter garant.

C'est dans Pallas[2] qu'il faut lire la description de l'isthme de Pérékop et des ouvrages destinés à en défendre l'entrée, que l'on nomme *lignes* de Pérékop. Dans l'antiquité, dit ce voyageur, on avait déjà fortifié cet isthme, pour préserver la presqu'île des irruptions des Tauro-Scythes. Ces fortifications consistèrent alors en une muraille flanquée de tours, ce qui avait fait donner à ce lieu le nom grec de *Neon Teichos* (Mur neuf). Celles qu'on voit encore aujourd'hui sont l'ouvrage des Turcs, et consistent en un rempart qu'ils ont élevé depuis la mer Noire jusqu'au Sivasch, avec un fossé profond en assez

1. T. III, p. 138.
2. T. II, p. 3 et suiv. — La description qu'a donnée Vsévolojski, dans son *Dictionnaire géographique-historique de la Russie*, t. II, p. 97; n'est qu'une reprodution textuelle de ces pages de Pallas, sans indication de la source.

bon état, revêtu de pierres de taille.... Le fossé peut avoir 12 toises (24 mètres) de large, sur 25 pieds (8^m, 33) de profondeur[1]; mais le rempart a perdu quelque chose de son élévation par le laps du temps. Du passage[2] jusqu'à la mer Noire, la ligne de défense de l'ouest embrasse une étendue de 5½ verstes, et présente de ce côté trois batteries, dont la plus considérable est établie sur le rivage. Celle de l'est a 3 verstes jusqu'au Sivasch, avec deux batteries, l'une située près du golfe même. Cette étendue de 8½ verstes s'accorde assez exactement avec celle que Strabon indique (de 40 stades, en comptant à peu près 5 stades par verste). »

Dans les Mémoires de Manstein, aide de camp du feld-maréchal Munnich, on trouve le plan des lignes de Pérékop. On y voit, du côté de la mer Putride, à un quart environ de toute la largeur de l'isthme, la petite forteresse de Pérékop, et sur toute la ligne six tours de pierre, en y comprenant celles des deux extrémités. Du côté de la mer Noire, il n'y a pas d'autres ouvrages de fortification, mais à l'extrémité opposée, il y a un double retranchement, élevé en 1738 par les Tatars pour empêcher les Russes d'arriver par le Sivasch.[3]

Des voyageurs très-compétents en matière de fortifications nous mettent en état de nous faire une idée exacte de la valeur de celles de l'isthme.

1. Dans le troisième Mémoire qui se trouve dans les *Voyages historiques et géographiques dans les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne* (Paris, 1798, in 4°), p. 17, on donne au fossé 7 toises (14 m) de profondeur. Le rempart, fort large, aurait 28 pieds de haut.

2. Ce passage est marqué par un pont et une porte voûtée qui se trouvent à côté de Pérékop, là où arrive la route du nord.

3. Sur un autre plan du même livre on a tracé, d'après les dessins des ingénieurs russes, les marches des troupes de l'impératrice Anne, en 1736, sous le maréchal Munnich, et en 1738 sous le maréchal Lascy. Les mémoires mêmes donnent, p. 168 (édition allemande de 1771) la description de la ligne de Pérékop. Voir aussi p. 336

«Le 30 juin (1787), dit le comte de Ségur[1], nous passâmes les fameuses lignes de Pérékop, qui, malgré la force de leur position et la profondeur de leurs fossés, n'ayant jamais pu arrêter la marche d'aucun ennemi, ne sont plus aujourd'hui qu'un simple objet de curiosité.»

Voici le jugement du maréchal Marmont, duc de Raguse[2] : «Une ancienne ligne traverse l'isthme dans toute sa largeur, et aboutit, à l'ouest, à la mer Noire, et, à l'est, à des lagunes que l'on nomme la mer Putride et qui communiquent avec la mer d'Asof. Cette ligne se compose d'un fossé profond, dont les terres, rejetées du côté de la péninsule, forment une espèce de rempart, mais qui semble n'avoir jamais été réglé. Au milieu, à égale distance des deux mers (?), se trouve une vieille forteresse construite par les Turcs : elle est entretenue et réparée, et n'a d'autre importance que celle qui se rattache à la police du pays.»

Quoiqu'on se figure, sous le nom de Pérékop, une place importante, puisqu'il en est souvent question dans l'histoire, ce n'est pourtant qu'une citadelle insignifiante, qui date du temps des Génois[3], et près de laquelle s'étend une espèce de bicoque, bâtie en terre glaise et composée d'une seule rue, très-large à la vérité, mais garnie de maisons qu'on appellerait plus justement des cabanes, car elles n'ont qu'un rez-de-chaussée surmonté d'un toit de planches ou de joncs. Même avec Armianskoï-Bazar (Bazar des Arméniens), qui est une espèce de faubourg de Pérékop, placé à une distance de trois verstes de la forteresse, vers le sud, cette ville n'a que 4,045 habitants; savoir : 2,369 du sexe masculin, et

1. T. III, p. 169.
2. *Voyage*, etc., t. I, p. 362. — Voir aussi Manstein, p. 169.
3. En voici la description : «C'est un carré entouré d'un mur à créneaux, avec quatre tours aux angles et un petit retranchement dans un coin. Il n'y a dans l'intérieur que quelques misérables baraques qu'habitent le commandant russe et quelques soldats.» 3e Mémoire déjà cité des *Voyages historiques et géographiques*, p. 18.

1,676 du sexe féminin. On a dit par erreur que son nom tatar de *Or Khapou* signifie Porte royale[1] : le vrai sens de ces deux mots est Porte du Fossé. Le nom russe de *Pérékop* signifie ouverture, retranchement, fossé creusé entre deux mers ou rivières.

Outre sa position, toute l'importance de Pérékop lui vient de son commerce de sel et de la direction donnée à cette exploitation par le gouvernement, qui y entretient une administration et des surveillants. Au jugement de tous les voyageurs, c'est d'ailleurs le séjour le plus triste qu'il soit possible d'imaginer.

L'isthme de Pérékop, quoique le passage ordinaire des voyageurs qui vont dans la Crimée, n'est pourtant pas l'unique voie par laquelle les transports y arrivent. « Un grand nombre de chariots, dit Pallas[2], qui transportent à la file des vivres de la Petite-Russie dans la partie orientale de cette contrée, et qui prennent en retour du poisson ou d'autres marchandises, traversent sur des bacs, près des ruines de la forteresse d'Ienit-sche (Ghénitchi) ou Tonkoï en russe, l'étroite embouchure du Sivasch, et suivent la langue de terre sablonneuse d'Arabath. »

D'après Manstein, la passe de Ghénitchi n'a que trois pieds de profondeur et se dessèche en été : alors il est facile de tourner par ce chemin les lignes de Pérékop. C'est ce qui a été fait en 1738, deux ans après la campagne de Munnich, dans laquelle la ligne a été forcée pour la première fois. Deux fois le feldmaréchal Lascy, en jetant un pont sur la passe ou en profitant de son état de siccité, prit ce

1. Clarke, t. III, p. 14. Cet auteur, au moins dans la traduction française, donne à entendre que la syllabe *or* signifie or, métal, comme en français. D'après Pallas, t. II, p. 4, *Or-kapi* signifierait la porte de la ligne de fortification. Voir le vocabulaire au n° XV, p. 160.

2. T. II, p. 2. — Sur les chariots particuliers qui servent au transport du sel, et qui souvent sont attelés de deux dromadaires, voir Démidof, p. 465. Voir aussi l'Atlas de Pallas.

chemin un peu détourné de l'isthme d'Arabath, qui le conduisait au fort de ce nom et dans le voisinage de Théodosie[1]. Ce fut une grande hardiesse de sa part, et tout son corps d'armée lui reprocha cette marche comme une imprudence; mais le succès vint l'absoudre.

Les lignes de Pérékop furent forcées pour la seconde fois, en 1771, par le prince Dolgorouki, et en même temps un de ses généraux, le prince Chtcherbatof, passa encore le détroit de Ghénitchi et prit d'assaut Arabath. Théodosie, Kertch, l'île de Tamân[2], Balaklava, Kozlof tombèrent successivement aux mains des Russes. Enfin, en 1783, ceux-ci, sous le commandement de Souvorof, entrèrent de nouveau en Crimée, mais cette fois comme alliés du khan Sahib-Ghiraï; et bientôt après, Potemkine, sous les auspices duquel cette campagne avait eu lieu, mit fin à l'indépendance de la Petite-Tatarie, si solennellement proclamée par le traité de Koutchouk-Kaïnardji, en 1774.

Le district de Pérékop, dont on a vu plus haut la population, occupe tout le nord-est de la presqu'île, jusqu'au Salghir.

De Pérékop à Symphéropol, il y a 135 verstes, ainsi qu'on le verra dans la note suivante; à Sévastopol, par Eupatoria, il y en a à peu près autant; à Odessa, environ 380 verstes ou 95 lieues. La distance jusqu'à Moscou est de 1227 verstes ou 307 lieues; celle jusqu'à St. Pétersbourg, de 1912 verstes ou 478 lieues.

1. Castelnau, t. II, p. 70 et suiv.

2. Cette expression est consacrée, mais au fond c'est une presqu'île. Voir une carte de l'île de Tamân dans l'Atlas de Pallas, pl. 44. — Dans le voisinage de la ville de Tamân sont les ruines de Phanagoria, capitale des Bosporitains d'Asie, comme Panticapée (Kertch) était celle des Bosporitains d'Europe (voir Pallas, t. II, p. 311; Clarke, t. II, p. 234 et suiv.; Dubois, t. V. p. 63 et suiv.). Pallas croit que Tamân occupe l'emplacement de l'ancienne ville russe de Tmoutarakân, chef-lieu d'une principauté au XI[e] siècle, mais qui devint bientôt après la proie des Poloftses.

V.

ROUTES DE POSTE OU DE GOUVERNEMENT.

Symphéropol, chef-lieu de gouvernement, et surtout Sévastopol, le grand arsenal maritime de la mer Noire où stationne la seconde flotte de l'empire, sont reliés aux deux capitales et aux chefs-lieux de tous les autres gouvernements, par une double route de poste dont la bifurcation remonte jusqu'à la ville de Kharkof, chef-lieu du gouvernement du même nom. De Kharkof, une branche de la route se dirige à droite vers Kherson, l'autre à gauche vers Iékatérinoslaf et la Tauride.

La première de ces routes est aussi celle de Moscou à Odessa; en se prolongeant de ce port vers l'est, elle arrive à Bérislaf, sur le Dnièpr, fleuve qui, depuis un point voisin de Nikopol jusqu'à la mer, sépare du gouvernement de Tauride celui de Kherson, auquel la petite ville de Bérislaf appartient encore. A Nikopol même, le Dnièpr forme déjà la limite du premier de ces deux gouvernements du côté de celui d'Iékatérinoslaf, laquelle en s'avançant, dans la direction du sud-est, jusqu'à la mer d'Asof, achève le demi-cercle qui entoure la partie continentale du gouvernement de Tauride, ou les trois districts de Dniéprofsk, Mélitopol et Berdiansk. Ce dernier, pour le dire en passant, a son nom d'une petite ville de construction récente, avec un port sur la mer d'Asof, et qui, en 1840, comptait déjà 3435 habitants, 2190 du sexe masculin et 1245 du sexe féminin.

De Bérislaf à Kherson, il y a 69 verstes; de Kherson à Odessa, par Nikolaïef, ville sur le Boug, connue par ses chantiers de construction, il y en a 176.

De Bérislaf à Pérékop, il y a 78 verstes; de Pérékop à Symphéropol, 132.

Ainsi, toute la distance d'Odessa à Symphéropol est de 455 verstes ou 114 lieues.

La route directe de Moscou à Symphéropol est la seconde branche, celle qui traverse le gouvernement d'Iékatérinoslaf. Elle atteint celui de Tauride à Orékhof, c'est-à-dire à son extrémité du nord-est, et touche à huit villages où sont établis des relais, avant d'arriver à Kakhofka qui est à cinq verstes de Bérislaf. Ces huit villages, les uns à église (*Sélo*), les autres sans église, sont : Iaptchokrak, Maïatchka, Balka, Dnièprofka, Bolchaïa Znamenka, Rogatchik, Lépétikha et Kaïry. Kakhofka vient après. D'Orékhof à Kakhofka on compte 224 verstes; d'Orékhof à Symphéropol, il y en a 434.[1]

Voici maintenant l'énumération des stations intermédiaires entre Kakhofka et Symphéropol[2] :

Kakhofka, village	5 verstes.
Tchernaïa Dolina (Vallée noire), village . . .	25
Tchaplynka, id. . . .	23
Pérékop, ville de district	25
Ouchoun, village	24
Durmen, id.	21
Aïbary, id.	24
Trekh Ablamy, id.	22
Sarabouz, sur le Salghir, id..	24
Symphéropol, ville de gouvernement . . .	17
	210 verstes.

On arrive sur le Salghir entre Trekh Ablamy et Sarabouz, aux environs d'Ispath, qui reste à gauche de la route.

Nous avons déjà vu que, de Symphéropol à Sévastopol par Baktchi-Saraï, il y a 62 verstes; de Symphéropol à Théodosie,

1. D'après le Calendrier académique de St. Pétersbourg de 1850, seulement 403.

2. D'après le Manuel itinéraire de poste *(Karmannii potchlovyi Poutévoditel)* de Pozniakof.

par Kara-sou-bazar, 107 verstes ; de Symphéropol à Alouschta, en contournant le Tchatyr-Dagh, 45.

Mais outre la grande *route de poste*, il y a en Crimée, comme dans les autres parties de l'empire, des *routes de gouvernement*, et l'une d'elles est la route directe de Pérékop à Sévastopol, par Eupatoria ou Kozlof. La distance, par cette route, n'est pas moindre que celle par la grande route de poste: Eupatoria la coupe en deux parties à peu près égales, chacune étant d'environ 70 verstes. La route de gouvernement se sépare de la route de poste allant à Symphéropol, au sud d'Ouchoun, sur le ruisseau de Tchéterlik, et reste plus à l'ouest. Voici quels sont les principaux villages auxquels on touche : Naïmatchik, Kodjambak, Ketch, Botasch, Djoltchak et Chibân. D'Eupatoria, la route longe la côte du golfe de Kalamita, laissant à gauche le grand lac salé Sassyk, et les lacs plus petits de Touzla et de Kamyschly. Bientôt elle atteint le Vieux Fort (*Staroïe Oukreplénié*), où les troupes anglo-françaises ont débarqué le 14 septembre 1854 et qui est à 24 verstes d'Eupatoria. Puis, de là à Sévastopol, il y a encore 46 verstes. La route reste à une distance de 5 ou 6 verstes de la mer, dont la rive est encore plate en cet endroit ; et elle franchit successivement le Boulganak, la Katcha, l'Alma, le Belbek, où elle passe devant un autre Vieux Fort (*Staroïé Oukreplénié*), en se rapprochant de la mer, pour déboucher enfin à la baie de Sévastopol, entre le Fort du Nord et la pointe dite *Sévernaïa Koça.*

La route d'Eupatoria à Symphéropol, qui est de 62 verstes, quitte le bord de la mer entre le lac Sassyk et celui de Touzla, se dirige sur Sak, qui est à 19 verstes d'Eupatoria, puis, à travers un ravin vers Toulath, 16 verstes, d'où il y en a encore 27 jusqu'à Symphéropol.

Outre la route de Pérékop à Symphéropol, puis de là à Baktchià-Saraï et Sévastopol, route qui est en tout de 194

verstes, de la route de Symphéropol à Alouschta (45 verstes), enfin de celle de Symphéropol à Soudak par Bouroundouk (103 verstes), toutes déjà décrites ou mentionnées, il faut encore noter les routes de poste suivantes.

De Symphéropol à Kertch et à Iéni-Kalé sur le détroit de Kertch, par Kara-sou-bazar. Voici l'énumération des relais de cette route, en allant de l'ouest à l'est :

Zouïa, village sur le ruisseau de ce nom . .	20 verstes
Kara-sou-bazar, ville.	21
Bouroundouk, village sur le Boulganak. . . .	21
Krinitchki, village	22
Théodosie, ville maritime.	24
Porkatchi, village.	22
Arghini, id.	27
Soultanofka, id.	22
Kertch, ville	23
Total . . .	202 verstes

De Kertch à Iéni-kalé, il y a 10 verstes, et l'on compte encore 17 ½ verstes jusqu'à Tamân, ville de district au delà du détroit, sur le territoire des Kosaks de la mer Noire ou Tchernomorskii.

Une route de poste transversale mène de Théodosie à Soudak, par Krinitchki, station de la route de Symphéropol, et qui est à 38 verstes de l'ancien principal entrepôt des Génois. De Krinitchki à Soudak, autre ancien entrepôt génois, il y a 24 verstes, et cette route touche à Eski-Krym.

Enfin, de Symphéropol, la route de poste mène, par Pérékop, à Aleschki, 234 verstes, et à Orékhof, 429 verstes.

De plus, trois ou quatre routes de gouvernement se dirigent de Pérékop sur le Salghir; l'une aboutit droit à Kara-sou-bazar, et la distance doit être à peu près la même que de Pérékop à Symphéropol, environ 130 verstes; il s'en détache une seconde, à droite (côté de l'ouest), pour aller rejoindre la grande route de poste sur le Salghir, à Ispath, au nord de la station de

Sarabouz ; une troisième est une quatrième sont plus à l'est, et aboutissent soit à Eski-Krym soit à Théodosie.

Tel est l'ensemble de la viabilité dans la presqu'île qui nous occupe.

VI.

SYMPHÉROPOL.

Il faut dire au moins quelques mots du chef-lieu de tout le gouvernement de Tauride.

Du temps des Tatars elle s'appelait, et elle s'appelle encore aujourd'hui dans la langue du pays, *Ak-metchet* (Mosquée blanche), nom qui maintenant désigne spécialement le faubourg où l'ancienne population est concentrée et où les rues sont étroites et tortueuses, tandis que dans la ville neuve elles sont droites et larges. «A celle-ci, dit M. Démidof[1], les belles casernes, le vaste et sévère hôpital, les jolies églises de briques, ambitieuses copies des monuments de Rome; à celle-là, les rues sales et raboteuses, les bazars et les artisans tatars. Une rue entière est abandonnée aux juifs, large rue que leurs boutiques pressées garnissent sans intervalles d'un bout à l'autre.» Symphéropol est bâti sur le penchant des montagnes, et la plupart des maisons, au nombre d'environ 2300[2], sont entourées de riants jardins. En face de la promenade, qui aboutit au Salghir, s'élève la maison la plus considérable, l'hôtel du gouverneur civil.

La ville s'accroît rapidement; mais, au fait, elle ne renferme rien qui puisse exciter la curiosité du voyageur. On vient de voir un jugement sur ses églises, deux russes, une grecque et une arménienne, auxquelles vient encore s'ajouter la synagogue;

1. P. 488.

2. Dans les *Statistitcheskiya Tablitsy*, de 1842, on n'indique (p. 35) que 1273 maisons, toutes en pierre; la colonne des maisons en bois est restée en blanc. Mais il n'est pas vraisemblable que, dans la vieille ville, il n'y ait pas un grand nombre de ces dernières.

mais la principale même ne fixe pas beaucoup l'attention[1]. «La nouvelle église grecque, dit Dubois, fort belle, quoique bâtie dans le style monotone des édifices à trois portiques à colonnes, avec un dôme, que j'ai vue s'élever en 1832, hors de la ville pour ainsi dire, au milieu de la plaine vide, était déjà entourée de maisons et même de rues en 1834.» Les rues sont pavées, mais seulement au milieu de la chaussée. Dans le voisinage de la ville, un monument a été érigé au prince Dolgorouki Krymskoï (le Criméen).

Voici quelle est la situation de Symphéropol ou Simféropol: lat. N. 44°57′, long. or. 31°50′. Son altitude ou hauteur au-dessus du niveau de la mer est d'environ 260 mètres. La température moyenne de l'année y est de 9,7, comme à Genève, et à peu près comme à Strasbourg (9,8′); celle du mois le plus froid est de 0,3; celle du mois le plus chaud de 20,8.[2] La distance de Symphéropol à Saint-Pétersbourg est, comme nous l'avons déjà dit, de 2045 verstes ou 511 lieues.

Nous avons aussi noté déjà l'état de la population[3]. Au total, elle est de 12,891 âmes, dont 6,410 du sexe masculin et 6,481 du sexe féminin. Il y a trente ans, sur 11,300 habitants, on comptait 7,900 Tatars, 1,180 Bohémiens, 1,109 juifs karaïtes, 888 Grecs, 106 Russes, 103 Arméniens, etc. Aujourd'hui, le nombre des Russes doit être beaucoup plus considérable.

Autrefois, Ak-metchet était la seconde ville de Crimée et la résidence du kalga-sultan, espèce de vicaire général du khan, comme lui héréditaire et appartenant à la famille des Ghiraï. Son autorité, dit Dubois[4], s'étendait de Ak-metchet à Kaffa

1. T. V, p. 391. — Sur le site de Symphéropol, voir Pallas, t. II, p. 16.

2. Ces données, exprimées en degrés du thermomètre centigrade, sont celles de M. G. Mahlmann, dans les tableaux qui accompagnent l'*Asie centrale*, t. III, de M. Alexandre de Humboldt. M. Démidof (p.. 560) en fournit d'autres relatives à une moyenne de dix ans, et calculées en degrés du thermomètre Réaumur. On remarque une légère différence entre les deux ordres d'observations.

3. Voir p. 42, note 1re.

4. T. V, p. 390.

seulement; mais à la mort du khan, il saisissait les rênes du gouvernement jusqu'à l'arrivée de son successeur désigné par la Porte. Il prenait le commandement des armées quand le khan ne pouvait s'y rendre. La cour du kalga était exactement composée comme celle du khan, savoir d'un visir, d'un defterdar (trésorier), d'un divan-effendi ou secrétaire d'état, et d'un cadi ou grand-juge.

VII.

BAKTCHI-SARAÏ.

La capitale historique des Tatars de Crimée est celle qu'ils appellent Palais des Jardins et dont Pouschkine a chanté la *Fontaine des pleurs*.

Baignée par le Tchuruk-sou, dont les eaux bourbeuses se réunissent à celles de la Katcha, elle fait partie du district de Symphéropol, et est éloignée du chef-lieu de 30 verstes vers le sud. On y arrive, de cette ville, sans l'avoir vue, car elle est cachée au fond d'une gorge, et l'on y descend par un chemin escarpé, où une espèce d'arc de triomphe rappelle encore le voyage de Catherine II, en 1787.

«Elle occupe l'évasement d'un étroit vallon qui, bordé par de hautes terrasses constituées de couches calcaires et crétacées, suit la direction du S. S. E. au N. N. O.; on y trouve, surtout au nord, des pans de rocs cariés d'un singulier aspect, qui forment d'énormes blocs arrondis et renferment plusieurs grottes. Le petit ruisseau de Tchuruk-sou (Eau fétide) l'arrose, avant de se réunir à la rivière de Katcha, traverse la ville bâtie sur ses bords, et mérite, en effet, le nom qu'il porte, parce qu'il entraîne avec lui les immondices des rues ou de plusieurs cloaques souterrains, ce qui contribue beaucoup à la fertilité des jardins potagers établis au-dessous du faubourg. Ces jardins sont entrecoupés de canaux ingénieusement distribués le long de la montagne..... Les rues, bâties des deux

côtés du ruisseau, s'élèvent en terrasses les unes au-dessus des autres; elles sont étroites, tortueuses, sales et très-malsaines, entremêlées de jardins fruitiers ornés de peupliers d'Italie. La ville a plus d'une verste de largeur, sur deux et demie de longueur.»[1]

Une rue principale qui monte vers l'ancien palais des khans, situé à l'extrémité orientale de la ville, compose celle-ci presque tout entière. Elle longe le Tchuruk-sou sur sa rive droite, et est garnie, des deux côtés, de boutiques de chétive apparence et presque toutes construites en bois. Là, dit M. Démidof, l'industrie tatare s'exerce encore dans toute la simplicité primitive, fabriquant chaque jour les objets qu'elle produisait il y a deux siècles. «Les poteries les plus grossières, la coutellerie la plus commune, une grande variété d'ouvrages en maroquin, babouches, selles, ceintures, bourses: telles sont les marchandises qui garnissent les boutiques, sortes d'échoppes élevées, dans lesquelles le marchand se tient à la façon des tailleurs. Dans les ateliers, on s'occupe de charronnage, on ferre les bœufs, on carde et on dévide le coton. Viennent ensuite les pâtissiers[2] et les bouchers; et les barbiers, personnages importants, poètes, censeurs et politiques, qui empruntent quelquefois à une large paire de lunettes un air tout particulier de gravité; puis les tourneurs, qui creusent patiemment, dans le cerisier ou dans le jasmin, les longs tuyaux de pipe si recherchés en Occident. Tout le

1. Pallas, t. II, p. 26. Voir Atlas, pl. 27, où l'on donne une vue de Baktchi-Saraï. La longueur qu'indique Pallas paraît exagérée : Dubois et d'autres voyageurs disent seulement que cette rue a au moins une verste de long. Quant à la largeur, voici ce que nous trouvons dans le livre de M. Koch (p. 45): «La vallée ayant une largeur de 500 à 1000 pas, l'espace suffit seulement à une rue avec deux rangées de maisons.» Cela est difficile à comprendre : dans une largeur de 1000 pas ou d'une verste, il semble facile d'établir un certain nombre de rues. Cependant la même observation est faite par les autres voyageurs. Voir Castelnau, t. III, p. 155, etc

2. Les cuisiniers-étalagistes, *kébadji;* les marchands de galette, *ekmedji.*

peuple travaille avec calme; il vend ou il achète avec dignité... Nous ne saurions omettre non plus les amas énormes de pastèques (melons d'eau) qui garnissent cette longue rue.[1]» Elle est d'ailleurs mal pavée, quoique très-fréquentée; mais les arabas qui ne cessent de la traverser et remplissent la ville du bruit désagréable de leurs essieux criards, se passent de chaussées en règle, et les habitants se tiennent en garde contre ce luxe, comme contre toutes les innovations en général.

Pour compléter ce croquis, il faut ajouter un autre luxe, tout oriental, celui des fontaines. La ville n'en renferme pas moins de 119, dont 50 sont publiques; 56 appartiennent à des particuliers et 13 au palais; ajoutez-y six jets d'eau, au palais et dans les cafés. «Mon admiration, dit Dubois, a toujours été excitée, à Baktchi-Saraï, par la multitude des fontaines qui murmurent à chaque pas. A l'heure de la prière, l'on voit en foule les vrais croyants y venir faire leurs ablutions avant de se présenter devant Dieu, se laver les pieds, les mains et la barbe. Des tasses en cuivre étamé sont attachées à des chaînes en cuivre à côté des gouleaux, pour la commodité de ceux qui veulent se désaltérer.»[2]

Mais malgré ce luxe d'eau, la ville n'est pas beaucoup plus propre aujourd'hui que du temps de Pallas.[3]»

Néanmoins elle mérite à un haut degré de fixer l'attention du voyageur. «Dans tout le trajet de Iéni-kalé à Sévastopol (par Kara-sou-bazar et Symphéropol), dit Clarke[4], la ville de Baktchi-Saraï interrompt seule l'aspect monotone de la partie de la péninsule au nord du Tchatyr-Dagh et des autres montagnes qui font face à la mer Noire sur le bord méridional

1. P. 356. — Voir anssi Dubois, t. VI, p. 323.
2. T. VI, p. 324. — Voir encore sur les fontaines, Clarke, t. II, p. 336.
3. Pour en être convaincu, il suffit de lire un article de M. de Kœppen intitulé *Baktchi-Saraï pendant le choléra de 1830*, en allemand; voir Oldekop, *Der Russische Merkur*, t I, p 191 et suiv.
4. T. II, p. 335 et suiv.

On peut regarder Baktchi-Saraï comme une des villes les plus remarquables de l'Europe, d'abord par la nouveauté de ses mœurs et de ses costumes, qui sont absolument orientaux et qui n'offrent aucune trace de goût européen[1], ensuite par le site de la ville elle-même. Elle occupe les bords escarpés d'un immense fossé naturel ouvert entre deux hautes montagnes... Cet aspect frappe tout à coup le voyageur par le spectacle des fontaines jaillissantes, des eaux vives, des jardins, des terrasses, des vignes suspendues et des bosquets de peupliers noirs, qui paraissent s'agiter et croître pour adoucir l'horreur des rocs et des précipices, et les rendre même attrayants.» Clarke n'est pas seul à s'extasier à la vue de cette ville tatare; voici en quels termes le marquis de Castelnau nous la dépeint[2] : «Cet amphithéâtre de pierres, de mosquées, de verdure, de cheminées éclatantes; cette réunion des tours de trente minarets au feuillage vacillant des plus hauts peupliers, que le ruisseau arrose; cette masse de bâtiments que le palais renferme, présentent un coup d'œil qui n'existe nulle autre part.» Cependant il ajoute la remarque qui a si souvent été faite à propos de Constantinople : «On gagne autant à voir de loin la réunion de tous ces objets, qu'on perd à les considérer de près et en détail. Ces Tatars auraient-ils bâti Baktchi-Saraï pour l'agrément de la perspective et non pour l'utilité de ses habitants?»

On compte dans la cité tatare trente et une mosquées, la plupart construites en pierres et flanquées de minarets en partie fort élégants. De plus, il y a une église gréco-russe, une église arménienne et deux synagogues. Parmi les autres

1. La Crimée, de même que l'isthme du Caucase, est, en effet, le lien qui unit l'Europe à l'Asie. La transition y frappe tous les yeux. — Voir sur les Tatars de Baktchi-Saraï, Ségur, *Mémoires*, t. III, p. 174; et sur la ville en général le tableau très-animé qu'en trace M. Kohl, le touriste allemand par excellence, t. I[er], p. 217-236. — Koch, p. 45.

2. T. III, p. 155.

édifices, on remarque les nombreux khans, qui servent à loger les marchands et à déballer leurs marchandises, les bains à la turque surmontés de coupoles rondes, et les *médressés* ou écoles attachées aux mosquées. Les cafés à la turque sont aussi très-nombreux. Les tombeaux des cimetières présentent un spectacle curieux d'un autre genre.

Mais un seul monument de Baktchi-Saraï mérite d'arrêter longuement l'attention des voyageurs : c'est l'ancien palais des khans, aujourd'hui complétement restauré selon son style primitif, et dont la construction remonte à l'année 1519.

On s'en approche sans que rien n'annonce l'abord d'un palais, et les bâtiments, qui se réduisent à un simple rez-de-chaussée, n'ont en général rien d'imposant. Écoutons à ce sujet l'exact Dubois[1] : «Au sortir, dit-il, de la longue suite de boutiques, de cuisines, d'ateliers de barbiers, et de tas de pots de terre qui encombrent la rue, l'on se trouve sans transition en face d'un quai en pierre qui contient l'eau noire du Tchuruk-sou, qu'on passe sur un petit pont. L'on arrive ainsi au palais par une porte d'entrée qui partage en deux un long corps de bâtiment à un étage, à fenêtres grillées, peintes d'arabesques grossières rouges ou bleues, ayant pour tout ornement d'architecture une file de hautes cheminées (en forme de tourelles), décorées et rangées régulièrement au bord du toit... Les portes des appartements (dans ce premier corps de logis) donnent toutes sur une longue galerie, si agréable dans les pays chauds... La galerie fait face à une grande cour, plus longue que large. A droite, avec toute l'irrégularité pittoresque de l'Orient, se suivent plusieurs corps de logis qui

1. T. VI, p. 325; et Atlas, II° série, pl. 63. — Voir aussi Pallas, t. II, p. 29 et 30; Castelnau, t. III, p. 158-177; Possart, t. II, p. 785; Kohl, t. I, p. 225, où l'on trouve aussi quelques détails sur le tombeau de Marie Potoçka, l'infortunée Polonaise, connue par le poëme de Pouschkine (*Baktchisaraïski Fontân*) et qu'on suppose, mais gratuitement, avoir été la prisonnière du khan Mengli-Ghiraï et la victime de la jalousie de l'une de ses femmes; Koch, p. 47, et suiv., etc.

font plusieurs rentrées et plusieurs saillies... Le sentier qui est marqué sur le gazon, se dirige sur l'angle d'une tribune en treillis, même à l'entrée principale percée à travers le bâtiment jusqu'à une seconde cour, où l'on trouve à gauche la porte du palais, surnommée la *porte de fer*, entourée de décors et de dorures à l'orientale. Un escalier, placé de côté, mène dans ungrandvestibule, orné de deuxfontaines, dont l'une, surnommée *Selsibil* ou la *Fontaine des pleurs*[1], semble ruisseler par larmes au milieu des ciselures et des dorures... De ce vestibule, on passe dans la *salle du divan*, dont la façade est masquée par la tribune en treillis, et dans le *pavillon des jets d'eau*, qui a si belle apparence au milieu d'un jardin en terrasse. L'intérieur du pavillon est éclairé par des vitraux de couleur; son plafond est doré; son parquet est de marbre; dans le milieu est un bassin carré également en marbre, au milieu duquel jaillit un jet d'eau à quinze branches.... Du pavillon, on passe sur la *terrasse du jardin*, planté de rosiers, orné de belles eaux qui tombent en cascades de bassin en bassin. Le vestibule, par un escalier, sert aussi de communication principale pour arriver aux grands appartements du khan, qui sont dans la partie du bâtiment auquel la tribune est adossée; là sont la Salle d'audience, le Salon, et une série de pièces qui s'étendent jusqu'au Tchuruk-sou, d'où le khan pouvait voir ce qui se passait dans la ville.»

Tout au fond des cours, caché derrière le pavillon des jets d'eau et derrière les arbres, était le harem, ou logement des quatre femmes du khan, nombre permis selon le Koran. Il donnait sur des jardins, mais il communiquait cependant avec les grandes pièces du palais. Au sommet de ces petits appartements du sérail s'élève le *kiosque*, tour en bois, environnée

1. Il y a dans le texte *Fontaine de Marie* : c'est Marie Potoçka qu'on aurait voulu désigner (voir la note de la page précédente), mais le manuscrit pourrait bien avoir porté *Fontaine de larmes*, mots qu'on aurait mal lus.

d'un treillis, d'où les sultanes et odalisques pouvaient assister, sans être vues, aux jeux ou exercices qui avaient lieu dans la cour, et où le khan nourrissait des faucons. On jouit, selon Pallas[1], de ce petit pavillon, d'une vue ravissante qui plonge sur la mosquée et sur les groupes de roches grotesques que l'on aperçoit au nord du vallon, vers l'extrémité supérieure de la ville. «La grande metchet, ajoute le voyageur, un des plus grands édifices de Baktchi-Saraï, fait face au palais. Elle est intérieurement décorée d'une tribune garnie de fenêtres, où l'on monte en dehors par un escalier particulier. C'est dans cette tribune, autrefois destinée à la famille du khan, que l'on place, pour ne point troubler la dévotion des Tatars, tous les étrangers, et surtout les femmes, qui veulent assister, les jours de fêtes et les vendredis, aux prières publiques du soir, ou bien aux danses ridicules des derviches. Derrière cette mosquée se trouve un vaste cimetière entouré de jardins et de maisons, où toutes les personnes de la famille des khans, les nobles (mourzas) et les prêtres (imans, mollahs) sont enterrés.»

L'étrange, l'inattendu paraît dominer dans l'intérieur du palais.

»Ce sont, dit M. Démidof[2], des salles, des cabinets, rarement de plein pied, qui se suivent et qui se correspondent par un plan bizarre et désordonné. Faiblement éclairés par les vitraux de couleur, ces élégants réduits sont tout brillants de vernis, tout chatoyants de nacre, de cristaux, d'étoffes d'or et d'argent, ornés de meubles rares, parfumés de vapeurs embaumées. Tel est ce palais de prodiges, où se trouvent réalisés tous les rêves de la fantaisie la plus féconde.»

En 1787, quelques pièces de ce palais ont été meublées à l'européenne pour la réception de l'impératrice Catherine II, qui y séjourna pendant trois jours. On sait que le comte de

1. T. II, p. 30. — Sur les tombeaux des khans, voir *ibid.*, p. 579.
2. P. 358.

Ségur l'accompagna dans ce voyage si prestigieux, et l'on sera curieux d'apprendre par lui quelles étaient les impressions que faisait éprouver à la souveraine du Nord la vue de toute cette splendeur passée, de ces dépouilles opimes, pour ainsi dire, d'un peuple vaincu. «La satisfaction de cette princesse brillait sur tous ses traits, dit le spirituel narrateur [1]; elle jouissait, avec l'orgueil d'une souveraine, d'une femme et d'une chrétienne, de se voir assise sur le trône des Tartares, jadis conquérants de la Russie et qui, peu d'années avant leur défaite, venaient encore ravager ses provinces, troubler son commerce, dévaster ses nouvelles conquêtes et en rendre la possession incertaine.»

L'autocratrice eut une autre satisfaction encore. «Dans les premiers moments qui suivirent la conquête, continue le même écrivain, l'émigration des Tartares fut considérable; mais la douce tolérance du gouvernement de Catherine désarma bientôt la haine de ces musulmans si fiers, et excita leur confiance. Non-seulement 50,000 d'entre eux s'étaient décidés à rentrer dans leur patrie, mais on en voyait même plusieurs, déjà partis, solliciter la permission de revenir, permission qu'on leur accordait difficilement, parce que l'expérience du passé faisait croire qu'ils ne deviendraient jamais de bons cultivateurs.»

Ainsi qu'il a été dit plus haut dans une note, la population de Baktchi-Saraï est de 12,391 individus, 6562 du sexe masculin, et 5542 du sexe féminin. Les Tatars sont en grande majorité; mais à côté d'eux il y a des Grecs et des Bohémiens, très-peu de Russes, car le gouvernement, voulant éviter de froisser le sentiment national des Tatars, éloigne d'eux la vue de leurs vainqueurs. On comptait, en 1842, 2536 maisons, dont 751 en pierre.

De cette ville, une grande route mène le long d'un fau-

1. *Mémoires*, t. III, p. 179.

bourg ou village de Bohémiens, à Djoufout-kalé (Forteresse des Juifs), située sur une haute montagne. La distance est de 3 verstes depuis la partie supérieure de la résidence tatare; mais, à cheval, on peut y arriver par un chemin plus court, en passant devant un couvent grec. Cette ville, comme autrefois celle de Mangoup, la forteresse génoise[1], est assise sur un rocher perpendiculaire, et sous les maisons s'ouvre un précipice. On a dit qu'elle est à peu près la seule aujourd'hui dans le monde où les enfants d'Israël soient les maîtres. On y compte 212 maisons, bordant surtout une rue principale, étroite, mais propre, et qui s'étend entre deux portes; cette rue a le rocher pour pavé. Les habitants, dont l'extérieur diffère peu de celui des Tatars, sont des juifs karaïtes (*Karaïm*), c'est-à-dire anti-talmudistes[2]. Ce sont des marchands ayant leurs boutiques à Baktchi-Saraï, mais qui, le soir, se retirent dans leur forteresse et en ferment soigneusement les portes. Ils ont deux synagogues, dont la principale, bien bâtie et convenablement entretenue, est entourée d'un jardin, le seul de la ville. Dans le centre de cette dernière, on va visiter le tombeau (*turbé*) de la fille de Toktamysch-khan. Le cimetière des Karaïtes s'appelle, comme à Jérusalem, *vallée de Josaphat.*

Au haut du rocher sur lequel la ville des Juifs repose, on voit le château où les anciens khans de Crimée avaient leur résidence avant d'habiter Baktchi-Saraï. Ce château, Vsévolojski l'appelle *Kirkiel,* Dubois *Kirkor.*[3]

A 4 verstes de Baktchi-Saraï est le rocher de Tapé-Kermàn, conique, couvert de bois sur ses flancs, mais tout à fait nu à son sommet. Le roc vif contient trois rangs de cavernes, et

1. Voir plus haut, p. 26.

2. Voir là-dessus Koch, p. 56. Karaïtes vient, dit-on, de *Kara*, Écriture. — Sur Djoufout-Kalé, voir aussi Démidof, p. 367, avec une vue de la vallée de Josaphat.

3. T. VI, p. 335, 344.

l'on assure que ces trois étages servaient de prison au temps du gouvernement génois.

VIII.

LA CHERSONÈSE HÉRACLÉOTIQUE.

Ce nom vient d'Héraclée, jadis ville commerçante considérable du royaume de Pont, primitivement peuplée par une colonie mégarienne[1]. De cette ville partirent les colons qui fondèrent, dans une antiquité reculée, la ville de *Cherson* ou *Chersonesus* ou aussi *Cherronesus*[2], qui, construite dans le pays des Taures, sur une baie de la mer Noire, forma longtemps un petit État renfermé dans la presqu'île secondaire qui se détache ici de la grande presqu'île Taurique, et qui en était séparée, à l'est, du côté de la Tchernaïa, par un mur ajouté au ravin et à la ceinture de roches calcaires, sa fortification naturelle.

Voici ce qu'on lit dans le VIIe livre de Strabon, auteur capital pour l'étude de la géographie ancienne de cette contrée, jadis si célèbre:[3]

«Celui qui (en partant du golfe Cercinite[4]) navigue à gauche (et vers le midi), trouve d'abord une petite ville, puis le *Kalos-Limen*, appartenant aux Chersonésiens. Alors le navigateur voit en face de lui, au midi, s'avancer un grand promontoire qui fait partie de toute la Chersonèse sur laquelle les habitants d'Héraclée, du Pont, ont bâti la ville de ce nom....

«Cette ville a un *Parthénon*, temple d'une certaine divinité qui a aussi donné son nom au cap Parthénique, situé à

1. Sickler, *Alte Geographie*, p. 553.

2. On lui donne aussi le nom de *Megariee*, parce que Héraclée, comme on vient de le dire, avait été fondée par des Mégariens.

3. Éd. Casaubon, p. 308. En donnant de ce passage la traduction de Dubois, nous devons avertir qu'elle est un peu libre.

4. Ou Carcinite, voir Strabon, VII, p. 307. Dubois dit Carpinite : c'est peut-être une faute d'impression. — Hérodote (IV, 99) connait aussi le nom de *Karkinitis*, et Ptolémée (*Géogr.*, III, 5) mentionne une ville de *Karkina*.

100 stades de là, et sur lequel se trouve de même une chapelle et une statue de la Déesse-Vierge.

«Entre la ville et ce cap il y a trois baies, au delà desquelles s'étendent les ruines de la Vieille Cherson[1]; plus loin, il n'y a plus d'autre baie que celle, à l'entrée étroite, connue sous le nom de *Limen des Symboles.*

«Son extrémité intérieure n'est distante que de 40 stades de celle du port de *Kténos*, formant ainsi un isthme qui sépare la petite Chersonèse de la grande ou Taurique.»

Tout cela répond assez exactement à la réalité.

En tirant une ligne plus ou moins droite du port de Balaklava, qui est le *Limen des Symboles*, à l'embouchure de la Tchernaïa dans la baie de Sévastopol (*Kalos Limen*), on isole de la grande presqu'île Taurique une petite presqu'île qui, en se terminant presque en pointe au cap Chersonèse, forme un triangle irrégulier : c'est là précisément la presqu'île Héracléotique, en grande partie composée du plateau où est campée, dans ce moment, l'armée des alliés.

Maintenant écoutons Pallas qui nous donnera la description de cette presqu'île secondaire :[2]

«La couche calcaire constitue tout le plateau incliné et peu montueux de la Chersonèse héracléotique, plus ou moins recouvert d'argile jaune, rougeâtre, mêlée de gravier et de gazon sec, tandis que sur les hauteurs on ne voit souvent qu'une roche pelée. Ces couches secondaires ne deviennent montagneuses que dans la direction d'Inkermân, autour du port d'Akh-tiar (Sévastopol), depuis Balaklava jusqu'au monastère de Saint-George. Plus loin, et le long de la côte, elles

1. D'autres écrivent «du vieux Cherson.» A l'exemple de Dubois, nous prenons ce nom au féminin, comme Chersonèse, pour n'avoir pas, de la même localité, deux noms de genres différents.

2. T. II, p. 57. — A la page 71, la vignette 16e présente le plan de l'emplacement de l'ancienne Cherson, qu'on verra mieux toutefois dans l'Atlas de Dubois, 1re série, pl. 20.

offrent, il est vrai, des bords escarpés de nature pierreuse, dont la plus grande élévation est comprise dans l'angle de Ghéorghiefskoï[1] et la pointe la plus avancée de Fanary[2]; mais elles s'abaissent vers le rivage septentrional de la mer (de la baie de Sévastopol), et ne forment que des plateaux d'une hauteur médiocre, entrecoupés de vallons. Cette bande n'a que 18 verstes de largeur, depuis le port de Balaklava jusqu'à la pointe de Fanary, et 10 entre le port d'Akh-tiar et la côte méridionale (encore le port de Balaklava). Toutes ces différentes chaînes de plateaux se réunissent autour des baies de la côte septentrionale, ainsi que du grand et du petit port d'Akh-tiar.

«Depuis Akh-tiar (Sévastopol) jusqu'au cap Fanary (Chersonèse), on compte quatre baies qui pourraient former autant de ports. La plus petite ou la plus voisine de celui d'Akh-tiar, sur la rive orientale de laquelle est située la ville de Cherson, Korsoun ou Chersonèse, est encore appelée de nos jours par les Tartares *Tschortschun* (Tchortchoun), et *Karantinnaïa-Buchta* (Boukhta) par les Russes (baie de la Quarantaine), à cause de la Quarantaine établie dans ce lieu. Quoiqu'elle n'ait qu'une verste de profondeur et que son entrée soit très-étroite et tortueuse, elle offre cependant un abri sûr aux vaisseaux qui viennent y relâcher. Les bâtiments destinés à la Quarantaine (le lazareth, etc.) ne sont construits que depuis quelques années; avant cette époque, les officiers étaient obligés de camper, et les soldats de rester dans les vaisseaux, ou de se retirer dans les grottes de la roche calcaire, près du rivage. —

1. A sous-entendre *Monastyr*, couvent de St. George. Voir plus loin, p. 129.

2. Dubois appelle *baie de Fanary* ou aussi *Triple baie*, celle qui est au nord-est du cap Chersonèse, et qui se divise en effet en trois anses. Le nom de Fanary vient du phare ou fanal (*fanar*) qui est érigé là. Il n'a pas été question de ces noms, sous cette forme, dans les bulletins de l'armée alliée. Les Russes ont appelé la plus grande de ces baies, celle qui s'éloigne le plus du cap Chersonèse, *baie Kamychévaïa* (dont nous avons fait, par corruption, *baie de Kamiesch*), ce qui signifie baie des Roseaux; et celle qui est la seconde du cap, *baie Kasatchaïa* ou des Kosaks.

La seconde de ces baies s'enfonce à plus de deux verstes dans l'intérieur des terres, et porte le nom de *Stréletzkaïa* (des Tireurs ou Archers)[1]. Sa profondeur, qui diminue de 6 à 2 brasses vers la pointe, est de 10 à 12 à l'entrée. Le nom de *Krouglaïa-Boukhta* (baie Ronde) convient parfaitement à la troisième, qui n'a pas une verste d'étendue en tout sens, ni plus de 6 brasses de profondeur; elle renferme une petite île et deux lacs salés...... Cette baie n'est guère éloignée que d'une verste de la Stréletzkaïa-Boukhta, tandis qu'elle l'est un peu plus de la Kazatchia-Boukhta (baie des Kosaks), et les langues de terre qui les séparent s'élèvent en pente douce[2]. — La *Kazatchia-Boukhta* forme une baie commune, du côté de la mer, avec la quatrième que l'on appelle *Fanary*[3], dont elle n'est séparée que par une langue de terre large au plus de 350 toises. Sa profondeur va toujours en diminuant vers l'intérieur des terres, où cette baie se divise en deux pointes, dont la plus orientale se termine par un angle droit. — Enfin, la dernière, *Fanary*, forme encore deux grandes anses profondes et d'inégale longueur, dont la plus occidentale ou la plus courte, sur un fond crayeux et blanc de neige, se termine au sud-ouest par une langue de terre étroite et basse, qui la sépare d'un lac salé.»[4]

Du cap Chersonèse, la côte, hérissée de falaises, se dirige, en ondulations diverses, vers le sud-est jusqu'au cap Monastyr

1. Il y en a d'abord une autre, plus petite, regardant encore le nord; une simple anse, il est vrai, entre la baie Stréletzkaïa et celle de la Quarantaine. Dubois l'appelle les *Sôses*, «le port extérieur des Sôses.» Nous ne nous rendons pas bien compte de ce nom là, qui joue un assez grand rôle dans l'histoire de la Vieille Cherson, telle que Dubois la raconte, t. VI, p. 131-163. Cette place de débarquement, dit-il, était hors de l'enceinte des murailles de Cherson; les traces du môle, ou embarcadère, en grands quartiers de roc, sont encore visibles sous le niveau des flots. — *Boukhta* est le mot allemand *Bucht*, baie.

2. La baie Ronde est appelée sur quelques cartes baie Sablonneuse, *Pestchannaïa Boukhta* (de *pess*, *peçok*, sable).

3. Ainsi la baie des Kosaks viendrait avant la baie de Kamiesch ou des Roseaux.

4. Voir ensuite la description de cette langue de terre, p. 61.

ou du Couvent, ainsi appelé à cause de Saint-George; cap auquel, sur certaines cartes, on donne le nom de *Fiolente.* Là les montagnes arrivent jusque sur la mer, et c'est par une rupture de leur chaîne que s'est formé le charmant petit port de Balaklava.

Passons au port du côté opposé de la presqu'île, celui de Sévastopol, à l'extérieur duquel nous nous sommes arrêtés près de la baie de la Quarantaine.

Ici l'on remarque dans la côte méridionale de la grande baie ou rade de Sévastopol, après la baie de la Quarantaine, d'abord un enfoncement peu considérable, la *baie de l'Artillerie,* qui est au pied de la ville actuelle de Sévastopol; puis deux coupures profondes, la *baie de l'Arsenal,* qui constitue le *port militaire,* et la *baie du Carénage,* qui se rapproche du fond de la rade, entourée ici de collines abruptes et d'un aspect sauvage, sur lesquels s'élèvent les deux phares d'Inkermân, celui de l'est et celui de l'ouest. Entre les deux est l'embouchure de la Tchernaïa, dont nous avons déjà décrit le cours.[1]

Avec la baie de la Quarantaine et celle de l'Arsenal, un ravin profond qui s'étend de l'une à l'autre, isole le mamelon sur lequel Sévastopol s'étale en amphithéâtre; et de même un ravin qui, du fond de la baie de l'Arsenal, se dirige vers la baie du Carénage et l'embouchure de la Tchernaïa, isole cet autre mamelon, vers le bas duquel sont les principaux établissements militaires et maritimes, qui forment, de l'autre côté du port militaire, le faubourg ou la partie de la ville dite *Karabelnaïa,* et où se trouvent aussi les bassins de radoub. Au-dessus du premier mamelon, coupé du second par un ravin, et sillonné par d'autres ravins dans toute sa surface, s'élève le plateau inculte et pelé où les armées alliées ont, vers la fin de 1854, ouvert leurs tranchées et construit leur circonvallation longue d'environ dix verstes. Ce plateau, dont

1. Voir p. 11.

la circonférence est de 14 à 15 verstes, a une longueur d'environ 6 verstes, sur quatre de large. Un mur de calcaire en forme comme un appui du côté du lit de la Tchernaïa. Ce plateau s'abaisse vers la baie de Kamiesch et le port de Balaklava.

Telle est la configuration de la presqu'île Héracléotique, dans ce moment le théâtre d'une guerre dans laquelle la science, avec une énergie épouvantable, multiplie tous les moyens de destruction.

Nous réservons pour une note spéciale la description de Sévastopol et de Balaklava; mais nous voulons consacrer ici au moins quelques lignes, non pas à toutes les ruines qui s'offrent partout aux regards du voyageur dans cette presqu'île secondaire, et que Pallas a décrites[1], mais à celles du moins de la plus célèbre ville héracléenne, Cherson ou Chersonesus.

Ce qui embarrasse, c'est qu'il y a, ou qu'il y avait du moins (car beaucoup de ces décombres existant du temps de Pallas ont depuis servi de matériaux pour les constructions nouvelles), qu'il y avait, disons-nous, deux emplacements couverts de vieilles murailles qui portaient également le nom de cette ville, l'un à 2 verstes de Sévastopol, l'autre à 6.

Le premier emplacement, ou même double emplacement, est entre le cap Monastyr et la Triple baie, que Pallas appelle Fanary. «En suivant la côte méridionale escarpée, écrit ce voyageur[2], qui s'abaisse insensiblement, et la route qui conduit, par la ferme de l'ancien contre-amiral Alexiano, éloignée de 10 verstes (à l'ouest) du monastère de Saint-George, aux fonds salés de la baie de Fanary, on laisse sur la droite, dans l'intérieur des terres, des districts entiers parsemés de débris d'enceintes de murailles qui paraissent avoir été construites en pierres sèches et sans aucun mortier, comme c'est encore

1. T. II, p. 63 et suiv.
2. T. II, p. 70. — Pour les distances, voir *ibidem*, p. 75.

aujourd'hui l'usage en Tauride. On passe sur beaucoup de ruines de ce genre, quand on descend des hauteurs vers la baie. Mais le district le plus remarquable de la Chersonèse, sous le rapport des antiquités qu'il renferme, est compris entre la pointe de cette baie, la ferme Alexiano et l'extrémité de la langue de terre de Fanary (cap Chersonèse), basse et longue de deux verstes et demie. Les deux anses de cette baie coupent si obliquement le sol vers la côte élevée du sud, qu'elles forment en se rapprochant une petite presqu'île dont l'isthme n'a pas une largeur de plus de 300 toises, mais qui s'agrandit en forme d'éventail et de manière qu'elle a plus d'une verste et demie de largeur à son extrémité. Cette péninsule est, suivant toutes les apparences, l'emplacement de l'ancienne ville de Chersonèse dont parle Strabon.»

Mais Strabon lui-même en mentionne deux : la Vieille Chersonèse, «maintenant détruite,» dit-il, entre le promontoire Parthenium et le port des Symboles, Balaklava; et la Nouvelle Chersonèse, entre laquelle et le promontoire il y a trois ports. Or, cette désignation de trois ports s'applique sans doute à la baie Ronde, à celle dite Stréletzkaïa, et à celle des Sôses.

Dans ce cas, les ruines de la Nouvelle Chersonèse ayant pris la place de l'ancienne, détruite par les Scythes; de celle qui reçut, selon Pline[1], des Romains la liberté ou la franchise, seraient celles qu'on voit à 2 verstes au sud-ouest de Sévastopol, sur la côte occidentale de la baie de la Quarantaine.

Nous arrivons à ce second emplacement, qui, s'il n'est pas le lieu où la Diane taurique avait un de ses temples, l'emplacement de la Chersonèse ou Cherson mythologique, est, en effet, celui de la Chersonèse de l'histoire, que les Russes plus tard ont nommée *Korsoun*.

1. *H. N.*, IV, 26. Ce passage est capital, ainsi que ceux d'Hérodote, IV, 99. 100 et 103, celui du livre VII de Strabon, et celui de Ptolémée, III, 6.

Laissons encore parler Pallas, le plus exact des topographes.[1] «On voit à 2 petites verstes d'Akh-tiar (Sévastopol) et à l'ouest de la baie où l'on fait quarantaine, les ruines éparses de la nouvelle ville de Chersonèse, qui florissait du temps de Strabon. La plus grande partie des murs, construits en belles pierres carrées, subsistait encore à l'époque de l'occupation de la Tauride, avec la belle porte de la ville, et deux grosses tours, dont l'une, qui touchait à la baie, me parut en assez bon état en 1794; mais la construction d'Akh-tiar a achevé la ruine de cette ancienne capitale.» Il donne ensuite la description des débris considérables qui en restaient.

Le comte de Ségur les avait vus également. «A une lieue environ au sud-ouest de Sévastopol, dit-il[2], nous aperçûmes les ruines de l'antique Kherson, vaste débris d'édifices autrefois magnifiques. Cette ville, bâtie 600 ans avant Jésus-Christ, et l'une des principales cités des rois du Bosphore, fut sans doute depuis, sous le règne du fameux et infortuné Mithridate, témoin de ses triomphes sanglants et des cruautés qui ternirent sa gloire.

«Constantin-le-Grand l'affranchit de tout tribut en 322. Son indépendance accrut à tel point sa richesse qu'elle dominait sur toutes les villes méridionales de la presqu'île.

«Plus loin, à l'extrémité d'un promontoire qui s'élève à pic sur les flots d'une mer féconde en tempêtes, l'imagination cherche à retrouver l'antique temple consacré à Diane de Tauride......

«Les Grecs (modernes) appelaient encore ce lieu *Parthénion*, et disaient que là avait été un temple consacré à la *déesse-vierge.*»

Les deux positions sont indiquées de la même manière sur

1. T. II, p. 76. — Les planches 42 et 43 de son Atlas, offrent le dessin de différents restes de l'antiquité trouvés en Crimée, inscriptions, bas-reliefs, etc Voir aussi vignette 17*.

2. T. III, p. 185.

les deux cartes qui accompagnent le t. II du voyage de Clarke. Cet auteur précise en outre l'emplacement de l'ancien *Eupatorium* [1], bâti par Diophante, «ville parfaitement distincte de celle de *Chersonesus,*» quoique aussi située à l'ouest de la baie de la Quarantaine. Dubois, qui décrit la ville héracléenne dans le détail le plus minutieux, places, rues, monuments, murs d'enceinte, portes, aqueducs, etc., revient ensuite sur les traditions relatives au temple de la *déesse-vierge* taurique, qui est appelée tantôt Diane, et tantôt Iphigénie; il répète que cette déesse redoutable aux étrangers avait plus d'un sanctuaire, et que le principal n'était pas celui des environs de Cherson, mais celui de l'Aïou-dagh ou Kriou Metôpon [2]. «Les noms de la déesse taure, dit-il, de Diane, d'Iphigénie, d'Oreste, s'étaient confondus avec le culte des Chersonésiens, dont ils étaient les patrons avec Hercule; et quand le christianisme succéda au paganisme, ce fut sous le nom du fameux Saint-George qu'on consacra leur souvenir.» Dubois fait encore une observation que nous croyons devoir lui emprunter, en nous bornant pour le reste de renvoyer à sa savante relation de voyage le lecteur curieux de recherches sur l'antiquité.

«La Nouvelle Cherson, dit-il, bâtie entre la baie de la Quarantaine à l'est et les Sôses à l'ouest, fut une partie distincte de sa banlieue, qui embrassa le plateau entier de la Chersonèse (héracléotique). La banlieue, couverte de villages, de campagnes, de vergers et de vignobles, eut, comme la

1. Voir plus haut, p. 57. — Clarke approfondit la question au sujet de l'emplacement de Cherson, voir t. II, p. 378-392; Dubois le fait encore davantage, t. VI, p. 130-173, et 183-196. Le travail de Dubois est une véritable restauration (voir aussi son Atlas, IVe série). Deux mois, dit-il, passés en recherches au milieu des ruines de la Chersonèse héracléotique, m'ont appris à m'en rendre raison. — Voir en outre Reuilly, p. 107 et suiv.; Kohl, t. Ier, p. 256 et suiv.; et Koch, p. 81. De plus, Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. IV, p. 299; Karamzine, *Histoire de Russie*, t. Ier, chap. 9, et la note 425 de la traduction allemande.

2. Voir plus haut, p. 23.

ville, sa muraille, pour la défendre contre les Taures[1] : elle ferma précisément l'isthme qu'indique Strabon[2], le seul endroit où la Chersonèse soit abordable par terre. Cette *grande muraille*, à laquelle Strabon donne une longueur de 60 stades, n'existe plus depuis longtemps. Elle a dû être abandonnée de bonne heure comme inutile, lorsque la Gothie se trouva alliée et dépendante en quelque sorte de Cherson et des empereurs de Constantinople. L'allure seule du terrain, légèrement exhaussé, sur lequel la charrue a passé tant de fois, peut indiquer sa direction; je n'ai pas été plus heureux que Pallas pour en retrouver des fragments reconnaissables.»

Ce serait sortir des limites de notre plan, que de pousser plus loin ces détails sur une ville anciennement célèbre, mais dont aujourd'hui il ne subsiste que des ruines informes. Cependant nous n'abandonnerons pas ce sujet avant d'avoir tracé encore au moins quelques contours de l'histoire de Cherson.

En reproduisant le passage de Ségur qui la concerne, nous n'avons nullement entendu nous rendre garant de la date, 600 ans avant Jésus-Christ, que cet auteur assigne à la fondation de la ville héracléotique, sans nous apprendre si c'est de la Vieille ou de la Nouvelle Chersonèse qu'il entendait parler. Le fait est que la vraie date est inconnue, et que c'est seulement sur une conjecture que repose celle qu'avance notre voyageur-diplomate. Cherson formait un État libre et indépendant jusqu'au temps de Mithridate. De la protection ou domination des rois du Bosphore, il passa sous celle de la république Romaine, et lorsque, en 322, Constantin-le-Grand lui accorda l'immunité par rapport au paiement d'un tribut, il étendait

1. Dubois, dans son zèle archéologique, prête aux Taures une importance un peu imaginaire.

2. De Balaklava à Sévastopol. Strabon compte 40 stades (en droite ligne) du fond du petit port de la première de ces villes jusqu'à l'extrémité intérieure de la grande baie qu'il appelle *Kalos Limen*. — Le stade olympique était de 183 mètres; 22 stades équivalent à 4 kilomètres.

son territoire jusqu'au voisinage de Kaffa. Les habitants de Cherson adoptèrent de bonne heure le christianisme, et la ville devint le siége d'un évêché. Sa prospérité n'avait guère reçu d'atteinte, malgré le voisinage des Khazars[1] et des Petchéneghes, et elle jouissait de la liberté sous les auspices des empereurs d'Orient, lorsque, en 988, on ne sait au juste par quel motif, le grand-prince de Russie, Vladimir-le-Grand, en fit l'objet d'une agression inattendue. Il arriva avec une flotille de canots, débarqua, et cerna la ville de toutes parts. Les habitants lui opposèrent une résistance déterminée, et le siége durait depuis quelque temps, sans faire de progrès, lorsque le chef des Russes reçut inopinément un avertissement secourable. Un certain Athanase, dit Nestor[2], projeta de la ville sur le camp ennemi une flèche portant cet avis : «Tu peux arrêter ou «détourner le courant des sources qui sont derrière toi, vers «l'est; c'est de là que nous viennent les eaux de la ville.» A cette nouvelle, Vladimir éleva les yeux au ciel et s'écria : «Si c'est vrai, je promets de recevoir le baptême.» Et de suite il donna l'ordre de boucher les conduits et de détourner l'eau. Bientôt les assiégés, exténués et mourant de soif, se rendirent; et Vladimir, avec les siens, fit son entrée dans la ville.»[3]

Le grand-prince demanda alors aux «tsars» Basile et Constantin, qui régnaient conjointement, leur sœur Anne en mariage : elle lui fut accordée, à condition qu'il se ferait baptiser[4]. Elle fut reçue au port par les Korsouniens, qui la

1. Sur la chute des Khazars, voir Karamzine, t. II, chap. 2.

2. Chronique, trad. fr. de M. Louis Paris, p. 130.

3. On sait qu'un des premiers actes des alliés arrivant, en 1854, devant Sévastopol, fut aussi de couper les aqueducs d'Inkermân qui fournissaient l'eau aux habitants. — Remarquons ici que ce qui, dans une note de Dubois, t. VI, p. 143, suit entre guillemets n'est plus le texte du vieux annaliste russe, et que c'est par mégarde que l'auteur du Voyage dit plus loin «Jusqu'ici Nestor.» Celui-ci entre dans beaucoup plus de détails.

4. Voir notre Histoire de Russie intitulée *La Russie ancienne et moderne*, édition in-8°, p. 30.

menèrent au palais. «Le baptême de Vladimir, continue Nestor, eut lieu dans l'église de la sainte Mère de Dieu à Kherson (Korsoun), située au milieu de la ville, sur la place du marché. C'est là, près de l'église, du côté de l'autel, qu'on voit encore aujourd'hui (vers l'an 1100) le palais de Vladimir et celui de la princesse. Incontinent après le baptême, l'évêque amena la princesse pour l'autre cérémonie, celle des épousailles.»........
«Il (Vladimir) fit édifier une église dans Kherson, sur la montagne, avec la terre[1] que les habitants avaient amoncelée au sein de la ville durant le siége qu'il en fit, laquelle église on peut encore voir de nos jours. Il prit avec lui deux idoles d'airain et quatre chevaux de métal, qui sont aujourd'hui derrière l'église de la sainte Mère de Dieu (à Kief), et que les ignorants croient faits de marbre. Et pour dot de la «tsarine,» et en son honneur, il reçut des Grecs la ville de Kherson[2]. Après quoi, il revint à Kief, où, étant arrivé, il fit renverser les images des faux dieux.»

La ville héracléotique paraît, malgré l'affirmation contraire de Nestor, avoir conservé encore son indépendance; mais après la fondation de l'empire Latin à Constantinople, elle fut éclipsée par les deux places génoises, Kaffa et Soldaïa (Soudak). Selon Karamzine, en 1333, elle était encore «le siége de l'archevêque de l'église occidentale» (?); mais, en 1363, une horrible dévastation l'atteignit. Olgherd, grand-prince de Lithuanie, en poursuivant jusqu'en Crimée des hordes de

1. Dubois met ici de sa propre autorité (mais entre guillemets) *faite avec la terre*, ce qui change le sens. Karamzine avait adopté la même interprétation. — L'historien russe, à l'exemple de Codinus, donne à l'évêque de Kherson le titre de métropolitain.

2. Karamzine dit le contraire : «Et après avoir bâti une église, il remit cette ville aux empereurs grecs comme un témoignage de sa gratitude pour la main de leur sœur.» La même version est adoptée par le savant Strahl, *Russische Kirchengeschichte*, t. Ier, p. 68. Ici Karamzine paraît avoir raison; mais il se trompe quand il fait célébrer le baptême dans «l'église de St. Basile», au lieu qu'il s'accomplit dans l'église de la Mère de Dieu (*Bojémater*).

Mongols, ravagea la ville, tua le plus grand nombre de ses habitants et pilla les trésors des églises[1]. En 1578 enfin, il ne restait de la ville que les débris des murs.

Le nom de Cherson, en russe Korsoun, est resté attaché à une période de l'histoire de l'art en Russie qui commence au règne de Vladimir-le-Grand (980 — 1015), ou, plus spécialement, à l'époque de son baptême (988). La période *korsounique* est, en d'autres termes, la période byzantine. On a déjà vu que le néophyte couronné emmena de la ville grecque, des chevaux de bronze et d'autres productions de la statuaire[2], auxquelles il faut aujouter aussi les vases d'église, etc. Depuis ce moment, la Russie devint tributaire des arts de la Grèce: peintres, sculpteurs, fondeurs, architectes, orfévres, chantres, écrivains, doreurs et brodeurs, tout leur vint de là, tout ce qui se faisait par eux était fait selon le goût grec. La première civilisation russe fut, comme nous le dirons ailleurs[3], une civilisation tout à fait byzantine. Ce qui était dans le goût des objets d'art emportés de Cherson, s'appelait korsounique, comme, par exemple, les célèbres portes de bronze de la vénérable cathédrale de Sainte-Sophie à Novgorod, dont un diplomate impérial, le baron de Herberstein, nous a d'abord révélé l'existence et dont nous devons la description à un homme dont la mémoire ne s'effacera pas dans les annales de l'érudition, Fréderic d'Adelung[4]. Beaucoup d'autres produits korsouniques sont mentionnés par les chroniqueurs ou historiens russes, ainsi qu'on peut le voir dans le même ouvrage et dans

1. Karamzine, t. V, chap. 1er.

2. Entre autres deux «idoles.» Il y a, en slavon, *médiany*, temples; mais on ne sait pas bien ce que ce mot signifie; peut-être *châsses*.

3. Nous avons déjà annoncé, comme publication ultérieure, une *Histoire de la civilisation russe*.

4. *Die Korssunschen Thüren in der Kathedralkirche zur heil. Sophia in Nowgorod;* Berlin, 1823, in-4.o, avec planches. Voir surtout l'explication du nom, p. 97 et suiv.

un opuscule fort curieux de M. de Kœppen, écrit également en langue allemande.[1]

La période korsounique dura tout au moins de 988 à 1224; on peut même dire qu'elle se continua pendant la domination mongole, dont le terme est l'année 1462, bien rapprochée de celle de la prise de Constantinople par les Turcs.

IX.

SÉVASTOPOL ET BALAKLAVA.

Sans être chef-lieu ni de gouvernement ni de district, Sévastopol (district de Symphéropol) est la ville la plus importante de la Crimée, et, avec Odessa, de la Russie méridionale tout entière. C'est le Toulon de la mer Noire, et, par la multiplicité de ses ouvrages de fortifications d'un abord extrêmement difficile, on a pu le nommer avec vérité le *Gibraltar de l'Orient.* La place est-elle pour cela imprenable? le premier Napoléon a déclaré qu'*impossible* n'était pas un mot français.

La lutte ardente dont Sévastopol est dans ce moment le théâtre, ne peut point être regardée comme un fait imprévu. Voici ce que nous lisons dans le journal d'un voyage fait en 1784[2], à l'occasion de la rade de cette ville : «Cette rade est peut-être, en politique, l'objet de toute la Russie le plus propre à fixer l'attention de l'Europe. On connaît les projets d'agrandissement de cette puissance, elle ne les a que trop manifestés; et l'idée du rétablissement de l'empire d'Orient paraît occuper beaucoup l'impératrice (Catherine II). Elle est, dit-on, de Pierre Ier, et Busching nous a conservé, dans les lettres du

1. *Ueber Alterthum und Kunst in Russland;* Vienne, 1822, in-8.º, p. 10 et suiv.

2. *Voyages historiques et géographiques dans les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne*, IIIe partie, p. 27.

maréchal Munnich, un passage qui tend à le prouver : «Je joins mes vœux, écrivait-il à l'impératrice, aux prières publiques, pour voir le grand-duc, selon les vues glorieuses de Pierre-le-Grand, son incomparable aïeul, à Constantinople au service divin dans l'église de Sainte-Sophie, et établir dans cette ancienne capitale les drapeaux russes. Je suis en état de prouver que depuis 1695, que Pierre-le-Grand fit le premier siége d'Azow, jusqu'à sa mort, son grand dessein a toujours été de chasser les infidèles Turcs et Tartares d'Europe, et de rétablir la monarchie grecque....» C'est d'Actiar que doivent partir les coups qui menacent Constantinople : un bon vent y porte les Russes en deux fois vingt-quatre heures; ils peuvent, en peu de temps, avoir sur la mer Noire une marine redoutable pour les Turcs, quelque mauvais que soient leurs matelots relativement à ceux des autres puissances maritimes de l'Europe.» Ces lignes écrites il y a soixante-dix ans ne sont-elles pas en quelque sorte une préface aux événements dont nous sommes actuellement les témoins?

Sévastopol s'élève en amphithéâtre sur le versant nord-ouest du principal mamelon qui est au sud de sa grande rade, entre la baie de la Quarantaine et celle de l'Arsenal. La distance qui sépare cette ville de Saint-Pétersbourg est de 2107 verstes; celle qui la sépare de Moscou, de 1422. Sa position est la suivante : lat. N., 44° 36'; long. or. de Paris, 31° 12'. La ville n'est élevée que de 60 à 70 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans sa partie haute, et seulement de 10 mètres dans sa partie basse. La température moyenne de l'année y est de 11,5; celle de l'été, de 21,7; celle de l'hiver, de 1,8. Le nombre des maisons est de 2057, dont deux seulement sont en bois, et 6 églises. La population était, en 1842, de 41,155 individus, dont 37,624 du sexe masculin et 3,531 seulement du sexe feminin, inégalité qui atteste que cette population est en grande partie flottante et qu'on a pu, sans tomber dans une

grande erreur, fixer pour la population sédentaire un chiffre très-peu élevé.

Le nom grec de Sévastopol ou Sébastopol (selon la prononciation du *bèta*), qui signifie Ville d'Auguste ou de l'Empereur, est tout à fait moderne, comme la création imposante elle-même à laquelle il a été attaché. Cependant, déjà sous les empereurs romains, il avait été donné au port de *Dioscurias*, situé sur la côte orientale de la mer Noire, en Colchide[1]. Encore en 1784, il n'y avait à l'endroit dont le maréchal duc de Raguse a dit que c'était «une des localités maritimes les plus belles du monde»[2], qu'un village de pêcheurs tatars, au nord de la baie, à 3 verstes d'Inkermân, portant le nom d'*Ak-tiar* ou Rocher blanc. Les Orientaux, ainsi qu'on le voit dans Aboulféda[3], le connaissaient sous le nom de *Sarou-Kermân*, Marché jaune. Dix ans plus tard, lors du voyage de Pallas, il y avait là déjà une place importante. «La ville maritime de Sévastopol, dit l'illustre voyageur[4]..., a été fondée immédiatement après l'occupation de la Tauride, à cause de la bonté de son port, et s'est rapidement accrue. Elle s'élève en amphithéâtre, au sud du port, sur la pente d'une langue de terre qui sépare la petite baie appelé Iuschnaïa (Ioujenaïa) ou baie du Sud, de celle encore plus petite de l'Artillerie. Ce plateau de couches calcaires s'exhausse, à partir de la terre ferme, où il n'a guère plus de 30 pieds, jusqu'à 190 au-dessus du niveau de la mer, près de la partie supérieure de la ville. Cette élévation

1. Sickler, *Alte Geographie*, p. 636.
2. *Voyage*, t. Ier, p. 276.
3. Voir chap. VII, t. II, 1re partie, p. 282, de l'excellente traduction de notre savant ami, M. Reinaud, de l'Institut, qui a beaucoup fait, dans cet ouvrage, pour éclaircir la géographie du moyen âge, surtout en ce qui concerne l'Orient, y compris celui de l'Europe.
4. T. II, p. 45, et Atlas pl. 29. Voir aussi Dubois, t. VI, p. 202 et suiv., et Atlas, IIe série, pl. 62. Il est curieux de comparer entre elles la vue donnée par Pallas, et celle de Dubois pour 1830 ou environ. Reuilly en a donné une de son côté, p. 199; Clarke une autre, t. II, p. 364. Aujourd'hui les vues abondent.

garantit, avec le bord escarpé de la côte qui lui fait face et également constitué de roche calcaire, la baie du Sud, que l'on appelle aussi le Petit Port[1]; de manière que, de la hauteur, la vue plonge comme dans une gorge, et qu'à quelque distance du rivage on ne peut plus apercevoir la mâture des vaisseaux. Les quartiers de la ville, bâtie sur des rues parallèles qui vont en montant, sont divisés par d'autres rues transversales, etc.»

Le versant ouest du mamelon est occupé par la ville proprement dite, le versant est par une quantité innombrable d'établissements militaires, et à son sommet par d'immenses et magnifiques casernes construites sur des rochers. Une route part du fond de la baie de l'Arsenal, se dirigeant en zigzag jusqu'au sommet, et aboutit à une esplanade où l'on vient jouir de la vue.

Voilà pour l'ensemble; mais entrons aussi dans le détail.

Les dernières descriptions que nous ayons de la ville sont de MM. Démidof, Koch et Oliphant. C'est surtout grâce au premier que nous avons pu nous former une idée nette de son aspect général. «Le voyageur débarqué au bureau de la douane et qui découvre, dit-il[2], cette ville groupée sur ses roches blanches et brûlantes, est tenté de reculer devant tant d'obstacles; déjà même il cherche avec anxiété quelque voie plus facile et moins brûlée. Une seule rue, un peu plus supportable que les autres, s'étend parallèlement au grand port[3] sur un plan déjà élevé, et elle réunit sur ses deux côtés tous les édifices remarquables dont puisse s'enorgueillir la Sévastopol moderne. La cathédrale, pieux édifice de la plus élégante

1. C'est la baie de l'Arsenal ou Port militaire.

2. P. 381. — Nous n'avons sous les yeux le livre de l'Anglais Oliphant que dans la traduction allemande publiée par l'éditeur Lorck dans sa *Hausbibliothek*, 1854.

3. Au port militaire. Dubois dit . «La rue qui longe de plus près la baie du Sud (baie de l'Arsenal) est la principale.» C'est celle, sans doute, que M. Koch appelle rue Catherine.

architecture, attire aussi les plus humbles respects des peuples. Plus loin s'élève la tour de l'Amirauté, un peu trop fière de ses colonnes, qui sont sans proportion avec le reste de l'édifice. Quelques hôtels assez élégants, qu'abrite l'ombre des stores, quelques petits jardins où la poussière dévore la verdure, voilà ce qu'on rencontre dans ce beau quartier de Sévastopol. Si vous portez vos pas au sommet de la ville, vous retrouvez encore ces jardins qui masquent discrètement de petites maisons assez propres; mais cette partie de la cité est la proie des vents, qui balayent périodiquement, dans cette saison, le sol découvert des rues exposées à ces orages de sables amoncelés.» La poussière blanche que les vents soulèvent, et qui provient du calcaire dont le sol se compose, est un véritable fléau pour les habitants.

En résumé, la ville n'est belle que par son site, d'ailleurs d'un genre extrêmement sévère, car les collines qui entourent la rade de toutes parts, ont, dit M. Démidof[1], «l'aspect d'une éternelle désolation.» Néanmoins, au jugement de M. Koch, elle a quelque chose d'attrayant[2]. Elle était encore au berceau lorsqu'elle a attiré sur elle les foudres de la guerre; rien n'y était achevé; elle est irrégulière et renferme de vastes espaces vides. Les casernes y occupent une place immense.

On arrive à la grande rue dont il est question dans le passage de M. Démidof, depuis le superbe escalier de pierre qui sert d'embarcadère et qui est encadré, à droite par des batteries, à gauche par l'Amirauté; on y arrive, disons-nous, en passant à proximité de l'Amirauté même, surmontée d'une tour pour porte d'entrée, de l'arsenal et de l'église russe ou cathédrale mentionnée dans le même passage. Plusieurs autres églises, de différents cultes, dominent de leur coupole, de leurs flèches

1. P. 380.

2. *Die .... ziemlich unregelmässige und weitläufige, aber im Allgemeinen doch freundliche Stadt*, p. 69.

ou clochetons les maisons bourgeoises généralement d'une apparence modeste; et vers le haut, l'église grecque montre au loin son dôme et ses deux tours. Une tour isolée, qu'on prendrait pour un observatoire, renferme la bibliothèque de la ville. Plus haut encore, à 240 pieds de hauteur absolue, dit Dubois, est le télégraphe, qui domine naturellement toute la ville. Quatorze stations le font communiquer en deux heures avec Nikolaïef, le chef-lieu de la préfecture maritime de la mer Noire.

A l'extrémité de la pointe de terre qui s'avance dans la baie, près du grand escalier, est la maison bâtie à la hâte, en 1787, pour servir de logement à l'impératrice Catherine II: malgré son apparence insignifiante, elle a conservé le nom de *Dvoretz*, palais.

Ce qu'il y a de plus curieux dans la ville même, ce sont l'Amirauté, l'arsenal, le quai seulement commencé et en partie revêtu en granit, le théâtre, le palais Menchikof. Les deux derniers édifices, du nombre des plus considérables, sont près du Jardin public, qui est la promenade la plus fréquentée. Les docks, les bassins de radoub, les hôpitaux, les principales casernes et le bagne se trouvent dans le faubourg dit *Karabelnaïa*, ou des Vaisseaux, qui est de l'autre côté du port militaire. Ces bâtiments, qui gravissent le mamelon à l'est de celui où est la ville proprement dite, ont quelque chose de colossal. Des aqueducs et des canaux longs de 18 verstes amènent depuis Tchorgouna l'eau de la Tchernaïa-Retchka dans les bassins; et toutes ces constructions font infiniment d'honneur à l'ingénieur anglais, M. John Upton[1], sur les plans duquel elles ont été élevées.

Le lazaret de la Quarantaine est du côté opposé, celui de l'ouest, en dehors de la rade et dans la baie de la Quarantaine.

1. Voir les détails dans Vsévolojski, t. II, p. 199, et suiv.; Dubois, t. VI, p. 209; Démidof, p. 383 et suiv.; Koch, p. 67 et suiv.

Mais ce qui donne à toute cette localité, presque unique dans son genre, une importance si grande, c'est le port d'abord, et ensuite les fortifications. Nous dirons quelques mots et de l'un et des autres.

Tout le monde a reconnu qu'un tel port méritait bien l'immense dépense que le gouvernement russe lui a consacrée depuis plus d'un demi-siècle, sans avoir achevé encore les travaux projetés. Ce port, Pallas déjà en disait que les officiers de la marine anglaise ne pouvaient le comparer qu'à celui de Malte ou de Mahon.

La rade ou grande baie de Sévastopol s'ouvre entre deux falaises blanches de 14 à 25 mètres de haut; on y entre par un goulet d'environ 800 mètres de large. Elle est très-profonde, ayant des fonds de 8 et 10 brasses[1] (13½ à 16 ou 17 mètres), et a 6 ou 7 verstes de longueur. Sa largeur, en moyenne, est de 1200 mètres, et elle arrive jusqu'à 1600 mètres. Au delà de la baie du Carénage, la largeur va en diminuant, jusqu'à ces montagnes abruptes qui sont au fond et qui forment pour ceux qui entrent dans la rade, un spectacle d'une grandeur morne et imposante.

En somme, cette magnifique rade est, comme l'a dit le duc de Raguse, assez étendue pour rendre facile la navigation et pour permettre aux bâtiments de louvoyer, mais aussi assez resserrée pour être à l'abri de la grande mer et facilement défendue. Partout se trouve un fond de vase excellent, et toujours, même près de terre, une profondeur égale, ou du moins plus que suffisante. La profondeur est partout telle que les plus grands vaisseaux peuvent s'y risquer. Nulle part un écueil, à l'exception d'un petit banc de sable qui se trouve en avant de la pointe dite *Sévernaïa Koça.* Le chenal étant sans sinuosités, l'entrée dans cette rade et la navigation sur toute sa longueur ne présentent pas de difficultés. Il suffit d'observer une

1. La brasse est de 5 pieds.

chose : des deux phares à feu fixe du fond, il faut que l'un, aux yeux des navigateurs entrants, couvre l'autre ou au moins paraisse avec lui sur la même ligne; on ne doit pas voir les deux feux à la fois[1]. Il y a place dans cette rade, non-seulement pour la flotte militaire russe, mais aussi pour la marine marchande la plus considérable que l'on veuille imaginer.

La station ordinaire de la flotte, surtout désarmée, est la baie de l'Arsenal ou port militaire[2], fermée par une chaîne, très-sure et qu'on peut regarder à elle seule comme un des plus beaux hâvres de l'Europe. Ce port s'ouvre à droite et à la distance d'environ un kilomètre et demi de l'entrée, s'enfonce dans le pays, du nord-ouest au sud jusqu'à environ deux kilomètres et demi, et a, près de l'entrée, 400 mètres de largeur. Il est réservé aux bâtiments de l'État. Les navires marchands vont stationner dans la baie de l'Artillerie, dont le fond est entouré de magasins où ils trouvent les approvisionnements qu'ils viennent chercher.

La baie du Carénage, qui est plus loin, aussi à main droite, sert pour les travaux de réparation des vaisseaux. On sait que ces masses flottantes si dispendieuses ont ici un ennemi redoutable, quoique imperceptible : c'est le taret ou *teredo navalis*, petit ver dont le travail incessant réduit à huit ans, dit-on, la durée moyenne d'un bâtiment de guerre non revêtu de cuivre, au lieu qu'ailleurs cette moyenne est tout au moins de quinze ans.

Telle est la nature du port de Sévastopol.

Quant aux fortifications, on s'est trop longtemps fait illusion à leur égard, à moins que l'on n'ait fermé les yeux à dessein pour ne pas voir. Voici le jugement qu'en porta, peu après 1830,

1. Koch, p. 67; Dubois, t. VI, p. 207.

2. En russe aussi, comme nous l'avons vu, *Ioujenaïa Boukhta*, baie du Sud, et en langue tatare, *Kartali-Kosch*, baie des Vautours.

le maréchal duc de Raguse, grand guerrier pourtant, familiarisé avec l'arme du génie[1]. «On y a construit une forteresse, mais on ne devine pas quelle pensée a présidé au choix de son emplacement. Placée au nord du port (on voit que le reste, le mur d'enceinte surtout, était alors encore peu avancé), sur une hauteur assez éloignée de la mer, elle ne couvre pas la ville, dont elle est séparée par le port, elle ne défend ni le port ni l'entrée, étant trop éloignée de la mer. Elle ne remplit donc aucun objet». Il semble qu'on se soit payé de cette affirmation, sans s'enquérir si les choses, depuis, en sont restées là. Elles n'y sont pas restées cependant : les travaux ont continué sans interruption, et quoi qu'ils ne fussent pas achevés encore au moment de la descente des alliés en Tauride, quoique le système de défense fût encore incomplet du côté de la terre, ils avaient déjà pour résultat le plus magnifique ensemble de fortifications, tout un amas de forteresses coordonnées entre elles, croisant leurs feux ou se défendant réciproquement. Des travaux additionnels et gigantesques qui n'ont pas discontinué sous le feu terrible des assiégeants, ont complété le système : aussi, pour le réduire, faut-il maintenant des opérations de siége d'une difficulté et d'une étendue inouïes. L'histoire n'a pas souvent offert le spectacle d'une lutte pareille à celle qui préoccupe dans ce moment toute l'Europe; lutte remarquable par son théâtre, mais plus remarquable encore par l'énergie extraordinaire des combattants, par la persévérance et la valeur dont tous, assiégeants et assiégés, font preuve, par la puissance d'extermination que de part et d'autre on exerce.

Nous ne sommes pas compétent pour faire connaître les ouvrages d'art qui entourent de toutes parts le mamelon de Sévastopol : aussi nous bornerons-nous à une simple esquisse très-abrégée.

Commençons par les ouvrages qui défendent immédiatement

1. *Voyage*, t. Ier, p. 279.

la ville, et d'abord du côté de terre, où ils sont environnés dans ce moment de vingt-deux batteries (en ne comptant que celles des Français), reliées entre elles par des tranchées qui n'ont pas moins de 16 kilomètres de développement; quelques rapports disent même 26 kilomètres.

Du fond de la baie de la Quarantaine, où est le cimetière, part un vaste mur d'enceinte continue, crénelé, flanqué de bastions, redans, etc., qui gravit le mamelon de la ville et monte jusqu'au haut de celui du faubourg. Le point le plus avancé de ce mur, sur le premier mamelon, est le bastion *du Mât,* ouvrage formidable; à l'extrémité de gauche (au point de vue des assiégeants) est le bastion *de la Tour*, près du ravin où se termine le versant ouest; à l'extrémité de droite est la *tour Malakof,* d'où l'on domine tout l'ensemble du système, qui embrasse même le port du Carénage et par conséquent les trois baies. Derrière cette enceinte continue, au haut de la ville, sont ensuite des casernes fortifiées, et, plus à l'ouest, le bastion dit *Pâté,* qui se relie par un mur aux forts détachés de la rade.

Voici maintenant quels sont ces forts; nous ne parlons d'abord que du côté sud de la rade ou côté de la ville.

Le premier que l'on rencontre après avoir dépassé la baie de la Quarantaine, c'est le *fort de la Quarantaine,* en terre, à triple rang de batteries, relié à la ville par deux fortes batteries en fer à cheval et d'autres ouvrages, et armé d'environ 100 bouches à feu. A l'est, il est relié au *fort Alexandre,* qui vient après, situé sur le cap du même nom et armé de 74 pièces. Il se compose d'une tour avancée, construite en pierre et à deux étages de batteries casematées, et d'un front dirigé pour battre la passe, construit sur le même plan. Sur la plateforme règne une troisième batterie à barbette. Puis, à l'angle nord-ouest de la ville, vient la batterie *de l'Artillerie* ou *de Sévastopol,* encadrant avec le fort suivant la baie de l'Artillerie,

qui est petite et entourée par les différents établissements de cette arme. La partie basse de la ville s'appuie surtout sur le *fort Saint-Nicolas,* celui qui est de l'autre côté de la baie de l'Artillerie et à l'entrée du port militaire, dont, avec le fort Saint-Paul, il défend la passe. Indépendamment du cavalier placé en avant, le fort Saint-Nicolas se compose d'une batterie à droite et d'une batterie à gauche, l'une regardant la passe, l'autre destinée à battre tout le parcours des vaisseaux, depuis l'entrée jusqu'à l'arsenal, dont il est voisin. Il est armé de 192 pièces. L'entrée opposée du port militaire, ou l'extrémité de la pointe allongée du faubourg Karabelnaïa, est défendue par le *fort Saint-Paul,* armé de 80 pièces et à triple batterie.

Tous ces forts, avec casemates servant de casernes, sont construits en une maçonnerie faite avec des pierres en grès ou pierre dure, l'intervalle étant rempli avec une espèce de moëllon tendre. Rarement les casemates ont été appliquées sur une si vaste échelle, surtout si l'on considère encore les forts de la rive du nord, qui ne sont pas moins importants que ceux de la rive du sud.

De ce côté-là, l'entrée de la rade est défendue par le *fort Constantin,* situé au pied du récif ou cap de ce nom, qui a une hauteur d'environ 100 mètres, et vis-à-vis du fort Alexandre. Ce fort Constantin, à double rangée de casemates, avec une batterie à barbette superposée, est arrondi à son extrémité et s'évase en s'approchant du rivage, de manière à produire une courbe semi-circulaire allongée. Au-dessus du fort, qui est armé de 104 canons, et sur la hauteur qui le domine, se trouvent un télégraphe fortifié et armé d'un certain nombre de pièces, et une grande batterie en fer à cheval de 14 pièces battant l'entrée de la rade. Après ce premier fort vient le *fort Catherine,* appelé aussi quelquefois *Sévernaïa,* comme celui qui est plus haut, sur le plateau ; il est armé d'environ 80 pièces. Puis, après un intervalle occupé encore par des batteries et

des établissements militaires, le fort *Soukhaïa*, à la pointe de ce nom, vis-à-vis du fort Saint-Nicolas et de l'entrée du port militaire. Plus loin, la côte est occupée par le village de *Sévernaïa*, petit port de cabotage, et par des batteries; mais bientôt elle s'élève et devient abrupte. Là elle est surmontée du premier phare, placé sur le sommet d'une crête qui encaisse du côté du nord l'embouchure de la Tchernaïa et se prolonge dans l'intérieur de la grande presqu'île, en dehors de la presqu'île héracléotique.

Enfin, au-dessus de toute la ligne des forts de la rive gauche ou du nord, sur le plateau nu et inculte, est encore le *fort du Nord (Sévernaïa Kréposth)*, de forme étoilée, vaste corps de fortification, casematé, armé de plusieurs centaines de pièces, renfermant des casernes et autres établissements militaires et entouré encore d'ouvrages avancés. C'est une partie capitale de cette forteresse multiple.

En résumé, douze forts ou grandes batteries, disposées par paires des deux côtés de la rade et autour de la ville, et armées ordinairement d'environ 800 bouches à feu [1], mais dans ce moment de 1300 à 1400, y compris les batteries à bombes, font de Sévastopol une position unique dans le monde. La plupart de ces pièces sont dirigées vers la mer, et leurs feux convergent vers l'entrée du port.

Tout au fond de la baie ou rade de Sévastopol, au pied de ces roches à pic dont nous avons parlé et sur la rive droite de la Tchernaïa, est Inkermân, village à moitié ruiné et qui offre encore les débris d'une ville ancienne et de ses importantes fortifications. C'est peut-être le *Kténos* de Strabon. Du petit port de ce village, on arrive en fort peu de temps

1. La place de Strasbourg exige environ 320 pièces de canon, et celle de Metz un peu moins. Même ordinairement, Sévastopol en demande environ 800. Depuis le commencement du siége actuel, l'artillerie de la flotte russe, inactive dans le port, a été jointe à celle des fortifications. Cette artillerie était d'environ 2000 pièces, et dans le nombre il y avait des pièces de 50 et des pièces de 68.

à Sévastopol, où la route de terre, qui est de plusieurs verstes, ne conduit que par des détours. Son nom *Ink-iermân* signifie ville des cavernes, à cause des grottes creusées dans le calcaire, anciennes cellules de moines qui forment plusieurs étages les uns au-dessus des autres. On assure que, dans un temps de persécutions religieuses, ces grottes servirent d'asile à des moines appartenant à une secte opprimée, peut-être celle des ariens. A cette curiosité déjà ancienne, une autre, nouvelle, est venue s'ajouter. Ce sont les tunnels et les aqueducs servant à conduire l'eau de la Tchernaïa, de Tchorgouna à Sévastopol. Un de ces tunnels a plus de 250 mètres de long.[1]

A l'extrémité opposée de la presqu'île héracléotique, à 12 verstes de Sévastopol vers le sud, est Balaklava, l'ancien port des Symboles; mais, comparé au tableau imposant qu'offre le port principal, celui-ci n'est qu'une charmante miniature, où, malgré le château génois en ruines et les autres murailles qui couronnent les collines à droite, rien ne rappellerait les idées de guerre et de destruction, si, à de certaines époques, des forbans n'en avaient pas fait leur repaire. Le port de Balaklava est profond et bien abrité; la petite ville, commune libre de Grecs ou Arnautes qui, pour toute redevance à la couronne, entretiennent le bataillon de garde-côte dont nous avons parlé, est au fond d'une baie très-resserrée et entourée d'un cirque de rochers de 70 à 100 mètres de haut. La longueur de cette baie est environ d'une verste et demie; sa largeur de 400 mètres à peu près, et elle ne communique avec la mer que par un étroit chenal.[2]

A 6 kilomètres et demi de Balaklava, vers l'ouest, à 11 kilomètres de la baie de Kamiesch et à 16 et demi de Sévastopol,

1. Voir sur Inkermân, Pallas, t. II, p. 84 et suiv.; Dubois, t. VI, p. 250 et suiv.; Démidof, p 386 et suiv; Vsévolojski, t. Ier, p. 216.

2. Voir Vsévolojski, t. Ier, p. 38; Pallas, t. II, p. 135 et suiv.; Dubois, t. VI, p. 110 et suiv.; Démidof, p. 401 et suiv; Possart, t. II, p. 777. — Balaklava a été occupé par les flottes alliées le 28 septembre 1854.

se trouve, dans un site très-pittoresque, sur une falaise très-élevée de la côte et voisine du cap Monastyr ou Fiolente, le monastère gréco-russe de Saint-George.[1]

Dans un rapport de M. A. Launoy, daté du couvent même, le 27 janvier 1855, et inséré dans le *Moniteur*, on en a donné une description d'où nous tirons les lignes suivantes :

«Le monastère de Saint-George est situé au sommet d'une haute falaise, à environ 120 mètres au-dessus du niveau de la mer, qu'il domine, et au fond d'une petite baie circulaire complétement ouverte. Le roc a été taillé en étage sur une longueur d'environ 150 mètres, de manière à présenter une vaste plate-forme, sur laquelle s'élèvent les constructions principales, qui consistent en plusieurs corps de logis à un seul étage, dans le style claustral, servant de demeure aux religieux. A l'extrémité de la plate-forme, le long de laquelle s'étend une manifique terrasse donnant sur la mer, s'élève l'église principale d'architecture grecque, surmonté d'un clocheton vert et d'une croix très-riche à l'intérieur (?). Près d'elle, on voit une petite chapelle disposée dans un des corps de logis latéraux, et qui sert pour les offices de la semaine. Les ornements en sont riches et précieux.

«Au centre de la première terrasse est un bel escalier en pierre qui conduit à une terrasse inférieure, au milieu de laquelle se trouve une grande fontaine en marbre rouge et noir de Crimée, construite en 1846. De cette seconde terrasse part un autre escalier en pierre conduisant à des jardins plantés dans le roc sur différents plans, qui donnent accès à des sentiers descendant jusqu'au rivage.

«Le monastère est entièrement fermé du côté de la campagne. On y entre par une porte en pierre surmontée d'un bas-relief représentant Saint-George terrassant le dragon.

1. Voir Pallas, t. II, p. 92 et suiv.; Dubois, t. VI, p. 197 et suiv. — Voir aussi plus haut, p. 8.

«En dehors s'étendent de grands corps de logis en pierre de forme circulaire, non encore terminés. Ils sont destinés aux nombreux voyageurs qui, dans la belle saison, viennent visiter le monastère. Près de la porte d'entrée est le cimetière, entouré d'une belle grille en fer, et au centre duquel s'élève une petite chapelle en pierre avec un clocheton vert . . . .

«L'architecture du couvent est moderne et bien appropriée à sa destination; mais il est regrettable qu'on ait détruit de beaux fragments de ruines remontant au XII[e] ou au XIII[e] siècle. C'est surtout par sa situation, qui permet de jouir du spectacle continuel des plus majestueux aspects de la mer Noire, que ce monastère si célèbre mérite l'intérêt des voyageurs.»

C'était autrefois un couvent ordinaire, grec de langue comme de rite; mais vers 1830 sa destination a été changée. Aujourd'hui, il est affecté à la demeure d'une communauté de moines-prêtres (hiéromonaques) russes, chargés de fournir des chapelains à la flotte de Sévastopol. Cette communauté se compose d'environ cinquante membres, dont un grand nombre sont toujours absents, sur la flotte. A sa tête est un archimandrite placé sous l'obédience de l'archevêque d'Odessa.

Du couvent de Saint-George, une marche de deux ou trois heures vers le nord-ouest mène à la baie de Kamiesch, désormais historique, et dont pourtant nous avons à peine fait mention.[1]

Nous avons dit que son nom, en russe *Kamychévaïa Boukhta,* signifie baie des Roseaux. Elle est entourée d'un rivage plat d'où l'on s'élève graduellement sur le plateau de la Chersonèse. La distance en droite ligne de Sévastopol n'est que de 6 kilomètres. Une route empierrée, construite par nos soldats, mène jusqu'au télégraphe, qui est sur la hauteur et communique aussi avec Balaklava, dans une longueur de 11 kilomètres. Malheureusement il n'y a pas d'eau potable sur

1. Voir plus haut, p. 105, 106 et 108.

le rivage. La baie est petite, mais commode et sûre. Le sondage donne à l'entrée plus de 10 mètres, qui se réduisent ensuite à 8.

Nous n'avons pas tout dit sur la Chersonèse héracléotique, car les curiosités et les souvenirs historiques abondent sur cette petite presqu'île; mais il faut se borner, et nous en avons dit assez, sinon pour satisfaire complétement la curiosité, au moins pour l'éveiller et lui donner ses directions.

X.

LE DISTRICT D'EUPATORIA.

C'est le plus occidental de la Crimée. Il forme une espèce de triangle dont la base coïncide presque avec la route de poste de Pérékop à Symphéropol, et dont le sommet est le cap Tarkhân. Au nord, il approche de l'isthme de Pérékop; au sud, il dépasse le lac Sassyk et celui de Touzla, et de là sa limite s'avance jusque vers le Salghir. En conséquence, ce district est entouré de ceux de Pérékop et de Symphéropol.

Outre ses lacs salés, séparés chacun de la mer par une longue et étroite barre, ce district n'offre de remarquable que la ville d'Eupatoria.

Ainsi nommée, dit-on, de son fondateur Mithridate Eupator, roi de Pont[1], cette ville reçut depuis des Turcs celui de *Gueuzlevé*[2], dont les Russes ont fait *Kozlof.* Avant la fondation d'Odessa, cette ville faisait un grand commerce, et, sous les khans, les droits payés par les navires formaient une branche considérable du revenu public. Aujourd'hui bien moins im-

1. Sickler, *Alte Geographie*, p. 93.

2. Les commentateurs de Pline (*H. N.*, IV, 26; éd. Lemaire, t. II, I[re] partie, p. 337 et 338) ont singulièrement abusé de ce nom. D'abord Lemaire lui-même dit de Cherson, *nonnumquam etiam* Koslevé *dictum;* et ensuite il cite Brotier qui, à son tour, dit du Port des Symboles, *nunc le port de Koslevé.* Ce sont autant d'erreurs.

portante, la ville renferme encore 1685 maisons en pierre, 2 églises, 13 mosquées, 2 ou 3 synagogues et une population de 9,820 individus, savoir 5,220 du sexe masculin et 4,600 du sexe féminin. Ce sont pour la plupart des Tatars; mais il y a aussi beaucoup de juifs karaïtes, puis des Russes, des Grecs et des Arméniens. Eupatoria, comme une grande partie de la côté de la péninsule, est malheureusement privée d'eau. L'intérieur, ou la ville des Tatars, est triste et sale; les rues sont étroites et tortueuses, et, par les mauvais temps, elles deviennent impraticables. Mais du côté du port, la ville offre un fort bel aspect, un développement considérable, et des édifices qui méritent une description.

Le principal est la grande mosquée, dite *Soultân-Metchet*, vaste bâtiment carré sans minarets, mais d'un style d'architecture assez remarquable. La grande coupole est entourée de seize petits dômes percés de fenêtres. Bâtie en 1552 par le khan Devlet Ghiraï Ier, cette mosquée se trouve sur le quai, à l'angle d'une place dont l'autre extrémité est occupée par la principale église russe. A sa droite s'étend un long bâtiment à arcades commencé depuis longtemps et encore inachevé. L'église russe forme aussi un vaste bâtiment quadrangulaire à parties saillantes, dont le toit est surmonté d'un clocheton d'assez mauvais goût. L'intérieur est d'une grande richesse. Les autres édifices qu'on voit depuis la mer, sont la manutention, le palais, les archives et la chancellerie du district, un bâtiment de fort belle apparence qui vient d'être converti en hôpital, les demeures de divers fonctionnaires civils ou militaires; enfin le lazaret de la quarantaine entouré de vastes murs de clôture.

L'église arménienne et la synagogue sont peut-être les bâtiments les plus anciens de la ville. La première remonte au XIIIe siècle, la seconde au XIe, dit-on. On donne à celle-ci pour fondateur le rabbi Anan-ben-David, chef de cette secte des juifs karaïtes que nous avons déjà trouvée établie à Djou-

fout-Kalé, et qui est répandue sur quelques autres points de la Russie méridionale et de la Pologne, en Turquie et en Égypte. Voici en quels termes un rapport récemment adressé au Ministre de la marine par un capitaine de vaisseau français, s'exprime au sujet de ce remarquable monument : «La synagogue est composée d'une vaste galerie en pierre garnie d'inscriptions et de peintures dans le style byzantin, au centre de laquelle est placé un magnifique monument en marbre blanc, élevé par l'empereur actuel de Russie à son frère Alexandre (?). A l'extrémité de cette galerie, qui est à ciel ouvert, se trouve une petite cour dallée en pierre, dont les murs sont également remplis d'inscriptions et de peintures. Sur un des côtés de cette cour s'ouvre la synagogue des hommes, et sur l'autre celle des femmes, toutes deux d'une grande richesse. La première renferme un objet très-précieux : c'est une Bible qui remonte au VIIIe siècle et qui a appartenu au fondateur de la secte. Elle est l'objet de la vénération des israélites.

Parmi les mosquées, au nombre de 18, il y en a une (nous ne savons si c'est celle de *Djouma-Djam*) qui remonte, dit-on, au XIIIe siècle.

Du côté de l'isthme ou langue de terre, d'une largeur moyenne de deux à trois cents mètres, qui sépare de la mer le grand lac salé Sassyk, on voit tout un village de moulins à vent d'une structure particulière. La ville même renferme, outre le grand bazar, vaste construction en bois, vingt khans pour les marchandises, avec un certain nombre de cafés. Elle fait un commerce assez considérable. La branche la plus importante de son industrie est la tannerie, surtout la préparation des peaux d'agneaux de Crimée, vulgairement et faussement appelées *agneaux d'Astrakhan.*

Quand, le 16 septembre 1854, les troupes françaises prirent possession d'Eupatoria, elle était déjà à peu près fermée de murailles flanquées de tours, dont on a fait depuis une enceinte

continue. Aujourd'hui, cette place est si bien fortifiée qu'elle est à l'abri d'un coup de main et en état de soutenir un siége.

La plage est sablonneuse : à peine au-dessus du niveau de la mer, elle s'étend le long d'une vaste baie en forme de croissant très-ouvert, dont l'extrémité nord est composée de quelques dunes de peu d'élévation. Cette baie manque de profondeur, circonstance qui oblige les navires à mouiller très-loin de la ville, sans abri suffisant. Toute la côte est basse et uniforme jusqu'au cap Loukoul, peu distant de l'embouchure de l'Alma. Au delà, elle commence à être accidentée ; puis, au sud de la Katcha, commencent les hautes falaises et les plis de terrain pittoresques.

Mais à l'entour d'Eupatoria tout est plat, et dans cette vaste plaine on ne voit ni arbres ni habitants. Le pays n'est pas toutefois sans culture ; cependant il sert surtout de pâturages à d'immenses troupeaux de bœufs et de moutons.

XI.

DISTRICT DE IALTA.

Il est de formation récente (1837) et le moins peuplé des districts de la presqu'île[1]. Resserré entre celui de Symphéropol et celui de Théodosie, il touche d'une part à Balaklava et d'autre part à Ouskut, dont la rivière (Ouskut-Ouzen) lui sert de limite. Il comprend ainsi une grande partie du beau littoral que la Iaïla met à l'abri des vents du nord et qui fait participer la Russie, par ce coin de terre, au climat de la Haute-Italie. Du côté du nord, il arrive jusqu'à Laka Grétcheskaïa, non loin de la Katcha ; mais de là la limite, s'infléchissant vers le sud, passe au pied du Tchatyr-Dagh.

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit p. 22 de la ville chef-lieu du district, si ce n'est qu'en 1842, elle ne renfermait encore que 45 maisons, avec une population de 371 individus,

1. Voir plus haut, p. 66. — Voir aussi sur Ialta, Possart, t. II, p. 780.

232 du sexe masculin, 139 du sexe feminin. En 1849, cette population s'élevait à 490 individus. Il n'y avait dans tout l'empire de Russie que 57 villes ou bourgs plus faiblement peuplés. Sur un total de 1004 villes, Ialta était, sous ce point de vue, la 947e. Car il n'y a, en Russie, que 870 villes de mille âmes et au-dessus.

Toutes les autres localités du district ont aussi été suffisamment décrites.

XII.

DISTRICT DE THÉODOSIE.

C'est le plus oriental de la presqu'île, resserré entre le Salghir inférieur et la mer, et entouré des districts de Pérékop, de Symphéropol et de Ialta. La petite presqu'île de Kertch et la flèche d'Arabath en dépendent. Ses principales villes sont Théodosie ou Kaffa, Kara-sou-bazar[1], Soudak, Eski-Krym, Kertch et Iéni-Kalé.

Les trois dernières seules réclament encore quelques lignes; cependant à l'égard des deux premières aussi nous voulons réparer ici quelques omissions.

Théodosie fut fondée par les Milésiens, à une époque incertaine, mais sans doute antérieure de cinq ou six siècles à l'ère chrétienne. Elle paraît avoir été détruite lors de l'invasion des Huns, l'an 375 de J.-C. Au temps de Constantin Porphyrogénète, il y avait à la place auparavant occupée par la colonie milésienne un endroit que cet auteur appelle *Kapha*, nom dont les Génois firent *Caffa.*[2]

A Théodosie, l'ancienne grande mosquée (*Biyouk-Djam*),

1. D'après Oldekop, *Geographie des Russischen Reichs*, p. 127. Mais nous avons un doute si Kara-sou-bazar, placé sur les confins du district de Théodosie et de celui de Symphéropol, appartient en effet au premier de ces districts, et non au second. D'après la carte du Dépôt de la guerre et l'ouvrage de Possart, Kara-sou-bazar appartiendrait au district de Symphéropol.

2. Sur l'histoire de Théodosie, voir Dubois, t. V, p. 281, et un ouvrage beaucoup plus ancien de l'abbé Oderico de Gênes, *Lettere Ligustiche*, 1792, 13e lettre et suiv.

maintenant transformée en église grecque[1], mérite d'être remarquée, même après toutes les dégradations qu'on lui a fait subir en changeant sa destination. Autrefois, son dôme principal, entouré de onze autres plus petits sur trois de ses faces, était surmonté de plusieurs minarets, avec des escaliers en colimaçon. Pallas[2] admirait la noble simplicité de ce vaste édifice, peut-être le plus beau de la Crimée. Cependant Dubois place encore plus haut les Grands Bains turcs, qui étaient auprès de la mosquée et servaient pour les ablutions usitées dans le culte, et qui ont été démolis de la manière la plus regrettable depuis 1832. Quant au temple même, il n'est plus reconnaissable, quoique toujours curieux à voir; après les démolitions faites, on devait entreprendre des constructions nouvelles; mais l'argent vint à manquer, et ce beau temple resta à l'état de ruine. Une autre mosquée remarquable, surmontée d'un minaret, fut assignée au culte catholique. L'église arménienne, au contraire, existait déjà au temps des Génois.

L'ancienne citadelle génoise est aujourd'hui démantelée.

Le musée de Théodosie, qui s'est enrichi aux dépens de celui de Kertch, mérite encore d'être visité, quoique l'on y cherche en vain des monuments provenant de l'emplacement même de l'ancienne colonie milésienne. Outre les antiquités criméennes, on y conserve une collection de fossiles très-curieuse.

Le lecteur a déjà vu dans une note, p. 42, que, vers 1840, Théodosie avait une population de 4709 individus, 2585 du sexe masculin et 2124 du sexe féminin. En 1849, cette population s'était accrue jusqu'à 8,435 individus. La ville compte 800 maisons, qui se groupent autour du vaste port,

1. M. Démidof en a donné une vue, p. 522; on la voit aussi indiquée dans la vue de Théodosie de l'Atlas de Pallas, pl. 39; et Dubois l'a également dessinée, Atlas, IIIe série, pl. 28.

2. T. II, p. 285. — Voir aussi Dubois, t. V, p. 290; Démidof, p. 522.

situé sur une magnifique baie, en forme de croissant. Elle est d'un aspect agréable.

Il a déjà été question aussi de ce port très-favorablement situé et qui semblait destiné à une prospérité nouvelle sous le gouvernement russe. Mais celui-ci, trouvant la position de Kertch plus avantageuse, a fait de cette dernière ville maritime l'objet d'une sollicitude plus particulière. Aussi la belle Quarantaine de Théodosie est aujourd'hui abandonnée. Cependant cette localité a de grands avantages sur celle de Kertch : la baie est beaucoup plus profonde et elle n'est jamais prise par les glaces.

Kara-sou-bazar, entre le Grand Kara-sou et le Tounas, a une population aussi nombreuse que Symphéropol et qui n'est surpassée que par celle de Sévastopol. C'est comme nous l'avons dit, une ville tout orientale, d'ailleurs commerçante et la plus industrieuse de la presqu'île. «Les rues boueuses et très-mal pavées, dit M. Démidof[1], sont garnies d'un nombre infini de boutiques, qui sont défendues de la pluie et du soleil par des auvents aux piliers boîteux. C'est là un coup d'œil beaucoup plus pittoresque qu'élégant.» Il faut visiter en outre le grand bazar, citadelle marchande entourée de murailles à meurtrières, et l'église catholique construite depuis 1816.

Eski-Krym, qu'on croit être le *Cimmerium* des anciens[2], depuis nommé *Solgat* par les Orientaux, aujourd'hui bourg en ruines, était autrefois l'une des résidences des khans, et peut-être toute la péninsule lui doit-elle son nom. Voici ce qu'on lit dans la géographie d'Aboulféda[3] : «La Crimée *(Al-Kirim)* est le nom d'une contrée qui renferme environ quarante villes[4].

1. P. 498. — La physionomie de la ville est rendue, à la suite de ce passage, d'une manière très-piquante. Voir aussi plus haut, p. 42.

2. Dubois (t. V, p. 256) trouve ailleurs, à 45 verstes de Kertch, près de la montagne d'Opouk, le *Kimmerikon* de Strabon.

3. T. II, 1re partie, p. 282 et 320. Voir aussi plus loin, p. 157, note 2.

4. Le voyageur Rubruquis dit la même chose : «*Sunt autem quadraginta castella inter Kersonam et Soldaiam, quarum quodlibet fere habebat pro-*

Les plus célèbres de ces villes sont Solgat, Soudak et Kaffa (Al-Kafa). Le nom de *Kirim* s'applique d'une manière particulière à la ville de Solgat (en sa qualité de capitale[1]).» A en croire Vsévolojski[2], on verrait encore à Eski-Krym (en russe *Staroï-Krym*) le vieux palais des khans; mais l'exact Dubois n'en parle pas. «Qu'ai-je vu à Eski-Krym? s'écrie-t-il avec son emphase habituelle: le guide qui me conduisait me fit observer cinq vieilles mosquées en ruines, aux flancs ouverts; un grand bain voûté, vis-à-vis de l'église grecque, et, derrière celle-ci, une sixième mosquée, la seule où un moullah exerce encore des fonctions. Peut-être est-ce celle que Bibarse (? Bibars), roi d'Égypte, originaire de la Crimée, fit construire en marbre et en porphyre, avec la permission du khan du Kaptchak. C'était la plus grande de la Crimée». Ce bourg est d'ailleurs habité par quelques Arméniens, quelques Boulgares et un petit nombre de Russes. Au total, la population de cette ancienne capitale était, en 1849, de 1042 individus. Dans son voisinage sont les colonies allemandes de Heilbronn, Zurichthal et autres.[3]

Il a été plusieurs fois question déjà de la presqu'île secondaire de Kertch. Selon Reuilly, elle était appelée autrefois Cybermique, et est fort élevée au-dessus de la mer Noire et de celle d'Asof. «Entre Kaffa et Kertch, dit-il, on voit près d'Akos un rempart et un fossé qui était l'ancienne ligne de démarcation de l'empire du Bosphore et des possessions des Chersonites.»[4]

La ville de Kertch elle-même, siége d'un gouvernement

prium idioma; inter quos erant multi Gothi, quorum idioma est teutonicum.» *Recueil de la Société de Géographie*, t. IV, p. 219.

1. Quelques auteurs nomment aussi Solgat comme étant la capitale de la Khazarie de Crimée. Selon M. de Hammer, Solgat s'appelait aussi *Sogd*. *Geschichte der goldenen Horde*, p. 303.

2. T. Ier, p. 182. — Dubois, t. V, p. 308.

3. Voir Oldekop, *Geographie des Russischen Reichs*, p. 130.

4. P. 139, note. Dubois (t. V, p. 241 et 243) parle du rempart *Cybernique*. — Sur l'ancienne frontière du royaume de Bosphore, voir aussi Dubois, t. V, p. 191.

urbain *(gradonatchalstvo)* dont dépend aussi Iéni-Kalé, port et forteresse qui en est éloigné de 11 verstes, s'étale en amphithéâtre au fond d'un petit golfe, en un endroit qui, à en juger par le nombre des *tumuli*, doit avoir été jadis un lieu de sépulture, et au pied des coteaux sur lesquels avait été bâtie, dans la haute antiquité, la ville de *Panticapæum*, qui prit plus tard le nom de *Bosphore*, corrompu ensuite en *Vospor* ou *Vospro*. Cette ville avait été fondée vers le milieu du sixième siècle avant J.-C., toujours par les Milésiens [1]. «Panticapée, dit Dubois [2], reine du Bosphore, concentre en elle tous les intérêts divers de Tanaïs et de Phanagorie, qui bientôt la reconnurent pour métropole; elle mit dans la balance du commerce le blé de sa presqu'île et le sel de ses lacs salins.» Les antiquités de cette ville, statues, inscriptions, vases, médailles, objets de toilette, ustensiles, débris divers, abondent; malheureusement les plus remarquables ne sont pas restées sur les lieux, mais ont été transportées, soit à Saint-Pétersbourg, pour enrichir le Musée de l'Ermitage, soit à celui de Théodosie [3]. C'est sur un des coteaux, auquel on donne encore aujourd'hui le nom de *montagne de Mithridate*, que s'élevait l'acropole; un autre s'appelait *siége* ou *fauteuil de Mithridate;* et ce qu'on nomme le *tombeau de Mithridate* est le *tumulus* qui couronne le premier.

La ville moderne, déchue de son ancienne splendeur, mais actuellement en voie de progrès, n'était encore, il y a moins d'un siècle, qu'un pauvre village. Aujourd'hui, c'est une

1. Voir sur son histoire, Vsévolojsky, t. Ier, p. 229.
2. T. Ier, p. 57. — Voir aussi t. V, p. 223.
3. Voir sur ces antiquités : Reuilly, p. 231; Clarke, t. II, p. 277; Dubois, t. V, p. 121 et suiv.; Démidof, p. 535; Koch, p. 11 et suiv. Dubois entre sur cette matière dans de très-longs détails où il ne serait pas sans intérêt de le suivre, si c'en était ici le lieu. Il discute aussi, comme Clarke, les questions relatives au *tombeau de Mithridate* ou d'autres rois du Bosphore, savoir au Mont d'Or ou à l'Altine Obo.

petite ville, neuve, d'un aspect riant, mais offrant dans son architecture, selon M. Koch, un mélange un peu bizarre du goût italien avec le goût russe. Peut-être ce que le voyageur allemand appelle le goût italien, les maisons couvertes de terrasses, etc., est-ce plutôt le goût de l'Orient. Il rapporte au goût russe l'absence de pavé et la largeur disproportionnée des rues. Voici la description que donne de Kertch M. Démidof : «La ville se déploie, dit-il, en forme de croissant sur la côte septentrionale (d'une anse profonde du Bosphore), vers l'occident de la baie et sur des plateaux peu élevés qui l'entourent. Un seul point domine cet ensemble : c'est la fin d'un rameau de mamelons qui vient se terminer justement au-dessus de la ville par un monticule plus considérable que les autres et qui tombe assez rapidement vers la mer. C'est là le mont Mithridate, couronné d'éminences naturelles qui ont une ressemblance si frappante avec les kourgans qu'on distingue à peine, à quelque distance, celles qui sont dues à la main de l'homme de celles dont la nature a tracé le contour........ Le mont Mithridate, profondément entaillé dans ces derniers temps, a laissé une vaste place à un temple grec achevé à peine, qui reçoit en dépôt les nombreuses et précieuses découvertes des kourgans dans ces fouilles infatigables [1]...... Si du temple vous descendez vers la ville, un escalier de géants vous y conduit. Cet escalier moderne, orné de balustres grecs, de masques et de coupes, et décoré des griffons de Panticapée, belle et correcte sculpture que nous avons déjà signalée, est d'un effet imposant. Il aboutit à une place polygone, entourée d'arcades, sur laquelle se tient le marché. Des rues régulières entourent cette même place : les unes descendent vers la mer, et le trajet est court; mais il en est une, la rue principale, qui, remontant vers le

1. C'est surtout à M. de Blaremberg qu'on doit le plus grand nombre de ces découvertes.

nord-ouest, perce la ville d'outre en outre jusqu'à son extrémité. C'est la voie marchande, la rue peuplée; elle a plusieurs rues parallèles, coupées, comme elle l'est elle-même, à angle droit. Sur tout le bord de la baie règne un quai de pierre. Ce quai, spacieux et passablement inégal, se couvre de belles constructions, parmi lesquelles il faut d'abord placer l'habitation du gouverneur (*gradonatchalnik*) de Kertch, et un immense édifice destiné à l'administration des douanes, ainsi qu'à l'emmagasinement des marchandises. Par malheur, les navires n'arrivent point jusqu'à ce quai, dont les éloigne le peu de profondeur de la mer au fond de l'anse. Ils s'arrêtent au loin sous les murs du lazaret (de quarantaine), qui est sur le rivage de la baie, à l'endroit même où le voisinage du détroit (d'Iéni-Kalé) rend les flots plus profonds et l'ancrage facile.» Le noble voyageur décrit ensuite le Musée.

Kertch avait autrefois une citadelle (acropole), mais elle a été démolie, et à l'endroit où elle se trouvait s'étend maintenant la grande place formant un polygone régulier dont il a été question. Cependant Vsévolojski, en outre de la forteresse, parle de deux batteries, Pavlofskoï et Alexandrofskoï, placées sur le bord de la mer. Il les nomme les clefs du Bosphore et de la mer d'Asof. «Le canal de la mer, dit-il, resserré déjà en ce lieu, dans une longueur de moins de 4 verstes, par la Ioujenaïa Koça (Pointe de terre méridionale)[1], avançant de la terre opposée, et par les îles et bancs étroits qui, en partant de cette pointe, se prolongent au nord-ouest, l'est encore davantage par les bancs de sable, tellement que le chenal, d'une largeur de 22 à 26 pieds, passe sous le

1. Deux langues de terre s'avancent de la presqu'île de Tamân, où était jadis Tmoutarakân, chef-lieu d'une principauté russe, vers la presqu'île de Kertch : celle au nord du golfe de Tamân et vis-à-vis d'Iéni-Kalé s'appelle *Sévernaïa Koça* (Pointe du nord), celle au sud, près de Tamân même, est la *Ioujenaïa Koça*. — Voir sur Tmoutarakân, Vsévolojsky, t. II, p. 279; Pallas, t. II, p. 323 et suiv.; Clarke, t. II, p. 236, 237; etc.

canon même de ces batteries.» C'est le château de Vospro (un des anciens noms de Kertch), qui a remplacé, à l'entrée du détroit d'Iéni-Kalé, les fortifications d'autrefois. La très-ancienne et très-remarquable église grecque de Kertch était primitivement renfermée dans la forteresse. Une inscription qu'on lit sur une de ses colonnes en fait remonter l'origine à l'an de J.-C. 757. Sombre et étroite dans son intérieur, surmontée d'une coupole très-élevée qui éclaire le centre de la croix, elle est, comme l'église de Pitzounda en Avkhasie, comme celle du fameux couvent arménien d'Etchmiadzine, un échantillon curieux des premiers produits du style byzantin.

Le port est bon et sûr, mais il gèle presque tous les hivers. En 1821, il a été déclaré port franc. En 1833, la quarantaine de ce port a été placée au rang de quarantaine générale pour la mer d'Asof, ce qui a donné un grand avantage à Kertch sur Théodosie : aussi cette dernière ville a-t-elle fait entendre de vives plaintes. Ce qui alimente ici le commerce, c'est le sel, et ensuite la pêche qui fournit les sterlets et le caviar, et une grande quantité d'une espèce de hareng.

Avec Iéni-Kalé, Kertch renferme 1028 maisons, toutes en pierre, et 8228 habitants, dont 5251 du sexe masculin et 2977 du sexe féminin [1]. Parmi cette population se trouvent les descendants des Grecs venus de l'Archipel avec le comte Orlof-Tchesmenskoï. Les grands priviléges qu'obtint pour eux ce chef de la flotte russe de Catherine II, furent encore augmentés, en 1795, à la demande du prince Zoubof.

Iéni-Kalé (Château nouveau), en russe *Iénikol*, petite bourgade presque uniquement habitée par ces Grecs, et à la pointe orientale de la presqu'île, à l'endroit le plus res-

1. Ceci est officiel (voir *Statistitcheskya Tablitsy*, etc., p. 50). Dubois parle seulement de 2,820 habitans répartis dans 682 maisons.

serré du détroit, que son château domine. Ce fort, construit par les Turcs, à qui les Tatars cédèrent Kertch en 1475, sur une montagne au nord du bourg, a été remis en bon état par quelques restaurations récentes. Les habitants s'occupent de la pêche du turbot et de l'esturgeon, et dans quelques boutiques placées sur la plage se débitent, outre une grande quantité de poissons, des toiles, du goudron, des avirons, etc. Dans le bourg même, tout porte ou le caractère oriental, ou le caractère génois.

Enfin, sur la presqu'île de Kertch, et dans le district de Théodosie, à l'entrée de la singulière langue de terre dite *Flèche d'Arabath*, dont il a déjà été question à plusieurs reprises, se trouve encore le petit fort turc d'Arabath, que les troupes du prince Dolgorouki prirent d'assaut en 1768. Ses remparts et ses fossés sont encore en bon état, mais dans l'intérieur tout est ruiné, et parmi ces ruines on remarque surtout un bain turc et une mosquée. Tout à l'entour se trouve un petit nombre de maisons. Le pays est triste et désert, comme dans toute la presqu'île de Kertch, steppe grise et aride et imprégnée de sel; il faut gagner Théodosie pour échapper à la monotonie de ce spectacle, et le littoral surtout offre ensuite au voyageur celui d'une nature à la fois plus riante et plus variée.

A cette description du district de Théodosie nous ajouterons quelques nouveaux détails sur le Bosphore cimmérien et la mer d'Asof qui, l'un et l'autre, en baignent les côtes, avec la mer Noire.[1]

Nous ne reviendrons pas sur le nom du Bosphore cimmérien, et nous n'examinerons pas ici quelle distinction profonde il importe de faire entre les Cimbres qui ont attaché leur nom à la Chersonèse cimbrique, et les Cimmériens ou Kimmériens qu'on a le plus souvent confondus avec eux,

1. Voir plus haut, p. 81 et 141.

mais dont il est déjà question dans Homère et dans Hérodote[1]. Nos observations seront purement géographiques ou nautiques.

Il n'est pas facile de pénétrer de la mer Noire dans la mer d'Asof. De nombreux bancs de sable entravent la navigation dans le détroit de Kertch. Déjà à l'entrée, au cap Takli (côté de gauche), où s'élève un phare au milieu des collines, la côte est entourée, à plusieurs centaines de pas de distance, d'écueils cachés; il faut se tenir au milieu du détroit, large, en cet endroit, d'environ 14 kilomètres. Le danger devient encore plus grand quand on a dépassé la langue de terre, appelée *IoujenaïaKoça*, qui s'avance de Tamân. Le chenal, comme on l'a vu, se rétrécit singulièrement et conduit, avec nécessité, les navires sous le canon des batteries Pavlofskoï. La sonde n'y donne pas trois brasses, et, près du banc de sable qui s'étend du cap Ak-Bouroun jusqu'à Iéni-Kalé, elle ne trouve pas beaucoup plus d'une brasse, deux mètres au plus. Les navires un peu considérables sont obligés de rester à distance de Iéni-Kalé, situé, ainsi qu'il a été dit, au point le plus étroit du détroit (largeur 4 verstes), bordé à droite par la Sévernaïa Koça. A l'issue de cette passe est le phare d'Iéni-Kalé, sur un promontoire qui s'appelle pour cette raison cap Fanar, et qui est à 3 verstes du fort, à 12 de Kertch. Il a 22 mètres de haut, et sa base est à 115 mètres au-dessus du niveau de la mer. Là on a 5 brasses par un fond de vase. On voit le feu du phare à une distance de plus de 160 kilomètres, dans la mer d'Asof, où se trouve ensuite, du côté du nord, à l'entrée du golfe du Don, le phare de Biélo-Saraï par 46°56′30″ de lat. N. (Comme longitude on donne 37°19′, mais il y a là sans doute un degré de trop.)

1. Hom., *Odyss.* XI, 14-19; Herod., L. I, chap. 6 15. 16. 103; L. IV, chap. 1. 11. 12; *Russia seu Moscovia, itemque Tartaria*, Elzev., p. 234. Les Cimmériens sont-ils les Gomer de la Bible? Là-dessus on peut voir Rosenmüller, *Biblische Alterthumskunde*, t. Ier, p. 235.

La mer d'Asof elle-même, qui a, d'après le directeur du Bureau de statistique de Berlin[1], 619 milles carrés d'Allemagne ou environ 34,000 kilom. carrés, c'est-à-dire presque l'étendue de la Suisse, a une profondeur extrêmement inégale, et cette profondeur n'y fait que diminuer, malheureusement pour le commerce, qui pourtant est en progrès dans ces parages, comme presque partout ailleurs. Son maximum est de 14 mètres ou 8 brasses et demie, et se trouve dans la direction du détroit de Kertch, à la pointe de Biélo-Saraï; mais ailleurs il n'y a que cinq brasses, et sur la rade de Taganrog à peine deux. Aussi les navires y reçoivent-ils leur chargement au moyen de bateaux plus légers. En bien des endroits, la mer d'Asof est impraticable, et elle offre des dangers pour la navigation. Elle est agitée par de fréquents orages. Ses eaux, plutôt saumâtres que salées, sont d'une couleur jaunâtre qui les a fait comparer à une purée de pois. Cela s'explique en partie par le sable du fond, en partie par les falaises rougeâtres qui bordent ses côtes septentrionales. Cette mer est gelée de décembre à mars.

La mer d'Asof est une mer exclusivement russe : on n'en peut dire autant de la mer Noire dont elle est un golfe. La mer Noire qui a une étendue de plus de 430,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire presque égale à celle de l'Espagne, est et doit être une des grandes voies de commerce du monde en général. Elle passe pour inhospitalière depuis la plus haute antiquité[2]; mais peut-être l'aurait-on jugée, d'après l'expérience de la dernière année, moins mauvaise que sa réputation, sans l'épouvantable tempête qui est venue assaillir les flottes alliées sur les côtes de la Crimée, le 14 novembre 1854. En attendant, c'est toujours par ironie qu'elle porte le nom de Pont Euxin (mer Hospitalière).

1. Dieterici, *Mittheilungen*, 1853, p. 280.
2. Son premier nom était celui de Πόντος ἄξενος ou ἄξεινος.

XIII.

CHRONOLOGIE DES KHANS DE CRIMÉE.

L'histoire de la Crimée, ainsi qu'on a déjà pu s'en faire une idée, est longue, car, dès l'antiquité, on voit la presqu'île mêlée à des événements divers; elle se complique de détails offrant le plus haut intérêt à l'historien et à l'ethnographe. La place nous manquerait ici même pour en donner un abrégé. Cependant nous voulons au moins, dans cette note et dans la suivante, consigner quelques indications générales; ce seront des matériaux encore informes, mais qui néanmoins pourront faciliter la tâche de l'historien futur[1]. Nous commençons par la chronologie des khans de Crimée, depuis la séparation de cet État de l'empire Mongol à son déclin.

Hadji Ghiraï[2], premier khan particulier, vers	1453
Mengli Ghiraï Ier, son fils . . . . vers	1478
Méhémet Ghiraï Ier, son fils.	1514
Gazi Ghiraï Ier, son fils	1524
Saadet Ghiraï Ier, son frère aîné	1524
Islam Ghiraï Ier, autre frère. . . . . . . vers	1536
Saheb Ghiraï Ier . . . . vers	1540
Devlet Ghiraï Ier, petit-fils de Mengli-Ghiraï .	1551
Méhémet Ghiraï II	1577
Islam Ghiraï Ier, pour la seconde fois, vers	1580
Gazi Ghiraï II	1586
Fateh Ghiraï, son fils	1607
Sélamet Ghiraï Ier, fils de Devlet Ghiraï Ier .	1607

1. Voir aussi le petit aperçu qui se trouve à la page 57. Nous nous réservons d'entreprendre plus tard ce travail, dont nous avons déjà réuni quelques éléments.

2. Son origine est incertaine, mais il paraît avoir été un descendant de l'un des khans de l'Orde d'or, et de la race de Tchengkiz-Khan. Voir Hammer, *Geschichte der goldenen Horde*, p, 397 et suiv.

Djanibek Ghiraï	1610
Méhémet Ghiraï III.	1623
Anaïet ou Inaout Ghiraï, fils de Gazi II. . . .	1623
Behadr Ghiraï, fils de Sélamet Ier	1637
Méhémet Ghiraï IV, son frère.	1641
Islam Ghiraï II, autre frère	1644
Adel Ghiraï, fils de Kouban Ghiraï [1]	1653
Hadji Sélim Ghiraï Ier	1672
Devlet Ghiraï II, son fils.	1698
Gazi Ghiraï III, son fils	1706
Devlet Ghiraï II, pour la 2me fois	1706
Kaplan Ghiraï Ier, fils de Hadji Sélim Ier . . .	1707
Devlet Ghiraï II, pour la 3me fois	1708
Kaplan Ghiraï Ier, de nouveau	1713
Saadet Ghiraï II	1717
Devlet II, de nouveau	1717
Mengli Ghiraï II, fils de Kaplan . . . . . vers	1724
Kaplan Ier, de nouveau	1730
Mengli II, de nouveau [2]	1739
Sélamet Ghiraï II.	1739
Sélim Ghiraï II	1740
Kaplan Ghiraï II	1743
Arslân Ghiraï, fils de Devlet Ghiraï II	1748
Alim Ghiraï, son cousin.	1755
Kérim ou Krim Ghiraï [3]	1758
Maksoud Ghiraï	1764
Krim Ghiraï, de nouveau . , ...	1768

1. C'est une branche collatérale, qu'on désigne sous le nom des Tchobân-Ghiraï, ou Ghiraï pâtres. Le mot Kouban paraît corrompu de Tchoban.

2. Il est mort en 1776, ainsi qu'on le voit sur son mausolée à Baktchi-Saraï. Voir Pallas, t. II, p. 580, où l'on trouve aussi l'année de la mort des autres khans.

3. Voir Peyssonnel, t. II, p. 339 et suiv. : *Relation de la révolte des Nogaïs de Iedzan, qui a causé la déposition d'Alim-Guéraï-Khan, en 1758, et placé Krim-Guéraï sur le trône.*

Devlet Ghiraï III, son neveu (et ensuite de nouveau) 1769
Kaplan Ghiraï III 1770
Sélim Ghiraï III 1771
Saheb Ghiraï II 1771
Chahine Ghiraï 1777
Il abdique en faveur de la Russie 1783

Le manifeste de prise de possession de l'impératrice Catherine II est du 19 avril 1783.[1]

XIV.

LA PETITE-TATARIE.

Dans la géographie d'Abraham Golnitz, publiée par les Elzévirs, en 1643[2], c'est-à-dire vers le temps de l'avénement d'Alexis Mikhaïlovitch au trône de Russie, nous lisons en langue latine ce qui suit :

«En troisième lieu vient la *Tartarie* dite *mineure* ou *de Pérékop*, pour la distinguer de la Grande-Tartarie, située en Asie. Elle contient, outre la Chersonèse Taurique, tout le territoire entre le Don, le Dniépr et le Sem. Les villes, dans la Chersonèse Taurique, sont Pérékop, où est la résidence du khan (*ubi regia sedes*), Kaffa et Krym.

»En dehors de la presqu'île, à l'embouchure du Don, est Asof, place de commerce; puis Otchakof, près des bouches du Dniépr.»

Ainsi, le territoire du khan s'étendait alors, entre le Don et le Dniépr, jusqu'au Sem ou Seim, rivière qui en décrivait la limite du côté du nord.

Le Sem ou Seim est un affluent de la Desna, qui elle-même se réunit au Dniépr, un peu au-dessus de Kief, dans

1. Voir *Neues St. Petersburgisches Journal*, 1783, t. II, p. 199-204.
2. *Compendium geographicum succinctâ methodo adornatum*, p. 190.

le gouvernement de Tchernigof. Il a sa source entre Tym et Novoï-Oskol, dans le gouvernement de Koursk, à environ 130 verstes à l'ouest du Don. Après avoir reçu, dans ce gouvernement, la Touskara, sur laquelle est situé le chef-lieu Koursk, et la Svapa, et baigné Rylsk et Poutivl, il entre dans le gouvernement de Tchernigof, sur les confins duquel avec le gouvernement de Koursk il se grossit du Kléven, et, un peu au-dessous de Batourine, vers Sosnitza, il se réunit à la Desna, qui continue la ligne jusqu'au Dnièpr, à travers le gouvernement de Tchernigof.

La Russie ne tarda pas à entamer cette limite du nord, qu'on recula successivement vers le sud, surtout en vertu du traité de Belgrade, conclu entre cette puissance et le grand-sultan, le 18 septembre 1739, et complété par la convention de Nissa, du 3 octobre suivant[1]. Voici ce qui fut alors stipulé au sujet de la frontière : « Du côté oriental du « Borysthène (Dnièpr), on tirera une ligne droite, depuis « la source de la rivière de Saliva Konskié-Vody[2] jusqu'à la « source occidentale du grand fleuve Berda[3]. Toutes les terres « et eaux contenues dans l'enceinte formée par le Borysthène, « la rivière de Saliva, ladite ligne et le grand fleuve Berda, « resteront à l'empire Ottoman. De même, toutes les terres « et eaux qui sont par delà lesdits fleuve, rivière et ligne, « resteront à l'empire de Russie. »

Ainsi la Porte-Ottomane, ou plutôt son vassal, le khan de Crimée, avait alors perdu une partie des gouvernements actuels de Tchernigof, de Koursk et de Voronège, du gou-

1. Voir Koch-Schœll, *Histoire des traités de paix*, t. XIV, p. 387 et suiv., et Ghillany, *Diplomatisches Handbuch*, t. II (1855).

2. Affluent de gauche du Dnièpr, à la lisière méridionale du gouvernement actuel d'Iékatérinoslaf. Il faut lire Zaliva.

3. Aux environs de Kirilofskaïa et d'Alexéïefskaïa. La Berda, fleuve de la steppe, ne compte pas parmi les grands cours d'eau. Elle se jette dans la mer d'Asof, au-dessous de Pétrofskaïa, un peu au nord de Berdiansk. Son cours est seulement d'environ 75 verstes.

vernement de Kharkof[1], du Pays des Kosaks du Don, et tout le gouvernement actuel d'Iékatérinoslaf.[2]

La paix de Koutchouk-Kaïnardji, conclue le 21 juillet 1774, ne traça pas une délimitation nouvelle; mais elle enleva la Petite-Tatarie à la suzeraineté de la Porte, et confisqua, au profit de la Russie, Kertch et Iéni-Kalé. L'art. 3 qui renferme ces stipulations, est résumé par l'auteur de l'*Histoire des traités de paix*[3] dans les termes suivants (nous ne changeons que l'orthographe) :

« Les Tatars de la Crimée, du Boudjak, du Kouban, les Iédissans, Djamboïlouks[4] et Iédischkouls, seront reconnus par les deux empires pour nations libres et entièrement indépendantes de toute puissance étrangère, gouvernés par leur propre souverain de la race de Tchenghiz-khan. La Russie et la Porte ne se mêleront en aucune manière ni de l'élection du khan, ni des affaires domestiques, politiques, civiles et intérieures des Tatars. Quant à la religion, comme les Tatars professent le même culte que les musulmans, ils se règleront à l'égard du grand-seigneur, comme grand-khalife du mahométisme, selon les préceptes que leur prescrit leur loi, sans aucun préjudice de leur liberté politique et civile.

« La Russie restituera et laissera à ces Tatars, à l'exception des forteresses et ports de Kertch et de Iéni-Kalé, tout

1. Appartenant du reste à la Petite-Russie, conquise par les Russes sur les Polonais.

2. On peut voir sur deux des cartes (n° VII et n° XI) de l'*Atlas russien*, publié en 1744 par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, l'étendue qu'avait alors la Petite-Tatarie. Cependant la frontière à l'est du Dnièpr n'est pas encore la Zaliva Konskié-Vody : elle s'arrête au nord de la Samara, grand affluent du Dnièpr. — La description donnée par Busching (*Géographie*, édition allemande de Schaffhouse, t. III, p. 97 et suiv.), se rapporte à l'année 1765.

3. T. XIV, p. 426.

4. On écrit aussi Djemboulouk le nom de cette tribu des Nogaïs. Vsévolojsky, à l'art. *Nogaï*, t. II, p. 16, écrit *Djimboulaï*.

ce qu'elle a conquis en Crimée et au Kouban, avec le terrain situé entre les rivières de Berdà, de Konskié-Vody et le Dnièpr, ainsi que celui qui s'étend entre le Boug et le Dnièstr jusqu'à la frontière de la Pologne. Otchakof, avec son territoire, est réservé à la Porte, qui renonce, de son côté, à ses droits sur la Crimée, le Kouban et l'île de Tamân, et s'engage de la manière la plus solennelle, à ne jamais ni introduire ni entretenir aucune garnison ou gens armés dans les villes, forteresses et terres de la dépendance de ces Tatars.»

On sait que cette indépendance de la Crimée ne fut pas de longue durée : le traité de Koutchouk-Kaïnardji ne tarda pas à être modifié par la convention de Constantinople du 8 janvier 1784, qui y mit fin, sans toutefois prononcer explicitement l'incorporation du pays à l'empire de Russie.[1]

Otchakof, avec son territoire, qui resta encore au pouvoir des Turcs, fut cédé à la Russie par le traité de Iassy, signé le 9 janvier 1792[2]. Cette forteresse avait été prise d'assaut par les Russes en 1737 et en 1788.

La déclaration d'indépendance de 1774 avait été préparée par différentes pièces diplomatiques que l'on trouve en grande partie dans les Mémoires du comte de Gœrtz. Une de ces pièces est intitulée : *Explication sur l'état local des Tatares*[3]. Nous croyons utile d'en extraire les passages suivants :

«La question s'il est plus avantageux pour les Puissances chrétiennes que les Tatars restent sous la domination de la Porte, ou qu'ils forment un État à part et indépendant, ne saurait être problématique. L'expérience de plusieurs siècles démontre combien la Porte est impuissante ou peu intentionnée à les contenir, et on a vu plus souvent encore com-

1. Voir Koch-Schœll, *Histoire des traités de paix*, t. XIV, p. 456.
2. Voir *ibidem*, t. XIV, p. 504; *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 709.
3. Voir p. 268, n° XXXIV.

bien elle a été ardente à les soutenir contre les chrétiens, et à forcer ceux-ci à dissimuler leurs excès et leurs outrages par la considération si grave d'une guerre avec elle.

« Quand ils seront abandonnés à eux-mêmes, le sentiment de leur faiblesse et la crainte d'un châtiment dont ils ne seront plus à couvert, modéreront mieux leur inquiétude et leur rapacité, du moins ne les exciteront jamais. De plus, il peut naître de leur rétablissement en État libre et indépendant, un nouveau genre de vie et de nouvelles mœurs. Ils peuvent se policer, ce qui n'est pas à attendre tant qu'ils seront soumis à la Porte. Celle-ci, qui pense si peu à se policer elle-même, sait bien que ce n'est que de la barbarie seule de ces peuples qu'elle tient tout le service qu'elle en retire. D'un autre côté, si l'on réfléchit sur l'état de la Turquie avant et après l'assujettissement de la Crimée, on verra que cette conquête n'a que peu ou point du tout contribué à sa force réelle. La période de sa grandeur l'a précédée, et sa décadence lui est postérieure. Cette séparation n'établira donc point un ordre de choses qui puisse importer à la balance des affaires de l'Europe.

« Quant aux autres quatre hordes annexées à la Crimée, savoir de Boudjak, de Iédissan, de Iédischkoul et de Djemboulouk, rien de plus évident que leur répugnance à rentrer sous le joug de la Porte. Elles ont déjà fait tous les actes de leur réunion en corps d'État indépendant sous un seul chef; et soit que leur union reste telle qu'elle est, soit qu'elle soit augmentée par l'accession des Tatars de Crimée, la cour de Russie leur a assuré et leur doit sa protection....

« Celle (la horde) de Boudjak fut transférée, il y a plus d'un siècle, dans les déserts de la Bessarabie[1], qui depuis ont pris son nom, contre le gré de ce peuple et uniquement

1. Voir notre ouvrage *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 737. — Voir aussi sur les quatre hordes des Nogaïs, Peyssonnel, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, t. II, p. 300 et suiv., et l'art. *Nogaïs* déjà cité de Vsévolojsky.

par la politique de la Porte, qui l'avait ainsi plus à sa portée pour s'en servir contre les Puissances chrétiennes. Celle de Iédissan sont d'anciens sujets de la Russie qui allaient, en commun avec nos Kalmouks, camper et faire paître leurs troupeaux dans la partie des déserts du Kouban qui appartient à l'empire de Russie. C'est après l'époque malheureuse de la paix du Pruth que le khan de Crimée, qui n'avait cessé, depuis cette paix jusqu'à la guerre précédente, de désoler les frontières de cet empire, d'en piller et détruire les habitations, entre autres excès, lui ravit ses sujets, et nommément l'année 1723, il suborna cette horde d'Iédissan, qu'il transplanta dans les terres situées entre le Dnièstr, le Boug et le Dnièpr. Celles de Iédischkoul et de Djemboulouk sont de ces restes de Tatars qui ont toujours habité vers les montagnes du désert du Kouban, et ce n'est que depuis la dernière guerre que le khan les a tirés de là, par l'instigation de la Porte, et les a établis dans les déserts qui s'étendent depuis l'entrée de la Crimée jusqu'à la frontière de la Russie, pour être plus à portée de la molester.

« Tout ce que ces quatre hordes demandent, c'est de posséder tranquillement des terres où elles puissent nourrir leurs troupeaux, et elles sentent que cet état ne peut jamais leur être assuré, tant qu'elles dépendent des Turcs, parce qu'elles sont les premières victimes de leurs démêlés avec leurs voisins, ou de l'ambition de leur khan, que la Porte souffle à son gré. Ces nations, libres, ne sauraient être jamais redoutables à leurs voisins. »

L'état de la Petite-Tatarie, peu de temps avant la paix de Koutchouk-Kaïnardji, est décrit dans l'ouvrage du consul général de Peyssonnel, qui résida pendant plusieurs années auprès du khan de Crimée[1]. Voici ce qu'il dit du territoire

1. Le livre de Peyssonnel parut en 1787, mais il était terminé déjà en 1762, et c'est l'état des choses existant à peu près à cette époque, qu'il nous fait connaître. Outre les premières pages du t. Ier, il faut voir t. II, p. 222 et suiv.

placé sous l'autorité de ce prince (nous ne changeons encore que l'orthographe et nous ajoutons les numéros) :

« Les états du khan des Tatars comprennent aujourd'hui tous les pays qui s'étendent au nord de la mer Noire, depuis le Danube jusqu'au Kouban, c'est-à-dire :

« 1.° La Bessarabie ou le Boudjak, qui est l'étendue de pays renfermés entre le Danube, le Dnièstr, la mer Noire et la Moldavie : c'est là où se trouve l'horde[1] des Nogaïs du Boudjak ;

« 2.° Tout l'espace qui est entre le Dnièstr, le Borysthène (Dnièpr), le Boug et les limites de la Pologne, où est l'horde des Nogaïs du Iédissan;

« 3.° Les plaines qui sont entre le Borysthène, le Don et les limites de la Russie, dont une petite partie est cultivée par l'horde des Nogaïs de Djamboïlouk ;

« 4.° La presqu'île de Crimée;

« 5.° Toute la Circassie (Cis-Caucasie), depuis le détroit de Iéni-Kalé ou Bosphore Cimmérien, jusqu'au Kabarda[2], où est compris l'horde des Nogaïs du Kouban. »

Peysonnel décrit ensuite d'une manière plus complète qu'on ne l'a fait dans le traité de Belgrade, les limites du khanat depuis ce traité. Elles sont, dit-il :

« 1.° Avec les États du Grand-Seigneur, vers la Bulgarie, le Danube; vers la Valachie, une ligne droite du sud au nord, depuis le confluent de la Moldava et du Danube jus-

1. Peysonnel écrit *l'horde* et non *la horde*. A consulter l'étymologie, il a raison, et il aurait encore mieux fait d'écrire l'*orde*, ou l'*orte*, car après tout, il paraît qu'il s'agit ici d'*ortas*, comme chez les janissaires. Voir ce que nous avons dit du mot *ordou* et de l'Orde d'or, *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 663, note.

2. « Exclusivement », est-il dit dans un autre passage du même livre, t. II, p. 311. Alors c'est le cours supérieur du fleuve Kouban qui aurait formé la limite. Sur la carte n° XI de l'*Atlas russien* de 1744, le territoire tatar d'Asie s'étend, au sud du Térek, jusqu'à la mer Caspienne; rien ne sépare la grande Kabarda (on fait ordinairement de ce nom un féminin) de la partie occidentale.

qu'au Pruth; vers la Moldavie, depuis le Pruth jusqu'à la ville de Zégourlika (? Iagorlik) sur le Dniéstr;

« 2.° Avec la Pologne, depuis la ville de Zégourlika jusqu'au confluent de la rivière Senoukha[1] et du fleuve Boug, et depuis ce confluent jusqu'au Borysthène, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Soula;[2]

« 3.° Avec les États de la Russie en Europe, depuis le confluent de la rivière Senoukha et du Boug, jusqu'à l'embouchure de la rivière Konskié-Vody qui se jette dans le Borysthène, et, de là, jusqu'aux lignes de Taganrok, vers Asof....

« Les limites de la Petite-Tatarie en Asie[3] font, avec la Russie, une ligne presque droite, depuis Asof vers le sud-est exclusivement. La chaîne septentrionale du mont Caucase sépare naturellement la Petite-Tatarie de la Géorgie (c'est-à-dire des pays de langue géorgienne). »

Après avoir dit ensuite que le khan relève du Grand-Seigneur, qui l'élève au trône et le dépose à son gré; qu'il reçoit néanmoins et envoie des ambassadeurs en son nom, mais ne peut faire ni la guerre ni la paix sans la participation de la Porte[4]; que néanmoins il est arrivé plus d'une fois que les khans ont entamé la guerre de leur propre mouvement, etc., Peyssonnel, examinant l'origine de cette dépendance du khan des Tatars, entre dans des détails où

1. Aujourd'hui Sinioukha, affluent de gauche du Boug; leur confluent est près d'Olviopol, ville de district du gouvernement de Kherson.

2. Vers Krylof (gouvernement de Kherson) et Krémentchoug (gouvernement de Poltava), au sud du confluent de la Soula et du Dniépr, qui la reçoit de gauche.

3. Aujourd'hui, on ne regarde plus ce pays comme étant en Asie, le Caucase formant, de ce côté, la limite entre les deux parties du monde.

4. Suivant le même auteur, le revenu du khan était d'environ 4 millions de livres de France, et il pouvait aisément mettre sur pied 150,000 et même 200,000 hommes. — Voir aussi sur le gouvernement, Castelnau, t. I[er], p. 339 et suiv.

nous ne pouvons le suivre pour le moment[1]. Il suffira de dire qu'elle fut l'effet de la campagne de Mahomet II en Crimée, dans l'année 1475, campagne dirigée en partie contre les Génois, et en partie aussi contre les progrès des Moscovites vers le sud, et par laquelle il expulsa les premiers de la presqu'île.

Mais les sultans des Ottomans n'exerçaient pas seulement une suzeraineté sur les États du khan de la Petite-Tatarie, les Turcs occupaient aussi directement la partie méridionale de la Crimée, que le grand Mahomet II avait arrachée à la république italienne, jusqu'à une limite qu'on trouve indiquée sur la carte de M. de Kœppen. Cette limite s'étendait de l'embouchure du Belbek, en une ligne ondulée et en dedans de laquelle restaient les forts de Kermen et de Mangoup, à travers le pays de montagnes, de l'ouest à l'est. Arrivée au pied du Tchatyr-Dagh, cette ligne se rapprochait du littoral, passait au pied de la Karabi-Iaïla, du Postrofil, du Voronn-Kaïa et du Sandyk-Kaïa, touchait au fort d'Eltighen et à celui de Razvalina, près duquel elle atteignait la mer, un peu au sud du mont Karadagh. Le littoral tout entier était en conséquence sous la domination directe du Grand-Seigneur.

Les principales villes et places de guerre dans les cinq divisions établies par Peyssonnel étaient:

1.° Dans le Boudjak ou la Bessarabie[2] : Kili ou Kilia, Ak-Kermân ou Ak-Iermân (Ville blanche, en slavon Bielgorod), Bender ou Tighine;

2.° Dans le pays entre le Dnièstr et le Dnièpr[3], aujour-

1. Voir t. II, p. 227 et suiv., et Vsévolojski, au mot *Crimée*, t. I[er], p. 148.

2. *La Russie, la Pologne et la Finlande*, p. 736 et suiv. Voir aussi p. 709 et suiv.

3. Au sud de la Podolie et du gouvernement de Kief, là où se trouvait la steppe dite Campagne déserte ou le *Dziké Polé* des Polonais, pays qu'on nomma pendant quelque temps la Nouvelle-Servie.

d'hui le gouvernement de Kherson et la régence urbaine d'Odessa : la forteresse d'Otchakof, en turc Kalé-Ossi, et le fort de Kazi ou Kizi-Kermen, entre le Dnièpr et l'Ingoul;

3.° Dans le pays entre le Dnièpr et le Don, aujourd'hui partie continentale du gouvernement de Tauride, et gouvernement d'Iékatérinoslaf : le fort de Kinbourn (Kil-bouroun), sur l'espèce de langue de terre qui est à l'entrée du liman du Dnièpr, sur la rive gauche, et près de laquelle se trouvait le fameux *Cours d'Achille (Achilleos Dromos)*[1], objet de savantes recherches pour les antiquaires;

4.° En Crimée, presqu'île divisée alors en 48 *kadiliks*, dont 29 dans la plaine et 19 dans les montagnes, et où l'on comptait, comme il a été dit plus haut, 9 villes et 1399 bourgs ou villages : les localités que nous avons énumérées dans ce qui précède. On a vu plus haut qu'avant Baktchi-Saraï, la capitale et résidence était Eski-Krym ou Solgat.[2]

1. Hérod., L. IV, 55 et 76; Pline, *H. N.*, IV, 26; Clarke, t. III, p. 132.

2. Voir p. 137. Il est curieux de lire le passage suivant du petit livre des Elzévirs *Russia seu Moscovia itemque Tartaria* (p. 222), parce qu'il donne une idée des notions qu'on avait, il y a plus de deux siècles, de ces contrées lointaines. Voici ce passage :

«*Regia ipsorum (Tartarorum Precopensium) civitas, olim* **Solgati**, *ab aliis autem* **Crim** *dicebatur, in superiori Tauricâ sita; unde et illi populi ab aliquibus historicis* **Crimenses**, *quemadmodum et illa extra isthmum provincia Taurica* **Crimæa** *(quod ut Polonorum dicunt historiæ, munitionem significat) vocatur. Sed ego antiquius illud puto esse nomen, atque illud esse emporium cujus Herodotus meminit,* **Cremini** *illud vocans, ac nomen explicans, dicendo : id est Prærupta, quod ita describit ut proprie situi in quo Crim est conveniat. Postquam autem hæc natio pedem in Tauricâ fixit, regiam quoque sedem eo ac in civitatem Bavasaria* (Baktchi-Saraï) *transtulit, quæ in Tauricæ meditullio, sub montibus jacet, qui, ab oriente versus occidentem extensi, totam eam regionem in duas partes fere æquales dividunt; quarum optimam (versus meridiem nimirum) hodie Turcæ possident; alterâ (septentrionali scilicet) Tartaris relictâ. Habent autem et alias civitates in peninsulâ hâc, nempe Cherchiarden, Cremum, Surgati, Taffre hodie Precopiam dictam; extra vero peninsulam, usque ad Borysthenis ripas, habent Nigropolim, ac alias nullius tamen momenti civitates. Et ultra Borysthenem est Orcicovia* (Otchakof), *in quâ princeps plerumque, propter maris commoditatem et quod Poloniæ sit vicinior et ad excursiones opportunior, habitat.*» P. 222-224.

5.° En Circassie, ou plutôt dans la Cis-Caucasie, le pays des Tatars du Kouban, Nogaïs, Kabardiens, etc. Il n'y avait là point de villes. Les forts d'Anapa et de Soudjouk-Kalé n'existaient pas encore à cette époque. Anapa, au sud et à peu de distance de l'embouchure du Kouban, fut fondé par les Turcs seulement en 1784, lorsque les Russes eurent occupé la presqu'île de Tamân. La population de cette petite ville se composa alors de Turcs, de Tcherkesses, d'Arméniens et de Grecs, au nombre d'environ 3,000. Elle devint fameuse à cause du commerce de femmes, ou d'esclaves blancs, qu'on y fit longtemps. Anapa fut conquise par les Russes en 1791, mais restituée ensuite, et elle ne leur fut cédée qu'en vertu du traité d'Andrinople, en 1829[1]. — Au sud de la steppe des Tatars du Kouban, la Circassie[2] (pays des Tcherkesses ou Adighé, etc.) était encore sous une certaine dépendance du khan.

Si, en résumé, on veut se rendre compte de l'étendue territoriale de la Petite-Tatarie ou du khanat de Crimée vers le milieu du dernier siècle, par conséquent à une époque où il n'était pas encore en décadence, voici le calcul qu'il faut faire par rapport aux gouvernements actuels de la Russie, conquis depuis ce temps, soit sur les Tatars, soit sur les Turcs. Nous prenons pour base les évaluations de M. de Kœppen, publiées en 1845:

	verstes carrées.
Gouvernement de Tauride, sans le Sivasch	56,290
Gouvernement de Kherson	64,450
Gouvernement d'Iékatérinoslaf	58,360
Tchernomorie ou Pays des Kosaks de la mer Noire	33,522
Bessarabie	41,511
	254,133

1. Nous traiterons de toutes ces matières dans un travail spécial sur la Caucasie. — Sur les deux forts, voir Klaproth, *Voyage au mont Caucase*, t. Ier, p. 241.

2. Peysonnel, t. II, p. 311.

C'est une étendue un peu plus grande que celle de la confédération Germaniqne, si l'on n'y comprend pas les possessions de l'Autriche et de la Prusse, ou presque égale à celle du royaume de Prusse dans son ensemble, ou encore presque égale à la moitié de la France. Il est vrai que les steppes en occupaient la majeure partie. Il ne faut pas toutefois prendre à la rigueur ce chiffre de 254,000 verstes carrées, car en portant en ligne de compte tout le gouvernement d'Iékatérinoslaf, nous avons sans doute compté trop; en revanche, le khan possédait au nord du fleuve Kouban une étendue plus grande que celle qui est aujourd'hui représentée par le pays des Kosaks de la mer Noire.

Tel était cet État tatar, vassal de la Porte, dernier débris de l'empire des Mongols ou du Kiptchak. Avec lui périt l'un des deux gouvernements musulmans jadis établis par la conquête à l'extrémité orientale de l'Europe. Un seul des deux est aujourd'hui debout, mais d'affreux craquements semblent également lui présager une chute prochaine; cette chute aurait même déjà eu lieu sans le secours que la France et l'Angleterre ont prêté au gouvernement ottoman. Maintenant elle est tout au moins différée. Y a-t-il possibilité de l'empêcher en régénérant la Turquie, qui, alors, saurait se défendre elle-même contre ses puissants voisins, les Russes? telle est actuellement, et sera pour longtemps, la plus grande préoccupation de la politique européenne.

XV.

QUELQUES MOTS TURCS FRÉQUEMMENT EMPLOYÉS DANS LA GÉOGRAPHIE DE LA CRIMÉE.

Ces mots, on les appelle vulgairement tatars, le lecteur sait maintenant pourquoi. Il eût été facile d'en augmenter la liste, mais nous avons dû la restreindre à ceux qui se présentent le plus fréquemment sur la carte de la Crimée ou dans l'usage.

Adassi, île.
Agatch, arbre, bois.
Aghyz, bouche, passage.
Aï, *Aïa*, sacré.
Aïou, ours.
Ak, blanc.
Altoun, or.
At, cheval.
Baktchi, jardin.
Balka, ravin.
Balyk, poisson.
Basch, tête, chef.
Boghaz, bouche, gorge.
Boulouk, voy. *Buluk*.
Bouroun, nez, promontoire.
Buluk, grand.
Chaïtân, diable.
Dagh, montagne.
Dar, étroit.
Dar-iol, défilé.
Dariel, voy. *Dar-iol*.
Démir, fer.
Denghiz, mer.
Déré, vallon.
Dip ou *Tup*, cap.
Djifout ou *Djoufout*, juif.
Eski, vieux.
Eulu, mort.
Euv, maison.
Gok, bleu et ciel.
Gueul, lac.
Iaïla, plateau.
Içar ou *Issar*, ruine.
Iéni, neuf.
Iol, chemin.
Itchké, chèvre.
Kaïa, rocher.
Kalé, fort.
Kan, voy. *Khan*.
Kapou ou *Kapi*, voy. *Khapou*.
Kara, noir.
Kerman ou *Kermen*, fort, château.
Keui, village.
Kez, enfoncement.
Khan, bazar.
Khoba, voy. *Koba*.
Khoutr, métairie. (En russe *Khoutor*.)
Kisil, rouge.
Kiz, fille.
Koba, grotte.
Kopek, chien.
Kosch, baie.
Koullé, tour, château.
Koum, sable.
Kourou, sec.
Kousch, aigle.
Kutchuk, petit.
Meïdân, place.
Metchet, mosquée.
Obo, colline.
Or, fossé.
Oulou, grand.
Oust, par-dessus, au delà.
Ouzen, ruisseau.
Ouzoun, long.
Pandjar, oseille.
Saraï, palais.
Sari, jaune.
Sokhakh, sentier, passage.
Sou, eau.
Souggoul, cerf.
Sououk, froid.
Suredji, guide.
Syrt, montagne.
Tarak, crête de coq.
Tasch, pierre, roche.
Tchiflik, ferme.
Tchobân, pâtre.
Tébé, colline.
Tépé, gorge, vallon.
Tiar, rocher.
Toprakh, terre.
Toultchik, renard.
Touvar, bétail.
Touz, sel.
Tup, voy. *Dip*.
Vigla, montagne.

FIN.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS

APPARTENANT A LA GÉOGRAPHIE DE LA CRIMÉE.

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS

APPARTENANT A LA GÉOGRAPHIE DE LA CRIMÉE.

NB. Ce Répertoire ne contient aucun nom qui ne se rapporte à la Crimée ancienne ou moderne, ou du moins au gouvernement de Tauride dont la presqu'île dépend. On n'a même pas fait d'exception à cette règle pour la presqu'île de Tamân, qui primitivement faisait partie de ce gouvernement. Tous les autres noms, n'ayant été mentionnés dans l'ouvrage qu'accidentellement, n'avaient pas besoin de figurer dans l'*Index*.

C.

D.

I.

J.

K.

T.

TABLE DES MATIÈRES.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

ESSAI D'UNE STATISTIQUE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE DE RUSSIE, accompagné d'aperçus historiques, 1 vol. in-12°.

LA RUSSIE, LA POLOGNE ET LA FINLANDE, tableau statistique, géographique et historique, 1 gros vol. in-8°.

HISTOIRE INTIME DE LA RUSSIE sous les empereurs Alexandre et Nicolas, 2 vol. in-8° et 2 vol. in-12.

LA RUSSIE ANCIENNE ET MODERNE (Précis historique), illustrée, édition gr. in-8° et édition in-4°.

STATISTIQUE GÉNÉRALE, méthodique et complète, de la France comparée aux autres grandes puissances de l'Europe, 4 vol. in 8°. Ouvrage couronné en 1849 par l'Académie des sciences (Institut de France).

Pour paraître prochainement :

MANUEL DIPLOMATIQUE RELATIF A LA RUSSIE, Histoire de ses traités de paix, de commerce, etc. Introduction à une histoire de la diplomatie russe.

8

LA MER NOIRE AU MOYEN AGE.

CAFFA

ET

LES COLONIES GÉNOISES

DE LA CRIMÉE,

Par SAINTE-MARIE MÈVIL.

PARIS,
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais-Royal, 13, Galerie Vitrée.

1856

Paris, Imprimerie Paul Dupont.

Au moment où l'Occident se réunit encore, comme au temps des Croisades, pour repousser l'ennemi nouveau qui menace l'indépendance de l'Europe, au moment où les soldats de la France, de l'Angleterre et de la Sardaigne vont, loin de leurs foyers, sur une terre oubliée, défendre une puissance opprimée et planter le drapeau commun de la justice et de la liberté, il ne paraît pas indigne de l'histoire de se faire, elle aussi, l'auxiliaire d'une si juste cause et d'éclairer, par la science du passé, l'avenir de ces contrées jusqu'ici délaissées, et qui semblent à cette heure devoir être le champ-clos où se décidera cette lutte redoutable.

Sous l'influence de cette pensée, l'auteur de ce travail s'est mis à rechercher avec soin dans les annales de ces populations lointaines quelle a été leur part de l'œuvre collective de la civilisation moderne. Dans une telle entreprise, il a été obligé de restreindre l'étendue de son œuvre, et *l'Histoire de la mer Noire au moyen âge* lui a paru devoir répondre convenablement au but qu'il s'était proposé.

Mais au milieu des événements qui se pressent et qui marchent, quand la Sardaigne, intelligente héritière de la puissance génoise, vient en Crimée arborer aux yeux des Tartares une bannière bien connue, quand demain peut-être l'audace heureuse de nos marins arrachera Caffa à la Russie, l'auteur a cru qu'il était bon de raconter l'histoire de cette ville infortunée, d'en faire voir la splendeur et la chute, et d'appeler sur elle l'attention publique.

Paris, septembre 1855.

CAFFA

ET

LES COLONIES GÉNOISES

DE LA CRIMÉE.

HISTOIRE.

I.

Sur la côte orientale de la Crimée, non loin du détroit d'Ieni-Kalé, au fond de l'une des sinuosités les plus capricieuses que décrit la mer Noire en baignant ces rivages, s'élève une ville, refuge de populations diverses et ennemies, Grecs, Arméniens, Tartares, Juifs, Italiens; cette ville, célèbre dans l'antiquité sous le nom de Théodosie (1), et au moyen âge, pendant la domination génoise, sous celui de Caffa (2), est aujourd'hui bien déchue, malgré tous les efforts tentés dans ces derniers temps par le gouvernement russe pour rétablir son ancienne prospérité (3).

---

(1) Voyez Huet, *Hist. du commerce chez les anciens*, in-12, p. 243.

(2) Chardin (*Voyage en Perse*, t. 1, p. 104, édit. de 1711, in-12) prétend que le nom de Caffa est arabe et vient de *Caffer*, mot qui signifie *Infidèle*. Caffa était donc la ville infidèle, la ville chrétienne.

(3) Voyez Thunmann, *Description de la Crimée*, p. 43, in-12, 1786, trad. de l'allemand; Reuilly, *Voyage en Crimée*, in-8°, p. 138 et 277. Gamba, *Voyage dans la Russie méridionale*, etc.

Construite sur le versant d'une colline, dans la direction du sud au nord, elle forme un amphithéâtre demi-circulaire dont les deux extrémités s'avancent sur la mer et sont terminées par ces deux châteaux si souvent cités dans les voyages anciens (1), et que l'insouciance turque laissait tomber en ruines. La terre de cette partie de la presqu'île est sèche et sablonneuse; l'eau y est rare et salée (2). On y voit peu ou point de jardins. Les fruits n'y murissent pas, et ceux que l'on apporte des villages voisins sont mauvais (3), à cause sans doute du voisinage de la mer et des lacs salés qui sont aux environs. Mais une température saine, presque constamment égale, un port facile et assuré, une grande quantité d'approvisionnements d'un prix très-minime rendirent promptement cette ville l'entrepôt du commerce occidental dans le nord de la mer Noire et dans la mer d'Azof, malgré les établissements que les Vénitiens, les Pisans et les Génois y avaient déjà formés. Ce fut alors que les Tartares, frappés d'admiration, l'appelèrent, à l'instar de Constantinople, ***Stambouli*** et ***Crim-Stambouli***, la ville, la Constantinople de la Crimée.

Colonie fondée par Milet, Théodosie suivit la fortune des rois du Bosphore Cimmérien dont elle se trouvait la tributaire. Elle fut l'un des greniers de la Grèce et de l'empire romain, et les alimenta par ses vastes magasins de froment et de grains de toute espèce. Les invasions successives des peuplades barbares la ruinèrent complétement. Au temps d'Adrien (4), elle était déjà déserte et abandonnée. Seules, quelques familles de pêcheurs habitaient encore au milieu de ses débris (5).

II.

Les Génois, ennemis acharnés de Venise, afin de satisfaire une aveugle rivalité, ramenèrent Paléologue à Constantinople et contri-

(1) Chardin, *Voyage cité*, t. I, p. 101 ; Thunmann, Gamba, etc.

(2) Reuilly, *Voyage cité*, p. 46.

(3) Chardin, *loco citato*.

(4) Huet, *ouvrage cité*, p. 243 ; Oderico, *Lettere Ligustiche*, p. 145, in-8°, 1792.

(5) Quelques auteurs modernes prétendent que Caffa ne fut pas construite sur l'emplacement de Théodosie, mais à une certaine distance de cette ville, à un mille environ. Voy. Oderico, qui réfute cette opinion, *ouv. cit.*, *loco citato*.

buèrent ainsi à la destruction de cet empire latin, barrière bien faible élevée contre l'islamisme par l'enthousiasme religieux de l'Europe ; ils y substituèrent une autre barrière plus faible encore qu'ils ne surent même pas défendre, et dont la chute devait amener la décadence de leur commerce et la ruine de leur pays. Protecteurs puissants d'un pouvoir nouveau et chancelant, ils se firent concéder des droits et des privilèges exorbitants (1), et s'attribuèrent à eux seuls la libre navigation de la mer Noire. Maîtres exclusifs de ces eaux (2), les Génois cherchèrent un port sûr et facile à défendre, qui pût leur servir de lieu de ravitaillement, de protection et d'entrepôt pour leur négoce. Tana, sur la mer d'Azoff, bien que le port commun des navigateurs italiens, ne leur offrait pas toutes ces conditions. Les vaisseaux de haut bord ne pouvaient naviguer dans cette mer basse et boueuse ; et les Mogols, qui venaient de s'en emparer, avaient, par leurs cruautés, enlevé au commerce toute apparence de sécurité. Ils jetèrent donc les yeux sur Théodosie ou Caffa, alors ruinée, qui présentait tous les avantages demandés.

III.

La Crimée était à cette époque possédée par une horde de Tartares qui, après s'être avancés jusqu'au Danube, y avaient pénétré sous le commandement de Batou Saïn Khan, petit-fils de Gengis Khan, et s'y étaient établis vers 1226. Batou fonda sur les rives du Volga un empire qui prit le nom d'empire du Kaptchack, et Saraï devint sa capitale (3).

Mangou-Timour, en montant sur le trône vers 1266, avait donné à son neveu Oran-Timour, fils de Nogaï, les villes de Krim et de Caffa. Les historiens Génois ne sont pas d'accord sur la manière dont cette dernière ville devint une possession de leur pays. Les uns disent que ce fut par conquête, les autres par acquisition, d'autres enfin par

(1) Voy. Pachymère, édit. in f°, t. I, l. II, c. 32.

(2) Ils prétendirent même empêcher les navires grecs de pénétrer dans la mer d'Azoff. Voy. Niceph. Gregoras, l. XVIII, c. 2, et Fanucci, *Storia dei tre popoli marittimi dell' Italia*, t. III, p. 275.

(3) Voy. de Guignes, *Hist. des Huns*, in-4°, l. I, p. 287 ; Formaleoni, *Storia della navigazione nel mare Nero*, t. II, p. 31, 92.

suite d'une donation arrachée à la faiblesse d'Oran-Timour (1). Le nom même du marin, soldat ou négociateur, qui augmenta ainsi la puissance de sa patrie, est également incertain. Il s'appelait, si l'on en croit Giustiniano (2), Antonio dall' Orto. Suivant Fanucci (3), au contraire, ce serait un membre de cette célèbre famille des Doria, nommé Obertino. Une tradition populaire, d'accord sur ce point avec un historien grec (4), raconte qu'un Génois, voulant fonder une colonie, obtint du prince Tartare la permission de s'établir sur ce rivage dans tout l'espace que pourrait contenir une peau de bœuf découpée en lanières. Au grand étonnement du barbare, les lanières furent si minces et si multipliées que cette concession s'étendit à tout le territoire occupé plus tard par la ville de Caffa (5).

IV.

A peine fondée, la colonie génoise voulut vivre de la vie d'une nation. En 1289, la commune, d'accord avec son consul Paolino Doria (6), résolut de porter secours à Tripoli de Syrie, alors assiégée par Kelaoun, sultan d'Egypte (7). Les bourgeois armèrent trois galères venues de Gênes (8), dont Doria prit le commandement supé-

---

(1) Voy. *Stella*, an. 1357, dans Muratori, t. XVII, col. 1095; le marquis Serra, *Storia della antica Liguria et di Genova*, in-12, t. II, p. 132; Guignes', *ouv. cit.*, t. III, p. 344, etc.

(2) *Annali*, l. IV, f° 136.

(3) *Ouv. cit.*, t. III, p. 37.

(4) Niceph. Gregoras, l. XIII, c. 12.

(5) Il faut rejeter encore au nombre des fables, suivant Oderico, p. 121-123, le récit donné par Herberstein du siége de Caffa, entrepris par Wladimir II, grand duc des Russes, et qui mourut en 1125. Oderico, p. 115, révoque également en doute l'attaque de Caffa, commencée en 1250 par les Tartares contre les Génois. Voy. Genio Risvegliato, p. 53.

(6) « Hoc exposuit coram mercatoribus et Burgensibus dicti loci, qui statim ordinaverunt. » Caffaro. a. 1289, dans Muratori, t. VI, col. 596.

(7) M. Reinaud, *Ext. Hist. Arabes*, p. 561.

(8) « Quæ de Janua illuc mercatores portaverant, quas conduxerunt certo pretio.... Solvendo se suo proprio si commune Januæ illud pretium recusaret. Unde collectis asperis VI millibus et balisteriis in iis impositis. » Caffaro, *ibid.*

rieur. Arrivés en Chypre, à Famagouste, ils apprirent la ruine de Tripoli et le triomphe de Kelaoun. Doria se réunit alors à l'amiral génois Benedetto Zaccaria, et s'empara d'un navire musulman qui venait d'Alexandrie. La métropole était alors en paix avec le sultan d'Egypte. Elle blâma la conduite de sa colonie, qui exposait son commerce à des vexations. En effet, le sultan furieux fit jeter en prison tous les Génois établis en Egypte, et confisqua leurs biens. Au mois de décembre suivant, une galère armée aborda à Alexandrie avec un ambassadeur de la République, Alberto Spinola, qui obtint à la fois et la liberté de ses compatriotes et un traité d'alliance. Cette difficulté aplanie, le gouvernement paya les frais d'un armement qui avait été fait dans l'intérêt de la Chrétienté (1).

Caffa eut aussi à subir les conséquences de l'éternelle rivalité de Gênes et de Venise. Quelques années plus tard, en 1296, vingt-cinq galères, sous la conduite de Giovanni Superanzio ou Soranzo (2), vinrent attaquer la ville et s'en emparèrent. Elle fut complétement saccagée. Les Vénitiens victorieux hivernèrent dans ce port ; mais le froid fut si grand cette année-là que la moitié des équipages périt, et Soranzo ne put à grand'peine ramener que seize galères. Caffa fut désormais à l'abri de ces insultes de Venise.

Si l'on en croit une tradition, qui s'est trouvée confirmée par la récente publication d'un ancien document administratif, la colonie de Gênes fut encore détruite en 1307 (3), pour être reconstruite dix ans

---

(1) Commune autem solvit galeis quæ dictum Paulinum portaverant quidquid contribuerant ad armandum ut alii caperent bonum exemplum subveniendi communi, quandocumque expediret. » Caffaro, *ibid.*

(2) « Joannes Superantio..... cum suis galeis intravit in mare Majus et multa navigia Januensium cepit discurrendo usque ad Capham, locum Genuensium quam cum sua gente viriliter debellavit et tandem ipsam habuit navesque quatuor cum duabus hostium galeis cremando destruxit. Post hæc reverti volens, superveniens impietas temporum et hyemis asperitas, quod in Gazaria usque ad amenitatem novi temporis hyemare convenit. » A. Dandolo, an. 1296, dans Muratori, t. XII, p. 406 ; voy. Serra, *ouv. cit.*, t. II, p. 203 ; et Daru, *Hist. de Venise*, t. I, p. 429.

(3) Oderico, p. 169, révoque en doute ce fait dont il n'avait pas trouvé de preuve positive. Il ne connaissait alors ni ce passage de Novaïri, ni le registre intitulé *Imposicio Gazariæ*, publié récemment par M. Sauli. On trouve dans ce registre, à la date du 16 mars 1316, un ordre du Conseil des Huit pour la reconstruction de Caffa : « Ut locus de Caffa citius et velocius rehidifficetur, melioretur et fortificetur cujus loci hedifficatio et melioracio vel fortificacio est honor communis et securitas omnium utencium et uti volencium in mare Majori tractant, etc. »

plus tard par Nicolo de' Pagani, avec la permission d'Usbeck (1), khan des Tartares.

Les historiens latins ne parlent pas de cette catastrophe; mais Novaïri (2), écrivain contemporain qui vivait alors en Egypte, rapporte le fait suivant sous l'année 707 de l'Hégire (ce qui correspond à l'an 1307-1308 de notre ère) : « On apprit en Egypte que Toucta (3) « irrité contre les Francs-Génois, établis en Crimée, et contre les « païens des pays septentrionaux, par des rapports qui les taxaient, « entre autres choses, d'enlever des enfants Tartares et de les vendre « dans les pays musulmans, envoya des troupes contre la ville de « Kifa, où ils résidaient. Les Francs effrayés montèrent sur leurs « vaisseaux et mirent en mer, de sorte que les troupes n'en purent « pas prendre un seul, mais Toucta s'empara de leurs biens dans la « ville de Saraï et ses environs. »

V.

Malgré ce désastre passager, la prospérité de la colonie fut loin de décroître; car nous voyons, en 1318, le pape Jean XXII établir à Caffa (4) un évêque catholique, suffragant de l'archevêché de Kambalou ou Cambalick en Tartarie; son diocèse s'étendit depuis Saraï sur le Volga jusqu'à Varna (5). Le premier évêque fut un franciscain nommé Fra Gerolamo (6), l'un des trois frères de cet ordre envoyés en Tartarie par le pape Clément V, avec le titre d'évêque, mais sans résidence déterminée. Trois ans plus tard, Jean XXII écrivit encore au consul pour exiger la réparation des injures faites à Fra Gerolamo (7), le nouvel évêque. Quelles étaient ces injures? On l'ignore.

---

(1) Usbeck-Khan, suivant de Guignes, t. I, p. 287, fils de Toghtagou, mourut en 1341.

(2) Voy. D'Ohson, *Hist. des Mongols*, t. IV, p. 757, in-8°.

(3) Touctouca, appelé vulgairement Toucta, était fils de Mangou-Timour; il régnait depuis 1291 sur les pays au nord de la mer Caspienne et de la mer Noire. Voy. D'Ohson, *ouv. cit.*, t. IV. p. 317.

(4) Voy. Raynaldi, an. 1322, n° 45, et Oderico, p. 166.

(5) Voy. la bulle de Jean XXII, datée du IV des Calendes de mars l'an IV de son pontificat, dans Wading, t. VI, p. 548.

(6) Oderico, p. 166 ; Raynaldi, p. 1318, n° 13, et Wading, *ibid.*

(7) Raynaldi, an. 1322; Oderico, p. 167.

Peut-être les Génois, esprits mercantiles, avaient-ils voulu arrêter, d'une façon un peu brutale sans doute, une propagande entreprise par un zèle louable assurément, mais dont l'indiscrétion devait singulièrement nuire aux intérêts des comptoirs italiens, en les rendant suspects aux Tartares. Par ces rapports commerciaux les deux peuples vivaient en assez bonne intelligence, et cherchaient même à se rendre de mutuels services ; ainsi, en 1340, Petranus dall' Orto, ancien consul, vint à Avignon auprès de Benoît XII, chargé d'une mission par Usbeck, khan des Tartares (1).

Les pirates turcs infestaient les mers et causaient de grands dommages aux Grecs, aux Vénitiens et aux Génois, et surtout à leurs colonies. Le Tchelebi, le chef de ces pirates (2), était maître de Sinope, dont il avait fait son repaire et son lieu de refuge. Avec douze galères, il ravageait toutes les côtes de la mer Noire. Simone da Quarto, amiral de Gênes, vint à Péra, vers ce temps-là, escortant sept galères, pleines de marchandises, et fut informé de l'état des choses. Simone fit voile pour Sinope où il reçut les plus belles promesses de la part du Tchelebi, qui protesta de son amitié pour les Génois. La flotte se dirigea alors vers Caffa où l'amiral reçut de nouveaux détails sur les attaques des Turcs. Il s'empressa de débarquer les marchandises, et il arma tous les navires disponibles, cinq galères et trois barques, *barchæ*, battit les Turcs, leur reprit le butin enlevé aux Chrétiens, et donna un bel exemple de désintéressement en rendant à Venise et à la Grèce tout ce qui leur avait été soustrait par ces pirates (3). Simone, en agissant ainsi, vengeait ses compatriotes, les Gibelins de Péra, que la cruelle avidité du Jhalabi avait fait périr dix-sept ans auparavant (4).

VI.

C'est encore vers cette époque qu'une grande catastrophe vint

---

(1) Raynaldi, an. 1340 ; Oderico, p. 158.

(2) « Jhalabi Teucrorum, eorum scilicet dominus. » Stella, dans Muratori, t. XVII, col. 1076. Ce nom, dans la langue turque, signifie *chef*, *seigneur*, et est un titre d'honneur.

(3) En 1340, suivant Stella. Serra, t. I, p. 299, place cet événement sous l'année 1345.

(4) Serra, t. II, p. 273 et Villani, l. IX, an. 1323 ; dans Muratori, t. XIII, col. 542.

frapper le commerce maritime de l'Italie dans la mer d'Asoff (1). Tana (aujourd'hui Azof), à l'embouchure du Don, était devenu l'entrepôt commun du trafic de Venise et de Gênes avec les nations de la haute Asie. Là, se rencontraient les divers représentants de tous les pays. Un jour, un marchand génois eut une altercation avec un Tartare qui, dans un moment de colère, le frappa de son bâton. Le Génois furieux le renversa d'un coup d'épée. A cette nouvelle, les Tartares, voulant venger la mort de leur compatriote, s'emparèrent de Tana, massacrèrent tous les négociants chrétiens qu'ils purent saisir, et pillèrent toutes les marchandises précieuses que renfermaient les magasins. La perte de Venise, dit-on, monta, dans ce désastre, à plus de trois cent mille sequins d'épiceries et d'aromates; celle de Gênes à plus de trois cent cinquante mille. Ce qui, si l'on en croit Giovanni Villani (2), causa en Italie un renchérissement considérable sur ces denrées.

Là ne se bornèrent pas les hostilités des Tartares. Ils voulurent encore chasser tous ces Chrétiens maudits de la Crimée. Leur khan (3) leur envoya donc à Caffa une sommation de se retirer de ces pays. La colonie fit à cet ordre insolent une fière réponse, et se disposa à repousser les attaques de son ennemi, qui ne tarda pas à venir mettre le siége devant les murs de la ville (4). Les Tartares commencèrent leurs opérations par donner l'assaut. Manquant d'échelles, les assiégeants s'efforçaient d'escalader les murailles à l'aide des épaules de leur compagnons. Les Génois, tranquilles et à l'abri derrière un rempart de pierre, firent jouer des machines formidables et répandirent la mort chez les assaillants frappés d'impuissance. Le siége se changea alors en un blocus, qui devait causer peu de dommage à une population maîtresse de la mer, trouvant par ce moyen toute espèce de facilités pour renouveler à temps ses vivres, ses approvisionnements de guerre, et au besoin sa garnison fatiguée. Bien plus, les galères génoises se mirent à insulter les côtes et causèrent ainsi de grands dommages à leurs adversaires. Cette situation dura deux années entières. A la fin, les assiégés firent dans

---

(1) Gregoras, l. XIII, c. 12; Cantacuzène, l. IV, c. 26; Stella, an. 1343, dans Mur., t. XVII, col. 1080; Oderico, p. 170-171.

(2) G. Villani, cité par Fanucci, *ouv. cit.*, t. III. p. 276.

(3) Dgianibeck, fils d'Usbeck, khan du Kaptchack depuis 1341. Il mourut en 1357. Voy. de Guignes, t. I, p. 287.

(4) Serra, t. II, p. 295.

une nuit une sortie heureuse; ils brûlèrent les machines (1) de leurs ennemis, leur tuèrent cinq mille hommes et mirent le reste en fuite. Le khan vaincu, voyant le commerce de son pays arrêté, son trésor à sec, ses douanes sans produits, offrit son amitié à Caffa. Il lui fut répondu que seule, dans cette occasion, la Grande Commune (Gênes), dont il avait attaqué la colonie, pouvait accepter la paix, puisque c'était sous sa bannière et par ses armes que l'on avait combattu. Le Tartare fut donc obligé d'envoyer en Italie une ambassade solennelle sur deux galères de son vainqueur. La paix fut conclue et Caffa dut être indemnisée des frais de la guerre et des dommages causés à son commerce.

La Chrétienté se préoccupa vivement de la situation de cette ville perdue au milieu des infidèles. Le pape Clément VI, un Français, venait de faire prêcher une nouvelle croisade (2) contre les Turcs à laquelle prirent part la France, Chypre, Venise, les chevaliers de Saint-Jean, alors à Rhodes, et même quelques galères de Gênes. Cette expédition mal dirigée n'eut pour résultat que la conquête stérile de Smyrne et ne sut pas arrêter les progrès de l'islamisme. Le pape avait nommé Humbert II, dauphin du Viennois, chef suprême de cette armée chrétienne. Il lui écrivit une lettre pour l'engager à aller secourir la ville de Caffa, qui était assiégée, ainsi que nous venons de le voir. En même temps, Clément VI pressait par d'autres lettres les Génois de porter secours à une cité fondée par eux, qu'il considérait comme un poste avancé des pays catholiques. Il alla plus loin. Afin de les indemniser des lourdes dépenses que leur causait cette guerre lointaine, il leur permit de faire le commerce avec le sultan d'Egypte, et de lui porter tous ces objets que les autres papes, ses prédécesseurs, avaient sévèrement interdits par leurs bulles et par leurs brefs (3).

VII.

Caffa fut, dit-on, le lieu d'où se répandit en Europe par une flotte

---

(1) « Bellicis machinis XII, quas Trabucos vulgus nominat. » Stella, an. 1345; dans Muratori, t. XVII, col. 1080.

(2) Voy. Raynaldi, an. 1345, n° 5; Villani, l. XII, c. 38, col. 917; Oderico, p. 175-177; Stella, *l. c.*

(3) Voy. *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 45, le concile de Latran de 1179, canon 24, et Sanuto.

de Gênes, cette fameuse peste de 1348 (1), appelée ***Fièvre noire***, qui ravagea l'univers tout entier et en décima les populations.

Parties de Caffa en toute hâte pour fuir le fléau, huit galères génoises traversèrent rapidement la mer Noire et l'archipel, et vinrent débarquer en Sicile leurs équipages épuisés. Elles déposèrent, avec le fléau, à Pise et à Gênes leurs riches cargaisons. De là, la fièvre parcourut l'Europe entière, laissant partout de longues traces de son passage et parvint jusqu'en Islande. La mortalité fut plus grande en Turquie et en Tartarie que dans les pays occidentaux. A Tana et à Trébizonde et dans les contrées voisines, il resta à peine, dit un contemporain, un habitant sur cinq personnes. Cette effroyable calamité frappa d'une terreur immense le vieux monde qu'elle dépeupla, causa, comme toujours dans les moments terribles, le massacre des Juifs, et donna naissance à la secte redoutable des Flagellants.

VIII.

La peste n'arrêta en rien la prospérité de la colonie, car, au milieu même de ces angoisses, elle donnait lieu par ses prétentions orgueilleuses à une guerre nouvelle avec Venise, son éternelle rivale. Le khan des Tartares venait de chasser de nouveau de Tana les marchands génois et de s'emparer de leurs magasins. Ceux, qui purent échapper à cette aggression inattendue, se retirèrent à Caffa (2). La Commune résolut de tirer une prompte vengeance de son ennemi; elle arma tous les navires disponibles, ravagea la mer d'Azoff, bloqua les bouches du Don, et força les Tartares à accepter ces conditions qu'aucun Chrétien, hors les Génois, ne pourrait venir à Tana; dès lors, le commerce de l'Inde, qui se faisait dans ce port pour le compte des marchands de l'Occident, se trouvait ainsi transporté à Caffa. Gênes,

---

(1) Sur cette peste à bubons, nommée *pestis inguinaria,* voy. le poëme latin de Simon de Covino, publié par M. Littré, *Biblioth. de l'Ecole des chartes,* 1re série, t. II, p. 201 et suiv. Voy. aussi l'introduction au Décaméron de Boccace, et Villani, l. XII, c. 73, dans Muratori, t. XIII, col. 960-965.

(2) M. Villani, l. I, dans Mur., t. XIV, col. 83 ; Gregoras, l. XVIII, c. 2; Cantacuzène, l. III, c. 26; Serra, t. II, p. 320. Cette aggression eut lieu en 1349.

pour faire observer cette loi par Pise et par Venise, défendit à tout navire de naviguer dans la mer d'Azof, et en même temps, elle affranchit le port de Caffa de tout droit de douane. Pise accepta ces conditions. Venise demanda quelques priviléges encore, mais elle n'observa pas la convention et engagea ses marins à traverser le détroit. Ceux-ci obéirent à leur gouvernement. Deux galères génoises les saisirent au passage et les conduisirent à Caffa. Venise se plaignit de cette violence, et sa rivale, désireuse avant tout de créer dans sa colonie un vaste entrepôt pour le commerce du monde, lui offrit plusieurs compensations. Un traité allait même être signé quand on apprit à Gênes que les Vénitiens venaient de s'allier au khan des Tartares. La guerre fut alors déclarée. Elle fut sanglante. Venise, à la fin vaincue, malgré sa double alliance avec Constantinople et les Catalans, fut obligée, aprèsl a défaite de Sapienza (en 1354), de demander la paix. Elle consentit à s'abstenir pendant trois ans d'envoyer ses vaisseaux à Tana et dans la mer d'Azof, et elle s'obligea pendant ce temps à faire de Caffa son port marchand (1).

IX.

Dès lors la prospérité du commerce de Gênes ne connut plus de bornes, et l'audace de ses enfants ne sut pas s'arrêter. Soldaïa, aujourd'hui Soudack, petite ville maritime au midi de Caffa, tomba vers ce temps là au pouvoir des colons sous le consulat du légiste Bartolomeo Jacopo ou de Jacob (2).

Si l'on en croit Stella (3), l'un des chroniqueurs de ce pays, ce fut

(1) Serra, l. II, p. 339-356; M. Villani, l. V, dans Murat., t. XIV, col. 48.

(2) En 1365. Voy. Stella, dans Muratori, t. XVII, col. 1098. Oderico cite une inscription qui fait mention, en 1285, d'un consul génois à Soldaïa.

(3) MCCCLVII. Non scripta inveni, nec auribus percepi gesta aliqua memoranda. Verum ab educatis Caffæ et senibus fidis habui, circiter hoc tempus Gotifredum de Zoalio, Caffæ tunc consulem ipsius loci majorem partem muro cingi fecisse ubi erat tenacis terræ lignorumque ordine circumdatus; ac ipsius loci suburbia muris claudi fecere tres venerati

encore vers cette époque que Goffredo Zoagli, consul de Caffa, fit lever de puissantes fortifications et substitua de fortes assises de pierres aux murailles de terre, qui avaient toujours protégé la ville contre toutes les agressions des Tartares. Les faubourgs jusqu'alors ouverts furent également fermés. Oderico rejette ce fait en disant que Gôffredo était revêtu de la dignité de consul en 1352 et non en 1357; et que Grégoras parle, bien avant cette année 1352, de Caffa comme d'une ville bien fortifiée. Il nous semble cependant facile de concilier ces deux récits, qui paraissent d'abord contradictoires. Stella, sous l'année 1357, dit simplement que des vieillards, anciens habitants de la colonie, lui ont rapporté ce fait. Il est donc fort probable que la ville, déjà munie de fortifications, vit seulement, à cette époque, ses magistrats réunir à elle les faubourgs récemment construits, sans doute par suite de l'affluence de nouveaux résidents; et les anciennes murailles, conservées lors de ce changement, furent simplement réparées et remises en bon état de défense.

C'est encore vers ce temps (en 1374), qu'un Génois, Luca Tarigo (1), poussé par le désir de voir et probablement aussi de faire fortune, essaya de reconnaître les côtes de la mer Caspienne. Il partit de Caffa avec quelques autres compagnons sur une fuste (*fusta sottile*), traversa la mer d'Azof, remonta le Don jusqu'au point où ce fleuve se rapproche le plus du Volga, et transporta à bras sa barque qu'il s'empressa de remettre à flot. Profitant du courant, il entra dans la mer Caspienne et se mit à en explorer les côtes, non toutefois sans les piller. Dans cette opération, Tarigo rencontra une tribu de Kalmoucks qui le battirent et le forcèrent à se sauver, après lui avoir fait perdre quelque peu du butin qu'il avait récolté. Malgré cette mésaventure, le hardi navigateur revint sain et sauf à Tana, puis à Caffa, où le récit de ses exploits fut déposé dans les archives de l'Etat.

---

dilectique Januenses Jacobus Spinula de Luculo, Petrus Cazanus et Benedictus de Grimaldis, quos illuc misit Leonardus de Montaldo, cum Januensis esset dux, ut in consulatu succederet unus alii. Quando autem venerit Caffa sub regimine Januensium, hactenus sentire non valui, sed ab eisdem collegi senibus Januensibus, dóminatum in illa minime fore vetustum, quamquam, ut dicitur, non diu est ex quo Baldus de Auria, Caffæ non habitatæ domicilia primitus fieri fecit, et primus ibidem habitavit. » Stella, an. 1357; dans Muratori, t. XVII, col. 1095. Voy. aussi Gregoras, l. XIII, c. 12; et Giustiniano, l. IV, f. 137.

(1) Serra, t. IV, p. 70.

Pendant que la métropole s'épuisait dans une quatrième guerre contre Venise, espérant ravir à sa rivale l'empire de la Méditerranée, un fait étrange se passait dans la mer Noire. Un bourgeois de Caffa, Megollo Lercari, ne pouvant obtenir raison d'un soufflet que lui avait donné, à la suite d'une partie d'échecs, un favori de l'empereur de Trébizonde, Jean Comnène, venait à Gênes chercher vengeance (vers 1380). Là, sa famille, jalouse de venger son honneur, lui fournissait deux galères, et le gouvernement des munitions et des équipages. Ses courses furent heureuses, les vaisseaux du faible empereur furent vaincus et les prisonniers grecs soumis à une étrange mutilation. A la fin, Megollo, rassasié, envoya à Jean Comnène, par un de ses captifs à qui il pardonna, un baril rempli d'oreilles et de nez salés, sanglant trophée de sa colère. L'empereur, effrayé, livra son favori que sauva le mépris du Génois, et signa un traité déshonorant, mais fort avantageux au pays de son ennemi (1).

X.

Les colonies Italiennes avaient encore d'autres luttes à soutenir. Mamaï, khan du Kaptchak, leur allié, les avait entraînées dans une guerre contre la Russie; le mauvais succès de cette entreprise l'engagea à leur demander un subside considérable qui lui fut refusé. Pour se venger, il fit ravager le territoire de Caffa par son vassal, le seigneur ou bey de Solcat, qui était voisin. Dix-huit villages furent détruits par ce Tartare; mais les Génois s'emparèrent de la Gothie, partie célèbre de la presqu'île. Dans ces conjonctures, Mamaï fut tout à coup détrôné par un descendant de Gengis Khan, Tocktamisch, qu'il avait dépouillé et exilé. Mamaï, fugitif à son tour, crut trouver un asile assuré chez ses ennemis de la veille; mais ceux-ci, peu accoutumés au pardon, le firent périr. Ils espérèrent même faire en cela une chose agréable au nouveau khan. En effet, un traité fut signé, et le négociateur Tartare fut ce même bey de Solcat, nommé

---

(1) Voy. Giustiniano, *Annali*, l. IV; Foglietta, l. VIII; Serra, t. II, p. 176, etc. M. Sanuto, *Storia di Venezia*, dans Muratori, t. XXII, etc.

Jhancassius ou Jhareas, naguère l'agent de Mamaï, et maintenant celui de son adversaire plus heureux. Le dernier jour de Schaban, l'an de l'Hégire 782 (le 28 novembre 1380), entre Caffa et la montagne de Jachim, devant les Trois-Puits, Giannone del Bosco, consul de Caffa, assisté des syndics Bernabo Ricci et de Teramo Pichenotti, acceptèrent la convention suivante (1), dont voici les clauses principales :

Tous les Francs, qui séjourneront à Caffa et dans les autres villes relevant de la Grande Commune de Gênes, seront fidèles et loyaux envers l'empereur des Tartares, amis de ses amis et ennemis de ses ennemis. Les magistrats rendront bonne justice à ses sujets qui viendront à Caffa.

Les officiers de l'empereur pourront s'établir à Caffa, et les hommes de l'empereur allant et venant, ces officiers pourront leur rendre justice. Leurs affaires seront donc décidées par le *Titan* (*lo Titano*).

Un douanier (*Comerha*) pourra séjourner dans la ville pour le compte de l'empereur et percevoir les droits dus à l'empire, suivant les coutumes anciennes.

L'empereur reconnait, ainsi que le bey de Solcat, que les dix-huit villages dépendant de Soldaïa (Soudack), et qui ont été enlevés par Mamaï, appartiennent à Gênes. Il abandonne en outre le pays de Gothie (2) depuis Simbaro (Balacrava) jusqu'à Soldaïa.

Tous les marchands qui vont et viennent seront en sûreté sur les terres de l'empereur et ne pourront être soumis à de nouveaux droits de douane; les colons pourront ensemencer dans le territoire de l'empire et faire paître leurs bestiaux sur ces mêmes terres.

Les esclaves, qui viendraient à fuir de Solcat à Caffa, ou bien de Caffa à Solcat, seront réciproquement rendus, et l'on ne prendra que trente-cinq aspres pour droit de trouvaille.

Quelques années plus tard, en 1387 (3), après de nouvelles hostilités, Giannone del Bosco et Gentile Grimaldi, ambassadeurs de Gênes,

---

(1) Serra, t. II, p. 417. Ce traité, traduit en génois en 1383, a été publié avec une traduction française par M. Silvestre de Sacy, *Notices et extr. des manusc.*, t. XI, p. 52. Voy. aussi *Mém. de l'Institut, classe de Littérature ancienne*, t. III, p. 113 et suiv.

(2) Voy. Oderico, lett. XIV. p. 137.

(3) Serra, t. III, p. 178. La traduction latine de ce nouveau traité a été également imprimée par M. Silvestre de Sacy, *Notices et Extr.*, t. XI,

avec un bourgeois de Caffa, François de Gibeleth, leur interprète, signaient dans la plaine près de Solcat, sous la tente d'Oglan, une autre convention avec Cotolbogha, bey de Solcat, le nouvel envoyé de Tocktamisch. Ils ratifièrent les traités précédents, et surtout celui contracté en 1365 par Bartolomeo de Jacob, alors consul à Caffa, et Cotolbogha, envoyé de l'empereur, qui s'engageait à faire une bonne et suffisante monnaie et du même aloi que par le passé.

Dans le traité de 1387, les deux parties renoncent à se demander satisfaction réciproque des crimes ou délits commis contre l'une d'elles par les sujets de l'autre contractant; mais si les esclaves, les biens ou les marchandises volés se trouvent dans un lieu que l'on puisse désigner, la revendication devra s'opérer. De même pour la poursuite d'un débiteur. Cotolbogha promet encore de faire bonne et loyale monnaie.

XI.

Timour-Lenk approchait. Ce redoutable conquérant, après avoir soumis à sa puissance l'Asie entière, vint sur les confins de l'Europe, renversa Tocktamisch et ravagea la Russie. Saraï, la capitale du khanat du Kaptchak, Astrakan, Tana disparurent. Krim, la fameuse ville construite par Batou et qui avait donné son nom à la presqu'île, devint un monceau de ruines. Au milieu de ces désastres, les colonies génoises furent respectées, sans doute grâce à la puissante intercession d'Acsala, le ministre favori de Timour. C'était un enfant de Caffa, d'origine italienne, qui, au milieu des Tartares, était resté fidèle à la religion de ses pères (1).

Cependant, vers 1398, Goffredo Zoagli, consul de Caffa, fut obligé de repousser une double attaque par terre et par mer, qui était tentée par une horde tartare restée dans les environs de la Crimée (2).

Malgré les traités que l'on confirmait de temps en temps, les Tar-

---

p. 62. Voy. aussi *Mém. de Littér. anc.*, t. III, p. 116-117, et Oderico, p. 181.

(1) Serra, t. III, p. 175, qui cite à l'appui de son opinion *De Excid. Græcor.*, XI, 550. Oderico met en doute le récit fait par Bizarro, l. IX, p. 200, de la prise de Caffa par les généraux de Timour-Lenck.

(2) Serra, t. III, p. 179.

tares établis à Solcat ravageaient presque continuellement le territoire de la colonie. Il paraît que ces violences se renouvelaient plus fréquentes vers l'année 1427; et, si l'on en croit un historien byzantin (1), la ville même fut envahie et saccagée par ces féroces ennemis qui furent à la fin repoussés. Les colons adressèrent de vives représentations au khan, Hadgi Gheraï, descendant de Toctamisch (2), qui avait profité des troubles du Kaptchak, à la suite de la mort de son parent, pour s'établir en Crimée, s'y rendre indépendant et fonder une dynastie détrônée seulement en 1784, à la suite de la conquête russe. Le khan, enorgueilli de ses succès, repoussa les prétentions de Caffa, qui s'empressa d'avertir la métropole de la situation difficile où elle se trouvait. Carlo Lomellino partait alors pour réduire la ville de Cembalo (Balaclava). Cette première excursion fut heureuse; mais l'armée génoise s'avança ensuite sur Solcat pour la réduire, et elle fut obligée, après un sanglant combat, de se retirer (en 1434) (3). Ce fut à la suite de cette défaite que Caffa, pour se délivrer des incursions continuelles de ses voisins, se soumit à leur payer un tribut, qui sans doute ne tarda pas à être racheté par quelque autre expédition dirigée d'une manière plus habile et plus opportune.

XII.

La prospérité extérieure des diverses colonies de Péra et de la mer Noire, loin d'avoir été atteinte par les dissensions intestines de leur malheureuse métropole, était devenue plus grande que jamais, lorsque la prise de Constantinople par les Turcs fit tout à coup frémir l'Europe de terreur, et arrêta le développement du commerce et de la marine de l'Italie, que vint à son tour détruire complétement la découverte du cap de Bonne-Espérance. Gênes fut plus vivement frappée par cette terrible catastrophe, qui devait, à une époque très-rapprochée, amener l'anéantissement complet de ses établissements de la mer Noire. La république, effrayée et abattue, ruinée d'ailleurs par suite de ses désordres intérieurs, crut faire une opération habile

(1) Chalcond., l. VI, p 150-151, édit. fol.; Oderico, p 185-187.

(2) De Guignes, t. I, p. 293. Ce khan mourut en 1472. Il est appelé par Chalcondile Atzi-Kareen, et par Cromer Etzigeres. Voy. Oderico, *loco citato*.

(3) Giustiniano, l. V, f. 192, Chalcondile, *l. c.*, et Oderico, p. 187.

en cédant (1) à son grand établissement financier, la Banque de Saint-Georges, la propriété entière de ses colonies. Le doge Campo Fregoso se fit le complice de cet acte de faiblesse, et, dans le conseil de l'Etat, deux cent soixante-trois voix approuvèrent ce triste aveu de l'impuissance de leur pays. Une seule voix protesta. La propriété entière et perpétuelle de ces possessions lointaines passa donc à la Banque. Elle eut avec le gouvernement civil, politique et militaire, le droit absolu de haute justice, le *gladii potestas* et toute juridiction sur terre et sur mer. Elle pouvait, par ses magistrats propres, suivre partout ses sujets et exercer sur eux sa souveraineté, aussi bien à Caffa qu'à Gênes même. Elle eut encore le droit de choisir et de nommer ses officiers, celui de les punir, avec ou sans le consentement du doge; et dans cette exorbitante concession, la république réclama seulement pour ses citoyens la faculté de refuser des fonctions qui venaient changer leur état.

Ce ne fut pas en cette année, ainsi que le prétend Bosio (2), mais bien en 1456, que Mahomet II, maître de Sinope, et préludant déjà à sa conquête future, força Caffa à lui payer un tribut de cinquante faucons et de cinq mille cinq cents écus d'or, chaque année, à Constantinople, à la lune de mai, afin de la punir de son alliance avec le khan de Crimée, lors de la guerre contre Trébizonde, guerre qu'il avait soutenue quelque temps auparavant (3).

La papauté s'intéressait vivement au sort de cet établissement. Nicolas V (4), connaissant l'état précaire de cette ville, qui avait à lutter à la fois contre les Turcs et contre les Tartares, écrivit aux protecteurs de St-Georges pour les engager à faire une défense énergique. Deux navires équipés à grands frais, chargés d'hommes et de munitions, partirent dans ce but. Ils furent arrêtés par les Turcs à Péra et les équipages jetés en prison. Des lettres envoyées par voie de terre firent connaître à Gênes ce fâcheux événement. Deux autres galères, plus heureuses, arrivèrent à leur destination. Mais, au retour, l'une d'elles fut coulée bas par le canon des forts que les Turcs avaient éle-

(1) L'acte de cession est imprimé dans le t. XI des *Notices et Extr.*, p. 79. Voy. aussi le rapport de M. Silvestre de Sacy, *Mém. de Littér. Anc.*, t. III, p. 124; Oderico, p. 188; Serra, I. III, p. 204.
(2) Bosio, *Hist. de Malte*, t. II, p. 243.
(3) Benedetto Dei, dans Pagnini, *Della Decima*, t. II, p. 248-249.
(4) Voy. Raynaldi, ann. 1455, n° 6; Oderico, p 189.

vés des deux côtés du Bosphore. Calixte III (1) continua l'œuvre de Nicolas V, son prédécesseur; il écrivit de nouveau à la Banque pour l'encourager dans ses efforts, et il accorda de grandes indulgences. Gênes tout entière s'associa à cette entreprise. On envoyait chaque année des hommes, des navires, des armes, des grains à Caffa et aux autres villes de la Crimée. Le doge et le conseil écrivirent même à ce sujet à Henri VI, roi d'Angleterre, et à Alfonse IV, roi de Portugal. Mahomet II leur ferma la mer. Il fallut prendre la voie de terre, plus dispendieuse et plus difficile. Pie II accorda des immunités à tous ceux qui fourniraient des subsides. Mais l'Europe ne répondit pas au zèle infatigable du pontife et de la Banque de Saint-Georges.

Casimir, roi de Pologne, lui permit, en 1463, de lever un corps de cinq cents *Rutenes*. Ces troupes, aussi barbares que l'ennemi qu'elles allaient combattre, parvenues en Lithuanie, dans un lieu appelé *Breslaw*, y mirent le feu et tuèrent, dit-on, un homme de ce pays. Elles furent entièrement détruites par les habitants, soulevés contre leurs désordres et contre leurs violences. Un corps d'Italiens suivit; mais, mieux discipliné, il arriva en Crimée sain et sauf, après avoir parcouru le même chemin (2).

Caffa ne se lassait pas de réclamer du secours. Elle envoya en Europe, en 1468, Aluone Doria, alors consul, avec Giuliano Fieschi et Bartolomeo de San Ambrogio. Le pape Paul II les écouta avec bienveillance et leur accorda des sauf-conduits (3).

XIII.

Mais la dernière heure allait sonner. La magistrature coloniale, devenue l'auxiliaire d'une association financière, avait perdu de son antique intégrité et se laissait facilement gagner par la richesse et non plus par la justice. Sa corruption amena la ruine du commerce génois dans ces mers. En 1472, l'*Office* de Saint-Georges choisit

---

(1) Raynaldi, ann. 1455, n° 24. Raynaldi, ann. 1456, n.os 5 et 9; ann. 1461, n° 28, etc.

(2) Serra, t. III, p. 230. Cromer, l. XXV, p. 379.

(3) Raynaldi, ann. 1468; Oderico, p. 193.

pour consuls Antonio Gabella (1) et Oberto Squarciafichi (2); Francesco Fieschi leur fut adjoint. La nouvelle administration était à peine entrée en fonctions lorsque Hadgi Gheraï, dont nous avons parlé plus haut, le vainqueur de Carlo Lomellino, vint à mourir (3). Il laissait sept fils qui se disputèrent sa succession. Mengheli Seraï, le sixième des enfants du khan, qui avait été élevé à Caffa par le gouvernement de la colonie, et dont il avait été d'abord le prisonnier, fut le candidat appuyé par Squarciafichi. Les Tartares avaient souvent l'habitude, dans ces instants décisifs, de prendre les Génois comme les arbitres de leurs affaires. Dans cette occasion, le consul fit donc réussir le choix qu'il avait formé dans l'intention d'avoir un vassal et non pas un allié, et il devint le geôlier des princes expulsés du trône tartare. L'occasion de mettre à l'épreuve la reconnaissance de ce nouveau souverain se présenta bientôt (4).

Le préfet tartare, du nom de Mamac, chef de l'*Uffizio della Campagna*, magistrat chargé de protéger les intérêts de ses nationaux dans la ville, vint à mourir. Suivant la coutume, l'élection de son successeur appartenait au khan ; les administrateurs génois n'avaient dans cette circonstance, que le droit de confirmation. Un autre Tartare, nommé Eminec (5), fut alors présenté par le prince comme successeur de Mamac. La veuve de ce dernier, mère prévoyante, promit trois mille sequins d'or aux gouverneurs pour leur faire agréer Seitac, son fils. Le khan rejeta ce prétendant et voulut faire confirmer Eminec. Les deux parties, ne voulant ou ne pouvant pas en appeler à la force, firent une transaction. Il fut convenu qu'un autre préfet serait présenté et accepté (6). Ce fut Caraï-Merza que le khan lui-même amena à Caffa. Les syndics, désireux de gagner leurs trois mille sequins, osèrent violer leurs promesses et forcèrent Mengheli Seraï à accepter Seitac, s'il ne voulait pas voir tous ses anciens

---

(1) Caballa, suivant Formaleoni, t. II, p. 97; Antoniotto della Gabella, suivant Oderico, p. 160.

(2) Squarciafico, suivant Formaleoni, *ibid.*

(3) Ce khan mourut en 1472, ainsi que nous l'avons dit plus haut, p. 18, note 2.

(4) Voy. Serra, t. III, p. 231.

(5) *Eminachbi*, suivant Josafa Barbaro (Ramusio, t. II, f. 96-97), qui déclare tenir tous ces détails d'un témoin oculaire, un Génois, Antonio de Guasco, réfugié en Géorgie.

(6) Nous croyons devoir suivre ici le récit de Formaleoni, t. II, p. 97-99, qui est entièrement semblable à celui de Giustiniano, l. VI

rivaux sortir de la prison de Soldaïa et venir lui disputer sa couronne. Squarciafichi, le consul nouveau qui venait de remplacer Antonio Gabella, fut l'agent principal de cet infâme stratagème. Eminec, voyant ses espérances détruites par la corruption des magistrats et par la faiblesse de son souverain, résolut de se venger. Il courut donc à Constantinople, et vint offrir à Mahomet II l'occasion cherchée de faire disparaître à jamais le drapeau Chrétien de la mer Noire. Le sultan méditait alors la conquête de l'Europe. Il abandonna facilement ce projet gigantesque dans l'espérance de satisfaire des rancunes anciennes, d'étendre en Tartarie sa puissance, et de chasser ces marchands insolents, qui osaient traverser le Bosphore sans saluer le Croissant et qui fomentaient la discorde parmi les sectateurs de l'Islamisme.

Il ordonna, et Achmet-Giedick-Pacha, son grand-visir, partit pour la Crimée sur une flotte de trois cents vaisseaux (1), à la tête d'une armée de vingt mille hommes, janissaires et Albanais. Déjà, Eminec, devançant leur attaque, tenait la campagne, à la tête d'une troupe de Tartares révoltés, et forçait le khan à se réfugier chez ses alliés.

Rien n'était préparé pour la défense. L'ennemi put effectuer facilement le débarquement de toutes ses forces et venir librement mettre le siége devant Caffa, protégée par une double enceinte. En quatre jours, la première muraille fut emportée par l'assaillant, et la seconde battue en brêche par toute l'artillerie Turque. Les magistrats vinrent demander au pacha une capitulation honorable. Achmet les repoussa en leur disant de se défendre. Ces offres, renouvelées plusieurs fois, furent toujours rejetées. Cette lutte dura deux mois et dix jours. Elle se termina par la trahison de Squarciafichi, qui un matin ouvrit au visir une porte qu'il défendait.

La ville prise ainsi ne fut pas livrée au pillage (2). Cependant le pacha abandonna à ses soldats, sur les marchandises des étrangers, une somme de vingt-cinq mille ducats, et la moitié des richesses des habitants. Il frappa chacun d'eux d'une capitation qui varia, selon la fortune, l'âge et le sexe, de quinze à cent *asperi*. Soixante-dix mille malheureux, Italiens, Grecs, Arméniens, Valaques, Circassiens, Mingreliens, etc., furent réduits en esclavage. Quinze cents enfants

---

(1) Cent vaisseaux si l'on en croit Serra, t. III, p. 232. — Voy. aussi Benedetto Dei, *Della Decima*, t. II, p. 259; de Guignes, t. III, p. 379.

(2) Voy. Serra, *ibid*..

furent incorporés dans la milice des janissaires. Le butin fut immense, si l'on en croit un historien turc (1).

On raconte qu'à la nouvelle de la chute de cette ville, l'évêque, nommé Simon, qui avait quitté son diocèse pour aller à Kiew réclamer le secours du prince palatin, son ancien ami, et qui avait réussi à intéresser les Polonais à la fortune de Caffa, mourut de douleur et d'effroi (2).

Le sort des prisonniers fut différent. Squarciafichi reçut le juste châtiment de ses crimes de la main de celui-là même qui en avait recueilli le bénéfice (3). Il périt suspendu à un croc par le menton. Gabella fut condamné à ramer sur les galères turques. Mengheli Seraï, qui s'était trouvé dans la nécessité de suivre le sort de ses alliés, et qui avait été conduit également à Constantinople, fut plus heureux. Traité avec honneur par le sultan, il put, après une captivité de deux ans, retourner dans ses Etats (4), à la condition cependant de payer un tribut et de reconnaître la suprématie et la suzeraineté de la Turquie. On dit que, désireux de faire apprécier son zèle et sa fidélité, il fit périr un grand nombre de Génois, qui avaient réussi à se dérober aux recherches des vainqueurs, et qui, à la nouvelle de son retour dans la presqu'île, étaient accourus à Krim pour fêter cet heureux événement. Un seul Chrétien fut épargné; c'était un ami d'enfance du khan. Les têtes de ces victimes furent envoyées à Constantinople, et ornèrent pendant de longues années les portes du sérail (5).

Mais Mengheli eut le chagrin de voir encore Caffa au pouvoir de l'étranger. Mahomet II, peu confiant dans la soumission complète des Tartares, y établit une forte garnison, commandée par un sandgack ou un beghjler-beghjilick,

Avec cette ville tombèrent bientôt les autres établissements génois.

---

(1) *Hist. ottomane*, par Saad Eddin Mohammed Hassan (Coggia Effendi), tr. du turc par Galland. Mss. de la Biblioth. imp., *f. oriental, traductions*.

(2) Serra, t. III, p. 233. — M. Sestrencewitz. *Hist. de la Chersonèse Taurique*, t. II. Nous regrettons de ne pouvoir citer cet ouvrage que d'après le marquis Serra. Il nous a été impossible de nous le procurer à Paris.

(3) Giustiniano, l. VI. Serra, Formaleoni, etc.

(4) Si l'on en croit le récit de Josafa Barbaro, *l. c.*, Mengheli fut obligé de resaisir ses Etats sur Eminec, qu'il fit périr dans une embuscade. Voy. de Guignes, *l. c.*

(5) Serra, t. III, p. 235.

Soldaïa se soumit sans résistance. Le château de Mankup ou Maingut, élevé sur une montagne, et presque inexpugnable, fut le dernier refuge d'une population au désespoir. La résistance énergique de ses habitants força les Turcs à réduire le siége en blocus. L'imprudence du gouverneur, qui se laissa arrêter dans un bois en chassant, par un parti de fourrageurs ottomans, désorganisa la défense et amena la prise de cette forteresse. La garnison fut massacrée ou réduite en captivité ; quelques-uns cependant échappèrent et allèrent se réfugier dans les montagnes du Derbend, où, selon la tradition, ils s'établirent et furent les ancêtres de la population qui, aujourd'hui encore, porte le nom de Génoise.

La plus grande partie des Chrétiens fut transportée à Constantinople et servit à repeupler un quartier tout entier. Quelques familles génoises plus pauvres, restèrent à Caffa. Elles existaient encore en 1574, lors de l'ambassade de Broniovius chez les Tartares (1).

XIV.

La république de Gênes n'accepta pas sans protester la ruine de la plus belle de ses colonies. Mais elle ne fit que des efforts impuissants pour ressaisir une domination perdue. A la mort de Mahomet II, en 1481, les protecteurs de Saint-Georges s'empressèrent de se réunir et de délibérer, avec les autres officiers, sur les moyens de recouvrer les possessions de la Crimée et les autres établissements de la mer Noire. L'équipement d'une flotte fut résolu (2). Et puis le gouvernement s'arrêta comme épuisé par cette grande résolution, et les luttes intérieures qui déchiraient ce malheureux pays recommencèrent plus puissantes que jamais.

Désormais l'histoire de Caffa ne nous présente plus aucun intérêt. Devenue possession turque, cette ville ne se releva pas de sa servitude. Dépeuplée en grande partie et à demi ruinée, elle vit s'éloigner le commerce de l'Occident à qui la mer Noire venait d'être interdite. Elle, qui avait été l'entrepôt de l'univers, l'intermédiaire

(1) Broniovius, *Descriptio Tartariæ*, p. 9; de Guignes, *l. c.*; Oderico. p. 190 ; Giustiniano, etc.

(2) *Notice des manusc.*, t. XI, p. 83 ; *Mém. de Littér. anc.*, t. III, p 125.

des deux mondes, la route de la Russie aux Indes, et des Indes à l'Europe septentrionale, le point central de la Crimée, la clef de la mer d'Azof et peut-être de la mer Caspienne, devint la résidence accidentelle d'un pacha. Triste retour de la fortune! cette ville, qui dictait des lois aux descendants des Mogols, subit leur joug pendant leurs guerres contre les Turcs. En 1635, elle fut prise par le khan qui, vaincu, la rendit ensuite à ses maîtres, les Ottomans.

Après les Tartares, les Russes. Tombée en leur pouvoir en 1771, Caffa devint par le traité de 1774 la propriété du khan Chahin Gueraï; il vint y établir sa résidence jusqu'à la cession de ses Etats à Catherine II (1), cession habilement préparée par la diplomatie moscovite. La Russie était dès lors maîtresse de la mer Noire et arrivait à Constantinople.

L'Europe laissa faire.

L'impératrice voulut parcourir ses possessions nouvelles. On sait quel voyage lui fit faire le prince Potemkin. Ravie par tant de surprises et par tant de choses merveilleuses, elle désira venir jusqu'à Caffa dont elle savait l'histoire; pris à l'improviste, le prince ne put rien préparer ou faire disparaître. Le cortége impérial s'avança vers la ville par les montagnes qui la dominent, afin de mieux saisir l'ensemble de ce spectacle nouveau. Mais à la vue de ces murailles lézardées, de ces maisons détruites, de ces toits abattus, de ce port ensablé, de tous ces décombres enfin répandus çà et là, et de ces quelques habitants errants, au milieu de ces débris (2) et de ce silence, Catherine ne put retenir ses larmes, et pleura sans doute sur cette nationalité éteinte et sur cette grandeur déchue (3). En apercevant enfin la réalité dans toute son horreur, elle eut peut-être le remords de ce qu'elle avait fait; peut-être aussi prévoyait-elle l'avenir?

---

(1) En 1784. Voy. Antoine de Saint-Joseph, *Essai sur le commerce de la mer Noire*, p. 15.

(2) « Templa Christianorum Romana demolita, ædes dirutæ, muri et « turres, in quibus Genuensium plurima insignia et inscriptiones latinæ « visuntur, collapsa jacent, » tel est le tableau que Broniovius fait de Caffa en 1574. Les voyageurs modernes sont tous d'accord sur ce point. Oderico a recueilli à la fin de son ouvrage plusieurs de ces inscriptions qui intéressent les familles Génoises.

(3) Ségur, *Mémoires et Anecdotes*, in-12, t. II, p. 226.

ADMINISTRATION. LOIS. COMMERCE.

XV.

Les colonies de la Crimée et de la mer Noire étaient soumises à la haute direction d'un conseil établi à Gênes, et qui portait le nom d'*Uffizio di Gazaria* (1). Cet Office embrassait également dans ses attributions toutes les affaires maritimes; c'est pourquoi il continua à exister même après la perte des établissements du Levant. Il se composait de huit personnes, tirées au sort tous les six mois. Trente-deux citoyens, dont les noms étaient renouvelés tous les ans, concouraient à cette élection. Ces huit conseillers tenaient leurs séances au palais de Saint-Georges, et leurs décisions étaient sans appel.

Le plus ancien de leurs règlements que l'on connaisse remonte à l'année 1313 (2). C'est un extrait en cinquante-neuf articles des divers décrets, usages et actes publics, qui intéressaient les colonies de la Crimée (Gazarie), de la Romanie et des autres pays. Le commerce maritime y est réglé avec le plus grand soin. Quant à Caffa, l'administration supérieure de la ville et des autres possessions de Crimée est confiée à un consul ou podestat, magistrat annuel, mais élu par l'Office une année à l'avance. Quelquefois plusieurs de ces officiers, qui devaient se succéder dans leurs fonctions (3), étaient choisis en même temps et partaient ensemble. Le consul ne pouvait quitter ses fonctions tant que son successeur n'était point arrivé. L'éloignement obligeait à élire plusieurs de ces magistrats qui, destinés à se succéder, partaient en même temps, afin que le gouvernement de la colonie ne fût jamais sans direction. Cependant, en cas d'absence ou de mort du consul, le conseil et la Commune pouvaient

---

(1) Oderico, p. 154. Le registre des délibérations de cet Office a été imprimé sous le nom de *Imposicio Gazariæ* dans les *Monumenta Historiæ Patriæ, leges Municipales*, et par extraits dans le tome IV des *Lois maritimes* de M. Pardessus.

(2) Serra, t. IV, p. 229. Ce règlement fut complété par un second rédigé en 1403 par Pier-Sercari, Giuliano Castello et Antonio di Gavi. Ce second règlement fut modifié par le doge Tommaseo Fregoso.

(3) Ainsi il y eut trois consuls élus en 1383, et deux en 1411. Voy. Oderico, p. 149, qui cite Stella.

élire le meilleur d'entre eux (1), à la condition toutefois qu'il fût citoyen génois, pour gouverner jusqu'à l'arrivée du nouveau fonctionnaire. Il s'appelait consul de Gazarie, du nom que portait la Crimée au moyen âge.

Le consul, après son installation, convoquait la Commune pour l'élection du conseil des Vingt-Quatre; ceux-ci choisissaient à leur tour parmi eux un nouveau conseil des Six (2).

Le consul jugeait sommairement et *de plano* les affaires portées à son tribunal. Il se faisait assister d'un écrivain ou chancelier. Il devait toujours convoquer le conseil des Vingt-Quatre pour délibérer sur les affaires publiques.

Il devait faire publier chaque mois par le crieur et à son de trompe (3) que tout habitant, citoyen ou étranger, qui aurait à se plaindre de l'un des officiers de la Gazarie, n'eût qu'à se présenter à son tribunal afin d'obtenir prompte et bonne justice.

Trois fois par an, le consul, le conseil et l'Office des Six, *Ufficio di Provisione*, appellaient vingt des meilleurs citoyens pour élire, pour chacun des districts ou des châteaux relevant de leur juridiction, un homme probe, intelligent, *sindico*, qui était chargé d'examiner l'état des fortifications et la conduite des magistrats (4).

Le conseil ou l'office des Six donnait son avis lors du changement des censeurs. Deux membres de ce conseil devaient être présents à l'inventaire dans toute succession transmise *ab intestat* (5).

Il y a encore plusieurs règlements sur les citernes à Caffa, sur l'espace à laisser entre la ville et les fortifications; défense était faite de détourner l'aqueduc de l'évêque arménien.

Outre le syndic chargé de la surveillance des fortifications et du maintien des règlements, il y en avait un autre (6), élu et envoyé par Gênes, pour examiner la conduite des consuls et des autres magistrats de la Crimée.

Aux massiers (7) était confié le maniement des deniers publics, que l'on divisait en *Massa Vecchia* et *Massa Nuova*.

---

(1) Oderico, p. 152.

(2) Serra, t. IV, p. 77-78 et p. 230.

(3) Cette prescription faisait partie du règlement de 1403. Serra, t. IV, p. 231.

(4) Serra, *l. c.*; Oderico, p. 160.

(5) Règlement de 1313.

(6) Oderico, p. 160.

(7) Oderico, p. 162.

Il en est question dans les registres de Saint-Georges.

Sous les massiers venaient les *maestrali*, qui avaient l'inspection des vivres et les taxaient.

Les forces militaires de la colonie étaient commandées par un châtelain et par des capitaines. Le capitaine de la Porte, *il capitano della Porta*, commandait en 1484 les *Orguxii*, troupe étrangère au service de Gênes. Il y avait encore *il capitano delle mura* et *il capitano del Borgo* que l'on pourrait traduire par le capitaine du génie et le commandant de place.

Il y avait en outre un autre conseil nommé l'*Uffizio della Campagna* (1), magistrature étrangère chargée de rendre la justice aux Tartares, et de veiller sur leurs intérêts dans la ville même. La nomination de l'officier tartare chargé de ces fonctions appartenait au khan. Le conseil de Caffa avait seulement le droit de confirmer l'élection. On a vu plus haut quelle influence eut cette organisation sur la ruine de la colonie. Quatre habitants, peut-être tartares, assistaient ce magistrat. Ce tribunal fut en grande vénération chez les habitants de la Crimée qui, bien que n'étant pas ses justiciables, le choisirent comme leur arbitre dans leurs contestations, tant il était intègre. Et encore aujourd'hui les Tartares et les Circassiens se souviennent des Génois et de leur justice (2).

Nous avons parlé déjà de la création d'un évêché à Caffa. Il y en eut encore deux d'établis à Soldaïa et à Cembalo (Balaclava). Les Arméniens obéissaient à un évêque qui, au XVIII[e] siècle, avait établi sa résidence à Caffa dans le monastère de Sourp Azvazazine (la Sainte Vierge). Son diocèse s'étendait jusqu'à Kafardée. Les Grecs y reconnaissaient également l'autorité d'un métropolitain, qui se qualifiait

---

(1) Giustiniano, l. V, f. 226; Oderico, p. 153-154; Serra, t. IV, p. 76-77; *Notices et extr. des manusc.*, t. XI, p. 52; traité de 1380. Ce tribunal, sur lequel nous n'avons pas de renseignements positifs, nous semble avoir été institué par le khan, afin de rendre la justice aux Tartares, qui seraient établis à Caffa, et peut-être aussi afin de juger les contestations entre les citoyens de la colonie et les naturels du pays. Ni Oderico ni Serra n'ont fait attention au traité de 1380. Le Titan, *lo Titano*, dont il est question dans ce traité, était sans aucun doute le nom du préfet Tartare chef de *l'Uffizio della Campagna*.

(2) Nous ne pouvons passer sous silence le beau trait du consul Gerolamo Giustiniani Moneglico, qui refusa les présents d'un marchand dont il avait sauvé la fortune, en lui disant que l'Etat le payait pour rendre la justice et non pour recevoir des présents. — *Voy.* Giustiniano, l. IV, f. 136.

d'archevêque de Gothie et de Caffa. Au XVIII[e] siècle, les catholiques n'avaient plus qu'une église placée sous l'invocation de Saint-Pierre, et tombant en ruine; le rite grec possédait encore douze églises. Les Arméniens, plus nombreux et sans doute plus riches, pouvaient encore se réunir dans trente-deux temples (1).

XVI.

Les statuts de l'Office de la Gazarie (2) contenaient également un ensemble de règlements sur la marine et le commerce. L'armement des galères soumis à la volonté de l'Office, leur dimension et leur capacité, les vivres, la prohibition de les vendre à des étrangers, l'obligation de naviguer de conserve pour la Romanie, la Syrie, Chypre et la Flandre, enfin l'obéissance absolue aux ordres de l'Office de la Gazarie ; la défense d'hiverner à la Tana et de charger des marchandises dans ses rivières ni dans celle qui est entre Caffa et Soldaïa; d'armer en course et de faire dans l'année plus de deux voyages aux mers du Levant; tout était prévu. Les matelots devaient recevoir trente onces de biscuit par jour; ils étaient forcés d'obéir au patron du navire, d'exécuter ses ordres et de ne jamais l'abandonner; le patron pouvait enchaîner tous les insolents et les récalcitrants.

Les navires ne devaient pas prendre les esclaves ni servir de refuge aux fugitifs. Aucune société ne pouvait être faite ni avec les Sarrazins ni avec les Turcs.

Caffa était dans la mer Noire le point central du commerce maritime de l'Occident. Son port vaste et bien situé, à l'abri de tous les vents, à l'exception toutefois de celui du nord-ouest, pouvait contenir des vaisseaux du plus fort tonnage, qui, l'hiver, étaient tirés à terre très-facilement. La rade était assise sur un fond très-limoneux comme toutes les côtes de la presqu'île. Cent navires y étaient réunis très-aisément. Au XVIII[e] siècle, et même encore au commencement de ce siècle, on y voyait par an plus de quatre cents bâtiments marchands (3).

---

(1) Thunmann, *Descr. de la Crimée*, p. 44; Oderico, p. 168; de Guignes, etc.

(2) Règlement de 1313 à 1403. Serra, t. IV, p. 229-230.

(3) Chardin, *l. c.*; Peissonnel, *Commerce de la mer Noire*, t. I, p. 15; Gamba, etc.

Au xve siècle, les foires étaient célèbres et très-fréquentées (1). Au temps de Peissonnel, il y avait encore marché tous les jours. Le vendredi cependant le marché était plus important.

XVII.

Suivant Pegolotti (2), les droits de douane s'élevaient au xive siècle à trois pour cent perçus au profit de la colonie sur toute espèce de marchandise de quelque pays qu'elle vînt. Les citoyens de Gênes payaient un demi pour cent en sus, ce qui formait un des revenus de la métropole.

Les poids et les mesures étaient au moyen âge si différents d'Etat à Etat, de province à province, et même de ville à ville, qu'il est très-difficile, lorsque l'on rencontre une indication semblable, d'en déterminer la valeur réelle. Nous savons encore par Pegolotti qu'à Caffa, deux muids de blé valaient un cinquième de plus qu'à Péra; le muid de Caffa faisait à Venise quatre *stare* et un tiers. En Chypre on se servait de la même mesure de capacité (3). A *Porto Pisano*, sur la mer d'Azof, l'on suivait également le même système de poids et de mesures.

On se servait à Caffa de ces différents poids (4) :

1° Le *cantaro* qui était celui de Gênes;

2° La *libra grosse*; 7 *libre* valaient le *cantaro* de Gênes;

3° Le *ruotolo* dont 140 2/7 faisaient une *libra grosse*;

4° La *libra sottile* qui était celle de Gênes;

5° Le *saggio*, qui était le même que le petit *saggio* de Pera. 72 *saggi*, poids de Caffa, valaient une livre, *libra*, de Gênes (5).

6° Le *sommo* était l'équivalent de 8 onces 1/2, *once e mezzo*.

Les monnaies (6) comme les mesures et les poids, étaient également bien diverses. Le florin de Gênes valait, en 1422, à Caffa 30 se-

---

(1) Voy. le voyage de Contarini, dans Bergeron, t. II.
(2) *Della Mercatura*, c. v., p. 7.
(3) Uzzano, *Della Mercatura*, c. 75, p. 190.
(4) Pegolotti, *ouv. cit.*, p. 6.
(5) Pegolotti, p. 226.
(6) Uzzano, *ouv. cit.*, c. 50, p. 160; c. 27, p. 134.

quins. Le *sommo*, qui était aussi un poids d'argent, représentait environ 6 florins de Gênes, plus ou moins, selon le titre.

La lettre de change, au xv[e] siècle, tirée de Gênes sur Caffa, était à trente jours de vue et l'avis exigeait un temps aussi long (1).

La colonie génoise était l'entrepôt central d'un commerce immense. Toutes les marines de l'Italie, les Grecs, les Provençaux, s'y donnaient rendez-vous. Venise y abordait avec les *galioni*, vaisseaux de haut bord, dont les flancs contenaient à la fois des marchandises et des soldats pour se défendre contre les attaques des pirates turcs.

XVIII.

L'Occident venait sur ce marché demander aux Tartares des grains pour nourrir des pays moins fertiles, le lin, le chanvre, les soies de la Perse, le beurre, la laine, la cire, le miel, le fer, le cuivre, le sel, les cuirs, célèbres déjà dans l'antiquité. Les Génois achetaient encore l'or et l'argent, dépouilles de l'Asie, les tapis de Perse, le caviar, ce produit infect des œufs de l'esturgeon, les épices, le poivre et le gingembre. La cire était achetée surtout par les Vénitiens qui la préparaient admirablement. Les fourrures étaient aussi très-estimées; Venise, malgré les défenses de Rome, apportait des armes à ces populations agricoles et belliqueuses, et employait comme moyen d'échange de petits miroirs et des perles de verre, monnaie courante dans l'Orient, des étoffes communes et quelques pièces d'or, qui servaient d'ornements aux femmes de ces pays (2).

Les draps français, produits de Toulouse, de Narbonne, de Montpellier et des autres villes du Midi, étaient fort recherchés. Les Vénitiens venaient les acheter aux foires de Beaucaire, de Saint-Gilles, de Montpellier et même de Provins (3).

Il y avait encore un autre trafic (4) que les efforts de la papauté

(1) Uzzano, c 8, p. 101.

(2) Voy. Formaleoni, *ouv. cit.*, t. II, p. 142, 143, etc.; Oderico, p. 155; Peissonnel, *ouv. cit. passim.*; Antoine de Saint-Joseph, *ouv. cit.*; le Recueil de Bergeron, les voyages de Reuilly, de Gamba, etc., etc.

(3) Pegolotti, c. 9, p. 40.

(4) Serra, t. IV, p. 72. Les ordonnances de l'*Uffizio di Gazaria* prohibaient ce genre de commerce. Voy. Sanuto, l. I, part. III, c. II; Bongars, t. II, p. 27; Formaleoni, t. II, p. 116, etc.

n'ont jamais pu arrêter : le commerce des esclaves. Les Circassiens alimentaient surtout ce marché. Pauvres et incapables de trouver dans le travail le seul moyen donné à l'homme pour vivre, ces populations inhumaines venaient vendre leurs enfants. Les Vénitiens les achetaient et les transportaient à Alexandrie. C'était le moyen qu'employaient les sultans pour recruter sans cesse leur troupe des Mameloucks. Le fret était le seul bénéfice recueilli dans cet infâme trafic, qui néanmoins devait être avantageux, puisque tout le monde s'en mêlait. Bertrandon de la Broquière, en 1431, rencontra à Damas un marchand de Caffa, un citoyen de Gênes, Gentile Imperiale (1), qui venait dans ce pays acheter des esclaves pour le compte du sultan d'Egypte. Les villes maritimes d'Italie, privées par leur éloignement des avantages qu'offrait la traite des nègres, se livrèrent longtemps encore après la perte de leurs colonies du Levant à la traite des blancs. Au XVIIe siècle, l'on voyait encore à Gênes des esclaves turcs, curieux spectacle dans une république démocratique (2). Cette spécialité du commerce de Caffa continua jusque dans ces derniers temps. Suivant Peissonnel, l'un de nos consuls dans la mer Noire au XVIIIe siècle, on y venait de Constantinople et des autres villes de l'Orient acheter ces malheureux que les marchands de la Crimée allaient chercher en Circassie, en Géorgie, chez les Kalmoucks et chez les Abazes (3). Le khan s'était réservé le droit de les choisir le premier. Le prix variait, selon la valeur de cette marchandise, depuis cinq jusqu'à six mille piastres.

XIX.

A Caffa s'arrêtaient les vaisseaux de haut bord qui, à raison de leur dimension, ne pouvaient entrer dans la mer d'Azof, mer peu profonde. Là, venaient de petits navires (4) plats, d'une construction particulière, qui transportaient les marchandises de l'Europe de ce port à Tana, à l'embouchure du Don, pour de là les répandre dans

---

(1) *Mémoires de l'Institut*, *Sciences morales*, t. V, p. 510.
(2) Doubdan, *Voyage à la Terre-Sainte*, c. 59.
(3) Peissonnel, t. I, p. 179; de Guignes, t. III, p. 319.
(4) Formaleoni, t. II, p. 53.

toute la haute Asie jusqu'aux Indes, et qui rapportaient de Tana à Caffa les produits de ces contrées éloignées. C'était encore le chemin qui conduisait à la Chine. Marco Paolo le suivit, et Pegolotti (1), qui en trace l'itinéraire et en indique les étapes, prétend qu'un marchand, accompagné d'un esclave et d'un interprète, pouvait, en huit à neuf mois et sans danger, traverser, depuis Tana jusqu'à Pékin, cette vaste étendue de pays, fleuves, forêts, déserts, peuples divers et souvent ennemis; cette route lui semble même préférable à celle qui partait de Trébizonde et qui traversait le centre de l'Asie. Ces voyages immenses, entrepris ainsi par de simples marchands, chargés d'objets précieux, semblent un fait inouï, et aujourd'hui même seraient inexécutables. Il faut ajouter que ces voyageurs, Vénitiens ou Génois, étaient les amis des Mogols et invoquaient souvent leur nom comme un puissant sauf-conduit.

Ces hordes barbares, qui accueillaient si facilement les enfants de l'Europe accourus chez eux à travers mille dangers, se firent sans s'en douter les intermédiaires de la vieille civilisation asiatique. Ils montrèrent à ces aventuriers, leurs nouveaux amis, différentes machines bien imparfaites et leurs produits plus imparfaits encore. C'est ainsi que les planches à imprimer en usage en Chine au x[e] siècle; les cartes à jouer, première application de la gravure sur bois, connue dans ces pays dès l'année 1120; la monnaie de papier, premier essai du billet de banque; la polarité de l'aimant, et enfin la poudre à canon furent apportées en Europe. Car, ainsi que l'a fait remarquer un savant illustre (2), toutes ces choses, qui apparaissent tout à coup au xv[e] siècle dans l'Occident, n'ont pas une origine certaine; elles n'ont pas été inventées par un homme de génie, et ne sont pas les découvertes de la science; elles sont le produit capricieux du hasard, et les hommes qui s'en servent, sont des ouvriers et des gens ignorants. Admirable effort de l'humanité, qui toujours progresse, même dans son sommeil, et ne dédaigne pas de se servir des instruments les plus vils et les plus étranges! Ces invasions tartares, qui portent la terreur jusque dans l'Europe, qui semblent ne laisser après elles que des ruines et des déserts, sont pourtant les élus chargés par la Providence de mettre en contact les deux civilisations an-

(1) Pegolotti, c. 2, p. 2.

(2) Abel Rémusat, *Mémoires de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres*, n. série, t. VII, p. 412 et suiv.

tiques, l'une, qui, stationnaire, ne veut plus apprendre dans son isolement orgueilleux, l'autre, qui se transforme depuis des siècles, et cherche la voie nouvelle qui lui donnera l'empire de l'univers.

Leur mission finie, les Tartares firent place aux Turcs ottomans, ennemis redoutables que l'Europe combattit et qu'elle protége aujourd hui. Les Turcs fermèrent la mer Noire au commerce de l'Occident. Alors des marines nouvelles se formèrent : Vasco de Gama découvrit le cap de Bonne-Espérance et la route des Indes ; Christophe Colomb retrouva l'Amérique, et le monde connu s'agrandit d'un monde nouveau.

Paris, imp. de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

DE LA RÉFORME

ET

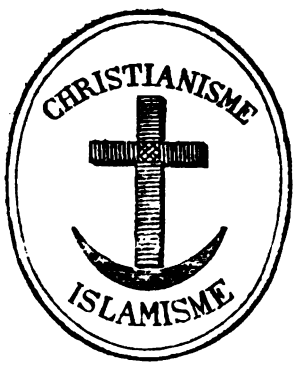
DE LA FUSION DES RACES

EN ORIENT.

PAR

G. A. MAUROCORDATOS.

Docteur en Droit, Professeur ordinaine à l' école de Droit, ex-Recteur de l' Université Royale d' Othon, membre correspondent du comité historique des Arts et Monuments, Chevalier de l' ordre Royal du Sauveur.



ATHENES,

IMPRIMERIE DE C. NICOLAÏDES DE PHILADELPHIE.

1856.

« Les nations ont, comme les individus, des âges différents. »

Circulaire du ministre des affaires étrangères. — Paris 2 Mars 1848.

DE LA RÉFORME

ET

DE LA FUSION DES RACES

EN ORIENT.

Pélasges, Ioniens, Doriens ou Éoliens, les Grecs divisés par castes, et parlant différens dialectes, étaient non moins morcelés par la diversité des mœurs et la multiplicité de législations; c'est ce qui leur fit manquer l'unité nationale. De là, des guerres intestines et des émigrations itératives qui occasionnèrent la fondation d'une multitude de colonies grecques sur tout le littoral des trois continents que baignent la Méditerranée, la Propontide et le Pont Euxin. Tel fut d'abord l'état de la Grèce, dont chaque ville, chaque îlot figurait comme un état indépendant.

Mais dans la suite des temps les moeurs s'adoucirent; les jeux Olympiques, Isthmiques, Néméens, Pythiques et les Panathénées devinrent le rendez-vous général de tous les Grecs, qui fraternisaient ainsi entre eux, et, se présentant hardiment à un concours général, aspiraient aux applaudissements du Panhellénium; les Olympiades leur

servirent d'ère commune; Delphes devint le centre religieux de toute la race Hellénique, et c'est aux Thermopyles que se réunissaient régulièrement en conseil les représentants des cités grecques. C'est ainsi que se manifesta par degrés l'unité nationale à l'intérieur. L'expédition contre Troie fît paraître pour la première fois les Grecs en corps de nation à l'extérieur et donner un défif aux barbares.

Mais il ne tarda pas à être prouvé par une série de faits, que ces éléments étaient insuffisants pour la création d'une unité nationale. En effet, une rivalité éclatante s'établit entre Sparte et Athènes ; chacune d'elles voulut s'érriger en capitale de toute la Gréce, Thèbes aussi manifesta plus tard les mêmes prétentions ; Philippe survint ; après lui Alexandre le Grand figura sur la scène; enfin se constitua la ligue Achéenne qui se proposa de s' attirer les différentes cités de la Grèce pour en former une république fédérative; mais cette ligue aussi ne fut pas de longue durée, et les Romains, qui s'emparèrent de vive force de toute la Grèce, n' y furent considérés que comme étrangers; et les Grecs ne cessèrent d'aspirer après un centre, de désirer une unité nationale et de sentir le besoin indispensable d'une nationalité Hellénique.

L'indépendance séculaire des différentes cités de la Grèce et le principe de l'égalité, poussé jusqu' à ses dernières conséquences, furent les causes principales de la non réussite des différents essais tentés par Athènes, Sparte, Thèbes et par la ligue Achéenne. La haine entre ces villes était si prononcée, que l'on vit chacune d' elles s'allier au Grand Roi pour comprimer sa rivale.

Il eût donc fallu qu' il parût sur l'horizon une nouvelle ville qui n'eût point participé aux rivalités précédentes, et qui en même temps offrit des avantages incontestables par sa position centrale entre les métropoles et les colonies ; il eût fallu aussi que de nouveaux principes religieux et sociaux vinsent rajeunir cette nation, qui se distingua parmi toutes celles de l'ancien monde, et qui était prédestinée à servir de modèle aux nations à venir.

Il manquait donc aux Grecs un puissant levier et un appui solide pour qu'ils arrivassent à une unité compacte ; or la parole divine proclamée par les Saints Apôtres a été ce puissant levier; Byzance, située au centre de toutes les colonies grecques, fut l'appui solide sur lequel fonctionna ce levier ; or c'est cette ville qui a été prédestinée à être la capitale de la nation grecque ; c' est cette ville qui, sous la dénomination de nouvelle Rome, fut la rivale du Capitole ; c'est cette ville qui fut le centre de tant de peuples et la capitale de l'empire d' Orient. C'est dans cette ville que fut conservé, comme dans un tabernacle, le dépôt précieux de la tradition de la vraie foi transmise par les Saints Apôtres ; c' est dans cette ville que prêchèrent en langue grecque St Grégoire et S^t. Chrysostome ; c'est dans l'empire d'Orient que toutes les hérésies furent terrassées par les sept conciles Oecuméniques, qui consolidèrent la pureté des dogmes ; et lorsque les croisés, ces colporteurs de nouveaux dogmes en Orient, se sont emparés avec perfidie de la capitale du monde oriental, ils ne tardèrent pas d'en être expulsés pour ne plus y reparaître ; c'est enfin dans cette ville qu'à la grande gloire de la Grèce, a été proféré dans des

temps de détresse ce principe salutaire, « périsse plutôt la cité que la foi de nos pères ! ».

Ainsi donc la nation grecque « ex duobus malis minimum elegit ; » Or Mahomet II, s'empara de cette capitale et la livra à la merci du janissaire ; le massacre fut tel que le sang ruisselait dans les rues ; « mais les Grecs, » hommes, vieillards, enfants, moines et religieuses se » portèrent à l'église de Ste Sophie, et y entrèrent pêle-» mêle ; chacun espérait y trouver un asile certain. » « Si à cette heure suprème, dit Ducas, un ange se fût » montré aux habitants de Byzance et leur eût adressé » ces paroles. « Reconnaissez l'union des deux Eglises » et je disperserai vos ennemis, » les Grecs seraient res-» tés sourds à sa voix et auraient préféré le joug des » Ottomans. » tant le schisme avait laissé de profondes » racines ! (1) »

Ces paroles de Ducas ont été confirmées par tout ce qui s'est passé durant le grand espace de quatre siècles ; car les descendans de ces martyrs ne firent qu' imiter leurs pères ; et, sourds à la voix attrayante de la propagande, c'est dans leur église qu'ils tronvèrent constamment un asile certain. *Tant* L' ORTHODOXIE *a jeté de profondes racines en Orient !* Citons le témoignage de l' auteur des Confidences à l' appui de ce que nous avançons.

»Les Romaïques rèvent le rétablissement d' un empire »indépendant, formé de tous les éléments chrétiens de »la Turquie ; Byzance en serait le siége. Le romaïque »y régnerait à l' état de race dominante ; le grec serait »la langue d' état, imposée aux Slaves et aux Latins (2).

(1) Ducas. Vol. 2, page 416.

(2) Destrilhes confidences sur la Turquie, page 139. — Quelle est donc la langue des Latins en Orient ?

»Quelques jeunes Romaïques ont fait d'excellentes étu-
»des; on pourrait citer quelques hommes supérieurs
»en état de remplir avec succès les plus hautes fon-
»ctions. Il serait regrettable que l'instruction qu'ils ont
»reçue, ne les ait pas élevés au dessus des préjugés
»populaires et des antipathies qui régnent encore au
»sein des masses (1).

Ainsi donc nous tombons d'accord avec Mr. Destrilhes sur la persévérance de la nation grecque au maintien de sa religion et des foyers de ses pères; droits sacrés aux yeux de l'Europe entière; droits hautement proclamés par la France dans son décalogue des droits de l'homme. Mais quelle a été notre surprise lorsque nous mîmes en parallèle les passages »précités à celui-ci! «L'hétairie qui fut le grand levier
»patriotique de la régénération hellénique, s'est, après
»bien des transformations, naturalisée sur la terre
»des Hellènes; elle ne s'est pas dissoute, comme on l'a
»prétendu, à la suite de la reconnaissance de l'indépen-
»dance de la Grèce; elle est passée au contraire dans
»les moeurs; elle est plus forte et plus nombreuse,
»plus vivace que jamais; les fils ont succédé à leurs
»pères comme membres de cette société; ils prêtent le
»serment héréditaire» (2). Ce texte cadre très mal avec les deux précédents, desquels il résulte que tout grec suce avec le lait de sa mère l'idée de la restauration de l'empire d'Orient; or nous sommes tous nés hétairistes en tout temps et lieu, et nous prétendons, comme Mr.

(1) Destrilhes, conf. sur la Turquie page 140.
(2) Ibid. page 134.

Destrilbes le dit aussi, que Byzance nous appartient de droit, que notre langue sera un jour la langue de l'état; et nous sommes convaincus que les jeunes gens instruits, et les hommes supérieurs, que l'auteur précité a l'extrême bonté d'avouer exister parmi nous, ne changeront jamais de principes ; en voici la preuve: *le lendemain de la conquête ottomane, les grecs avaient commencé à songer aux moyens de se délivrer du joug des barbares*; (1) que l'occident réconnaisse qu' il y a une justice aussi pour l'Orient, et que la domination de ces belles contrées ne doit plus appartenir à l'ignorance et à la barbarie (2), disent des Romaïques qui ont fait d' excellentes études.

Mais, dirait-on, la conquête n' a-t-elle point produit des droits en faveur de la nation conquérante? quatre cents ans d'éxistence n'ont ils pas suffi pour consolider les Ottomans dans les pays conquis? Exaninons donc cette question et prenons les Ottomans sur le fait même de la prise de Constantinople.

«Mahomet II. ordonna qu'en remplacement du patriarche » mort, un nouveau fut *élu* et sacré suivant les *anciens* » *usages*. Mahomet voulut que le petit nombre d'archiprê- » tres et de laïques qui auraient concouru à l'élection de » Georges Scholarius appelé aussi Gennadius, observas- » sent les rites sacrés comme avant la conquête; Mahomet » fit au nouveau Patriarche une magnifique réception, lui » fit présent d'un sceptre précieux, et lui dit « Soyex pa-

(1) Le Spectateur de l'Orient 3me année Tome premier, page 135.
(2) Ibid. page 330.

» triarche, et que le ciel vous protége; usez de mon amitié
» en toute circonstance; jouissez de tous les droits et
» de tous les privilèges dont ont joui vos prédécesseurs».
» Le prince musulman voulut reconduire le prélat chré-
» tien jusque dans la cour, et là il ordonna aux grands
» dignitaires qui l'entouraient d' accompagner Genna-
» dius au Synode. Au milieu d'un cortège de vizirs et de
» pachas, celui-ci, monté sur un des plus beaux chevaux
» du Sultan, se rendit à l'église des Sts Apôtres, qui avait
» été désignée pour le siège du Patriarchat. Un magni-
» fique palais devint la résidence du patriarche; le Sul-
» tan lui fit délivrer peu après un diplôme qui déclarait
» sa personne inviolable; il était ainsi conçu: « Que per-
» sonne n'impose le patriarche; qu'il ne soit inquiété par
» qui que ce soit, et que lui et les archiprêtres, ses suf-
» fragans, soient pour toujours exempts de toute char-
» ge publique. » Le même diplôme assure aux Grecs
» les trois privilèges suivants: « Leurs églises ne pou-
» ront être changées en mosquées; leurs mariages, leurs
» enterrements, et tous leurs autres usages seront main-
» tenus *d'après les rites et les principes de l'église grecque*;
» enfin les fêtes de pâque continueront à être célébrées,
» et à cet effet les portes du Fanar, c. a. d. du quartier
» Grec, resteront ouvertes pendant trois nuits (1) ».

Il est à remarquer que Mahomet II immédiatement après la prise de Constantinople déclara en pleine vigueur *les canons de l'église d'Orient*, et investit en même temps le patriarche d' un pouvoir temporel, ce qui lui vaut dans le bérat ou diplôme qui lui est délivré à son

(1) Hamer tom. 3. page 5.

installation le titre de *millet-bachi*, chef de la nation grecque (la romaïque). Cette juridiction du patriarche a dessiné de prime abord la ligne de démarcation entre la nation conquise et la nation conquérante; et c'est avec raison que l'auteur des Confidences avoue qu'il y a eu dès lors un *état dans l'état* (1). « C'est ainsi que Mahomet II réunissait les talens de grand capitaine à l'habileté de l'homme d'état; il avait encore les armes à la main, qu'il pensait déjà à s'assurer sa nouvelle conquête par de sages institutions politiques (2) ». Ce n'est que 192 ans après l'expulsion des Latins que Mahomet II s'empara de Constantinople; or il a préféré pactiser avec les Grecs et respecter leur nationalité plutôt que d'exposer sa nation à en être expulsée après 58 ans, comme l'ont été les Latins.

Ce sont donc ces sages institutions politiques qui ont établi un état dans l'état; ce sont elles qui ont fait mériter à Mahomet II le surnom d'habile homme d'état; ce sont elles qui ont établi le droit public des Grecs et le droit public des Turcs, et qui ont régi, si non de fait, mais au mois de droit, ces deux nations juxta-posées durant l'espace de quatre siècles.

Nos cœurs ont tressailli lorsque nous entendîmes proclamer ce principe: « Nous le disons hautement: si l'heure de la reconstruction *de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs* nous paraissait avoir sonné dans les decrets de la providence, la République Française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples. (3) » L'illustre Mr de Lamar-

(1) Destrilhes. Conf. sur la Turquie. p. 58. (2) Hamer tome 3 page 2.
(3) Circulaire du Ministre des affaires étrangères.—Paris 2 Mars 1848.

tine avait déjà dit de la Turquie, «*J'ai touché ce cadavre*»; or nous avons alors cru pouvoir tout au moins espérer reconquérir ce que nous possédions *ab antiquo*, et voir enfin le droit public reprendre en Turquie ses limites naturelles; nous avons conçu l'espoir de voir incessamment revivre sous les auspices de la nation la plus généreuse, les privilèges qui, concédés par le conquérant, habile homme d'état, ont été en partie supprimés; nous avons alors espéré voir la France protéger notre nationalité et notre croissance opprimées en Europe et en Asie par la suppression des privilèges qui nous avaient été concédés par Mahemet II. On n'ignore plus en Occident que les illégalités étaient nombreuses; citons-en quelques exemples pour constater la légitimité de nos griefs contre les Turcs.

Il était dit dans le diplôme que les églises des Grecs ne pourraient être changées en mosquées, et pourtant l'église des Sts Apôtres, qui fut transformée en patriarchat dès les prémiers jours de la prise de Constantinople, nous a été enlevée deux ans plus tard, et les caveaux de cette même église, où reposaient les restes de nos empereurs, ont été enfoncés, et ces cendres précieuses profanées. On a fait de cette église la mosquée qui existe encore sous le nom de Sultan-Mehmet Tzami. Le patriarchat fut alors transféré à l'église connue sous l'invocation de la Ste Vierge; mais le patriarche en fut expulsé en 1589 après que dans une grande solennité les quatre patriarches de l'Orthodoxie, assistés par un grand nombre de Métropolitains, Archevêques et Evêques, y ont érigé, d'après les formes canoniques, l'église Russe en patriarchat. Ce sanctuaire fut aussi transformé en mosquée et nommé depuis Fethié Tsami. . . . .

On comprend aisément que les mêmes scènes, et à plus forte raison, se présentaient dans les provinces; Citons en un exemple : à la distance d'une lieue d'Angora il existe un monastère qui a les dimensions et l'aspect des belles mosquées de Constantinople; le croirait-on? après le traité de Kaïnarzik les moines, au nombre de quarante, en ont été expulsés, et les biens meubles et immeubles en ont été confisqués; l'édifice fut vendu par la suite pour la somme de 200,000 piastres aux arméniens, qui le possèdent encore sous le nom de Soulou Manastir. Devons nous affirmer l'auteur des Confidences que notre cœur saigne lorsque nous pensons «au droit » que les Turcs s'arrogeaient de nous enlever nos plus » beaux enfans mâles, et nos plus belles filles (1)? »

A ces espérances, basées sur la proclamation de cette grande nation « qui brille de sa place sur l'horizon des » peuples pour les protéger (2), » vinrent se joindre celles que nous avons conçues lorsque feu l'Empereur Nicolas vint réclamer pour nous tout ce qui nous appartenait *ab antiquo*.

Mais hélas! vaines espérances! on médite aujourd'hui *la fusion des races en Orient*; Or nous sommes forcés de combattre sur un nouveau terrain; mais nous ne reculons guère; car toute bonne cause a plusieurs bons côtés.

On nous présente la fusion des races comme la planche de salut des quatorze races qui, dit-on, peuplent l'empire ottoman; établissons donc un parallèle entre le

---

(1) Destr. Confid. sur la Turquie page 5.
(2) Circulaire du ministre des affaires étrangers. —Paris 2 Mais 1848.

Musulman et le Grec, ou plutôt confions cette tâche à l'auteur des Confidences.

« On voit déjà la famille musulmane s'amoindrir sous » le rapport physique. Les Turcs ne s'arrogent plus le » droit d'enlever les beaux enfants mâles, et les plus bel» les filles des vaincus; il en résulte un appauvrisse» ment marqué dans le sang, la décadance est évidente; » on peut donc affirmer que la race Turque s'altère; » elle penche vers sa ruine (1). » En voici assez pour la race turque; mais passons aux Grecs. « Le peuple romeïque » par son intelligence est supérieur à toutes les autres ra» ces (2). Le crédit des Phanariotes est si considérable au» jourd'hui qu'ils protègent même les dignitaires Otto» mans (3). » En peu de mots tout y est dit, « *la race conquérante penche vers sa ruine*; *la race grecque est supérieure à toutes les autres races.*

Mais pour completer le tableau, n'omettons pas de parler aussi des phanariotes, dont une mention honorable est faite dans le passage précité des Confidences; voici notre opinion sur ce point. A la prise de Constantinople la ville entière a été occupée par les Turcs; les Grecs se refugièrent dans le quartier nommé le Fanal; nous en citons pour preuve le diplôme, que Mahomet II fit délivrer au patriarche Gennadius, où il était dit: « les fêtes de pâques continueront à être célébrées et à » cet effet les portes du *Fanal*, c.a.d. du *Quartier grec*, » resteront ouvertes pendant trois nuits (4). Selon nous cette dénomination, porte du Fanal, quartier du Fanal est due au fait qui suit; A la distance de 350 pas de la

(1) V. Destrilhes. Conf. sur la Turquie p. 5. (2) Ibid. p. 139.
(3) Ibid p. 137. (4) Hamer t. 3. p. 5.

porte du Fanal est une autre porte nommée Pétri-Capou, à l'occasion d'un rocher qui sous les empereurs portait le nom de *petra* et était éclairé par une lanterne pour prévenir les naufrages. C'est ainsi que les jardins de Justinien ont été nommés par les Turcs Féner-Bachtzé, à cause d'une lanterne, qui y était fixée pour prévenir les naufrages qu'aurait occasionnés un rocher qui existe encore, et c'est pourquoi les Turcs ont conservé le Fanal de Féner-Bachtzé ; mais comme les bâtisses ont couvert le rocher nommé pétra, la lanterne a été enlevée, mais les dénominations Pétri-Capou, Féner-Capou ont été conservées.

Or dès l'origine les Grecs de Constantinople ont été nommés par les Turcs Fanariotes (Fénerlis), tout comme les latins y ont été nommés pérotes, tout comme *on dit* Kibrisli Méhemed pacha, pour indiquer que Mehémed pacha est originaire de l'île le Chypre ; donc, dès l'origine, grec ou fanariote, et, selon vous, romaïque ou fanariote, ont été des termes synonymes. Et en effet aucune caste privilégiée n'a existé en Turquie vu que la noblesse de l'Empire a été massacrée le jour même de la prise de Constantinople, et que les Turcs n'ont point de noblesse, mais des Grecs de différentes provinces venaient s'établir à Constantino ple ; souvent même le patriarche informé qu'il existe dans telle province un individu jouissant de l'estime de ses concitoyens comme homme de lettres, l'invitait à Constantinople, et se l'attachait en lui conférant un rang parmi ses officiers laïques. Or ces individus aboutissaient à Constantinople, s'y faisaient connaître par leur mérite et leur instruction et, s'attachant aux grands dignitaires

de l'empire, obtenaient dans la suite des emplois importants; alors usant de leur influence auprès du gouvernement, ils protégeaient leur nation. C'est ainsi que ceux qu'on nommait Phanariotes avant nôtre révolution, étaient originaires de Chio, de Trébizonde, etct; c'est ainsi que ceux qu'on a depuis nommés Phanariotes portent des noms inconnus avant 1821; Or il reste avéré que le mérite rehaussait des Grecs, que leur patriotisme rendait utils à leur nation et à leur église; Ce sont eux qui ont déployé une grande capacité dans les démêlés du patriarche avec les pachas et les Dérébéïs; ce sont eux qui ont plaidé à différentes reprises la cause du Patriarche de Jérusalem contre les Latins et les Arméniens. Cette vérité a été avouée, quoique avec amertume par l'auteur des Confidences « Plusieurs Fanariotes, dit-il, se sont distingués dans l'administra» tion, et dans la diplomatie, quelques uns ont fait » preuve d'une intelligence supérieure; tous ont cultivé » avec succès les langues de l'Orient et de l'Occident, » et pourtant *quoiqu'ils ayent contribué à leur insu* au » réveil de l'esprit national, et *qu'ils ayent une part* » *involontaire* dans la renaissance des lettres, jamais ils » ne pourront trouver grâce devant l'histoire qui ne » sera que juste en les flétrissant (1). »

Après nous avoir fait connaitre que les Fanariotes ont contribué *à leur insu* au réveil de l'esprit national, et ont pris *une part involontaire* dans la renaissance des lettres, M. Destrilhes nous expose ce que les Fanariotes ont fait *eux mêmes et volontairement*; or il nous apprend « qu' » il y a en Turquie deux systémes, celui des faux et celui des

(1) Destrilhes confid. sur la Turq. p. 135.

»Vrais amis de la réforme; celui-ci est représenté par »Mehmed Ali; celui là par Réchid pacha (1); » puis l' auteur des confidences se livrent à la critique des faux amis de la réforme dit : « Afin d'avoir pour adhérents » les Grecs du Fanal, Réchid-pacha a reculé devant la » réforme, *tant de fois réclamée* de ce patriarchat de Con- » stantinople qui est un état dans l'état ; *l'abolition* des pa- » triarchats entrainait avec elle la suppression de char- » ges très importantes. Pour reconnaître ces bons offi- » ces, les Grecs du Phanal ont dans toutes les occa- » sions soutenu Réchid au pouvoir. » (2)

Si Réchid pacha recule devant la réforme, s'il considère comme un rève la fusion des quatorze races, dont est peuplée la Turquie, cela prouve qu'il est réellement un grand homme d'état; si aussi les Grecs ont pu s'insinuer auprès de lui et lui faire comprendre les droits que nous possédons *ab antiquo* et sauver ainsi leur nationalité, eux aussi ont fait preuve, comme par le passé, de leur patriotisme, et de leur dévouement à leur Eglise.

Mais puisque nous en sommes là, examinons la question de la réforme et de cette fusion des races. «La «pensée du grand acte de la Réforme, dit l'auteur des »Confidences, appartient en propre et uniquement à »Mahmoud. Mahmoud mort, Abdul-Médjid lui a digne- »ment succédé dans l'exécution de son œuvre comme »sur le trône (3)». Et pour démontrer que la pensée du grand acte de la reforme appartient en propre et uniquement à Mahmoud, l'auteur ajoute trés confinden-

(1) Destrilhs confid. sur la Turq. p. 77.
(2) Ibid. p. 58. (3) Ibid. p. 20.

ciellement «comme son père, Abdul-Medjid a toujours »été très sympathique à la France» (1). Mais quelle est donc cette pensée? en voici le programme :

«Egalité civile et politique pour tous les sujets de l'em-»pire ottoman ; contribution de tous également aux char-»ges et à la défense de l'empire ; admission de tous aux »emplois civils et militaires ; hiérarchie ; garantie de la »liberté individuelle et de la liberté religieuse ; invio-»labilité de la propriété ; transformation de tous les biens »en mulk, ou propriétés libres ; abolition des vacoufs ; »indemnité ; jouissance pour tous du droit de posséder; »rétribution par l'état de tous les cultes ; entretien »à ses frais des mosquées, des églises, des temples et »des synagogues ; entretien aussi par l'État de toutes »les institutions de bienfaisance, hospices, hôpitaux, »créés depuis le règne de Suleïman le Magnifique ; »réorganisation complète du système de l'assistance »publique. Élection par tous les sujets de l'empire des »conseils municipaux et cantonnaux en dehors de »toute influence de l'autorité ; création d'un nouveau »grand conseil d'état, siégeant à Constantinople, formé »de membres pris parmi les conseillers municipaux; ces »conseils présenteraient au Sultan trois candidats, sa Hau-»tesse désignerait celui qui lui paraîtrait le plus digne, »toute la population de l'empire y serait représentée ; »les membres élus seraient l'expression d'une circon-»scription. Création d'un ministère des cultes ; adjon-»ction à ce ministère de plusieurs conseils spéciaux, un »par communion religieuse ; ce conseil serait entendu »dans chacune des affaires qui regardent les cultes ; »aucune décision ne pourrait être prise ni mise à exécu-»tion sans avoir reçu l'approbation du dit conseil et

(1) Destrilhes. Confid. sur la Turquie. page 23.

»la sanction du ministre ; abolition des prérogatives »civiles, judiciaires et financières de l' Uléma, des pa»triaches et des Rabbins ; en conséquence, création d'un »ministère de la justice. Réorganisation complète du »système judiciaire et financier ; réforme monétaire, »institution du crédit ; les emprunts publics contractés »en Europe seraient affectés aux grands travaux d' uti»lité, tels que canalisation des fleuves, réparation et »création des ports, amélioration des mouillages ; en»fin ouverture dans un délai de dix ans d' un grand ré»seau de routes et de voies ferrées parcourant tout l' »empire (1). »

Analysons les dispositions de ce programme, que nous recommande l' auteur des confidences : *Nous prions*, dit-il, *le lecteur de considérer cette pièce comme ayant en elle le plus grand caractère d' authenticité possible* (2).

1° *Egalité civile et politique pour tous les sujets de l' empire.* Mais comment un infidèle, un ghiaour, serait-il l' égal du fidèle, de l' ehli-islam ? comment un ghiaour aurait-il sous son commandement des officiers Turcs par le simple droit de la hierarchie militaire ? comment un administrateur Chrétien aurait-il pour administrés des musulmans ? comment un juge Chrétien prononcerait-il une sentence contre un ottoman ? Ceci sera de toute impossibilité tant que le Coran, qui enseigne que le Ghiaour est un être inférieur au musulman, ne sera pas condamné à n' être qu'une lettre morte. Nous citons comme preuve de ce que nous allégons le programme lui-même, où il est dit : *entretien des mosquées, des églises, des temples et des synagogues ..... abolition des prérogatives de l' Uléma, des patriarches et*

(1) Destrilhs conf. pag. 85. (2) Ibid. pag. 83.

des Rabbins. On voit bien que l' islamisme y figure comme religion de l' Etat; Car si l' on voulait établir une égalité parfaite, on se serait servi de l' ordre chronologique, et l'on aurait dit: les synagogues, les églises, les mosquées et les temples..... les Rabbins, les patriarches et l' uléma. Et vous-mêmes, tout esprit fort que vous êtes, procédant suivant vos anciens errements vous dites, *le patriarche schismatique et le patriarche Arménien.*

Il s' agit, nous dit-on, *de donner naissance à un système politique dont l' empereur Abdul-Medjid,* musulman lui même, *sera la personnification*; et certes Abdul-Medjid conservera, en sa qualité de souverain, la prérogative de nommer ses fonctionnaires; en effet quelle est la puissance qui s'arrogerait le droit de lui enlever l' exercice de cet acte de souveraineté, tout en le proclamant indépendant! Pourrait-on croire que le souverain, libre dans ses choix, ferait abstraction de ses sentimens religieux? pourrait-on supposer qu' il ne donnerait pas de préférence les emplois à ses coreligionnaires? pourrait-on s' imaginer que les employés Turcs, gouverneurs, cadis, percepteurs d' impôts et autres seraient moins rudes que par le passé envers les rayas, qui ont été tout récemment la cause de tant de calamités? Or de cette égalité civile et politique il ne restera aux Chrétiens que la contribution aux charges comme par le passé, et l' impôt de sang de nouvelle création.

2° *Élection par tous les sujets de l' empire des conseils municipaux et cantonaux; création d'un nouveau grand conseil d' état, formé de membres pris parmi les conseillers municipaux; ces conseils présenteraient au Sultan trois candidats, sa Hautesse désignerait celui qui lui paraitrait le plus digne.* Telle est l' organisation politique! On

lever des impôts pour le maintien des écoles et des hospices, ce ne sont pas là certes des attributs sacerdotaux ; on pourra bien les supprimer, puisque *la question vitale de l' empire Ottoman, considéré sous le point de vue politique, est là tout entière* (1), *et que Dervich pacha, nommé ministre de l'instruction publique, moralisera et émancipera par l' instruction, et préparera par une éducation solide et* TOLÉRANTE *les jeunes Gens, qui se destineraient plus tard à enseigner* LA RELIGION (! ! !) (2). Mais d' un autre côté le clergé a le droit, en tant que clergé, de prononcer des sentences sur les nullités de mariages et sur le divorce pour causes déterminées par les canons de l' église. Le clergé orthodoxe a le droit de lancer des sentences d'excommunication, et de juger pour fait d'indiscipline les prêtres et les moines, comme il est aussi canoniquement investi du droit de surveiller l'administration des biens des monastères et des églises. Est-ce qu' un évêque aura désormais le droit de suspendre un prêtre de ses fonctions ? est-ce qu' un patriarche, d' accord avec son Synode, pourra destituer un évêque ? Nous nous plaisons à croire que cette juridiction purement ecclésiastique restera intacte ; Or d' après le programme précité les évêques et les prêtres seront des fonctionnaires publics, et comme de raison eux aussi, ainsi que tout fonctionnaire, dépendront du ministère compétent ; cela étant, on doit référer au ministre, et, après délibération, la décision de l' évèque ou celle du patriarche *sera prise en considération et mise à exécution après avoir reçu l' approbation du conseil.* En tout cas la sentence sera ou approuvée ou rejetée ; si la sentence est approuvée l' évêque ou le prètre ne sera suspendu de ses fonctions qu' après que l'approbation du conseil aura été

---

(1) Destr. pag. 164. (2) Ibid. p. 85, et 183.

prise en considération et mise à exécution par le ministre. Voilà donc un ecclésiastique qui continuera pendant un certain temps ses fonctions après sa suspension canonique, alléguant qu' il est fonctionnaire public, et que ce n' est que son ministre qui peut le suspendre ou le destituer. Mais si l' acte de l' église n' est pas approuvé, cet ecclésiastique restera en fonction malgré la sentence de l' église ; il sera évêque ou curé bien que les ordres lui ayent été enlevés. Quelle réforme informe!

Mais c'est là le programme des idées européennes ; c'est là le programme « des idées qui, appliquées en Orient prêtent un concours énergique à la couronne d'Abdul-Medjid (1)», s' écrie-t-on, en ajoutant, « mêlez le musulman aux autres races ; il n' y a pas d' autre moyen de le préparer à une réforme que tout réclame (2) » ; Or réforme et fusion des races sont des termes synonymes.

On a dit plus haut, «la race turque s'altère, elle penche vers sa ruine (3)», on a dit aussi, « le peuple romaïque par son intelligence est supérieur à toutes les autres races (4)», et le mérite des fanariotes, qui ne sont que des romaïques, comme nous l' avons démontré, on l' a rehaussé à un tel point, qu' on nous les a présentés, même actuellement, comme «les protecteurs des hauts dignitaires musulmans (5) », et pourtant il faut mêler le musulman au grec pour faire prospérer la réforme et «prêter un concours énergique à la couronne d'Abdul-Medjid (6)». On a déjà répondu à l' auteur des confidences; «ce n'est pas, lui a-t-on dit, par le procédé de la trans- »fusion du sang que la France espérerait rajeunir une na- »tion qui n'a plus de principe vital et qui se meurt de con- »somption(7).» Nous abondons dans le sens des auteurs de

(1) Destrilhs conf. pag. 180. (2) Ibid. pag. 8. (3) Ibid. pag. 5.
(4) Ibid. pag. 139. (5) Ibid. p. 137. (6) Ibid. p. 180.
(7) V. le Spectateur de l'Orient, 3me année, Tome premier, page 327.

cet écrit périodique, en ajoutant à cette assertion que la France ne permettrait guère cette transfusion, quand même elle en espérerait obtenir le rajeunissement de la race Turque; car mettre un corps privé de calorique en contact avec un autre corps saturé de calorique, n' est ce pas diminuer le calorique que celui-ci contient? forcer un blanc à se marier à une négresse, n'est-ce pas le forcer à avoir une postérité mulâtre? ce que nous disons du plysique ne s' appliquerait-il pas également au moral? Or l'auteur des Confidences nous présente les Turcs comme fainéants, les Grecs comme actifs; est-ce que les vertus et les vices ne tendraient pas vers l' équilibre qui est la loi universelle? Pour quoi donc supposerait-on que si la France aurait pu espérer rajeunir la race turque par le procédé de la transfusion du sang, elle serait disposée à livrer à l' anéantissement la race grecque, à voir de sang-froid s' achever cet holocauste humain et prononçer un arrêt de mort contre nous?

A ces objections l' auteur des confidences répond: « l' »Asie Mineure et la Turquie d'Europe doivent éveiller les »préoccupations constantes des hommes d' état; Car de »la fusion des diverses nationalités fixées dans ces con»trées dépendent les destinées de Constantinople: l' »union donnerait naissance à un système politique, dont »l'empereur Abdul-Médjid serait la personnification, et qui »tendrait à réédifier, à consolider un empire dont en au»cun autre pays on ne trouverait l' égal en puissance et »en prospérité; détruire tous les germes d' antipathie et »de rivalité, de haine et d'hostilité que nourrissent entre »elles chacune de ces nations, serait le premier pas vers »cette organisation gigantesque; ce sera le travail d' un »grand homme. Quel triomphe pour lui, le jour, où il »aura vaincu les préjugés des castes et de RELIGION (1). »

(1) Destrilhes. pag. 127.

On projete donc une nouvelle nation, une nouvelle religion, une nouvelle langue, en somme, on projete l'érection d'une nouvelle tour de Babel; mais, d'après les saintes écritures, de tels projets ne réussissent pas en Orient.

Le fusionisme a été plus nettement exprimé par le général Pellion: « Pour accorder, dit-il, les exigences de »la religion musulmane avec l'affermissement de cette do»mination et donner de l'unité à l'empire turc, forcez »les Grecs à embrasser l'islamisme, et banissez ceux qui »s'y refuseraient, sauf à repeupler le pays avec des A»siatiques. » C'est aussi dans ce but que l'auteur des Confidences dit: « On ne doit pas hésiter à congédier »les Phanariotes et à confier les ambassades à des hom»mes nouveaux (1), car le contact journalier des Turcs »avec les Phanariotes a singulièrement altéré le caractère »des employés Ottomans » (2); Et n'oublions pas que Phanariote est synonyme de Grec ou romaïque, comme nous l'avons prouvé jusqu'à l'évidence.

Mais il faut absolument sacrifier une nation chrétienne et intelligente pour conserver la nation musulmane, race barbare, stupide, incivilisable, irréformable et sanguinaire, race qui dans l'espace de quatre siècles a fait du massacre un moyen ordinaire de gouvernement; il le faut, pour atteindre au but proposé; car enfin « Constantinople, qui vaut à elle seu»le un empire, ne peut plus être sacrifiée aux intérêts »d'une petite nation; les romaïques transigeront diffici»lement; tant que le régime actuel durera, ils resteront »soumis; mais si jamais ils sont *émancipés*, ils voudront »dominer. Cela est conforme aux traditions populaires »religieusement conservées dans les masses, lesquelles

(1) Destrilhs. p. 190. (2) Ibid. p. 138.

»annoncent que la race turque doit cesser d'être prépon»dérante vers la fin du Vme siècle qui suivra la conquê»te » (1). Si jamais les Grecs sont *émancipés*, ils voudront dominer ; or il convient qu'ils *ne soient pas émancipés* ; donc la réforme s'opèrera par la fusion et non pas par l'émancipation ; c'est là la pensée de l'auteur des confidences.

On a lancé un réquisitoire contre nous : *les Romaïques*, dit-on, *étant supérieurs par leur intelligence à toutes les autres races, rêvent le rétablissement d'un empire indépendant* ; *Byzance en sera le siége, le Romaïque règnerait à l'état de race dominante*; *le Grec serait la langue de l'État. Si jamais les Romaïques sont* ÉMANCIPÉS, *ils voudront dominer*; *Donc il faut* MÊLER *la race grecque à la race Musulmane (2)*. Ce sont là les chefs d'accusation ; voici notre défence :

Il y a environ cinq siècles qu'une peuplade idolâtre, errante et vagabonde, sanguinaire et féroce, partie des rives de la mer Caspienne s'avançait du Nord au Sud. Soudain elle s'est trouvée en présence du Christianisme et du Mahométisme. Attirée par le sensualisme du Coran, elle brise ses idoles, et embrasse la religion du faux prophète. Elle avance, et tout-ce-qu'elle rencontre sur ses pas, elle le brise ! Elle se présente enfin sous les murs de la capitale de l'empire d'Orient ; tout cède, tout succombe ! Soumis alors au cimeterre des Ottomans, ce n'est qu'en corps de nation que nous saluâmes nos maîtres ; ce fut là un acte de protestation rédigé dans les formes les plus solennelles le jour même de la conquête, et la possession de notre nationalité a été *continue et non interrompue*, *paisible*, *publique*, *non équivoque*. Quatre siècles se sont

---

(1) Destr. p. 139. (2) Ibid p. 139.

écoulés depuis, et nous comparaissons aujourd'hui avec confiance devant le tribunal suprême des nations Européennes. A notre caractère national, à notre religion, à notre langue, on déclare reconnaître notre identité. Ce sont aussi en effet les titres que nous présentons. Mais quels sont donc les titres de nos adversaires? qu' ont-ils fait pendant cinq cents ans, où, si l' on veut, depuis qu' ils existent? qu' on discute, qu' on confronte les pièces du procès, qu' on délibère, et l' on sera convaincu que quoiqu'en contact journalier avec les Turcs, nous avons conservé nos mœurs, notre langue et surtout notre religion, et que malgré nos faibles moyens et nos malheurs, nous ne sommes pas tout-à-fait étrangers aux progrès de l' industrie, de l' art, des sciences, des lettres, de toutes les merveilles de l' Europe. La loyauté des grandes puissances européennes nous rassure. »

On avoue que les Turcs ont respecté notre nationalité, et que depuis la chûte de l'empire d'Orient nous avons formé un état dans l'état au vu et au su de tout le monde; Mais on veut fondre les deux nationalités en une seule! Cette fusion s'opèrerait, dit-on, sur un pied d' *égalité*. Mais quelle sera *la raison sociale* de cette association? Empire Turc. Ce ne sera pas donc *une société en nom collectif*, comme celà devait être, mais *une société en commendite*. Notre *mise* sera notre nationalité, et nous ne figurerons que comme individus, comme sujets de l'empire Ottoman; la langue turque, qui durant quatre siècles nous a accablés de blasphèmes et d'injures, sera la langue de l'État, et le pavillon Turc, que nous avons criblé de nos balles, nous protégera, et nous en serons les porte-étandard. C' est ainsi qu' en plein dix-neuvième siècle, à la face de l' Europe on nous escamotte notre nationalité!

On accuse les Grecs de vouloir dominer en Orient ; est-ce un délit que de vouloir être indépendant ? est-ce un crime que d'aspirer à l'honneur de compter parmi les nations civilisées ? Simultanément on nous accuse d'être philorusses, et l'on soutient que nous ne rêvons que la prise de Constantinople par les Russes. Mais comment concilier ces deux chefs d'accusation ? On veut absolument nous faire passer tantôt de l'orient en occident, tantôt du pôle arctique au pôle antarctique, et nous attribuer deux sentimens diamétralement opposés, le désir de dominer et le caprice de changer de maître ; mais on se trompe. Nous ne voulons ni dominer ni être dominés par qui que ce soit. Nous voulons notre liberté, notre indépendance ; nous volons être libres chez nous ; nous voulons nous posséder nous-mêmes et pour nous mêmes ; quant aux Turcs, aux Arméniens, et aux Juifs ils ne sont originaires ni de la Romélie, ni de l'Asie Mineure.

Après les Grecs, la nation la plus importante est sans contredit celle des Arméniens ; or on ne l'a pas omise dans les Confidences. « L'Arménien schismatique, dit-»on, qui forme la majorité de la nation, considère la »Russie comme la protectrice naturelle des Chrétiens (1).

(1) Les Arméniens longtems après la conquête, sont venus s'établir dans l'Asie Mineure et dans la Turquie d'Europe. Ce n'est qu'alors qu'ils ont eu à Constantinople un Évêque suffragant du patriarche de l'Arménie. Il est vrai que cet évêque est considéré par les Turcs comme patriarche des Arméniens, et qu'il est honoré du titre de Millet-Bachi dans le bérat qui lui est délivré à l'instar de celui du patriarche Grec ; mais ce prélat n'a pas la moindre prétention d'être l'égal de notre patriarche, au contraire lui et ses nationaux, tout en avouant leur origine asiatique, ne considèrent comme aborigènes que les Grecs et les Slaves ; C'est pourquoi les Arméniens ont du respect pour les orthodoxes ; et se font un devoir de nommer le Grec b o u i o u k c a r d a c h (frère aîné) ; en outre ils avouent avec toutes les sectes chrètiennes en Orient, qu'ils appartenaient à l'orthodoxie, et qu'ils ne s'en sont détachés qu'à la suite d'innovations qui ont été repoussées par l'église grecque. C'est pourquoi les diverses communions en Orient sont prêtes à s'unir à l'é-

»Il voit des ennemis dans les puissances occidenta-
»les » (1).

En voici assez ! les Arméniens considèrent les Russes comme les protecteurs naturels des chrètiens en Orient ; les Arméniens voient des ennemis dans les puissances occidentales. Examinons l' une après l' autre ces deux assertions.

Lorsque les Arméniens promènent leurs regards du haut du sommet du mont Ararat sur la Mingrelie, la Géorgie, la Bessarabie et la Crimée, provinces conquises par la Russie sur la Turquie, et de là ils contemplent la Valachie, la Moldavie, et la Servie, puis tournant leurs regards vers les provinces turques font le parallèle

---

glise Orthodoxe ; nous en avons des données positives dont nous ne voulons pas vous faire la confidence.

En outre les patriarches d' Alexandrie, d' Antioche et de Jérusalem, Grecs d'origine, sont entourés d' un nombreux clergé indigène qui célèbre depuis deux siècles et demi la messe, et chante tous les offices en langue arabe (*); on y prèche, on y confesse en langue arabe, tout comme dans l' Asie mineure, dont les évèques sont suffragants du patriarche de Constantinople, on prèche et l' on confesse en langue turque. Ce sont là des pierres d'attente posées depuis long temps par les mains habiles de ceux qui ont projeté de mettre en fusion, et faire absorber par l' élément orthodoxe les diverses races chrétiennes et musulmanes qui peuplent actuellement l' empire Turc. « Il n' y a pas de libertés durables que celles qui naissent d' elles mêmes sur leur sol propre, (**)» et pourtant ce sont là ces traditions populaires que Mr. Destrilhes traite d' utopie, parce qu'elles annoncent, dit-il, « que la race turque doit cesser d' »être prépondérante vers la fin du V. siècle qui suivra la conquête (***). Voilà pourtant la vraie réforme, la seule fusion praticable Mais on a voulu faire d'une question chrétienne une question musulmane, ce qui fit dire à de zélés patriotes dans un moment de désespoir, « Si la Grèce doit attendre sa liberté de la pitié des peuples chrétiens, elle l'attendra long temps encore (****). »

(1) Destrilhes Consid. sur la Turquie p. 141.

(*) Des catéchismes, les livres des offices et autres ouvrages de nos saints pères sont déjà traduits en langue arabe, et sont sortis des imprimeries que les patriarches d' Antioche et de Jérusalem ont établies. Les orientalistes avoueront sans doute que le clergé Grec a créé une nouvelle branche de littérature arabe.

(**) Circulaire du ministre des affaires étrangères. Paris 2 Mars 1848.

(***) Destrilhes Conf. p. 139.

(****) V. le Spectateur de l'Orient 3me année tome premier page 136.

des unes aux autres, ne sont-ils pas en droit d' opiner que la Russie est la protectrice naturelle des Chrétiens en Orient ? ne sont-ils pas en droit de soutenir que, soit sous la domination, soit sous la protection russe, les populations chrétiennes prospèrent et conservent intactes leurs religions, leurs moeurs, leurs usages, leurs législations et leurs langues ? De même, lorsqu' ils voient leurs coréligionnaires diminuer par les artifices de la propagande et les menées des pasteurs, ne sont-ils pas en droit d' opiner que les puissances Occidentales sont leurs ennemies ? Sur ce point encore interrogeons l'auteur des Confidences.

«Depuis plusieurs années, l' Angleterre *dans un but* »*politique*, nourrit l' espoir de convertir les Arméniens »au protestantisme. Cette clause est relatée dans une piè»ce très secrête qui compte 110 articles. Un person»nage Ottoman qui a quelques velléités d' être nommé »gouverneur suzérain d' une province de l' empire au »même titre que Saïd, pacha d' Égypte, s' est engagé »à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour favoriser »les apostasies arméniennes (1). »

En résumé par son système de fusion Mr Destrilhes promet de *vaincre les préjugés des castes et de religion, et de détruire tous les germes d' antipathie et de rivalité, de haine et d'hostilité que nourrissent entre elles chacune des quatorze races qui occupent l' Empire Ottoman.* Nous soutenons avec pleine et entière conviction que ce système est le plus téméraire que l' imagination de l' homme ait inventé ; et à notre avis, après des essais inutiles, après de vains efforts, après des tentatives infructueuses, peut-être même après des révoltes partielles et des

(1) Destrilhes pag. 141.

guerres intestines, on finira par s' apercevoir, mais malheureusement un peu tard, que ce n' est pas par des contreforts qu' on parvient à consolider un édifice social qui par vétusté menace ruine. C' est alors que *la fusion projetée* aboutira *à une confusion en réalité*, et l' orient deviendra *la vallée de larmes* et le champ clos de la lutte entre catholiques et protestants . . . ! Un fâcheux passé nous prédit un bien triste avenir (1) !

Prophète du bonheur futur, et de la prochaine prospérité de la race des Osmanlis M[r] Destrilhes lit dans l' avenir, et, tout émerveillé, il s'écrie: « L' indépendance »et l' intégrité de la Turquie sont aujourd' hui des faits »accomplis. Cimentée par le sang de la lutte, la recon»naissance de ses droits produira des germes nouveaux »de prospérité et de grandeur. La Turquie affranchie, »choisira dans son rayon maritime et territorial ses al»liés naturels; la grande question des alliances est la for»ce ultérieure de la Turqnie (2).» L' Illustre M[r] de Lamartine disait à la tribune de la chambre des députés «Il n' y a plus de Turquie ; il n' y a plus d' empire Ot»toman que dans les fictions diplomatiques (3). »

On nous annonce la paix conclue entre les grandes puissances belligérantes. Or on va immédiatement se mettre à l' œuvre « pour appliquer les idées européen»nes en Orient (4), et donner naissance à un système »politique dont l' empereur Abdul-Medjid sera la per»sonnification, et qui tendra à réédifier, à construire un »empire, dont en aucun autre pays on ne trouverait l' »égal en puissance et en prospérité (5). »

(1) V. Le spectateur de l'orient 3e année tom. 1er livraisons 49, 50, 52 et 53.—V. aussi nos publications depuis 1852.

(2) Destril. Confidences. . . . introduction pag. XXXVII.

(3) V. le Moniteur du 1er Juillet 1839.

(4) Destrilhes Confid. page 180. (5) Ibid. p. 127.

Les décorations sont vraiment belles; assistons à la représentation de la pièce, et voyons se déployer tout l' art et le génie du poëte ; mais nous aussi déployons toute notre sagacité en spectateurs judicieux et attentifs, prêts à condamner comme fautive et vicieuse toute innovation aux règles posées par nos pères, convaincus que nous sommes que le mérite dramatique disparaîtrait sans les trois unités, sans la division du drame en cinq actes, sans ce chœur qui fut la base de la dramatique, et qui rendait la tragédie vraiment instructive par des leçons de vertu, et par des maximes morales et religieuses.

Nous continuerons sans nul doute à être, comme par le passé, fiers d' avoir pour ancètres les civilisateurs du monde entier, et nous persévérerons au maintien *de nos traditions* quand même dans l' analyse critique de ce nouveau drame les feuillétonistes de l' occident soutiendraient que l' unité de tems et de lieu, et la division de la pièce en cinq actes ne sont pas des règles indispensables, quand même ils s'efforceraient à nous prouver que le chœur est un hors-d' œuvre.

FIN.